L'É

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TOME VINGT-HUITIÈME.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

BESANÇON,	chez	TURBERGUE, libraire. CORNU, libraire.
LYON,	—	PERISSE frères, imprimeurs-libraires. GIRARD et JOSSERAND, libraires. COUVAT, libraire.
METZ,	—	PALLEZ et ROUSSEAU, imprimeurs-libraires.
ANGERS,	—	LAINÉ frères, imprimeurs-libraires. E. BARASSÉ, imprimeur-libraire.
VANNES,	—	LAFOLYE, libraire.
NANCY,	—	THOMAS, libraire.
NANTES,	—	MAZEAU frères, libraires.
TOULOUSE,	—	CLUZON, libraire.
MONTPELLIER	—	F. SÉGUIN, libraire. MALAVIALLE, libraire.
NIMES,	—	WATON, libraire.

CORBEIL, imprimerie de CRÉTÉ. —

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN,
ETC., ETC.

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.

Le commencement de toutes choses est la sainte Église catholique.

S. ÉPIPHANE, l. I, c. 5, CONTRE LES HÉRÉSIES.

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.

Où est Pierre, là est l'Église.

S. AMBR. *In psalm.* 40, n. 30.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE PAR L'AUTEUR.

TOME VINGT-HUITIÈME.

PARIS

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

Rue Cassette, 4.

1852

22
BX945
R6
1850
v.28
38402
ROHRBACHER, R.

L'É

LIV

En

DE 1802 A

Un des p
tholique, le
roi de Baby
avec l'empi
une grande
extraordinai
formidable.
trine et les b
bes, de fer ;
regardiez, lo
main, frapp
en pièces. A
or ; ils devi
l'aire pendan
mais la pier

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

LIVRE QUATRE-VINGT-ONZIÈME.

DE 1802 A 1852.

Ensemble et dénouement de l'histoire humaine.

§ 1er.

DE 1802 A 1815. — EMPIRE ET CHUTE DE NAPOLÉON BONAPARTE.

Un des premiers écrivains de l'histoire universelle de l'Église catholique, le prophète Daniel, expliquait ainsi à Nabuchodonosor, roi de Babylone, la suite et l'ensemble des empires de l'homme avec l'empire de Dieu. « Vous donc, ô roi, vous regardiez, et voilà une grande statue; cette statue immense, d'une taille et d'un éclat extraordinaire, se tenait debout devant vous, et son aspect était formidable. De cette statue, la tête était d'un or très-pur; la poitrine et les bras, d'argent; le ventre et les cuisses, d'airain, les jambes, de fer; une partie des pieds, de fer, et l'autre d'argile. Vous regardiez, lorsqu'une pierre se détacha de la montagne, sans aucune main, frappa la statue dans ses pieds de fer et d'argile, et les mit en pièces. Alors furent réduits en poudre, fer, argile, airain, argent, or; ils devinrent comme la menue paille que le vent emporte de l'aire pendant l'été, et ils disparurent sans trouver plus aucun lieu; mais la pierre qui avait frappé la statue devint une grande mon-

tagne qui remplit toute la terre. Tel est le songe ; maintenant nous en dirons le sens devant le roi. Vous, ô roi ! vous êtes un roi des rois : le Dieu du ciel vous a donné le royaume, la force, l'empire et la gloire ; et tous les lieux où demeurent les enfants des hommes, les bêtes des champs, les oiseaux du ciel, il les a donnés en votre main ; il vous a rendu le maître de tous : vous donc, vous êtes la tête d'or. Après vous s'élèvera un autre royaume d'argent, moindre que vous ; ensuite un troisième royaume d'airain, qui commandera à toute la terre. Le quatrième royaume sera fort comme le fer : de même que le fer brise et broie tout, de même cet empire de fer brisera et broiera tout cela. Mais comme vous avez vu que les pieds de la statue et les doigts des pieds étaient en partie d'argile et en partie de fer, ce royaume, quoique prenant son origine du fer, sera divisé, selon que vous avez vu le fer mêlé à l'argile. Et comme les pieds étaient en partie de fer et en partie d'argile, ce royaume aussi sera ferme en partie et en partie fragile. Et comme vous avez vu le fer mêlé à l'argile pétrie de boue, ils se mêleront aussi par des alliances humaines ; mais ils ne demeureront point unis, comme le fer ne peut s'unir avec l'argile. Or, dans les jours de ces rois, le Dieu du ciel suscitera un royaume qui ne sera jamais détruit ; et son royaume ne passera point à un autre peuple, mais il brisera et consumera tous ces royaumes, et subsistera, lui, éternellement, selon que vous avez vu la pierre, détachée de la montagne sans aucune main, briser et argile, et fer, et airain, et argent, et or. Le grand Dieu a montré au roi ce qui doit arriver dans l'avenir ; le songe est véritable et l'interprétation très-certaine [1]. »

En effet, nous y voyons d'avance l'unité, l'ensemble, le développement et le dénoûment de l'histoire du monde ; l'éternelle pensée de Dieu se réalisant à travers les temps, les lieux et les nations. Les quatre grandes monarchies qui doivent dominer sur toute la terre ne sont au fond que le même colosse, le même empire universel : le métal y succède au métal, le peuple au peuple ; mais c'est la même statue. *C'est vous,* dit le prophète à Nabuchodonosor, *c'est vous la tête d'or.* L'empire assyrio-babylonien était le plus ancien de toute la terre, dont nous sachions quelque chose : il était certainement le premier après le déluge. Avec lui commence l'histoire politique. Sa puissance, son éclat sont comparés au plus ancien métal. Le premier fondateur de cet empire, Nemrod, rayonna d'une telle gloire, que l'Écriture nous montre sa puissance devenue proverbe, et que, dans la suite, il paraît avoir été adoré sous le nom de Bel ou Sei-

[1] Daniel, 2. L. 17 de cette hist.

gneur. Quant à Nabuchodonosor lui-même, les auteurs profanes sont d'accord avec les prophètes sur sa puissance. Mégasthènes, contemporain d'Alexandre, dans un fragment conservé par Strabon, dit que Nabuchodonosor, célèbre parmi les Chaldéens, surpassa les travaux d'Hercule; qu'il poussa ses conquêtes jusqu'au delà des Colonnes; que de l'Espagne il ramena son armée par la Thrace et le Pont [1]. *Après vous s'élèvera un royaume d'argent moindre que vous.* C'est l'empire des Mèdes et des Perses, fondé par Cyrus. Vaste, puissant et riche, il devait le céder néanmoins pour l'étendue et la durée à l'empire assyrio-babylonien. Celui-ci, à commencer par Nemrod, avait duré plus de quinze cents ans; celui-là n'en dura que deux cent dix. Le grand Macédonien fonda le troisième empire. Il était d'airain, comme les épées au temps de Daniel. Moins précieux que l'argent, moins apparent, moins riche, l'airain, métal de la guerre, est aussi le métal des arts. Bel emblème du génie grec. Le fer qui broie tout, qui se durcit en acier, qui écrase tout, qui tranche tout, est la sanglante et toute broyante Rome. Mais l'homicide métal est en même temps le métal de la paisible et noble agriculture qui nourrit le genre humain et forme les hommes. Rome la savait honorer; dans sa jeunesse, Rome chercha plus d'une fois ses généraux à la charrue; l'agriculture était l'occupation des nobles du pays. Au sortir des assemblées du sénat ou après avoir concilié les procès des clients, les Fabius et les Valérius retournaient à leurs métairies, et des hommes à qui des royaumes conquis avaient donné leur surnom, labouraient leur petit champ à la sueur de leur front. Le caractère de Rome était de fer, ses vertus d'acier.

Quand la démoralisation l'eut emporté à Rome, cet immense empire devient en lui-même toujours plus faible. Il se divise sous les triumvirs. Ceux-ci veulent plus d'une fois se mêler d'une manière humaine, c'est-à-dire par des mariages. Plus tard, des guerriers de peuples étrangers parviennent à la dignité de césars. Depuis longtemps l'extension du droit de cité avait égalé les nations étrangères aux Romains pour les droits; mais le fer et l'argile ne peuvent tenir ensemble, et des débris de la puissance romaine se forment les empires d'Europe, figurés par les dix doigts des pieds.

Pendant que Daniel exposait ainsi sa future histoire de l'univers, Babylone était au plus haut point de sa gloire, les Mèdes et les Perses grandissaient sous les ancêtres de Cyrus, la Grèce voyait fleurir le premier de ses sages, le Phénicien Thalès; Rome, sous ses derniers rois, bâtissait des édifices qui subsistent encore. Lors-

[1] Strab., l. 15, c. 1. Jos. *Contr. app.*, l. 1.

que cette histoire eut été réalisée par les nations conquérantes, et écrite avec des fleuves de sang sur les trois pages de l'ancien monde, l'Asie, l'Afrique et l'Europe; lorsque cet empire universel, concentré dans la sanglante Rome, ayant brisé tout ce qui tenait encore, commence à chanceler sur ses pieds mal affermis, et cherche à se soutenir par des alliances humaines, la pierre, détachée de la montagne sans aucune main, vient frapper ses pieds de fer et d'argile; l'empire divin du Christ, détaché de la montagne de Sion sans aucune assistance humaine, vient à frapper les pieds de cet empire de la force, incarné dans un Tibère, un Caligula, un Néron; au mensonge, à la violence, à la haine doivent succéder pour fondement la vérité, l'équité, la charité. Le choc dure des siècles. Mais enfin ces nations frémissantes, ces rois et ces princes ligués ensemble, le Christ de Jéhova les châtie avec une verge de fer, et les brise comme un vase d'argile [1]; cet empire universel de la force et de l'arbitraire, commencé par Nemrod, continué par Nabuchodonosor, Tibère, Néron, Domitien, Galérius, disparaît. L'empire spirituel du Christ, sorti pierre de Sion, devient montagne qui remplit toute la terre. Depuis dix-neuf siècles, le trône de son roi pasteur s'élève, pacifique et immuable, là même où la statue de Nabuchodonosor broyait tout sous ses pieds de fer. Cet empire de Dieu n'a jamais passé, ne passera jamais en d'autres mains; le Christ lui-même a dit au fils de Jona : Tu es la pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Daniel voit la succession des quatre grands empires sous deux images différentes : d'abord une statue à quatre métaux, dont les jambes de fer se terminent par dix doigts, partie de fer, partie d'argile; ensuite quatre bêtes, dont la dernière a dix cornes, comme la statue a dix doigts. Dans l'Apocalypse de saint Jean reparaît la même bête, l'empire romain avec ses dix cornes ou puissances, dans lesquelles il doit se démembrer finalement. On lui voit de plus sept têtes : ce sont les sept empereurs persécuteurs qu'elle eut à la fois : Dioclétien, Maximien, Constantius-Chlorus, Galérius, Maxence, Maximin et Licinius. Ces têtes avaient des noms de blasphèmes : Dioclétien s'appelait Jupiter; Maximien, Hercule; Galérius, Mars. Cette bête, cet empire idolâtre, paraît enfin avec une seule tête, qui encore est blessée à mort : par la défaite de Maximin et de Licinius, l'idolâtrie romaine reçut une blessure mortelle; mais elle en guérit sous l'empereur Julien, dont l'inséparable surnom d'*apostat* donne précisément en grec le nombre mystérieux de six cent soixante-six

[1] Ps. 2.

α (1) π (80) ο (70) ς (6) α (1) τ (300) η (8) ς (200), total, 666 [1]. Il fut dit expressément à Daniel : « La quatrième bête sera le quatrième royaume sur la terre, il la foulera aux pieds et la broiera. Les dix cornes signifient dix rois qui s'élèveront de ce royaume ; un autre s'élèvera après eux, qui sera différent des premiers, et il humiliera trois rois. Il proférera contre (sur ou touchant) le Très-Haut des paroles, il écrasera les saints du Très-Haut ; et il s'imaginera qu'il pourra changer les temps et les lois, et ils seront livrés entre ses mains jusqu'à un temps, deux temps et la moitié d'un temps. Ensuite se tiendra le jugement, où la puissance lui sera ôtée, en sorte qu'il soit détruit et qu'il périsse à jamais. Et l'empire, et la puissance, et la grandeur des royaumes qu'il y a sous tout le ciel sera donnée au peuple des saints du Très-Haut, et son empire est un empire éternel, et toutes les souverainetés le serviront et lui obéiront [2]. »

Dans le dix-huitième livre de cette histoire, nous avons vu que cette nouvelle corne ou puissance, qui en devait humilier trois autres, et faire la guerre aux saints du Très-Haut, jusqu'à un temps, deux temps et la moitié d'un temps, autrement, comme saint Jean traduit, quarante-deux mois, ou douze cent soixante jours [3] : c'est la puissance antichrétienne de Mahomet, qui a humilié le royaume des Perses en Asie, l'empire des Grecs à Byzance, le royaume des Visigoths en Espagne ; qu'elle doit durer en tout douze cent soixante ans, et disparaître vers la fin du dix-neuvième siècle, du moins comme puissance antichrétienne. Ce qui commence dès maintenant à s'accomplir. En 1800, nous avons vu les Turcs aider les Russes et les Autrichiens à chasser les Français d'Ancône et de l'Italie, afin que les cardinaux de la sainte Église romaine pussent procéder tranquillement à l'élection du pape Pie VII. Et tout récemment, à l'élection de Pie IX, nous avons vu un ambassadeur turc venir le complimenter sur son exaltation et solliciter l'envoi d'un nonce apostolique pour régler les chrétientés d'Orient : démarche qui est plus d'un Chrétien que d'un Mahométan.

Daniel a dit de la statue prophétique des quatre empires successifs : « Alors furent réduits en poudre, fer, argile, airain, argent, or ; ils devinrent comme la menue paille que le vent emporte de l'aire pendant l'été, et ils disparurent sans plus trouver aucun lieu. » Cette prédiction, nous la voyons se réaliser de plus en plus, dans la période de 1802 à 1848, sur les dix royaumes issus de l'empire ro-

[1] Apocal., 13. L. 26 de cette histoire. — [2] Dan. 7. L. 18 de cette histoire. — [3] Apocal., c. 11, 12 et 13.

main, notamment sur ceux qui récemment avaient fait plus ou moins la guerre à l'Église de Dieu. Joseph II, empereur d'Allemagne, et même, quant au nom, empereur romain, avait fait cette guerre avec plus de persistance : il n'y aura plus d'empereur romain, ni même d'empereur d'Allemagne, mais un empereur d'Autriche, avec une douzaine de rois ou de princes allemands, indépendants les uns des autres, pour aider le protestantisme à individualiser les peuples allemands comme de la menue paille. Le roi d'Espagne, sur la monarchie duquel le soleil ne se couchait pas, s'était fait un devoir de contrister l'Église, en la privant de sa plus vaillante milice ; récemment encore, il s'apprêtait à partager, avec la république française, les domaines du Saint-Siége. Le roi d'Espagne, sur l'ordre d'un général français, cessera d'être roi, et sera remplacé par un citoyen français ; l'Espagne perdra ses immenses possessions du Nouveau-Monde, qui se transformeront en une demi-douzaine de républiques ; l'Espagne d'Europe se divisera contre elle-même, jusqu'à ne savoir plus quelle tête se donner. Le Portugal, complice de l'Espagne dans la guerre contre l'Église, perdra également ses possessions d'Amérique, et verra sa dynastie divisée contre elle-même. Le gouvernement de Naples, satellite obséquieux de l'Espagne, quelquefois pire encore, sera expulsé de chez lui, remplacé par un gouvernement français, ne trouvera de refuge que dans la Sicile, qu'il traitera ensuite en pays conquis, ce qui provoquera de nouvelles révolutions. La France gouvernementale, qui se posa toujours volontiers en gouvernante de l'Église romaine, qui plus d'une fois se permit de mettre la main sur elle, la France gouvernementale, après avoir déjà subi tant de métamorphoses de 1789 à 1804, s'est culbutée elle-même, avec ses chartes et ses chambres, jusqu'à sept fois, de 1813 à 1848, espace de trente-quatre ans : en avril 1813, d'empire en royauté restaurée ; en avril 1814, de restauration en empire ; en juillet 1814, d'empire en restauration, pour la seconde fois ; en juillet 1830, de royauté restaurée en royauté constitutionnelle ; en février 1848, de royauté constitutionnelle et héréditaire en république provisoire ; en décembre 1851, elle a donné à la république une présidence décennale et dictatoriale qui renouvelle l'empire. Tout cela paraît un commentaire assez intelligible de ces paroles de Daniel : « Alors furent réduits en poudre, fer, argile, airain, argent, or ; ils devinrent comme la menue paille que le vent emporte de l'aire pendant l'été, et ils disparurent sans trouver plus aucun lieu ; mais la pierre qui avait frappé la statue devint une grande montagne qui remplit toute la terre. »

Dans le demi-siècle que nous avons à considérer en ce livre, nous

voyons passer : sur le siége de saint Pierre, Pie VII, de 1800 à 1823; Léon XII, de 1823 à 1329; Pie VIII, de 1829 à 1830; Grégoire XVI, de 1831 à 1846, et enfin Pie IX : sur le trône de France, Napoléon, consul de 1800 à 1804, empereur de 1804 à 1814; Louis XVIII, roi de 1814 à 1815; Napoléon, empereur pendant trois mois; Louis XVIII, roi de 1815 à 1824; Charles X, de 1824 jusqu'à son expulsion en 1830; Louis-Philippe, de 1830 à son expulsion en 1848 par la république provisoire; Louis-Napoléon Bonaparte, président pour quatre ans; et enfin, sous une nouvelle forme de gouvernement, Louis-Napoléon Bonaparte, dictateur, puis président pour dix ans : sur le trône d'Espagne, Charles IV ou plutôt sa femme, de 1788 à 1808; Ferdinand VII, pendant trois mois; Joseph Bonaparte, de 1808 à 1813; Ferdinand VII, de 1813 à 1833; sa fille Isabelle avec la guerre civile: sur le trône de Portugal et du Brésil, Marie Ire, de 1777 à 1816; Jean VI, de 1816 à 1826; Pedro ou Pierre Ier, empereur du Brésil, de 1822 à 1831, et remplacé par son fils Pierre II; Miguel, roi de Portugal, de 1826 à 1834, puis Marie II : sur le trône de Naples et de Sicile, Ferdinand IV ou plutôt sa femme Caroline, de 1759 à 1825; Joseph Bonaparte, roi de Naples, de 1805 à 1808; Joachim Murat, roi de Naples, de 1808 à 1815; François Ier, roi de Naples et de Sicile, de 1825 à 1830, puis son fils Ferdinand V : sur le trône de Stamboul, Sélim III, de 1789 à 1807, où il fut déposé, puis étranglé; Mustapha IV, de 1807 à 1808, où il fut déposé et étranglé comme il avait fait étrangler son cousin Sélim; Mahmoud II, de 1808 à 1838, puis son fils Abdul-Medjid : sur le trône du nouvel empire d'Anam, Tonquin et Cochinchine, Djia-Laong, de 1787 à 1820; Minh-Menh, de 1820 à 1841; son fils Thieu-Tri, de 1841 à 1847 : sur le trône de Chine, Kia-Khing, de 1796 à 1820, ensuite son fils Toa-Kouang : sur le trône de Russie, l'empereur Alexandre, par la déposition et l'assassinat de son père, de 1801 à 1825; son frère Constantin un moment, puis Nicolas : sur le trône de Suède, après l'assassinat de Gustave III, son fils Gustave IV, de 1792 à 1809, où il fut détrôné au profit de son oncle Charles XIII, roi de 1809 à 1818, qui adopta pour son fils et successeur le soldat français Bernadotte, au préjudice de son petit-neveu : sur le trône d'Angleterre, les Hanovriens Georges III, de 1760 à 1820; Georges IV, de 1820 à 1830; Guillaume IV, de 1830 à 1837, puis sa nièce la reine Victoire : sur le trône de Sardaigne, Charles-Emmanuel, de 1796 à 1802; Victor-Emmanuel, de 1802 à 1821; Charles-Félix, de 1821 à 1831; Charles-Albert de 1831 à 1849, puis son fils Victor-Emmanuel : sur le trône de Danemarck, Christian VII, de 1766 à 1808; Frédéric VI, de 1808 à 1848; puis Christian VIII, deux fois marié et deux fois divorcé : sur le trône de Prusse, Frédéric-Guil-

laume III, de 1797 à 1840; son fils Frédéric-Guillaume IV : sur le trône impérial d'Allemagne, puis d'Autriche, François II, puis Ier, de 1792 à 1835; son fils Ferdinand II de 1835 à 1849; ensuite François-Joseph : sur les débris de l'empire germanique, les trônes secondaires de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe, de Hanovre, de Westphalie, de Belgique, de Hollande : trônes et royaumes médiocrement illustrés; sur les débris des colonies anglaises et espagnoles du Nouveau-Monde, une dizaine de républiques indépendantes, dont la principale, les États-Unis, marche de pair avec les premières puissances de l'univers.

Par son concordat avec le pape Pie VII, conclu en 1801, publié en 1802, Napoléon Bonaparte avait réconcilié la France avec le centre de l'humanité chrétienne et avec elle-même. C'était raffermir l'humanité entière sur les bases du christianisme. Car un ancien a dit : Ce que savent deux Français, tout le monde le sait, tant les Français sont communicatifs. Aujourd'hui, ce que font les Français, tout le monde veut le faire. Napoléon Bonaparte comptait bien en profiter pour son compte : mais la Providence y pourvoira.

La France de 1802 était plus grande que celle de Louis XIV : elle allait de l'Océan aux Alpes et au Rhin dans toute sa longueur : la république ligurienne, capitale Gênes, la république cisalpine, capitale Milan, et d'autres républiques ou principautés italiennes en étaient les appendices. Napoléon eut l'idée d'étendre la France du côté de l'est, comme au temps du grand roi Dagobert, sous lequel l'Austrasie, l'Ost-ric ou la France de l'est, capitale Metz, allait de l'Auvergne jusqu'aux frontières de l'empire grec, y compris Vienne en Autriche, *Ost-ric*, c'est-à-dire en la France de l'est, par distinction d'avec Vienne en la France du sud. Il comptait, du côté de l'ouest, l'étendre par l'Océan et par l'île Saint-Domingue jusqu'en Amérique. L'Angleterre, qui dominait sur les eaux, s'aperçut de ce projet, et y mit obstacle.

Napoléon était premier consul, lorsqu'un émissaire secret du ministre anglais Pitt se présenta d'abord à son oncle, le cardinal Fesch, puis à lui-même. L'émissaire était Corse de nation, nommé Marseria, et capitaine au service de l'Angleterre. Il dit à Napoléon : « Vous vous faites une idée exagérée, injuste, des prétentions de l'Angleterre à votre égard; l'Angleterre n'a rien contre vous personnellement. Elle ne tient pas à la guerre qui la fatigue et lui coûte ses richesses. Elle en achètera même volontiers la fin au prix de maintes concessions que sans doute vous n'espérez pas; mais, pour vous donner la paix, elle vous impose une seule condition, c'est que vous l'aidiez à l'établir chez elle. — Moi, répliqua Napoléon, eh! qu'ai-je à faire en Angleterre? Ce n'est pas mon rôle, je

suppose, d'y mettre la concorde ; d'ailleurs, je ne vois pas comment j'y serais propre. — Plus propre que vous ne pensez, continua Marseria en pesant ses paroles : l'Angleterre est déchirée de discordes intestines. Ses institutions se minent peu à peu, une sourde lutte la menace et jamais elle n'aura de tranquillité durable tant qu'elle sera divisée entre deux cultes. Il faut que l'un des deux périsse ; il faut que ce soit le catholicisme. Et pour aider à le vaincre, il n'y a que vous. Établissez le protestantisme en France, et le catholicisme est détruit en Angleterre. Établissez le protestantisme en France, et, à ce prix, vous avez une paix telle assurément que vous la pouvez souhaiter. — Marseria, répliqua Napoléon, rappelez-vous ce que je vais vous dire, et que ce soit votre réponse : je suis catholique et je maintiendrai le catholicisme en France, parce que c'est la vraie religion, parce que c'est la religion de l'Église, parce que c'est la religion de la France, parce que c'est celle de mon père, parce que c'est la mienne enfin ; et, loin de rien faire pour l'abattre ailleurs, je ferai tout pour la raffermir ici. — Mais remarquez donc, reprit vivement Marseria, qu'en agissant ainsi, en restant dans cette ligne, vous vous donnez des chaînes invincibles, vous vous créez mille entraves. Tant que vous reconnaîtrez Rome, Rome vous dominera ; les prêtres décideront au-dessus de vous ; leur action pénétrera jusque dans votre volonté ; avec eux, vous n'aurez jamais raison à votre guise ; le cercle de votre autorité ne s'étendra jamais jusqu'à sa limite absolue, et subira au contraire de continuels empiétements. — Marseria, il y a ici deux autorités en présence : pour les choses du temps, j'ai mon épée, et elle suffit à mon pouvoir ; pour les choses du ciel, il y a Rome, et Rome en décidera sans me consulter ; et elle aura raison! c'est son droit. — Mais, reprit de nouveau Marseria, vous ne serez jamais complétement souverain, même temporellement, tant que vous ne serez pas chef de l'Église, et c'est là ce que je vous propose ; c'est de créer une réforme en France, c'est-à-dire une religion à vous. — Créer une religion ! répliqua Napoléon en souriant ; pour créer une religion il faut monter sur le Calvaire, et le Calvaire n'est pas dans mes desseins. Si une telle fin convient à Pitt, qu'il la cherche lui-même ; mais pour moi je n'en ai pas le goût [1]. »

On le voit, ce qui fait peur à l'anglican Pitt, c'est la force et l'influence prodigieuse que donne à la France l'unité du catholicisme. S'il pouvait la diviser par le protestantisme comme l'Angleterre, il n'en aurait plus peur. Napoléon n'eut garde de donner dans ce piége. Le ministère anglais lui en tendit un autre : ce fut de le faire assas-

[1] *Vie du cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, t. 2, p. 760 et seqq.

siner. Certains royalistes de Bretagne acceptèrent d'être les séides de l'Angleterre. C'est un écrivain royaliste qui nous garantit le fait. Michaud, fondateur et principal rédacteur de la *Biographie universelle*, nous dit en parlant de Pierre Robinaut Saint-Rejant. *Supplément*, tome quatre-vingt, page 399 : « Ce fut Georges Cadoudal, qui, vers la fin de l'année 1801, le chargea d'une mission aussi difficile que périlleuse : ce fut d'aller secrètement à Paris pour y tenter par tous les moyens de faire périr le consul Bonaparte, récemment arrivé au pouvoir souverain, et dont les succès et les ambitieux projets, dès lors compris par le ministère britannique, l'inquiétaient vivement sur l'avenir de la puissance anglaise. Cette étonnante mais incontestable prévision du célèbre Pitt eut une grande influence sur les événements de cette époque, on ne peut en douter ; et ce fut surtout cette profonde et prévoyante pensée qui décida la terrible entreprise de la machine infernale. Il n'est que trop vrai que, dans cette occasion comme dans beaucoup d'autres, les royalistes français, croyant servir leur noble cause, ne furent que les aveugles instruments des vengeances et de la cupidité britannique. Témoin de cet événement et bien placé pour en observer les causes et les conséquences, nous pouvons affirmer que c'est ainsi que nous le comprîmes dès le premier jour. Tout ce qui s'est passé depuis n'a fait que nous confirmer dans cette opinion. Ce fut dans le mois d'octobre 1801 que Saint-Rejant partit de Londres avec Georges Cadoudal et son ami Limolan. Ce dernier le suivit dans la capitale. Georges resta en Bretagne, où il fut l'intermédiaire des conjurés avec l'Angleterre. » Voilà ce que dit l'écrivain royaliste. Le résultat fut un effroyable instrument de destruction, que l'on a très-bien nommé la *machine infernale*, placé sur une charrette au milieu de la rue. Le 24 décembre 1801, Saint-Rejant y mit le feu au moment que le premier consul passait dans une voiture. L'explosion se fait avec un horrible fracas. Les maisons voisines en sont ébranlées, renversées. Beaucoup de passants furent atteints. Il y en eut douze de tués sur place, et une trentaine de grièvement blessés. La charrette et le cheval furent mis en pièces, ainsi que la petite fille de douze ans à qui Saint-Rejant avait donné dix sous pour tenir le cheval, la vouant ainsi à une mort inévitable. Le premier consul échappa comme par miracle, son cocher, qui était ivre, ayant forcé le passage et gagné deux secondes sur l'explosion. Dans la nuit du 23 au 24 mars de la même année, un ami de Napoléon, l'empereur Paul de Russie, avait été étranglé par ses officiers, avec la connivence de son fils Alexandre. Le coup contre Napoléon, manqué en 1801, fut repris en 1803. Le même écrivain royaliste nous dit en la biographie de Napoléon, tome

soixante-quinze, page 142 : « Pressés et sollicités par les ministres anglais, les deux personnages alors les plus remarquables de ce parti (le parti royaliste), Pichegru et Georges Cadoudal, ne craignirent pas de venir clandestinement à Paris, avec une cinquantaine d'anciens Vendéens ou émigrés, comme eux dévoués à la cause des Bourbons, pour renverser le gouvernement existant. Ils y bravèrent pendant plusieurs mois les plus grands périls, décidés à attaquer ouvertement, à immoler sous leurs coups la personne du premier consul, persuadés qu'ils étaient que les conséquences de ce meurtre seraient le rétablissement de l'ancienne monarchie, et que, pour cela, ils se verraient secondés par le ministère anglais. » Les conjurés s'associèrent le général Moreau ; mais ils furent découverts et arrêtés tous les trois. Pour mettre fin à ces complots royalistes contre sa vie Napoléon usa de terribles représailles. Il fit arrêter le duc d'Enghien dans le pays de Bade, transférer à Paris, juger par une commission militaire, qui le fit fusiller dans les fossés de Vincennes, la nuit du 20 au 21 mars 1804. « Il y fut poussé, excité par Talleyrand et d'autres encore. Nous avons longtemps douté (c'est le royaliste Michaud qui parle) de la participation de celui-ci à un crime qu'il n'avait aucun intérêt à faire commettre. Mais nous avons lu le rapport qu'il fit lui-même au conseil privé du consul, pour le décider. Cet écrit, précieux pour l'histoire, et dont plusieurs personnes ont eu communication comme nous, est tout entier de sa main, avec la signature en toutes lettres de Charles-Maurice Talleyrand. Entre autres choses, il y est positivement dit que la mort du prince est une garantie que le consul doit au parti de la révolution ; qu'il se la doit à lui-même, à sa sûreté ; et ce qui est assez remarquable, c'est que Caulaincourt, le même qui fut chargé de l'arrestation, y est indiqué comme l'homme le plus propre à l'exécuter [1]. » Napoléon dit à ce sujet dans son testament de mort : « J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assassins dans Paris. » Le royaliste Michaud cite cette accusation contre le comte d'Artois, depuis Charles X, sans la démentir. L'exécution du duc d'Enghien mit fin aux complots homicides des royalistes. L'empereur Alexandre de Russie ayant fait de grandes plaintes de ce que le gouvernement français avait violé le territoire de Bade, le gouvernement français lui fit cette demande : Lorsque, à l'instigation de l'Angleterre, certains individus complotaient le meurtre de l'empereur Paul, ne se serait-il pas efforcé en Russie de saisir

[1] *Biog. univ.*, t. 75, Supplément, art. Napoléon.

les auteurs du complot, si on les avait sus à une lieue de la frontière[1]? Cette demande était un terrible argument pour Alexandre, complice du meurtre de son père.

Napoléon en disciplinant l'énergie révolutionnaire de la France, la tournait à de grandes choses : se rendre lui et elle souverain de l'Europe, et par là même du monde. Car, avec l'unité politique et militaire de la France et de l'Europe, jointe à l'unité intellectuelle et religieuse de l'Église universelle, rien ne pouvait plus résister. La France, devenue l'Europe, pouvait saisir, d'un bras, l'Afrique et l'Amérique, de l'autre, l'Asie jusqu'à la Chine et au Japon, et former l'univers entier à son image et à sa ressemblance.

Donc, Napoléon Bonaparte, nommé d'abord troisième consul, puis premier consul, puis consul pour dix ans, puis consul à vie, fut enfin nommé empereur l'an 1804. Tous les citoyens furent invités à voter, pour ou contre, dans chaque mairie. Trois millions, cinq cent mille citoyens répondirent à cet appel. Sur ce nombre, deux mille sept cents votèrent *non*, trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cents *oui*. Sur cette immense majorité, le tribunat, le corps législatif et le sénat décernèrent à la France le titre d'empire, et à Napoléon celui d'empereur des Français, avec hérédité dans sa famille. Napoléon, empereur, nomma ses deux collègues du consulat, l'un archichancelier, l'autre architrésorier, créa dix-huit maréchaux de l'empire, la Légion-d'honneur, une cour brillante, une nouvelle noblesse, en même temps qu'il attirait et favorisait l'ancienne. Enfin, pour donner au nouvel empire, issu de la nation, la sanction morale de l'Église catholique, de l'humanité chrétienne, Napoléon envoya à Rome son oncle, le cardinal Fesch, et obtint du pape Pie VII qu'il vînt le sacrer empereur : ce qui eut lieu le 2 décembre 1804 dans l'antique cathédrale de Paris, en présence de toutes les notabilités de la France militaire, civile et religieuse.

Dans tout ce voyage, Pie VII fut émerveillé de la piété des populations françaises. A son retour, il dit publiquement aux cardinaux, dans le consistoire du 26 juin 1805 : « Les peuples des Gaules ont vénéré en nous le pasteur suprême de l'Église catholique; *il n'y a pas de paroles pour exprimer combien les Français ont montré de zèle et d'amour pour la religion.* Que dirons-nous de l'illustre clergé de France, qui a manifesté tant de tendresse pour notre personne et qui a si bien mérité de nous? Il n'y a pas encore de paroles qui puissent faire connaître l'empressement, la vigilance, l'assiduité, le zèle avec lesquels les évêques surtout paissent leurs troupeaux, honorent et

[1] Menzel. *Hist. des Allemands*, t. 12, seconde section, p. 415.

font honorer la religion.» Dans ses conversations particulières, le bon Pape ne tarissait point sur les éloges du peuple français. Il racontait avec amour à M. Artaud, chargé d'affaires de France, le fait suivant : « A Châlons-sur-Saône, nous allions sortir d'une maison que nous avions habitée pendant plusieurs jours : nous partions pour Lyon ; il nous fut impossible de traverser la foule ; plus de deux mille femmes, enfants, vieillards, garçons, nous séparaient de la voiture, qu'on n'avait pas pu faire avancer ; deux dragons (le Pape appelait ainsi les gendarmes français), chargés de nous escorter, nous conduisirent à pied jusqu'à notre voiture, en nous faisant marcher entre leurs chevaux bien serrés. Ces dragons paraissaient se féliciter de leur manœuvre, et fiers d'avoir plus d'invention que le peuple. Arrivé à la voiture, à moitié étouffé, nous allions nous y élancer avec le plus d'adresse et de dextérité possible, car c'était une bataille où il fallait employer la malice, lorsqu'une jeune fille, qui à elle seule eut plus d'esprit que nous et les deux dragons, se glissa sous les jambes des chevaux, saisit notre pied pour le baiser, et ne voulait pas le rendre, parce qu'elle devait le passer à sa mère qui arrivait par le même chemin. Prêt à perdre l'équilibre, nous appuyâmes nos deux mains sur un des dragons, celui dont la figure n'était pas la plus sainte, en le priant de nous soutenir ; nous lui disions : *Signor* dragon, ayez pitié de nous ! Voilà que le bon soldat (fions-nous donc à la mine) s'empara à son tour de nos mains pour les baiser à plusieurs reprises. Ainsi, entre la jeune fille et votre soldat, nous fûmes comme suspendu pendant plus d'un demi-quart de minute, nous redemandant nous-mêmes et attendri jusqu'aux larmes : Ah ! que nous avons été content de votre peuple [1] ! »

Napoléon, de son côté, couronné par le Pape empereur des Français le 2 décembre 1804 à Paris, se fit couronner roi d'Italie à Milan par le cardinal Caprara, archevêque de cette ville, le 26 mai 1805. La république cisalpine se trouvait métamorphosée en royaume : Napoléon lui donna pour vice-roi son beau-fils Eugène Beauharnais. La république ligurienne ou le pays de Gênes, ainsi que les États de Parme, furent réunis à l'empire français et métamorphosés en départements. Une armée formidable campait à Boulogne, sur les bords de l'Océan, menaçant l'Angleterre d'une invasion prochaine. Heureusement pour la Grande-Bretagne, on ne connaissait pas encore les bateaux à vapeur. Autrement, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande auraient probablement eu l'honneur de devenir départements français. Faute de vapeur, l'orage tombera sur l'Allemagne.

[1] Artaud. *Vie de Pie VII*, *Biog. univ.*, art. Pie VII, t. 77.

Voici, d'après les faits de l'histoire et les observations du protestant Menzel, quelle était alors dans ce pays la situation des esprits et des choses. Depuis trois siècles, grâce à l'hérésie, l'Allemagne n'était plus une ni unie, mais divisée, mais morcelée en une infinité de fractions incohérentes. Les deux fractions principales, le nord et le sud, la Prusse et l'Autriche, toujours ennemies l'une de l'autre : la Prusse, qui doit son nom même à l'improbité d'un moine apostat de Brandebourg; la Prusse, qui profite des embarras de la jeune Marie-Thérèse pour lui enlever la Silésie; la Prusse, qui ne s'accorde avec l'Autriche et la Russie que pour décapiter et démembrer la Pologne; la Prusse, qui tenait à honneur et à devoir d'armer l'Allemagne contre l'Allemagne au profit de la Turquie[1]; la Prusse et l'Autriche, qui ne regardent les Allemands que comme une matière imposable en argent et en soldats, pour faire équilibre à la France ou à la Russie, comme des bœufs et des moutons font équilibre à des quintaux dans un abattoir; Prusse et Autriche qui ne croyaient pas les Allemands capables d'avoir une âme de peuple, un esprit national, enfin une patrie : Allemands alors en effet si indifférents, comme des moutons, sous quels bâton ou houlette ils seraient parqués, tondus, écorchés, que, pendant bien des années, l'Anglais Pitt fut obligé d'acheter des Allemands en Allemagne pour défendre l'Allemagne contre les Français[2]. Voilà quelle idée avaient des Allemands les principaux ministres de Prusse et d'Autriche : à Berlin, le Hanovrien Hardenberg et autres; à Vienne, le baron Thugut, fils annobli d'un batelier du Danube. Ni les uns ni les autres ne daignaient connaître l'histoire antérieure d'Allemagne, pour y rattacher ses intérêts actuels, améliorer son état intellectuel et moral : borné à quelques idées vagues, à quelques phrases banales sur l'équilibre européen, prises dans un écrivain français, le fils du batelier Thugut se donnait rarement la peine de répondre aux ambassadeurs, aux généraux d'armée, aux gouverneurs de provinces; quand il quitta le ministère, on trouva cent soixante-dix dépêches et plus de deux mille lettres, qu'il n'avait pas même ouvertes[3]. Et c'est cet homme qui, après Kaunitz, gouverna l'empereur et l'empire d'Autriche !

Cependant une autre Allemagne se formait, l'Allemagne littéraire, à laquelle se rattachaient les classes moyennes, et dans laquelle on respirait quelque chose de plus doux, de plus national, de plus humain : on y aspirait à une patrie, à l'unité. Le chef de cette nouvelle Allemagne était Klopstok, auteur du poëme de la *Messiade*. Autour de lui se groupait une constellation de beaux esprits, poëtes

[1] Menzel, t. 12, 2e part., p. 29. — [2] Ibid., p. 120 et 122. — [3] Ibid., p. 128.

et littérateurs : Stolberg, Wieland, Herder, Voss, Schiller, Novalis, Forster, Campe, Goethe, Salzmann, Schlégel, Cramer et plusieurs autres. Cette Allemagne intellectuelle déplorait en prose et en vers l'asservissement de l'Allemagne nationale sous le joug de l'Allemagne nobiliaire et gouvernementale. Klopstok exhale ces sentiments dans plusieurs odes. Dès 1773, il chantait ainsi l'avenir de l'Allemagne : « Ton joug, ô Allemagne, tombera un jour ! Encore un siècle seulement, et ce sera fait, et alors régnera le droit de la raison par-dessus le droit du glaive ! » Le comte de Stolberg chantait la même année : « Liberté ! le courtisan ne connaît point cette pensée, lui l'esclave ! Pour lui, le son le plus doux est celui des chaînes. Ployant le genou, ployant l'âme, il tend au joug son cou énervé. En la main d'Allemands esclaves, l'acier se rouille, la harpe se relâche ! La harpe seule de la liberté est harpe de la patrie ! Le glaive seul de la liberté est glaive pour la patrie ! Qui brandit l'épée de la liberté, s'élance à travers les batailles comme l'éclair de la nocturne tempête ! Tombe de ton trône, ô tyran, tombe devant l'exterminateur de Dieu ! » Et en 1775 il saluait ainsi d'avance un siècle futur : « Grand siècle, bientôt retentissent autour de ton berceau le bruit des armes et le chant des vainqueurs ! Les trônes s'écroulent, les tyrans s'écroulent au milieu des débris dorés ! Tu nous montras d'une main sanglante le fleuve de la liberté ! Il se répand sur l'Allemagne, la bénédiction fleurit sur ses rives, comme des fleurs près la fontaine de la prairie [1]. » Schiller rendit ces sentiments populaires, dans ses trois premiers drames en prose et son *Don Carlos*. En 1788, Goethe faisait ainsi parler la monarchie et le républicanisme dans sa tragédie d'*Egmont* : « Liberté ? belle parole pour qui l'entendrait bien. Qu'est-ce que la liberté de l'homme le plus libre ? De bien faire ! — En quoi nul monarque ne les empêchera. Il est bon, pour les circonscrire, de les tenir pour des enfants, afin qu'on puisse les diriger comme des enfants à ce qu'il y a de mieux. Croyez-moi, un peuple n'avance pas en âge, ni en sagesse ; un peuple demeure toujours enfant. » A quoi le partisan de la liberté du peuple répond : « Combien rarement un roi arrive-t-il à jouir pleinement de la raison ? Le grand nombre n'aimera-t-il pas mieux se confier au grand nombre qu'à un seul ? et pas seulement au seul, mais au petit nombre du seul, mais au peuple qui vieillit sous les regards de son maître. Ce peuple-là a-t-il seul le droit de devenir sage [2] ? » Vers la même époque, dans un roman dévoré par toute l'Allemagne, Salzmann faisait subir à la société une transformation complète. Paris et les

[1] Menzel, t. 12, c. 2. — [2] Ibid.

autres capitales, comme l'ancienne Babylone, devenaient des solitudes habitées par les oiseaux de nuit. Les déserts étaient changés en vignobles et jardins de plaisance. « Mais, Seigneur, dis-je, je ne vois pas de noblesse, au contraire tout travaille, comme si tout était bourgeois. Et la voix répondit : La noblesse a été engendrée dans la nuit, elle cesse aussitôt que le jour paraît. Désormais chacun rougira de l'oisiveté et nul ne se glorifiera plus de ce que son père était noble, mais chacun se glorifiera de ce qu'il est noble lui-même. — A la demande pourquoi le salut du Seigneur a tardé si longtemps, la voix répondit : Tous les enfants des hommes sont devant Dieu comme un arbre. Il a planté et arrosé cet arbre, et il a crû et il est devenu très-grand, mais il n'a pas atteint la maturité et n'a porté jusqu'à présent que des feuilles. Quand il aura atteint sa maturité, il produira des fruits savoureux. Et tout s'en réjouira et chacun reconnaîtra pourquoi Dieu a planté cet arbre, pourquoi il l'a arrosé, et pourquoi souvent il en a retranché de grands rameaux [1]. »

Dans ces dispositions, l'Allemagne littéraire et nationale vit avec transport l'affranchissement de l'Amérique septentrionale, mais surtout les commencements de la révolution française. Klopstok, déjà vieux, la salua par des odes pleines d'enthousiasme. Campe, littérateur si aimé du peuple et de la jeunesse, la préconisa dans une série de lettres. Il fallut toutes les énormités révolutionnaires pour tempérer cette admiration excessive et prématurée des littérateurs allemands. Sans aucun doute, si la France de 1789 avait pu se garantir de certains excès, comme paraît vouloir le faire la France de 1848, elle eût entraîné après elle toute l'Allemagne, et par suite toute l'Europe. Enfin, lorsque la révolution française s'attaqua corps à corps à l'Église catholique, la dépouilla de ses biens, jeta ses membres les plus fidèles dans les prisons, dans les bagnes, sur les échafauds, les plus beaux esprits de l'Allemagne protestante tournèrent leur attention et leur admiration vers cette Église dépouillée, persécutée, anéantie, et saluèrent avec amour sa prochaine résurrection.

L'Allemagne princière et gouvernementale n'avait pas cette tendance. L'Autriche, la Prusse et la Russie avaient trouvé bon de révolutionner et de démembrer la Pologne. Par suite de la paix de Lunéville, en 1801, l'empereur, le roi de Prusse, les princes de Bavière, de Wurtemberg, de Bade et autres durent céder certains territoires à la république française : ils reçurent et acceptèrent en

[1] Menzel, t. 12, c. 2.

dédommagement des principautés ecclésiastiques, des évêchés, des couvents, qu'on enleva à l'Église, qui ne reçut aucun dédommagement de personne. Mais l'appétit vient en mangeant, aux princes comme aux autres hommes. Or, dans les domaines ecclésiastiques enlevés à leur ancien propriétaire, se trouvaient des comtes, des barons séculiers, dits noblesse immédiate, qui relevaient directement de l'empereur, et qui, sauf l'étendue de territoire, étaient souverains au même titre que les électeurs de Bavière, de Wurtemberg et de Brandebourg. Mais ceux-ci, étant les plus forts, argumentèrent de cette façon. Nous avons dépouillé les princes ecclésiastiques, non-seulement de la souveraineté, mais encore de la propriété de leurs antiques domaines : pourquoi n'aurions-nous pas le droit de dépouiller les petits barons du siècle, seulement de leur souveraineté, leur laissant la propriété comme à de simples bourgeois ? Et de suite, à l'exemple du roi de Prusse et de l'électeur de Bavière, les autres princes mirent la chose à exécution. Les barons immédiats se plaignirent de cette violence, et en public, et au chef de l'empire, qui rendit une ordonnance pour la conservation de leurs droits et assembla des troupes pour y tenir la main. Le roi de Prusse, l'électeur de Bavière et les autres princes n'en tenaient compte, et une guerre civile allait éclater. Tout à coup cependant les princes récalcitrants se soumettent. C'est que le premier consul de la république française, Napoléon Bonaparte, averti par l'empereur de Russie, était intervenu dans l'affaire, comme garant des traités. En même temps, il notifia à l'empereur d'Allemagne qu'il eût à retirer ses troupes : sinon, quarante mille Français passaient le Rhin. On entendait la voix du maître [1].

Ce fut alors et pour cela que l'Anglais Pitt ourdit contre Napoléon des complots de meurtre et des coalitions de guerre, et enfin lui déclara la guerre le 18 mai 1803. Napoléon, devenu bientôt empereur des Français, roi d'Italie, médiateur de la Confédération suisse, occupa l'électorat de Hanovre, qui appartenait au roi d'Angleterre : par là il coupait à l'Angleterre toute communication avec l'Allemagne, et fermait aux vaisseaux les bouches de l'Elbe, de l'Ems et du Véser. Il occupa successivement de même les villes anséatiques de Brême, de Hambourg et de Lubeck, de manière à tenir sous sa main toute l'Allemagne septentrionale. Dans l'Allemagne sud, l'Anglais Pitt avait négocié une coalition entre l'Autriche et la Russie : il recommanda pour général en chef l'Autrichien Mack, qui s'était distingué dans la guerre d'Italie, en se retirant avec quarante mille Napolitains devant onze mille Français.

[1] Menzel, t. 12, c. 19.

L'Autriche fit avancer des troupes en Bavière, pour forcer l'électeur à se joindre à la coalition contre la France. Mack, qui les commande au nombre de quatre-vingt mille homme, pénètre jusqu'en Souabe, afin de gagner encore à la coalition les électeurs de Wurtemberg et de Bade, et opérer une contre-révolution en France, comme ses émissaires l'en avaient flatté. Tout à coup, dans une belle position près d'Ulm, il apprend qu'il va être entouré de toutes parts; que le 1er octobre 1805, Napoléon a passé le Rhin suivi d'une armée formidable; que les princes de Bade, de Wurtemberg et de Bavière se sont déclarés pour lui et ont mis leurs troupes sous ses ordres; que les troupes françaises du Hanovre et des villes anséatiques marchent sur le Danube pour lui couper la retraite. A ces nouvelles, Mack ne sait à quoi se résoudre, il n'ose présenter la bataille, ni se retirer par où il est encore possible, il partage son armée en petits corps qui, découragés, se rendent sans combat : Mack lui-même, qui s'était jeté dans Ulm, y capitule dès le 17 octobre, avec une armée de trente-trois mille Autrichiens, qui se rendent prisonniers de guerre et mettent bas leurs armes aux pieds de Napoléon, lequel n'avait encore auprès de lui que vingt-deux mille hommes de Bavière, de Wurtemberg et de Bade. Les généraux et les officiers prisonniers furent renvoyés sur leur parole. En les congédiant, Napoléon leur adressa ces paroles : « Dites à votre maître qu'il me fait une guerre injuste. Je vous le dis franchement, je ne sais pourquoi je me bats. Je ne sais ce qu'on veut de moi. Ce n'est pas dans cette seule armée que consistent mes ressources. J'en appelle aux rapports de vos propres prisonniers qui vont bientôt traverser la France : ils verront quel esprit anime mon peuple, et avec quel empressement il viendra se ranger sous mes drapeaux. Voilà l'avantage de ma nation et de ma position : avec un mot, deux cent mille hommes de bonne volonté accourront près de moi, et en six semaines feront de bons soldats, au lieu que vos recrues ne marchent que par force et ne pourront faire des soldats qu'après plusieurs années. Je donne encore un conseil à mon frère l'empereur d'Allemagne : qu'il se hâte de faire la paix. C'est le moment de se rappeler que tous les empires ont un terme; l'idée que la fin de la dynastie de la maison de Lorraine serait arrivée doit l'effrayer. Je ne veux rien sur le continent : ce sont des vaisseaux, des colonies, du commerce que je veux; et cela vous est avantageux comme à nous. » Le général Mack ayant répondu que l'empereur François répugnait à la guerre, mais qu'il avait été contraint à la faire par l'empereur de Russie : « Vous n'êtes donc plus une puissance, » répartit Napoléon.

Cela se passait à Ulm le 20 octobre 1805. Le 12 novembre suivant, Napoléon recevait à Schœnbrunn les clefs de Vienne. Le 12 décembre, au village d'Austerlitz en Moravie, avec soixante-dix mille hommes, il bat les empereurs François d'Autriche et Alexandre de Russie, qui en avaient quatre-vingt-dix mille. Le 4, l'empereur François vint de sa personne demander la paix à Napoléon, qui le reçut dans son bivouac, en lui disant : Je vous reçois dans le seul palais que j'habite depuis deux mois. Francois répondit : Vous tirez un si bon parti de cette habitation, qu'elle doit vous plaire. Un armistice fut conclu aussitôt. Les premières félicitations que Napoléon reçut à Schœnbrunn, furent celles du ministre prussien Haugwitz. Napoléon lui répondit : Voilà un compliment qui a changé d'adresse. En effet, le 15 décembre, Haugwitz devait lui déclarer la guerre, s'il n'accédait aux conditions du roi de Prusse. Le 15 décembre, le même Haugwitz signait un traité par lequel le roi de Prusse acceptait de Napoléon le pays de Hanovre, avec la guerre contre l'Angleterre, et cédait les pays de Berg, de Clèves et plusieurs autres, que Napoléon donna à son beau-frère Murat avec le titre de grand-duc de Berg. Le 26 du même mois se conclut la paix de Presbourg. L'Autriche cédait au royaume d'Italie toutes ses possessions vénitiennes ; à la Bavière, Burgau, Eichstædt, le Tyrol, Brixen, Trente, le Voralberg ; au Wurtemberg et à Bade, toutes ses possessions de la Souabe, y compris le Brisgau. L'empereur François quitta le titre d'empereur romain, pour prendre celui d'empereur d'Allemagne : les électeurs de Bavière et de Wurtemberg reçurent de Napoléon le titre de rois, ceux de Bade et de Hesse-Darmstadt le titre de grands-ducs. Dalberg, archevêque de Ratisbonne, et archichancelier de l'empire, déclare à la diète qu'il a choisi pour son successeur et coadjuteur le cardinal Fesch, oncle de Napoléon. Napoléon lui-même, le jour où fut signée la paix de Presbourg, avait annoncé que les Bourbons de Naples avaient cessé de régner et faisaient place à son frère Joseph Bonaparte, attendu qu'ils avaient reçu en amis les Anglais et les Russes au commencement de cette guerre. Son frère Louis fut établi roi de Hollande. Ainsi, du détroit de Messine à l'embouchure de l'Elbe et du Rhin, tout ployait sous la main de Napoléon.

Enfin, le 1er août 1806, à la diète de Ratisbonne, l'envoyé de France déclara, de la part de l'empereur des Français, que les rois de Bavière et de Wurtemberg, les princes souverains de Ratisbonne, de Bade, de Berg, de Hesse-Darmstadt, et plusieurs autres ne compteraient plus désormais parmi les États de l'empire germanique, attendu qu'ils avaient résolu de former entre eux une confédération

du Rhin, sous la protection de l'empereur Napoléon : ce qui avait été conclu à Paris dès le 12 juillet. A cette nouvelle, l'empereur François déclara dissous les liens du corps germanique, et ne prit plus que le titre d'empereur d'Autriche. Avec la constitution de l'empire périrent aussi les droits et les franchises des villes libres, ainsi que de la noblesse immédiate. Tout fut nivelé et asservi sous le joug despotique des princes favorisés de Napoléon. Plus encore qu'après la paix de Lunéville, les populations allemandes se virent sécularisées, troquées, vendues, comme des troupeaux de bétail, pour satisfaire la cupidité ou les convenances de leurs anciens et nouveaux maîtres. Un écrivain fort connu en Allemagne, Arndt, disait à ceux-ci : « Vous vous tenez là comme des marchands, non comme des princes, comme les Juifs avec la bourse, non comme les juges avec la balance ni comme les capitaines avec l'épée. Vous avez acheté du pays injustement, injustement vous l'avez gagné ; vous le perdrez, peut-être plus tôt que vous ne pensez. Vous vous êtes tenus à côté du prince étranger comme des valets et des esclaves ; comme des esclaves, vous avez livré et déshonoré votre nation devant l'Europe. Où avez-vous montré pour elle quelque estime, quelque sentiment national, quelque compassion ? Et vous voulez de l'enthousiasme, vous voulez de l'esprit public dans le péril ? Vous parlez de devoirs des peuples envers leurs chefs et leurs princes, vous qui, de prime abord, avez vendu au grand Mogol, avec vos personnes, et le sang allemand et l'honneur allemand, et avez marché avec le kan des Tartares pour exterminer des Allemands, dès que par beaucoup de sang et encore plus de déshonneur, il y avait à gagner quelques lieues carrées de territoire ? Recourez donc à vos petites ressources, à vos petits artifices, portez votre or aux ennemis de l'Allemagne, et aiguisez pour eux vos épées sur des crânes allemands. Le jour de la vengeance viendra prompt et inévitable, et le peuple verra sans larmes disparaître les indignes descendants d'ancêtres meilleurs[1]. »

Cependant le roi de Prusse ne voulut point ratifier le traité que son ministre Haugwitz avait signé à Schœnbrunn, et par lequel il cédait à Napoléon plusieurs provinces contre le Hanovre, qui le mettait en guerre avec l'Angleterre. Haugwitz fut envoyé à Paris pour obtenir des modifications au traité. A Berlin, on comptait si bien les obtenir, que le roi mit son armée sur le pied de paix, tandis que les troupes françaises occupaient encore l'Allemagne. Napoléon se montra fort irrité et déclara que, puisque le traité

[1] Menzel, t. 12, 6, p. 468.

n'avait pas été ratifié en temps convenable, il fallait en négocier un autre. Ce dernier, conclu le 15 février 1806, fut encore bien plus dur, et le roi de Prusse dut le ratifier sans retard; autrement les troupes françaises avaient ordre d'entrer dans son royaume[1]. Alors s'éteignit l'éclat de cette couronne qui, sur le front de Frédéric II, avait jeté de si vifs rayons. Le prince qui la portait descendit à la position modeste d'un électeur de Brandebourg.

Au mois d'avril de la même année 1806, l'Angleterre déclare la guerre à la Prusse, au sujet du Hanovre : en même temps elle traite de la paix avec Napoléon, qui offre de lui rendre le Hanovre, mais contre un dédommagement à la Prusse. Il propose même une confédération de l'Allemagne septentrionale, dont le monarque prussien serait le chef. Celui-ci est tout charmé de cette bienveillance de Napoléon. Tout à coup le ministre prussien à Paris mande à Berlin que Napoléon offrait de rendre le Hanovre, sans ajouter que l'on songeait à une indemnité pour la Prusse. A cette nouvelle incomplète, les têtes de Berlin se montent à la guerre. L'empereur de Russie, dont l'ambassadeur avait conclu un traité avec la France, refusa de le ratifier ; il promit ses secours au roi de Prusse, travailla même à le réconcilier avec l'Angleterre. Frédéric-Guillaume déclare formellement la guerre par son manifeste du 9 octobre 1806. Mais dès le 14, les Français battent les Prussiens à Averstaedt et à Iéna, puis s'emparent de Magdebourg et d'autres forteresses, entrent à Berlin abandonné de son roi. Le 8 février 1807 a lieu la bataille d'Eylau, entre les Français d'un côté, les Prussiens et les Russes de l'autre, bataille terrible qui dura deux jours. Le 14 juin, bataille de Friedland, précédée de plusieurs autres, et suivie de la paix de Tilsitt, conclue le 7 juillet, entre Napoléon et l'empereur Alexandre de Russie ; le 9, entre Napoléon et Frédéric de Prusse. Ce dernier dut céder la moitié de son territoire et de sa population pour former le nouveau royaume de Westphalie, donné à Jérôme Bonaparte, le plus jeune frère de Napoléon, qui lui fit épouser en secondes noces une fille du roi de Wurtemberg. L'électeur de Saxe, s'étant retiré à temps de la coalisation contre la France, reçut de Napoléon le titre de roi, avec la Pologne prussienne sous le nom de duché de Varsovie. L'électeur de Hesse-Cassel fut dépouillé de tout son pays. Il avait amassé beaucoup d'argent en trafiquant de ses soldats : cet argent allait tomber aux mains des Français, lorsque le Juif Amschel, son commis de finance, le déclara sa propriété particulière, et le fit si bien valoir, que non-seulement il le conserva à son maître, mais s'enrichit lui-

[1] Menzel, t. 12, 6, c. 23.

même au point de devenir, sous le nom de Rothschild, une des grandes puissances européennes — par la bourse [1]. Et l'on pourra peut-être même dire un jour que l'Europe est une agglomération de gouvernements variés et variables, sous la monarchie financière d'une dynastie juive.

Dans les conférences de Tilsitt, qui durèrent vingt jours et de la manière la plus intime, les deux empereurs Alexandre et Napoléon se partagèrent secrètement l'univers. Alexandre, avec le nord de l'Europe, devait avoir l'Orient, et éventuellement la Turquie ; Napoléon, l'Occident, avec la Sicile, l'Espagne et le Nouveau-Monde [2].

Dans ces conférences de Tilsitt, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse sollicitèrent Napoléon sur un autre point, le même sur lequel nous l'avons vu sollicité par l'Anglais Pitt lors de son consulat. Alexandre lui faisait compliments sur compliments. « Et vous êtes un grand homme ! et vous êtes un héros ! un homme providentiel pour cette époque de révolution ! et il dépend de vous de rassurer tous les rois sur leur trône ; mais pour cela il faut que vous-même soyez assis sur le vôtre avec toute la puissance nécessaire, et c'est où vous n'arriverez pas si vous n'êtes ce que je suis moi-même, le chef religieux de votre État. » Et, durant les huit jours que Napoléon passa avec le roi de Prusse, ce fut encore là le perpétuel sujet des discours et le plus ardent conseil de celui-ci : se faire tout à la fois chef politique et religieux aux dépens du catholicisme. Napoléon se refusa aux instances de l'empereur et du roi, comme il s'était refusé aux instances de Pitt [3]. Il demeura catholique romain. Toutefois, s'il n'imita pas l'empereur-pape des Russes schismatiques, ni le roi-pape des Prussiens hérétiques, il se flatta d'être encore plus fin qu'eux. Tout en conservant et en reconnaissant le Pontife romain, le vicaire de Jésus-Christ, il se promettait d'en faire un instrument docile de sa politique, et de gagner ainsi adroitement tous les catholiques de l'univers. Nous verrons ce qu'il lui en coûtera pour avoir voulu prévaloir contre cette Église dont il est dit : Et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Voici maintenant, d'après le protestant Menzel, comme un de ces rois allemands par la grâce de l'empereur des Français, le nouveau roi de Wurtemberg, Frédéric, gouvernait ses peuples, en particulier les nobles, jusqu'alors ses égaux. Ses quatre prédécesseurs, pendant soixante-dix ans, avaient été catholiques comme leurs ancêtres. Frédéric renia l'ancienne religion sur laquelle avait été fondé l'empire

[1] Menzel, t. 12., 6. c. 25. — [2] *Biogr. univ.*, art. Napoléon. — [3] *Vie du card. Fesch*, t. 2, p. 764.

germanique, et se déclara pour la religion du moine allemand qui a dit : « Les princes sont communément les plus grands fous et les plus fieffés coquins qu'il y a sur la terre. » Ainsi, devenu roi luthérien, il supprima tout d'abord, par un ordre du cabinet du 30 décembre 1805, il supprima les états-généraux qui existaient dans le Wurtemberg de temps immémorial, et gouverna en despote. Ceux de la noblesse, jusqu'alors ses égaux, il les réduisit bien au-dessous de la condition de citoyens libres, les soumit à toutes les charges, leur enleva tous leurs droits, même la liberté commune d'aller ailleurs, et les obligea, sous peine de perdre le quart de leurs revenus, de passer une partie de l'année à sa cour et en sa résidence. Il assujettit de même à son caprice tous les princes de sa famille, sans égard à toutes les lois et conventions antérieures. Ni droit ni justice ne pouvait protéger contre sa volonté. Aux communautés ou églises protestantes, qui s'étaient félicitées de son apostasie, il ôta leur indépendance et leurs propriétés; à l'université de Tubing, son droit de patronage et l'administration de ses revenus. Le protestant Menzel remarque même ceci. Dans les guerres de 1806 et 1807, les soldats protestants de Wurtemberg et de Bade, au service de Napoléon, se montrèrent si cruels envers les protestants de Silésie, que plus d'une fois ces derniers appelèrent à leurs secours les soldats catholiques de Bavière et de France, lesquels, en comparaison des soldats protestants, étaient toujours accueillis comme des hôtes bienvenus [1]. Ce qui occupait le plus le roi luthérien de Wurtemberg, c'était le faste et la domination. Sa plus sérieuse affaire était de multiplier les offices de cour, les titres, les ordres. Jusqu'aux serrures des appartements, aux ustensiles de cuisine, aux pelles et râteaux de la métairie, étaient estampillés de couronnes royales. Si dédaigneux qu'il fût pour la noblesse, il la comblait des faveurs de cour, et attirait de temps en temps des bandes entières de nobles appauvris du Mecklenbourg. En jardins, bâtiments, théâtres, il dépensait des sommes immenses, qui épuisaient les peuples d'impôts. Il aimait la chasse ; mais, d'une épaisseur énorme, il ne pouvait suivre le gibier comme les autres chasseurs : il fallait le lui amener de tout le pays sur un point ou deux. Bien des fois les gardes forestiers venaient de trois journées, restaient trois jours ensemble, sans qu'il plût au maître de réaliser la chasse; avec cela ils étaient obligés de se nourrir, de défendre leur pauvre vie contre les bêtes sauvages et de transir de froid, tandis que la cour se divertissait dans l'abondance et la débauche, et avec leurs sueurs payait ses fêtes de Diane. Et pendant que le sultan paraissait dominer sur les

[1] Menzel, t. 12, 6, c. 26, p. 548.

esclaves, il était lui-même dominé, abusé par ses favoris, et porté par eux à des actes pires encore que les inclinations [1]. De plus, lorsqu'il se présentait pour entrer chez son créateur Napoléon, il lui arriva plus d'une fois d'ouïr ces paroles : Qu'il attende !

Après la paix de Tilsitt, l'Autriche regretta de n'avoir pas pris une part décidée à la guerre en Pologne et en Prusse, et donné à cette lutte terrible une autre issue. Les embarras de Napoléon avec l'Espagne et avec le Pape réveillèrent l'espoir de réparer cette négligence. Les troupes de ligne furent renforcées ; on ordonna une landwehr, levée en masse ou garde nationale pour la défense du pays. Napoléon s'étant formalisé de ces armements, on lui dit que cela se faisait pour épargner les finances et parce que la Turquie remuait. Cependant au mois de février 1809, l'armée fut mise sur le pied de guerre et placée sur la frontière. Le 27 mars parut à Vienne un appel de l'empereur d'Autriche à tous ses peuples, dans lequel la guerre était présentée comme un acte de propre conservation. Des proclamations semblables furent adressées aux autres populations allemandes, qui n'en parurent pas fort émues. Dès janvier 1809, Napoléon, revenu subitement d'Espagne à Paris, avait mandé à ses généraux en Allemagne et aux princes de la confédération du Rhin, sur quels points ils devaient diriger leurs troupes et leurs contingents militaires. Du 19 au 23 avril, Napoléon battait les Autrichiens à Than, Landshut, Eckmuhl et Ratisbonne. Il leur porta les premiers coups avec les troupes allemandes de la confédération rhénane, auxquelles il disait : « Je suis au milieu de vous, non comme empereur des Français, mais comme protecteur de votre pays et de la confédération germanique. Il n'y a pas un Français parmi vous. C'est vous seuls qui battrez les Autrichiens. » Et ils les battirent. Suivit le 21 et 22 la terrible bataille du village d'Essling, qui demeura indécise, quoiqu'on se fût battu jusqu'à la nuit. Le village d'Aspern fut pris et repris quatre fois, Essling jusqu'à huit fois. Quinze à vingt mille hommes restèrent des deux côtés sur le champ de bataille. Les 4 et 5 juillet, bataille non moins terrible de Wagram ; les Autrichiens y tiennent tête aux Français jusqu'au milieu du second jour, ils vont même remporter la victoire, lorsqu'elle leur échappe par la valeur du général français Macdonald, que Napoléon embrasse et nomme maréchal sur le champ de bataille. Dans cette campagne, l'Autriche fut encore vaincue, mais elle rétablit complétement l'honneur de ses armes, sous le commandement de l'archiduc Charles. La paix se fit à Vienne le 14 octobre 1809, aux dépens de l'Autriche. Elle dut céder

[1] Menzel, t. 1°, 6, c. 26.

plusieurs belles provinces au royaume français d'Italie, d'autres aux princes allemands de la confédération française du Rhin ; l'empereur de Russie lui-même eut un lambeau de la Galicie, parce qu'il avait envoyé une troupe auxiliaire à son ami Napoléon. L'Autriche dut encore entrer dans le système continental ou la grande coalition de l'Europe française contre l'Angleterre. Enfin, elle dut céder une de ses princesses. Après avoir fait déclarer la nullité de son mariage avec Joséphine de la Pagerie, veuve de Beauharnais, Napoléon épousa le 1er avril 1810, l'archiduchesse Marie-Louise de Lorraine-Autriche, qui lui donna un fils le 20 mars 1811.

Les Autrichiens se flattaient que ce mariage adoucirait Napoléon à leur égard. Effectivement, il les aimera comme il aimait ses propres frères. Au printemps 1806, il avait établi son frère Louis roi de Hollande. Louis se montrait roi digne et capable, et roi chrétien. Les catholiques du nouveau royaume, encore qu'ils fussent deux millions, étaient regardés comme des ilotes par leurs compatriotes protestants. Les uns et les autres furent bien émerveillés de voir dans leur roi, dans le frère de Napoléon, un sincère chrétien, remplissant avec simplicité ses devoirs de catholique, plaçant ostensiblement une croix dans son palais d'Amsterdam, érigeant au vestibule une superbe statue en marbre de saint Ignace qui y subsiste encore, disposant dans ce palais une chapelle catholique où il passait, en sortant de la salle du trône, pour y entendre la messe de son chapelain. La Hollande entière, ses moindres villages comme ses grandes cités, furent le théâtre de ce muet et persuasif apostolat. Quoique toujours souffrant, le roi Louis visita plusieurs fois tout son royaume. Ce fut dans ses voyages qu'il retrouva les pauvres catholiques, admira leurs vertus, surprit leurs misères, et s'efforça d'y porter remède. Il visitait de préférence les hôpitaux et les maisons d'orphelins. Il ne passait nulle part sans faire quelque bien. Partout les habitants venaient au-devant de lui, lui exposaient leur situation, et lui parlaient de leurs petits griefs et des améliorations nécessaires avec la franchise et la simplicité hollandaises. Il trouva le village d'Aerle ravagé par une épidémie ; sur cent quatre-vingts maisons, cent quarante étaient attaquées ; le roi visita ces demeures infectées. Il rencontra partout le curé catholique, qui, actif, d'une tête aussi calme que son cœur était animé, bravant sans cesse la mort et l'infection, assistant nuit et jour chaque malade à son tour, se faisant scrupule de réserver pour quelque nourriture plus que le temps nécessaire et se disant encore : Il faut me soutenir pour les aider. Le roi s'empressa d'appeler un célèbre médecin, de donner immédiatement des fonds et de faire venir à la hâte tous les médicaments. Il donna carte blanche au curé,

au médecin, aux magistrats : « Faites votre affaire, leur dit-il, d'éteindre cette cruelle maladie ; disposez de tout ce que je puis, sans ménagement ; plus tôt vous aurez éteint, moins vous aurez dépensé. » La contagion cessa, mais le curé fut victime de son zèle. Il est impossible de faire mieux l'éloge de ce digne ministre de la religion, qu'en rapportant la réponse qu'il fit au roi, lorsque celui-ci lui dit : Je crains qu'à force de vous exposer sans cesse, il ne vous faille périr aussi. — Eh qu'importe ! si je fais mon devoir et que Dieu le veuille, répondit-il. — Cet homme fit beaucoup d'impression sur les spectateurs protestants. Le roi était fier d'avoir ainsi représenté à leurs yeux l'esprit et le caractère des prêtres catholiques. Et lorsque les réformés les plus arriérés de sa suite demandèrent à leurs voisins avec étonnement qui était cet ecclésiastique, le roi leur répondit avec joie : Messieurs, c'est là un vrai curé catholique. — Ces faits et récits sont tirés des Mémoires du comte de Saint-Leu, le roi Louis, écrits par lui-même [1].

D'autres calamités arrivées sous son règne donnèrent lieu au roi Louis de déployer la grandeur et la bonté de son âme. Un bateau chargé de poudre fit explosion dans le canal au milieu de la ville de Leyde, et renversa toutes les maisons du quartier. Plus tard, les digues qui encaissent les fleuves et retiennent l'Océan commençaient à se rompre. Le roi Louis accourut des premiers au péril, et donna des ordres avec beaucoup d'à-propos et d'intelligence pour prévenir ou réparer les désastres. Les Hollandais y furent si sensibles, qu'ils oublièrent dès lors sa qualité d'étranger et ne le regardèrent plus que comme l'un d'entre eux. Et de fait, Louis s'était complétement identifié à son royaume.

Il avait un fils, Louis-Napoléon, qui devait lui succéder. Comme il s'en explique lui-même dans ses Mémoires, il chercha parmi les hommes distingués en France, celui auquel il pourrait confier ce fils d'avance, afin que, s'il était obligé d'abdiquer, son fils et la reine eussent un appui et un guide sûr. Il fallait, pour être agréé de l'empereur, et respecté lors de la catastrophe, comme pour soutenir la Hollande dans ce cas, un homme célèbre, un Français, un homme connu et estimé de l'empereur ; comme en Hollande, un monarchiste libéral, un homme indubitablement ferme d'honneur et de probité. Il choisit M. de Bonald, qu'il ne connaissait que de réputation, et lui écrivit de sa main la lettre suivante : « Après avoir réfléchi beaucoup, je me suis convaincu, monsieur, que, sans vous

[1] Document sur la Hollande, par le comte de saint Leu, édition de Londres, t. 3. p. 90-93. — Dom Pitra, dans *l'Ami de la Religion*, t. 143.

connaître autrement, vous êtes un des hommes que j'estime le plus; j'ai reconnu que vos principes étaient conformes aux miens. Vous me pardonnerez donc si, ayant à choisir quelqu'un à qui je désire confier plus que ma vie, je m'adresse à vous. C'est le cas de bien choisir, etc. » Le roi lui offrait la place de gouverneur de son fils, Louis-Napoléon Bonaparte, qui avait reçu le baptême de notre saint Père le pape Pie VII. M. de Bonald n'accepta point.

Louis parle ainsi de lui-même dans ses Mémoires : « Soit qu'on le considère près du trône impérial, soit sur le trône de Hollande, soit dans son exil, Louis ne connut jamais que les malheurs et les inconvénients de sa position, sans aucun dédommagement intérieur, sans amis, sans société, sans nul appui. — Il ne mérita ni ambitionna jamais une grande gloire; il ne fit point de grandes actions; il ne rendit pas de grands services à sa patrie, quoiqu'il l'ait servie aux armées pendant treize ans. Il ne fit rien pour sa famille. Cependant, au milieu des événements et des circonstances les plus extraordinaires, il fit toujours abstraction de lui-même, sacrifiant sans cesse son intérêt personnel à celui des autres. L'accomplissement de ses devoirs fut la règle constante de ses actions. Finalement, il s'efforça de ne faire de mal à personne, sacrifiant à ce premier mobile de son existence, bien-être, repos, et même réputation. — Lorsqu'il abdiqua en 1810, ce ne fut ni par lassitude, ni par faiblesse, ni même par philosophie, mais par raison, par devoir, et principalement par attachement pour les Hollandais ; il poussa peut-être jusqu'à l'excès la longanimité et l'abnégation de soi-même [1]. »

Comme Louis aimait le peuple de Hollande, dont la richesse est le commerce, il n'observait pas très à la rigueur le système continental de son impérial et impérieux frère, qui défendait tout commerce avec les Anglais, et l'introduction de toutes les marchandises anglaises. En punition, Louis est privé de la moitié de son royaume : il résigne l'autre moitié en faveur de son fils Louis-Napoléon; mais, le 9 juillet 1810, l'empereur Napoléon supprime le royaume tout entier, le dépèce par départements, et les réunit à l'empire français. Il en fit autant du Hanovre, ainsi que des villes anséatiques de Lubeck, de Brême et de Hambourg : et ces lointains Allemands apprirent un beau matin, à leur réveil, qu'ils étaient Français et citoyens du grand empire. Le prince royal de Hollande, Louis-Napoléon, au lieu du royaume de son père, reçut le grand-duché de Berg, à la place de Murat, qui passa roi de Naples, en remplacement de Joseph Bonaparte, passé roi d'Espagne. Un prince de la famille d'Autriche, précédemment grand-

[1] Dom Pitra, *Ami de la Religion*, t. 144. — Documents, t. 3 et 1.

duc de Toscane, puis créé par Napoléon duc de Wurtzbourg, en reçut une augmentation de territoire aux dépens de l'Autriche et de la Bavière. En attendant, la police et la douane française brûlaient des monceaux d'excellentes marchandises anglaises, et en France, et en Hollande, et en Allemagne [1]. Car Napoléon en voulait tellement aux Anglais, qu'il ne supportait pas qu'on s'habillât d'étoffes anglaises, ni même qu'on mangeât du sucre qui eût passé par leurs mains. Il fit tant qu'on trouva moyen de faire du sucre de betterave, même du sucre de vieux linge. Et telle est la mémorable, mais unique victoire qu'il ait remportée sur les Anglais, en vertu de son système continental; car les Anglais se permirent de battre les Français sur mer, et plus d'une fois; mais ils échouèrent contre la betterave. Et si la vapeur était venue s'y joindre, c'était fait d'eux.

Nous avons vu les Bourbons de Naples et d'Espagne s'entendre avec la révolution française, pour tromper le pape Pie VI, le dépouiller de ses domaines temporels, et se les partager entre eux. Cette conduite des deux descendants de saint Louis méritait une correction de la part de la Providence. La révolution française, faite homme, en sera chargée. Dans les conférences de Tilsitt, nous avons vu les empereurs Alexandre et Napoléon se partager l'univers : Napoléon eut l'Occident, y compris Naples, l'Espagne et le Nouveau-Monde.

Le roi d'Espagne, Charles IV, et le roi de Naples, Ferdinand IV, étaient tous deux fils de Charles III, d'abord roi de Naples, puis d'Espagne, d'où il expulsa les Jésuites. Les deux princes avaient un frère aîné, Philippe, mais qui vécut et mourut imbécille à l'âge de trente ans. Charles et Ferdinand parurent se sentir un peu de la même infirmité. Charles fut d'un caractère d'abord brutal, puis faible, dominé toute sa vie par sa femme, tous deux par un favori qui leur fera haïr et déshériter leur fils Ferdinand VII, au profit de Napoléon et de sa dynastie [2]. Ferdinand IV de Naples monta sur le trône en 1759, à l'âge de huit ans, lorsque son père Charles III quitta Naples pour l'Espagne. Il eut pour gouverneur un seigneur des plus illustres, mais qui était, ou peu s'en faut, le plus inepte des hommes. Le jeune roi apprit la chasse, la pêche, le jardinage, la taille des arbres, le jeu de paume. Quant aux lettres, aux beaux-arts, aux sciences, il n'en sut jamais les premiers éléments. Son gouverneur évita toujours avec soin de l'appliquer aux travaux de l'intelligence. De là, beaucoup de répugnance pour les affaires et le besoin de laisser flotter les rênes en d'autres mains, tout en paraissant les

[1] Menzel, c. 28. — [2] *Biog. univ.*, art. Charles IV.

serrer vigoureusement de la sienne ; aussi l'histoire de son règne est-elle celle des favoris et des femmes influentes plutôt que sa propre histoire. Le 12 mai 1768, il épousa une sœur de la reine de France, Marie-Caroline d'Autriche, dont le caractère beaucoup plus ferme que le sien prit dès ce moment un ascendant marqué sur lui. Lorsqu'elle eut mis au monde un fils, en 1774, elle eut entrée et voix délibérative au conseil : le sceptre tomba en quenouille. D'un mot, elle faisait et défaisait les ministres : le roi ne savait pas dire : Je le veux, je le défends. De peur que ce débile mari ne s'émancipât de sa tutelle, la reine l'environna d'un réseau d'espions intimes : elle lui procura même, comme chose sans conséquence, un sérail de concubines de bas étage, qui donna naissance au village de San-Leucio. Le favori de la reine était l'Irlandais Acton. Depuis la paix de Lunéville, il tenait à la reine de vivre dans une paix profonde avec la France : le roi se fût à merveille accommodé de ce parti, et Naples n'eût pas été plus dominé par le protectorat français qu'au fond il ne l'était par l'influence anglo-autrichienne depuis vingt-cinq ans. Mais ce n'était pas le bon plaisir de la reine. En 1805, en dépit d'un traité spécial de neutralité, douze mille Anglo-Russes débarquèrent à Naples, et la reine montra de nouveau sa haine contre la France. C'était détrôner son mari du moins à moitié. De son côté, vainqueur aux plaines d'Austerlitz, Napoléon déclara que les Bourbons de Naples avaient cessé de régner : ce qui était vrai depuis longtemps; car depuis longtemps ils ne gouvernaient plus, mais étaient gouvernés. Peu de mois suffirent pour les expulser du royaume de Naples, et les reléguer en Sicile, où l'Anglais Bentink s'empara si bien du roi, qu'il régna à sa place, exila la reine, donna une constitution aux Siciliens ; ce qui fit dire aux plus avisés : « Autant subir Bonaparte [1] ! »

La cour de Madrid ne montra pas plus d'ensemble et de maturité dans ses actes et ses conseils que la cour de Naples. L'Espagne était en paix avec la France, elle était même son alliée, leurs flottes avaient été battues ensemble par les Anglais à Trafalgar le 21 novembre 1804. Mais vers la fin de 1806, un ambassadeur de Russie, venant à Madrid par l'Angleterre et le Portugal, annonce au favori du roi et de la reine qu'une formidable coalition était près de se former entre la Russie, la Prusse et l'Angleterre ; que le Portugal y avait accédé, et que déjà cette puissance faisait des préparatifs de guerre, en apparence contre l'Espagne, mais réellement contre la France ; et que l'Espagne elle-même était vivement sollicitée de prendre part

[1] *Biog. univ.*, t. 64, art. Ferdinand IV, roi de Naples.

à cette nouvelle croisade contre Napoléon. Le favori, et par suite le roi et la reine, qui lui avaient fait épouser une princesse de leur famille, furent enchantés de la chose : on fit aussitôt d'immenses préparatifs pour envahir le midi de la France, tandis que les armées françaises seraient occupées dans le nord de l'Europe. On se promit bien de garder le secret, jusqu'à ce qu'on sût la tournure que prendrait la guerre de Prusse; mais le favori ne put y tenir : dès le 14 octobre 1806, il fit publier à Madrid une proclamation contre l'empereur des Français. Or, c'était ce jour même que Napoléon remportait la victoire d'Iéna contre les Prussiens. C'est à Berlin même qu'il reçut le manifeste espagnol : il en fit des risées. Mais à Madrid on ne riait plus : on envoya bien vite un ambassadeur protester au vainqueur d'Iéna que ce n'était pas contre lui qu'on avait rassemblé des troupes, mais contre l'empereur de Maroc. Napoléon qui trouvait, suivant son expression familière, que la poire n'était pas encore mûre, voulut bien paraître presque persuadé de ce qu'on lui disait. Seulement, de tant de soldats *destinés contre le Maroc*, il demanda vingt mille pour renforcer sa grande armée, et ils vinrent aussitôt du fond de l'Espagne aux rives de la Baltique, pour y combattre les Prussiens et les Russes dont naguère ils devaient être les alliés. Ces troupes concoururent ainsi au dénoûment de cette guerre, au traité de Tilsitt où fut arrêté par les deux empereurs le sort de la Péninsule. La poire leur semblait mûre.

De fait, Napoléon avait en Espagne de puissants auxiliaires pour en faire la conquête : ces auxiliaires étaient le roi, la reine et leur favori Godoy, dit prince de la Paix. Voici comme la *Biographie universelle* nous dépeint l'intérieur de cette famille. La reine, dans son aveuglement, avait conçu contre son fils aîné une haine si profonde, si monstrueuse, que son plus grand désespoir fut longtemps de ne pouvoir la faire partager par le bon Charles IV. Mais elle revint tant de fois à la charge, elle fut si bien secondée par Godoy, qu'à la fin le facile monarque ne crut plus à l'attachement du jeune prince, qu'il le soupçonna même de former des complots, d'entretenir des correspondances contre sa personne, et qu'un procès terrible contre l'héritier du trône fut la suite de cette royale intrigue [1]. En 1802, à l'âge de dix-huit ans, le prince des Asturies, depuis Ferdinand VII, avait épousé une fille du roi de Naples, sa cousine. Les deux époux s'aimaient tendrement; la princesse charmait tout le monde par sa grâce et son esprit : les appartements de la reine comme ceux de Godoy restèrent abandonnés. De là des jalousies furieuses. Les jeu-

[1] *Biog. univ.*, art. Charles IV, t. 60.

nes époux, forcés de vivre isolés, n'eurent plus qu'à se défendre des piéges qu'on leur tendait sans cesse. Enfin, après quatre ans d'union, la jeune princesse des Asturies mourut victime d'un crime odieux et que personne aujourd'hui, dit la *Biographie universelle*, ne peut mettre en doute. A l'âge de vingt-deux ans et avec toutes les apparences de la santé et de la force, elle expira dans d'horribles souffrances, quelques jours après avoir pris une tasse de chocolat. On s'empara de tous ses papiers, et il ne fut pas même permis à son époux de l'assister dans ses derniers moments. L'apothicaire de la cour, qui fut généralement soupçonné d'avoir fourni les moyens de consommer ce crime, fut trouvé étranglé chez lui, quelques jours après la mort de la princesse, et la police prit grand soin de faire disparaître une lettre qu'il avait écrite quelques minutes avant de mourir.

Le jeune prince, privé de son épouse, privé de son gouverneur, environné d'embûches, tourna ses regards vers la France, et écrivit à Napoléon pour lui demander son appui et la main d'une de ses parentes. Le favori Godoy, ayant intercepté cette correspondance, la transforma en crime capital. Le crédule Charles IV se laissa persuader qu'il ne s'était agi de rien moins que de lui arracher la couronne et même d'attenter à ses jours comme à ceux de la reine. S'étant mis à la tête de ses gardes, il arrêta lui-même son fils et plusieurs de ses confidents; puis il écrivit à Napoléon : « Mon fils aîné, l'héritier présomptif de ma couronne, avait formé le complot horrible de me détrôner; il s'était porté jusqu'à l'excès d'attenter à la vie de sa mère. Un attentat si affreux doit être puni avec la rigueur la plus exemplaire. La loi qui l'appelait à la succession doit être révoquée. Je ne veux pas perdre un instant pour instruire votre majesté de la plus noire scélératesse, et je la prie de m'aider de ses lumières et de ses conseils. » Enfin le père, à l'instigation de la mère, établit un tribunal pour condamner leur fils. Mais les juges étaient gens de bien : Ferdinand et ses coaccusés furent acquittés à l'unanimité. Ce qui augmenta beaucoup l'affection du peuple pour le prince, et sa haine pour le favori. Ce dernier cependant, à l'insu du roi même, venait de conclure un traité avec Napoléon pour laisser traverser l'Espagne aux armées françaises, sous prétexte de conquérir le Portugal et d'en donner une partie au favori Godoy. Mais quand les Français approchèrent de Madrid, on vint dire au favori qu'il fallait céder à la France toutes les provinces situées entre l'Ebre et les Pyrénées. Le roi et la reine, épouvantés, consentirent à tout, et se disposèrent même à partir pour le Mexique avec leur favori Godoy. Le peuple, s'en étant aperçu, s'opposa au départ : Godoy faillit être tué, le prince des Asturies lui sauva la vie; Charles IV abdiqua finale

ment en faveur de son fils Ferdinand VII, et le calme se rétablit.

Cela ne faisait pas le compte de Napoléon. Il attira donc à Bayonne le père, la mère et le fils pour les réconcilier ensemble. Charles IV et sa femme y étant arrivés le 1er mai 1808, après une longue conférence avec Napoléon, ils firent venir Ferdinand devant eux, et là, en présence de l'empereur des Français, le vieux monarque espagnol se livra à de longues récriminations contre son fils, et finit par lui signifier que si, le lendemain avant six heures du matin, il ne lui avait pas rendu la couronne par un acte signé de sa main, lui, son frère don Carlos et leur suite seraient emprisonnés et traités comme émigrés, c'est-à-dire passés par les armes. Le jeune prince voulut répondre; mais son père, élevant la voix, lui imposa silence; puis, revenant sur les calomnies de Godoy, il l'accusa encore d'avoir voulu le détrôner, l'assassiner, et il se leva de son siége pour le frapper. La reine alla plus loin encore, et Napoléon lui-même en fut consterné. Il s'éloigna de cette scène monstrueuse, et, revenu chez lui, il s'écria à plusieurs reprises : «Quelle femme! quelle mère! elle m'a fait horreur; elle m'a demandé de le faire monter sur l'échafaud; elle m'a intéressé pour lui! » Napoléon, toutefois, trouva moyen de concilier tout et de faire en sorte que le père et le fils n'eurent plus à se disputer pour le trône. Le père lui avait déjà cédé tous ses droits; le fils enfin consentit à la même cession, pour éviter la mort que réclamait contre lui sa propre mère. Sur quoi il les interna tous en France, les deux fils au château de Valençay en Berry, le père et la mère à Fontainebleau. Quant à ce malheureux trône, objet de tant de querelles, Napoléon voulut bien le prendre pour lui-même et le donner à son frère Joseph, transféré de celui de Naples.

Le peuple espagnol ne fut pas du même avis. Le peuple espagnol se montra plus noble que le roi d'Espagne, plus noble que les rois d'Europe : lorsque toute l'Europe pliait sous la main de Napoléon, l'Espagne seule ne plia point; seul, sans roi, privé de vingt mille de ses soldats, envahi par les légions innombrables de Français, d'Allemands, de Sarmates, seul le peuple espagnol leur résiste, seul il fait à Napoléon une guerre que Napoléon lui-même qualifie de guerre de géants; seul il maintient son indépendance au milieu de l'Europe tremblante et asservie.

Une armée française assiégeait une ville d'Aragon : les assauts, les bombes y jetaient la mort et l'incendie; un parlementaire se présente, qui invite les habitants à capituler : on le conduit, les yeux bandés, sur la grande place, devant la cathédrale; là il voit la place tendue de noir, ainsi que l'église, où l'on chantait l'office des morts : les habitants remplissent l'église et la place; ils célèbrent leurs pro-

pres obsèques, et vont de là, hommes, femmes, enfants, se battre contre les Français, et mourir pour la religion et la patrie. Le parlementaire stupéfait est reconduit avec cette muette réponse.

Cette ville est Saragosse, où commandait Palafox, nommé capitaine général par le peuple. Il n'y trouva d'abord que deux cent vingt hommes de troupes régulières. Dès lors néanmoins il déclara la guerre aux Français par la proclamation suivante. « Je déclare : 1° Que l'empereur des Français, tous les individus de sa famille, tous les généraux et officiers français sont personnellement responsables de la sûreté du roi Ferdinand VII, de celle de son frère et de son oncle; 2° que, dans le cas où quelque violence serait commise contre ces têtes précieuses, la nation, afin que l'Espagne ne soit pas sans roi, fera usage de son droit d'élection en faveur de l'archiduc Charles, comme neveu de Charles III, en cas que le prince de Sicile ou l'infant don Pédro et les autres héritiers ne puissent pas accéder; 3° que si les troupes françaises commettent quelques dévastations, soit à Madrid, soit dans toute autre ville, elles seront considérées comme coupables de haute trahison, et il ne leur sera point accordé de quartier; 4° que tout ce qui a été fait jusqu'à présent sera considéré comme illégal, nul et extorqué par la violence que l'on sait être exercée partout, etc. » Les Français investirent la ville, et même y pénétrèrent; mais les habitants se défendaient non-seulement dans chaque rue, mais dans chaque maison. Le 8 août 1808, Palafox assembla un conseil de guerre qui adopta les résolutions suivantes : 1° Que les quartiers de la ville dans lesquels on se maintenait encore continueraient à être défendus avec la même fermeté; 2° que, si l'ennemi l'emportait à la fin, il fallait que le peuple se retirât par le pont de l'Ebre dans les faubourgs, et qu'après avoir détruit le pont on défendît les faubourgs jusqu'au dernier homme. Cette décision du conseil de guerre fut accueillie avec les plus vives acclamations. On continua de se battre pendant onze jours de suite. La populace furieuse gagnait tous les jours du terrain sur les troupes disciplinées des Français, jusqu'à ce que l'espace occupé par ceux-ci se réduisit à un huitième de la ville. Enfin, le 14 août, après soixante-un jours de siége le plus meurtrier, les Français abandonnèrent leurs positions et se retirèrent par la plaine dans la direction de Pampelune. Mais ils reparurent au mois de novembre. La ville fut assiégée de nouveau : le bombardement redoubla le 9 janvier 1809; l'assaut fut donné le 27 : les Français s'établirent sur la brèche. La défense des assiégés fut opiniâtre, les progrès des assaillants chèrement achetés. Les Espagnols résistaient jusque dans l'intérieur des maisons. Les vieillards, les enfants, tout était devenu soldat; les femmes secouraient les blessés et animaient

les combattants. Le passage de chaque porte ou de chaque escalier était disputé corps à corps; une chambre était un poste important, et chaque officier croyait son honneur intéressé à défendre la moindre position. Les Français auraient peut-être échoué encore, sans l'intervention d'un redoutable auxiliaire. Au milieu des boulets et des bombes, la peste faisait d'affreux ravages : il n'y avait point d'hôpitaux, point de remèdes pour les malades; ils succombaient chaque jour en plus grand nombre; Palafox lui-même fut atteint, et résigna le commandement. Le lendemain, 21 février 1809, la ville capitula. Le même jour, douze mille hommes environ, faibles, livides, mourants, sortirent du milieu des cendres, des ruines, et furent conduits dans le camp français. Palafox, gravement malade, guérit néanmoins, et fut conduit prisonnier en France et enfermé dans le donjon de Vincennes[1]. Comme les Français étaient entrés en Espagne par fraude, par trahison, sous prétexte d'aller en Portugal, bien des Espagnols se crurent autorisés à en user de même envers les Français, et à les tuer en détail par tous les moyens possibles. Ce qui répandit une si grande terreur, que plus d'un conscrit français expira de saisissement en apercevant l'Espagne du haut des Pyrénées.

Cependant les Espagnols n'étaient pas entièrement abandonnés à eux seuls : ils se virent soutenus par l'argent et enfin par les troupes de l'Angleterre. Ce qu'il y a eu de plus merveilleux à cette époque, c'est un seul homme délaissé de tous les peuples et de tous les rois; un homme doux, modeste, sans armes; un homme captif, dépouillé de tout, et qui en cet état résiste dix ans à Napoléon, maître de l'Europe, et finit par en triompher sans perdre son estime et son affection. Cet homme unique, c'est un moine, c'est un prêtre, c'est un évêque, c'est le pape Pie VII. Napoléon était sincèrement catholique : nous l'avons vu résister aux sollicitations schismatiques des chefs de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie, qui le pressaient de se déclarer chef de la religion et de l'Église dans l'Europe catholique, comme eux dans l'Europe protestante. Napoléon sentait peut-être la différence, mais sans bien se l'expliquer. Dans les doctrines du catholicisme, l'homme est une créature libre, qui aspire au ciel par la grâce divine et le libre arbitre : comme tel, l'Église catholique le dirige par l'autorité, non par la force. Dans les doctrines du protestantisme anglais, allemand, russe, l'homme n'est pas une créature libre, mais une machine, tout au moins une brute, qu'il est naturel de conduire à coups de bâton, de cravache et de knout. Napoléon sentit que cela pouvait aller aux protestants anglais, prussiens et

[1] *Biog. univ.*, art. Palafox, t. 76.

russes, mais non aux catholiques de France, d'Italie et d'Espagne : il respecta donc l'Église catholique et son chef. Mais il crut pouvoir dominer ce chef par la ruse et la force, et le faire servir d'outil à ses projets d'agrandissement. Il ne pensait pas imiter les Grecs du Bas-Empire et s'y briser comme eux.

Ce plan paraît dès le commencement. Par le concordat de 1801 avec Pie VII, il reconnaît l'autorité souveraine du Pape dans les affaires ecclésiastiques. Par ses *Articles organiques* purement civils concernant l'exercice du culte, il se prépare les moyens de dominer, du moins d'entraver cette autorité souveraine. Le 22 mai 1802, Napoléon fait rendre au Saint-Siége les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo, que voulait retenir le roi de Naples, Ferdinand IV. La même année, il fait présent à Pie VII de deux bricks de guerre pour protéger son commerce. Au mois de juillet 1803, le cardinal Fesch arrive ambassadeur à Rome, précédé de M. de Châteaubriand, son secrétaire d'ambassade, qui est ensuite envoyé chargé d'affaires près de la république du Valais. La grande négociation du cardinal Fesch était d'obtenir de Pie VII qu'il vînt à Paris sacrer empereur son neveu Napoléon. Le Pape, après avoir consulté les cardinaux, fit ses conditions : elles furent discutées, un peu modifiées, et enfin acceptées. Alors Napoléon lui écrivit de sa main la lettre suivante :

« Très-saint Père. L'heureux effet qu'éprouvent la morale et le caractère de mon peuple par le rétablissement de la religion chrétienne me porte à prier votre Sainteté de me donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle prend à ma destinée et à celle de cette grande nation, dans une des circonstances les plus importantes qu'offrent les annales du monde. Je la prie de venir donner, au plus éminent degré, le caractère de la religion à la cérémonie du sacre et du couronnement du premier empereur des Français. Cette cérémonie acquerra un nouveau lustre lorsqu'elle sera faite par votre Sainteté elle-même. Elle attirera sur nous et sur nos peuples la bénédiction de Dieu, dont les décrets règlent à sa volonté le sort des empires et des familles. Votre Sainteté connaît les sentiments affectueux que je lui porte depuis longtemps, et par là elle peut juger du plaisir que m'offrira cette circonstance de lui en donner de nouvelles preuves. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous conserve, très-saint Père, longues années au régime et gouvernement de notre mère sainte Église. Votre dévot fils, Napoléon. Écrit à Cologne, le 14 septembre 1804. »

Le 29 octobre, Pie VII assembla un consistoire, et il adressa une

[1] *Biog. univ.*, art. Palafox, t. 76.

allocution aux cardinaux. « Dieu nous en est témoin ; Dieu, devant lequel nous avons humblement ouvert notre cœur ; Dieu, vers qui nous avons souvent élevé nos mains dans son saint temple, afin qu'il exauçât la voix de notre prière et qu'il daignât nous assister, nous ne nous sommes proposé que ce que nous devons rechercher dans toutes nos actions, rien autre que la plus grande gloire de Dieu, l'avantage de la religion catholique, le salut des âmes et l'accomplissement du devoir apostolique qui nous a été confié, à nous quoique indigne. Vous en êtes aussi témoins, vénérables frères, vous à qui, pour obtenir le secours de vos conseils, nous avons tout fait connaître, tout expliqué, et à qui nous avons complétement communiqué les plus secrets sentiments de notre cœur. C'est pourquoi une si importante affaire ayant été ainsi terminée par l'aide divine, aujourd'hui livré à toute notre confiance en Dieu notre Sauveur, nous entreprenons avec un esprit joyeux le voyage auquel des causes si graves nous ont incité. Le Père des miséricordes, Dieu, comme nous espérons, bénira nos pas et illustrera cette époque par l'agrandissement de la religion et de sa gloire. » Le Pape cite le voyage à Vienne de Pie VI, et dit qu'il a tout disposé, comme le veut la prudence, pour que les tribunaux, l'administration des affaires et les intérêts du Saint-Siége n'éprouvent aucun embarras. Le Pape assure que l'empereur lui a fait connaître que son cœur était enclin à augmenter les avantages de la religion.

Napoléon lui écrivit encore du 1er novembre la lettre suivante : « Très-saint Père. J'ai nommé M. le cardinal Cambacérès, le sénateur d'Abboville et mon maître des cérémonies Salmatoris, pour aller au-devant de votre Sainteté et lui porter l'hommage de mon dévouement filial, en reconnaissance du témoignage d'affection qu'elle m'a donné dans cette circonstance. J'ai fait choix en eux de trois personnes que je considère et qui connaissent particulièrement mes sentiments pour votre personne. J'ai le plus grand empressement de voir votre Sainteté heureusement arrivée après un si pénible voyage, de lui exprimer la haute idée que j'ai de ses vertus, et de me féliciter avec elle des biens que nous avons eu le bonheur de faire ensemble pour la religion. »

Le Saint-Père arriva à Florence. La pieuse reine d'Étrurie lui fit l'accueil le plus respectueux. Elle avait fait préparer des logements somptueux, et elle fut la première à demander la bénédiction du Saint-Père. Là il s'agita une question importante. On proposa au Pape de ne pas passer outre, et de différer son départ d'un jour, pour qu'on eût le temps d'établir des cordons sanitaires qui couperaient la communication entre la Toscane et Bologne, à cause d'une

maladie épidémique qui s'était manifestée à Livourne. Mais Pie VII ne voulut pas suivre ce conseil d'un agent anglais, et le trouva indigne du caractère d'un Pontife, puisqu'il avait promis de se rendre en France le plus promptement possible. Il continua son voyage. Cette circonstance est peu connue; elle met dans tout son jour la loyauté du Saint-Père, qui dans ce moment se décida certainement de lui-même.

Le 19 novembre, Pie VII fut reçu magnifiquement à Lyon, où le cardinal Fesch l'avait précédé de quelques heures. Il eut le chagrin d'y perdre un de ses compagnons de voyage, le cardinal Borgia. protecteur éclairé et généreux des lettres et des arts. Ici revient une observation du cardinal Pacca dans ses *Mémoires sur le pontificat de Pie VII*. « De nos temps même, les hommes habiles et vertueux n'ont pas manqué parmi les cardinaux et les prélats romains. Par quelle fatalité cette haute opinion s'est-elle donc affaiblie? Je l'attribue au voyage de Pie VI à Vienne en 1782, et à celui de Pie VII en 1804. Il est, en effet, inconcevable que ces deux Papes aient choisi, pour paraître à la cour de deux puissants monarques et y traiter d'affaires capitales, des cardinaux dont les talents ne répondaient ni aux circonstances ni à la réputation de la cour de Rome. Le choix de Pie VII, quoiqu'un peu plus concevable, ne fut pas plus heureux. On sembla même oublier qu'on allait voyager au cœur de l'hiver, traverser les Alpes et se transporter dans un climat rigoureux. On choisit des cardinaux âgés, dont plusieurs n'avaient jamais franchi les confins des États de l'Église, et qui, bien loin de pouvoir assister le Saint-Père, ne pouvaient au contraire qu'augmenter les difficultés du voyage. La plupart n'entendaient pas le français. Les cardinaux Antonelli, Borgia, de Piétro, hommes d'ailleurs d'un grand mérite, et le prélat Dévoti, comprenaient cette langue, mais ne la parlaient pas. Cependant il fallait paraître sur un grand théâtre, aux yeux de toute l'Europe, en présence des personnages les plus illustres des nations alors en paix avec la France, et Pie VII apparaissait entouré de prélats qui n'avaient rien de distingué dans leur extérieur, ni de prévenant dans leurs personnes ; qui, loin de pouvoir offrir aux Français ce qu'ils appellent le *bon ton*, n'avaient pas même cet usage, cette aménité de manières que l'on exige rigoureusement dans la bonne compagnie. Et c'était au milieu du peuple parisien, que sa vivacité et sa légèreté rendent naturellement moqueur et satirique, qu'ils allaient se donner en spectacle. Qeulle dut être la pensée des Français, qui, à une époque aussi solennelle que celle du couronnement de l'empereur, crurent voir dans le cortége du souverain Pontife l'élite des prélats romains? On doit concevoir que dès ce jour

la cour de Rome dut, aux yeux de la France, perdre l'éclat de sa réputation. Napoléon en fut frappé, et c'est peut-être à cette idée défavorable qu'il faut attribuer son sacrilége projet d'usurper les domaines de l'Église, ou du moins la prompte exécution de ce projet. La présence de plusieurs cardinaux et prélats italiens distingués par leur mérite redressa plus tard en partie cette fausse opinion des Français, et réveilla leur ancienne estime pour le clergé d'Italie et le sacré collége [1]. »

Le 25 novembre, Pie VII arriva près de Fontainebleau ; Napoléon était allé à sa rencontre ; ils s'embrassèrent affectueusement et entrèrent en ville dans la même voiture. Le même jour, le Pape reçut les ministres. Celui de la police lui ayant demandé comment il avait trouvé la France, il répondit : « Béni soit le ciel ! nous l'avons traversée au milieu d'un peuple à genoux ! Que nous étions loin de la croire dans cet état ! »

Arrivé à Paris le 28 novembre, il reçut, le 30, les députations du sénat, du corps législatif et du tribunat. C'était comme une réparation nationale des outrages faits au successeur de saint Pierre par la révolution. François de Neufchâteau, président du sénat, lui dit ces paroles : « Très-saint Père. Le sacre des princes chrétiens a commencé dans notre Europe par les monarques de la France, à l'imitation de l'usage suivi jadis chez les Hébreux. Dans l'ancienne loi, cette cérémonie fut d'institution divine ; sous la nouvelle loi, elle n'est pas précisément une obligation des princes, mais les Français y ont toujours attaché beaucoup d'importance ; ils ont toujours aimé que leurs simples actes civils fussent sanctifiés par la religion, pour ajouter encore au frein public des lois le frein secret des consciences. A plus forte raison devaient-ils désirer que leurs grands contrats politiques fussent revêtus avec pompe de cette garantie qui grave dans le ciel ce qui est écrit sur la terre. Dans cette époque remarquable où Votre Sainteté a bien voulu venir sacrer elle-même le chef de la nouvelle dynastie, cette démarche leur rendra plus vénérable la majesté impériale, comme elle leur rendra plus chère l'autorité religieuse du souverain Pontife. La France méritait sans doute cette faveur particulière ; son église est la fille aîné de l'Église romaine. »

M. de Fontanes, président du corps législatif, parla ainsi : « Très-saint Père. Quand le vainqueur de Marengo conçut au milieu du champ de bataille le dessein de rétablir l'*unité religieuse* et de rendre aux Français leur culte antique, il préserva d'une ruine entière les principes de la civilisation ; cette grande pensée survenue dans un

[1] *Œuvres compl. du cardinal Pacca*, 1846, t. I, p. 383.

jour de victoire enfanta le concordat, et le corps législatif, dont j'ai l'honneur d'être l'organe auprès de Votre Sainteté, convertit le concordat en loi nationale. Jour mémorable, également cher à la sagesse de l'homme d'État et à la foi du Chrétien ! C'est alors que la France, abjurant de trop grandes erreurs, donna les plus utiles leçons au genre humain. Elle sembla reconnaître devant lui que toutes les pensées irréligieuses sont des pensées impolitiques, et que tout attentat contre le christianisme est un attentat contre la société. Le retour de l'ancien culte prépara bientôt celui d'un gouvernement plus naturel aux grands États et plus conforme aux habitudes de la France. Tout le système social, ébranlé par les opinions inconstantes de l'homme, s'appuya de nouveau sur une doctrine immuable comme Dieu même. C'est la religion qui policait autrefois les contrées sauvages; mais il était plus difficile aujourd'hui de réparer leurs ruines, que de fonder leur berceau. Nous devons ce bienfait à un double prodige. La France a vu naître un de ces hommes extraordinaires qui sont envoyés de loin en loin au secours des empires prêts à tomber, tandis que Rome a vu briller sur le trône de saint Pierre les vertus apostoliques du premier âge. Leur douce autorité se fait sentir à tous les cœurs. Des hommages universels doivent suivre un Pontife aussi sage que pieux, qui sait à la fois tout ce qu'il faut laisser au cours des affaires humaines, et tout ce qu'exigent les intérêts de la religion. Cette religion auguste vient consacrer avec lui les nouvelles destinées de l'empire français, et prend le même appareil qu'au temps des Clovis et des Pépin.

« *Tout a changé autour d'elle; seule, elle n'a pas changé.*

« Elle voit finir les familles des rois comme celles des sujets; mais sur les débris des trônes qui s'écroulent, et sur les degrés des trônes qui s'élèvent, elle admire toujours la manifestation des desseins éternels, et leur obéit toujours. Jamais l'univers n'eut un plus imposant spectacle. Jamais les peuples n'ont reçu de plus grandes instructions. Ce n'est plus le temps où le sacerdoce et l'empire étaient rivaux. Tous les deux se donnent la main pour repousser les doctrines funestes qui ont menacé l'Europe d'une subversion totale : puissent-elles céder pour jamais à la double influence de la religion et de la politique réunies ! Ce vœu, sans doute, ne sera pas trompé. Jamais en France la politique n'eut tant de génie, et jamais le trône pontifical n'offrit au monde chrétien un modèle plus respectable et plus touchant. »

Le président du tribunat, M. Fabre, de l'Aude, prononça un discours qui devait produire et qui produisit sur l'esprit du Saint-Père une impression singulièrement agréable. Le voici tout entier :

« Très-saint Père. Le tribunat vous regarde depuis longtemps

comme l'un des amis et des alliés les plus fidèles de la France. Il se rappelle avec les sentiments de la plus vive reconnaissance les services que vous avez rendus à ce pays, avant même d'être élevé sur le trône pontifical. Il n'oubliera jamais que dans votre dernier épiscopat d'Imola vous sûtes apaiser, par une conduite sage, éclairée et paternelle, les insurrections organisées contre l'armée française, et prévenir celles qui la menaçaient. Mais ce n'est pas sous ce seul rapport que Votre Sainteté a acquis des droits à la vénération et à l'amour des Français. Ils étaient agités par des troubles religieux ; le concordat les a éteints ; nous nous félicitons d'avoir concouru de tous nos moyens à seconder à [illegible]rd votre sollicitude paternelle et celle du chef suprême de ce [illegible]pire.

« Si nous examinons la conduite de votre Sainteté dans le gouvernement intérieur de ses États, que de nouveaux sujets d'éloge et d'admiration ! Votre Sainteté a réduit les dépenses de tous les palais apostoliques. Sa table, son entretien, ses dépenses personnelles ont été réglés comme ceux du plus simple particulier. Elle a pensé avec raison que sa véritable grandeur consiste moins dans le faste et la pompe de sa cour, que dans l'éclat de ses vertus et dans son administration économique et sage. L'agriculture, le commerce et les beaux-arts reprennent dans l'État romain leur ancienne splendeur. Les contributions qu'on y prélevait étaient arbitraires, multipliées, mal réparties. Votre Sainteté les a remplacées par un système uniforme et modéré de contributions foncière et personnelle, toujours suffisant dans un pays auquel sa situation n'impose pas la nécessité d'un grand état militaire, et où une sévère économie règne dans les dépenses. Les priviléges et les exemptions ont été abolis : depuis le prince jusqu'au dernier sujet, chacun paye en proportion de son revenu. Le cadastre des provinces ecclésiastiques, commencé en 1775, et celui de l'*agro romano,* commencé par Pie VI, votre auguste prédécesseur, sont terminés, et ils ont reçu la perfection dont ils étaient susceptibles. Un bureau des hypothèques a été organisé, et la bourse des capitalistes est ouverte aux propriétaires mal aisés. Des primes ont été accordées à ceux qui formeront des établissements d'agriculture et de plantations. La campagne de Rome, depuis longtemps inculte et stérile, sera bientôt couverte de bois, comme dans le temps de la splendeur romaine. Une loi oblige les grands propriétaires à mettre leurs terres en culture, ou à abandonner, pour une modique redevance, celles qu'ils ne pourraient pas faire travailler. Enfin le desséchement des marais Pontins, en rendant à l'agriculture de vastes terrains, contribuera à la salubrité de l'air et à l'accroissement de la population de cette partie de l'État romain. Le commerce a besoin,

pour prospérer, d'être dégagé de toutes les entraves de la fiscalité, et de ce système destructeur, de gênes et de prohibitions; il veut être libre comme l'air : Votre Sainteté a proclamé hautement la liberté du commerce. Les monnaies de faux et bas aloi, sources de discrédit et d'immoralité, ont été remplacées par une mor ie réelle. Des manufactures de laine, des filatures de coton sont établies à Rome et à Civita-Vecchia, pour les indigents des hospices caméraux. En poussant jusqu'à l'excès sa charité envers les pauvres, en ne réservant rien pour elle ni pour sa famille, Votre Sainteté veille cependant avec un soin particulier à ce que ses libéralités aient un emploi toujours utile. La ville de Rome, malgré ses pertes, continuera à être la patrie des beaux-arts. Votre Sainteté a ordonné de fouiller à Ostie et sur le lac Trajan. Tous les chefs-d'œuvre dispersés et rachetables sont rachetés par elle. L'arc de Septime-Sévère est décombré et la voie capitoline retrouvée.

« Tels sont les bienfaits qui ont distingué le règne paternel de votre Sainteté, jusqu'à ce jour mémorable où elle vint au milieu de nous (à l'invitation du héros que la Providence et nos constitutions ont placé au rang suprême) fixer la bénédiction du ciel sur un trône devenu la plus ferme garantie de la paix de l'État, et commencer les destinées qui doivent assurer à la France l'éclat de sa gloire, à ses armées la victoire, à tous les Français la paix et le bonheur. Quelle circonstance majestueuse ! Dix siècles à peine ont suffi pour la reproduire. Vos vertus personnelles, très-saint Père, méritaient bien cette récompense, d'avoir été choisi par la Divinité pour consommer l'œuvre la plus utile à l'humanité et à la religion. »

La physionomie de Pie VII était devenue riante, et une émotion de joie s'était peinte sur tous ses traits. Il répondit avec modestie que ces mesures avaient été ordonnées par le zèle de ses ministres, et que ses projets avaient toujours été dirigés vers le bien et le bonheur de ses sujets, pour donner un sage exemple à tous. Son historien ajoute : « Il y avait un peu d'exagération dans ce tableau de la campagne romaine qui allait se couvrir de bois. Les vertus de Numa pouvaient avoir reparu, mais ses forêts sacrées ne pouvaient pas revenir. Un prodige semblable à celui qui est annoncé ici n'est pas nécessaire, et ainsi probablement ne s'opérera jamais. Ces terres réputées si incultes offrent, dans plusieurs parties, des pâturages qu'il serait imprudent de remplacer par des bois propres à servir de repaire à des brigands. Les repaires des voleurs pouvaient devenir autrefois le berceau des nations ; aujourd'hui les voleurs ne savent que ruiner la civilisation des nations toutes formées [1]. »

[1] Artaud, *Hist. de Pie VII.*

Certains individus d'entre le clergé ne montrèrent point envers le Pape le même respect que les chefs des trois corps politiques. Nous parlons des évêques constitutionnels replacés après le concordat, et qui n'avaient pas encore fait leur soumission canonique au vicaire de Jésus-Christ. Ils étaient au nombre de quatre : Lecoz, de Besançon; Lacombe, d'Angoulême; Saurine, de Strasbourg; Raymond, de Dijon. Ils n'étaient ni aimés, ni estimés de personne, cherchaient cependant quelques moyens d'approcher du premier consul, et ils voulaient à tout prix se trouver présents au sacre, sans avoir souscrit aux conditions que le Pape avait stipulées à leur égard. Le soir même du 30 novembre, l'empereur remit directement au Saint-Père, après lui en avoir fait rapidement la lecture, une déclaration de Lecoz. A peine seul, le Pape lut attentivement la déclaration, et le lendemain matin écrivit à Napoléon la lettre suivante : « Hier soir, aussitôt que nous fûmes en liberté, nous prîmes en considération la déclaration de l'évêque Lecoz, que Votre Majesté, dans sa bonté, daigna nous apporter elle-même. En la parcourant, nous remarquâmes une chose qui nous avait échappé, dans *la rapide lecture que nous en fit Votre Majesté*. Le susdit évêque, aux mots conservés dans la formule minutée par M. le cardinal et M. Portalis, « *et soumission à ses jugements* « *sur les affaires ecclésiastiques de France*, » a substitué ceux-ci : « *Sur* « *les affaires canoniques de France*. » Nous connaissons suffisamment la malice de ce changement, et nous ne pouvons l'admettre. Nous nous sommes cru obligé d'en prévenir sur-le-champ Votre Majesté, puisque nous sommes pressé et qu'on n'a encore rien obtenu d'un petit nombre de réfractaires obstinés. Nous connaissons assez la piété et la haute sagesse de Votre Majesté, pour être assuré qu'elle daignera prendre les mesures nécessaires afin que nous ne nous trouvions pas compromis et que rien ne puisse *troubler* ou *souiller* l'auguste et sainte fonction de demain matin. » La victoire de Pie VII sur Napoléon fut rapide et complète; l'empereur se vit forcé d'abandonner les constitutionnels, et ceux-ci de se soumettre. Saurine est le seul évêque qui eût fait quelque difficulté. Lecoz, qui avait refusé la veille, demanda le lendemain à se jeter aux pieds du Pontife, et protesta devant lui de sa parfaite obéissance. Ces détails sont authentiques, dit Picot dans ses mémoires. Quoi que ces évêques aient pu dire depuis, il est certain qu'ils se soumirent alors, et ces faits ont trop de témoins pour être ignorés [1].

Pie VII triompha de Napoléon sur un article plus délicat encore. On disait de toutes parts et assez haut que le mariage du général

[1] *Mémoires*, année 1804, et Artaud.

Bonaparte avec Joséphine de la Pagerie, veuve du vicomte de Beauharnais, 'avait pas été fait selon les règles canoniques. C'était le directeur Barras qui l'avait préparé en 1796, époque où les prêtres catholiques étaient encore proscrits et persécutés. Après le concordat, Joséphine avait même engagé son époux à faire bénir leur mariage. Le premier consul, pour tel ou tel motif, avait toujours résisté. Le Pape alla donc aux informations; il apprit qu'en effet l'alliance de Bonaparte et de Joséphine avait été purement et simplement célébrée par l'officier municipal. Dès lors il déclara que, s'il avait fait toute sorte de concessions pour les choses qui tenaient à l'ordre civil, il ne pouvait pas transiger avec les doctrines de l'Église sur les unions qui n'avaient pas été bénies par elle. En conséquence, il exigea que le mariage de Napoléon avec Joséphine fût célébré ecclésiastiquement, à moins qu'on ne constatât qu'il l'avait été précédemment. La colère de Napoléon fut extrême. Quel scandale! lui qui avait exigé la bénédiction nuptiale pour Murat, pour Hortense, il fallait avouer qu'il n'était marié que civilement, et tout le monde allait le savoir! Le Pape persista, mais concilia tout pour le mode. « Je suis loin de vouloir un scandale, dit-il; point de publicité; que le cardinal Fesch me certifie la célébration du mariage, et cela me suffira : Rome ne tient pas aux formes civiles; le consentement de deux âmes fait le mariage. » Enfin le Pape, qui est propre pasteur ou curé dans toute l'Église, donna pleins pouvoirs au cardinal Fesch, qui d'ailleurs était grand aumônier ou propre pasteur de la cour. En conséquence, la veille du couronnement, à onze heures du soir, on dressa une chapelle dans les appartements secrets de l'empereur, et à minuit le cardinal Fesch donna la bénédiction nuptiale à l'empereur et à l'impératrice : les témoins furent MM. Portalis, ministre des cultes, et Duroc, grand maréchal du palais. Rien ne transpira au dehors. Lorsque le cardinal Fesch arriva près du Pape, celui-ci se borna à lui demander : « Mon cher fils, le mariage est-il célébré? — Oui, très-saint Père. — Eh bien, alors nous ne nous opposons plus au couronnement de l'auguste impératrice. » Ces détails ont été écrits par l'historien Capefigue, sur les notes de M. Portalis même, témoin de la chose [1].

Le sacre eut lieu le 2 décembre à Notre-Dame de Paris. Le Pape y demanda à Napoléon : Promettez-vous de maintenir la paix dans l'Église de Dieu? Napoléon répondit d'une voix assurée *Profiteor*, je le promets. Au moment de la cérémonie du sacre, Napoléon et Jo-

[1] Capefigue, *L'Europe pendant le consulat et l'empire*, t. 5, p. 124 et 125.- Lyonnet, *Hist. du card. Fesch*, c. 19.

séphine se mirent à genoux au pied de l'autel, sur des carreaux. Le sacre fini, le Pape récita l'oraison dans laquelle il est demandé que l'empereur soit le protecteur des veuves et des orphelins, et qu'il détruise l'infidélité qui se cache et celle qui se montre en haine du nom chrétien. Après l'oraison où il est dit : *Le sceptre de votre empire est un sceptre de droiture et d'équité*, Napoléon monta à l'autel, prit la couronne et la plaça sur sa tête. Il prit ensuite celle de l'impératrice, revint auprès d'elle et la couronna. L'impératrice reçut à genoux la couronne. Le *Moniteur* du 3 décembre promit une description du sacre, mais il ne la donna jamais. Dans le numéro du 4 décembre, page quatrième, se trouvait un article sur un voyage à Moka. Son rapport parle de *Gentoux*, peuples qui professent la doctrine de Pythagore. Chez eux, sous un gouvernement despotique et absolu, l'iman est à la fois prince religieux et prince militaire. Quelle bizarre rencontre, quand on cherche les détails du sacre d'un empereur par un Pape ! Le 17, à propos d'une *Histoire de Charlemagne*, on y lut cette citation : *Imperator Romanorum gubernans imperium*, Empereur gouvernant l'empire des Romains. Enfin une notice sur le sacre, publiée plus tard à l'imprimerie royale, traduisait ainsi le *Profiteor* de Napoléon à la demande du Pape : Je maintiendrai la paix dans l'Église de Dieu *de la manière que je jugerai la plus convenable* [1].

En attendant, Pie VII s'occupait du bien de la religion, qui était le principal objet de son voyage. Il présenta une série de demandes, toutes relatives aux besoins de l'Église, à la liberté du ministère pastoral, à la suppression de plusieurs des *articles organiques*. Quelques cardinaux auraient voulu que l'on profitât de cette circonstance pour réclamer la restitution des trois légations; mais le Pontife désintéressé ne voulait point mêler des intérêts temporels à des nécessités plus pressantes, et uniquement attentif à l'avantage de la religion, il sollicita de vive voix et par écrit des mesures qui réparassent les maux passés et rendissent à l'église gallicane son lustre ancien et des établissements que la révolution avait dévorés. La juridiction spirituelle, les séminaires et leur dotation, les missions, l'éducation chrétienne des enfants, une protection plus franche de la religion, et la suppression des entraves qu'on y avait apportées, furent tour à tour l'objet de ses instances. Il visita plusieurs des églises de la capitale, où sa présence attirait toujours une multitude considérable. On ne se lassait point de voir et d'admirer ce vieillard vénérable, en qui la dignité s'alliait si bien avec la douceur, et qui augmentait le respect dû à son caractère par celui qu'inspirait sa piété. Non content de se

[1] Artaud, *Pie VII*, t. 2, c. 16.

montrer dans différentes églises, il permit encore qu'un assez grand nombre de fidèles se trouvassent à l'entrée de ses appartements lorsqu'il en sortait lui-même ou qu'il y rentrait, et l'on a vu leur foule embarrasser son passage sans qu'il se montrât blessé d'un empressement quelquefois extrême. Accessible à tous, il aimait à satisfaire chacun et à réitérer même ses bénédictions. Il les répandait surtout sur les enfants, et, imitant celui dont il est le vicaire, il semblait prendre plaisir à se laisser approcher de cet âge plein d'innocence et de charmes. Enfin il n'omettait rien de ce qui pouvait fortifier la piété des fidèles; et en effet, la présence, les vertus et la charité du chef suprême de l'Église ranimèrent la ferveur de ceux-ci, diminuèrent les préventions de ceux-là, et excitèrent l'admiration de tous. Les ennemis mêmes de la foi ne pouvaient s'empêcher d'être touchés de tant de qualités attrayantes réunies dans un si haut rang; et ils étaient en état d'apprécier les outrages lancés contre la cour de Rome et contre ses Pontifes, en voyant ce pasteur auguste se montrer sous des traits si honorables, et forcer tous les suffrages par une conduite pleine de religion et de piété, comme de modération et de sagesse.

Le 1er février 1805, le Pape tint un consistoire à Paris. Il se rendit pour cet effet des Tuileries à l'Archevêché, qui avait été choisi comme offrant un local plus commode. Là, s'étant assis sur son trône, les sept anciens cardinaux qui se trouvaient à Paris vinrent lui faire obédience; c'étaient les cardinaux Antonelli, Braschi, Caprara, de Pietro, Caselli, Fesch et de Bayane. Deux d'entre eux allèrent chercher à la chapelle les cardinaux de Belloy et Cambacérès, qui n'avaient pas encore reçu le chapeau. Arrivés au trône du Pape, ils lui baisèrent les pieds et la main, et furent ensuite embrassés par Sa Sainteté et par leurs collègues. Ils prirent leur place suivant leur rang de promotion, s'assirent et mirent la barrette en signe de possession. De là ils retournèrent au trône du souverain Pontife, qui leur mit le chapeau rouge sur la tête, en récitant la prière d'usage, et qui se leva ensuite et passa dans une salle voisine pour quitter ses habits pontificaux. Là, le cardinal de Belloy lui adressa, en son nom et en celui du cardinal Cambacérès, un discours latin, auquel le Saint-Père répondit dans la même langue. On chanta le *Te Deum* à la chapelle. Cette cérémonie terminée, tous les cardinaux se rendirent dans une salle où était le Pape, qui y tint un consistoire secret. Il y érigea l'église de Ratisbonne en métropole pour l'Allemagne, et nomma à ce siége Charles-Théodore de Dalberg, électeur-archichancelier de l'empire germanique et ancien archevêque de Mayence, qui administrait déjà le diocèse de Ratisbonne depuis 1803, en vertu d'une commission du Saint-Siége. Le

Pape mettait la nouvelle métropole au lieu et place de celles de Mayence, de Trèves, de Cologne et de Salzbourg, et lui donnait pour suffragants les évêques qui l'étaient précédemment de ces quatre archevêchés. Cette opération ne devait être que le prélude d'autres arrangements relatifs à l'église d'Allemagne, mais qui n'eurent pas lieu. Le Pape nomma aussi dans le consistoire à quelques évêchés de France; en le commençant, il fit la cérémonie de fermer la bouche aux deux cardinaux qui y assistaient pour la première fois, et de la leur ouvrir en le finissant. M. Kolborn, ancien doyen à Mayence et conseiller de l'électeur, fut introduit, et fit à genoux la demande du pallium : un archevêque de France fit aussi la même demande. Sa Sainteté donna l'anneau et un titre aux deux cardinaux, imposa les rochets à deux ecclésiastiques qu'elle venait de faire évêques de Poitiers et de la Rochelle, admit d'autres évêques au baisement des pieds, et se retira. Après son départ, il fut dit une messe, à l'issue de laquelle les archevêques de Bordeaux et de Tours reçurent le pallium des mains du cardinal Braschi. Le lendemain, 2 février, le souverain Pontife sacra lui-même les nouveaux évêques de Poitiers et de la Rochelle. Cette cérémonie se fit dans l'église Saint-Sulpice, et avait attiré un concours nombreux de spectateurs. Tous les évêques de France qui étaient encore à Paris y étaient présents. Le Saint-Père était assisté, en cette occasion, de quatre prélats de sa cour; et les témoins de cette cérémonie ne pouvaient voir sans un nouvel intérêt et sans une joie religieuse le successeur du prince des apôtres imposer lui-même les mains aux nouveaux prélats, qui, après avoir puisé immédiatement à leur source les grâces et l'autorité de l'épiscopat, allaient conduire dans les sentiers de la foi les peuples confiés à leurs soins, et aux yeux desquels cette circonstance ne pouvait que les rendre plus respectables. Le 3 février, Sa Sainteté donna, dans sa chapelle, le pallium au nouvel archevêque de Ratisbonne. Elle continua de visiter des églises de la capitale, des hôpitaux et différents établissements. Le 22 mars, il y eut un second consistoire, pour nommer à des églises vacantes [1].

A Rome, on eut indirectement des nouvelles du Pape et du sacre par un courrier extraordinaire, qui fit le trajet de Paris à Rome, trois cents lieues, en vingt-deux heures. Le 17 décembre, à cinq heures du soir, un ballon aérostatique d'une grandeur démesurée s'abattit, non loin de Rome, sur le lac Bracciano. On y trouva l'avis suivant écrit en français : « Le ballon porteur de cette lettre a été

[1] Picot, *Mém.*, an 1804 et 1805.

lancé à Paris, le 25 frimaire (16 décembre) au soir, par M. Garnerin, aéronaute privilégié de Sa Majesté l'empereur de Russie, et ordinaire du gouvernement français, à l'occasion de la fête donnée par la ville de Paris à Sa Majesté l'empereur Napoléon. Les personnes qui trouveront ce ballon sont priées d'en avoir soin et d'informer M. Garnerin du lieu où il descendra. » Le ballon avait été lancé effectivement à Paris, le dimanche 16 décembre, à sept heures du soir, par un ouragan d'hiver qui l'emporta jusque près de Rome, et y fit ainsi connaître le sacre de Napoléon par le Pape.

Dans la nuit du 31 janvier au 1er février, Rome fut inondée par une crue soudaine du Tibre. Le fleuve charriait des arbres, des meubles, des chevaux et des bestiaux qui avaient été surpris dans la campagne. La rue de l'*Orso* était tout entière submergée. Les femmes, les enfants, les vieillards n'avaient pas eu le temps de s'enfuir; ceux qui demeuraient dans les étages inférieurs avaient pu seulement gagner les toits que l'eau respectait encore. Ces malheureux poussaient des cris de douleur : ils manquaient de pain et de toute sorte de provisions. On n'entendait que ces mots : Batelier, à nous, ayez compassion, du pain! Le cardinal Consalvi, que le Pape avait déclaré chef de gouvernement à Rome, venait d'accourir un des premiers, après avoir ordonné à tous les boulangers de faire une cuisson extraordinaire. Tout à coup on vit un spectacle admirable. Consalvi ne craignit pas de confier sa vie à la fragilité d'une barque. Il alla lui-même, en habits de cardinal, porter du pain aux habitants de la rue de l'Orso, et cet exemple ne tarda pas à être imité par d'autres Romains. L'envoyé français félicita Son Éminence sur cette action si courageuse. Le cardinal répondit : « Ah! j'ai été richement récompensé en entendant les bénédictions des femmes, des enfants ; ils baisaient mes mains, ma robe, mes pains ; ils n'en voulaient que pour un jour, afin que personne ne fût oublié : et puis ne dois-je pas agir ainsi pour consoler le Pape quand il apprendra ce malheur? » Le Pape fut en effet très-affligé quand il apprit le débordement du Tibre. Il regrettait de n'être pas présent et de n'avoir pu lui-même se montrer pour consoler le peuple et diminuer encore plus ses souffrances. Mais sa douleur fut adoucie quand il sut avec quelle prévoyance, quel courage et quel bonheur son ministre l'avait suppléé.

Pie VII, d'un autre côté, faisait son possible pour apporter des remèdes aux maux de l'Église universelle. Napoléon lui avait dit plusieurs fois de lui remettre un mémoire sur les demandes qui pouvaient intéresser le Saint-Siége. Une série de demandes ecclésiastiques fut rédigée un peu à la hâte et sans toute la modération

désirable dans les circonstances. Le Pape donna cet exposé à l'empereur, l'empereur à Portalis, ministre des cultes, qui lui en fit un rapport. Dans ce rapport, on confondait deux lettres de Louis XIV, l'une du 14 septembre 1693 à Innocent XII, sous le père Lachaise, l'autre du 7 juillet 1713, sous le pontificat de Clément XI, au cardinal de la Trémoille, chargé des affaires de France à Rome, pendant que le confesseur du roi était le père Letellier. Napoléon, embrouillé dans cette confusion d'époques et préoccupé d'une historiette bâtie par d'Alembert là-dessus, venait argumenter avec Pie VII, et répétait volontiers : *Votre Clément XI*. Le bon Pie VII s'aperçut bientôt de la méprise; cependant il ne voulut point la faire remarquer à Napoléon lui-même, mais seulement à son ministre : voici par quels motifs délicats. « Nous avions remarqué, raconta plus tard Pie VII, que l'empereur disait toujours la même chose. Il ne sortait pas de 1713 et du père Letellier, et cependant il ne s'agissait, dans ce qu'il disait, que de 1693 et du père Lachaise. A tous ses *Votre Clément XI*, nous avions bien envie de répondre : « *Votre Louis XIV* a cependant écrit cela dans un autre temps; » mais nous ne pouvions pas le trop enivrer, Napoléon, ce que doit éviter un ministre de la religion, ni le mortifier, ce que défend la charité. Avec la perspicacité que nous lui connaissions, si nous avions dit les deux mots, il aurait saisi les dates, la vérité, l'*imbroglio* des faits; et alors il serait parti en colère. M. Portalis avait dit verbalement toutes ces raisons au cardinal Antonelli. M. Portalis était celui qui fournissait à l'empereur de telles informations. L'empereur, mieux instruit, se serait indigné, il aurait tout renversé sur son passage, mandé M. Portalis, il l'aurait maltraité; et nous, nous aimions M. Portalis, il accueillait honorablement les évêques; M. Portalis disait : *L'évêque qui vit bien dans l'unité est pour son diocèse le chef de la parole et de la conduite* : nous faisions grand cas d'un homme qui parle ainsi des évêques, et nous nous sommes borné à dire avec quelque fermeté : « Vous vous trompez, ce n'est pas cela; » mais jamais l'empereur n'a voulu comprendre ces ménagements. » Cependant Napoléon, sans se rendre compte de la résistance du Pape, fut frappé de la dignité, de la douceur de ses paroles, de cette sorte de conseil tendre qui était peint dans ses yeux, de l'obstination polie de ses réponses; il lut, en rentrant dans son cabinet, le mémoire joint au rapport de M. Portalis, en date du 10 février, et qui devait être remis au Pape, fit à ce mémoire des corrections, ordonna une autre rédaction plus mitigée. En conséquence, M. Portalis vint présenter à l'empereur, le 19 février, un nouveau travail qui fut approuvé, et où l'on accordait au Pape plusieurs de ses demandes.

Dans l'art. 10, les Lazaristes étaient recommandés à l'empereur. Un décret les a rétablis; une maison avec une dotation de quinze mille francs leur a été assurée : ils sont sous la juridiction de l'archevêque de Paris. Le séminaire des *Missions étrangères* est rétabli : il ne demande aucune dotation ; les tiers acquéreurs de leurs biens ne les ont acquis que pour les leur conserver. Bel exemple donné au milieu de tant de cupidités impies. Le séminaire du *Saint-Esprit* est rétabli; il a la faculté de recevoir des legs et des fondations. Dans cette réponse de Portalis, on voit qu'il y avait eu intention d'être agréable, de ne présenter pour les refus que des raisons obligeantes, et de faire valoir les vrais services rendus à la religion. Le Pape témoigna sa gratitude ; il reparla encore une fois des établissements irlandais, quoiqu'il n'eût alors aucune correspondance avec l'Irlande ; et comme on vit qu'il attachait une importance particulière à se voir satisfait sur ce genre de demandes, Portalis ordonna de faire pour le rétablissement de cette institution encore plus qu'on n'avait promis. A la fin de cette négociation, le Pape s'applaudit en secret de n'avoir pas donné précédemment une occasion de mortifier Portalis, qui venait d'avoir directement avec sa Sainteté une conduite si convenable[1].

Napoléon lui-même disait au Pape avec insistance qu'il fallait encore s'occuper de la question relative aux domaines enlevés au Saint-Siége, et la discuter. Ces domaines étaient retenus les uns par l'empire français, les autres par la république italienne. Pie VII remit donc à l'empereur un mémoire. On y expose d'abord les charges de l'Église romaine; la majesté du culte qui convient au premier siége de l'Église catholique ; l'entretien de tant d'évêques et de tant de missionnaires répandus dans presque toutes les parties du monde ; l'éducation des jeunes gens de toutes les nations dans le collége de la Propagande à Rome, établissement qui restait alors fermé faute de revenus, ainsi que l'étaient les colléges particuliers de telle ou telle nation ; le maintien de tant de congrégations et de ministres nécessaires à l'expédition des affaires de l'Église universelle ; le traitement des cardinaux sur lesquels repose l'administration de cette même Église ; l'expédition, les honoraires, les correspondances des légats, nonces, vicaires apostoliques auprès de toutes les cours et de toutes les nations étrangères. Pour le soutien de ces charges et d'autres, la divine Providence avait doté le Saint-Siége, même depuis les temps les plus reculés et antérieurs à la souveraineté temporelle, de très-grands revenus et patrimoines dont il

[1] Artaud, t. 2. c. 18.

jouissait non-seulement à Rome, mais encore dans des contrées éloignées. Nous l'avons vu effectivement en détail, à la fin du sixième siècle, sous saint Grégoire le Grand. Or, ces charges et d'autres inhérentes à la dignité du souverain Pontife sont encore les mêmes, et peut-être se sont-elles accrues, tandis que les moyens de les soutenir ont diminué et diminuent de jour en jour. Les duchés de Parme et de Plaisance étaient dévolus au Saint-Siége par la mort du dernier duc Farnèse : on l'en a frustré jusqu'à présent. L'assemblée nationale incorpora à la France Avignon et le comtat. Le directoire de Paris fit occuper les trois plus belles provinces de l'État pontifical, la Romagne, le Bolonais et le Ferrarais, ainsi que d'autres possessions considérables. La cessation des annates et des expéditions de la France et de l'Allemagne, après le nouvel ordre de choses qui est venu s'établir dans l'un et l'autre empire ; expéditions et annates qui étaient un cens ou revenu arrêté avec toutes les nations, par des pactes solennels et réciproques, en compensation des contributions que doivent toutes les églises catholiques au premier Siége; enfin la grandeur des pertes incalculables et sans ressource, causées à la chambre apostolique, à ses finances et à ses sujets par la révolution qui vient d'avoir lieu. Sur la foi et le solide établissement des anciens pactes avec toutes les nations concernant les expéditions et les annates, les Pontifes romains ont grevé leur trésor d'une charge très-lourde qui subsiste encore aujourd'hui tout entière, et qui a été pourtant contractée, en grande partie, *afin de donner des secours aux princes catholiques dans les guerres qu'ils avaient à soutenir contre les infidèles qui les attaquaient de toutes parts.*

Artaud dit à ce sujet : « Il est certain que les Papes ont reçu bien souve.. divers bienfaits des puissances catholiques; il est certain aussi que bien souvent les Papes ont ouvert leur trésor pour les aider. Les empereurs d'Allemagne, les rois de France et d'Espagne y ont plus d'une fois puisé des secours considérables. » Artaud observe encore que, lors du traité de Tolentino, les agents du gouvernement français firent payer, ou plutôt volèrent à Pie VI, dix millions de plus qu'il ne devait.

Le mémoire conclut : Comme il est de l'intérêt général de la chrétienté que les moyens ne manquent point à son chef, afin qu'il remplisse les devoirs qui lui sont imposés pour sa propre conservation, conséquemment pour celle de la primauté que lui a donnée Jésus-Christ, et dont l'utilité est généralement reconnue, le Pape ne peut être indifférent à la perte de ces moyens, ni négliger aucune démarche dépendant de ses soins pour réparer cette perte

autant qu'il est en lui. C'est même l'obligation précise et positive d'un *tuteur*, d'un *administrateur* tel qu'il est du patrimoine de saint Pierre; devoir d'autant plus obligatoire pour lui, que vient s'y joindre la force du serment qu'il a prêté à l'époque de son élévation au pontificat. Il est encore obligé, par les devoirs de la plus stricte justice, de payer aux créanciers du trésor pontifical les intérêts de capitaux immenses, et de subvenir en même temps aux besoins des sujets de l'Église romaine, réduits à la plus grande détresse par les calamités passées. Pour tous ces motifs, le Pape conjure l'empereur de réparer, autant que possible, tant de pertes éprouvées par le Saint-Siége, et d'imiter Charlemagne, qui non-seulement rendit à l'Église romaine tout ce que les Lombards lui avaient enlevé, mais ajouta d'autres domaines encore, notamment le duché de Spolète et Bénévent.

Ce mémoire fut examiné avec une grande attention. Napoléon lui-même sentit si bien l'importance des raisons alléguées, qu'il ordonna de faire une réponse où il était aisé de reconnaître, dit Artaud, qu'il refusait parce qu'il n'avait pas la puissance de rendre. Dans le projet de réponse, il y avait un témoignage obligeant de tendresse pour le Saint-Père, qu'on savait n'être excité par aucun motif d'intérêt; on était convaincu que son âme pure n'était remplie que de *saints désirs* et de sentiments élevés au-dessus de toute considération humaine. On espérait que sa Sainteté serait persuadée du regret sensible avec lequel on se voyait dans l'impossibilité de seconder ses vœux pour l'agrandissement actuel de sa puissance temporelle. L'empereur trouva que ces paroles n'exprimaient qu'une partie de ses sentiments, et qu'il fallait en dire davantage. Alors il dicta lui-même le paragraphe suivant : « Si Dieu nous accorde la durée de la vie commune des hommes, nous espérons trouver des circonstances où il nous sera permis de consolider et d'étendre le domaine du Saint-Père, et déjà aujourd'hui nous pouvons et voulons lui prêter une main secourable, l'aider à sortir du chaos et des embarras où l'ont entraîné les crises de la guerre passée, et par là donner au monde une preuve de notre vénération pour le Saint-Père, de notre protection pour la capitale de la chrétienté, et enfin du désir constant qui nous anime de voir *notre religion* ne le céder à aucune autre pour la pompe de ses cérémonies, l'éclat de ses temples et tout ce qui peut imposer aux nations; nous avons chargé notre oncle, le cardinal grand-aumônier, d'expliquer au Saint-Père nos intentions et ce que nous voulons faire. » Le mémoire, après avoir reçu cette intercalation, finit ainsi : « Toujours fidèle au plan que l'empereur s'est fait dès le principe, il mettra sa gloire et son bonheur à être un des plus

fermes soutiens du Saint-Siége et un des plus sincères défenseurs de la prospérité des nations chrétiennes. Il veut qu'on place au premier rang des actions qui ont jeté de l'éclat sur sa vie le respect qu'il a toujours montré pour l'Église de Rome, et le succès des efforts qu'il a faits pour lui réconcilier le cœur et la foi de la première nation de l'univers [1]. »

Cependant les Romains redemandaient leur Pontife, et leur Pontife ne revenait pas. On commençait à avoir des inquiétudes. Les cardinaux demeurés à Rome parlaient confidentiellement de Paris et de Palerme. Voici comme l'historien de Pie VII, alors ambassadeur français à Rome, nous donne la clé de ce mystère. Le Pape continuait de visiter les églises, de bénir ceux qui s'agenouillaient devant lui, et ceux qui croyaient devoir lui refuser cet hommage ; il voyait à ses pieds, du même œil de bonté, l'astronome Lalande, que l'on n'entendait plus se glorifier du nom d'athée, et ces matrones pieuses qui avaient secouru la religion et ses ministres dans les malheurs de l'Église. En même temps, une semaine ne succédait pas à une autre qu'il ne sollicitât la faculté de retourner à Rome. Cette permission ne devait lui être accordée que lorsqu'il aurait encore résisté à la demande la plus amère, sans doute, qu'il pût entendre de la bouche d'un Français. Le Pape n'a jamais voulu dire quel fut le grand-officier qui un jour lui parla d'habiter Avignon, d'accepter un palais papal à l'archevêché de Paris, et de laisser établir un quartier privilégié, comme à Constantinople, où le corps diplomatique accrédité près l'autorité pontificale aurait le droit exclusif de résider : les premiers mots insinués plutôt qu'adressés directement, puis répétés à des alentours, à des confidents, à des Français amis du Saint-Siége, donnèrent à supposer que l'on voulait retenir le Pape en France. Ces mots funestes n'étaient pas prononcés par Napoléon ; mais il avait à Paris une telle puissance sur la pensée et sur la parole, qu'il n'était pas possible qu'on les eût hasardés sans sa permission. Le corps diplomatique, à Rome, s'en entretenait ; j'avais l'innocence de n'y pas croire. Cependant on les répétait avec une telle assurance, que le Pape crut devoir faire une réponse devant le même grand-officier : « On a répondu qu'on pourrait bien nous retenir en France ; eh bien ! qu'on nous enlève la liberté : tout est prévu. Avant de partir de Rome, nous avons signé une abdication régulière, valable, si nous sommes jetés en prison ; l'acte est hors de la portée du pouvoir des Français ; le cardinal Pignatelli en est dépositaire à Palerme, et quand on aura signifié les

[1] Artaud, t. 2, c. 19.

projets qu'on médite, il ne vous restera plus entre les mains qu'un moine misérable qui s'appellera Barnabé Chiaramonti. »

Le soir même de cette réponse sublime et qui valait plus que la victoire de Marengo, les ordres de départ furent mis sous les yeux de l'empereur, et l'on n'attendit plus que les convenances raisonnables de la saison et du temps nécessaire pour commander les relais avec plus d'intelligence qu'on ne l'avait fait lors de l'arrivée du Pape[1].

Pie VII rentra dans Rome le 16 mai 1805. Le dernier des Stuarts, le cardinal d'Yorck, malgré ses quatre-vingts ans, le reçut à la porte de la basilique de Saint-Pierre. La bénédiction terminée, le Pontife s'approcha encore une fois de l'autel pour faire sa dernière prière avant de sortir. Il paraît que, lorsqu'il fut à genoux, alors comme une sorte d'extase s'empara de lui. L'idée de se retrouver dans sa capitale cent quatre-vingt-cinq jours après un départ si douloureux; le souvenir des dangers qu'il avait courus, ou qu'il croyait avoir pu courir pendant un aussi long trajet, le préoccupaient tellement, qu'il restait comme immobile au pied de l'autel. Cette extase se prolongeait; l'église, où l'on était entré vers la fin du jour, et que l'on n'avait pas pensé à éclairer pour une cérémonie de nuit, commençait à s'assombrir. Plus de trente mille personnes, indécises au milieu de ce silence et de l'approche de l'obscurité, ne concevaient pas la cause de cet événement. Le cardinal Consalvi se leva doucement, s'approcha du Pape, lui toucha doucement le bras, et lui demanda s'il éprouvait quelque faiblesse. Le Pape serra la main du cardinal, le remercia et lui expliqua que cette prolongation de sa prière était un effet de joie et de bonheur. On ramena le Pape dans sa chaise à porteurs. Il était très-fatigué, et l'on exigea de lui qu'il se retirât en n'accordant aucune audience. Le soir, il y eut illumination générale dans les palais de Rome, et le sénateur donna une réception magnifique au Capitole, où se réunirent toute la noblesse romaine et le corps diplomatique[2].

Au moment où l'on avait échangé à Paris les divers mémoires relatifs aux affaires ecclésiastiques et aux réclamations en restitution de provinces, on s'était remis des présents. Le Pape avait offert un magnifique camée représentant *la continence de Scipion*, et divers objets de prix. L'empereur avait ordonné que les meilleurs orfèvres de Paris, sur des dessins venus de Rome, fussent chargés de ciseler une tiare, qui serait plus tard envoyée au Pape. Le travail ayant été hâté à force d'argent et de zèle, la tiare ne tarda pas à être apportée à

[1] Artaud, t. 2, c. 20. — [2] Ibid., c. 21.

Rome. Le Saint-Père remercia sur-le-champ l'empereur, par une lettre affectueuse du 23 juin 1805. Restait à remplir un devoir austère. Napoléon lui avait demandé de déclarer nul le mariage que son frère Jérôme, encore mineur, avait contracté aux États-Unis d'Amérique avec une fille protestante. Il fallait répondre sur cette question avec toute la franchise sacerdotale; il fallait expliquer les règles, les usages constants de Rome, bien spécifier jusqu'où pouvaient aller ses concessions, et quel était le point précis où elles s'arrêtaient; enfin, dans une question où l'empereur n'apportait que les calculs de sa vanité privée et de ses ambitieux projets pour l'avenir, ne pas s'écarter de ce calme de discussion et de ce respect pour les usages qui sont la base éternelle des décisions de Rome.

Le Pape adressa à l'empereur une lettre qui restera comme une explication raisonnée des doctrines du Saint-Siége sur l'indissolubilité du mariage, contracté même entre un catholique et une protestante. On peut aussi considérer cette lettre comme l'ouvrage particulier du Pape, parce qu'on y reconnaît sa dialectique puissante, son urbanité douce, son système habituel de rédaction, et que d'ailleurs il s'en déclare lui-même l'auteur.

« Majesté royale et impériale. Que votre majesté n'attribue pas le retard du renvoi du courrier à une autre cause qu'au désir d'employer tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour satisfaire aux demandes qu'elle nous a communiquées par sa lettre qu'avec les mémoires y joints, nous a remise le même courrier. — Pour ce qui dépendait de nous, savoir, pour garder un secret impénétrable, nous nous sommes fait un honneur de satisfaire avec la plus grande exactitude aux sollicitations de votre majesté; c'est pourquoi nous avons évoqué entièrement à nous-même l'examen de la pétition touchant le jugement sur le mariage en question. — Au milieu d'une foule d'affaires qui nous accablent, nous avons pris tous les soins et nous nous sommes donné toutes les peines pour puiser nous-mêmes à toutes les sources, pour faire les plus soigneuses recherches, et voir si notre autorité apostolique pourrait nous fournir quelque moyen de satisfaire les désirs de votre majesté, que, vu leur but, il nous aurait été fort agréable de seconder. Mais, de quelque manière que nous ayons considéré la chose, il est résulté de notre application que de tous les motifs qui ont été proposés ou que nous puissions imaginer, il n'y en a pas un qui nous permette de contenter votre majesté, ainsi que nous le désirerions, pour déclarer la nullité dudit mariage.

« Les trois mémoires que votre majesté nous a transmis étant basés sur des principes opposés les uns aux autres, se détruisent réciproquement. — Le premier, mettant de côté tous les autres empê-

chements dirimants, prétend qu'il n'y en a que deux qui puissent s'appliquer au cas dont il s'agit, savoir, la disparité du culte des contractants, et le non intervention du curé à la célébration du mariage. — Le second, rejetant ces deux empêchements, en déduit deux autres, du défaut de consentement de la mère et des parents du jeune homme mineur, et du *rapt*, qu'on désigne sous le nom de *séduction*. — Le troisième ne s'accorde pas avec le second, et propose comme seul motif de nullité le défaut de consentement du curé de l'époux qu'on prétend être nécessaire, vu qu'il n'a pas changé son domicile, parce que, selon la disposition du concile de Trente, la permission du curé de la paroisse serait absolument nécessaire dans les mariages.

« De l'analyse de ces opinions contraires, il résulte que les empêchements proposés sont au nombre de quatre; mais en les examinant, il ne nous a pas été possible d'en trouver aucun qui, dans le cas en question et d'après les principes de l'Église, puisse nous autoriser à déclarer la nullité d'un mariage contracté et déjà consommé. D'abord la disparité du culte, considéré par l'Église comme un empêchement dirimant, ne se vérifie pas entre *deux personnes baptisées*, bien que l'une d'elles ne soit pas dans la communion catholique. Cet empêchement n'a lieu que dans les mariages contractés entre un Chrétien et un infidèle. Les mariages entre protestants et catholiques, quoiqu'ils soient abhorrés par l'Église, cependant elle les reconnaît valides. — Il n'est pas exact de dire que la loi de France, relative aux mariages des enfants non émancipés et des mineurs, contractés sans le consentement des parents et des tuteurs, les rendent nuls quant au sacrement. Le pouvoir même législatif laïque a déclaré, sur des représentations du clergé assemblé l'an 1629, qu'en établissant la nullité de ces mariages, les législateurs n'avaient entendu parler que de ce qui regarde les effets civils du mariage, et que les juges laïques ne pouvaient donner aucun autre sens ou interprétation à la loi; car Louis XIII, auteur de cette déclaration, sentait bien que le pouvoir séculier n'a pas le droit d'établir des empêchements dirimants au mariage comme sacrement. En effet, l'Église, bien loin de déclarer nuls, quant au lien, les mariages faits sans le consentement des parents et des tuteurs, les a, même en les blâmant, déclarés valides dans tous les temps, et surtout dans le concile de Trente.

« En troisième lieu, il est également contraire aux maximes de l'Église de déduire la nullité du mariage, du *rapt* ou de la *séduction* : l'empêchement du rapt n'a lieu que lorsque le mariage est contracté entre le ravisseur et la personne enlevée, avant que celle-ci soit remise en sa pleine liberté. Or, comme il n'y a pas d'enlèvement dans

le cas dont il s'agit, ce qu'on désigne dans le mémoire par le mot de *rapt*, de *séduction*, signifie la même chose que le défaut de consentement des parents duquel on déduit la *séduction* du mineur, et ne peut en conséquence former un empêchement dirimant, quant au lien du mariage.

« C'est donc sur le quatrième empêchement, celui de la clandestinité, ou l'absence du curé, que nous avons dirigé nos méditations. Cet empêchement vient du concile de Trente ; mais la disposition du même concile n'a lieu que dans les pays où son fameux décret, chapitre 1, section 24 de la *Réformation du mariage*, a été publié, et même dans ce cas il n'a lieu qu'à l'égard des personnes pour lesquelles on l'a publié.

« Désirant vivement de chercher tous les moyens qui pourraient nous conduire au but que nous souhaitons d'atteindre, nous avons d'abord donné tous nos soins à connaître si le susdit décret du concile de Trente a été publié à Baltimore. Pour cela nous avons fait examiner de la manière la plus secrète les archives de la Propagande et de l'Inquisition, où l'on aurait dû avoir les nouvelles d'une telle publication. Nous n'en avons cependant rencontré aucune trace ; au contraire, par d'autres renseignements, et surtout par la lecture du décret d'un synode convoqué par l'évêque actuel de Baltimore, nous avons jugé que la susdite publication n'a pas été faite. D'ailleurs, il n'est pas à présumer qu'elle ait eu lieu dans un pays qui a toujours été sujet des hérétiques.

« A la suite de cette recherche des faits, nous avons considéré sous tous les points de vue, si l'absence du curé pourrait, selon les principes du droit ecclésiastique, fournir un titre de nullité ; mais nous sommes resté convaincu que ce motif de nullité n'existe pas. En effet, il n'existe point au sujet du domicile de l'époux. Car, supposons même qu'il retint son propre domicile dans le lieu où l'on suit la forme établie par le concile de Trente pour les mariages, c'est une maxime incontestable que, pour la validité du mariage, il suffit d'observer les lois du domicile d'un des époux, surtout lorsqu'aucun des deux n'a abandonné son domicile frauduleusement ; d'où il suit que, si on a observé les lois du domicile de la femme où le mariage s'est fait, il n'était pas nécessaire de se conformer à celles du domicile de l'homme où le mariage n'a pas été contracté.

« Il ne peut non plus exister un motif de nullité par cause du domicile de la femme, par la raison déjà alléguée, savoir, que le décret du concile de Trente n'y ayant pas été publié, sa disposition de la nécessité de la présence du curé ne peut y avoir lieu, et aussi par une autre raison qui est que, quand même cette publication y eût été

faite, on ne l'aurait faite que dans les paroisses catholiques, s'agissant d'un pays originairement catholique, de sorte qu'on ne pourrait jamais en déduire la nullité d'un mariage *mixte*, c'est-à-dire entre un catholique et une hérétique à l'égard de laquelle la publication n'est pas censée être faite. Ce principe a été établi par un décret de notre prédécesseur Benoit XIV, au sujet des mariages *mixtes* contractés en Hollande et dans la Belgique confédérée. Le décret n'établissant pas un nouveau *droit*, mais étant seulement une déclaration, comme porte son titre (c'est-à-dire un développement de ce que ces mariages sont en réalité), on comprend aisément que le même principe doit être appliqué aux mariages contractés entre un catholique et une hérétique, dans un pays sujet à des hérétiques, quand même parmi les catholiques y existant on aurait publié le susdit décret.

« Nous avons entretenu Votre Majesté de cette analyse, pour lui faire connaître sous combien de rapports nous avons tâché d'examiner l'affaire, et pour lui témoigner combien il nous peine de ne trouver aucune raison qui puisse nous autoriser à porter notre jugement pour la nullité du mariage. La circonstance même d'avoir été célébré devant un évêque (ou prêtre comme Votre Majesté le dit) espagnol très-attaché, comme le sont tous ceux de cette nation, à l'observance du concile de Trente, est une raison de plus pour croire que ce mariage a été contracté avec les formalités suivant lesquelles on contracte validement les mariages dans ce pays. En effet, ayant eu occasion de voir un synode de catholiques celébré à Baltimore, nous en avons encore mieux reconnu la vérité.

« Votre Majesté doit comprendre que, sur les renseignements que nous avons jusqu'ici de ce fait, il est hors de notre pouvoir de porter le jugement de nullité. Si, outre les circonstances déjà alléguées, il en existait d'autres d'où l'on pût relever la preuve de quelque fait qui constituât un empêchement capable d'induire la nullité, nous pourrions alors appuyer notre jugement sur cette preuve, et prononcer un décret qui fût conforme aux règles de l'Église, desquelles nous ne pouvons nous écarter en prononçant sur l'invalidité d'un mariage que, selon la déclaration de Dieu, aucun pouvoir humain ne peut dissoudre.

« Si nous usurpions une autorité que nous n'avons pas, nous nous rendrions coupable d'un abus le plus abominable de notre ministère sacré devant le tribunal de Dieu et devant l'Église entière. Votre Majesté même dans sa justice n'aimerait pas que nous prononçassions un jugement contraire au témoignage de notre conscience et aux principes invariables de l'Église. C'est pourquoi nous espérons vivement que Votre Majesté sera persuadée que le désir qui nous anime

de seconder, autant que cela dépend de nous, ses désirs, surtout vu les rapports intimes qu'ils ont avec son auguste personne et sa famille, est, dans ce cas rendu inefficace par faute de pouvoirs et qu'elle voudra accepter cette même déclaration comme un témoignage sincère de notre affection paternelle [1]. »

Cette lettre devait partir le 26 juin; elle ne fut expédiée que le jour suivant. Le cardinal Fesch, retourné à son ambassade de Rome, était venu faire de nouvelles observations au Pape, qui n'y trouva aucun motif de rien changer à sa réponse. Napoléon ne fit pas paraître trop de colère en recevant ces explications. Le contre-coup cependant se fit ressentir dans les opérations du cabinet de Milan. On rendit encore des décrets qui furent désagréables au Pape. Le 31 juillet, il en porta des plaintes à Napoléon, qui répondit aussitôt par une lettre où il proteste de ses bonnes intentions dans ce qu'il a réglé, et charge le cardinal Fesch de concerter avec le Saint-Père les modifications convenables. Le 6 septembre 1805, Pie VII le remercia de ses bonnes dispositions, mais en lui faisant observer avec douceur que plusieurs de ces ordonnances étaient en opposition avec le concordat d'Italie.

L'Autriche ne donnait au Pape aucun sujet de plainte et de temps en temps même elle lui adressait des consolations : il existait entre les deux gouvernements un esprit de concorde qui ne pouvait que disposer favorablement Pie VII à écouter avec bienveillance les moindres vœux de l'empereur François II. Celui-ci désirait que son frère Rodolphe fût nommé coadjuteur, avec future succession, du cardinal Collorédo, archevêque d'Olmutz. Le Pape assembla un consistoire le 9 septembre, et attribua cette dignité à l'archiduc.

Nous avons vu un ambassadeur séculier de France à Rome, le sieur Cacault, révolutionnaire corrigé, Breton de naissance, déployer une dextérité pleine de franchise, qui lui mérita l'amitié du Pape et de son ministre, et lui donna moyen d'aplanir les plus grandes difficultés. Son successeur, le cardinal de Fesch, n'eut pas la même adresse. Il se brouilla de bonne heure avec le cardinal Consalvi, auquel cependant il devait d'avoir obtenu que Pie VII vînt sacrer son neveu Napoléon à Paris. Il se montra souvent cardinal-oncle, plus que cardinal-prêtre. Comme prêtre et théologien, il devait savoir que son neveu Jérôme marié avec la demoiselle Patterson, par l'évêque catholique de Baltimore, monseigneur Carroll, et ayant déjà un fils, était vraiment et indissolublement marié, et qu'il ne lui convenait point, à lui cardinal de la sainte Église romaine, de vouloir séparer

[1] Artaud. t. 2, c. 22.

ce que Dieu ava
était hérissée d'e
sénateur Lucien,
fugié dans les Éta
gence avec l'emp
bienveillance. Pie
asile à ce frère pe
il, le refuge ordin
victime de ces r
monde. » Le card
ment : ce frère, a
éprouvait un ser
d'entrer dans cett
le mois de septem
de Rome se prire
de leur vendre de
saient pour avoir
nateur Lucien; p
française. Le card
l'informer de ces
chait les coupable
dinal Consalvi un
n'avoir pas encor
ment le cardinal C
de Basseville et de
gnit vivement et à
faires étrangères

Comme nous a
qui avaient comm
çais avaient fait r
lèrent devant Nap
d'occuper Ancône
salvi : « Nous vou
impression, nous a
« Nous dirons fra
de notre caractère,
d'occuper Ancône
visionner, nous a
pour la chose elle
cuté, Votre Majesté

[1] Artaud, t. 2, c. 25

ce que Dieu avait ainsi conjoint. Au surplus, sa position à Rome était hérissée d'embarras, de peines et de difficultés sans nombre. Le sénateur Lucien, frère de Napoléon et neveu du cardinal, était réfugié dans les États du Saint-Père, et ne vivait pas en bonne intelligence avec l'empereur. Le cardinal Consalvi traitait Lucien avec bienveillance. Pie VII avait jugé convenable de ne pas refuser un asile à ce frère persécuté par un souverain puissant. « Rome, disait-il, le refuge ordinaire des princes légitimes, peut l'être aussi d'une victime de ces récentes fortunes impériales qui font trembler le monde. » Le cardinal Consalvi avait un frère qu'il chérissait tendrement : ce frère, admis dans la société intime du sénateur Lucien éprouvait un sentiment de reconnaissance tel, qu'il ambitionnait d'entrer dans cette famille par une alliance. Or, il advint que, dans le mois de septembre 1805, sur la place Navone, quatre jeunes gens de Rome se prirent de querelle avec deux marchands qui refusaient de leur vendre des concombres, et les tuèrent. Ces jeunes gens passaient pour avoir été, et peut-être pour être encore au service du sénateur Lucien ; pour en imposer aux gardes, ils portaient la cocarde française. Le cardinal Consalvi alla au palais du cardinal Fesch pour l'informer de ces faits, mais ne l'y trouva point. La justice recherchait les coupables. Le lendemain, le cardinal Fesch adressa au cardinal Consalvi une lettre incroyable, où il se plaint amèrement de n'avoir pas encore été informé de la chose, et accuse outrageusement le cardinal Consalvi de tramer un troisième meurtre après celui de Basseville et de Duphot : calomnie atroce dont Consalvi se plaignit vivement et à Fesch lui-même et à Talleyrand, ministre des affaires étrangères de France [1].

Comme nous avons déjà vu, le 19 octobre 1805, les Autrichiens, qui avaient commencé la guerre et que diverses attaques des Français avaient fait refluer dans Ulm, se rendirent prisonniers et défilèrent devant Napoléon. Avant de marcher sur Vienne, il ordonna d'occuper Ancône. A cette nouvelle, le Pape dit au cardinal Consalvi : « Nous vous soutiendrons ; votre lettre n'a produit aucune impression, nous allons écrire nous-même. » Et il écrivit à Napoléon : « Nous dirons franchement à Votre Majesté, avec toute l'ingénuité de notre caractère, que l'ordre qu'elle a donné au général Saint-Cyr d'occuper Ancône avec les troupes françaises et de la faire approvisionner, nous a causé non moins de surprise que de douleur, tant pour la chose elle-même, que pour la manière dont elle a été exécuté, Votre Majesté ne nous ayant en aucune façon prévenu. Véritable-

[1] Artaud, t. 2, c. 25 et 26.

ment, nous ne pouvons dissimuler que c'est avec une vive sensibilité que nous nous voyons traité d'une manière qu'à aucun titre nous ne croyons avoir méritée. Notre *neutralité*, reconnue par Votre Majesté comme par toutes les autres puissances, et pleinement respectée par elles, nous donnait un motif particulier de croire que les sentiments d'amitié qu'elle professait à notre égard nous auraient préservé de cet amer déplaisir : nous nous apercevons que nous nous sommes trompé. Nous le dirons franchement, de l'époque de notre retour de Paris, nous n'avons éprouvé qu'amertume et déplaisirs, quand au contraire, la connaissance personnelle que nous avons faite de Votre Majesté, et notre conduite invariable, nous promettaient toute autre chose. En un mot, nous ne trouvons pas dans Votre Majesté la correspondance de sentiments que nous étions en droit d'attendre. Nous le sentons vivement, et, à l'égard de l'invasion présente, nous disons avec sincérité que ce que nous nous devons à nous-même, et les obligations que nous avons contractées envers nos sujets, nous forcent de demander à Votre Majesté l'évacuation d'Ancône, au refus de laquelle nous ne verrions pas comment pourrait se concilier la continuation des rapports avec le ministre de Votre Majesté à Rome, ces rapports étant en opposition avec le traitement que nous continuerons à recevoir de Votre Majesté dans Ancône. Que Votre Majesté se persuade que cette lettre est un devoir pénible pour notre cœur, mais que nous ne pouvons dissimuler la vérité, ni manquer en outre aux obligations que nous avons contractées. Nous voulons donc espérer qu'au milieu des amertumes qui nous accablent, Votre Majesté voudra bien nous délivrer du poids de celles-ci, qu'il dépend de sa seule volonté de nous épargner. »

Le Pape expliqua lui-même au cardinal Fesch que, quand il écrit qu'il ne pourrait conserver des rapports avec lui comme ministre de France, s'il n'obtenait l'évacuation d'Ancône, il n'entendait rien autre que la nécessité d'ôter aux Russes, en quelque circonstance, afin qu'ils ne traitassent pas son pays en ennemi, l'opinion que cette occupation avait été consommée avec son intelligence. N'obtenant pas l'évacuation, il donnait une preuve de son déplaisir de ce refus, en suspendant la continuation des rapports publics avec le ministre français ; mais il ne devait pas interrompre les rapports confidentiels : il était bien éloigné de l'idée de le renvoyer.

Napoléon ne répondit que le 7 janvier 1806 à la lettre que lui avait écrite Pie VII le 13 novembre 1805. On lit dans cette réponse : « L'occupation d'Ancône est une suite immédiate et nécessaire de la mauvaise organisation de l'état militaire du Saint-Siége. Votre Sainteté avait intérêt à voir cette forteresse plutôt dans mes mains que

dans celles des Anglais et des Turcs... Je me suis considéré comme le protecteur du Saint-Siége, et à ce titre j'ai occupé Ancône. Je me suis considéré, ainsi que *mes prédécesseurs de la deuxième et de la troisième race*, comme fils aîné de l'Église, comme ayant seul l'épée pour la protéger et la mettre à l'abri d'être souillée par les Grecs et les Musulmans. » Le 29 janvier, Pie VII répondit aux plaintes, ou plutôt aux moqueries de Napoléon, une lettre pleine de calme, terminée par ces mots : « Cette liberté de langage sera pour votre majesté un arrhe de notre confiance en vous. Si l'état de tribulation auquel Dieu nous a réservé dans notre douloureux pontificat, devait arriver à son comble ; si nous devions nous voir ravir une chose si précieuse pour nous, l'amitié et la bienveillance de votre majesté, le prêtre de Jésus-Christ, qui a la vérité dans le cœur et sur les lèvres, supportera tout avec résignation et sans crainte ; de la tribulation elle-même il recevra le *reconfort* de sa constance. Il espère que la récompense que ne lui offre pas le monde, lui est réservée plus solide, éternelle dans le ciel, et, ne cessant pas de prier Dieu pour la longue et prospère conservation de votre majesté impériale et royale, nous lui accordons de tout cœur la paternelle bénédiction apostolique. »

Il paraît que les expressions courageuses du Saint-Père produisirent une impression vive sur Napoléon. Quinze jours après, il répondit lui-même. Voici comme, à travers mille incohérences, on peut résumer cette impériale et royale impertinence au saint Pontife : « Je prends plus soin de la religion que vous-même ; vous la laissez en souffrance, regardez-moi faire : je serai plus sage, plus habile, plus pieux même que vous. Je ne suis pas seulement le guerrier du siècle ; si j'étais encore davantage le maître, je me déclarerais le Pontife suprême, et moi je ne laisserais pas *périr des âmes*. » Conséquemment à une telle lettre du neveu, le cardinal-oncle demanda officiellement que l'on expulsât les Russes, les Suédois, les Anglais et les Sardes, de Rome et de l'état pontifical. Le cardinal Consalvi déclara que sa Sainteté s'entendrait sur ce point directement avec l'empereur.

Pie VII, après avoir consulté les cardinaux, adressa effectivement à Napoléon, le 21 mars 1806, une longue lettre où il redresse solidement les faux principes, les erreurs de fait et les prétentions insoutenables, accumulés dans la récrimination impériale. Après un préambule digne, calme et affectueux, le Pape dit :

« Nous commençons par ce que votre majesté demande de nous : elle veut que nous chassions de nos états tous les Russes, Anglais et Suédois, et tout agent du roi de Sardaigne, et que nous fermions nos ports aux bâtiments des trois nations susdites ; elle veut que nous

abandonnions notre état pacifique, et que nous entrions avec ces puissances dans un état ouvert de guerre et d'hostilité. Que votre majesté nous permette de lui répondre avec une netteté précise que, non pas à cause de nos intérêts temporels, mais à cause des devoirs essentiels inséparables de notre caractère, nous nous trouvons dans l'impossibilité d'adhérer à cette demande. Veuillez bien la considérer sous tous les rapports qui nous regardent, et jugez vous-même s'il est de votre religion, de votre grandeur, de votre humanité de nous contraindre à des pas de cette nature. — Nous vicaire de ce Verbe éternel, qui n'est pas le Dieu de la dissension, mais le Dieu de la concorde, qui est venu au monde pour en chasser les inimitiés et pour évangéliser la paix tant à ceux qui sont éloignés qu'à ceux qui sont voisins, ce sont les expressions de l'apôtre, en quelle manière pouvons-nous dévier de l'enseignement de notre divin instituteur ? comment contredire la mission à laquelle nous avons été destiné ? — Ce n'est notre volonté, c'est celle de Dieu, dont nous occupons la place sur la terre, qui nous prescrit le devoir de la paix envers tous, *sans distinction de catholiques et d'hérétiques, de voisins ou d'éloignés, de ceux dont nous attendons le bien, de ceux dont nous attendons le mal*. Il ne nous est pas permis de trahir l'office commis par le Tout-Puissant, et nous le trahirions, si, pour les motifs déduits par votre majesté, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de puissances hérétiques qui ne peuvent nous faire que du mal (c'est ainsi que parle votre majesté), nous accédions à des demandes qui nous porteraient à prendre part contre elles dans la guerre.

« Si nous ne devons pas, comme dit votre majesté, entrer dans le *dédale de la politique*, dont nous nous sommes tenu et dont nous nous tiendrons toujours éloigné, nous devons d'autant plus nous abstenir de prendre part dans les mesures d'une guerre qui a des objets politiques, d'une guerre dans laquelle on n'attaque pas la religion, d'une guerre dans laquelle se trouve d'ailleurs mêlée une puissance catholique. — La nécessité seule de repousser une agression hostile ou de défendre la religion mise en péril, a pu donner à nos prédécesseurs un juste motif de sortir de leur état pacifique. Si quelqu'un d'eux, par faiblesse humaine, s'est écarté de ces maximes, sa conduite, nous le dirons franchement, ne pourrait jamais servir d'exemple à la nôtre. — Ce pacifique maintien que nous devons garder à cause du caractère sacré dont Dieu nous a investi, nous le devons également garder dans les intérêts de la religion qu'il nous a confiés, dans les intérêts du troupeau qu'il a remis à notre ministère pastoral. Chasser les sujets des puissances en guerre avec votre majesté, leur fermer les ports, serait le même que s'attirer la sûre consé-

quence de la rupture de toute communication entre nous et les catholiques qui vivent dans leurs domaines.

« Pouvons-nous laisser dans l'abandon tant d'âmes et fidèles, tandis que l'évangile nous défend de négliger la recherche même d'une seule ? Pouvons-nous être indifférent aux maux infinis que le catholicisme souffrirait dans ces pays, s'il y restait privé de toute communication avec le centre de l'unité qui est le fondement et la base de la religion catholique ? Si une irresistible force des événements humains nous privait de cette libre communication, nous gémirions profondément sur une telle calamité, mais nous ne souffririons pas le continuel remords d'en être nous-même la cause. Au contraire, si nous intimions aux sujets de ces souverains de sortir de nos états, de ne pas approcher de nos ports, ne serait-ce pas une infortune irréparable, et par un fait qui serait absolument nôtre, que toute communication resterait interrompue entre nous et les catholiques qui vivent dans ces contrées. Comment pourrions-nous résister à la voix intérieure de notre conscience, qui nous reprocherait continuellement les funestes conséquences de ce fait ? comment pourrions-nous cacher à nous-même notre faute? Les catholiques qui existent dans ces domaines ne sont pas en petit nombre; il y en a des millions dans l'empire russe, il y en a des millions et des millions dans les pays soumis au royaume d'Angleterre ; ils jouissent du libre exercice de leur culte, ils sont protégés. Nous ne pouvons prévoir ce qui arriverait, si les souverains de ces états se voyaient provoqués par nous et par un acte d'hostilité si décidé, tel que serait l'expulsion de leurs sujets et la fermeture de nos ports. Le ressentiment contre nous serait d'autant plus fort qu'il serait en apparence plus juste, puisque nous n'aurions reçu d'eux aucune injure. Si cette indignation ne se ruait pas contre les personnes des catholiques, nous pourrions craindre à bon droit qu'on ne ruinât l'exercice de la religion catholique, permis avec tant de liberté dans ces domaines.

« Quand cela n'arriverait pas, il arriverait certainement que l'on prononcerait l'interdiction de toute communication directe et indirecte entre les catholiques et nous, l'empêchement des missions, l'interruption de toutes les affaires spirituelles, et cela serait un mal incalculable pour la religion et le catholicisme, mal dont nous devrions nous accuser nous-même, et dont il faudrait rendre le compte le plus sévère devant le tribunal de Dieu... Nous terminerons ici les réponses aux premières demandes faites par votre majesté, avec la confiance qu'après des réflexions d'un si grand poids, elle abandonnera ces demandes, et qu'elle nous délivrera de la désolation dans laquelle elles nous ont plongé. Mais les principes sur lesquels

votre majesté les a appuyées ne nous permettent pas de nous taire...

« Sire, levons le voile ! Vous dites que vous ne toucherez pas l'indépendance de l'Église, vous dites que nous sommes le souverain de Rome ; vous dites dans le même moment que *toute l'Italie sera soumise sous votre loi :* vous nous annoncez que, si nous faisions ce que vous voulez, vous ne changerez par les apparences. Mais si vous entendez que Rome, comme faisant partie de l'Italie, soit sous votre loi, si vous ne voulez conserver que les apparences, le domaine temporel de l'Église sera réduit à une condition absolument lige et servile, la souveraineté et l'indépendance du Saint Siége seront détruites... Votre majesté établit en principe qu'elle est *empereur de Rome.* Nous répondons, avec la franchise apostolique, que le souverain Pontife qui est tel, depuis un si grand nombre de siècles, qu'aucun prince régnant ne compte une ancienneté semblable à la sienne, le Pontife devenu encore souverain de Rome, ne reconnaît et n'a jamais reconnu dans ses États une puissance supérieure à la sienne ; qu'aucun empereur n'a aucun droit sur Rome. Vous êtes immensément grand ; mais vous avez été élu, sacré, couronné, reconnu empereur des Français et non de Rome. Il n'existe pas d'empereur de Rome ; il n'en peut pas exister si l'on ne dépouille le souverain Pontife du domaine absolu et de l'empire qu'il exerce seul à Rome. Il existe bien un empereur des Romains ; mais ce titre est reconnu par toute l'Europe, et par votre majesté elle-même, dans l'empereur d'Allemagne. Ce n'est qu'un titre de dignité et d'honneur, lequel ne diminue en rien l'indépendance réelle et apparente du Saint-Siége.... Votre majesté dit que nos relations avec elles sont les mêmes que celles de nos prédécesseurs avec Charlemagne. Charlemagne a trouvé Rome dans les mains des Papes ; il a reconnu, il a confirmé sans réserve leurs domaines, il les a augmentés avec de nouvelles donations, il n'a prétendu aucun droit de domaine ni de supériorité sur les Pontifes considérés comme souverains temporels, il n'a prétendu d'eux ni dépendance ni sujétion...

« Nous ne pouvons admettre la proposition suivante : que nous devons avoir pour Votre Majesté, dans le temporel, les mêmes égards qu'elle a pour nous dans le spirituel. Cette proposition a une extension qui détruit et altère les notions de nos deux puissances.... Un souverain catholique n'est tel que parce qu'il professe reconnaître les définitions du chef visible de l'Église, et le regarde comme le maître de la vérité et le seul vicaire de Dieu sur la terre : il n'y a donc pas d'identité ni d'égalité entre les relations spirituelles d'un souverain catholique avec le suprême hiérarque,

et les relations temporelles d'un souverain avec un autre souverain... Vous dites encore que vos ennemis doivent être les nôtres; cela répugne au caractère de notre divine mission qui ne connaît pas d'inimitiés, même avec *ceux qui sont éloignés du centre de notre union*. Ainsi donc, toutes les fois que votre majesté serait en guerre avec une puissance catholique, nous devrions nous trouver en guerre avec cette puissance? Charlemagne et tous les princes *avoués* ou défenseurs de l'Église ont fait profession de la défendre de la guerre, et non de l'entraîner à la guerre... Cette proposition tend à faire du souverain pontifical un feudataire, un vassal-lige de l'empire français. »

Pie VII termine ainsi sa lettre : « Voilà les sentiments candides que la voix de notre conscience nous a dictés... Si nous étions assez malheureux pour que le cœur de votre majesté ne fût pas ému par nos paroles, nous souffririons avec une résignation évangélique tous les désastres, nous nous soumettrions à toutes les douleurs en les recevant de la main du Seigneur. Oui, la vérité triomphera toujours sur nos lèvres; la constance à maintenir intacts les droits de notre siége régnera dans notre cœur; nous affronterons toutes les adversités de cette vie plutôt que de nous rendre indigne de notre ministère : et vous ne vous éloignerez pas de cet esprit de sagesse et de prévoyance qui vous distingue; il vous a fait connaître que la prospérité des gouvernements et la tranquillité des peuples sont inséparablement attachées au bien de la religion... Vous n'oublierez pas enfin que nous nous trouvons à Rome exposé à tant de tribulations, et qu'il y a à peine une année que nous sommes parti de Paris[1]. »

Mais pendant que Pie VII écrivait cette lettre, Napoléon, à Paris même, disait à M. de Fontanes : « Moi, je ne suis pas né à temps, monsieur de Fontanes; voyez Alexandre le Grand, il a pu se dire le fils de Jupiter, sans être contredit. Moi, je trouve dans mon siècle un prêtre plus puissant que moi : car il règne sur les esprits, et je ne règne que sur la matière. » Napoléon s'était écrié précédemment : « Les prêtres gardent l'âme et me jettent le cadavre. » Pour les affaires de religion, il y avait deux hommes en Napoléon, le sage et l'orgueilleux. Ici l'orgueilleux sort de toute mesure. Que les scènes de guerre, après l'avoir fait proclamer Charlemagne, l'aient entraîné jusqu'à se croire le conquérant Alexandre, on le conçoit; mais qu'il envie les adorations que la présomption d'Alexandre exigea dans un accès de démence, il faut le plaindre, il faut d'avance

[1] Artaud, t. 2, c. 28.

pleurer sur les malheurs qui vont frapper le prêtre plus puissant que lui. Ce n'est pas assez d'avoir confié tout bas de pareilles ambitions à un conseiller sûr, elles vont devenir tout haut dans l'Europe la règle politique d'une conduite obstinée à l'égard du Pape.

Napoléon rappela le cardinal oncle de son ambassade de Rome, et le remplaça par le sieur Alquier, protestant et régicide, jusqu'alors ministre français à Naples. Le 17 mai 1806, le cardinal présenta son successeur et dit à Pie VII : « Je pars pour Paris, et je prie votre Sainteté de me donner ses commissions. — Nous n'en avons pas à vous donner, reprit le Pape; nous vous chargeons seulement de dire à l'empereur que, quoiqu'il nous maltraite beaucoup, nous lui sommes fort attaché, ainsi qu'à la nation française. Répétez-lui que nous ne voulons entrer dans aucune confédération; que nous voulons être indépendant, parce que nous sommes souverain; que, s'il nous fait violence, nous protesterons à la face de l'Europe, et que nous ferons usage des moyens temporels et spirituels que Dieu a mis entre nos mains. — Votre Sainteté, reprit le cardinal-oncle, devrait se rappeler qu'elle n'a pas le droit de faire usage de l'autorité spirituelle dans les affaires présentes de la France avec Rome. » Le Pape demanda, d'un ton très-élevé au cardinal-oncle, où il prenait cette opinion.

Le nouvel ambassadeur reçut ordre de recommander M. de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons; le Pape répondit : « Nous ignorons si nous sommes parent des Clermont de France; nous tiendrions à honneur d'appartenir à une si illustre famille, qu'ici l'on dit avoir été alliée même aux rois très-chrétiens : mais nous avons promis de laisser éloignés de Rome nos parents de Césène : nous ne pourrions, dans aucun cas, appeler à Rome des parents étrangers [1]. »

Sur les entrefaites, Joseph Bonaparte, étant devenu roi de Naples par la volonté de son frère Napoléon, lui demanda la permission de s'emparer des principautés pontificales de Bénévent et de Ponte-Corvo, enclavées dans son royaume. Napoléon donna Bénévent à son ministre des relations extérieures, l'ex-évêque Talleyrand, qui s'était marié, et Ponte-Corvo au général protestant Bernadotte. La raison qu'il donna pour ôter au Pape ces domaines qu'il lui avait fait restituer, cette raison est des plus curieuses. Napoléon avait souvent remarqué que Bénévent et Ponte-Corvo étaient un sujet de dispute entre Rome et Naples : or, Napoléon avait souverainement à cœur la bonne harmonie entre Naples et Rome; en con-

[1] Artaud, t. 2, c. 29.

séquence, il a cru leur rendre un éminent service en leur ôtant ce sujet de querelle, tout comme le juge de la fable, qui gruge l'huître pour mettre d'accord les deux plaideurs qui se la disputaient.

Vers le même temps, Napoléon ordonna au général Lemarrois d'occuper Pesaro, Fano, Sinigaglia, tout le littoral de l'Adriatique dépendant de l'état pontifical : et c'est le trésor pontifical, déjà si obéré, qui devait payer l'entretien des troupes d'occupation. Un corps de troupes françaises part du royaume de Naples, annonce son passage pour la Toscane, puis tout à coup marche sur Civita-Vecchia, s'empare du port et de la forteresse. Le 6 juillet, le général Lemarrois fit signifier aux fermiers des droits sur le sel et les céréales, ainsi qu'aux douaniers l'ordre de verser dans ses mains toutes les sommes destinées au trésor pontifical. Un des employés ayant demandé à l'officier français de quel droit il faisait cela, l'officier répondit froidement : Vous servez un petit prince, et moi un grand monarque, voilà mon droit. » Le général Duchesne fit arrêter le gouverneur pontifical de Civita-Vecchia, et conduire hors de la ville. Tout cela pour réduire le Pape à quelque concession honteuse ou le peuple à la révolte [1].

Le Pape dit en cette occasion à l'ambassadeur Alquier : « Tous les points importants de nos états sont successivement occupés par les troupes de l'empereur, que nous ne pouvons plus faire subsister, même en mettant de nouveaux impôts. Nous vous prévenons que, si l'on veut s'emparer de Rome, nous refuserons l'entrée du château Saint-Ange. Nous ne ferons aucune résistance, mais vos soldats devront briser les portes à coups de canon. L'Europe verra comme on nous traite ; et nous aurons du moins prouvé que nous avons agi conformément à notre honneur et à notre conscience. Si l'on nous ôte la vie, la tombe nous honorera, et nous serons justifiés aux yeux de Dieu et dans la mémoire des hommes. »

Le 17 juin 1806, le cardinal Consalvi donna sa démission, et fut remplacé par le cardinal Casoni, ancien vice-légat à Avignon, puis nonce en Espagne, et alors âgé de soixante-quatorze ans. Le nouveau gouvernement pontifical, vivement blessé de l'inféodation de Bénévent et de Ponte-Corvo, n'adressait plus d'instructions au cardinal Caprara, légat à Paris, et voulait régler toutes les affaires du Saint-Siége à Rome. Le légat avait deux assesseurs capables et fidèles, les prélats Sala et Mazio, qui l'empêchèrent plus d'une fois d'outre-passer ses pouvoirs par faiblesse ou connivence. Le gou-

[1] Pacca. *Mémoires sur le pontificat de Pie VII*, 1re partie, édit. 1846.

vernement français les fit éloigner et remplacer par d'autres ; mais le légat eut encore moins la confiance du Pape. Dans ce même temps, l'ambassadeur Alquier notifia au saint Pontife, comme une grâce dernière de Napoléon, que, s'il voulait conserver ses États, il devait déclarer : 1° que tous les ports de l'État pontifical seraient fermés à l'Angleterre toutes les fois que celle-ci serait en guerre avec la France ; 2° que les forteresses de l'État romain seraient occupées par des troupes françaises toutes les fois qu'une armée de terre aura débarqué ou aura menacé de débarquer sur un des points de l'Italie.

Pie VII répondit avec calme et résignation : « Sa majesté peut, quand elle le voudra, exécuter ses menaces et nous enlever ce que nous possédons. Nous sommes résigné à tout, et prêt, si elle veut, à nous retirer dans un couvent ou dans les catacombes de Rome, à l'exemple des premiers successeurs de saint Pierre. » L'ambassadeur protestant et régicide écrivit alors à l'ex-évêque Talleyrand : « Votre altesse ne peut avoir oublié ce que j'ai dit constamment de la résistance *opiniâtre* du Pape, et de l'impossibilité que je trouvais à la vaincre. On s'est étrangement trompé sur le caractère de ce souverain, si l'on a pensé que sa flexibilité apparente cédait à tous les mouvements qu'on voulait lui imprimer : cette manière de le juger n'est vraie que sur les objets d'administration et de détails de gouvernement, où le Pape s'en remet à la volonté de ceux qui en sont chargés ; mais dans tout ce qui tient à l'autorité du chef de l'Église, il ne s'en rapporte qu'à lui seul... Le Pape a un caractère doux, mais très-irritable et susceptible de déployer une fermeté à toute épreuve. C'est un fait constant qu'il ne verra pas sans une satisfaction très-vive que sa résistance produise des changements politiques qu'il appellera *persécution*. Comme tous les ultramontains, il pense que *les malheurs de l'Église*, suivant leur expression, doivent amener des temps plus prospères et des jours de triomphe, et déjà ils disent hautement : *Si l'empereur nous renverse, son successeur nous relevera.* » Ce témoignage de l'ambassadeur est remarquable ; nous verrons comme la Providence justifiera cette confiance des ultramontains.

Pie VII disait au commencement de 1807 : Nous sommes encore Pontife libre, peut-être pour quelques mois ; qui sait si de nouvelles victoires au nord de l'Europe ne deviendront pas le signal de notre ruine ? Hâtons la célébration d'une fête où la tiare, la même tiare qu'un fils devenu ingrat nous a offerte en présent, peut encore se poser sur notre tête. » Il y avait quarante ans qu'il n'y avait eu de canonisation, et Rome n'avait point vu cette cérémonie

depuis le règne de Clément XIII, en 1767. Or, Pie VII canonisa cinq bienheureux, le 24 mai 1807, savoir : François Caracciolo, fondateur des clercs réguliers mineurs; Benoît de Saint Philadelphe, franciscain; Angèle Mérici, fondatrice des Ursulines; Colette Boilet, réformatrice des Clarisses; Hyacinthe Marescotti, sœur du tiers-ordre de Saint-François. Nous avons vu leur histoire en son temps. Leur canonisation se fit avec pompe le dimanche de la Trinité. Le protestant Alquier en parle de la manière suivante : « La canonisation de cinq bienheureux avait attiré une foule prodigieuse. Notre nation n'a point été étrangère à ce grand événement. Colette Boilet, née Française et placée au nombre des saintes, est une nouvelle protection pour l'empire. On est accouru de toutes parts à cette solennité, qui n'avait pas eu lieu depuis près d'un siècle, et l'on y a vu paraître des catholiques fervents venus du fond de la Bohême et de la Hongrie. Tout s'est passé avec le plus grand ordre, et l'allégresse publique n'a pas été troublée : la seule inconvenance qui ait été remarquée, c'est nous qui l'avons commise. L'adjudant-commandant Ramel, qui, d'après les ordres de son altesse impériale le vice-roi, n'aurait pas dû se trouver à Rome, se permit de se rendre à Saint-Pierre avec un détachement de vingt chasseurs à cheval, le sabre à la main, autour de sa voiture. Les spectateurs ne virent pas sans une peine assez vive l'appareil menaçant de ce cortége, et le Pape, justement blessé de ce qu'un particulier paraissait dans sa capitale avec une garde, me fit écrire à ce sujet une lettre très-forte; mais j'accommodai très-facilement cette affaire [1]. »

Vers la fin de la même année 1807, Napoléon rendit plusieurs décrets favorables au clergé. Les évêques furent autorisés à faire des visites pastorales dans les maisons d'éducation. On rendit aux fabriques les biens non vendus, on autorisa les legs pour les hospices. Plusieurs établissements ecclésiastiques sortirent de leurs ruines. Par le concordat, le gouvernement ne s'était obligé qu'à payer les cures principales. Depuis il assura un traitement pour vingt-quatre mille succursales, et un décret du 30 septembre porta ce nombre à trente mille. Un autre décret, plus important encore, accorda des bourses à chaque séminaire diocésain. On avait précédemment créé un séminaire pour chaque métropole; mais il fut aisé de s'apercevoir que cet établissement était insuffisant, et presque tous les évêques s'empressèrent de former des séminaires particuliers pour leurs diocèses. Ils firent un appel à la charité des

[1] Artaud.

fidèles pour subvenir aux dépenses, et parvinrent presque partout à réunir quelques élèves. Il y eut même des villes où les dons des zélés catholiques mirent en état d'avoir, en peu de temps, des établissements nombreux. Toutefois, le gouvernement sentit le besoin de prendre une mesure générale, et il créa vingt-quatre mille bourses réparties entre les divers diocèses. Il donna des maisons, il accorda des exemptions de la conscription. Les séminaires reçurent un plus grand nombre de sujets ; de plus, on créa des petits séminaires pour les humanités et la philosophie, et l'Église put espérer de voir se réparer par la suite les pertes du sanctuaire. Un troisième décret, du 30 septembre, était relatif aux sœurs de la Charité et aux congrégations de filles vouées à l'institution et au service des malades, et déjà autorisées par des décrets partiels. Il ordonnait qu'elles se réuniraient en chapitre pour exposer leurs besoins. Ce chapitre eut lieu en effet, du 27 novembre suivant au 2 décembre. Elles remirent leurs mémoires, et un décret du 3 février 1808 leur accorda des maisons et des secours, tant pour un premier établissement que pour chaque année. On vit alors combien, après tant de traverses, le zèle pour ces pieuses institutions s'était soutenu et augmenté. Trente-une congrégations d'hospitalières, de sœurs pour les écoles gratuites ou de sœurs du refuge, obtinrent des fonds, sans compter trente-quatre autres, moins nombreuses et également autorisées, qui n'avaient point été appelées au chapitre. Toutes ces associations réunies possédaient un assez grand nombre de maisons établies en différentes provinces. Quelques-unes même étaient d'institution récente. La charité et le zèle avaient favorisé et propagé des réunions si utiles, et Napoléon ne s'y était pas montré trop contraire. Il voulait seulement que les corporations religieuses eussent pour objet l'instruction des enfants, ou le soin des malades, et il n'autorisa la réunion des Ursulines, des dames de la Visitation, des Carmélites et des autres de ce genre, qu'à condition qu'elles s'appliqueraient à l'instruction; ce qui même ne fut pas rigoureusement observé. Dans toutes les villes, les anciennes religieuses purent donc se réunir en communauté, et même recevoir des novices. Un autre rétablissement, non moins précieux, fut celui des frères des écoles chrétiennes pour l'instruction gratuite des enfants de la classe indigente. Cette classe était abandonnée depuis la révolution, et redemandait les maîtres humbles et désintéressés qui s'étaient voués à l'enseigner. Quelques frères, restes d'un corps si utile, se trouvaient à Lyon. Ils furent approuvés, rallièrent à eux leurs frères dispersés, et ouvrirent un noviciat. Ils se sont multipliés depuis, et ont fourni des instituteurs

dans les principales villes. Ces congrégations d'hommes blessaient encore plus les soi-disant philosophes que celles des femmes. Toutefois quelques-unes furent autorisées. Les missionnaires furent rétablis sur la demande du Pape. Les Lazaristes durent être chargés du Levant et des Indes; les prêtres des missions étrangères et ceux du Saint-Esprit, de l'Amérique. On leur accorda des maisons et des revenus. La congrégation des prêtres de Saint-Sulpice s'était aussi reformée et avait pris la direction de plusieurs séminaires, sans que le gouvernement y mît obstacle. Enfin Napoléon avait consenti même au rétablissement des Trappistes, qui avaient déjà deux maisons aux portes de la capitale [1].

Cette bienveillance extérieure de Napoléon envers le clergé de France, ne l'empêchait pas de poursuivre son plan contre le Pape; elle devait peut-être y servir de manteau. Vers la fin du mois de décembre 1806, arriva d'Allemagne à Rome monseigneur Arezzo, archevêque de Séleucie, précédemment ministre du Saint-Siége près la cour impériale de Russie. Il rapporta au Saint-Père que Napoléon l'avait fait venir de Dresde à Berlin et avait éclaté devant lui en plaintes violentes contre le Pape et le sacré collége, à cause du refus constant d'adhérer à ses demandes. Le Pape, disait-il, refuse de faire alliance avec moi, de reconnaître pour ennemis les ennemis de la France, d'éloigner les Anglais de ses domaines, de leur fermer ses ports et de consigner ses forteresses à mes troupes dans les cas de guerre entre la France et l'Angleterre. Toute l'Italie est à moi par droit de conquête; si le Pape n'adhère pas à mes demandes, je lui enlèverai son domaine temporel, je ferai un roi de Rome, ou j'y enverrai un sénateur, ou je diviserai l'état en duchés, et je pourrai me souvenir de l'exemple de Charles-Quint (qui tenait le Pape prisonnier dans le château Saint-Ange, et faisait faire des prières publiques pour sa délivrance). » Il finit par demander que le Pape donnât au cardinal Caprara ou au cardinal Spina plein pouvoir de traiter et de conclure, ou qu'il envoyât un cardinal de Rome, ajoutant que tout devait être définitivement arrangé pour le 1er février suivant.

D'un autre côté, le jeune Beauharnais, beau-fils de Napoléon et vice-roi d'Italie, se permettait de tracasser le Pape, avec le ton insultant de l'ironie et du sarcasme, au sujet du concordat italien. Dans sa correspondance avec le Saint-Père, il lui envoya copie de la lettre suivante de Napoléon : « Dresde, 22 juillet (1807). Mon fils. J'ai vu dans la lettre que sa Sainteté vous a adressée, et que certainement elle n'a pas écrite, j'ai vu qu'elle me menace. Croirait-elle

[1] Picot *Mém.*, an 1807.

donc que les droits du trône sont moins sacrés aux yeux de Dieu que ceux de la tiare? Il y avait des rois avant qu'il y eût des Papes. Ils veulent disent-ils, publier tout le mal que j'ai fait à la religion : les insensés! ils ne savent pas qu'il n'y a pas un coin du monde en Allemagne, en Italie, en Pologne, où je n'aie fait encore plus de bien à la religion que le Pape n'y a fait de mal, non par de mauvaises intentions, mais par les conseils irascibles de quelques hommes bornés qui l'entourent. Ils veulent me dénoncer à la chrétienté; cette ridicule pensée ne peut appartenir qu'à une profonde ignorance du siècle où nous sommes. Il y a une erreur de mille ans de date. Le Pape qui se porterait à une telle démarche cesserait d'être Pape à mes yeux; je ne le considèrerais que comme l'*antechrist* envoyé pour bouleverser le monde et faire du mal aux hommes, et je remercierais Dieu de son impuissance. Si cela était ainsi, je séparerais mes peuples de toute communication avec Rome, et j'établirais une *telle police* qu'on ne verrait plus circuler ces pièces mystérieuses, ni provoquer ces réunions souterraines qui ont affligé quelques parties de l'Italie, et qui n'avaient été imaginées que pour alarmer les âmes timorées..... Que peut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté? Mettre mon trône en interdit, m'excommunier? *Pense-t-il alors que les armes tomberont des mains de mes soldats?* Pense-t-il mettre le poignard aux mains de mes peuples pour m'égorger? Il ne lui resterait plus alors qu'à essayer de me faire couper les cheveux et de m'enfermer dans un monastère..... Le Pape actuel *s'est donné la peine* de venir à mon couronnement à Paris. J'ai reconnu à cette démarche un saint prélat; mais il voulait que je lui cédasse les légations; je n'ai pu ni n'ai voulu le faire. Le Pape actuel est *trop puissant;* les prêtres ne sont pas faits pour gouverner... Pourquoi le Pape ne veut-il pas rendre à César ce qui est à César? Est-il sur la terre plus que Jésus-Christ? peut-être le temps n'est pas loin, si l'on veut continuer à troubler les affaires de mes États, où je ne reconnaîtrai le Pape que comme évêque de Rome, comme égal et au même rang que les évêques de mes États. Je ne craindrai pas de réunir les églises gallicane, italienne, allemande, polonaise dans un concile, pour *aire mes affaires sans Pape*. Dans le fait, ce qui peut sauver dans un pays peut sauver dans un autre : les droits de la tiare ne sont au fond que des devoirs, s'humilier et prier. Je tiens ma couronne de Dieu et de mes peuples. Je serai toujours Charlemague pour la cour de Rome, et jamais Louis le Débonnaire..... Jésus-Christ n'a pas institué un pèlerinage à Rome, comme Mahomet à la Mecque. Tels sont mes sentiments, mon fils. Je n'autorise plus qu'une seule lettre de vous à sa Sainteté, pour lui faire connaître que je ne puis consen-

tir à ce que les évêques italiens aillent chercher leurs institutions à Rome. »

Le bon Pie VII ne voulut point communiquer cette lettre au sacré collége, uniquement par égard pour Napoléon, tant elle lui fait peu d'honneur. En effet, qu'est-ce que Napoléon lui-même dut en penser, lorsqu'il vit, dans les plaines de Moscou, *les armes tomber des mains de ses soldats;* lorsqu'il vit toute sa puissance mise en pièces dans les champs de Waterloo; lorsqu'il se vit excommunié de la société humaine par les peuples et les rois; lorsqu'il se vit enfermé comme un moine dans une île de l'Océan; lorsqu'il se vit planté comme un stylite sur le rocher de Sainte-Hélène, et qu'il n'y trouva de consolation à la mort que dans le cœur du prêtre envoyé par son ami Pie VII?

Il eût été même à souhaiter pour certains cardinaux qu'ils pussent lire ces événements quatre ou cinq ans d'avance. Ils n'auraient eu garde d'imprimer une tache à leur mémoire, en faisant des choses qui conviennent, moins qu'à personne, à des cardinaux de la sainte Église romaine. Les cardinaux Fesch, Caprara et Bayane n'auraient eu garde, en 1807, de proposer, de conseiller à Pie VII l'acceptation d'un traité qui faisait du Pape un homme-lige de Napoléon, le dépouillait de sa puissance temporelle, faisait de l'état pontifical une colonie de l'empire français, limitait la divine juridiction du chef de l'Église, la soumettait au pouvoir séculier, et, quant à la déclaration gallicane de 1682, mettait le Pape présent et ses successeurs en opposition avec ses prédécesseurs[1]. Nous avons vu, Napoléon faisait demander au Pape un cardinal avec pleins pouvoirs pour terminer les affaires à Paris. C'était un piége. Le Pape ayant proposé le cardinal Litta, homme capable, et dont on avait même jeté le nom en avant, on le refusa et l'on demanda le cardinal Bayane, Français d'origine, homme faible et d'ailleurs d'une surdité extrême. Pie VII, qui avait fini par consentir, voyant jusqu'à quel point on abusait de sa condescendance, mit fin à cette légation illusoire, et, de toutes les violences et menaces de Napoléon, *il appela au jugement de Dieu*[2]. Et, quelques temps après, Dieu prononça sur cet appel, et dans les plaines de Moscou, et dans les champs de Waterloo, et sur le rocher de Sainte-Hélène.

On avait tendu un autre piége au Saint-Père. Jérôme Bonaparte avait épousé une princesse de Wurtemberg. Une communication est faite au Pape. Dans sa réponse, il doit parler de l'ancien mariage, ou n'en pas parler. S'il n'en parle pas, il approuve le nouveau. Pie VII

[1] Pacca, *Mémoires sur Pie VII*, t. 1, p. 50 et seqq. — [2] Ibid., p. 33.

aborde franchement la question du mariage américain. « Nous espérons encore qu'après l'examen fait par nous des raisons qui nous ont été déduites relativement à la nullité du premier mariage contracté par le prince, il peut s'être présenté de nouveaux et justes motifs qui ne nous ont point été exposés et qui nous sont inconnus, à la suite desquels sera venue la célébration dont votre majesté nous fait part. Cette espérance nous soutient dans l'amertume et l'inquiétude dont nous ne pouvons nous défendre, en nous rappelant ce que, sur une pareille question, et après la plus mûre délibération, nous avons autrefois écrit à votre majesté. » Le bon Pape évitait ainsi le piége tendu: sans approuver le nouveau mariage, il ne choque personne. Mais un homme se prenait lui-même dans le piége qu'il tendait à autrui : c'était Napoléon. Il avait reproché à Pie VII de favoriser les mariages protestants, d'aider le protestantisme à lever la tête en France, parce qu'il ne voulait ni ne pouvait déclarer nul le mariage de Jérôme avec une protestante américaine. Et voilà ce même Napoléon qui remarie ce même Jérôme à une protestante wurtembergeoise; mariage qui, chrétiennement, n'est que bigamie et adultère.

Le bruit s'étant répandu que Napoléon devait se rendre en Italie, et aller à Rome, Pie VII envoya l'inviter à descendre dans son palais du Vatican, ne voulant, disait-il, céder à personne l'honneur de recevoir un hôte si illustre [1]. Nonobstant cette invitation touchante, la guerre d'argumentation continuait à Paris, et l'ambassadeur Alquier envoyait au cardinal Casoni, contre la puissance temporelle des Papes, les plaidoyers de M. de Champagny, nouveau ministre des affaires étrangères de France. Le 28 janvier 1808, le cardinal répondit par ces passages de Bossuet : « Dieu voulut que cette Église, la mère commune de tous les royaumes, ensuite ne fût dépendante d'aucun royaume dans le temporel, et que le Siége où tous les fidèles devaient garder l'unité de la foi, fût mis au-dessous des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'état pourraient causer. L'Église, indépendante dans son chef de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement, pour le bien commun et sous la protection des rois chrétiens, cette puissance céleste de régir les âmes, et tenant en main la *balance droite* au milieu de tant d'empires *souvent ennemis*, elle entretient l'*unité* dans tout le corps, tantôt par d'*inflexibles* décrets, et tantôt par de *sages* tempéraments. On ne pouvait pas exprimer, ajoute le cardinal, ni plus solidement, ni plus clairement, la nécessité où se trouve l'Église romaine de conserver sa neutralité et l'indépendance de son domaine temporel. »

[1] Pacca, p. 44.

Quelques jours après cette réponse, le bruit vint de loin qu'un corps de troupes marchait sur Rome; et en effet le général Miollis, frère de l'évêque de Digne, qui le commandait, annonça son passage pour se *rendre dans le royaume de Naples*. Le 1er février, on apprit que l'avant-garde de l'armée française approchait de Rome, annonçant qu'*elle avait l'ordre d'entrer dans la capitale*. Le même jour le Pape réunit le sacré collége, qui rédigea une notification pour être affichée dans Rome à l'entrée de l'armée française, ce qui eut lieu le lendemain 2 février 1808.

Notification et protestation du pape Pie VII.

« La Sainteté de notre seigneur le pape Pie VII, n'ayant pu adhérer à toutes les demandes qui lui ont été faites de la part du gouvernement français, parce que la voix de sa conscience et ses devoirs sacrés le lui défendaient, a cru devoir subir les désastreuses conséquences dont on l'avait menacé par suite de son refus, et même l'occupation militaire de la capitale où il siége. Résigné dans l'humilité de son cœur devant les impénétrables jugements du ciel, il remet sa cause aux mains de Dieu; mais ne voulant pas d'ailleurs manquer à l'essentielle obligation de garantir les droits de sa souveraineté, il nous a ordonné de protester, comme il proteste formellement, en son nom, en celui de ses successeurs, contre toute usurpation de ses domaines, sa volonté étant que les droits du Saint-Siége soient et demeurent tout à fait intacts.

« Vicaire sur la terre de ce Dieu de paix qui nous a enseigné par son exemple la douceur et la patience, il ne doute point que ses sujets bien aimés, qui lui ont toujours donné tant de preuves d'obéissance et d'attachement, ne mettent tous leurs soins à conserver la tranquillité privée et publique; sa Sainteté les y exhorte et le leur ordonne expressément; elle espère que, loin de faire aucun tort, aucune offense à qui que ce soit, ils respecteront même les individus d'une nation dont elle a reçu tant de témoignages de respect et d'affection dans son voyage en France ou son séjour à Paris. » Cette protestation était signée du cardinal Casoni, secrétaire d'État.

Suivant l'avis du sacré collége, Pie VII avait donné l'ordre que les portes de la ville fussent ouvertes à l'heure ordinaire; que les gardes pontificales, au lieu de faire aucune résistance, restassent immobiles dans leurs quartiers et laissassent les Français entrer librement dans Rome.

Le 2 février, vers les huit heures du matin, l'armée française entra dans Rome, désarma la garde pontificale, occupa le château Saint-

Ange, et, tandis que le Pape et le sacré collége célébraient dans la chapelle du Quirinal l'office solennel de la fête de la Purification, un gros corps de cavalerie et d'infanterie fut porté sur la grande place du palais pontifical, et dix pièces d'artillerie furent braquées en face des fenêtres de l'appartement du Pape. Les officiers français et quelques sujets rebelles avaient espéré qu'à la vue de cet appareil terrible, le Pape et le sacré collége, effrayés, auraient fini par accepter les conditions de l'empereur. Leur étonnement fut grand de voir la cérémonie continuer avec la plus grande tranquillité, et les cardinaux se retirer ensuite sans montrer aucun signe d'altération [1].

Le 3 février, Pie VII reçut l'ambassadeur Alquier et le général Miollis. Il leur déclara que, tant que les troupes françaises seraient à Rome, il se considérerait comme prisonnier, et qu'aucune négociation n'était plus possible. Le 8, il consentit à voir les officiers d'état-major. « Nous aimons toujours les Français, dit-il ; quelque douloureuses que soient les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, nous sommes sensible à la démarche que vous faites auprès de nous. Vous êtes célèbres dans toute l'Europe par votre courage, et nous devons rendre justice aux soins que vous mettez à faire observer une discipline exacte par les soldats que vous commandez. » — Pie VII ayant cessé toutes ses promenades au dehors, le corps diplomatique chercha à lui faire adopter un autre genre de vie. Le Pape répondit avec obligeance qu'il remerciait de cet intérêt, mais qu'il ne sortirait plus du palais de Monte-Cavallo tant qu'il y aurait une armée étrangère dans Rome. — La santé du cardinal Casoni ayant donné de vives inquiétudes, le Pape nomma prosecrétaire d'état le cardinal Joseph Doria. Un des premiers actes du nouveau ministre fut d'annoncer que le Pape n'autorisait pas les fêtes du carnaval dans l'état de deuil où était la ville de Rome, et même dans l'intérêt des Français qu'on pourrait insulter à l'abri du masque [2].

Le général Miollis distribua ses troupes dans différents quartiers de Rome et leur fit toujours observer une exacte discipline. On n'opéra pas alors le changement de gouvernement, parce que les instructions du général portaient qu'il devait le faire *lentement et sans secousse*. Mais bientôt, par l'ordre formel du gouvernement français, commença une série de violences et d'attentats incroyables. A la fin de février, les cardinaux napolitains reçurent ordre de partir pour Naples dans les vingt-quatre heures : c'étaient Caraffa, Trajetto, Pignatelli, Saluzzo, Caracciolo et Ruffo Scilla. Ils répondirent que, leur qualité de cardinal leur faisant un devoir de résider à Rome, ils

[1] Pacca. — [2] Artaud.

ne pouvaient partir sans l'ordre du Pape qui le leur avait défendu. Ils furent obligés de céder à la force. Un mois après, le même ordre de quitter Rome fut signifié aux cardinaux nés dans le royaume d'Italie ou dans les pays italiens réunis à l'empire français; on leur accordait trois jours pour se préparer au départ. Le Pape leur fit adresser à chacun, par la secrétairerie d'état, une lettre qui leur défendait d'obéir, et dans laquelle on remarquait ce passage : « Dans le cas où la force, après avoir indignement arraché votre éminence du sein du chef de l'Église, vous laisserait libre à quelque distance de Rome, la volonté de sa Sainteté est que vous ne poursuiviez pas le voyage, si la force ne vous conduit pas jusqu'au lieu de votre destination, afin de constater que la violence seule a pu vous éloigner du Saint-Siége. » Les cardinaux obéirent, et la force les conduisit jusque dans leur patrie. On força les troupes pontificales à s'incorporer aux troupes françaises. Les officiers qui voulurent rester fidèles à leur souverain légitime, furent arrêtés et conduits dans la forteresse de Mantoue. Au contraire, les traîtres furent récompensés. Un officier corse, nommé Frias, fut nommé colonel par Miollis : le vice-roi Eugène lui écrivit pour le féliciter sur sa trahison, et lui annoncer la décoration de la couronne de fer. Mais Dieu permit bientôt que ceux qui encourageaient ainsi la trahison et la perfidie contre un gouvernement étranger fussent eux-mêmes victimes de la même trahison et de la même perfidie dans leurs propres états; et cette leçon salutaire de la Providence, les souverains ne devraient pas l'oublier.

Le 27 mars, le cardinal Joseph Doria, qui avait remplacé le cardinal Casoni avec le titre de prosecrétaire d'état, fut arraché de Rome par la force, et obligé de se retirer à Gênes. Il fut remplacé par le cardinal Gabrielli. Le 22 avril, monseigneur Cavalchini, gouverneur de Rome, fut arrêté par un piquet de soldats français, enlevé militairement de Rome et traduit dans la forteresse de Fénestrelle. C'était un prélat d'un caractère grave, mais juste, impartial, vigilant et très-zélé. Avant de consentir à partir, il se retira dans son cabinet, et il fit publier la lettre suivante qu'il écrivait au Pape :

« Il n'y a jamais eu de moment de ma vie où mon âme ait éprouvé autant de consolation et de paix que le moment où j'adresse à votre Sainteté cette lettre respectueuse. Heureuse lettre à qui il sera permis au moins d'approcher du trône, si l'on refuse cette permission à celui qui l'a écrite ! Lettre témoin éternel des sentiments avec lesquels, aujourd'hui, arraché par la violence, je me sépare de mon souverain et de mon père ! Serein d'âme, tranquille d'esprit, avec une conscience qui ne me reproche aucun délit, je vais quitter Rome. Votre fermeté invincible, très-saint Père, et l'exemple illustre de

tant de personnages éminents revêtus de la pourpre, et qui souffrent la même injuste tribulation, m'animent et m'encouragent. Honorable est mon délit, et j'en dois être orgueilleux devant toute adversité et tout supplice; mon délit est de vous avoir conservé une fidélité comme je le devais. Et qui, à mon exemple, ne conservera pas la fidélité à un héros de patience à la fois et de force, tel que vous vous montrez, très-saint Père, et tel que vous êtes; au chef de l'Église, au successeur de saint Pierre? J'ai frémi pour votre auguste personne aux propositions qui m'ont été faites de grandeurs, de richesses et d'honneurs, si je m'étais déclaré rebelle à votre trône et à vous; j'en ai frémi, j'en frémis encore en y pensant.

« De telles récompenses auraient été semblables à ces monnaies que reçut le disciple traître à Jésus-Christ. J'aurais cru accepter un salaire d'iniquité, et le vil prix du sang et de l'impiété. Menacé, je ne me suis pas senti abattu ; gardé à vue maintenant, je ne me laisse pas abattre; arraché de Rome, je serai le même. Et quel ministre fidèle à vous pourrait s'humilier? Que ce soit là le plus amer reproche qu'auront à se faire vos ennemis et les miens! Je serai privé de tout, mais rien ne m'enlevera la belle joie d'une conscience pure qui souffre, sans l'avoir mérité, et de son dévouement au Saint-Siége et de son amour pour votre personne sacrée. On me refuse la faculté de retourner à ma maison paternelle, et l'on me prescrit le misérable séjour d'une forteresse éloignée (Fénestrelle); mais en contemplant les murailles étroites qui m'environneront, les liens et les chaînes dont je serai peut-être chargé, rien ne m'empêchera de penser continuellement à vos conseils et à vos exemples, qui furent pour moi les commandements les plus légitimes. L'emploi que pendant peu d'années j'ai eu l'honneur d'exercer dans la capitale auprès de votre Sainteté, avec tous les sentiments de fidélité et de justice que j'ai pu y apporter, je demande qu'il me soit permis de n'y pas renoncer, quoique, j'en sois éloigné. Ce souvenir me sera d'une quotidienne consolation dans les traverses de mon douloureux exil. Dieu prendra soin de la justice de ma cause, et j'en suis sûr, car elle marche du même pas que la vôtre. Voilà les sentiments avec lesquels je pars, ô très-saint Père; et avec les plus fervents sentiments de religion et de tendresse filiale, j'implore, pour à présent et pour toujours, la paternelle bénédiction apostolique. CAVALCHINI, gouverneur de Rome. »

Par un décret en date du 2 avril, Napoléon avait pris possession des provinces d'Urbin, d'Ancône et de Macerata, les déclarant *à perpétuité et irrévocablement réunies au royaume d'Italie*, ce que la divine Providence se chargea de démentir quelques années après.

Parmi les motifs
Parce que « la d
seur, des pays for
tienté, et non pas
Ces ennemis de la
poléon ressemblai
à celui qui donne.

Au milieu de ce
torale aux églises
vêché de Baltimor
dans les États-Uni
Nouveau-Monde r
ment par le clergé
croissements, et le
le croyait de douze
pour les États-U
Bardstown, dans l
père Luc Concaner
Rome; le père Mi
Philadelphie; Jean
congrégation de S
dant depuis longte
à Rome, le 24 av
gande, et se dispo
porter le pallium à
de l'Italie empêchè
pu se rendre dans
aux États-Unis mêr
évêque de Gortyne,
lieu aux mois d'oc
réunion de prélats
datés du 13 novem
relatifs à l'administ
rendirent ensuite d
tres; il n'y en avait
Unis. L'évêque de
séminaire. Il visita
mation. Il y avait d
des Trappistes qui s
nomma à l'évêché

[1] Pacca.

Parmi les motifs de cette usurpation sacrilège, on remarque celui-ci : Parce que « la donation de Charlemagne, notre illustre prédécesseur, des pays formant l'état pontifical, fut faite au profit de la chrétienté, et non pas à l'avantage des ennemis de notre sainte religion. » Ces ennemis de la sainte religion étaient les Anglais [1]. Du reste, Napoléon ressemblait à Charlemagne, comme celui qui prend ressemble à celui qui donne.

Au milieu de ces persécutions, Pie VII étendait sa sollicitude pastorale aux églises les plus lointaines. Le 8 avril 1808, il érige l'évêché de Baltimore en métropole, et crée quatre évêques suffragants dans les États-Unis. Les progrès de la religion dans cette partie du Nouveau-Monde réclamaient cette mesure, qui était sollicitée vivement par le clergé catholique. Baltimore avait pris de grands accroissements, et le nombre des catholiques y était fort augmenté. On le croyait de douze à quinze mille. Les nouveaux évêchés établis pour les États-Unis étaient New-York, Philadelphie, Boston et Bardstown, dans le Kentuky. Le Pape y nomma, le même jour, le père Luc Concanen, Dominicain irlandais, établi depuis longtemps à Rome; le père Michel Égan, Franciscain irlandais, missionnaire à Philadelphie; Jean Cheverus et Joseph-Benoît Flaget, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice; ces deux derniers Français et résidant depuis longtemps aux États-Unis. Le père Concanen fut sacré à Rome, le 24 avril, par le cardinal Antonelli, préfet de la propagande, et se disposa à partir pour son évêché. Il devait en outre porter le pallium à M. Caroll, nommé archevêque. Mais les troubles de l'Italie empêchèrent son départ, et il mourut à Naples sans avoir pu se rendre dans son diocèse; les trois autres évêques furent sacrés aux États-Unis même par le nouvel archevêque, assisté de M. Neale, évêque de Gortyne, son suffragant depuis 1800. Cette cérémonie eut lieu aux mois d'octobre et de novembre 1810. On profita de cette réunion de prélats pour dresser, en dix-huit articles, des règlements datés du 13 novembre 1810, et qui statuaient sur plusieurs points relatifs à l'administration de ces églises. Les nouveaux évêques se rendirent ensuite dans leurs diocèses, qui avaient bien peu de prêtres; il n'y en avait guère plus de quatre-vingts dans tous les États-Unis. L'évêque de Bardstown réussit le premier à créer un petit séminaire. Il visita le Kentuky et administra le sacrement de confirmation. Il y avait dans cet état une maison de Dominicains; celle des Trappistes qui s'y était établie n'a pas subsisté. En 1814, Pie VII nomma à l'évêché de New-York Jean Cunelly, religieux domini-

[1] Pacca.

cain, qui fut sacré à Rome, en cette qualité, le 6 novembre. La Nouvelle-Orléans avait été précédemment érigée en évêché, par Pie VI, dans le temps que la contrée appartenait aux Espagnols. Mais l'évêque espagnol étant mort, M. Caroll fut encore chargé de l'administration du diocèse. Il la confia à un prêtre français, M. Dubourg, qui, étant venu en Europe en 1815, fut promu par le Pape à cet évêché, et sacré le 24 septembre de cette année. Ainsi l'épiscopat s'établissait d'une manière solide dans ces contrées lointaines, qui comptaient très-peu de catholiques il y avait qu rante ans.

Le 10 avril de la même année 1808, décret de la congrégation des rites, qui déclare *vénérable* Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne. Il semble que la Providence voulût honorer d'une manière éclatante, même aux yeux des hommes, ceux qu'elle éprouvait par les plus grandes tribulations. Elle faisait paraître de grands exemples de vertus dans une famille proscrite et frappée des plus terribles catastrophes. Louis XVI avait montré dans sa prison et à sa mort ce que peut le courage inspiré par une piété vraie et profonde. Madame Élisabeth avait fait admirer le dévouement, la patience et la résignation la plus héroïque. Madame Clotilde, sœur de l'un et de l'autre, ne sembla leur survivre que pour donner dans de longues traverses le spectacle d'une vertu supérieure au malheur. Cette princesse, née à Versailles en 1759, avait été mariée en 1775 au prince de Piémont, fils d'Amédée III, roi de Sardaigne. Elle porta dans cette cour, avec la bonté de son caractère, les inclinations pieuses et les qualités estimables qu'elle avait héritées du sage dauphin et de son excellente épouse. Elle ressentit vivement les désastres de sa famille, l'exil de ses frères, la fin horrible du chef de sa maison, et le supplice criant de sa sœur, de cet ange de paix à qui le crime même n'eut rien à reprocher. Bientôt la révolution vint l'atteindre elle-même, et elle ne sembla monter sur le trône que pour en être précipitée. Les ennemis des Bourbons ne voulurent pas laisser régner la sœur de Louis XVI. Chassée de sa capitale, elle erra en Italie pendant quelques années avec le roi son époux, donnant partout l'exemple d'une piété fervente, d'une charité, d'une patience, d'un détachement, d'une abnégation qui paraissaient encore plus admirables dans un si haut rang. Elle mourut à Naples, le 7 mars 1802 dans les plus grands sentiments d'amour pour Dieu. Pie VII, qui avait été lui-même témoin de ses vertus, céda autant à sa propre opinion qu'aux vœux de toute l'Italie, en ordonnant d'introduire la cause de sa béatification, et en la déclarant *vénérable*. — Le 19 mars précédent, un autre décret avait déclaré qu'il était constant que la sœur Agnès de Jésus, religieuse dominicaine, morte à Saint-Flour, le 19 octobre

1634, a pratiqué les vertus dans un degré héroïque, et qu'on peut procéder à la discussion de quatre miracles. On a sa vie, qui a été réimprimée en 1815 [1].

Cependant à Rome, sous l'influence secrète et la protection du général français Miollis, quelques nobles déchus et ruinés, et un banquier failli, formaient une prétendue *garde civique* et y enrôlaient l'écume de la populace des villes, instrument fort utile pour le renversement du gouvernement pontifical. Contre toute cette série de violences, d'attentats, de violations du droit des gens, d'énergiques et trop justes réclamations furent faites au nom du Pape, mais elles restèrent même sans réponse. Enfin, le 16 juin 1808, un attentat inouï met le comble à tous les precédents : la force armée pénètre dans le palais pontifical, et, près de l'appartement du Pape, arrête le cardinal Gabrielli, prosecrétaire d'État, met le scellé sur ses papiers et lui ordonne de partir. Le Pape le remplaça le 18 par le cardinal Pacca, de qui nous avons d'excellents mémoires sur le pontificat de Pie VII.

Le 26 juin, le général français Miollis craignit une insurrection dans Rome. Par hasard, des pêcheurs transtéverins trouvèrent dans leurs filets, jetés à travers le Tibre, un énorme esturgeon. Aussitôt il s'éleva de toutes parts un cri : « Nous allons le porter au Saint-Père. » Mais l'ordre public ne fut point troublé, et l'on n'entendit que des protestations de respect, qui ne pouvaient pas être regardées comme le mouvement d'une sédition populaire.

Le 23 du même mois commença en Espagne le premier siége de Saragosse, tel que nous l'avons vu, et il arriva à Rome des députés espagnols chargés de féliciter secrètement le Pape sur sa résistance. Dans les derniers jours du mois d'août, un homme déguisé vint avertir le Pape qu'une frégate anglaise, envoyée de Palerme par le roi de Sicile, à la prière du cardinal Gabrielli, louvoyait depuis plusieurs jours sur les hauteurs de Fiumicino, pour recevoir le Saint-Père et le conduire en Sicile. Pie VII, qui s'était toujours refusé à ce projet du cardinal, s'y refusa encore, et ajouta : « Je ne quitterai le Saint-Siége que lorsque la force viendra m'en arracher. »

Le cardinal Pacca gouvernait avec calme, en attendant que la violence impériale portât le coup qu'elle méditait, lorsque, le 6 septembre 1808, il se présenta, dans la secrétairerie même de Monte-Cavallo, un major nommé Muzio, qui signifia au cardinal un ordre de départ, sous prétexte qu'il avait publié une notification du Pape pouvant entraver des enrôlements faits par les Français. Le cardinal

[1] Picot, *Mém.*, an 1808.

Pacca déclara qu'il ne partirait pas sans les ordres du Saint-Père, et il lui annonça par un billet ce qui venait d'arriver. A l'instant même le Pape accourut dans les appartements de Son Éminence, qui rapporte ainsi le fait : « Je m'avançai à sa rencontre, et je remarquai alors une chose dont j'avais entendu parler, mais que je n'avais pas encore observée, l'horripilation. Lorsqu'on est en colère, les cheveux se hérissent et la vue est offusquée. Il était dans cet état, l'excellent Pontife, et il ne me reconnut pas, quoique je fusse habillé en cardinal. Il cria à haute voix : *Qui êtes-vous ? qui êtes-vous ?* Je répondis : « Je suis le cardinal, » et je lui baisai la main. « Où est l'officier ? » reprit le Pape. Je le lui montrai ; il était là tout près, dans une attitude respectueuse. Alors le Pape, se tournant vers l'officier, lui ordonna de déclarer au général qu'il était las de souffrir tant d'outrages et d'insultes d'un homme qui se disait encore catholique ; qu'il comprenait bien où tendaient ces violences ; qu'on voulait lui ôter, un à un, tous ses ministres, pour empêcher l'exercice de son devoir apostolique et des droits de la souveraineté temporelle ; qu'il me commandait, à moi cardinal présent, de ne pas obéir aux prétendus ordres du général ; qu'il me prescrivait de le suivre dans ses appartements, pour que je fusse le compagnon de sa prison ; il ajouta que, si on voulait exécuter le projet de m'arracher de ses côtés, le général devait briser violemment les portes et faire pénétrer la force jusqu'à lui, et qu'on imputerait au général les conséquences de cet excès inouï. Alors le Pape me prit par la main, et me dit : « Monsieur le cardinal, allons ! » Et par le grand escalier, au milieu des serviteurs pontificaux qui l'applaudissaient, il retourna dans ses appartements. »

Les ministres étrangers furent instruits de cette violence par ordre du Saint-Père. Dans les mois de mars et de juillet, l'ensemble de cette persécution avait été exposé aux cardinaux en consistoire. La fin de l'année 1808 fut une longue suite de violations du droit des gens, de protestations et d'annonces de nouvelles colères.

Dans le mois de mai 1809, le général français Miollis avait comme disparu de Rome pour aller à Mantoue, dont la défense lui avait été particulièrement confiée. De cette ville il demanda les ordres de Napoléon, qui s'était emparé de Vienne le 13 du même mois. Le 17, Napoléon rendit un décret qui réunissait tous les États du Pape à l'empire français. La ville de Rome était déclarée ville impériale et libre. Les terres et domaines du Pape étaient augmentés jusqu'à concurrence d'un revenu net de deux millions. Une consulte devait prendre possession des États pontificaux pour que le régime *constitutionnel* pût y être organisé le 1er janvier 1810. Cette

consulte était placée sous la dépendance du ministre des finances.

Miollis revint à Rome avec ce décret de spoliation, et se disposait à le publier, on en parlait publiquement. Pie VII pensa qu'il devait faire préparer un document pour annoncer à l'Europe catholique les nouveaux événements que l'on pouvait prévoir, le changement de gouvernement, et pour déclarer que les usurpateurs renonçaient à toute communion avec Rome. Déjà l'an 1806, sur le bruit des menaces faites à Paris au cardinal Caprara, le cardinal Consalvi prescrivait de rédiger une sorte de notification, et le Pape avait chargé le père Fontana, depuis cardinal, de donner à ce document une forme convenable, et de se trouver prêt à le remettre à Sa Sainteté aussitôt qu'elle le demanderait. A la fin de 1808, le Pape parla de cette bulle au même religieux, qui déclara avoir terminé le travail. Sa Sainteté l'examina, le communiqua au cardinal Pacca, l'approuva, et l'on en fit faire de nombreuses copies par les employés les plus discrets de la secrétairerie d'État. Toutes les copies de cette bulle étaient uniformes, sans cependant contenir ce qui concernait le motif de la notification. La cour romaine ignorait si le changement de gouvernement précéderait l'enlèvement du Pape, ou si l'enlèvement précéderait le changement. On pensa donc qu'il fallait que les bulles fussent disposées en double, de manière qu'il y en eût de prêtes pour chacune des circonstances différentes : le Pape les signa, les scella du sceau pontifical, et les mit en réserve.

Dans le commencement de la matinée du 10 juin 1809, un billet annonça au cardinal Pacca que le gouvernement allait être changé et qu'on s'attendait au plus à une simple protestation du Pape, sans bulle d'excommunication, protestation à laquelle on n'attacherait pas plus d'importance qu'aux notes des cardinaux Consalvi, Casoni, Doria, Gabrielli et Pacca, et que dans cette assurance le général allait publier un décret de l'empereur. Effectivement, à deux heures avant midi, au bruit de l'artillerie du château Saint-Ange, le pavillon pontifical fut descendu, et on éleva le pavillon français. En même temps on publia à son de trompe, dans tous les quartiers de la ville, le décret qui ordonnait la réunion à l'empire de ce qui restait des États Romains.

Le cardinal Pacca courut sur-le-champ auprès du Saint-Père. En cet instant tous deux, se rencontrant dans la même pensée, se dirent à la fois l'un et l'autre ces paroles de Jésus-Christ : *Et consummatum est*. Le Pape ne paraissait pas avoir perdu son courage ; il chercha même à soutenir celui de son ministre. Après s'être consulté quelque temps et avoir imploré les lumières du ciel, Pie VII donna ordre de publier la bulle. Cette publication eut lieu peu d'heures

après, d'une manière si extraordinaire, qu'elle plongea dans la stupeur le général français et toute la ville de Rome. Le matin du 11 juin, on la trouva affichée dans tous les lieux ordinaires, sans que la police pût découvrir par qui.

Dans cette bulle, qui commence par ces mots : *Quum memorandâ illâ die*, Pie VII rappelle la suite et l'ensemble des usurpations du gouvernement français sur la puissance tant spirituelle que temporelle du Saint-Siége; usurpations qui ont pour but évident d'accomplir le vœu de l'impiété, d'anéantir l'autorité du chef de l'Église, et par là l'Église et la religion elle-même. Pie VII déplore avec amertume d'avoir à souffrir ces violences de la part de gens qu'il a tant aimés et qu'il aime encore. « Nous nous souvenions avec saint Ambroise *que le saint homme Naboth, possesseur d'une vigne, interpellé par une demande royale de donner sa vigne, où le roi, après avoir fait arracher les ceps, ordonnerait de planter des légumes, avait répondu : Dieu me garde de livrer l'héritage de mes pères!* De là nous avons jugé qu'il nous était bien moins permis de livrer notre héritage antique et sacré, ou de consentir facilement à ce que qui que ce fût s'emparât de la capitale du monde catholique, pour y troubler et y détruire la forme du régime sacré qui a été laissée par Jésus-Christ à sa sainte Église et réglée par les canons sacrés qu'a établis l'Esprit de Dieu ; pour substituer à sa place un code non-seulement contraire aux saints canons, mais encore incompatible avec les préceptes évangéliques, et pour introduire enfin, comme il est d'ordinaire, un autre ordre de choses qui tend manifestement à associer et à confondre les sectes et toutes les superstitions avec l'Église catholique. *Naboth défendit sa vigne même au prix de son sang*, remarque saint Ambroise. Alors pouvions-nous, quelque événement qui dût arriver, ne pas défendre nos droits et les possessions de la sainte Église romaine, que nous nous sommes engagé par la religion d'un serment solennel à conserver autant qu'il est en nous? pouvions-nous ne pas revendiquer la liberté du Siége apostolique, si étroitement unie à la liberté et aux intérêts de l'Église universelle?...

« Plût à Dieu que nous pussions, à quelque prix que ce fût, et même au prix de notre vie, détourner la perdition éternelle, assurer le salut de nos persécuteurs que nous avons toujours aimés, et que nous ne cessons pas d'aimer de cœur ! Plût à Dieu qu'il nous fût permis de ne jamais nous départir de cette charité, *de cet esprit de mansuétude* que la nature nous a donné, et que notre volonté a mis en pratique, et de laisser dans le repos cette verge qui nous a été attribuée dans la personne du bienheureux Pierre, prince des

apôtres, avec la garde du troupeau universel du Seigneur, pour la correction et la punition des brebis égarées et obstinées dans leur égarement, et pour l'exemple et la terreur salutaire des autres! Mais le temps de la douceur est passé... Si nous ne voulons pas encourir le reproche de négligence, de lâcheté, que nous reste-t-il, sinon de mépriser toute raison terrestre, de repousser toute prudence de la chair, et d'exécuter ce précepte évangélique : *Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il vous soit comme un païen et un publicain. Qu'ils apprennent une fois* (comme dit Grégoire de Nazianze), *qu'ils sont soumis par la loi du Christ à notre empire et à notre trône. Car nous aussi nous exerçons un commandement, et même une puissance supérieure, à moins qu'il ne soit juste que l'esprit le cède à la chair, et les choses du ciel à celles de la terre.* Autrefois tant de souverains Pontifes, recommandables par leur doctrine et leur sainteté, en sont venus à ces extrémités contre des rois et des princes endurcis, parce que la cause de l'Église l'exigeait ainsi, pour l'un ou pour l'autre de ces crimes que les saints canons frappent d'anathème : craindrons-nous de suivre enfin leur exemple, après tant d'attentats, si méchants, si atroces, si sacriléges, si connus et si manifestes à tous?...

« A CES CAUSES, par l'autorité du Dieu tout-puissant, par celle des saints apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, nous déclarons que tous ceux qui, après l'invasion de cette illustre ville et du territoire ecclésiastique, après la violation sacrilége du patrimoine de saint Pierre, prince des apôtres, entreprise et consommée par les troupes françaises, ont commis dans Rome et dans les possessions de l'Église, contre l'immunité ecclésiastique, contre les droits temporels de l'Église et du Saint-Siége, les excès ou quelques-uns des excès que nous avons dénoncés dans les deux allocutions consistoriales susdites (16 mars et 11 juillet 1808), et dans plusieurs protestations et réclamations publiées par notre ordre; tous leurs commettants, fauteurs, conseillers ou adhérents ; tous ceux enfin qui ont facilité l'exécution de ces violences, ou les ont exécutées par eux-mêmes, ont encouru l'EXCOMMUNICATION MAJEURE et autres censures et peines ecclésiastiques portées par les saints canons et constitutions apostoliques, par les décrets des conciles généraux, et notamment du saint concile de Trente ; et au besoin nous les EXCOMMUNIONS ET ANATHÉMATISONS de nouveau...

« Mais, dans la nécessité où nous nous trouvons d'employer le glaive de la sévérité que l'Église nous a remis, nous ne pouvons néanmoins oublier que nous tenons sur la terre, malgré notre indignité, la place de celui qui, en exerçant sa justice, ne cesse pas

d'être le Dieu des miséricordes. C'est pourquoi nous défendons expressément, en vertu de la sainte obéissance, à tous les peuples chrétiens, et surtout à nos sujets, de causer, à l'occasion de ces présentes lettres, ou sous quelque prétexte que ce soit, le moindre tort, le moindre préjudice, le moindre dommage à ceux que regardent les présentes censures, soit dans leurs biens, soit dans leurs droits ou prérogatives. Car, en leur infligeant le genre de punition que Dieu a mis en notre pouvoir, en vengeant ainsi les nombreux sanglants outrages faits à Dieu et à son Église sainte, notre unique but est de ramener à nous *ceux qui nous affligent aujourd'hui, afin qu'ils partagent nos afflictions, si Dieu leur accorde peut-être la grâce de la pénitence pour connaître la vérité*. Ainsi donc levant nos mains vers le ciel, dans l'humilité de notre cœur, nous recommandons à Dieu la juste cause pour laquelle nous combattons, puisqu'elle est la sienne plutôt que la nôtre ; nous protestons de nouveau que, par le secours de sa grâce, nous sommes prêts à boire jusqu'à la lie, pour le bien de son Église, ce calice que lui-même a voulu boire le premier pour elle ; en même temps nous le prions, nous le conjurons par les entrailles de sa miséricorde, de ne pas mépriser les oraisons et les prières que nous adressons jour et nuit pour leur repentir et leur salut. Certainement, il ne brillera pas pour nous de jour plus fortuné et plus consolant que celui où nous verrons la miséricorde divine nous exaucer, et nos fils, qui nous envoient aujourd'hui tant de tribulations et de causes de douleur, se réfugier dans notre sein paternel et s'empresser de rentrer dans le bercail du Seigneur. »

Nous verrons la Providence exaucer les vœux du saint Pontife, affliger à leur tour ceux qui l'affligeaient, et les ramener à des sentiments plus chrétiens.

Dans la bulle d'excommunication, Napoléon n'était pas nommé directement, mais il y était compris comme un des auteurs et fauteurs de toutes les spoliations qu'avait éprouvées le Saint-Siége. Dès ce moment, des deux côtés, on continua de s'observer avec anxiété. Dans le palais, on craignait à tout instant qu'on ne vînt arrêter le Pape : le général Miollis craignait que le Pape ne sortît revêtu de ses habits pontificaux, pour tenter une révolution en sa faveur. Enfin, la nuit du 5 au 6 juillet 1809, des mécontents romains furent réunis ; on prépara un assaut pour s'emparer du palais habité par le Pape. Le principal guide qu'on enrôla fut un nommé Bossola, ancien porte-faix du palais, et qui en avait été chassé pour vol. Déjà le premier traître Judas fut un voleur et un larron.

Dirigés par ce guide et commandés par le général de gendarmerie Radet, une troupe de sbires, de galériens, de gendarmes et de traîtres romains, le 6 juillet 1809, une heure avant l'aurore, entouraient l'habitation de Pie VII, comme la retraite d'un insigne malfaiteur. Ils en escaladèrent les murs, brisèrent à coups de hache les portes de l'appartement pontifical, et s'avancèrent jusqu'à la pièce où le Saint-Père les attendait. Réveillé au premier bruit de cette invasion, il s'était revêtu des habits ordinaires, et les attendait avec l'air le plus calme, entouré des cardinaux Pacca et Despuig, et de plusieurs prélats et ecclésiastiques. Le général Radet entra le premier, suivi de quelques officiers et de deux ou trois rebelles romains. Le général se mit en face du Saint-Père. Pendant quelques minutes, il régna un profond silence. On se regardait les uns les autres, tout étourdis, sans proférer une parole et sans quitter la situation où l'on était placé. Finalement, le général Radet, la figure toute pâle et la voix tremblante, peinant à retrouver ses paroles, dit au Pape qu'il avait une commission désagréable et pénible, mais qu'ayant fait serment de fidélité et d'obéissance à l'empereur, il ne pouvait se dispenser d'exécuter son ordre; qu'en conséquence, au nom de l'empereur, il devait lui intimer de renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et de l'État-Romain, et que, si Sa Sainteté refusait, il avait ordre de la conduire au général Miollis, qui aurait indiqué le lieu de sa destination.

Le Pape, sans se troubler, répondit au général : « Si vous avez cru devoir exécuter de tels ordres de l'empereur, parce que vous lui avez fait serment de fidélité et d'obéissance, pensez de quelle manière nous devons, nous, soutenir les droits du Saint-Siége auquel nous sommes lié par tant de serments ! Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, nous ne voulons pas céder ni abandonner ce qui n'est pas à nous. Le domaine temporel appartient à l'Église, et nous n'en sommes que l'administrateur. L'empereur pourra nous mettre en pièces, mais il n'obtiendra jamais cela de nous. Après tout ce que nous avions fait pour lui, nous ne nous attendions pas à ce traitement. — Saint-Père, dit alors le général Radet, je sais que l'empereur vous a beaucoup d'obligations. — *Plus que vous ne savez*, » repartit le Pape d'un ton très-animé. Puis il demanda au général s'il devait aller seul. Celui-ci répondit que Sa Sainteté pouvait emmener son ministre, le cardinal Pacca. Le cardinal, après avoir pris les ordres du Pape, passa dans une pièce voisine pour s'y revêtir des habits de cérémonie des cardinaux, parce qu'il croyait n'aller que chez le général en chef.

Dans l'intervalle, le Pape désira entrer dans sa chambre; Radet

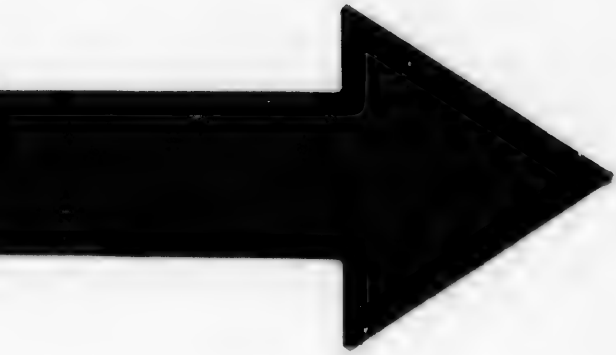

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

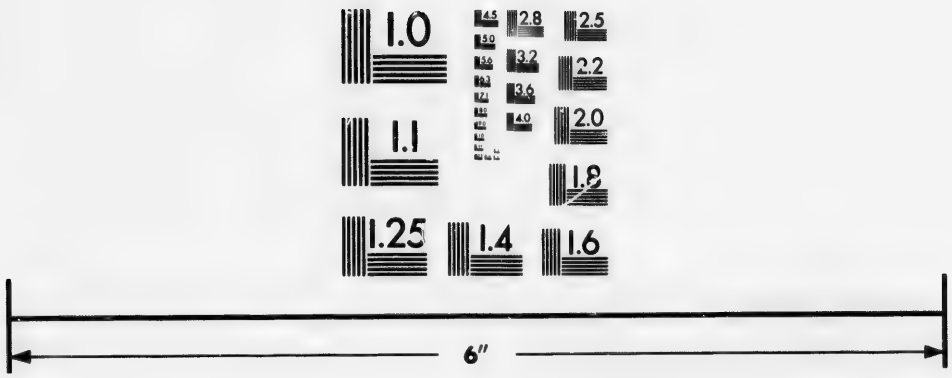

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.0
1.1
2.5
2.2
2.0
1.8

le suivit. Entre les deux portes qui séparaient la salle d'audience de la chambre du Pape, il y avait un espace de peu de longueur, où Radet, sûr de ne pas être vu de sa troupe, saisit spontanément la main du Pape et la baisa. Tandis que le Pape arrangeait quelques objets dans sa chambre, Radet lui dit : « Que Votre Sainteté ne craigne pas! on ne touchera à rien. » Le Pape lui répondit : « Celui qui ne fait aucun cas de sa propre vie attache encore moins de prix aux choses de ce monde. » Enfin Pie VII, vivement ému, eut besoin de s'asseoir. Radet lui soutint la tête d'un air respectueux et empressé.

Lorsque le cardinal rentra, il trouva qu'on avait déjà fait partir le Pape sans lui laisser le temps de faire aucune disposition. Il se hâta de le rejoindre, et le trouva escorté de gendarmes et de quelques traîtres romains, et marchant difficilement au milieu des débris des portes renversées. A la porte du palais, on fit monter le Pape et le cardinal dans une voiture qu'un gendarme ferma à clef; mais au lieu de prendre la route du palais Doria, où demeurait le général Miollis, on sortit de la ville par la porte Salara, et on arriva par un long circuit à la porte del Popolo, où des relais étaient préparés. Ce fut alors que le Saint-Père reprocha doucement à Radet son artifice, et se plaignit qu'on l'eût fait partir sans suite et sans aucune provision pour le voyage. On lui répondit que ceux dont il avait désiré d'être accompagné le rejoindraient incessamment avec tout ce qui lui était nécessaire, et l'on partit [1].

Peu après, le Pape demanda au cardinal s'il avait emporté avec lui quelque argent. Le cardinal répondit qu'on ne lui avait pas même permis de rentrer dans son appartement. Alors ils tirèrent leurs bourses, et, malgré l'affliction et la douleur où ils étaient plongés de se voir arrachés de Rome et de son bon peuple, ils ne purent s'empêcher de rire quand ils trouvèrent dans la bourse du Pape vingt-deux sous de France, et dans celle du cardinal un peu plus de seize. Ainsi le souverain Pontife et son ministre entreprenaient le voyage *à l'apostolique*, et suivant les paroles de Notre-Seigneur aux apôtres : Vous ne porterez rien en chemin, *neque panem* (ils n'avaient aucune provision), *neque duas tunicas* (ils n'avaient point d'autres habits que ceux dont ils étaient vêtus), *neque pecuniam* (avec seulement trente-huit sous). Le pape fit voir ses vingt-deux sous au général Radet, et lui dit : « De toute notre principauté, voilà donc tout ce que nous possédons. » Le cardinal était cependant tourmenté de l'inquiétude que Pie VII ne se repentît de la vigueur qu'il avait déployée, et qu'il ne l'accusât intérieurement de l'y avoir encouragé. Tout d'un coup

[1] Pacca, Artaud, Picot.

le bon Pape lui dit avec un air de vraie complaisance : « Cardinal, nous avons bien fait de publier la bulle d'excommunication le 10 juin ; autrement, comment ferions-nous aujourd'hui ? »

Le cardinal Pacca fait à cette occasion les réflexions suivantes : « Au nombre des événements les plus extraordinaires de ces persécutions (de l'Église), nous devons comprendre la sacrilége usurpation du patrimoine de saint Pierre et l'enlèvement violent des souverains pontifes Pie VI et Pie VII, événements jusqu'alors inouïs et que les hommes les plus éclairés avaient même regardés comme impossibles. L'auteur de la fameuse défense du clergé gallican, attribuée à Bossuet, qui cherche par ses raisonnements à affaiblir et à restreindre la suprême juridiction des Papes, déclare néanmoins hautement que les possessions de l'Église, *étant consacrées à Dieu, ne peuvent, sans sacrilége, être envahies, usurpées et rendues à un usage séculier*[1]. Nous pouvons citer les paroles d'un écrivain plus moderne, du célèbre Muratori, accusé par un journal romain d'avoir parlé avec une sorte de complaisance de la souveraineté des empereurs de Constantinople sur Rome, de quelques actes d'autorité exercés par les empereurs de Germanie dans les domaines de l'Église, comme pour exciter leurs successeurs à revendiquer de prétendus droits sur ces mêmes domaines. Muratori repousse avec indignation cette accusation des journalistes romains, et se plaint amèrement de ce qu'ils mettent ses *Annales d'Italie* au nombre des livres les plus funestes à l'autorité temporelle des Papes. Voici les paroles les plus remarquables de sa réponse : « Si jamais, par malheur, il se rencontrait un empereur assez pervers pour vouloir troubler la principauté romaine, dont la possession est si légitimement acquise, si ancienne, marquée du sceau de tant de siècles, il n'aurait pas besoin de ces Annales pour faire le mal ; ses passions impies et désordonnées, voilà quels seraient ses conseillers ; mais il faut espérer qu'un semblable empereur ne se rencontrera jamais[2]. » Ainsi pensait Muratori ; et cependant, de nos jours, dans l'intervalle de quelques années, le grand sacrilége a été deux fois commis, et l'empereur *persécuteur* ne s'est que trop rencontré.

« Elle fut bien plus étonnante encore, la froide indifférence des gouvernements catholiques à la nouvelle de ces exécrables attentats. Jadis le monde apprit avec horreur l'arrestation de Boniface VIII par Guillaume de Nogaret, gentilhomme français, chargé par Philippe le Bel d'intimer au Pontife l'appel de ses bulles au futur concile. Notre Dante Alighieri, quoique gibelin et l'ennemi particulier de Boniface, raconte avec horreur ce fait, qu'il compare à la scène impie et dou-

[1] *Defens.*, l. 1, c. 16. — [2] *Annali d'Italali*, t. 12.

loureuse du jardin des Oliviers : « Serait-ce pour voiler une scène d'horreurs que je vois l'étendard des lis s'avancer vers Anagni ? Le Christ, dans la personne de son vicaire, est fait prisonnier par une soldatesque impie. Je le vois de nouveau bafoué, abreuvé de fiel et de vinaigre, immolé entre les larrons. Je vois un nouveau Pilate, non moins cruel qu'avide, porter dans le temple ses mains sacriléges. » L'année suivante, Nogaret, bien moins coupable que Miollis et Radet, fut obligé de comparaître en présence de Clément V à Vienne en France, où se tenait un concile œcuménique, pour faire l'humble aveu de sa faute ; et le Pape, quoique Français et peu favorable à la mémoire de Boniface VIII, lui pardonna, mais sous la condition qu'il irait en Terre-Sainte et qu'il y passerait cinq ans. (Lorsque les Bourbons remontèrent sur le trône de France, le général Miollis eut une audience particulière du roi Louis XVIII, fut décoré de l'ordre de Saint-Louis et obtint le gouvernement de Marseille.)

« Plus tard, l'Europe s'émut encore à la nouvelle de la détention du pape Clément VII dans le château Saint-Ange, investi par l'armée hispanico-germaine de Charles-Quint. Aussitôt les cours catholiques ouvrirent des négociations dont l'objet principal devait être la délivrance du Pontife ; et cet astucieux et politique empereur, pour éloigner de lui l'odieux de cette sacrilége opération et en imposer aux peuples, ordonna dans toutes les Espagnes des prières publiques et des processions pour la liberté du Pape que ses troupes tenaient en captivité. Les nations frémirent aussi, n'en doutons pas, à la nouvelle de la déportation violente de Pie VI et de Pie VII : et cependant aucune réclamation ne se fit entendre, pas une voix protectrice ne descendit des trônes catholiques en faveur de ces illustres captifs. Dieu l'a permis pour faire comme toucher du doigt aux incrédules que la conservation et la prospérité de l'Église sont uniquement l'ouvrage de sa providence, et pour rendre à jamais mémorable la leçon que les Papes lisent si souvent dans les saintes Écritures, de ne point mettre leur confiance dans les princes de la terre. Depuis longtemps on n'a que trop oublié à Rome ce conseil divin ; et quels ont été les fruits de cette conduite ? Mais jetons un voile sur des événements déjà bien loin de nous ; il suffit de nous rappeler l'histoire du pontificat de Pie VII. Chaque demande, chaque désir de Napoléon Bonaparte devint longtemps une loi pour Rome. Le meilleur des Pontifes s'était laissé persuader qu'il avait trouvé en cet homme un protecteur et un ami ; mais lorsque, renfermés sous clef dans une voiture, nous étions conduits en France comme deux malfaiteurs, il me tint un langage bien différent [1]. »

[1] Pacca, *Mém.*, 3e partie, p. 153.

Vers quatre heures du matin, on fit partir de Rome les deux prisonniers apostoliques, en prenant la direction de la Toscane. « Aux premiers relais, dans la Campagne de Rome, dit le cardinal Pacca, nous pûmes remarquer, sur la figure du peu de personnes que nous rencontrions, la tristesse, la stupeur que leur causait ce spectacle. A Monterosi, plusieurs femmes, sur les portes des maisons, reconnurent le Saint-Père, que les gendarmes escortaient le sabre nu, comme un criminel; et nous les vîmes, imitant la tendre compassion des femmes de Jérusalem, se frapper la poitrine, pleurer, crier, en tendant les bras vers la voiture : Ils nous enlèvent le Saint-Père! ils nous enlèvent le Saint-Père! Nous fûmes profondément émus à ce spectacle, qui, du reste, nous coûta cher; car Radet, craignant que la vue du Pape, *enlevé de cette façon*, n'excitât quelque tumulte, quelque soulèvement dans les lieux populeux, pria Sa Sainteté de faire baisser les stores de la voiture. Le Saint-Père y consentit avec beaucoup de résignation, et nous continuâmes ainsi le voyage, renfermés dans la voiture, presque sans air, dans les heures les plus brûlantes de la journée, sous le soleil d'Italie, au mois de juillet. Vers midi, le Pape témoigna le désir de prendre quelque nourriture, et Radet fit faire halte à la maison de poste, dans un lieu presque désert, sur la montagne de Viterbe. Là, dans une chambre sale, espèce de bouge, où se trouvait à peine une chaise disjointe, la seule peut-être qui fût dans la maison, le Pape s'assit à une table recouverte d'une nappe dégoûtante, y mangea un œuf et une tranche de jambon. Sur-le-champ on se remit en route : la chaleur était excessive, suffocante. Vers le soir, le Pape eut soif; et comme on ne voyait aucune maison près de la route, un maréchal des logis de gendarmes recueillit dans une bouteille de l'eau de source qui coulait sur le chemin, et la présenta au Saint-Père, qui la but avec plaisir. *Il but ainsi de l'eau du torrent sur le chemin*, comme il est dit dans le psaume. Nulle part, depuis Monterosi, on ne put voir quel était le prisonnier enfermé dans la voiture : ce qui donna lieu à une anecdote curieuse. Tandis qu'on relayait à Bolséna, un père franciscain, qui était loin de croire que le Pape allait tout entendre, accosta Radet près de la voiture, et lui déclara son nom, en lui rappelant qu'il avait été avec lui en correspondance épistolaire, et qu'il lui avait recommandé un certain avocat de Rome. Radet se trouva fort embarrassé pour lui répondre, et le Pape, se tournant vers le cardinal, lui dit : Oh! quel coquin de moine!

« Après dix-neuf heures d'une marche forcée, si fatigante pour le Saint-Père, à cause d'une cruelle infirmité à laquelle était contraire

toute espèce de fatigue et surtout celle du voyage, nous arrivâmes vers une heure avant minuit à Radicofani, premier endroit de la Toscane, et nous descendîmes dans sa mesquine auberge, où rien n'était préparé. N'ayant pas d'habits à changer, il nous fallut garder ceux que nous avions, tout baignés de transpiration, et à l'air froid qui domine là, même au cœur de l'été, ils se séchèrent sur nous. On nous assigna, au Saint-Père et à moi, deux petites chambres contiguës, et des gendarmes furent placés aux portes de devant. Dans mon habit de cardinal, j'aidai la servante à faire le lit du Pape et à préparer la table pour le souper. Le repas fut extrêmement frugal. Pendant tout ce temps, je tâchai de soutenir l'esprit du Saint-Père. Ce jour-là même, octave de saint Pierre, toutes les prières de l'Église annonçaient ce dont nous étions témoins, et toutes étaient faites pour inspirer la confiance et le courage. On lisait dans l'évangile que la nacelle qui portait les apôtres sur le lac de Génésareth fut assaillie d'une violente tempête et tourmentée par les flots, parce que le vent était contraire, mais que bientôt Jésus-Christ apparut sur les ondes agitées et fit taire la tempête. Dans l'office, on récitait au second nocturne les belles et éloquentes leçons de saint Chrysostôme, dans lesquelles il félicite les apôtres Pierre et Paul de leurs travaux, et se réjouit des souffrances qu'ils ont endurées pour nous, en s'écriant : « Que dirai-je maintenant ? que puis-je dire désormais en considérant ces souffrances ? Que de prisons n'avez-vous pas sanctifiées ! que de chaînes n'avez-vous pas honorées ! que de tourments n'avez-vous pas illustrés ! Réjouissez-vous, ô Pierre ! Divin Paul, réjouissez-vous ! » A cette consolation que l'Église offrait en ce jour aux fidèles, s'en joignait une particulière pour moi : c'est que le Pape, loin de donner aucun signe, de proférer aucune parole qui indiquât un repentir des pas courageux faits contre Napoléon, développait au contraire une énergie, une force d'âme qui m'émerveillaient. Il parlait toujours à Radet avec une dignité de souverain, quelquefois même sur un ton d'indignation si dur et si sévère, que je dus le prier modestement de se calmer et de reprendre son caractère de mansuétude et de douceur.

« Après avoir été rejoints par les serviteurs du Pape, nous partîmes de Radicofani, vers les sept heures du soir, le 7 juillet, et nous trouvâmes à quelque distance une foule nombreuse que l'on avait repoussée de l'auberge. Radet fit arrêter la voiture et permit à tous de s'approcher pour recevoir la bénédiction du Saint-Père, et quelques-uns même lui baisèrent la main. Il serait difficile de peindre la ferveur, la piété de ce bon peuple et de toutes les populations de la Toscane. Nous voyageâmes toute la nuit; et le 8 juillet, vers la pointe

du jour, nous arrivâmes aux portes de Sienne. Des chevaux de poste et une forte escorte de gendarmerie nous attendaient hors de la ville. Radet ne dissimula pas au Pape qu'il avait pris toutes ces précautions dans la crainte que le peuple siennois ne se soulevât à son passage ; et il lui dit que peu de jours auparavant on avait remarqué quelque fermentation dans cette ville à l'arrivée du vice-gérant de Rome, monseigneur Fenaia, patriarche de Constantinople, qui était lui-même conduit par des gendarmes. Radet voulut nous faire reposer à Poggibonzi pendant les heures les plus brûlantes de la journée. Arrivés à l'auberge, le Pape et moi nous restâmes plus de vingt minutes sans pouvoir descendre, parce que l'officier de gendarmerie, porteur de la clef de la voiture, était resté derrière avec l'équipage. Radet permit à quelques personnes d'entrer dans l'auberge pour se jeter aux pieds du souverain Pontife. Après quelques heures de repos, nous reprîmes la route de Florence au milieu d'un peuple immense qui demandait, avec des signes extraordinaires de ferveur, la bénédiction apostolique; mais à quelque distance de l'auberge, les postillons, qui nous menaient très-vite, n'aperçurent pas une petite élévation sur laquelle se porta une des roues ; la voiture versa avec violence, l'essieu cassa, la caisse roula au milieu du chemin, le Pape engagé dessous, et moi sur lui. Le peuple, qui pleurait et criait *Santo Padre !* Saint-Père! releva en un instant la caisse ; un gendarme ouvrit la portière, qui était toujours fermée à clef, tandis que ses camarades, pâles et défigurés, s'efforçaient d'éloigner le peuple, qui, devenu furieux, leur criait : *Cani! cani!* Chiens! chiens! Cependant le Saint-Père descendit, porté sur les bras du peuple qui se pressait aussitôt autour de lui ; les uns se prosternaient la face contre terre, les autres lui baisaient les pieds, d'autres touchaient respectueusement ses habits, comme s'ils eussent été des reliques, et tous lui demandaient avec empressement s'il n'avait point souffert dans sa chute. Le Saint-Père, le sourire sur les lèvres, les remerciait de leur intérêt et ne leur répondait qu'en plaisantant sur cette chute. Pour moi, qui craignais que cette multitude en fureur n'en vînt aux mains avec les gendarmes et ne se portât à quelques excès dont elle aurait été la victime, je m'élançai au milieu d'elle en criant que le ciel nous avait préservés de tout mal, et que je les conjurais de se calmer et de se tranquilliser. Après cette scène, qui avait fait trembler Radet et ses gendarmes, le Saint-Père monta avec le cardinal dans la voiture de monseigneur Doria, et ils repartirent. C'était un spectacle attendrissant de voir sur tout notre passage ces bons Toscans demander la bénédiction du Saint-Père, et, malgré les menaces des gendarmes, s'approcher de la voiture pour lui baiser

la main et lui témoigner toute leur douleur de le voir dans cette cruelle position.

« Vers une heure de nuit, continue le cardinal Pacca, nous arrivâmes à la Chartreuse de Florence. Le Saint-Père fut reçu sur la porte par un colonel de gendarmerie et par un commissaire de police. Le prieur seul eut la permission d'approcher et de complimenter le Saint-Père ; toutes les autres personnes furent repoussées, même les religieux du couvent, qui en furent profondément affligés. Nous nous trouvions environnés de gendarmes et d'officiers de police, qui, sous prétexte de nous être utiles, ne nous perdaient pas un instant de vue. On conduisit le Saint-Père dans l'appartement où, dix ans auparavant, l'immortel Pie VI avait été retenu en otage. Lorsque Pie VII y arriva en 1809, la Toscane était gouvernée par une sœur de Napoléon, Catherine, mais alors Élisa Bonaparte, sous le nom de grande-duchesse. Elle envoya complimenter Pie VII à la Chartreuse, et lui faire les offres d'usage. Mais à peine le Pape et le cardinal étaient-ils couchés depuis deux heures, qu'on les fit lever par ordre de la princesse Élisa, et partir sur-le-champ, le Pape pour Alexandrie, le cardinal pour Bologne. Le Saint-Père eut à peine le temps de demander un bréviaire au prieur de la Chartreuse [1]. »

Cependant à Rome, le général Miollis, après avoir fait arrêter un des sbires qui avaient commis des vols dans le palais pontifical, voyant que son entreprise réussissait complétement, avait dit en français à ses officiers, qui étaient entourés des galériens et des sbires complices de cet attentat : « Maintenant, messieurs, renvoyez cette canaille [2]. » Puis, le même jour, 6 juillet, il écrivit à Napoléon : « Votre majesté m'a confié le soin de maintenir la tranquillité dans ses états de Rome : j'ai atteint l'unique moyen d'y parvenir; j'ai ordonné l'arrestation du cardinal Pacca. Le Pape s'y est opposé par des *barricades* et une *défense* qui l'ont entraîné lui-même avec le cardinal. Le général Radet, qui en était chargé, n'a pu pénétrer qu'en abattant les portes et les murs du Quirinal, que l'ancien gouvernement avait transformé en forteresse, d'où il bravait les ordres de votre majesté. Tous les obstacles ont été renversés par les bonnes dispositions du général qui *les* conduit sous escorte à la Chartreuse de Florence, où il prendra les ordres de son altesse impériale madame la grande-duchesse, que j'ai eu l'honneur de prévenir quelques heures auparavant. Le Pape s'est environné, dans sa dernière chambre, de *tous* ses cardinaux, prélats, qu'il a

[1] Pacca et Artaud. — [2] Artaud, t. 2, p. 369.

rendus solidaires de son système d'opposition. » Or nous voyons par deux relations détaillées, l'une du général Radet, l'autre du cardinal Pacca, que les principales assertions du général Miollis sont d'impudents mensonges qui déshonorent tout homme, en particulier un militaire français [1]. Lorsque dans sa lettre du 7 juillet Miollis ajoute : « Le Saint-Père n'a pas voulu quitter ses habits pontificaux, » c'est un double mensonge. Le Pape et le cardinal mirent leurs habits de cérémonie, parce que le général Radet leur dit *mensongèrement* qu'ils avaient à voir le général Miollis [2]. Nous laissons aux gens d'honneur, surtout aux militaires, à décider si un homme qui se permet de pareilles menteries ne mérite pas le nom qu'il donne aux sbires et aux galériens ses aides et ses complices.

Mais revenons à Florence. Le voyage du Pape jusqu'à Alexandrie dura sept jours, du 9 au 15 juillet. Un matin, dans les premières journées, des paysans s'étaient rassemblés autour de la voiture et demandaient la bénédiction : le commandant se vit obligé de s'arrêter et de permettre au Saint-Père de les bénir. Immédiatement après cette courte et touchante action, le Pape supplia l'un de ceux qui étaient encore à genoux de lui apporter un peu d'eau fraîche : la foule se leva à la fois ; les uns coururent aux chevaux pour les arrêter, les autres se mirent en avant des gendarmes, un grand nombre se précipita dans les cabanes, proférant des cris d'empressement et de joie. On offrit à sa Sainteté toutes sortes de rafraîchissements. Il fallut en prendre de toutes les mains qui en présentèrent, ou au moins toucher à ce qu'on n'acceptait pas. Les femmes forçaient les hommes à leur céder la place. Chacun criait : « Moi, moi, très-saint Père, encore moi ! — De tous ! » répondait notre pieux Pontife, le visage baigné de larmes. En jetant dans la voiture les plus beaux fruits, un des paysans, par ces deux seuls mots énergiques et terribles : *Voulez-vous? dites?* proposa au Pape de repousser les soldats et de le délivrer ; le Pape, avec un véritable accent de tendresse, de supplication et de prière, demanda qu'on ne fît aucun acte de résistance, et il se livra de nouveau à son gardien, qui se remit en route dans la direction de Gênes. Un peu plus loin, le Pape se trouva séparé de ses bagages et accablé par la chaleur il demanda à emprunter une chemise quelconque. Un paysan lui en offrit une sur-le-champ ; puis, en baisant avec transport la main qui le bénissait, il détacha de la manche du Pape une épingle qu'il emporta comme un riche gage de ce prêt.

[1] La relation de Radet se trouve dans le premier vol. du cardinal, édit. 1846. — [2] Artaud, t. 2, p. 370 et 371.

A Mondovi, l'empressement du peuple prit un caractère plus prononcé : des ordres religieux vinrent processionnellement au-devant du Pontife et l'escortèrent. Les Piémontais comptaient les gendarmes d'un coup d'œil; puis semblaient proposer, sous toutes les formes de signes et de langage, d'opérer la délivrance de sa Sainteté. « Plus nous approchions de la France, dit dans sa relation un des serviteurs du Pape, plus l'enthousiasme augmentait. Au premier village français, les autorités voisines, sous prétexte de veiller au bon ordre, cherchaient à s'approcher plus près du Saint-Père, et c'était pour couvrir sa main de baisers, le consoler et le plaindre. Pie VII disait : Dieu pourrait-il nous ordonner de paraître insensible à ces marques d'affection? et il les agréait avec dignité et modestie. A l'approche de Grenoble, plusieurs milliers de militaires, mais sans armes, à la vue du Pape, tombent à genoux comme un seul homme. C'était l'héroïque garnison de Saragosse, prisonnière de guerre à Grenoble, qui avait demandé à se porter tout entière au-devant du Pontife, qu'elle avait envoyé féliciter secrètement sur sa résistance. Pie VII pencha presque tout son corps en avant, et d'un air de joie, de bonheur et de vive tendresse, il étendit sur ces héros basanés par les fatigues une immense bénédiction [1].

Le 21 juillet, à Saint-Jean de Maurienne, le cardinal Pacca avait rejoint le Pape, et en partit dans la même voiture pour Grenoble. La route était couverte de monde accouru des pays voisins, dit-il, et la foule allait croissant à mesure que nous approchions de Grenoble. C'était un spectacle touchant que de voir ce bon peuple se mettre à genoux d'aussi loin qu'il apercevait la voiture, et attendre ainsi le passage du Pape pour recevoir sa bénédiction. Plusieurs nous accompagnaient en courant, et de jeunes personnes jetaient des fleurs dans la voiture pour que le Saint-Père daignât les bénir. Elles lui témoignaient hautement leurs sentiments de respect et de vénération, et je me souviens qu'une d'elles criait en pleurant : « Que vous avez l'air maigri, Saint-Père! Ah! ce sont les grandes afflictions que l'on vous donne... » Et lorsque le Pape étendait la main pour les bénir, elles s'élançaient pour la baiser, quoique la voiture courût très-vite, au risque d'être écrasées par les roues ou foulées par les chevaux des gendarmes. En entrant dans la ville, nous vîmes les fenêtres garnies de spectateurs, et la rue encombrée de peuple qui s'agenouillait en demandant la bénédiction. On peut dire ici de Pie VII ce que quelques années auparavant on avait dit de son prédécesseur, que son entrée à Grenoble n'était pas celle d'un prisonnier conduit par la

[1] Artaud.

force au lieu de sa destination, mais celle du meilleur des pères qui, après une longue absence, revient au sein d'une famille chérie qui lui prodigue les marques les plus touchantes de son amour et de son respect.

Ce concours extraordinaire des peuples, ajoute le cardinal, ces témoignages unanimes de vénération que le Pape recevait sur son passage ont toujours été pour moi un spectacle, je ne dirai pas seulement prodigieux, mais même surnaturel. Depuis plusieurs siècles, non-seulement les pays hétérodoxes où les préjugés contre le Saint-Siége se sucent avec le lait, mais encore quelques pays catholiques et la France plus particulièrement, retentissent de déclamations furibondes contre Rome. Là, des écrivains sont sans cesse occupés à montrer aux peuples cette métropole du christianisme comme le siége de la tyrannie du monde; ils répandent les plus atroces calomnies contre le clergé romain, et peignent les actions des souverains Pontifes sous les couleurs les plus noires et les plus hideuses. Il semble donc, par la manière dont se forment ordinairement les jugements humains, qu'ils auraient dû parvenir à allumer une haine universelle contre les Papes; il semble que les peuples égarés auraient dû fuir la présence d'un Pape comme on fuit à l'aspect d'un monstre, ou du moins vomir sur son passage toutes sortes d'injures ou d'imprécations. Cependant le contraire est arrivé. Soit que Pie VII et son prédécesseur aient voyagé en souverains dans les pays étrangers, soit qu'ils y aient paru escortés par les gendarmes comme des criminels, partout les villes et les provinces se sont précipitées sur leur passage pour les saluer de leurs acclamations et les environner d'innombrables témoignages de leur amour et de leur vénération. Il est donc permis de voir dans ces événements extraordinaires quelque chose de surhumain.

Le clergé de Grenoble ne put obtenir la permission d'aller au devant du Pape et de le complimenter; on défendit aussi de sonner les cloches. Le Pape fut logé à l'hôtel de la préfecture, le cardinal dans une maison voisine. Le but du gouvernement était d'isoler le Pape de ses conseillers les plus fidèles et les plus capables. Le cardinal Pacca crut devoir communiquer à Pie VII ses réflexions à cet égard, dans une lettre du 29 juillet. « Dans cette lettre, dit-il, je me permettais d'abord quelques observations sur la conduite des domestiques, qui, dans les cours en général, font peu d'honneur à leur maître; passant ensuite à l'objet que j'avais principalement en vue, je lui représentais que tous les yeux de l'Europe étaient fixés sur sa personne; que, se trouvant sans ministres, sans conseillers, tout ce qu'il dirait, tout ce qu'il ferait ne pourrait être attribué qu'à lui-

même. Je le prévenais que le gouvernement ne manquerait pas de l'entourer de cardinaux qui ne seraient pas *de la race de ces hommes par lesquels s'opère le salut d'Israël :* paroles prophétiques qui ne se vérifièrent que trop à Savone. » Le 1er août, le cardinal Pacca fut conduit à Fénestrelle, forteresse sur un des points le plus élevés des Alpes, entre le Piémont et le Dauphiné : il y expia par trois ans et demi de captivité le tort d'avoir été fidèle à son souverain.

Quant au Pape, on le fit partir pour Valence : il n'eut pas la permission d'y visiter le monument élevé à Pie VI. Avignon se montra digne d'avoir été la résidence des Pontifes romains. On peut dire que la ville toute entière, sans distinction d'âge et de sexe, accourut autour de la voiture arrêtée sur une place. Cette multitude saluait avec des cris de joie; quelques dames et quelques personnes du premier rang achetèrent à prix d'or la faculté de parvenir jusqu'auprès des portières. Le colonel Boissard, qui escortait la voiture, commanda aux soldats d'écarter ces importuns. Les soldats, en trop petit nombre, ne pouvaient faire usage de leurs armes. Le commandant, apprenant que la population accourait par la route de Carpentras, et que de tous les rivages du Rhône languedocien les villages se précipitaient en torrents comme à une croisade, ordonna de fermer les portes de la ville. Déjà il s'était établi des pourparlers entre la suite du Pape et la multitude. Un homme, d'un aspect noble et vêtu élégamment, s'approcha d'un camérier, et lui dit : « Monsieur, est-il vrai que le Pape a excommunié Napoléon? — Monsieur, reprit le camérier, je ne puis vous répondre. — C'est assez, ajouta l'interlocuteur, c'est assez pour moi. »

Le colonel Boissard parvint enfin à rompre la foule : il tenait à la main des pistolets chargés, dont il se serait bien gardé de faire usage. Il enjoignit au postillon de partir, et il fit sortir le Pape de la ville. A Aix, il y eut des scènes semblables. La Provence entière donna les mêmes signes de piété. On approchait de Nice, et l'on disait que le Saint-Père allait être conduit à Savone. La ville de Nice fit des préparatifs de fête pour accueillir le Pape. Quant il fut près du pont du Var, il descendit de voiture pour le traverser à pied. De l'autre côté, un spectacle extraordinaire frappa ses regards ; ce n'était plus comme en France la confusion des États, le forgeron avec son marteau sur les épaules, le vigneron avec sa pioche, tous les rangs jetés çà et là, pêle-mêle. Ici tout avait été prévu : les situations se trouvaient distinctes, chaque condition prenait son rang; les ecclésiastiques, à part, étaient vêtus de leurs habits sacerdotaux, les nobles portaient leurs décorations; dix mille personnes attendaient à genoux sans proférer une parole. Le Pontife, devenu si fort devant

un si éclatant hommage, avança seul, en retenant d'un signe ses gardes en arrière. En face du pont, il vit la religieuse reine d'Étrurie agenouillée entre ses deux enfants. « Quel temps différent ! dit la reine. — Tout n'est pas amertume, répondit le Saint-Père; nous ne sommes, ô ma fille, ni à Florence ni à Rome; mais voyez ce peuple, écoutez actuellement ses transports. » Le Pape remonta en voiture. Les rues de la ville de Nice avaient été semées de fleurs. Pendant le séjour du Pape, elle fut illuminée tous les soirs. Boissard, comprenant bien qu'il ne conduisait pas en ce moment un prisonnier d'État obscur, lui laissa la liberté de voir les ecclésiastiques et les habitants qui se présentèrent. La nuit, on chantait en musique des hymnes sacrées autour de la maison du Pape. Le commandant se préparait à suivre une route moins fréquentée à travers les montagnes : une dame eut l'ingénieuse idée d'envoyer illuminer la route pour le soir, et de faire attacher des lampions à tous les arbres. Cet exemple fut suivi le long de la route, par ordre de toutes les personnes pieuses et même des autorités municipales [1].

A Savone, le Pape logea d'abord chez le maire, puis à l'évêché, puis à la préfecture. Il était gardé par une compagnie de gendarmes, et l'on ne pouvait lui parler sans témoins. L'évêque de Savone même n'avait pas cette liberté. Les cardinaux Doria, qui passaient en se rendant à Paris, ne purent être admis à saluer le chef de l'Église. On s'efforça vers le même temps de le séduire par une apparence d'égard. Un chambellan de Napoléon fut envoyé à Savone, et offrit à sa Sainteté cent mille francs par mois pour sa dépense. On lui forma une maison, on lui prépara une vaisselle, une livrée ; on voulait l'engager à une représentation digne de son rang. Il refusa tout, se tint confiné dans ses appartements, et se contentait de se montrer de temps en temps au peuple et de donner sa bénédiction. Mais on ne le laissait ni parler ni écrire qu'en présence de ses surveillants. Cet état de choses s'aggrava encore par la suite, comme nous leverrons.

Il ne convenait pas que les cardinaux échappassent à la persécution suscitée contre leur chef. Nous avons vu que la plupart avaient été forcés de quitter Rome. Ceux qui y restaient encore lors de l'enlèvement de Pie VII en furent successivement éloignés. Lors de la première invasion de Rome en 1798, on avait fait la faute de laisser les cardinaux se disperser, et on leur avait ainsi ménagé la possibilité de se réunir à Venise après la mort de Pie VI. Le nouveau persécuteur de l'Église crut être plus adroit et plus avisé en rassemblant

[1] Artaud.

tous les cardinaux sous ses yeux. Il les fit tous venir à Paris, afin d'en être plus aisément maître. et de n'avoir point à redouter leur conduite dans un cas de vacance du Saint-Siége. On ne laissa en Italie que ceux à qui leur âge ou leurs infirmités rendaient une si longue route impossible. Le cardinal Antonelli, doyen du sacré collége, qui, l'année précédente, avait été enlevé de Rome et envoyé à Spolette, fut depuis transféré à Sinigaglia, et mourut dans cet exil. Le cardinal Casoni n'obtint de rester à Rome que parce qu'il était malade. On crut faire une faveur au cardinal Carafa, infirme et octogénaire, en lui permettant de demeurer à Tolentino. Le cardinal Braschi ne fut laissé à Césène que parce qu'il était tourmenté de la goutte. Le cardinal Della Porta tomba malade à Turin, en venant en France, et il y mourut depuis. Le cardinal Crivelli fut envoyé à Milan, et le cardinal Carandini à Modène. Les cardinaux Carraciolo et Firrao, Napolitains, échappèrent à la déportation, le premier par son état de maladie, le second en acceptant une place d'aumônier du nouveau roi de Naples. Le cardinal Locatelli, évêque de Spolette, acheta sa tranquillité par quelques complaisances qu'excusèrent ses infirmités habituelles, qui avaient affaibli son moral non moins que son physique. Tous les autres cardinaux italiens furent amenés en France, et le perturbateur de l'Église semblait prendre plaisir à les donner en spectacle à Paris et à les forcer de paraître à sa cour. Il s'amusait à les apostropher publiquement et à leur reprocher soit la conduite du Pape, soit la leur propre. Il les plaisantait sur l'excommunication lancée contre lui, et ne négligeait aucune occasion de les mortifier[1].

Napoléon, apres la victoire de Wagram et la paix de Vienne, était revenu à Fontainebleau le 26 octobre 1809. En novembre, il y fit venir un des chefs les plus habiles des relations extérieures, et il lui dicta lui-même une foule de données sur lesquelles il fallait composer un mémoire explicatif de l'état des affaires du Saint-Siége. Cette dictée très-imparfaite, observe Artaud, manifeste assez quelle était à cet égard l'épouvante de son esprit. Après la dictée on recommanda de faire une liste de toutes les excommunications prononcées par le Saint-Siége.

Vers ce temps eut lieu un entretien important entre Napoléon et l'abbé Émery, supérieur-général de Saint-Sulpice. Ce dernier avait publié les *Nouveaux opuscules de l'abbé Fleury*. Il y avait ajouté plusieurs pieux écrits de la main de cet auteur, et entre autres une pièce très-intéressante sur ce qui s'était passé daus l'assemblée de 1682, et sur le sens qu'on devait attacher d'après Bossuet lui-même,

[1] Picot. *Mém.*, an 1809.

au quatrième article de la déclaration concernant l'infaillibilité du Pape. Ce petit ouvrage plut beaucoup aux étrangers, et fut très-recherché à Rome; mais ce livre, qui attirait à l'abbé Émery tant d'éloges hors de sa patrie, lui suscitait de grandes persécutions en France. On l'accusa auprès de l'ex-Oratorien et régicide Fouché d'être ultramontain. L'empereur ne tarda pas à être informé de ces accusations. On en parla dans le conseil d'État. M. de Fontanes prit hautement la défense du théologien, et soutint que l'abbé Émery était un homme sage et très-modéré, et qu'il s'applaudissait d'avoir un pareil homme dans l'université. Néanmoins les préventions de l'empereur subsistaient toujours. Il ne fallait pas avoir un défenseur du Pape à Paris, quand le protestant et régicide Alquier avait été chargé de l'attaquer à Rome. Napoléon parla de cet incident au cardinal Fesch, qui, ne pouvant dissiper toutes ces préventions, conseilla de faire venir l'abbé Émery à Fontainebleau, où la cour devait encore rester, afin que l'empereur pût avoir avec lui quelques explications. L'empereur y consentit. L'abbé Émery est surpris d'une invitation dont on ne lui avait pas indiqué l'objet. Il assemble son conseil et lui dit : L'empereur me mande à Fontainebleau : je ne sais pas ce qu'il veut me dire. Peut-être désire-t-il me consulter sur les démêlés avec le Pape? peut-être va-t-il supprimer la compagnie? Ainsi il faut beaucoup prier pour moi afin que Dieu m'inspire des réponses convenables.

L'abbé Émery attendit trois jours avant d'avoir une audience. Il passa une grande partie de ce temps dans la chapelle du château, priant pour les princes de la branche de Valois, qui l'avaient fait bâtir, et pour lesquels, disait-il, il y avait bien longtemps qu'on ne faisait de prières. Il se proposait aussi de dire la vérité à Bonaparte sur ses querelles avec le Pape, et il préparait ainsi son petit discours : « Je suis sur le bord de ma tombe; aucun intérêt humain ne peut agir sur moi; mais le seul intérêt de votre majesté m'oblige à lui déclarer qu'il est très-important pour elle de se réconcilier avec le Pape, et qu'autrement elle est exposée à de grands malheurs. »

Le moment de l'audience étant enfin arrivé, le cardinal Fesch alla prendre l'abbé Émery, l'introduisit dans le cabinet de l'empereur, puis se retira. Napoléon commença par parler des *Opuscules* : « J'ai lu votre livre, le voilà sur ma table. Il est vrai qu'il y a dans la préface quelque point qui n'est pas franc du collier, mais, en somme, il n'y a pas de quoi fouetter un chat. » Et il prit l'abbé Émery par l'oreille : c'était une gentillesse qu'il se permettait quelquefois vis-à-vis de ceux dont il était content. Il se l'était permis avec le prince-primat; ce dernier s'en plaignit plus tard à l'abbé Émery,

qui lui répondit : Monseigneur, j'ai reçu la même faveur que votre altesse ; je n'osais pas m'en vanter, mais à présent que je la partage avec un si grand seigneur que vous, je vais le dire à tout le monde.

Napoléon ne cessa ensuite de parler de ses démêlés avec le Pape, et déclara qu'il respectait sa puissance spirituelle, mais que, quant à sa puissance temporelle, elle ne venait pas de Jésus-Christ, mais de Charlemagne, et que lui, qui était empereur comme Charles, voulait ôter au Pape cette puissance temporelle, pour qu'il lui restât plus de temps à donner aux affaires spirituelles. L'abbé Émery, attaqué sur un autre terrain, objecta que Charlemagne d'abord n'avait pas donné au Pape toutes ses possessions temporelles, qui étaient très-considérables dans le cinquième siècle, et qu'au moins l'empereur ne devait pas toucher à ces premiers biens temporels. L'abbé Émery allait continuer. Napoléon, qui n'était pas très-instruit sur l'histoire ecclésiastique, et qui paraissait ignorer ce point, ne répondit rien à cet égard ; mais, adoucissant la voix, il s'empressa d'ajouter, sans suivre sa première idée, que le Pape était un très-brave homme, malheureusement environné de cardinaux encroûtés d'ultramontanisme, qui lui donnaient de mauvais conseils. Le protestant Alquier avait accusé les moines, Napoléon accusait les cardinaux. « Voyez-vous, reprit Napoléon, si je pouvais m'entretenir un quart d'heure avec le Pape, j'accommoderais tous nos différends ! — Eh bien ! puisque votre majesté veut tout accommoder, pourquoi ne laisse-t-elle pas venir le Pape à Fontainebleau ? — C'est ce que j'ai dessein de faire. — Mais dans quel état le ferez-vous venir ? S'il traverse la France comme un captif, un tel voyage fera beaucoup de tort à votre majesté ; car vous pouvez compter qu'il sera environné de la vénération des fidèles. — Je n'entends pas le faire arriver comme un captif ; je veux qu'on lui rende les mêmes honneurs que quand il est venu me sacrer. Avec cela, il est bien surprenant que vous, qui avez appris toute votre vie la théologie, vous et tous les évêques de France, vous ne trouviez aucun moyen canonique pour *m'arranger* avec le Pape. Quant à moi, si j'avais seulement étudié la théologie pendant six mois, j'aurais bientôt débrouillé toutes choses, parce que (il porta le doigt sur son front) Dieu m'a donné l'intelligence ; je ne parlerais pas latin si bien que le Pape : mon latin serait un latin de cuisine, mais bientôt j'aurais éclairci toutes les difficultés. » En ce moment l'abbé Émery fit un signe qui voulait dire : » Vous êtes bien heureux de vous croire en état de savoir toute la théologie en six mois, tandis que je ne la sais pas, moi qui l'ai étudiée toute ma vie. »

L'entretien durait encore, quand trois rois, le roi de Bavière, le

[1] Artaud, t. 2.

roi de Wurtemberg et le roi de Hollande, se présentèrent à l'audience. On les annonçait à haute voix et avec beaucoup de solennité; l'empereur répondit sèchement : « Qu'ils attendent! » Il est tout naturel de se croire le droit de faire attendre des rois qu'on a nommés soi-même. L'abbé Émery, voyant qu'il n'était pas congédié, reprit la parole et dit : « Sire, puisque vous avez daigné lire les opuscules de Fleury, je vous prie d'accepter quelques additions que j'y ai faites, et qui sont le complément de l'ouvrage. » L'empereur les reçut et les mit sur sa table. Le but de l'abbé Émery, en les lui offrant, était d'obtenir qu'il lût deux beaux témoignages de Bossuet et de Fénelon en faveur de l'Église romaine, témoignages qui formaient une partie de ce supplément, et qu'ainsi il apprît à la respecter davantage. La conversation finit dans de très-bons termes. Quelques jours après, les *additions* furent saisies par la police, et mises au pilon. Cependant il parut, dès ce moment, qu'il était entré dans l'esprit de l'empereur un sentiment d'estime et de vénération pour l'abbé Émery [1].

Au fond, celui qui avait fait enlever le Pape, disperser les cardinaux, et emprisonner tant d'ecclésiastiques et de prélats fidèles, savait assez qui mettait le trouble dans l'Église, et de qui il dépendait d'y ramener la paix. Les moyens de conciliation qu'il avait l'air de chercher n'étaient donc qu'un jeu pour en imposer aux simples et couvrir son ambition. Qu'il laissât l'Église tranquille; qu'il rendît à leurs fonctions le souverain Pontife, les cardinaux, les évêques; qu'il renonçât à des demandes exorbitantes, on se fût aisément entendu sur le reste. Mais loin d'abandonner son système, il l'étendait de plus en plus, et il lui semblait qu'à mesure qu'il allait en avant, le Pape n'avait pas autre chose à faire qu'à céder. Son but final était, non pas précisément de détruire l'Église catholique, mais de l'assouplir à ses volontés, afin de dominer par elle sur les esprits, comme il dominait sur les corps par son armée, et se montrer ainsi plus habile encore que l'empereur de Russie, le roi de Prusse et le roi d'Angleterre, qui l'avaient sollicité de se déclarer, comme eux, pape de sa religion. Pie VII ayant refusé de donner des bulles aux évêques nommés en France, Napoléon assembla une commission ecclésiastique chargée de chercher les moyens de pourvoir aux besoins des églises, surtout de se passer du Pape dans l'institution des évêques. La commission était composée de deux cardinaux, d'un archevêque, de quatre évêques, du père Fontana, général des Barnabites, et de l'abbé Émery. C'était d'abord le cardinal-archevêque de Lyon, Fesch,

[1] Artaud, t. 2.

cardinal-oncle plus que cardinal-prêtre; puis le cardinal Maury, archevêque déserteur de Montefiascone et Corneto.

Jean-Sifrein Maury, fils d'un cordonnier, né dans le comtat venaissin, l'an 1746, devenu ecclésiastique, vint à Paris pour se faire connaître. Il y réussit par un éloge de Fénelon, un panégyrique de saint Louis, un autre de saint Augustin, et surtout par son adresse à se faire bien venir dans les sociétés littéraires. En 1789, il avait un bénéfice de vingt mille livres de revenu. Membre des états-généraux et de l'assemblée constituante, il se fit une réputation immense comme orateur, comme défenseur éloquent et intrépide des droits de l'Église et de la monarchie. Aussi, quand il sortit de France, fut-il accueilli avec la plus flatteuse distinction par les princes et par le Pape. Pie VI le créa archevêque de Nicée l'an 1792, puis nonce à la diète de Francfort, où il ne réussit guère. De retour à Rome en 1794, il fut fait cardinal et évêque des siéges réunis de Montefiascone et Corneto. A l'invasion des armées françaises, il se retira à Venise, et même en Russie. En 1799, il assista au conclave où fut élu Pie VII. Louis XVIII, réfugié à Mittau, le nomma son ambassadeur auprès du Saint-Siége. Pendant quelques années il montra un zèle très-vif de royalisme. Il finit par s'en lasser. En 1804, il oublia ses devoirs et son honneur de cardinal, d'évêque et d'ambassadeur, écrivit une lettre d'adulation à Bonaparte, fit le voyage de Gênes en 1805 pour lui être présenté, et quitta son évêché de Montefiascone en 1806, pour revenir faire le courtisan à Paris, où l'on fut tout étonné de le revoir. Les napoléonistes eux-mêmes ne le regardaient que comme un transfuge. L'opinion publique se manifesta par des plaisanteries, puis par un abandon absolu. Maury s'en consola, lorsqu'il reçut le traitement de cardinal français et le titre de premier aumônier de Jérôme Bonaparte. Tel était le deuxième conseiller de Napoléon dans ses démêlés avec le Pape.

Le troisième fut Louis-Mathias de Barral, évêque de Troyes avant la révolution, de Meaux après, archevêque de Tours en 1805, sénateur en 1806, et premier aumônier de madame Murat, puis de l'impératrice Joséphine. Le 28 décembre 1808, il écrivit au Pape, qui était encore à Rome, et le pressa fortement de proroger les pouvoirs extraordinaires que le souverain Pontife avait coutume, depuis le concordat, d'accorder chaque année aux évêques, et qu'il refusait depuis quelque temps de leur continuer. Le 4 août 1809, il lui adressa des instances non moins vives au sujet des bulles, pour les évêques nommés, mais on sait que le Pape était alors errant. Enlevé de Rome le mois précédent, on le traînait captif dans le midi de la France, et on ne lui laissait aucune communication avec les cardi-

naux et les prélats. Ce n'était pas trop le moment de solliciter de lui des bulles qu'il ne pouvait alors revêtir des formes ordinaires [1].

Les quatre évêques de la commission étaient Canaveri de Verceil, Bourlier d'Évreux, Mannay de Trèves, et Duvoisin de Nantes. Ce dernier, né à Langres en 1744, auteur de quelques ouvrages utiles en faveur de la religion et de l'ordre social, évêque de Nantes depuis 1802, était le confident de Napoléon le plus rusé pour circonvenir le Pape, le vaincre par la fatigue, et l'amener à quelque faiblesse qui le déconsidérât à ses propres yeux et aux yeux des autres.

Pie VII, laissé à lui-même, voyait fort juste dans les affaires, prenait le bon parti et y tenait ferme. Mais lorsqu'ensuite il se voyait entouré, obsédé par des évêques, par des cardinaux, qui se succédaient avec un astucieux concert pour lui persuader que ce parti-là entraînerait la ruine de la religion et la perte des âmes, le bon Pape, privé des conseillers fidèles qui auraient pu le soutenir, finissait, de lassitude, par se défier de lui-même et par accéder plus ou moins à des partis qui lui répugnaient et qui un instant après, lui causaient de cruels remords. Tel sera le ministère de tentation et de séduction que rempliront auprès du saint vieillard certains évêques et certains cardinaux plus ou moins français.

Le cardinal Caprara, qui mourut l'an 1810 dans sa légation de France, était un peu de ce nombre. On le voit par la réponse suivante que Pie VII lui adressa de Savone, le 26 août 1809 : « Nous avons reçu ici, le 19 août, votre lettre datée du 20 juillet, par laquelle, comme archevêque de Milan, vous nous dites que sa majesté l'empereur des Français désire que nous accordions l'institution canonique aux évêques désignés pour remplir les sièges vacants dans ses États. Vous ajoutez que sa majesté consent à ce que dans nos bulles nous ne fassions aucune mention de sa nomination, pourvu que de notre part nous supprimions la clause *proprio motu*, ou toute autre équivalente. — Pour peu, monsieur le cardinal, que vous réfléchissiez sur cette proposition, il est impossible que vous ne voyiez pas que nous ne pouvons y acquiescer sans reconnaître le droit de nomination à l'empereur et la faculté de l'exercer. Vous dites que nos bulles seront accordées, non à ses instances, mais à celles du conseil et du ministre des cultes. — D'abord l'Église catholique ne reconnaît pas de ministre des cultes, dont l'autorité dérive de la puissance laïque ; et puis, ce conseil, ce ministre, ne sont-ils pas l'empereur lui-même ? sont-ils autre chose que l'organe de ses ordres et l'instrument de ses volontés ? Or, après

[1] *Biog. univ.*, t. 57, et *Ami de la Religion*, t. 15.

tant d'innovations funestes à la religion, que l'empereur s'est permises et contre lesquelles nous avons si souvent et si inutilement réclamé; après les vexations exercées contre tant d'ecclésiastiques de nos États; après la déportation de tant d'évêques et de la majeure partie de nos cardinaux; après l'emprisonnement du cardinal Pacca à Fénestrelle; après l'usurpation du patrimoine de saint Pierre; après nous être vu nous-même assaillis à main armée dans notre palais, traînés de ville en ville, gardé si étroitement que les évêques de plusieurs diocèses que nous avons traversés n'avaient pas la liberté de nous approcher et ne pouvaient nous parler sans témoins; après tous ces attentats sacrilèges et une infinité d'autres qu'il serait trop long de rapporter, et que les conciles généraux et les constitutions apostoliques ont frappés d'anathème, avons-nous fait autre chose qu'obéir à ces conciles et à ces mêmes constitutions, ainsi que l'exigeait notre devoir? Comment donc aujourd'hui pourrions-nous reconnaître dans l'auteur de toutes ces violences le droit en question et consentir à ce qu'il l'exerçât? Le pourrions-nous, sans nous rendre coupable de prévarication, sans nous mettre en contradiction avec nous-même, et sans donner lieu de croire, au grand scandale des fidèles, qu'abattu par les maux que nous avons souffert, et par la crainte de plus grands encore, nous sommes assez lâche pour trahir notre conscience et approuver ce qu'elle nous force de proscrire? Pesez ces raisons, monsieur le cardinal, non au poids de la sagesse humaine, mais à celui du sanctuaire, et vous en sentirez la force.

« Malgré un tel état de choses, Dieu sait si nous désirons ardemment donner des pasteurs aux siéges vacants de cette église de France que nous avons toujours chérie de prédilection, et si nous désirons trouver un expédient pour le faire d'une manière convenable aux circonstances, à notre ministère et à notre devoir! Mais devons-nous agir, dans une affaire de si haute importance, sans consulter nos conseillers-nés? Or, comment pourrions-nous les consulter, quand, séparé d'eux par la violence, on nous a ôté toute communication avec eux, et, en outre tous les moyens nécessaires pour l'expédition de pareilles affaires, n'ayant pu même jusqu'à présent obtenir d'avoir auprès de nous un seul de nos secrétaires? Mais si l'empereur aime véritablement la paix de l'Église catholique, qu'il commence par se reconcilier avec son chef; qu'il renonce à ses funestes innovations religieuses, contre lesquelles nous n'avons cessé de réclamer; qu'il nous rende la liberté, notre siége et nos officiers; qu'il restitue les propriétés qui formaient, non notre patrimoine, mais celui de saint Pierre; qu'il replace sur la chaire de

[1] Pacca.

saint Pierre son chef suprême, dont elle est veuve depuis sa captivité; qu'il ramène auprès de nous quarante cardinaux que ses ordres en ont arrachés; qu'il rende à leurs diocèses tous les évêques exilés, et sur-le-champ l'harmonie sera rétablie.

« Au milieu de toutes nos tribulations, nous ne cessons d'adresser les plus ferventes prières au Dieu qui tient tous les cœurs en sa main, et de l'invoquer pour l'auteur de tous ces maux : nous croirions nos peines abondamment récompensées, s'il plaisait au Tout-Puissant de le ramener à de meilleurs sentiments; mais si, par un secret jugement de Dieu, il en est autrement, nous gémirons au fond de notre cœur sur les maux déplorables qui pourront arriver, et l'on ne pourra sans injustice nous les imputer. Nous ne négligerons rien de ce qui sera en notre pouvoir pour les détourner et nous y apporterons toute l'attention et tous les ménagements possibles.

« Quant au bruit qu'on affecte de répandre, que nous compromettons les choses spirituelles pour des intérêts purement temporels, c'est une calomnie qu'il vous est aisé de confondre, monsieur le cardinal, vous qui, jour par jour, avez su tout ce qui s'est passé. D'ailleurs vous savez très-bien que, quand il ne serait question que de l'usurpation du patrimoine de saint Pierre, nous ne pourrions en abandonner la défense sans manquer à un devoir essentiel et sans nous rendre parjure. — A votre lettre en était jointe une de M. le cardinal Maury, et on m'en a remis en même temps une troisième de M. l'évêque de Casal, toutes trois pour le même objet. Nous accusons à ce dernier réception de sa lettre, et l'engageons à se faire communiquer cette réponse. Nous nous réservons d'écrire plus amplement à M. le cardinal Maury, dès que nous en aurons le loisir; en attendant, communiquez-lui nos sentiments, et recevez notre bénédiction paternelle et apostolique [1]. »

L'énergie des réponses du Pape, la fermeté qu'il montra au préfet du département, comte de Chabrol, n'embarrassèrent pas peu l'empereur, qui voyait tous ses calculs en défaut. Il chercha alors à se former un parti parmi les cardinaux qui étaient à Paris, espérant maîtriser par ce moyen la volonté du Pape, et le faire condescendre enfin à ses désirs. Cette seconde tentative resta sans succès. Il forma donc une commission de quelques prélats français plus souples. Ils tenaient leurs séances dans le palais du cardinal Fesch à Paris. On leur présenta trois séries de questions : la première concernant le gouvernement de l'Église en général; la seconde sur le concordat;

[1] Pacca.

la troisième touchant les églises d'Allemagne et d'Italie, et la bulle d'excommunication. On dit que la rédaction des réponses fut confiée, pour la première série, à l'évêque Mannay de Trèves; pour la seconde, à l'évêque Duvoisin de Nantes, et pour la troisième à l'archevêque de Barral de Tours. Le père Fontana ne parut qu'aux premières séances, et s'abstint ensuite de s'y trouver. L'abbé Émery y fut fort assidu, et y parla comme il convenait à un théologien exact et un ami courageux de l'autorité pontificale. Il n'est pas douteux qu'il n'approuvait pas toutes les réponses de la commission, et il refusa positivement de les signer.

Quant aux réponses de cette commission, voici le jugement qu'en porte le cardinal Pacca : « Au mois de janvier 1810, la commission présenta ses réponses à l'empereur, et il faut avouer qu'elles sont loin de faire honneur aux prélats distingués qui la composaient. On n'y découvre pas, il est vrai, la criminelle et schismatique perfidie des Acace, des Photius et des Cranmer; mais combien leur langage est différent de celui que tinrent à leurs souverains, je ne dirai pas les Athanase, les Hilaire, les Basile, les Ambroise, mais dans des temps plus rapprochés de nous, les Tencin, les Beaumont et autres illustres évêques français! Les éloges prodigués à la religion, à la justice, au zèle catholique d'un souverain qui venait d'usurper le patrimoine de saint Pierre, et qui tenait le chef de l'Église dans les fers ; l'accusation calomnieuse, adressée au Pape, de sacrifier les intérêts de la Religion à des intérêts purement temporels ; la censure peu respectueuse et même injuste, soit des maximes de l'Église romaine, soit de la conduite des Papes ; les moyens enfin si perfides suggérés à l'empereur pour parvenir à ses fins : tous ces monuments de honte ne souilleront-ils pas plus d'une page des annales de l'illustre église gallicane? »

Picot, et dans ses *Mémoires* et dans son *Ami de la Religion*, tome 3, juge de la même manière les réponses de ces prélats courtisans. Il en cite entre autre cette apologie de la persécution contre le Pape, et même de son enlèvement : « On ne trouve aucune matière de spiritualité parmi les réquisitions indiquées dans la bulle. En effet, c'était un souverain tout puissant et toujours couronné par la victoire, qui, dominant dans toute l'Italie, pour en fermer les ports à l'Angleterre, ne voyait dans la Péninsule aucun autre point que l'État-Romain ouvert à ses ennemis. Dans cet état de choses, les contestations, les marches militaires, et *même les moyens de rigueur qu'amenaient les circonstances* tendaient uniquement au but politique de fermer entièrement l'Italie aux ennemis de la France. L'invasion de Rome n'en était pas encore un résultat nécessaire. Mais la cour de

Rome, entraînée par les circonstances à des démarches hostiles, s'est constituée en état de guerre avec la France. Dès lors cette position a dû *la soumettre à toutes les chances inséparables des événements, et l'invasion de Rome n'a plus été qu'une conquête ordinaire* à laquelle on ne peut appliquer les armes spirituelles [1]. »

« On est fâché, dit le même auteur, que des évêques se soient montrés assez craintifs ou assez complaisants pour donner en quelque sorte gain de cause à un homme en qui ils ne pouvaient se dispenser de voir un ennemi de l'Église et un persécuteur violent. Leurs raisons contre la bulle sont faibles. On ne saurait la ranger au nombre des entreprises de quelques papes contre le temporel des rois. C'est une mesure purement spirituelle ; et le Saint-Père, dans la bulle même, déclare qu'il ne prétend nuire en rien aux droits temporels de ceux qu'il frappe de censures. Il n'a fait qu'user de ses armes naturelles. Que des gens sans religion se moquent de ses foudres, on le conçoit; mais des prélats doivent en parler autrement, et on ne voit pas ce que *la saine critique et le progrès des lumières* ont à faire ici. S'il y a eu au monde une sentence juste, c'est celle du 10 juin 1809. Le Pape s'y est renfermé dans ses attributions, et n'a prononcé que des peines spirituelles. Son décret est non-seulement valide, mais très-légitime, et assurément le délit méritait bien une telle peine [2].

Sur un autre point, les mêmes évêques donnèrent encore un avis qui ne leur fait pas plus d'honneur. Nous avons vu que, sur l'exigence expresse du Pape, la veille même du couronnement, le cardinal grand-aumônier maria ecclésiastiquement Napoléon et Joséphine, en présence de deux témoins, et avec tous les pouvoirs et dispenses du Pape, qui certainement est le pasteur ordinaire, le propre pasteur de tous les fidèles, en vertu de ces paroles dites proprement à lui seul : *Pais mes agneaux, pais mes brebis.* Mais Napoléon n'avait point d'enfant, et il voulait en avoir. Donc, en 1809, il entreprit de faire casser son mariage avec Joséphine, célébré par le cardinal-oncle, avec les pouvoirs du souverain Pontife, afin d'épouser une princesse d'Autriche qu'il avait contraint son père de lui accorder après la bataille de Wagram. Mais casser le mariage d'un souverain célébré par un cardinal avec tous les pouvoirs du Pape, est certainement de ces affaires majeures qui appartiennent directement au Saint-Siége. La commission épiscopale, consultée à cet égard, répondit que, le recours au Pape étant impossible, la cause était dévolue à l'officialité diocésaine, avec appel à l'officialité mé-

[1] *Ami de la Religion.*, t. 3, p. 374. — [2] Picot. *Mém.*, an 1810.

tropolitaine, et enfin à l'officialité primatiale de Lyon. Aucune de ces officialités n'existait ; on les créa vite toutes les trois. Et comme le siége de Paris était vacant et que le cardinal Fesch y avait été nommé, il se trouvait heureusement que le cardinal-oncle devait juger l'affaire dans les trois degrés, et comme évêque de Paris, et comme métropolitain de cette province, et comme archevêque de Lyon en qualité de primat des Gaules. Certes, on ne pouvait guère prendre de meilleures précautions pour se passer du Pape ; d'autant plus que le mari intéressé avait encore l'intention de retenir le Pape prisonnier à Savone, afin que les évêques de cour pussent dire avec plus de vérité que le recours au Pape était impossible. En conséquence, le 8 janvier 1810, le sieur Rudemare, promoteur diocésain de Paris, estima, et le sieur Boilesve, official, déclara que le mariage de Napoléon et de Joséphine devait être regardé comme mal et non valablement contracté, faute de la présence des témoins et de celle du propre pasteur, quoiqu'il y eût eu deux témoins, et que le célébrant fût délégué du Pape, le propre pasteur de tous les fidèles. Il paraîtrait qu'il y avait une cause réelle de nullité, mais dont on ne voulut pas faire mention : l'impuissance relative entre les deux époux, empêchement dont Napoléon lui-même parla un jour au conseil d'État et que l'on connaissait à la cour de Vienne. Ce qui n'empêche pas que les motifs allégués par l'officialité parisienne ne soient controuvés. Ce qui étonne encore plus, c'est qu'on appuya la compétence de l'officialité à juger cette affaire, sur ce que le mariage de Philippe-Auguste avec Ingeburge de Danemarck fut cassé en France sans recourir à Rome : exemple bien mal choisi, puisque cette entreprise, favorisée par un oncle du roi, archevêque de Reims, fut condamnée par le Pape, et le roi obligé de reprendre sa première épouse [1].

Le 2 avril 1810, Napoléon épousa donc l'archiduchesse Marie-Louise. Les cardinaux résidant à Paris, où ils avaient tous été appelés, et auxquels leur santé permettait de sortir, se trouvaient au nombre de vingt-six ; ils assistèrent tous à la cérémonie du mariage civil à Saint-Cloud, le 1er avril. Mais il n'en fut pas ainsi à la cérémonie religieuse dans la salle du Louvre. Treize n'y parurent point, par ce seul motif, déclarèrent-ils, que le Pape n'était pas intervenu à la dissolution du premier mariage. Le nouveau marié en prit une si mauvaise humeur, qu'il ne leur permit plus de s'habiller de rouge, mais seulement de noir. D'où la distinction de cardinaux noirs et de cardinaux rouges. On exila même les noirs dans cet ordre : Mattei

[1] Lyonnet. *Vie du card. de Fesch*, t. 2, c. 12, et *Pièce just.*, n. 4.

t Pignatelli à Rhétel, la Somaglia et Scotti à Mézières, Saluzzo et Salefli à Sedan, puis à Charleville, Brancadoro et Consalvi à Reims, Louis Ruffo et Litta à Saint-Quentin, di Piétro, Opizzoni et Gabrielli à Saumur.

Napoléon comptait ainsi déconsidérer les cardinaux noirs. Malheureusement pour lui, c'étaient les cardinaux les plus capables et les plus dignes. Privés de leur traitement, ils trouvèrent des secours dans la charité des fidèles. Vus de plus près, ils donnèrent une haute idée du sacré collége par leur science et leur vertu.

Le cardinal Mattéi naquit à Rome l'an 1744, de la famille des princes de ce nom. Dès sa jeunesse, il prit le goût et l'habitude des exercices de piété, entra dans la prélature, et devint chanoine de Saint-Pierre. Il se plaisait dès lors à catéchiser les enfants dans les paroisses, à visiter les malades dans les hôpitaux, et à prêcher dans les oratoires et les couvents. Il remplit avec exactitude plusieurs charges publiques, fut nommé archevêque de Ferrare en 1777, et déclaré cardinal en 1782. Son zèle, sa prudence et sa charité dans l'exercice des fonctions épiscopales lui conseillèrent le respect et l'attachement de ses diocésains. Il tint des synodes, établit des retraites et des conférences ecclésiastiques, et donna l'exemple de la régularité et de la piété. La révolution française ayant obligé beaucoup de prêtres à se retirer en Italie, le cardinal Mattéi les accueillit en grand nombre, et excita, en leur faveur, la générosité de son clergé et des habitants. Il défrayait, à lui seul, plus de trois cents de ces honorables proscrits, et tout prêtre français qui arrivait à Ferrare devenait l'objet de sa sollicitude. Il écrivit à plusieurs évêques pour leur offrir un asile. En 1797, lorsque Bonaparte, maître de la Haute-Italie, marchait sur Rome, le cardinal Mattéi fut chargé de négocier avec lui; et il eut part au traité de Tolentino, qui ne sauva Rome que pour bien peu de temps. Cette capitale ayant été envahie l'année suivante, le cardinal Mattéi se vit banni et privé de ses biens. De retour à Rome, après la délivrance de l'Italie, il passa dans l'ordre des cardinaux-évêques, et devint évêque de Palestrine, en conservant jusqu'en 1807 l'administration de Ferrare. En 1804, il tint à Palestrine un synode dont les actes ont été imprimés ; il renouvela les anciens statuts du diocèse, et en fit de nouveaux : ce recueil forme un volume in-quarto, qui parut la même année à Rome. En 1809, le cardinal fut transféré à Porto, auquel est attaché le titre de sous-doyen du sacré collége. La même année, on le força de venir en France avec ses collègues ; il fut un des treize exilés à l'occasion du mariage. On le priva même de ses bénéfices et de ses revenus. Il était continuellement appliqué aux exercices de religion. Le fruit de sa retraite fut un livre de dévo-

tion intitulé : *Méditation des vérités éternelles pour faire les exercices spirituels suivant la méthode de saint Ignace, distribuées en huit jours*, qu'il fit depuis imprimer à Rome, mais sans y mettre son nom. Sa vie tout entière sera une vie de piété et de bonnes œuvres [1].

Parmi ces cardinaux exilés pour la cause du Saint-Siége, un des plus illustres est le cardinal Litta, né à Milan, le 25 février 1756, d'une famille noble. Il fit avec distinction ses études au collége Clémentin à Rome. Après avoir occupé diverses places dans la prélature, il fut nommé, par Pie VI, archevêque de Thèbes et nonce en Pologne, où il arriva l'an 1794. Au milieu de la révolution qui agita ce malheureux pays vers cette époque, il sut se concilier l'estime générale, et eut le bonheur de sauver la vie à l'évêque de Chelm, condamné à mort par suite de réactions politiques, et dont il plaida dignement la cause devant le général Kosciusko. En 1797, Pie VI l'envoya, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, au couronnement de l'empereur Paul, à Moscou. L'archevêque de Thèbes passa en la même qualité d'ambassadeur à Pétersbourg où il pourvut aux besoins des catholiques de Russie, en obtenant le maintien de six vastes diocèses du rite latin, et de trois du rite grec. A la mort de Pie VI, il se rendit à Venise, où il se trouva pendant le conclave. Pie VII le nomma d'abord trésorier général, et en 1801 cardinal-prêtre. En 1808, lors de la persécution contre le souverain Pontife et le sacré collége, il fut conduit par la force armée à Milan, puis appelé en France, où Napoléon l'interpella plus d'une fois dans des audiences publiques avec cette brusque véhémence dont il s'était fait une habitude. Exilé à Saint-Quentin, il utilisa ses loisirs en composant un excellent ouvrage, un ouvrage des plus utiles et peut-être des plus nécessaires en ces derniers temps : ce sont vingt-neuf *Lettres sur les quatre articles dits du clergé de France.*

Outre les violences principales contre l'Église et son chef, que nous avons déjà vues, Napoléon s'en permit encore beaucoup d'autres. En 1809, il supprime toute espèce de mission en France, s'empare à Rome de toutes les archives pontificales et les fait transporter à Paris, fait décréter par le sénat que tout nouveau Pape jurerait à son exaltation de ne jamais rien faire contre la déclaration gallicane de 1682, et que cette déclaration serait commune à toutes les églises de l'empire. Le cardinal Litta écrivit donc à ce propos une suite de lettres dont la première expose ainsi le sujet et l'ensemble :

« Vous me demandez ce que je pense de la fameuse déclaration du clergé de France de 1682 : je ne crois pas que vous attendiez de moi

[1] *Biog. univ.*, t. 27.

une discussion théologique, puisque vous savez que je ne suis pas professeur de cette faculté; et quand même je le serais, j'aimerais mieux vous répondre avec la simplicité de la foi qu'avec toute l'érudition et la subtilité d'un théologien. L'objet de votre demande, comme celui de ma réponse, n'est pas de rassembler tout ce qu'on peut dire pour blâmer ou pour défendre cette fameuse déclaration, mais seulement de voir si l'on peut y adhérer.

« Sous ce point de vue, il faut que je commence par vous dire quelle est ma manière de penser et d'agir par rapport aux différentes questions qui peuvent intéresser la religion. Si je trouve sur ces questions une décision de l'Église, je m'y tiens strictement attaché, et alors je n'entreprends pas un examen qui me devient inutile. Si au contraire je ne trouve pas de semblable décision, et que je voie deux opinions tolérées par l'Église, je ne me presse pas de me déclarer ni pour l'une ni pour l'autre.

« Mais s'il arrive quelquefois que le devoir de la conscience m'oblige à sortir de cette espèce de neutralité; par exemple, si je vois qu'on fait beaucoup d'efforts pour étendre une des deux opinions, si je prévois bien des maux qui peuvent en résulter pour l'Église, et que d'ailleurs l'opinion contraire me paraisse plus pieuse, plus sûre dans la pratique, plus favorable à la religion et même plus conforme aux vérités révélées, alors le zèle que je dois avoir pour l'Église m'oblige à sortir de la neutralité.

« Voilà le cas où je me trouve à présent. Si l'on me demandait mon adhésion à la doctrine soutenue dans la déclaration de l'assemblée de 1682, je ne croirais pas, dans l'état actuel des choses, satisfaire à mes obligations par un simple refus, en réclamant la liberté de me tenir neutre, mais je regarderais comme un devoir pour moi d'avouer franchement que j'ai les motifs les plus forts qui m'obligent à ce refus.

« Et comme vous me demandez mon opinion, je me crois de même obligé de vous écrire ce que j'en pense. Je vous dirai donc que je n'approuve pas cette déclaration, et que je ne pourrais lui donner mon adhésion. Je suis bien aise que votre demande m'engage à entrer dans l'examen que je vais faire avec vous, tant de la déclaration en général que de chacun des articles qu'elle contient; ce sera la meilleure manière de vous rendre raison de mon sentiment: c'est ce que je me propose de faire avec quelque détail dans les lettres que je vous écrirai successivement. »

Le cardinal complète sa correspondance avec ce même calme, cette même urbanité, ce même style français qu'on ne dirait pas d'un étranger. Sur le deuxième article : *Le Pape est tenu d'obéir aux*

conciles généraux, il cite en sa lettre quatorzième certaines autorités qui en modifient singulièrement le sens, et que des gallicans ne sauraient récuser. Bossuet dit, par exemple : *Quant aux conciles tenus à l'exclusion du Pontife romain, les Parisiens confessent d'eux-mêmes que, d'après les plus anciennes règles, les conciles sans le Pontife romain sont nuls et de nul effet.* Et encore : *Nous avouons que dans le droit ecclésiastique il n'y a rien que le Pape ne puisse lorsque la nécessité le demande.* Le concile de Bâle lui-même dit : *Les décrets d'un concile ne dérogent en rien à la puissance du Pape, que, suivant les temps, les lieux, les causes et les personnes, quand l'utilité ou la nécessité le conseille, il ne puisse modérer et dispenser, et user du pouvoir discrétionnaire de souverain Pontife, qui ne peut lui être enlevé.* Dans sa quinzième lettre, Litta cite fort à propos, aux évêques français de 1810, ces paroles de leurs prédécesseurs en 800 sous Charlemagne : *Nous n'osons pas juger le Siége apostolique ; car c'est par ce Siége et son vicaire que tous nous sommes jugés. Mais lui-même n'est jugé par personne, et cela d'après l'usage même de l'antiquité : en conséquence, comme le souverain Pontife aura décidé, nous obéirons canoniquement.*

Cependant Napoléon ne prit aucune détermination à la suite des réponses de sa commission d'évêques. Il laissa ceux-ci assiéger le Pape d'instances, pour le déterminer à expédier des bulles de confirmation aux sujets nommés par l'empereur. Le 25 mars de la même année 1810, dix-neuf évêques français écrivirent une lettre commune au Saint-Père pour solliciter des pouvoirs extraordinaires relativement aux dispenses de mariage, et ils le supplièrent en même temps de ne pas refuser à l'église de France les évêques qu'elle réclamait, de ne pas la réduire à la triste nécessité de pourvoir à sa propre conservation : paroles qui équivalaient à une menace. Le Saint-Père, toujours guidé par ce tact exquis qui lui était propre, accorda volontiers les pouvoirs extraordinaires pour les dispenses, mais il persista dans le refus des bulles pontificales.

De tous les moyens que les Papes avaient jadis en leur pouvoir pour ramener à l'obéissance les gouvernements ou les nations indociles, un seul reste à leur disposition dans le cours ordinaire des choses : c'est le droit d'institution canonique. C'est en suspendant cette institution, lorsque de graves raisons l'exigent, que le Siége apostolique manifeste sa juste indignation, et fait pour ainsi dire une sainte violence aux gouvernements qu'il veut arrêter dans leurs entreprises sacriléges. Toutefois on a vu des gouvernements, en mésintelligence avec le Saint-Siége, s'efforcer d'éluder les mesures énergiques des Papes, en insinuant ou plutôt en ordonnant aux

chapitres cathédraux de conférer leurs pouvoirs, pendant la vacance des siéges, aux évêques nommés. Mais, comme nous avons vu dans le soixante-quinzième livre de cette histoire, tome 19, page 93, cela est contraire au quatrième canon du deuxième concile œcuménique de Lyon, tenu en 1274. *Ce quatrième canon défend aux élus de s'ingérer dans l'administration de la dignité ecclésiastique, sous quelque couleur que ce puisse être, soit à titre d'économat ou autre, avant que leur élection soit confirmée. Tous ceux qui feront autrement sont privés par là même du droit que l'élection aurait pu leur conférer.* Cet article est devenu très-important dans les temps modernes. Il en résulte que les évêques élus ou nommés ne peuvent, sans perdre tous leurs droits, recevoir des chapitres le pouvoir d'administrer le diocèse ni comme vicaires capitulaires, ni sous aucun titre quelconque.

Napoléon entreprit de faire ce que défendait et annulait d'avance le concile œcuménique de Lyon, et l'usage constant de l'Église. Par ses *Articles organiques*, il avait décrété, contrairement au concile de Trente, que les vicaires généraux de l'évêque défunt continueraient à gouverner le diocèse pendant la vacance du siége. En 1810, il ordonna que, conformément au concile de Trente, les chapitres nommeraient les grands vicaires pendant la vacance, mais cela pour faire donner le titre et la juridiction de vicaires capitulaires à ces évêques nommés, contrairement au concile œcuménique de Lyon, et en dépit du Pape. Le cardinal Maury, qui s'est vanté d'avoir suggéré ce moyen, fut nommé archevêque de Paris. Napoléon fit plusieurs nominations semblables, et, par l'organe du ministre des cultes, il engagea les chapitres à choisir pour grands vicaires les évêques nommés; ce qui fut généralement exécuté. A la nouvelle de l'intrusion de ces prélats dans les siéges vacants, Pie VII, justement alarmé des dangers qui menaçaient la discipline ecclésiastique, l'autorité du Saint-Siége et le salut des âmes, s'efforça autant qu'il le pouvait, de réparer le mal et d'en arrêter les progrès. Il écrivit trois brefs vers la fin de 1810, l'un au cardinal Maury, l'autre à l'archidiacre de l'église métropolitaine de Florence, à laquelle Napoléon avait nommé M. d'Osmond, évêque de Nancy, et le troisième à l'abbé d'Astros, vicaire capitulaire de la métropole de Paris; il déclarait hautement dans ses brefs que la prétendue institution des évêques nommés par le pouvoir laïque, avant la confirmation pontificale, était contraire aux lois de l'Église et à la discipline en vigueur, destructive de l'autorité du Saint-Siége et des principes de la mission légitime des évêques. Ces brefs firent grand bruit et produisirent les plus heureux effets; les fidèles se trouvèrent avertis de l'illégitimité des vicaires capitulaires, et les chapitres des cathédrales refusèrent, malgré les ordres sévères du

gouvernement, de reconnaître les ecclésiastiques présentés par lui.

Voici la lettre de Pie VII, adressée au cardinal Maury, le 5 novembre 1810.

« VÉNÉRABLE FRERE, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE. Il y a cinq jours que nous avons reçu la lettre par laquelle vous nous apprenez votre nomination à l'archevêché de Paris, et votre installation dans le gouvernement de ce diocèse. Cette nouvelle a mis le comble à nos afflictions, et nous pénètre d'un sentiment de douleur que nous avons peine à contenir et qu'il est impossible de vous exprimer. Vous étiez parfaitement instruit de notre lettre au cardinal Caprara, pour lors archevêque de Milan, dans laquelle nous avons exposé les motifs puissants qui nous faisaient un devoir, dans l'état présent des choses, de refuser l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur. Vous n'ignoriez pas que non-seulement les circonstances sont les mêmes, mais qu'elles sont devenues et deviennent de jour en jour plus alarmantes par le souverain mépris qu'on affecte pour l'autorité de l'Église, puisqu'en Italie on a porté l'audace et la témérité jusqu'à détruire généralement toutes les communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe, supprimer des paroisses, des évêchés, les réunir, les amalgamer, leur donner de nouvelles démarcations, sans excepter les siéges suburbicaires; et tout cela s'est fait en vertu de la seule autorité impériale et civile. Car nous ne parlons pas de ce qu'a éprouvé le clergé de l'Église romaine, la mère et la maîtresse des autres églises, ni de tant d'autres attentats. Vous connaissez dans le plus grand détail tous ces événements ; et d'après cela, nous n'aurions jamais cru que vous eussiez pu recevoir de l'empereur la nomination dont nous avons parlé, et que votre joie, en nous l'annonçant, fût telle, que si c'était la chose la plus agréable pour vous et la plus conforme à nos vœux.

« Est-ce donc ainsi qu'après avoir si courageusement et si éloquemment plaidé la cause de l'Église dans les temps les plus orageux de la révolution française, vous abandonnez cette même Église, aujourd'hui que vous êtes comblé de ses dignités et de ses bienfaits, et lié si étroitement à elle par la religion du serment? Vous ne rougissez pas de prendre parti contre nous dans un procès que nous ne soutenons que pour défendre la dignité de l'Église! Est-ce ainsi que vous faites si peu de cas de notre autorité, pour oser en quelque sorte, par acte public, prononcer sentence contre nous, à qui vous deviez obéissance et fidélité? Mais ce qui nous afflige encore davantage, c'est de voir qu'après avoir *mendié* près d'un chapitre l'administration d'un archevêché, vous vous soyez, de votre propre autorité et sans nous consulter, chargé du gouvernement d'une autre

église, bien loin d'imiter le bel exemple du cardinal Joseph Fesch, archevêque de Lyon, lequel, ayant été nommé avant vous au même archevêché de Paris, a cru si sagement devoir s'interdire toute administration spirituelle de cette église, malgré l'invitation du chapitre.

« Nous ne rappelons pas qu'il est inouï dans les annales ecclésiastiques qu'un prêtre nommé à un évêché quelconque ait été engagé par les vœux du chapitre à prendre le gouvernement du diocèse avant d'avoir reçu l'institution canonique. Nous n'examinerons pas (et personne ne sait mieux que vous ce qu'il en est) si le vicaire capitulaire a donné librement et de plein gré la démission de ses fonctions, et s'il n'a pas cédé aux promesses, à la crainte ou aux menaces, et par conséquent si votre élection a été libre, unanime et régulière. Nous ne voulons pas non plus nous informer s'il y avait dans le sein du chapitre quelqu'un en état de remplir des fonctions si importantes; car enfin où veut-on en venir? On veut introduire dans l'Église un sage aussi nouveau que dangereux, au moyen duquel la puissance civile parviendrait insensiblement à n'établir, pour l'administration des siéges vacants, que des personnes qui lui seraient entièrement vendues. Qui ne voit évidemment que c'est non-seulement nuire à la liberté de l'Église, mais encore ouvrir la porte au schisme et aux élections invalides? Mais, d'ailleurs, qui vous a dégagé de ce lien qui vous unit à l'église de Montefiascone? qui est-ce qui vous a donné des dispenses pour être élu par un chapitre, et vous charger de l'administration d'un autre diocèse? Quittez donc sur-le-champ cette administration. Non-seulement nous vous l'ordonnons, mais nous vous en prions, nous vous en conjurons, pressé par la charité personnelle que nous avons pour vous, afin que nous ne soyons pas forcé de procéder, malgré nous et avec le plus grand regret, conformément aux statuts des saints canons; et personne n'ignore les peines qu'ils prononcent contre ceux qui, préposés à une église, prennent en main le gouvernement d'une autre église avant d'être dégagés des premiers liens. Nous espérons que vous vous rendrez volontiers à nos vœux, si vous faites bien attention au tort qu'un tel exemple de votre part ferait à l'Église et à la dignité dont vous êtes revêtu. Nous vous écrivons avec toute la liberté qu'exige notre ministère; et si vous recevez notre lettre avec les mêmes sentiments qui l'ont dictée, vous verrez qu'elle est un témoignage éclatant de notre tendresse pour vous.

« En attendant, nous ne cesserons d'adresser au Dieu bon, au Dieu tout-puissant de ferventes prières, pour qu'il daigne apaiser par une seule parole les vents et les tempêtes déchaînés avec fureur

contre la barque de Pierre, et qu'il nous conduise enfin à ce port si désiré, où nous pourrons librement exercer les fonctions de notre ministère. Nous vous donnons de tout notre cœur notre bénédiction apostolique. — Donné à Savone, le 5 novembre 1810, la onzième année de notre pontificat. *Signé* Pie VII, pape. »

Napoléon, irrité de cette fermeté apostolique, en vint à des mesures de rigueur contre le Pape et tous ceux qu'il soupçonnait d'avoir pris part à la rédaction et à la promulgation de ces brefs. Les cardinaux Gabrielli, di Pietro et Opizzoni furent enlevés de Sémur, résidence de leur exil, et renfermés au donjon de Vincennes. Le prélat de Gregorio et le père Fontana, général des Barnabites, élevés tous deux plus tard au cardinalat, subirent le même sort. Le prélat Doria fut violemment séparé du Pape et relégué à Naples; quelques serviteurs du Saint-Père furent conduits à Fénestrelle. Il ne fut plus permis d'approcher de Sa Sainteté, si ce n'est à quelques personnes désignées par le gouvernement. Le 7 janvier 1811, tandis que le Pape se promenait dans le petit jardin de sa prison, pensant à autre chose qu'à un assaut dans son appartement, ses chambres furent envahies et examinées avec le soin le plus scrupuleux. On prit connaissance du contenu de toutes les dépêches, on s'empara même de ses bréviaires et de l'office de Notre-Dame, et tous ces objets furent emportés. Lorsque Pie VII apprit cette rigoureuse visite, il écouta ce récit avec sa douceur ordinaire et ne fit aucune observation. Il dit seulement : « Et le service de la Vierge aussi? et nos bréviaires? C'est juste! » Enfin le comte de Chabrol, préfet du département, adressa au vicaire de Jésus-Christ la lettre suivante, qui rappelle les procédés les plus tyranniques et les plus ignobles des souverains et des ministres du Bas-Empire. « Le soussigné, d'après les ordres émanés de son souverain, Sa Majesté Impériale et Royale, Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, médiateur de la Suisse, est chargé de notifier au pape Pie VII que *défense lui est faite* de communiquer avec aucune église de l'empire, ni aucun sujet de l'empereur, *sous peine de désobéissance de sa part et de la leur;* qu'il cesse d'être l'organe de l'Église catholique, *celui qui prêche la rébellion*, et dont *l'âme est toute de fiel;* que, puisque rien ne peut *le rendre sage,* il verra que Sa Majesté est assez *puissante* pour faire ce qu'ont fait ses prédécesseurs, *et déposer un Pape.* — Notification à Savone, le 14 janvier 1811. *Signé* Chabrol. » Pie VII n'opposa à ces grossières violences que la patience la plus héroïque, et ne donna jamais aucun signe de découragement et de faiblesse.

Napoléon étendit ses rigueurs jusque sur les ecclésiastiques qui

avaient refusé de reconnaître les vicaires capitulaires intrus, ou qui ne se montraient pas dociles à ses innovations religieuses; les prisons d'État furent remplies des victimes de sa tyrannie : l'abbé d'Astros, grand vicaire du diocèse de Paris, depuis archevêque de Toulouse, fut emprisonné au donjon de Vincennes.

Quelques jours après, on parla d'une adresse du chapitre de Paris, dont la rédaction était attribuée au cardinal Maury. L'abbé Émery, obligé de se trouver au conseil où elle se délibérait, s'opposa fortement à deux assertions entièrement fausses que contenait cette adresse : 1° que c'était l'usage antique des églises de France de déférer tous les pouvoirs capitulaires aux évêques nommés; 2° que c'était en vertu d'un avis de Bossuet que tous les évêques nommés par Louis XIV, dans le temps de ses démêlés avec Innocent XII, avaient pris l'administration des églises auxquelles ils avaient été nommés. L'abbé Émery s'éleva surtout avec beaucoup de chaleur contre ce dernier point, et prouva qu'il n'y avait aucune preuve dans l'histoire de ces temps, que Bossuet fût l'auteur d'un tel conseil. L'adresse fut changée, mais l'abbé Émery ne voulut pas la signer, et l'on présenta à Napoléon, destiné à être toujours trompé, le premier projet qui renfermait ces erreurs. Fort de cette pièce mensongère, Napoléon en fit trophée : on l'envoya à tous les évêques de France et d'Italie, et tous les journaux retentirent, pendant quelque temps, des adhésions de plusieurs des évêques et des chapitres d'Italie; adhésions qui parurent si fortes et si peu mesurées, soit pour le fond des choses, soit pour les expressions, que l'on s'aperçut aisément d'où elles partaient. Il paraît, en effet, que la plupart avaient été rédigées à Milan, par un abbé Ferloni, qui avait été chargé de ce soin par les agents du persécuteur de l'Église en ce pays ; et on les envoyait toutes faites aux évêques que l'on croyait les plus disposés à les adopter [1].

Au mois de janvier 1811, Napoléon convoqua de nouveau la commission ecclésiastique, à laquelle il adjoignit deux nouveaux membres, le cardinal Caselli, évêque de Parme, et M. de Pradt, archevêque de Malines. Il leur proposa deux questions, dont la première était ainsi conçue : « Toute communication entre le Pape et les sujets de l'empereur étant interrompue, quant à présent, à qui faut-il s'adresser pour obtenir les dispenses qu'accordait le Saint-Siége? » Demande vraiment étrange dans la bouche de celui qui était l'auteur de cet état de choses. Dans la seconde, on demandait : « Quel serait le moyen légitime de donner l'institution canonique, si le Pape refusait persévéramment d'accorder des bulles aux évêques nommés par

[1] Artaud, Picot, an 1810.

l'empereur pour remplir les siéges vacants ? « La commission répondit « que le Pape refusait les bulles sans alléguer aucune raison canonique ; » assertion qui, sauf respect, contient au moins un petit mensonge ; car dans le bref même à l'archidiacre de Florence, dont se plaint la commission, le Pape allègue précisément le quatrième canon du second concile de Lyon, que nous avons vu plus haut. La commission finit par proposer la marche suivante : Envoyer une députation au Pape pour l'éclairer sur le véritable état des choses ; convoquer ensuite un concile général ou une assemblée nombreuse d'évêques, si l'église de France était obligée de pourvoir à sa propre conservation. La commission observait qu'au reste l'essentiel dans cette affaire était de ménager l'opinion publique, qui n'est pas très-favorable aux changements, et qu'il importait d'y préparer doucement les esprits. Voici les paroles de ces bons évêques de cour : *Des circonstances impérieuses peuvent obliger quelquefois d'apporter certaines modifications à l'exercice de la juridiction du chef de l'Église, sans en altérer la substance. Mais ces changements, même dans la discipline, s'ils étaient annoncés trop précipitamment, seraient suspects au peuple, toujours léger et inconsidéré dans ses jugements. Il nous semble que les esprits doivent être préparés à toute variation, qu'il faut qu'ils y soient doucement amenés* [1].... C'est comme si des pasteurs disaient à un loup : Si vous voulez entrer dans la bergerie, il ne faut pas vous annoncer par des hurlements, mais contrefaire le renard, le berger même, s'il est possible ; autrement les brebis, effrayées et bêlantes, nous obligeront, malgré nous, de les défendre contre vos griffes.

Loup-Napoléon, ayant reçu l'avis de ses complaisants bergers, leur voulut donner audience. D'abord son ministre des cultes, Bigot de Préameneu, essaya de leur faire adopter des propositions entièrement subversives de l'autorité du Saint-Siége. L'abbé Emery écrivit au cardinal oncle que ce serait anéantir l'Église. L'oncle alla donc trouver le neveu, lui fit entendre que c'était vouloir trop agir en loup, et dit : « Tous les évêques résisteront, et vous allez faire des martyrs. » A ces mots, Napoléon s'arrêta, porta vivement la main à son front, médita, et parut disposé à se montrer plus modéré. Mais les flatteurs, les moqueurs survinrent, et il ne tint pas sa parole.

Dans une matinée de la fin de mars 1811, non-seulement tous les membres du comité ecclésiastique, mais encore les conseillers et les grands dignitaires de l'empire, furent inopinément convoqués à une audience impériale. L'empereur se fit attendre pendant deux heures.

[1] *Ami de la Religion*, t. 3, p. 376.

Il disait que les hommes qui avaient attendu étaient plus *hébétés*. Il parut dans un appareil extraordinaire, regarda si tout le monde était arrivé, et ouvrit la séance par un discours très-long et très-véhément contre le Pape : il l'accablait d'accusations pour sa résistance obstinée, et montrait une disposition à prendre les résolutions les plus extrêmes. Ce discours était un tissu de principes erronés, de faits absolument faux, et arrachés sans judiciaire à tous les siècles, de calomnies atroces et de maximes très-opposées à celles de l'Église; cependant aucun des cardinaux ni des évêques présents ne parut chercher à faire valoir la vérité contre la force et la puissance. Heureusement il s'y trouva un prêtre.

Après avoir parlé avec la violence de la colère, Napoléon regarda tous les assistants, puis il dit à l'abbé Émery : « Monsieur, que pensez-vous de l'autorité du Pape ? » L'abbé Émery, directement interpellé, jeta les yeux avec déférence sur les évêques, comme pour demander une permission d'opiner le premier, et il répondit : « Sire, je ne puis avoir d'autre sentiment sur ce point que celui qui est contenu dans le catéchisme enseigné *par vos ordres* dans toutes les églises; et à la demande : *Qu'est-ce que le Pape?* on répond qu'*il est le chef de l'Église, le vicaire de Jésus-Christ, à qui tous les Chrétiens doivent l'obéissance;* or un corps peut-il se passer de son chef, de celui à qui, de droit divin, il doit l'obéissance ? » Napoléon fut surpris de cette réponse, il paraissait attendre encore que l'abbé Émery continuât de parler. Le prêtre octogénaire ne redoutait rien, et il reprit : « On nous oblige en France, de soutenir *les quatre articles de la déclaration du clergé*, mais il faut en recevoir la *doctrine* dans son entier; or il est dit aussi dans le préambule de cette *déclaration*, que le Pape est le chef de l'Église, à qui tous les Chrétiens doivent l'obéissance, et de plus on ajoute que ces quatre articles, décrétés par l'assemblée, ne le sont pas tant pour limiter la puissance du Pape, que pour empêcher qu'on ne lui accorde pas ce qui est essentiel. » Ici l'abbé Émery entra dans un assez long développement des quatre articles, montrant que, quoiqu'ils parussent limiter la puissance du Pape en quelques points, cependant ils lui reconnaissaient une autorité si grande et si universelle, qu'on ne pouvait pas s'en passer dans l'Église. L'abbé Émery déclara ensuite que si, comme on le disait, on assemblait un concile, il n'aurait aucune valeur, s'il était *disjoint* du Pape.

Napoléon, vaincu sur ce point, murmura le mot *catéchisme*, et reprit : « Eh bien, je ne vous conteste pas la puissance spirituelle du Pape, puisqu'il l'a reçue de Jésus-Christ ; mais Jésus-Christ, je l'ai déjà dit, ne lui a pas donné la puissance temporelle ; c'est Char-

lemagne qui la lui a donnée, et moi, successeur de Charlemagne, je veux la lui ôter, parce qu'il ne sait pas en user, et qu'elle l'empêche d'exercer ses fonctions spirituelles. Monsieur Émery, que pensez-vous de cela ? » L'abbé Émery était bien mieux préparé depuis l'entretien à Fontainebleau : — « Sire, Votre Majesté honore le grand Bossuet, et se plaît à le citer souvent ; je ne puis avoir d'autre sentiment que celui de Bossuet dans sa *Défense de la déclaration du clergé*, qui soutient expressément que l'indépendance et la pleine liberté du chef de la religion sont nécessaires pour le libre exercice de la suprématie spirituelle dans l'ordre qui se trouve établi de la multiplicité des royaumes et des empires. Je citerai textuellement le passage que j'ai très-présent à la mémoire. Sire, Bossuet parle ainsi : « Nous savons bien que les Pontifes romains et l'ordre sacer-« dotal ont reçu de la concession des rois, et possèdent légitime-« ment des biens, des droits, des principautés (*imperia*), comme en « possèdent les autres hommes, à très-bon droit. Nous savons que « ces possessions, en tant que dédiées à Dieu, doivent être sacrées, « et qu'on ne peut, sans commettre un sacrilége, les envahir, les « ravir et les donner à des séculiers. On a concédé au Siége apostolique la souveraineté de la ville de Rome et d'autres possessions, « afin que le Saint-Siége, plus libre et plus assuré, exerçât sa puissance dans tout l'univers. Nous en félicitons non-seulement le « Siége apostolique, mais encore l'Église universelle, et nous prions, « de tous nos vœux, que, de toutes manières, ce *principat sacré* « demeure sain et sauf [1]. »

Napoléon, après avoir écouté avec patience, prit doucement la parole, comme il faisait toujours quand il était hautement contredit, et parla ainsi : « Je ne récuse pas l'autorité de Bossuet ; tout cela était vrai de son temps, où l'Europe reconnaissait plusieurs maîtres ; *il n'était pas convenable que le Pape fût assujetti à un souverain particulier ;* mais quel inconvénient y a-t-il que le Pape me soit assujetti à moi, maintenant que l'Europe ne connaît d'autre maître que moi seul ? L'abbé Émery fut un peu embarrassé, parce qu'il ne voulait pas donner des réponses qui blessassent l'orgueil individuel. Il se contenta de dire qu'il pouvait se faire que les inconvénients prévus par Bossuet n'eussent pas lieu sous le règne de Napoléon et sous celui de son successeur ; puis il ajouta : « Mais, sire, vous connaissez aussi bien que moi l'histoire des révolutions : *ce qui existe maintenant peut ne pas toujours exister ;* à leur tour, les inconvénients prévus par Bossuet pourraient repa-

[1] L. 1, sect. 10, c. 16.

raître. Il ne faut donc pas changer un ordre si sagement établi. »

Comme les évêques de la commission voulaient que l'empereur envoyât un message au Pape pour lui proposer que, dans le cas où il ne donnerait pas l'institution canonique dans les six mois de la nomination, le métropolitain fût autorisé à la donner en son nom, Napoléon interrogea l'abbé Émery sur ce point, désirant savoir s'il croyait que le Pape ferait cette concession. L'abbé Émery ayant déclaré qu'il croyait que le Pape ne la ferait pas, parce que ce serait anéantir son droit d'institution, Napoléon se tourna vers les évêques en disant : « Vous vouliez me faire faire un *pas de clerc*, en m'engageant à demander au Pape une chose qu'il ne doit pas m'accorder. »

Avant que la séance finît, Napoléon dit à l'un des évêques : « Ce que M. Émery m'a répondu sur la définition du *catéchisme* est-il vrai? » Après avoir entendu la réponse affirmative, Napoléon se disposa à se retirer. Quelques prélats ayant voulu lui dire que l'abbé Emery, accablé d'un grand âge, lui avait peut-être déplu : « Vous vous trompez, reprit l'empereur, je ne suis pas irrité contre l'abbé Émery; il a parlé comme un homme qui sait et qui possède son sujet : c'est ainsi que j'aime qu'on me parle. M. Émery ne pense pas comme moi; mais chacun doit avoir ici son opinion libre. » Lorsqu'il sortit, Napoléon, en passant devant l'abbé Émery, le salua avec un sentiment mêlé d'estime et de respect. Depuis, lorsque le cardinal Fesch voulait parler affaires ecclésiastiques à Napoléon, celui-ci lui disait : « Taisez-vous, vous êtes un ignorant. Où avez-vous appris la théologie? C'est avec M. Émery qui la sait, que je dois m'en entretenir. » L'empereur disait aussi : « Un homme tel que M. Émery me ferait faire tout ce qu'il voudrait, et peut-être plus que je ne devrais. »

Telle fut la séance mémorable où Napoléon se montra grand et maître de lui, et prouva que, s'il avait été entouré d'hommes tels que M. Émery, d'évêques qui sussent bien leur catéchisme et qui eussent le courage de le professer, il eût souvent modifié ses opinions. Malheureusement l'abbé Émery tomba malade peu après, et mourut le 28 avril de cette même année 1811, soit que ce fût une suite de l'agitation qu'il avait éprouvée, soit que ce fût une nécessité de ses quatre-vingts ans. A la nouvelle de sa mort, Napoléon dit tout haut : « J'en suis fâché, c'était un homme sage, c'était un ecclésiastique d'un mérite distingué; il faut lui faire des obsèques extraordinaires : je veux qu'il soit enterré au Panthéon. » Cependant, sur l'observation du cardinal Fesch, il consentit à ce qu'il fût enterré à la maison de campagne du séminaire à Issy, au milieu

de ses enfants [1]. Puisse la congrégation de Saint-Sulpice se montrer toujours digne de ce vénérable supérieur, nous en donner une vie pareille à celle de M. Olier, et former beaucoup de prêtres qui lui ressemblent! C'est ce que nous pouvons lui souhaiter de plus utile et de plus glorieux, non-seulement pour elle, mais pour l'Église entière.

Le cardinal Pacca, après avoir parlé de cette controverse mémorable entre Napoléon et l'abbé Émery, ajoute ces réflexions: L'anecdote que je viens de raconter m'a confirmé dans l'opinion que Bonaparte ne serait jamais devenu persécuteur de l'Église, si, dès le principe, il eût trouvé plus de fermeté et de courage dans les évêques français, moins de facilité et de condescendance dans la cour de Rome.

Cependant la réponse de la commission ecclésiastique favorisait trop les vues de Napoléon pour qu'il ne s'empressât pas de l'approuver et d'en suivre les suggestions. Le 25 avril, il annonça l'ouverture d'un concile national, et une lettre circulaire d'un style soldatesque convoqua à Paris, pour le 9 juin, les évêques de France et plusieurs évêques d'Italie. L'espérance de Napoléon était d'intimider par là le Pape et de le forcer à condescendre à ses désirs. Il eut l'air de consentir à ce que les cardinaux et les évêques assemblés envoyassent une députation à Savone; mais il nomma lui-même les prélats qui devaient la composer, leur fixa l'époque de leur retour à Paris, et leur dicta les bases du nouveau traité qu'ils devaient conclure, s'ils trouvaient le Pape disposé à un accommodement. Trois prélats composèrent cette députation : monseigneur de Barral, archevêque de Tours; Duvoisin, évêque de Nantes, qui avait mérité la confiance de l'empereur, et monseigneur Mannay, évêque de Trèves : prélats instruits et versés dans les affaires, observe le cardinal Pacca, mais d'une complaisance servile envers le pouvoir laïque, cette maladie épidémique parmi les évêques qui hantent les cours, et dont l'origine date du règne du grand Constantin, sous lequel nous voyons les deux Eusèbe, ses favoris, jouer un rôle si honteux dans l'affaire de l'arianisme.

Ce jugement peut paraître sévère; les trois évêques le justifient par leur correspondance, publiée en 1815 par le neveu de l'archevêque de Tours, l'abbé de Barral, sous le titre de *Fragments relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du dix-neuvième siècle.* Par leurs dépêches datées de Savone, on voit qu'ils faisaient auprès du Pape une espèce d'espionnage, qu'ils le harcelaient, qu'ils

[1] Artaud. *Hist. de Pie VII*, t. 3, c. 1.

circonvenaient pour l'amener au but de celui qui les avait envoyés, et leurs lettres au ministre des cultes de ce temps-là sont la preuve d'une adresse merveilleuse pour faire tomber dans le piége du Pontife seul, privé de ses conseils, et à qui l'on cachait tout avec de scrupuleuses précautions. Il y a surtout une lettre du 6 juin, où ils parlent du chef de l'Église, alors captif, avec assez peu de mesure. Malgré quelques formules de révérence, ils le peignent au fond comme un homme faible et scrupuleux, qui tient à des *opinions exagérées* et qu'on pourra amener, *par lassitude*, à ce que l'on voudra [1]. Ce conseil, *amener par lassitude*, suggéré à Napoléon par les trois évêques contre le Pape, rappelle cet ordre : *Désolez leur patience*, donné par le Directoire à ses agents contre les prêtres fidèles.

Les instructions des trois évêques portaient qu'ils devaient notifier au Pape la convocation du concile national, lui déclarer que le concordat de 1801 était abrogé par le fait, puisque le Saint-Père, une des parties contractantes, avait refusé de l'exécuter ; qu'à l'avenir les évêques recevraient l'institution canonique, comme avant le concordat de François Ier, et selon le mode qui serait adopté par le concile et approuvé par l'empereur. La députation était en outre autorisée à entamer deux traités : l'un sur l'institution des évêques, l'autre sur les affaires générales de l'Église.

Voici quelles devaient être les bases du premier traité : l'empereur consentait à remettre en vigueur le concordat de 1801, mais sous deux conditions, savoir : 1° que le Pape accorderait les bulles d'institution aux évêques déjà présentés ; 2° qu'à l'avenir il expédierait les bulles trois mois après la présentation, et que, ce délai expiré, le métropolitain conférerait l'institution au suffragant, et réciproquement. Pour ce qui regarde les bases du second traité relatif aux affaires générales de l'Église, on offrait au Pape ou de retourner à Rome, s'il prêtait le serment de fidélité et d'obéissance prescrit aux évêques par le concordat, ou de siéger à Avignon, avec les honneurs dus à un souverain et une pension de deux millions de francs, s'il promettait de ne rien faire de contraire aux quatre propositions du clergé de France. On ajoutait que, si le Pape consentait à la conclusion de ces deux traités, l'empereur consentirait à traiter avec lui pour l'érection de nouveaux évêchés en Hollande, en Allemagne, pour le rétablissement de la daterie, et de tous les autres objets qui pourraient être nécessaires pour le libre exercice de la juridiction pontificale. Enfin les évêques avaient l'ordre formel de signifier au Saint-Père que la souveraineté temporelle de

[1] Picot, *Ami de la Religion*, t. 3, p. 371.

Rome ne lui serait jamais rendue. Le retour était fixé pour le 9 juin, jour destiné à l'ouverture du concile. Comme ils devaient se présenter au nom de la commission ecclésiastique, les évêques réunis à Paris leur remirent une lettre de créance, qu'ils signèrent tous, et dans laquelle ils engageaient le Pape à accepter les propositions de l'empereur, comme le seul moyen possible de réconciliation.

Les trois évêques partirent de Paris au commencement de mai, et arrivèrent à Savone le 9 du même mois. Le lendemain même, ils furent présentés par le préfet au Saint-Père, qui les reçut avec sa douceur et sa bonté ordinaires. Les trois députés, auxquels s'adjoignit l'évêque de Faënza, conféraient presque tous les jours avec le Pape, et les négociations durèrent jusqu'au 19. Ces prélats y mirent en pratique toutes les ruses qu'ils avaient conseillées dans leurs réponses à l'empereur, et que l'on voit par leurs dépêches. Pie VII soutint d'abord courageusement leurs assauts ; il rejeta surtout avec dignité la proposition de ne rien faire contre les quatre articles, déclarant que cette promesse était contraire aux maximes de l'Église romaine, et en contradiction manifeste avec les écrits et les actes de ses prédécesseurs. Comme il répétait sans cesse que, dans une affaire aussi importante, il ne devait prendre aucune détermination sans être assisté de son conseil, les trois évêques de cour osèrent bien lui offrir de suppléer eux-mêmes à l'absence du sacré collége. Pie VII les remercia. Il déploya enfin tant d'énergie et de science dans ses réponses, que les négociateurs furent sur le point de voir s'évanouir toutes leurs espérances. Le jour fixé pour leur retour approchait. Ils tentèrent un dernier effort sur le Pape, lui représentèrent tous les maux de l'Église, auxquels il pouvait remédier par quelques *légères concessions*. « Encore quelques heures, disaient-ils, et il n'est plus temps.... Des ordres formels de l'empereur nous rappellent à Paris. » Le pauvre Pape finit par céder; et les prélats, profitant de ce moment de faiblesse, rédigèrent aussitôt sous ses yeux la note ou promesse suivante, et firent en sorte qu'il ne pût la désavouer, quoiqu'elle ne fût pas revêtue de sa signature.

« Sa Sainteté, prenant en considération les besoins et les vœux des églises de France et d'Italie, qui lui ont été représentés par l'archevêque de Tours, et par les évêques de Trèves, de Nantes et de Faënza, et voulant donner à ces églises une nouvelle preuve de sa paternelle affection, a déclaré à l'archevêque et aux évêques susdits ce qui suit : 1° Sa Sainteté accordera l'institution canonique aux évêques nommés par S. M. I. et R., dans les formes convenues par

es concordats de France et d'Italie. 2° Sa Sainteté consentira à étendre les mêmes dispositions aux églises de Toscane, de Parme et de Plaisance, au moyen d'un nouveau concordat. 3° Sa Sainteté consent qu'il soit inséré dans les concordats une clause portant qu'elle donnera les bulles de confirmation dans un temps déterminé, terme que Sa Sainteté juge devoir être de six mois au moins; et dans le cas où elle ne les donnerait pas dans ce délai pour d'autres causes que l'indignité des sujets, elle investirait du pouvoir de les conférer le métropolitain ou le plus ancien évêque de la province ecclésiastique. 4° Sa Sainteté ne s'est déterminée à ces concessions que dans l'espérance que lui ont fait concevoir les évêques députés, qu'elles prépareraient les voies à des accommodements qui rétabliraient l'ordre et la paix dans l'Église, et qui rendraient au Saint-Siége la liberté, l'indépendance et la dignité convenables. — Savone, 19 mai 1811. »

Tel fut, dit le cardinal Pacca dans ses mémoires, le résultat de la mission des quatre prélats, et le premier pas rétrograde que fit Pie VII depuis son enlèvement, et dont tous les autres ne furent que la conséquence. Les députés eurent à peine pris congé, que le Pape, sentant la gravité de la promesse qu'on lui avait arrachée par surprise, tomba dans la plus profonde affliction, et rentré en lui-même pleura amèrement. Il ne put fermer l'œil de toute la nuit suivante; il jetait de profonds soupirs et s'accusait lui-même à haute voix dans les termes du plus vif repentir. Le lendemain, il demanda de bonne heure si les députés étaient encore à Savone, et, sur la réponse qu'ils étaient partis, il tomba dans l'abattement le plus profond. Les évêques, à leur retour en France, rendirent compte au gouvernement de leur mission; mais on garda pour le moment le silence sur les concessions faites par le Pape.

Le concile impérial ou l'assemblée des évêques français et italiens convoqués par l'empereur Napoléon devait commencer le 9 juin 1811; il ne se réunit que le 17. On y compta quatre-vingt-quinze prélats, dont six cardinaux, neuf archevêques et quatre-vingts évêques, non compris neuf ecclésiastiques nommés à des évêchés. Dans ce nombre, il y avait quarante-neuf évêques de France; trois seulement y manquaient, savoir, les évêques du Mans, de la Rochelle et de Séez. Ce dernier avait eu défense de venir au concile, et fut obligé vers le même temps de donner sa démission. Sur dix-sept évêques du Piémont et de l'État de Gênes, il en vint dix. Deux évêques d'Allemagne, l'évêque de Paros, suffragant d'Osnabruck, et l'évêque de Jéricho, suffragant de Munster, furent aussi appelés, ainsi que l'évêque de Trente, comme appartenant sans doute au royaume d'Ita-

lie, et l'évêque de Sion, qui était censé être de la France depuis le décret de réunion du Valais. Le royaume d'Italie, tel qu'il existait en 1803, comprenait vingt-six évêchés; il ne fournit que dix-sept membres à l'assemblée. L'archevêque de Bologne ni aucun de ses suffragants n'y parut, et cette métropole ne s'y trouva point représentée. L'archevêque était le cardinal Opizzoni, alors renfermé au donjon de Vincennes. Le reste de l'État de Venise, et qui comprenait, avec la Dalmatie, plus de trente évêchés, n'envoya que quatre députés. La Toscane en fournit onze, sur dix-neuf siéges. Dans l'État de l'Église, sur cinquante-cinq siéges, il ne vint que Becchetti, évêque de Citta della Pieve; car le cardinal Maury, évêque de Montefiascone, fut admis à un autre titre. Les-cinquante trois autres ou ne furent pas convoqués, ou n'eurent pas la liberté de venir. Plusieurs d'entre eux étaient exilés ou emprisonnés pour refus de serment. Le cardinal de Brancadoro, archevêque de Fermo, avait été exilé à l'occasion du mariage, et le cardinal Gabrielli, évêque de Sinigaglia, était au donjon de Vincennes. Au total, la partie de l'Italie dont Bonaparte s'était emparé comprenait cent cinquante-deux siéges épiscopaux, sur lesquels il n'y eut que quarante-deux évêques à l'assemblée. Il en manquait donc cent dix : tandis que pour l'empire français tout entier il n'y a que quatre-vingts de présents. Il s'en manquait donc plus des deux tiers pour l'Italie, et plus de la moitié pour l'empire, à ce que ce fût un concile vraiment national. Il s'en manquait même à ce que ce fût un concile. La première condition est que les évêques soient canoniquement appelés, et y puissent venir librement. Or Napoléon y appelait arbitrairement ceux qui lui étaient favorables, à l'exclusion des autres, dont il tenait plusieurs en exil ou en prison. Becchetti, continuateur de l'histoire ecclésiastique d'Orsi, et évêque de Citta della Pieve, lors de l'enlèvement de Pie VII, écrivit une lettre tellement servile au nouveau gouvernement, que le général Radet crut devoir l'en féliciter[1]; aussi fut-il le seul évêque des États romains appelé par l'empereur à son prétendu concile.

Vers le milieu du quatrième siècle, nous avons vu des évêques de cour tenir un concile à Antioche contre saint Athanase; nous avons vu dès lors Socrate, auteur grec du même siècle, prouver l'irrégularité de ce concile; *en ce que Jules, évêque de la grande Rome, n'y assista point ni n'envoya personne à sa place, bien qu'il y eût une règle ecclésiastique qui défendait aux églises de rien régler sans le consentement de l'évêque de Rome*[2]. Nous avons vu le pape saint Jules dire à ces évêques de cour : *Ne savez-vous pas que c'était la coutume de*

[1] Artaud, t. 2, p. 387. — [2] Socrate, l. 2, c. 8. T. 6, l. 32, p. 288 de cette Histoire.

nous écrire d'abord, et que d'ici devait venir la décision de ce qui est juste? Il fallait donc écrire à l'Eglise d'ici. Ce que deux historiens grecs, Sozomène et Nicéphore, résument en ces termes : *Il y avait une loi sacerdotale ou ecclésiastique qui déclarait nul tout ce qui se faisait sans le consentement de l'évêque de Rome* [1]. D'après ces anciennes règles de l'Église, proclamées et enregistrées par les Grecs eux-mêmes, le concile convoqué à Paris, non-seulement sans le Pape, mais contre le Pape, n'est pas un concile, une assemblée canonique d'évêques, mais un conciliabule, frappé de nullité depuis quinze siècle.

Au commencement du sixième siècle, 501, nous avons vu les évêques d'Italie convoqués à un concile de Rome par Théodoric, roi des Ostrogoths. Les évêques, en passant par Ravenne, demandèrent au roi le sujet de cette assemblée. Il répondit que c'était pour examiner les crimes dont Symmaque était accusé par ses ennemis. Les évêques dirent que c'était au Pape lui-même à convoquer ce concile; que le Saint-Siége avait ce droit, d'abord par le mérite et la principauté de saint Pierre, ensuite par l'autorité des conciles, et que l'on ne trouvait aucun exemple qu'il eût été soumis au jugement de ses inférieurs. Le roi dit que le Pape lui-même avait manifesté par ses lettres, sa volonté pour la convocation du concile. Les évêques demandèrent à lire ces lettres, et le roi les leur fit donner, ainsi que toutes les pièces du procès. Malgré cela, quand on apprit dans les Gaules qu'un concile d'Italie avait entrepris de juger le Pape, *tous les évêques* en furent alarmés, et chargèrent saint Avit, évêque de Vienne, d'en écrire *au nom de tous*. Dans sa lettre aux principaux sénateurs romains, il dit entre autres : « Si vous y pensez avec la profondeur qui vous est propre, vous n'y verrez pas uniquement l'affaire actuelle de Rome. Dans les autres pontifes, si quelque chose vient à branler, on peut le réformer; mais si le Pape de Rome est mis en doute, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat même qu'on verra vaciller. Vous n'ignorez point parmi quelles tempêtes des hérésies nous conduisons le vaisseau de la foi; si vous craignez avec nous ces dangers, il faut que vous travailliez avec nous à défendre votre pilote. Quand les nautonniers se révoltent contre celui qui tient le gouvernail, serait-il de la prudence de céder à leur fureur, en les exposant eux-mêmes au danger pour les punir? Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur rendra compte de la manière dont il le conduit; mais ce n'est pas au troupeau à demander ce compte, c'est au juge [2]. »

[1] Soz., l. 3. c. 10. Niceph., l. 9. c. 10. T. 6, p. 301 de cette histoire. — [2] T. 8, l. 43, p. 518-528 de cette histoire.

Au commencement du dix-neuvième siècle il eût été bien souhaiter que Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie, eût eu envers le chef de l'Église catholique l'urbanité et la civilisation de son prédécesseur ostrogoth dans le royaume d'Italie, l'arien Théodoric : au commencement du dix-neuvième siècle, il eût été bien souhaiter que les évêques de France eussent eu, pour l'honneur de leur chef et pour leur propre honneur, le même zèle que leurs prédécesseurs au commencement du sixième. Il n'y eut guère à s'en souvenir que le successeur direct de saint Avit, monseigneur d'Avian, archevêque de Vienne jusqu'au concordat, archevêque de Bordeaux depuis. On peut lui adjoindre un évêque d'Allemagne, monseigneur Droste de Vischering, alors coadjuteur de Munster, et qui de nos jours, archevêque de Cologne, a ressuscité à la vie, par son exemple et par son courage, l'épiscopat et le clergé de l'Allemagne entière.

Mais revenons à Paris et à 1811. Avant l'ouverture du concile, plusieurs assemblées furent tenues chez le cardinal Fesch, pour régler le cérémonial et préparer les matières. Ce cardinal devait naturellement être président; mais au lieu d'être redevable de cette qualité au choix des évêques, il prétendit qu'elle était due à son siége, quoique Lyon n'eût en effet aucune prééminence depuis le concordat. Il fit donc insérer dans le cérémonial que la présidence *appartenait à l'archevêque de l'église la plus ancienne et la plus qualifiée*, et sur ce titre il prit les fonctions de président, quoique le concile n'ait jamais rien statué à cet égard. La première session, qui fut la seule, se tint le 17 juin. Ce jour-là, à huit heures du matin, les prélats se réunirent au palais de l'archevêché, d'où ils se rendirent, au nombre de quatre-vingt-quinze, en chape et en mitre, à l'église métropolitaine. C'était un spectacle imposant. On n'avait pas vu tant d'évêques rassemblés depuis le concile de Trente; et les amis de la religion se seraient félicités de cette convocation, si les circonstances n'eussent pas inspiré quelque inquiétude, et si on n'eût pas craint avec raison les sinistres projets d'un homme qui n'avait en effet, provoqué cette réunion que pour satisfaire ses caprices et son ambition. Quoiqu'il en soit, la cérémonie du 17 juin fut à la fois pompeuse et touchante. Le cardinal Fesch officia pontificalement.

Après l'évangile, l'évêque de Troyes, M. de Boulogne, prononça un discours où il traita de l'influence de la religion catholique sur l'ordre social et sur le bonheur des empires : par les maximes qu'elle établit, d'où naît la durée des états; par la nature de son culte, d'où naît la gloire des états; par le ministère de ses pasteurs, d'où naît le bonheur des états. Dans cette troisième partie, après avoir exposé les immenses difficultés que les évêques avaient à résoudre, il ajouta

1852 de l'ère chr.]

ces paroles, alors s
« Mais quelle qu
e parti que la sage
rérer, jamais nous
nous attachent à l'
voûte sans laquelle
nous ne nous déta
es autres se dérou
anarchie et ruine :
e respect et d'amo
ésus-Christ, et qu
chaire auguste que
e chef suprême d
ruirait lui-même e
détachée du tronc,
ans gouvernail et
e Siége de Pierre,
uste successeur, to
ect et de la révér
pourra pas être dét
pourra pas lui ôter
autres se réuniront
atholiques le suivi
era la tige de la su
acré des traditions
« Tels sont nos s
ourd'hui à la face
ous portons en ce
la face des saints
ères assemblés vin
t apaiser par leur s
essemblants à ceux
e moment les enter
pparaître au milieu
ui ne soit digne d'e
évier de l'antique
Ces paroles firent
aix et la communio
n ouvrit le concile.

[1] *Sermons et discours*
826, t. 3, p. 427.

ces paroles, alors surtout bien remarquables et bien courageuses :

« Mais quelle que soit l'issue de vos délibérations, quel que soit le parti que la sagesse et l'intérêt de nos églises pourront nous suggérer, jamais nous n'abandonnerons ces principes immuables qui nous attachent à l'unité, à cette pierre angulaire, à cette clé de la voûte sans laquelle tout l'édifice s'écroulerait sur lui-même : jamais nous ne nous détacherons de ce premier anneau sans lequel tous les autres se dérouleraient et ne laisseraient plus voir que confusion, anarchie et ruine : jamais nous n'oublierons tout ce que nous devons de respect et d'amour à cette Église romaine qui nous a engendrés à Jésus-Christ, et qui nous a nourris du lait de la doctrine; à cette chaire auguste que les Pères appellent la citadelle de la vérité, et à ce chef suprême de l'épiscopat, sans lequel tout l'épiscopat se déruirait lui-même et ne ferait plus que languir comme une branche détachée du tronc, ou s'agiter au gré des flots comme un vaisseau sans gouvernail et sans pilote. Oui, quelques vicissitudes qu'éprouve le Siége de Pierre, quels que soient l'état et la condition de son auguste successeur, toujours nous tiendrons à lui par les liens du respect et de la révérence filiale. Ce Siége pourra être déplacé, il ne pourra pas être détruit; on pourra lui ôter de sa splendeur, on ne pourra pas lui ôter de sa force, partout où ce Siége sera, là tous les autres se réuniront; partout où ce Siége se transportera, là tous les catholiques le suivront, parce que partout où il se fixera, partout sera la tige de la succession, le centre du gouvernement et le dépôt sacré des traditions apostoliques.

« Tels sont nos sentiments invariables, que nous proclamons aujourd'hui à la face de l'univers, à la face de toutes nos églises dont nous portons en ce moment les vœux, et dont nous attestons la foi; à la face des saints autels, et au milieu de cette basilique où nos pères assemblés vinrent plus d'une fois cimenter la paix de l'Église, et apaiser par leur sagesse des troubles et des différends, hélas! trop ressemblants à ceux qui nous occupent aujourd'hui. Il me semble en ce moment les entendre, il me semble voir leurs ombres vénérables apparaître au milieu de nous, comme pour nous dire de ne rien faire qui ne soit digne d'eux, qui ne soit digne de nous, et de ne jamais dévier de l'antique chemin qu'ont tenu nos ancêtres [1]. »

Ces paroles firent une profonde impression. La cérémonie de la paix et la communion furent également touchantes. Après la messe, on ouvrit le concile. Les évêques de Nantes, de Quimper, d'Albenga

[1] *Sermons et discours inédits de M. de Boulogne*, évêque de Troyes. Paris, 1826, t. 3, p. 427.

et de Brescia firent les fonctions de secrétaires provisoires. L'évêque de Nantes publia en chaire le décret d'ouverture, et celui sur la manière de vivre en concile. Les suffrages pour les décrets furent recueillis dans la forme indiquée par le cérémonial, et l'on observa tout ce qui avait coutume d'être pratiqué dans ces saintes assemblées. On lut la profession de foi de Pie VII. Le cardinal Fesch, président du concile, à genoux, prononça d'abord à haute voix le serment prescrit en ces termes : *La sainte Église catholique et apostolique romaine, je la reconnais pour la mère et maîtresse de toutes les églises, et au Pontife romain, successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres et vicaire de Jésus-Christ, je promets et jure une véritable obéissance.* Les autres prélats firent le même serment entre les mains du président. Ainsi, le premier acte d'une assemblée convoquée par le persécuteur du Saint-Siége, fut une reconnaissance des droits de ce même Siége, et une promesse d'obéir au Pontife qui y était assis. On chanta les litanies, le *Te Deum* et toutes les prières d'usage.

Après cette première session, qui fut aussi la dernière, il n'y eut plus que des congrégations générales ou particulières, qui se tinrent à l'archevêché. La première eut lieu le 20 juin. Après la messe, le ministre des cultes entra sans être attendu. Son arrivée surprit tous les membres, excepté ceux qui, vendus à la cour, étaient dans le secret. Le ministre lut un décret de son maître, portant 1° qu'il agréait le cardinal Fesch pour président, quoiqu'on ne lui eût point demandé; et 2° qu'il serait formé un bureau chargé de la police de l'assemblée. Cette dernière mesure parut insolite et excita des réclamations. Il était assez clair que Bonaparte voulait par là dominer le concile; il avait spécifié que les deux ministres des cultes, pour la France et l'Italie, feraient partie de ce bureau. Dans la discussion qui eut lieu à ce sujet, le président, se montrant plus cardinal-oncle que cardinal-prêtre, se déclara pour le décret oppressif de son neveu, et son avis entraîna l'assemblée. Il fut nommé membre du bureau, avec les archevêques de Bordeaux et de Ravenne, et l'évêque de Nantes, l'âme damnée de l'empereur. Cette première discussion amena une discussion incidente, et on agita si les ecclésiastiques nommés à des évêchés auraient voix délibérative. On la leur accorda pour cet objet seulement, sans tirer à conséquence pour l'avenir. Au milieu de cette discussion, le ministre des cultes voulut aussi dire son avis. On eut beaucoup de peine à lui faire entendre qu'il n'avait aucune voix à émettre, que c'était déjà beaucoup de souffrir sa présence dans une assemblée d'évêques, et qu'il devait être passif dans toutes les délibérations. On élut quatre secrétaires et

deux promoteurs. Les premiers furent les évêques d'Albenga, de Brescia, de Montpellier et de Troyes; les seconds, les évêques de Como et de Bayeux.

Le ministre des cultes lut un message de l'empereur au concile. C'était un véritable manifeste contre le Pape, conçu dans les termes les plus aigres et les plus offensants. Suivant ce message, c'était Pie VII qui était cause de tous les maux de l'Église. C'étaient ses prétentions exagérées et son attachement au temporel qui avaient tout troublé, tandis que les sollicitudes religieuses de l'empereur étaient dignes de tous les éloges. Celui-ci avait tout tenté pour ramener la paix; mais le refus que faisait le Pape de donner des bulles, en Italie depuis 1805, et en France depuis 1808, les brefs adressés à Paris et à Florence, les pouvoirs extraordinaires donnés au cardinal di Piétro, avaient forcé l'empereur de déployer sa puissance, et de reprendre Rome et les états de l'Église. Il déclamait contre la doctrine des Grégoire et des Boniface, contre la bulle *In cœna Domini*, et déclarait qu'il ne souffrirait point en France de vicaires apostoliques; que le concordat avait été violé par le Pape et n'existait plus; qu'il fallait par conséquent recourir à un autre mode pour les institutions canoniques, et que c'était au concile à indiquer celui qu'il jugerait le plus convenable. Lorsque le ministre eut lu ce message en français, Codronchi, archevêque de Ravenne, eut la complaisance de le lire en italien pour ses compatriotes. Il n'est pas besoin de dire l'effet que fit ce message, où chacun ne vit qu'une diatribe aussi peu digne d'un souverain qu'insultante pour le chef de l'Église. Mais les évêques réunis à Paris l'an 1811 auraient pu se rappeler ce que firent leurs prédécesseurs de France et d'Italie à Rome, plus de mille ans auparavant, savoir, l'an 800, dans la basilique de Saint-Pierre. Charlemagne ayant ouvert l'assemblée par un discours sur le sujet de son voyage, on proposa d'examiner les accusations intentées contre le pape Léon III. Mais tous les archevêques, les évêques et les abbés de France et d'Italie s'écrièrent d'une voix unanime : *Nous n'osons juger le Siége apostolique, qui est le chef de toutes les églises de Dieu; car nous sommes tous jugés par ce Siége et par son vicaire; mais ce Siége n'est jugé par personne : c'est là l'ancienne coutume. Mais comme le souverain Pontife jugera lui-même, nous obéirons canoniquement* [1]. Quelle gloire pour l'épiscopat de France et d'Italie, si les contemporains de Napoléon avaient répondu comme les contemporains de Charlemagne!

La seconde congrégation générale fut tenue le 21 juin 1811. On y

[1] T. 11, l. 53, p. 234 de cette histoire.

nomma pour la rédaction de l'adresse à l'empereur, une commission composée du cardinal Caselli et de six évêques, et une autre commission chargée de présenter un règlement qui n'eut jamais lieu. On arrêta aussi que M. Dalberg, archevêque de Ratisbonne, qui se trouvait à Paris, serait invité à assister aux congrégations, ainsi que son suffragant, l'évêque de Capharnaüm. Dans la troisième congrégation générale, le 25 juin, il y eut une discussion qui remplit presque toute la séance. Il s'agissait de déterminer si les ecclésiastiques nommés à des évêchés auraient voix délibérative. Le gouvernement leur était favorable, les traitait déjà comme évêques, et aurait voulu qu'ils fussent dans le concile sur le même pied que les autres membres. La question fut fortement agitée, et on prévoyait que la décision du concile allait repousser les prétentions des évêques nommés, lorsqu'on suggéra à l'un d'eux de déclarer que, puisque ce qu'ils demandaient éprouvait des difficultés, ils aimaient mieux y renoncer que d'être un sujet de dispute, et en conséquence il n'en fut plus question. Dans cette même séance, on nomma une commission chargée de répondre au message, et qui fut composée des cardinaux Spina et Caselli, des archevêques de Tours et de Bordeaux, et des évêques de Nantes, de Trèves, de Tournay, de Gand, de Commachio, d'Yvrée et de Troyes. L'archevêque de Ratisbonne fut introduit avec son suffragant. On lut un projet de mandement du concile, et l'on trouva quelques changements à faire dans la rédaction.

Le 26 juin, quatrième congrégation générale, où il fut question de l'adresse. Une lettre du grand-maître des cérémonies prévint que Bonaparte recevrait le concile le dimanche suivant, et qu'il désirait qu'on lui communiquât l'adresse d'avance. On en lut le projet, qui occasionna de longs débats. Les prélats italiens se plaignaient qu'on y eût suivi les quatre articles de 1682, qu'ils ne reconnaissent point. On vit alors quel fond on pouvait faire sur les adresses que le gouvernement avait publiées et répandues avec affectation peu de mois auparavant, et ces évêques, à qui on avait fait tenir un langage si peu favorable aux prérogatives de l'Église romaine, furent les premiers à réclamer pour elle. L'évêque de Brescia lut et déposa sur le bureau, tant en son nom qu'en celui de plusieurs de ses collègues italiens, une protestation contre cette partie de l'adresse.

Ce fut au milieu de cette discussion que l'évêque de Chambéry, Dessoles, proposa d'aller se jeter au pied du trône pour réclamer la liberté du Saint-Père. L'évêque de Jéricho, Droste de Vischering, suffragant de Munster, et l'évêque de Namur, Zoepfel, parlèrent dans le même sens. C'était sans doute le moins que le concile dût faire en faveur du chef de l'Église, et la démarche proposée par ces

prélats eût été une honorable protestation contre la violence et l'injustice. Des évêques ne devaient pas voir tranquillement le premier des pasteurs dans les fers. Toutefois on objecta qu'il valait mieux s'abstenir d'une réclamation publique, et qu'on réussirait plus sûrement en agissant en secret, et en attendant un moment plus favorable. Ce fut l'avis du président, le cardinal oncle; et ces calculs d'une prudence humaine, où sans doute il entrait un peu de crainte et de pusillanimité, l'emportèrent sur des considérations si dignes d'une assemblée d'évêques. Si le cardinal oncle avait pu prévoir que dans trois ans il serait lui-même banni de France, et son impérial neveu cloué sur un rocher de l'Océan, comme le Prométhée de la fable, il aurait probablement eu le courage de se montrer évêque et prêtre pour le chef de l'Église, pour le successeur de saint Pierre, pour le vicaire de Jésus-Christ, tenu dans les fers par son neveu.

Dans la cinquième congrégation générale du 27 juin, on lut de nouveau l'adresse, qui avait été rédigée par l'évêque de Nantes, et qui essuya de fortes contradictions, quoiqu'elle eût déjà été retouchée par la commission chargée de cet objet. L'auteur la défendit avec chaleur, et dans la discussion il lui échappa de dire qu'il était obligé de la lire telle qu'elle était, et qu'elle avait eu l'approbation de l'empereur. L'assemblée tout entière manifesta son indignation contre cet aveu servile ; et cet évêque, que l'on savait être un des instruments les plus dociles et les plus actifs de la cour, fut humilié et réduit au silence. Il y eut surtout des débats sur l'article où il était parlé de l'excommunication. L'évêque de Soissons, ancien constitutionnel, se fit honneur par la manière dont il témoigna son attachement au Pape. Enfin on adopta l'adresse, après en avoir retranché ce qui concernait l'excommunication, et il fut seulement convenu qu'elle ne serait signée que du bureau.

Cependant le persécuteur de l'Église ne négligeait rien pour parvenir à ses fins. Il avait dans le concile des émissaires soigneux de l'instruire de tout ce qui se passait. On cherchait à séduire quelques évêques, à en intimider d'autres. Napoléon, mécontent des changements faits à l'adresse, ne voulut plus la recevoir, et fit contremander la députation qui devait lui être présentée. Il ordonna qu'on s'occupât sur le champ de l'objet de la convocation du concile, et en conséquence la commission formée précédemment, à l'occasion du message, tint des séances fréquentes, pendant lesquelles le concile resta comme suspendu et ne tint plus de congrégation générale. Cette commission ou congrégation particulière se réunissait chez le cardinal Fesch. La première séance eut lieu le 28 juin, et la deuxième le

lendemain; mais on n'y fit en quelque sorte que préluder à la discussion. Le lundi, 1er juillet, l'évêque de Nantes lut le rapport de ce qui avait été fait dans la commission d'évêques de 1810, et les évêques de Gand et de Tournay, Broglie et Hirn, communiquèrent un travail que chacun d'eux avait fait sur la même matière, mais dans un sens différent de celui de Nantes. On entra enfin alors dans quelques détails sur ce qui s'était passé à Savone. L'évêque de Nantes en avait fait un rapport très-sommaire dans une des assemblées tenues chez le cardinal Fesch avant l'ouverture du concile; mais depuis il n'en avait pas été question, et l'on était étonné qu'on tardât si longtemps à communiquer aux évêques un acte qui devait les intéresser si fort. L'archevêque de Tours, un des députés de Savone, lut donc la note qu'on disait avoir été approuvée par le Pape. Cette pièce, dépourvue de tout caractère d'authenticité, ne parut pas faire beaucoup d'impression sur la commission.

Le 3 juillet, on commença à traiter sérieusement la question de la compétence du concile, pour chercher les moyens de suppléer aux bulles pontificales, ce qui était proprement le but du message. L'évêque de Nantes demanda si, dans le cas d'extrême nécessité, on ne pouvait pas se passer de bulles. Mais la commission ne voulut pas poser ainsi la question, et se réduisit à demander si, dans les circonstances où l'on se trouvait, le concile était compétent pour ordonner un autre moyen d'instituer les évêques. Les trois députés de Savone votèrent pour l'affirmative, comme on devait s'y attendre; les huit autres membres furent d'un avis contraire, et le cardinal Fesch ne donna point de voix.

Après plusieurs incidents et propositions diverses, la congrégation déclara, le 5 juillet, qu'elle estimait que « avant de prononcer sur les questions qui lui étaient proposées, le concile, pour se conformer aux règles canoniques, devait solliciter la permission d'envoyer au Pape une députation qui lui exposât l'état déplorable des églises, et qui conférât avec lui sur les moyens d'y remédier. » Le président fut chargé de présenter cette réponse à son neveu, qui s'en montra très-irrité, et qui menaça de dissoudre le concile et de forcer les métropolitains d'instituer les évêques. Les prélats qui l'approchaient assuraient qu'ils avaient eu beaucoup de peine à le calmer, et qu'ils n'y étaient parvenus qu'en concertant un projet de décret qui pouvait seul arrêter les maux dont on était menacé. Ce projet était ainsi conçu : « 1° Les évêchés ne peuvent rester vacants plus d'un an pour tout délai, et dans cet espace de temps, la nomination, l'institution et la consécration doivent avoir lieu. 2° L'empereur nommera à tous les siéges vacants, conformément aux

concordats. 3° Six mois après la nomination faite par l'empereur pour tout délai, le Pape donnera l'institution canonique. 4° Les six mois expirés, le métropolitain se trouvera investi par la concession même faite par le Pape, et devra procéder à l'institution canonique et à la consécration. 5° Le présent décret sera soumis à l'approbation de l'empereur. 6° Sa majesté sera suppliée par le concile de permettre à une députation d'évêques de se rendre auprès du Pape pour le remercier d'avoir, par ces concessions, mis un terme aux maux de l'Église. » Les évêques vendus à la cour présentèrent ce décret comme une extrême condescendance de l'empereur, et comme un bienfait dont il fallait se hâter de profiter; ils vantèrent même la peine qu'ils s'étaient donnée pour obtenir des articles si favorables. Leurs démonstrations affectées n'en imposèrent que pour quelques moments, et l'on sentit bientôt tout ce que ce décret avait d'artificieux; car si le Pape avait fait les concessions du 19 mai, il n'était pas nécessaire que le concile les adoptât, et s'il ne les avait pas faites, le concile ne devait pas les supposer et les prévenir. Dans la séance de la congrégation, du 7 juillet, le projet ne fut rejeté que par l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Gand, d'Aviau et de Broglie; mais le lendemain, six autres membres rétractèrent l'approbation qu'ils avaient donnée, et quatre voix seulement furent pour l'acceptation pure et simple.

On examina de nouveau dans cette séance et le projet et les concessions du 19 mai; et la commission fut d'avis, à la majorité des voix, que le décret susdit, « avant d'avoir force de loi, devait être soumis à l'approbation de sa Sainteté, et que cette clause devait y être insérée, attendu, 1° que la concession de sa Sainteté n'était pas dans les formes; 2° que l'addition qui en dérivait relativement à l'institution des métropolitains n'était pas textuellement comprise dans les concessions faites par le Pape. » L'évêque de Tournay, Hirn, fut chargé de faire un rapport dans ce sens au concile. Ce rapport, que Boulogne, évêque de Troyes, fut invité à retoucher, fut lu dans la congrégation générale du concile du 10 juillet. Il portait que la question de savoir si le concile national est compétent pour prononcer sur l'institution canonique des évêques, sans l'intervention préalable du Pape, dans le cas où le concordat serait déclaré abrogé par sa majesté, avait été mis aux voix, et que la pluralité des suffrages avait été pour l'incompétence du concile en cas de nécessité. La commission proposait donc un message au Pape pour lui soumettre le projet de décret; la délibération fut remise au lendemain.

Mais le soir même, Bonaparte, irrité de voir que le projet qu'il

avait fait présenter eût échoué, rendit un décret pour dissoudre le concile. Ce décret fut notifié, le 10 au soir, au cardinal Fesch, et le lendemain à tous les membres. Le ressentiment du despote se porta aussi sur les évêques qu'il jugea lui avoir été le plus contraires dans la commission. L'évêque de Gand, Broglie, avait déjà encouru sa disgrâce pour avoir refusé le serment de la légion-d'honneur. L'évêque de Tournay, Hirn, avait rédigé le rapport de la commission, et l'évêque de Troyes, Boulogne, avait été chargé de le revoir. Ces trois prélats furent arrêtés dans leur domicile, la nuit du 12 juillet, et conduits au donjon de Vincennes, où on les mit au secret le plus rigoureux, sans plumes, sans livres, encre et papier. L'archevêque de Bordeaux, d'Aviau, qui n'était pas moins coupable aux yeux de Bonaparte que les trois prélats, et qui, en toute occasion, avait montré son attachement aux règles, fut menacé du même sort; mais on ne voulut pas étendre plus loin la vengeance, et l'on crut apparemment avoir assez répandu la terreur parmi les évêques par ce coup d'autorité. Quelques-uns repartirent sur-le-champ pour leurs diocèses. Les autres durent se regarder comme frappés dans la personne de leurs collègues, et l'on se crut, non sans raison, reporté au temps où les Constance, les Valens et les Justinien n'assemblaient des conciles que pour faire triompher l'erreur, et contraignaient les évêques à souscrire à leurs caprices.

Mais du moins jusque-là les évêques réunis à Paris avaient conservé l'honneur de leur caractère, et avaient montré, en tout ce qui était essentiel, du courage pour résister à l'oppresseur de l'Église. On avait voulu les séparer du Saint-Siége; ils s'y étaient tenus fermement attachés, et les menaces de Bonaparte, comme les artifices de ses agents, avaient échoué devant l'unanimité de leurs résolutions. Leur dissolution subite et l'emprisonnement de trois de leurs collègues, en attestant la violence qu'on voulait exercer sur eux, fermaient donc leurs délibérations d'une manière honorable. La tyrannie avait manqué son but, les espérances des fauteurs du schisme et de la discorde étaient déjouées, et les amis de l'Église applaudissaient à cette conclusion d'un concile dont la formation, vu le plan de son auteur, avait pu leur inspirer quelque alarme[1].

Il y a plus d'une ressemblance entre le concile de Paris, 1811, et le concile de Rimini, 359. L'un et l'autre s'assemblent au mois de juin. La convocation de l'un et l'autre est également irrégulière. Nous avons vu, par le témoignage des historiens Socrate et Sozo-

[1] Picot. *Mém.*, an 1811.

mène, et par les lettres du pape saint Jules, que dès lors c'était une ancienne règle dans l'Église qu'on n'y fît ni concile ni canon sans le consentement de l'évêque de Rome. Or, les conciles de Rimini et de Paris sont convoqués, non par le pape Libère ou le pape Pie VII, mais par l'empereur Constance ou l'empereur Napoléon, qui prescrivent à chacun de quoi il s'occupera ou non, et qui y envoient leurs préfets ou ministres pour y faire exécuter leurs volontés de force. Le pape Libère n'a aucune part ni à la convocation ni à la célébration du concile de Rimini; Pie VII n'a aucune part ni à la convocation ni à la célébration du concile de Paris. Le successeur de Libère, le pape saint Damase, dira : « Le nombre de ceux qui se sont trouvés à Rimini ne peut faire aucun préjudice à la bonne doctrine, parce qu'ils s'y sont assemblés sans la participation de l'évêque de Rome, qu'il fallait plutôt consulter que nul autre; sans la participation de Vincent (de Capoue), qui a joui de la dignité épiscopale durant tant d'années, et sans celle de plusieurs autres qui étaient de même sentiment que ceux-ci[1]. » On pourra dire de même : Le nombre de ceux qui se sont trouvés à Paris ne peut faire aucun préjudice à la bonne doctrine, parce qu'ils s'y sont assemblés sans la participation de l'évêque de Rome, qu'il fallait plutôt consulter que nul autre; sans la participation de tant de cardinaux et évêques illustres par leur science et leur vertu, et plongés dans les fers pour leur fidélité au vicaire de Jésus-Christ et à la bonne doctrine. Parmi les évêques de Rimini, il y en avait particulièrement deux, Valens de Murse, Ursace de Singidon, vendus à la cour et traîtres à l'Église, qui servaient d'instruments à l'empereur Constance et à son préfet, pour tromper, séduire et terrifier les autres. Parmi les évêques de Paris, il y en avait particulièrement deux, de Barral, archevêque de Tours, Duvoisin, évêque de Nantes, qui servaient d'instruments à Napoléon et à son ministre, pour tromper, séduire, intimider, terrifier les autres évêques, y compris leur chef. Malgré tout cela, tant que le concile de Rimini fut libre, c'est-à-dire tant qu'il fut concile, car la liberté en est une condition essentielle, il soutint hautement la vraie foi. De même, tant que le concile de Paris fut quelque peu libre, c'est-à-dire, tant qu'il fut quelque peu concile, il soutint la bonne doctrine. Mais lorsqu'ils furent terrifiés l'un et l'autre par la violence, ils se laissèrent aller l'un et l'autre à des choses répréhensibles.

Napoléon ayant brisé le concile de Paris dans un accès de colère, et jeté dans les cachots trois évêques les plus recommandables, on s'at-

[1] Damas, *epist.* 3, n. 1.

tendait qu'il finirait par quelque mesure terrible, comme de se déclarer chef de la religion, suivant les conseils du czar et pape des Russes schismatiques, du roi et pape des Prussiens hérétiques, du roi et pape de l'Angleterre protestante. On se trompait. Ainsi que nous avons vu, Napoléon était trop catholique pour se jouer aussi crûment de Dieu et de sa religion; il connaissait la répugnance invincible de l'Europe catholique pour une papauté à la russe ou à la prussienne, dont les paternelles bénédictions seraient des coups de bâton et de knout. Il voulait donc conserver le Pape et les évêques, mais les subordonner aux vues de sa politique et aux intérêts de sa dynastie, qu'il croyait perpétuelle, et qui allait disparaître dans trois ans. Il croyait cela une idée bien neuve de son génie; il n'était que le centième répétiteur des plus pitoyables empereurs du Bas-Empire. Comme eux, il s'arrêtait en présence d'une résistance énergique, et cherchait des voies détournées pour arriver à ses fins : c'est ce qu'il fit après la dissolution de son concile. Il ordonna aux ministres des cultes de France et d'Italie d'appeler auprès d'eux, l'un après l'autre, les évêques de leur nation qui se trouvaient à Paris, pour les forcer, dans le tête à tête du cabinet, à signer la promesse d'approuver le décret relatif à la clause additionnelle du concordat, que l'on proposerait au concile lorsqu'il serait de nouveau assemblé. A force de caresses, de promesses ou de menaces, les ministres obtinrent les signatures de la majorité des évêques; quatorze ou quinze seulement demeurèrent inébranlables. Les évêques vendus à la cour, les évêques intrus et constitutionnels, toujours empressés à se faire un mérite de leur soumission, se hâtèrent de donner l'exemple. Pour vaincre la résistance de ceux qui craignaient de contrarier les intentions du Pape, les ministres leur firent entrevoir, d'un côté, l'indignation de Bonaparte et les excès auxquels il pourrait se livrer; de l'autre, les résultats heureux de sa satisfaction, s'ils consentaient à donner leur signature, qui, disaient-ils, ne ferait que confirmer les intentions bien connues du Pape; puis c'était Sa Sainteté elle-même qui avait proposé de cet arrangement aux évêques députés à Savone. Ils les assurèrent enfin que ce décret serait soumis à l'approbation du Pape. Cette dernière assurance surtout ne pouvait que plaire aux prélats, qui, dans les congrégations de l'assemblée, s'étaient trouvés comme suspendus entre le désir de ne pas offenser un monarque de qui dépendait l'état de la religion dans l'empire français, et la crainte douloureuse de scandaliser le monde catholique par leurs attaques contre le Saint-Siége, dans un temps surtout où le Pape gémissait dans les fers, où les membres du sacré collége étaient déportés, emprisonnés, le clergé romain traîné de ville en ville, jeté sur des

parages lointains, e
prélats, tranquillisé
avec diverses modi
compte.

Sûr de la majorit
le concile; la congr
le rapport de l'arch
et la lecture de la p
de 1811, le concile

« Art. 1. Confor
évêchés ne pourro
dans cet espace de t
tion devront être eff
à nommer aux siég
nommés par l'emp
pour l'institution
notification faite au
tion, le Pape don
concordats. 4. Les
titution, le métropo
la province ecclésia
mé; et s'il s'agissai
que de la provinc
sera soumis à l'ap
effet, Sa Majesté s
six évêques se ren
firmer un décret qu
de France et d'Itali

Tel fut le premi
le cardinal Pacca;
faiblesse, les évêq
probation à un déc
Une commission f
elle fut composée d
des évêques de Fa
tes, et de celui de
la députation.

Les évêques du
le Pape, sous la d
confirmer un décr
geaient l'Église. V
« Héritiers (les évê

parages lointains, en butte enfin à la plus cruelle oppression. Ces prélats, tranquillisés par les déclarations des ministres, signèrent avec diverses modifications et de réserves dont on ne tint aucun compte.

Sûr de la majorité des suffrages, l'empereur convoqua de nouveau le concile; la congrégation générale eut lieu le 5 août 1811, et après le rapport de l'archevêque de Tours sur les négociations de Savone et la lecture de la promesse du Pape d'ajouter la clause au concordat de 1811, le concile rendit le décret suivant :

« Art. 1. Conformément à l'esprit des canons, les archevêchés et évêchés ne pourront rester vacants plus d'un an pour tout délai; dans cet espace de temps, la nomination, l'institution et la consécration devront être effectuées. 2. L'empereur sera supplié de continuer à nommer aux siéges vacants, conformément aux concordats, et les nommés par l'empereur s'adresseront à notre Saint-Père le Pape pour l'institution canonique. 3. Dans les six mois qui suivront la notification faite au Pape, par les voies d'usage, de ladite nomination, le Pape donnera l'institution canonique conformément aux concordats. 4. Les six mois expirés sans que le Pape ait accordé l'institution, le métropolitain, ou, à son défaut, le plus ancien évêque de la province ecclésiastique, procédera à l'institution de l'évêque nommé; et s'il s'agissait d'instituer le métropolitain, le plus ancien évêque de la province conférerait l'institution. 5. Le présent décret sera soumis à l'approbation de notre Saint-Père le Pape, et, à cet effet, Sa Majesté sera suppliée de permettre qu'une députation de six évêques se rende auprès de sa Sainteté pour la prier de confirmer un décret qui seul peut mettre un terme aux maux des églises de France et d'Italie. »

Tel fut le premier effet de la promesse arrachée à Pie VII, observe le cardinal Pacca; et l'on peut conjecturer que, sans cet acte de faiblesse, les évêques n'eussent jamais consenti à donner leur approbation à un décret aussi préjudiciable aux droits du Saint-Siége. Une commission fut chargée de présenter le décret au Saint-Père elle fut composée des archevêques de Tours, de Pavie et de Malines, des évêques de Faënza, de Plaisance, d'Évreux, de Trèves, de Nantes, et de celui de Feltre, qui mourut subitement avant le départ de la députation.

Les évêques du concile leur remirent une lettre de créance pour le Pape, sous la date du 19 août, dans laquelle ils le conjuraient de confirmer un décret qui seul pouvait remédier aux maux qui affligeaient l'Église. Voici quelques paroles remarquables de cette lettre : « Héritiers (les évêques de France) de la doctrine et des sentiments

qui ont toujours distingué nos églises, nous chérissons les liens qui nous unissent au Siége apostolique, et nous espérons que votre Sainteté regardera comme une nouvelle preuve de ces sentiments le décret que nous avons rendu, puisqu'il est basé sur les dispositions que votre Sainteté elle-même manifesta aux évêques qui eurent l'honneur, il y a trois mois, de se rendre auprès d'elle : dispositions consignées dans une note écrite sous ses yeux, et dont elle a permis qu'on lui laissât une copie..... Tout nous inspire l'espoir et la confiance que votre Sainteté ne refusera pas de confirmer, d'une manière authentique, un décret qui contient cette même mesure qu'elle a déjà approuvée, et qui, dans les circonstances actuelles, est le seul remède à nos maux, comme elle est l'unique moyen de transmettre intacte à ses successeurs une prérogative non moins utile au Saint-Siége que précieuse aux yeux de nos églises. » A cette lettre en était jointe une autre du cardinal Fesch, qui joignait ses instances à celles des évêques, en ajoutant que les membres du concile avaient l'espoir fondé que Sa Sainteté approuverait les décisions qu'elle-même leur avait suggérées. C'est ainsi qu'on cherchait à justifier aux yeux du monde l'atteinte portée aux droits du Saint-Siége, et à placer le Pape dans la cruelle alternative ou d'approuver le décret ou de manquer à sa parole.

On ne s'en tint pas là. Comme on n'ignorait pas les signes de repentir et de douleur que le Pape avait donnés depuis le départ de la première députation, on craignit qu'il ne se retranchât dans le refus formel de prendre aucune détermination sans l'assistance de ses *conseillers-nés*, et on voulut lui ôter jusqu'à cette dernière ressource. Cinq cardinaux accompagnèrent les évêques, avec mission de former le conseil du Saint-Père. Les cinq cardinaux choisis furent Joseph Doria, Dugnani, Roverella, Ruffo et de Bayane. Avant de partir, ils laissèrent à l'empereur, sur ses instances, la honteuse promesse, écrite et revêtue de leur signature individuelle, d'employer tout leur crédit auprès du Pape pour le faire condescendre à ses désirs, et concilier ainsi les affaires de l'Église selon les vues de son persécuteur. Le cardinal Roverella passe pour être l'auteur de cette supplique à l'Iscariote.

Aurèle Roverella, issu d'une illustre famille de Césène, était venu à Rome, encore jeune, pour étudier le droit. Après l'avénement du cardinal Braschi, son compatriote, à la papauté, il entreprit le cours de la prélature romaine, la parcourut rapidement sous la protection de Pie VI, qui le promut au cardinalat en 1794, et le nomma peu de temps après prodataire. Roverella assista au conclave de Venise, qui élut pour souverain Pontife le cardinal Chiaramonti,

également son compatriote. Il exerçait à cette époque une grande influence dans les affaires, il jouissait à Rome d'une bonne réputation. En 1808, chassé de la capitale comme tous les cardinaux natifs du royaume d'Italie, il se retira à Ferrare, et, vers la fin de 1809, il reçut l'ordre de se rendre à Paris comme tous ses collègues. Là, soit qu'il fût effrayé des rigueurs exercées contre le Pape, les cardinaux et le clergé romain, soit qu'il se fût laissé séduire par les caresses et les démonstrations d'estime que lui prodiguaient les ministres de l'empereur, il subit quelque chose de la faiblesse humaine. Il professa dès lors les maximes de soumission et de condescendance aux ordres du gouvernement, et l'on ne peut dissimuler, dit le cardinal Pacca, que c'est à lui qu'on doit principalement attribuer les actes inconsidérés des autres cardinaux pendant leur séjour à Paris.

Dans le cours de sa députation à Savone, il trompa ou plutôt il trahit la confiance de Pie VII, et arracha à ce Pontife les concessions qui plus tard lui coûtèrent tant de larmes. Les cardinaux Joseph Doria et Dugnani, hommes pieux, mais d'un caractère faible et modeste, étaient soumis à Roverella, qui leur dictait ses ordres d'un ton de maître. De Bayane, déjà octogénaire, influencé par les évêques courtisans de son pays, était à la dévotion du gouvernement, et Fabrice Ruffo, qui s'était acquis un nom par sa science économique et par sa bravoure à la tête d'un corps d'insurgés, avouait ingénument qu'il n'était ni théologien ni canoniste. Pie VII, déjà enchaîné par la promesse faite à la première députation, entouré de cardinaux qui avaient solennellement promis de favoriser les desseins de son persécuteur, effrayé des maux innombrables qui allaient, lui disait-on, fondre sur l'Église à la suite de son refus, Pie VII finit par succomber aux instances dont on l'assiégeait, consentit à l'expédition des bulles des évêques nommés, approuva et confirma le décret du *concile*, par un bref rapporté dans les *Fragments* de l'archevêque de Tours.

Dans ce bref, dont Roverella fut le rédacteur, non-seulement le Pape ratifie le décret du prétendu concile, mais il s'en réjouit comme d'un heureux événement, le reconnaît comme l'expression de sa volonté et de ses intentions, l'approuve et le reçoit comme un nouveau gage du dévouement filial de l'église gallicane à la chaire de Pierre. Le bref fait mention particulière de la clause additionnelle du concordat, que le Pape avait constamment rejetée jusqu'alors. Si je n'avais pas lu moi-même la minute de ce bref parmi les papiers que le Pape me remit à Fontainebleau, dit le cardinal Pacca que nous ne faisons que citer, jamais je n'aurais pu croire à

son existence. Comment supposer en effet que Roverella eût osé formuler un bref dans lequel le Pape déclarait signer avec joie l destruction d'une des plus belle prérogatives du Saint-Siége, et donnait aux évêques, conseillers de cette mesure, des éloges plus magnifiques que ceux donnés par l'immortel Pie VI aux illustres évêques de France qui, par leur courage dans les assemblées nationales, avaient mérité le titre de confesseurs de la foi ? Comment Roverella n'avait-il pas senti qu'il mettait le Pape en contradiction avec lui-même, dans la transmission du droit de *confirmer* aux métropolitains, six mois après son refus d'expédier les bulles d'institution? Car, ou le sujet présenté était digne d'être confirmé, ou il en était indigne ; dans le premier cas, le Pape n'aurait jamais refusé une bulle d'institution en temps de paix, lorsque la bonne harmonie aurait régné entre les deux puissances ; et, dans le second cas, le Saint-Père pouvait-il, contre le cri de sa conscience, permettre aux métropolitains d'accorder l'institution en son nom ? Car, ce qu'on fait par un autre, on est censé le faire par soi-même. Quelle différence entre ce bref absurde et la lettre si belle, si énergique, que Pie VII, livré à sa propre sagesse, écrivit au cardinal Caprara, le 26 août 1809 !

Les députés envoyèrent aussitôt à Paris, par voie télégraphique, la nouvelle du triomphe qu'ils venaient de remporter sur l'Église romaine; et comme ils nourrissaient l'espoir de retourner bientôt en France pour jouir des fruits de leur victoire, tout à coup ils apprirent que l'empereur refusait d'accepter le bref, et, quelque temps après, ils durent revenir. Quatre d'entre eux, partis de Savone, aussitôt après la signature du bref, reçurent à Turin l'ordre de retourner auprès du Pape, pour lui faire de nouvelles demandes, qui furent rejetées. — Mais pourquoi Napoléon refusa-t-il d'accepter le bref? Le cardinal Pacca conclut que c'est pour la cause suivante. Il venait sans doute de faire un pas immense vers l'accomplissement de ses desseins ; mais il avait encore plusieurs degrés à franchir et de grandes difficultés à vaincre. La plus grande, sans contredit, était d'obtenir de Pie VII et du sacré collége leur consentement au nouvel ordre de choses, et de faire du Pape un citoyen français. Or, l'acceptation du bref pouvait l'éloigner au lieu de le rapprocher de ce but important, parce qu'elle l'aurait obligé, en vertu des promesses solennelles faites par la députation, de rendre la liberté au Pape, ou au moins d'adoucir les rigueurs de sa prison, de rappeler auprès de sa personne les membres dispersés du sacré collége, et de le laisser librement communiquer avec l'univers catholique : toutes choses qui devaient rendre les négociations plus difficiles à l'avenir,

et donner au Pape le temps et les moyens de se fortifier contre de nouvelles attaques. Napoléon crut donc qu'il valait mieux prolonger le système d'oppression qu'il suivait vis-à-vis du Pape, bien sûr de triompher un jour de toutes ses résistances, en l'entourant des évêques et cardinaux qui lui avaient déjà livré avec tant de succès de si terribles assauts. Voilà, pense le cardinal Pacca quel fut le motif qui détermina Bonaparte à refuser le bref du Pape. Pendant l'hiver et le printemps de 1812, Napoléon occupé des préparatifs de la mémorable expédition de Russie, laissa le Saint-Père respirer tranquillement dans sa prison [1].

Pie VII en avait appelé au jugement de Dieu, des injustices et des violences de Napoléon. Nous allons assister à ce jugement.

Le 9 mai 1812, Napoléon, jusque-là toujours triomphant, sort d'un palais où il ne devait plus rentrer que vaincu. Il est à la tête de six cent cinquante mille hommes; il a sous ses ordres jusqu'à huit monarques, qui viennent lui faire leur cour en son séjour à Dresde. Il va faire la guerre à son ami Alexandre de Russie; Alexandre avec lequel, et à Tilsitt et à Erfurt, il s'est partagé l'Orient et l'Occident, et auquel il a livré la Turquie et la Suède, la Turquie et la Suède qui, en 1812, font alliance avec la Russie contre la France, quoique la Suède ait pour prince royal un soldat français Bernadotte. Napoléon va faire la guerre à son ami Alexandre de Russie, pour se venger de l'Angleterre, qui, malgré le blocus continental, se permet d'occuper les îles françaises, de capturer les vaisseaux français, de venir les brûler jusque dans la Charente, et puis d'aider les Espagnols à maintenir leur liberté contre la France. C'est une lutte gigantesque comme autrefois lorsque l'Europe chrétienne se jeta sur l'Asie mahométane. Mais ce ne sont pas des multitudes confuses, comme parfois dans les croisades. Les six cent cinquante mille hommes, la grande armée de Napoléon, sont des troupes bien disciplinées, bien aguerries, toujours victorieuses : d'immenses approvisionnements les précèdent, les accompagnent, les suivent : elles ont déjà battu les Russes, elles les battront encore. Le 9 juin, pendant que Napoléon traverse la Prusse, le pape Pie VII, par ses ordres, est enlevé brusquement de Savone et transporté comme un prisonnier d'État à Fontainebleau; le 23 juin, Napoléon arrive sur le Niémen, extrême frontière entre la Prusse et la Russie. Comme il passait sur cette rive à deux heures du matin, son cheval s'abattit tout à coup et le précipita sur le sable. Une voix s'écria : « Ceci est d'un mauvais présage ; un Romain reculerait ! »

[1] Pacca. *Mém.*, 1e partie.

On ignore si ce fut lui ou quelqu'un de sa suite qui prononça ces mots [1]. « Le lendemain, dit un témoin oculaire, le général comte de Ségur, à peine l'empereur avait-il passé le fleuve qu'un bruit sourd avait agité l'air. Bientôt le jour s'obscurcit, le vent s'éleva et nous apporta les sinistres roulements du tonnerre. Ce ciel menaçant, cette terre sans abri nous attrista. Quelques-uns même, naguère enthousiastes, en furent effrayés comme d'un funeste présage. Ils crurent que ces nuées enflammées s'amoncelaient sur nos têtes et s'abaissaient sur cette terre pour nous en défendre l'entrée. Il est vrai que cet orage fut grand comme l'entreprise. Pendant plusieurs heures, ces lourds et noirs nuages s'épaissirent et pesèrent sur toute l'armée; de la droite à la gauche et sur cinquante lieues d'espace, elle fut tout entière menacée de ses feux et accablée de ses torrents: les routes et les champs furent inondés; la chaleur insupportable de l'atmosphère fut changée subitement en un froid désagréable. Dix mille chevaux périrent dans la marche, et surtout dans les bivouacs qui suivirent. Une grande quantité d'équipages restèrent abandonnés dans les sables; beaucoup d'hommes succombèrent ensuite [2]. » A Vilna, capitale de la Lithuanie, les habitants demandent à Napoléon le rétablissement du royaume de Pologne; il répond d'une manière évasive. Bientôt les magasins ne peuvent suivre l'armée centrale de quatre cent mille hommes, qui avance toujours, sur une route dépouillée par l'armée russe, qui la précède : la faim se fait sentir aux soldats et aux officiers; il faut y remédier par la maraude et le pillage; de là des désordres sans fin. Un des chefs apprend à Napoléon même : « Du Niémen à la Vilia, il n'a vu que des maisons dévastées; que chariots et caissons abandonnés; on les trouve dispersés sur les chemins et dans les champs; ils sont renversés, ouverts et leurs effets répandus çà et là et pillés comme s'ils avaient été pris sur l'ennemi. Il a cru suivre une déroute. Dix mille chevaux ont été tués par les froides pluies du grand orage, et par les seigles verts, leur nouvelle et seule nourriture. Ils gisent sur la route, qu'ils embarrassent; leurs cadavres exhalent une odeur méphitique, insupportable à respirer; c'est un nouveau fléau que plusieurs comparent à la famine; mais celle-ci est bien plus terrible : déjà plusieurs soldats de la jeune garde sont morts de faim [3]. »

Napoléon avait dit du Pape : « Que prétend-il avec son excommunication? pense-t-il faire tomber les armes des mains de mes soldats? » Dès Vilna, on vit tomber quelque chose de plus fort, lui-même. Ceux

[1] Ségur, *Hist. de Napoléon et de la grande armée pendant l'année.* 1812, l. 4 c. 2. — [2] Ibid. — [3] C. 4.

qui l'approchaient se disaient entre eux « que ce génie si vaste, et toujours de plus en plus actif et audacieux, n'était plus secondé, comme autrefois, par une vigoureuse constitution. Ils s'étonnaient de ne plus trouver leur chef insensible aux ardeurs d'une température brûlante. Ils se montraient l'un à l'autre avec regret le nouvel embonpoint dont son corps était surchargé, signe précurseur d'un affaiblissement prématuré. » Quelques-uns s'en prenaient à des bains dont il faisait un fréquent usage. Ils ignoraient que, bien loin d'être une habitude de mollesse, ils lui étaient d'un secours indispensable contre une souffrance d'une nature grave et inquiétante, la difficulté d'uriner, que sa politique cachait avec soin, pour ne pas donner à ses ennemis un cruel espoir [1]. Une misérable infirmité fera manquer la plus vaste entreprise.

Napoléon cherchait une grande bataille, les Russes l'évitaient, ne laissant après eux que des villes et des campagnes désertes. Maître de la Lithuanie, Napoléon, à la fin de juillet, s'arrête à Vitepsk sur le Borysthène, comme ayant terminé la campagne de 1812. Il y passera les chaleurs de l'été et les rigueurs excessives de l'hiver à organiser ses nouvelles conquêtes, constituer le royaume de Pologne, écrire ses propres commentaires comme César, des acteurs de Paris viendront le désennuyer par leurs jeux, au printemps, avec une armée bien reposée et acclimatée, il ira de Moscou à Pétersbourg terminer la guerre continentale.

Il n'a pas la patience d'attendre au printemps ; dès le 13 août 1812, il se met en marche pour Moscou. Le 17, bataille manquée de Smolensk, les Russes ayant quitté la ville après y avoir mis le feu. Misère de l'armée française : les soldats se demandaient dans quel but on leur avait fait faire huit cents lieues pour ne trouver que de l'eau marécageuse, la famine et des bivouacs sur des cendres. Car c'étaient là toutes leurs conquêtes : ils n'avaient de biens que ce qu'ils avaient apporté. S'il fallait traîner tout avec soi, porter la France en Russie, pourquoi donc leur avait-on fait quitter la France [2]? Officiers et généraux pensaient comme les soldats, et désiraient qu'on prît des cantonnements. En effet, de ces peines physiques et morales, de ces privations, de ces bivouacs continuels, aussi dangereux près du pôle que sous l'équateur, et de l'infection de l'air par les corps putréfiés des hommes et des chevaux qui jonchaient les routes, étaient nées deux affreuses épidémies, la dyssenterie et le typhus. Les Allemands y succombèrent les premiers ; ils sont moins nerveux que les Français, moins sobres ; ils étaient moins intéressés dans une

[1] C. 6. — [2] L. 6, c. 5.

cause qui leur paraissait étrangère. De vingt-deux mille Bavarois qui avaient passé l'Oder, onze mille seulement étaient arrivés sur la Duna, et cependant ils n'avaient pas encore combattu. Cette marche militaire coûtait aux Français un quart, aux alliés la moitié de leur armée [1]. Napoléon n'ignorait pas ces choses, mais il crut que le remède le plus prompt était Moscou. Cependant il envisage toute l'énormité de son entreprise; plus il s'avance, et plus elle s'agrandit devant lui. Tant qu'il n'a rencontré que des rois, plus grand qu'eux tous, pour lui, leurs défaites n'ont été que des jeux; mais les rois sont vaincus, il en est aux peuples; et c'est une autre Espagne, mais lointaine, stérile, infinie, qu'il retrouve encore à l'autre bout de l'Europe. Il s'étonne, hésite et s'arrête sur l'embranchement des routes de Moscou et de Pétersbourg. Enfin, il suit la première.

Le 7 septembre 1812 et jours suivants, bataille terrible de la Moscowa, mais victoire incomplète, quoiqu'elle eût coûté quarante généraux tués ou blessés, et quarante mille soldats. Tous les militaires disaient : « Qu'ils avaient vu le combat, gagné dès le matin à la droite, s'arrêter où il nous était favorable, pour se continuer successivement de front et à force d'hommes, comme dans l'enfance de l'art! Que c'était une bataille sans ensemble, une victoire de soldats plutôt que de général! Pourquoi donc tant de précipitation pour joindre l'ennemi, avec une armée haletante, épuisée, affaiblie; et quand enfin on l'avait atteint, négligé d'achever, pour rester tout sanglant et mutilé, au milieu d'un peuple furieux, dans d'immenses déserts, et à huit cents lieues de ses ressources? » On entendit alors Murat s'écrier : « Que, dans cette grande journée, il n'avait pas reconnu le génie de Napoléon. » Le vice-roi d'Italie, Eugène Beauharnais, avoua qu'il ne concevait point l'indécision qu'avait montrée son père adoptif. Ceux qui ne l'avaient pas quitté virent seuls que ce vainqueur de tant de nations avait été vaincu par une fièvre brûlante, et surtout par un fatal retour de cette douloureuse maladie, que renouvelaient en lui chaque mouvement trop violent et toute longue et vive émotion [2].

On se remit en marche après la terrible bataille. Le 14 septembre, les éclaireurs de l'armée montaient une dernière hauteur. Il était deux heures après midi; le soleil faisait étinceler de mille couleurs une grande ville où l'on comptait deux cent quatre-vingt-quinze églises et quinze cents châteaux, avec leurs jardins et leurs dépendances. Tous les toits étaient couvers d'un fer poli et coloré; les églises étaient chacune surmontée d'une terrasse et de plusieurs

[1] C. 16. [2] L. 7, c. 12.

clochers que terminaient des globes d'or, puis le croissant, enfin la croix. Un seul rayon du soleil faisait donc étinceler cette ville superbe de mille couleurs variées. A ce spectacle, frappés d'étonnement, les premiers soldats français s'arrêtent ; ils crient : « Moscou ! Moscou ! » Chacun alors presse sa marche ; on accourt en désordre, et l'armée entière, battant des mains, répète avec transport : « Moscou ! Moscou ! » comme les marins crient : « Terre ! terre ! » à la fin d'une longue et pénible navigation. Dans cet instant, dangers, souffrances, tout fut oublié. Pouvait-on acheter trop cher le superbe bonheur de pouvoir dire toute sa vie : « J'étais de l'armée de Moscou ! » Napoléon lui-même était accouru. Il s'arrêta transporté ; une exclamation de bonheur lui échappa. Depuis la grande bataille, les maréchaux mécontents s'étaient éloignés de lui ; mais à la vue de Moscou prisonnière ; à la nouvelle de l'arrivée d'un parlementaire, frappés d'un si grand résultat, enivrés de tout l'enthousiasme de la gloire, ils oublièrent leurs griefs. On les vit tous se presser autour de l'empereur, rendant hommage à sa fortune, et déjà tentés d'attribuer à la prévoyance de son génie le peu de soin qu'il s'était donné le sept pour compléter sa victoire. Pour lui, son premier cri avait été : « La voilà donc enfin cette ville fameuse ! » et le second fut : « Il était temps ! »

Napoléon attend qu'on lui présente les clés de la ville : personne ne se présente. Ses soldats pénètrent dans les rues, et les trouvent désertes. C'est qu'en effet toute la population, armée, noblesse, bourgeosie, marchands, hommes, femmes, enfants, tous ont quitté Moscou. Sur trois cent mille habitants, il n'y reste que des journaliers, et les employés secrets de la police, pour mettre le feu au palais et aux maisons quand les Français y seront entrés. Dès le 16 septembre, Napoléon lui-même, logé dans le Kremlin, antique palais des souverains moscovites, se voit entouré d'une ville en feu, dans un palais en feu ; il est obligé de se sauver par une poterne, à travers les flammes.

L'incendie ayant été comprimé par l'armée française, Napoléon rentre dans le Kremlin : il attend, comme à chaque station, comme après chaque bataille, que son ami Alexandre lui envoie demander la paix. Mais Alexandre ne lui adresse pas une parole ; au contraire, il appelle aux armes toute la Russie, pour exterminer les Français et leur chef. Le mois de septembre se passait : octobre s'annonçait avec les frimas du nord. Les Russes eux mêmes en avertissent les Français. « Ils s'étonnaient, dit un témoin oculaire, ils s'étonnaient surtout de notre sécurité à l'approche de leur puissant hiver ; c'était leur allié naturel et le plus terrible ; ils l'attendaient de moment en

moment; ils nous plaignaient, ils nous pressaient de fuir. Dans quinze jours, s'écriaient-ils, vos ongles tomberont, vos armes échapperont de vos mains engourdies et demi-mortes [1]. »

Enfin, le 19 octobre 1812, Napoléon, entré dans Moscou avec quatre-vingt-dix mille combattants et vingt mille malades et blessés, en sort avec plus de cent mille combattants. Mais ce nombre allait diminuant par les fatigues de la route et des combats continuels, pendant que les Russes recevaient continuellement des renforts. Le 25 octobre, Napoléon faillit être pris par les Cosaques. Obligé de prononcer le mot de retraite et d'en donner l'ordre, il en éprouve une si grande peine, qu'il en perd l'usage des sens.

Napoléon avait dit à son beau-fils : « Que prétend le Pape avec son excommunication ? Pense-t-il faire tomber les armes des mains de mes soldats ? » Voici la réponse qu'y fit l'hiver de Russie, d'après la déposition de plusieurs témoins oculaires :

« Le 6 novembre, le ciel se déclare. Son azur disparaît. L'armée marche enveloppée de vapeurs froides. Ces vapeurs s'épaississent : bientôt c'est un nuage immense qui s'abaisse et fond sur elle en gros flocons de neige. Il semble que le ciel descende et se joigne à cette terre et à ces peuples ennemis, pour achever notre perte. Tout alors est confondu et méconnaissable : les objets changent d'aspect ; on marche sans savoir où l'on est, sans apercevoir son but ; tout devient obstacle. Pendant que le soldat s'efforce pour se faire jour au travers de ces tourbillons de vents et de frimas, les flocons de neige, poussés par la tempête, s'amoncellent et s'arrêtent dans toutes les cavités ; leur surface cache des profondeurs inconnues, qui s'ouvrent perfidement sous nos pas. Là, le soldat s'engouffre, et les plus faibles s'abandonnant, y restent ensevelis.

« Ceux qui suivent se détournent, mais la tourmente leur fouette au visage la neige du ciel et celle qu'elle enlève à la terre ; elle semble vouloir avec acharnement s'opposer à leur marche. L'hiver moscovite, sous cette nouvelle forme, les attaque de toutes parts : il pénètre au travers de leurs légers vêtements et de leur chaussure déchirée. Leurs habits mouillés se gèlent sur eux ; cette enveloppe de glace saisit leurs corps et raidit tous leurs membres. Un vent aigre et violent coupe leur respiration ; il s'en empare au moment où ils l'exhalent et en forme de glaçons qui pendent par leur barbe autour de leur bouche. Les malheureux se traînent encore, en grelotant, jusqu'à ce que la neige, qui s'attache sous leurs pieds en forme de pierre, quelques débris, une branche, ou le corps de l'un

[1] L. 8. c. 10.

de leurs compagnons, les fasse trébucher et tomber. Là ils gémissent en vain ; bientôt la neige les couvre ; de légères éminences les font reconnaître : voilà leur sépulture ! La route est toute parsemée de ces ondulations, comme un champ funéraire : les plus intrépides ou les plus indifférents s'affectent ; ils passent rapidement en détournant leurs regards.

« Tout, jusqu'à leurs armes, encore offensives à Malo-Iaroslavetz, mais depuis seulement défensives, se tourna alors contre eux-mêmes. Elles parurent à leurs bras engourdis un poids insupportable. Dans les chutes fréquentes qu'ils faisaient, *elles s'échappaient de leurs mains*, elles se brisaient ou se perdaient dans la neige. S'ils se relevaient, c'était sans elles ; car *ils ne les jetèrent point, la faim et le froid les leur arrachèrent*. Les doigts de beaucoup d'autres gelèrent sur le fusil qu'ils tenaient encore, et qui leur ôtait le mouvement nécessaire pour y entretenir un reste de chaleur et de vie [1]. »

A l'approche de Smolensk on vit abandonnés le long de la route, des vêtements brodés, des tableaux, des ornements de toute espèce et des bronzes dorés ; les richesses de Paris et de Moscou, ce luxe des deux plus grandes villes du monde, gisant épars et dédaigné sur une neige sauvage et déserte. Au passage d'un ruisseau gross par la neige et à moitié glacé, comme on ne pouvait emporter tout le butin, on préféra un peu de farine et de vivres à toutes les magnificences des salons [2].

L'historien et témoin oculaire de cette terrible campagne rapporte que pendant le moment de repos qu'on eut à Smolensk, l'on se demandait : « Comment il se pouvait qu'à Moscou tout eût été oublié ; pourquoi tant de bagages inutiles ; pourquoi tant de soldats déjà morts de faim et de froid sous le poids de leurs sacs, chargés d'or au lieu de vivres et de vêtements, et surtout si trente-trois journées de repos n'avaient pas suffi pour préparer aux chevaux de cavalerie, de l'artillerie et à ceux des voitures, des fers à crampons qui eussent rendu leur marche plus sûre et plus rapide ? Alors, nous n'eussions pas perdu l'élite des hommes à Viazma, au Wop, au Dniéper et sur toute la route ; enfin aujourd'hui, Kutusof, Wittgenstein, et peut être Tchitchakof, n'auraient pas le temps de nous préparer de plus funestes journées.

« Mais pourquoi, à défaut d'ordre de Napoléon, cette précaution n'avait-elle pas été prise par des chefs, tous rois, princes et maréchaux ? L'hiver n'avait-il donc pas été prévu en Russie ? Napoléon, habitué à l'industrieuse intelligence de ses soldats, avait-il trop

[1] Ségur, l. 9, c. 11. — [2] C. 13.

compté sur leur prévoyance ? Le souvenir de la campagne de Pologne, pendant un hiver aussi peu rigoureux que celui de nos climats, l'avait-il abusé, ainsi qu'un soleil brillant dont la persévérance, pendant tout le mois d'octobre, avait frappé d'étonnement jusqu'aux Russes eux-mêmes ? De quel esprit de vertige l'armée, comme son chef, a-t-elle donc été frappée ? Sur quoi chacun a-t-il compté ? Car, en supposant qu'à Moscou l'espoir de la paix eût ébloui tout le monde, il eût toujours fallu revenir, et rien n'avait été préparé, même pour un retour pacifique ! »

« La plupart ne pouvaient s'expliquer cet aveuglement de tous que par leur propre incurie, et parce que dans les armées, comme dans les États despotiques, c'est à un seul à penser pour tous : aussi celui-là seul était-il responsable, et le malheur, qui autorise la défiance, poussait chacun à le juger. On remarquait déjà que, dans cette faute si grave, dans cet oubli invraisemblable pour un génie si actif, pendant un séjour si long et si désœuvré, il y avait quelque chose

de cet esprit d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur [1]. »

Ces réflexions du général Ségur et de ses compagnons sont infiniment remarquables. On y voit que, même aux yeux de ces rudes guerriers, la conduite de Napoléon et de ses entours pendant cette campagne, n'était plus la même qu'autrefois, n'était plus naturelle ni humainement explicable, mais une punition mystérieuse de la Providence.

L'armée était sortie de Moscou forte de cent mille combattants : en vingt-cinq jours, elle était réduite à trente-six mille hommes, avec soixante mille traîneurs sans armes. On continua de faire des fautes sans nombre ; heureusement les Russes en firent aussi : car, plus d'une fois, avec un peu d'accord et d'intelligence, ils auraient pu anéantir l'armée française avec son chef, particulièrement au passage de la Bérésina, rivière sans pont, bordée de Russes et environnée d'immenses marais, à travers lesquels il n'y avait que des routes en bois qu'il était facile de détruire. Les Russes n'y pensèrent pas. A Smolensk, les Français avaient encore trente mille combattants, cent cinquante canons, le trésor, l'espoir de vivre et de respirer derrière la Bérésina ; en approchant de ce terme, à peine leur restait-il dix mille soldats presque sans vêtements, sans chaussure, embarrassés dans une foule de mourants, quelques canons et un trésor pillé. Heureusement les maréchaux Oudinot et Victor, qui

[1] L. 10, c. 2.

avaient occupé les provinces latérales, rejoignirent avec quelques troupes entières. Dans la nuit du 25 au 26 novembre, on commence à jeter un pont sur la rivière, vis-à-vis d'une armée russe campée sur l'autre bord; le lendemain, l'armée russe décampe sans s'être aperçue de rien : on achève le pont, et le passage commence. Pendant deux jours et deux nuits on n'est point inquiété par les Russes : beaucoup de traîneurs ne profitent pas de ce moment favorable; lorsqu'ils se présentent en masse le troisième jour, le pont est encombré, ils marchent les uns sur les autres, se poussent parmi des glaçons de la rivière, au bruit d'un épouvantable ouragan et des boulets des Russes qui étaient revenus sur leurs pas. Au milieu de cet horrible désordre, le pont de l'artillerie crève et se rompt. La colonne engagée sur cet étroit passage veut en vain rétrograder. Le flot d'hommes qui vient derrière, ignorant ce malheur, n'écoutant pas les cris des premiers, poussent devant eux, et les jettent dans le gouffre, où ils sont précipités à leur tour. On vit des actes atroces, on entendait des jurements effroyables.

On vit aussi des actions touchantes, héroïques : des femmes au milieu des glaçons, avec leurs enfants dans leurs bras, les élevant à mesure qu'elles enfonçaient; déjà submergées, leurs bras raidis les tenaient encore au-dessus d'elles. On vit un canonier, s'élançant du pont, sauver un de ces enfants et lui dire qu'il ne pleurât point, qu'il ne l'avait pas sauvé de l'eau pour l'abandonner sur le rivage, qu'il ne le laisserait manquer de rien, qu'il serait son père et sa famille. On vit encore des soldats, des officiers même, s'atteler à des traîneaux pour arracher à cette rive funeste leurs compagnons malades ou blessés. Plus loin, hors de la foule, quelques soldats sont immobiles, ils veillent sur les corps mourants de leurs officiers, qui se sont confiés à leurs soins; ceux-ci les conjurent en vain de ne plus songer qu'à leur propre salut : ils s'y refusent, et plutôt que d'abandonner leurs chefs, ils attendent la mort ou l'esclavage [1].

Un commandant des lanciers de la garde, que nous avons particulièrement connu, nommé Vaudeville, né à Saint-Nicolas-de-Port en Lorraine, était resté un des derniers sur la rive ennemie pour protéger le passage. Quand il n'y eut plus moyen et qu'on eut même mis le feu au pont, il se jette dans la rivière avec son cheval, la traverse parmi les glaçons; mais arrivé à l'autre bord, il le voit tellement escarpé, qu'il désespère de le franchir. Alors il s'incline sur le cou de son cheval, pour faire son acte de contrition et se recommander à Dieu pour la dernière fois. A l'instant même, un boulet de canon frise la tête du cheval, lequel fait un tel effort,

[1] L. 11.

qu'ils se trouvent tous deux à terre sans savoir comment. M. Vaudeville étudiait pour être prêtre, lorsque la révolution en fit un militaire. Plein de foi et de courage, il n'oublia jamais ses devoirs de chrétien, même au plus fort de la révolution et de la guerre. Devenu officier de la Légion-d'Honneur, il prit sa retraite, vint au séminaire de Nancy, reçut la prêtrise, fut procureur du séminaire de Pont-à-Mousson, où on l'a vu plusieurs années avec son vieux cheval qui l'avait sauvé de la Bérésina.

Un autre compatriote, l'honneur de l'armée française, le général Drouot, né à Nancy même, était de cette fameuse campagne. Sous la tente même de Napoléon, qui l'appelait *le Sage*, au milieu des généraux de l'empire, Drouot retiré dans un coin, lisait attentivement son évangile. Aux vertus d'un général et d'un brave il joignait les vertus d'un chrétien, les vertus d'un religieux austère. Et dans les camps et dans sa ville natale, il a vécu pieux, chaste, humble, charitable. Mort à Nancy le 24 mars 1847, ses dernières volontés ont été pour les pauvres.

Quelques jours après le passage de la Bérésina, Napoléon partit en poste pour Paris, où une conspiration avait failli renverser son gouvernement. Après son départ, la désorganisation des restes de l'armée augmenta avec le froid. On vit, dans les derniers jours, mais surtout dans les dernières nuits de la grande armée, des calamités inconnues à l'histoire. « On vit, sous les vastes hangars qui bordent quelques points de la route, des horreurs plus grandes » qu'au siége de Jérusalem. « Soldats et officiers, tous s'y précipitaient, s'y entassaient en foule. Là, comme des bestiaux, ils se serraient les uns contre les autres autour de quelques feux ; les vivants ne pouvant écarter les morts du foyer, se plaçaient sur eux pour y expirer à leur tour, et servir de ..t de mort à de nouvelles victimes. Bientôt d'autres foules de traîneurs se présentaient encore, et ne pouvant pas pénétrer dans ces asiles de douleur, ils les assiégeaient. Il arriva souvent qu'ils en démolirent les murs de bois sec pour en alimenter leurs feux ; d'autres fois, repoussés et découragés, ils se contentaient d'en abriter leurs bivouacs. Bientôt les flammes se communiquaient à ces habitations, et les soldats qu'elles renfermaient, à demi-morts par le froid, y étaient achevés par le feu. Ceux de nous que ces abris sauvèrent, trouvèrent le lendemain leurs compagnons glacés et par tas autour de leurs feux éteints. Pour sortir de ces catacombes, il fallut que, par un horrible effort, ils gravissent par-dessus les monceaux de ces infortunés, dont quelques-uns respiraient encore [1].

[1] L. 12, c. 2.

Tout cela est extrême pour le malheur, voici qui l'est pour l'inhumanité. Vingt mille Français étaient restés à Vilna, malades, blessés, épuisés de fatigue. « A la vérité, dit le général Ségur, les Lithuaniens, que nous abandonnions après les avoir tant compromis, en recueillirent et en secoururent quelques-uns; mais les juifs, que nous avions protégés, repoussèrent les autres. Ils firent bien plus : la vue de tant de douleurs irrita leur cupidité. Toutefois, si leur infâme avarice, spéculant sur nos misères, se fût contentée de vendre au poids de l'or de faibles secours, l'histoire dédaignerait de salir ses pages de ce détail dégoûtant ; mais qu'ils aient attiré nos malheureux blessés dans leurs demeures pour les dépouiller, et qu'ensuite, à la vue des Russes ils aient précipité par les portes et par les fenêtres de leurs maisons ces victimes nues et mourantes, que là ils les aient laissées impitoyablement périr de froid, que même ces vils barbares se soient fait un mérite aux yeux des Russes de les y torturer, des crimes si horribles doivent être dénoncés aux siècles présents et à venir. Aujourd'hui que nos mains sont impuissantes, il se peut que notre indignation contre ces monstres soit leur seule punition sur cette terre; mais enfin les assassins rejoindront un jour leurs victimes, et là sans doute, dans la justice du ciel, nous trouverons notre vengeance [1]. »

On voit ici l'armée française en appeler au jugement de Dieu contre les juifs de Lithuanie, de même que Pie VII contre Napoléon. Comme l'armée française est un témoin fidèle et même une preuve monumentale de la terrible exactitude avec laquelle le premier appel a été entendu, jugé et exécuté, elle peut compter qu'il en sera de même pour le second.

Lorsque le 9 mai 1812, Napoléon partit de Paris pour Moscou, il laissait Pie VII en sa prison de Savone. A peine se vit-il à Dresde entouré des rois de l'Europe, Napoléon se plaît à tourmenter le père des rois et des peuples. Donc, le 9 juin 1812, vers les sept heures du soir, on signifie au pape Pie VII, prisonnier à Savone, l'ordre de partir pour la France, et on l'enlève à dix heures, après l'avoir contraint de quitter ses habits, qui auraient pu le faire reconnaître et lui attirer le respect des peuples. Il voyagea seul jusqu'à Stupini, près de Turin, où l'on fit entrer dans sa voiture le prélat Bertazzoli, qui ne le quitta plus. Après une course aussi longue que rapide, dans les heures les plus brûlantes de la journée, le Pape arriva au Mont-Cenis vers minuit. Il y tomba si dangereusement malade, que les officiers qui l'escortaient crurent devoir en

[1] C. 3.

informer le gouvernement de Turin, et demander s'ils devaient suspendre ou poursuivre le voyage. On leur répondit qu'ils n'avaient qu'à suivre leurs instructions. Le 14, on administra le saint viatique au Pape; la maladie avait pris un caractère plus grave. Le soir même, le Saint-Père fut jeté dans sa voiture, et on le traîna jour et nuit jusqu'à Fontainebleau, où il arriva le 20 juin. Pendant les quatre jours et les quatre nuits de ce voyage, Pie VII ne put jamais obtenir la permission de descendre de voiture; lorsqu'il avait besoin de prendre quelque nourriture, on s'arrêtait dans les lieux les moins populeux, et on faisait entrer la voiture dans la remise de la poste. A son arrivée à Fontainebleau, le concierge ne voulut point lui ouvrir les appartements, parce qu'il n'avait encore reçu aucun ordre de Paris, et il le conduisit dans son propre logement, à quelque distance du château. Peu d'heures après, l'ordre arriva de disposer des appartements pour Sa Sainteté, qui reçut presque en même temps la visite de quelques ministres de l'empereur. Le gouvernement allégua, pour prétexte de la translation subite du Pape, la crainte que les Anglais, qui croisaient dans la Méditerranée, ne voulussent tenter une descente soudaine sur Savone pour s'emparer du Saint-Père et lui rendre la liberté; mais le but véritable de Bonaparte était de rapprocher Pie VII de Paris, pour l'entourer de ses agents et le faire consentir, à tout prix, aux demandes qu'il se proposait de lui faire.

Ce qui est plus difficile à expliquer, c'est la manière rapide et violente avec laquelle on fit voyager le Pape, qui ne dut la vie qu'à une protection toute spéciale du ciel. On ne peut supposer que celui qui avait déjà obtenu tant de concessions de Pie VII, et qui se voyait sur le point d'en obtenir de plus grandes encore, pût être intéressé à une mort qui, au fait, serait venue déconcerter tous ses projets. Ces violences n'avaient donc d'autre but que d'exténuer ce vénérable vieillard, d'affaiblir son esprit, éteindre le reste de son énergie, et parvenir ainsi à lasser son héroïque patience. Pie VII arriva effectivement à Fontainebleau dans un état à faire craindre pour ses jours, et pendant plusieurs semaines on le vit gisant sur un lit de douleurs. Les cardinaux *rouges* et les évêques français qui avaient la confiance de l'empereur vinrent aussitôt le visiter; quelques appartements furent même réservés à ceux qui venaient coucher de Paris à Fontainebleau. Ces cardinaux et ces prélats de cour, qui seuls avaient la permission d'approcher du Pape captif, travaillaient à le disposer à de nouvelles négociations et à de nouveaux sacrifices. Ils lui représentaient la situation déplorable de la religion et de l'Église. Leurs discours faisaient une impression profonde sur l'esprit du

Saint-Père, abattu par tant de violences. Toutefois ils n'obtenaient encore rien. Pendant que des cardinaux et des évêques trahissaient ainsi leurs devoirs envers le chef de l'Église et ambitionnaient de le faire succomber, beaucoup de personnes laïques de Paris, éminemment religieuses, entre autres la famille Montmorency-Laval et la marquise de la Riandrie, lui faisaient parvenir des témoignages de leur inaltérable dévouement[1].

Il y avait cinq mois que le Saint-Père était détenu à Fontainebleau, lorsque Napoléon apporta lui-même à Paris la nouvelle de sa défaite. Occupé à réparer, avec son incroyable activité, ce désastre épouvantable, obligé de donner une nouvelle et dernière impulsion à la France, il sentit combien lui serait favorable une réconciliation vraie ou du moins apparente avec le Saint-Siége; car il n'ignorait point que sa conduite envers le Saint-Père lui avait aliéné l'esprit des bons catholiques, bien plus nombreux en France qu'on ne le pense communément. D'un autre côté, les princes d'Allemagne, impatients de sa domination, quoique peu soucieux en général des droits du Saint-Siége, que quelques-uns foulaient aux pieds d'une manière plus indigne que le gouvernement français, cherchaient néanmoins à profiter des bruits répandus sur la persécution du Pape, pour allumer dans le cœur de leurs sujets catholiques l'indignation et la haine la plus violente contre Bonaparte. Celui-ci se hâta donc de renouer les négociations avec le Saint-Père, pour obtenir son adhésion aux demandes que lui avaient déjà présentées les évêques de la première députation à Savone. Il profita du renouvellement de l'année (1813) pour envoyer à Fontainebleau un chambellan complimenter Pie VII et lui demander des nouvelles de sa santé. Cet acte de courtoisie obligea le Saint-Père d'envoyer une personne de sa cour à Paris pour remercier l'empereur. Le choix tomba sur le cardinal Joseph Doria, ancien nonce près la cour de France, et dont la personne était agréable à Napoléon. Il fut convenu que les négociations seraient incessamment reprises, et l'empereur choisit pour son négociateur principal l'évêque de Nantes. Pie VII, privé des cardinaux les plus capables et les plus fermes, nomma ceux qui l'avaient déjà trompé ou trahi à Savone. L'évêque courtisan de Nantes présenta, de la part de l'empereur, une suite de propositions dont voici quelques-unes. « 1° Le Pape et les futurs Pontifes, avant d'être élevés au pontificat, devront promettre de ne rien ordonner, de ne rien exécuter qui soit contraire aux quatre propositions gallicanes. 2° Le Pape et ses suc-

[1] Pacca et Artaud.

cesseurs n'auront à l'avenir que le tiers des nominations du sacré collége. La nomination des deux autres tiers appartiendra aux princes catholiques. 3° Le Pape, par un bref public, désapprouvera et condamnera la conduite des cardinaux qui n'ont pas voulu assister à la fonction sacrée du mariage de Napoléon avec l'impératrice Marie-Louise. Dans ce cas, l'empereur leur rendra ses bonnes grâces et leur permettra de se réunir au Saint-Père, pourvu qu'ils acceptent, qu'ils signent ledit bref pontifical. Finalement, seront exclus de ce pardon les cardinaux di Piétro et Pacca, auxquels il ne sera jamais permis de se rapprocher du Pape. »

C'est ainsi qu'un évêque français n'eut pas honte de proposer à Pie VII, prisonnier pour la cause de Jésus-Christ et de son Église, de se démentir et de se déshonorer lui-même en abandonnant l'Église aux mains de ses ennemis, les princes de ce siècle ! Et ce terrible jugement de Dieu sur Napoléon et son armée dans la campagne de Russie, jugement qui épouvante les plus incrédules, cet évêque y ferme ses yeux et son cœur !

Après ces préliminaires, on commença les conférences. Quand ceux qui réglaient ce manége virent que le Pape était absolument anéanti, et paraissait hors d'état de résister à leurs demandes multipliées et à leurs instances, ils calculèrent l'effet d'une de ces fièvres lentes qui dispose à la prostration des forces et à une sorte d'apathie mêlée du désir de la mort. Enfin, quand ils n'eurent plus affaire qu'à un corps débile, sans ressorts, qui ne pouvait presque plus recevoir de nourriture, ils voulurent laisser à l'empereur la gloire de conclure le traité. Dans la soirée du 19 janvier, accompagné de l'impératrice Marie-Louise, il se rendit donc à Fontainebleau et se présenta directement chez le Pape, le prit dans ses bras, le baisa au visage, et lui fit mille démonstrations de cordialité et d'amitié. La première soirée, on ne parla pas d'affaires. Le Pape, qui avait toujours aimé quelque chose des qualités de Napoléon, et qui, dans l'inépuisable bonté de son cœur, avait toujours attribué tant de mauvais traitements à des subalternes iniques, parut satisfait de ces démonstrations extérieures. Il les raconta aux personnes qu'il voyait habituellement, et n'oublia pas la circonstance de l'embrassement et du baiser. Mais dans l'état d'affaiblissement où il était, il ne savait pas bien précisément ce que présageait cette visite, où il n'avait été question que de simples compliments d'un souverain pour un hôte sacré qu'il reçoit dans un de ses châteaux.

Le jour suivant, il y eut d'autres entrevues entre le Pape et Napoléon. On a dit que, dans un de ces entretiens, l'empereur prit le Saint-Père par les cheveux et l'injuria vilainement; mais le Pape,

plusieurs fois interrogé sur ce fait, a toujours assuré qu'il n'était pas vrai : « Non, disait-il, il ne s'est pas porté à une telle indignité, et Dieu permet qu'à cette occasion nous n'ayons pas à proférer un mensonge. » On a pu cependant comprendre, par les discours de l'empereur, qu'il prit avec le Pape un ton d'autorité, de mépris, et qu'il alla jusqu'à lui dire : « Vous n'êtes pas assez versé dans la connaissance des sciences ecclésiastiques, » ce qui n'offensait pas moins la vérité que la politesse. Enfin nous tenons d'un ecclésiastique, qui l'apprit directement d'un des cardinaux alors à Paris, que, dans une de ces entrevues, l'empereur et le Pape étant assis à une table vis à vis l'un de l'autre, Napoléon se leva dans un mouvement de colère pour donner un soufflet au Pape; mais que, dans ce moment même, le maréchal Duroc, son confident intime, le prit à bras-le-corps pour le retenir, et lui dit : « Sire, vous vous oubliez ! »

Cependant les cardinaux complaisants qui avaient promis leur appui au gouvernement français inquiétaient le vénérable Pontife, lui répétaient les mêmes arguments, et lui disaient qu'à sa place ils signeraient un concordat dont on proposait les bases; que les cardinaux étaient les conseillers naturels d'un Pape, et qu'ils persistaient à voir la fin des maux de la religion dans une dernière complaisance dont le résultat serait de rendre à la liberté ceux de leurs collègues, qui, dans les fers, et par cette raison seule, ne pouvaient pas venir conseiller la même conduite ; que d'ailleurs, à leur arrivée, sans doute, ils approuveraient tout ce qui aurait été fait dans l'extrémité déplorable où l'on était réduit. Le pape Pie VII était âgé de soixante-onze ans. Sa vie dessséchée par les douleurs, les infirmités, le dégoût des aliments, sa sensibilité excitée par le désir de revoir les cardinaux qu'on retenait prisonniers; l'instance importune du prélat Bertazzoli, qui le pressait de tout accorder; les supplications de ceux des cardinaux italiens qui traitaient cette importante affaire, et qui le fatiguaient quelquefois de prévisions menaçantes, ou accompagnées d'une sorte de mépris; le silence absolu de toute voix sage, noble, qui vînt relever cette âme flétrie par la souffrance; enfin, les approches de la mort, tout contribuait à décourager le Pontife : il ne restait plus en ce moment à Pie VII que la faculté de ce mouvement de la main qui peut encore machinalement tracer un nom. Ce nom fut apposé le 25 janvier sur un papier, que l'empereur signa sur-le-champ après lui.

Les circonstances positives qui ont précédé cette signature ne sont pas bien connues. On sait seulement que, pour engager le Pape à recevoir la plume des mains du cardinal Joseph Doria, ses propres conseillers eux-mêmes firent croire que c'étaient de simples prélimi-

naires qui devaient être secrets, jusqu'à ce que, *dans le conseil de tous les cardinaux réunis*, on fût convenu de la manière de mettre à exécution ces articles provisoires. Alors le Pape, comme pris à partie par les cardinaux et les évêques qui le poussaient à tout accommodement quelconque, et violenté par la présence de l'empereur, qui le contemplait fixement, mais d'un air assez bienveillant, se retourna cependant vers quelques assistants de sa suite en leur demandant, avec le regard, un conseil. Ils baissèrent la tête, pour dire qu'il fallait se résigner. Finalement le Pape, au moment même où il signa, laissa clairement connaître qu'il ne signait pas d'après le vœu de son cœur.

Cette pièce une fois signée par le Pape et par l'empereur, on parla sur-le-champ du rappel des cardinaux déportés, et de la délivrance de ceux qui étaient en prison. Il y eut de grandes difficultés pour la personne du cardinal Pacca; et ce fut alors, a dit depuis le Pape, une vraie bataille pour obtenir cette délivrance; l'empereur la refusait en s'écriant : » Pacca est mon ennemi. » A la fin, Napoléon céda et dit qu'il ne faisait jamais les choses à demi. Alors il donna ordre d'expédier un courrier à Turin, avec l'injonction de mettre en liberté cette éminence.

Quant à ce concordat arraché par surprise au Pape, en voici le texte :

« Sa majesté l'empereur et roi et sa Sainteté, voulant mettre un terme aux différends qui se sont élevés entre eux et pourvoir aux difficultés survenues sur plusieurs affaires de l'Église, sont convenus des articles suivants comme devant servir de base à un arrangement définitif : 1° Sa Sainteté exercera le pontificat en France et dans le royaume d'Italie de la même manière et avec les mêmes formes que ses prédécesseurs. 2° Les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires des puissances près le Saint-Père, et les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires que le Pape pourrait avoir près des puissances étrangères, jouiront des immunités et priviléges dont jouissent les membres du corps diplomatique. 3° Les domaines que le Saint-Père possédait, et qui ne sont pas aliénés, seront exempts de toute espèce d'impôts. Ils seront administrés par des agents ou chargés d'affaires. Ceux qui seront aliénés seront remplacés jusqu'à la concurrence de deux millions de francs de revenu. 4° Dans les six mois qui suivront la notification d'usage de la nomination par l'empereur aux archevêchés et évêchés de l'empire et du royaume d'Italie, le Pape donnera l'institution canonique, conformément aux concordats, et en vertu du présent indult. L'information préalable sera faite par le métropolitain. Les six mois expirés sans que le Pape ait accordé

l'institution, le métropolitain, et à son défaut, ou s'il s'agit du métropolitain, l'évêque le plus ancien de la province procédera à l'institution de l'évêque nommé, de manière qu'un siége ne soit jamais vacant plus d'une année. 5° Le Pape nommera, soit en France, soit dans le royaume d'Italie, à des évêchés qui seront ultérieurement désignés de concert. 6° Les six évêchés suburbicaires seront rétablis. Ils seront à la nomination du Pape. Les biens actuellement existant seront restitués, et il sera pris des mesures pour les biens vendus. A la mort des évêques d'Anagni et de Riéti, leurs diocèses seront réunis auxdits évêchés, conformément au concert qui aura lieu entre Sa Majesté et le Saint-Père. 7° A l'égard des évêques des États-Romains absents de leur diocèse par les circonstances, le Saint-Père pourra exercer en leur faveur son droit de donner des évêchés *in partibus*. Il leur sera fait une pension égale aux revenus dont ils jouissaient, et ils pourront être replacés aux siéges vacants, soit de l'empire, soit du royaume d'Italie. 8° Sa Majesté et Sa Sainteté se concerteront, en temps opportun, sur la réduction à faire, s'il y a lieu, aux évêchés de la Toscane et du pays de Gênes, ainsi que pour les évêchés à établir en Hollande et dans les départements anséatiques. 9° La Propagande, la Pénitencerie, les archives seront rétablies dans le lieu du séjour du Saint-Père. 10° Sa Majesté rend ses bonnes grâces aux cardinaux, évêques, prêtres, laïques qui ont encouru sa disgrâce par suite des événements actuels. 11° Le Saint-Père se porte aux dispositions ci-dessus par considération de l'état actuel de l'Église et dans la confiance que lui a inspirée Sa Majesté, qu'elle accordera sa puissante protection aux besoins si nombreux qu'a la religion dans les temps où nous vivons. »

Par ce traité, le Pape ne retenait que six mois le droit effectif d'instituer les évêques. Il abandonnait la souveraineté de Rome, dont il n'a que l'administration comme souverain élu. Il devait à peu près rester toujours en France, où il plairait à l'empereur de l'envoyer. On voit d'ailleurs dans cette entreprise révolutionnaire, la pierre d'attente pour appuyer une révolution nouvelle, et effectuer les propositions pires encore transmises par l'évêque de Nantes.

Napoléon ordonna qu'on annonçât à l'empire la conclusion du concordat, et voulut qu'on chantât un *Te Deum* dans toutes les églises. Tant que l'empereur resta à Fontainebleau, le Pape tint cachés, autant qu'il pût, ses sentiments sur tout ce qui était arrivé. Mais à peine Napoléon fut-il parti, que le Saint-Père tomba dans une profonde mélancolie, et fut tourmenté de nouveaux redoublements de fièvre. A l'arrivée de quelques cardinaux qui revinrent de l'exil où ils avaient été relégués, et surtout à l'arrivée du cardinal

di Piétro, il s'entretint avec eux des articles qu'il avait signés, et ne tarda pas à voir sous leur véritable aspect les conséquences qui pouvaient naître de cette funeste signature. Rempli d'amertume et de douleur, il s'abstint pendant plusieurs jours de célébrer la messe, et ce ne fut que sur les instances d'un cardinal savant et pieux, qu'il consentit à s'approcher de nouveau de l'autel ; et, comme on le vit plongé dans le plus vif désespoir, il n'en cacha pas la cause aux évêques français et aux cardinaux qui logeaient dans le palais. Ce fut alors que Napoléon, craignant que le Pape ne se rétractât et ne révoquât ce qu'il avait accordé, rendit publics, contre la parole qu'il avait donnée, les articles du concordat, et les fit solennellement annoncer au sénat conservateur par l'archichancelier Cambacérès.

Bientôt arrivèrent les évêques de France et d'Italie, appelés par l'empereur pour se concerter avec le Pape et les cardinaux sur l'exécution du nouveau concordat. « A part quelques-uns qui jouissaient d'une bonne réputation et passaient pour être attachés au Saint-Siége, dit le cardinal Pacca, qui les examina de près, tous les autres justifiaient pleinement la confiance de l'empereur, soit par leur servilité, soit par leur antipathie pour le Pape et la cour de Rome. Voici les noms de ceux que je vis ou dont j'entendis parler : Lecoz, archevêque de Besançon, ancien évêque intrus de Rennes; Perrier, évêque d'Avignon, ancien évêque intrus constitutionnel de Grenoble ; della Torre, archevêque de Turin ; l'évêque de Pavie; Buonsignori, évêque de Faënza, nommé au patriarchat de l'église de Venise, qu'il administrait déjà sous le titre de vicaire capitulaire ; d'Osmond, évêque de Nancy, archevêque nommé de Florence, qui, par son intrusion violente dans ce dernier siége, au mépris de la défense faite par le Pape au chapitre métropolitain de le reconnaître, avait été cause de l'exil et de l'emprisonnement de plusieurs chanoines vénérables; Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance, nommé à la métropole de Bourges ; Dania, évêque d'Albenga; Selvi, évêque de Grossetto en Toscane, et un certain Vancamp, curé d'Anvers, nommé au nouvel évêché de Bois-le-Duc en Brabant. Ils vinrent tous successivement complimenter le Saint-Père à Fontainebleau et les prétendus patriache de Venise, archevêque de Florence, évêque de Bois-le-Duc osèrent se faire annoncer sous ces nouveaux titres. On ne sait, en vérité, ajoute le cardinal Pacca, ce qu'on doit le plus admirer, ou l'effronterie de ceux qui se faisaient ainsi présenter, ou l'imbécillité des personnes qui les introduisirent sous ces titres insultants. La réception que leur fit le Pape fut un nouveau sujet de douleur pour les catholiques, et pour quelques-uns même une occasion de scandale. Naturellement

porté à la mansuétude, plongé dans la plus profonde tristesse, exténué, éteint, pour ainsi dire, par les maladies et les souffrances, Pie VII accueillait tout le monde avec la même cordialité, sans distinction de personnes, sans même témoigner aux prélats réfractaires, par l'air de son visage, les justes motifs qu'il avait d'être mécontent de leur conduite. Aussi ces évêques ne manquaient-ils pas, au sortir de leur audience, de publier partout l'accueil qu'ils avaient reçu, et d'écrire à leurs adhérents dans les provinces que le Pape n'avait jamais désapprouvé leur conduite[1]. »

Mais si le pasteur suprême était entouré d'espions et de mercenaires, qui ne cherchaient qu'à le faire tomber dans le piége, Dieu lui renvoya aussi des amis, des conseillers fidèles, qui lui aidèrent à briser le piége tendu. Tel fut entre autres le cardinal Pacca, qui raconte ainsi son arrivée de Fénestrelle à Fontainebleau.

« Je m'étais figuré qu'un château impérial, habité quelquefois par des ministres de Napoléon, et alors par des évêques, des cardinaux, et par le souverain Pontife, avec lequel on pouvait communiquer pour la première fois depuis cinq ans, m'offrirait le spectacle d'un grand mouvement. Je ne rencontrai que quelques personnes vulgaires. Une d'entre elles courut appeler le portier, qui vint aussitôt ouvrir la grille, et j'entrai dans une vaste cour, terminée par un escalier découvert. Toutes les portes et toutes les fenêtres étaient fermées. Une sentinelle se promenait silencieusement au haut de l'escalier. Je doutai un instant si j'entrais dans un palais impérial ou dans une nouvelle prison d'État. Ne trouvant personne à qui je pusse m'adresser pour demander audience, j'envoyai mon camérier, qui, quelques minutes après, revint accompagné d'Hilaire Palmiéri, un des domestiques italiens restés au service du Pape. Palmiéri me dit que je pouvais venir tel que j'étais et en habit de voyage, et que le Pape me recevrait sur-le-champ. Dans l'antichambre, le cardinal Doria vint au-devant de moi, m'embrassa en pleurant, et me témoigna de la manière la plus affectueuse la joie que lui causait ma délivrance. Dans les autres salles je rencontrai quelques prélats français; et comme j'entrais dans l'appartement du Pape, je trouvai le Saint-Père debout, faisant même quelques pas pour venir au-devant de moi. Quelle fut mon affliction de le voir courbé, pâle, amaigri, les yeux enfoncés, presque éteints et immobiles ! Il m'embrassa, et me dit avec beaucoup de froideur : Je ne vous attendais pas si tôt. Je lui répondis que j'avais pressé mon arrivée pour avoir la consolation de me jeter à ses pieds et de lui témoigner mon admi-

[1] Pacca, 4e partie.

ration pour le courage héroïque avec lequel il avait souffert une si longue et si dure captivité. Il me répondit avec l'accent de la plus vive douleur : « Et cependant nous avons fini par nous rouler dans la fange... Ces cardinaux nous ont traîné devant la table, et nous ont fait signer ! » Et alors, me prenant par la main, il me fit asseoir à son côté, et, après avoir fait quelques questions sur mon voyage, il me dit : « Vous pouvez à présent vous retirer, parce que c'est l'heure où je reçois les évêques français ; on a préparé pour vous un logement au palais. »

« Quelque temps après, monseigneur Bertazzoli, aumônier de Sa Sainteté, vint m'assurer que le Pape avait voulu se débarrasser de l'audience des évêques français, et qu'il m'attendait avant dîner. Il me recommanda en même temps de parler avec réserve et prudence devant les personnes de la maison du Pape, et je compris sur-le-champ à qui il voulait faire allusion. Je retournai donc auprès du Saint-Père, et je le trouvai dans un état vraiment déplorable et inquiétant pour ses jours. Les cardinaux di Piétro, Gabrielli et Litta, les premiers arrivés à Fontainebleau, lui avaient fait sentir la gravité de la faute dans laquelle on l'avait entraîné par surprise; il en avait conçu une juste horreur, et il ne pouvait mesurer la hauteur de la gloire d'où on l'avait précipité par de mauvais conseils, sans tomber dans la plus profonde mélancolie. Dans l'épanchement de son excessive douleur, il me dit : « qu'il ne pouvait chasser de son esprit cette pensée cruelle; qu'il passait les nuits sans dormir; que, le jour, il prenait à peine la nourriture nécessaire pour ne pas défaillir, et qu'il était obsédé de la crainte de devenir fou et de finir comme Clément XIV. » Je fis tous mes efforts pour le consoler; je le conjurai de se calmer, d'envisager que, de tous les maux qui pouvaient affliger l'Église, le plus funeste serait celui de perdre son chef suprême. J'ajoutai que bientôt il se verrait entouré de tous les cardinaux qui étaient en France, dont quelques-uns lui avaient donné des preuves non équivoques de leur zèle pour les intérêts du Saint-Siége et de leur dévouement pour sa personne sacrée ; qu'il pouvait mettre en eux toute sa confiance, et qu'aidé de leurs conseils, il pourrait remédier au mal qui avait été fait. A ces mots, il parut reprendre ses sens, sa physionomie s'anima un peu, et m'interrompant : « Vous croyez, me dit-il, qu'on puisse y remédier? — Oui, très-saint Père, lui dis-je ; à tous les maux, lorsqu'on le veut bien, on trouve quelque remède. »

« Vers les quatre ou cinq heures après midi, je retournai auprès du Pape, qui, dans la conversation, revenait toujours sur le même sujet, sans qu'il me fût possible de l'en détourner. Pendant cet en-

tretien, le Saint-Père, pour diminuer peut-être l'horreur que devaient m'inspirer les concessions anticanoniques de Fontainebleau, me parla d'autres articles encore plus détestables que lui avait fait présenter l'empereur et qu'il avait rejetés ; il ouvrit en même temps son secrétaire, qu'il tenait fermé sous clef, et me présenta un papier à lire. C'étaient les quatre propositions de l'évêque de Nantes. Jurer de ne rien faire contre le gallicanisme, livrer les deux tiers du sacré collége aux princes séculiers, condamner la conduite des cardinaux les plus fidèles, etc. A la lecture de cet écrit, continue le cardinal Pacca, mon âme était comme suspendue entre la commisération et l'indignation la plus profonde. Qui n'aurait pas compati au sort d'un Pontife insulté, outragé d'une manière si brutale? Qui n'aurait pas frémi d'indignation en songeant à celui qui avait eu l'impudence de servir de négociateur dans cette affaire, et aux conseillers imbéciles du Saint-Père, qui ne lui avaient pas fait rompre sur-le-champ toute négociation avec un souverain dont le but manifeste était d'avilir les Papes, de leur imposer le joug de la plus honteuse servitude, de renverser, bouleverser tout ordre de hiérarchie, et de ternir enfin l'éclat de la réputation que Pie VII avait si justement acquise par tant de souffrances et de sacrifices personnels... Mais je me gardai bien de faire sentir au Pape combien était outrageuse pour sa personne la seule proposition de ces articles : l'affliction dans laquelle il était plongé me faisait au contraire un devoir de calmer son esprit et de relever son courage abattu [1]. »

Le soir du même jour, 18 février, arriva le cardinal Consalvi. Il alla à l'audience du Pape, qui l'attendait avec impatience et l'avait nommé son ministre pour entamer un nouveau traité avec le gouvernement impérial. Le Pape pria tous les cardinaux de mettre par écrit leur sentiment sur les articles du dernier concordat, avec les conseils qu'ils croiraient les plus convenables, et de remettre ces vœux dans ses propres mains. Il y eut deux opinions principales. Ceux qui s'étaient trouvés à Fontainebleau, et qui avaient eu part à ces pratiques et à ces conférences, et quelques cardinaux *noirs*, d'un caractère trop timide ou trop courtisan, étaient d'avis que l'on devait maintenir ladite convention ; mais, pour donner une satisfaction aux cris et aux représentations de leurs collègues, ils proposaient d'ouvrir, avec les députés de l'empereur, une négociation dans laquelle on tâcherait d'améliorer l'état des choses, et de faire insérer quelque article plus favorable au Pape et au Saint-Siége. Un seul cardinal pensait qu'il fallait commencer de nouvelles confé-

[1] Pacca, *Mém. sur Pie VII*, 4e partie, c. 1.

rences, non pour arriver à la conclusion du concordat, mais pour gagner du temps, et rejeter finalement tous les articles, comme inadmissibles : ce parti fut abandonné, comme peu loyal et peu convenable. Plusieurs autres cardinaux, au moment de leur arrivée à Fontainebleau, avaient déclaré qu'il n'y avait pas de remède au scandale donné devant toute la catholicité, et aux maux graves qu'aurait entraînés l'exécution de ce concordat, qu'une rétractation prompte et une annulation générale de la part du Pape. Ils alléguaient l'exemple très-connu dans l'histoire ecclésiastique sous Pascal II, ainsi que Chiaramonti, bénédictin et Pape. Ces deux opinions, les seules que l'on pût admettre, furent mises en discussion par les cardinaux quand ils purent se rencontrer, ou à la promenade, ou sous le prétexte de quelques visites à un collègue malade, afin de ne pas éveiller les soupçons de ceux qui épiaient leurs démarches. Tout bien considéré, l'on conclut que le meilleur parti serait une retractation très-prompte du nouveau concordat. Consalvi soutint cette opinion avec une vivacité franche et animée. Il fallait y décider le Pape. Consalvi et Pacca, plus que jamais unis, admirant l'un dans l'autre de si nobles services rendus au Saint-Siége, y travaillèrent de concert. Il paraissait que l'acte si éclatant d'une rétractation devait coûter au Pontife, surtout peu de jours après la signature du traité. Mais Pie VII, rempli de véritable vertu, ranimé par des consolations, dégagé des symptômes de fièvre qui l'avaient accablé, maintenant armé de son ancien courage, écouta ces voix amies de sa gloire. Non-seulement il ne se troubla point en entendant une semblable résolution, en apparence si humiliante et si amère, mais il l'accueillit avec joie et en bénissant Dieu.

Les cardinaux, examinant ensuite les moyens d'exécution, trouvèrent que la forme la plus noble et la plus franche serait une lettre du Pape à l'empereur, dont il serait donné communication au sacré collége. De cette manière on sauvait les convenances et on se réservait les moyens de publicité. Le cardinal Consalvi fut désigné d'un commun accord pour soumettre cette mesure au Pape, qui l'adopta sur-le-champ. Après la composition de la minute, que l'on voulut conserver comme document authentique, le Pape écrivit de sa main la copie destinée à l'empereur. Il était si faible, si abattu, qu'il pouvait à peine tracer quelques lignes par jour. Il est bon de savoir comment il parvint à terminer ce travail, pour donner une idée de la rigoureuse surveillance à laquelle il était soumis. Pendant qu'il célébrait ou entendait la messe, un agent du gouvernement français visitait ses appartements, ouvrait son bureau et les armoires avec d'autres clefs, et inspectait tous les papiers du Saint-Père. Le Pape,

qui s'en était aperçu lui-même, ne pouvait donc laisser aucun écrit dans son appartement. Ainsi chaque matin, à son retour de la messe, les cardinaux di Piétro et Consalvi lui apportaient le papier sur lequel il avait écrit la veille ; Pie VII y ajoutait quelques lignes. Vers les quatre heures après midi, le cardinal Pacca entrait dans l'appartement, et la même opération se renouvelait. Le cardinal cachait ensuite la minute et la copie sous ses habits, et les portait en ville dans la maison qu'habitait le cardinal Pignatelli. Le lendemain, une personne sûre les reportait au château. Le Saint-Père fut souvent obligé de recommencer ce travail, soit à cause de quelque changement apporté à la minute, soit à cause de quelque accident provenu de son chef.

Pie VII ayant terminé sa lettre le 24 mars, l'envoya le même jour à l'empereur par le colonel Lagorse, commis à sa garde. Le Pape y disait à Napoléon :

« Quelque pénible que soit à notre cœur l'aveu que nous allons faire à Votre Majesté, quelque peine que cet aveu puisse lui causer à elle-même, la crainte des jugements de Dieu, dont notre grand âge et le dépérissement de notre santé nous rapprochent tous les jours davantage, doit nous rendre supérieur à toute considération humaine, et nous faire mépriser les terribles angoisses auxquelles nous sommes en proie dans ce moment. Commandé par nos devoirs, avec cette sincérité, cette franchise qui convient à notre dignité et à notre caractère, nous déclarons à Votre Majesté que, depuis le 25 janvier, jour où nous apposâmes notre signature aux articles qui devaient servir de base au traité définitif dont il y est fait mention, les plus grands remords et le plus vif repentir n'ont cessé de déchirer notre âme, qui ne peut plus trouver ni paix ni repos. Nous reconnûmes aussitôt, et une continuelle et profonde méditation nous fait sentir chaque jour davantage l'erreur dans laquelle nous nous sommes laissé entraîner, soit par l'espérance de terminer les différends survenus dans les affaires de l'Église, soit aussi par le désir de complaire à Votre Majesté.

« Une seule pensée modérait un peu notre affliction : c'était l'espoir de remédier, par l'acte de l'accommodement définitif, au mal que nous venions de faire à l'Église en souscrivant ces articles. Mais quelle ne fut pas notre profonde douleur, lorsque, à notre grande surprise et malgré ce dont nous étions convenu avec Votre Majesté, nous vîmes publier, sous le titre de concordat, ces mêmes articles qui n'étaient que la base d'un arrangement futur ! Gémissant amèrement et du fond de notre cœur sur l'occasion de scandale donnée à l'Église par la publication desdits articles ; pleinement convaincu de la nécessité de le réparer, si nous pûmes nous abstenir pour le mo-

ment de manifester nos sentiments et de faire entendre nos réclamations, ce ne fut uniquement que par prudence, pour éviter toute précipitation dans une affaire aussi capitale.

« Sachant que, sous peu de jours, nous aurions la consolation de voir le sacré collége, notre conseil naturel, réuni auprès de nous, nous voulûmes l'attendre pour nous aider de ses lumières, et prendre ensuite une détermination, non sur ce que nous nous reconnaissions obligé de faire en réparation de ce que nous avions fait, car Dieu nous est témoin de la résolution que nous avions prise dès le premier moment, mais bien sur le choix du meilleur mode à adopter pour l'exécution de cette même résolution. Nous n'avons pas cru pouvoir en trouver un plus conciliable avec le respect que nous portons à Votre Majesté, que celui de nous adresser à Votre Majesté elle-même et de lui écrire cette lettre.

« C'est en présence de Dieu, auquel nous serons bientôt obligé de rendre compte de l'usage de la puissance à nous confiée, comme vicaire de Jésus-Christ, pour le gouvernement de l'Église, que nous déclarons, dans toute la sincérité apostolique, que notre conscience s'oppose invinciblement à l'exécution de divers articles contenus dans l'écrit du 25 janvier. Nous reconnaissons avec douleur et confusion que ce ne serait pas pour *édifier*, mais pour *détruire*, que nous ferions usage de notre autorité, si nous avions le malheur d'exécuter ce que nous avons imprudemment promis, non par aucune mauvaise intention, comme Dieu nous en est témoin, mais par pure faiblesse, et comme cendre et poussière. Nous adresserons à Votre Majesté, par rapport à cet écrit signé de notre main, les mêmes paroles que notre prédécesseur Pascal II adressa, dans un bref à Henri V, en faveur duquel il avait fait aussi une concession qui excitait à juste titre les remords de sa conscience; nous vous dirons avec lui : *Notre conscience reconnaissant notre écrit mauvais, nous le confessons mauvais, et, avec l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit cassé tout à fait, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'Église, ni aucun préjudice pour notre âme.* »

Pie VII reconnaît que, parmi les articles, il y en a quelques-uns susceptibles d'être modifiés en un bon sens, mais que d'autres sont essentiellement mauvais, comme celui qui transférait du Pape à chaque métropolitain la primauté du Saint-Siége quant à l'institution des évêques. « Dans quel gouvernement bien réglé est-il concédé à une autorité inférieure de pouvoir faire ce que le chef du gouvernement a cru devoir ne faire pas ? » La lettre se termine, non par la bénédiction apostolique, Napoléon étant excommunié, mais par une prière pour que Dieu le bénisse.

Après le départ du colonel Lagorse, porteur de la lettre, le Pape fit venir tous les cardinaux, l'un après l'autre, et leur dit qu'en se décidant à envoyer à l'empereur la lettre par laquelle il rétractait toutes les concessions du 25 janvier, son plus vif désir aurait été de réunir auprès de lui tous les cardinaux, pour prononcer une allocution préparée, leur retracer brièvement les motifs de sa conduite dans cette affaire; mais qu'afin d'éviter toute accusation d'intrigues secrètes ou de conventicule, il avait préféré communiquer à chaque cardinal en particulier cette allocution et la copie de la lettre adressée à l'empereur. Ces communications durèrent jusqu'au lendemain.

A peine le Saint-Père eut-il communiqué aux membres du sacré collége qui étaient à Fontainebleau la démarche hardie qu'il venait de faire, qu'un changement subit se fit remarquer dans toute sa personne. La douleur qui le minait insensiblement, et qui était empreinte sur sa figure, s'évanouit entièrement. Son visage commença à s'épanouir, il retrouva sa douce gaieté, un sourire agréable reparut sur ses lèvres, ses yeux recouvrèrent leur grâce et leur tendresse; enfin il reprit l'appétit, et son sommeil ne fut plus troublé par de cruelles insomnies. Il avoua à un cardinal qu'il se sentait soulagé d'un poids énorme qui l'oppressait jour et nuit [1].

Cependant les cardinaux attendaient, palpitants d'anxiété, la nouvelle de l'effet qu'aurait produit sur l'esprit de l'empereur la révocation inattendue du concordat, révocation qui venait renverser tous ses projets, et même imprimait une sorte de ridicule au grand triomphe qu'il affectait à l'occasion de ce funeste événement. Beaucoup de choses se dirent alors. On écrivit de Paris que Napoléon, en communiquant cette nouvelle au conseil d'État, s'emporta dans ses menaces jusqu'à dire : « Si je ne fais sauter la tête de dessus le buste à quelques-uns de ces prêtres de Fontainebleau, les affaires ne s'arrangeront jamais. » On ajoutait qu'un conseiller d'État, bien connu par ses principes antireligieux, ayant dit, nouveau Thomas Cromwell, que, pour terminer ces controverses, il était temps qu'un nouvel Henri VIII se déclarât lui-même chef absolu de la religion dans l'empire français, Napoléon répondit en termes familiers : *Non, ce serait casser les vitres.* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il prit très-artificieusement le parti de garder le silence sur cette lettre, et de paraître n'en rien savoir. Cependant le cardinal Maury se présenta à l'audience du Pape, et lui parla en termes si peu mesurés, en l'engageant à retirer sa rétractation, que le Saint-Père montra le plus grave mécontentement d'une telle conduite.

[1] Pacca. *Mém.*, 4e partie, c. 4.

Quelque temps après, les évêques français eurent ordre de se retirer du château. On n'accorda plus aux habitants de la ville, et aux étrangers de rang, la permission de venir, comme auparavant, entendre la messe du Saint-Père ou celle de son aumônier. Le Pape ne pouvait réunir personne autour de lui, excepté les cardinaux. Il y a plus : l'homme qui voulait passer pour ne pas savoir ce que lui avait écrit le Saint-Père, finit par prouver qu'il ne le savait que trop. La nuit du 5 avril 1813, on éveilla brusquement le cardinal di Piétro : on l'obligea de s'habiller sans aucun des insignes cardinalices, et il fut forcé violemment de partir avec un officier de police qui le conduisit à Auxonne. Le jour suivant, le cardinal Pacca étant encore au lit, le colonel Lagorse vint lui dire que l'empereur chargeait Son Éminence et le cardinal Consalvi de faire savoir au Saint-Père qu'on avait renvoyé du château et relégué dans une ville de France le cardinal di Pietro, parce qu'il avait été convaincu d'être ennemi de l'État. Le colonel lut ensuite une autre commission, qui regardait tous les cardinaux : on leur faisait savoir « que l'empereur était irrité contre eux, parce qu'ils avaient tenu le Pape *dans l'inaction* depuis leur arrivée à Fontainebleau ; que, s'ils voulaient demeurer en cette ville, ils devaient *s'abstenir d'entretenir le Pape d'affaires*, n'écrire aucune lettre, soit en France, soit en Italie, se tenir *dans l'inaction la plus complète*, et se borner à faire au Saint-Père les visites de pure convenance; que, s'ils agissaient autrement, ils compromettraient leur liberté. » C'est avec cette inconséquence rare que, dans le même temps, on leur reproche de tenir le Pape dans l'inaction, et on leur défend de lui parler d'affaires.

Bientôt on publia deux décrets impériaux sous la date du 13 février et du 25 mars. Par le premier, le concordat avorté de Fontainebleau était déclaré loi de l'empire ; par le second, il était déclaré obligatoire pour tous les archevêques, évêques et chapitres de l'empire et du royaume d'Italie. La publication de ces décrets fit craindre un instant que l'empereur ne poussât vivement l'affaire de son concordat ; mais il ne crut pas le moment favorable pour exciter un schisme dans l'Église et augmenter le mécontentement du peuple. Seulement il avait l'air de préparer ses projets pour l'époque de son retour de la nouvelle campagne, qui allait être la suite et le complément de la terrible campagne de Russie. Dans l'incertitude des événements, les cardinaux conseillèrent au Pape de faire quelque acte qui servît à l'avenir de protestation contre ces décrets, afin de n'être jamais accusé d'indécision ni d'un consentement tacite. Pie VII approuva encore ce conseil. Il rédigea une allocution au sacré collége, en date du 9 mai, et la communiqua à tous les cardinaux, comme il avait fait pour la

précédente. Chaque cardinal la copia de sa propre main, et dut la garder pour posséder à l'avenir un document irréfragable des déterminations pontificales. Le Pape y rappelle sa lettre du 24 mars à l'empereur, l'allocution au sacré collége du même jour; il annonce ensuite l'exil du cardinal di Piétro, la publication des deux décrets ci-dessus indiqués; il avertit les métropolitains de n'avoir aucun égard à un acte non consommé et révoqué, et il adresse à Sa Majesté l'empereur et roi une nouvelle prière de faire un traité appuyé sur des bases conciliables avec les devoirs du Saint-Siége. Les cardinaux entreprirent alors, par ordre du Pape, un travail bien plus épineux; ce fut la rédaction d'une bulle pour le règlement du futur conclave, si aux calamités du temps se joignait encore le malheur de la mort du Saint-Père. Une minute de cette bulle fut ensuite rédigée de la propre main de Pie VII. Cette précaution devint tout à fait superflue, mais il avait été sage d'y penser.

Après la campagne de Russie en 1812, il en restait encore deux à Napoléon : celle d'Allemagne en 1813, celle de France en 1814. Après avoir laissé la régence à l'impératrice Marie-Louise, il partit de Paris le 15 avril 1813, à la tête d'une nouvelle armée de plus de cent mille hommes, mais qui n'avaient pas encore vu le feu et savaient à peine manier le fusil. Il avait improvisé quatre beaux régiments de cavalerie, par la création de gardes d'honneur, tirés des familles les plus riches, qui jusqu'alors étaient parvenues à se soustraire au service militaire par des exemptions ou des remplacements. Les débris de la grande armée, réorganisés en Allemagne, formaient encore plus de cent mille hommes, sans compter les garnisons françaises dans les villes fortes. Murat, qu'il avait mis à la tête de cette réorganisation, s'était enfui à Naples, et avait été suppléé par le prince Eugène, qui, pressé par les Russes, avait reculé de la Vistule jusqu'à l'Elbe. Aussi les grands coups de cette guerre se portèrent-ils en Saxe, à Lutzen le 2 mai, à Bautzen le 19, à Dresde le 28 août, à Leipsick le 18 octobre. Les Français se battirent avec leur valeur accoutumée, les jeunes conscrits comme les vieux soldats; ils remportèrent presque tous la victoire, mais chèrement : le maréchal Bessières, commandant de la garde impériale, fut tué d'un boulet à la bataille de Lutzen, le maréchal Duroc à celle de Bautzen, le maréchal Poniatowski périt à la suite de celle de Leipsick. A la bataille de Dresde, un canon braqué par Napoléon lui-même emporta les deux jambes au général Moreau, qui était venu d'Amérique au service des Russes contre la France. Mais ce qui accabla le plus les Français, c'est qu'ils se virent abandonnés successivement par tous leurs alliés, les Prussiens, les Autrichiens, les Bavarois, les Saxons même. De

là une retraite difficile, désastreuse, sur le Rhin et sur la France.

Prêtre depuis un an, vicaire de la paroisse de Lunéville, nous y vîmes, dans les fêtes de la Toussaint, arriver chaque jour plusieurs centaines de soldats couchés sur des chariots, malades, mourants, morts. Comme on ne s'y attendait pas, rien n'était préparé : la charité des habitants y suppléa, et il en fut de même dans les autres villes. Non-seulement on apporta les choses nécessaires, mais plusieurs personnes se dévouèrent au service de ces malheureux. Ce qu'il y avait de plus édifiant, c'était la piété de ces soldats mourants à recevoir les secours de l'Église. Jamais les prêtres n'exercèrent leur ministère avec plus de consolation. Comme la maladie était contagieuse, presque tous en furent attaqués ; quelques-uns succombèrent, ainsi que de pieux fidèles qui s'étaient dévoués à servir ces pauvres malades. Au deuxième siècle de l'ère chrétienne, on admira les chrétiens d'Alexandrie qui s'exposèrent à la mort pour secourir les pestiférés : nous rendons témoignage à ce que nous avons vu de semblable en France dans les premières années du dix-neuvième siècle.

A mesure que Napoléon se vit abandonné par ses alliés, il tâchait de se rapprocher du Pape. Quand il eut gagné la bataille de Lutzen le 2 mai 1813, l'impératrice Marie-Louise en envoya porter la nouvelle au Pape comme d'un événement qui devait lui être agréable. C'était de plus une tentative pour renouer les négociations. La réponse était délicate. On la composa d'un style froid, bref, en se bornant au remercîment pour la communication de la nouvelle ; et afin que de telles expressions, bien qu'innocentes, ne fussent pas rendues publiques, on s'empressa d'y coudre de bien près une plainte très-animée du Pape à l'impératrice, sur la conduite que le gouvernement tenait avec la cour romaine, et particulièrement sur la manière indigne dont on avait arraché dernièrement un cardinal de Fontainebleau. Cette réponse trancha, dès le commencement, une correspondance qu'on voulait continuer à Paris, pour faire croire au peuple français et aux étrangers que des négociations allaient être renouées avec le Pape.

Dans le courant de l'été, après la victoire de Bautzen, on sut à Fontainebleau qu'il avait été conclu un armistice entre l'armée française et celle des alliés, et que, sous la médiation de l'empereur d'Autriche, il se tiendrait à Prague un congrès où l'on traiterait de la paix générale. Alors on conseilla au Pape de ne pas rester inactif dans cette circonstance, et d'en profiter pour réclamer, en face de l'Europe, ses droits et ceux du Saint-Siége sur l'État romain. En conséquence, le Saint-Père écrivit de sa propre main, à l'empereur François Ier, une lettre dans ce sens, où il rappelait les marques d'intérêt qu'il

avait reçues de ce prince, par son ministre le comte de Metternich, pendant la détention à Savone.

Cependant on ne se lassait pas à Paris de tenter un accommodement. La première personne qui parut en scène pour ce traité de conciliation entre le sacerdoce et la France, fut un ambassadeur vraiment *extraordinaire :* ce fut une femme ! une dame de cour de l'impératrice Marie-Louise ; elle venait de la part du prince de Bénévent, l'ex-évêque Talleyrand d'Autun, pour faire savoir que l'on voulait de nouveau s'accommoder avec le Saint-Siége, et qu'à cet effet il serait à propos que Sa Sainteté expédiât à Paris un cardinal qui résiderait auprès de l'empereur. Il fut répondu qu'on n'était plus à temps, et que Paris n'était pas le lieu où l'on pût nouvellement traiter des affaires de l'Église.

A l'ambassadrice congédiée succéda un négociateur ecclésiastique, monseigneur Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance. Ce prélat, né à Avignon en 1750, nommé par Pie VI à l'évêché de Vaison, dans le comtat Venaissin, avait été forcé d'émigrer pendant la révolution ; c'est alors qu'il passa en Italie, et trouva un asile honorable dans les États de son souverain. A son retour en France, il fut du nombre des évêques qui résignèrent leur évêché pour l'exécution du concordat de 1801. Le premier consul le nomma au bel évêché de Gand en Flandre. En 1807, il fut transféré au siége de Plaisance par nomination de l'empereur, qui voulait placer des évêques français sur les siéges de Lombardie et de Toscane, afin de *gallicaniser* les églises italiennes. A Plaisance, il déploya tout ce qu'il avait d'énergie pour déterminer les prêtres romains qui s'y trouvaient exilés à prêter le serment exigé par Napoléon et déclaré illicite par le Pape. Cette conduite lui mérita la faveur de Napoléon. Aussi fut-il un de ses plus ardents champions dans l'assemblée des évêques en 1811, et dans les négociations subséquentes avec le Pape. Pour de tels mérites, cet évêque de Plaisance et de complaisance fut nommé à l'archevêché de Bourges. C'était sa troisième translation ; nouvelle preuve du zèle de quelques évêques français pour l'ancienne discipline de l'Église, qui regarde l'abandon d'une église pour une autre comme un adultère spirituel. Ce prélat vint donc une première fois à Fontainebleau, et fit demander une audience. Le Saint-Père lui répondit qu'elle ne pouvait rien changer à ses sentiments [1].

Le 18 janvier 1814, il eut ordre de revenir offrir à Pie VII Rome et les provinces jusqu'à Pérouse, qui n'étaient plus occupées par les Français, mais par les troupes napolitaines. Le Pape répondit qu'il

[1] Pacca.

n'écouterait aucune négociation, parce que la restitution de ses États était un acte de justice, et ne pouvait devenir l'objet d'un traité; qu'en outre, tout ce qu'il ferait hors de Rome paraîtrait l'effet de la violence, et serait un scandale pour le monde chrétien. Dans la suite de la conversation, le Saint-Père dit qu'il ne demandait rien autre que de retourner à Rome, et le plus tôt possible ; qu'il n'avait besoin de rien, et que la Providence l'y conduirait. A quelques observations, particulièrement sur la rigueur de la saison, il répondit qu'aucun obstacle ne l'arrêterait. Ce fut dans cette audience que Pie VII dit encore ces paroles : « Il est possible que nos péchés ne nous rendent pas digne de revoir Rome; mais nos successeurs recouvreront les États qui leur appartiennent. Au surplus, assurez l'empereur que je ne suis pas son ennemi; la religion ne me le permettrait pas. J'aime la France, et, lorsque je serai à Rome, on verra que je ferai tout ce qui sera convenable. »

Entre la première et la seconde mission de l'évêque de Plaisance, il y eut une tentative indirecte. On essaya d'obtenir un succès par le moyen d'un colonel de gendarmerie. Le cardinal Pacca causait avec le cardinal Consalvi dans l'appartement de ce dernier. Survint, sans être annoncé, le colonel Lagorse; il dit qu'il était satisfait de trouver ensemble les deux éminences, voulant leur parler à toutes deux ; et alors il fit des instances réitérées pour qu'on s'occupât de nouveau d'un accommodement avec le Pape. Le cardinal Consalvi lui répondit avec la plus grande franchise, et surtout lui demanda comment les cardinaux, qui avaient ordre de ne pas parler d'affaires au Pape, pourraient être employés à cette négociation. C'était le colonel lui-même qui avait fait l'injonction aux deux cardinaux de ne pas parler d'affaires au Pape.

Nous avons vu les trois évêques de Gand, de Tournay et de Troyes, messeigneurs Broglie, Hirn et Boulogne, pour s'être montrés vraiment évêques au prétendu concile de Paris, jetés en prison, conduits en exil, d'où ils ne pouvaient entretenir de communication avec leurs diocèses. On les obligea de donner leurs démissions ; ils les datèrent des prisons où ils étaient détenus. Ces démissions, données sous les verroux, et non acceptées par le Pape, étaient évidemment nulles. Bonaparte n'en nomma pas moins à ces trois siéges, quoique non vacants. Le ministre des cultes, en notifiant le décret aux chapitres respectifs, leur recommandait de donner sur-le-champ des pouvoirs aux sujets nommés. Le 25 avril 1813, le chapitre de Troyes proposa ses difficultés, et demanda entre autres si le Pape avait agréé la démission de M. de Boulogne; mais le ministre insista par sa lettre du 30 avril, et prétendit que le chapitre n'avait pas le droit de de-

mander si la démi
pendant plusieurs
d'avis d'accorder
Le 11 mai, le cha
l'évêché. L'inquié
voyage de Fontai
la réponse fut que
le chapitre n'avaie
Boulogne n'ayant
pas été donnée
avenue, et restait
trus, un schismati
à Fontainebleau,
clésiastique fut en
détenu, et qui déc
où il se trouvait, i
lat ne voulait pas s
devenue publique,
On ne pouvait don
l'abbé Arvisenet,
d'autres écrits de p
cru pouvoir exerc
rétractation très-p
gne pour son évêq
véré fit une grand
avait pu seule port
lui l'animadversio
trouvait partagé p
voir exercer la jur
ridiction de l'évêq
tobre et le 10 nov
majorité du diocès
les jeunes gens n'
grands vicaires du
moyen d'entretenir
A Tournay, une
fut un des moins a
l'ecclésiastique non
borna à des menac
reux. L'abbé de l

[1] *Notice historique s*

mander si la démission de l'évêque était agréée. Le chapitre délibéra pendant plusieurs jours, et enfin, sur huit chanoines, cinq furent d'avis d'accorder des pouvoirs à l'évêque nommé, l'abbé de Cussy. Le 11 mai, le chapitre écrivit à cet ecclésiastique, qui vint résider à l'évêché. L'inquiétude se répandit dans le diocèse. Un curé fit le voyage de Fontainebleau pour consulter le Pape et les cardinaux; la réponse fut que les droits de M. de Boulogne étaient entiers, et que le chapitre n'avaient aucune juridiction; que la démission de M. de Boulogne n'ayant pas été acceptée par le souverain Pontife, et n'ayant pas été donnée spontanément, devait être regardée comme non avenue, et restait absolument nulle; que M. de Cussy était un intrus, un schismatique. L'abbé de Bourdeille alla pour le même sujet à Fontainebleau, et obtint une réponse semblable. Un troisième ecclésiastique fut envoyé à Falaise pour consulter l'évêque qui y était détenu, et qui déclara simplement que, *dans la situation rigoureuse où il se trouvait, il ne pouvait rien répondre*. Il était clair que le prélat ne voulait pas se compromettre par une réponse qui serait bientôt devenue publique, et qui aurait appelé sur lui de nouvelles rigueurs. On ne pouvait donc plus douter de ses droits. Aussi, le 6 août 1813, l'abbé Arvisenet, connu par le *Memoriale vitæ sacerdotalis* et par d'autres écrits de piété, chanoine et grand vicaire, qui jusque-là avait cru pouvoir exercer la juridiction au nom du chapitre, publia une rétractation très-précise, et déclara qu'il reconnaissait M. de Boulogne pour son évêque. Cette démarche d'un homme si pieux et si révéré fit une grande impression dans le diocèse; une forte conviction avait pu seule porter l'abbé Arvisenet à un acte qui allait attirer sur lui l'animadversion du gouvernement. Le chapitre de Troyes se trouvait partagé par égale portion : quatre chanoines croyaient pouvoir exercer la juridiction; les autres ne reconnaissaient que la juridiction de l'évêque. Les premiers publièrent des circulaires le 4 octobre et le 10 novembre, pour soutenir leurs prétentions; mais la majorité du diocèse se déclara pour l'évêque, le séminaire resta vide, les jeunes gens n'ayant pas voulu se soumettre au chapitre. Les grands vicaires du prélat gouvernaient en son nom, et trouvaient moyen d'entretenir avec lui quelque correspondance [1].

A Tournay, une partie du chapitre fléchit aussi; mais ce diocèse fut un des moins agités, grâce, à ce qu'il paraît, à la modération de l'ecclésiastique nommé à l'évêché, l'abbé de Saint-Médard. On s'y borna à des menaces, et personne ne fut exilé. Gand fut moins heureux. L'abbé de la Brue, qui y arriva le 9 juillet 1813, porteur

[1] *Notice historique sur M. de Boulogne.*, t. 1 de ses Œuvres. Paris, 1826.

d'une nomination à l'évêché, aurait peut-être été, dit-on, porté par caractère à ne point se mêler de l'administration; mais il fut poussé par un homme fort ardent, dont les imprudences et l'impétuosité achevèrent de mettre le feu dans ce diocèse. On avait envoyé à Gand un acte souscrit à Dijon par M. de Broglie, acte par lequel il renonçait de nouveau à l'administration de son diocèse. Cet écrit servit de prétexte à une délibération du chapitre du 22 juillet, qui nomma M. de la Brue vicaire capitulaire. Cette élection fut faite par cinq chanoines, dont un même ne paraissait pas avoir un titre bien solide. Deux grands vicaires de M. de Broglie protestèrent, et la majorité du clergé ne reconnut point l'élection. Les séminaristes ayant suivi cet exemple, le supérieur fut envoyé à Vincennes; deux professeurs furent déportés, et les séminaristes enrôlés dans les troupes. Une partie fut conduite à Wésel, et enfermée dans la citadelle, où quarante-huit périrent successivement, victimes d'une maladie contagieuse. Les autres ne revinrent qu'après la délivrance des Pays-Bas. Ce traitement barbare ne servit pas peu à rendre odieux le nouveau grand vicariat de Gand et celui qui en dirigeait les démarches. Un second éclat acheva de les ruiner dans l'opinion. Le 15 août, jour de l'Assomption, l'abbé de la Brue fit, pour la fête de l'empereur, une procession par toute la ville. Sept curés refusèrent d'y assister pour ne pas communiquer avec lui, et firent la procession et les prières d'usage dans leurs églises. Le lendemain on afficha contre eux un interdit conçu dans les termes les plus offensants, et où l'on semblait se jouer des règles tout en les invoquant. Les sept curés se cachèrent, et l'auteur de ces coups d'autorité crut avoir terrassé par cet éclat ceux qui lui étaient le plus opposés. Il ne fit, au contraire, que gâter sa cause par de telles violences, et il fut blâmé par ceux même de son parti. Sur douze cents ecclésiastiques qui composaient le clergé du diocèse, à peine une trentaine reconnurent les nouveaux grands vicaires; c'étaient à peu près les mêmes qui avaient déjà donné des preuves de complaisance à d'autres époques. Les choses restèrent en cet état jusqu'à la fin de janvier suivant, que l'abbé de la Brue et son conseil quittèrent la ville, qui fut abandonnée par les Français dans la nuit du 1er au 2 février. Alors le schisme s'éteignit; les prêtres reparurent, les grands vicaires de l'évêque rentrèrent en fonction, et ceux qui avaient coopéré aux derniers troubles firent quelque satisfaction [1].

En France, les affaires approchaient aussi d'un dénoûment. Dans la matinée du 22 janvier 1814, deux voitures de voyage arrivèrent de

[1] Picot. *Mém.*, an 1813.

Paris à Fontainebleau, et s'arrêtèrent dans la cour du château où était détenu le Pape. Le colonel Lagorse, son geôlier, qui la veille avait été mandé dans la capitale, les suivit presque immédiatement. Tout présageait quelque événement nouveau dans le courant de la journée; cependant, à l'heure du dîner, rien n'avait encore transpiré. Après le repas, le colonel Lagorse, s'adressant aux cardinaux et au cardinal-doyen en particulier, leur dit d'un air mystérieux qu'il avait une grande nouvelle à leur annoncer. « J'ai reçu l'ordre, reprit-il, de faire partir demain le Pape et de le ramener à Rome. » Les cardinaux pensèrent sur-le-champ qu'on voulait éloigner le Saint-Père d'un lieu qui pouvait tous les jours être envahi par les armées alliées; mais ils n'osaient espérer qu'on le ramènerait à Rome, dont les Français n'étaient plus maîtres. Le cardinal Pacca courut aussitôt, accompagné de quelques-uns de ses collègues, prévenir le Saint-Père de cette nouvelle. Ils lui conseillèrent de faire de vives instances pour être accompagné de trois ou deux cardinaux, ou d'un seul au moins. Peu après, Lagorse se rendit auprès du Saint-Père, et lui notifia l'ordre de son départ pour la matinée suivante. Le Pape suivit les conseils des cardinaux; mais Lagorse lui répondit que les instructions du gouvernement s'y opposaient; qu'il aurait dans sa voiture monseigneur Bertazzoli, et que lui-même le suivrait avec le médecin et deux camériers. Le lendemain matin, 23 janvier 1814, Pie VII, après avoir entendu la messe, se retira dans sa chambre, réunit autour de sa personne tous les cardinaux, puis, avec une douce expression de sérénité et le sourire sur les lèvres, il leur adressa ces paroles: « Sur le point d'être séparé de vous, sans connaître le lieu de notre destination, sans savoir même si nous aurons la consolation de vous voir une seconde fois réunis autour de nous, nous avons voulu vous rassembler ici pour vous manifester nos sentiments et nos intentions. Nous avons la ferme persuasion (et pourrions-nous penser autrement!) que votre conduite, soit que vous restiez réunis, soit que vous soyez de nouveau frappés de dispersion, sera conforme à votre dignité et à votre caractère. Toutefois, nous vous recommandons, quelque part que nous soyons transféré, de faire en sorte que votre attitude, que toutes vos actions expriment la juste douleur que vous causent tous les maux de l'Église et la captivité de son chef. Nous laissons au cardinal-doyen du sacré collége, pour vous être communiquées, des instructions écrites de notre main, qui vous serviront de règle dans les circonstances où vous vous trouverez. Nous ne doutons pas que vous ne demeuriez fidèles aux serments que vous avez prêtés à votre exaltation au cardinalat, et que vous ne montriez le plus grand zèle à défendre les droits sacrés

de l'Église. Nous vous *commandons expressément* de fermer l'oreille à toute proposition relative à un traité sur les affaires spirituelles ou temporelles; car telle est notre absolue et ferme volonté. »

Les cardinaux furent vivement émus à ces paroles; plusieurs versèrent des larmes, et tous lui promirent fidélité et obéissance. Ensuite, dans cette même chambre, le Pape prit un peu de nourriture, en continuant de s'entretenir avec eux, toujours avec la même sérénité, avec son ancienne jovialité que Dieu avait daigné lui rendre, et une douce joie, née d'un juste espoir de retourner à Rome. Bientôt, accompagné du même cortége, il se rendit à la chapelle, y fit une courte prière, bénit les personnes qui s'y trouvaient, puis se rendit dans la cour. Là, au milieu des larmes et des sanglots de tant de personnes qui se demandaient à quel sort il était réservé, il monta dans la voiture de voyage avec le prélat Bertazzoli, et, en quittant les cardinaux, sa main s'étendait encore vers eux pour les bénir. Dans les quatre jours suivants, les cardinaux eux-mêmes, au nombre de seize, furent emmenés en différentes villes [1].

Fontainebleau, vacant du Pape, attendait qu'un autre personnage y vînt donner en sa personne, à l'univers étonné, le spectacle de la fragilité, du néant des choses humaines. Le 25 janvier 1814, Napoléon partit de Paris pour commencer la campagne, non plus de Russie, non plus d'Allemagne, mais de France; ce ne seront plus les batailles de Smolensk, d'Austerlitz, de Dresde, mais les combats de Brienne, de Montereau, d'Arcis-sur-Aube; il apprendra que Murat même, son beau-frère, qu'il a fait roi de Naples, a tourné ses armes contre lui; refoulé à Fontainebleau, longue prison du Pape, il y apprendra que Paris est occupé par l'Europe en armes, que sa déchéance y a été prononcée le 1er avril par le sénat, à l'instigation de l'ex-évêque d'Autun, qu'il avait fait prince et auquel il avait donné le duché de Bénévent, volé au Saint-Siége, comme il avait donné la principauté pareillement volée de Ponte-Corvo au maréchal Bernadotte, le premier de ses amis qui l'abandonna; il y apprendra le rappel des Bourbons sur le trône de France. Ensuite, le 4 avril, il se verra pressé, contraint, par ses confidents les plus intimes, les maréchaux Ney et Berthier, qu'il avait faits princes de la Moscowa et de Neufchâtel, à signer sa propre abdication, pour satisfaire aux exigences de son beau-père François d'Autriche et de son ami Alexandre de Russie, lequel, dit-on, leur avait même fait insinuer de le tuer [2]. Enfin, toujours à Fontainebleau, il se voit pour jamais séparé de sa femme et de son fils, et confiné dans l'île d'Elbe, comme un excommunié de l'Europe.

[1] Pacca. Artaud. — [2] *Biog. univ.*, t. 75, art. Napoléon.

Pendant que ces choses se passaient à Fontainebleau le pape Pie VII, qui en était parti le 23 janvier, traversait la France au milieu du respect des peuples. Lorsqu'il passa le Rhône sur le pont de bateaux, de Beaucaire à Tarascon, les habitants des deux villes se réunirent pour lui offrir les témoignages de la vénération la plus tendre. On n'entendait qu'acclamations de joie, applaudissements, félicitations. Le colonel Lagorse dit alors à tout ce peuple : « Que feriez-vous donc si l'empereur passait ? » A ces mots, le peuple répondit : « Nous le ferions boire. » Le colonel s'étant mis en colère, un des plus violents de la troupe lui cria : « Colonel, est-ce que vous auriez soif? » Telles étaient les dispositions ardentes des peuples de la France méridionale. Le Pape répondait toujours qu'il ne fallait pas s'abandonner à des exaspérations, et il répéta encore là une fois ce qu'il avait dit précédemment : *Courage et prière!*

Le vice-roi d'Italie, Eugène Beauharnais, beau-fils de Napoléon, traita le Pape avec un grand respect, et lui facilita les moyens de se rendre à Parme, d'où il passa à Césène. Dans cette ville, le roi de Naples, Joachim Murat, beau-frère de Napoléon, demandait à présenter ses hommages au pape Pie VII, et il fut admis sur-le-champ à son audience. Après les premiers compliments, Joachim fit entendre qu'il ignorait le but du voyage du Pape. « Mais nous allons à Rome, répondit Pie VII ; pouvez-vous l'ignorer? — Comment votre Sainteté se détermine-t-elle ainsi à partir pour Rome? — Il me semble que rien n'est plus naturel. — Mais votre Sainteté veut-elle y aller malgré les Romains? — Nous ne vous comprenons pas. — Des principaux seigneurs de Rome et de riches particuliers de la ville m'ont prié de faire passer aux puissances alliées un mémoire signé d'eux, dans lequel ils demandent à n'être gouvernés désormais que par un prince séculier. Voici ce mémoire, j'en ai envoyé à Vienne une copie; j'ai gardé l'original, et je le mets sous les yeux de votre Sainteté pour qu'elle voie les signatures. » A ces mots, le Pape prit des mains de Joachim le mémoire qu'il lui présentait, et sans le lire, même sans le regarder, il le jeta dans un brasier qui se trouvait là, et qui le consuma à l'instant ; puis il ajouta : « Actuellement, n'est-ce pas, rien ne s'oppose à ce que nous allions à Rome? » Ensuite, sans humeur, sans colère, sans un ton d'insulte, il congédia celui qui avait envoyé de Naples, en 1809, des troupes pour assurer l'enlèvement. Ce trait d'un chrétien, d'un souverain clément, d'un politique, si l'on veut; ce trait sans aucune préparation, sans aucun sentiment d'ostentation orgueilleuse, que l'on a su par Joachim lui-même; ce pardon si promptement accordé aux plus dangereux de ses sujets et la naïveté des conséquences que le Pontife en tire pour

un prompt retour à Rome, effrayèrent Joachim, qui n'était pas désintéressé dans cette affaire, s'il avait, comme on le dit, sollicité les signatures apposées au bas de ce mémoire, et il n'osa pas apporter d'obstacles à la continuation du voyage triomphal du Pape.

Le 11 avril, Lucien Bonaparte, frère de Napoléon, écrivit d'Angleterre à sa Sainteté une lettre où l'on remarque ces passages : « Permettez-moi de féliciter du fond du cœur votre Sainteté sur son heureuse et tardive délivrance, pour laquelle nous n'avons cessé de faire des vœux ardents, depuis que la persécution nous a éloigné de l'asile dont nous jouissions sous votre protection paternelle... Quoique injustement persécuté par l'empereur Napoléon, le coup du ciel qui vient de le frapper ne peut pas m'être indifférent. Voici depuis dix ans le seul moment où je me sens encore son frère. Je lui pardonne, je le plains, et je fais des vœux pour qu'il *rentre enfin dans le giron de l'Église, et qu'il acquière des droits à l'indulgence du Père des miséricordes et aux prières de son vicaire*... Sur le point de partir de cette heureuse Angleterre, où j'ai eu une captivité longue, mais douce et honorable, je prie votre Sainteté de m'accorder, à ma femme et à nos enfants, ses bénédictions, en attendant que nous puissions les recevoir en personne, prosternés à ses pieds. »

Pie VII arriva le 12 mai à Ancône, et fut reçu avec des transports indicibles de joie. Une foule de marins, habillés uniformément, dételèrent les chevaux de la voiture, y attachèrent des cordes de soie rouges et jaunes, et la traînèrent au milieu des cris d'allégresse. On entendait l'artillerie des remparts et le son des cloches de toutes les églises. Le 13, il couronna, dans la cathédrale, l'image de la Vierge sous le titre de *Regina sanctorum omnium*. Le 14, il partit pour Osimo ; une garde d'honneur, vêtue de rouge, l'escorta jusqu'à Lorette. Dans son voyage, il ordonna d'accueillir avec bienveillance madame Lætitia, mère de Napoléon, qui venait demander un asile à Rome, et le cardinal Fesch, qu'il traita avec une bonté particulière. Au moment où il apprit que le cardinal Fesch approchait, le Pape dit : « Qu'il vienne, qu'il vienne ; nous voyons encore ses grands vicaires accourir à Grenoble au-devant de nous ; Pie VII ne peut pas oublier le ton de courage avec lequel on a prêté le serment prescrit par Pie IV. »

Le 24 mai, le Pape fit son entrée solennelle à Rome, ayant sur le devant de sa voiture le cardinal Mattéi, doyen du sacré collége, et le même cardinal Pacca, qu'on avait enlevé de Monte-Cavallo. Dans Rome, quelques dispositions étaient incertaines ; des hommes associés à la cause des Français, ou compromis par d'autres motifs, balançaient. Un prélat raconta en détail l'événement de Césène, et

tous les esprits furent bientôt unanimes pour assurer au Pape une réception d'affection, de tendresse et de reconnaissance. Il ne manqua personne à cet appel, pas même les signataires du mémoire de Joachim. Le lendemain, on sut qu'un des seigneurs qui avaient apposé leur consentement à ce mémoire venait d'en demander pardon au Pape, et que le Saint-Père lui avait répondu : « Et nous, croyez-vous que nous n'ayons pas quelque faute à nous reprocher? Oublions de concert tout, tout ce qui est passé. » Ce qu'on a dit de saint Vincent de Paul, on peut le dire de Pie VII : lorsqu'il était à son aise avec les personnes qu'il entretenait, il leur ôtait leur âme pour leur donner la sienne. Bientôt l'allégresse dans l'État-Romain fut universelle [1].

Le voyage de Napoléon, de Fontainebleau à l'île d'Elbe, ne fut pas si paisible ni si triomphal. Il était accompagné des quatre commissaires d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie. De Fontainebleau à Valence, on criait encore *Vive l'empereur!* A Orange, où il arriva le 25 avril, on criait : *Vive le roi! vive Louis XVIII!* Plus loin, on ajoutait : *A bas Nicolas! à bas le tyran!* On prétendait alors que son nom véritable était Nicolas, et non pas Napoléon. A Orgon, petit village où l'on changea de chevaux, la fureur du peuple était à son comble. Devant l'auberge même où il devait s'arrêter, on avait élevé une potence à laquelle était suspendu un mannequin en uniforme français, couvert de sang, avec une inscription placée sur la poitrine et ainsi conçue : *Tel sera tôt ou tard le sort du tyran!* Le peuple se cramponnait après la voiture de Napoléon et cherchait à le voir pour lui adresser les plus fortes injures. L'empereur se cachait derrière son compagnon de voyage le plus qu'il pouvait; il était pâle et défait, ne disant pas un mot. A force de pérorer le peuple, les commissaires parvinrent à le sortir de ce mauvais pas. Plus loin, il se déguise en courrier, portant cocarde blanche, et court devant sa propre voiture. Les commissaires le trouvèrent plus d'une fois le visage baigné de larmes. Sa vie était réellement en danger; et il est sûr qu'à cette époque il y eut plusieurs projets formés contre sa personne, notamment par le royaliste Maubreuil, qui, pour cela, avait reçu, avant l'abdication, des ordres et des pouvoirs dont plus tard il se servit pour une escroquerie [2].

Il arriva le 4 mai à l'île d'Elbe, dont on lui avait laissé la souveraineté, avec le titre d'empereur, et un revenu de deux millions de francs que devait lui payer la France. Il sort de cette île le 26 février 1815, débarque le 1er mars dans le port de Cannes avec onze cents

[1] Artaud. — [2] Michaud jeune, *Biog. univ.*, t. 75, art. Napoléon, p. 244, col. 1.

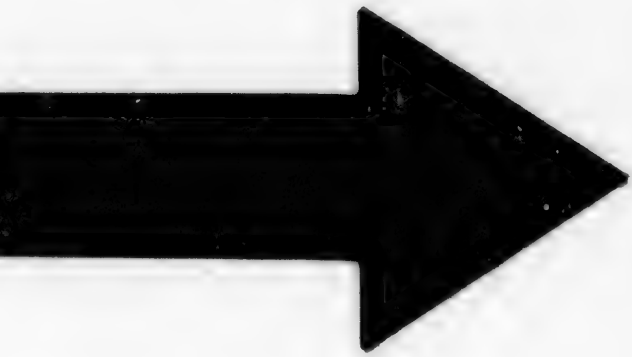

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

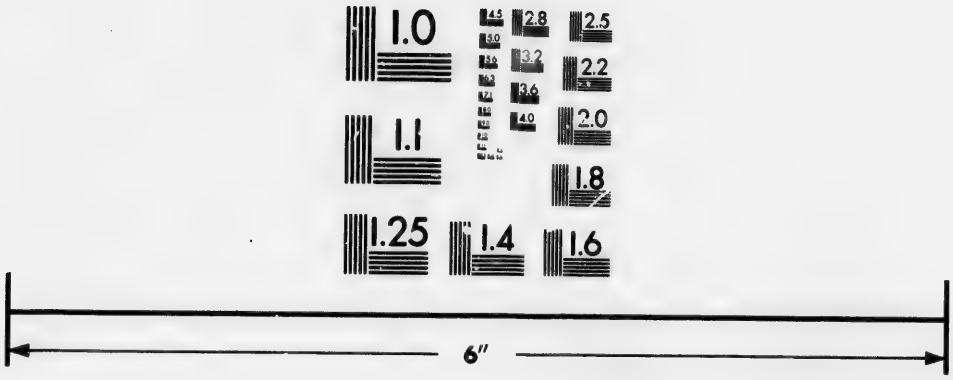

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
4.0
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

hommes, il passe à Grenoble, à Lyon, et arrive le 20 mars à Paris, après avoir gagné toutes les troupes qu'on avait envoyées pour le combattre. Cependant la première tentative de Napoléon après son débarquement n'avait point été heureuse. De Cannes, il envoya vingt-cinq hommes de sa garde pour prendre possession d'Antibes *au nom de l'empereur*, mais le commandant de cette petite place les fit prisonniers, et ferma les portes de la ville sur eux. Napoléon, au lieu de perdre le temps à prendre cette place de vive force, comme quelques-uns de ses officiers voulaient, leur dit : « C'est à Paris que nous prendrons Antibes. » A quelques lieues de Grenoble, il rencontre un bataillon d'infanterie qui va tirer sur les siens. Aussitôt il s'avance tout seul, vêtu de sa capote grise ; puis, s'approchant du bataillon, il découvre sa poitrine et s'écrie : « Qu'il tire, celui qui veut tuer son empereur ; le voilà ! » Tous aussitôt abaissent leurs armes et l'entourent en criant : *Vive l'empereur !*

Les écrivains royalistes eux-mêmes conviennent que les Bourbons donnèrent lieu à ce retour de Napoléon, par leur faiblesse, leur aveuglement, leur négligence. Ils n'avaient pas un navire dans la Méditerranée pour veiller autour de l'île d'Elbe, sur les côtes de Provence, et empêcher un débarquement ; ils n'étaient informés de rien, leurs ministres n'ouvrant pas même les lettres qu'on leur adressait à cet égard ; tandis que Napoléon savait tout, même ce qui se passait dans le conseil de Louis XVIII. Ce dernier lui donna même sujet de tenter une entreprise, en négligeant ou refusant de lui payer les deux millions auxquels cependant le gouvernement français s'était engagé.

Ecoutons Châteaubriand dans ses *Mémoires d'outre-tombe*[1] : « Auprès du prodige de l'invasion d'un seul homme, il en faut placer un autre qui fut le contre-coup du premier : la légitimité tomba en défaillance ; la pamoison du cœur de l'État gagna les membres et rendit la France immobile. Pendant vingt jours, Bonaparte marche par étapes ; ses aigles volent de clocher en clocher, et, sur une route de deux cents lieues, le gouvernement, maître de tout, disposant de l'argent et des bras, ne trouva ni le temps, ni le moyen de couper un pont, d'abattre un arbre, pour retarder au moins d'une heure la marche d'un homme à qui les populations ne s'opposaient pas, mais qu'elles ne suivaient pas non plus.

« Cette torpeur du gouvernement semblait d'autant plus déplorable que l'opinion publique à Paris était fort animée ; elle se fût prêtée à tout, malgré la défection du maréchal Ney. Benjamin Constant

[1] t. 6.

écrivait dans les gazettes contre Bonaparte. L'ordre du jour du maréchal Soult, daté du 8 mars 1815, répète à peu près les idées de Benjamin Constant avec une effusion de loyauté. « Soldats, cet « homme qui naguère abdiqua aux yeux de l'Europe un pouvoir « usurpé, dont il avait fait un si fatal usage, est descendu sur le sol « français qu'il ne devait plus revoir. — Que veut-il ? la guerre civile; « que cherche-t-il? des traîtres : où les trouvera-t-il? Serait-ce par« mi ces soldats qu'il a trompés et sacrifiés tant de fois, en égarant « leur bravoure? serait-ce au sein de ces familles que son nom seul « remplit encore d'effroi? » — Le 16 mars, Louis XVIII disait à la chambre des députés : « J'ai revu ma patrie; je l'ai réconciliée avec « les puissances étrangères, qui seront, n'en doutez pas, fidèles aux « traités qui nous ont rendus à la paix; j'ai travaillé au bonheur de « mon peuple; j'ai recueilli, je recueille tous les jours les marques « les plus touchantes de son amour; pourrais-je, à soixante ans, « mieux terminer ma carrière qu'en mourant pour sa défense? » Le discours de Louis XVIII, connu au dehors, excita des transports inexprimables. Paris était tout royaliste et demeura tel pendant les cent jours. Dès le 13 mars, l'École de droit adressa la pétition suivante à la chambre des députés : « Messieurs, nous nous offrons au « roi et à la patrie; l'École de droit tout entière demande à mar« cher. Nous n'abandonnerons ni notre souverain, ni notre consti« tution. Fidèles à l'honneur, nous vous demandons des armes. Les « sentiments d'amour que nous portons à Louis XVIII vous répon« dent de la constance de notre dévouement. Nous ne voulons plus « de fers, nous voulons la liberté. Nous l'avons, on vient nous l'ar« racher : nous la défendrons jusqu'à la mort. Vive le roi! vive la « constitution! »

Or, quel parti la cour sut-elle tirer de ces bonnes dispositions de la jeunesse et de la population de la capitale? Écoutons Châteaubriand. « Aux Tuileries, on emballait les diamants de la couronne, en laissant trente-trois millions écus au trésor et quarante-deux millions en effets. Ces soixante-quinze millions étaient le fruit de l'impôt; que ne le rendait-on au peuple, plutôt que de le laisser à la tyrannie? — Une double procession montait et descendait les escaliers du pavillon de Flore; on s'enquérait de ce qu'on avait à faire : point de réponse. On s'adressait au capitaine des gardes; on interrogeait les chapelains, les chantres, les aumôniers : rien. De vaines causeries, de vains débits de nouvelles. J'ai vu des jeunes gens pleurer de fureur en demandant inutilement des ordres et des armes; j'ai vu des femmes se trouver mal de colère et de mépris. Parvenir au roi, était impossible; l'étiquette fermait la porte.

« La grande mesure décrétée contre Bonaparte fut un ordre de *courir sus :* Louis XVIII, sans jambes, *courir sus* le conquérant qui enjambait la terre! Cette formule des anciennes lois, renouvelée à cette occasion, suffit pour montrer la portée d'esprit des hommes d'État de cette époque. *Courir sus* en 1815! *courir sus!* et *sus* qui? *sus* un loup? *sus* un chef de brigands? *sus* un seigneur félon? Non: *sus* Napoléon, qui avait *couru sus* les rois, les avait saisis et marqués pour jamais à l'épaule de son N ineffaçable!

« Cette époque, ajoute le même auteur, cette époque où la franchise manque à tous, serre le cœur : chacun jetait en avant une profession de foi, comme une passerelle pour traverser la difficulté du jour, quitte à changer de direction, la difficulté franchie : la jeunesse seule était sincère, parce qu'elle touchait à son berceau. Bonaparte déclare solennellement qu'il renonce à la couronne; il part et revient au bout de neuf mois. Benjamin Constant imprime son énergique protestation contre le tyran, et il change en vingt-quatre heures. Le maréchal Soult anime les troupes contre leur ancien capitaine; quelques jours après il rit aux éclats de sa proclamation dans le cabinet de Napoléon, aux Tuileries, et devient major général de l'armée à Waterloo; le maréchal Ney baise les mains du roi, jure de lui ramener Bonaparte enfermé dans une cage de fer, et il livre à celui-ci tous les corps qu'il commande. Hélas! et le roi de France?..... il déclare qu'à soixante ans il ne peut mieux terminer sa carrière qu'en mourant pour la défense de son peuple....., et il fuit à Gand! »

Avec une armée aussi dévouée que brave, Napoléon avait des chances. Son beau-frère Murat, roi de Naples, s'étant réconcilié avec lui, devait, à un signal donné de Paris, commencer la guerre en Italie. Murat n'a pas la patience d'attendre le signal, commence la guerre trop tôt, se fait battre en Lombardie, puis chasser de son royaume. De plus, il se forme des insurrections royalistes dans le midi et dans l'ouest de la France. Enfin, le 18 juin 1815, a lieu la bataille de Waterloo, entre l'armée française commandée par Napoléon, et les armées de l'Europe commandées par l'Anglais ou plutôt l'Irlandais Wellington. A la suite de cette bataille mémorable, Napoléon abdique une seconde fois, et puis, le 15 juillet, dans la rade de Rochefort, se livre à la générosité de l'Angleterre, qui, sur la décision de l'Europe politique, le confina sur un rocher du grand Océan, dans l'île de Sainte-Hélène, où il arriva le 15 octobre 1815.

Là, considérant toute la différence qu'il y a des œuvres de l'homme à l'œuvre de Dieu, il en concluait toujours la divinité du Christ. « Je connais les hommes, disait-il, et je vous dis que Jésus n'est pas un

homme [1]. » Puis, après avoir développé les motifs de sa conviction, motifs qui, d'après le résumé qu'en a fait un écrivain sur le récit des témoins oculaires, étaient au fond les mêmes que les motifs exposés dans le livre 24 de cette histoire, il dit un jour à un de ses vieux compagnons d'armes : « Vous ne voyez pas que Jésus est Dieu ! Eh bien, j'ai eu tort de vous faire général [2]. »

Napoléon racontait une autre fois à Sainte-Hélène, qu'on avait fait plusieurs fois des tentatives auprès de lui pour l'engager à se déclarer le chef de la religion, en mettant de côté le Pape. On ne se bornait pas là, disait-il, on voulait que je fisse moi-même une religion à ma guise, m'assurant qu'en France et dans le reste du monde, j'étais sûr de ne pas manquer de partisans et de dévôts du nouveau culte. Que répondre à de pareilles sottises? Un jour, cependant, que j'étais pressé sur ce sujet, par un personnage qui voyait là-dessous une grande pensée politique, je l'arrêtai tout court : « Assez, monsieur, assez; voulez-vous aussi que je me fasse crucifier? » Et comme il me regardait d'un air étonné : « Ce n'est pas là votre pensée, ni la mienne non plus; eh bien, monsieur, c'est là ce qu'il faut pour la vraie religion! Et après celle-là, je n'en connais pas, ni n'en veux connaître une autre [3]. »

Ces pensées et ces sentiments étaient si profondément empreints dans tout son être, que lorsque, dans sa petite intimité, il rencontrait des assertions monstrueuses, impudentes, cyniques, qui excitaient son indignation ou sa surprise, sans le porter à la colère, il s'écriait : *Jésus !.... Jésus !...* et se signait, c'est-à-dire, faisait sur lui-même le signe de la croix [4].

Là donc, sur le rocher solitaire de l'Océan, cet homme qui, dans l'histoire du monde, marche à la suite de Nemrod, de Nabuchodonosor, de Cyrus, d'Alexandre, de César et de Charlemagne, là Napoléon, l'incarnation moderne du génie militaire et politique, tourna ses derniers regards vers Rome, qu'il avait cependant persécutée; il demanda à Rome un prêtre catholique, pour recevoir ses dernières confidences et sanctifier ses derniers moments sur le rocher de Sainte-Hélène. Le 27 avril 1823, il se reconnut irrémédiablement attaqué de la maladie dont était mort son père. Depuis ce moment, dit la *Biographie universelle*, il ne s'occupa plus que de ses devoirs de piété, et le prêtre Vignali ne dut plus s'éloigner un seul instant. « Je suis né dans la religion catholique, lui dit-il à plusieurs reprises;

[1] *Conversations religieuses de Napoléon*, par le chevalier de Beauterne, p. 116, en note. — [2] Ibid. dans la même note. — [3] Ibid. p. 111 et 112. — [4] *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. 2, p. 161, édit. 1840.

je veux remplir tous les devoirs qu'elle impose, et recevoir toutes les consolations, tous les secours que je dois en attendre.» Un des compagnons de sa captivité, le comte de Montholon, ajoute : « Le 29 avril, j'avais déjà passé trente-neuf nuits au chevet de l'empereur, sans qu'il eût permis de me remplacer dans ce pieux et filial service, lorsque, dans la nuit du 29 au 30 avril, il affecta d'être effrayé de ma fatigue, et m'engagea à faire venir à ma place l'abbé Vignali. Son instance me prouva qu'il parlait sous l'empire d'une préoccupation étrangère à la pensée qu'il m'exprimait. Il me permettait de lui parler comme à un père; j'osai lui dire ce que je comprenais; il me répondit sans hésiter : *Oui, c'est le prêtre que je demande ; veillez à ce qu'on me laisse seul avec lui, et ne dites rien.* J'obéis et lui amenai immédiatement l'abbé Vignali, que je prévins du saint ministère qu'il allait remplir.»

Ainsi introduit auprès de Napoléon, et resté seul avec lui, le prêtre y remplit tous les devoirs de son ministère. Après s'être humblement confessé, cet empereur, naguère si superbe, reçut le viatique, l'extrême-onction, et il passa toute la nuit en prières, en actes de piété aussi touchants que sincères. Le lendemain, dès le matin, quand le général Montholon parut, il lui dit d'un ton de voix affectueux et plein de satisfaction : « Général, je suis heureux ; j'ai rempli tous mes devoirs ; je vous souhaite, à votre mort, le même bonheur. J'en avais besoin, voyez-vous ; je suis Italien, enfant de classe de la Corse. Le son des cloches m'émeut, la vue d'un prêtre me fait plaisir. Je voulais faire un mystère de tout ceci ; mais cela ne me convient pas; je dois, je veux rendre gloire à Dieu. Je doute qu'il lui plaise de me rendre la santé. N'importe ; donnez vos ordres, général, faites dresser un autel dans la chambre voisine ; qu'on y expose le Saint Sacrement, et qu'on dise les prières des quarante heures. » Le comte de Montholon se disposant à sortir pour exécuter cet ordre, Napoléon le retint : « Non, lui dit-il, vous avez assez d'ennemis; comme noble, on vous imputerait d'avoir arrangé tout cela . . près votre tête, et la mienne étant perdue ; je vais donner les ordres moi-même. » Et, d'après les ordres mêmes de Napoléon, un autel fut dressé dans la chambre voisine, on y exposa le Saint Sacrement et on dit les prières des quarante heures. L'empereur eut encore quelques moments lucides, et se rappela ce qu'il avait fait de bien en sa vie pour la religion : « J'avais le projet de réunir toutes les sectes du christianisme, dit-il; nous en étions convenus avec Alexandre à Tilsitt; mais les revers sont venus trop tôt... Du moins, j'ai rétabli la religion, c'est un service dont on ne peut calculer les suites; que deviendraient les hommes sans la religion? » Puis il ajouta : « Il n'y a rien de terrible dans la mort; elle a été la compagne de mon oreiller pen-

dant ces trois semaines et à présent elle est sur le point de s'emparer de moi pour jamais. J'aurais désiré revoir ma femme et mon fils ; mais que la volonté de Dieu soit faite ! » Le 3 mai, il reçut une seconde fois le saint viatique, et, après avoir dit adieu à ses généraux, il prononça ces mots : « *Je suis en paix avec le genre humain ;* » et il joignit les mains en disant : « *Mon Dieu !* » Il expira le 5 mai, à six heures du soir.

En 1840, les restes de Napoléon sont transportés à Paris, dans l'église des Invalides, au milieu des débris vivants et mourants des armées françaises ; non loin de l'obélisque égyptien, débris de l'antique empire des Pharaon ; non loin du musée où l'on rassemble les débris fossiles de Ninive et de son empire. Aujourd'hui, 1848, la femme et le fils de Napoléon sont morts, les frères de Napoléon sont morts, excepté le plus jeune, ex-roi de Westphalie, qui sert de gardien à sa tombe ; l'empire et les royaumes napoléoniens sont morts et enterrés ; toutes les monarchies bourbonniennes menacent de vouloir les suivre ; toutes les sociétés purement humaines sont mourantes et dans les convulsions de l'agonie, on ne sait si elles en échapperont. La seule Église de Dieu vogue avec assurance sur l'abîme des révolutions, comme l'arche de Noé sur les eaux du déluge.

---

§ IIe.

DE 1815 A 1848. — COMMENT LES HOMMES DE CETTE ÉPOQUE, ROIS ET PEUPLES, PROFITÈRENT DES LEÇONS DE LA PROVIDENCE.

C'était une leçon terrible que la révolution française, une leçon terrible que l'empire et la chute de Napoléon. Nous allons voir comment les hommes, surtout les hommes politiques, surent en profiter pour le bien.

Lorsqu'au mois de mars 1815, on apprit à Rome que Napoléon avait quitté l'île d'Elbe et qu'il avait débarqué en France, ce fut une sorte de désolation universelle. A cette époque, on rapporta que madame Élisa, précédemment gouvernante générale de la Toscane, avait dit à Bologne : « Bonaparte est en France, si on l'arrête, nous chercherons à faire arrêter le Pape comme otage. » Au même moment, le roi Joachim Murat de Naples demande officiellement le passage pour douze mille hommes. Le Pape refuse toute autorisation, et se décide à quitter Rome. Il part le 22 mars, quand il apprend que les Napolitains sont entrés à Terracine. Il dit à l'ambassadeur français de Louis XVIII : « Monsieur l'ambassadeur, ne craignez rien; ceci est un orage qui durera trois mois. » Il dura effectivement cent jours. Le Pape se retira à Gênes, d'où il retourna à Rome, lorsque Murat, qui avait attaqué les Autrichiens en Lombardie, eut été battu par eux et même chassé de son royaume. Le 8 octobre de la même année 1815, Murat, ayant débarqué en Calabre dans l'espoir de remonter sur le trône, fut arrêté par des paysans, livré à une commission militaire et fusillé le 13 du même mois.

Après tant de secousses et de bouleversements, l'Europe avait besoin d'un arrangement définitif pour concilier les intérêts divers, redresser les torts, régler le sort des peuples, et prévenir de nouveaux différends. Ce fut l'objet d'un congrès qui s'ouvrit à Vienne le 1er novembre 1814. Il s'y trouva des ministres de toutes les puissances européennes, et des souverains mêmes s'y rendirent en personne. L'empereur de Russie, les rois de Prusse, de Danemark, de Bavière et de Wurtemberg passèrent l'hiver dans la capitale de l'Autriche. Le Pape y envoya, en qualité de légat, le cardinal Consalvi, chargé de défendre les droits de l'Église. Les négociations durèrent plus de

six mois par la complication des intérêts divers et la multiplicité des affaires. Survint la rentrée de Napoléon en France et son empire de cent jours. Dès le 13 mars, à l'instigation du plénipotentiaire français Talleyrand, tous les membres du congrès de Vienne signèrent un manifeste dans lequel il était déclaré « qu'il ne pouvait y avoir ni paix ni trêve avec Napoléon ; qu'en détruisant le seul titre légal auquel l'exécution du traité de Fontainebleau se trouvait attachée, il s'était placé hors des lois civiles et sociales ; qu'il s'était livré à la vindicte publique, etc. » Et le 25 du même mois, le jour où ses conseillers le proclamaient *l'élu du peuple*, ses plus redoutables ennemis, les quatre grandes puissances, prenaient l'engagement de ne déposer les armes qu'après l'avoir forcé à se désister de ses projets, « qu'après l'avoir mis hors d'état de troubler à l'avenir la paix de l'Europe. » Cependant un des émissaires de Napoléon lui apporta, de la part du cabinet autrichien, l'offre d'une principauté dans les pays héréditaires, soit en Bohême, soit en Hongrie, s'il consentait sur-le-champ, et avant qu'il y eût un coup de canon de tiré, à la régence de Marie-Louise. A cette condition, l'Autriche promettait de se séparer immédiatement de ses alliés ; elle déniait à l'instant même tous les engagements, tous les traités qu'elle venait de signer... En vérité, dit le biographe Michaud le jeune [1], nous n'y croirions pas, si nous n'en avions la preuve écrite et signée par le principal acteur lui-même, homme fort honorable, dont le témoignage ne peut être mis en doute, et si d'ailleurs tous les antécédents et subséquents de la politique autrichienne ne tendaient pas à appuyer ce fait. Beaucoup d'autres circonstances de la même époque prouvent encore assez clairement que les liens de cette coalition, en apparence si bien d'accord, si redoutable, n'étaient rien moins qu'indissolubles, et qu'il n'y avait guère plus de loyauté et de franchise dans les rapports de ces cabinets entre eux que dans ceux qu'ils avaient secrètement avec Bonaparte, qui, dans ce temps-là, surprit en flagrant délit son ministre Fouché, correspondant secrètement avec le prince de Metternich. On a vu comment l'Angleterre avait su garder Napoléon à l'île d'Elbe ; on sait assez de quels avantages furent pour ses alliés, et surtout pour elle, les conséquences de cette évasion. Le czar lui-même, qu'en 1814 on avait vu si généreux, semblait alors fort mécontent de Louis XVIII, qui avait cependant suivi ses conseils. Mais au congrès de Vienne, il s'était permis de faire quelques efforts pour soustraire la Saxe, cette ancienne alliée de la France, à l'ambition et à la rapacité des Prussiens et des Russes [2].

[1] Art. Napoléon. — [2] *Biog. univ.*, art. Napoléon.

Enfin, après de longues conférences entre les divers ministres, ils signèrent, le 9 juin 1815, un grand traité en cent vingt articles. On rendit au Saint-Siége non-seulement les Marches et leurs dépendances qui avaient été usurpées par Bonaparte en 1808, non-seulement le duché de Bénévent et la principauté de Pontecorvo dont il s'était également emparé sans prétexte, mais encore les trois légations de Bologne, de Ravenne et de Ferrare, que Pie VII avait été forcé de céder par le traité de Tolentino. Ainsi l'Europe réunie renversait l'ouvrage de la violence, et proclamait les droits du souverain Pontife. Ainsi étaient dissipés les rêves de l'ambition, et les espérances du philosophisme, qui s'étaient donné le mot pour abattre la puissance temporelle des Papes, et la cour de Rome se trouvait rentrer à peu près dans tous ses domaines. Elle n'avait plus à regretter qu'Avignon, qui restait à la France, et la partie du Ferrarais, qui est au nord du Pô, territoire fort circonscrit et peu important. De plus, l'empereur d'Autriche stipula qu'il aurait droit de garnison dans Ferrare et dans Comachio. Ces dernières dispositions furent l'objet d'une protestation que fit le cardinal Consalvi pour le maintien des droits du Saint-Siége. D'ailleurs l'acte du 9 juin fut promptement exécuté à cet égard, et, le 18 juillet suivant, les trois légations furent remises par les commandants autrichiens aux commissaires du Pape, dont l'autorité fut ainsi rétablie au bout de dix-huit ans de spoliation. Enfin l'Europe entière, au congrès de Vienne, accorda au Saint-Siége, pour ses nonces, le droit de précéder dans les cérémonies tous les ambassadeurs, même protestants ou séparés par un schisme, et de haranguer les souverains au nom du corps diplomatique. La Prusse seule éleva un moment quelques difficultés [1].

Quant au reste, les princes d'Allemagne les plus puissants établirent entre eux une confédération qui devait remplacer le corps germanique, et dont la diète devait siéger à Francfort. Le duché de Varsovie, qu'avait eu en dernier lieu le roi de Saxe, était réuni à la Russie, dont l'empereur prenait le titre de roi de Pologne ; seulement Cracovie était déclarée ville libre et indépendante, et avait un territoire. Le roi de Prusse conservait une partie de la grande Pologne, et acquérait de plus dans le nord-ouest de l'Allemagne, et sur la rive gauche du Rhin, une étendue considérable de pays jusqu'aux frontières de France. Les évêchés catholiques du nord de l'Allemagne, qui autrefois étaient autant de principautés indépendantes, se trouvaient dépendre tous de souverains protestants. L'archevêque de Ratisbonne perdait sa souveraineté, et l'évêché de Bâle était

[1] Picot et Artaud.

réuni à la Suisse. On formait de la Hollande et des Pays-Bas un royaume en faveur de la maison protestante d'Orange. Le roi de Sardaigne cédait au canton de Genève la partie de la Savoie contiguë à ce canton. L'Autriche rentrait en possession de tout l'État de Venise, du Milanais, du Mantouan, du Tyrol. Les archiducs Ferdinand et François étaient maintenus à Florence et à Modène. Ferdinand IV était reconnu sans difficulté pour roi de Naples, et sa domination s'affermit peu après par le supplice de Murat. Parme et Plaisance étaient donnés à l'ex-impératrice Marie-Louise, qui renonça à toute autre prétention. La reine d'Étrurie sollicitait des indemnités pour cet État ; on lui assigna la principauté de Lucques et en outre une rente de cinq cent mille francs : disposition contre laquelle cette princesse réclama comme étant une compensation disproportionnée avec ses droits. Mais les deux articles qui excitèrent le plus de plaintes, furent ceux qui donnèrent près de la moitié de la Saxe à la Prusse, et qui réunirent Gênes aux États du roi de Sardaigne. On n'avait à reprocher au roi de Saxe que d'être resté un peu plus tard que les autres princes d'Allemagne dans l'alliance de Bonaparte, et quant à Gênes, elle n'avait pas moins souffert que les autres pays de son ambition et avait été envahie.

Le roi d'Espagne, Ferdinand VII, était rentré dans son royaume dès le mois de mars 1814, par suite d'un traité conclu le 11 décembre 1813 avec Napoléon, qui l'y reconnut roi d'Espagne et des Indes. Quant au roi de France, Louis XVIII, il était revenu de Gand aux portes de Paris dès le 6 juillet 1814 ; mais les alliés ne lui permirent d'entrer dans sa capitale que le 8, après qu'il eut renvoyé ceux de ses ministres qui l'avaient suivi dans l'exil, et qu'il les eut remplacés par des hommes de la révolution et de l'empire, sous la direction du régicide Fouché, ministre de la police. Ce ministère, imposé à Louis XVIII par les alliés, lui fit proscrire plusieurs militaires des plus braves de l'armée française, non parce qu'ils étaient plus coupables que d'autres, mais parce qu'ils avaient mieux combattu pour la France contre l'étranger.

Ce n'est pas tout : le 20 mars, en quittant les Tuileries, Louis XVIII avait déclaré dans une proclamation qu'il considérerait comme rebelles tous ceux qui serviraient *l'usurpateur en son absence*, et qu'il n'acquitterait aucune dette qui serait contractée sans son intervention. Or, une des premières choses qu'il s'empressa de faire après son retour, ce fut de tout reconnaître et de tout payer ce qui avait été fait au nom et pour le service de l'empereur. Il y a bien plus : au lieu de déclarer rebelles et d'amnistier par indulgence royale ceux qui avaient servi l'usurpateur en son absence, il amnistia et déclara

ainsi rebelles ceux qui l'avaient suivi lui-même à Gand : ce qui constituait évidemment ce prince usurpateur et Bonaparte souverain légitime[1]. Tels étaient le génie et le caractère politique de Louis XVIII et de ceux, souverains ou ministres, dont il suivait les conseils.

Enfin, le 20 novembre 1815, les souverains alliés dictèrent à la France, au congrès d'Aix-la-Chapelle, un traité onéreux, par lequel elle était condamnée à payer sept cent millions d'indemnité ; plus quatre cent millions pour dédommagements à des particuliers des différents pays où les Français avaient porté la guerre ; enfin à sustenter et solder, pendant cinq ans, une armée d'occupation de cent cinquante mille hommes, à perdre quatre places fortes, et, ce qui est plus humiliant, à démolir les fortifications d'Huningue, avec *défense de les rétablir*. A ces conditions, dit un écrivain royaliste, il nous fut encore permis de nous appeler Français, et l'on voulut bien déchirer les cartes de partage qui déjà étaient dressées et convenues par nos libérateurs[2]...

Le royaliste Châteaubriand avait suivi Louis XVIII à Gand et y était devenu son ministre de l'intérieur par *intérim*. Le frère du roi, depuis Charles X, s'y trouvait aussi et entretenait des relations avec l'ex-oratorien et régicide Fouché (de Nantes), alors ministre de la police de Bonaparte. L'ambassadeur de Louis XVIII au congrès de Vienne était l'évêque marié Talleyrand. Le régicide Fouché négociait de trois côtés divers : avec l'Autrichien Metternich, pour préparer la régence de Marie-Louise, en cas d'une nouvelle abdication de Bonaparte ; avec l'évêque marié Talleyrand, pour aider le duc d'Orléans à remplacer Louis XVIII ; avec le frère de Louis XVIII, pour se faire bien venir de ce côté, en cas d'une seconde restauration. A cet effet, il rendit service à quelques royalistes.

« Un jour, dit Châteaubriand, une voiture s'arrête à la porte de mon auberge, j'en vois descendre madame la baronne de Vitrolles : elle arrivait chargée des pouvoirs du duc d'Otrante (titre impérial du régicide Fouché). Elle remporta un billet écrit de la main de Monsieur (frère de Louis XVIII), par lequel le prince déclarait conserver une reconnaissance éternelle à celui qui sauvait M. de Vitrolles. Fouché n'en voulait pas davantage ; armé de ce billet, il était sûr de son avenir en cas de restauration. Dès ce moment il ne fut plus question à Gand que des immenses obligations que l'on avait à l'excellent M. Fouché de Nantes, que de l'impossibilité de rentrer en France autrement que par le bon plaisir de ce juste : l'embarras

[1] *Biog. univ.*, t. 72, p. 153 et 154. — [2] Michaud jeune, *Biogr. univ.*, art. Louis XVIII.

était de faire goûter au roi le nouveau rédempteur de la monarchie[1].

« Le 23 juin, parut la déclaration de Cambrai. Le roi y disait : Je ne veux éloigner de ma personne que ces hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France et d'effroi pour l'Europe. — A Roye, on tint conseil ; M. de Talleyrand y lut un mémoire : il examinait le parti qu'on aurait à suivre en arrivant à Paris ; il hasardait quelques mots sur la nécessité d'admettre indistinctement tout le monde au partage des places ; il faisait entendre qu'on pourrait aller généreusement jusqu'aux juges de Louis XVI. Sa Majesté rougit et s'écria en frappant des deux mains les deux bras de son fauteuil : JAMAIS ! jamais de vingt-quatre heures. — En approchant du village de Gonesse, nous aperçûmes deux personnes qui s'avançaient vers nous : c'étaient le maréchal Macdonald et mon fidèle ami Hyde de Neuville. Ils arrêtèrent notre voiture et nous demandèrent où était M. de Talleyrand ; ils ne firent aucune difficulté de m'apprendre qu'ils le cherchaient afin d'informer le roi que Sa Majesté ne devait pas songer à franchir la barrière avant d'avoir pris Fouché pour ministre. L'inquiétude me gagna, car, malgré la manière dont Louis XVIII s'était prononcé à Roye, je n'étais pas très-rassuré. Je questionnai le maréchal : Quoi, monsieur le maréchal, lui dis-je, est-il certain que nous ne pouvons rentrer qu'à des conditions si dures ? — Ma foi, monsieur le vicomte, me répondit le maréchal, je n'en suis pas bien convaincu.

« Le roi s'arrêta deux heures à Gonesse. Là fut mise en délibération une mesure d'où devait dépendre le sort futur de la monarchie. La discussion s'entama : je soutins seul avec M. Beugnot, qu'en aucun cas Louis XVIII ne pouvait admettre dans ses conseils M. Fouché. Le roi écoutait : je voyais qu'il eût tenu volontiers la parole de Roye ; mais il était absorbé par Monsieur et pressé par le duc de Wellington. Mon opposition fut inutile ; selon l'usage des caractères faibles, le roi leva la séance sans rien déterminer ; l'ordonnance ne devait être arrêtée qu'au château d'Arnouville. On ne tint point conseil en règle dans cette dernière résidence ; les intimes et les affiliés au secret furent seuls assemblés. M. de Talleyrand, nous ayant devancés, prit langue avec ses amis. Le duc de Wellington arriva : il venait octroyer à la France M. Fouché et M. de Talleyrand, comme le double présent que la victoire de Waterloo faisait à notre patrie. Lorsqu'on lui représentait que le régicide de M. le duc d'Otrante était peut-être un inconvénient, il répondait : C'est une *frivolité*.

[1] *Mémoires d'outre-tombe*, t. 6, p. 428.

« A Saint-Denis, continue Châteaubriand, je fis ma prière à l'entrée du caveau où j'avais vu descendre Louis XVI : plein de crainte sur l'avenir, je ne sais si jamais j'ai eu le cœur noyé d'une tristesse plus profonde et plus religieuse. Ensuite je me rendis chez Sa Majesté : introduit dans une des chambres qui précédaient celle du roi, je ne trouvai personne ; je m'assis dans un coin et j'attendis. Tout à coup une porte s'ouvre : entre silencieusement le vice appuyé sur le bras du crime, M. de Talleyrand marchait soutenu par Fouché ; la vision infernale passe lentement devant moi, pénètre dans le cabinet du roi et disparaît. Fouché venait jurer foi et hommage à son seigneur ; le féal régicide, à genoux, mit les mains qui firent tomber la tête de Louis XVI entre les mains du frère du roi-martyr ; l'évêque apostat fut caution du serment.

« Le lendemain, le faubourg Saint-Germain arriva : tout se mêlait de la nomination de Fouché déjà obtenue, la religion comme l'impiété, la vertu comme le vice, le royaliste comme le révolutionnaire, l'étranger comme le Français ; on criait de toutes parts : « Sans Fouché point de sûreté pour le roi, sans Fouché point de salut pour la France ; lui seul a déjà sauvé la patrie, lui seul peut achever son ouvrage. » La vieille duchesse de Duras était une des nobles dames les plus animées à l'hymne ; le bailli de Crussol, survivant de Malte, faisait chorus ; il déclarait que si sa tête était encore sur ses épaules, c'est que M. Fouché l'avait permis. Les peureux avaient eu tant de frayeur de Bonaparte, qu'ils avaient pris le massacreur de Lyon pour un Titus. Pendant plus de trois mois les salons du faubourg Saint-Germain me regardèrent comme un mécréant, parce que je désapprouvais la nomination de leurs ministres. Ces pauvres gens, ils s'étaient prosternés aux pieds des *parvenus;* ils n'en faisaient pas moins grand bruit de leur noblesse, de leur haine contre les révolutionnaires, de leur fidélité à toute épreuve, de l'inflexibilité de leurs principes, et ils adoraient Fouché.

« Avant de quitter Saint-Denis, termine Châteaubriand, je fus reçu par le roi et j'eus avec lui cette conversation : Eh bien ! me dit Louis XVIII, ouvrant le dialogue par cette exclamation. — Eh bien, Sire : vous prenez le duc d'Otrante. — Il l'a bien fallu : depuis mon frère jusqu'au bailli de Crussol (et celui-ci n'est pas suspect), tous disaient que nous ne pouvions pas faire autrement : qu'en pensez-vous ? — Sire, la chose est faite : je demande à Votre Majesté la permission de me taire. — Non, non, dites : vous savez comme j'ai résisté depuis Gand. — Sire, je ne fais qu'obéir à vos ordres, pardonnez à ma fidélité ; je crois la monarchie finie. — Le roi garda le silence ; je commençais à trembler de ma hardiesse, quand Sa Ma-

jesté reprit : Eh bien, monsieur de Châteaubriand, je suis de votre avis [1]. »

Châteaubriand avait rappelé dans le conseil du roi que Fouché avait été chassé de la Convention même, *comme un voleur et un terroriste dont la conduite atroce et criminelle communiquait le déshonneur et l'opprobre à toute assemblée quelconque dont il deviendrait membre* [2]. Pour Talleyrand, voici en quels termes Châteaubriand le résume : « Otez de M. de Talleyrand le grand seigneur avili, le prêtre marié, l'évêque dégradé, que lui reste-t-il ? sa réputation et ses succès ont tenu à ses trois dépravations [3]. »

Ainsi donc, le régicide Fouché, l'évêque apostat Talleyrand, tels sont les deux sauveurs que les rois de l'Europe, par le protestant irlandais Wellington, imposèrent à la France royaliste, qui applaudissait dans ces nobles.

Au reste, l'Allemagne elle-même ne fut guère mieux traitée que la France. Dans son ancienne constitution, comme empire germanique, elle comptait plusieurs centaines de souverains ou de seigneurs qui relevaient immédiatement de l'empire et de son chef : dans ce nombre il y avait beaucoup d'églises cathédrales, de chapitres, d'abbayes et de villes libres. Les sujets eux-mêmes avaient certains droits, garantis par la constitution, et pour lesquels ils avaient recours au chef de l'empire. En 1803, lorsque Napoléon se déclara protecteur de la confédération du Rhin, l'empire germanique se trouvait aboli, ses deux ou trois cents souverains ou princes immédiats furent réduits à vingt ou trente, tous les autres réduits au rang des sujets, les sujets privés de leurs anciens droits, à l'égal des églises et des chapitres, qui furent dépouillés non-seulement de leur souveraineté, mais encore de leurs propriétés. En 1814, époque de restauration, les princes et les corporations lésés par Bonaparte espéraient que le congrès des souverains, qui se disaient la Sainte-Alliance, rendrait à chacun ce qui lui avait été ravi par la violence. Les peuples surtout, qui, sous le nom de *landwehr* ou de garde nationale et de *landsturm* ou de levée en masse, avaient fait des efforts héroïques pour la délivrance de l'Allemagne ; ces peuples comptaient que leurs princes accompliraient les promesses qu'ils leur avaient faites. De tout cela, il n'en fut rien. L'empire germanique ne fut point rétabli. Les trente-huit princes indépendants, ayant formé une confédération entre eux, refusèrent de rendre aux autres princes leur antique souveraineté, aux églises et aux chapitres leurs anciens droits et domaines. Ces trente-huit princes ratifièrent, à leur

[1] *Mémoires d'outre-tombe*, t. 7, p. 52-70. — [2] Ibid., p. 58. — [3] Ibid., t. 11, p. 428.

profit, la spoliation de tous les autres. Ils se montraient surtout dédaigneux et ingrats envers leurs peuples. C'est tout au plus s'ils promirent vaguement que chaque prince donnerait à son pays, en temps et lieu, une représentation nationale [1]. Et c'est ce manque de parole et de justice de la part de leurs princes, qui a implanté le mécontentement dans les populations de l'Allemagne, et qui a provoqué contre eux la réaction universelle de 1848.

Quant aux suites de la spoliation des églises d'Allemagne, voici ce qu'en disait l'an 1843 le cardinal Pacca :

« Quand j'arrivai en Allemagne, l'an 1786, on pouvait dire que les églises et le clergé de ce pays étaient au comble des grandeurs humaines. Deux siéges archiépiscopaux étaient occupés, l'un par un frère de l'empereur alors régnant, l'autre par le fils d'un roi de Pologne, électeur de Saxe. A la tête de toutes les autres églises archiépiscopales étaient placés des prélats issus des plus anciennes et des plus illustres familles. De vastes portions du sol de l'Allemagne, les plus belles et les plus fertiles, appartenaient au clergé avec un droit de souveraineté temporelle qui s'étendait sur plusieurs millions de sujets. Grandes étaient aussi dans l'empire l'autorité et l'influence du clergé. Dans le collége électoral, sur huit électeurs, trois étaient ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne ; le collége des princes était présidé par l'archevêque de Saltzbourg, et tous les évêques, ainsi qu'un grand nombre d'abbés, apportaient leur vote à la diète. Tant d'opulence, de splendeur et de puissance ont disparu devant la domination injuste et la rapacité sacrilége du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, et le clergé d'Allemagne est aujourd'hui réduit à l'état de dépendance et de médiocrité où se trouve placé presque tout le reste du clergé catholique.

« Or, faut-il voir ici un malheur pour l'Église ? Je n'ose le dire. Je considère que les évêques, privés d'un domaine temporel qui pouvait être très-utile au soutien de l'autorité ecclésiastique spirituelle, quand il était appliqué à cet objet, et dépouillés d'une partie de leurs richesses et de leur puissance, seront plus dociles à la voix du Pontife suprême, et qu'on n'en verra aucun marcher sur les traces des superbes et ambitieux patriarches de Constantinople, ni prétendre à une indépendance presque schismatique. Maintenant aussi les populations catholiques de tous ces diocèses pourront contempler dans les visites pastorales le visage de leur propre évêque, et les brebis entendront au moins quelquefois la voix de leur pas-

[1] Menzel, t. 12, 2e partie, c. 29.

teur. Dans la nomination des chanoines et des dignitaires des chapitres des cathédrales, on aura peut-être plus d'égard au mérite qu'à l'illustration de la naissance ; il ne sera plus nécessaire de secouer la poussière des archives pour établir, entre autres qualités des candidats, seize quartiers de noblesse ; et les titres ecclésiastiques n'étant plus, comme ils l'étaient, environnés d'opulence, on ne verra plus ce qui s'est vu plus d'une fois, lorsque quelque haute dignité ou un riche bénéfice était vacant, des nobles, qui, jusqu'alors n'avaient eu de poste que dans l'armée, déposer tout à coup l'uniforme et les décorations militaires pour se revêtir des insignes de chanoines, et orner d'une riche et brillante mitre épiscopale une tête qui, peu d'années auparavant, avait porté le casque. Les graves idées du sanctuaire ne dominaient pas toujours celles de la milice. On peut donc espérer de voir désormais un clergé moins riche, il est vrai, mais plus instruit et plus édifiant.

« Quant aux différentes sectes qui se trouvent en Allemagne, les obstacles qui s'opposaient au retour de leurs membres au catholicisme sont également diminués. Il y a des États, des gouvernements qui se nomment encore protestants, mais où le protestantisme n'existe plus. Ce qu'avaient prédit, au seizième siècle, les apologistes de la religion catholique, s'est pleinement accompli. Le principe du jugement privé triomphant, et chaque protestant pouvant s'attribuer le droit d'expliquer le sens des Écritures, peu à peu disparurent tous les dogmes qu'avait d'abord conservés la prétendue réforme, et il fallut tomber dans un pur déisme.... Mais cet abîme affreux où sont tombées les sectes hétérodoxes offre, à mon avis, à un grand nombre de protestants, une heureuse facilité pour rentrer dans le sein de l'Église catholique. Le cœur de l'homme ne saurait se passer de religion, et quand son intelligence secoue le joug des erreurs qu'elle avait reçues dès l'enfance et puisées dans les principes d'une fausse éducation, il lui devient facile de découvrir la lumière de la vérité. Les nombreuses conversions qui se font de l'hérésie au catholicisme viennent à l'appui de mon opinion[1]. »

Le protestant Menzel fait des observations semblables à celles du cardinal Pacca. Lorsque les anciennes institutions ecclésiastiques paraissaient à un grand nombre près de leur fin ; lorsque la Bavière, jusqu'alors l'asile de l'orthodoxie catholique, ouvrait les portes au protestantisme le plus novateur ; lorsque dans l'Allemagne protestante, en la plupart des universités, les critiques et les exégètes commençaient à détruire méthodiquement la foi des églises *évan-*

[1] *Œuvres compl. du Cardinal Pacca*, t. 2, p. 444.

géliques; lorsqu'à Weimar et à Iéna la philosophie païenne était regardée comme le point culminant de la civilisation allemande, en Saxe et dans le Brandebourg plusieurs jeunes poëtes et beaux esprits, d'origine et de culture protestante, s'annoncèrent comme amis enthousiastes de l'Église catholique. Le plus sentimental, Frédéric de Hardenberg, plus connu sous son nom littéraire de Novalis, fit paraître dans tous ses écrits la plus vive conviction, que, pour s'être détaché de l'unité de l'Église universelle, on avait réduit à l'inaction des organes supérieurs de la vie spirituelle dans l'humanité européenne, et que, pour rendre le christianisme de nouveau vivant et efficace, il se formerait de nouveau une Église visible et que les anciennes bénédictions se répandraient de nouveau sur les peuples. Il écrivait entre autres, l'an 1799, dans un parallèle entre le protestantisme et le catholicisme :

« Où est cette antique, bien-aimée et seule béatifiante croyance au gouvernement de Dieu sur la terre? où, cette céleste confiance des hommes les uns dans les autres? où, cette douce piété qu'exhale une âme inspirée de Dieu? où, cet esprit de la chrétienté embrassant tout? Le christianisme est de trois formes. L'une est l'élément générateur de la religion comme plaisir à tout ce qui est religieux. Une seconde, la méditation en général, comme croyance que tout ce qu'il y a de terrestre peut devenir pain et vin de l'éternelle vie. Une troisième, la croyance en Jésus-Christ, à sa mère et aux saints. Choisissez celle que vous voulez, choisissez toutes les trois, c'est tout un, par là vous deviendrez chrétiens et membres d'une communauté unique, éternelle, ineffablement heureuse. Christianisme appliqué, vivant, voilà ce qu'était la vieille foi catholique, la dernière de ces formes. Son omniprésence dans la vie, son amour pour l'art, sa profonde humanité, l'inviolabilité de ses mariages, son affectueuse communicabilité, son plaisir à la pauvreté, à l'obéissance et à la fidélité ne permettent pas de méconnaître en elle la religion véritable et renferment les traits fondamentaux de sa constitution. — De l'enceinte sacrée d'un vénérable concile d'Europe ressuscitera la chrétienté, et l'affaire de la résurrection religieuse se poursuivra d'après un plan divin qui embrasse tout. Nul ne protestera plus contre une contrainte chrétienne et séculière, car l'essence de l'Église sera vraie liberté, et toutes les réformes nécessaires s'exécuteront sous sa direction comme des procédures pacifiques. A quelle époque, et à quelle époque plus rapprochée? Il ne faut pas s'en inquiéter. Seulement de la patience, il viendra, il viendra nécessairement le saint temps de l'éternelle paix, où la nouvelle Jérusalem sera la capitale de l'univers. Et jusque-là, soyez sereins et coura-

geux parmi les périls du temps; vous qui partagez ma croyance, annoncez par la parole et par les œuvres le divin Évangile, et demeurez fidèles jusqu'à la mort à la foi véritable, infinie[1]. » Ainsi s'exprimait Novalis en 1799. Mais il mourut trop tôt pour que la constellation de jeunes littérateurs dont il était le centre réalisât complétement cette tendance vers le catholicisme. Malgré cela, l'Allemagne vit un grand nombre de conversions.

Avant d'entrer dans ce détail, le catholique peut faire encore, sur la masse des protestants de nos jours, une observation qui ne sera pas peu consolante. D'abord, il est certain que tous les enfants qui ont reçu le baptême et qui n'ont pas encore embrassé l'erreur avec connaissance de cause et avec opiniâtreté, appartiennent à l'Église catholique et non point à l'hérésie. Ce qui donne déjà à l'Église plus de la moitié de la population protestante.

Ensuite, ce qui est vrai des enfants, l'est aussi des personnes adultes qui en conserveraient la simplicité, l'humilité et la bonne foi, sans jamais embrasser l'erreur avec opiniâtreté et connaissance de cause. Dieu seul peut savoir combien il y a de ces personnes, et qui elles sont. Mais il y a lieu de croire que le nombre n'en est pas petit. Les protestants de nos jours ne sont plus les protestants du seizième siècle. Sauf quelques sectes nouvelles, la masse des populations protestantes est revenue de bien des préjugés. Par exemple, quel honnête protestant voudrait soutenir aujourd'hui que les bonnes œuvres sont des crimes? Rien que de le penser lui ferait horreur. Et cependant c'est un dogme capital de Luther et de Calvin. De plus, depuis que dans leurs prêches on ne crie plus tant contre l'Église romaine, les populations reviennent naturellement à plusieurs de ses usages, d'ailleurs si pieux et si consolants, comme d'invoquer les saints, de prier pour les morts. Il y en a plus d'un exemple en Allemagne. Nous avons eu occasion de recevoir au sein de l'Église un luthérien de Saxe, qui était catholique sans le savoir, croyant en détail tout ce que l'Église catholique croit et enseigne, se persuadant même que son superintendant de Bautzen était en communion avec l'évêque de Rome. Aussi n'avons-nous pas été étonnés d'apprendre que, dans certaines contrées, il y a bon nombre de personnes, extérieurement protestantes, qui sont secrètement catholiques, à la connaissance toutefois du curé et de l'évêque, et avec l'autorisation du Pape, en attendant une occasion favorable pour se déclarer ouvertement. On nous a même cité une ville où, de temps à autre, une voiture vient prendre un prêtre catholique à l'entrée de la nuit, le conduit à une

[1] Menzel, t. 12, c. 18

maison de campagne habitée par une famille protestante : là, il passe les nuits à confesser les personnes de la famille, à leur dire la messe et à les communier. On pourrait donc dire, croyons-nous, sans se tromper beaucoup, que les protestants de nos jours sont généralement plus catholiques qu'ils ne le pensent, et que, pour bon nombre d'entre eux, il n'y a peut-être qu'à changer de nom. Prions Dieu qu'il leur fasse à tous la grâce de suivre l'exemple de ceux dont nous allons parler.

L'Allemagne, qui a vu naître, il y a trois siècles, la révolution religieuse de Luther, est aussi le pays qui depuis une trentaine d'années voit les plus éclatantes conversions, surtout parmi les personnes de familles souveraines. En 1817, le duc de Saxe-Gotha, proche parent du roi d'Angleterre, édifiant à la fois, par sa tendre piété, et les protestants et les catholiques. En 1822, le prince Henri-Édouard de Schoenbourg, veuf de la princesse Pauline de Schwartzenberg. En 1826, le comte d'Ingenheim, frère du roi de Prusse.

Le duc Adolphe-Frédéric de Mecklembourg-Schwérin, né le 18 décembre 1785, et quatrième fils de Frédéric-François, grand-duc de Mecklembourg, et de Louise de Saxe-Gotha. Dès sa jeunesse, il montra beaucoup de penchant pour la religion catholique, et ce penchant se fortifia par le soin qu'il prit de lire de bons ouvrages. Le jeune prince en vint au point de demander à son père la permission de changer de religion : elle lui fut refusée ; et, pour lui faire perdre son envie, on lui ordonna de voyager, et on le mit sous la conduite d'un gouverneur qui devait le conduire dans les diverses universités protestantes d'Allemagne, et à qui il était recommandé surtout d'empêcher que son élève ne fréquentât les catholiques ou ne lût leurs ouvrages. Mais cette défense ne changea point les dispositions du jeune prince, qui trouvait, dans les livres protestants mêmes, des motifs d'éloignement pour leur doctrine. Il exposait ses doutes à son gouverneur, qui tâchait de les résoudre de son mieux, mais qui, d'ailleurs, en homme sage et modéré, s'abstenait de ces imputations de fanatisme et d'imposture que tant de protestants se permettent encore contre les catholiques. Charmé lui-même de la solidité d'esprit du prince, et voyant l'inutilité des précautions prises pour le détourner de son projet, il finit par lui permettre de lire des livres catholiques, et se contenta de rendre au père de son élève compte des sentiments de cet intéressant jeune homme. C'est alors que le prince Adolphe lut l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, de Bossuet, lecture qui fit sur lui une profonde impression et le décida tout à fait. On a vu un exemplaire de l'ouvrage sur lequel il avait exposé en abrégé les principaux motifs de sa conversion. Enfin, après bien

des instances, il obtint du prince son père la liberté de suivre les mouvements de sa conscience, mais à condition qu'il ferait son abjuration loin de sa famille, et qu'il resterait en pays étranger. On lui assigna seulement une certaine somme par an. Le prince Adolphe fit son abjuration à Genève. Il alla ensuite à Fribourg en Suisse, où il menait la vie la plus édifiante. Sa piété, son assiduité aux pratiques de la religion, ses entretiens, qui annonçaient assez la vivacité de sa foi, tout chez lui était d'un grand exemple. On était touché en outre de la simplicité de ses manières, de la franchise de son caractère et de la solidité de son esprit. Le prince se rendit ensuite à Rome, où il ne se fit pas moins estimer. Ce fut pendant son séjour dans cette capitale qu'il perdit successivement son père et son frère aîné. Celui-ci s'était toujours montré très-opposé à la conversion du prince. Ces événements rappelèrent le prince Adolphe dans sa famille ; mais il ne devait pas jouir longtemps du plaisir de la revoir : une maladie l'emporta à l'âge de trente-sept ans.

Le prince Frédéric-Auguste-Charles, troisième fils du grand-duc de Hesse-Darmstadt, né le 4 mai 1788. Pour le féliciter de son retour à l'Église catholique, et répondre en même temps aux lettres qu'il en avait reçues, notre saint-père le pape Pie VII lui adressa, le 6 janvier 1818, un bref plein d'une tendresse paternelle.

Le duc d'Anhalt-Coethen, et son épouse, sœur du roi de Prusse. Le duc et la duchesse passèrent une partie de l'année 1825 à Paris, et y assistèrent l'un et l'autre à différentes cérémonies religieuses. Il paraît que le duc méditait depuis longtemps la démarche qu'il a faite : il voulut avoir des entretiens sur la religion avec des ecclésiastiques et des laïques instruits. Déjà un gentilhomme de sa maison, Albert de Haza, secrétaire du cabinet et conseiller de légation, avait fait son abjuration à Paris, le 5 juillet 1825, et donnait depuis l'exemple d'une piété aussi éclairée que soutenue. Le prince lui-même fit sa profession de foi à Paris, le 24 octobre même année, entre les mains de M. l'archevêque ; la duchesse imita son mari. Étant de retour dans ses États, il annonça publiquement à ses sujets son retour dans le sein de l'Église catholique par une proclamation du 13 janvier 1826.

La comtesse Frédérique-Guillermine-Louise Solms-Bareuth, veuve du comte Burgheven de Silésie, se rendit à Rome en 1789, après son veuvage, et y resta plusieurs années. Elle se fixa à Tivoli en 1812. Depuis ce temps, elle réfléchissait sérieusement sur la religion, et comparait l'Église catholique et les églises protestantes. Elle eut à cette occasion de rudes combats à souffrir ; mais les motifs humains ne purent l'arrêter, et, docile à la grâce, elle fit abjuration le jour du Sacré-Cœur, en 1821, et embrassa la religion catholique. Toute sa vie

et son testament témoignent hautement de la sincérité de cette démarche. Elle fit construire à Tivoli un hôpital où les convalescents des deux sexes sont reçus pendant trois jours. Elle fit réparer le conservatoire de Sainte-Gésule, et le dota d'une rente annuelle pour l'entretien de six orphelins. Elle appela dans la même ville les frères des écoles chrétiennes, et leur acheta une maison qui était autrefois celle des Carmes, et qu'elle fit réparer pour eux. Elle leur assura des fonds pour ouvrir des écoles publiques et pour entretenir six orphelins. Elle donnait à pleines mains aux pauvres, dotait des filles, fournissait des lits et des vêtements aux indigents, payait les dettes de gens dans l'embarras, enrichissait les églises de vases sacrés et d'ornements. Par son testament, elle ordonna que l'ancien couvent des Capucins, qu'elle avait acheté et qu'elle habitait, fût consacré à une œuvre pie, qui parut de trop difficile exécution. Aussi son exécuteur testamentaire a-t-il cru remplir ses intentions en rendant le couvent aux Capucins. Toute la ville applaudit à cette mesure, et donna des regrets à la vertueuse comtesse, qui mourut le 27 décembre 1832, et qui a été enterrée, suivant ses désirs, dans l'église de Saint-Jean-des-Florentins, à Rome.

Au mois de février 1830, une princesse protestante donna un grand exemple de foi et de courage ; c'est la princesse Charlotte-Frédérique, fille du grand-duc de Mecklembourg-Schwérin, et première femme du prince royal, depuis roi de Danemark. Née le 4 décembre 1784, elle était sœur du prince Adolphe-Frédéric, dont la conversion fut aussi éclatante, et qui mourut à Magdebourg à l'âge de trente-sept ans. Elle avait toujours eu de l'inclination pour la religion catholique, et en défendait même la cause, encore enfant, contre le docteur luthérien qui l'instruisait. Elle était fort attachée au prince Adolphe, et ressentit vivement sa perte. Ils s'écrivaient souvent, et l'on peut croire qu'ils se fortifiaient mutuellement. La princesse Charlotte eut à souffrir des peines cruelles. Mariée au prince royal de Danemark, mère d'un fils, elle fut séparée de son époux au bout de quelques années. Reléguée à Altona, puis dans le Jutland, sa seule consolation dans sa disgrâce fut d'implorer le secours de Dieu pour accomplir le dessein qu'elle avait formé depuis longtemps. La Providence lui en fournit les moyens en la conduisant dans les États de l'empereur d'Autriche, en Italie. Elle se fixa à Vicence, et y fut éprouvée par de douloureuses infirmités. Elle voulut visiter le pèlerinage de Notre-Dame du Mont-Bérice, pour y implorer l'assistance de la mère du Sauveur. Elle s'adressa ensuite à l'évêque, M. Péruzzi, et lui fit part de sa résolution de renoncer au luthéranisme. Le sage et pieux prélat la loua de ce généreux dessein, et l'exhorta à s'in-

struire et à s'appliquer aux bonnes œuvres. La princesse reçut ses avis comme venant du ciel. Elle eut à soutenir de grands combats. Ses affections de fille, d'épouse et de mère, les suites qu'aurait sa démarche, le mécontentement de deux cours, les réflexions qu'on lui suggéra, les menaces même qu'on lui fit, tout cela était pour elle autant de pénibles assauts ; mais elle s'éleva au-dessus de toute considération humaine, et se jeta dans les bras de la Providence. Elle commença par défendre sévèrement dans sa maison que personne y parlât mal de la religion catholique. Le rigoureux hiver de 1829 à 1830 lui donna lieu de montrer son bon cœur et sa piété. Elle répandit beaucoup de largesses dans le sein des pauvres, accompagnant ses bonnes œuvres de ferventes prières. Enfin, ses vœux furent couronnés, et son abjuration eut lieu le 27 février 1830, dans la chapelle épiscopale. Sa fermeté à répondre aux demandes du vénérable prélat, son émotion et ses larmes touchèrent tous les assistants, et M. Péruzzi fut obligé de se faire violence pour achever la cérémonie. Le 3 mars, la princesse reçut les sacrements de pénitence, de confirmation et d'eucharistie. Ses sentiments à la réception de chaque sacrement se manifestèrent de la manière la plus touchante. Elle voulut s'inscrire dans la confrérie du Saint-Sacrement de sa paroisse, et elle suivit la procession des quarante heures. Elle supportait avec résignation les suites de sa démarche, et sa joie semblait augmenter avec les contradictions, les pertes et les privations. La pieuse princesse de Danemark se retira depuis à Rome, où elle est morte le 13 juillet 1840, après une longue maladie, à l'âge de cinquante-six ans.

Après les familles souveraines, viennent des personnages également distingués par la noblesse de leur caractère et l'éclat de leurs talents. A leur tête paraît Frédéric-Léopold, comte de Stolberg, né à Bramstaed, dans le Holstein, le 7 novembre 1750. Son père, ministre du roi de Danemark, ne négligea rien pour l'éducation de son fils ; il l'envoya faire ses études à Goettingue, puis à Halle. Le jeune comte se distingua par ses progrès dans les lettres ; il apprit non seulement le latin et le grec, mais encore le français, l'anglais et l'italien ; il s'appliqua aussi à l'étude de la philosophie et de la jurisprudence, et montrait dès ce temps un amour ardent pour la vérité. A peine eut-il terminé ses cours, qu'il se fit remarquer, comme écrivain et comme poëte, par une traduction en vers de l'Iliade d'Homère, ainsi que par plusieurs autres ouvrages en prose et en vers. Il devint bientôt l'ami intime de tous les savants et beaux esprits de l'Allemagne, tels que Klopstock, Cramer, Gleim, Voss, Goethe, Lavater. Il fit, en la compagnie de ces deux derniers, un voyage dans la Suisse, le Milanais, le Piémont et la Savoie, avec son frère Chris-

tian, qui partageait tous ses goûts littéraires. En 1782, il épousa Agnès, baronne de Witzlében, femme d'un rare mérite, qui lui donna quatre enfants et mourut en 1788. Cette dame faisait, ainsi que son mari, profession de la religion luthérienne. Le comte de Stolberg occupa plusieurs emplois honorables; il fut successivement gentilhomme de la chambre du roi de Danemark, ministre plénipotentiaire de Lubeck à Copenhague, ambassadeur de Danemark à Berlin, président du gouvernement à Eutin, envoyé extraordinaire du duc d'Oldenbourg en Russie, où il fut décoré des ordres de Sainte-Anne et de Saint-Alexandre Newski.

Pendant l'année 1789, Stolberg épousa, en secondes noces, Sophie, comtesse de Roedern, dont il eut neuf enfants. Il fit avec elle un voyage en Italie et en Sicile, de 1790 à 1793, parcourant cette belle contrée en observateur, et rédigea même une relation de ce voyage, où l'on admire tour à tour la pureté de son goût, le brillant de son imagination, la variété et l'étendue de ses connaissances, la rectitude de son jugement.

Le comte de Stolberg avait puisé, dans sa première éducation, des sentiments religieux qu'on trouve dans tous ses écrits, et qui allaient se fortifiant avec l'âge. Aux premières lueurs de la révolution française, il la salua avec enthousiasme, comme une époque de délivrance pour les peuples; mais il combattit ce qu'elle amenait d'irréligion et d'anarchie. Dans cette vue, il publia en trois volumes une traduction des derniers discours de Socrate et des plus sublimes dialogues de Platon, avec des notes et une épître dédicatoire à ses fils. Ces notes, et surtout la dédicace, excitèrent contre lui les amis de la révolution, beaucoup plus répandus alors qu'on ne le suppose dans les universités germaniques. Frédéric-Léopold avait hautement et publiquement manifesté son zèle pour la religion; on osa publiquement lui reprocher d'être chrétien.

L'esprit révolutionnaire avait même pénétré dans les sciences morales et théologiques. Une grande partie des ministres protestants, se laissant aller au courant des nouvelles doctrines, en proclamaient les principes, soit dans des ouvrages exégétiques, soit dans les chaires des temples et des écoles, et livraient le texte des saintes Écritures aux interprétations les plus hardies et les plus révoltantes. Au même temps, le clergé de France, pour être resté fidèle aux règles de l'Église, était dispersé dans toutes les contrées de l'Europe. Le nord de l'Allemagne avait reçu un assez grand nombre de ces honorables proscrits, et leur courage était un témoignage de plus en faveur de l'Église à laquelle ils appartenaient. Le comte de Stolberg se joignit aux âmes généreuses qui accueillirent ces fugitifs et qui s'empressè-

rent d'adoucir les rigueurs de leur exil. Ce fut dans ces circonstances qu'il commença de s'occuper plus particulièrement de religion, et de chercher la vérité de bonne foi. Il eut occasion de connaître la princesse de Gallitzin, née comtesse de Schmettau, qui, après avoir résidé à la Haye, où son mari était ambassadeur, s'était retirée à Munster et y avait embrassé la religion catholique. Cette dame, d'un esprit élevé et d'une piété solide, avait de fréquents entretiens avec le comte, tantôt sur la religion, tantôt sur des matières de littérature et de philosophie. Elle contribua beaucoup à le fortifier dans ses recherches, et à dissiper les préventions qu'il avait conservées de son éducation. Stolberg étudia l'Écriture, les Pères de l'Église et les controversistes. D'abord il n'avait cherché dans les Pères que le mérite de l'éloquence et la force du raisonnement; mais leurs ouvrages lui découvrirent l'antiquité de la doctrine catholique et la nouveauté du protestantisme. Toutefois il ne se pressa point; et, mettant dans ses recherches toute la candeur et la maturité d'une âme droite, il travailla, pendant plusieurs années, à s'environner de toutes les lumières. A cet effet, il noua une correspondance avec M. Asseline, évêque de Boulogne, réfugié alors en Allemagne. Il exposa ses doutes au prélat, qui y répondit par des réflexions qui ont été insérées dans le tome VI de ses *Œuvres choisies*, et que le comte reçut avec la plus vive reconnaissance.

Toutefois il lui restait bien des obstacles à vaincre : le respect humain, la perte des titres honorifiques et peut-être de la fortune, les railleries d'une famille entière, de nombreux amis et compatriotes trop prévenus, l'éclat qu'allait faire une démarche extraordinaire, tout cela aurait arrêté peut-être une âme moins généreuse; mais le comte de Stolberg se mit au-dessus de toute considération humaine; après sept ans d'examen et de recherches, il rendit hommage à la vérité connue. S'étant démis de toutes les places que le duc d'Oldenbourg lui avait confiées, il se rendit à Munster, ainsi que sa femme, et tous deux y abjurèrent le protestantisme en mai 1800. Deux fragments de lettres montrent quelle était la ferveur de leurs sentiments :

« *Munster*, 16 *mai* 1800. Mon cœur et ma chair ont tressailli de joie dans le Dieu vivant; le passereau trouve sa demeure, et la tourterelle se fait un nid pour y déposer ses petits; vos autels, Dieu des vertus, vos autels, ô mon roi et mon Dieu, sont l'asile où maintenant je repose en paix et dans l'allégresse. — Voilà, madame, voilà les sentiments dont mon âme devrait être pénétrée. Inondé d'un torrent de sainte joie, mon cœur devrait être un temple où la louange du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, la louange du Dieu et du Père

de notre Seigneur Jésus-Christ se fit entendre sans cesse ; car il a fait miséricorde à moi et à Sophie, et il la fera à mes enfants. Il a regardé avec une complaisance indulgente le désir de connaître la vérité, désir que lui-même avait fait naître. Il a exaucé les prières ferventes que plusieurs saintes personnes lui adressaient pour moi. Il est tombé de mes yeux comme des écailles dans le moment où mon cœur opposait une disposition d'amertume et de dégoût à la douceur d'une manne céleste que Dieu me faisait offrir. »

« *Eutin*, 16 *août* 1800. Je ne saurais vous exprimer combien je suis pénétré de la grande idée, que Dieu a bien voulu nous faire, à Sophie et à moi, la grâce de nous faire entrer dans son Église : c'est un bonheur toujours nouveau pour nous. Que notre louange de son nom ne tarisse pas, jusqu'à ce que nous entonnions le nouveau cantique ! Il est bien juste que ce bonheur soit mêlé de quelque amertume ; la situation dans laquelle nous nous trouvons dans ce moment n'en manque pas. On nous fuit, on nous abandonne... Je voudrais déjà être à Munster, car notre situation d'ici est au delà de ce que je pourrais vous dire. Je sens cependant qu'il ne tient qu'à moi de cueillir des roses immortelles de ces épines ; que celui qui a bien voulu se faire couronner d'épines m'en donne la grâce ! qu'il veuille dompter ma nature rebelle, et lui faire subir volontiers le saint joug de la croix !... Quelle grâce Dieu nous a faite ? que son saint nom en soit béni éternellement ! »

Voici le portrait que trace de cet illustre écrivain la *Biographie universelle* : « Plein d'ardeur pour tout ce qui est noble, honnête, juste, le comte de Stolberg était simple et doux comme un enfant ; il apportait dans le commerce de la vie une grâce, un charme de bonté qu'on ne croyait pouvoir trouver qu'en lui. Aussi était-il respecté et chéri de tout ce qui l'entourait. L'offense personnelle ne l'irritait point et n'arrêtait point son obligeance ; le mensonge lui était odieux, et jamais la plus légère atteinte à la vérité ne souilla sa bouche. On n'aurait point osé, en sa présence, tenir un discours qui portât un préjudice quelconque à la reputation du prochain ; son intégrité, sa patience et sa generosité dans l'exercice de ses fonctions lui avaient mérité l'affection des habitants de son bailliage d'Oldenbourg, qui tous le regardaient comme un père. Ayant peu de besoins, il n'exigeait rien pour lui-même, et présentait toujours un front serein et un visage satisfait. »

Il semble qu'un homme de ce caractère, qui, à cinquante ans, renonçait aux honneurs pour suivre les mouvements de sa conscience, dût en rencontrer parmi les protestants des témoignages d'estime, sinon au moins des marques de tolérance. Cependant sa démarche

excita l'étonnement des uns et la haine des autres. Le comte de Schmettau, frère de la princesse de Gallitzin, lui écrivit pour lui témoigner sa surprise. Stolberg, dans sa réponse, lui dit nettement qu'il avait vu crouler le protestantisme, et qu'il n'avait pu fermer les yeux à l'éclat que l'Église catholique répand par son ancienneté et sa doctrine. Lavater, qui était en relation avec le comte, et qui n'était pas lui-même fort éloigné de la religion catholique, comme on peut le voir par une prose latine pleine d'onction et de piété qu'il a composée en l'honneur de la sainte Vierge, et qui a été citée dans *le Catholique de Mayence*, Lavater fut de tous les protestants celui qui rendit le plus de justice à Stolberg; il paraît même qu'il finit par applaudir à une démarche qu'il n'eut pas le courage d'imiter. Mais parmi les autres protestants il éclata un déchaînement inconcevable. Celui qui l'attaqua avec le plus de violence, et pendant sa vie et après sa mort, fut un ami de son enfance, un homme dont il avait assuré jusqu'à l'existence physique, en lui procurant un emploi honorable, le conseiller Voss. Le nouveau converti montra dans cette occasion autant de modération que de sagesse, et ne parla de son pétulant adversaire qu'avec une générosité toute chrétienne.

Après sa conversion, le comte quitta Eutin, et se fixa pendant onze ans à Munster ou dans les environs; il habita ensuite le comté de Ravensberg, et enfin le château de Sondermuhlen, dans le pays d'Osnabruck. Il eut la satisfaction de voir tous ses enfants suivre son exemple; ceux qui étaient en âge de raison embrassèrent la religion catholique, les autres furent élevés dans les principes de cette religion. Il n'y eut qu'une fille du premier lit, qui, ayant épousé le comte de Stolberg-Wernigerode, persévéra dans le protestantisme. On n'a pas besoin de dire que Stolberg honora sa démarche par tout le reste de sa conduite. Il était fidèle aux pratiques de piété. Dès lors ses travaux prirent un caractère plus grave, et il s'occupa principalement des sujets de religion. Il traduisit en allemand deux écrits de saint Augustin : *De la vraie Religion*, et *Des Mœurs de l'Église chrétienne*. Mais son ouvrage le plus important est l'*Histoire de la religion de Jesus-Christ*, qui parut pour la première fois à Hambourg, en 1808, et eut successivement quinze volumes. Cet ouvrage commence à la création du monde, et va jusqu'à l'an 450 de l'ère chrétienne; il suppose beaucoup de recherches et un grand zèle pour la religion. L'histoire profane y est souvent mêlée avec l'histoire sainte; car, dans la réalité, les deux n'en font qu'une. Le style en est agréable et varié, la critique saine, les réflexions courtes et justes. Les traditions des peuples, les égarements de la mythologie, les anciens usages de l'Église, la refutation des erreurs et de l'incrédulité, tout

cela jette dans le récit un vif intérêt : aussi cet ouvrage, que nous avons amplement mis à profit dans les premières parties de cette histoire, a confirmé beaucoup de catholiques dans leur croyance et ramené plusieurs protestants. On dit que c'est à cette lecture que le prince Adolphe de Mecklembourg a dû sa conversion. En 1841, on imprimait à Rome, sous les presses de la Propagande, une traduction de cet ouvrage en italien.

Quoique l'*Histoire de la religion chrétienne* demandât beaucoup de recherches, et que les volumes se succédassent rapidement, cependant l'auteur trouva encore le temps de composer d'autres ouvrages, tels qu'une traduction d'un *Discours de sainte Catherine de Sienne sur la perfection*, une *Vie d'Alfred le Grand*, la *Vie de saint Vincent de Paul*, un opuscule de l'*Esprit du siècle*, etc., des *Réflexions sur la sainte Écriture*, et enfin le *Livre de la Charité*, plein de piété et d'onction, qui parut quelques jours après sa mort, et peut être regardé comme son testament.

La dernière année de sa vie, se voyant attaqué, par le conseiller Voss, plus furieusement que jamais, et jusque dans son honneur, le comte de Stolberg ne crut pas pouvoir se dispenser de lui répondre ; mais il le fit avec une modération rare. Il regrettait, disait-il à ses amis, d'être obligé de montrer la fausseté des imputations de son adversaire, et il craignait qu'on ne le soupçonnât de quelque ressentiment. La maladie dont il fut atteint, et qui était provoquée, en grande partie, par la peine qu'il éprouvait de se voir aussi outrageusement calomnié par un homme qu'alors même il appelait encore son ami, l'empêcha d'achever cet écrit, qui fut terminé et publié par son frère, sous le titre de *Courte réfutation du conseiller Voss.*

La mort du comte de Stolberg fut digne de sa vie. L'abbé Kellermann, ecclésiastique estimable, qui avait été gouverneur de ses enfants, et qui occupait alors une cure à Munster, étant venu passer quelques jours à Sondermuhlen à la fin de novembre 1819, parut avoir été envoyé par la Providence pour donner au comte les dernières consolations. Dès le lendemain de son arrivée, Stolberg tomba malade. Un médecin des environs d'Osnabruck ayant jugé la maladie mortelle, le comte témoigna aussitôt le désir de recevoir les sacrements, qui lui furent administrés dans la nuit du 3 au 4 décembre. Il voulut se lever pour adorer à genoux le Saint-Sacrement, et il édifia tous les assistants par la vivacité de sa foi. Six heures avant sa mort, il fit venir tous ses enfants, et leur adressa la parole à tous, puis à chacun en particulier. Il leur recommanda de prier pour les morts, de demeurer fermes dans la religion catholique et de conserver l'union entre eux. Souvent, avant sa maladie, il les avait exhortés à

pardonner au conseiller Voss ses procédés, et il répéta cette invitation avant de recevoir le viatique et l'extrême-onction. Il ne nous est pas permis, dit-il, de nous dispenser de l'obligation de prier pour lui. Depuis, il ne nomma plus cet adversaire, et il ne s'occupa plus que de l'éternité. Sentant ses forces diminuer, il demanda lui-même les prières des agonisants, que sa fille Julie et son confesseur commencèrent auprès de lui. Leurs larmes les empêchant de continuer, le mourant continua lui-même les prières. Ses dernières paroles furent : *Loué soit Jésus-Christ !* Il mourut quelques instants après les avoir proférées, le 5 décembre 1819, vers sept heures du soir, étant âgé de soixante-neuf ans.

Il avait composé lui-même son épitaphe, ainsi conçue : *Ci-gît Frédéric-Léopold de Stolberg, né le 7 novembre 1750, mort le..... Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais ait la vie éternelle.* Il défendit à sa famille de rien ajouter à cette épitaphe ; car, disait-il, lorsqu'il est question de l'éternité, il faut taire les choses qui passent avec le temps. Il fut enterré, sur sa demande, à Stockampen, en Prusse, auprès d'un de ses enfants, François de Stolberg, qui y était mort le 29 mars 1815, à l'âge de treize ans, ayant montré, dans un âge si tendre, une innocence de mœurs, une disposition à la piété et une résignation touchantes.

La conversion de M. Werner n'a pas été moins éclatante, et sa réputation n'a servi qu'à rehausser le mérite de sa démarche. Frédéric-Louis-Zacharie Werner, conseiller aulique de Hesse-Darmstadt, chanoine honoraire de Kaminiek, et membre de la société royale de Kœnigsberg, naquit dans cette dernière ville le 18 novembre 1768, Son père y était professeur d'éloquence et d'histoire, et devint dans la suite recteur de l'université. Le jeune Werner étudia le droit, fit sa philosophie sous le fameux Kant, et donna le premier essor à son talent dans un exercice qu'il soutint en pleine université, et où il prononça deux discours latins aux applaudissements d'un nombreux auditoire. Son mérite lui procura de bonne heure un emploi honorable. En 1793, il fut nommé secrétaire de la guerre et des domaines, et, en 1809, il fut appelé à Berlin comme secrétaire intime au nouveau département de la Prusse orientale. Son goût pour s'instruire le porta aux voyages, qui étaient pour lui un moyen d'étendre ses connaissances avec les hommes les plus distingués de chaque pays. Son premier voyage littéraire fut en 1790, où il visita Berlin et la Saxe. Après la mort de sa mère, en 1807, il alla successivement à Vienne, à Munich, à Francfort, à Cologne, à Iéna ; en 1808, en Suisse et à Paris ; en 1809, en Italie. Il se lia, dans ses courses, avec

les littérateurs de ce temps, Schelling, Goethe, Jacobi, Guillaume de Schlégel. Mais si ces voyages furent utiles à Werner sous le rapport des connaissances et du goût, ils lui procurèrent un avantage encore plus précieux. C'est à Rome qu'il eut le bonheur de connaître la foi catholique et le courage de l'embrasser. La persécution sous laquelle l'Église romaine gémissait alors ne l'empêcha point de reconnaître en elle les marques de l'assistance divine. On dit que ce fut l'abbé, depuis cardinal, Ostini, professeur de théologie au collége romain, qui acheva, dans des conférences particulières avec Werner, ce que la grâce avait commencé. Le nouveau catholique prouva par sa conduite la sincérité de sa conversion. Il étudia la théologie, et finit par ne plus s'occuper que des matières de religion. En 1813, il retourna en Allemagne et témoigna à l'archevêque de Ratisbonne, M. de Dalberg, son désir de se préparer plus prochainement à l'état ecclésiastique. Le prélat le plaça dans son séminaire d'Aschaffenbourg, où M. Werner reçut l'ordination sacerdotale en 1814. Étant allé à Vienne, pendant le congrès des souverains, il se livra au ministère de la chaire, prêchant l'hiver dans la capitale, et l'été dans les provinces environnantes. Un grand concours se portait à ses sermons. La Hongrie, la Styrie, Venise même, furent le théâtre de son zèle. Il passa une partie de l'année 1817 chez le comte Nicolas de Grohalski, vice-gouverneur de Kaminiek, dans la partie de la Pologne russe, et il y connut l'évêque de Makiewicz, qui le nomma chanoine honoraire de son église. C'est à son retour de Vienne que Werner entra dans la congrégation du Saint-Rédempteur, fondée en Italie par saint Liguori. On a de Werner quinze différents ouvrages qui l'ont placé au rang des littérateurs distingués, et qui, pour la plupart, sont antérieurs à sa conversion. Un des plus connus est son poëme dramatique des *Fils de la Vallée*, 1803, deux volumes. Ses tragédies ont eu du succès. En 1807, il publia son *Martin Luther*, qu'il a réfuté lui-même en 1814. Il n'y avait encore d'imprimé, en 1822, que deux de ses sermons. Depuis 1814, cet homme estimable a été continuellement en butte aux calomnies et aux sarcasmes des protestants; on ne peut lui pardonner son changement et son zèle, tandis qu'il est visible que son ancien attachement au protestantisme prouve la droiture de son cœur; il était de bonne foi, il cherchait la vérité, et s'est déclaré pour elle dès qu'il l'eut trouvée.

Aux hommes qui précèdent, on peut joindre Jean-Auguste Starck, fils du président du consistoire luthérien de Schwérin. Il fut de bonne heure professeur de langues orientales à Pétersbourg. La lecture de l'*Histoire des Variations* le détermina à quitter sa chaire pour venir faire son abjuration à Paris, dans l'église de Saint-

Sulpice, le 8 février 1766. On conserve à Paris l'acte de son abjuration, signé de lui, de l'abbé Bausset, de l'abbé Toubert, savant orientaliste, et d'un vicaire de Saint-Sulpice. Dans le dessein de travailler à la réunion des églises chrétiennes, il accepta la charge de surintendant général des églises réformées de la Prusse, et publia son fameux ouvrage du *Banquet de Théodule*. Ce livre célèbre, qui a pour but la réunion des églises chrétiennes, eut cinq éditions en huit années. On peut le regarder comme le testament religieux de l'auteur, qui mourut en 1816, après avoir abandonné ses fonctions. On lui doit encore un autre ouvrage, *Triomphe de la philosophie*, où il montre que la révolution française, même dans ce qu'elle a de plus horrible, n'est que l'enfant naturel du philosophisme, comme celui-ci l'est du protestantisme.

C'est sans doute une chose merveilleuse de voir, à la même époque, les plus grands esprits de l'Allemagne quitter la religion de Luther et de Calvin pour se réunir à l'Église universelle. Un génie plus grand encore et qui suivit la même route fut Frédéric de Schlégel. Il était né à Hanovre en 1772. Comme Starck et Zoëga, comme Hamann, il devait le jour à un pasteur de la confession d'Augsbourg. Son père, surintendant consistorial, auteur de cantiques estimés et rédacteur du nouveau catéchisme hanovrien, le nourrit de la plus pure séve du luthéranisme. Il n'avait rien négligé d'ailleurs pour l'éducation de ses fils. L'aîné, Auguste-Guillaume, grâce à ses liaisons avec madame de Staël, est devenu l'un des noms les plus européens de l'Allemagne. Le second, Frédéric, se montra bientôt digne du droit d'aînesse, même avec un tel frère; et tous deux devaient encore faire oublier la triple illustration de leur famille, celle de leur père comme littérateur et poëte, celle d'un de leurs oncles comme auteur dramatique, et de l'autre comme historien du Danemark.

Destiné d'abord au commerce, Frédéric était entraîné vers les lettres par une vocation irrésistible et supérieure. Un morceau de lui sur les *Écoles des poëtes grecs*, des travaux philologiques d'une richesse et d'une nouveauté remarquables, des aperçus critiques d'un ordre éminent confiés à un journal de Berlin (*l'Allemagne*), éveillèrent une attention générale. C'était pour la littérature allemande une période d'effervescence, de richesse et de vigueur. Goethe venait d'écrire coup sur coup ses plus merveilleuses poésies. Schiller préparait déjà sa tragédie de *Wallenstein*. Herder, Wieland, Klopstock vieillissaient, mais brillaient encore. Voss publiait ses prodigieuses traductions d'Homère, vers pour vers, dans le même rhythme qu'en grec. En présence de toutes ces gloires, les Dioscures (c'est le nom que reçurent les deux Schlégel) surent fixer les regards et com-

mander les sympathies de la jeune Allemagne. Quand Frédéric fit paraître, en 1797, son livre *des Grecs et des Romains*, l'originalité de pensée, la profondeur d'érudition firent jeter un long cri d'admiration, et le vieux Heyne lui-même, le roi littéraire de Goettingue, combla d'éloges le jeune homme qui venait de saisir le sceptre de l'esthétique ou de l'art de sentir et de juger le beau, et qui devait le garder jusqu'à la fin.

En 1799 parut *Lucinde*, roman épistolaire dont le succès fut grand, mais dont la tendance épicurienne ne saurait être excusée que par l'âge de l'auteur. *Hercule Massagètes*, imprimé en 1801, vint ajouter le laurier du poëte à ceux qui paraient déjà son front. A dater de cette époque, chacun de ses essais lyriques fut un argument de plus en l'honneur de cette école que la puissante critique des deux frères avait fondée, et qui puisait ses inspirations dans les souvenirs chevaleresques et les sentiments chrétiens. Une grande et austère étude dramatique, *Alarcos*, sujet moderne traité par Frédéric dans l'esprit d'Eschyle, ne démentit point l'éclat de son début poétique.

L'étonnante activité de Schlégel n'abdiquait point toutefois la direction de l'*Athenæum;* car il paraît qu'il faut lui attribuer la principale part dans l'action immense de ce recueil périodique, où sa collaboration se confondait avec celle de son frère. Ce dernier, a dit Heyne, ne subissait que des idées de Frédéric qu'il s'entendait à élaborer artistement. Mais en Allemagne, où la littérature n'est pas ce je ne sais quoi de bavard et d'étriqué qui a usurpé ce nom en France depuis un siècle, quiconque aspire à l'influence littéraire doit être jugé compétent des grandes questions philosophiques et historiques à l'ordre du jour. Frédéric l'ignorait moins que personne. Entre les écoles publiques de sa patrie, l'université d'Iéna était alors la première : il osa y professer la philosophie à côté de Fichte et de Schelling, et il ne fut point éclipsé.

Cependant son amour d'artiste pour le moyen âge avait singulièrement modifié ses préventions d'enfance contre la foi catholique. Son puissant génie entrevit bientôt que Luther et Calvin, avec leur littérature superficielle, pédantesque, avaient méconnu la grandeur et la beauté du christianisme, en méconnaissant sa totalité. Il sentit bien vite et profondément que si l'œuvre de la création et de la rédemption ne devait aboutir qu'à l'infâme réforme du moine défroqué de Wittemberg, la Providence divine et l'histoire humaine ne seraient au fond qu'une ignoble caricature, qu'une moquerie sacrilége de Dieu et des hommes. Il y avait donc chez Frédéric une lutte profonde de lui-même à lui-même. Sa

femme Dorothée Mendelssohn, fille du célèbre philosophe juif de ce nom, se trouvait dans un état semblable. Femme d'un grand mérite, auteur elle-même de plusieurs ouvrages distingués en littérature, capable de seconder son mari dans tous ses travaux, le judaïsme actuel fut loin de répondre à l'étendue de son esprit et de son cœur. Elle vit sans peine que, depuis dix-huit siècles, ce n'est qu'un corps sans âme, une lettre morte; et que, depuis dix-huit siècles, son âme et sa vie ont passé dans le christianisme. Elle eut donc la pensée d'embrasser le christianisme protestant. Mais son mari lui fit l'observation que, pour rester à moitié chemin, il ne valait pas la peine de changer. Ce fut dans cette situation d'esprit qu'ils vinrent l'un et l'autre à Paris. C'était en 1802, lorsque les temples se rouvraient au milieu d'une affluence croissante, et que dix-huit siècles après la mort de son divin fondateur, l'Église sortait du tombeau invaincue et glorieuse de ses blessures. Frédéric de Schlégel assista à ce grand spectacle. Il fut dégoûté du matérialisme qui trônait à l'institut et pérorait sans rival dans les chaires publiques. Il essaya des leçons de philosophie; mais Cabanis et Fourcroy avaient plus d'autorité que les enseignements spiritualistes d'outre-Rhin. Frédéric put écrire avec une sanglante, mais juste réprobation, qu'il n'y avait plus en France ni philosophie ni poésie, et que la chimie et l'art oratoire étaient les seules principales branches de la littérature française.

C'est dans ces dispositions qu'il quitta la France en 1803. Peu de mois après, il embrassait le catholicisme avec sa femme, dans cette incomparable cathédrale de Cologne, qui est le plus sublime chef-d'œuvre de l'art chrétien, comme Saint-Pierre de Rome est la plus admirable transfiguration de l'art grec. La sincérité de cette conversion n'a point été mise en doute. Je crois, dit Heyne lui-même, son ennemi, qu'il en agit sérieusement avec le catholicisme. En effet, il supprima la seconde partie de sa *Lucinde*, et n'épargna rien pour effacer le souvenir de la première, jusqu'à en retirer tous les exemplaires qui se trouvaient encore en librairie.

Bientôt l'*Europe* succéda à l'*Athenæum* et continua la haute et éclatante protestation de Frédéric de Schlégel contre le rationalisme de Paris et de Berlin. Sans avoir la force d'esprit et de cœur pour imiter le catholicisme complet de son frère, A. G. Schlégel s'associait à ses protestations comme par le passé. Celui qui fut plus tard le plus grand poëte et le plus grand critique de l'Allemagne, Tieck, s'unit à ce mouvement avec un abandon si intime qu'on le crut tout à fait catholique. L'homme que l'opinion désignait comme le légitime et définitif successeur de Kant, Schelling, fut gravement soupçonné dans le même sens. Un troisième, Frédéric de Hardenberg, si connu

sous le nom de Novalis, se mourait de la poitrine en composant des chants religieux dont la véritable Église ne désavouerait point l'inspiration virginale et sainte. Ces hommes supérieurs auraient pu s'appeler les amis d'Iéna, comme ceux qui se pressaient autour de Stolberg adolescent s'étaient appelés les amis de Goettingue.

En dehors de ce cercle d'hommes choisis, d'autres, dignes d'être nommés à côté d'eux, cédaient entièrement à la tendance dont Frédéric de Schlégel était l'expression culminante. Ce fut bientôt quelque chose de semblable à ce que le *Génie du christianisme* opérait en France : un réveil de l'imagination et une réaction salutaire du sens poétique contre l'incrédulité; et comme aux premiers siècles de l'ère chrétienne, des philosophes, des platoniciens étaient devenus chrétiens, de même ceux-ci de romantiques devinrent catholiques. — De ce nombre furent le grand poëte Werner, dont il a été parlé, Clément Brentano, le baron d'Eckstein, et le célèbre Goerrès; enfin, le conseiller aulique Adam Muller, le disciple, mais non le copiste de M. de Bonald, qui a tenté d'asseoir l'économie politique sur une base religieuse. On n'a cité ici que des écrivains; le nombre des peintres et des hauts personnages qui abjurèrent le protestantisme fut beaucoup plus grand.

En 1808, Frédéric de Schlégel vint à Vienne pour y recueillir des documents pour son drame historique de *Charles-Quint*, qu'il n'a point publié. Il y trouva un tel accueil, que cette capitale devint pour lui une patrie. Attaché en 1809 au quartier général de l'archiduc Charles, il réchauffa le patriotisme autrichien par des proclamations éloquentes, et l'empereur ne fut que juste en lui conférant la noblesse.

La paix le rendit aux lettres, et c'est alors qu'il fit à Vienne deux cours admirables : l'un sur l'*histoire moderne*, l'autre sur la *littérature ancienne et moderne;* ils ont été imprimés en 1812. Ce sont deux ouvrages d'une richesse et d'une plénitude incomparables : ils inspirent et sont inspirés. Antérieurement déjà il avait publié son livre *De la sagesse et de la langue des Indiens*, par lequel il a inauguré en Europe la plus capitale des études orientales. Il est le premier Européen qui ait su le sanscrit sans avoir visité l'Asie. Il l'avait appris, dit Heyne, de la manière la plus originale, et le petit nombre de fragments qu'il donne dans son livre sont traduits admirablement. Il n'a pas seulement introduit parmi nous l'étude du sanscrit, mais encore il l'a fondée.

Tous ces ouvrages rayonnent en quelque sorte de catholicisme. Le point de départ historique et philosophique de l'auteur, c'est la préexistence d'une civilisation primordiale, antérieure à la dernière

dispersion des peuples, et dont l'Asie centrale aurait été le théâtre.

couronne d'évidence ce fait fondamental, qu'après une grande catastrophe générale, trois grandes familles ont reconstitué le genre humain. Il considère cette donnée comme la base de toute vérité historique, et les deux parties de notre révélation, la tradition de Moïse et l'annonciation du Christ, comme le centre de toute histoire de l'esprit humain.

Schlégel, d'ailleurs, était le vrai centre du mouvement catholique en Allemagne. Il avait l'œil sur tous ceux qui, n'étant pas encore en pleine possession de la vérité, servaient pourtant de loin à la cause de Dieu. Non content de savoir presque toutes les langues de l'Europe, d'avoir plongé un œil d'aigle dans les profondeurs du kantisme et sondé le premier l'inanité de l'idéalisme de Fichte, son activité ne se reposait point; il publiait le *Musée allemand* et plusieurs autres écrits contre la politique napoléonienne, qui furent remarqués du prince de Metternich. Envoyé à Francfort en 1818, comme conseiller de la légation autrichienne auprès de la diète, il revint bientôt à Vienne, où il fut attaché à la chancellerie.

Alors, il reprit ses cours, sortes de conférences où se pressait la meilleure compagnie. En même temps, il commença un recueil périodique, la *Concordia*, de concert avec des savants revenus comme lui dans le sein de l'Église. Son but était de contribuer à une véritable restauration sociale par la subordination de la politique à l'autorité directrice du Pontife romain. On l'empêcha de continuer. Il publia successivement deux cours : la *Philosophie de l'histoire* et la *Philosophie de la vie*. Dans ces deux ouvrages, comme dans tous les autres, il pose en principe que la parole est le caractère distinctif de l'homme; qu'avec elle toutes les vérités religieuses, morales et sociales ont été primitivement révélées à l'homme. Mais ce verbe divin a été altéré dans l'individu, et par suite dans l'humanité entière : c'est un fait clair comme le jour. La philosophie et l'histoire ne doivent pas s'arrêter à le prouver; il est en dehors de leur domaine : ces deux sciences n'ont qu'à le poser, puis à en procéder avec confiance comme de leur principe. Rétablir la pureté de la parole primitive, la ressemblance divine, dans la conscience, dont l'unité a été rompue, et où la raison et l'imagination, l'entendement et la volonté sont dans un antagonisme perpétuel : tel est le devoir de chaque individu et l'objet de la philosophie pure. Montrer la marche de cette restauration dans l'humanité, c'est faire la philosophie de l'histoire. F. de Schlégel a rempli ces deux tâches dans sa *Philosophie de la vie* et dans sa *Philosophie de l'histoire*, de laquelle il y a une bonne traduction. Ce dernier travail de Schlégel résume tous ses travaux.

C'est son ouvrage le plus beau, le plus complet, le plus utile en soi par le grand nombre de lecteurs auxquels il s'adresse. Dans sa *Philosophie de l'histoire,* Frédéric de Schlégel s'est placé immédiatement à côté de Bossuet dans son *Discours sur l'histoire universelle.* L'un et l'autre embrassent d'un coup d'œil tous les grands événements de l'histoire humaine, pour y découvrir la pensée de Dieu, qui les fait servir à la régénération graduelle de l'humanité. Schlégel fait même ce que Bossuet n'a pas fait, il embrasse tous les peuples et tous les siècles, car il arrive jusqu'à notre temps, et prédit dans sa dernière leçon une restauration universelle, où l'État sera chrétien et la science chrétienne.

Vers la fin de 1827, F. de Schlégel fit un voyage à Dresde, et il venait d'y terminer de nouvelles conférences philosophiques, lorsque, dans la nuit du 12 janvier 1828, il fut frappé d'apoplexie entre les bras de sa nièce, la baronne de Butlar. La nouvelle de cette mort produisit une telle impression sur Adam Muller, qu'il mourut lui-même subitement de serrement de cœur d'une telle perte. Quelle oraison funèbre pouvait être plus éloquente?

Ici nous pourrions ajouter une infinité d'autres protestants distingués de l'Allemagne, littérateurs, artistes, magistrats, diplomates, militaires, nobles et autres, qui ont suivi l'exemple de Schlégel et de Stolberg. Nous en avons fait connaître un bon nombre dans un ouvrage exprès : *Tableau général des principales conversions qui ont eu lieu parmi les protestants et autres religionnaires,* depuis le commencement du dix-neuvième siècle. Ici, à cause de la multitude, nous ne pouvons signaler que les sommités du mouvement intellectuel qui incline vers l'Église catholique les esprits les plus solides et les plus beaux caractères.

La Suisse, qui a exercé envers les prêtres français une si religieuse hospitalité, en a recueilli les fruits; car sans doute ces vertueux proscrits ont contribué au grand nombre de conversions que l'on remarque depuis le commencement du dix-neuvième siècle dans ce pays. On y distingue trois écrivains de grand mérite, Charles de Haller, Esslinger et Hurter : tous les trois ont été ramenés au catholicisme par la solidité de leurs études.

Charles-Louis de Haller, patricien de Berne et membre du conseil souverain, descend d'un des principaux réformateurs de la Suisse. Son aïeul, Albert de Haller, né en 1708 et mort en 1777, est connu dans le monde littéraire comme un prodige de science, qui respectait les vérités religieuses et les défendait contre l'incrédulité. Son père, Théophile-Emmanuel, auteur de la *Bibliothèque de l'histoire suisse,* mort en 1786, parlait souvent des catholiques, et avec beaucoup

d'équité, au sein de sa famille; il les connaissait par nombre de relations littéraires, il les aimait et en justifiait même les croyances sur divers points. Ce germe s'est développé dans le fils, qui ajoute dans la touchante lettre qu'il écrivit en 1821 à sa famille sur sa conversion : « La beauté des temples catholiques éleva toujours mon âme vers des objets religieux; la nudité des nôtres, dont on a fait disparaître jusqu'au dernier emblème du christianisme, la sécheresse de notre culte me déplurent; il me semblait souvent qu'il nous manquait quelque chose; que nous étions étrangers au milieu des chrétiens. » Charles de Haller manifesta ces dispositions dès l'an 1801, à Wémar, dans un éloge qu'il y fit de Lavater, que l'on avait accusé d'une tendance semblable. « Pendant mon émigration, continue-t-il dans sa lettre, j'appris à connaître beaucoup de prélats et de prêtres catholiques, et, quoiqu'ils ne me parlassent jamais de religion, ou du moins qu'ils ne cherchassent pas à ébranler ma croyance, je ne pus qu'admirer leur esprit de charité, leur résignation au milieu de tous les outrages, et j'ose le dire, même leurs lumières et leurs profondes connaissances. Je ne sais quelle secrète sympathie m'attira vers eux, et comment ils m'inspirèrent toujours tant de confiance. L'étude des livres sur les sociétés secrètes et révolutionnaires de l'Allemagne me montra l'exemple d'une association spirituelle répandue par tout le globe pour enseigner, maintenir et propager des principes impies et détestables, mais néanmoins devenue puissante par son organisation, l'union de ses membres et les divers moyens qu'ils ont employés pour arriver à leur but; et, bien que ces sociétés m'inspirassent de l'horreur, elles me firent cependant sentir la nécessité d'une société religieuse contraire, d'une autorité enseignante et gardienne de la vérité, afin de mettre un frein aux écarts de la raison individuelle, de réunir les bons, et d'empêcher que les hommes ne fussent livrés à tout vent de doctrine; mais je ne me doutais pas encore, et je ne m'aperçus que beaucoup plus tard que cette société existe dans l'Église chrétienne, universelle ou catholique, et que c'est là la raison de la haine que tous les impies ont contre cette Église, tandis que toutes les âmes honnêtes et religieuses, même dans les confessions séparées, se rapprochent d'elle, du moins par sentiment. »

Pendant un séjour à Vienne, passant devant une librairie, M. de Haller vit un petit livre destiné pour le peuple, et où sont expliqués tous les rites et cérémonies de l'Église catholique; il l'acheta par pure curiosité. Quelle ne fut pas sa surprise en y apprenant tant de choses instructives, le sens, le but et l'utilité de tant d'usages que les protestants prennent pour des superstitions!

« Mais, dit-il, ce furent surtout mes réflexions et mes études politiques qui me conduisirent peu à peu à reconnaître des vérités que j'étais loin de prévoir. Dégoûté des fausses doctrines dominantes, et y voyant la cause de tous les maux, la pureté de mon cœur me fit toujours rechercher d'autres principes sur l'origine légitime et la nature des rapports sociaux. Une seule idée, simple et féconde, véritablement inspirée par la grâce de Dieu, celle de partir d'en haut, de placer, dans l'ordre du temps et dans la science comme dans la nature, le père avant les enfants, le maître avant les serviteurs, le prince avant les sujets, le docteur avant les disciples, amena, de conséquences en conséquences, le plan de ce livre ou de ce corps de doctrine (*Restauration de la science politique*) qui fait aujourd'hui tant de bruit en Europe ; et qui, j'ose le dire, est destiné peut-être à rétablir les vrais principes de la justice sociale, et à réparer beaucoup de maux sur la terre. Je me représentai donc aussi une puissance ou une autorité spirituelle préexistante, le fondateur d'une doctrine religieuse s'agrégeant des disciples, les réunissant en société pour maintenir et propager cette doctrine, leur donnant des lois et des institutions, acquérant peu à peu des propriétés territoriales pour satisfaire aux divers besoins de cette société religieuse, pouvant même parvenir à une indépendance extérieure ou temporelle, etc. Consultant ensuite l'histoire et l'expérience, je vis que tout cela s'était ainsi réalisé dans l'Église catholique ; et cette seule observation m'en fit reconnaître la nécessité, la vérité, la légitimité. Des personnes pénétrantes parmi les catholiques remarquèrent déjà cette propension dans l'*Abrégé de la science politique*, que je fis imprimer en 1808, et me dirent que je partageais leur foi sans le savoir. »

Les dispositions catholiques de M. de Haller se fortifièrent encore beaucoup par la lecture de la Bible, dans ce qu'elle dit du royaume de Dieu sur la terre ou de l'Église, que saint Paul appelle le corps de Jésus-Christ, ayant son chef et ses membres, etc., passages que les ministres protestants ne citent jamais. Haller en fit un recueil sur les rapports et les devoirs sociaux, et le publia l'an 1811 sous le titre de *Religion politique* ou de *Politique religieuse*. Il convient que dès 1808 il était catholique dans l'âme et protestant seulement de nom.

« Ce sentiment, dit-il, prit un nouveau degré de force en 1815, époque où la Providence, dans sa miséricorde, semble avoir réuni l'évêché de Bâle à notre canton pour nous instruire et nous familiariser avec les véritables notions de l'Église universelle, et pour détruire tant de fatales préventions. Envoyé dans cette nouvelle partie

de notre territoire, rédigeant les instructions pour l'acte de réunion et cet acte lui-même, j'appris à connaître des hommes distingués et des ouvrages plus célèbres encore, qui m'étaient nécessaires ou utiles pour enrichir et perfectionner le quatrième volume de mon ouvrage, traitant des sociétés religieuses ou des empires ecclésiastiques. Leur lecture nourrissait mon esprit et mon âme; peu à peu les derniers doutes disparurent, même sur le dogme, dont je m'étais jusqu'alors peu occupé : le bandeau tomba de mes yeux ; mon esprit se trouva d'accord avec mon cœur ; il me semblait avoir trouvé *la voie, la vérité, la vie*, et mon âme, ayant faim et soif de vérité, me parut enfin satisfaite. D'un autre côté, je lisais aussi des auteurs protestants, principalement ceux qui traitent de ce qu'on appelle droit ecclésiastique, et, le croiriez-vous? ce furent eux, plus encore que les écrivains catholiques, qui me confirmèrent dans mes sentiments. Leurs incertitudes et leurs variations éternelles, leurs contradictions, leurs réticences, et les concessions qui leur échappent parfois dans des moments de sincérité; enfin ce ton de sécheresse, d'aigreur et de dédain, si peu conforme soit à la religion, soit à la charité chrétienne, soit aux égards dus à des frères aînés et à une Église encore aujourd'hui si nombreuse et si respectable, me prouvèrent que nous n'étions pas dans la vérité, parce que la vérité ne varie point et ne se sert point d'armes de cette espèce. »

Dans l'automne de 1818, des affaires particulières appelèrent M. de Haller à Naples. Faisant le voyage de Reggio à Rome avec une famille anglaise et un abbé français, il fut souvent question de matières ecclésiastiques, parce que l'aspect de l'Italie et de ses nombreux monuments en fournit l'occasion à chaque pas. « L'abbé, dit M. de Haller, se trouvant un moment seul avec moi, me fit l'éloge des sentiments équitables de ces Anglais pour la religion catholique; et, sur ma réponse que cela ne m'étonnait pas, que la révolution avait ouvert les yeux à beaucoup de monde, et que j'étais aussi protestant, il ne voulut pas le croire. Il m'appliqua même ces paroles que notre Sauveur dit au centenier de Capharnaüm : *Pareille foi, je ne l'ai pas trouvée parmi les nôtres*. Voyant mes dispositions, il insista fortement pour m'engager à retourner dans le sein de l'Église que je reconnaissais pour véritable et légitime. J'y répugnais encore, soit par respect humain ou pour ne pas faire de la peine à ma famille, soit pour renvoyer cette démarche jusqu'à la fin de mes jours, soit parce que j'espérais peut-être que mon quatrième volume ferait plus d'effet en sortant en apparence de la plume d'un protestant. Sur cela, il cessa ses instances, mais il m'écrivit encore une lettre de Rome, où il me rappela seulement quelques passages de l'Écriture sainte, et entre

autres celui-ci : *Aujourd'hui que vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs.* »

Les choses en restèrent sur ce pied pendant toute l'année 1819, époque où M. de Haller travaillait principalement au quatrième volume de la *Restauration*, dont chaque chapitre le confirma dans sa foi, et lui prouva la nécessité, la vérité, la sainteté et les immenses bienfaits de l'Église catholique. Son âme en fut émue au delà de toute expression. En automne, le duc Adolphe de Mecklembourg-Schwérin, passant quelques jours à Berne, vint le voir. Également rentré dans le sein de l'Église, et néanmoins réconcilié alors avec toute sa famille protestante, ce prince aimable, voyant les dispositions de M. de Haller d'une part et ses inquiétudes de l'autre, l'informa qu'il pourrait être catholique en secret, obtenir dispense pour les actes extérieurs, et que grand nombre de protestants se trouvaient dans le même cas. Cette idée calma M. de Haller, parce qu'elle lui offrait le moyen de satisfaire à sa conscience sans aucun éclat public, qu'il désirait éviter. Toutefois il ne prit encore aucune résolution.

Quelques dimanches avant Noël 1819, il versait un matin des larmes dans son cabinet par une émotion religieuse, réfléchissant au passage de l'Écriture que l'abbé français lui avait rappelé, inquiet sur l'éducation de ses enfants, et priant Dieu pour eux, quand sa femme vint lui proposer d'aller au sermon, parce qu'un savant professeur prêchait. Il s'y rendit. Quels furent son étonnement et son émotion en l'entendant prendre pour texte ces paroles : *Aujourd'hui que vous entendez sa voix, n'endurcissez pas votre cœur!* « Ce sermon, dit M. de Haller, semblait inspiré par la Providence même pour être appliqué à ma situation particulière. L'orateur ne développa point son texte de la manière ordinaire : il parla de l'établissement du christianisme et de l'Église chrétienne, de saint Pierre convertissant en un seul jour cinq mille infidèles, etc. » Le soir, M. de Haller eut une longue conversation avec le prédicateur, qui, entre autres, convint que la séparation d'avec l'Église universelle était un malheur.

Dès le lendemain, Charles de Haller écrivit à un ami, qui seul connaissait ses dispositions et sa longue perplexité : « Je n'ai pu dormir cette nuit, et de douces larmes ont coulé de mes yeux. Le Seigneur paraît avoir exaucé les prières de tant de chrétiens en ma faveur. Sa grâce opère si puissamment en moi, que je ne peux ni ne veux plus y résister. Il m'est impossible de vivre désormais dans cette éternelle révolte contre Dieu et contre ma propre conviction. Allez donc à Fribourg, mon respectable ami, dire à monseigneur l'évêque ce dont nous sommes convenus. Implorez la miséricorde de l'Église en faveur d'une brebis née dans l'erreur, entourée de ses partisans,

mais qui jette un regard de tendresse vers la mère commune, et qui n'attend que le moment propice pour se réunir publiquement au troupeau de Jésus-Christ, gouverné par ses légitimes pasteurs. »

« La démarche fut faite, non pas tout de suite, mais après un intervalle de plusieurs jours de réflexion, pendant lesquels j'insistai encore. L'évêque, à qui mes ouvrages politiques m'avaient déjà fait connaître, me répondit par une lettre pleine de bonté et de charité qui me fit fondre en larmes, et qui seule m'aurait fait reconnaître la divinité de cette Église, si je n'en avais pas été persuadé d'avance. Il me dit que depuis longtemps il m'avait envisagé comme un enfant de l'Église catholique et qu'il n'était pas surpris de ma résolution, qu'il s'y attendait, qu'il m'en félicitait. Il entra dans toute ma position, dans la délicatesse de mes rapports de famille et de société ; il m'annonça que l'Église se contenterait de la profession de foi, et que, pour éviter un plus grand mal ou pour faire un plus grand bien, je pourrais être dispensé des actes extérieurs pour un temps indéterminé ; enfin il m'indiqua le petit nombre de préparations et de formalités à remplir. Néanmoins plus de huit mois s'écoulèrent encore, pendant lesquels je composai le petit ouvrage sur la constitution d'Espagne, et j'achevai le quatrième volume de la *Restauration de la science politique*, qui parut à la fin d'août 1820. Ce dernier ouvrage, bien qu'il ne traite que des sociétés spirituelles ou religieuses en général, et moins des dogmes que de la nature et de l'organisation de l'Église, est néanmoins écrit d'un bout à l'autre dans des principes catholiques, et renferme pour ainsi dire une profession de foi faite devant l'univers entier. »

Enfin, le 17 octobre 1820, dans une maison de campagne, Charles-Louis de Haller fit sa profession de foi à l'évêque de Fribourg, monseigneur Yenni, puis sa confession générale. Le lendemain, il reçut le sacrement de confirmation et celui de la communion, qui lui donnèrent une force, un calme et une satisfaction inexprimables, et dont aucun protestant, dit-il, ne peut se faire une idée.

Cependant le quatrième volume de la *Restauration de la science politique* excita une attention générale et produisit une grande sensation tant en Suisse qu'à l'étranger. Les catholiques en étaient ravis de joie, ils en louaient le Seigneur ; grand nombre de protestants même l'approuvaient et faisaient de sérieuses réflexions. Mais chacun était curieux de savoir si l'auteur était effectivement catholique. Des bruits couraient à cet égard. M. de Haller esquivait de donner une réponse précise : jamais il ne disait qu'il était protestant, mais que *publiquement* il n'avait pas changé, etc. A son épouse, il confia dans l'intimité qu'il était catholique de conviction, sans pourtant lui dire

qu'il en avait fait profession formelle. Mais au commencement de 1821, pendant qu'il était à Paris, deux journaux suisses annoncèrent son changement, en désignant le lieu et l'époque avec assez de vérité. Alors il déclara la vérité tout entière dans une lettre à sa famille, où il dit vers la fin : « N'en doutez pas, nous vivons dans une des plus grandes crises du monde, et des événements incroyables vont se préparer. Du milieu de ruines apparentes, et purifiée par le malheur, l'Église antique et universelle se relève plus sainte et plus majestueuse que jamais, après une longue et terrible persécution. Partout elle gagne des âmes, même sans aucune protection des puissances temporelles. Une espèce de jugement général s'approche, et qui sait si ce n'est pas le dernier? Le monde est partagé entre des chrétiens unis au centre commun du siége de saint Pierre d'un côté, et les impies ou les ligues antichrétiennes de l'autre. Ces deux partis seuls se combattent, parce que seuls ils sont organisés ; mais tout ce qu'il y a encore d'âmes honnêtes et religieuses parmi les protestants se rattachent déjà, et doivent se rattacher plus ou moins à leurs frères catholiques, sous peine que, vu leur dispersion et le défaut d'une croyance commune, on ne les confonde avec les ennemis du christianisme, et qu'on ne leur dise : D'où venez-vous? à qui tenez-vous? je ne vous connais pas. Aussi des millions m'ont précédé, des millions me suivront. Jamais les conversions n'ont été si fréquentes et si éclatantes que de nos jours. Vous en verrez des exemples encore bien plus remarquables que le mien, et je pourrais vous en citer déjà de bien frappants dans toutes les classes, depuis les princes souverains et les savants de ce monde jusqu'aux ouvriers et aux ministres protestants eux-mêmes, tant en Angleterre qu'en Allemagne et en Suisse. Qui sait même si j'ai fait autre chose que de vous montrer le chemin? »

Ces dernières paroles ont été une heureuse prédiction. L'exemple du père a été suivi successivement par la fille, les deux fils et enfin la mère. Albert de Haller, le plus jeune des fils, ayant été faire sa théologie à Rome, est entré dans l'état ecclésiastique et fut nommé curé d'une paroisse en Suisse. Le père a eu les honneurs de la persécution de la part de ses collègues de Berne, qui le déclarèrent déchu de toutes ses places pour être retourné à l'ancienne religion de Berne et de toute l'Europe.

En 1831, un autre homme distingué de Suisse, M. Esslinger, que nous avons eu l'honneur de connaître particulièrement, rentra au sein de l'Église et embrassa même l'état ecclésiastique. Né à Zurich en 1790, pasteur protestant d'un village en 1813, aumônier protestant d'un régiment suisse au service de France en 1817, il ne cessait

d'éprouver cette inquiétude religieuse qui le portait vers les vérités catholiques. Toujours il étudiait et comparait. Ce qui le frappait surtout, c'était l'unité et l'incommutabilité de cette Église qui a traversé les siècles sans souffrir d'altération dans ses dogmes, tandis que les contradictions du protestantisme devenaient pour lui de jour en jour plus palpables. La conversion de M. de Haller fit sur lui une grande impression, et dès que celui-ci se fut fixé à Paris en 1822, M. Esslinger forma des relations avec lui. En 1826, il en forma d'autres avec les principaux rédacteurs du *Mémorial catholique*, qui, la plupart, étaient prêtres. Il leur disait dans l'intimité : Je suis des vôtres, et se consultait avec eux sur les moyens de servir mieux la cause du catholicisme. C'est dans ces dispositions qu'il fournit à ce journal plusieurs articles remarquables qui parurent successivement depuis 1827, et dont voici la liste : *De l'amour de la vérité comme principe de salut*, 1827. *Quelques réflexions sur la maxime chrétienne :* Hors de l'Église il n'y a point de salut, 1827. *Éclaircissement sur ces paroles de saint Paul :* Rationabile obsequium vestrum. *Réflexion d'un ministre protestant sur le système de l'église anglicane*, 1828. *Quelques fragments de la seconde partie de l'ouvrage de M. Moehler, sur l'unité de l'Église*, 1828. *La théorie sociale de l'Evangile.— Paroles de paix aux gallicans et aux ultramontains*, 1829. *Examen d'un mémoire pour l'abolition du célibat prescrit au clergé catholique*, 1830. *Le procès de Galilée, d'après le* Staatsmann (journal allemand), 1830. *Synode d'Ulster, en Irlande*, 1830. *Le rationalisme récompensé et protégé par des gouvernements protestants*, 1830. Dans tous ces articles, écrits avec beaucoup de mesure et d'adresse, il n'y avait pas la moindre trace du protestantisme de l'auteur. De plus, il recueillait dans les journaux étrangers, sous le titre de *Nouvelles* et *Variétés*, les faits les plus curieux, toujours choisis avec discernement et dans l'intérêt de la religion catholique. On voit qu'il aimait à défendre notre foi sans lui appartenir encore autrement que par ses convictions; mais il avait dès longtemps formé la résolution de l'embrasser un jour, et même de se dévouer à l'état ecclésiastique. Une dame catholique lui ayant demandé à cette époque s'il était marié : Non, madame, répondit-il brusquement; vous me verrez plutôt prêtre catholique que mari.

Pour mettre ce projet à exécution, il partit en 1828 pour sa ville natale, avec l'intention d'aller à Rome y faire son abjuration et entrer dans le collége de la Propagande. A sa famille, il ne parla que d'un voyage dans le nord de l'Italie. Un singulier incident vint déconcerter tous ses projets. Un jour qu'il était allé voir les Bénédictins de Notre-Dame-des-Ermites, un passe-port et des lettres de Paris, renfer-

mant des recommandations pour quelques prélats romains, arrivèrent à Zurich, tombèrent entre les mains de son père, et lui firent pressentir les intentions de son fils. Il en résulta une scène vive et pénible entre M. Esslinger et son père, sa mère, son frère et sa sœur. Sa mère surtout fut consternée. Mais, malgré une certaine irrésolution de caractère, il resta ferme et déclara franchement sa résolution d'embrasser la religion catholique. Grâce à d'autres parents, la paix se rétablit à ces conditions : le fils renonçait à son voyage de Rome, il différait l'exécution de son projet pendant une année; si, au bout de ce temps, il persistait dans sa résolution, ses parents lui promirent de ne plus s'y opposer et de lui conserver leur tendresse. Au bout de l'année, M. Esslinger, qui était retourné à son régiment, ne s'était pas encore décidé à faire son abjuration. Alors arrive à Paris la révolution de juillet, qui secoue toute l'Europe comme un tremblement de terre, et renvoie de France les Bourbons avec les régiments suisses. M. Esslinger, après quelques autres incidents, adresse, en février 1831, une lettre au conseil ecclésiastique de Zurich pour lui annoncer sa réunion prochaine à l'Église catholique. Il y disait entre autres : « Toutes les sociétés humaines, monarchies et républiques, sont ébranlées dans leurs fondements au moment où je trace ces lignes; c'est une raison de plus pour s'attacher à cette société immortelle que Jésus-Christ a fondée en disant : Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

M. Esslinger fit ensuite sa profession de foi entre les mains de monseigneur Yenni, évêque de Lausanne et de Genève, entra au séminaire de Fribourg, fut ordonné prêtre le 6 mai 1832, nommé premier aumônier d'un régiment suisse au service du Saint-Siége, en garnison à Forli. Dans un voyage à Rome, en 1834, le souverain Pontife le reçut avec distinction et lui conféra l'ordre de Saint-Grégoire. L'année suivante, il revint dans sa patrie, et, le jour de l'Assomption, prêcha à Zurich en l'honneur de la sainte Vierge. Il était encore au milieu de sa famille, lorsqu'il apprend que le choléra approche de Forli. Aussitôt il y retourne par le chemin le plus court, pour se dévouer au salut des âmes que Dieu lui a confiées. Il convertit une trentaine de soldats protestants. Il servait en même temps l'Église par des travaux littéraires, et fournit des articles écrits en italien aux *Annales des Sciences religieuses*, qui se publiaient à Rome, et qu'il avait puissamment contribué à fonder. Il se chargea principalement d'y rendre compte de la littérature religieuse de l'Allemagne. Entre autres morceaux remarquables, on peut citer l'analyse du célèbre ouvrage de son compatriote, M. Hurter, sur l'*Histoire du*

pape Innocent III et de ses contemporains. Il composa aussi les *Entretiens,* sur les points controversés entre les catholiques et les protestants : entretiens publiés l'an 1840, trois ans après la mort de l'auteur, arrivée à Forli le 18 août 1837.

Vers l'an 1803 ou 1804, un jeune homme, né à Schaffouse le 19 mars 1787, suivait dans cette ville un cours d'histoire pour se préparer à terminer ses études dans quelque université d'Allemagne. Le professeur avait une bibliothèque remarquable ; le jeune homme aima les livres, et consacrait tout son argent à s'en procurer. Le professeur parlait beaucoup contre l'ignorance et la superstition du moyen âge, autrement des dix siècles écoulés depuis le sixième jusqu'au seizième. Le jeune homme ne pensa pas comme le professeur. Il aimait passionnément les auteurs de la belle latinité, qu'on nomme les classiques. Or, se disait-il, ce sont les siècles et les couvents du moyen âge qui nous ont conservé et transmis ces précieux monuments, en les copiant avec un soin si patient et si admirable. Ces siècles et ces couvents n'étaient donc pas si ignorants ni si grossiers qu'on le suppose. De là chez le jeune homme, qui s'appelait Frédéric Hurter, une inclination vers l'étude du moyen âge. Il s'arrêta, dès cette époque, devant la grande figure de Grégoire VII, et soupçonna que les jugements portés par les historiens contre ce pontife n'étaient que des calomnies. Un autre protestant, le professeur Voigt, rendit bientôt la chose manifeste, par son histoire du pape Grégoire VII, que nous n'avons eu qu'à résumer pour justifier ce grand Pontife sur tous les points.

Le jeune Hurter, arrivé à l'université de Goettingue, suivait régulièrement toutes les ventes de livres ; et tandis que les étudiants ne recherchent ordinairement que les livres nouveaux, lui, au contraire, n'achetait que les vieux, et à très-bas prix, faute de concurrents. C'est parmi ces ouvrages que se rencontra un jour un exemplaire de la collection des lettres d'Innocent III, publiée par Baluze ; il en fit l'acquisition en simple amateur, nullement pour s'en servir. Il ne se doutait pas que cette acquisition devait devenir le fondement de sa gloire, et contribuer à changer toute son existence morale et sociale.

Comme les cours de l'université prenaient peu de temps, Hurter employa ses loisirs à composer une *Histoire de Théodoric, roi des Ostrogoths ;* il la publia en deux volumes, à l'âge de vingt ans. Une place de bibliothécaire dans une grande bibliothèque, telle était l'ambition du jeune Hurter. Tous ses efforts pour l'obtenir furent inutiles. A peine avait-il subi son examen de théologie, que, bon gré malgré lui, il fut nommé pasteur protestant de la commune la plus éloignée de Schaffouse, à l'âge de vingt ans et demi. Placé dans une autre trois

ans après, il y reprit ses études historiques. Il pensa d'abord à écrire l'histoire des Hohenstauffen, qui a été traitée par Raumer, puis celle de Grégoire VII, qui l'a été par Voigt. Enfin il se décida pour l'histoire du pape Innocent III, dont il avait acheté les lettres à Goettingue. La première ébauche fut écrite dès 1818. Les deux volumes parurent en 1833 et en 1834 ; en 1838, il publia la suite et le complément de cette histoire, le *Tableau des Institutions et des Mœurs de l'Église au moyen âge*. Ces deux ouvrages obtinrent un immense succès en Allemagne, et arrivèrent promptement à une seconde édition. Le succès fut de même en France, où deux traductions parurent presque à la fois. Dans l'automne de 1839, Hurter visita l'Autriche, Vienne, Munich, et communiqua au public le résultat de ses observations dans un ouvrage intitulé : *Excursion à Vienne et à Presbourg*. Hurter reçut partout des catholiques un accueil favorable, surtout quand ils surent qu'il était l'auteur d'un écrit anonyme sur la vie et les souffrances de Pie VII. Mais les protestants lui en voulaient d'autant plus, que, depuis 1835, il était président du consistoire, chef du clergé protestant de Zurich. Le grand nombre de ses collègues l'attaquèrent de vive voix et par des libelles ; il y répondit par un écrit intitulé ; *Hurter et ses collègues*, et finit par donner la démission de toutes ses places, le 19 mars 1841. Il publia l'année suivante un livre : *Persécution de l'Église catholique en Suisse*. En 1844, il se rendit à Rome, et y fit sa profession de foi le 16 juin, ayant pour parrain le célèbre Overbeck, lui-même converti du protestantisme. De retour en Suisse, il y publia l'exposé des motifs qui l'avaient ramené au sein de l'Église universelle. Il y dit entre autres :

« Les études que j'ai été obligé de faire pour la composition de mon histoire du pape Innocent III avaient fixé mon attention sur la structure merveilleuse qui distingue l'édifice de l'Église catholique. Je fus ravi en observant la direction vigoureuse imprimée par cette longue suite de souverains Pontifes, tous dignes d'une si haute position ; j'admirai la vigilance avec laquelle ils surent maintenir l'unité et la pureté de la doctrine. En regard de ces faits se présenta la mobilité des sectes protestantes, leur pitoyable dépendance des autorités gouvernementales, leurs divisions intérieures et cet esprit d'individualisme qui soumet la doctrine aux analyses sans mesure des critiques, au rationalisme des théologiens, à la libre interprétation des prédicateurs...

Dans mes travaux, j'avais eu à consulter de nombreux ouvrages sur l'origine de la soi-disant réforme, sur ses causes, sur les moyens tentés pour fixer ses dogmes, sur son influence politique, particulièrement en Angleterre. Les preuves ne me manquaient pas, même

autour de moi, lesquelles démontraient la fureur qui anime le rationalisme contre l'Église catholique, tandis qu'il abandonne à sa libre action le protestantisme, et se rallie même à lui, parce qu'il poursuit un but semblable, la destruction du catholicisme. Cet autre fait se présentait à moi au milieu de mes études : les peuples catholiques, lancés en avant dans la voie des révolutions politiques, ont le pouvoir de s'arrêter et de se reconstituer, tandis que les peuples protestants ne peuvent plus se fixer au milieu de leurs mouvements précipités ; les nations catholiques, agitées par le délire révolutionnaire, se guérissent beaucoup plus vite de cette maladie sociale que les nations protestantes, et celles-ci seulement en proportion de l'affaiblissement de leurs sentiments hostiles contre les catholiques.

« Le spectacle des luttes que l'Église catholique subit, dans notre siècle et dans le monde entier, exerça surtout une influence décisive sur mon esprit. J'examinai la valeur morale des partis divers et les moyens de combat employés par les uns et par les autres. Ici, je voyais à la tête des ennemis de l'Église cet autocrate qui réunit dans sa personne la cruauté d'un Domitien et l'astuce d'un Julien; là, ces Pharisiens politiques qui émancipent les noirs pour accabler les blancs, parce que ceux-ci sont catholiques, sous un joug plus dur et sous le poids d'une horrible misère (l'Irlande); qui traversent toutes les mers pour propager, d'une main, la stérilité d'un enseignement évangélique, et fournir, de l'autre, des poignards à toutes les révoltes (les missionnaires anglais). Voici un pays protestant, la Prusse, où l'on a employé toutes les ruses d'une diplomatie perfide, afin d'opérer entre les luthériens et les calvinistes des essais de fusion pour mieux écraser l'Église catholique ; dans d'autres pays allemands, le despotisme ministériel, inspiré par les doctrines audacieuses et imprudentes de Hégel, se sert d'espions, de juges d'instructions, de l'amende et de la prison contre les prêtres fidèles à leur croyance. En France, des députés usent de tous les artifices d'une faconde intarissable pour entraver les droits de l'Église ; le gouvernement s'acharne à maintenir une législation née des plus mauvaises passions révolutionnaires ; nous voyons régner une civilisation superficielle, fille du journaliste, l'idolâtrie des intérêts matériels, une philosophie dirigée contre Dieu même, une jeunesse élevée dans des principes destructifs de tout ordre social... Ensemble monstrueux d'hommes et de choses qui se heurtent dans la confusion pour ruiner l'édifice éternel de la Providence.

« Malgré tant de contrariétés et d'attaques, le souffle d'un meilleur esprit se fait sentir. On ne peut dire de quel point de l'horizon il descend ; mais il est impossible de nier que l'Église gagne du terrain, là

même où ont lieu les plus violents efforts pour la faire reculer. Les coups dirigés contre elle ne servent qu'à la fortifier, et les tentatives organisées par les hommes les plus puissants avortent, contre toute attente. — Il est vrai qu'il se rencontre même des prêtres dont l'esprit est assez borné pour ne pouvoir apprécier toute la valeur des institutions catholiques ; des prêtres qui prétendent réduire le colossal édifice de l'Église à la propre mesure de leur intelligence infime ; mais, par bonheur, nous en voyons d'autres qui agissent avec plus d'esprit et de vigueur ; qui ne se laissent pas intimider par ce mot d'*ultramontanisme*, à l'usage de tous ceux qui veulent entraver la libre et inviolable action de l'Église. Voilà tous les faits qui me firent sérieusement réfléchir sur l'existence d'une institution qui sort, renouvelée et fortifiée, de la lutte contre tant d'ennemis franchement déclarés ou hypocritement déguisés...

« Tels sont donc les moyens visibles et palpables dont Dieu s'est servi pour ma conversion ; ces moyens se trouvent à la portée de tout le monde. Les motifs cachés, ceux qui viennent d'en haut et ne sont connus que du ciel, ceux-là resteront un secret devant les hommes. Ce n'est qu'après mon retour dans le sein de l'Église, que j'ai su combien de prières avaient été adressées au Père éternel dans divers couvents, par des prêtres, par des laïques, à Rome, dans le reste de l'Italie, dans le Tyrol, en Bavière, en Suisse, peut-être aussi dans d'autres pays, prières adressées depuis plusieurs années à la sainte Vierge, pour obtenir son intercession auprès du Père de toute grâce ; après ma conversion seulement, j'ai appris combien de messes avaient été célébrées pour obtenir la miséricorde de Dieu en ma faveur. Le jour de mon départ pour Rome, un de mes amis de Paris me recommanda à l'archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur-de-Marie [1]. »

Tels sont les principaux faits du mouvement religieux en Suisse, pour revenir à l'unité. A Genève, métropole du calvinisme, il s'est opéré des choses peut-être plus étonnantes encore.

D'un côté, la compagnie des pasteurs calvinistes de Genève, poussant le protestantisme à une de ses dernières conséquences, a défendu, le 3 mai 1817, de prêcher la divinité de Jésus-Christ, et a exclu du ministère pastoral ceux des aspirants qui ne voulaient pas souscrire à cette formule d'apostasie. Il y en eut deux ou trois qui résistèrent, et qui, avec quelques adhérents, voulurent conserver l'ancienne croyance à la divinité du Christ. Ils furent excommuniés

[1] *La vie, les travaux et la conversion de Frédéric Hurter*, par Al. de Saint-Chéron. Paris, 1844.

et bannis. Les pasteurs de Genève leur donnèrent le sobriquet de *momiers*, comme qui dirait partisans d'une croyance surannée, d'une croyance *momie*.

D'un autre côté, après avoir été proscrit à Genève pendant près de trois siècles, l'ancien culte y a été légalement rétabli. Une lise a été accordée à ses habitants catholiques, dont le nombre approchait, en 1840, de sept mille. En 1819, le conseil d'état reçut *avec reconnaissance* le bref de Pie VII, qui plaçait le canton de Genève sous la juridiction de l'évêque de Lausanne, résidant à Fribourg. L'année suivante, ce prélat y fit solennellement sa première visite pastorale. Partout il fut accueilli avec distinction. Arrivé à la première paroisse catholique du canton, il fut complimenté par deux députés du gouvernement et par le curé. Le conseil d'état lui avait fait préparer à Genève un logement convenable. Deux fois le prélat se rendit processionnellement à l'église catholique habillé en rochet et en camail, et précédé de plusieurs ecclésiastiques en surplis, et y prêcha. C'était pour la première fois depuis la réforme qu'on entendait un évêque dans cette ville et qu'il y paraissait avec les marques de sa dignité. Enfin, plus tard, le jubilé y a été prêché en français par un religieux de la compagnie de Jésus, et en allemand par un autre de la compagnie de Saint-Liguori.

Une des conversions les plus remarquables de ce pays est celle de Pierre de Joux, ancien pasteur de Genève, puis président du consistoire protestant de Nantes. Il ne se déclara ouvertement catholique qu'en 1825, quelque temps avant sa mort, mais il l'était de cœur depuis longtemps. Un des grands motifs qui le ramenèrent à l'ancienne Église, était la confusion où il voyait tomber la réforme protestante : plus de croyance certaine sur rien. A Genève même, les pasteurs évitaient de parler du péché originel et de la divinité de Jésus-Christ. Pour s'opposer à ce torrent de l'indifférence, Pierre de Joux publia, l'an 1803, un ouvrage en quatre volumes (*Prédication du christianisme*), où il soutenait avec force les vérités de la foi, que les premiers protestants croyaient comme les catholiques, mais que leurs descendants abandonnaient successivement pour aller se perdre dans le déisme et l'incrédulité. Dans cet ouvrage, il disait déjà : « C'est l'orthodoxie pure et simple qui a aligné toutes mes opinions et régularisé toute ma croyance ; c'est l'Évangile, en un mot, tel que l'a entendu jusqu'à ce jour L'UNIVERSALITÉ des chrétiens. » Son zèle pour l'ancienne croyance et contre les erreurs nouvelles était si connu, que ses confrères les pasteurs de Genève lui offrirent trente louis par année, tant qu'il n'occuperait point de place ni ne prêcherait dans leur canton, dans la crainte qu'il ne prêchât avec trop

d'ardeur la divinité de Jésus-Christ. En 1813, dans une circonstance où il s'agissait de conversion, il dit encore : *Pour moi, je blâmerais un catholique qui se ferait protestant, parce qu'il n'est pas permis à celui qui a le plus de chercher le moins ; mais je ne saurais blâmer un protestant qui se ferait catholique, parce qu'il est bien permis à celui qui a le moins de chercher le plus.*

Un autre motif qui le ramenait vers l'ancienne foi était de voir que le protestantisme ne tendait pas moins à renverser les royaumes et les empires que l'Église. « J'ai reconnu, dit-il, dans la préface d'un autre de ses ouvrages, que la révolution religieuse du seizième siècle est la cause principale du bouleversement politique qui a éclaté en 1789. Je suis convaincu, en un mot, que l'esprit du protestantisme, essentiellement ami des nouveautés, de l'indépendance et de la liberté des opinions en matière de foi et de gouvernement, a produit la révolution française, le plus vaste système de destruction qui ait été offert au monde épouvanté, et dont un concours inouï de circonstances sur lequel est empreint le doigt de Dieu, a pu seul nous sauver. »

Surpris de la fatale désunion qui sépare les catholiques et les protestants, bien plus affligé encore de rencontrer une multitude de personnes qui ne tenaient à aucune religion quelconque, Pierre de Joux crut en trouver une cause dans les libelles impies que les sophistes du dix-huitième siècle avaient répandus contre le clergé, surtout contre le successeur de saint Pierre, contre le culte romain, les cénobites d'Italie et l'ordre sacerdotal. « C'est par le centre même de la catholicité, dit-il, que ces esprits menteurs commencèrent leur œuvre de ténèbres. D'infidèles voyageurs travestissaient les ministres des autels : les Pontifes les plus dignes de vénération, Pie VI et Pie VII, ne furent point à l'abri de leurs calomnies. Ils n'ignoraient pas, ces hommes pervers, qu'en infectant de leur venin contagieux les sources d'où la religion se répand dans les âmes, ils inspiraient pour elle de l'indifférence ou de l'aversion. La plupart des relations de voyages d'Italie qu'ils publièrent, fourmillent de mensonges ; elles ne furent faites que pour avilir les prêtres, pour tourner les ordres monastiques en dérision, pour représenter comme des habitudes puériles et superstitieuses les saintes pratiques qui alimentent la dévotion. » Pour être plus en état de réfuter ces mensonges et ces calomnies, et hâter par là le retour des protestants à l'ancienne Église, ce qui était l'objet de tous ses vœux, il fit en la société d'un jeune lord anglais un second voyage en Italie. Ils partirent vers le commencement de 1816. De Joux observait soigneusement les usages et la discipline du clergé, visitait les églises et les

couvents, assistait aux cérémonies, étudiait les dogmes et s'informait de tout ce qui pouvait éclaircir ses doutes. A son retour d'Italie, il se retira en Écosse et y rédigea ses observations en forme de lettres. Enfin, toujours pressé par une voix intérieure qui l'appelait dans le sein de l'Église véritable, il revint sur le continent et se décida à franchir un pas difficile. Il fit son abjuration le 11 octobre 1825, entre les mains de l'archevêque de Paris, tomba malade peu après, et mourut le 29 octobre dans les sentiments les plus édifiants.

Ses *Lettres sur l'Italie* s'imprimaient quand la mort est venue le surprendre. Il est curieux d'y voir un président de consistoire protestant, un ancien pasteur de Genève, justifier l'Église romaine de tous les reproches qu'on lui a faits, et l'en justifier, non-seulement par son propre témoignage, mais encore par le témoignage d'un grand nombre de protestants célèbres, la plupart ministres.

Dans tout ceci on ne peut assez admirer les voies secrètes de la divine Providence. Lorsqu'à la fin du dix-huitième siècle la révolution française égorgeait les évêques et les prêtres fidèles, ou qu'elle les bannissait sur la terre étrangère, elle ne s'attendait guère à réveiller le catholicisme en France et à l'étendre ailleurs. Tel est pourtant le résultat final de ses persécutions. Tertullien disait dans le troisième siècle : Le sang des chrétiens est une semence de chrétiens nouveaux. Il en est encore de même dans ces derniers temps : le sang et les souffrances du clergé français ont été pour l'Église catholique une semence féconde de nouveaux enfants, et même de nouveaux apôtres. A la vue de tant de foi et de tant de patience, le schisme, l'hérésie, l'incrédulité même se sont senti des entrailles. Chassés de leur patrie, les prêtres français ont trouvé chez l'étranger une hospitalité généreuse. La compassion pour leurs maux a donné lieu aux protestants de déposer bien des préventions haineuses et de s'attirer bien des grâces divines. Cela est particulièrement vrai de l'Angleterre, qui s'est montrée plus généreuse qu'aucune autre nation. En voyant de plus près les évêques et les prêtres catholiques, en leur entendant expliquer à eux-mêmes la foi pour laquelle ils souffraient, les Anglais sont revenus de beaucoup de préjugés.

Ces préjugés étaient quelquefois étranges, surtout dans le peuple. Ainsi, la femme d'un artisan de Londres, touchée de compassion, donnait l'hospitalité à un ecclésiastique émigré de France. Après quelques jours, deux petits enfants de la maison s'approchèrent familièrement du prêtre, qui leur fit beaucoup de caresses. Leur mère, cependant, qui était à quelques pas, regardait avec une anxiété inexprimable, et

faisait signe aux enfants de s'éloigner. Le lendemain, elle découvrit naïvement au prêtre français la cause secrète de ses transes. Depuis que vous êtes chez nous, lui dit-elle, je vois bien que vous êtes un brave homme ; mais on nous a dit tant de choses contre les catholiques ! On nous a dit, entre autres, que les prêtres catholiques avaient le secret d'attirer les petits enfants, et cela pour les manger! Aussi, hier, quand j'ai vu mes deux petits s'approcher de vous, j'étais dans un état qu'on ne saurait dire. Je tremblais pour eux, et cependant je n'osais vous faire de la peine. Je vois bien que c'est encore une calomnie.

Qu'il pût y avoir des préjugés de cette force dans le peuple anglais, nous l'apprîmes encore en 1829, d'un jeune Anglais qui n'était pas du peuple, et qui venait d'arriver en France. Il nous dit que, quand il communiqua à sa famille son projet de voyage, son père, sa mère, sa sœur lui témoignèrent les plus vives appréhensions, lui répétant que les prêtres papistes, qu'il ne manquerait pas de rencontrer, avaient l'art d'ensorceler les gens et de les attirer au papisme malgré eux. Il leur promit bien d'être sur ses gardes et de revenir aussi bon protestant qu'il allait partir. Et de fait, débarqué à Lorient, sa principale attention fut d'éviter la rencontre d'un prêtre. Mais le hasard voulut que dans l'hôtel où il s'adressa, il n'y eût plus de disponible qu'une chambre à deux lits, dont l'un était justement occupé par un prêtre catholique. L'embarras du jeune homme fut extrême. Toutefois il s'arma de courage. En se couchant, il mit deux pistolets chargés sous son chevet, passa la nuit sans fermer l'œil, résolu de tirer sur le prêtre s'il s'avisait de venir de son côté. Cependant le prêtre dormit profondément toute la nuit, et le jeune homme eut le temps de s'apercevoir que ses craintes étaient mal fondées. Au bout de quelques mois, ces craintes étaient tellement diminuées, qu'il alla demeurer chez un ecclésiastique de notre connaissance, qui l'instruisit dans la foi catholique et reçut son abjuration. C'est de la bouche même du jeune homme que nous tenons ce récit.

Le royaume de la Grande-Bretagne comprend l'Angleterre proprement dite, l'Écosse et l'Irlande. Sa population totale est entre vingt et trente millions d'âmes. Un tiers est catholique, un tiers dissident, un tiers anglican ou déclaré pour l'église gouvernementale. En Irlande, sur une population de huit millions cinq cent mille, il n'y a qu'un million de protestants, tout le reste est catholique. En Angleterre et en Écosse, au commencement du règne de Georges III, soixante mille catholiques étaient tout ce que l'on comptait de sujets restés fidèles au culte de leurs pères. Leur nombre, en 1821, d'après le recensement officiel, s'élevait à cinq cent mille. Il était, en 1842,

de deux millions à deux millions cinq cent mille [1]. Dans l'Angleterre seule, non compris l'Écosse, sur une population de quatorze millions d'habitants, les catholiques figurent pour deux millions [2]. A Londres seulement, il y en a trois cent mille.

Cet accroissement considérable des catholiques en Angleterre est dû à plusieurs causes, outre celle que nous avons déjà indiquée. Les lois pénales décrétées contre eux par la prétendue réforme furent graduellement révoquées depuis 1780, grâce à la révolution américaine. On mit les catholiques sur le même pied que les protestants relativement au droit de propriété territoriale. Un serment leur fut prescrit, qui inspira d'abord de la défiance, mais qu'on crut finalement pouvoir prêter. En 1793, le gouvernement accorda aux catholiques irlandais le droit de voter dans les élections, mais sans pouvoir être élus pour le parlement ni occuper les plus grandes charges. La guerre contre la révolution française retarda un instant les réparations que le parlement avait commencées en faveur des catholiques. Il y eut en Irlande des insurrections fomentées par le gouvernement français : insurrections plus politiques et républicaines que religieuses; plusieurs des chefs étaient protestants. En 1798, lorsqu'on ne savait encore quelle suite aurait l'insurrection, les principaux catholiques d'Irlande manifestèrent avec éclat leur attachement à l'ordre établi. Les quatre archevêques et les vingt-deux évêques de cette communion, les lords, les baronnets et autres membres distingués de la même croyance signèrent une adresse à ceux de leurs compatriotes et de leurs coreligionnaires qui avaient pris part à la révolte, et s'efforcèrent de les ramener à leur devoir [3]. En Angleterre, il y eut, de 1787 à 1791, des contestations entre les catholiques eux-mêmes au sujet du serment. Un comité de catholiques séculiers présenta au ministre Pitt une déclaration où ils s'exprimaient sur les droits du Pape d'une manière peu respectueuse et peu exacte. Au lieu de consulter le Saint-Siége, ils avaient consulté les universités joséphistes et jansénistes de Louvain, de Douai, d'Alcala, de Salamanque et de Valladolid. Cette déclaration fut souscrite par la plupart des catholiques anglais; mais un des évêques refusa de signer, un autre évêque rétracta sa signature. Le comité laïque alla toujours en avant et offrit au gouvernement un serment tout à fait téméraire. Le 19 octobre 1789, les vicaires apostoliques condamnèrent la nouvelle formule de serment; condamnation qui fut confirmée par le Saint-Siége et approuvée par les évêques d'Irlande et d'Écosse. Le

[1] *Du mouvement religieux en Angleterre*, par Gondon. Paris, 1844, p. 44. — [2] P. 161. — [3] Picot, *Mém.*, an 1778.

comité laïque fut assez peu sage de se mettre en opposition avec les évêques. Ceux-ci trouvèrent des défenseurs. M. Milner, depuis évêque lui-même, et connu dès lors par son zèle et ses talents, montra dans un écrit très-court les sujets de plaintes des évêques. Le 7 mars 1791, il adressa au comité de la chambre des communes de nouvelles considérations sur ce serment. Là, agissant au nom de trois évêques et de leurs troupeaux, il demandait qu'on eût égard à leurs scrupules, et qu'on se contentât des garanties qu'ils offraient, sans entrer dans des questions inutiles. Il proposa le serment déjà adopté en Irlande. Cette réclamation eut son effet. Le parlement fut plus sage et plus réservé que le comité catholique même. On montra dans les deux chambres les intentions les plus libérales. Un bill assez favorable fut sanctionné le 10 juin de la même année 1791 [1]. En 1808, il y eut de nouvelles contestations touchant le *veto* que des catholiques séculiers voulaient accorder au gouvernement sur la nomination des évêques. Les évêques d'Irlande se prononcèrent contre : des quatre vicaires apostoliques d'Angleterre, un était contre, et trois pour. L'affaire fut portée au Pape, qui déclara qu'on n'innoverait rien avant l'émancipation accordée [2].

Ce ne fut qu'au rétablissement de la paix que l'opinion publique s'empara de nouveau de ces questions, qui, de 1819 à 1829, furent annuellement agitées au sein du parlement. En 1819, la chambre des communes débattit la question de savoir s'il était prudent d'abolir le *test* et les autres incapacités prononcées contre les catholiques. On appelle serment du *test* ou serment de suprématie, un acte qui n'est rien moins que l'abjuration du catholicisme. Celui qui le prête nie la suprématie du Pape, le dogme de la transsubstantiation, le culte de la Vierge et des saints, et jure d'abhorrer le papisme. La motion fut repoussée à deux voix de majorité. Plus tard, en 1821, un bill sur le même sujet obtint une majorité favorable de six voix. Les communes adoptèrent, l'année suivante, un bill réglant l'admission des pairs catholiques dans la chambre des lords. Ces deux résolutions échouèrent dans l'autre chambre, qui les repoussa à une grande majorité, malgré les efforts des membres influents du ministère. En 1825, sous l'influence de l'agitation irlandaise, la chambre des communes adopta de nouveau une résolution favorable aux catholiques à une majorité de vingt-sept voix. En 1827, la même chambre rejeta la mesure. En 1828, six voix de majorité décidèrent « qu'il était urgent de relever les catholiques romains des incapacités qui pesaient sur eux, en vue d'un arrangement conciliateur et définitif pour la paix et la

[1] Picot, *Mém.*, an 1779. — [2] Ibid., 1810.

force du royaume-uni, la stabilité de l'église établie, la concorde et la satisfaction de toutes les classes des sujets de Sa Majesté. » La chambre des lords n'était pas animée de dispositions si conciliantes. On vit toutefois, en 1729, sir Robert Peel et le duc de Wellington, les deux hommes qui, en 1828, avaient si vivement combattu dans le parlement l'émancipation des catholiques, présenter le bill qui concédait cette grande mesure, et gagner à cette cause une majorité de cent soixante-dix-huit voix dans la chambre des communes, et de deux cent cinq dans celle des lords.

Le bill d'émancipation renfermait cependant des clauses restrictives, mais elles importaient peu; le point essentiel était l'admission du principe : or, ce principe, le parlement venait de le proclamer; on confia à l'avenir le soin d'en déduire les conséquences. Les catholiques sujets de la Grande-Bretagne étaient affranchis, et ils devaient ce bien à l'Irlande, et dans l'Irlande à un homme, Daniel O'Connell. Né en Irlande en l'année 1775, Daniel O'Connell est mort en Italie en l'année 1847, dans son pèlerinage de Rome, au moment qu'il allait recevoir la bénédiction du souverain pontife Pie IX. Sa vie, sa gloire est d'avoir été le perpétuel avocat, l'indomptable athlète du catholicisme et de l'humanité contre les lois oppressives de l'Angleterre protestante, et d'en avoir triomphé par une lutte d'un demi-siècle. Il commença cette œuvre de rédemption à l'âge de vingt-cinq ans. L'Angleterre protestante venait d'accorder à l'Angleterre catholique le droit de défendre les intérêts privés devant les tribunaux de la juridiction ordinaire. La parole devenue libre en Irlande, O'Connell s'en servira pour conquérir à sa patrie, à ce peuple-martyr, toutes les autres libertés, à commencer par la liberté de l'âme, la liberté de conscience. L'émancipation des catholiques d'Irlande et d'Angleterre devient la préoccupation de tous ses jours. En 1823, au bout de vingt ans d'essais, O'Connell se trouve roi d'Irlande par la parole. Il établit en cette année-là, par toute l'île, une association qu'il appelle l'association catholique; et comme aucune association n'a de puissance sans un revenu constant, O'Connell fonde la rente de l'émancipation, et la fixe à deux sous par mois, afin de la rendre accessible à toute l'Irlande pauvre. L'association catholique et la rente de l'émancipation eurent un succès inouï et élevèrent l'action d'O'Connell à la puissance et à la dignité d'un gouvernement. Trois ans après, en 1826, lors des élections générales de l'empire britannique, les Irlandais mirent dans l'urne des noms significatifs. O'Connell lui-même fut élu, se présenta au parlement avec son décret d'élection, refusa de prêter le serment du *test*, fut repoussé pour le moment du parlement anglais; mais l'opinion publique était ébranlée jusque dans

ses fondements : toute l'Irlande était debout, fière et obéissante, agitée et pacifique; des vœux, des acclamations, des secours lui venaient de tous les points de l'Europe, des rivages de l'Amérique et de l'Angleterre elle-même. Ni le ministère anglais, ni la chambre des pairs, ni le roi de la Grande-Bretagne ne voulaient l'émancipation des catholiques; mais il y avait danger à refuser davantage : Peel et Wellington cédèrent. L'émancipation des catholiques fut proclamée le 13 avril 1829; et le 15 mai, Daniel O'Connell, et, en sa personne, l'Angleterre et l'Irlande catholiques, vint siéger dans le parlement, sans prêter le serment de suprématie protestante. Ce fut le signal de la renaissance religieuse dont nous avons été témoins depuis 1830.

L'oppression sous laquelle les catholiques anglais gémissaient depuis trois siècles leur avait imprimé une physionomie toute particulière de réserve et de timidité. Craintifs et défiants, ils avaient contracté l'habitude de s'envelopper de mystère, évitant avec soin toute sorte d'éclat; car ils avaient appris qu'attirer les regards et l'attention publique, c'était attirer la persécution. Aussi tout ce qui concernait leur foi et les pratiques de la religion, ils le dissimulaient avec tout le soin possible. Les chapelles, outre qu'elles étaient bien rares encore, ils les cachaient dans le fond des campagnes ou dans quelque rue ignorée des faubourgs, leur donnant l'apparence ou d'un bâtiment de ferme ou d'une habitation ordinaire. Pour se rendre à l'assemblée sainte, on prenait des voies détournées; ainsi le malfaiteur cherche à donner le change et à dissimuler le but de ses démarches. Le prêtre avait-il à remplir au dehors quelques fonctions de son ministère, ce n'était que déguisé sous le costume de l'homme du monde qu'il pouvait se hasarder à descendre dans la rue et à traverser la place publique. Entouré d'ennemis ou du moins de terreurs, le catholique, plein de défiance, renfermait sa foi dans son cœur, sans oser s'en ouvrir même à ses plus intimes amis protestants, au point qu'il arrivait quelquefois que l'époux ignorait la religion de sa femme et de ses filles, et que l'épouse ne savait pas à quelle société religieuse appartenaient son mari et ses fils. Bien des faits sont là qui prouveraient au besoin cette situation extraordinaire; nous nous contenterons de citer cette réponse d'un vice-roi d'Irlande, à qui un seigneur exprimait le soupçon que la vice-reine ne fût catholique : « Je n'en sais rien, mylord; elle ne me l'a pas dit, et je n'ai jamais eu l'indiscrétion de le lui demander. »

Or, depuis ces temps, les choses ont bien changé. Le catholique, à qui la loi a rendu enfin son titre et ses droits de sujet britannique, a senti renaître la confiance dans son cœur, et le sentiment de la sécurité que l'émancipation de 1829 lui assure n'a pas tardé à se ma-

nifester au dehors par une conduite pleine de dignité. N'ayant plus rien à craindre pour sa foi, il a peu à peu écarté les voiles sous lesquels une longue tyrannie l'avait forcé d'abriter sa religion et son culte. Il a quitté l'ombre, il a voulu vivre au soleil, marcher sans crainte et la tête haute au milieu de ses concitoyens, comme leur égal. Loin de fuir les regards, il s'est présenté aux assemblées publiques, il a sollicité, et souvent obtenu de la confiance de ses concitoyens protestants, l'honorable mission de défendre, de protéger leurs intérêts, soit dans le parlement national, soit dans les conseils municipaux.

Il en fut pour le culte comme pour les personnes. On érigea de tous côtés des églises, non plus à l'ombre, mais au grand jour; on y établit des orgues, on y forma des chœurs de chanteurs. Plusieurs fois même, en des circonstances solennelles, il y eut des processions au dehors, avec croix et bannières déployées. Ce fut une chose bien étrange pour les protestants que cette apparition presque subite des catholiques au milieu d'eux; et, à la vue de ce culte inconnu et oublié depuis si longtemps, ils se demandèrent avec une curiosité inquiète : Que signifie cette religion nouvelle? Or, les réponses ne manquèrent pas. Instructions presque innombrables qui se font publiquement chaque dimanche dans les églises, conférences publiques ou privées pour lesquelles les prêtres catholiques sont toujours prêts. On publie par la presse une foule de sermons, de petites brochures, de traités populaires, afin d'éclairer l'opinion. De plus, des écrits périodiques sont fondés avec mission spéciale de combattre et de réfuter, sans paix ni trêve, les erreurs de tout genre que l'ignorance ou la mauvaise foi opposent chaque jour à la vérité. Enfin une vaste société s'est organisée, composée de tout ce que la Grande-Bretagne renferme de catholiques distingués à quelque titre que ce puisse être, dans le but de travailler, par tous les moyens que la charité et la religion avouent, à la défense et à la propagation de la vérité catholique. Ce n'est pas tout : Georges Spencer, second fils de lord Spencer et frère de lord Altorp, devenu en 1830 prêtre catholique de ministre anglican, forme par toute l'Église, avec l'approbation du souverain Pontife, une association de prières pour la conversion de son pays. Un des nouveaux convertis, l'architecte Pugin, élève de toutes parts des chapelles, des églises, des couvents, des cathédrales même, dans le meilleur goût de l'art chrétien. Les chefs catholiques de la noblesse, les Norfolk, les Talbot, les Stafford, et autres, donnent l'exemple de la générosité et de la munificence : ils se voient néanmoins surpasser en quelque sorte par un homme du peuple. A Birmingham, l'orfévre Hardman contribue pour plus de

cinquante mille francs à la construction d'une magnifique cathédrale; dans les environs de la ville, il bâtit à lui seul un beau couvent, où l'une de ses filles se consacre à la vie religieuse : il ne s'élève pas une église, une chapelle, un monastère; il ne se fait pas une bonne œuvre, que le même artisan ne contribue pour sa part aux charges. Des sociétés pieuses, aussi multipliées qu'il y a d'infortunes à soulager, viennent dans toutes les villes en aide au zèle des missionnaires. A Londres, par exemple, il existe, sous le nom de société des dames catholiques, une association établie dans le but spécial de pourvoir aux besoins des chapelles pauvres. La marquise de Wellesley, belle-sœur du duc de Wellington, la duchesse de Leeds, la comtesse de Stafford sont membres de la société.

A partir de 1837, les principaux catholiques d'Angleterre et d'Irlande, avec le concours des évêques et l'approbation du pape Grégoire XVI, fondent l'*Institut catholique de la Grande-Bretagne :* association dont le but est de propager les vérités de la foi catholique par toute la terre, de les défendre contre les calomnies des hétérodoxes, tout en s'occupant de protéger les pauvres que pouvaient intimider, dans la pratique de leur religion, des maîtres protestants, des supérieurs hostiles au catholicisme. Dans la séance solennelle de 1842, le secrétaire apprit aux assistants que l'Institut avait distribué, dans l'année, cent soixante-deux mille traités religieux dans les diverses parties du monde.

La Grande-Bretagne comptait en 1844 neuf colléges exclusivement catholiques; quelques-uns, comme les petits séminaires de France, entièrement soumis aux évêques des districts où ils se trouvent, sont gouvernés par des prêtres séculiers; les autres appartiennent à des congrégations religieuses, et sont dirigés par des Bénédictins, des Dominicains et des Jésuites. Mais quel que soit le régime de ces colléges, qu'ils soient la propriété des vicaires apostoliques ou le domaine de quelque congrégation religieuse, l'état ni l'université n'exercent aucune autorité dans l'intérieur de ces maisons. L'état ne demande qu'une chose, l'obéissance aux lois; et l'université, pour conférer aux élèves les grades scientifiques ou littéraires, n'exige rien des aspirants, sinon qu'ils satisfassent aux conditions d'un examen dont le programme est publié une année à l'avance. Tout est laissé à la sagesse et à la religion des évêques ou des supérieurs; point de visites, ni d'inspection, ni d'examen des études. Les catholiques anglais n'ont pas à craindre que l'on ferme leurs établissements pour quelque vice dans le plan ou la construction des édifices, ou parce que quelqu'un des maîtres n'est pas pourvu d'un brevet de capacité ou d'un grade littéraire. Les agents du fisc ne comptent pas leurs

élèves et ne font pas payer tant par tête au profit d'une institution rivale.

Quand nous disons que l'université confère des grades aux élèves, nous parlons de l'université de Londres, à laquelle les colléges catholiques ont été incorporés. C'est depuis 1840 que ces établissements jouissent de cet avantage. Le collége de Sainte-Marie d'Oscott a été le premier à obtenir une charte de corporation. La reine Victoria y dit aux supérieurs et professeurs de ce collége catholique : « Votre science, votre habileté, votre discrétion m'inspirent toute confiance. Vous pouvez instruire la jeunesse. » Cette première mesure de la part du gouvernement anglais prépare les esprits à voir plus tard les étudiants catholiques admis dans les universités exclusivement anglicanes d'Oxford et de Cambridge.

L'importance acquise par les catholiques fut une des premières questions dont se préoccupèrent les hommes d'état que les élections de 1841 avaient appelés aux affaires. Au bruit des conversions nombreuses qui s'opéraient dans les rangs inférieurs de la société, en voyant s'organiser partout des confréries pieuses d'hommes et de femmes, le gouvernement voulut connaître le véritable objet de ces associations et s'assurer que cet accroissement considérable des enfants de l'Église romaine ne présentait aucun danger pour l'avenir de la société britannique. Une enquête secrète fut faite par les ordres du gouvernement, et le ministère apprit que, partout, dans les manufactures et dans les champs, les catholiques formaient une société d'élite, se distinguant par son instruction, sa moralité, son amour de l'ordre. D'après les rapports des manufacturiers, les catholiques sont les ouvriers les plus laborieux et les mieux disciplinés; on les voit toujours à l'écart des meneurs qui fomentent les dissensions et cherchent le désordre. Il n'en fallut pas davantage pour que le gouvernement laissât les choses suivre leur cours, sans chercher à entraver en aucune manière l'élan général qui se manifeste pour un culte que les lois de l'état ont jadis condamné. Ainsi commence à se faire sentir, au point de vue social, l'action régénératrice du catholicisme[1].

Parmi les œuvres que le catholicisme renaissant a fécondées dans la Grande-Bretagne, figurent en première ligne les associations dites de tempérance ou d'abstinence. La grande plaie des populations britanniques, surtout en Irlande, c'est l'ivrognerie. On dirait que la perfide tyrannie du gouvernement anglais, après avoir vu échouer toutes ses persécutions contre l'Irlande, ait cherché jadis à l'anéantir en lui ouvrant la voie des vices, car on le vit tout occupé d'accorder des

[1] Jules Gondon, *du Mouvement religieux en Angleterre*, p. 125.

primes à la consommation des liqueurs fortes. Grâces à ces coupables encouragements, l'usage de ces boissons devint bientôt considérable, et surtout celui du wisky, distillation d'orge à laquelle on mêle de l'eau-forte ou du vitriol. Un rapport présenté au gouvernement anglais constate que, dans une seule rue de Dublin, composée de cent quatre-vingt-dix maisons, il y avait cinquante boutiques où se débitait cette liqueur malfaisante. Quand le mal devint tel que le gouvernement dut adopter quelques mesures répressives, ces mesures furent presque toujours infructueuses par la connivence des percepteurs, qui, pour accroître leurs faibles appointements, se liguaient avec les particuliers pour permettre chez eux des distillations frauduleuses. Ainsi favorisé, le vice déplorable de l'ivrognerie étendait ses ravages en Irlande. L'Angleterre et l'Écosse offraient un tableau aussi affligeant. A la vue de cette calamité publique, la philanthropie s'émut : de nombreuses sociétés, dites de tempérance, furent établies dans le but d'arracher le peuple à un vice qui enfantait des maux incalculables. Les tentatives faites par les protestants furent impuissantes. A la fin, quelques-uns d'entre eux, des quakers, s'adressèrent à un pauvre moine qui vivait à Cork dans une retraite absolue. Ce moine était un capucin, et se nommait le père Mathew. Humble et modeste, il hésita longtemps à suivre le conseil qu'on lui donnait de se mettre à la tête d'une société d'abstinence ; il s'y décida enfin, sans prévoir certainement les merveilles dont il allait devenir l'instrument.

C'est en 1838 qu'eut lieu la première assemblée publique de tempérance, convoquée par le père Mathew. L'association comptait alors quelques centaines de personnes. Mais bientôt on vit arriver à Cork, de toutes les parties de l'Irlande, des milliers d'hommes qui venaient prendre l'engagement de pratiquer la tempérance. Les prodiges qui s'opéraient à Cork retentirent bientôt dans tout le pays, et il fallut se décider à commencer des tournées de tempérance. Le pauvre père capucin parcourt l'Irlande et renouvelle de nos jours les merveilles produites au moyen âge par saint Dominique, saint Antoine de Padoue et saint François d'Assise. A sa voix, des milliers d'hommes se relèvent de leur abrutissement pour venir se ranger sous la bannière du nouvel apôtre. On voit les femmes, les enfants, les vieillards accourir pour recueillir ses saintes paroles. Partout où il se montre, l'air retentit des pieuses acclamations de la foule qui l'accompagne. Sa réputation de sainteté fait qu'on lui apporte des malades et des infirmes qui sollic[illegible]t l'honneur de toucher le pan de sa robe. On a entendu des moribonds, gisant sur leur lit de douleur, supplier en grâce qu'on les transportât sur sa route, afin que leurs

yeux, avant de se fermer à la lumière, pussent contempler les traits de cet envoyé du ciel.

L'humble capucin a fondé une grande association qui doit compter cinq millions de membres. Il enrôle, dans les localités où il passe, les personnes qui se présentent à lui, et qui sont fermement résolues à vivre dans la sobriété, engagement qu'il fait prendre à chacun dans les termes suivants : « Je promets, avec l'assistance divine, que, aussi longtemps que je serai membre de la société de tempérance, je m'abstiendrai de toute liqueur enivrante, excepté dans les cas prescrits par un médecin, et j'empêcherai, autant que possible, par mes avis et mon exemple, les autres de s'enivrer. » Après ces paroles, le père Mathew, imposant les mains sur chacun d'eux, s'écrie : « Que Dieu vous bénisse et vous accorde la grâce de tenir votre promesse ! » Il leur distribue aussi une petite médaille dont l'objet est de rappeler cette promesse à tout moment. Ce n'est point à l'éloquence de l'homme que l'on peut attribuer les merveilleux effets qu'opèrent ses paroles ; elles sont simples, mais inspirées par la foi. « Mes chers amis, disait-il un jour à la foule, j'éprouve un grand plaisir à vous rencontrer aujourd'hui ici. J'espère que vous mettrez autant de zèle à remplir votre engagement que vous en mettez à le prendre. Il n'est point nécessaire que j'énumère les nombreux avantages que vous trouverez à vous abstenir de liqueurs fortes ; elles sont la cause des maux, des crimes, des outrages qui ont dégradé ce pays. L'ivrogne commet des crimes dont il aurait horreur dans ses moments de sobriété. En devenant membres de la société, j'espère que vous deviendrez respectueux envers les lois de Dieu et des hommes. Je suis sûr que, depuis l'origine de cette œuvre, pas un membre dans Cork, Limerick, Waterford, Clare et Kerry, n'a commis un crime qui l'ait conduit devant un juge, un greffier ou un avoué. En vous abstenant du péché d'ivrognerie, vous devez secouer aussi toutes les autres habitudes vicieuses : promenades nocturnes, outrages, insultes. Vous ne devez appartenir à aucune société secrète, ni nourrir d'animosité religieuse ou politique contre vos frères. »

L'arrivée du père Mathew dans une ville est toujours un véritable triomphe. Les prodiges qui suivirent ses premières prédications sont vraiment incroyables. Le changement opéré dans les habitudes de la population est tel, pour certaines localités, que des brasseries ont été mises en vente, les fabricants ne trouvant plus à écouler leurs produits. Un bon nombre de cabarets, véritables cloaques où les pauvres Irlandais se livraient à l'orgie, se sont fermés faute de chalands.

La première visite que l'humble capucin fit à la capitale de l'Irlande fut l'occasion d'une fête nationale. On fit une procession solennelle, à laquelle on voyait les diverses sociétés de tempérance, déjà formées à Dublin et dans ses environs. On remarquait à cette solennité des milliers d'individus, renommés par leurs débauches et leur ivrognerie, qui marchaient à la procession avec un calme, une tranquillité et un ordre qui témoignaient de leur changement. Ce spectacle était vraiment fait pour consoler les amis de l'humanité, et surtout le clergé, qui avait travaillé avec un zèle infatigable pour arracher le peuple à sa passion la plus dégradante. Les rues étaient ornées de draperies; de riches étoffes tapissaient la façade des maisons; tout témoignait de la joie dont cette fête remplissait les habitants. Quatorze mille personnes, appartenant à diverses sociétés de tempérance, faisaient partie de la procession. Chaque société portait son étendard et sa bannière, sur lesquels étaient inscrites différentes devises. On lisait sur l'une : *Soyez fidèles jusqu'à la mort;* l'autre représentait le tableau d'un ivrogne entouré de sa femme et de ses enfants, tous plongés dans la plus affreuse misère et le plus horrible désespoir, avec l'inscription : *Effets de l'ivrognerie.* Un étendard portait : *L'honnêteté est la richesse du pauvre;* un autre : *Les ivrognes n'entreront pas dans le royaume des cieux.*

Les tentatives faites en Angleterre et dans les autres parties du royaume-uni pour régénérer les masses étaient presque sans succès. La misère du peuple ne le rendait pas plus docile aux leçons qu'il recevait des sociétés protestantes, et l'intempérance étendait partout ses funestes ravages. Mais depuis que l'Irlande s'est placée à la tête de ce mouvement, l'Angleterre, l'Écosse, l'Amérique l'ont prise pour modèle. Le comte de Stanhope présidait un jour à Londres un nombreux meeting de la société protestante de tempérance, où il proclamait les qualités du révérend père Mathew et le succès de sa mission. Il résulte du rapport qui fut présenté à la séance, que l'Écosse a cent cinquante mille habitants faisant partie des associations de tempérance, et que l'Irlande doit à l'humble capucin d'en compter plus de cinq millions. Encore ces derniers ont-ils toujours pris l'engagement de ne jamais boire que de l'eau, tandis que les autres ont seulement promis de vivre sobrement.

Les succès obtenus en Irlande par le père Mathew inspirèrent à quelques amis de l'humanité le désir de lui voir faire en Angleterre des tournées semblables. De pressantes sollicitations lui furent adressées de Londres par l'évêque anglican de Norwich et plusieurs membres de l'aristocratie, au nom des sociétés protestantes de tempérance. Le modeste missionnaire hésita longtemps, mais enfin se

décida au mois d'août 1843. Il visita quelques villes de l'Angleterre septentrionale avant de se rendre à Londres, recevant partout sur son passage des témoignages d'un profond respect et d'une vive admiration. Dans le parlement, les ministres faisaient l'éloge de son caractère et applaudissaient à sa mission. Le lord-maire de Londres encourageait en public ses prédications. Les membres de l'aristocratie se disputaient l'honneur de l'avoir à leur table. Il était accompagné dans les meetings par lord Stanhope et autres nobles qui étaient fiers de se poser comme ses patrons. Tout se passait à Londres comme en Irlande. Le père Mathew commençait par une allocution. Alors les personnes disposées à s'engager à l'abstinence absolue de liqueur enivrante s'avançaient et s'agenouillaient devant le père, qui les bénissait, recevait leur engagement, et leur donnait la médaille destinée à rappeler cette cérémonie. C'était un spectacle touchant, que de voir agenouillés aux pieds d'un prêtre catholique, sans aucune distinction de classe ou de religion, le noble, le riche, à côté de l'ouvrier et souvent de l'indigent. Cette admirable fusion, tableau symbolique de l'unité religieuse à laquelle marche l'Angleterre, était d'autant plus remarquable qu'elle est sans précédents sur cette terre où les préjugés de la naissance et du rang sont encore si fortement enracinés. Le père Mathew ne quitta Londres qu'après y avoir enrôlé environ cent mille Anglais dans sa société de tempérance parfaite. Peu avant ce voyage, le pape Grégoire XVI lui avait témoigné sa satisfaction, et l'avait nommé commissaire apostolique.

Jusqu'en 1840, la juridiction ecclésiastique de l'Angleterre se partageait en quatre districts : celui de Londres, celui du Centre, celui du Nord et celui de l'Ouest. Le 11 mai 1840, la congrégation de la Propagande doubla le nombre des vicariats apostoliques, et le porta à huit : Nord, Lancastre, York, Centre, Est, Ouest, pays de Galles et Londres. Nous verrons bientôt Rome y établir la hiérarchie et y nommer des évêques en titre.

En 1843, les huit districts comptaient six cent quarante-huit missionnaires, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf églises ou chapelles, neuf colléges, vingt-sept monastères et couvents. Parmi les monastères se distinguent les Trappistes anglais, qui, forcés en 1831 de quitter l'abbaye de Meilleray près de Nantes, trouvèrent au comté de Leicester, dans la charité de M. Philipps, protestant converti, une résidence des plus belles sur le mont Saint-Bernard. Jusqu'en 1835, où ce monastère y fut construit, c'était une montagne stérile, couverte de ronces et d'épines. Aujourd'hui, ce lieu, aride depuis tant de siècles, est couvert de productions diverses et de riches moissons, grâce aux travaux des moines, qui en partagent les fruits avec les

pauvres du pays. Aussi le mont Saint-Bernard est-il devenu un lieu de pèlerinage et d'édification pour les protestants eux-mêmes.

Dans Londres ou ses environs, en l'espace de quatre ans, ont été fondées quatre communautés de religieuses. Une des sœurs de la Miséricorde, une des sœurs du Bon-Pasteur, une des dames du Sacré-Cœur, une des sœurs de Charité. Le diocèse de Londres est le premier de l'Angleterre où ces divers ordres se soient établis. En 1843, la ville de Londres comptait trois cent mille catholiques; les conversions qui s'y opèrent sont annuellement de quatre à cinq mille.

Parmi les six cent quarante-huit missionnaires qui évangélisaient l'Angleterre en 1844, figurent deux congrégations nouvelles, les Passionnistes et les frères de la Charité, venus les uns et les autres de l'Italie et de Rome. Les Passionnistes furent fondés, vers la fin du dix-huitième siècle, par le vénérable serviteur de Dieu, Paul de la Croix, que le pape Pie IX vient de béatifier. Ce saint homme pria pour la conversion de l'Angleterre pendant l'espace de trente ans. Il le fit tous les jours. En instituant son ordre, il prescrivit par une des règles, que tous ses religieux prieraient Dieu pour la conversion des nations du Nord, sorties de l'unité catholique au seizième siècle, et surtout pour l'Angleterre.

On raconte qu'un jour que Paul de la Croix faisait sa retraite dans un de ses couvents, au moment qu'il montait à l'autel pour offrir le sacrifice adorable, ses disciples virent tout à coup son visage illuminé d'une lumière surnaturelle ; le saint homme versait des torrents de larmes, et au moment de la communion il tomba en extase. La messe finie, ses religieux lui demandèrent quelles grâces il avait reçues du Seigneur. Il leur répondit : Oh! mes enfants, j'ai vu ce matin de si belles choses en Angleterre ! Oui ! oui ! de si belles choses ! J'ai vu mes enfants en Angleterre ! Et, en prononçant ces mots, il tomba une seconde fois en extase.

Or, à cette époque, le catholicisme était encore persécuté en Angleterre de la manière la plus sanglante. Pour avoir dit la messe, la loi prononçait contre le prêtre la peine de mort. Et cependant aujourd'hui les enfants du bienheureux père de la Croix sont établis dans ce pays. Leur maison a été fondée à Aston-Hall, dans le comté de Stafford, en 1842. Les religieux de cet ordre sont vêtus d'un habit monastique tout noir; ils ont les pieds nus, leur chapelet à la ceinture, et un cœur blanc sur la poitrine, avec ces paroles : *Jesu Christi Passio*. Le supérieur est un Italien, né près de Rome : il s'appelle le père Dominique de la Mère de Dieu. C'est un très-saint homme, dit l'auteur du *Mouvement religieux en Angleterre*. Il a été

longtemps à Rome, dans le couvent de Saint-Jean-et-Saint-Paul. Certes, il y a quelque chose de frappant dans l'accomplissement de cette prophétie et dans cette jeune colonie de saints. Autour d'eux tout respire le ciel ; tout rappelle le temps de la primitive Église, tout exhale l'esprit des saints et des martyrs. Ces bons religieux chantent nuit et jour les louanges de Dieu. Ils se dévouent à la prédication de la parole sainte. Depuis l'été de 1842, le bon père Dominique a fondé une nouvelle mission à deux milles de son couvent, dans la ville de Stone, et en 1844 il avait déjà converti plus de soixante-dix personnes.

L'ordre des *Frères de la Charité* a été fondé par le révérend abbé Rosmini, autrefois le comte Rosmini. M. l'abbé Rosmini, qui a été nommé, par le Pape, général de son ordre, était déjà connu en Europe par de savants écrits. Quelques membres de son institut sont entrés en Angleterre vers l'an 1838. A leur arrivée, ils ont rempli une mission dans le collége de l'évêque catholique du district de l'Ouest, qui comprend les comtés de Glocester, Wits, Cornwall, Dévon, Somerset et Dorset. Depuis, ils se sont fixés dans le diocèse du Centre, qui comprend les comtés de Derby, Nottingham, Stafford, Worcester, Warwick, Salop, Leicester, Oxford. Trois des professeurs du collége de Sainte-Marie (Oscott) sont membres de l'ordre; trois autres prêtres et trois frères convers sont placés à Lougboro, d'où ils servent deux autres missions. L'abbé Gentili, supérieur de la maison de Lougboro, est né à Rome, d'une famille distinguée : il a abandonné et sa patrie et ses souvenirs pour se dévouer à la conversion de l'Angleterre. Il a déjà ramené un nombre considérable de protestants, dans les villages de Belton, Osgathorpe et Sépeshed. En 1843, il en a converti, dans ce dernier, soixante-quinze, et soixante-un à Lougboro. L'abbé Rivolsi lui sert de coadjuteur dans ses travaux apostoliques. Les frères de la Charité se dévouent aussi à l'éducation des enfants pauvres. En 1843, ils avaient déjà deux écoles, où ils élèvent plusieurs centaines d'enfants, et d'une manière admirable.

Les frères de la Charité sont les premiers qui ont porté publiquement, par toute l'Angleterre, l'habit ecclésiastique; ils le portent dehors comme chez eux, et partout ils rencontrent en voyage le plus grand respect. Ils ont établi un couvent de religieuses de leur ordre à Lougboro. La pieuse baronne d'Arundell, sœur du dernier duc de Buckingham, et fille du duc de Buckingham, qui se distinguait par son hospitalité envers la famille royale de France pendant son premier exil en Angleterre, a contribué, par des sommes considérables, aux frais de cet établissement. Ces religieux ont encore

une autre œuvre en main, c'est la fondation d'un collége et d'un noviciat de l'ordre. Leur provincial est l'abbé Pagani, prêtre du diocèse de Novarre, dans le nord de l'Italie, où il était supérieur du séminaire. Auteur de plusieurs excellents ouvrages, il a renoncé à sa patrie pour se dévouer à la régénération spirituelle de l'Angleterre [1].

Enfin, l'Angleterre catholique reçoit un puissant secours du sein même des universités exclusivement protestantes d'Oxford et de Cambridge. Nous avons vu que, sur la population totale de la Grande Bretagne, les catholiques comptent pour un tiers, les sectes dissidentes pour un tiers, les anglicans pour un tiers. Mais les anglicans ou partisans de l'église gouvernementale se divisent encore en trois partis : ceux qui penchent vers les sectes dissidentes, ceux qui tiennent directement à l'église légale, ceux qui aspirent à l'unité catholique et la regrettent. Ce dernier parti a toujours eu plus ou moins d'adhérents depuis la réforme. Mais depuis 1820, il a pris une influence prépondérante dans l'université d'Oxford. L'occasion en fut un retour à l'estime et à l'étude de la tradition, et un certain désir de voir l'église indépendante du gouvernement temporel. Des réformes sérieuses furent proposées pour modifier la liturgie et la constitution de l'église anglicane. En 1832 fut fondé un journal, *Magazin britannique*, pour discuter toutes ces questions et établir un lien de communication entre les membres du clergé. Peu de temps après, en décembre 1833, parut le premier numéro des *Traités pour le temps actuel*, série de publications traitant des questions de doctrine et de discipline ecclésiastiques. Vers la même époque, le docteur Newman publia le premier volume de ses sermons, qui produisirent une vive impression dans le clergé, et fournirent un nouvel aliment à la controverse. Le même entreprit encore, dans le même sens de rénovation religieuse, une revue trimestrielle, sous le nom de *Critique britannique*. Les chefs de ce retour de l'esprit et du cœur vers le catholicisme, étaient ce même Newman et le docteur Pusey, professeur d'hébreu à la même université d'Oxford. Le nom de ce dernier fut donné à tout le parti par les adversaires, pour faire accroire que cela ne tenait qu'à un homme, tandis que c'était une tendance de plus en plus générale. De 1841 à 1846, il y eut jusqu'à soixante ministres anglicans ou membres des universités anglaises qui se convertirent à l'Église catholique. Un des premiers fut M. Sibthorp, de l'université d'Oxford, qui publia deux lettres pour exposer les motifs de sa conversion. MM. Ward, Oakeley, Fa-

[1] *Du Mouv. religieux en Angleterre*, c. 3.

ber, Morris, de la même université, sont auteurs de plusieurs ouvrages. M. Newman lui-même, l'homme le plus recommandable et le plus estimé du clergé anglican, et pour ses lumières et pour sa vertu, fit son abjuration le 9 octobre 1845. Longtemps curé de Sainte-Marie d'Oxford, il avait donné sa démission, et vivait dans une maison de campagne, comme dans un monastère, avec plusieurs doctes amis, qui le précédèrent, l'accompagnèrent ou le suivirent dans son retour à l'Église. Il avait fait prier le provincial des Passionnistes de venir le voir, avant de se rendre en Belgique. A son arrivée, M. Newman se prosterne à ses pieds, lui demande sa bénédiction, le prie de le confesser et de le recevoir dans l'Église de Jésus-Christ. A ce spectacle, des larmes de joie inondent le visage du saint religieux : il le reçoit parmi les enfants de l'Église, passe la nuit à entendre sa confession générale, le baptise sous condition, lui et deux de ses amis, et le lendemain 10 octobre, les communie à sa messe. On le conduit de là dans une maison du voisinage, où le père, la mère et leurs deux filles demandent également à se confesser, et à être reçus dans l'Église : ce qui leur fut accordé sur-le-champ.

Les ouvrages de M. Newman sont : l'*Église des Pères;* les *Ariens du quatrième siècle;* la *Mission prophétique de l'Église; De la justification;* huit volumes de *Sermons*, *Essai sur les miracles ecclésiastiques;* une traduction des *Traités choisis de saint Athanase;* le *Traité quatre-vingt-dixième* des *Traités pour le temps;* l'*Histoire du développement de la doctrine chrétienne;* plusieurs *Vies des saints,* faisant partie de la collection des *Vies des saints d'Angleterre,* et un grand nombre d'articles de revues et de brochures.

Plusieurs de ces doctes néophytes n'étant pas mariés, sont devenus prêtres ou même religieux. M. Newman lui-même étant allé à Rome, est entré dans l'ordre des Passionnistes, y a reçu la prêtrise, puis est retourné en Angleterre, pour en être l'apôtre à son tour. Telle était la vénération dont il jouissait parmi les anglicans, que tous l'ont regretté, et que pas un n'en a dit du mal. L'anglicanisme tout entier en a été profondément ému.

A ces renseignements sur l'Angleterre, nous n'ajouterons plus que deux faits. Nous avons vu le gouvernement anglais accorder à plusieurs colléges catholiques les priviléges des universités de l'état, ce qui n'existe pour aucun établissement catholique en France. D'un autre côté, il est des îles de la mer qui, tant qu'elles ont appartenu à la France, n'ont pu avoir d'évêques, et qui en ont de catholiques depuis qu'elles appartiennent à l'Angleterre. D'après ces faits et d'autres, nous ne serions pas étonnés de voir, dans vingt ou

trente ans, la nation anglaise devenir la première et la plus fervente des nations catholiques, et ravir cette antique gloire à la nation française.

Quant à la cause efficace et directe de ce mouvement religieux en Angleterre, écoutons l'évêque Wiseman, disant aux évêques de France, dans une lettre du mois d'octobre 1845 :

« L'Église catholique tout entière a appris avec allégresse qu'il se manifeste en Angleterre un nouvel esprit religieux, que l'on ne peut s'empêcher de regarder comme une manifestation de ce même Esprit-Saint qui agita les eaux du chaos pour produire l'ordre et la lumière, et qui semble agiter aujourd'hui le sombre océan des erreurs humaines dans le but d'en tirer l'unité, la vérité et un monde nouveau de foi religieuse. Ce n'est pas seulement qu'il s'opère au milieu de nous des conversions plus nombreuses qu'autrefois, et parmi des personnes occupant dans la société des positions plus éminentes; mais les vieux préjugés s'effacent ; on nous exprime des sentiments affectueux, et les esprits, en nombre plus considérable que jamais, se préoccupent du retour à l'unité et le désirent. Dans ce changement, le Tout Puissant a eu soin de nous prémunir contre le danger de la présomption, en nous plaçant dans l'impossibilité de nous attribuer même la plus faible part du bien qui s'opère.

« Ce qui se passe en Angleterre ne saurait s'expliquer, ni par l'activité des catholiques, ni par les prédications de notre clergé, ni par les ouvrages de nos écrivains, ni par le zèle et la piété des fidèles. Ce n'est ni l'habileté, ni la prudence, ni la puissance, ni l'adresse, ni la sagesse de l'homme, qui ont, même d'une manière éloignée, concouru au développement de ce qui se fait autour de nous. Bien au contraire, il semble que toute intervention de notre part, ayant pour objet de hâter le dénoûment désiré de ce grand mouvement, en aidant à venir à nous ceux qui se rapprochent de nos doctrines, ait eu pour résultat de retarder, plutôt que de seconder, les effets qui se produisent. Une impulsion spontanée de la grâce et une succession providentielle de circonstances sont les deux seuls moyens auxquels le maître des hommes et des choses ait eu recours pour produire les glorieux résultats dont nous sommes témoins [1]. »

Ce que l'évêque Wiseman atteste dans sa lettre, le père Newman le rappelle dans ses conférences, à ceux de ses anciens collègues d'anglicanisme, qui n'avaient pas encore imité son retour à l'Église romaine. Dès avant 1833 il avait entrepris avec eux, sous la direction du docteur Pusey, d'affermir l'église anglicane dans un juste milieu

[1] *Du Mouvement religieux en Angleterre.*

entre l'Église catholique, où ils reconnaissaient les principales vérités de la foi, et le protestantisme allemand qui se montrait de plus en plus antichrétien. Pour donc fortifier leur église nationale contre l'invasion de l'impiété, ils entreprirent de revendiquer à ses évêques une autorité indépendante du pouvoir temporel, conformément à la doctrine des saints Pères des premiers siècles. Mais bientôt ils se convainquirent que leur église anglicane était essentiellement une branche de l'administration politique et qu'elle n'était que cela ; ils virent leurs propres évêques repousser même cette autorité indépendante, exercée autrefois par saint Basile et sant Ambroise envers les magistrats et les empereurs. Ils comprirent d'un autre côté que, si eux-mêmes voulaient suivre les Pères sur un point, il fallait les suivre sur tous les points, notamment sur le point principal, l'union et la soumission au successeur de saint Pierre : car, saint Ambroise le dit, *où est Pierre, là est l'Église.* Dès lors plusieurs furent amenés par la grâce de Dieu à l'Église romaine, contre laquelle ils pensaient construire un boulevard à l'anglicanisme. D'autres restaient en arrière, espérant toujours découvrir un milieu tenable entre l'Église catholique et le protestantisme antichrétien. L'anglicanisme gouvernemental eut soin de les détromper.

A ce propos, il importe de savoir au juste quel est le gouvernement de l'Angleterre. Il y a trois formes de gouvernement. Lorsque c'est un roi, ou un seul individu qui domine, c'est un royaume, une monarchie ; lorsque ce sont les riches qui dominent, c'est une aristocratie, un gouvernement des riches ; lorsque c'est le peuple qui domine, c'est une démocratie. Or, en Angleterre, ce n'est ni le roi ni le peule qui domine, mais ce sont les riches qui dominent le roi et le peuple. C'est donc une aristocratie, un gouvernement des riches. Ces riches gouvernants sont partagés en deux chambres, l'une héréditaire, l'autre élective ; mais les élections elles-mêmes sont entre leurs mains : la masse du peuple en est exclue. A raison de ces élections aristocratiques, on peut donc définir justement le gouvernement anglais, une république d'aristocrates, une république de richards. Or, que ces richards dominent le roi, le sang des rois et des reines est là pour le dire : le sang de Marie Stuart, le sang de Charles Stuart, la proscription de la dynastie légitime des Stuarts. Et pourquoi ces régicides et ces proscriptions? Pour tuer et proscrire l'Église du Dieu vivant, l'Église de la vieille Angleterre, se mettre eux-mêmes à sa place, et imposer à tous les Anglais, roi et peuple, et cela sous peine de mort, leur religion parlementaire.

Cette république d'aristocrates anglicans n'épargne pas plus le peuple que le roi. Témoins ces millions de pauvres Anglais que, de-

puis trois siècles, elle ne cesse de tuer, de proscrire, de calomnier, parce qu'ils ne veulent point imiter son apostasie. Témoin l'Irlande, cette douloureuse mère de plusieurs millions de Machabées, que, depuis trois siècles, l'aristocratie anglicane, comme une bande de nouveaux Antiochus, continue à martyriser et dans son corps et dans ses enfants ; enfants qui, aujourd'hui encore, 1850, expirent de faim le long des champs confisqués sur leurs pères. — Nous avons entendu l'anglican Wellington dire et répéter aux royalistes français, parlant du meurtre de Louis XVI : *C'est une futilité!* L'Irlandais Wellington pense-t-il différemment du meurtre trois fois séculaire de sa propre patrie ?

Lors donc que nous parlons ici de ce qu'il y a d'antichrétien dans le gouvernement actuel d'Angleterre, nous n'entendons nullement la reine Victoria, que tout le monde dit une excellente mère de famille, et qui est peut-être plus chrétienne qu'on ne lui permet de se montrer. Nous parlons de l'aristocratie anglicane qui a déjà trempé ses mains dans le sang d'un roi et dans le sang d'une reine, pour confisquer à son seul profit et la royauté, et l'Église, et le peuple. Les richesses, les domaines dont se prévalent ces maîtres de l'Angleterre pour tout dominer, et le peuple et le roi, ce sont en grande partie les dépouilles qu'ils ont enlevées aux sanctuaires et aux serviteurs du vrai Dieu, comme autrefois Antiochus et Nabuchodonosor. Parmi ces sanctuaires profanés, il faut compter les églises cathédrales et paroissiales : car, si elles subsistent encore matériellement, elles n'ont plus ni évêques, ni prêtres, ni sacrifice, ni ordination certaine. Comme aujourd'hui les soi-disant évêques anglicans ne croient plus même au sacrement de baptême, et que probablement plusieurs d'entre eux ne sont pas baptisés validement, il y a tout à présumer qu'ils croient encore moins au sacrement de l'ordre et qu'ils n'y observent point la forme nécessaire pour le conférer réellement, supposé qu'ils le pussent originellement, ce qui est plus que douteux. Ainsi, non-seulement ils n'ont aucune juridiction d'évêque légitime, ils n'ont pas même le caractère d'évêques. Finalement, un évêque anglican n'est qu'un haut fonctionnaire de l'administration civile et le mari d'une femme : chose si étrange, qu'un homme sérieux ne peut regarder la femme d'un évêque sans rire, et que jusqu'à présent l'anglais et le français n'ont pas trouvé de mot pour nommer l'évêque femelle. Au reste, peu importe aux évêques anglicans ; le tout, pour eux, c'est de bien pourvoir leurs fils, leurs filles et leurs gendres, de les faire entrer dans l'aristocratie anglicane. Pour cela, il y a des industries de plus d'un genre. Par exemple, le protestant Cobbett nous parle dans ses lettres d'un évêque anglican qui, dans une aile de son palais épis-

copal, vendait des dispenses, des bénéfices, des cures aux nouveaux clercs, tandis que sa femme, dans l'autre aile, vendait de la petite bière aux paysans.

« Voyez, dit un clerc anglican récemment devenu catholique, voyez la conduite des évêques et des archevêques de l'église *établie* en Angleterre et en Irlande. Le protestantisme enraciné de cette contrée se prend lui-même de dégoût, lorsqu'il entend parler des énormes fortunes accumulées sans cesse par ces personnages, pendant les années où ils possèdent les revenus et les bénéfices de leurs siéges; c'est peu, ce n'est rien pour un évêque que de ne laisser, après lui, qu'une fortune de cinquante mille livres sterling (un million deux cent cinquante mille francs). Les épargnes épiscopales doivent être comptées par centaines de mille livres (six ou sept millions de francs). La faveur ministérielle, le hasard élève le fils d'un boutiquier ou d'un pasteur de village au banc des évêques : sur-le-champ toute l'énergie, toutes les forces du nouveau prélat sont consacrées à amasser pour sa veuve et pour ses enfants une fortune de gentilhomme. Des hommes dont les parents étaient assis derrière un comptoir, laissent ainsi à leurs fils des revenus annuels de plusieurs milliers de livres sterling, et les marient dans des familles de grands seigneurs, les associant à ce qu'il y a de plus élevé dans le pays. Et tout cela se fait à l'aide de cette froide, de cette sèche parcimonie qui détruit toute prospérité sociale et tout bien-être pour le pauvre. [1] »

On conçoit qu'un gouvernement des riches du siècle, qui au fond ne reconnaissent d'autre divinité que la richesse ou Mammon, tels que les princes de Chanaan et de Carthage, aime des évêques mariés, pontifes de la fortune plutôt que de Jésus-Christ ; mais ce qu'on ne conçoit guère, c'est que d'honnêtes Puséystes aient cru possible de ramener de pareils prélats à la vie apostolique et indépendante des Basile et des Ambroise, pour soutenir, à l'exemple de ces saints, la doctrine des apôtres. Et le gouvernement et les prélats anglicans ne tardèrent pas à rompre leur illusion.

En 1847, le gouvernement nomma curé d'une paroisse anglicane un socinien nommé Gorham. On appelle sociniens les ariens modernes qui, comme le protestant Fauste Socin, nient la divinité de Jésus-Christ et la nécessité du baptême. L'évêque anglican d'Exeter, dans le diocèse duquel se trouvait la paroisse, refusa d'en instituer curé le nommé Gorham, et cela pour cause d'hérésie manifeste.

[1] *Quatre années d'expérience de la religion catholique*, par Moore Capes, ancien membre de l'université d'Oxford. Paris, 1851, p. 58.

Gorham en appelle à un premier tribunal qui donne gain de cause à l'évêque. Un second tribunal, institué par les ministres de la reine, déclare : 1° qu'il n'a ni juridiction ni autorité pour déclarer quelle est la doctrine de l'église anglicane; 2° que la doctrine de Gorham sur le baptême n'est pas contraire à la doctrine de l'église anglicane. Cette déclaration, qui ne rend claire que la contradiction et l'apostasie de l'épiscopat anglican, fut rédigée, dit-on, par l'archevêque anglican de Cantorbéry. L'évêque d'Exeter protesta contre; mais il fut condamné par un troisième tribunal séculier, et finit honteusement par signer la nomination de l'hérétique Gorham, qui fut institué curé par un fonctionnaire civil.

Les Puséystes, qui regardaient l'évêque d'Exeter comme un second Athanase, furent prodigieusement déconcertés de sa lâcheté. Ils virent bien qu'il n'y a de force apostolique que dans l'Église romaine. Plusieurs, et des plus distingués, s'y réunirent dès lors; d'autres hésitaient encore, non pour aucun dissentiment sur le dogme, mais arrêtés par des préventions plus ou moins futiles, comme nous avons vu saint Augustin, convaincu de la vérité du christianisme, être retenu encore quelque temps par les bagatelles du monde. Pour dissiper les derniers nuages qui offusquaient encore ses anciens amis, le père Newman tint à ce sujet une suite de conférences dans une église de Londres.

Comment, disaient ces anglicans à moitié romains, comment se fait-il que les pays catholiques soient actuellement en fait de civilisation moins avancés que les pays protestants? Sans examiner jusqu'à quel point cette imputation est vraie ou fausse, le père Newman signale une différence capitale entre le catholicisme et le protestantisme, quant au but, quant à l'œuvre qu'ils se proposent l'un et l'autre. L'Église catholique, ainsi que Jésus-Christ, a pour but principal le salut des âmes, le royaume de Dieu et sa justice, le ciel. Le protestantisme anglican, ainsi que le monde, a pour but principal, sinon unique, le bien-être de cette vie, d'être bien logé, bien vêtu, bien nourri, de voyager commodément, de passer d'un plaisir à un autre, sans s'inquieter de ces paroles de Jésus-Christ : Malheur à vous, riches, parce que vous avez déjà votre consolation. Malheur à vous qui êtes rassasiés, parce que vous aurez faim. Malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous serez dans le deuil et dans les pleurs. En un mot, l'esprit du catholicisme, c'est l'esprit de Dieu; l'esprit du protestantisme, c'est l'esprit du monde. La différence de ces esprits se manifeste publiquement à Londres et à Rome, dans une même et solennelle circonstance.

« Il est heureux pour les créatures humaines, dit le père

Newman, de mourir dans leur jeune âge, avant de connaître le bien et le mal, pourvu qu'elles aient d'abord reçu le baptême de l'Église; mais après les personnes qui meurent dans leurs premières années, quelles sont les plus heureuses, quelles sont celles dont le salut paraît plus assuré, dont le départ doit nous inspirer plus de joie et de reconnaissance? Je veux parler des criminels et de leur mort, de ces hommes qui, en continuant de vivre, sont sans cesse exposés à retomber dans leurs anciennes habitudes de péché, mais qui sont tirés de ce monde misérable dans la fleur de leur contrition et dans la fraîcheur de leur préparation à la mort, au moment même où ils se sont affermis dans de bonnes dispositions, où ils ont chassé le péché de leur cœur, où ils sont venus en demander humblement pardon, où ils ont reçu la grâce de l'absolution, où ils ont été nourris du pain des anges, et où ils ont paru ainsi devant leur Juge et leur Créateur, au milieu des prières de tous les fidèles? Je dis au milieu *des prières de tous;* car quelle différence n'y a-t-il pas entre un pays catholique et un pays protestant, dans l'exécution de la peine capitale prononcée par la loi! Tout le monde connaît les scènes impies et profanes qui accompagnent l'exécution des criminels en Angleterre; c'est à tel point que des hommes de bien, considérant les inconvénients de la publicité des exécutions, hésitent entre les inconvénients d'une exécution secrète et les horreurs des exécutions publiques. L'Angleterre surpasse Rome dans des milliers de choses de ce monde; cependant la cité sainte ne permettrait pas une énormité, que la puissante Angleterre ne peut empêcher.

« Vers la fin du quinzième siècle on fonda à Rome un archiconfrérie sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, qui fut décapité par ordre d'un roi, quoique cette sentence fût inique, et cette archiconfrérie exerce ses pieux devoirs encore aujourd'hui à l'égard des condamnés à mort. Quand un criminel doit être décapité, deux membres de la confrérie, qui se trouvent être parfois des évêques ou des personnes jouissant d'une grande autorité dans la ville, passent la nuit en prières avec le prisonnier, et le lendemain l'accompagnent à l'échafaud, et l'assistent dans les détails de la terrible cérémonie dont il est l'objet. Le Saint Sacrement est exposé dans toutes les églises, afin que les fidèles puissent aider le pécheur à faire son apparition forcée devant son juge. La foule qui entoure l'échafaud n'est occupée que d'une pensée, c'est de savoir si le condamné a donné des marques de repentir. Des rapports contradictoires passent de bouche en bouche; tantôt on dit qu'il est resté inflexible; tantôt qu'il s'est réconcilié avec Dieu; les femmes ne peuvent croire qu'il ne se soit pas repenti: Jésus et Marie, disent-elles, ne le permettraient pas; elles

ne veulent pas croire que cela soit; elles sont sûres qu'il finira par s'humilier devant Dieu avant de paraître en sa présence. Sur ces entrefaites, on apprend que le malheureux coupable lutte encore avec son orgueil, et, quoiqu'il possède cette lumière de la foi qu'il est impossible à un catholique de ne pas avoir, il ne peut se résoudre à haïr et à abhorrer des crimes dont il a perdu pour toujours les tristes avantages, et dont il éprouve à présent toutes les cruelles conséquences. Il ne peut plus goûter les douceurs de la vengeance; il ne peut plus s'enivrer de plaisirs défendus, et cependant il ne veut pas désavouer son péché, bien qu'il soit à la veille de quitter la vie. L'inquiétude de la foule est à son comble; une heure s'écoule; on trépigne d'impatience; enfin, on annonce un changement : l'heureux criminel s'est rendu à la grâce! Il s'est humilié devant un crucifix au fond de sa cellule; il a prié avec contrition; il a exprimé, il a ressenti une pensée tendre et charitable pour ceux qu'il haïssait; il s'est résigné à son sort avec amour; il a béni la main qui le frappe; il a imploré son pardon; il s'est confessé du fond du cœur; il s'est mis à la disposition du prêtre; il donnera à Dieu et aux hommes toutes les satisfactions qu'on exigera de lui à sa dernière heure; il consent même à subir des indignités, des peines auxquelles il n'est pas condamné; il accepte, s'il le faut, tous les tourments du purgatoire, de quelque durée qu'ils puissent être, si par là il peut, avec la miséricorde de Dieu, montrer la sincérité de son repentir, sa soif de pardon et son désir d'obtenir la dernière place dans le royaume des cieux.

« Cette nouvelle se répand comme l'éclair parmi cette immense multitude; et j'ai entendu dire par des témoins oculaires qu'ils n'oublieraient jamais les cris de joie qui éclatent aussitôt de toutes parts et qui forment comme un *Ave* unanime de reconnaissance en remercîment de la grâce qui vient d'être accordée à cette âme prête à partir pour l'éternité.

« Il n'est pas étonnant, ajoute l'orateur, que des personnes pieuses, qui de temps en temps ont rempli le devoir de préparer des criminels à la mort, aient tant de confiance pour leur salut. Le père Claver était si convaincu de l'éternelle félicité de la plupart de ceux qu'il avait assistés, dit le biographe de ce bienheureux missionnaire, que, parlant une fois d'hommes qui avaient remis un criminel entre les mains de la justice, il dit : Que Dieu leur pardonne; mais ils ont assuré le salut de cet homme et risqué très-probablement le leur. » La plupart des criminels regardaient comme une grâce de pouvoir mourir entre les mains de ce saint prêtre. A peine ouvrait-il la bouche, que les plus sauvages et les plus indomptables devenaient doux comme des agneaux; et, au lieu de leurs imprécations ordinaires, ils

ne faisaient plus entendre que des soupirs et le bruit des disciplines ensanglantées dont ils se frappaient avant de se rendre au lieu de l'exécution [1]. »

Voilà de quelle manière le père Newman réfute un premier prétexte, qui retenait encore ses amis sur le seuil de l'Église romaine. Un autre prétexte était la diversité de sentiments qui se voyait parmi les catholiques eux-mêmes. Newman observe que, parmi les catholiques, cette diversité n'existe que sur des questions libres et que l'Église n'a point encore décidées ; que si des esprits téméraires s'emportent plus loin et enfantent des hérésies, l'Église en triomphe malgré toutes les puissances du monde et de l'enfer. Ainsi a-t-elle triomphé des hérésies d'Arius, de Nestorius, d'Eutychès, et de plusieurs autres que soutenaient les empereurs et les rois. Ainsi triomphera-t-elle du jansénisme et de l'incrédulité.

« Il n'y a, dit-il, qu'une puissance sur la terre qui ait la faculté et le don d'être toujours une. Elle l'a été dans les temps anciens; elle le sera encore de nos jours. La fin du dix-huitième siècle approche : qu'arrivera-t-il durant cette fin?... Tout à coup un bruit affreux se fait entendre ; il se répand du nord au midi sur les ailes du vent. Est-ce un déluge qui va engloutir la terre et qui portera l'arche de Dieu sur son sein? Est-ce le feu du ciel qui vient dévorer tous les ouvrages de l'homme pour en montrer le néant et pour séparer ce qui est céleste de l'élément terrestre? Nous verrons quelles institutions peuvent vivre et ce qui doit mourir ; nous allons savoir quelle est la force du jansénisme, et si l'Église catholique a cette individualité interne qui est l'essence de la vie, ou si ce n'est qu'un produit des quatre éléments, un être de hasard et de circonstance, composé de parties, mais n'ayant pas sur son front l'empreinte de l'intégrité ni d'un principe immatériel. Le souffle du Seigneur a passé sur la terre ; il a passé d'une extrémité à l'autre ; les bases mêmes de la société s'écroulent sous l'incendie qu'il a allumé ; le monde ressemble à une fournaise ardente ; nous verrons si les trois enfants pourront marcher au milieu des flammes, et s'ils en sortiront sans que ni leurs cheveux, ni leur peau, ni leurs habits soient atteints par le feu.

« C'est ainsi que finit le siècle dernier au grand étonnement du monde ; on attendait avec effroi la fin de ce prodige épouvantable, et on se demandait quel nouvel ordre de choses allait surgir des ruines de ce qui n'était plus. L'Église disparut aux yeux du monde,

[1] *Conférences prêchées à l'oratoire de Londres*, par le père Newman, traduites de l'anglais par Jules Gondon. Paris, 1851. 1re conférence.

comme si elle s'était abîmée dans un gouffre, et les hommes dirent que c'était l'accomplissement des prophéties; ils chantèrent un hymne de joie et se rendormirent contents, avec un *Nunc dimittis* sur les lèvres, car, enfin, on avait balayé une ancienne superstition; il n'y avait plus de Pape; d'autres puissances, des rois, des princes disparurent également, et on n'aperçut plus rien dans cette confusion.

« Cinquante années se sont écoulées depuis cette grande catastrophe, et nous sommes témoins du résultat que nos pères n'auraient pu imaginer. Sans doute, de grands changements se sont opérés; mais non pas ceux auxquels ils s'étaient attendus. L'empereur d'Allemagne à cessé d'exister : il persécutait l'Église; il a perdu sa prééminence. L'église gallicane, avec ses libertés tant vantées, avec l'hérésie qu'elle avait patronnée, à aussi été emportée, et son établissement, entouré dans un temps d'une si grande considération, a été renversé. Le jansénisme à rendu le dernier soupir. L'Église vit et le siége apostolique gouverne. Le Saint-Siége a sur l'Église une autorité reconnue plus grande que jamais auparavant, et l'Église jouit de plus de liberté qu'elle n'en a eu depuis le temps des apôtres. La foi fait des progrès dans la grande race anglo-saxonne, maîtresse du monde, naguère ennemie de la foi, et l'embrassant maintenant avec une énergie et une ardeur que ce peuple si fier redoute, mais à laquelle il ne peut résister. Des cendres de l'ancienne église de France est sortie une nouvelle hiérarchie, digne de la renommée et de l'histoire de cette grande nation, aussi fervente que son saint Bernard, aussi tendre que son saint François, aussi entreprenante que son saint Louis, aussi dévouée au Saint-Siége que son Charlemagne. L'empire d'Allemagne à révoqué les mesures impies de l'empereur Joseph, et a commencé l'émancipation de l'Église. L'idée et le génie du catholicisme ont triomphé dans le giron de l'Église avec une force et une perfection dont le monde n'avait pas encore été témoin. Jamais les fidèles ne furent plus unis entre eux, ni plus attachés à leur chef. Jamais on ne vit moins d'erreur, moins d'esprit d'hérésie, moins de tendance schismatique parmi eux. Sans doute il y aura toujours dans ce monde des épreuves et des persécutions; il en viendra encore, bien qu'elles paraissent éloignées et au-dessous de l'horizon. Mais nous devons être joyeux et reconnaissants pour les biens qui nous sont accordés, et rien de ce que nous réserve l'avenir ne pourra détruire les grâces dont nous jouissons. « Ainsi périssent tous tes ennemis, Seigneur; mais fais en sorte qu'ils t'aiment et qu'ils brillent comme le soleil à son lever[1] ! »

[1] *Conférences prêchées à l'oratoire de Londres*, par le père Newman, traduites de l'anglais par Jules Gondon. Paris, 1851, 3e conférence.

Les conférences du père Newman, comparées à ses publications antérieures, attestent un immense progrès dans la connaissance du catholicisme. Toutefois, dans la douzième conférence, nous avons remarqué une méprise assez grave. On y lit ces paroles : « Le pouvoir civil est antérieur au pouvoir ecclésiastique. Les législateurs, les juges, les prophètes, les rois exerçaient, chez les Juifs, une espèce de juridiction sur les prêtres, bien que les prêtres eussent leurs pouvoirs et leurs devoirs spéciaux. L'Église juive n'était pas une puissance distincte de l'État. » Or, dans toute cette histoire, notamment dans le premier volume, nous avons vu tout l'opposé, et par l'Écriture Sainte, et par les saints Pères, et par l'aveu unanime de tous les écrivains anciens et modernes.

D'abord, *les législateurs* des Juifs ne sont qu'un seul, qui est Dieu seul, et sa législation est renfermée dans un seul livre, qui est la Bible, ou le livre par excellence. Or, depuis Adam jusqu'à Noé, nous y avons vu des prêtres, des sacrifices, des prophètes ; mais ni roi, ni tribut. Dieu seul apparaît comme le monarque universel : lui seul exerce le droit de vie et de mort. L'homme n'a pas encore reçu le droit de faire mourir l'homicide. Quiconque tuera Caïn sera puni sept fois. C'est Dieu qui le condamne à une vie errante. C'est Dieu qui punit les individus et l'espèce entière par le déluge. — Dans le monde nouveau, le patriarche par qui Dieu l'a sauvé, apparaît d'abord comme pontife. Sa première action, c'est d'élever un autel au Très-Haut et de lui offrir d'entre les animaux un sacrifice au nom de l'humanité entière. La religion, le sacerdoce, l'Église est de tous les temps et de tous les mondes. — Ce fut après cela seulement que Dieu dit à Noé et à ses trois fils : Quiconque aura versé le sang de l'homme, son sang sera versé. Loi fondamentale de la souveraineté temporelle. Car Dieu ne dit pas qu'il s'en réserve l'exécution : il ne dit plus que celui qui aura puni le meurtrier sera puni sept fois. Ceux auxquels il remet ainsi le glaive de sa justice, sont Noé et ses trois fils, c'est-à-dire tous les hommes d'alors, tous les chefs de famille, présidés par le père de tous. Mais avant d'être ainsi établis rois, Noé de toute la race humaine, Sem, Cham et Japhet de leur triple postérité, ils étaient déjà pontifes et prêtres dans le même ordre. Lors donc que toute l'antiquité, ainsi que nous avons vu, nous montre Dieu longtemps la seule puissance publique, le sacerdoce précédant partout la royauté, les prêtres chargés partout du maintien des lois, cette antiquité n'est que l'écho de la voix de Dieu et le commentaire de la Bible.

Quant à ce que cette même Bible nous apprend de la constitution politique des Hébreux, voici ce que nous avons vu. Dieu lui-même la

définit suivant le texte original, *un royaume de prêtres*, un royaume sacerdotal [1]. Il subordonne le souverain temporel au grand pontife. Josué à Éléazar [2]. Il prononce peine de mort contre quiconque n'obéira point à la sentence du grand prêtre [3]. Il se réserve l'élection du roi, au cas que le peuple en voulût un [4]. Il donne pour règle au monarque futur la même loi qu'à ses sujets : cette loi, il doit en recevoir la lettre, par conséquent aussi le sens, des prêtres de Lévi : cette loi l'oblige, comme Josué, de consulter l'Éternel par le grand prêtre dans les questions difficiles ; à l'observation de cette loi sont attachés son affermissement sur le trône et la durée de sa dynastie.

Sa volonté sur tous ces points, Dieu la manifeste par le ministère des prophètes, qui, sous une religion pour ainsi dire toute prophétique, faisaient comme partie intégrante du pouvoir spirituel. Il choisit et réprouve Saül par le ministère de Samuel ; il choisit David par le ministère du même Samuel, et le confirme sur le trône, lui et sa race, par le ministère du prophète Nathan. Il ôte à son fils dix tribus et les donne à Jéroboam par le ministère d'Ahias de Silo. Un autre prophète défend, de la part de Dieu, à Juda et à Jéroboam, de faire la guerre à Israël. Par le ministère du même Ahias, il réprouve la race de Jéroboam et appelle à la royauté d'Israël Baasa. Il annonce à ce même Baasa, par la voix de Jéhu, fils d'Hanani, que sa race sera détruite. Par le ministère d'Élie et d'Élisée, il appelle à la couronne Jéhu, fils de Namsi, lui ordonne d'exterminer toute la race d'Achab, et confirme la sienne sur le trône jusqu'à la quatrième génération. Le ministère des prophètes en ces cas était si habituel, que le peuple juif et ses prêtres ne reconnurent pour souverain temporel Simon Machabée, que jusqu'à ce qu'il s'élevât un prophète fidèle [5].

Pour en revenir à Éléazar et à Josué, il y a encore en eux ceci de remarquable : le pontife aura des successeurs sans interruption jusqu'à la venue du Pontife éternel, qui établira le sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, pour tous les peuples et tous les siècles à venir. Josué, au contraire, comme prince temporel, n'aura point de successeurs : sa mission se borne à introduire le peuple en la terre promise. Ce que l'on nomme des juges, sont des sauveurs extraordinaires, que Dieu suscite à Israël lorsqu'en punition de ses infidélités, il est tombé dans quelque servitude étrangère. L'état normal, l'état du peuple fidèle à Dieu, c'est que, sous l'autorité à peine sensible du grand prêtre, sans roi et sans tribut, chacun faisait ce qui lui

[1] Exod., 19, 6. — [2] Num., 27, 12. — [3] Deut., 17, 8. — [4] Ibid., 17, 4. — [5] Mach., 14.

semblait bon, comme dit l'Écriture [1], tant la liberté était grande, tant ce régime était doux.

Que la vraie puissance spirituelle, l'Église catholique, soit antérieure à tous les pouvoirs civils, la tradition des saints Pères nous est attestée, entre autres, par saint Épiphane et par Bossuet. Nous connaissons cette parole du premier : *Le commencement de toutes choses est la sainte Église catholique*. Nous avons entendu le second nous dire : « Quelle plus grande autorité que celle de l'Église catholique, qui réunit en elle-même toute l'autorité des siècles passés et les anciennes traditions du genre humain jusqu'à la première origine ! Ainsi la société que Jésus-Christ, attendu durant tous les siècles passés, a enfin fondée sur la pierre, et où saint Pierre et ses successeurs doivent présider par ses ordres, se justifie elle-même par sa propre suite, et porte dans son éternelle durée le caractère de la main de Dieu. C'est aussi cette réunion que nulle hérésie, nulle secte, nulle autre société que la seule Église de Dieu, n'a pu se donner. Les fausses religions ont pu imiter l'Église en beaucoup de choses, et surtout elles l'imitent en disant, comme elle, que c'est Dieu qui les a fondées; mais ce discours en leur bouche, n'est qu'un discours en l'air : car, si Dieu a créé le genre humain ; si, le créant à son image, il n'a jamais dédaigné de lui enseigner le moyen de le servir et de lui plaire, toute secte qui ne montre pas sa succession depuis l'origine du monde, n'est pas de Dieu. »

Le père Newman doit raisonner comme Bossuet, et cela d'après le principe qu'il a posé lui-même dans sa conférence, savoir : Que la seule Église catholique se propose le salut des âmes, tandis que les pouvoirs de ce monde n'ont en vue que le bien-être de cette vie mortelle. Or, Dieu veut le salut de tous les hommes ; il faut donc que l'Église catholique, sous une forme ou sous une autre, ait existé durant tous les siècles, depuis Adam, et qu'ainsi elle soit antérieure à tous les pouvoirs civils.

A la suite des conférences du père Newman, un bon nombre de ministres anglicans se réunirent à l'Église catholique ; entre les autres, Henri-William Wilberforce, frère de l'évêque anglican d'Oxford, et curé d'une paroisse qui lui rapportait vingt-cinq mille francs par an. Dans une lettre à ses anciens paroissiens, 10 janvier 1851, il leur indique treize marques différentes qui prouvent que l'Église catholique est la véritable Église à laquelle nous devons tous nous soumettre. 1° Elle est l'Église fondée par Jésus-Christ et par les apôtres ; les églises protestantes sont toutes modernes. 2° L'Église est infaillible.

[1] Judic., 21, 24.

Cela signifie qu'elle ne peut enseigner l'erreur, et elle est la vieille Église qui a toujours enseigné ce qu'elle enseigne maintenant. 3° Cette Église est fondée sur saint Pierre, le premier Pape, sur qui Jésus-Christ a bâti son Église. 4° Elle est répandue sur le globe entier et non confinée dans un seul pays. 5° Elle enseigne les mêmes choses en tous lieux et en tous temps. 6° Elle forme un royaume par elle-même, séparé de tous les royaumes du monde, le royaume des cieux, ainsi que Notre-Seigneur appelait son Église. 7° Elle pardonne les péchés par la main de ses prêtres et par l'autorité de Jésus-Christ. 8° Elle conserve les usages des apôtres en oignant les malades avec de l'huile. 9° Elle offre des sacrifices quotidiens à Dieu. 10° Elle tient à toutes les parties de l'Écriture; elle les réalise toutes et non pas quelques-unes seulement. 11° Elle honore et pratique les *conseils de perfection :* la virginité, la pauvreté et l'obéissance. 12° Il s'opère toujours des miracles dans son sein ; il ne s'en fait pas parmi les protestants. 13° Elle est haïe du monde. L'Écriture montre que ce sont là les signes de la véritable Église [1].

Un autre curé anglican, Moore Capes, venait de bâtir à ses frais une église, lorsque, le 23 juin 1845, il annonça par une lettre à ses paroissiens qu'il avait quitté l'anglicanisme et s'était réuni à l'Église catholique. Plusieurs d'entre eux suivirent son exemple. En 1850, sous le titre de *Quatre années d'expérience de l'Église catholique*, il publia des observations sur ce que le catholicisme est en effet, comparativement aux idées que les anglicans s'en forment. Les fidèles enfants de l'Église feront bien de lire cet opuscule, ainsi que les conférences du père Newman, pour admirer quelles idées étranges et incroyables les protestants d'Angleterre se forment de nous, et pour mieux apprécier les grâces que Dieu nous faites. Les *Quatre années* portent sur quatre points : effets intellectuels du catholicisme, moralité catholique, doctrine catholique, esclavage du protestantisme. « Bien des gens, dit l'auteur, s'imaginent qu'un catholique vit et agit dans une sorte de malaise intellectuel, dans l'inquiétude, et le sentiment mal défini, mais réel, qu'il est la victime d'illusions: on s'imagine encore qu'il redoute le flambeau de la critique et la force de l'argumentation, qu'il s'effraye de voir ses opinions contrôlées, épluchées avec droiture et en même temps avec rigueur. Je puis, pour ma part, protester solennellement que, du jour de mon entrée dans l'Église romaine, je me suis trouvé comme un homme qui vient de secouer les liens qui, depuis son enfance, retenaient ses mouvements captifs. J'ai éprouvé le sentiment délicieux de l'appui

[1] *Les récentes conversions de l'Angleterre*, par Jules Gondon. Paris, 1852.

qui venait soutenir mon intelligence ; et c'est là, je crois, un sentiment auquel tout protestant consciencieux affirmera qu'il est absolument étranger... Comme l'aiglon qui s'élance pour la première fois de son nid aérien, plane d'un vol assuré dans l'immense étendue des airs, tantôt s'élevant vers le soleil, tantôt s'abaissant vers la terre, ainsi ma raison se réjouissait des nouvelles facultés qu'elle venait d'acquérir; elle contemplait l'universalité infinie des êtres matériels et immatériels, de ce regard ferme et assuré de l'âme qui acquiert la certitude qu'elle est enfin mise en liberté par celui qui l'a faite... Ce que j'éprouvais alors, je n'ai cessé de l'éprouver depuis et jusqu'à ce jour : j'ai la conscience d'avoir embrassé un système religieux vaste et harmonique qui, seul entre toutes les religions de la terre, est ce qu'il dit être, rien de plus, rien de moins. Je contemple devant moi un ensemble imposant de doctrine et de morale d'accord avec lui-même, d'accord dans toutes ses parties, où la logique la plus rigoureuse ne peut rien trouver qui ne se lie et ne se coordonne parfaitement, où tout s'enchaîne et s'explique par des règles dont l'application est aussi universelle dans la vie que l'application des lois physiques de la pesanteur dans l'univers entier [1].

« Partout où pénètre la foi catholique, ne serait-ce qu'à un degré fort ordinaire de zèle et de ferveur, on voit des exemples innombrables d'une grande facilité à renoncer à la fortune, aux honneurs, facilité qui ne se rencontre que dans le sein de l'Église. Quand les catholiques n'ont point de liens de famille qui leur fassent un devoir de conserver leurs biens, ils les consacrent au service de la religion, soit pour le profit des pauvres, soit en faveur de l'éducation, soit pour la subsistance du clergé, soit pour l'entretien des édifices religieux, et cela sans hésiter, avec une promptitude, une bonne volonté qui ne peut être produite que par le sentiment que leur religion donne de la vanité des jouissances du siècle. Je ne prétends pas qu'ils aient en cela grand mérite ; je dis seulement que, comparativement aux protestants, il leur est plus facile d'agir de la sorte. Le pouvoir que leur foi prend sur leur esprit, fait que le sacrifice est moins grand pour eux qu'il ne le serait pour le protestant, même consciencieux [2].

« Les principes du catholique lui font regarder comme un glorieux *privilége* de pouvoir distribuer ses biens à plusieurs de ses frères, de pouvoir descendre lui-même du rang des riches parmi les pauvres. Un catholique tiède, ignorant, et qui n'a d'autre mérite que de

[1] *Quatre année d'expérience de la religion catholique.* Paris, Sanier et Bray, 1851, p. 22 et seqq. — [2] P. 51.

n'être pas scandaleux, peut, il est vrai, rendre à la fortune l'hommage exagéré et coupable qu'on lui rend chez les réformés; et, partout où l'on trouve ainsi chez les enfants de l'Église, qui est par excellence l'Église des pauvres, ces sentiments antichrétiens du monde, ennemi de Dieu, ces chrétiens dégénérés sont doublement condamnés par ceux qui méprisent avec raison les maximes du monde; mais un *bon* catholique tend à avoir la pauvreté et la fortune en la même estime que son Seigneur et son maître; et comme il tient à honneur d'être méprisé pour l'amour du Christ et que ce lui est une joie de souffrir pour lui, de même il regarde le sacrifice de ses richesses, lorsque Dieu les lui demande, comme un gain et non comme une perte, comme un accroissement de ses trésors réels, comme une acquisition d'or et de diamants en échange de pierres viles et sans valeur [1].

« Le protestant n'a aucune conception de la nature du don mystérieux appelé par l'Église catholique *don de la foi*, lequel met, pour ainsi dire, les catholiques en contact avec le monde invisible, et les rend plus sûrs de la vérité des doctrines de leur religion que ne sauraient l'imaginer ceux qui ne possèdent pas ce pouvoir surnaturel [2].... J'ai la forte, la ferme conviction, continue l'auteur naguère protestant, qu'avant qu'une génération soit passée, on verra en Angleterre le catholicisme dominer les affreuses difficultés de l'époque et réussir à gouverner, à guider l'intelligence, dans ces jours d'angoisses et de perturbation, avec un succès qui paraîtra fabuleux et impossible à ceux qui ignorent la force merveilleuse renfermée dans sa foi et dans sa moralité.

« La nature des pensées que la religion catholique imprime dans les esprits est la source de sa puissance sur les intelligences. Tout protestantisme quelconque a pour caractère le vague, la contradiction, la variation, l'abaissement; on y voit des esprits d'un ordre supérieur, des esprits libres et énergiques, prendre à tâche et à plaisir de critiquer les prescriptions de leur religion, d'en détruire les fondements, d'en dévoiler les absurdités; le catholicisme, lui, fait agir les forces de l'esprit par un procédé directement opposé. L'intelligence catholique est développée par la contemplation des perfections du catholicisme, par des examens répétés de la solidité de ses fondements, par l'étude de sa merveilleuse beauté scientifique. Le protestant tressaille de joie en détruisant les folies qui ont subjugué ses frères protestants moins pénétrants que lui. Plus il cherche dans sa croyance, plus il y découvre de contradictions, et plus il est sur-

[1] *Quatre années d'expérience de la religion catholique*. Paris, Sanier et Bray, 1851, p. 53. — [2] P. 70.

pris des aberrations intellectuelles auxquelles l'humanité a donné sa foi. La théologie protestante est une science systématique d'incrédulité, un système de philosophie graduel qui prend le nom de christianisme, mais qui n'est virtuellement autre chose que la négation de tout ce qui est positif et distinct dans la révélation chrétienne; enfin ce n'est que le déisme, le panthéisme et l'athéisme sous une désignation particulière.

« Avec nous, c'est tout le contraire. Tout développement de la philosophie, toute poésie, toute explication de la science morale ou dogmatique de l'Église, est une addition à la force, à la durée de son système entier. Nous ne détruisons rien; nous développons, nous ajoutons, nous exposons, nous embellissons, nous fortifions, nous adoptons; mais jamais nous ne renversons, nous ne nions ce qui a été une fois établi.

« C'est en contemplant ainsi la théologie et les pratiques du catholicisme, que l'esprit acquiert un certain degré de pénétration et de vigueur, lors même que tous les autres moyens d'éducation lui sont enlevés. L'esprit est continuellement amené à examiner un ensemble vaste et immense de vérités, se rapportant aux pensées les plus profondes; arrangées, définies, analysées et liées par des travaux séculaires exposés dans des livres de tout langage; rendues vivantes par des dévotions de tout genre; embellies et animées par des cérémonies et des usages innombrables, accompagnées enfin d'un système de morale dont la beauté est telle que, devant lui, toutes les sciences morales ou physiques, de la vie séculière, ne sont que des hypothèses de spéculateurs et des farces d'empiriques.

« Sous l'influence de ce système extraordinaire, la faculté du raisonnement, l'imagination, le goût, tout notre être moral spéculatif et pratique subit une sorte de *discipline*, que je crois complétement incompréhensible à ceux qui jugent de l'effet de la théologie d'après les effets qu'ils voient produire aux symboles du protestantisme, tels qu'ils sont. — Tels sont en résumé, conclut l'ancien curé anglican, les résultats de mon expérience personnelle et de mes observations, sur les effets intellectuels que produit la soumission à l'Église. Je réclame l'attention du lecteur pour examiner son influence morale [1].

« L'Église catholique, dit-il dans cette seconde partie, est si entièrement un mode nouveau pour ceux qui s'y réfugient, que quelque temps après qu'on y est entré, il est presque impossible de pénétrer dans les esprits de ceux qui sont en dehors, de se rappeler ce que

[1] *Quatre année d'expérience de la religion catholique.* Paris, Sanier et Bray. 1851, p. 77-80.

nous avons nous-mêmes pensé et senti avec le reste des protestants, nos compatriotes. Il y a si loin d'être catholique à ce que l'on s'imagine communément; le système entier de la foi et de la morale catholique entre tellement dans votre vie, absorbe tellement votre propre nature, en moulant toutes vos idées, tous vos sentiments, d'après ce modèle de tout le christianisme, qu'après quelques mois, le converti a oublié qu'il a jamais été différent de ce qu'il est maintenant devenu, et qu'il peut difficilement se convaincre qu'il a entretenu, à l'égard de l'Église et de ses enfants, des opinions dont il rit maintenant, comme de ridicules enfantillages. Toute la première partie de notre vie nous paraît un long rêve; et il nous semble que nos yeux se sont ouverts pour la première fois à des réalités, le jour où nous avons été réconciliés à l'Église. Nous nous étonnons de ce que jamais nous ayons pu nous abuser au point de nous figurer que ce que nous vénérions autrefois comme bonheur, amour et vérité, était autre chose que des fantômes imaginaires [1].

« C'est pourquoi je trouve difficile de donner une réponse pleinement intelligible et satisfaisante aux idées populaires sur les moines et les religieuses; je puis à peine me rappeler quelles sont ces idées, et je ne pourrais me figurer que mes compatriotes, d'ailleurs sensés et impartiaux, puissent être aussi absurdes dans leurs jugements, si je ne savais par moi-même qu'il en est ainsi, si je n'avais été moi-même tout aussi absurde... Il n'en faut pas moins proclamer la vérité, la vérité telle qu'elle est. Or, tandis que le monde ne regarde qu'avec horreur, indignation, mépris et pitié les habitants du cloître, moi je répète que, d'après ma conviction intime, ils sont *les hommes les plus heureux* de la terre... Une preuve incontestable de l'esprit gai, heureux, attrayant qui règne dans les cloîtres, c'est la force irrésistible avec laquelle, dans toutes leurs écoles, leurs maisons d'éducation, ils se gagnent les affections de la jeunesse et s'attachent, pour tout le reste de la vie, presque tous ceux qui ont été confiés à leurs soins... O merveille de grâce et de miséricorde! A cette heure même, tandis que presque tous ceux qui, dans le monde protestant d'Angleterre, ont quelque opinion sur ce sujet, regardent la vie du couvent catholique comme une vie sombre, morose, malheureuse, ou comme une vie profane, odieuse par ses déréglements; à cette heure même, il est maint et maint jeune cœur dans l'Église qui se réjouit, et pourquoi? C'est qu'il va laisser de côté l'habit de noces, il va quitter la scène de la joie et des plaisirs, il va se séparer de tout ce qu'il aime le plus sur la terre, refuser de donner son amour à tout

[1] *Quatre années d'expérience de la religion catholique.* Paris, Sanier et Bray, 1851, p. 99.

nouvel objet d'une tendresse purement terrestre; il se prépare à passer par ces portes qui ne s'ouvrent qu'à ceux qui entrent, et qui sont fermées pour quiconque voudrait revenir sur ses pas; et cela, le fait-il par contrainte, a-t-il épuisé les plaisirs du monde, et les trouve-t-il insuffisants, en est-il blasé, a-t-il cessé d'aimer ses alliés naturels, est-il malheureux, est-il superstitieux et la dupe des prêtres, n'a-t-il aucun appui dans le monde? Non, rien de tout cela; d'autres motifs le poussent. S'il se détermine, c'est avec une volonté libre, volonté que rien n'a prévenue; c'est après des semaines, des mois, des années de réflexions et de prières; et simplement, parce que la vie religieuse a pour lui plus d'attraits que tout au monde, parce qu'il aime cette vie et qu'il espère servir Dieu plus parfaitement, et faire plus de bien à ses semblables en se retirant ainsi des habitudes et des coutumes des hommes, et en se dévouant à Jésus-Christ *seul* [1]. »

Dans la troisième partie, *Doctrine catholique*, M. Capes rappelle au lecteur protestant que l'Église catholique s'attribue le pouvoir de communiquer le don spirituel et positif de la *foi;* don par lequel un catholique sincère, non-seulement se tient moralement certain de la vérité de toutes les doctrines catholiques, mais encore voit actuellement les réalités spirituelles qui sont l'objet de ces doctrines, comme des réalités en effet, et non pas comme de simples opinions, comme des observations de l'esprit humain, comme des déductions logiques n'ayant point d'existence propre en dehors des raisonnements qui en établissent la vérité. Il dit à ce propos : « Je vois les membres de la communion anglicane qui insistaient le plus sur l'immense importance de la splendeur et du cérémonial dans le service public, et qui étaient distraits et tourmentés dans leurs prières par toute violation accidentelle de la stricte convenance extérieure : ils deviennent catholiques et dès lors, de cet esprit d'assujettissement, ils passent à la force et à la liberté de l'âme; ils dominent les circonstances extérieures au lieu de s'en laisser dominer.

« Les observateurs étrangers à ce qu'est la vie intérieure de la dévotion catholique, seraient saisis d'étonnement, s'ils voyaient avec quelle extrême facilité le catholique peut prier en tout temps, en tout lieu, au milieu du bruit, du tumulte, du mouvement, qui semble devoir être fatal à tout recueillement intérieur... S'il y a un contraste quelconque entre une église catholique et une église protestante, c'est surtout celui qui frappe, quand on considère que l'église catholique est un lieu où l'on voit des personnes prier naturellement,

[1] *Quatre années d'expérience de la religion catholque.* Paris, Sanier et Bray, 1851, 101-114.

à toutes heures, en toutes circonstances, durant le service public et régulier, avant qu'il commence, lorsqu'il est fini, en union avec le prêtre officiant ou sans lui, dans la foule, dans la solitude, tandis que le vacarme des ouvriers remplit l'air, tandis qu'un chœur ou qu'un organiste étudient leur musique, tandis que les étrangers catholiques se promènent respectueusement dans l'édifice, ou que les protestants y rôdent curieusement, le dimanche ou dans la semaine, pendant quelques minutes, au milieu d'une promenade, ou bien à quelques intervalles pressés, lorsque les nécessités des affaires causent d'incessantes interruptions, avec livre ou sans livre, debout, assis, à genoux, comme les forces du corps et les commodités du lieu le permettent; enfin, dans toutes les circonstances possibles, avec tous les désavantages concevables, une église catholique offre le spectacle d'hommes, de femmes, d'enfants en prières, absorbés dans leurs pensées, insensibles à tout ce qui se passe autour d'eux et pleins de la conscience qu'ils sont en la présence de leur Dieu. Et si l'on veut mieux observer quelle est cette facilité d'approcher du Tout-Puissant en tout temps par une prière du cœur, il faut aller aux églises, où le Saint Sacrement est conservé dans le tabernacle sur l'autel. L'âme de chaque catholique y rend à la présence de son Seigneur, dans les espèces consacrées, un hommage perpétuel et spontané dont il faut avoir fait soi même l'expérience pour le comprendre suffisamment. C'est quelque chose que des paroles ne peuvent exprimer [1]. »

Dans la quatrième et dernière partie, l'*Esclavage du protestantisme*, M. Capes rappelle aux protestants que, d'après leurs propres principes, l'essence du protestantisme consiste à chercher la vérité, mais non pas à la trouver; que, suivant le plus grand nombre d'entre eux, le seul moyen de trouver la vérité est la lecture de la Bible, même pour les gens qui ne savent pas lire; que, suivant les purs anglicans, pour trouver la vérité, la lecture de la Bible, même par ceux qui ne savent pas lire, doit être accompagnée de la lecture des Pères de l'Église; qu'enfin, suivant le protestantisme philosophique, le christianisme est une révélation sans dogmes, c'est-à-dire une révélation qui ne révèle *rien* : autant d'absurdités et de contradictions qui ne peuvent entrer dans une intelligence libre, dans une intelligence qui n'est point asservie à une fascination inconcevable. M. Capes ajoute :

« Et ce fait gigantesque, l'Église catholique, est lui-même une preuve que les protestants n'ont encore atteint aucun vrai principe

[1] *Quatre années d'expérience de la religion catholique.* Paris, Sanier et Bray, 1851, p. 163-166.

d'examen philosophique. Ils pâlissent de frayeur devant sa grandeur; ils sont confondus devant ses monuments qu'ils croient excentriques, et ils ne semblent convaincus que d'une seule vérité, de la vérité que l'Église catholique est irrésistible. Semblable aux races ignorantes d'autrefois qui restaient frappées de terreur à l'apparition d'une comète, ou bien semblable à ces hordes barbares de sauvages qui voulaient éloigner les éclipses par leurs acclamations et le cliquetis de leurs armes, le protestantisme a l'esprit entièrement tourné vers cet horrible prodige qui frappe ses yeux de quelque côté qu'il les tourne; et, avec des cris, des bruits de trompettes et toutes les clameurs d'une controverse enflammée, il s'efforce de faire disparaître de la terre, en l'épouvantant, ce pouvoir terrible dont il ne peut comprendre la marche et la puissance [1].»

M. Capes termine son livre par cette considération : « L'ignorance volontaire des protestants touchant le véritable état et les doctrines des catholiques, combinée avec leur horreur de s'associer aux catholiques, avec l'influence qu'ils leur prêtent et qu'ils semblent avoir, semblable à la fascination du serpent, est en vérité une chose sans exemple dans les faits de ce monde. C'est à ceux qui ont des yeux pour les discerner, un signe aussi éclatant que le soleil, qu'il est quelque force subtile, incompréhensible, qui attache à la terre l'intelligence qui n'est pas catholique et qui l'empêche d'employer ses capacités naturelles avec cette vigueur et cette indépendance qu'elle prétend posséder. Comme tous les autres points sur lesquels j'ai appelé l'attention, celui-ci prouve que le protestantisme n'est pas libre, que sa liberté si vantée n'est qu'une servitude dont il n'a pas la conscience; et que, s'il voulait être vraiment libre, il devrait adopter ce système de foi et de morale qui seul donne la liberté à l'homme, parce qu'il met la loi au lieu de la licence, et qu'au lieu du droit de douter, il confère la puissance de croire [2]. »

Un fait assez simple, une lettre, fit bientôt éclater aux yeux de l'univers entier la terreur et le trouble qui agitent l'anglicanisme à la vue de l'Église catholique. On eût dit le roi de Babylone, Balthasar, tremblant à la vue d'une main écrivant ces trois mots : *Mané, Thécel, Pharès*. Au mois d'octobre 1850 arrive en Angleterre une lettre de Rome; elle est datée du 24 septembre précédent. Un prêtre catholique romain, naguère revenu de l'exil, Pie IX, y disait :

« Le pouvoir de gouverner l'Église universelle, confié par notre Seigneur Jésus-Christ au pontife romain dans la personne de saint Pierre, prince des apôtres, a maintenu pendant tout le cours des

[1] *Quatre années d'expérience de la religion catholique*. Paris, Sanier et Bray, 1851. 242. — [2] P. 216 et 217.

siècles dans le siége apostolique cette admirable sollicitude qui lui fait veiller au bien de la religion catholique dans toute la terre et pourvoir avec zèle à son progrès. Ainsi s'accomplit le dessein de son divin fondateur, qui en établissant un chef, a, dans sa profonde sagesse, assuré le salut de l'Église jusqu'à la consommation des siècles. L'effet de cette sollicitude pontificale a été sensible, ainsi que chez d'autres peuples, dans le noble royaume d'Angleterre, dont les histoires attestent que dès les premiers siècles de l'Église la religion chrétienne a été portée dans la Grande-Bretagne, et y a été depuis très-florissante; mais vers le milieu du cinquième siècle, après l'invasion des Angles et des Saxons dans cette île, on voit non-seulement la chose publique, mais encore la religion tombées dans le plus déplorable état. Aussitôt notre très-saint prédécesseur Grégoire le Grand y envoie le moine Augustin avec ses compagnons; puis il crée un grand nombre d'évêques, leur adjoint une multitude de prêtres moines, amène à la religion chrétienne les Anglo-Saxons, et vient à bout par son influence de rétablir et d'étendre la foi catholique dans toute la Grande-Bretagne, qui commence alors à s'appeler Angleterre.

« Mais pour rappeler des faits plus récents, rien ne nous semble plus évident dans l'histoire du schisme anglican consommé dans le seizième siècle, que la sollicitude active et toujours persévérante des Pontifes romains nos prédécesseurs à secourir et à soutenir par tous les moyens la religion catholique, exposée dans ce royaume aux plus grands dangers et réduite aux abois. C'est dans ce but, sans parler des autres œuvres, qu'ont été faits tant d'efforts par les souverains Pontifes, ou par leurs ordres et avec leur approbation, pour qu'en Angleterre il ne manquât jamais d'hommes dévoués au soutien du catholicisme, et pour que les jeunes catholiques doués d'un heureux naturel pussent venir sur le continent y recevoir l'éducation, s'y former avec soin aux sciences ecclésiastiques, afin que revêtus des ordres sacrés et retournant ensuite dans leur patrie, ils pussent soutenir leurs compatriotes par le ministère de la parole et des sacrements, et défendre et protéger la vraie foi. Mais on reconnaîtra peut-être plus clairement le zèle de nos prédécesseurs dans ce qu'ils ont fait pour donner aux catholiques anglais des pasteurs revêtus du caractère épiscopal, alors qu'une tempête furieuse et implacable les avait privés de la présence des évêques et de leur soin pastoral. » Pie IX rappelle comment en 1623 Grégoire XV établit un seul vicaire apostolique pour toute l'Angleterre et toute l'Écosse; comment en 1685 et 1688, Innocent XI en établit quatre pour l'Angleterre seule; et comment en 1840, Grégoire XVI porta ce nombre jusqu'à huit.

« Ayant donc devant les yeux ce bel exemple de nos prédécesseurs, et voulant en l'imitant remplir les devoirs de l'apostolat suprême, pressé d'ailleurs de suivre les mouvements de notre cœur pour cette partie de la vigne du Seigneur, nous nous sommes proposé, dès le commencement de notre pontificat, de poursuivre une œuvre si bien commencée, et de nous appliquer de la manière la plus sérieuse à favoriser tous les jours le développement de l'Église dans ce royaume. C'est pourquoi, considérant dans son ensemble l'état actuel du catholicisme en Angleterre, réfléchissant au nombre considérable des catholiques qui va s'accroissant toujours davantage, remarquant que tous les jours les obstacles qui s'opposèrent si fort à la propagation de la religion catholique allaient diminuant, nous avons pensé que le temps était venu de ramener en Angleterre la forme du gouvernement ecclésiastique à ce qu'elle est librement chez les autres nations, où il n'y a pas de cause particulière qui nécessite le ministère des vicaires apostoliques. Nous avons pensé que, par le progrès du temps et des choses, il n'est plus nécessaire de faire gouverner les Anglais catholiques par des vicaires apostoliques, et qu'au contraire le changement opéré dans la situation des choses exigeait la forme du gouvernement épiscopal ordinaire. Ces pensées ont été fortifiées par le désir que nous ont en commun exprimé les vicaires apostoliques, ainsi que beaucoup de clercs et de laïques distingués par leur vertu et leur rang, et par le vœu de la très-grande majorité des catholiques anglais...

« C'est pourquoi, après avoir pesé avec une attention scrupuleuse toute l'affaire, de notre propre mouvement, de notre science certaine et par la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous avons arrêté et nous décernons le rétablissement dans le royaume d'Angleterre, et selon les règles communes de l'Église, de la hiérarchie des évêques ordinaires, tirant leur dénomination de leurs siéges, que nous créons par la présente lettre dans les différents districts des vicariats apostoliques. Pour commencer par le district de Londres, il formera deux siéges, savoir : celui de Westminster, que nous élevons à la dignité métropolitaine ou archiépiscopale, et celui de Southwark, que nous lui assignons pour suffragant, ainsi que Hagulstad, ou Hexham, Beverley, Liverpool, Salford, Shrop, ou Schrewsbury, Menevith et Newport et Menis, Clifton, Plymouth, Nottingham, Birmingham, Northampton. Ainsi, dans le très-florissant royaume d'Angleterre, il y aura une seule province ecclésiastique, composée d'un archevêque ou métropolitain, et de douze évêques, ses suffragants, dont le zèle et les fatigues pastorales, nous l'espérons de la grâce de Dieu, donneront tous les jours de nouveaux accroissements

au catholicisme. C'est pourquoi nous voulons dès à présent réserver à nous et à nos successeurs de diviser cette province en plusieurs et d'augmenter le nombre des diocèses, selon que les besoins l'exigeront, et en général de fixer librement leurs nouvelles circonscriptions, selon qu'il paraîtra convenable devant le Seigneur.

« Quant à tout ce qui a pu être en vigueur, soit dans l'ancienne forme des églises d'Angleterre, soit dans l'état subséquent des missions, en vertu de constitutions spéciales, priviléges ou coutumes particulières; maintenant que les circonstances ne sont plus les mêmes, aucune de ces choses n'emportera ni droit ni obligation. Et afin qu'il ne reste en cela aucun doute : de la plénitude de notre autorité apostolique, nous supprimons et abrogeons entièrement toute la force obligatoire et juridique de ces mêmes constitutions particulières, priviléges et coutumes, quelle qu'en soit d'ailleurs l'ancienneté. »

Lorsqu'il publia sa lettre apostolique, Pie IX pouvait croire qu'elle ne déplairait point au gouvernement d'Angleterre. Le régime des vicaires apostoliques dénote un pays d'infidèles et de barbares; le régime de la hiérarchie ordinaire dénote un pays civilisé, où il y a liberté et sécurité pour le catholicisme. Substituer aux vicaires apostoliques des évêques en titre était donc une mesure honorable pour l'Angleterre. D'ailleurs cette mesure existait déjà non-seulement en Irlande, mais dans les colonies anglaises, où les évêques catholiques se voient non simplement tolérés, mais favorisés du gouvernement anglais. Les principaux hommes d'état n'y voyaient aucun inconvénient. Vers l'an 1842, lorsque, pour la première fois, le Saint-Siége pensa à ériger une hiérarchie dans l'Amérique septentrionale, l'évêque Wiseman fut chargé de sonder les sentiments du gouvernement à cet égard. Lord Stanley lui répondit : « Que nous importe le nom que vous prenez, celui de vicaire apostolique, d'évêque, de muphti ou d'iman, pourvu que vous ne nous demandiez aucune faveur ? Nous n'avons pas le droit de vous empêcher de prendre entre vous les titres que vous voudrez. » En 1845, lord Russel, depuis premier ministre, disait en plein parlement : « Je crois qu'on pourrait abroger les clauses qui empêchent un évêque catholique romain de prendre un titre porté par un évêque de l'église établie. Je ne connais aucune raison valable de maintenir cette restriction. » L'année suivante, 1846, lord Russel s'exprima plus énergiquement encore : « Quant à empêcher les catholiques de s'attribuer certains titres, rien n'est plus absurde ni plus puéril que de maintenir une pareille distinction [1]. » Comme lord Russel était

[1] *Appel au peuple anglais par le cardinal Wiseman.*

premier ministre en 1850, le Pape pouvait se croire d'autant plus assuré du bon effet de sa lettre apostolique. Il fit plus. Il y avait alors à Rome un ambassadeur non pas officiel, mais officieux, d'Angleterre, lord Minto. Le Pape lui communiqua le projet imprimé du rétablissement des évêchés catholiques en Angleterre. Lord Minto n'y trouva point d'inconvénient; quelque temps après Pie IX dit à la députation anglaise qui venait le remercier de ce rétablissement : « Je ne crois pas qu'il y ait rien à craindre. J'en parlai dans le temps à lord Minto, et j'ai compris que le gouvernement anglais ne s'opposerait pas à l'exécution de ma pensée. » Lord Minto lui-même dit à un ecclésiastique anglais, l'abbé Hamilton, qui habite Rome : « J'ai vu un bref par lequel la hiérarchie de l'Église romaine doit être établie en Angleterre. Le Pape me l'a montré ; mais je lui ai dit que cela ne me regardait pas, parce que le gouvernement n'a rien à voir aux règlements intérieurs de l'Église de Rome. » Enfin, la lettre apostolique étant parvenue en Angleterre, les jurisconsultes de la couronne consultés par le gouvernement, répondirent unanimement que cette lettre ne contenait rien d'illégal.

Toutefois, à la vue de cette lettre, l'anglicanisme poussa des cris de terreur et de détresse. La cause n'en était pas même soupçonnée par les catholiques du continent. Les fonctionnaires de l'église anglicane, évêques et curés, parce qu'ils occupaient les siéges et les paroisses érigés autrefois par saint Grégoire le Grand et ses successeurs, aimaient à se persuader et à persuader aux autres que les Papes modernes, en particulier Pie IX, les reconnaissaient tacitement pour membres de l'Église catholique et pour pasteurs légitimes, et qu'ainsi ils étaient indirectement dans la communion du Saint-Siége. C'est là une illusion que beaucoup d'honnêtes Puséystes cherchaient à se faire, pour se dispenser de rompre ostensiblement avec l'église anglicane, comme avec une église formellement schismatique. Et voilà le bon Pie IX qui constitue solennellement la hiérarchie de l'Église catholique en Angleterre, et il ne fait aucune mention des anciens siéges de Cantorbéry, de Londres, d'York, érigés par ses prédécesseurs ! Au contraire, il déclare expressément, dans la plénitude de sa puissance apostolique, supprimer entièrement tout ce qui a pu être en vigueur autrefois dans l'ancienne forme des églises d'Angleterre ! De là, parmi le clergé anglican, évêques et curés, une émotion inimaginable. Comment le Pape ne nous reconnaît pas pour pasteurs ! pas même pour catholiques ! Il va jusqu'à supprimer les antiques siéges de saint Augustin, de saint Wilfrid, de saint Dunstan ! Pour le coup, disaient les plus modérés, il va trop loin ; mais, comme il est pieux, espérons qu'il reviendra

sur ses pas, qu'il retirera sa lettre, et qu'il ne voudra point faire schisme avec nous. Parmi ces modérés sont les Puséystes, et aussi un peu l'évêque anglican de Londres, nommé Blomfield [1]. Ce dernier confesse ingénument que la lettre apostolique de Pie IX n'est point contraire à la loi anglaise ; que cependant elle dénie l'autorité de l'église anglicane et la validité de ses ordres ; et que les siéges anglicans, ces ombres de réalités surannées, sont complétement ignorés d'elle [2] ; finalement, que l'église anglicane risque d'être absorbée d'un côté par l'Église romaine vers laquelle inclinent beaucoup de ses membres, et d'un autre côté par le rationalisme allemand, qui n'est au fond que l'incrédulité.

D'autres anglicans, moins honnêtes, traitèrent la lettre apostolique d'insolence et d'insulte. Et pour prouver à Pie IX que c'était lui-même qui était schismatique et non pas eux, ils habillèrent un mannequin en pape, un autre en cardinal, d'autres en prêtres catholiques, les traînèrent dans les rues, les brûlèrent sur les places publiques ou les jetèrent à la mer. Voilà ce qui se fit et se renouvela à peu près dans toutes les villes et bourgs de l'Angleterre protestante. Dans l'une de ces villes on brûla même une représentation du Saint-Esprit. Enfin après plus d'une année de délire, voici ce que les anglicans viennent de faire près de Londres, sous les yeux de la reine et de son gouvernement, l'avant-veille de Noël 1851. Le nouvel évêque catholique de Southwark avait consacré depuis peu une église élevée à Greenwich, sous l'invocation de *Notre-Dame-Étoile-de-la-Mer*. Or, voici comme les protestants du pays honorèrent cette dédicace, le 23 décembre, suivant les papiers publics. « La procession la plus ignoble vient d'avoir lieu à Greenwich ; on y portait des mannequins représentant l'évêque catholique de Southwark, le cardinal-archevêque de Westminster, Sa Sainteté le pape Pie IX, saint Pierre, et la très-sainte Vierge. Cette procession a parcouru les rues et places de Greenwich, et les mannequins ont été brûlés, mardi dernier, en présence, dit-on, de dix mille spectateurs. » Les anglicans se disent chrétiens et civilisés. Mais conçoit-on un peuple chrétien et civilisé qui brûle l'image de saint Pierre et de la sainte Vierge ! Conçoit-on un peuple quelconque, vivant sous le gouvernement d'une femme, d'une mère de famille, et qui traîne dans les rues, et qui jette au feu l'image d'une femme, l'image d'une mère ! et cette mère est la sainte Vierge, et cette femme est la mère de Dieu, la mère du Dieu que ce peuple fait semblant d'adorer ! Un ministre anglican, Moore Capes, devenu catholique, nous donne la solution de cette

[1] Voir *l'Univers* du 10 novembre 1850. — [2] Ibid., 31 octobre 1850.

e voudra point faire
s Puséystes, et aussi
Blomfield [1]. Ce der-
ique de Pie IX n'est
t elle dénie l'autorité
es; et que les siéges
sont complétement
licane risque d'être
quelle inclinent beau-
e rationalisme alle-

la lettre apostolique
e IX que c'était lui-
habillèrent un man-
en prêtres catholi-
sur les places publi-
t se renouvela à peu
rre protestante. Dans
sentation du Saint-
oici ce que les angli-
s yeux de la reine et
1. Le nouvel évêque
eu une église élevée
toile-de-la-Mer. Or,
nt cette dédicace, le
procession la plus
tait des mannequins
le cardinal-archevê-
IX, saint Pierre, et
u les rues et places
, mardi dernier, en
es anglicans se di-
peuple chrétien et
sainte Vierge! Con-
ouvernement d'une
ns les rues, et qui
mère! et cette mère
e Dieu, la mère du
ministre anglican,
a solution de cette

re 1850.

énigme infernale. L'Angleterre protestante, comme autrefois le peuple juif, est aveuglée, dominée par le prince de ce monde, le dieu de ce siècle, la puissance des ténèbres. — Il est bon de se souvenir de ces impiétés monstrueuses, afin que si, un de ces jours, la justice du ciel frappe la protestante Angleterre, comme elle frappe depuis des siècles la déicide Jérusalem et la schismatique Byzance, nous puissions dire avec connaissance de cause : Vous êtes juste, Seigneur !

Et ce n'est pas seulement la populace anglicane qui s'est rendue coupable de ces ignoble impiétés : l'aristocratie protestante en masse, et à la chambre des pairs, et à la chambre des communes, et dans les provinces, s'est montrée au niveau de la populace. Le premier ministre de la reine, lord Russel, pape officiel de l'église anglicane, ouvre la marche avec sa lettre à l'évêque anglican de Durham, 4 novembre 1850, lettre qui est en contradiction avec elle-même. Russel y confesse, bon gré mal gré, que Pie IX n'a rien fait de contraire à la loi anglaise, et en même temps il l'accuse d'usurpation de pouvoir. Si le seigneur Russel, souverain pontife de l'église anglicane, avait eu le loisir de connaître quelque peu l'Évangile, il y aurait vu que le pouvoir exercé par Pie IX en Angleterre n'est point une usurpation, mais une charge imposée par celui-là même à qui a été donnée toute-puissance au ciel et sur la terre. Le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs, qui a reçu en partage toutes les nations, Jésus-Christ, lui dont la parole ne passe point, dit incessamment à Pie IX : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle : Confirme tes frères : Paix mes agneaux, paix mes brebis : Il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur.

En vertu de ce commandement du maître, qui viendra juger les vivants et les morts, Pierre, le premier pape, vient à Rome, sous le règne de Néron, qui, meurtrier de sa mère et de son frère, était à la fois empereur, souverain pontife des idoles, et idole ou dieu lui-même. Pierre qui prêche la divinité de Jésus-Christ et le néant des idoles, est crucifié par Néron, comme son maître par Pilate. Mais Pierre vit toujours dans ses successeurs. En conséquence, au bout de trois siècles, l'univers est chrétien, y compris la Grande-Bretagne : en conséquence, l'an 1850, Pierre y rétablit la hiérarchie catholique bouleversée depuis trois siècles. On sait le chapitre et le verset de l'Évangile, où Jésus-Christ a donné ce pouvoir à saint Pierre; mais en quel chapitre, quel verset, l'a-t-il donné à la reine anglicane ou à son vicaire Russel?

« Il y a cependant un danger qui m'alarme beaucoup plus, ajoute le seigneur Russel dans sa lettre à son évêque de Durham : les mem-

bres du clergé de notre église ont été les premiers à amener leurs troupeaux, pas à pas, au bord du précipice. L'honneur rendu aux saints, la prétention à l'infaillibilité de l'Église, l'usage superstitieux du signe de la croix, l'habitude de marmotter la liturgie de manière à déguiser le langage dans lequel elle est écrite, la recommandation de la confession auriculaire et l'administration de la pénitence et de l'absolution, tout cela est indiqué par des membres du clergé de l'église anglicane comme digne d'adoption, et aujourd'hui ouvertement réprouvé par l'évêque de Londres dans son instruction au clergé de son diocèse. J'ai peu d'espoir que les initiateurs et auteurs de ces innovations se désisteront de leur marche insidieuse. Mais je compte avec confiance sur le peuple d'Angleterre, qui voit avec dédain les momeries de la superstition et avec mépris les laborieux efforts faits aujourd'hui pour borner l'intelligence et asservir l'âme[1]. »

Ainsi parle le seigneur Russel, souverain pontife masculin de l'église anglicane. Ce qui l'alarme le plus pour le sort de son église officielle, ce n'est pas précisément le Pape, le Pontife romain : ce sont les clercs de sa propre église, qui, à force de lire les Pères et les conciles, y ont trouvé l'honneur rendu aux saints, l'infaillibilité de l'Église, l'usage du signe de la croix, certaines parties du sacrifice dites à voix basse, la recommandation de la confession auriculaire et l'administration de la pénitence et de l'absolution, et qui, ayant trouvé ces choses, n'ont pas craint de le dire plus ou moins haut. Le seigneur Russel n'espère plus rien de ces clercs novateurs qui, sans son autorisation pontificale, se permettent de lire et de suivre la primitive antiquité. Son espérance est dans le peuple d'Angleterre, qui ne lit point les Pères et les conciles, mais traîne dans les rues les mannequins des évêques catholiques, des cardinaux, du Pape, de saint Pierre, et de la sainte Vierge, pour les brûler ou les noyer.

Mais, dira-t-on, est-il possible qu'un homme sensé, comme l'est certainement un premier ministre de la Grande-Bretagne, pense librement des choses pareilles ? Peut-être que lord Russel se trouve dans le même embarras que son prédécesseur Pitt, lorsqu'il sollicita Napoléon de lui aider à donner la paix et le repos à l'Angleterre. C'est qu'au fond l'Angleterre n'est point en paix avec elle-même, parce qu'elle n'est plus une. Et elle a cessé d'être une avec elle-même, en cessant d'être une avec la seule religion, avec la seule Église, qui soit essentiellement une, une dans sa foi, une dans son chef, une dans son éternelle durée ; avec l'Église catholique. Une partie de la nation est demeurée une avec elle-même dans le passé, dans le présent et dans

[1] *Univers*, 9 novembre 1850

l'avenir; c'est la seule ancre de salut. Tout le reste de la nation est comme un navire disloqué qu'une seule tempête peut mettre en pièces. Quelle prudence ne faut-il donc pas au pilote pour le préserver d'un naufrage complet? Croire sauver le tout, en achevant de disloquer ce qui tient encore ensemble, serait le comble de la folie. Au contraire, à ce qui demeure toujours un et compacte, le bon sens veut qu'on rattache ce qui ne l'est plus. Mais lorsqu'un coup de vent pousse les membres disloqués de la populace protestante, comme les vagues d'une mer en fureur, que faire? Le médecin qui soigne un malade en délire, entre quelquefois dans ses idées, pour le calmer et le rendre susceptible de guérison. Voilà probablement ce qu'a eu intention de faire lord Russel et ses collègues dans le gouvernement. Car, là où ils sont plus libres, comme dans les colonies lointaines de l'Australie et de l'Amérique septentrionale, bien loin de contrarier le Pape et les évêques catholiques romains, ils les secondent avec une généreuse courtoisie : c'est une justice que les catholiques doivent leur rendre et qu'ils leur rendent unanimement. Il est donc de l'équité de croire qu'ils agiraient de même ailleurs, s'ils le pouvaient de même.

Par suite de cette émotion anglicane, l'embarras du gouvernement anglais fut si grand, que les ministres de la reine donnèrent plus d'une fois leur démission, sans pouvoir être remplacés. La chambre des pairs, la chambre des communes s'en occupèrent longuement et confusément; on disait qu'il fallait faire *quelque chose*, mais on ne savait trop quoi : c'était un peu la confusion de Babel. Au bout de neuf mois, il en sortit une loi *quelconque*, qui ne dément pas son origine : loi qu'on promit de ne pas exécuter, mais qui défend, sous diverses pénalités, aux évêques catholiques d'Angleterre et d'Irlande de prendre les titres de leurs églises. Le 29 juillet 1851, jour où elle fut adoptée à la chambre haute, plusieurs pairs, les uns catholiques les autres non, déposèrent deux protestations contre cette loi, qu'ils qualifient d'inopportune et d'injuste. Voici leurs principaux motifs. Elle empiète sur la liberté religieuse, dont la reine a dit, en ouvrant la session : *Mon désir et ma ferme détermination sont de la maintenir intacte*. Elle est inconciliable avec la justice et l'opportunité, avec l'esprit et la lettre de l'acte d'émancipation catholique, et avec d'autres lois subséquentes. Il est déraisonnable et inconséquent d'afficher une tolérance complète pour la religion catholique romaine, au moment où l'on prohibe d'entretenir avec le siége de Rome des communications qui sont indispensables pour la parfaite discipline et le gouvernement de ladite religion. La nomination de dignitaires ecclésiastiques est un fait essentiellement spirituel : une restriction en

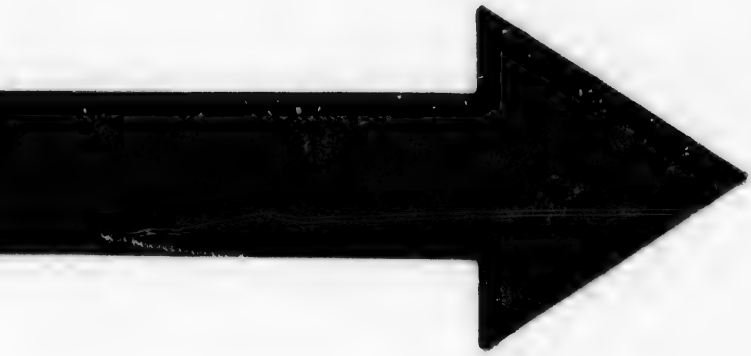

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

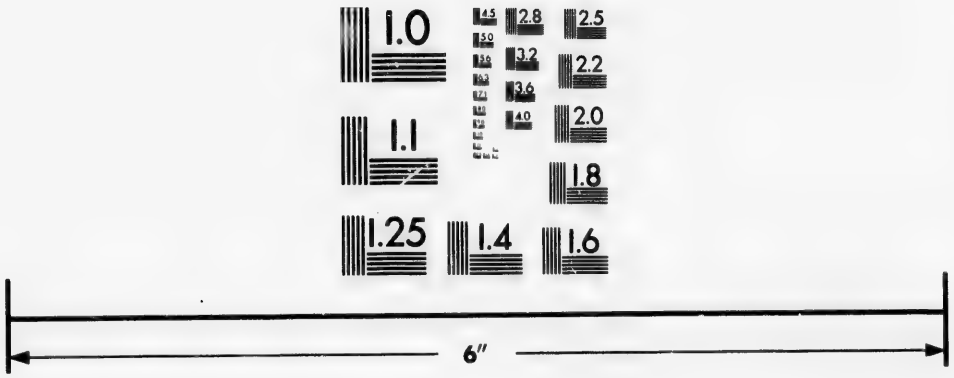

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

cette matière renferme le principe de la persécution et pourrait par conséquent y conduire. Il y a de fortes présomptions de penser que les dernières mesures du Pape ont été adoptées dans la persuasion que, s'il faisait ce qui dans son idée était nécessaire aux besoins et aux intérêts de ses coreligionnaires, les conseillers de la couronne anglaise n'interviendraient pas, mais même avaient déclaré publiquement ne pas devoir le faire. Le bill, outre qu'il est injuste en principe, met en danger la paix et l'harmonie des diverses classes des sujets de la reine dans le royaume-uni et surtout en Irlande. Si cette mesure recevait son exécution, elle pourrait engendrer les maux politiques et sociaux les plus sérieux ; tandis que si elle ne devait pas être mise en vigueur, mais rester à l'état de *lettre morte*, comme ses partisans l'ont avancé dans les débats, elle contribuerait à décréditer la dignité du parlement et l'autorité de la loi. Parmi les seize signataires de ces protestations se trouvent lord Aberdeen et lord Canning, ci-devant ministres de la reine [1].

Pendant ce temps, la lettre apostolique de Pie IX s'exécutait tranquillement. Monseigneur Wiseman, créé cardinal et archevêque de Westminster, prenait possession de son siége, et établissait les douze autres au nom du Pape. Pour calmer l'effervescence anglicane, il publia un *appel au peuple anglais*.

Il rappelle d'abord l'histoire du rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre, afin de faire comprendre au lecteur que ce rétablissement n'est pas un acte gratuit et imprévu ; que ce n'est pas une mesure d'un caractère usurpateur et agressif; que c'est au contraire un acte longuement médité et exécuté ouvertement ; qu'il est fondé sur les besoins de l'Église catholique, de son régime intérieur, de sa sainte organisation : que le blâme, s'il y en a, et la responsabilité de la mesure reviennent à lui évêque Wiseman et aux vicaires apostoliques ses collègues, et non pas à Sa Sainteté le Pape, le meilleur et, dans cette circonstance, le plus calomnié des hommes. Le Pape a cédé, comme un tendre père, aux sollicitations pressantes de ses enfants, et ceux-ci lui ont indiqué les détails d'exécution qu'ils jugeraient les plus utiles. Loin d'être un acte d'hostilité de sa part, cette mesure est un acte de condescendance envers ses vicaires, son clergé et son peuple. Quiconque lira de sang-froid ses lettres apostoliques se convaincra facilement de cette vérité. — Au reste, il aurait dû suffire à des Anglais : « C'est un acte strictement légal. »

Le cardinal-archevêque de Westminster termine son appel pour dire quelques mots sur son titre de Westminster. Ce nom veut dire

[1] *Univers*, 3 août 1851.

monastère de l'Ouest. Nous l'avons vu bâtir dans le onzième siècle par le roi saint Édouard le Confesseur, lorsque, à la demande des seigneurs anglais, le pape saint Léon IX le dispensa de son vœu de faire le pèlerinage de Rome. Le monastère avait été fondé dès la première conversion des Anglais; mais Édouard le rétablit avec une magnificence royale. Les palais des tribunaux et du parlement se trouvent dans le même quartier. Westminster était une abbaye de moines bénédictins; aujourd'hui c'est un chapitre de chanoines, mais de chanoines anglicans, ayant femme et enfants, et sachant ainsi utiliser les immenses revenus de cette abbaye, sans avoir besoin de les partager avec les pauvres. Par cette raison, le chapitre de Westminster fut le premier à protester contre le nouveau titre archiépiscopal, comme si, en le prenant, on avait voulu s'attribuer une juridiction sur l'abbaye.

« Je vais tâcher, dit le cardinal-archevêque, de dissiper toute crainte à cet égard, et rétablir la bonne intelligence.

« Le diocèse de Westminster embrasse un vaste district; mais Westminster proprement dit se divise en deux parties très-différentes. L'un comprend la magnifique abbaye avec ses palais adjacents et ses parcs royaux. Les devoirs et les travaux du doyen et du chapitre se renferment presque entièrement dans cette partie; ils continueront à les y accomplir sans aucune difficulté.

« Mais ce splendide bâtiment, ses trésors artistiques et ses riches revenus ne sont pas la partie de Westminster qui doit m'occuper. La partie qui m'intéresse forme un horrible contraste avec toute cette magnificence qu'elle touche cependant de très-près. Anciennement l'existence d'une abbaye avec un nombreux clergé et des rentes considérables suffisait, dans une localité, pour créer tout à l'entour un petit paradis de bien-être, de contentement, de bonheur. Mais aujourd'hui il n'en est point ainsi. Autour de l'abbaye de Westminster s'étendent des labyrinthes de ruelles, de cours, d'allées, de bouges, hideux repaires de l'ignorance, du vice, de la dépravation et du crime, en même temps que de la maigreur, de la faim, de la misère et de la maladie. L'atmosphère de ces lieux est le typhus; leur ventilation est le choléra. Une population presque innombrable, qui est en grande partie catholique (de nom du moins), y fourmille; ce sont des cloaques d'immondices qu'aucune compagnie de vidange ne peut purifier; ce sont de ténébreuses cavernes où ne pénètre jamais un rayon de lumière. Voilà la seule partie de Westminster que je convoite, que je serai heureux de réclamer et de visiter comme un pâturage béni, où je garderai les brebis de la sainte Église; car c'est là que l'évêque doit remplir son devoir sacré de consoler, de convertir et d'entretenir la piété. Et si, comme je l'espère humblement avec la grâce de

Dieu, la culture spéciale résultant de l'établissement de notre hiérarchie donne des fruits d'ordre et de tranquillité, de décence, de religion et de vertu, il se peut qu'on n'accuse plus le Saint-Siége d'avoir agi peu sagement, en rattachant l'âme et le salut du premier pasteur au salut d'une cité dont le nom, sans doute, est glorieux, mais dont la réputation est infâme, où la magnificence des édifices publics n'est, en quelque sorte, qu'un manteau servant à dérober aux yeux les péchés et les misères sans nombre dont elle est pleine. Si les trésors de l'abbaye restent inactifs et ne se répandent pas ; si on ne les emploie pas à tirer la population environnante de l'abîme où elle est plongée; qu'on ne porte pas envie à l'homme, quel qu'il soit, qui, sous un nom quelconque, n'ambitionne que cette dernière part, sans rien prétendre à celle des avantages temporels.

« Avant de terminer, ajoute le cardinal-archevêque, il faut que je dise un mot sur le rôle que le clergé anglican a joué dans le mouvement. Les catholiques ont été surtout des antagonistes théologiques, et nous avons conduit la discussion avec modération et avec tous les égards personnels possibles. Nous n'avons pas eu recours aux moyens vulgaires pour les avilir; jamais même, quand la voix du peuple s'élevait contre eux, nous n'en avons pris avantage pour faire chorus avec la multitude. Ce ne sont pas nos collègues qui touchent tous les ans le montant des sinécures et des fonds épiscopaux ; ce ne sont pas nos troupeaux qui fondent des associations contre l'union de l'église et de l'état ; ce n'est pas notre presse qui publie des caricatures contre les dignitaires de l'église officielle et qui ridiculise la vocation ecclésiastique. Nous avons toujours regardé la cause de la vérité et de la foi comme une cause sacrée, et nous ne l'avons défendue que par des moyens honorables et religieux. Nous avons évité le tumulte des assemblées publiques. Malgré cela, dès qu'une occasion s'est offerte d'exciter contre nous toutes les colères du peuple, les ministres de l'église *établie* l'ont saisie avec empressement. Les chaires et les meetings, les églises et les hôtels de ville sont devenus indistinctement les théâtres de leurs exploits; ils ont prononcé des discours; ils ont proféré des mensonges ; ils ont répété des calomnies ; ils ont lancé des mots brûlants de mépris, de colère, de haine, de tous les sentiments impies, indignes d'ecclésiastiques et de chrétiens, contre des gens qui les avaient presque traités avec respect. Et on ne prit nulle garde au temps ni aux circonstances dans lesquels on faisait ces choses. L'étincelle aurait pu tomber sur une populace capable de croire à un autre complot des poudres; un explosion aurait pu avoir lieu, et ils en auraient été les auteurs ; mais que leur importait? Si le sang s'était échauffé, si on avait pris les armes; si on avait allumé la

torche de l'incendie, et que l'incendie eût éclaté, tant pis pour nous, ils n'en avaient nul souci ! Des hommes que leur consécration rend sacrés, de l'aveu même de leurs adversaires, auraient pu être saisis, comme le général autrichien, maltraités et peut-être mutilés ou tués. — Cela leur était égal ! — Toutes ces choses, si elles avaient eu lieu, étaient indiquées comme des symptômes glorieux des nobles sentiments protestants de ce pays, et comme des preuves de sa croyance évangélique, tolérante, équitable, passionnée pour la liberté !

« Merci, conclut le cardinal Wiseman, merci, brave, généreux, excellent peuple d'Angleterre, qui n'avez pas cédé aux instigations de ceux qui ont pour mission de vous enseigner la politesse, la douceur, la patience, la modération ; qui ne devraient point chercher à soutenir ce qu'ils appellent une cause religieuse par des moyens irréligieux. Merci à vous, qui, malgré ces excitations, n'avez pas écrasé vos concitoyens inoffensifs au cri sauvage de : *A bas le papisme!* et sous le prétexte menteur d'une attaque chimérique !

« Merci à vous, enfants dociles et obéissants de la foi catholique ; je connais parmi vous bien des cœurs ardents, mais adoucis par la religion, qui ont vivement ressenti (car il était impossible de ne pas en être blessé) les injures adressées à votre religion, à vos pasteurs, à votre chef suprême ; mais vous les avez supportées dans l'esprit du grand chef de votre Église, en silence et avec patience. Mais recommandez au pardon miséricordieux de Dieu tout ce qui a été dit par ignorance ou par malice contre nous ou contre ce que nous avons de plus cher ; recommandons-en les auteurs à sa bonté et non à la rigueur de sa justice. Puisse-t-il ne pas rendre aux autres ce qu'ils auraient voulu nous faire ! L'orage est près de finir. Un peuple honnête et droit verra bientôt clairement les artifices qu'on a employés pour le tromper, et il se fera une réaction de générosité. La discussion est ouverte ; les mérites respectifs de chaque église vont être passés en revue et examinés au flambeau de la critique et non pas au faux jour des considérations mondaines ; la vérité, pour laquelle nous combattons, triomphera sans peine. Que votre loyauté soit irréprochable ; que votre fidélité aux devoirs sociaux soit inébranlable ! Fermez la bouche à vos adversaires ; gagnez l'estime et la bienveillance de vos compatriotes, qui défendront en vous, comme pour eux-mêmes, vos droits constitutionnels, impliquant une liberté religieuse pleine et entière [1] ! »

Finalement, dans cette épreuve solennelle, où ils avaient pour spectateurs le ciel et la terre, les catholiques d'Angleterre se sont montrés

[1] *Univers*, 24, 25, 26 et 27 novembre 1850.

dignes de leur sainte cause. Leurs nouveaux évêques se montrent dignes des temps apostoliques. On espère voir renaître, sous d'autres noms, les Augustin, les Laurent, les Théodore, les Dunstan, les Anselme, les Thomas de Cantorbéry, les Mellit de Londres, les Wilfrid d'York. Dieu ne cesse de consoler et d'accroître cette église ressuscitée par de nouvelles conquêtes.

Lord vicomte Fielding, quoique jeune, était un personnage important par son nom, sa fortune, sa position sociale, par le concours qu'il apportait aux deux grandes sociétés anglicanes de l'*Union métropolitaine* et *des affaires de l'Église*. Il était un des chefs laïques les plus influents du parti puséyste. Ardent antagoniste de Rome, il s'était signalé par un discours contre le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Angleterre et le Saint-Siége. De concert avec sa femme et en souvenir de leur mariage, il bâtissait à ses frais une belle église. Le 23 juillet 1850 il présidait encore une réunion anglicane. Mais déjà la grâce d'en haut travaillait son esprit et son cœur. La controverse indécise rur le baptême lui avait fait voir que dans l'église anglicane il n'y a point d'autorité ecclésiastique, mais qu'elle se trouve uniquement dans l'Église romaine. Il se trouvait à Édimbourg au mois d'août, lorsqu'il y fut retenu par une indisposition subite de sa femme. Elle fit appeler un ministre anglican pour la préparer à la communion. Le ministre invita son mari à y participer lui-même. Lord Fielding voulut lui exposer auparavant les doutes qui lui étaient venus sur la vérité de l'anglicanisme, pour voir si ce n'était pas un obstacle à la réception du sacrement. Le ministre, après l'avoir entendu, répondit que ces doutes étaient une raison de plus de communion; mais quelques heures après il changea d'avis et manda au vicomte que, pour ces mêmes doutes, il l'excommuniait. Ce procédé contradictoire augmenta les doutes du vicomte sur la vérité de l'anglicanisme. Il alla consulter l'évêque catholique Gillis, coadjuteur du vicaire apostolique d'Édimbourg. Ses entretiens avec le docte prélat dissipèrent tous ses doutes, et il se déclara fils soumis de l'Église romaine. Il s'empressa d'écrire à son père, le comte Denbigh, pair du royaume, pour lui faire part de sa résolution. Et de fait, dans la matinée du 28 août, il abjurait les erreurs anglicanes et était reçu, avec sa femme, au sein de l'Église de Jésus-Christ, dans la chapelle du couvent de Sainte-Marguerite. Le père, qui avait reçu la lettre dès le 24, s'était aussitôt mis en route avec sa fille et son chapelain : ils arrivèrent à Édimbourg dans la nuit du 27 au 28, et trouvèrent accompli ce qu'ils auraient voulu prévenir. Le chapelain se flatta néanmoins de regagner lord Fielding en discutant, dans une conférence avec l'évêque catholique, les raisons qui

l'avaient déterminé et qu'il avait indiquées dans la lettre à son père. La conférence eut lieu dès le lendemain et dura trois heures. Elle eut pour résultat d'affermir lord Fielding dans la foi qu'il venait d'embrasser. Dès le 28 août il adressa au secrétaire de l'*Union ecclésiastique*, dont il était président, la lettre suivante : « Tout en regrettant profondément que les sentiers du devoir paraissent conduire dans des directions différentes, je dois informer la société, dont les fonctions de président que j'ai remplies si longtemps ont fait mon orgueil et mon plaisir, que je me sépare d'elle. Après beaucoup de recherches, de réflexions, d'ardentes et sincères prières au Dieu de toute vérité pour qu'il daignât me servir de guide, je suis arrivé à la conviction entière et à la persuasion profonde que, depuis la réforme, les prétentions de l'église officielle en Angleterre sont trompeuses, et que l'Église romaine est la seule communion qui ait de justes titres au nom de catholique. En conséquence, j'ai été ce matin reçu dans son sein ; et si une conscience nette, qui n'est troublée par aucun doute, est un indice de la vérité, je n'ai aucune raison de douter de la sagesse de ma conduite. »

La conversion de lord Fielding produisit dans l'anglicanisme une immense sensation de surprise et de regret. Tous les journaux en parlèrent; la plupart supposaient que la seule affaire Gorham l'avait brusquement décidé. Lord Fielding répondit à l'un d'eux, le 3 septembre : « Les douloureux conflits qui se sont élevés dernièrement dans ce qu'on appelle l'église d'Angleterre, n'ont été qu'indirectement la cause de ma conversion à l'Église catholique, en ce qu'ils m'ont prouvé l'absence complète d'une autorité vivante, définie, en matière de foi, autorité sans laquelle les symboles et les formulaires, pouvant être interprétés de diverses manières, ne sont plus que lettres mortes. Cette autorité vivante, définie et infaillible, puisqu'elle est dirigée par l'enseignement de l'Esprit-Saint qui lui a été promis, je la trouve revendiquée et exercée dans la seule Église de Rome. C'est par cette raison et par suite de la ferme conviction que l'église d'Angleterre, au temps de la réforme, a forfait à sa catholicité en se séparant du centre de l'unité, que j'ai cru devoir l'abandonner, persuadé qu'elle recueille aujourd'hui les fruits naturels de la semence qu'elle-même jeta à cette époque; mes doutes sur ce point ne sont pas nés dans un jour ni une semaine, car ils m'ont longtemps tourmenté, et il arrive que les principales tentatives faites pour prouver le contraire ne m'ont paru ni satisfaisantes ni concluantes. »

L'évêque anglican de Saint-Asaph regrettait surtout la superbe église de Saint-Dewi que lord Fielding construisait à Pantasaph, et pour la-

quelle il avait déjà dépensé deux cent cinquante mille francs. L'évêque, qui avait posé la première pierre, réclamait tout l'édifice, comme ayant été entrepris pour l'anglicanisme. Lord Fielding lui répondit dans une lettre du 30 octobre 1850 : « Lady Fielding et moi, nous avions l'intention d'offrir cette église au Seigneur en reconnaissance de notre mariage, et, regardant l'église officielle d'Angleterre comme catholique et conséquemment comme l'organe autorisé de toutes les vérités divines telles que Dieu les a enseignées aux apôtres, nous voulions la lui dédier par l'intermédiaire de ses ministres, c'est-à-dire de ceux qui sont les dispensateurs des vérités dont elle passe pour être la dépositaire. L'édifice devait donc vous être livré aussitôt après son achèvement, afin de recevoir de vous sa consécration. Plus tard, cependant, nous découvrîmes, nous sentîmes avec effroi que nous nous étions trompés grossièrement jusque-là, pendant toute notre vie, sur ce qui est réellement la vérité divine, et nous acquîmes la conviction que, non-seulement la communion anglicane n'est pas catholique, mais qu'elle proteste contre les plus saintes vérités de Dieu et qu'elle les renie. Alors nous nous crûmes obligés de nous détacher de cette église et de faire notre soumission à la véritable Église catholique et apostolique....

« Saint Paul, après sa conversion, ne se considéra pas comme obligé de tenir la promesse qu'il avait faite à la synagogue juive, d'employer toutes ses forces à écraser l'Église naissante de Damas. Pourquoi ? parce qu'il avait fait cette promesse sans savoir ce qu'il faisait. — Assurément, si toutes les promesses et tous les engagements sont sacrés, dans toutes les circonstances imaginables, vous aurez bien de la peine à justifier l'acte de Henri VIII, par lequel il changea la destination des cathédrales et des églises de ce pays, et leur en donna une toute contraire à celle pour laquelle elles avaient été solennellement consacrées. — Toutes choses égales, si je suis tenu de livrer l'église de Saint-Dewi au culte protestant, l'Angleterre est tenue, de son côté, à rendre l'abbaye de Westminster et les autres beaux temples chrétiens au culte catholique, pour le service duquel ils ont été construits dans l'origine. Il est inutile d'apporter d'autres exemples. Mon devoir est tout tracé : je dois consacrer l'église que j'ai fait construire à mes frais et qui reste ma propriété, à l'enseignement de la vérité de Dieu, telle qu'il l'a délivrée à sa sainte Église catholique. » Peu après cet incident, lord et lady Fielding se sont rendus à Rome, pour remercier Dieu de la grâce qu'il leur avait faite de connaître la vérité.

Parmi les familles historiques de la vieille Angleterre, les deux principales sont les Howard et les Talbot : les Howard, dont le chef,

duc de Norfolk, est le premier duc et pair du royaume; les Talbot, dont le chef, comte de Schrewsbury, est le premier des comtes et pairs. Ces deux familles sont généralement demeurées catholiques depuis trois siècles. Quelquefois cependant des individus ou même une branche entière se sont lassés de la persévérance. Il y a peu d'années, un Talbot de la branche anglicane non-seulement s'est converti, mais est devenu prêtre, prélat romain et camérier secret de Pie IX. D'un autre côté, le duc actuel de Norfolk, catholique assez tiède, s'étant permis de blâmer le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre, a fini, dit-on, par se déclarer anglican. Son fils aîné, lord Arundel, travaille à réparer ce scandale par un redoublement de zèle et de piété. Élu membre du parlement dans un bourg de son père, il a donné sa démission. Aussitôt le fils aîné d'O'Connel a donné la sienne en Irlande, afin que le généreux comte d'Arundel pût être élu à sa place par les Irlandais.

C'était dans la ville fidèle de Limerick. Il s'agissait de protester contre la politique du gouvernement envers l'Église; il importait de donner une sévère leçon au ministère, en renvoyant au parlement le fils aîné du premier duc d'Angleterre, qui avait encouru la disgrâce de sa famille et de ses amis politiques, pour avoir été plus catholique qu'Anglais. Les électeurs de Limerick n'ont pas voulu voir un étranger dans le comte d'Arundel; il avait été persécuté pour sa religion : ce fait seul l'identifiait davantage à l'Irlande que des lettres de naturalisation. Aussi, comme il est accueilli dans la ville catholique! A son arrivée, c'est l'évêque du diocèse qui va le recevoir à la tête de son clergé; ce sont les députations de tous les corps de métiers, qui se groupent pour le féliciter et le ramener chez lui en procession. Chaque jour qui a précédé l'épreuve du scrutin a offert une série d'ovations. La ville avait pris un air de fête. Les maisons étaient pavoisées; des arcs de triomphe témoignaient des sentiments des habitants pour un noble comte anglais repoussé de la représentation de son pays parce qu'il est catholique et qu'il n'en rougit point. Son élection se fit d'une voix unanime. Les candidats du ministère n'osèrent pas même se présenter.

Cet heureux événement en fait espérer un autre plus heureux encore : la réconciliation sincère, intime entre les deux peuples. Car, même avant la révolution religieuse, l'Angleterre regardait l'Irlande plus ou moins comme un pays conquis et subordonné. Espérons que le retour complet de l'Angleterre à l'Église catholique fondra les deux peuples en un. Car ce retour, peut-être unique dans l'histoire, est le prix du sang des martyrs; et depuis trois siècles, l'Irlande catholique ne cesse d'être martyrisée par l'Angleterre protes-

tante. Aujourd'hui encore, 1852, la persécution à mort continue par la faim. Sur douze millions d'habitants, les protestants dépassent à peine un million : toute la masse est catholique, mais cette minorité protestante a confisqué les propriétés des catholiques et réduit ceux-ci à l'état d'ilotes. De plus, elle a des évêques et des curés anglicans, qu'il faut que les pauvres catholiques payent. Or ces révérends pasteurs, qui quelquefois n'ont à gouverner que leur famille, ne se contentent pas précisément du stricte nécessaire. On en jugera par les faits suivants, qu'on lit dans *l'Ami de la religion*, 27 décembre 1849. « Dans une des dernières réunions de l'association du rappel, M. John O'Connel donna lecture d'un rapport sur l'état de *l'Eglise établie en Irlande* et la misère de ce malheureux pays. On y trouve la statistique suivante dressée par ordre du parlement sur les actes authentiques. Stopford, évêque anglican de Cork, a laissé à sa famille 625,000 francs; Percy, évêque anglican de Dromore, 1,000,000; Cleaver, évêque anglican de Perns, 1,250,000; Bernard, évêque anglican de Limerick, 1,500,000; Knox, évêque anglican de Killaloe, 2,500,000; Fowler, archevêque anglican de Dublin, 3,750,000; Beresford, archevêque anglican de Tuam, 6,250,000; Porter, évêque anglican de Clogher, 6,250,000; Hawins, évêque anglican de Raphoe, 6,250,000; Agar, archevêque anglican de Cassel, 10,000,000; l'évêque anglican de Warburton, plus de 12,000,000 de francs. Ainsi ces onze dignitaires *protestants* ont, après avoir soutenu l'honneur de leur rang et satisfait aux besoins de leurs femmes et de leurs enfants, pu laisser, comme il appert de leurs testaments, la somme de cinquante millions trois cent cinquante mille francs, perçus sur un peuple de *catholiques* qui meurent de faim par milliers ! »

Pour compléter le parallèle, entre l'Irlande anglicane et l'Irlande catholique, écoutons l'archevêque catholique d'Armagh, primat de toute l'Irlande, monseigneur Cullen, écrivant au rédacteur de *l'Univers*, le 21 décembre 1851. « Mille remercîments à vous et aux lecteurs de *l'Univers* pour la contribution généreuse que vous nous avez envoyée, afin de nous aider à résister au prosélytisme anglican en Irlande. Jamais notre malheureuse patrie n'a eu un plus pressant besoin d'aide, de sympathies, et surtout des prières de tous les catholiques. Le monde entier connaît quelles affreuses calamités ont entassées sur nous depuis ces dernières années la famine, la peste, l'oppression de toute sorte. — Au milieu de tant de souffrances, une seule pensée peut nous procurer quelque consolation, c'est que la patience et la résignation de ces pauvres victimes de la faim les rendront dignes de peupler de saints le ciel ; une seule réflexion

peut nous fortifier, c'est que ces émigrants sans nombre qui quittent nos rivages ou en sont inhumainement chassés, sont destinés à lever l'étendard de la croix dans des contrées lointaines et à porter la lumière de l'Évangile à des nations assises dans les ombres de la mort.

« Les malheurs qui nous menacent présentement sont de la nature la plus affligeante. On attaque notre foi de toutes les manières possibles. Des hommes pervers et égarés, poussés par l'hostilité la plus envenimée contre la vérité, s'efforcent d'arracher de notre sol la foi catholique de nos ancêtres pour y substituer la détestable ivraie de l'hypocrisie et de l'infidélité. Ces émissaires de l'erreur et de la persécution, n'ayant entre eux aucuns principes fixes, sont divisés en une foule de sectes disputantes et contradictoires ; n'ayant aucune doctrine commune, un seul sentiment les réunit, leur haine contre la sainte Église catholique, leur commun désir d'outrager, de couvrir d'ignominie la chaste épouse de Jésus-Christ. Il serait impossible de décrire les innombrables et basses manœuvres dont ces apôtres du mensonge se servent pour faire réussir leurs perfides desseins ; impossible aussi de calculer les sommes énormes qu'ils dépensent pour pervertir les âmes rachetées par le sang précieux de notre divin Sauveur. Leur but principal est de répandre dans toute l'étendue de notre patrie des écoles d'erreur pour que les jeunes imaginations des enfants y soient imbues de doctrines anticatholiques ; des écoles où l'on s'efforcera sans cesse d'exciter dans leurs tendres âmes des sentiments haineux contre le catholicisme, contre le clergé, et même contre la sainte mère de Dieu. Afin d'engager ces malheureux enfants à boire à cette fatale coupe, ils les séduisent par des promesses de vivres, de vêtements et d'argent. Il est aisé de voir combien de pauvres enfants, presque nus, affamés, peuvent difficilement résister à de semblables amorces. On doit vivement regretter que plusieurs des écoles entretenues aux frais du Trésor public soient, elles aussi, dirigées dans de pareils principes, et que les enfants, les orphelins des marins ou soldats catholiques qui versent leur sang pour la gloire et les intérêts de l'Angleterre, soient obligés d'apprendre des catéchismes et des bibles protestantes, pour être ainsi amenés à renier la foi de leurs pères.

« Je n'ai pas besoin de vous faire observer, à vous, monsieur, qui connaissez si bien notre position, que la presse quotidienne est le plus puissant instrument du prosélytisme de nos ennemis, et qu'ils s'en servent avec une adresse, une activité incroyable. Nous avons, il est vrai, pour nous défendre, quelques journalistes catholiques très-capables ; quelques écrivains protestants nous traitent même avec une généreuse impartialité ; mais lorsque nous les comparons

à ces innombrables combattants rangés en bataille contre nous, il semble qu'on doive les compter presque pour rien. — Afin d'aider la presse quotidienne dans ses manœuvres contre nous, les sociétés du prosélytisme anglican publient régulièrement des pamphlets, des brochures, des écrits sans nombre, tous remplis de grossières insultes et de hideuses calomnies contre notre religion, répandant ces publications criminelles dans les cabanes et les mansardes des pauvres, les semant sur les chemins, et même les expédiant à grands frais dans tous les coins du pays. — Si plusieurs membres de l'église anglicane se plaisent à jouir en paix des amples revenus de leurs faciles charges, sans faire violence aux consciences de leurs pauvres voisins catholiques, il est trop vrai cependant que beaucoup d'autres sont sans cesse occupés à déverser du haut de leur chaire des torrents d'injures et d'invectives contre le catholicisme, et qu'ils sont prêts à donner la main à tous les sectaires ou mécréants, quels qu'ils soient, pourvu que ceux-ci s'unissent à eux dans la guerre acharnée contre l'ancienne foi de la chrétienté. Et chose étrange! une taxe énorme est levée sur les populations catholiques de l'Irlande pour le scutien d'hommes employés à de telles œuvres. — Dernièrement de nouveaux auxiliaires, tels que des colporteurs de bibles, des prêcheurs de rue, se sont joints à nos nombreux ennemis. Ce sont en général des hommes de basse classe, ignorants, sans éducation, sans connaissance de la vérité, et dont souvent les antécédents ne sont guère édifiants. C'est sans doute pour cela qu'on les a jugés aptes à poursuivre cette guerre sans exemple de calomnies et d'outrages. On leur paye deux ou trois livres sterling par mois. Ces singuliers recruteurs du mensonge épient le pauvre à son passage sur la voie publique, ils s'introduisent furtivement dans sa cabane, pour infecter son esprit de leur doctrine empestée. L'argent! l'argent! voilà leur grand argument. Dès qu'ils aperçoivent un homme mourant de faim, un enfant accablé de misère, ils s'empressent de leur crier : « Venez! venez vous unir à nous. Renoncez à votre foi, abandonnez vos pratiques de dévotion envers la sainte vierge Marie, et nous soulagerons vos besoins. » Si le pauvre demeure ferme dans sa foi, on lui refuse toute espèce d'assistance. Lorsque nous considérons la conduite de ces hommes, nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler les paroles adressées à notre divin Sauveur par le tentateur : « Si tu te jettes à mes pieds pour m'adorer, je te donnerai tous les royaumes de la terre. »

« Ce qui augmente la force et la consistance des hostilités dirigées contre nous, c'est que nous avons en Irlande le système le plus complet d'éducation protestante, commençant avec les écoles paroissiales

e contre nous, il
. — Afin d'aider
nous, les sociétés
s pamphlets, des
grossières insul-
épandant ces pu-
des des pauvres,
nt à grands frais
es de l'église an-
s de leurs faciles
s pauvres voisins
up d'autres sont
aire des torrents
u'ils sont prêts à
els qu'ils soient,
acharnée contre
ne taxe énorme
pour le scutien
rement de nou-
s, des prêcheurs
sont en général
ation, sans con-
ts ne sont guère
és aptes à pour-
utrages. On leur
liers recruteurs
voie publique,
fecter son esprit
eur grand argu-
faim, un enfant
« Venez ! venez
z vos pratiques
soulagerons vos
, on lui refuse
la conduite de
ous rappeler les
eur : « Si tu te
s les royaumes

stilités dirigées
ne le plus com-
les paroissiales

et se terminant à la grande université de Dublin, boulevard de l'anglicanisme en ce pays. Ces institutions sont entièrement sous le contrôle du clergé protestant et profondément imbues de son esprit. Il n'est pas nécessaire d'ajouter qu'elles possèdent de riches propriétés, dont la plupart appartenaient jadis à Église catholique. — On nous avait dit : « Le gouvernement vous donnera des colléges où vos doctrines religieuses seront respectées. » On nous a, en effet, donné ces colléges ; mais vous savez que, jugés dangereux à la foi et aux mœurs des fidèles, ils ont été réprouvés par un concile de tous les évêques d'Irlande réunis à Thurles. Pour vous donner une idée de l'esprit dans lequel ces colléges sont dirigés, il me suffit de vous dire que, dans le collége établi à Belfort, sur vingt-deux professeurs et maîtres, il n'y en a qu'un ou deux de catholiques, et que des huguenots français, des presbytériens écossais et d'autres sectaires y ont été amenés pour former et diriger les jeunes esprits des enfants catholiques d'Irlande. Ces renseignements précis vous feront comprendre la grandeur de nos embarras et le besoin que nous avons d'un grand appui pour soutenir le combat acharné contre notre foi. Les catholiques de ce pays ont fait de prodigieux efforts dans le dernier quart de l'autre siècle pour pourvoir à l'éducation religieuse de notre peuple. Nous avons aussi reçu une libérale assistance du ministère dirigé par l'illustre sir Robert Peel, quoique assurément cela ne pût être comparé avec ce qui nous a été enlevé par le pillage et la confiscation. Au milieu de notre détresse, nous avons fait néanmoins de grands efforts pour fonder une université catholique. Le docteur Newman, dont la réputation est universelle, en a accepté la présidence. J'espère que, sous la protection de Dieu et de la sainte Vierge, et avec l'assistance de tous les catholiques du monde, nous assurerons le succès de cet établissement, qui sera comme une forteresse érigée contre les ennemis de notre religion dans tous les pays où se parle la langue anglaise [1]. »

Depuis cette lettre du primat d'Irlande, l'Angleterre apostate de la foi de ses pères, l'Angleterre protestante a professé juridiquement, à la face de l'univers, sa haine irréconciliable contre la vieille Angleterre catholique, qu'elle persécute et martyrise depuis trois siècles. Voici le fait. L'Angleterre de l'apostasie est furieuse de voir ses ecclésiastiques les plus estimables par leur science et leurs mœurs se tourner par centaines vers l'Église de la vieille Angleterre, l'Église romaine, et en devenir des enfants dociles et même des ministres zélés. Elle voudrait pour tout au monde pouvoir se glorifier de conquêtes pa-

[1] *Univers*, 29 décembre 1851.

reilles sur la vieille Angleterre catholique, sur l'Église romaine. Se trouve-t-il donc quelque part un mauvais moine, défroqué, apostat, de mœurs infâmes, l'Angleterre protestante bat des mains dès qu'il vient à elle. C'est un nouveau père de son église. Et de fait, les fondateurs du protestantisme, l'apostat Cranmer, l'apostat Henri VIII, l'apostat Luther, l'apostat Calvin, l'apostat Théodore de Bèze, étaient-ils autre chose que des libertins et des adultères?

Or, dans les prisons de Rome, se trouvait enfermé pour ses crimes un moine apostat de l'ordre de Saint-Dominique. Évadé de prison avec l'assistance du consul d'Angleterre, le moine Achilli se déclare protestant, se rend à Londres, où il commence une série de discours contre l'Église catholique, ses croyances, ses pratiques, dans lesquels il prétendit faire des révélations extraordinaires sur l'inquisition et les prisons redoutables de Londres. Il passa dans les provinces. Cependant le cardinal Wiseman publia dans la *Revue de Dublin* un article, réimprimé ensuite en brochure, qui faisait connaître le nouveau saint de l'anglicanisme. Achilli n'osa pas intenter de procès. Plus tard, il reproduisit à Birmingham ses calomnies contre l'Église : alors le docteur Newman, qui préside à Birmingham une maison de l'oratoire de Saint-Philippe de Néri, reproduisit dans un volume de ses conférences l'histoire déjà connue de l'apostat. Il le met lui-même en scène et le fait parler en ces termes :

« J'ai été un prêtre romain et un hypocrite. J'ai été un débauché sous le froc. Je suis le père Achilli, qui, dès 1826, fut privé du droit de prêcher pour une faute que mes supérieurs cachèrent avec soin, et qui, en 1827, avait déjà la réputation d'un moine scandaleux. Je suis cet Achilli qui, dans le diocèse de Viterbe, en février 1831, a enlevé l'honneur d'une jeune fille de dix-huit ans; qui, en septembre 1833, a été trouvé coupable d'un crime semblable sur une personne de vingt-huit, et qui en a accompli un troisième, en juillet 1834, sur une autre âgée de vingt-quatre. Je suis cet enfant de Saint-Dominique qui est connu pour avoir répété ce crime à Capoue en 1834 et 1835, et à Naples en 1840, sur une jeune fille de quinze ans. Je suis celui qui a choisi la sacristie de l'église pour un de ces crimes, et le Vendredi Saint pour un autre; contemplez-moi, mères d'Angleterre! Je suis un confesseur de la foi contre la papauté! je suis ce même prêtre qui, après tout cela, a prêché, non-seulement contre la foi catholique, mais contre la loi morale et qui a perverti les autres par ma prédication. Je suis le chevalier Achilli, qui se rendit alors à Corfou, qui séduisit la femme d'un tailleur, et qui vécut et voyagea avec la femme d'un choriste. Je suis ce professeur du collége protestant de Malte qui a été chassé avec deux autres

de son poste, pour des fautes que les autorités n'essayeront pas de décrire : et maintenant regardez-moi tel que je suis, et voyez en moi la victime de la cruauté de l'inquisition. »

Le docteur Newman ne disait rien qui n'eût déjà été allégué contre l'apostat. Celui-ci garda encore quinze mois le silence. Alors, contraint par ses patrons anglicans, il mit le docteur Newman en cause et l'accusa de calomnie. Newman obtint du tribunal la permission de produire les preuves des faits. Il en produisit de deux espèces : des écrits authentiques, visés par le consul d'Angleterre; des témoins en grand nombre, les uns catholiques, les autres protestants. Les témoins venus des îles Ioniennes furent unanimes à attester l'adultère d'Achilli avec la femme Garamoni à Corfou, où il s'était réfugié avec un faux passe-port. D'autres témoins sont entendus sur l'affaire du collége de Malte. Il résulte de leurs dépositions qu'Achilli a été professeur de théologie au collége protestant de Malte en 1847; que, comme tel, il a provoqué des rigueurs contre deux de ses collègues, accusés d'actes d'immoralité, et que, s'étant lui-même compromis de la manière la plus grave, il a été frappé à son tour de révocation par les autorités. Les deux premiers témoins sur cette affaire sont deux ministres protestants, l'un principal, l'autre secrétaire du collége de Malte; le troisième, le comte de Shaftesbury, président de la commission du même collége. Quant à la lubricité du moine apostat, les témoins sont ses victimes elles-mêmes : il en comparaît plusieurs d'Italie, et quatre de Londres; car, quoique ce nouveau père de l'église anglicane vive avec une créature qu'il appelle sa femme, il lui faut encore de jeunes servantes comme à son devancier Luther. Un journal protestant, le *Times*, dit à ce propos : « Partout où cet homme a porté ses pas, le scandale, justement ou injustement, semble le suivre. La police de Naples, l'inquisition à Rome, la cour épiscopale de Viterbe, les tribunaux de Corfou, tous ont eu des démêlés avec lui, et toujours à cause du même penchant. Il n'a passé que peu de temps en Angleterre, et nous voyons plusieurs femmes porter contre lui les mêmes accusations! En vérité, Achilli serait le plus infortuné des hommes si ces accusations ont pu, de tant de points à la fois, s'élever contre lui sans aucun fondement. On ne saurait les attribuer à la méchanceté catholique ou protestante, car ces accusations ont commencé quand il était d'une religion, et elles ont continué après qu'il a eu passé à l'autre. Les catholiques romains l'ont accusé lorsqu'il était catholique, et depuis qu'il est protestant, ce sont les protestants qui l'accusent... de la même chose. »

Les dépositions des témoins portaient sur vingt-trois chefs. Achilli les nia tous. Cependant, malgré ses dénégations, les jurés admirent

le dix-neuvième, savoir, qu'en 1841 il avait été privé de toutes fonctions sacerdotales pour ses mauvaises mœurs. Lord Campbell, chef de la justice, demande alors aux jurés : « Vous trouvez donc que le dix-neuvième chef est prouvé et que tous les autres ne le sont pas? — Du moins, répond le président du jury, ils ne le sont pas *à notre satisfaction.* » Ce qui ne veut pas dire qu'ils aient reconnu la non-culpabilité du plaignant. Le journal protestant déjà cité nous donnera peut-être la clef de ce mystère. « Ce procès, dit-il, rappelle l'époque où des jurés anglais envoyaient des hommes innocents à la mort, au milieu des applaudissements d'une foule brutale, et qui, en retour, méritaient de la part du juge le honteux compliment d'avoir agi comme de bons protestants. » Or lord Campbell et ses jurés sont et veulent être tenus bons protestants : en conséquence, les faits peu honorables attestés contre le nouveau père de leur église, et par catholiques et par protestants, ne peuvent être prouvés *à leur satisfaction.* Reste à consulter le jury d'Europe : En âme et conscience, lord Crampbell et ses jurés anglicans ont-ils agi en hommes d'honneur? Ne se sont-ils pas montrés apostats de la justice, comme le moine Achilli s'est montré apostat de la foi catholique! Le même journal protestant a déjà répondu. « Nous jugeons qu'une grave blessure vient d'être infligée à l'administration de la justice dans notre pays, et que désormais les catholiques romains n'ont que trop le droit de dire qu'il n'y a pas de justice pour eux dans le cas où les sentiments protestants des jurés et des juges sont en cause [1]. »

Toutefois cette justice anglicane de lord Campbell coûte un peu cher. Les frais et dépens auxquels le père Newman a été condamné se montent à cinq cent mille francs. Les bons catholiques d'Europe et d'Amérique se cotisent pour venir à son secours et empêcher la ruine de sa congrégation de l'oratoire, comme ils se cotisent pour empêcher les pauvres Irlandais de mourir de faim sous l'impitoyable domination de l'aristocratie anglicane.

Il en est de la France comme de l'Angleterre. Depuis 1800 à 1852, l'esprit de Dieu s'y est manifesté par bien des grâces, par bien des œuvres saintes. Il y a plus. L'étude constante et détaillée des siècles historiques, en particulier des siècles chrétiens, nous a fait remarquer dans notre siècle et dans notre pays bien des choses merveilleuses auxquelles précédemment nous ne faisions pas attention. Par exemple : dans les premiers siècles de l'Église, nous admirons le grand nombre de monastères qu'il y avait en Égypte, et nous sommes portés à croire qu'il n'y a plus rien de pareil. Or, dans

[1] *Univers*, 4, 11, 17, 24 juillet 1852.

notre siècle présent, le dix-neuvième, en plusieurs diocèses de la France orientale, notre patrie, nous avons découvert plus d'une paroisse où il y a plusieurs communautés religieuses, mais qui n'en portent pas le nom. On pourrait les appeler communautés ou couvents domestiques. Ce sont cinq ou six filles chrétiennes, quelquefois jusqu'à dix, quelquefois moins, qui, par esprit de religion, ne se marient point, mais vivent ensemble avec leur mère, leur tante ou même avec un de leurs frères. Leur vie est consacrée au travail et à la prière. Elles travaillent à la maison, dans les champs, dans les prés, suivant les occurrences. La cloche de la paroisse leur indique les heures pour élever leur cœur à Dieu. Quand l'ouvrage le comporte, comme de coudre du linge, d'éplucher des légumes, elles chantent volontiers les litanies ou les vêpres de la sainte Vierge. On communie habituellement chaque dimanche; quelquefois même dans la semaine. Le revenu surabondant du patrimoine et du travail est employé en bonnes œuvres, secourir les pauvres, décorer les églises. Dans les jardins on aperçoit souvent des caisses de lauriers et d'autres arbustes, des vases de fleurs; c'est pour embellir les autels et les reposoirs aux grands jours de fêtes; généralement ces paroisses ont des orgues; l'office divin s'y célèbre avec un merveilleux accord. Dans les *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, les psaumes, les hymnes, le *Magnificat*, le chœur chante un verset ou une strophe, et puis toute la nef chante l'autre, accompagnée de l'orgue. Aux jours de fêtes on choisit pour les psaumes les tons les plus beaux et les plus ravissants : aussi tout le monde assiste à vêpres, comme à la grand'messe. Nous ne nous souvenons pas d'avoir assisté à un office plus beau dans aucune cathédrale. Dans ces paroisses il n'y a généralement ni grande fortune, ni grande misère : on n'y voit guère de mendiant proprement dit, si ce n'est du dehors. Les pauvres de l'endroit deviennent comme les pensionnaires de certaines maisons plus à l'aise. A la révolution de 1848, le nom de république fit d'abord peur, on craignait les impiétés de la première. Quand on sut que la nouvelle révolution n'en voulait pas directement à la religion, mais à la richesse, on se rassura et l'on se mit à restaurer et embellir les églises, à refondre et augmenter les cloches, à perfectionner l'éducation de la jeunesse en appelant, non-seulement des sœurs, mais encore des frères d'école. En décembre 1851, ces paroisses si profondément catholiques et toujours demeurées paisibles, ont généralement voté à l'unanimité pour Louis-Napoléon. Dans toute cette partie de la France, il n'y a eu ni insurrection ni émeute.

Parmi les nouvelles œuvres que l'esprit de Dieu à suscitées en France, la principale est l'association de prières et d'aumônes pour

la propagation de la foi chrétienne par toute la terre; association commencée vers l'an 1822 par d'humbles et pieuses ouvrières de Lyon, cité de Saint-Irénée et de Sainte-Blandine, et qui, de là, bénie par le chef de l'Église, étend ses ramifications chez toutes les nations catholiques, et ses fruits de salut chez toutes les nations infidèles. Dans les premiers siècles nous avons vu la nation des Ibères convertie par une pieuse captive dont on ne sait pas le nom. Dans ces derniers siècles, des millions de païens et de sauvages devront à des ouvrières inconnues la civilisation chrétienne en ce monde, le bonheur éternel dans l'autre. Et pour compléter cette grande œuvre, il s'en est formé une autre non moins nouvelle : une association de négociants et de marins, avec des navires pour transporter les missionnaires, les frères, les sœurs de charité et d'école jusque dans les mers de l'Inde, de la Chine, du Japon, et dans les îles innombrables du grand Océan, établir des relations de commerce et d'amitié avec des peuples inconnus, leur faire admirer tout ensemble et les merveilles de l'industrie humaine et les merveilles plus grandes de la miséricorde et de la sagesse divine. Et parmi ces hommes de mer, il y en a plus d'un qui, aux vertus d'un religieux, unit le zèle d'un apôtre. Tel était le capitaine Marseau. Comme il avait lu quelques volumes de cette histoire dans ses courses lointaines, il nous promit en 1849 des observations particulières sur les missions de l'Océanie, lorsque peu après il fut appelé de Dieu pour recevoir la récompense de ses travaux.

Une œuvre du même esprit divin que la Propagation de la foi, c'est l'archiconfrérie en l'honneur du cœur de Marie, établie à Paris, dans l'église de Notre-Dame des Victoires, pour la conversion des pécheurs, avec des affiliations sans nombre : association de prières à laquelle Dieu ne cesse d'accorder des grâces infinies, souvent des conversions miraculeuses. Joignez-y la dévotion du mois de Marie, et l'adoration successivement perpétuelle dans toutes les paroisses d'un diocèse; exercices de piété qui attirent merveilleusement les populations fidèles, surtout quand le prêtre sait leur parler le langage vivant de la foi et les initier dans la vie surnaturelle de la grâce. Des œuvres du même esprit sont les associations de Saint-Vincent de Paul, fondées par des étudiants à Paris, pour secourir les pauvres, et qui de là se sont propagées par toute la France et à l'étranger; les sociétés de Saint-François Régis, pour transformer en mariages chrétiens les unions illégitimes, et sanctifier ainsi dans leur source les familles et les générations nouvelles; les *Petites sœurs des Pauvres*, fondées par un pauvre vicaire de Bretagne et deux pauvres ouvrières ou servantes, qui, sans rien posséder, recueillent et soignent

les pauvres les plus délaissés, ceux qui ne seraient pas reçus administrativement dans les anciens hôpitaux, chez les grandes sœurs des pauvres ; l'*Œuvre de la Sainte-Enfance*, commencée par monseigneur de Janson, évêque de Nancy et de Toul, pour procurer aux missionnaires et aux chrétiens de la Chine, les moyens de donner le baptême et même de conserver la vie temporelle à des milliers de petits enfants, que leurs parents infidèles jettent dans les rues, dans les mares et les champs.

Une autre sainte œuvre de France nous a été révélée par notre saint-père le pape Pie IX, quand il a dit des soldats de la république française qui sont à Rome : Mais ces soldats français pourraient servir d'exemple à nos religieux ! Émerveillé de cet éloge, nous avons pris les informations les plus exactes, et voici ce que nous avons trouvé sous la république française, en 1850 et 1851. A Paris, et dans plus de soixante villes de France, ces soldats de bonne volonté se réunissent à leurs heures de loisir, dans la salle d'un séminaire, d'un couvent, d'une école de frères, ou autre lieu convenable, sous la direction d'un prêtre, d'un frère ou d'un bon laïque, comme ils peuvent les trouver. Là ils apprennent à lire et à écrire, à se corriger de leurs vices, mais surtout à connaître et à servir Dieu, à chanter de pieux cantiques, à faire leur première communion s'ils ne l'ont pas faite, à communier aux principales fêtes de l'année. Cette œuvre, commencée à Bordeaux, puis transplantée à Paris, se propage maintenant par les soldats eux-mêmes : quand ils arrivent dans une ville où elle n'est pas encore établie, ils vont chercher eux-mêmes qui veuille les instruire, un prêtre, un frère, un bon laïque. Dans plus d'une ville, on repoussait d'abord leur demande, on ne pouvait la croire sérieuse ni exécutable. Ce n'est qu'à force de persévérance que ces nouvelles brebis ont trouvé des pasteurs pour les diriger. Dans telle de ces villes, où pas un homme riche n'approchait des sacrements, on a été bien émerveillé de voir cent cinquante militaires à la table sainte le jour de Pâques et aux autres grandes fêtes.

A Paris, il y a une vingtaine de ces pieuses conférences de militaires. On dit que quelquefois des officiers y prennent part sans se faire connaître, s'habillant en simples soldats, afin de faire plus humblement les fonctions de catéchistes et de maîtres d'école. Mais généralement, ceux qui font le plus de conversions et les conversions les plus remarquables, ce sont de pauvres soldats, qui ne savent pas même lire ni parler français, mais qui ont l'esprit de foi et de pénitence. Combien, autrefois perdus de vices, aujourd'hui devenus apôtres, s'imposent des mortifications qui épouvanteraient certains religieux et certains prêtres, et se les imposent principalement les

jours où le monde se livre aux plus grands désordres. Les soldats qui ont contracté cette vie apostolique, voilà ceux qui convertissent le plus d'âmes. D'autres se privent de tout, pour acheter de bons livres, et les répandre parmi leurs amis et leurs camarades. Des chasseurs, ayant fini leur service, retournent en Afrique avec leur famille entière, pour y établir des œuvres de foi et faire connaître Dieu aux infidèles. Un bon nombre vont peupler les colonies agricoles : d'autres portent l'édification dans leurs paroisses, d'autres se font frères ; d'autres enfin restent soldats pour faire aimer le bon Dieu dans les casernes.

C'est un jeune musicien de régiment qui a transplanté cette œuvre de Bordeaux à Paris. Il avait été recommandé par sa mère au premier instituteur de ces conférences. Associé dans son régiment à de fervents camarades, il devint plus fervent encore ; comme il sentait de l'inclination pour l'état ecclésiastique, un vicaire de Bordeaux lui enseigna les premiers éléments de latin. Venu à Paris avec son régiment, un avocat de la société de Saint-Vincent de Paul lui fit continuer ses études. Il établit l'œuvre des soldats vers l'an 1840, entra au séminaire des Missions étrangères, devint prêtre et partit pour la Chine en 1848. Toutes les réunions militaires de la capitale voulurent assister à sa première messe et à ses adieux, où ils lui baisèrent les pieds comme à un apôtre qui va au-devant du martyre.

Pour faciliter ces missions apostoliques des soldats français entre eux, on a composé un *Manuel du soldat chrétien*, dont la sixième édition, 1850, a été tirée à quarante-huit mille exemplaires. Ce premier Manuel a donné lieu aux Manuels du Marin, de l'ouvrier et du laboureur chrétien. Celui du soldat, qui est le plus complet, présente d'abord les *conseils d'un ami* et un règlement de vie ; puis dans une première partie, les prières et les offices ; enfin, dans une seconde, des instructions, des méditations et des cantiques. Dans ses conseils, l'ami du soldat chrétien lui propose pour modèles les Godefroy, les Tancrède, les Louis IX, les Sobieski, les Tilly, les Crillon, les Duguesclin, les Bayard, les Turenne, les Drouot. A propos du respect humain, il cite entre autres le trait suivant. « Il y a quelques années, un élève de l'École polytechnique trouve un chapelet dans une des salles. Indigné à la pensée que dans l'illustre École on puisse réciter cette humble prière, il réunit ses amis, leur fait part de sa découverte, et tous jurent de faire bonne justice d'une pareille superstition. Le mot d'ordre est donné : après les exercices, on se rend dans la cour ; le chapelet est pendu à la branche d'un arbre, et l'élève qui l'a trouvé s'écrie avec l'expression de la plus cruelle ironie : « Que celui de nos chers camarades qui a perdu *son chapelet*

vienne le prendre ; » et le ton de sa voix semblait ajouter : « *s'il l'ose.* » On fait silence, mais le jeune chrétien n'hésite pas : c'est C. T., proclamé naguère le premier numéro sortant de l'École. Il s'approche, prend tranquillement son chapelet, et s'adressant à celui qui l'avait défié, il lui dit : « Merci, mon cher ami, je tiens à ce chapelet, qui m'a été donné par ma mère, et en restant chrétien, je ne crois pas avoir déshonoré l'École. » Bravo ! s'écrie-t-on de tous les rangs ; bravo ! il a du courage !... Un illustre maréchal, témoin de cette scène, tend la main au jeune soldat de Jésus-Christ, et lui dit avec une profonde émotion : « Bravo ! mon ami ; quand on sait ainsi défendre ses convictions et sa foi, on saura servir son pays, on saura mourir pour sa patrie ! »

Aujourd'hui, 1852, l'œuvre des soldats se propage au dehors de la France. Des hommes zélés pour le bien viennent consulter à Paris, sur les moyens de l'établir en Allemagne. Ils viennent consulter un homme du peuple, sans études ni fortune, dont la position la plus élevée a été de sonner les cloches dans un pensionnat pour les heures de classes, puis d'être commis chez un droguiste ; un manouvrier qui travaillant le jour pour gagner sa vie, employait une partie des nuits à faire le catéchisme à des pauvres et à des soldats ; notre ami Germain, qui se sentait appelé à cette œuvre de miséricorde depuis son enfance, qui l'a entreprise et continuée parmi les peines, les maladies, les tristesses, les épreuves de tout genre ; qui enfin s'est convaincu par expérience que les œuvres de Dieu ne peuvent se faire que comme les apôtres les ont faites, au milieu des croix, des souffrances, des contradictions et des persécutions. Et chose merveilleuse ! il se trouve plus d'un pauvre conscrit, plus d'un jeune soldat, qui pense et agit de même. Il semblerait que Dieu veuille sauver le monde, au temporel et au spirituel, par la foi catholique, apostolique et romaine des soldats de France.

Ce que nous pensons des soldats, nous le pensons de leurs familles. Généralement, parmi les fidèles de France, il y a une foi plus vive en Dieu et à son Église. Outre la grâce intérieure qui en est la cause principale, des grâces extérieures y ont aussi contribué. Ce sont les révolutions politiques dont nous avons été témoins depuis 1802, la chute de Napoléon, la chute des Bourbons, la chute des Orléans, et cela au moment où les uns et les autres paraissaient le mieux établis ; tandis que l'Église de Dieu, que les uns et les autres voulaient rendre plus ou moins leur servante, est demeurée après eux toujours la même, toujours ancienne et toujours nouvelle, régnant comme une bonne mère dans les esprits et dans les cœurs. Cette foi plus vive en Dieu et à son Église produit dans les fidèles de France, comme ailleurs, une vénération plus aimante, une soumission plus filiale

envers le chef de cette Église, le vicaire de Jésus-Christ, notre saint-père le Pape. Nous avons vu Pie VI et Pie VII tracassés, persécutés par les gouvernements de France et d'Allemagne, mais vénérés, chéris par les populations de la France et de l'Allemagne. Nous voyons le culte religieux des peuples envers le vicaire du Christ passer insensiblement dans le clergé des deux pays, depuis qu'il a le courage de ne plus s'asservir à certaines doctrines antiromaines des gouvernements temporels. Quelques écrivains y contribuèrent et d'autres y contribuent encore.

Nous avons vu l'empereur Napoléon cherchant tous les moyens de se passer du Pape pour avoir des évêques catholiques. En 1814, parut un ouvrage en trois volumes, où il est démontré que cela est impossible. L'ouvrage a pour titre : *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*. Il fut commencé en 1808 et terminé sur la fin de 1813, par deux frères, l'un prêtre, l'autre encore laïque. Voici comme, dans la préface, ils prouvent que la juridiction ecclésiastique a été donnée *immédiatement* à Pierre *seul*, pour la communiquer aux autres pasteurs.

« Considérons en premier lieu le passage de l'Évangile où se trouve, de l'aveu de tous les catholiques, l'institution de l'épiscopat. Pierre vient de confesser la divinité du Christ, et, pour récompense de sa foi, Jésus lui annonce qu'il sera le fondement de son Église : « Tu es heureux, Simon, fils de Jona, car la chair et le sang ne t'ont point révélé ces choses, mais mon Père qui est dans le ciel. Et moi je te dis : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église... Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » Remarquez la force singulière de ces paroles, *et ego dico tibi, je te dis à toi*, à toi seul, *je te donnerai les clefs du royaume du ciel*. Le Sauveur fait manifestement allusion à un passage d'Isaïe où Dieu parle ainsi du personnage figuratif de son Fils : « Je mettrai sur son épaule la clef de la maison de David ; il ouvrira, et nul ne pourra fermer ; il fermera, et nul ne pourra ouvrir [1]. » Les clefs, dans l'Écriture, sont l'image et le symbole de la souveraineté. C'est donc toute sa puissance que Jésus-Christ remet à Pierre, sans exception ni limites. Il l'établit à sa place pour lier et délier ; il le substitue, si on peut le dire, à tous ses droits ; et celui qui disait de lui-même : *Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre*, confie au prince des apôtres ce pouvoir infini, qui doit être, jusqu'à la fin des temps, la force et le salut de l'Église.

[1] Isaïe, 22, 22.

« Or, toute juridiction est une participation des clefs qui n'ont été données qu'à Pierre seul; il est donc l'unique source de la juridiction. De la plénitude de sa puissance émane toute autorité spirituelle, comme nous l'apprenons des Pères, des Papes et des conciles.

« Tertullien, si près de la tradition apostolique, et, avant sa chute, si soigneux de la recueillir, écrivait dès le second siècle : « Le Seigneur a donné les clefs à Pierre, et par lui à l'Église [1]. » Dira-t-on que c'est une exagération de Tertullien ? Convenez donc que toute l'Afrique exagère également, car voilà saint Optat qui répète : « Saint Pierre a reçu seul les clefs du royaume des cieux pour les communiquer aux autres pasteurs [2]. » Et saint Cyprien avant lui, et après lui saint Augustin, ne s'expriment pas avec moins de force : « Notre-Seigneur, dit le premier, en établissant l'honneur de l'épiscopat, dit à saint Pierre dans l'Évangile : *Vous êtes Pierre*, etc., *et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux*, etc. C'est de là que, par suite des temps et des successions, découle l'ordination des évêques et la forme de l'Église, afin qu'elle soit établie sur les évêques [3]. » Saint Cyprien ignorait-il la dignité de l'épiscopat ? L'évêque d'Hippone en trahissait-il les droits, lorsque instruisant son peuple, et avec lui toute l'Église qui lit avec tant de vénération ses admirables discours, il disait : « Le Seigneur nous a confié ses brebis, parce qu'il les a confiées à Pierre [4]. »

« Si de l'Afrique nous passons en Syrie, nous entendons saint Éphrem louer saint Basile « de ce qu'occupant la place de Pierre et participant également à son autorité et à sa liberté, il reprit avec une sainte hardiesse l'empereur Valens [5]. » On le voit, l'autorité de cet illustre évêque n'était qu'une participation de celle de Pierre ; il le représentait ; *il tenait sa place*, dit saint Éphrem, au même sens que saint Gaudence de Bresce appelle saint Ambroise *le successeur de Pierre*, et que Gildas, surnommé le Sage, dit « que les mauvais évêques usurpent le Siége de Pierre avec des pieds immondes ; » au même sens enfin que les évêques d'un concile de Paris déclarent n'être que les vicaires du prince des apôtres, *cujus vicem indigni gerimus*, et que Pierre de Blois écrit à un évêque : « Père, rappelez-vous que vous êtes le vicaire du bienheureux Pierre. »

« Saint Grégoire de Nysse, un si grand docteur, confesse en présence de tout l'Orient la même doctrine, sans qu'aucune réclamation s'élève : « Jésus-Christ, dit-il, a donné par Pierre aux évêques les clefs du royaume céleste [6]. » Et il ne fait en cela que professer la foi

[1] *Scorpiac.*, c. 10. — [2] *Cont. Parm.*, l. 7, n. 3. — [3] *Epist.* 33, vel. 27. — [4] *Sermo* 296, n. 11. — [5] *Opera S. Ephr.*, p. 725. — [6] *Op. S. Greg. Nyss.*, t. 3, p. 314. Edit. Paris.

du Saint-Siége, qui, par la bouche de saint Léon, prononce « que tout ce que Jésus-Christ a donné aux autres évêques, il le leur a donné par Pierre. » Et encore : « Le Seigneur a voulu que le ministère (de la prédication) appartînt à tous les apôtres ; mais il l'a néanmoins principalement confié à saint Pierre, le premier des apôtres, afin que de lui, comme du chef, ses dons se répandissent dans tout le corps [1]. »

« Avant saint Léon, Innocent Ier écrivait aux évêques d'Afrique : « Vous n'ignorez pas ce qui est dû au Siége apostolique, d'où découle l'épiscopat et toute son autorité. » Et un peu plus loin : « Quand on agite des matières qui intéressent la foi, je pense que nos frères et coévêques ne doivent en référer qu'à Pierre, c'est-à-dire à l'auteur de leur nom et de leur dignité [2]. » Et dans une autre lettre adressée à Victrice de Rouen : « Je commencerai avec le secours de l'apôtre saint Pierre, par qui l'apostolat et l'épiscopat ont pris leur commencement en Jésus-Christ [3]. »

« De siècle en siècle on entend la même voix sortir de toutes les églises. « Le Seigneur en disant pour la troisième fois : *M'aimez-vous ? paissez mes brebis*, a donné cette charge à vous premièrement, et ensuite par vous à toutes les églises répandues dans l'univers [4]. » Ainsi s'exprime Étienne de Larisse dans une requête à Boniface II. « Comment oserais-je, écrivait à saint Grégoire, Jean, évêque de Ravenne, comment oserais-je résister à ce Siége qui transmet ses droits à toute l'Église [5] ? » Citons encore saint Césaire d'Arles, qui écrivait au pape Symmaque : « Puisque l'épiscopat prend son origine dans la personne de l'apôtre saint Pierre, il faut que Votre Sainteté, par ses sages décisions, apprenne clairement aux églises particulières les règles qu'elles doivent observer [6]. »

« Jusqu'au schisme d'Occident, on ne connut point d'autre doctrine en France ; mais, pour ne pas nous étendre jusqu'à l'infini, nous ajouterons seulement aux passages qui précèdent les paroles d'un concile de Reims, dans la sentence qu'il porta contre les assassins de Foulques, archevêque de Reims : « Au nom de Dieu et par la vertu du Saint-Esprit, ainsi que par l'autorité divinement conférée aux évêques par le bienheureux Pierre, prince des apôtres, nous les séparons de la sainte Église [7]. »

[1] *Opera S. Leonis*, edit. Ballerini, t. 2, col. 16. *Sermo IV, in an. Assumpt.* — Ibid. col. 633. *Epist. ad Episc. prov. Vien.* c. 1. — [2] Coustant., col. 888 et 896. — [3] Coustant., col. 747. — [4] Labbe, *Concil.*, t. 4, col. 1692. — [5] *Opera S. Gregorii*, t. 2, col. 668. *Inter epistol.*. l. 3, *epist.* 56. — [6] Labbe, t. 4, col. 1294. — [7] Ibid., t. 9, col. 481, et *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*, préface, p. 33-40.

C'est ainsi que les deux frères auteurs établissent, dans leur préface, par l'autorité de l'Évangile et de la tradition, que la juridiction spirituelle a été donnée immédiatement à Pierre seul, pour la communiquer aux autres pasteurs. Quant à la distribution des matières et au plan général de l'ouvrage, voici l'ordre qu'ils ont suivi.

La première partie commence par une histoire abrégée de l'établissement des patriarches. On fait voir qu'ils ont été tous institués par l'autorité de saint Pierre, et que leurs priviléges, parmi lesquels il faut compter le pouvoir de confirmer les évêques, n'étaient qu'une émanation de la primauté du Siége apostolique. On montre ensuite que les patriarches eux-mêmes ont toujours été confirmés par les Pontifes romains, à qui l'église grecque, depuis son origine jusqu'au schisme qui la sépara de l'unité catholique, n'a pas cessé d'attribuer un droit suprême et inaliénable sur les ordinations.

La seconde et la troisième partie sont consacrées à prouver que la doctrine de l'église d'Occident n'était pas différente en ce point de l'église orientale. On explique en quel sens le Pape peut être appelé patriarche d'Occident, expression dont quelques-uns ont abusé pour tâcher d'ébranler les droits du souverain Pontife sur l'Église universelle. Après avoir répondu aux objections qu'on tire du sixième canon de Nicée et fixé le vrai sens de ce canon, on démontre que les métropolitains n'avaient d'autre autorité que celle qu'ils tenaient du Saint-Siége qui les avait établis, et dont ils étaient, à proprement parler, les vicaires : d'où il suit que, plus on relève et plus on étend leurs droits, plus aussi on étend et on relève ceux de la chaire suréminente qui les leur avait conférés. Si on nie cette origine du pouvoir des métropolitains, ont est accablé sous une multitude presque infinie de témoignages qui se succèdent sans interruption de siècle en siècle : si on l'avoue, il faut reconnaître que les Papes possédaient essentiellement les droits qu'ils communiquaient à d'autres évêques. A moins qu'affectant de ne voir dans cet acte qu'une prétention abusive, on ne se laisse emporter jusqu'à cet excès d'en nier la légitimité ; ce qui forcerait de soutenir que l'église d'Occident, depuis le quatrième siècle, n'a eu que de faux pasteurs : proposition si évidemment impie, qu'elle se détruit de soi-même ; l'énoncer c'est la réfuter.

L'histoire des conciles de Constance et de Bâle, de la pragmatique sanction et du concile de Trente, prouve qu'en France même on n'a jamais mis en question le droit des Pontifes romains sur la confirmation des évêques ; droit que l'église gallicane, fidèle aux principes qu'elle avait hérités de ses saints fondateurs, s'est plu à proclamer jusque dans ces derniers temps, avec une fermeté et une

constance aussi honorables pour elle que désespérantes pour les novateurs.

C'est ainsi que les auteurs eux-mêmes résument leur travail. Ils y réfutent vigoureusement tous les novateurs modernes, l'apostat Antoine de Dominis, les jansénistes Richer, Van Espen, Ellies Dupin, Tabaraud et autres.

Les deux frères, auteurs du livre, sont nés à Saint-Malo, d'une famille de négociants et d'armateurs, ennoblie sous Louis XV pour avoir nourri les pauvres du pays dans un temps de famine. L'aîné s'appelle Jean-Marie-Robert de Lamennais, le plus jeune porte le nom de Félicité. Ils avaient un ecclésiastique pour précepteur, lorsque la révolution éclata ; l'ecclésiastique eut peur, et se réfugia en Angleterre. Les deux frères, n'ayant ni précepteur ni collége pour continuer leurs études, entreprirent de les continuer eux-mêmes. L'aîné, qui avait treize ans, servit de professeur au plus jeune. Ils commencèrent le latin par Tacite, et le français par Malebranche : circonstance qui a pu influer beaucoup sur la tournure d'esprit du plus jeune. La guerre ayant éclaté subitement entre l'Angleterre et la France, leur père, en un seul jour, perdit onze vaisseaux marchands : il abondonna tous ses biens à ses créanciers. Ceux-ci s'en rapportèrent, pour la liquidation, au fils aîné, en lui disant que, s'il pouvait leur rendre la moitié ou seulement le tiers, ils lui feraient don du reste. Le fils paya intégralement les petits créanciers, et rendit quatre-vingt-cinq pour cent aux autres : il avait alors quinze ans. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il reçut les ordres mineurs et le sous-diaconat à Paris vers la fin de la révolution et avant le rétablissement du culte, à peu près dans le même temps que son ami et compatriote Hyacinthe de Quélen, depuis archevêque de la capitale. Après le concordat, l'abbé Jean-Marie de Lamennais fut grand vicaire de Saint-Brieuc, sous l'évêque Cafarelli. C'est là qu'il fit, en commun avec son frère, la *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*. Tous les deux étaient tombés malades de langueur, les médecins les déclaraient incurables. Alors les deux frères, sur la proposition de l'aîné, suivirent un régime de leur façon : se reposer, manger et boire ce qui pouvait leur donner des forces, prendre de l'exercice à cheval ; et de fait ils se rétablirent tous deux. Pendant leurs promenades de convalescence, ils s'entretenaient des maux de l'Église, des efforts que faisaient Napoléon et ses évêques de cour pour affaiblir l'autorité du Pape. Ils se disaient l'un à l'autre, comme d'inspiration : Telle ne peut pas être la tradition de l'Église, il faut chercher dans les conciles et dans les Pères. De retour à la maison, ils cherchaient dans les livres, et ils trouvaient qu'ils avaient bien de-

rantes pour les

eur travail. Ils y
ernes, l'apostat
en, Elties Dupin,

aint-Malo, d'une
Louis XV pour
e famine. L'aîné
jeune porte le
récepteur, lors-
et se réfugia en
ni collége pour
er eux-mêmes.
plus jeune. Ils
r Malebranche:
nure d'esprit du
e l'Angleterre et
vaisseaux mar-
s. Ceux-ci s'en
disant que, s'il
ils lui feraient
anciers, et ren-
lors quinze ans.
es mineurs et le
vant le rétablis-
son ami et com-
de la capitale.
s fut grand vi-
là qu'il fit, en
l'institution des
ngueur, les mé-
res, sur la pro-
on : se reposer,
es, prendre de
deux. Pendant
nt des maux de
vêques de cour
l'autre, comme
l'Église, il faut
r à la maison,
vaient bien dé-

viné, et que depuis deux siècles les jansénistes et autres sectaires avaient prodigieusement altéré les faits et les doctrines. Et les deux frères, principalement l'aîné, rédigeaient leurs découvertes, et ils en cachaient soigneusement les feuillets, de peur que la police de Bonaparte ne vînt mettre la main dessus. Depuis, le plus jeune des frères reçut la prêtrise, par déférence pour les conseils de son aîné et de l'excellent abbé Caron, auteur de beaucoup de bonnes œuvres et de bons livres. Les deux frères n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, servir Dieu et son Église. Cette union a duré cinquante ans : alors le plus jeune s'est divisé d'avec son frère et d'avec lui-même; mais espérons que Dieu le rendra à lui-même et à son frère.

L'abbé Jean-Marie de Lamennais a fondé en Bretagne la congrégation des frères de l'instruction chrétienne, qui vont dans les plus petites paroisses, à deux ou même à un, mais alors sous la condition de loger chez un ecclésiastique, qui devient leur supérieur local. Quand ils sont trois ou davantage, ils forment une communauté à part, et tiennent souvent des pensionnats pour les enfants de la classe moyenne, qui veulent se perfectionner dans leur état d'artisans ou d'artistes. Ces frères desservent presque toutes les petites écoles en Bretagne, ils en ont même en Afrique et dans les îles du nouveau monde.

La Bretagne est une des provinces les mieux partagées pour l'éducation et l'édification chrétienne. Les petits enfants y sont élevés par des frères et des sœurs d'écoles : les jeunes gens de la classe moyenne peuvent apprendre un état dans les pensionnats des frères, et y rester jusqu'à l'âge de dix-huit ou vingt ans, à l'abri de la corruption du monde ; les jeunes gens d'une classe plus élevée peuvent faire leurs études dans des colléges tenus par des prêtres ; les personnes plus avancées en âge peuvent faire des retraites spirituelles, plusieurs fois par an, dans une vingtaine de maisons établies à cet effet, comme nous l'avons déjà vu. Le clergé, comme le peuple, y est plein de foi. Nulle part on ne trouve une vénération plus générale ni plus religieuse pour le Saint-Siége. Tous les diocèses de Bretagne ont repris ou doivent reprendre l'office romain.

De Bretagne, cet ensemble de bonnes œuvres pouvait s'étendre à toute la France. Les deux abbés de Lamennais avaient pour amis ce que la France avait de plus distingué pour le talent et la piété : le saint abbé Caron, et l'abbé Legris Duval, tous deux auteurs de bons écrits et de bonnes œuvres ; l'abbé de Quélen, depuis archevêque de Paris ; le vicomte de Châteaubriand, illustre par son *Génie du christianisme*, ses *Martyrs*, son *Itinéraire de Jérusalem;* tous quatre leurs compatriotes de Bretagne : l'abbé Frayssinous, renommé par les

conférences où il attirait la jeunesse studieuse de Paris; l'abbé Boyer, si connu par ses retraites sacerdotales; les abbés Clausel de Montals et de Coussergues, le vicomte de Bonald, tous les cinq du Rouergue; l'abbé Rausan et l'abbé de Janson, fondateurs des missions de France, pour réveiller la foi dans les cœurs par une suite bien combinée d'instructions sur les vérités à croire et les vertus à pratiquer; M. Picot, rédacteur de l'*Ami de la Religion* et auteur de plusieurs ouvrages utiles.

Cette constellation d'hommes de talent et de zèle, qui tendait vers Rome, était présidée en quelque sorte par le comte Joseph de Maistre. Nul écrivain n'a contribué plus puissamment à rendre cette tendance commune à toute la France, à toute l'Europe, à tout l'univers, que l'auteur *du Pape* et *de l'Église gallicane dans ses rapports avec le souverain Pontife*, deux ouvrages qui en un sens n'en font qu'un. Le premier se partage en quatre livres: 1° Du Pape dans ses rapports avec l'Église catholique; 2° Du Pape dans ses rapports avec les souverainetés temporelles; 3° Du Pape dans ses rapports avec la civilisation et le bonheur des peuples; 4° Du Pape dans ses rapports avec les églises nommées schismatiques. Dans le premier livre, il parle de l'infaillibilité ou de la suprématie doctrinale.

« L'*infaillibilité* dans l'ordre spirituel, dit-il, et la *souveraineté* dans l'ordre temporel, sont deux mots parfaitement synonymes. L'un et l'autre expriment cette haute puissance qui les domine toutes, dont toutes les autres dérivent; qui gouverne et n'est pas gouvernée, qui juge et n'est pas jugée. — Quand nous disons que l'*Église est infaillible*, nous ne demandons pour elle, il est essentiel de l'observer, aucun privilége particulier; nous demandons seulement qu'elle jouisse du droit commun à toutes les souverainetés possibles, qui toutes agissent nécessairement comme infaillibles: car tout gouvernement est absolu; et du moment où l'on peut lui résister sous prétexte d'erreur ou d'injustice, il n'existe plus. — La souveraineté a des formes différentes, sans doute. Elle ne parle pas à Constantinople comme à Londres; mais quand elle a parlé de part et d'autre à sa manière, le *bill* est sans appel comme le *fefta*. — Il en est de même de l'Église: d'une manière ou d'une autre, il faut qu'elle soit gouvernée comme toute autre association quelconque; autrement, il n'y aurait plus d'agrégation, plus d'ensemble, plus d'unité. Ce gouvernement est donc de sa nature infaillible, c'est-à-dire *absolu*, autrement il ne gouvernera plus. — Il ne s'agit donc que de savoir où est la souveraineté dans l'Église, car dès qu'elle sera reconnue, il ne sera plus permis d'appeler de ses décisions.

« Or, s'il y a quelque chose d'évident pour la raison autant que

pour la foi, c'est que l'Église universelle est une monarchie. L'idée seule de l'*universalité* suppose cette forme de gouvernement, dont l'absolue nécessité repose sur la double raison du nombre des sujets et de l'étendue géographique de l'empire. — Aussi tous les écrivains catholiques et dignes de ce nom conviennent unanimement que le régime de l'Église est monarchique, mais suffisamment tempéré d'aristocratie, pour qu'il soit le meilleur et le plus parfait des gouvernements. — Bellarmin l'entend ainsi, et il convient avec une candeur parfaite que le gouvernement monarchique tempéré vaut mieux que la monarchie pure. »

De Maistre fait à ce propos ces réflexions sur la forme républicaine : « Qu'est-ce qu'une république, dès qu'elle excède certaines dimensions ? C'est un pays plus ou moins vaste, commandé par un certain nombre d'hommes qui se nomment la *république*. Mais toujours le gouvernement est UN ; car il n'y a pas et même il ne peut y avoir de république disséminée. — Ainsi, dans le temps de la république romaine, la souveraineté républicaine était dans le *forum ;* et les pays soumis, c'est-à-dire les deux tiers à peu près du monde connu, étaient une monarchie, dont le *forum* était l'absolu et l'impitoyable souverain. — Que si vous ôtez cet état dominateur, il ne reste plus de lien ni de gouvernement commun, et toute unité disparaît [1]. »

Quant à la définition et l'autorité des conciles, l'auteur conclut ainsi : « Les conciles œcuméniques ne sont et ne peuvent être que le *parlement ou les états généraux du christianisme rassemblés par l'autorité et sous la présidence du souverain*. — Partout où il y a un souverain, et dans le système catholique le souverain est incontestable, il ne peut y avoir d'assemblées nationales et légitimes sans lui. Dès qu'il a dit *veto*, l'assemblée est dissoute, ou sa force colégislatrice est suspendue ; si elle s'obstine, il y a révolution. — Cette notion si simple, si incontestable, et qu'on n'ébranlera jamais, expose dans tout son jour l'immense ridicule de la question si débattue, *si le Pape est au-dessus du concile, ou le concile au-dessus du Pape ?* Car c'est demander, en d'autres termes, *si le Pape est au-dessus du Pape, ou le concile au-dessus du concile ?* — On peut dire néanmoins, dans un sens très-vrai, *que le concile universel est au-dessus du Pape ;* car comme il ne saurait y avoir de concile de ce genre sans Pape, si l'on veut dire que le Pape et l'épiscopat entier sont au-dessus du Pape, ou, en d'autres termes, que le Pape *seul* ne peut revenir sur un dogme décidé par lui et par les évêques réunis en concile général, le

[1] *Du Pape*, l. 1, c. 1.

Pape et le bon sens en demeureront d'accord. — Mais que les évêques séparés de lui et en contradiction avec lui soient au-dessus de lui, c'est une proposition à laquelle on fait tout l'honneur possible, en la traitant seulement d'extravagante. — Aussi un théologien français, le père Thomassin, dit-il excellemment : « Ne nous battons plus pour savoir si le concile œcuménique est au-dessus ou au-dessous du Pape. Contentons-nous de savoir que le Pape au milieu du concile est au-dessus de lui-même, et que le concile *décapité de son chef* est au-dessous de lui-même [1]. »

Joseph de Maistre fait voir, par les témoignages catholiques des églises d'Occident et d'Orient, que la suprématie du souverain Pontife a été reconnue dans tous les temps. Parmi les témoignages qu'il cite, il y a plusieurs de ceux que nous avons vus plus haut dans la préface de la *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*. Il y ajoute les suivants :

« Au quatrième siècle, le pape Anastase appelle tous les peuples chrétiens *mes peuples*, et toutes les églises chrétiennes *des membres de mon propre corps* [2]. Et quelques années après, le pape saint Célestin appelait ces mêmes églises *nos membres*. Le pape saint Jules écrit aux partisans d'Eusèbe : *Ignorez-vous que l'usage est qu'on nous écrive d'abord, et qu'on décide ici ce qui est juste* [3]? Et quelques évêques orientaux, injustement dépossédés, ayant recouru à ce Pape, qui les rétablit dans leurs siéges ainsi que saint Athanase, l'historien (grec) qui rapporte ce fait observe *que le soin de toute l'Eglise appartient au Pape à cause de la dignité de son siége* [4]. Vers le milieu du cinquième siècle, saint Léon dit au concile de Calcédoine, en lui rappelant sa lettre à Flavien : *Il ne s'agit plus de discuter audacieusement, mais de croire, ma lettre à Flavien, d'heureuse mémoire, ayant pleinement et très-clairement décidé tout ce qui est de foi sur le mystère de l'incarnation* [5]. Et Dioscore, patriarche d'Alexandrie, ayant été précédemment condamné par le Saint-Siége, les légats ne voulant point permettre qu'il siége au rang des évêques, en attendant le jugement du concile, déclarent aux commissaires de l'empereur *que si Dioscore ne sort pas de l'assemblée, ils en sortiront eux-mêmes* [6]. Parmi les six cents évêques qui entendirent la lecture de cette lettre, aucune voix ne réclama ; et c'est de ce concile même que partent ces fameuses acclamations qui ont retenti dès lors dans toute l'Église : *Pierre a parlé par la bouche de Léon, Pierre est toujours vivant dans son siége*. Et dans ce même concile, Lucentius, lé-

[1] *Du Pape*, l. 1, c. 3. — [2] Coustant., col. 739. — [3] Ibid. — [4] Sozomène, l. 3, c. 8. — [5] Coustant. — [6] Labbe.

gat du même Pape, disait : *On a osé tenir un concile sans l'autorité du Saint-Siége, ce qui* NE S'EST JAMAIS FAIT *et n'est pas permis.* C'est la répétition de ce que le pape Célestin disait peu de temps auparavant à ses légats partant pour le concile général d'Éphèse : *Si les opinions sont divisées, souvenez-vous que vous êtes là pour juger et non pour disputer* [1].

« Le Pape, comme on sait, avait convoqué lui-même le concile de Calcédoine au milieu du cinquième siècle; et cependant le canon vingt-huitième ayant accordé la seconde place au siége patriarcal de Constantinople, saint Léon le rejeta. En vain l'empereur Marcien, l'impératrice Pulchérie et le patriarche Anatolius lui adressent sur ce point les plus vives instances ; le Pape demeure inflexible. Il dit que le troisième canon du premier concile de Constantinople, qui avait attribué précédemment cette place au patriarche de Constantinople, n'avait jamais été envoyé au Saint-Siége. Il casse et déclare nul, *par l'autorité apostolique*, le vingt-huitième canon de Calcédoine. Le patriarche se soumet et convient que le Pape était le maître. Le Pape lui-même avait convoqué précédemment le deuxième concile d'Éphèse, et cependant il l'annula en lui refusant son approbation.

« Au commencement du sixième siècle, l'évêque de Patare en Lycie disait à l'empereur Justinien : *Il peut y avoir plusieurs souverains sur la terre, mais il n'y a qu'un Pape sur toutes les églises de l'univers* [2]. Dans le septième siècle, saint Maxime écrit, dans un ouvrage contre les Monothélites : « Si Pyrrhus prétend n'être pas hérétique, qu'il ne perde point son temps à se disculper auprès d'une foule de gens : qu'il prouve son innocence au bienheureux Pape de la sainte Église romaine, c'est-à-dire au Siége apostolique, à qui appartient l'empire, l'autorité et la puissance de lier et de délier sur toutes les églises qui sont dans le monde EN TOUTES CHOSES ET EN TOUTES MANIÈRES [3]. » Au milieu de ce même siècle, les évêques d'Afrique, réunis en concile, disaient au pape Théodore, dans une lettre synodale : *Nos lois antiques ont décidé que de tout ce qui se fait, même dans les pays les plus éloignés, rien ne doit être examiné ni admis avant que votre Siége illustre en ait pris connaissance* [4]. A la fin du même siècle, les Pères du sixième concile général (troisième de Constantinople) reçoivent, dans la quatrième session, la

[1] *Ad disputationem si ventum fuerit, vos de eorum sententiis judicare debetis, non subire certamen.* — [2] *Liberat. In breviar. de causâ Nestor. et Eutychet.* Paris, 1675, in-octavo, c. 22, p. 775. — [3] *Bibliotheca Patrum*, t. 11, p. 76. — [4] *Antiquis regulis sancitum est ut quidquid, quamvis in remotis vel in longinquis agatur provinciis, non priùs tractandum vel accipiendum sit, nisi ad notitiam almæ Sedis vestræ fuisset deductum.*

lettre du pape Agathon, qui dit au concile : « Jamais l'Église apostolique ne s'est écartée en rien du chemin de la vérité. Toute l'Église catholique, tous les conciles œcuméniques ont toujours embrassé sa doctrine comme celle du *prince des apôtres.* » Et les Pères répondent : *Oui, telle est la véritable règle de la foi ; la religion est toujours demeurée inaltérable dans le Siége apostolique. Nous promettons de séparer à l'avenir de la communion catholique tous ceux qui ne seront pas d'accord avec cette Église.* — Le patriarche de Constantinople ajoute : *J'ai souscrit cette profession de foi de ma propre main.* Saint Théodore Studite disait au pape Léon III, au commencement du neuvième siècle : *Ils n'ont pas craint de tenir un concile hérétique de leur autorité, sans votre permission, tandis qu'ils ne pouvaient en tenir un, même orthodoxe, à votre insu,* SUIVANT L'ANCIENNE COUTUME [1]. »

Après ces témoignages catholiques des églises d'Occident et d'Orient, Joseph de Maistre cite les témoignages particuliers de l'église gallicane, même ceux des jansénistes, puis ceux des protestants, enfin ceux de l'église russe, et par elle les témoignages de l'église grecque dissidente. Quant à ceux des Russes, nous les avons déjà vus au livre 88, § 10, t. 26, de cette histoire. Pour les témoignages des protestants, il ne sera pas inutile d'en représenter les principaux. Commençons, comme il est de toute justice, par Luther, qui a laissé tomber de sa plume ces paroles mémorables : « Je rends grâces à Jésus-Christ, de ce qu'il conserve sur la terre une Église unique par un grand miracle... en sorte que jamais elle ne s'est éloignée de la vraie foi par aucun décret. » — « Il faut à l'Église, dit Mélanchton, des conducteurs pour maintenir l'ordre, pour avoir l'œil sur ceux qui sont appelés au ministère ecclésiastique et sur la doctrine des prêtres, et pour exercer les jugements ecclésiastiques ; de sorte que, s'il n'y avait point de tels évêques, IL EN FAUDRAIT FAIRE. LA MONARCHIE DU PAPE servirait aussi beaucoup à conserver entre plusieurs nations le consentement dans la doctrine. » Calvin lui succède : « Dieu, dit-il, a placé le trône de sa religion au centre du monde, et il y a placé un Pontife unique, vers lequel tous sont obligés de tourner les yeux pour se maintenir plus fortement dans l'unité. » Le docte Grotius prononce sans détour, « que, sans la primauté du Pape, il n'y aurait plus moyen de terminer les disputes et de fixer la foi. » Casaubon n'a pas fait difficulté d'avouer « qu'aux yeux de tout homme instruit dans l'histoire ecclésiastique, le Pape était l'instrument dont Dieu s'est servi pour conserver le dépôt de la foi dans toute son intégrité, pendant des siècles. » Suivant la remarque de Puffendorf,

[1] *Du Pape*, c. 6.

« il n'est pas permis de douter que l'Église ne soit monarchique et nécessairement monarchique, la démocratie et l'aristocratie se trouvant exclues par la nature même des choses. comme absolument incapables de maintenir l'ordre et l'unité au milieu de l'agitation des esprits et de la fureur des partis. » Il ajoute avec une sagesse remarquable : « La suppression de l'autorité du Pape a jeté dans le monde des germes infinis de discorde ; car n'y ayant plus d'autorité souveraine pour terminer les disputes qui s'élevaient de toutes parts, on a vu les protestants se diviser entre eux, *et de leurs propres mains déchirer leurs entrailles* [1]. »

Dans le livre second, *Du Pape dans son rapport avec les souverainetés temporelles*, Joseph de Maistre observe que, si l'on examine la conduite des Papes pendant la longue lutte qu'ils ont soutenue contre la puissance temporelle, on trouvera qu'ils se sont proposé trois buts, invariablement suivis avec toutes les forces dont ils ont pu disposer : 1° inébranlable maintien des lois du mariage contre toutes les atteintes du libertinage tout-puissant ; 2° conservation des droits de l'Église et des mœurs sacerdotales ; 3° liberté de l'Italie. Après quoi l'auteur justifie ce pouvoir du Pape, en discutant les principaux faits qui s'y rapportent, et les principales objections que l'on fait contre.

Dans le troisième livre, *Du Pape dans son rapport avec la civilisation et le bonheur des peuples*, l'auteur traite les articles suivants : 1° Missions ; 2° liberté civile des hommes ; 3° institution du sacerdoce ; célibat des prêtres ; 4° institution de la monarchie européenne ; 5° vie commune des princes ; alliance secrète de la religion et de la souveraineté ; 6° observations particulières sur la Russie ; 7° autres observations particulières sur l'empire d'Orient. L'auteur s'exprime ainsi dans le résumé qu'il fait de ce livre : « La conscience éclairée et la bonne foi n'en sauraient plus douter ; c'est le christianisme qui a formé la monarchie européenne, merveille trop peu admirée. Mais sans le Pape, il n'y a point de véritable christianisme ; sans le Pape, l'institution divine perd sa puissance, son caractère divin et sa force convertissante ; sans le Pape, ce n'est plus qu'un système, une croyance humaine, incapable d'entrer dans les cœurs et de les modifier pour rendre l'homme susceptible d'un plus haut degré de science, de morale et de civilisation. Toute souveraineté dont le doigt efficace du grand Pontife n'a pas touché le front demeurera toujours inférieure aux autres, tant dans la durée de ses règnes que dans le caractère de sa dignité et les formes de son gouvernement. Toute nation, même chré-

[1] *Du Pape*, c. 9.

tienne, qui n'a pas assez senti l'action constituante (de ce Pontife) demeurera de même éternellement au-dessous des autres, toutes choses égales d'ailleurs; et toute nation séparée après avoir reçu l'impression du sceau universel, sentira enfin qu'il lui manque quelque chose, et sera ramenée tôt ou tard par la raison ou par le malheur[1]. »

Le livre quatrième, *Du Pape dans son rapport avec les églises nommées schismatiques*, est suivi d'une conclusion générale de tout l'ouvrage, dans laquelle se lisent ces paroles : « Tout semble démontrer que les Anglais sont destinés à donner le branle au grand mouvement religieux qui se prépare et qui sera une époque sacrée dans les fastes du genre humain. Pour arriver les premiers à la lumière parmi tous ceux qui l'ont abjurée, ils ont deux avantages inappréciables et dont ils se doutent peu : c'est que, par la plus heureuse des contradictions, leur système religieux se trouve à la fois, et le plus évidemment faux, et le plus évidemment près de la vérité. — Pour savoir que la religion anglicane est fausse, il n'est besoin ni de recherches, ni d'argumentation. Elle est jugée par intuition; elle est fausse comme le soleil est lumineux. Il suffit de regarder. *La hiérarchie anglicane est isolée dans le christianisme; elle est donc nulle.* Il n'y a rien de sensé à répliquer à cette simple observation. Son épiscopat est également rejeté par l'Église catholique et par la protestante; mais s'il n'est ni catholique ni protestant, qu'est-il donc? Rien. C'est un établissement civil et local, diamétralement opposé à l'universalité, signe exclusif de la vérité. Ou cette religion est fausse, ou Dieu s'est incarné pour les Anglais; entre ces deux propositions, il n'y a point de milieu. — Mais si dans tout ce qu'il renferme de faux, il n'y a rien de si évidemment faux que le système anglican, en revanche, et par combien de côtés ne se recommande-t-il pas à nous comme le plus voisin de la vérité? Retenus par les mains de trois souverains terribles qui goûtaient peu les exagérations populaires, et retenus aussi, c'est un devoir de l'observer, par un bon sens supérieur, les Anglais purent, dans le seizième siècle, résister jusqu'à un point remarquable au torrent qui entraînait les autres nations, et conserver plusieurs éléments catholiques. De là, cette physionomie ambiguë qui distingue l'église anglicane, et que tant d'écrivains ont fait observer. « Elle n'est pas sans doute l'épouse légitime, disait le poëte Dryden; mais c'est la maîtresse d'un roi ; et, quoique fille évidente de Calvin, elle n'a point la mine effrontée de ses sœurs. Levant la tête d'un air majestueux, elle prononce assez distinctement les noms

[1] *Du Pape*, l. 3. Résumé et conclusion.

de *Pères*, de *conciles*, de *chef de l'Église* : sa main porte la crosse avec aisance ; elle parle sérieusement de sa noblesse ; et sous le masque d'une mitre isolée et rebelle, elle a su conserver on ne sait quel reste de grâce antique, vénérable débris d'une dignité qui n'est plus. »

Après cette citation du poëte, le comte de Maistre s'écrie : « Nobles Anglais, vous fûtes jadis les premiers ennemis de l'unité ; c'est à vous aujourd'hui qu'est dévolu l'honneur de la ramener en Europe. L'erreur n'y lève la tête que parce que nos deux langues sont ennemies ; si elles viennent à s'allier sur le premier des objets, rien ne leur résistera. Il ne s'agit que de saisir l'heureuse occasion que la politique vous présente dans ce moment. Un seul acte de justice, et le temps se chargera du reste. »

Comme nous avons vu, les nobles Anglais ont entendu l'invitation du noble comte de Maistre. Puisse une autre classe d'hommes entendre de même l'invitation que lui adresse le même auteur, dans son ouvrage *De l'Église gallicane*, qui fait suite au précédent, et en formait d'abord le cinquième livre !

Dès la préface de l'ouvrage *Du Pape*, l'auteur avait dit : « Quoique dans le cours entier de mon ouvrage je me sois attaché, autant qu'il m'a été possible, aux idées générales, néanmoins on s'apercevra aisément que je me suis particulièrement occupé de la France. Avant qu'elle ait bien connu ses erreurs, il n'y a pas de salut pour elle ; mais si elle est encore aveugle sur ce point, l'Europe l'est peut-être davantage sur ce qu'elle doit attendre de la France. — Il y a des nations privilégiées qui ont une mission dans ce monde. J'ai tâché déjà d'expliquer celle de la France, qui me paraît aussi visible que le soleil. Il y a dans le gouvernement naturel et dans les idées nationales du peuple français, je ne sais quel élément théocratique et religieux qui se retrouve toujours. Le Français a besoin de la religion plus que tout autre homme ; s'il en manque, il n'est pas seulement affaibli, il est mutilé. »

Dans la préface *De l'Église gallicane*, on lit ces autres paroles : « L'auteur a dit au clergé de France : *On a besoin de vous pour ce qui se prépare*. Jamais on ne lui adressa un compliment plus flatteur : c'est à lui d'y réfléchir. — Mais comme c'est une loi générale que l'homme n'arrive à rien de grand sans peines et sans sacrifices, et comme cette loi se déploie, surtout dans le cercle religieux, avec une magnifique sévérité, le sacerdoce français ne doit pas se flatter d'être mis à la tête de l'œuvre qui s'avance, sans qu'il lui en coûte rien. Le sacrifice de certains préjugés favoris, sucés avec le lait et devenus nature, est difficile sans doute et même douloureux ; cependant il n'y a pas à balancer : une grande récompense appelle un grand courage. »

L'ouvrage *De l'Église gallicane* est en deux livres. Dans le premier l'on traite de l'esprit d'opposition nourri en France contre le Saint-Siége, et de ses causes. Ces causes sont le calvinisme des parlements, et puis le jansénisme, qui n'est qu'un calvinisme déguisé. Dans le second livre, l'auteur expose et discute le système gallican, la déclaration de 1682, l'affaire de la régale, les libertés de l'église gallicane et les questions accessoires, avec l'érudition, la sagacité, la profondeur d'un véritable homme de génie. Ces deux ouvrages ont fait une immense impression sur les lecteurs français, et changé bien des idées. Nous en avons fondu la substance dans cette histoire.

Les autres ouvrages de M. de Maistre, sont : 1° *Considérations sur la France*, qui parurent pour la première fois en 1796. 2° *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des autres institutions humaines*, 1815. 3° *Sur les délais de la justice divine dans la punition des coupables :* ouvrage de Plutarque nouvellement traduit, avec des additions et des notes, 1816. Les trois volumes *Du Pape* et *De l'Église gallicane dans ses rapports avec le souverain Pontife*, parurent en 1819 et 1821. 4° *Les soirées de Saint-Pétersbourg*, ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence, suivis d'un Traité *sur les sacrifices*, 1821. 5° *Lettres à un gentilhomme russe sur l'Inquisition d'Espagne*, écrites en 1815, publiées en 1822. 6° *Examen de la philosophie de Bâcon*, où l'on traite différentes questions de philosophie rationnelle, 2 vol. in-8, 1836. 7° *Lettres et opuscules inédits*, publiés par son fils, 2 vol. in-8, 1851.

D'une famille française d'origine et dont une branche s'est conservée en Languedoc, Joseph de Maistre naquit, l'aîné de dix enfants, le 1er avril 1753 à Chambéry, où son père François-Xavier était président du sénat. Il aspira la piété sur les genoux de sa mère Christine de Motz, et déploya ses merveilleux talents sous la direction de son aïeul maternel, le sénateur Joseph de Motz, qui lui donna des maîtres habiles d'entre les Jésuites dont il surveillait les leçons avec la plus tendre vigilance. En 1788, Joseph de Maistre fut nommé lui-même sénateur par le roi de Sardaigne. En 1793, les armées françaises ayant envahi l'Italie, il quitta la Savoie et s'établit à Lausanne, où il fut chargé par le roi de Sardaigne, Victor-Amédée, d'une correspondance importante avec le bureau des affaires étrangères. Son séjour sur la frontière de France, dans un pays libre où affluaient les réfugiés de tous les partis, lui facilitait la connaissance d'événements qui intéressaient toute l'Europe ; ses études sérieuses en histoire, en politique, sa sagacité, sa pénétration, rendaient précieuses non-seulement pour son maître, mais pour tous les cabinets européens, les notes qu'il communiquait sur les hommes et sur la vé-

ritable situation des choses. Bonaparte, retrouvant cette correspondance tout entière dans les archives de Venise, lut avec surprise et admiration ces jugements sûrs et arrêtés, ces prédictions politiques que lui-même avait réalisées. Esprit actif et fait pour la lutte, de Maistre n'en resta pas à ces confidences intimes ; il publia d'abord plusieurs brochures politiques, mais qui n'avaient rapport qu'aux affaires de son pays ; puis se fit connaître à toute l'Europe par ses *Considérations sur la France*. De 1802 à 1817, il fut ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne à Pétersbourg, où il composa la plupart de ses ouvrages. Rappelé à Turin en 1817, il fut nommé ministre d'État, régent de la grande chancellerie, et mourut chrétiennement le 26 février 1821, à l'âge de soixante-huit ans, laissant un fils et deux filles, dont la plus jeune a épousé le duc de Montmorency-Laval.

Son contemporain, le vicomte de Bonald (Louis-Gabriel-Ambroise), né à Milhau en Rouergue, le 2 octobre 1754, mourut le 23 novembre 1840, dans son antique manoir de Monna. De Milhau, Louis de Bonald fut envoyé par sa mère, restée veuve de bonne heure, dans une pension de Paris, puis au collége de Juilly, célèbre établissement de l'Oratoire. Il en sortit pour devenir mousquetaire ; et, comme il avait eu la petite vérole, ses chefs le désignaient le plus souvent pour aller *prendre l'ordre* sous les rideaux du lit de Louis XV, alors attaqué de la terrible maladie qui entraîna sa mort. Le corps des mousquetaires ayant été supprimé en 1776, Louis de Bonald se maria. Le 6 juin 1785, il devint maire de Milhau, qu'il sut préserver longtemps de l'orage révolutionnaire. En 1790, ses concitoyens le nommèrent, à Rhodez, membre de l'assemblée du département, et bientôt après président de l'administration départementale de l'Aveyron. Résigné à toutes les croix, ce parfait chrétien ne demandait à Dieu que d'écarter de lui l'esprit d'orgueil et d'amour-propre : telle était la disposition qu'il apportait à l'exercice des fonctions publiques. Quand l'assemblée nationale eut imposé à la faiblesse de Louis XVI l'acceptation de la constitution civile du clergé, lorsque l'autorité des lois, l'influence de la religion et l'ascendant des gens de bien eurent péri avec le pouvoir dans un naufrage commun, le vicomte de Bonald adressa à ses collègues la lettre suivante :

« Dispensé par ma place d'assister aux délibérations du *directoire*, j'aurais pu prolonger mon séjour loin de vous, messieurs, et éviter ainsi de concourir personnellement à l'exécution des nouveaux décrets ; mais je dois à la foi que je professe un autre hommage qu'une absence équivoque ou un timide silence.....

« J'ai donné, je donnerai toujours l'exemple de la soumission la

plus profonde à l'autorité légitime, et les dispositions les plus sévères ne m'arracheront ni un regret ni un murmure; mais sur des objets d'un ordre supérieur, et qui me paraissent intéresser ma religion, je n'irai pas, en me séparant de cette AUTORITÉ VISIBLE de l'Église, que les éléments les plus familiers de ma croyance m'ont appris à reconnaître dans le corps des pasteurs unis à leur chef, *m'exposer à des doutes cruels, à des remords déchirants pour celui qui a confié à ces consolantes vérités le bonheur de son existence.* L'assemblée nationale a décrété des changements dans la discipline ecclésiastique et la constitution du clergé; elle a imposé aux pasteurs le serment de s'y conformer et de les maintenir. Le roi, sur des instances réitérées, a donné sa sanction à ces décrets; mais le chef de l'Église garde le silence; mais les premiers pasteurs rejettent unanimement ces innovations; mais les pasteurs secondaires, unis à leurs évêques, annoncent partout la plus invincible résistance; mais plusieurs même de ceux qui y avaient adhéré rétractent leur adhésion comme une faiblesse ou une surprise... Et moi, *à qui il est commandé de croire, et non de décider;* moi qui sais que le mépris du Saint-Siége et de l'autorité des premiers pasteurs a été le principe de toutes les dissensions religieuses qui ont désolé l'Église et l'État; moi qui ne puis séparer le respect que je dois à ma religion du respect qu'elle me commande pour ses ministres, *j'irais prévenir la décision du chef de l'Église*, braver l'opinion unanime de mes pasteurs, déshonorer ma religion en plaçant les prêtres entre la conscience et l'intérêt, le parjure et l'avilissement; je leur dirais : Jure, ou renonce à tes fonctions, à ta subsistance, comme en d'autres temps on disait à des hommes : *Crois, ou meurs!* Non, non, messieurs, non, l'humanité autant que la religion se révoltent à cette pensée. Ce n'est pas là sans doute le prix que mes concitoyens mettaient à la confiance dont ils m'ont honoré; ils me reprocheraient un jour de l'avoir usurpée, et je renonce aux témoignages flatteurs qu'ils m'ont donnés, si je ne puis en jouir sans trahir ma conscience et leurs plus grands intérêts. »

Après cette démission éclatante, la famille de M. de Bonald le pressa de pourvoir à sa sûreté. Il se retira quelque temps dans ses terres, puis il émigra, emmenant avec lui ses deux fils, Henri et Victor, qu'il plaça au collége de Saint-Charles, de l'université de Heidelberg. La première fois qu'il entra avec eux dans l'église du Saint-Esprit de cette ville, ayant remarqué l'inscription placée au haut du maître-autel : *Solatori Deo, au Dieu consolateur,* « mes enfants, leur dit-il, ces mots semblent s'appliquer particulièrement aux émigrés. » A la suite du licenciement de l'armée des princes, il re-

tira ses enfants du collége, et s'occupa lui-même de leur éducation.

Ce fut au milieu de ces soins, au milieu des cruels tourments que lui causaient les maux toujours plus grands de sa patrie, son éloignement du reste de sa famille, et plusieurs fois le dénûment absolu de toutes ressources et la terrible crainte du besoin, qu'il commença à s'occuper de son premier ouvrage, la *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile, démontrée par le raisonnement, par l'histoire*, sans qu'il eût à sa disposition, sur ce sol étranger, tous les documents et tous les ouvrages dont le secours lui était si nécessaire. Voici le fond de cet écrit, qui plaça l'auteur, dès son début, à côté des penseurs et des écrivains les plus distingués. Définissant le pouvoir politique une application exacte et raisonnée des préceptes de Dieu même à la société civile, il démontre l'intime affinité qui existe entre le principe religieux et la bonne administration des États. A l'appui de ses raisonnements, il invoque le témoignage de tous les âges historiques qui ont langui dans un état de législation incomplet et souvent barbare, tant que le principe chrétien, principe de vie et d'affranchissement, n'est pas venu féconder la société humaine et la civilisation. Il applique cette doctrine à l'ordre politique qui régnait en France en 1796, et y trouve la condamnation des théories que l'on essayait alors de mettre en pratique, et qui, privées des conditions de vitalité que la consécration du principe religieux pouvait seule leur communiquer, lui semblent destinées à prouver encore une fois l'impuissance absolue de l'homme qui se sépare de Dieu. Enfin il entrevit dès lors le rétablissement des Bourbons comme l'inévitable conséquence et l'unique remède de l'anarchie et de l'athéisme, qui avaient tout envahi [1].

Pendant que l'auteur s'occupait de ce travail, il en lisait quelquefois à ses enfants les passages les plus à leur portée, pour en essayer l'effet sur leur raison et leur intelligence naissante; et ceux-ci se permettaient quelquefois de petits raisonnements et des objections, qui sans doute ne l'arrêtaient guère... Il fit copier une grande partie de cet ouvrage à son fils Henri; et celui-ci lui fit une fois l'observation que son explication de la *volonté générale* dans la société lui semblait manquer un peu de clarté. Depuis, l'auteur, qui songeait souvent à la réimpression de cet ouvrage, avouait qu'il y avait quelques pages qui avaient besoin d'être éclaircies.

Nous avons la plus profonde conviction que, si un esprit aussi distingué que Louis de Bonald n'a pas toujours la clarté désirable, cela tient principalement à la confusion d'idées que le luthéranisme, le

[1] *Nouvelle Biog. univ.*, art Bonald.

calvinisme, mais surtout le jansénisme, ont répandue sur certaines questions fondamentales de la raison et de la foi, de la philosophie et de la théologie ; confusion d'idées sur la nature humaine et la grâce divine, sur la fin naturelle et la fin surnaturelle de l'homme, sur le degré de libre arbitre qui lui reste, sur la raison naturelle et la révélation proprement dite : questions fondamentales qui, une fois bien éclaircies, en éclaircissent beaucoup d'autres ; mais qui, méconnues, ignorées, mal comprises, laissées dans le vague et l'obscurité, embrouillent et obscurcissent nécessairement tout le reste, et c'est le cas de presque tous les ouvrages modernes : questions fondamentales sur lesquelles cependant, à l'occasion du jansénisme, l'Église a porté des décisions multipliées et précises, mais que les écrivains modernes, même catholiques et bien intentionnés, négligent de connaître, d'étudier, de combiner dans leur ensemble, afin d'avoir une règle sûre pour bien apprécier les idées de l'homme et les faits de l'histoire. Ces considérations s'appliquent à Louis de Bonald, mais bien moins qu'à beaucoup d'autres écrivains.

Sa *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile, démontrée par le raisonnement et par l'histoire*, suppose *le raisonnement* toujours appuyé sur des principes incontestables, et *l'histoire* toujours appréciée dans ses faits avec une entière exactitude. C'est peut-être parce que cela n'est pas toujours, que l'auteur lui-même et ses fils ne trouvaient point à l'ouvrage toute la clarté désirable.

Lorsque la composition en eut été achevée, Bonald, s'étant déterminé à quitter Heidelberg pour se rapprocher un peu du midi de la France, se rendit à pied à Constance, emportant avec lui son manuscrit dans son havre-sac. Il était suivi de ses deux fils. Tous les trois allèrent occuper, dans un village, une de ces petites maisons de paysan, entourée d'un joli verger, d'où la vue s'étendait sur le lac de Constance. Louis de Bonald y revit son manuscrit, y fit des corrections et des changements importants, et le communiqua à des hommes de mérite qui habitaient Constance, où il se décida à le faire imprimer par des prêtres émigrés qui avaient établi une imprimerie française. Lorsque l'impression fut terminée, l'auteur distribua à ses amis quelques exemplaires de cet ouvrage, dont il ne pouvait apprécier lui-même encore la juste valeur ; il en fit parvenir aussi plusieurs exemplaires dans les cours étrangères, et envoya le reste de l'édition de Constance à Paris, où il fut saisi par la police du directoire et mis au pilon.

Au printemps de 1797, l'auteur rentra en France avec ses deux fils. Madame de Bonald était venue à Montpellier amener à leur père ses deux plus jeunes enfants, sa fille et son fils Maurice, aujourd'hui

cardinal et archevêque de Lyon. Les événements du 18 fructidor ayant fait renouveler les poursuites contre les émigrés, Bonald trouva moyen de se cacher à Paris. Enfin le directoire tomba. Le premier consul, auquel l'auteur avait adressé à l'armée d'Italie un exemplaire de sa *Théorie du pouvoir*, ayant fait rayer les émigrés de la liste de proscription, M. de Bonald put aller se fixer dans la petite terre du Monna, faible débris de son patrimoine vendu comme bien national, et que madame de Bonald avait rachetée pour une partie de sa dot, englobée dans les biens de son mari.

Pendant sa retraite dans la capitale, l'auteur composa d'autres ouvrages. En 1800, sous le pseudonyme du citoyen Séverin, il publia son *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social ou du pouvoir, du ministre et du sujet dans la société*. En 1802, parut la *Législation primitive considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison*, dans lequel il est entièrement refondu. En 1801, *le Divorce considéré au dix-neuvième siècle relativement à l'état domestique et à l'état public de la société*. En 1815, *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe, suivies de quelques Considérations sur la noblesse*. En 1818, *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales*. En 1830, *Démonstration philosophique du principe constitutif de la société, suivie de Méditations politiques tirées de l'Evangile*. Dans ce dernier ouvrage, Bonald résume le fond de tous ses autres, sans excepter une foule de brochures, d'articles de journaux, de discours prononcés à la chambre des députés ou des pairs. Le fond, le but, c'est de tout ramener à l'unité, mais unité trine. Par exemple : dans la famille, dont le peuple et même le genre humain ne sont que le développement, il y a trois personnes : le *père*, la *mère*, et l'*enfant*, avec une subordination naturelle. Tel est, sur la terre, le type originel de toute société, de tout gouvernement : partout il y a *pouvoir*, *ministre* ou intermédiaire, et *sujet*; dans la société religieuse, *pontife*, *prêtre*, *fidèles*; et, dans un ordre d'idées plus général, *cause*, *moyen*, *effet*. Cette proportion trinitaire embrasse toutes choses, le ciel et la terre, Dieu et l'homme. Dieu est Père, Fils et Saint-Esprit : du Père procède le Fils, du Père et du Fils procède le Saint-Esprit, trois personnes en un seul Dieu, un seul Dieu en trois personnes. Il y a égalité entre les personnes, il y a même circumincession d'une personne dans l'autre, en sorte que le Père est dans le Fils et le Fils dans le Père, le Saint-Esprit dans tous les deux, et réciproquement, mais toujours avec subordination d'origine. Entre Dieu et l'homme, il y a le médiateur par excellence, l'homme-Dieu, le Dieu-homme, qui réunit dans l'unité de sa personne et la divinité et l'humanité : gloire ineffable que l'humanité

n'aurait jamais pu ni mériter ni même concevoir, mais que Dieu lui accorde par un excès de bonté incompréhensible; tel est le fond de la grâce proprement dite, don inconcevable que Dieu lui-même fait de soi à l'homme. Oui, par la nature, Dieu nous donne nous-mêmes à nous-mêmes; mais, par la grâce, Dieu lui-même se donne à nous. Ainsi, de la nature humaine à la grâce divine, il y a toute la distance qu'il y a de nous à Dieu.

M. de Bonald, peut-être par suite de sa première éducation chez les Oratoriens de Juilly, paraît n'avoir pas connu cette distinction fondamentale de la grâce divine et de la nature humaine: ce qui l'empêche de suivre dans tout son développement l'idée féconde de la proportion trinitaire. Par exemple, on lit dans le discours préliminaire de sa *Législation primitive :* « Ici revenait l'équivoque de ce mot *nature* et *naturel*, qui a produit de si grandes erreurs, et, par une suite inévitable, de si grands désordres. La religion, sans doute, est *surnaturelle*, si l'on appelle la *nature* de l'homme son ignorance et sa corruption natives, dont il ne peut se tirer par ses seules forces; et dans ce sens, toute connaissance de vérité morale lui est surnaturelle; mais la religion est ce qu'il y a de plus naturel à l'homme pour former sa raison et régler ses actions, si l'on voit la nature de l'être là où elle est, c'est-à-dire dans la plénitude de l'être, dans l'état de l'être accompli et parfait; état de virilité de l'homme physique, opposé à l'état d'enfance; état de lumière pour l'homme moral, opposé à l'état d'ignorance; état de civilisation pour la société, opposé à l'état de barbarie. La religion est ce qu'il y a de plus naturel, parce qu'elle est ce qu'il y a de plus parfait, et même l'on peut dire qu'elle n'est surnaturelle à l'homme ignorant et corrompu, que parce qu'elle est naturelle à l'homme éclairé et perfectionné [1]. »

Évidemment M. de Bonald est à côté de la question et se méprend dans un accessoire. Quand on parle de *nature* et de *grâce* par rapport à l'homme, il s'agit de la *nature* même de l'homme et de la *grâce* de Dieu, grâce divine qui remplit l'intervalle infini entre Dieu et l'homme, pour unir immédiatement l'un à l'autre, comme moyen terme. La grâce est un don surnaturel que Dieu accorde à l'homme pour mériter la vie éternelle. Telle est, sous des termes plus ou moins divers, la définition commune de tous les catéchismes et de toutes les théologies, en particulier de saint Thomas. Le mot important est *surnaturel*, ou qui est au-dessus de la nature. D'après l'explication de saint Thomas, qui est l'explication catholique, la grâce est un don *surnaturel*, non-seulement à l'homme déchu de la perfection de sa

[1] *Législat. primit., Disc. prélim.*, p. 48 et 49, édit, 1817.

nature, mais à l'homme en sa nature entière : *surnaturel*, non-seulement à l'homme, mais à toute créature ; non-seulement à toute créature actuellement existante, mais encore à toute créature possible. Saint Thomas ne se borne point à l'expliquer ainsi, mais, comme nous l'avons déjà remarqué, il en donne une raison si claire et si simple qu'il suffit de l'entendre pour en être convaincu.

La vie éternelle consiste à connaître Dieu, à voir Dieu, non plus à travers le voile des créatures, ce que fait la théologie naturelle, la religion naturelle ; non plus comme dans un miroir, en énigme et en des similitudes, ce que fait la foi ; mais à le voir tel qu'il est, à le connaître tel qu'il se connaît. *Nous le verrons comme il est*, dit le disciple bien-aimé. Et saint Paul : *Maintenant nous le voyons par un miroir en énigme ; mais alors ce sera face à face. Maintenant je le connais en partie ; mais alors je le connaîtrai comme j'en suis connu.* Or, tout le monde sait, tout le monde convient, que de Dieu à une créature quelconque il y a l'infini de distance. Il est donc naturellement impossible à une créature, quelle qu'elle soit, de voir Dieu tel qu'il est, tel que lui-même il se voit. Il lui faudrait pour cela une faculté de voir infinie, une faculté que naturellement elle n'a pas, et que naturellement elle ne peut avoir. Il y a plus : la vision intuitive de Dieu, qui constitue la vie éternelle, est tellement au-dessus de toute créature, que nulle ne saurait par ses propres forces en concevoir seulement l'idée. *Oui*, dit saint Paul après le prophète Isaïe, *ce que l'œil n'a point vu, ce que l'oreille n'a point entendu, ce qui n'est point monté dans le cœur de l'homme, voilà ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment* [1]. Pour donc que l'homme puisse mériter la vie éternelle, et même en concevoir la pensée, il lui faut, en tout état de nature, un secours surnaturel, une certaine participation de la nature divine. L'homme ne pouvant s'élever en ce sens jusqu'à Dieu, il faut que Dieu descende jusqu'à l'homme, pour le déifier en quelque sorte. Or, cette ineffable condescendance de la part de Dieu, cette participation à la nature divine, cette déification de l'homme, c'est la grâce.

Baïus et les jansénistes supposaient avec les pélagiens, que, dans le premier homme, la grâce n'était autre chose que la nature ; que le premier homme pouvait ainsi, par ses seules forces naturelles, s'élever au-dessus de lui-même, franchir l'intervalle infini qui sépare la créature du Créateur, et voir Dieu immédiatement en son essence. D'où ils concluaient nécessairement, que, si l'homme déchu a besoin de la grâce proprement dite, ce n'est que pour guérir et restaurer la nature. Aussi l'Église a-t-elle condamné, et avec beaucoup de jus-

[1] 1. Cor., 2, 9.

tice, cette proposition du janséniste Quesnel : *La grâce du premier homme est une suite de la création, et elle est due à la nature saine et entière;* et cette autre de Baïus : *L'élévation de la nature humaine à la participation de la nature divine était due à l'intégrité de la première création ; et par conséquent on doit l'appeler naturelle, et non pas surnaturelle.*

Quant à la différence de besoin que l'homme a de la grâce avant et après son péché, saint Thomas dit : « L'homme, après le péché, n'a pas plus besoin de la grâce de Dieu qu'auparavant, mais pour plus de choses : pour guérir et pour mériter. Auparavant, il n'en avait besoin que pour l'une des deux, la dernière. Avant, il pouvait, sans le don surnaturel de la grâce, connaître les vérités naturelles, faire tout le bien naturel, aimer Dieu naturellement par-dessus toutes choses, éviter tous les péchés ; mais il ne pouvait, sans elle, mériter la vie éternelle, qui est chose au-dessus de la force naturelle de l'homme. Depuis, il ne peut plus, sans la grâce ou du moins sans une grâce, connaître que quelques vérités naturelles, faire que quelques biens particuliers du même ordre, éviter que quelques péchés. Pour qu'il puisse tout cela dans son entier, comme auparavant, il faut que la grâce guérisse l'infirmité ou la corruption de la nature. Enfin, après comme avant, il a besoin de la grâce pour mériter la vie éternelle, pour croire en Dieu, espérer en Dieu, aimer Dieu surnaturellement, comme objet de la vision intuitive [1]. »

M. de Bonald paraît avoir ignoré cette partie de la doctrine catholique, puisque, sans y penser, il professe les doctrines condamnées de Quesnel et de Baïus. De là vient encore ce qu'on lit un peu plus loin dans le même discours préliminaire : « La distinction de religion *naturelle* et de religion *révélée* ne contribuait pas peu à éloigner les esprits de ces recherches (sur l'origine du langage). On regardait la religion naturelle comme une religion *innée*, et cette opinion se liait à celle des *idées innées*... Mais la religion même naturelle, la connaissance de Dieu, de notre âme et de ses rapports avec Dieu, veut être apprise ou révélée, comme la religion appelée *révélée*, *fides ex auditu;* et la religion révélée est aussi *naturelle* que la religion dite naturelle; mais l'une a été *révélée* par la parole, et elle est *naturelle* aux hommes en société de famille primitive, isolée de toute autre société; et l'autre est révélée par l'Écriture, et elle est *naturelle* aux hommes réunis en corps de nation [2]. »

M. de Bonald se trompe ici de toutes manières. La religion natu-

[1] *Summ.*, p. 1, q. 95, art. 4, ad. 4.-12, q. 109, art. 2. Ibid., art. 3 et 4. — [2] P. 65.

grâce du premier
à la nature saine et
nature humaine à
ntégrité de la pre-
aturelle, et non pas

de la grâce avant
e, après le péché,
ravant, mais pour
uparavant, il n'en
Avant, il pouvait,
vérités naturelles,
nt par-dessus tou-
, sans elle, mériter
orce naturelle de
du moins sans une
aire que quelques
ques péchés. Pour
uparavant, il faut
e la nature. Enfin,
nériter la vie éter-
Dieu surnaturelle-

la doctrine catho-
ines condamnées
n lit un peu plus
istinction de reli-
as peu à éloigner
ge). On regardait
te opinion se liait
urelle, la connais-
c Dieu, veut être
, *fides ex auditu;*
on dite naturelle;
elle aux hommes
société; et l'au-
x hommes réunis

La religion natu-

Ibid., art. 3 et 4.

relle, la théologie naturelle consiste à connaître Dieu comme auteur de la nature, par les lumières de la raison naturelle, et comme objet de la vision abstractive, à travers le voile des créatures. La théologie surnaturelle, la religion surnaturelle à l'homme, la révélation proprement dite, consiste à connaître Dieu, par les lumières surnaturelles de la foi, comme auteur de la gloire, comme objet de la vision intuitive et béatifique; vision et gloire à laquelle l'homme n'a naturellement aucun droit, mais à laquelle Dieu l'appelle surnaturellement par pure grâce. Cette première fin de l'homme lui est essentiellement naturelle et il n'aurait pu être créé sans cela; la seconde lui est essentiellement surnaturelle, et il aurait pu être créé sans elle. Ces deux fins ont toujours coexisté dans l'humanité; mais il ne faut pas les confondre pour cela, ni méconnaître l'une pour l'autre.

Quant à l'origine du langage, l'auteur a pour axiome : « Il est nécessaire que l'homme pense sa parole avant de parler sa pensée, » et de là il infère que la parole n'a pas été inventée par l'homme, mais qu'elle lui a été révélée. Il dit à ce sujet : « Cette impossibilité physique et morale que l'homme ait inventé sa parole peut être rigoureusement démontrée par la considération des opérations de notre esprit, combinées avec le jeu de nos organes; et le mystère même de cette parole intérieure, dont la parole extérieure n'est que la répétition, et, pour ainsi dire, l'*écho*, certain aux yeux de la raison, se montre dans la doctrine religieuse, et l'on y lit ces paroles qui le prouvent : *Si orem linguâ, spiritus meus orat :* « Mon esprit parle quand ma langue prononce. » 1. Epître aux Corinth., c XVI [1]. »

Les paroles de saint Paul n'ont pas du tout le sens que leur attribue M. de Bonald. L'apôtre parle ici du don des langues, communiqué fréquemment par l'Esprit-Saint aux fidèles de Corinthe. Quelquefois ce don était accompagné de celui d'interpréter ou de traduire la langue inconnue que l'on était inspiré de parler, quelquefois non. Saint Paul dit de ce dernier cas : « Celui qui parle une langue inconnue, ne parle pas aux hommes, mais à Dieu, puisque personne ne l'entend, et qu'il parle en Esprit des choses cachées. — Il y a tant de diverses langues dans le monde, et il n'y a point de peuple qui n'ait sa langue particulière. Si donc je n'entends pas la force des mots, je serai barbare à celui qui parle, et celui qui parle me sera barbare. C'est pourquoi celui qui parle une langue, qu'il demande à Dieu le don de l'interpréter. Car si je prie en une langue étrangère, mon esprit, à la vérité, prie, mais mon intelligence est sans fruit. *Nam si orem linguâ, spiritus meus orat : mens autem mea sine fructu*

[1] *Summ., Disc. prélim.*, p. 56.

est. » C'est donc un contre-sens de traduire ainsi ces derniers mots : *Mon esprit parle quand ma langue prononce.* On voit au contraire, par la doctrine de l'apôtre, qu'une langue peut être inspirée à l'homme, du moins surnaturellement, sans qu'il en ait une intelligence assez distincte pour la parler ou la traduire aux autres.

Cette méprise sur le sens d'une parole de saint Paul est excusable dans un laïque. Nous en avons lu une semblable dans un prédicateur célèbre, dans un traducteur moderne de la Bible, et même dans une circulaire pastorale. Ils citent ces paroles de saint Paul aux Romains : *Rationabile obsequium vestrum*, comme formant à elles seules une phrase complète avec le verbe sous-entendu *sit*, et ils traduisent : *Que votre obéissance, que votre foi soit raisonnable.* Sans doute, la foi, l'obéissance du chrétien est et doit être raisonnable. Mais il s'agit de savoir si tel est le sens des paroles de saint Paul. Ces trois mots, *rationabile obsequium vestrum*, ne sont pas au nominatif, mais à l'accusatif, et forment le complément d'une phrase dont voici la traduction la plus littérale qu'il nous a semblé possible d'en faire en français : *Je vous conjure, mes frères, par les miséricordes de Dieu, de rendre vos corps une victime vivante, sainte, agréable à Dieu, comme votre culte raisonnable et spirituel* [1]. Les interprètes donnent l'explication suivante. Saint Paul fait entendre aux chrétiens de Rome que, si les juifs ont offert à Dieu d'autres victimes qu'eux-mêmes, des animaux mis à mort et privés de raison, eux, au contraire, doivent lui offrir leurs propres corps, comme une victime vivante, sainte, agréable, et animée par l'esprit et la raison. Estius, après avoir remarqué que le sens de ces mots : *rationabile obsequium vestrum,* devient plus clair quand on leur substitue, d'après le grec, ces autres : *rationalem cultum vestrum*, ajoute : « On applique ordinairement ces paroles à la discrétion qu'il faut garder dans les exercices de piété, comme les prières, les jeûnes, les veilles, de peur qu'en s'y livrant sans mesure on ne nuise à la santé du corps ou de l'âme. Mais, quoique ce sens présente en soi une bonne doctrine, il n'est cependant pas conforme au texte ; car l'apôtre appelle *obsequium* ou culte raisonnable, celui qui consiste dans la raison et l'esprit, c'est-à-dire le culte spirituel, par opposition au culte extérieur et corporel, tel que celui des juifs, qui consistait dans l'immolation des victimes charnelles. — La victime donc qu'il nous est ordonné d'offrir à Dieu, ce sont nos corps : l'acte par lequel nous lui offrons cette victime, voilà le culte raisonnable et spirituel. »

Nous avons déjà signalé dans le vingt-cinquième livre de cette his-

[1] Rom., 12, 1.

toire, tome 4, cette méprise ou erreur sur le texte de saint Paul : nous avons cru devoir y revenir, tant la chose nous paraît grave. Les prêtres, les pontifes sont les gardiens de la science. Leur négligence à bien connaître ce trésor, à bien connaître la doctrine de l'Église et le sens de l'Écriture, et à les bien exprimer, occasionne plus de mal et empêche plus de bien qu'on ne pense. De là vient, nous en avons l'intime conviction, cette multitude d'idées fausses, incomplètes sur Dieu, sur l'homme, sur la nature, la grâce, le libre arbitre, la rédemption, etc., qui circulent dans le monde, favorisent l'incrédulité des uns, l'égarement des autres, et entravent dans leur marche les défenseurs les plus dévoués de la religion. Par exemple, si M. de Bonald, homme d'un vrai génie et d'ailleurs si bon catholique, avait eu une connaissance exacte de la doctrine de l'Église sur les matières qu'il a traitées dans ses ouvrages, il eût pu faire un bien beaucoup plus considérable. Il a contribué puissamment à ramener l'unité dans la société domestique des familles par l'abolition du divorce; il aurait pu contribuer non moins puissamment à ramener l'unité et l'harmonie dans les sociétés publiques des nations. Napoléon avait lu avec attention sa *Théorie du pouvoir*. En septembre 1808, il le nomma conseiller titulaire de l'université, place à laquelle était attaché un revenu de dix mille francs. Bonald n'accepta qu'après deux ans de refus et sur les vives instances de Fontanes, qui pouvait être compromis pour l'avoir compris à son insu sur la liste des présentations. Plus tard, le roi de Hollande, Louis Bonaparte, lui écrivit la lettre suivante de sa main : « Après avoir réfléchi beaucoup, je me suis convaincu, monsieur, que, sans vous connaître autrement, vous êtes un des hommes que j'estime le plus ; j'ai reconnu que vos principes étaient conformes aux miens. Vous me pardonnerez donc si, ayant à choisir quelqu'un à qui je désire confier plus que ma vie, je m'adresse à vous. C'est le cas de bien choisir, etc. » Le roi lui offrait la place de gouverneur de son fils, Louis-Napoléon Bonaparte. M. de Bonald n'accepta point.

La même année 1808, au moment où son frère Joseph allait essayer du trône d'Espagne, Napoléon fit insérer dans les journaux le passage suivant de la *Théorie du pouvoir :* « Le Français est un grand peuple : il est grand par son intelligence, par ses sentiments, par ses actions. Hélas ! il est grand... jusque dans ses crimes... Mais le souverain ramènera son peuple à la raison par la religion, et au bonheur par la vertu; il versera sur ses plaies longtemps douloureuses le baume de l'indulgence et de l'oubli. Qu'à sa voix l'homme égaré revienne, que le faible se rassure, que le coupable même, qui ne le fut que par erreur, trouve dans sa bonté un refuge contre sa

justice!... Les Français pardonneront aussi! *Qui oserait se venger, quand le roi pardonne?* »

En 1830, après quinze ans de rudes travaux et de luttes glorieuses, de Bonald vit encore s'accomplir une révolution plus d'une fois annoncée par sa prévoyance. Celui qui avait écrit *qu'il n'y avait rien de pire que les mesures fortes prises par des hommes faibles*, ne pouvait pas se tromper sur l'issue du combat. Résigné aux événements, mais fidèle à ses doctrines comme à ses affections, il renonça sans regret à tous les honneurs, abdiqua la pairie et ne quitta plus son antique manoir de Monna, où jusqu'à son dernier jour, il écrivit des pages re[illegible]bles sur les grandes questions religieuses et morales qui avaie[illegible] l'étude de sa vie. Il y termina paisiblement sa carrière, après une courte maladie, le 23 novembre 1840. De tous les hommes qui ont marqué dans la politique et la littérature depuis cinquante ans, Bonald est un de ceux qui ont laissé la renommée la plus haute et la plus pure. Sa vie fut celle d'un patriarche.

François-René de Châteaubriand, né à Saint-Malo, le 4 septembre 1768, la même année que Napoléon, était le dixième et dernier enfant de René de Châteaubriand, comte de Combourg, et de Pauline de Bedée, tous deux d'une ancienne noblesse de Bretagne. La maison où il vint au monde était voisine de celle où naquirent les deux frères de Lamennais. Un de ses oncles, l'aîné de la famille, s'était fait prêtre et mourut curé de campagne. Parmi ses quatre sœurs, Lucile, la plus jeune, fut chanoinesse; une autre, Julie, mariée au comte de Farcy, capitaine au régiment de Condé, mena une vie si chrétienne, que l'abbé Caron l'a insérée dans ses *Vies des Justes*. Et l'oncle curé et la sœur Julie avaient un goût et un talent prononcé pour la poésie. Le vicomte de Châteaubriand eut pour parrain son frère aîné, le comte Jean-Baptiste de Châteaubriand, qui devint le petit-gendre de M. de Malesherbes, défenseur de Louis XVI, et pour marraine la fille du maréchal de Contades. Il fit ses études au collége de Dol et à celui de Rennes, où il eut pour condisciple le général Moreau. Sa mère lui proposa d'entrer dans l'état ecclésiastique : il craignit et refusa de le faire sans une vocation certaine. Destiné d'abord à la marine, il finit par entrer dans l'état militaire, comme sous-lieutenant au régiment de Navarre. A l'approche de la révolution française, il fit un voyage en Amérique, revint en Europe lors de la captivité de Louis XVI, et épousa mademoiselle Céleste de Lavigne, femme d'un esprit original et cultivé, d'une intelligence très-fine, en même temps d'une grande piété : elle admira son mari, sans avoir jamais lu deux lignes de ses ouvrages.

En 1792, le vicomte de Châteaubriand émigre avec son frère, se

trouve au siége de Thionville par les Prussiens, qui finissent par le lever et les émigrés par se débander. Il se réfugie ensuite à Londres, y met au jour son *Essai sur les révolutions*, qui fait du bruit dans le premier moment et puis est oublié. Rentré en France, où son frère avait été guillotiné avec M. de Malesh[illegible]s, il publia l'an 1803 le *Génie du christianisme*. Cet ouvrage produisit une révolution dans le monde lettré, en lui découvrant dans le christianisme une infinité de beautés littéraires, qu'il ne soupçonnait même pas. Cette impulsion salutaire fut continuée par la publication des *Martyrs* en 1809, de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* en 1811, des *Études historiques* en 1831. Ce n'est pas que dans ces écrits de Châteaubriand tout soit parfait, ou même exact; mais à cette époque le christianisme était tellement inconnu ou méconnu, et dans ses dogmes, et dans sa littérature, et dans son histoire, que le *Génie du christianisme* apparut comme la découverte d'un nouveau monde. Cette découverte n'est pas encore achevée de nos jours, mais elle a commencé alors. Les *Mémoires d'outre-tombe*, publiés depuis la mort de l'auteur, terminent convenablement la série de ses écrits, et offrent des renseignements curieux pour bien apprécier une foule d'événements ou de personnages contemporains, que Châteaubriand a considérés de près et comme écrivain, et comme pair de France, et comme ministre du roi, et comme ambassadeur dans les cours étrangères.

Une des particularités les plus intéressantes de ces mémoires, c'est la correspondance du royaliste Châteaubriand avec le prince Louis-Napoléon et sa mère la reine Hortense. Il cite une lettre de la mère et une du fils ; cette dernière, du 4 mai 1832, est conçue en ces termes : « Monsieur le vicomte, je viens de lire votre dernière brochure ; que les Bourbons sont heureux d'avoir pour soutien un génie tel que le vôtre ! Vous relevez une cause avec les mêmes armes qui ont servi à l'abattre ; vous trouvez des paroles qui font vibrer tous les cœurs français. Tout ce qui est national trouve de l'écho dans votre âme ; ainsi quand vous parlez du grand homme qui illustra la France pendant vingt ans, la hauteur du sujet vous inspire, votre génie l'embrasse tout entier, et votre âme alors, s'épanchant naturellement, entoure la plus grande gloire des plus grandes pensées. — Moi aussi, monsieur le vicomte, je m'enthousiasme pour tout ce qui fait l'honneur de mon pays ; c'est pourquoi, me laissant aller à mon impulsion, j'ose vous témoigner la sympathie que j'éprouve pour celu qui montre tant de patriotisme et tant d'amour pour la liberté. Mais, permettez-moi de vous le dire, vous êtes le seul défenseur redoutable de la vieille royauté, vous la rendriez nationale si l'on pouvait croire qu'elle pensât comme vous ; ainsi, pour la faire valoir, il ne

suffit pas de vous déclarer de son parti, mais bien de prouver qu'elle est du vôtre. — Cependant, monsieur le vicomte, si nous différons d'opinions, au moins sommes-nous d'accord dans les souhaits que nous formons pour le bonheur de la France. — Agréez, je vous prie, etc. Louis-Napoléon Bonaparte[1]. »

Châteaubriand dit à propos de cette correspondance : « Les Bourbons m'ont-ils jamais écrit des lettres pareilles à celles que je viens de produire ? se sont-ils jamais douté que je m'élevais au-dessus de tel faiseur de vers ou de tel politique de feuilleton ? » Le prince Louis-Napoléon lui ayant donné sa brochure intitulée : *Rêveries politiques*, Châteaubriand lui écrivit la lettre suivante, octobre 1832.

« Prince, j'ai lu avec attention la petite brochure que vous avez bien voulu me confier. J'ai mis par écrit, comme vous l'avez désiré, quelques réflexions naturellement nées des vôtres et que j'avais déjà soumises à votre jugement. Vous savez, prince, que mon jeune roi est en Écosse ; que tant qu'il vivra il ne peut y avoir pour moi d'autre roi de France que lui ; mais si Dieu, dans ses impénétrables conseils, avait rejeté la race de saint Louis, si les mœurs de notre patrie ne lui rendaient pas l'état républicain possible, il n'y a pas de nom qui aille mieux à la gloire de la France que le vôtre. — Je suis, etc. Châteaubriand. »

Cette correspondance, déjà si curieuse en 1832, l'est encore bien plus en 1852.

Châteaubriand est mort le 4 juillet 1848, laissant pour monument de sa piété et de sa charité, ainsi que de celle de sa femme, décédée l'année précédente, l'Infirmerie Marie-Thérèse, honorable asile pour les prêtres vieux et infirmes. L'illustre fondateur y est mort comme l'un d'entre eux. Il a été inhumé dans sa terre natale, sur un rocher du golfe de Saint-Malo.

Châteaubriand a consigné son testament religieux et politique dans cette conclusion de ses *Mémoires* : L'IDÉE CHRÉTIENNE EST L'AVENIR DU MONDE : « En définitive, mes investigations m'amènent à conclure que l'ancienne société s'enfonce sous elle, qu'il est impossible à quiconque n'est pas chrétien de comprendre la société future poursuivant son cours et satisfaisant à la fois ou l'idée purement républicaine ou l'idée monarchique modifiée. Dans toutes les hypothèses, les améliorations que vous désirez, vous ne les pouvez tirer que de l'Évangile. — Au fond des combinaisons des sectaires actuels (saint-simoniens, phalanstériens, fouriéristes, owinistes, socialistes, communistes, unionistes, égalitaires), c'est toujours le plagiat, la parodie de l'Évangile, toujours le principe apostolique qu'on re-

[1] *Mémoires d'outre-tombe*, t. 10.

trouve : ce principe est tellement entré en nous que nous en usons comme nous appartenant; nous nous le présumons naturel, quoiqu'il ne nous le soit pas; il nous est venu de notre ancienne foi, à prendre celle-ci à deux ou trois degrés d'ascendance au-dessus de nous. Tel esprit indépendant qui s'occupe du perfectionnement de ses semblables n'y aurait jamais pensé, si le droit des peuples n'avait été posé par le Fils de l'homme. Tout acte de philanthropie auquel nous nous livrons, tout système que nous rêvons dans l'intérêt de l'humanité, n'est que l'idée chrétienne retournée, changée de nom et trop souvent défigurée : c'est toujours le Verbe fait chair...

« Vous voyez donc que je ne trouve de solution à l'avenir que dans le christianisme, et dans le christianisme catholique.... Le christianisme est l'appréciation la plus philosophique et la plus rationnelle de Dieu et de la création, il renferme les trois grandes lois de l'univers, la loi divine, la loi morale, la loi politique : la loi divine, unité de Dieu en trois personnes; la loi morale, *charité;* la loi politique, c'est-à-dire *liberté, égalité, fraternité.* — Les deux premiers principes sont développés; le troisième, la loi politique, n'a point reçu ses compléments, parce qu'il ne pouvait fleurir tandis que la croyance intelligente de l'être infini et la morale universelle n'étaient pas solidement établies. Or, le christianisme eut d'abord à déblayer les absurdités et les abominations dont l'idolâtrie et l'esclavage avaient encombré le genre humain.

« Des personnes éclairées ne comprennent pas qu'un catholique tel que moi s'entête à s'asseoir à l'ombre de ce qu'elles appellent des ruines; selon ces personnes c'est une gageure, un parti pris. — Non, je n'ai point fait une gageure avec moi-même, je suis sincère; voici ce qui m'est arrivé. De mes projets, de mes études, de mes expériences, il ne m'est resté qu'un détromper complet de toutes les choses que poursuit le monde. Ma conviction religieuse, en grandissant, a dévoré mes autres convictions; il n'est ici-bas chrétien plus croyant et homme plus incrédule que moi. Loin d'être à son terme, la religion du Libérateur entre à peine dans sa troisième période, la période politique, *liberté, égalité, fraternité.* L'Évangile, sentence d'acquittement, n'a pas été lu encore à tous... Le christianisme, stable dans ses dogmes, est mobile dans ses lumières; sa transformation enveloppe la transformation universelle. Quand il aura atteint son plus haut point, les ténèbres achèveront de s'éclaircir; la liberté, crucifiée sur le Calvaire avec le Messie, en descendra avec lui; elle remettra aux nations ce nouveau testament écrit en leur faveur et jusqu'ici entravé dans ses clauses [1]. »

[1] *Mémoires d'outre-tombe,* t. II.

Cette réunion d'hommes éminents tels que de Maistre, de Bonald, de Châteaubriand, de Lamennais, Frayssinous, pouvait inspirer aux catholiques les plus grandes espérances. Ces espérances nous parurent un jour, ainsi qu'à beaucoup d'autres, se changer en triomphe. J'étais vicaire dans la paroisse de Lunéville. Curé et vicaires, nous demeurions ensemble et avions la même table. Pendant les repas, on lisait les journaux, l'*Ami de la Religion*, la *Quotidienne*, le *Conservateur*, le *Défenseur*, etc. Tout d'un coup, en son numéro du 21 janvier 1818, l'*Ami de la Religion* annonce, avec les éloges les plus magnifiques, justifiés par des citations, l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. « A la fin de son *Introduction*, disait-il, l'auteur annonce son plan en général. Il se propose de prouver que l'indifférence en matière de religion est aussi absurde dans ses principes que funeste dans ses effets; absurde, parce qu'outre qu'elle n'est ordinairement qu'un prétexte pour ne pas croire afin de ne point pratiquer, elle ne pourrait raisonnablement poser que sur ces deux principes, que nous n'avons aucun intérêt à nous assurer de la vérité de la religion, ou que, posé cet intérêt, il est impossible de découvrir la vérité qu'il nous importe de connaître. L'auteur combat ces deux principes, et montre de plus qu'il existe pour tous les hommes en général, et pour chaque homme en particulier, un moyen infaillible de se convaincre de la nécessité de la religion, et de discerner la véritable. » Sur les deux ou trois passages que citait le journal, nous jugeâmes aussitôt, curé et vicaires, que l'auteur de cet ouvrage devait être le même que celui des *Réflexions sur l'état de l'Église en France, pendant le dix-huitième siècle, et sur sa situation actuelle*, et de la *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques* : et, sans délai, nous fîmes venir vingt-cinq exemplaires, que nous distribuâmes dans la paroisse et à des confrères du voisinage. Bientôt le nom de M. F. de Lamennais, à peine connu, fut célèbre comme ceux de Châteaubriand, Bonald et de Maistre. Comme tout le monde l'applaudissait, il ne me vint pas même dans la pensée de lui écrire. En 1820 parut le second volume de l'*Essai*. A Paris, à Nancy, on ne savait qu'en penser : que veut-il dire? ne va-t-il pas trop loin? Prévenu de ces incertitudes, je lus ce volume avec un de mes confrères, devenu depuis curé de la cathédrale de Saint-Dié : nous nous trouvâmes d'accord sur la manière d'entendre le fond du livre. Peu de jours après parut dans la *Quotidienne* un premier article de M. Laurentie sur le volume. Je lui adressai quelques réflexions, dont je fis part à M. F. de Lamennais par une lettre du 24 août :

« Il y a deux jours que j'ai lu dans la *Quotidienne* un article de M. L., où j'ai vu clairement, à ce qu'il me semble, qu'il ne vous

comprenait pas. J'ai pris la liberté de lui adresser par une lettre les réflexions suivantes, que je m'empresse de vous soumettre pour apprendre de vous-même si je vous comprends bien.

« Un moyen infaillible de certitude est celui qui ne peut pas tromper. — Or, le rapport des sens, le sens intime ou ce qu'on prend pour tel, le raisonnement ou la raison particulière de l'homme, le trompent souvent. — Donc, ni les sens, ni le sens intime, ni la raison particulière de l'homme ne sont des moyens infaillibles de certitude.

« Ce n'est pas à dire que les sens, le sentiment intime, la raison particulière de l'homme le trompent toujours; mais c'est-à-dire que l'homme ne trouve en lui-même aucun moyen infaillible de reconnaître si ses sens, son sentiment intime, sa raison particulière ne le trompent pas. — Ce n'est pas à dire non plus que l'homme puisse ni doive toujours rejeter le rapport de ses sens, son sentiment intime ou le jugement de sa raison particulière. Non. Le rapport des sens, le sentiment intime, la raison particulière de l'homme sont, chacun dans son ressort, une autorité privée, à laquelle, quoiqu'elle puisse le tromper et qu'elle le trompe souvent en effet, il est forcé de s'en rapporter, faute de mieux, en mille et mille circonstances.

« Mais aussi le rapport des sens, le sentiment intime, la raison de plusieurs hommes sont une autorité plus grande, et qui, toutes choses égales d'ailleurs, doit l'emporter sur l'autorité particulière d'un seul. — Enfin, le rapport des sens, le sentiment intime, la raison générale de l'universalité des hommes, voilà l'autorité la plus grande possible sur la terre, et par conséquent le moyen le plus sûr de parvenir à la certitude. Car cette autorité n'est autre chose que le rapport des sens, le sentiment intime, la raison humaine élevés à leur plus haute puissance.

« Voilà ce que j'ai vu jusqu'à présent dans le deuxième volume de M. de Lamennais. Et je n'y trouve de nouveau que l'heureuse inspiration d'avoir réuni dans un bel ensemble des vérités jusque-là éparses, et qu'une dialectique si terrible lorsqu'elle combat ses adversaires, qu'au premier coup d'œil, elle paraît porter ses coups trop loin. »

M. F. de Lamennais me répondit de la Chenaie, le 28 août. « Oui, vous m'avez parfaitement compris, et je trouve tant de clarté dans l'exposé que vous faites de ma doctrine, que je vais le faire insérer dans le *Défenseur*, comme l'explication la plus nette que je puisse donner de mes sentiments. » Quant à M. Laurentie, il modifia son opinion dans un second article, et finit par s'accorder avec nous. Il en fut à peu près de même de tous les hommes qui s'atta-

chèrent alors à l'auteur de l'*Essai* : la plupart avaient commencé par combattre ses idées. Nous en faisons la remarque, parce qu'on a supposé plus tard que tous les avaient embrassées par enthousiasme.

J'envoyai la même année au *Défenseur* quelques observations respectueuses aux adversaires de M. de Lamennais, dont voici le début : « L'opposition momentanée qu'éprouve le deuxième volume de l'*Essai* de la part de quelques personnes provient, à ce qu'il paraît, de la persuasion où elles sont que l'auteur va trop loin, qu'il renverse toutes les thèses de logique sur la relation des sens, le sens intime, le raisonnement, qu'il détruit la preuve des miracles et de l'inspiration des prophètes, etc. Il me semble au contraire que, si on veut bien s'attacher moins aux mots qu'à la chose, on se convaincra que M. de Lamennais ne va qu'au but, qu'il ne renverse que l'erreur et l'orgueil, qu'il établit la certitude sur le seul fondement inébranlable, et qu'au fond l'école est d'accord avec lui. » Ce que je prouvai entre autres par la *Philosophie de Lyon*, employée alors dans les principaux diocèses de France[1].

Ce qui nous manquait de part et d'autre, pour bien nous entendre, c'était une connaissance exacte de la vraie doctrine de Descartes sur ces matières. De part et d'autre, nous nous imaginions que, d'après Descartes, chaque individu devait, au moins une fois dans sa vie, soumettre au doute et à l'examen toutes ses idées quelconques, même les premiers principes de la raison humaine, puis se tirer de là par son évidence individuelle. Or, en 1847 seulement nous avons découvert, dans les explications authentiques de Descartes lui-même, que c'était là une erreur mutuelle. D'après divers passages que nous avons cités, livre quatre-vingt-sept, paragraphe cinq de cette histoire, il est certain que Descartes ne prétendait nullement révoquer en doute, ne fût-ce que momentanément, les premiers principes qu'il croyait même innés dans l'homme, ni non plus les conséquences pratiques et morales qui en découlent naturellement, mais uniquement les jugements et conclusions métaphysiques qui constituent la science proprement dite. En quoi il est d'accord avec Aristote, qui dit que la science n'est pas des premiers principes, mais des conclusions, et qui appelle premiers principes les propositions qui obtiennent créance, qui persuadent par elles-mêmes et non par d'autres. Car, dans les principes scientifiques, dit-il, il ne faut pas chercher le pourquoi ; mais chacun des principes doit être cru, doit être de foi par lui-même[2]. Il tire de là cette conséquence,

[1] *Défens.*, t. 3, p. 219. — [2] Top. 1.

que c'est une nécessité de croire aux principes et aux prémices plus qu'à la conclusion [1]. J'appelle principes démonstratifs, dit-il encore, les opinions communes par lesquelles tous les hommes démontrent, par exemple, ces principes : Qu'il n'y a pas de milieu entre le oui et le non; qu'il est impossible qu'une chose soit tout à la fois et ne soit pas, et autres propositions semblables [2]. Ainsi donc, quant à la nature des premiers principes, Aristote et Descartes ne se combattent pas. Si maintenant on restreint la signification du *sens commun* à l'ensemble de ces premiers principes de la raison naturelle et de leurs principales conséquences, les divers systèmes de philosophie sur la certitude scientifique pourront aisément se concilier et même se fondre en un.

Descartes ne prétend donc soumettre au doute et à l'examen que les conclusions éloignées et métaphysiques qui constituent la science proprement dite, et dans lesquelles seules il peut y avoir erreur. Encore soumet-il ces conclusions au doute et à l'examen, non pas de tout esprit, mais seulement des esprits solides et exercés, qu'il reconnaît être en fort petit nombre. Enfin il excepte formellement et à plusieurs reprises, même du doute et de l'examen des esprits les plus capables, toutes les vérités surnaturelles, toutes les vérités de la foi chrétienne; attendu que, de leur nature, elles sont au-dessus des lumières naturelles de la raison, et que pour les saisir et les bien entendre, il faut la lumière surnaturelle de la grâce et de la foi, qui se manifeste par l'enseignement de l'Église catholique.

Certainement, si en 1820 on avait connu ces explications authentiques de Descartes, on se serait entendu facilement de part et d'autre; on serait même allé plus avant, par la distinction plus nette de la grâce divine et de la nature humaine, que l'on ne faisait point ou que l'on ne faisait point assez. Telle est notre intime conviction, d'après la connaissance que nous avons des personnes.

L'auteur de l'*Essai* en publia une *Défense* où il discute la doctrine de Descartes, mais uniquement d'après le texte de ses *Méditations*, et non d'après les explications authentiques qu'il en a données lui-même, mais que tout le monde ignorait alors. Cette Défense fut traduite en italien et imprimée à Rome en 1822, avec l'approbation de trois docteurs que nous avons sous les yeux. D'un autre côté, nous commençâmes le *Catéchisme du sens commun*, pour nous instruire nous-mêmes, et nous prouver, de la manière la plus claire, que la règle de la foi catholique, *de tenir pour certain ce qui a été cru en tous lieux, en tous temps et par tous*, est vraiment catholique

[1] *Analyt. post.*, l. 1, c. 2, *sub fine*. — [2] *Métaph.*, l. 2, c. 2.

ou universelle, et s'applique non-seulement à la religion, mais encore à toutes les connaissances humaines. Dans cette vue, nous en fîmes d'abord une édition privée tirée à un petit nombre d'exemplaires, pour consulter plus facilement les personnes capables de nous donner de bons conseils. De ce nombre fut un estimable magistrat, M. Adam, procureur impérial à Lunéville, puis conseiller à la cour royale de Nancy, homme intelligent et chrétien courageux, qui communiqua le petit écrit aux membres les plus capables de sa compagnie, sans faire connaître l'auteur. Ce qui nous y fit mettre la dernière main et nous décida même à le publier, ce fut une lettre écrite, le 7 mai 1825, à M. de Lamennais, par monseigneur Flaget, évêque de Bardstown, dans le Kentucky, États-Unis d'Amérique. Dans cette lettre, qui nous a été communiquée, le vénérable évêque missionnaire, après avoir fait l'éloge le plus complet de l'*Essai sur l'indifférence*, témoignait un grand désir d'en voir la doctrine développée par demande et par réponse en forme de *catéchisme*. Le *Catéchisme du sens commun* eut deux éditions en France. L'an 1826, il fut traduit en italien et inséré, avec beaucoup d'éloges, dans les *Mémoires de Modène*. Cependant l'*Amico d'Italia*, recueil périodique qui se publiait à Turin, observa que ce qu'on y disait sur Aristote était fort incomplet, et par là même inexact. En France, d'autres personnes y trouvèrent d'autres défauts ; du nombre de ces personnes est l'auteur lui-même. Aussi lorsque, dans les commencements de 1842, on lui demanda de réimprimer cet opuscule, il déclara qu'on ne le pouvait sans y faire des modifications et des additions considérables. Ces modifications et ces additions, l'auteur les a faites lui-même. Aujourd'hui, 1848, par suite de la découverte sur la vraie doctrine de Descartes, il faudrait y faire des modifications nouvelles.

Dans le dernier chapitre de son ouvrage *De l'Eglise gallicane*, le comte de Maistre s'adresse au clergé français et lui dit entre autres choses :

« Le clergé de France, qui a donné au monde pendant la tempête révolutionnaire, un spectacle si admirable, ne peut ajouter à sa gloire qu'en renonçant hautement à des erreurs fatales qui l'avaient placé si fort au-dessous de lui-même. Dispersé par une tourmente affreuse sur tous les points du globe, partout il a conquis l'estime et souvent l'admiration des peuples. Aucune gloire ne lui a manqué, pas même la palme des martyrs. L'histoire de l'Église n'a rien d'aussi magnifique que le massacre des Carmes, et combien d'autres victimes se sont placées à côté de celles de ce jour horriblement fameux ? Supérieur aux insultes, à la pauvreté, à l'exil, aux tourments et aux écha-

fauds, il courut le dernier danger lorsque, sous la main du plus habile persécuteur, il se vit *exposé aux antichambres ;* supplice à peu près semblable à celui dont les barbares proconsuls, du haut de leurs tribunaux, menaçaient quelquefois les vierges chrétiennes. — Mais alors Dieu nous apparut, et le sauva.

« Que manque-t-il à tant de gloire ? Une victoire sur le préjugé. Pendant longtemps peut-être, le clergé français sera privé de cet éclat extérieur qu'il tenait de quelques circonstances heureuses, et qui le trompait sur lui-même. Aujourd'hui il ne peut maintenir son rang que par la pureté et par l'austérité des maximes. Tant que la grande pierre d'achoppement subsistera dans l'Église, il n'aura rien fait, et bientôt il sentira que la séve nourricière n'arrive plus du tronc jusqu'à lui. Que si quelque autorité, aveugle héritière d'un aveuglement ancien, osait encore lui demander un serment à la fois ridicule et coupable, qu'il réponde par les paroles que lui dictait Bossuet vivant : *Non possumus, non possumus* [1] ! Et le clergé peut être sûr qu'à l'aspect de son attitude intrépide, personne n'osera le pousser à bout. Alors de nouveaux rayons environneront sa tête, et le grand œuvre commencera par lui. »

Ces dispositions que le comte de Maistre souhaitait au clergé de France, en 1820, nous croyons qu'il y est aujourd'hui, 1848 ; mais alors il s'en fallait encore de beaucoup ; car, après les paroles citées, l'auteur ajoute :

« Mais pendant que je trace ces lignes, une idée importune m'assiége et me tourmente. Je lis ces mots dans l'*Histoire de Bossuet* : *L'assemblée de* 1682 *est l'époque la plus mémorable de l'histoire de l'église gallicane, c'est celle où elle a jeté le plus grand éclat ; les principes qu'elle a consacrés ont mis le sceau à cette longue suite de services que l'Eglise de France a rendus à la France.* Et cette même époque, reprend le comte de Maistre, est à mes yeux le plus grand anathème qui pesait sur le sacerdoce français, l'acte le plus coupable après le schisme formel, la source féconde des plus grands maux de l'Église, la cause de l'affaiblissement visible et graduel de ce grand corps, un mélange fatal et inique peut-être d'orgueil et d'inconsidération, d'audace et de faiblesse ; enfin, l'exemple le plus funeste qui ait été donné dans le monde catholique aux peuples et aux rois. »

L'auteur de l'*Histoire de Bossuet*, ainsi que de celle de Fénelon, est Louis-François de Bausset, né à Pondichéri en 1748, évêque d'Alais en Languedoc au commencement de la révolution française, démissionnaire de ce siége en 1801, à la demande de Pie VII,

[1] Sermon sur l'*Unité*, premier point, vers la fin.

nommé cardinal en 1817, à la demande de Louis XVIII, enfin mort en 1824. Ce qui le distingue comme écrivain, c'est une heureuse facilité de style.

Son contemporain et collègue César-Guillaume de la Luzerne, né à Paris en 1738, évêque de Langres en 1770, démissionnaire en 1801, renommé au même siége en 1817, cardinal en la même année, mort en 1821, est auteur d'un grand nombre de dissertations, dont le caractère le plus saillant est d'être en grand nombre. Ses *Instructions sur le rituel* ont donné lieu à des critiques assez graves sur la doctrine. L'*Ami de la Religion*, 17 et 31 janvier 1818, y signale plusieurs décisions ou propositions contraires à la doctrine de l'Église romaine. « A la page 582, dit-il, le prélat expose les diverses opinions sur le ministre, sur la forme et la matière du sacrement de mariage ; et, après avoir fait connaître les deux sentiments entre lesquels se partage l'école, il ajoute : *Il s'est formé un troisième sentiment qui acquiert depuis quelque temps beaucoup de partisans dans les écoles. Selon les théologiens qui le soutiennent, le sacrement est essentiellement distingué du contrat civil : c'est un rite sacré qui sanctifie, qui bénit le contrat, mais qui en est différent. La matière de ce rite sacramentel est l'imposition des mains, et la forme est la bénédiction du prêtre.* M. le cardinal de la Luzerne, reprend le rédacteur du journal, fait trop d'honneur à ce système, qui n'a été imaginé que par les ennemis de l'Église pour lui refuser le pouvoir d'établir des empêchements dirimants. Le premier qui l'ait développé est l'avocat Léridant, dans son *Examen de deux questions sur le mariage ;* il a été suivi par (le janséniste) Maultrot, et dernièrement par (le janséniste) Tabaraud, qui n'ont pas manqué de vanter cette explication comme un principe lumineux, capable de dissiper les ténèbres répandues par les scholastiques sur cette matière. Le savant et pieux cardinal Gerdil, après avoir exposé ce système, s'exprime ainsi : *A ce système monstrueux et hérétique, nous nous proposons d'opposer l'enseignement constant de l'Église, tel qu'il se tire de l'Ecriture et de la tradition, et tel que l'adoptent d'un commun consentement toutes les écoles catholiques.* L'autorité et la réputation du cardinal Gerdil nous dispensent de recourir à d'autres témoignages. »

C'est ainsi que M. Picot, un laïque, avertit un évêque et cardinal français de ne pas favoriser *un système monstrueux et hérétique, opposé à l'enseignement constant de l'Église*. Et cet avertissement pouvait s'adresser à d'autres Français, qui ne tenaient pas plus à cœur que M. de la Luzerne de connaître et de suivre les doctrines de l'Église romaine.

Le journaliste continue : « Dans la même page 582, M. le cardinal

dit : *La bénédiction nuptiale est essentielle à la validité du mariage.* Le concile de Trente ordonne la bénédiction, il est vrai, mais non sous peine de nullité ; son décret sur la réformation du mariage n'exige que la présence du propre prêtre. Les lois civiles de France avaient suivi la décision du concile, mais n'allaient pas plus loin, et il a été décidé plusieurs fois à Rome que la bénédiction n'était pas essentielle à la validité.

« Le pouvoir de l'Église, par rapport aux empêchements, n'est pas expliqué dans les *Instructions* d'une manière bien exacte et bien claire. L'auteur semble, page 586, n'attribuer à l'Église que le pouvoir sur le sacrement, ce qui serait contraire au concile de Trente, qui annule le contrat même, et à la bulle *Auctorem fidei*, prop. 59. Il est vrai que le prélat, page 615, accorde à l'Église le pouvoir d'établir des empêchements dirimants, et par la manière dont il explique, page 613, la nature de l'empêchement dirimant, on voit qu'il annule même le contrat. Néanmoins il semble le nier ailleurs, ou du moins faire dépendre le pouvoir de l'Église sur le contrat, de l'admission du prince, du moins si on s'en tient à ce qu'il dit page 589[1]. »

Dans son numéro du 31 janvier 1818, le journaliste signale un autre point bien grave, où le cardinal de la Luzerne s'écarte de la doctrine de saint Paul, de l'enseignement formel et de la pratique constante de l'Église romaine, pour embrasser le sentiment nouveau du parlement de Paris et des jansénistes : il s'agit de la dissolubilité du mariage d'un infidèle converti. « D'après un passage de saint Paul, on a cru que si la partie infidèle voulait se séparer, la partie chrétienne devenait libre, et qu'elles pouvaient l'une et l'autre convoler à d'autres mariages. Le grand nombre des théologiens a cru, pendant longtemps, que saint Paul autorisait un véritable divorce. Ils ont été entraînés dans ce sentiment par une décrétale du pape Innocent III, lequel avait été engagé lui-même par un canon du décret de Gratien. Cette question a été éclaircie assez récemment dans une cause célèbre (celle du juif Borach Lévi, de Metz). Le principe de l'erreur dans laquelle sont tombés beaucoup de théologiens ayant été développé, un arrêt (du parlement de Paris) du 2 janvier 1758, a jugé que la conversion d'un infidèle et le refus fait par sa femme de se réunir à lui ne rompaient point le nœud conjugal, et ne pouvaient opérer qu'une séparation d'habitation.

« Ainsi, reprend le journaliste, dans une question où se trouvent d'un côté saint Paul, Innocent III et le grand nombre de théologiens,

[1] *L'Ami de la Religion*, t. 14, p. 309.

et de l'autre côté le parlement de Paris, c'est celui-ci qui a raison, et son *jugement*, appuyé de l'autorité de quelques avocats, l'emporte sur les autorités contraires. J'avoue que cette décision m'étonne sous la plume d'un évêque si judicieux et si éclairé, et dans des *Instructions sur le rituel*. M. de la Luzerne ne peut ignorer quel était le sentiment de Benoît XIV sur la même question. Ce Pape si savant l'a traitée en plusieurs endroits de son Bullaire. Nous y trouvons un bref, du 16 janvier 1745, adressé à son nonce à Venise, dans lequel il l'autorise à remarier les juifs, Turcs et autres infidèles reçus dans l'hospice des catéchumènes à Venise, lorsqu'ils se seraient convertis, si l'épouse infidèle ne pouvait se réunir à eux. Dans un autre bref, du 28 février 1747, adressé à l'archevêque de Tarse, vice-gérant de Rome, le même Pontife déclare, comme une chose notoire, que si la femme d'un juif refuse le baptême, le mariage contracté pendant le judaïsme est tout à fait dissous. Il cite à ce sujet saint Paul et les décrétales, et dit que la dissolution du mariage se fait au moment où le juif converti passe à d'autres noces, comme il l'a prouvé par une longue dissertation dans une cause proposée le 27 juillet 1726, lorsqu'il était secrétaire de la congrégation du concile. Dans une bulle du 16 septembre 1747, qui commence par ces mots : *Apostolici muneris*, le même Pape trace la marche que doit suivre un juif converti dont la femme ne veut pas habiter avec lui ; ce n'est qu'après l'avoir interpellée de revenir qu'il pourra contracter un nouveau mariage, et il déclare que ce qu'il vient de dire d'un juif à l'égard d'une juive, est applicable à la femme à l'égard de son mari. Enfin, dans un bref du 9 février 1749, adressé au cardinal-duc d'York, le savant Pontife ordonne de remarier un juif converti dont la femme, née protestante, allait faire abjuration, et dit que l'empêchement de la disparité de culte, quoiqu'il n'ait pas été proprement établi par un canon exprès, est regardé néanmoins comme tel par l'usage et la pratique constante de l'Église, qui a force de loi. Tel était donc le sentiment de Benoît XIV, et les connaissances du théologien et du canoniste ne laissaient pas que d'ajouter, dans cette occasion, à l'autorité du Pontife [1]. » Ainsi parle le journaliste catholique Picot.

Au surplus, depuis l'année 1682, où trente-six évêques de cour, pour se venger du Pape, qui les avait rappelés à leur devoir, s'assemblèrent *par ordre du roi* et mirent en latin quatre propositions *odieuses* du ministre Colbert, afin de rabaisser l'autorité du Pontife romain dans le sens des parlements et des jansénistes ; depuis cette époque, on voit en France plus d'un évêque, plus d'un prêtre, plus

[1] *Ami de la Religion*, t. 14, p. 371.

-ci qui a raison, et
vocats, l'emporte
ion m'étonne sous
dans des *Instruc-*
r quel était le sen-
Pape si savant l'a
ous y trouvons un
enise, dans lequel
fidèles reçus dans
seraient convertis,
ns un autre bref,
se, vice-gérant de
se notoire, que si
contracté pendant
t saint Paul et les
ait au moment où
a prouvé par une
uillet 1726, lors-
. Dans une bulle
: *Apostolici mu-*
e un juif converti
t qu'après l'avoir
ouveau mariage,
gard d'une juive,
fin, dans un bref
, le savant Pon-
nme, née protes-
ent de la dispa-
bli par un canon
ge et la pratique
onc le sentiment
et du canoniste
, à l'autorité du
ot.
vêques de cour,
eur devoir, s'as-
tre propositions
orité du Pontife
tes; depuis cette
l'un prêtre, plus

d'un théologien, se faisant comme une gloire de laisser de côté, d'ignorer même les doctrines du Saint-Siége, et de leur préférer les hétérodoxies du jansénisme, non-seulement sur des questions particulières, mais sur les fondements de la philosophie et de la théologie, de la raison et de la révélation. Le fond du jansénisme, nous l'avons vu, se réduit à confondre, dans le premier homme, la nature humaine et la grâce divine, la raison et la révélation; en sorte que, dans le premier homme, il n'y avait point de fin proprement surnaturelle nommée la gloire, ni de moyen proprement surnaturel nommé la grâce, mais une fin et des moyens purement naturels à l'homme primitif; et que dans l'homme déchu et réparé, la grâce n'est que la restauration de la nature, et la révélation que la restauration de la raison naturelle. Or, à plusieurs reprises, l'Église de Dieu a condamné cette confusion hérétique, et dans Baïus, et dans Jansénius, et dans Quesnel; à plusieurs reprises, l'Église a rappelé et confirmé la distinction essentielle entre la nature humaine et la grâce divine, si clairement enseignée par saint Thomas, et d'ailleurs conséquence évidente de la distance infinie qu'il y a entre Dieu et l'homme. La *gloire* consiste à voir Dieu en lui-même, chose naturellement impossible à l'homme et même à toute créature possible : donc la gloire est une fin essentiellement surnaturelle à l'homme; donc la grâce proprement dite, qui est le moyen pour arriver à cette fin, est un moyen, un don essentiellement surnaturel à l'homme dans tout état de nature. Cependant, il y a très-peu d'auteurs modernes, même parmi les apologistes du christianisme, qui rappellent et exposent nettement cette distinction fondamentale; plusieurs ramènent plus ou moins la confusion jansénienne, sans peut-être s'en douter : ce qui répand du vague, du louche, de l'incohérence dans le fond même de leurs apologies, ce qui rend à peu près impossible qu'on parvienne à bien s'entendre de part et d'autre. Cet inconvénient se trouve entre autres dans les dissertations apologétiques de M. de la Luzerne. Nulle part on n'y trouve nettement exposée cette distinction fondamentale de l'Église entre la nature humaine et la grâce divine, et par suite entre la raison et la révélation proprement dite, qui est la manifestation de l'ordre surnaturel. Il y a même tel de ses ouvrages, *Éclaircissement sur l'amour pur de Dieu*, où il semble admettre formellement la confusion jansénienne de la nature et de la grâce. Cet inconvénient se trouve même, jusqu'à un certain point, dans les conférences, d'ailleurs fort utiles, de l'abbé Frayssinous, depuis évêque *in partibus infidelium*, et ministre du roi Charles X. Un autre inconvénient, commun aux deux écrivains, c'est que parmi leurs nombreuses conférences ou dissertations contre les incrédules, les

athées, les matérialistes, les protestants, ils en ont aussi contre ce qu'ils appellent les prétentions de la cour romaine : la Luzerne, sa *Dissertation sur la déclaration du clergé de France en* 1682; Frayssinous, son *Essai sur les vrais principes de l'église gallicane;* sa tirade contre Grégoire VII dans son panégyrique de saint Louis. (*Vie*, t. 1, p. 237). Tout cela fait que l'ensemble de leurs ouvrages n'est pas tout à fait propre ni à donner aux esprits une idée nette et complète de la religion véritable, ni à inspirer aux cœurs un grand amour de Dieu et de son Église.

Ces nouveautés gallicanes, plus ou moins antiromaines, ne se concentraient point dans les livres; elles avaient une influence plus ou moins fâcheuse sur la marche du gouvernement français vis-à-vis de l'Église et de son chef. Nous avons vu des évêques de cour aider Napoléon à circonvenir le pape Pie VII, à lui tendre des piéges, à lasser sa patience de manière à lui faire commettre quelque faiblesse déshonorante. Les évêques courtisans des Bourbons suivirent les mêmes errements. Louis XVIII, qui comptait les années de son exil comme des années de règne, persistait à voir dans le concordat une brèche faite à ses droits. Les évêques qui, en 1801, avaient refusé leurs démissions au Pape, dans l'intérêt du roi, pensaient de même. Une commission d'évêques et d'ecclésiastiques fut établie en 1814, pour aviser aux moyens de replacer l'église de France sur ses anciennes bases. Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, fut envoyé à Rome pour négocier cette affaire. Pie VII demanda que Louis XVIII indiquât les siéges dont il désirait le rétablissement. Mais le point essentiel pour le roi et ses évêques de cour, était d'amener le Pape à déclarer nul le concordat de 1801. Une commission plus nombreuse d'évêques et de prêtres travaillait à Paris dans ce sens, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe et força les Bourbons à émigrer de nouveau.

A la suite de l'interrègne, l'ambassadeur français à Rome, Cortois de Pressigny, écrivait au vénérable d'Aviau, archevêque de Bordeaux, que, dans la principale affaire, on était encore au premier pas. L'archevêque lui répondit dans une lettre du 28 octobre 1815 : « Vous me dites, avec un excès de modestie, que vous aimeriez à vous aider de mes conseils... Et qui suis-je, pour en donner à un prélat connu depuis longtemps par des lumières que l'expérience a nécessairement accrues? Mais si le chef suprême hiérarchique, dont le moindre droit est celui de nous en donner à tous, nous en donne en effet, s'il vient même à commander, se montre-t-on chez nous assez docile? Convenons-en de bonne foi : en général, nous avons là-dessus des reproches à nous faire. N'y eût-il que

cette trop fameuse déclaration de 1682! Depuis plus de cent trente ans, douze Papes consécutifs ne cessent de l'improuver, et depuis cent trente ans on oppose à l'autorité pontificale des déclarations, des réquisitoires et des arrêts. A la vérité, on avertit et répète, de temps en temps, qu'il ne faut pas confondre le Pape avec la cour de Rome. De même, quand les autres nations catholiques se montrent étonnées de nos prétentions et s'élèvent contre, le reproche d'ultramontain répond à tout. Où en sommes-nous, si, avec quelques phrases, on peut rendre à peu près nulle l'action des successeurs de saint Pierre, sur qui Jésus-Christ a bâti son Église, le chargeant d'enseigner et de gouverner? Je me désole avec vous, monseigneur, de ce que *dans la principale affaire nous en sommes encore au premier pas*. Mais les obstacles, qui vous arrêtent et vous fatiguent à Rome, ne viennent-ils point la plupart de Paris? On vous en renvoyait des *instructions*, lorsque tout a été arrêté par les malheureux événements... Hélas! que n'envoyait-on plutôt un *acquiescement filial* à ce qui serait décidé par celui à qui appartiennent, et de droit divin, ces hautes décisions? On eût été moins distrait sur l'île d'Elbe et sur la trame infernale des malheureux événements. Les prélats italiens, dites-vous, jettent au travers de leurs longues circonlocutions des attaques sur les *opinions gallicanes*. Je présume qu'ils étendent et allongent leurs circonlocutions dans l'espoir qu'on abandonnera des systèmes dont une grande partie me semble peu digne d'être comptée désormais parmi les *opinions*. Et fallût-il des sacrifices de ce genre, devrions-nous calculer et les trouver coûteux, dès lors qu'il s'agit d'arrêter l'effroyable dépérissement de nos églises? Dès à présent, combien ce rapprochement marqué et cordial donnerait de consolation aux vrais fidèles! Sans être prophète ni enfant de prophète, j'oserais même en attendre des bénédictions spéciales pour l'ordre civil et politique, qu'on ne voit pas sans inquiétudes se rétablir lentement et péniblement sous un si bon roi. »

Ainsi parlait le saint archevêque de Bordeaux; mais tous les évêques ne lui ressemblaient pas. L'abbé de Salamon, évêque d'Orthosie *in partibus*, nommé auditeur de rote par Louis XVIII, mais non agréé par le Pape, mort enfin évêque de Saint-Flour en 1829, écrivait de Rome même, sur un tout autre ton, le 8 mars 1815, au grand aumônier de France, Talleyrand-Périgord, archevêque non démissionnaire de Reims. Cette lettre, publiée par le *Journal de Paris* le 29 mars 1815, reproduite en novembre de la même année par la *Politique chrétienne*, qui la donne comme authentique et vraie dans toutes ses parties, fut insérée le 10 janvier 1816 dans

l'*Ami de la Religion*, qui en suspecte l'authenticité, par la raison qu'elle est plus digne d'un ministre de Bonaparte que d'un évêque. Mais comme cet évêque, quoique provoqué par cet article du journal, n'a point désavoué la lettre durant les treize ans qu'il vécut encore, on est bien en droit, avec la *Politique chrétienne*, de la regarder comme authentique et vraie dans toutes ses parties. L'évêque d'Orthosie, plus tard de Saint-Flour, dit donc dans cette missive que le premier principe de la négociation avec Rome doit être de regarder comme non avenu le concordat de 1801 et de rétablir l'ancienne circonscription des diocèses. « *Il s'agit que le roi conserve les droits de sa couronne...* Si on était inébranlable sur le projet que j'avais indiqué, et dans lequel je persiste, on obtiendrait. Avec cette cour, il faut avoir de la ténacité, de la fermeté. On n'a jamais mis en avant une chose qui les ferait trembler : c'est que le concordat de 1801 ayant été fait sans le roi, il ne peut le lier en aucune manière ; car pour qu'un acte lie, il faut qu'il ait été consenti par toutes les parties intéressées : or, le roi est furieusement intéressé à ce que son ancienne église, si renommée, si belle, si illustre, ne fût pas bouleversée. Le roi a beau jeu à s'en tenir à son avis ; son droit est incontestable. Le Pape a accordé tout au dernier gouvernement, et tout ce qu'il a demandé, parce qu'il a dit : *Je veux*, et a été invariable dans ses demandes. Nous avons négocié, voilà notre tort. Il fallait dire au Pape : *Je ne veux que le concordat fait avec mes ancêtres et vos prédécesseurs; et je n'en veux pas d'autre, je n'en reconnais point d'autre, ou il n'y en aura point comme auparavant, et je vais assembler le clergé de mon royaume pour aviser aux moyens à prendre.* Une pareille détermination ferme les aurait fait trembler; ils seraient à vos genoux, et vous êtes aux leurs..... Je connais cette cour, je connais les Romains, il faut parler ainsi ; mais, plusieurs me l'ont dit, vous ne finissez rien, parce que vous ne voulez pas; vous ne demandez pas avec énergie. Voilà ce que des gens bien pensants m'ont dit. Oui, monseigneur, l'insouciance, l'irréligion ont gagné ce pays-ci. On ne pense qu'au temporel. » Tels étaient les conseils violents que l'évêque d'Orthosie envoyait de Rome à Paris le 8 mars 1815. A Paris, on n'eut pas le temps de les suivre, peut-être grâce à Bonaparte, qui revint alors de l'île d'Elbe.

On peut croire cependant que la bonne volonté n'eût pas manqué, si la chose eût été possible. Jusqu'alors, les évêques de cour avaient refusé au Pape la démission de leurs siéges. Le 12 novembre 1815, Louis XVIII leur manda que, ce refus paraissant s'opposer à l'heureuse issue des négociations, il les engageait à lever cet obstacle. Sept d'entre eux, qui se trouvaient à Paris, lui adressèrent, le

é, par la raison
que d'un évêque.
cet article du
treize ans qu'il
ue chrétienne, de
utes ses parties.
donc dans cette
avec Rome doit
1801 et de ré-
s'agit que le roi
branlable sur le
, on obtiendrait.
fermeté. On n'a
nbler : c'est que
e peut le lier en
il ait été consenti
urieusement in-
belle, si illustre,
r à son avis; son
dernier gouver-
it : *Je veux*, et a
ocié, voilà notre
ncordat fait avec
d'autre, je n'en
ne auparavant, et
ser aux moyens à
ait fait trembler;
Je connais cette
mais, plusieurs
ne voulez pas;
des gens bien
ance, l'irréligion
l. » Tels étaient
yait de Rome à
ps de les suivre,
e d'Elbe.
eût pas manqué,
de cour avaient
novembre 1815,
opposer à l'heu-
ver cet obstacle.
adressèrent, le

15 novembre, une formule de démission où il était marqué que cet acte devait rester entre les mains du roi jusqu'au résultat de la négociation. Ceux de leurs collègues qui étaient demeurés à Londres envoyèrent une formule qui portait en substance que les évêques, « désirant entrer, autant qu'il leur était possible, dans les vues pieuses du roi, remettaient, comme dépôt, entre ses mains, des actes portant le titre de démission, mais qui ne pourraient en avoir réellement l'effet que quand ils verraient et jugeraient les principes en sûreté. » Béthisy, évêque d'Usèz, ne trouvant point encore cette précaution suffisante, joignit à sa formule la condition de juger par lui-même de l'utilité de sa démission. Ces évêques adressèrent en même temps à Louis XVIII une lettre commune où ils disaient que leurs démissions, qu'ils ne donnaient que par déférence, seraient certainement dédaignées à Rome. La forme dans laquelle on les avait rédigées pouvait en effet faire prévoir qu'elles ne seraient point admises.

L'ancien évêque de Saint-Malo, rappelé sur ces entrefaites, eut pour successeur dans l'ambassade de Rome le comte de Blacas, qui venait de conclure le mariage du duc de Berry avec une princesse de Naples. Le duc de Richelieu, principal ministre du roi, s'exprimait ainsi dans ses instructions au nouvel envoyé « L'ambassadeur aura soin de ne faire aucune mention du concordat, et de ne pas laisser supposer à la cour de Rome que le gouvernement lui en demande la révocation. » Ces paroles laissent assez entendre qu'on la lui demandait précédemment. Le 22 août 1816, sept évêques de cour non démissionnaires, MM. de Périgord, de Bonnac, de Caux, du Chilleau, de la Fare, de Coucy et de la Tour, signèrent à Paris une lettre où ils s'élevaient fortement contre l'abus qu'on avait fait de leurs réclamations au sujet du concordat de 1801, et contre des récits d'*hommes inquiets, sans mission et sans autorité*. Ces paroles faisaient allusion au parti schismatique, dit la *petite église*, né en Angleterre, du refus plus politique que religieux que ces évêques firent au Pape de donner leur démission. Ce schisme, transplanté en France, avait pour coryphée un certain Blanchard, prêtre, dont le vicaire apostolique de Londres venait de condamner les écrits. D'autres prêtres schismatiques, Vinson et Fleury, répandaient la désunion parmi les fidèles, en particulier dans le diocèse de Poitiers.

Le 25 août 1816, le comte de Blacas signa un concordat à Rome même; le but principal était l'augmentation des évêchés en France; le troisième des quatorze articles abrogeait les *articles organiques*, sans y ajouter par limitation : « En ce qu'ils ont de contraire à la doctrine de l'Église. » Pie VII annonça cette convention à Louis XVIII

par une lettre du 6 septembre, où il dit entre autres choses : « Les évêques qui vont être nommés aux églises de France, s'ils ne rivalisent pas de zèle avec les apôtres, ne seront pas aptes à réparer les dommages de la vigne mystique, à déraciner, à planter, à détruire, à édifier. Et ici nous ne pouvons nous empêcher de manifester à Votre Majesté la douleur qui nous tourmente. — Quelques-uns des évêques actuels qui avaient appartenu à la classe des constitutionnels, après avoir exécuté ce qu'on était en droit d'exiger d'eux, après avoir obtenu de nous l'institution canonique pour les siéges où ils sont aujourd'hui, ont reproduit les erreurs auxquelles ils avaient paru renoncer, et ils se sont rendus indignes du poste qu'ils occupent dans l'Église. Si les difficiles circonstances des temps passés nous ont empêché d'obtenir un remède proportionné à un si grand désordre, l'heureux changement des choses nous ouvre une voie pour exécuter sans retard ultérieur ce que réclame de nous le devoir de notre apostolat. — Une autre cause de notre douleur vient des évêques autrefois titulaires des églises existantes en France avant 1801, et qui n'ont pas donné la démission de leurs siéges. Il en coûte beaucoup à notre cœur de vous exposer nos justes doléances contre des prélats d'ailleurs respectables à beaucoup de titres, et qui ont mérité les éloges de Pie VI, de sainte mémoire, et les nôtres aussi; et nous aurions vivement désiré qu'ils ne nous eussent pas mis dans cette déplaisante nécessité. Quoique liés par le serment avec lequel ils ont promis, dans l'acte de consécration, obéissance au souverain Pontife, cependant, non-seulement ils se sont refusés à nos demandes, mais encore la plus grande partie d'entre eux, par des faits, par des écrits, se sont attiré une grave censure, et ils ont offensé grandement notre personne non moins que notre dignité. Nous oublions volontiers les offenses qui nous sont personnelles; nous ne pouvons oublier également celles qui sont faites à l'autorité et à la dignité de l'Église et de son chef. Or, dans le cas où quelques-uns de ces évêques seraient nommés à des siéges, ils ne pourraient obtenir de nous l'institution canonique, si auparavant ils ne donnaient à l'Église et au Saint-Siége la satisfaction convenable. »

Au moment même où le Pape adressait au roi les paroles qu'on vient de lire, ce prince, qui ratifia la convention du 25 août, faisait écrire les 5 et 7 septembre, non pas aux prélats anticoncordataires, mais aux archevêques et évêques qui gouvernaient les diocèses en vertu du concordat de 1801, qu'il verrait avec plaisir que ces prélats donnassent la démission de leurs siéges ; de telle sorte qu'après avoir reçu la démission de tous, on pût faire une nomination générale et nouvelle. Et la raison de cette exigence suggérée par les évêques

non démissionnaires à Louis XVIII, c'est que, « après tant et de si violentes secousses qui ont déplacé les bornes anciennes, après une nécessité si extrême qui a fait qu'on s'est élevé au-dessus des règles ordinaires, il est du devoir des souverains d'user de circonspection et de vigilance, afin d'empêcher que ce qui a été toléré dans les temps difficiles ne puisse à la fin passer pour loi, et devenir un dangereux exemple pour la postérité. » C'est-à-dire : un petit nombre de prélats, plus courtisans qu'évêques, brebis rebelles au Pasteur suprême, n'ayant pu amener directement celui-ci à condamner ce qu'il a fait pour le salut de tout le troupeau, essayent de l'y amener par des voies indirectes, en insinuant la doctrine du bas-empire, que le roi est au-dessus du Pape.

Parmi les évêques institués en vertu du concordat de 1801, la conduite fut diverse en cette circonstance. On n'avait point écrit aux quatre anciens constitutionnels qui occupaient les siéges d'Angoulême, d'Avignon, de Cambrai et de Dijon. Parmi les autres, plusieurs évitèrent de répondre directement, ou même firent un refus positif, mais il y en eut très-peu dans cette classe : quelques-uns offrirent leur démission sans hésiter ; les autres, et c'était le plus grand nombre, déclarèrent qu'ils étaient disposés à faire tout ce que le Pape et le roi leur demanderaient de concert. L'archevêque de Bordeaux se montra évêque sous les Bourbons comme sous Bonaparte. Le 23 septembre 1816, il écrivit à Louis XVIII en ces termes : « Sire, M. le grand aumônier m'annonçait, dans une lettre du 14 de ce mois, que Votre Majesté verrait avec satisfaction que, *pour l'honneur de sa couronne*, comme pour l'amour de la paix, je consentisse d'une volonté parfaitement libre à donner ma démission, et qu'en même temps j'écrivisse à Sa Sainteté pour motiver ma démarche. De si hauts intérêts détermineraient sans doute à renouveler aujourd'hui, et sans balancer, ce que je fis il y a quinze ans. *Mais cette démission*, que je donnerais avec tant d'empressement, *ne saurait avoir lieu qu'entre les mains de Sa Sainteté elle-même :* en toute autre forme, elle serait irrégulière et de nul effet. *Que le Saint-Père me la demande encore, je la donnerai sur-le-champ.* Selon les assurances consignées dans les papiers publics, postérieurement à cette lettre de M. le grand aumônier, d'heureux accommodements rendraient à peu près inutiles ces mesures extraordinaires. Sire, qu'il était pénible pour vos fidèles sujets de les voir se prolonger sans fin ces négociations entre un monarque si religieux et un si vertueux Pontife, entre le Père commun et le fils aîné de l'Église ! Oserai-je le dire à Votre Majesté ? j'ai craint qu'on n'éloignât de plus en plus le terme désiré, lorsque j'ai vu qu'en ces circonstances délicates on semblait affecter à Paris de faire valoir sur

les thèses théologiques cette déclaration de 1682, contre laquelle ont réclamé sans cesse douze Papes depuis cette époque. Votre Majesté sait à merveille ce qui fut promis à cet égard en 1693 par Louis XIV, et comment cela fut observé jusqu'à la mort de ce grand roi. Il n'est pas surprenant que les parlements, oppresseurs constants du clergé, et Buonaparte ensuite, aient présenté cette déclaration comme le palladium de nos libertés gallicanes. »

Cependant les évêques non démissionnaires qui poussaient le roi à demander aux titulaires actuels le sacrifice de leurs siéges, différaient toujours eux-mêmes de faire au Pape le sacrifice de leurs anciens titres, et même de témoigner par un acte d'obédience qu'ils étaient dans la communion du Saint-Siége. La lettre du 22 août précédent n'ayant pas été agréée à Rome, il fut question d'en écrire une autre à laquelle on apporta successivement diverses modifications. Le 15 octobre, le grand aumônier Talleyrand-Périgord, ayant réuni ses collègues, leur lut une déclaration de ses sentiments, où il ne se qualifiait plus qu'*ancien* archevêque de Reims : les cinq autres récalcitrants y adhérèrent. Enfin, le 8 novembre, il adressèrent au Pape une lettre commune, où, sans donner précisément leur démission, ils ne se qualifient plus que d'anciens évêques, protestent de leur obéissance et s'excusent de leur résistance passée. C'était quelque chose; mais ce n'était pas la foi vive, ni la franchise apostolique de l'archevêque de Bordeaux.

Cependant le concordat du 25 août 1816 ne fut point mis à exécution. En récompense, M. Lainé, ministre de l'intérieur, s'érigeant en pape civil du clergé français, voulut obliger les professeurs de théologie dans les séminaires à souscrire une promesse de croire et de professer les quatre articles de la déclaration gallicane de 1682. L'archevêque de Bordeaux lui répondit par la lettre suivante, du 5 février 1817 : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 28 janvier, avec des exemplaires imprimés de la déclaration de 1682. J'avais espéré et j'aime à espérer encore que le gouvernement aura égard aux raisons qui m'empêchent de faire observer cette déclaration. — Après de longs et tristes débats, Louis XIV écrivit de sa main au Pape, le 14 septembre 1693 : « Je suis bien aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 2 mars 1682 touchant la déclaration faite par le clergé de France, à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé, ne soient pas observées. » — « Cette lettre du roi Louis XIV au pape Innocent XII, dit M. d'Aguesseau, qui la rapporte, fut le sceau de l'accommodement entre la cour de Rome et le clergé de France (lequel, comme l'on

sait, satisfit de son côté); et, conformément à l'engagement qu'elle contenait, ajoute le célèbre chancelier, Sa Majesté ne fit plus observer l'édit du mois de mars. » — Dans ma réponse à la précédente lettre de Votre Excellence, je disais comment on avait voulu depuis oublier tout cela en France, sans égard aux plaintes de douze Papes consécutifs. On a observé, et non sans fondement, que ces plaintes et blâmes du Saint-Siége concernent moins les opinions, les propositions en elles-mêmes, que la déclaration qui, appuyée de l'édit, en fait règle d'enseignement. Or, c'est précisément cette *déclaration du clergé gallican sur la puissance ecclésiastique*, que j'aurais à maintenir par mon autorité épiscopale. Je dois incessamment rendre compte de l'usage que j'en aurai fait devant un tribunal, où tant les libertés que les servitudes de l'église gallicane seraient de bien faibles moyens pour ma justification. »

Le 11 juin 1817, nouveau concordat, qui rétablit celui de Léon X et de François Ier : le concordat de 1801 cesse d'avoir son effet : les *articles organiques* sont abrogés, en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église. Les siéges supprimés en 1801 seront rétablis en tel nombre qui sera convenu d'un commun accord, comme étant le plus avantageux pour le bien de la religion. Toutes les églises archiépiscopales et épiscopales érigées en 1801 seront conservées, ainsi que leurs titulaires actuels. Les diocèses, après qu'on aura demandé le consentement des titulaires actuels et des chapitres des siéges vacants, seront circonscrits de la manière la plus adaptée à leur meilleure administration, etc. Tels sont les principaux articles du concordat de 1817. Tous les évêques et chapitres donnent leur consentement pour une nouvelle circonscription. Le 16 juillet, les ratifications du Pape et du roi sont échangées à Rome. Le 19, Pie VII confirme le concordat par des lettres apostoliques. Le 27, une seconde bulle règle la distribution des métropoles et la circonscription des diocèses. Le 28, il nomme cardinaux MM. de Périgord, de la Luzerne et de Bausset. Le 8 août, Louis XVIII nomme aux siéges récemment créés. Le 1er octobre, Pie VII institue trente-un évêques. Le concordat est présenté aux chambres par le ministre Lainé, avec un projet où il y avait des principes plus mauvais qu'on n'en avait affiché sous Bonaparte. Il était dit, par exemple, dans le premier article, que le roi nommait aux évêchés, en vertu du droit inhérent à sa couronne ; tandis que Fleury lui-même reconnaît, dans son *Discours* sur les libertés de l'église gallicane, que *la nomination du roi n'a d'autre fondement légitime que la concession du Pape, autorisée du consentement tacite de toute l'Église*. Le projet de loi, qui anéantissait le concordat qu'il devait appuyer, et le concordat lui

même, éprouvent de l'opposition de toutes parts; on écrit pour, on écrit contre; le Pape lui-même se plaint du projet de loi et répond dans ce sens à un député recommandable, le comte de Marcellus, qui l'avait consulté. Les ministres Lainé et Richelieu, qui, dans cette affaire, avaient agi sans assez de prévoyance ni de maturité, se découragent; ils demandent au Pape la suppression de quatorze nouveaux évêchés; Pie VII veut savoir ce que pensent là-dessus les évêques; les évêques répondent qu'ils s'en rapportent à ce que le Pape et le roi feront de concert; les ministres abandonnent le concordat de 1817. Alors on se trouve entre deux concordats, l'un aboli, l'autre créé et non exécuté. Des évêques avaient donné la démission de leurs anciens siéges, et ne pouvaient prendre possession des nouveaux; des bulles restaient, comme suspendues, entre les mains des ministres; les *pallium* envoyés aux nouveaux archevêques ne servaient plus qu'à attester l'empressement du souverain Pontife à pourvoir aux besoins de l'église de France; enfin les ecclésiastiques nommés à des évêchés, qu'on avait arrachés à leurs occupations et appelés en toute hâte à Paris, se trouvaient dans une position embarrassante et précaire. Cette confusion et cette incohérence dans les affaires montrent quelle confusion et quelle incohérence régnaient dans des têtes qui prétendaient pourtant régenter l'Église romaine.

Les ministres du roi demandaient au Pape l'anéantissement du concordat de 1817, comme étant inexécutable, et comme ayant été fait *par une erreur mutuelle* et sans qu'on sût de part et d'autre ce qu'on faisait. Les évêques demandaient au Pape le maintien du même concordat, disant que rien ne s'opposait à son exécution. Bref, dans toutes ces affaires, le gouvernement français paraît composé de gens qui perdent la tête, qui ne savent ni ce qu'ils disent ni ce qu'ils font. Les schismatiques de la petite église en profitaient pour brouiller dans bien des diocèses vacants, quoiqu'ils eussent des évêques. Après de nouvelles négociations, où intervint Portalis fils, Pie VII, sur les supplications des évêques, remédia provisoirement aux églises de France en 1819, en autorisant les prélats anciens et nouveaux à reprendre ou à prendre temporairement le gouvernement de leurs diocèses, mais dans la circonscription de 1801, en attendant qu'il y eût un règlement définitif. Ce règlement se fit en 1822 par la bulle du 6 octobre, commençant par ces mots: *Paternæ caritatis*. Au lieu de cinquante évêchés, comme au concordat de 1801, ou de quatre-vingt-douze, comme au concordat de 1817, il y en eut quatre-vingts distribués sous les quatorze métropoles de Paris, Lyon, Rouen, Sens, Reims, Tours, Bourges, Albi, Bordeaux, Auch, Toulouse, Aix, Besançon, Avignon. Tel est encore, en 1848,

l'état présent de la France ecclésiastique, si ce n'est que l'évêché de Cambrai a été rétabli archevêché, principalement en mémoire de Fénelon.

Pendant qu'on écrivait pour et contre les concordats, l'abbé Frayssinous publia ses *Vrais principes de l'Eglise gallicane*. Voici les réflexions que lui fit à cet égard le respectable archevêque de Bordeaux, dans sa lettre du 11 avril 1818 : « Je suis tout confus, monsieur l'abbé, d'être encore à vous offrir des remercîments pour le gracieux envoi des *Vrais principes*. Je n'eus garde d'en différer la lecture ; mais elle fut rapide ; et comme je l'écrivais alors à M. Duclaux, je voulais la reprendre, ayant remarqué, parmi tant d'excellentes choses, certains traits qui me semblaient peu dignes du célèbre et respectable auteur.... Oui, monsieur l'abbé, et tout vieux évêque français que je suis, je souhaiterais beaucoup qu'une réputation si bien méritée ne contribuât point à étayer le déplorable système gallican. Vous avez montré, j'en convions, une modération assez peu commune chez nous. Vous n'avez pas dit, avec l'illustre historien de Bossuet, « que l'assemblée de 1682 est l'époque la plus mémorable de l'histoire de l'église gallicane ; que c'est celle où elle a jeté son plus grand éclat ; que les principes qu'elle a consacrés ont mis le sceau à cette longue suite de services que l'église de France, etc. » Et ailleurs : « Que la célèbre déclaration du 29 mars 1682 est l'un des plus beaux titres de la gloire de Bossuet et de cette même église, etc. »

« Sans aller si loin, n'est-ce pas se trop avancer, que de mettre d'un côté les *gallicans*, et de l'autre ce qu'il a plu de nommer *ultramontains ;* puis dire avec confiance, comme à l'abri de tout reproche en excès : « Soyons gallicans, mais soyons catholiques. » Car, quels sont-ils ces ultramontains ? Hélas ! le chef de l'Église universelle entouré de toutes les églises particulières, hormis la gallicane ; puisque « ses maximes et ce qu'elle appelle ses libertés la distinguent de toutes les autres. » J'avoue que cette solitude m'effraye ; car enfin ces maximes ne sont nullement des opinions indifférentes en elles-mêmes (ne fût-ce que cela, on ne devrait pas, selon la remarque d'un théologien anglais, bon catholique, parlant de la déclaration, on n'en devrait pas faire une sorte de formulaire pour l'enseignement et la croyance) ; mais l'on convient de bonne foi « qu'elles ont dû amener des conséquences pratiques, influer sur la conduite de l'église de France, soit dans les démêlés de nos rois avec les Papes, soit à l'égard de la primauté du Saint-Siége, de l'acceptation de ses décrets et de ses jugements. »

« Ainsi aucune bulle ne devra être reçue chez nous sans être exa-

minée, et examinée pour qu'on y juge ce qu'elle contient. En vain Clément XI se sera-t-il exprimé en ces termes pressants (1706) :

« *Qui vous a établis nos juges ?... Vénérables frères, c'est une chose tout à fait intolérable, que quelques évêques, particulièrement des églises dont les priviléges et les honneurs ne subsistent que par la faveur et le bienfait de l'Eglise romaine, lèvent la tête contre celle dont ils ont tout reçu, et morcellent les droits du premier Siége, qui reposent, non pas sur une autorité humaine, mais sur l'autorité divine ;* et renvoyant les prélats français à leurs plus illustres prédécesseurs, dont il cite les textes : *Interrogez vos ancêtres, et ils vous diront qu'il n'appartient pas à des pontifes particuliers de discuter les décrets du Siége apostolique, et auxquels ils doivent obéissance.* Ce qu'il leur dit ensuite ne se vérifie-t-il pas de plus en plus ? *Prenez garde, vénérables frères, que ce ne soit pour cette raison que, depuis un si grand nombre d'années, vos églises n'ont jamais joui d'une vraie paix, et n'en jouiront jamais, à moins que, comme vous le disiez vous-mêmes il n'y a pas longtemps, l'autorité du Saint-Siége ne prévale pour abattre l'erreur.* Ah ! monsieur, et après cela il me serait *permis* d'écrire « que le Pape peut se tromper dans ses jugements sur la foi, même les plus solennels, » lui laissant néanmoins pour privilége « que ce ne serait pas avec cet esprit d'*opiniâtreté* qui est le caractère de l'hérésie, » et à tous pour ressource, que « s'il l'enseignait formellement, nos réclamations le ramèneraient dans les sentiers de la vérité. » Mais alors, et en attendant, où serait-elle assez apparente ? Mais alors que devient, demandera-t-on encore, le *Confirma fratres tuos ?* Le successeur de saint Pierre aurait, au contraire, besoin d'être relevé lui-même, raffermi par quelques-uns d'entre ses frères, qui jamais n'en eurent, ni n'en peuvent avoir la divine mission. Non, non, je ne saurais croire que cela me soit *permis*. Et cependant on prétendra davantage ; on prétendra que j'y suis strictement obligé. Le ministre me notifie, à moi, évêque par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siége, que si je ne m'engage pas à faire enseigner la déclaration dans mon séminaire, etc.... Comment me résoudre, contre les vrais reproches de ma conscience, à obtempérer ? J'ose vous réclamer désormais pour auxiliaire... »

En 1818, le supérieur du séminaire de Bordeaux consulta M. Duclaux, supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice, sur la conduite qu'il devait tenir, dans le cas où le ministre de l'intérieur exigerait que les professeurs de son séminaire enseignassent les quatre articles de 1682. M. Duclaux fut d'avis qu'ils pouvaient souscrire la déclaration suivante, pourvu qu'elle fût approuvée par monseigneur l'archevêque : « Nous soussignés, professeurs de théo-

logie au séminaire de Bordeaux, déclarons que nous enseignerons les quatre articles adoptés par l'assemblée du clergé de 1682, et que nous les expliquerons et les développerons d'après les instructions données par M. Bossuet dans ses divers ouvrages. » L'avis de M. Duclaux ne fut pas approuvé par monseigneur l'archevêque, qui lui écrivit une longue lettre dans laquelle il lui dit entre autres : « Je vois bien que vous prétendez écarter certains abus plus marquants au moyen de cette espèce de restriction, *d'après les instructions données par M. Bossuet dans ses divers ouvrages.* La meilleure, pour ne pas dire l'unique bonne, c'est son *Abeat quò libuerit* (qu'elle aille se promener)... Mais ceux qui voudront appuyer de l'autorité du grand Bossuet leurs dispositions hostiles, ne se diront-ils pas renvoyés principalement à l'ouvrage où la déclaration est défendue *ex professo*, quoiqu'il soit demeuré si longtemps à la discrétion du neveu, l'évêque de Troyes, et de ses cojansénistes ?... S'il s'agissait d'opinions laissées à la liberté des écoles, les Papes useraient-ils, depuis plus de cent trente années, de si fortes improbations accompagnées de reproches, de plaintes, de menaces ? J'ai vu essayer de la soustraire à la censure de Pie VI, en sa bulle *Auctorem fidei*, et pour cela on disait que, contre nos principes, le synode de Pistoie rangeait nos quatre articles parmi les articles de foi. Mais qu'on lise la censure, on verra si elle ne tombe pas directement sur l'adoption téméraire et scandaleuse de la déclaration française, adoption qui est *surtout*, ajoute le souverain Pontife, *souverainement injurieuse au Siége apostolique après la publication de tant de décrets de nos prédécesseurs.*

M. de la Luzerne ayant été nommé cardinal, publia son livre en faveur des quatre articles, comme pour témoigner sa reconnaissance à Pie VII. Il en envoya un exemplaire à l'archevêque de Bordeaux, qui, le 5 février 1821, écrivit à l'abbé de Trévern, mort depuis évêque de Strasbourg : « Vous êtes plus à portée de monseigneur le cardinal de la Luzerne ; mettez-moi donc aux pieds de Son Éminence, ah ! profondément à ses pieds ; et puissé-je ne m'en relever qu'après avoir obtenu d'elle la généreuse abjuration des principes qui l'ont conduite dans le nouvel et érudit ouvrage dont elle a daigné me faire cadeau, hélas ! conduite à le terminer par ces effrayantes lignes : « Que, par conséquent, et ces décrets, et la doctrine gallicane qu'ils définissent, sont fondés sur l'irréfragable autorité, et munis de la plus grande certitude qui puisse exister. » Et cependant, mon cher abbé, qu'en ont jugé, qu'en jugent depuis cent quarante années douze Papes consécutifs, reconnus par l'Église comme successeurs et héritiers de celui à qui Jésus-Christ disait,

pour jusqu'à la fin des temps : *Confirma fratres tuos?* — Non, dussé-je, avec les catholiques d'au delà des Alpes, avec ceux d'au delà des Pyrénées, ou plutôt avec ceux de l'univers entier, notre France exceptée, mériter l'insignifiante injure d'*ultramontain*, non, encore une fois, je ne me relèverai point, ni ne cesserai de gémir, de crier que je n'aie obtenu quelque chose... »

Voilà comme, en 1821, le saint archevêque de Bordeaux parlait au cardinal de la Luzerne. Il se gêna un peu moins, en 1824, avec le nouveau ministre de l'intérieur, l'avocat Corbière, qui, à l'exemple de l'avocat Lainé, voulut ceindre la tiare ministérielle. Il se contenta de lui écrire, le 11 juin, ce petit mot : « Vous témoignez être surpris de ce que, malgré votre demande, déjà ancienne, je ne vous ai point envoyé la célèbre déclaration de 1682, souscrite par les directeurs et professeurs de mon séminaire. Je ne le pouvais faire, ni même tenter, sans transgresser d'essentielles obligations. Si, avec bien d'autres, je me suis trop aisément persuadé qu'en pareilles conjonctures ne point répondre était le plus convenable, la droiture d'intention sera mon excuse auprès de Son Excellence, à laquelle j'ai l'honneur d'offrir l'hommage de mes sentiments respectueux. D'AVIAU [1]. »

Charles-François d'Aviau du Bois-de-Sanzay naquit le 7 août 1736, au château du Bois-de-Sanzay, diocèse de Poitiers. Étant l'aîné de sa famille, il renonça à cet avantage pour embrasser l'état ecclésiastique, fit ses études chez les Jésuites à la Flèche, puis au séminaire Saint-Sulpice à Paris. Reçu docteur à la faculté de théologie d'Angers, il fut nommé chanoine à la collégiale de Saint-Hilaire, ensuite au chapitre de la cathédrale, et grand vicaire du diocèse. C'est alors qu'il fut chargé de prononcer l'oraison funèbre de Louis XV. Il remplissait depuis plusieurs années ces fonctions de grand vicaire, lorsque Lefranc de Pompignan, ayant donné sa démission en 1789, proposa à Louis XVI l'abbé d'Aviau pour lui succéder dans l'archevêché de Vienne. Mandé à Paris, il s'y rendit à pied; et lorsqu'on lui eut fait connaître le choix que le roi avait fait, il s'en déclara modestement indigne. Ce ne fut que sur des ordres formels qu'il accepta. En prenant possession de son siége, le nouvel archevêque y porta les vertus qui l'ont distingué jusqu'à la fin de sa longue carrière, un grand zèle pour le bien de la religion, une simplicité vraiment évangélique, et surtout une charité dont les pauvres du diocèse de Vienne ont longtemps conservé le souvenir. Au temps de la persécution révolution-

[1] Voir ces lettres et d'autres dans le *Mémorial catholique*, t. 7, an 1827. N. de mai et juin.

naire, il quitta sa patrie en 1792 ; et, pénétré d'une profonde vénération pour saint François de Sales, il se rendit à Annecy, où l'on conserve les restes de cet évêque. Là, il dirigeait les consciences, édifiait les jeunes ecclésiastiques par ses exemples, ses entretiens et sa charité. La Savoie ayant été envahie par les armées françaises, il alla demander l'hospitalité dans la célèbre abbaye d'Einsiedlen ou de Notre-Dame des Ermites. Quoiqu'il se fût annoncé comme un pauvre prêtre, on le reconnut, et il fut accueilli avec tous les honneurs dus à son rang. Ensuite il se rendit à Rome, où il fut reçu avec une bonté touchante par le pape Pie VI. C'est là que lui fut donné par ce Pontife le nom de *saint archevêque*, que confirma plus tard Pie VII. Tourmenté par le désir de servir son église, l'archevêque de Vienne rentra secrètement en France en 1797 : il fit encore ce voyage à pied, un bâton à la main, et ce fut ainsi qu'il parcourut son diocèse, se résignant aux privations, et vivant comme un pauvre missionnaire, exposé sans cesse à être arrêté et mis à mort. Il administrait aussi les diocèses de Die et de Viviers, qui étaient vacants, l'un par la mort du titulaire, l'autre par l'apostasie de son premier pasteur. Déguisé en paysan, d'Aviau parcourait les montagnes du Dauphiné, du Vivarais et du Forez, portant de village en village les consolations et les secours de la religion. Il avait établi le centre de son périlleux apostolat dans les montagnes du Vivarais ; et souvent il disait la messe sur le tombeau de saint François Régis, qui, placé sur une haute montagne, était protégé par les difficultés du lieu et par la piété des habitants de la Lozère. Quand le missionnaire était poursuivi par les persécuteurs de ce temps-là, il se réfugiait dans le château de madame de Lestranges, près d'Annonay.

Le concordat ayant rendu la paix à l'église de France, il donna sa démission. Appelé au siége archiépiscopal de Bordeaux, il y fut installé le 9 avril 1802. Il serait difficile de dire tout le bien qu'il fit alors au milieu de son nouveau troupeau. Ne trouvant que des débris, sa première pensée fut de relever toutes les institutions réellement utiles, et il anima du même zèle tous les pasteurs de son diocèse. Après avoir rétabli son grand séminaire, il acheta l'ancien séminaire de Bazas pour y fonder une école ecclésiastique. Il acquit ensuite l'ancienne abbaye de Verdelay, afin d'y établir un lieu de retraite pour les prêtres infirmes ou âgés. Il fallait des missionnaires pour ranimer la piété des fidèles, il acheta pour eux une maison. Il appela à Bordeaux les frères des écoles chrétiennes, les sœurs Ursulines, celles de la Réunion et du Sacré-Cœur, afin que les enfants des deux sexes fussent instruits dans la religion et dans les premières connaissances humaines ; enfin il procura des établissements aux Jé-

suites et aux Trappistes. La première guerre d'Espagne, en 1809, lui fournit de nouvelles occasions de manifester son zèle et de pratiquer la charité. On dirigeait sur Bordeaux les prisonniers espagnols ainsi que les ecclésiastiques et les laïques condamnés à l'exil : le prélat allait visiter et consoler ces malheureux. Père des pauvres, il leur donnait non-seulement son superflu, mais généralement tout ce qui était en sa puissance, au point qu'il fallait employer de pieux artifices pour lui procurer à lui-même ce qui lui était nécessaire. Ainsi, une sœur de la Charité vint un jour lui demander de l'argent pour un pauvre gentilhomme qui n'avait plus de linge; il donne aussitôt la somme qu'elle désire : elle achète des chemises pour le pauvre gentilhomme qui n'en avait plus, et qui était monseigneur l'archevêque de Bordeaux lui-même. Comme saint Augustin, il mourut sans faire de testament, parce qu'il ne laissa pas de quoi en faire. Il fallut payer ses funérailles.

Cette bonté de cœur s'unissait en lui à la force de caractère et à la grandeur d'âme ; nous en avons vu la preuve au concile de 1811. Jamais, ni alors ni depuis, il ne participa à rien de ce qui pût contrister le chef de l'Église. Il mourut le 11 juillet 1826, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, après avoir souffert pendant quatre mois du feu qui avait pris aux rideaux de son lit le 9 mars, et dont il avait été atteint. D'après ses dernières volontés, son cœur fut porté à l'église de Saint-Hilaire à Poitiers, où il avait commencé par être chanoine. Le 11 janvier 1827, M. Lambert, vicaire général du diocèse, y prononça son oraison funèbre. Après avoir exposé la vie que monseigneur d'Aviau menait à Rome, l'orateur ajoute : « Sa vertu jeta un si grand éclat dans la capitale du monde, que c'est là qu'on lui donne un nom qui est au-dessus de tous les noms pour un être immortel, le nom de *saint archevêque*. Il a porté ce nom jusqu'à son dernier soupir; et les miracles qui s'opèrent sur son tombeau, et que nous soumettons avec respect au jugement de l'Église, nous font concevoir la douce espérance de le lui accorder un jour dans nos temples. »

Vers la fin de la même année 1826, même diocèse de Poitiers, apparut une croix dans la paroisse de Migné, à la clôture d'une mission jubilaire. Dans le temps même nous en avons résumé l'histoire, d'après une relation officielle, et d'après les journaux de l'époque.

Cette relation comprend : 1° un rapport adressé le 22 décembre 1826 à M. l'évêque de Poitiers, et signé du curé, du maire, de l'adjoint et de deux fabriciens de Migné, du curé de Saint-Porchaire et de l'aumônier du collége royal de Poitiers, qui avaient prêché les exercices du jubilé, du maréchal des logis de la gendarmerie, d'un ancien adjudant sous-officier et de quarante-un autres témoins oc-

laires ; 2° un rapport officiel de la commission d'enquête envoyée sur les lieux par l'évêque de Poitiers, et composée de MM. l'abbé de Roche-Monteix, son vicaire général ; Taury, professeur de théologie au grand séminaire ; de Curzon, maire de la commune, témoin oculaire du fait ; Boisgiraud, professeur de physique au collége royal de Poitiers, et de plus protestant ; J. Barbier, avocat, conservateur adjoint de la bibliothèque de la ville, et Victor de Larnay, désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par ces deux rapports il est constaté que le dimanche 17 décembre, jour de clôture des exercices de la mission jubilaire, au moment de la plantation solennelle d'une croix, et tandis qu'un ecclésiastique rappelait à un auditoire d'environ trois mille âmes l'apparition qui eut lieu autrefois en présence de l'armée de Constantin, tout le monde aperçut dans les airs une croix lumineuse, d'un blanc argentin, longue d'environ cent pieds, parfaitement régulière, et élevée horizontalement de cent à deux cents pieds au-dessus d'une place qui est devant l'église. A cet aspect, tous les assistants sont saisis d'une émotion religieuse ; les uns tombent à genoux, les autres lèvent les mains au ciel ; ceux qui avaient résisté jusque-là aux instructions se convertissent. Enfin, cette croix conserve sa position, ses formes et sa couleur, pendant une demi-heure, et à la vue de trois mille personnes, jusqu'au moment où les fidèles sont rentrés à l'église pour recevoir la bénédiction du Saint Sacrement.

Maintenant nous laissons au sens commun des personnes sages à juger si le fait est bien avéré ; ensuite si c'est là un accident purement naturel, ou bien s'il y a quelque chose de plus.

Quant à nous, il nous semble que la manière seule dont certaines feuilles libérales en ont parlé, a résolu l'une et l'autre question. D'abord, aucune d'entre elles n'a contesté le fait en lui-même, ce qui, en effet, était impossible ; car si devant les tribunaux de la justice la déposition de deux ou trois témoins forme une preuve complète, lors même qu'il s'agirait du fait le plus contraire à l'ordre moral, comment, au tribunal du sens commun ou de la raison, la déposition unanime de deux ou trois mille témoins oculaires ne suffirait-elle pas pour nous assurer d'un fait extraordinaire dans l'ordre physique ? Si le témoignage de trois mille personnes, qui ont vu pendant une demi-heure, ne prouve rien dans le dernier cas, le témoignage de trois prouvera mille fois moins encore dans l'autre, et la justice et la raison doivent également, et pour toujours, renoncer à toute certitude.

Pour ce qui est du *Constitutionnel* (25 février 1827) en particulier, non-seulement il ne conteste pas l'événement de Migné, il ajoute

encore que *cette apparition lumineuse est assez commune après le coucher du soleil;* c'est-à-dire que si, cent fois dans notre vie, nous n'avons pas vu, comme les habitants de Migné, des croix lumineuses d'une centaine de pieds de long, de formes bien nettes, paraître au haut des airs pendant une demi-heure, et à la vue de trois mille personnes, c'est bien notre faute, car c'est une chose qui arrive presque tous les soirs ; et si le *Constitutionnel* n'en cite pas un seul exemple, qui ne voit que c'est parce qu'il y en a trop et qu'il était embarrassé du choix? Il nous semble que quand un pareil journal est réduit à s'en tirer de cette manière, on peut croire qu'il a trouvé le fait bien avéré, et qu'il y a vu quelque chose de plus qu'une *apparition assez commune.*

Ce qui confirme dans cette pensée, c'est le soin qu'ont eu ces messieurs de passer sous silence la partie la plus importante de cette relation. Ne pouvant s'empêcher d'en parler d'une manière ou d'une autre, ils se bornent à rappeler que le *procès-verbal rédigé et signé le 22 décembre par deux curés, un aumônier, un maire, un adjoint, quelques fabriciens, un ancien militaire, un gendarme, et quarante-un témoins, a été imprimé par l'ordre de M. l'évêque de Poitiers.* Mais ils se sont bien gardés de dire le plus petit mot de la commission nommée par le même prélat, de l'enquête qu'elle fit sur les lieux, et du rapport circonstancié qu'elle en a dressé et qui est signé, entre autres, d'un vicaire général, d'un professeur de théologie, d'un professeur de physique et protestant, et d'un avocat. Ils se sont bien gardés de mentionner le jugement que la commission exprime à la fin de son rapport en ces termes : « Lorsqu'on sait que le hasard n'est qu'un nom, que rien ici-bas n'arrive sans dessein et sans une cause bien déterminée, on ne peut qu'être vivement frappé de voir apparaître tout à coup, au milieu des airs, une croix si manifeste et si régulière, dans le lieu et l'instant précis où un peuple nombreux est rassemblé pour célébrer le triomphe de la croix par une solennité imposante, et immédiatement après qu'on vient de l'entretenir d'une apparition miraculeuse qui fut autrefois si glorieuse au christianisme ; de voir que ce phénomène étonnant conserve toute son intégrité et la même situation, tandis que l'assemblée reste à le considérer ; qu'il s'affaiblit à mesure que celle-ci se retire, et qu'il disparaît à l'instant où l'un des actes les plus sacrés de la religion appelle toute l'attention des fidèles. » Les journaux philosophiques ont craint sans doute que si leurs dévots lecteurs pouvaient prendre une idée exacte de la relation, ils ne fussent tentés de partager les sentiments des commissaires. Ils ont donc cru devoir prudemment leur dérober la connaissance de la partie la plus essentielle, sauf à crier plus tard

contre les fraudes pieuses, les restrictions mentales de ceux qui ne font pas comme eux.

Quant aux honnêtetés libérales *d'ignorance*, *de fanatisme*, *d'idées superstitieuses*, *de notions monacales*, *de folies*, *d'abrutissement religieux*, etc., que ces messieurs prodiguent en cette occasion, elles prouvent à merveille que cette croix est venue là fort inconstitutionnellement, que s'il avait été possible de nier le fait, on en aurait eu la meilleure volonté du monde, et qu'enfin si ces messieurs avaient été consultés et écoutés à Migné, comme à Rouen et à Lyon, on n'y aurait pas plus aperçu de croix dans les airs qu'on n'en a vu élever ailleurs sur terre [1].

Cette apparition de croix à la clôture d'une mission catholique contrariait singulièrement les prêtres schismatiques de la *petite église*. Ils crièrent donc contre, mais avec moins de succès encore que les journaux incrédules. L'évêque de Poitiers, M. de Bouillé, rendit compte des faits au Pontife romain, qui lui répondit le 18 avril 1827 : « Considérant toutes les circonstances qui environnent cet événement, il paraît qu'on ne peut l'attribuer à aucune cause naturelle. » Dans un bref du 18 août suivant, Léon XII ajouta que, « personnellement et d'après son jugement particulier, il était persuadé de la vérité du miracle. » Il donna même à l'église de Migné une croix d'or renfermant un morceau de la vraie croix, et accorda une indulgence plénière au troisième dimanche d'Avent, jour fixé par l'évêque du diocèse pour célébrer la mémoire de cet événement.

Depuis que ce prélat avait pris possession de son siége, il n'avait rien omis pour engager les prêtres anticoncordataires à se soumettre. Voyant ses soins inutiles pour la plupart d'entre eux, il interdit nommément, le 21 juillet 1820, onze de ces insoumis, infligea la même peine aux autres qui se trouvaient dans le même cas, et, par une lettre du 8 août, soumit au Pontife romain la sentence qu'il avait portée et les règles qu'il suivait, tant à l'égard des prêtres dissidents que des fidèles de leur parti. Pie VII, par un bref du 26 septembre, approuva et la sentence et les règles de l'évêque, et traita les nouveaux sectaires de schisme manifeste. L'évêque publia la réponse du Pape dans un mandement du 26 octobre, où il exhorta les dissidents de son diocèse à ouvrir les yeux. Mais, le 2 décembre les ministres de Louis XVIII suppriment et le mandement de l'évêque et le bref du Pape, et cela en vertu des libertés de l'église gallicane. L'apparition de la croix en 1826 peut donc être regardée comme une leçon providentielle à plus d'une espèce d'aveugles.

[1] *Mémorial catholique*. Mars 1827.

Nous avons vu le saint archevêque de Bordeaux combattre jusqu'au dernier soupir pour les droits du Saint-Siége contre les innovations gallicanes. Il le faisait par des lettres secrètes au roi, à ses ministres, aux écrivains gallicans, l'abbé Frayssinous, le cardinal de Bausset, le cardinal de la Luzerne. Dans le même temps, l'abbé Félicité de Lamennais, devenu prêtre, combattait pour la même cause et contre les mêmes personnes, mais publiquement et avec une indomptable énergie. L'an 1826, il publia son livre *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*. Dans les quatre premiers chapitres, qui parurent d'abord séparément, il exposait l'état de la société en France ; selon lui, l'état en France est athée, et la religion n'y est, aux yeux de la loi, qu'une chose qu'on administre. Dans les six chapitres suivants, il tire les conséquences de ce qui précède par rapport au gouvernement de l'Église et aux relations des évêques avec le Pape, centre et lien de l'unité catholique. Dans le chapitre *Du souverain Pontife*, il développe les propositions suivantes : Point de Pape, point d'Église; point d'Église, point de christianisme; point de christianisme, point de religion, au moins pour un peuple qui fut chrétien, et par conséquent point de société. Dans le chapitre *Des libertés gallicanes*, il examine ces deux propositions : 1° la souveraineté temporelle, suivant l'institution divine, est complétement indépendante de la puissance spirituelle ; 2° le concile est supérieur au Pape. Il traite ensuite *des églises nationales*, fait des réflexions sur quelques actes du gouvernement relatifs à la religion. Enfin il conclut et dit : « Il n'existe aujourd'hui dans la société que deux forces : une force de conservation dont le christianisme est le principe, et dont l'Église est le centre; une force de destruction qui pénètre tout pour tout dissoudre, les doctrines, les institutions, le pouvoir même.—La plupart des gouvernements se sont placés entre ces deux forces, pour les combattre toutes deux. Ils combattent l'Église, parce qu'ils tiennent obstinément à un système d'indépendance absolue, qui, en abolissant la notion du droit, ébranle partout la souveraineté dans ses fondements. Ils se défendent comme ils peuvent, avec la police et des baïonnettes, contre la force révolutionnaire qui tourne contre eux leurs propres maximes. — S'ils ne sortent pas, et bien vite, de cette position, leur ruine est certaine; car il est évident qu'aucun pouvoir ne saurait subsister qu'en s'appuyant sur les forces de la société. On ne règne pas longtemps lorsqu'on ne veut régner que par soi; jamais l'homme ne subit volontairement le joug de l'homme. Il faut que la puissance descende de plus haut, de celui qui a dit : *Per me reges regnant*. On peut donc le prédire avec assurance, si les gouvernements ne s'unissent pas étroitement à l'Église, il ne

restera pas en Europe un seul trône debout : quand viendra *le souffle des tempêtes* [1], dont parle l'Esprit de Dieu, ils seront emportés *comme la paille sèche et comme la poussière*. La révolution annonce ouvertement leur chute, et à cet égard elle ne se trompe point ; ses prévoyances sont justes. — Mais en quoi elle se trompe stupidement, c'est de penser qu'elle établira d'autres gouvernements à la place de ceux qu'elle aura renversés, et qu'avec des doctrines toutes destructives elle créera quelque chose de stable, un ordre social nouveau. Son unique création sera l'anarchie, et le fruit de ses œuvres des pleurs et du sang. »

C'est ainsi que l'abbé F. de Lamennais parlait en 1826. Ces paroles, remarquables dès lors, le sont encore plus en 1848. Cet ouvrage appréciait les actes de deux ministres de Charles X, l'avocat Corbière et l'abbé Frayssinous, évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques. Le saint archevêque de Bordeaux leur avait écrit l'équivalent. Mais se voir censurés publiquement, et par un simple prêtre, leur parut trop fort. L'ouvrage fut déféré aux tribunaux ; non pas au tribunal du Pape, quoiqu'il s'agît de matière religieuse et ecclésiastique, mais au tribunal de police correctionnelle de Paris, tribunal qui juge les affaires des prostituées, des vagabonds et des escrocs de la capitale. L'auteur y comparut le 20 avril. L'avocat du roi signala son livre comme renfermant deux délits : celui d'attaque contre la dignité et les droits du roi, et celui de provocation à la désobéissance à la déclaration gallicane de 1682. M. Berryer, avocat de l'auteur, s'étonna de voir une telle affaire à un tel tribunal, détruisit les deux chefs d'accusation, montra que les passages incriminés n'étaient guère que des extraits de Fénelon ou de Bossuet, établit la distinction des deux pouvoirs, et prouva que la déclaration de 1682 n'était plus loi de l'état. Après quoi, le président ayant demandé à l'auteur s'il avait quelque chose à ajouter à sa défense, l'abbé F. de Lamennais prit la parole en ces termes : « Messieurs, je n'ai rien à ajouter au discours que vous venez d'entendre. Seulement je dirai deux mots touchant les questions dogmatiques traitées dans mon écrit. Bien que la cour n'en soit pas juge, comme elles ont servi néanmoins de prétexte au procès qui m'est intenté, je dois à ma conscience et au caractère sacré dont je suis revêtu, de déclarer devant le tribunal que je demeure inébranlablement attaché à tous les principes que j'ai soutenus, c'est-à-dire à l'enseignement invariable du chef de l'Église ; que sa foi est ma foi, sa doctrine ma doctrine, et que jusqu'à mon dernier soupir je continuerai de la professer et de

[1] Ps. 10, 7.

la défendre. » Le tribunal n'admit point le premier chef d'accusation, celui d'attaque contre l'autorité du roi, mais seulement celui de provocation à la désobéissance à la déclaration de 1682, qu'il décida *correctionnellement* être une loi de l'état, malgré la charte qui reconnaissait la liberté de tous les cultes.

Pendant que l'avocat Corbière, ministre de la justice, faisait condamner par la police correctionnelle un prêtre qui s'était permis de critiquer quelques actes de son administration, l'abbé Frayssinous, ministre des affaires ecclésiastiques, eut soin de faire condamner ce même prêtre par un autre tribunal. C'est que ce même prêtre pensait, comme le saint archevêque de Bordeaux, que les doctrines de l'abbé Frayssinous, touchant le vicaire de Jésus-Christ, n'étaient point assez catholiques. L'abbé Frayssinous, au lieu de justifier lui-même sa propre doctrine, comme eût fait Bossuet en pareil cas, aima mieux chercher dans des suffrages extérieurs un supplément quelconque à cette justification. Quatorze évêques se trouvant donc à la cour, on leur proposa de signer une déclaration touchant la déclaration de 1682. Les opinions se divisèrent. Adhérerait-on à toute la doctrine des quatre articles, ou seulement à celle du premier? D'un côté, on ne pouvait ressusciter la déclaration de 1682 après tous les jugements des souverains Pontifes relativement à cet acte, sans se placer, à l'égard du Saint-Siége et de l'Église catholique, dans une position bien plus grave encore que celle des prélats qui en furent les auteurs; de l'autre côté, les trois derniers articles ayant été attaqués plus fortement encore que le premier, se borner à soutenir celui-là, c'était avouer que les autres étaient insoutenables. On prit un parti mitoyen : ce fut de renouveler, d'une manière spéciale, la doctrine du premier article, et d'une manière générale celle des trois autres.

Les quatorze évêques de cour signèrent donc cette déclaration mitoyenne le 3 avril, et la firent présenter le 10 du même mois à Charles X. On demanda dès lors : Pourquoi une déclaration *doctrinale* faite au roi, et non au Pape? Si les prélats se sont adressés au chef *de l'état*, parce que la doctrine, opposée à leurs opinions, leur a paru pouvoir amener de *nouveaux périls pour l'état*, pourquoi ne pas s'adresser au chef de la religion, puisque la même doctrine leur a paru aussi pouvoir amener de *nouveaux périls pour la religion?*

Ce n'est pas tout. Voici les principales propositions de cette déclaration de 1826. « Des maximes reçues dans l'église de France sont dénoncées hautement comme un attentat contre la divine constitution de l'Église catholique, comme une œuvre souillée de schisme et d'hérésie, comme une profession d'athéisme politique. Combien

ces censures prononcées sans mission, sans autorité, ne paraissent-elles pas étranges, quand on se rappelle les sentiments d'estime, de confiance et d'affection que les successeurs de Pierre, chargés comme lui de confirmer leurs frères dans la foi, n'ont cessé de manifester pour une église qui leur a toujours été si fidèle ! Mais ce qui étonne et afflige le plus, c'est la témérité avec laquelle on cherche à faire revivre une opinion née autrefois du sein de l'anarchie et de la confusion où se trouvait l'Europe, constamment repoussée par le clergé de France et tombée dans un oubli presque universel, opinion qui rendrait les souverains dépendants de la puissance spirituelle même dans l'ordre politique, au point qu'elle pourrait, dans certains cas, délier leurs sujets du serment de fidélité... ; doctrine qui n'a aucun fondement, ni dans l'Évangile, ni dans les traditions apostoliques, ni dans les écrits des docteurs et les exemples des saints personnages qui ont illustré les plus beaux siècles de l'antiquité chrétienne. »

Nous avons vu, l. 88, § 5, de cette histoire, que, d'après Bossuet, le principe fondamental du premier article de la déclaration de 1682, c'est que l'ordre politique est distinct de l'ordre moral ; par conséquent, que, de soi, l'ordre politique est sans morale et sans religion ; que, de soi, l'ordre politique est athée, et même qu'il doit l'être, s'il veut éviter la subordination à la puissance religieuse et sacerdotale. Plus tard, nous avons vu Robespierre, de ce principe fondamental de Bossuet, tirer cette conclusion pratique : Si le jugement de Louis XVI était un acte ordinaire de morale et de justice, au lieu de le condamner, nous devrions lui demander pardon, car, selon toutes les règles de la justice et de la morale, il est innocent. Mais comme ce jugement est un acte politique, et que l'ordre politique est distinct de l'ordre moral, la condamnation de Louis XVI est une nécessité de bien public. Nous avons vu Bonaparte justifier par le même principe le meurtre du duc d'Enghien. En 1830, on justifiera de même l'expulsion de Charles X et de sa dynastie. Enfin, ce principe justifie, autorise et canonise d'avance toutes les révolutions possibles, comme étant des actes de l'ordre politique, et par là indépendants de la morale et de la religion. Sans doute les quatorze évêques ne pensaient point à tout cela. Cela fait voir qu'il est bon, même quand on est évêque, de savoir ce que l'on signe.

Les quatorze de 1826 n'y regardaient pas de si près ; autrement ils n'auraient pas signé que la doctrine opposée à l'athéisme politique, la doctrine qui subordonne l'ordre politique à l'ordre moral, est née du sein de l'anarchie, qu'elle a été constamment repoussée par le clergé de France, et qu'elle n'a aucun fondement ni dans l'Évangile, ni dans la tradition, ni dans les saints docteurs. Car

un respectable laïque, M. Henrion, dans sa continuation de Beraut-Bercastel, leur dira en toutes lettres : « On ne peut dissimuler que cette opinion est consacrée par des décrets du Siége apostolique, supposée au moins dans les actes de plusieurs conciles, professée par de saints docteurs, et qu'elle a régné sans contestation jusqu'à l'époque du protestantisme. Divers écrivains protestants et philosophes admirent, comme défenseurs de la loi de justice, base de la société, les Papes qui, d'après la déclaration de 1826, se seraient laissé égarer, toucharl les droits de leur divine autorité, par ces préjugés *nés du sein de l'anarchie*. Le cardinal du Perron, député de la chambre ecclésiastique vers celles de la noblesse et du tiers, aux états généraux de 1614, dans le siècle même qui vit paraître la déclaration de 1682, maintint précisément, dans son discours, au sujet des rapports de l'autorité spirituelle avec la souveraineté politique, la doctrine que repousse la déclaration de 1826 ; il avança même, au nom du clergé de France, qu'elle avait été la doctrine *constante* de ce clergé en particulier, tandis que l'opinion contraire n'était soutenue que depuis Calvin [1]. » Il est fâcheux pour quatorze évêques, qui veulent remontrer au Pape, de se voir ainsi redressés par un bon laïque.

Ce n'est pas la seule méprise qui leur soit échappée dans leur déclaration au roi. Ils s'appuient des sentiments d'estime que les Papes témoignent au clergé de France ; mais ils dissimulent les paroles du saint archevêque de Bordeaux, dans sa lettre du 19 avril 1818 à l'abbé Duclaux, supérieur de Saint-Sulpice : « L'on n'a pas manqué de dire : *Soyons gallicans, mais soyons catholiques*. Mieux eût valu écouter le Pape, qui ne cessait de dire : *Vous en viendrez à n'être plus catholiques, si vous vous obstinez à être gallicans*. C'est ce que le souverain Pontife régnant (Pie VII), nous répète après ses onze prédécesseurs immédiats [2]. »

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les quatorze évêques étaient présidés par l'archevêque de Reims, M. de Latil, que Léon XII venait de nommer cardinal. Aussi le Pape se plaignit-il amèrement de cette inconvenance et de cette ingratitude, et chargea-t-il son nonce Machi de le témoigner expressément au coupable. Mais, comme l'observe l'évêque de la Rochelle, dans son livre *le Pape et la France*, depuis longtemps c'était l'habitude des cardinaux français de manquer au Pape avant ou après leur promotion. Malgré cela, une habitude pareille n'était pas plus digne d'un cardinal que d'un Fran-

[1] Henrion, *Hist. gén. de l'Église*, l. 102, t. 13, p. 367, notes 2 et 3. — [2] *Mémorial catholique*, t. 7, p. 407.

çais : car le Français est poli, et le cardinal a juré dévouement au Pape.

Quant au zèle des cardinaux de la *Restauration* pour la restauration des études ecclésiastiques dans leurs diocèses, en voici un monument curieux. Trois cardinaux de cette époque se succédèrent sur le siége métropolitain de Reims. Or, après leur triple restauration, la bibliothèque archiépiscopale de cette antique métropole des sciences consistait, ni plus ni moins, en trois exemplaires de l'Almanach royal ou almanach de cour. Et lorsque mourut le cardinal de la Fare, on parla beaucoup d'un million ou de deux qu'il laissait à sa famille, et on ne disait mot de ce qu'il laissait à son diocèse. Mais revenons à nos quatorze prélats.

Le ministre des affaires ecclésiastiques, l'abbé Frayssinous, ayant fait rédiger cette déclaration par les quatorze évêques, l'envoya aux autres évêques de France pour y donner leur adhésion. Sur quoi, les uns adhèrent purement et simplement. Les autres, sans faire mention de l'acte du 3 avril, renouvellent en termes plus ou moins clairs l'opinion énoncée dans le premier article de 1682. D'autres se bornent à reconnaître l'indépendance du pouvoir temporel dans les matières purement civiles. Aucun catholique ne ferait difficulté de souscrire à une semblable déclaration. Cependant ces signataires figuraient dans le journal officiel comme ayant adhéré à la déclaration des quatorze. C'est, comme nous en avons déjà eu plus d'une preuve, que parmi les libertés gallicanes il y a celle de supprimer la vérité, et d'y substituer le contraire. D'autres évêques firent observer que, s'il s'agissait d'établir un point de doctrine, il fallait nécessairement recourir au chef de l'Église, sans lequel on ne peut rien définir. Les autres, enfin, ne voulurent point s'expliquer. Voici ce que disait un de ces évêques dans une lettre qui nous fut communiquée dans le temps : « Je m'empresserai de répondre à un appel *canonique* quand les évêques seront invités à s'assembler *in Spiritu sancto*. Mais un appel *ministériel*, dans le temps où nous sommes, m'inspire trop de méfiance. En vérité, si l'on avait osé, on nous aurait demandé une réponse par le télégraphe. Je m'applaudis beaucoup de n'avoir pas agi avec précipitation, et de m'être ressouvenu du temps où l'on mettait sur les listes des jureurs des prêtres qui pourtant s'étaient convenablement expliqués : ce qu'à la vérité je n'oserais pas tout à fait appliquer au temps présent. Il n'en est pas moins vrai que ce souvenir m'a retenu, et a peut-être empêché un acte que je n'aurais pas supporté, et contre lequel *j'aurais réclamé avec éclat*... J'étais loin de m'attendre, quoique notre situation permette que l'on s'attende à tout, à la déclaration des quatorze évê-

ques. Elle est venue me fendre le cœur : elle y reste comme le poids le plus lourd que j'aie eu de ma vie à porter[1]. »

Le ministre des affaires ecclésiastiques, M. Frayssinous, ayant fait condamner le propagateur des doctrines ultramontaines, et par les quatorze évêques et par le tribunal de police correctionnelle, crut devoir encore parler contre lui à la tribune parlementaire. De plus, quatre de ses parents, les trois frères Clausel et l'abbé Boyer, vinrent à son secours, au secours du ministre, par des lettres et d'autres écrits. A quoi il parut deux réponses : *Lettres d'un anglican à un gallican; Lettre d'un membre du jeune clergé à monseigneur l'évêque de Chartres*, par l'auteur de cette histoire. Ces lettres, réimprimées plus tard dans un recueil périodique, sont demeurées sans réponse.

Pour empêcher les doctrines ultramontaines, autrement papistiques, de gagner parmi le jeune clergé comme la gangrène, M. Frayssinous entreprit de créer une nouvelle Sorbonne, qui serait, disait-il, la *gardienne des maximes françaises*, et aurait pour mission de rallier tous les esprits aux opinions gallicanes. C'est ce qu'il annonça lui-même à la chambre des députés dans les séances des 25 et 26 mai 1826.

Mais écoutons-le lui-même. Il nous apprend, dans la préface de ses *Vrais principes de l'église gallicane*, que c'est au nom des libertés gallicanes que fut proclamée cette *déplorable constitution civile du clergé;* que c'est en leur nom que *notre église fut bouleversée de fond en comble, que le Pontife romain fut persécuté, dépouillé, jeté dans les fers.* Il nous apprend surtout, du haut de la tribune parlementaire, comme ministre du roi, que le seul moyen qu'ait eu Pie VII de guérir tous nos maux et de ressusciter l'église de France, a été de violer complétement toutes nos maximes et tous nos usages; oui, lui-même, M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis et ministre de Charles X, nous apprend que si, par *un chef-d'œuvre de sagesse*, le saint pontife Pie VII n'avait pas foulé aux pieds nos usages et nos libertés, la religion était perdue en France sans retour. Le même évêque ou ministre explique la répugnance du jeune clergé pour les libertés gallicanes, sur ce que ce clergé *n'a connu ces libertés que par l'abus qu'on en fait, et par le mémorable et salutaire exemple du sacrifice qu'on a été obligé d'en faire pour relever la foi catholique parmi nous.* Mais, ajoute-t-il naïvement, *tout cela, messieurs, n'a laissé aujourd'hui aucune impression dans nos esprits, nous qui avons vécu sous le règne de l'ancienne monarchie.* En conséquence, il a annoncé avec l'accent du triomphe et de la joie, que ces mêmes maximes qui avaient détruit l'église de France, que les révolution-

[1] *Mémorial catholique*, t. 5, p. 264.

naires d'Espagne et de Portugal invoquaient pour détruire les églises de leurs pays, allaient être adoptées par les évêques d'Irlande, d'Écosse et d'Angleterre comme pour empêcher le Pape de ressusciter jamais leurs pauvres églises ; en conséquence, bien loin de reléguer dans l'oubli ces maximes aujourd'hui complices inséparables de toute révolution politique, il nous apprend qu'il va établir une *nouvelle Sorbonne* pour faire adopter les maximes de cette charte gallicane à tous les Français.

Voilà certes un ensemble de paroles et de faits peut-être unique dans l'histoire. Un homme d'esprit, un apologiste de la religion chrétienne, un prêtre, un évêque catholique, un ministre du roi très-chrétien, reconnaît publiquement que c'est au nom des libertés et maximes gallicanes que le vicaire de Jésus-Christ a été persécuté, dépouillé, jeté dans les fers ; la France ecclésiastique bouleversée de fond en comble par la déplorable constitution civile du clergé ; la foi catholique abattue parmi nous : que la religion était perdue en France sans retour, si le saint pontife Pie VII, *par un chef-d'œuvre de sagesse*, n'avait foulé aux pieds ces mêmes maximes et libertés pour ressusciter l'église de France. De là, dans le jeune clergé la répugnance naturelle et générale pour des maximes, cause ou instrument de tant de calamités : Mais, ajoute l'évêque ministre, pour nous qui avons vécu sous le règne de l'ancienne monarchie, tout cela, tous ces funestes effets des maximes gallicanes, toutes ces terribles leçons de la Providence, *tout cela n'a laissé aucune impression dans nos esprits*. En conséquence, au lieu de partager la répugnance du jeune clergé, il établira une nouvelle Sorbonne pour ressusciter ces maximes révolutionnaires, qui ont jeté dans les fers le vicaire du Christ, ruiné l'Église et la foi catholique en France, et qui, transportées dans l'ordre politique, ont conduit Louis XVI à l'échafaud. Mais en vérité si, dans Pie VII, ce fut un chef-d'œuvre de sagesse d'avoir foulé aux pieds ces maximes pour ressusciter l'Église et la foi catholique en France, que sera-ce dans un prêtre et dans un évêque, que l'ambition de ressusciter ces mêmes maximes : ne sera-ce pas un chef-d'œuvre d'aveuglement et de folie, dont on ne trouve d'exemple que chez les Juifs et chez les Grecs du Bas-Empire.

En conséquence, le 20 juillet 1825, l'évêque-ministre fit signer au nouveau roi Charles X une ordonnance où on lit : « Il sera établi à Paris une maison centrale de hautes études ecclésiastiques. Les chefs de l'établissement seront nommés par nous, sur la présentation d'une commission ecclésiastique de notre choix, dont les archevêques de Paris feront partie, et sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département des affaires ecclésiastiques et de l'instruction

publique. La commission sera chargée de rédiger les statuts et règlements dudit établissement, lesquels seront soumis à notre approbation [1]. » Cette ordonnance eût paru plus naturelle dans la bouche du pape protestant de Prusse ou de la papesse protestante de l'Angleterre, que dans la bouche d'un fils de saint Louis, le pieux Charles X. Car un roi catholique doit savoir que le Pape seul, docteur suprême de l'Église entière, peut conférer le droit d'enseigner dans toute l'Église, et l'évêque dans son diocèse; et si Charles X ne le savait pas, un évêque-ministre devait le savoir pour lui.

Une ordonnance royale du même jour nomma les membres de cette commission. L'évêque-ministre les convoqua pour le 16 janvier 1826, et leur fit connaître l'esprit de la Sorbonne qu'il allait ressusciter : « Rempart de la foi contre les attaques de tous les novateurs, au point d'avoir mérité le surnom de *concile permanent des Gaules*, elle était encore la gardienne de ces maximes françaises auxquelles Bossuet donna tout le poids de son savoir et de son génie [2]. » Le biographe de M. Frayssinous ajoute : « Cette déclaration solennelle du ministre, qu'en organisant une maison de hautes études ecclésiastiques on voulait rétablir la gardienne de ces maximes françaises auxquelles Bossuet donna tout le poids de son savoir et de son génie, produisit des impressions diverses dans le clergé. Si les uns, inclinés par leurs souvenirs vers les opinions gallicanes, approuvaient le projet de leur créer un organe permanent au centre même de l'Église de France, les autres qui, placés entre des opinions également libres, embrassaient, comme le parti le plus sûr, les doctrines avouées par le Saint-Siége, formaient des vœux pour que ce projet n'eût pas de suite [3]. » Au mois de juin, la commission termina ses opérations. L'inévitable question de juridiction s'étant représentée, M. de Quélen, archevêque de Paris, déclara qu'il n'appartenait qu'à lui de nommer aux emplois. La commission contesta cette proposition à l'unanimité. M. de Bovet, ancien archevêque de Toulouse, et l'abbé de la Chapelle, secrétaire du ministre, attribuant au pouvoir civil les droits de l'autorité spirituelle, à l'exemple des hérétiques anglicans, essayèrent, par un étrange renversement de principes, de soutenir ce qu'ils appelaient les *droits du roi*, comme si c'était aux rois qu'il a été dit : *Docete*. Enfin, après un échange de raisons et de réfutations diverses, l'archevêque notifia que, défenseur des droits de son siége, il n'accorderait pas les pouvoirs sacerdotaux aux pré-

[1] Henrion, *Vie de M. Frayssinous*, p. 528. — [2] Ibid., p. 535. — [3] P. 536. Comment le catholique Henrion peut-il assimiler des opinions désavouées, improuvées par le Saint-Siége aux doctrines avouées par le Saint-Siége, et dire les unes et les autres *également* libres?

tres qui seraient employés s'ils étaient nommés par d'autres que par lui. D'après cette déclaration précise, la commission, arrêtée tout court, fut obligée de se séparer sans organiser l'école. Il n'y avait qu'un moyen, conclut le biographe, de sortir de ces difficultés, le recours au Saint-Siége : mais après avoir annoncé dans la circulaire aux membres de la commission, et dans les discours prononcés par M. d'Hermopolis à la tribune des députés, le 25 et le 26 mai, l'intention de diriger les études dans le sens des opinions gallicanes, on ne se flatta plus d'obtenir l'autorisation du Pape, qui ne l'eût sans doute accordée que sous les plus fortes garanties. Ainsi le projet fut fatalement abandonné [1], et la nouvelle Sorbonne se trouva morte avant de naître.

Dans la France d'autrefois, il y avait un grand nombre de facultés de théologie, autorisées et favorisées par le Pontife romain, où les catholiques pouvaient aller prendre des degrés en théologie et en droit canon, valables par toute l'Église. Dans la France d'aujourd'hui, il n'y en a pas une seule. Nous espérions, dans le temps, qu'il y en aurait une à Besançon, par suite d'un legs du cardinal-archevêque de Rohan. Depuis, il paraît qu'on n'y pense pas même. Nous aurions bien voulu trouver une réunion de docteurs, reconnus tels par le Pontife romain, afin de les consulter sur l'ensemble et les principales parties de cette histoire. Pour cela, nous avons été obligés de chercher hors de France.

Tous ces embarras, toutes ces difficultés viennent uniquement de la répugnance que ressent ou du moins que ressentait, non pas le jeune clergé, mais l'autre, à fonder ses œuvres, comme Jésus-Christ son Église, sur saint Pierre, son vicaire, qui vit toujours dans ses successeurs. De là une autre contestation interminable et peu édifiante entre l'archevêque de Paris et le grand aumônier de France. Dès le huitième et le neuvième siècle nous avons vu dans le palais du roi de France un grand aumônier sous le nom d'archichapelain. Le concile de Francfort ayant défendu aux évêques de s'absenter de leurs diocèses plus de trois semaines, Charlemagne exposa dans le concile qu'il avait eu la permission du pape Adrien d'avoir toujours à sa cour l'archevêque Angelram de Metz, et il pria les Pères de lui permettre d'avoir de même auprès de lui l'évêque Hildebolde de Cologne, vu qu'il avait obtenu pour lui la même permission du Saint-Siége. Le concile consentit que, pour le bien des églises, Hildebolde fit son séjour ordinaire dans le palais, en qualité d'archichapelain ou grand aumônier. Comme la cour de Charlemagne était ambulante,

[1] Henrion, *Vie de M. Frayssinous*, p. 593 et 594.

c'était une raison de plus qu'elle fût sous la direction d'un évêque qui eût juridiction sur elle partout, et le Pape seul peut donner cette juridiction là. Les rois de France, successeurs de Charlemagne, eurent de même un grand aumônier, recevant du Pape une juridiction spéciale sur les personnes de la cour et sur certaines fondations royales. Après le retour des Bourbons, leur premier grand aumônier fut l'ancien archevêque de Reims, Talleyrand-Périgord, qui mourut archevêque de Paris. M. de Quélen, nommé vicaire général de la grande aumônerie sous M. de Périgord, ne trouva rien à redire à la constitution séculaire de cette dignité. Il n'en fut plus de même, lorsqu'il se vit archevêque de Paris et que le grand aumônier fut le prince de Croï, archevêque de Rouen. Alors il prétendit que le seul archevêque de Paris avait et pouvait donner juridiction sur la maison et les maisons royales dans son diocèse. Le prince de Croï proposa d'en référer au Pape; M. de Quélen s'y refusa : ce qui montre en lui plus d'entêtement que de doctrine, et une aspiration au schisme qui déshonore sa piété [1]. Il semblait au prince de Croï, dit M. Henrion, que le premier aumônier du roi, chargé comme lui, en cette qualité, d'exercer les prérogatives accordées par le Saint-Siége à la couronne, devait en être le gardien : cependant, ce premier aumônier, M. Frayssinous, alors ministre des affaires ecclésiastiques, ne crut pas devoir entendre le grand aumônier de France, et fit donner la sanction royale à un règlement ministériel sur ce conflit ecclésiastique. Le grand aumônier du roi, ainsi joué par le premier aumônier, donna sa démission. Charles X n'accepta point la démission du prince de Croï, et cependant il persista à ne pas recourir au Saint-Siége pour régulariser une situation rendue si délicate pour le grand aumônier, par le règlement du 25 janvier 1826 [2].

Cette obstination de M. de Quélen et de M. de Frayssinous à récuser et à faire récuser l'autorité du Pape touchant une institution créée par le Pape, suppose un aveuglement prodigieux et une tendance au schisme qui méritaient de nouveaux châtiments, capables de laisser enfin quelque impression dans leurs esprits.

Ces fâcheuses contestations ne demeurèrent pas longtemps secrètes. Il parut au nom de l'archevêque et du grand aumônier des lettres et des mandements contraires les uns aux autres. Ce qui contribua peut-être plus qu'on ne pense à déconsidérer aux yeux du monde les deux prélats, et même tout le clergé en général. Le scandale fut à son comble en 1824, à la mort de Louis XVIII. Le 22 septembre,

[1] Voir en la *Vie de M. Frayssinous*, par Henrion, l. 2, c. 7, 12, 14, 23 et 24.
[2] Ibid. c. 24.

on d'un évêque
eut donner cette
e Charlemagne,
ape une juridic-
aines fondations
grand aumônier
ord, qui mourut
re général de la
ien à redire à la
plus de même,
aumônier fut le
ndit que le seul
ion sur la mai-
nce de Croï pro-
: ce qui montre
tion au schisme
roï, dit M. Hen-
me lui, en cette
e Saint-Siége à
ce premier au-
ecclésiastiques.
ance, et fit don-
sur ce conflit
par le premier
point la démis-
pas recourir au
si délicate pour
826 [2].
ayssinous à ré-
une institution
eux et une ten-
ments, capables
s.
ongtemps secrè-
mônier des let-
. Ce qui contri-
yeux du monde
Le scandale fut
22 septembre,

12, 14, 23 et 24.

son corps fut transporté à Saint-Denis, sans être accompagné d'aucun clergé. La cause en était à la querelle des deux prélats sur la juridiction. Bien des personnes en supposaient une autre. On se disait à l'oreille que, si le clergé ne parut point au convoi funèbre de Louis XVIII, c'est que ce prince était mort, non pas précisément en fils de saint Louis, comme assuraient les journaux officiels, mais en fils d'Épicure. Châteaubriand, tome 7 de ses Mémoires, dit en parlant de Louis XVIII : « Atteint de son siècle il est à craindre que la religion ne fut pour le *roi très-chrétien* qu'un élexir propre à l'amalgame des drogues de quoi se compose la royauté. » Le biographe de M. Frayssinous donne les particularités suivantes : On voyait le roi près de sa fin, et personne n'osait lui parler de recevoir les derniers sacrements. Le premier aumônier, M. Frayssinous, le lui ayant suggéré, pour obéir au devoir de sa charge, il répondit : Je sais ce que je dois faire. La famille royale écrivit alors à une femme dont Louis XVIII goûtait l'esprit et les conseils, pour la prier d'éclairer à l'instant même le roi sur le danger de sa position. L'avertissement fut donné à propos, et Louis XVIII fit une mort chrétienne [1].

M. Frayssinous réussit mieux dans une autre affaire, mais sans le vouloir. Ce fut d'ôter aux évêques la liberté de confier l'enseignement des écoles ecclésiastiques aux hommes qu'ils jugeraient le plus à propos. M. Frayssinous donna l'éveil à ce égard aux ennemis de la religion; son successeur, M. Feutrier, évêque de Beauvais, leur donna aide et conseil pour parvenir à leurs fins. Sept à huit évêques avaient confié l'enseignement de leurs écoles ecclésiastiques aux religieux de Saint-Ignace, les mêmes qui avaient présidé à l'éducation du siècle de Louis XIV. Beaucoup de familles en profitaient, pour y faire donner une éducation chrétienne à leurs enfants, et les préserver de la corruption qui, d'après la renommée publique, régnait dans les institutions de l'université gouvernementale fondée par Bonaparte. Pour y mettre obstacle, il y eut, le 16 juin 1828, deux ordonnances du roi Charles X, l'une contre-signée Portalis, l'autre Feutrier, qui défendaient aux évêques d'employer dans leurs écoles les religieux de leur confiance, d'y recevoir aucun externe, et même des pensionnaires au delà d'un nombre fixé. Ce qui mettait beaucoup de familles chrétiennes dans la fâcheuse alternative, ou d'exposer leurs enfants aux écoles légitimement suspectes du gouvernement, ou de les envoyer à l'étranger, comme les catholiques d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, pour leur conserver la foi et les mœurs, au risque de perdre plusieurs avantages de citoyens français. Voilà comme le bon,

[1] Voir en la *Vie de M. Frayssinous*, par Henrion, p. 2, c. 17.

mais faible Charles X, commença une persécution contre les évêques, contre les religieux et contre les familles qui lui étaient le plus dévouées, et cela sur les instances de l'évêque Feutrier, ministre des affaires ecclésiastiques. Ces ordonnances de Charles X sont le digne pendant de celles de son frère Louis XVIII, amnistiant les Français qui l'avaient suivi dans l'émigration, les déclarant ainsi des rebelles, soi-même un usurpateur, et Bonaparte seul souverain légitime.

Les évêques de France protestèrent contre la persécution de leur collègue Feutrier. Dans un mémoire adressé à Charles X, ils relèvent l'usurpation de la puissance séculière sur les droits de l'Église. « L'une et l'autre ordonnance, disent-ils, semblent reposer sur ce principe bien contraire aux droits de l'épiscopat dans une matière évidemment spirituelle, puisqu'il regarde la perpétuité même du sacerdoce, savoir : que les écoles secondaires ecclésiastiques, autrement appelées petits séminaires, seraient tellement du ressort et sous la dépendance de l'autorité civile, qu'elle seule peut les instituer et y introduire la forme et les modifications qu'elle jugerait à propos, les créer, les détruire, les confier à son gré à des supérieurs de son choix, en transporter la direction, en changer le régime comme elle voudra, sans le concours des évêques, même contre leur volonté, et cela sous prétexte que, les lettres humaines étant enseignées dans ces écoles, cet enseignement est du ressort exclusif de la puissance séculière. C'est en vertu de ce principe que huit écoles secondaires ecclésiastiques ont été tout d'un coup, sans avertissement, sans ces admonitions préalables qui conviennent si bien à une administration paternelle, arrachées au gouvernement des évêques sous lequel elles prospéraient, pour être soumises au régime de l'université. C'est encore par une conséquence immédiate de ce principe qu'il est ordonné qu'*à l'avenir*, sans avoir égard à l'institution de l'évêque, non plus qu'à sa responsabilité devant Dieu et devant les hommes, *nul ne pourra demeurer chargé soit de la direction, soit de l'enseignement, dans une des écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'a affirmé par écrit qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France.* C'est toujours de ce principe que découlent les autres dispositions qui limitent au gré de l'autorité laïque le nombre des élèves qui doivent recevoir dans ces écoles l'éducation ecclésiastique, qui déterminent les conditions sans lesquelles ils ne peuvent la recevoir, et qui enfin statuent que désormais cette éducation ne sera donnée, que la vocation au sacerdoce ne pourra être reconnue et dirigée dès son commencement sans l'intervention de l'autorité laïque; car les supérieurs ou directeurs doivent obtenir l'agrément du roi avant de s'ingérer, après la mission des

évêques, dans la connaissance et la direction de cette vocation. »

Les évêques de France concluent qu'ils ne peuvent, *non possumus*, concourir d'une manière active à l'exécution de ces ordonnances. On consulta de part et d'autre le pape Léon XII, qui, dit-on, ne jugea point à propos de répondre aux évêques, mais seulement au ministre du roi, lequel ne jugea point à propos de faire connaître la réponse. On sait toutefois d'ailleurs comment ce Pontife jugeait les prétentions du gouvernement français. Une circulaire, rédigée par l'archevêque de Paris de concert avec quelques évêques, pour être adressée à M. Feutrier, reconnaissait au gouvernement des *droits de surveillance*. Le Pape souligna ces mots, et y joignit les observations suivantes : « Cette note tombe sur cette expression qui, dans le sens si large qu'elle peut présenter ici, *ne doit certainement pas être soufferte dans l'Église du Christ, et a été rejetée d'une voix unanime dans plus d'un concile*. La même expression ne peut être admise et employée maintenant par un illustre corps d'évêques ; car *elle ne peut l'être sans un grave scandale, et qu'au détriment de l'Église*[1]. » Enfin, après toutes leurs doléances, presque tous les évêques finirent par ployer sous la main impérieuse de leur collègue Feutrier. Pour leur adoucir la soumission, on alloua un certain secours à leurs petits séminaires : le secours a été retiré depuis, mais la servitude est restée. L'auteur de cette persécution, l'évêque Feutrier, fut trouvé mort dans son lit, le 27 juin 1830, à l'âge de quarante-cinq ans. Une punition plus terrible et plus évidente ne tarda pas à tomber sur le trône.

Il régnait à cette époque, parmi les sommités du clergé et des royalistes, une étrange superstition de légitimisme. Des évêques, des aumôniers du roi, des nobles illustres regardaient Charles X comme un usurpateur. Tel de ses chapelains, que nous avons connu, ne le nommait plus dans le canon de la messe. L'évêque Tharin, précepteur du duc de Bordeaux, passait pour être dans les mêmes sentiments. Tel évêque, de ses amis, qui, dans tel arrondissement de son diocèse, disait aux magistrats civils et judiciaires : Souvenez-vous bien, messieurs, Charles X et moi c'est tout un ; cet évêque regarda Charles X comme un usurpateur, et porta jusqu'en pays étranger le roi légitime dans sa poche : c'était une petite statue de Louis XVII, duc de Normandie. Un Montmorency devait aller au-devant de ce Louis XVII, à Bénévent. Telles étaient les espérances et les préoccupations de ce parti, lorsque la révolution de juillet 1830 vint congédier Charles X, son fils le dauphin, duc d'Angoulême, le duc de Bordeaux, sa mère la duchesse de Berry, et sa tante, la fille de

[1] *Mémorial catholique*, t. 11, p. 130, et Henrion, t. 13, p. 457.

Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche-Lorraine. Le prétendu Louis XVII, duc de Normandie, se trouva un aventurier tudesque.

Il est remplacé par un industriel champenois, se disant le comte de Richemont, qui, pour faire quelques dupes, joue le rôle de néophyte, se convertit à la voix d'une fille visionnaire, fait sa première communion, est confirmé dans une ville épiscopale, après l'avoir déjà été dans une autre, et peut-être ailleurs. Cette superstition servira même d'amorce à une secte impure pour séduire quelques âmes imprudentes.

Le 5 juillet 1830, les troupes françaises, sous le commandement du général de Bourmont, entrèrent dans la capitale de la barbarie, dans la ville d'Alger, et en firent la capitale de la civilisation chrétienne pour toute l'Afrique. Charles X profita de cette victoire pour ordonner en France des mesures de pouvoir absolu, dont la seule appréhension lui avait aliéné la France électorale, et dont l'ordonnance effective provoqua une révolution. Le 26 juillet, il suspendit la liberté de la presse, cassa la nouvelle chambre des députés, et prescrivit un nouveau mode d'élections. Le 27, il y eut des rassemblements dans les rues. Le 28, Paris est déclaré en état de siége, mais l'insurrection l'emporte, le palais des Tuileries est envahi, celui de l'archevêque est pillé, un gouvernement provisoire se forme, le duc d'Orléans est déclaré lieutenant général du royaume, Charles X et le dauphin abdiquent en faveur du duc de Bordeaux; le 7 août, la chambre des députés modifie la charte, révoque les pairs nommés par Charles X, et appelle au trône le duc d'Orléans, sous le titre de roi des Français, qui prête serment en cette qualité le 10 du même mois. Le 17, Charles X et sa famille s'embarquent à Cherbourg pour l'Angleterre, où il demeura au château de Lullworth, appartenant au cardinal Weld, en attendant d'aller mourir au fond de l'Allemagne.

L'archevêque de Paris fut sollicité, dans une entrevue avec le roi des Français, de prendre l'initiative du serment à la chambre des pairs, parce que l'exemple de l'évêque de la capitale déterminerait tout le clergé à l'imiter. « Ce serait une erreur de le croire, répondit le prélat; le gouvernement qui aurait reçu mon serment aurait M. de Quélen déshonoré, il n'aurait pas l'église de France. Le Pape seul peut trancher la question. S'il autorise le serment et les prières pour le chef actuel de l'état, le serment sera prêté et les prières seront dites partout : s'il les défend, je serai le premier à lui obéir, et ces prières publiques, que j'ai cru devoir permettre, je les interdirai aussitôt que sa volonté me sera connue. » Sur l'invitation du prince, l'archevêque envoya un homme de confiance consulter le pape Pie VIII, qui

autorisa le serment et les prières pour le gouvernement dans la même forme que pour l'ancien[1]. Ailleurs, on suivit une marche semblable. Le magistrat chrétien consultait son pasteur, celui-ci son évêque, et l'évêque le chef de l'Église : Rome ayant parlé, la cause était finie. Et voilà comme, en 1830, et pasteurs et ouailles de France suivaient ce qu'on y appelle les maximes ultramontaines : dans les doutes sur l'obéissance envers le gouvernement temporel, ils consultaient le pasteur [illegible] qui le Sauveur a dit : Paix mes agneaux, paix mes brebis. L'ultramontanisme n'est pas autre chose.

C'est ainsi que nous le comprenons dans toute l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, histoire que nous avons été amené à composer par les circonstances suivantes.

Dans l'intervalle des missions que nous prêchions avec quelques confrères dans le diocèse de Nancy, depuis l'an 1821, je me tenais au courant de ce qu'on publiait de bons ouvrages en France et en Allemagne. Je lisais le *Catholique* de Mayence ou de Spire, l'*Histoire de la religion de Jésus-Christ*, par Stolberg ; la *Restauration de la science politique*, par de Haller. Ce dernier ouvrage n'étant pas encore traduit en français, comme il l'a été depuis, j'écrivis à l'auteur pour savoir si je le comprenais bien. Il me répondit de Paris, le 14 mars 1823 : « De toutes les lettres qui m'ont été adressées au sujet de mon ouvrage de la Restauration, aucune ne m'a fait autant de plaisir que la vôtre, monsieur, parce qu'elle me prouve que vous avez parfaitement bien saisi le principe et l'ensemble, chose assez rare même chez des lecteurs instruits. Dieu seul a fait tout ce que j'ai faiblement esquissé : aussi ce n'est pas l'imparfait tableau qu'il faut louer, mais l'objet seulement qu'il représente. J'espère, monsieur, que vous serez encore plus content du quatrième volume, et que vous y reconnaîtrez que ces idées ont dû forcément me conduire au catholicisme, car je n'y pensais pas en le commençant. Je voulais tracer d'une manière philosophique la nature et l'organisation d'un empire spirituel. Le magnifique exemple s'est trouvé sous les yeux, et la réalité a surpassé de beaucoup le modèle idéal de mon imagination. »

Cette lettre de M. de Haller me fit désirer de plus en plus qu'on pût présenter avec netteté, suite et ensemble la substance de tout ce qu'on avait publié de bon, soit de nos jours, soit antérieurement. La publication des 3e et 4e volumes de l'*Essai* augmenta ce désir. J'y voyais d'immenses et utiles matériaux, plutôt qu'une science bien digérée. Cependant M. F. de Lamennais était tracassé par le gouvernement, non pour ses idées philosophiques, mais parce qu'il dé-

[1] Henrion, t. 13, p. 575.

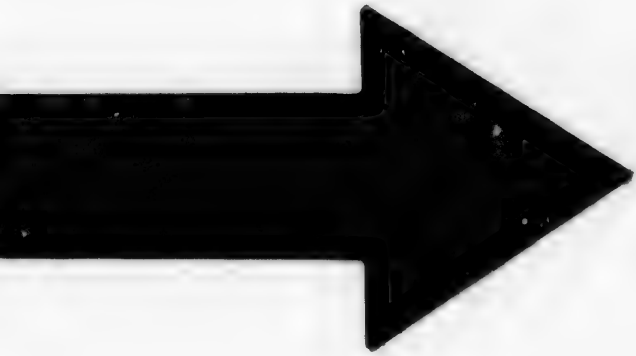

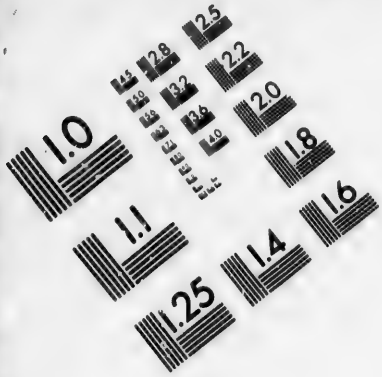

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

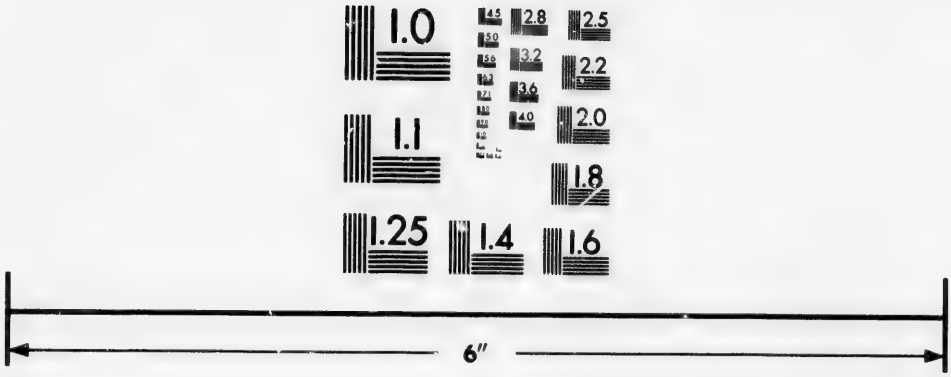

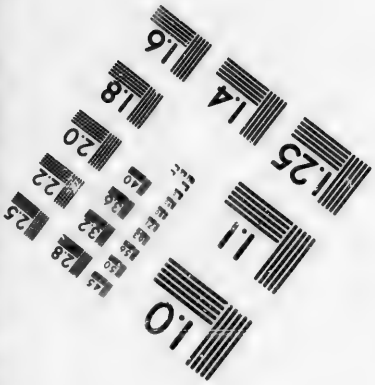

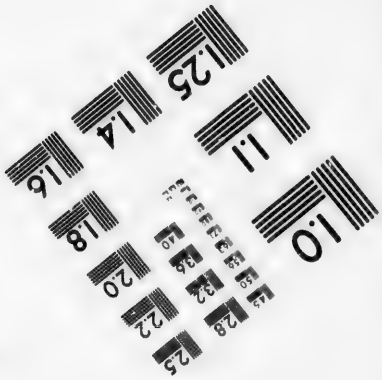

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
4.0
2.0
1.8
1.1
1.0

fendait avec courage les doctrines et les prérogatives du Saint-Siége. Je le voyais seul, ou à peu près. La nouvelle qu'il était traduit en police correctionnelle me détermina tout à fait à me réunir à lui, pour le soutenir dans ses combats pour l'Église. Le nouvel évêque de Nancy, monseigneur de Janson, y donna son consentement. J'étais encore déterminé par un motif secondaire que je ne lui disais pas. Je voyais avec peine s'établir dans le diocèse un certain antagonisme entre le clergé étranger amené par le nouvel évêque, et le clergé indigène. Comme j'aimais bien les uns et les autres, particulièrement l'évêque, je ne voulus pas être témoin de l'éclat que je prévoyais immanquable.

J'arrivai à Paris le jour même que M. F. de Lamennais parut devant le tribunal séculier pour avoir défendu la cause de l'Église. La suite de cette controverse me donna lieu d'écrire les *Lettres d'un anglican à un gallican*, et la *Lettre d'un membre du jeune clergé à monseigneur l'évêque de Chartres*. A cette occasion, je parcourus la collection des conciles et quelques saints Pères. Je découvris bientôt qu'il y avait comme une infinité de choses omises, tronquées, mal représentées dans les histoires, au sujet des Papes et de l'Église romaine ; que d'en rectifier quelques-unes, isolément, dans des brochures détachées, était un remède insuffisant ; que pour faire triompher la cause de Dieu et de son Église de toutes les erreurs, et mettre les hommes de bonne volonté à même de s'entendre, il fallait présenter courageusement cette cause dans tout son ensemble, appréciant les faits et les doctrines particulières d'après la doctrine du Saint-Siége, règle une, connue et toujours la même. Le but précis et final de mes études m'apparut alors clairement : je résolus de le poursuivre. J'en parlai aux abbés F. de Lamennais et Gerbet, avec lesquels je demeurais en commun ; ils furent du même avis. Quelque temps après, le premier reçut une lettre d'un ecclésiastique lyonnais, lui mandant que depuis plusieurs années il travaillait à une histoire ecclésiastique, dans un sens meilleur que celle de Fleury, et lui demandant la permission de lui en envoyer le commencement, pour savoir si elle pouvait être imprimée. Tous les trois nous fûmes d'avis de voir le travail ; car s'il était bon, il était inutile qu'un autre le recommençât. Mais on trouva que c'était moins une histoire proprement dite qu'un recueil de dissertations. Je m'appliquai donc définitivement à mon entreprise. En même temps je compilai, pour la *Société catholique des bons livres* deux petits ouvrages qui ont été réimprimés depuis : *Tableau des principales conversions qui ont eu lieu parmi les protestants depuis le commencement du dix-neuvième siècle*, et *Motifs* de ces conversions.

Vers l'automne 1827, je suivis l'abbé Jean de Lamennais en Bretagne, où je restai jusqu'en 1835, dirigeant les études philosophiques et théologiques des jeunes ecclésiastiques qui se dévouaient à le seconder dans ses bonnes œuvres. En 1828, comme j'étais à Rennes, y remplissant ces fonctions, M. F. de Lamennais y vint pour m'exposer de vive voix et me dicter un plan combiné de philosophie et de théologie. Comme j'y aperçus dès lors la tendance qui depuis a été réprouvée par le Saint-Siége, je refusai de l'écrire. Un ami, qui était présent, l'écrivit à ma place : je refusai de m'en servir. Ayant été laissé libre, je le modifiai dans le sens qui s'est trouvé celui des deux encycliques de Grégoire XVI. Voici comment, dans son plan de théologie, M. F. de Lamennais distinguait trois Églises : l'Église primitive, l'Église judaïque, l'Église chrétienne. La première y apparaissait comme la source et la règle des deux autres. On y assignait pour monument de cette Église primitive les traditions des anciens peuples, sans dire nettement si, à la tête de ces peuples ou du moins dans leur nombre, on devait compter les juifs et les chrétiens. Il me parut que c'était là subordonner implicitement le christianisme et le judaïsme au chaos du paganisme ; qu'il y avait d'ailleurs une erreur grave à supposer d'une manière quelconque que les monuments écrits de la gentilité étaient antérieurs à la Bible, car tous ces monuments sont postérieurs aux livres de Moïse, plusieurs même le sont à l'Évangile. De là, pour moi, une répugnance invincible à adopter ce plan. Ayant été laissé libre, je le changeai sur cet article fondamental, du tout au tout. Je posai en principe, avec le commun des théologiens, avec Bailly, entre autres, que l'Église catholique, dans son état actuel, remonte de nous jusqu'à Jésus-Christ ; et que de Jésus-Christ, dans un état différent, elle remonte, par les prophètes et les patriarches, jusqu'au premier homme qui fut de Dieu ; que hors de l'Église catholique, ainsi entendue, on peut bien trouver quelques débris de vérités, qui encore viennent originairement d'elle, mais nul ensemble, ni même nulle vérité complète. Voilà bien, je crois, le sens qui depuis a été indiqué comme le seul véritable par les encycliques de Grégoire XVI.

Non content de donner cette marche aux études théologiques que je dirigeais, j'entrepris quelque chose de plus. Depuis 1826, je travaillais à l'histoire de l'Église, la prenant seulement depuis Jésus-Christ, avec le dessein d'y joindre une simple introduction pour faire sentir que, dans le fond, cette histoire remontait jusqu'à l'origine du monde, mais quand j'eus remarqué dans les idées de M. F. de Lamennais cette tendance, quoique flottante encore, et par où il abusait déjà du terme vague d'*Église primitive,* dès lors ce qui n'avait

été pour moi qu'une idée d'Introduction me parut devoir être l'objet capital. Comme l'Église catholique elle-même, je crus devoir embrasser tous les siècles dans son histoire, à partir de la création du monde. Le titre qui m'a paru exprimer le mieux l'ensemble et le but de ce travail est : *Histoire universelle de l'Église catholique*, avec cette épigraphe tirée de saint Épiphane : *Le commencement de toutes choses est la sainte Église catholique.*

En 1829, à l'occasion de certains écrits où l'on attaquait la conduite des Papes et de l'Église dans les siècles passés, je composai l'ouvrage *Des rapports naturels entre les deux puissances d'après la tradition universelle.* Il a pour but une des questions les plus importantes du passé, du présent et de l'avenir : du passé, où elle a été soit méconnue, soit mal envisagée par la plupart des historiens modernes ; du présent, où, n'étant pas éclaircie, elle est une cause incessante de méprises et de perturbations sociales ; de l'avenir, où, si l'on n'en accepte la solution historique et naturelle avec franchise et bonne foi, elle amènera tôt ou tard la fin des sociétés purement humaines. L'ouvrage a été publié en 1838, d'après le conseil de savants étrangers qui en avaient eu connaissance.

Pendant ce même temps, M. F. de Lamennais travaillait de son côté à son *Essai de philosophie catholique;* car tels ont été, pendant plusieurs années, le titre et la pensée première de ce qui parut plus tard sous le nom d'*Esquisse d'une philosophie.* Vers la fin de 1829, il vint de la Chenaie à Malestroit, où j'étais alors, quelques jeunes gens auxquels il avait développé de vive voix ses idées, et qui les avaient ensuite rédigées. Je remarquai dans le nombre des idées peu exactes sur la nature et la grâce : la grâce n'y apparaissait que comme une simple restauration de la nature; quelquefois l'une y semblait confondue avec l'autre. Je crus y reconnaître la même tendance que dans son *Église primitive.* Toutefois, comme la rédaction n'était pas de lui, mais des jeunes gens, je pensai que c'était à eux qu'il fallait s'en prendre, et je ne lui en fis rien connaître à lui-même. Seulement, j'étudiai la matière à fond dans saint Thomas, afin de n'émettre que des idées nettes et catholiques sur l'état du premier homme avant et après sa chute, dont j'écrivais alors l'histoire. Vers la fin de 1832, il nous vint à Malestroit d'autres jeunes gens auxquels il avait dicté ses propres cahiers de Philosophie. J'y trouvai les mêmes inexactitudes et la même confusion sur la nature et la grâce. Comme c'était un point capital dans l'ouvrage, j'écrivis à M. F. de Lamennais, qui était alors à Rome avec MM. Lacordaire et Montalembert. Je lui exposai ce qui me semblait inexact sur la grâce et la nature dans son *Essai de philosophie catholique;* je transcrivis du premier livre de mon *Histoire*

ce que je dis là-dessus en parlant de l'état du premier homme avant et après sa chute; enfin je le priai, pendant qu'il était à Rome, de consulter sur cette matière les théologiens en qui il aurait le plus de confiance, afin de savoir à quoi nous en tenir. Ma lettre ne le trouva plus à Rome et ne lui revint qu'à Paris. Aussitôt il fit retirer, autant qu'il le put, tous les exemplaires manuscrits de sa Philosophie. Ce fut son excellent frère, l'abbé Jean, qui m'apprit cette nouvelle avec beaucoup de joie; car je lui avais fait confidence de ma démarche, et il l'avait fort approuvée.

Dans l'intervalle, le même abbé Jean m'avait engagé à prêcher la retraite annuelle des ecclésiastiques attachés à ses différentes œuvres. Comme j'en savais dans le nombre qui avaient eu des cahiers en question, et qui pouvaient en avoir retenu quelques idées peu exactes sur la nature et la grâce, je résolus de prêcher sur cette matière. Pour m'y préparer mieux, je passai une quinzaine de jours, tout seul, à la Chenaie, où, avec le secours de saint Thomas, de saint Bonaventure et de Louis de Blois, j'écrivis, dans la chambre même de M. F. de Lamennais, les Réflexions sur la grâce et la nature, telles qu'elles ont été imprimées depuis, sauf quelques paragraphes que j'y ai ajoutés. Le jour même que je sortais de là pour aller prêcher ces Réflexions à la retraite qui commençait le lendemain ou le surlendemain, on eut connaissance de la première encyclique. J'en éprouvai pour ma part une joie sincère, et on le comprendra sans peine d'après ce qui précède. Mais alors il n'y avait que l'abbé Jean qui sût bien pourquoi. Les Réflexions sur la grâce et la nature furent trouvées assez bonnes pour que quelques-uns des auditeurs exprimassent le désir de les transcrire.

On demandera peut-être, à propos de ce que je viens de dire, pourquoi mon nom se trouve à certains actes du journal l'*Avenir?* Voici pourquoi et comment. J'étais à cent lieues de la capitale, lorsque ceux de mes amis qui y fondèrent le journal jugèrent à propos, sans m'en donner d'autre connaissance que par le journal même, de joindre mon nom aux leurs. Je ne m'en plains ni ne m'en félicite : je rapporte seulement le fait. Toute ma coopération réelle à l'*Avenir*, à la grande distance où j'habitais tout le temps qu'il dura, se borna à l'envoi de quelques articles détachés : par exemple, deux sur le célibat ecclésiastique; un sur cette question : *Que signifie une croix?* et quelques autres de cette nature.

La même année 1832, notre saint-père le Pape ayant fait témoigner à M. F. de Lamennais qu'il était satisfait de sa soumission, j'allai le voir au mois de décembre à la Chenaie, où il était revenu. Je lui apportai le manuscrit des Réflexions dont il a été parlé, et lui

dis : « Voilà comme j'ai développé mes idées sur la grâce et la nature, dont je vous ai envoyé la substance à Rome : je serais bien aise de savoir ce que vous en pensez. » Il les prit, les lut, et deux heures après vint me dire : « Mais ce que vous avez fait là est très-bien. J'adopte toutes ces idées pour ma Philosophie, et je m'en vais les faire transcrire pour mon usage. » Ce qui fut fait. Ce n'est pas tout. Quinze jours après, il me lut un endroit capital de sa Philosophie, qu'il avait entièrement refondu pour y faire entrer les idées complétement catholiques ; ce qui l'obligeait à recommencer une très-grande partie de tout son travail. J'avoue que, dans ce moment-là, je remerciai Dieu de tout mon cœur, et que je conçus le bon espoir qu'un homme qui se montrait de si bonne façon avec un de ses amis n'irait jamais envers l'Église de Dieu à une résistance opiniâtre. J'allai plus loin. Le voyant si bien disposé, je lui fis connaître amicalement plusieurs choses que je trouvais à reprendre en lui. Il me remercia, et me dit : « Vous me connaissez ; je suis quelquefois un peu difficile à vivre. Mais voilà comme il faut se dire les choses entre amis. » Et nous nous embrassâmes.

Ces bonnes dispositions me touchèrent d'autant plus que je ne ignorais pas combien il avait eu à souffrir de certains amis. Lorsque fut publié le premier volume de l'*Essai*, il lui en revint une somme assez considérable. Des amis de circonstances l'engagèrent à la faire valoir, et s'offrirent même à lui rendre ce service. Au bout de peu d'années, ils lui apprirent qu'au lieu d'avoir cent cinquante mille francs, il en devait soixante mille. Il consentit bien à tout avoir perdu, mais devoir encore lui parut excéder la mesure. De là procès devant les tribunaux, où ses anciens amis cherchaient à faire déclarer la chose dette commerciale, afin de pouvoir le faire emprisonner à son retour de Rome, après la première encyclique. Voilà ce qui l'obligea de séjourner en Allemagne jusqu'à ce que les tribunaux eussent prononcé le contraire de ce qu'on demandait.

Dans la même visite à M. F. de Lamennais, je lui communiquai des observations sur une censure de treize évêques. Il m'engagea et m'aida, ainsi que M. Gerbet, à compléter ce travail, dont l'esprit se verra dans la préface suivante.

« Des journaux annoncèrent, il y a bientôt un an, qu'une censure avait été envoyée à Rome, par quelques évêques de France, contre les doctrines de M. de Lamennais et de ses amis. Je suis du nombre de ces derniers : cette nouvelle dut naturellement me faire impression. J'eus un grand désir de connaître cette censure, d'autant plus qu'on la disait répandue dans les séminaires et dans les retraites ecclésiastiques. Longtemps je trouvai des personnes qui l'avaient lue, mais pas une qui pût me la faire lire. Enfin, il y a six semaines,

m'arrivèrent des feuilles manuscrites contenant une lettre de treize évêques à notre très-saint père le Pape, une censure de cinquante-six propositions, avec un appendice de textes latins des Pères sur la question du paganisme. Dans la lettre, il est parlé du jeune clergé comme plus exposé à la séduction : il est dit que les disciples de M. de Lamennais reçoivent aveuglément tout ce qu'il trouve bon d'enseigner. Membre du jeune clergé, cette accusation qu'on portait contre nous devant le Saint-Père me fut très-sensible. J'entrepris l'examen des propositions censurées, avec la ferme résolution de condamner, avant même que le Saint-Siége eût parlé, tout ce qui me paraîtrait condamnable, à commencer par mes propres opinions. J'examinai d'abord la question principale, la question du paganisme ; je communiquai le résultat de mes recherches à quelques ecclésiastiques, qui m'engagèrent et m'aidèrent à faire le même travail sur tout le reste. Le résultat général est devenu cet écrit.

« Si maintenant le lecteur demande ce que je pense, en deux mots le voici : 1° De part et d'autre il y a les meilleures intentions, de part et d'autre il y a le zèle pour la gloire de Dieu et de son Église. 2° Les auteurs des propositions censurées se sont trompés quelquefois en des choses accessoires; l'auteur de la censure s'est trompé ou mépris plus souvent et en des choses plus graves. 3° De part et d'autre il est facile de s'entendre : il est facile non-seulement de rétablir la paix au dedans, si tant est qu'elle y ait été troublée, mais encore de marcher ensemble à des conquêtes au dehors. — C'est dans cette vue que nous livrons au public ce premier jet de nos observations, protestant du reste que, quand dans le cours de la discussion nous parlons de l'auteur de la censure ou que nous lui parlons, ce n'est que par manière de controverse et sans penser faire d'application personnelle à qui que ce soit.

« La ville de Lacédémone fut surprise un jour : un brave Spartiate repoussa l'ennemi, mais en violant quelques règles de la discipline militaire. On le punit de son infraction à la discipline, mais on le récompensa de son dévouement. — Il y a deux ans, le camp de Dieu se vit assailli par une irruption soudaine. Les plus déterminés s'élancèrent aussitôt sur la brèche. Dans le tumulte du combat, ils ont pu manquer à quelques règles, blesser quelques-uns des leurs. Le chef visible des armées de l'Éternel a fait entendre sa voix, il a blâmé ce qu'il y avait d'indiscret dans leur ardeur. A l'instant, ils ont remis l'épée dans le fourreau et se sont retirés sous la tente. Et le chef des armées de l'Éternel a bien voulu dire qu'il n'avait jamais éprouvé de plus grande consolation.

« Donnons-lui une consolation plus grande encore. On dit qu'il

n'est pas disposé à prononcer de jugement sur les propositions qu'on lui a déférées. Eh bien, nous-mêmes, éclaircissons pacifiquement les points en litige. Revenons chacun, dans le calme de la réflexion, sur ce qu'on a, de part et d'autre, avancé dans la chaleur de la dispute. Les uns et les autres, n'ayons qu'un cœur et qu'une âme pour demander à Dieu qu'il nous éclaire lui-même. Que les anciens obtiennent aux plus jeunes, comme Élie à Élisée, une double portion de l'esprit qui est en eux, pour leur faire surmonter le double péril qu'ils ont à craindre, l'inexpérience de leur âge et la malice toujours croissante du monde. Que les plus jeunes, s'ils se trouvent en dissidence avec des anciens, ne leur opposent que de plus anciens encore, de telle sorte que les anciens seuls soient toujours la règle. Enfin, jeunes et anciens, rivalisons de zèle et de soumission pour celui qui, par un privilége divin, résume en lui toute l'antiquité : pour celui qu'un saint docteur des Gaules appelle *le Prince des évêques, l'héritier des apôtres, A el par la primauté, Noé par le gouvernement, Abraham par le patriarchat, Melchisédech par l'ordre, Aaron par la dignité, Moïse par l'autorité, Samuel par la judicature, Pierre par la puissance, Christ par l'onction* [1].

« Pour ce qui me regarde, voici ma parole. — J'ai promis et je promets à Dieu la soumission la plus entière à tous les décrets du Saint-Siége. — J'ai promis et je promets à Dieu de défendre toutes les doctrines du Saint-Siége envers et contre tous.

« Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! Ainsi chantaient, il y a dix-huit cent trente-deux ans, à l'heure même où j'écris ces paroles, les bienheureuses phalanges de la milice céleste. Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté, répètent en ce moment tous les fidèles sur la terre. Puisse cet écrit n'être qu'une voix de plus dans ce concert de la terre et du ciel ! C'est du moins le vœu le plus ardent de l'auteur. — La nuit de Noël, l'an de grâce 1832. »

M. F. de Lamennais fit faire une copie de ce travail pour le livrer à l'impression ; des amis de Paris, MM. de Montalembert et de Coux, furent d'avis que, les esprits commençant à se calmer et à se réconcilier, il valait mieux ne pas recommencer la controverse : l'impression n'eut pas lieu. Nous signalons ces diverses circonstances, pour montrer les dispositions pacifiques où l'on était. Plus tard, 24 janvier 1835, j'adressai à monseigneur l'archevêque de Toulouse la partie principale de ce travail, celle sur le degré de connaissance que

[1] S. Bernard, *De Consid.*, l. 2, c. 8.

les Gentils avaient du vrai Dieu, d'après les Pères et les théologiens. Ma lettre se terminait par cette prière : « Pour l'amour de ce Dieu si bon, veuillez, mon cher seigneur et père, me dire ou me faire dire si vous trouvez cette solution satisfaisante. Tout mon désir est d'éclaircir les choses, pour concilier les esprits. Si votre charité veut bien me le permettre, je vous communiquerai plus tard mes idées sur un autre point, ou même sur tel point qu'il vous plaira m'indiquer. » Le 24 novembre de la même année, j'adressai une lettre et une prière à peu près semblables à monseigneur de Quélen, archevêque de Paris. Je n'ai eu de réponse ni de Paris ni de Toulouse.

Quant aux méprises que nous avons remarquées dans la censure, en voici une ou deux. Sur la question principale, celle dont dépendent la plupart des autres, la question du paganisme, l'auteur de la censure anathématise, comme contraire à l'enseignement des Pères et des théologiens, l'enseignement même des théologiens et des Pères. Nous avons vu en particulier les théologiens de France les plus célèbres, Huet, Pétau, Thomassin, Hooke, Tournély, Bergier, Bailly, enseigner d'un commun accord que les païens connaissaient le vrai Dieu, quoiqu'ils ne l'adorassent pas; nous les avons vus l'enseigner d'après les principaux Pères et apologistes de la religion chrétienne, saint Justin, saint Irénée, Origène, Clément d'Alexandrie, Minutius Félix, Tertullien, saint Cyprien, Lactance, Arnobe, Athénagore, saint Augustin, etc. Et voilà ce que l'auteur de la censure anathématise comme contraire à l'enseignement des Pères et des théologiens. D'où il reste à conclure de deux choses l'une, ou qu'il ne connaissait pas l'enseignement des principaux théologiens français, ni celui des Pères, ou bien que, le connaissant, il a voulu mettre le clergé de France en contradiction avec lui-même et le convaincre d'ignorer sa propre doctrine.

Une méprise plus étonnante encore se trouve dans la citation que l'auteur de la censure fait de Minutius Félix, un des premiers Pères latins. « Cécilius, dit la censure, reproche aux chrétiens d'adorer un Dieu qui ne connaissait que la seule nation des Juifs. » Il est vrai que le païen Cécilius fait aux chrétiens ce reproche. Mais il aurait fallu ne pas omettre, ce semble, la réponse qu'y fait le chrétien Octavius. La voici : « Ne cherchez pas un nom à Dieu; Dieu, voilà son nom. Là il faut des vocables, où il faut distinguer une multitude d'individus chacun par son appellation propre. A Dieu qui seul est, le nom de Dieu est tout entier. Mais quoi! n'ai-je pas, quant à lui, le consentement de tous? J'entends le vulgaire, lorsqu'il élève ses mains vers le ciel, ne dire autre chose, sinon, *Dieu*, et *Dieu est grand*, *Dieu est vrai*, *si Dieu nous en fait la grâce*. Est-ce là le discours naturel du

vulgaire, ou bien la prière du chrétien confessant la foi? Et ceux qui font de Jovis le souverain, se trompent pour le nom, mais ils s'accordent pour la même puissance [1]. » De la populace il passe aux poëtes: « J'entends les poëtes aussi proclamer un seul père des dieux et des hommes. Si nous passons aux philosophes, vous les trouverez, différant sur les noms, d'accord sur la chose même. » Et après avoir cité les plus célèbres, il conclut : « Chacun croira d'après cela, ou que les chrétiens sont philosophes, ou que les philosophes étaient dès lors chrétiens [2]. » Telle est la réponse du chrétien Octavius; et le païen Cécilius la trouve si bonne, qu'il finit par se faire chrétien lui-même. Certainement, tout le monde conviendra que c'est une singulière méprise à l'auteur de la censure, d'avoir cité pour lui un Père de l'Église qui est si formellement contre lui, et d'avoir pris une objection pour la réponse.

Dès l'année précédente, 1834, on me rapporta sur les dispositions de M. F. de Lamennais des bruits inquiétants. Je savais qu'une des idées fausses qui lui revenait assez souvent, et qu'il n'appuyait que sur quelques faits particuliers dont il tirait des conséquences générales et extrêmes, c'est que l'Église, de nos jours, était dans une complète décadence. Je lisais alors les principaux Pères de l'Église, où je trouvais une foule d'excellentes choses que je ne pouvais faire entrer dans mon *Histoire*. Je résolus d'en profiter pour faire, sous le nom de *Religion méditée*, une suite de méditations sur toute l'histoire de la religion et de l'Église, depuis la création du monde jusqu'au jugement dernier, afin de montrer par les faits que, dans ces derniers temps comme dans les autres, l'Église catholique a toujours été digne de Dieu, et que, de nos jours même, elle ne cesse d'enfanter de saints personnages et des œuvres saintes. En faisant cet ouvrage, qui a été imprimé depuis, j'avais donc l'intention formelle, non-seulement d'être utile aux frères d'école de l'excellent abbé Jean de Lamennais, mais encore de neutraliser le scandale que je recommençais à craindre de la part de son malheureux frère.

Ce dernier ayant publié ses *Paroles d'un Croyant* et ses *Troisièmes Mélanges*, je lui écrivis, le 23 mars 1835, la lettre suivante : « Mon très-cher monsieur. Ayant à ma disposition pour quelques jours vos deux derniers ouvrages, je les transcris presqu'en entier, afin de les avoir à moi et de les comprendre mieux : j'entends les *Paroles d'un Croyant* et la préface des *Troisièmes Mélanges*. Me permettriez-vous de vous communiquer l'ensemble actuel de mes idées sur ces matières, afin de bien voir en quoi nous sommes d'accord et en quoi nous

[1] Minut. Fél., n. 18. — [2] N. 20.

différons? — J'y distingue deux points principaux : les systèmes sur la certitude, et les rapports entre les deux puissances. — Mes principes pour coordonner le tout se trouvent dans les deux derniers chapitres des *Paroles d'un Croyant*, *l'Exil et la Patrie*, notamment dans les paroles et les idées suivantes : « La patrie n'est point ici-bas; l'homme vainement l'y cherche; ce qu'il prend pour elle n'est qu'un gîte d'une nuit. Cette vie est la région des ombres, un monde de fantômes; ce que l'on y voit, ce que l'on y entend, n'est que comme un songe vague de la nuit en comparaison de ce qu'on verra, de ce qu'on entendra dans la patrie. » — Ce sont là, ce me semble, des vérités incontestables et incontestées; elles se trouvent dans les livres saints et dans les livres des saints. Je les prendrai donc pour règle. Et voici les conséquences que j'en tire, et qui me paraissent nécessaires.

« Premièrement, dans toutes les connaissances humaines, mais surtout dans l'ensemble de ces connaissances, il y a nécessairement des endroits obscurs : vouloir tout éclaircir ici-bas, c'est tenter l'impossible; ce n'est que dans la patrie que le tout se verra, et encore n'y aura-t-il que Dieu qui verra ce tout parfaitement. Il me suffira donc, pendant le voyage, d'y voir assez clair pour arriver au terme.

« Pour me conduire dans la route, Dieu m'a donné comme trois lumières : l'autorité de son Église, l'expérience de mes compagnons de voyage, et enfin ma propre raison. L'Église m'enseigne ce que Dieu lui a révélé de la patrie où j'aspire, elle m'en montre le chemin, me fait connaître les périls à éviter, et me donne les moyens d'aller jusqu'au bout. Mais, pour le gîte de la nuit, elle ne me dit rien, sinon qu'il ne faut m'en occuper qu'en passant. Je m'en rapporterai donc volontiers là-dessus à l'expérience de mes compagnons de voyage. Comme enfin je me trouve bien des fois seul, je suivrai ma propre raison, formée d'ailleurs depuis son enfance sur l'enseignement de l'Église et l'expérience d'autrui. Lors donc que je verrai clairement une chose, je la croirai, dans la confiance que mon évidence individuelle n'est point contraire à l'évidence commune de mes semblables, comme je crois à l'évidence commune de mes semblables, dans la confiance qu'elle n'est point contraire à l'évidence de Dieu, qui voit les choses non plus dans leurs ombres, mais dans leur réalité, et qui me fait connaître par son Église ce qu'il veut que j'en connaisse. De cette manière, je réunis dans un les trois systèmes de philosophie, moyennant leur naturelle subordination. Et il me semble que j'arrive naturellement de l'un à l'autre. Ma raison particulière se trouve en contact perpétuel avec la raison commune de mes semblables et en a reçu son éducation : de même la raison commune des hommes se trouve en contact perpétuel

avec la raison divine, se manifestant par l'Église, et en a reçu son éducation dans ce qui regarde la patrie. Cela m'est historiquement démontré.

« J'entends par l'Église cette société des fidèles qui remonte de nous jusqu'à Jésus-Christ, et de Jésus-Christ, par les prophètes et les patriarches, jusqu'au premier homme, qui fut de Dieu. C'est par elle seule qu'on trouve, et qu'on a toujours trouvé sur la terre, certitude de connaissance et unité de croyances en ce qui regarde la patrie céleste. Hors d'elle il y a bien quelques débris de vérités, qui encore viennent originairement d'elle; mais ces débris sont flottants parmi des erreurs et ne présentent nulle part un ensemble qui ait de la consistance. Telle est ma conviction expérimentale et historique, après avoir lu et médité, dans l'ordre des temps, et Moïse, et les prophètes, et les philosophes, et l'Évangile, et les premiers Pères de l'Église. Les philosophes, qui tous ont écrit postérieurement à Moïse et aux prophètes, et à qui cette circonstance a profité plus ou moins, ont quelques beaux détails; mais nul n'a su réunir en un abrégé exempt d'erreurs les vérités éparses dans le genre humain. Les premiers qui ont fait ce discernement furent les Pères de l'Église; ils avaient en elle la règle vivante pour le faire bien. Sous le rapport des doctrines religieuses et morales, je ne vois pas qu'on puisse mettre en opposition l'Église et le genre humain. D'abord l'Église est sous ce rapport et a toujours été la portion intelligente du genre humain, la tête. Le genre humain moins l'Église est à peu près sous ce rapport ce que serait, pour l'intelligence, un individu humain moins la tête. Aujourd'hui, par exemple, ôtez du monde l'Europe, l'Amérique et les portions chrétiennes de l'Asie qui doivent tout à l'Église, que trouverons-nous dans le reste? Que trouverons-nous chez les peuples intérieurs de l'Afrique? Peut-on donner sérieusement le nom de genre humain à ce qui n'en est que la partie infime? — Tel est à peu près l'ensemble de mes idées en ce qui concerne l'ensemble des doctrines.

« Quant aux rapports entre les deux puissances, voici comme je les conçois, toujours d'après les idées et les paroles rappelées plus haut.

« La puissance spirituelle ou l'Église sur la terre conduit la grande caravane qui s'avance vers le ciel; la puissance ou plutôt les puissances temporelles président aux différents caravansérails ou gîtes qui se trouvent sur la route. C'est le devoir de ces dernières, d'après la nature même des choses, de disposer leurs caravansérails de manière que les pèlerins, au lieu d'obstacles, y trouvent toutes les facilités pour continuer leur chemin; c'est, par conséquent, leur

devoir de se consulter avec la première, pour savoir ce qui sera le plus utile suivant les temps et les lieux. Si le préposé d'un gîte devient par trop mauvais, et qu'il n'y ait pas grande difficulté à le remplacer par un autre qui vaudra mieux, la puissance qui préside à toute la caravane, non-seulement peut provoquer son remplacement, mais le doit. Si les difficultés sont trop grandes ou les inconvénients trop graves, elle ne doit pas même le tenter. Après tout, il n'est question que d'un gîte, et elle ne doit pas exposer la caravane entière pour réformer le gîte d'une nuit. Si une bande de pèlerins réussit toute seule dans cette entreprise hasardeuse, tant mieux. Que si elle ne réussit pas, il faut tâcher de remédier à sa mésaventure le mieux que l'on pourra. Tel est à peu près le fond de mes idées sur cette matière.

« Maintenant, il y a dans les *Paroles d'un Croyant* plusieurs choses que je ne comprends pas bien. D'abord, si *la patrie n'est point ici*, si *ce n'est ici qu'un gîte d'une nuit*, pourquoi vouloir tout y bouleverser, au risque de ne s'y trouver pas mieux après qu'avant? Il me semble que les deux derniers chapitres contredisent un peu la tendance générale des chapitres précédents. « Je vais combattre pour Dieu et les autels de la patrie. » Telle est la première réponse du jeune soldat. Ne voilà-t-il pas le glaive du bras séculier tiré pour la défense de la religion? Ne voilà-t-il pas précisément ce que l'Église recommandait aux puissances chrétiennes de faire pour l'extirpation des hérétiques? N'est-ce pas ce que Dieu lui-même dit au chapitre treize du *Deutéronome*, où il commande d'exterminer sans pitié les Israélites qui solliciteraient leurs frères à l'idolâtrie? Mais alors le chapitre vingt-sept des *Paroles d'un Croyant* n'est-il pas en contradiction et avec le jeune soldat, et avec l'Église, et avec Dieu? Il me paraît surtout en contradiction avec la philosophie du sens commun. Car, s'il est une autorité à laquelle l'individu doive se soumettre, il peut arriver tel cas où son insoumission mérite les peines les plus graves, au jugement de cette autorité souveraine. Il me semble que l'unique moyen pour soutenir sans inconséquence la liberté illimitée de l'individu, c'est de professer dans tous ses excès la philosophie individuelle, ou bien le scepticisme absolu. — Le chapitre dix-neuf et certains passages d'autres me semblent proclamer cette liberté illimitée de l'individu comme l'état normal. Et cependant le chapitre vingt y met des limites par ces mots : « Les frères se lient entre eux par des conventions mutuelles, et ces conventions c'est la loi, et la loi doit être respectée, et tous doivent s'unir pour empêcher qu'on ne la viole. »

« Je ne vois pas non plus bien comment concilier entre eux les

chapitres trois et dix-huit sur l'origine des rois. Dans celui-ci se trouve cette proposition : *C'est le péché qui a fait les princes.* Je crois, d'après le contexte, que le sens est : C'est le péché qui les a rendus nécessaires. C'est comme la maladie fait les remèdes. Le fond de la pensée est très-vrai, mais l'expression me paraît fausse. Dans ce même chapitre, la royauté commence par des rois justes et légitimes; leur pouvoir était le pouvoir de Dieu. Dans le chapitre trois, au contraire, la royauté commence par des tyrans, et c'est Satan qui en est l'auteur. Il est aussi question ici et là d'un temps où tous les hommes vivaient en frères; je ne vois pas trop à quelle époque de l'histoire placer cet âge d'or. Comme c'est le péché qui a rendu nécessaires les princes, j'en conclus qu'il y aura des princes, sous un nom ou sous un autre, jusqu'à la fin du monde. Je tire la même conséquence d'un mot du chapitre trente-six : *Où Dieu ne règne pas, il est nécessaire qu'un homme domine.* Or, Dieu ne régnera complétement qu'au ciel, donc il y aura toujours des hommes à dominer plus ou moins sur la terre.

« Enfin, dans le chapitre premier, il y a deux passages qui me paraissent étranges : l'un semble dire que l'Esprit consolateur, promis par le Fils, n'est pas encore venu, mais qu'il viendra. Je pense que le fond de la pensée n'est pas de contredire les Actes des apôtres, mais simplement d'espérer, vers la fin des temps, comme une nouvelle effusion de lumières et de grâces. Le second passage est celui-ci : *A présent la terre est redevenue ténébreuse et froide.* Pour moi, occupé depuis neuf ans de l'histoire de l'Église, je pense différemment. Bien que l'état actuel de l'Église catholique laisse beaucoup à désirer, ce qui, au reste, sera toujours, à cause que la perfection où elle aspire est infinie; je ne vois cependant aucun siècle passé avec lequel le nôtre ne puisse soutenir avantageusement la comparaison.

« Telles sont les réflexions que m'a fait naître la lecture de vos deux derniers ouvrages, en particulier les *Paroles d'un Croyant;* car, pour la préface des *Mélanges,* je n'ai pas encore fini de la transcrire. Ça été un besoin pour mon cœur de vous en faire part, afin que vous voyiez si j'ai bien compris. Mon très-cher M. de Lamennais, voilà bientôt quinze ans que j'ai eu l'honneur de vous écrire pour la première fois. Depuis cette époque, mon attachement pour vous a été inaltérable; il se confondait d'ailleurs avec le dévouement pour la cause de Dieu et de son Église. J'ai la confiance qu'il sera ainsi toute ma vie. »

M. F. de Lamennais me répondit que, pour répondre aux questions que j'avais soulevées, il faudrait des volumes; que nous

différions sur bien des points ; qu'après tout, le principal était la charité. Là-dessus je terminai notre correspondance et nos relations par la lettre et en la manière qu'on peut lire dans les additions au vingtième volume de cette *Histoire*, page 520 et suivantes. Nous ajouterons seulement une particularité. Les *Paroles d'un Croyant* s'imprimaient à Paris. L'abbé Jean alla trouver une dernière fois son frère à la Chenaie, le suppliant de supprimer cet ouvrage : l'auteur finit par le laisser maître. L'abbé Jean courut à Dinan pour mander à l'imprimeur de Paris, par la poste, d'arrêter tout : c'était trop tard ; les journaux annonçaient que l'ouvrage venait de paraître.

Le pape Grégoire XVI se prononça sur ces matières dans deux encycliques, l'une du 15 août 1832, l'autre du 25 juin 1834. La première, relative au journal l'*Avenir*, fut adressée à M. de Lamennais par le cardinal Pacca, qui l'accompagna d'une lettre confidentielle, pour lui expliquer l'objet, le sens et le but de l'encyclique. « Comme vous aimez la vérité, lui dit l'excellent cardinal, et désirez la connaître pour la suivre, je vais vous exposer franchement et en peu de mots les points principaux qui, après l'examen de l'*Avenir*, ont déplu davantage à Sa Sainteté. Les voici : — D'abord elle a été beaucoup affligée de voir que les rédacteurs aient pris sur eux de discuter en présence du public, et de décider les questions les plus délicates, qui appartiennent au gouvernement de l'Église et à son chef suprême... — Le Saint-Père désapprouve aussi et réprouve même les doctrines relatives à la liberté *civile* et politique, lesquelles, contre vos intentions sans doute, tendent de leur nature à exciter et propager partout l'esprit de sédition et de révolte de la part des sujets contre leurs souverains. Or, cet esprit est en ouverte opposition avec les principes de l'Évangile et de notre sainte Église, laquelle, comme vous le savez bien, prêche également aux peuples l'obéissance et aux souverains la justice [1]. — Les doctrines de l'*Avenir* sur la *liberté des cultes* et la *liberté de la presse*, qui ont été traitées avec tant d'exagération et poussées si loin par MM. les rédacteurs, sont également très-répréhensibles et en opposition avec l'enseignement, les maximes et la pratique de l'Église. Elles ont beaucoup étonné et affligé le Saint-Père ; car si, dans certaines circonstances, la prudence exige de les tolérer comme un moindre mal, de telles doctrines ne peuvent jamais être présentées par un

[1] M. de Lamennais a supposé plus tard, dans certains écrits, que Grégoire XVI s'était mis avec les rois contre les peuples, qu'il avait condamné la conduite de ses prédécesseurs envers les souverains du moyen âge, etc. Il est évident que c'est là une nouvelle exagération de sa part.

catholique comme un bien ou comme une chose désirable. — Enfin, ce qui a mis le comble à l'amertume du Saint-Père, est l'*acte d'union proposé à tous ceux qui, malgré le meurtre de la Pologne, le démembrement de la Belgique, et la conduite des gouvernements qui se disent libéraux, espèrent encore en la liberté du monde et veulent y travailler*. Cet acte, annoncé par un tel titre, fut publié par l'*Avenir*, quand vous aviez déjà manifesté solennellement dans le même journal la délibération de venir à Rome avec quelques-uns de vos collaborateurs pour connaître le jugement du Saint-Siége sur vos doctrines, c'est-à-dire dans une circonstance où bien des raisons auraient dû conseiller de l'arrêter. Cette observation n'a pas pu échapper à la profonde pénétration de Sa Sainteté ; elle réprouve un tel acte pour *le fond* et pour *la forme*... »

M. F. de Lamennais, connaissant ainsi les vraies intentions de Grégoire XVI, se soumit à son encyclique, et le Pape l'en félicita. Un peu plus tard, son esprit s'étant irrité, il parut se repentir de sa soumission. Cependant l'archevêque de Paris, M. de Quélen, et l'évêque de Rennes, M. de Lesquen, tous deux ses amis et ses compatriotes, secondés par son frère, parvinrent à l'adoucir : il souscrivit un acte de soumission dans les termes indiqués par le Saint-Père. Tout le monde s'en réjouissait, et le Pape témoigna que jamais il n'avait éprouvé une joie plus grande. Peu après parurent les *Paroles d'un Croyant*, dont nous avons vu plus haut l'incohérence et la contradiction. Grégoire XVI, par son encyclique du 25 juin 1834, condamna *ce livre, d'un petit volume, mais d'une grande perversité*. Le Pape ajouta ces paroles : « Au reste, il est déplorable de voir jusqu'à quel excès se précipitent les délires de la raison humaine, quand quelqu'un se jette dans les nouveautés, qu'il veut, contre l'avis de l'apôtre, être plus sage qu'il ne faut l'être, et, par une extrême présomption, prétend qu'il faut chercher la vérité hors de l'Église catholique, dans laquelle elle se trouve sans le plus léger mélange d'erreur, et qui pour cela est appelée et est en effet *la colonne et le fondement de la vérité*. Vous comprenez bien, vénérables frères, qu'ici nous parlons aussi de ce système trompeur de philosophie introduit récemment et tout à fait blâmable, dans lequel, par un désir effréné de nouveautés, on ne cherche pas la vérité là où elle se trouve certainement ; et, négligeant les traditions saintes et apostoliques, on admet d'autres doctrines vaines, futiles, incertaines et non approuvées par l'Église, doctrines que les hommes légers croient faussement propres à soutenir et appuyer la vérité. »

Ces paroles de Grégoire XVI s'appliquent évidemment au système combiné de philosophie et de théologie que M. F. de Lamen-

nais voulut me dicter à Rennes en 1828, que je refusai d'écrire et dont je refusai de me servir : système dans lequel il subordonnait l'*Église chrétienne* et l'*Eglise judaïque*, comme à leur règle, à ce qu'il appelait l'*Église primitive*, qui, en son sens, n'était que le chaos du paganisme : système pour la réfutation complète duquel j'entrepris dès lors l'*Histoire universelle de l'Église catholique* dans toute son étendue, à partir de l'origine du monde jusqu'à nos jours, afin de faire voir, par l'histoire même, que hors de l'Église catholique, remontant de nous jusqu'au premier homme, qui fut de Dieu, il n'y a pas une vérité entière, mais seulement quelques débris de vérités, qui encore viennent originairement d'elle ; que par conséquent cette Église catholique, bien loin d'être subordonnée à une autre règle quelconque, est elle-même la règle souveraine de tout le reste. Tels sont les vraies causes et motifs, dès lors très-explicites, de ce long travail. Nous avons cru devoir les faire connaître, afin qu'on pût juger le tout équitablement.

L'encyclique du 25 juin 1834 ayant été connue, tous les anciens amis de M. F. de Lamennais, au moins ceux que je connais, s'y soumirent sincèrement. Quant à notre conduite personnelle en ces circonstances, on la verra par la lettre suivante, que nous adressâmes de Malestroit, le 7 septembre 1834, au journal l'*Univers*, et qui a été reproduite par l'*Ami de la Religion*, 16 septembre de la même année.

« Monsieur, permettez-moi de communiquer encore à vos lecteurs un mot d'explication touchant ma déclaration du 26 août, que je viens de lire dans votre numéro du 4 septembre. Quelques-uns d'entre eux se seront peut-être demandé pourquoi je n'ai pas fait cette déclaration plus tôt ; c'est que j'appris seulement ce jour-là que quelques personnes avaient des doutes sur ma soumission pleine et entière aux deux encycliques. Entre beaucoup de circonstances qui pourraient leur faire concevoir ma sécurité, en voici quelques-unes :

« Dès que le Saint-Père eut fait connaître dans quels termes il désirait que fût conçu l'acte de soumission à la première encyclique, j'adressai à M. l'évêque de Rennes une déclaration conçue dans les termes indiqués. Ayant appris plus tard que quelques personnes s'étonnaient de ne pas la voir paraître dans les journaux, je l'adressai jusqu'à deux fois à une tierce personne domiciliée à Paris, pour la remettre à votre journal. Par des circonstances que je ne pouvais prévoir, et que je ne connus que longtemps après, mes deux lettres ne parvinrent point à leur adresse. Comme il s'était passé beaucoup de temps dans l'intervalle, et que cette affaire paraissait terminée, on me conseilla d'en rester là.

« Quant à la seconde encyclique, j'en ai prévenu les intentions même par ma docilité; je n'ai ni vu ni lu les *Paroles d'un Croyant*[1]. — Sous le rapport de la philosophie, je crois être en règle, au moins depuis plusieurs années. Ayant lu en 1828 la philosophie de M. Bouvier, actuellement évêque du Mans, je restai convaincu qu'au fond, je pensais comme lui. Pour m'en éclaircir, j'eus avec lui une correspondance qui a été imprimée dans le *Mémorial catholique* (novembre 1828, p. 310; décembre 1828, p. 502; avril 1829, p. 226; mai 1829, p. 318; juin 1829, p. 362), et qui se termina par cette conclusion : « J'ai lu avec un sensible plaisir la réponse de M. Bouvier sur la certitude. D'après la manière dont il s'exprime, je suis persuadé que nous sommes parfaitement d'accord. J'en remercie Dieu de tout mon cœur. » Il est donc certain que dès 1829 je me trouvai explicitement d'accord avec M. Bouvier, et qu'auparavant je l'étais déjà implicitement, puisqu'il n'a fallu que quelques mots pour nous entendre parfaitement. Or, il ne paraît pas que la philosophie de M. l'évêque du Mans soit improuvée par la dernière encyclique. M. Bouvier ne le donne pas à entendre dans ce que vous avez cité de son dernier mandement. M. l'évêque de Rennes ne le pense pas non plus, puisqu'il a ordonné qu'on enseignerait cette philosophie dans son diocèse. On concevra sans peine pourquoi j'étais moi-même si rassuré. — Que si, dans ce que j'ai écrit antérieurement à cette correspondance, il se trouve quelque chose qui ne s'y accorde pas, on doit le regarder naturellement comme modifié ou désavoué par cette correspondance même.

« Enfin je m'occupe depuis huit ans d'un ouvrage dont le but est de démontrer historiquement que toutes les vérités se trouvent dans l'Église catholique, et que hors de là il n'y en a pas une seule de complète; et mon intention formelle a toujours été d'y combattre tout système de philosophie qui supposerait le contraire. En deux mots, je crois de tout mon cœur et de toute mon âme à l'infaillibilité de l'Église catholique; je ne crois nullement, du moins sous les mêmes rapports, à l'infaillibilité du reste des hommes, et je vois moins que jamais des motifs de croire à la mienne. Aussi ai-je peur que quelqu'un ne trouve quelque chose d'inexact dans cela même que je viens de dire. »

Pour ce qui est de M. F. de Lamennais, il n'a fait jusqu'à présent aucun acte de soumission à la seconde encyclique. Une des dernières paroles qu'il me dit lorsque je le quittai en Bretagne, l'an 1835, fut celle-ci : « Quant à mes dispositions présentes, mes convictions

[1] Je n'ai eu occasion de les lire que l'année suivante, et pour les réfuter.

d'aujourd'hui ne sont plus celles de ma vie passée, et je ne suis pas sûr que, dans quelques mois, elles seront encore les mêmes qu'aujourd'hui. Il n'y a point de loi pour l'esprit. Il n'y a qu'une loi pour le cœur : l'amour de Dieu et du prochain. »

D'après tout cela, le fond de son caractère et la cause de ses égarements nous paraissent assez bien appréciés dans un article de l'*Ami de la Religion*, au sujet d'un nouvel écrit de sa part, *Affaires de Rome*, publié en 1836. L'auteur de l'article pense qu'il y aurait de l'exagération à conclure que M. de Lamennais n'a aimé la religion et l'Église qu'à cause de lui-même.

« Il y a eu, dit-il, quelque chose de plus noble dans cette âme ardente. Il a déclaré une guerre à mort au philosophisme impie, parce qu'il aimait passionnément le christianisme ; il a combattu à outrance le protestantisme, parce qu'il aimait d'un amour non moins impétueux l'Église catholique. Son antigallicanisme n'était qu'un dévouement sans bornes au Saint-Siége. Aujourd'hui qu'il veut venger la cause du peuple, dont il s'est fait le patron et l'ami dévoué, il s'attaque au clergé, au Pape, à l'Église, parce qu'il croit qu'ils n'aiment pas ce qu'il aime, ou qu'ils ne l'aiment pas comme lui. Après avoir appelé le sacerdoce à une croisade contre les rois, il menace le sacerdoce qui n'a pas voulu approuver, et encore moins seconder, cette téméraire insurrection. Il dénonce le Pape, l'épiscopat, les Jésuites, qui se sont montrés fort peu disposés à suivre en aveugles le belliqueux écrivain. C'est assurément la manière la plus favorable d'interpréter les mille contradictions qui frappent les moins prévenus, quand ils observent avec quelque attention les actes, les doctrines, les sentiments d'un homme aussi distingué, mais qui aujourd'hui excite à un plus haut degré la pitié que l'admiration. Oui, il a aimé les choses généreuses ; il a voulu les réaliser avec toute l'ardeur d'un courage indomptable, mais il s'est aimé aussi beaucoup lui-même ; et quand il s'est trouvé arrêté tout à coup, cette résistance imprévue a irrité son orgueil non moins grand que son dévouement. Il a aimé de grandes choses, mais avec trop peu de connaissance de la société qu'il prétend si bien connaître, et qu'il reproche si amèrement à ses adversaires d'ignorer. Il a aimé, mais non avec cette patience qui est un des caractères de la charité chrétienne. Il a aimé, mais son amour, au lieu d'être éclairé par la rectitude d'un jugement sain, n'a connu d'autre guide que l'obstination d'un esprit qui veut triompher, quels que soient les moyens d'obtenir la victoire [1]. »

[1] *Ami de la Religion*, 10 novembre 1836, p. 274.

La révolution de 1830 se fit sentir hors de France. L'empereur Joseph II persécute l'Église, particulièrement dans les Pays-Bas; l'empereur Joseph II perd les Pays-Bas par la révolution de 1789. L'empereur Napoléon persécute l'Église dans tout son empire, particulièrement dans les Pays-Bas, où deux évêques, celui de Gand et celui de Tournay, expient dans les cachots leur fidélité courageuse envers le vicaire de Jésus-Christ; l'empereur Napoléon perd tout son empire, notamment les Pays-Bas, par la révolution de 1814. Guillaume de Nassau, fait roi des Pays-Bas par la grâce des souverains alliés, y persécute l'Église catholique, à l'exemple de Joseph II et de Napoléon; Guillaume de Nassau, par la révolution de 1830, perd la partie catholique des Pays-Bas, autrement la Belgique, qui forme un royaume à part. Guillaume de Nassau et son fils profitent de la leçon : ils traitent plus équitablement les catholiques de leur royaume de Hollande, ainsi que Léopold de Cobourg ceux de la Belgique; et à la révolution de 1848, qui ébranle tous les trônes et tous les peuples de l'Europe, ces deux royaumes demeurent tranquilles.

Le 7 mars 1814, Guillaume de Nassau avait publié un arrêté, sanctionné par les commissaires des puissances alliées, où il était dit *qu'on maintiendrait inviolablement la puissance spirituelle et la puissance civile dans leurs bornes respectives, ainsi qu'elles sont fixées dans les lois canoniques et les anciennes lois constitutionnelles du pays*. L'universalité des Belges est catholique. Le 18 juillet 1815, Guillaume de Nassau annonce aux Belges une constitution qui dépouille leur religion de tous ses priviléges, pour les transporter à la religion protestante. Les évêques de Gand, de Namur et de Tournay, avec les vicaires capitulaires de Liége et de Malines, adressèrent, le 28 juillet, des représentations au roi, et publièrent à ce sujet des instructions pastorales. Les notables de la Belgique, appelés à voter sur la constitution proposée, la rejettent par sept cent quatre-vingt-seize votes contre cinq cent vingt-sept : deux cent quatre-vingts notables s'étaient abstenus. Néanmoins Guillaume de Nassau, par une ordonnance du 24 août, sanctionna cette loi même qui venait d'être rejetée, et ordonna de la regarder comme fondamentale et obligatoire pour tous les sujets, quoique, suivant l'un des articles arrêtés à Londres en juin 1814, par les plénipotentiaires des puissances alliées, la constitution hollandaise de 1814, qui servit de base à la nouvelle loi fondamentale, dût être *modifiée d'un commun accord d'après les nouvelles circonstances*. Les évêques crurent devoir s'expliquer en cette rencontre, et dans un *Jugement doctrinal*, signé de trois prélats, sur la fin du mois d'août, et auquel les deux grands vicaires

nce. L'empereur
s les Pays-Bas;
olution de 1789.
on empire, par-
celui de Gand et
élité courageuse
oléon perd tout
olution de 1814.
grâce des souve-
nple de Joseph II
olution de 1830,
la Belgique, qui
on fils profitent
noliques de leur
ourg ceux de la
ous les trônes et
demeurent tran-

ublié un arrêté,
liées, où il était
spirituelle et la
nsi qu'elles sont
stitutionnelles du
18 juillet 1815,
stitution qui dé-
transporter à la
r et de Tournay,
, adressèrent, le
nt à ce sujet des
, appelés à voter
ent quatre-vingt-
uatre-vingts no-
Nassau, par une
qui venait d'être
entale et obliga-
s articles arrêtés
es puissances al-
evit de base à la
commun accord
nt devoir s'expli-
al, signé de trois
grands vicaires

adhérèrent, ils présentèrent des observations sur huit articles de la nouvelle constitution, et déclarèrent qu'on ne pouvait s'engager par serment à les observer. Des députés belges mirent à leur serment la restriction : *sauf les articles qui peuvent être contraires à la religion catholique*. Guillaume de Nassau fit déclarer par son ministre que *tous* avaient prêté le serment *sans la plus légère altération*. Un des principaux membres de la noblesse, le comte de Robiano, adressa au roi et fit imprimer une réclamation très-forte. Les évêques avaient adressé au Pape leur *Jugement doctrinal*. Le 1er mai 1816, Pie VII envoya au prince Maurice de Broglie, évêque de Gand, un bref où il donnait des éloges à la conduite des évêques, et les invitait de se joindre à lui auprès du gouvernement pour aplanir les difficultés. Le 10 du même mois, le protestant Guillaume de Nassau prescrit l'observation des *Articles organiques* de Bonaparte, et fait poursuivre criminellement le prince-évêque de Gand devant les tribunaux séculiers, qui le condamnent à la déportation. L'arrêt fut affiché, par le bourreau, sur un échafaud où deux voleurs étaient exposés. Le protestant Guillaume de Nassau prétend que, par suite de cette sentence séculière, l'évêque de Gand a perdu sa juridiction spirituelle, et qu'elle est dévolue au chapitre de la cathédrale. De là des troubles, des persécutions dans le diocèse de Gand, comme sous les dernières années de Bonaparte. L'évêque du diocèse, le prince Maurice de Broglie, mourut à Paris le 20 juillet 1821, à l'âge de cinquante-quatre ans, fils du maréchal-duc de Broglie, célèbre par ses talents militaires. François-Joseph Hirn, évêque de Tournay, né à Strasbourg, était mort dès le 17 août 1819. Le prince de Méan, né à Liége en 1756, évêque démissionnaire de cette ville en 1801, promu archevêque de Malines en 1817, était âgé et infirme. En 1821, il était le seul évêque du pays avec celui de Namur, monseigneur Pisani de la Gaude, également infirme et âgé. La position des catholiques du royaume des Pays-Bas était très-fâcheuse, quoiqu'ils formassent les quatre cinquièmes de la population totale. Leur position devint plus fâcheuse encore. Le 14 juin 1825, Guillaume de Nassau, marchant sur les traces de Joseph II, supprime tous les petits séminaires, tant de la Hollande que de la Belgique, et érige un collége philosophique où devaient étudier deux ans tous ceux qui voulaient entrer dans les grands séminaires, avec déclaration d'incapacité contre tous ceux qui auraient étudié ailleurs. Les écoles des frères sont pareillement supprimées. L'évêque de Namur meurt en 1826, il ne reste plus que le vieil archevêque de Malines. Mais les députés catholiques réclament, dans les deux chambres, contre la tendance gouvernementale à opprimer le catholicisme : le gouvernement n'ayant pas redressé

les griefs, les états généraux rejettent le budget des dépenses, en la séance du 22 décembre 1826, par soixante-dix-sept voix contre vingt-quatre. Le 17 août de l'année suivante, concordat avec le Saint-Siége, qui divise tout le royaume des Pays-Bas en huit diocèses, y compris la métropole de Malines ; les sept siéges suffragants sont : Liége, Namur, Gand, Tournay, qui existaient déjà, et trois autres que le Pape se proposait de créer, Bruges, Amsterdam et Blois-le-Duc. Le gouvernement exécute le concordat, mais lentement et de mauvaise grâce. Le 16 mai 1829, la seconde chambre des états généraux rejette le budget à une majorité de quatre-vingts voix contre vingt. Le 20 juin, Guillaume de Nassau modifie son collége philosophique de Louvain, de manière à le rendre simplement facultatif, et non plus obligatoire pour ceux qui veulent entrer dans les grands séminaires ; mais il y met encore tant de restrictions, qu'il retire d'une main ce qu'il semble accorder de l'autre. Cependant de nouveaux évêques remplissent les siéges vacants. Le 28 octobre 1828, M. Ondenard, ancien curé à Bruxelles, est sacré évêque de Namur. Les 25 octobre, 8 et 15 novembre 1829, furent sacrés messeigneurs Delplancq, Van de Velde et Van Bommel, évêques de Tournay, de Gand et de Liége. Le 9 janvier 1830, Guillaume de Nassau est réduit à supprimer son collége philosophique. Tout ce qu'il avait gagné par cette mesure vexatoire et d'autres semblables dans l'ordre temporel, comme de vouloir imposer aux Belges la langue hollandaise, fut de soulever contre son gouvernement une opposition formidable dans toute la Belgique. Aussi, la révolution ayant éclaté à Paris vers la fin de juillet 1830, il y eut vers la fin d'août une révolution semblable à Bruxelles, dont le résultat fut la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, l'expulsion de la dynastie de Guillaume de Nassau, l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg comme roi des Belges, l'exécution franche du concordat, le rétablissement de l'évêché de Bruges, enfin l'érection d'une université catholique à Louvain. Le prince de Méan, archevêque de Malines, étant mort le 15 janvier 1831, il eut pour successeur, le 8 avril de l'année suivante, monseigneur Engelbert Sterckx, précédemment curé d'Anvers, qui depuis a été nommé cardinal.

Une institution particulière à la Flandre et aux pays voisins, ce sont les béguinages. Un béguinage, ou, selon l'expression flamande, une *Cour de Béguines*, est une réunion de plusieurs maisons où des femmes se retirent en promettant de vivre selon les règles de l'institut. Chaque maison a une supérieure à qui elles doivent obéir, mais elles peuvent quitter l'association. Les règles varient suivant les lieux. La ville de Gand, qui se distingue par le nombre des communautés

religieuses, a deux béguinages fondés en 1234 par la comtesse de Flandre et sa sœur. En 1834, le grand béguinage comptait six cent quatre-vingt-six Béguines et l'autre deux cent soixante-seize. En 1812, ils desservirent les hôpitaux militaires, et beaucoup de sœurs furent victimes de leur dévouement. On les a vues de même s'exposer lors du choléra. Outre ces œuvres extraordinaires, les Béguines ont une école gratuite de pauvres filles, elles assistent les pauvres et prennent part à toutes les quêtes. Le grand béguinage de Gand, dit de Sainte-Élisabeth, est en quelque sorte une ville au milieu de cette grande cité ; il a un curé et deux vicaires, une belle église et un cimetière, dont toutefois on ne se sert plus actuellement. Séparé des habitations voisines par un haut mur et des fossés, il a, pour ainsi dire, une législation à part : les portes s'ouvrent et se ferment à une heure fixe, une police exacte s'y fait nuit et jour. La supérieure générale préside à tout, on l'appelle *Grande-Dame ;* elle a une assistante et deux conseillères. La cour est divisée en dix-huit couvents, à la tête desquels se trouve une supérieure choisie à la pluralité des suffrages. Le choix peut tomber sur des sœurs d'un autre couvent. L'élue est tenue d'accepter ce service, et elle le conserve toute sa vie. Elle peut néanmoins demander sa démission pour de légitimes motifs; la grande-dame seule a le droit de l'accorder. Celle-ci est choisie par les dix-huit dames des couvents et par celles qui ont pu quitter cet emploi. Pour être reçue, une fille doit être d'une bonne réputation et avoir un petit revenu ; autrefois la taxe était d'environ soixante francs, aujourd'hui l'administration des hospices en exige cent. Cette fille s'adresse à la grande-dame, qui, après les examens d'usage, la renvoie à un des dix-huit couvents. On lui en laisse presque toujours le choix. Elle prend en entrant un habit simple et uniforme, et ne reçoit l'habit de l'ordre qu'après un an de probation. Il faut une seconde année pour être reçue membre de l'association, après avoir promis d'observer les règles. Ces règles sont d'obéir, d'être toujours occupée. Quand on n'est pas à l'église, on s'applique à quelque travail manuel. La plus grande régularité règne parmi les Béguines, et, quoique libres de sortir, elles persévèrent dans leur vocation. Après la profession et l'admission définitive, il faut cinq ans de vie irréprochable pour avoir droit aux faveurs de l'institut, par exemple d'être, en cas de maladie, reçue et entretenue à l'infirmerie aux frais de la maison. Ce n'est de même qu'après ce laps de cinq ans qu'on peut obtenir d'habiter une maison séparée. Plusieurs n'en profitent pas et préfèrent l'obéissance du couvent. Dans les couvents il y a autant de ménages que de personnes; c'est une vie commune et toutefois séparée. Chaque sœur a soin de sa nourriture et

de ses vêtements. Elles ne peuvent sortir du couvent ou faire quelque chose d'extraordinaire sans la permission de la grande-dame. Les bâtiments dans l'enclos du béguinage ne peuvent se louer qu'à des Béguines ; mais celles-ci peuvent recevoir chez elles des filles exemplaires, des veuves, des orphelines qui veulent fuir le monde. Le grand béguinage compte ainsi trois cents personnes retirées dans ses murs et qui y trouvent le silence et la paix. C'est un des services que rend cet établissement si précieux sous tant de rapports.

Les Hollandais ne furent pas très-fâchés de leur séparation d'avec les Belges : souverain des deux peuples, Guillaume les traitait plus en roi absolu qu'en roi constitutionnel : roi constitutionnel des Hollandais seuls, on espérait qu'il les ménagerait davantage. On n'y fut pas trompé. Les catholiques de la Hollande eurent particulièrement à s'en féliciter. Depuis trois siècles, ils avaient conservé la foi au milieu des persécutions. On ignorait quel était leur nombre. Le gouvernement publia le tableau de la population hollandaise au 1er janvier 1835, en distinguant les diverses communions. Ce tableau offre en tout un million quatre cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinq calvinistes, mais divisés par une nouvelle secte, huit cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante-un catholiques, cinquante-trois mille neuf cent vingt-un luthériens, quarante-six mille six cent cinquante-cinq israélites, trente-un mille six cent trente anabaptistes, douze mille dix luthériens *du culte restauré*, cinq mille sept jansénistes, quatre mille neuf cent soixante-dix remontrants et mille neuf cent soixante-quinze membres de différentes petites sectes. Le total est de deux millions cinq cent trois mille six cent vingt-quatre, sur lesquels les catholiques formaient, en 1835, plus du tiers. En 1840, les catholiques se trouvèrent augmentés de plus de deux cent mille, dépassant ainsi un million, et approchant de la moitié de la population totale. L'annuaire de cette année-là donnait la statistique suivante :

« Il y a en Hollande huit cent soixante-onze paroisses, savoir : Brabant septentrional, deux cent vingt-quatre ; Gueldre, cent cinq ; Hollande septentrionale, cent neuf ; Hollande méridionale, quatre-vingt-cinq ; Zélande, quarante ; Utrecht, trente-huit ; Frise trente-une ; Overissel, cinquante-trois ; Groningue, onze ; Drenthe, quatre, et Limbourg, cent quatre-vingt-trois. La mission hollandaise comprend quatre cent trois stations, et elle a quatre cent un curés, deux cent trente chapelains, quatre cent quatre-vingt-dix mille fidèles, quatre cent trente-neuf églises et succursales, deux grands séminaires, un petit séminaire et quatorze professeurs et précepteurs. Le vicariat apostolique général de Bois-le-Duc est composé de cent trente-sept paroisses, parmi lesquelles six rectorats ; et il compte cent trente-un

curés, six recteurs, quatre-vingt-quatorze chapelains et assistants, deux cent six mille âmes, cent trente-quatre églises, succursales et chapelles, deux séminaires, un grand et un petit, et treize professeurs. Le vicariat apostolique général des districts néerlandais de l'ancien diocèse de Ruremonde a soixante-quatre paroisses, soixante-quatre curés, quarante-quatre chapelains, soixante-sept mille âmes, soixante-onze églises, succursales et chapelles. Le vicariat apostolique de la partie néerlandaise de l'ancien évêché d'Anvers a cinquante-une paroisses, cinquante-un curés, quarante-cinq chapelains, quatre-vingt-sept mille âmes, cinquante-trois églises, succursales et chapelles, un séminaire, trois professeurs, un béguinage avec un curé et quarante Béguines, un couvent avec deux ecclésiastiques et trois institutions religieuses pour l'enseignement des jeunes filles avec quatre ecclésiastiques. Le vicariat apostolique du pays de Ravenstein et Megen a dix-huit paroisses, quinze chapelains, dix-huit mille cinq cents âmes, trente églises, succursales et chapelles, un séminaire et trois professeurs. Le commissariat épiscopal de la partie zélandaise du diocèse de Gand a un curé de première classe et cinq de seconde, quinze succursales, une chapelle ou annexe, six curés, quinze desservants, six vicaires et plus de trente mille âmes. La partie néerlandaise du diocèse de Liége a six curés de première classe, six de seconde, cent vingt-quatre succursales, quarante-une chapelles ou annexes, douze curés, cent vingt-quatre desservants, trente-un chapelains ou vicaires desservants, cent quatorze vicaires et cent soixante-dix-huit mille âmes; vingt-deux places de vicaires sont vacantes. — Le total de la population catholique en Néerlande, suivant ce relevé, était de un million soixante-seize mille huit cents âmes. »

Au 1er janvier 1841, la population totale du royaume de Hollande était de deux millions huit cent soixante mille quatre cent cinquante âmes, dont un million sept cent quatre mille deux cent soixante-quinze protestants de toute secte, et un million cent mille six cent seize catholiques ; le reste de la population se partageant entre juifs et dissidents de toute nature. D'où il résulte que dès lors les catholiques étaient aux protestants en Hollande comme onze à dix-sept.

La mission de Hollande était gouvernée par le prélat Antonucci, ayant le titre de chargé d'affaires à la Haye, et de vice-supérieur des missions de la Hollande. Il avait succédé à M. Capaccini, et plus anciennement à M. Ciamberlani, qui résidait à Munster. Le prélat Antonucci résidait à la Haye : il avait sous lui des archiprêtres qui sont chacun à la tête d'un archiprêtré. L'archiprêtré de Hollande et de Zélande est le plus considérable ; il renferme cent soixante-dix-huit stations ou cures, et se divise en huit doyennés. Il a un sémi-

naire à Warmond, un petit séminaire près de Harlem et un pensionnat catholique à Katwik sur le Rhin. Plusieurs villes ont un grand nombre de prêtres. A Amsterdam, il y a dix-huit curés, six à Harlem, six à Leyde, quatre à la Haye, quatre à Alkmar, trois à Rotterdam, trois à Hoorn, deux à Delft et à Gouda. L'archiprêtré d'Utrecht a soixante-quatre stations ou cures; Utrecht a huit curés et Amersfort deux. Il y a un séminaire à Saint-Héeremberg pour cet archiprêtré et les suivants : l'archiprêtré de la Guelde a quarante-six stations ou cures; celui de Frise, trente-une; celui de Salland et Drenthe, vingt-deux; celui de Twente, vingt-sept, et celui de Groningue, quinze. Depuis quelques années, un évêque a été établi pour visiter les différentes parties de la mission; M. le baron de Wykerslooth, autrefois professeur au séminaire de Warmond, a été sacré évêque de Curium *in partibus*, et visite les catholiques de la Hollande, donnant la confirmation, consacrant des églises, ordonnant des prêtres. On ne saurait dire avec quel empressement et quelle joie il fut reçu par tous les catholiques, quelquefois même par les protestants : depuis trois siècles, ni les uns ni les autres n'avaient vu d'évêques. Les catholiques de Hollande présentent un spectacle unique dans l'histoire. Après trois siècles d'oppression, on les croyait en très-petit nombre, et encore plus animés de l'esprit mercantile que de l'esprit chrétien. Et tout à coup ils étonnent l'Europe, non-seulement par leur multitude, mais par leur zèle pour la gloire de Dieu et de son Église. Honneur à eux!

Guillaume Ier ayant abdiqué en 1840, pour se retirer à Berlin, après avoir épousé une femme catholique en secondes noces, son fils et successeur, Guillaume II, témoigna aux catholiques plus de bienveillance encore. Il s'entendit avec le Saint-Siége pour l'exécution du concordat de 1827, relativement à la Hollande. En attendant l'érection de quelques évêchés en titre, tout le royaume devait être partagé en vicariats apostoliques : deux des prélats qui les administrent, outre l'évêque de Curium, ont reçu la consécration épiscopale. Guillaume II a autorisé plusieurs congrégations religieuses, notamment les Jésuites et les Ligoriens, à s'établir dans son royaume. Aussi, à la terrible commotion de 1848, est-il demeuré tranquille au milieu de son peuple, ainsi que Léopold au milieu des Belges [1].

Le roi de Hanovre, alors roi d'Angleterre, fut le premier prince d'Allemagne qui rendit justice entière à ses sujets catholiques. Dès 1814, il restitua au clergé d'Osnabruck et d'Hildesheim les droits qui leur avaient été garantis par le recez de l'empire, en 1803, et

[1] *Ami de la religion*, de 1815 à 1848.

dont les avait dépouillés le gouvernement westphalien. Le 28 septembre 1824, le même gouvernement rendit une ordonnance pour faire jouir les catholiques de Hanovre de toute la plénitude de leurs droits civils et religieux. Aussi la révolution de 1848 ne s'y fait-elle pas plus sentir qu'en Belgique et en Hollande.

Le roi de Prusse et d'autres princes protestants d'Allemagne ayant agi différemment envers la vraie Église, la Providence les traitera différemment. Tous se montrèrent fort empressés à s'approprier les biens enlevés de force aux évêchés, chapitres, monastères, églises et hospices catholiques, et à donner aux communistes l'exemple et le droit de dépouiller de même, en temps et lieu, les princes, les nobles, les banquiers et les bourgeois. Car s'il est permis à des princes de ravir le bien consacré à Dieu et à son Église, comment ne serait-il pas permis à de pauvres prolétaires de partager le bien profane accumulé par des princes? La conséquence est palpable. Avec un peu de réflexion, les princes auraient pu la prévoir en 1815 pour 1848. Ils ne s'en doutèrent pas même. Ce qui les occupait, ce n'était pas seulement d'envahir les fondations religieuses des catholiques, mais encore d'asservir leur religion et leurs âmes, comme celle des protestants, afin de ne faire de toute l'Allemagne qu'un troupeau de bétail, parqué sous différents sceptres ou bâtons. Mais les catholiques avaient, dans le Pape, un représentant, un père, un chef, avec lequel il fallait absolument traiter, au sujet des promesses qu'on avait été obligé de leur faire. On cherchera donc à circonvenir le Pape, on traînera les négociations en longueur, et quand on n'aura pu s'empêcher de conclure, on ne fera pas ce qu'on a promis, on fera même tout le contraire, s'il est possible.

Ainsi, on négociait depuis plusieurs années sans pouvoir rien conclure, lorsqu'en 1821, le prince de Hardenberg, ministre du roi de Prusse, se rendit lui-même à Rome, exposa au Saint-Père les intentions de son maître, et conclut toute cette affaire dans l'espace de quatre jours. En revenant par Ratisbonne, le prince de Taxis lui demanda comment il avait pu terminer en si peu de temps une négociation aussi importante. Voici la réponse mémorable que fit le prince de Hardenberg, et qui a été publiée dans le temps par quelques journaux, notamment par le *Catholique* de Mayence : « QUAND ON Y VA LOYALEMENT ET QU'ON A BONNE VOLONTÉ, IL EST FACILE DE TRAITER AVEC ROME, et on termine dans quatre jours ce que d'autres n'ont pu tirer au clair dans quatre ans. J'allai trouver le Pape, et je lui dis avec franchise et cordialité : Très-saint Père, mon roi m'a envoyé pour traiter des affaires ecclésiastiques de ses sujets catholiques avec leur chef. Mon roi veut traiter ses sujets catholiques de telle manière

qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'ils ont un souverain protestant. Voici la dotation des nouveaux archevêchés, évêchés, chapitres et séminaires : vingt-deux mille florins sont assignés à un archevêque, seize mille à un évêque, le tout en fonds de terre. Ces biens-fonds sont désignés dans le tableau ci-joint. Voilà ce que donne l'État. Pour ce qui regarde l'Église et le spirituel, mon roi l'abandonne à Votre Sainteté, sans exception. »

D'après cette confidence, il est permis de supposer que, quand on ne peut rien conclure avec le Saint-Siége, c'est qu'on n'y va pas loyalement et qu'on n'a pas bonne volonté. Pour couronner dignement une pareille politique, il ne manque plus que de rejeter sur la cour de Rome la mauvaise foi dont on use avec elle. — Le prince de Hardenberg mourut trop tôt pour la franche exécution de ce qu'il avait si bien négocié.

Le concordat avec la Prusse établit dans le royaume deux métropoles, Cologne et Gnésen, ayant pour suffragants, la première, Trèves, Munster et Paderborn, la seconde, Culm seul, les évêchés de Warmie et de Breslau restant soumis immédiatement au Pape, huit siéges en tout. Ce concordat fut publié à Berlin au mois d'août 1821. Une bulle du pape Pie VII fixe la circonscription des nouveaux diocèses, et charge de l'exécution le prince Joseph de Hohenzollern, évêque de Warmie ou d'Ermeland. On a réuni aux anciens siéges des parties dépendant de diocèses étrangers, ou de siéges supprimés. Ainsi Gnésen, auquel Posen est réuni, Breslau, Culm et Warmie, comprennent toute la partie orientale de la monarchie; l'évêché de Breslau s'étend même sur les catholiques de Berlin et des environs de cette capitale. Dans l'ouest, Cologne, Munster, Paderborn et Trèves sont aussi un peu agrandis, de manière à renfermer tous les pays appartenant, de ce côté, à la Prusse. Le revenu des deux archevêchés, Gnésen et Cologne, et de l'évêché de Breslau, est fixé à douze mille écus, et celui des autres siéges à huit mille écus. Le roi a déclaré qu'il voulait que la dotation des évêques et des chapitres se fît sans superflu, mais aussi sans mesquinerie; et il accorde un traitement pour les évêques suffragants, les vicaires généraux et les autres personnes attachées à l'administration épiscopale. Les séminaires sont aussi maintenus et dotés. Les chapitres des cathédrales sont composés de deux dignitaires, huit ou dix vicaires. Les chapitres conserveront le droit d'élire leurs évêques, mais ils sont invités, par un bref spécial du Pape, à ne choisir que des personnes agréables au gouvernement. Conformément à l'usage d'Allemagne, le Pape nommera, pendant six mois de l'année, aux prébendes des chapitres; dans les six autres mois, ce sera l'évêque

Les siéges établis par le nouveau concordat se remplirent très-lentement. Le comte de Spiegel, archevêque de Cologne, ne prit possession qu'en juin 1825 : il était conseiller d'État; nous avons même vu son nom parmi les illuminés d'Allemagne : son épiscopat ne fera pas oublier ces fâcheux antécédents. Joseph de Hommer, institué évêque de Trèves le 3 mai 1824, se montrera un peu plus courtisan qu'évêque. Autant pourra-t-on dire du nouvel évêque de Breslau, Sedlnicki. Mais Dieu en suscitera d'autres pour sauver l'Allemagne.

Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III ayant épousé en secondes noces une dame catholique, la contraignit de se faire luthérienne; son fils ayant épousé une princesse catholique de Bavière, on l'obligea également de se faire protestante. Au contraire, le frère et la sœur du roi, le comte d'Ingenheim et la duchesse d'Anhalt-Coethen, s'étant faits catholiques, il les blâma comme d'une prévarication et d'un scandale. Un conseiller d'État, Beckendorf, ayant fait connaître au roi son intention de se faire catholique, il perdit sa place. On fit éprouver le même sort à trois professeurs protestants de l'université de Bonn, Freudenfeld, Jarke et Philipps, qui revinrent au catholicisme, à l'ancienne religion de tous les peuples chrétiens. Tous les trois furent obligés de s'expatrier : Freudenfeld entra chez les Jésuites de Fribourg, Jarke accepta une place en Autriche, Philipps chercha un asile en Bavière. Au contraire quelque mauvais catholique se faisait-il protestant? le roi de Prusse le félicitait, lui donnait de l'argent et des places. Et cependant le roi de Prusse avait promis égalité de droits aux catholiques avec les protestants. Il ne pensait pas que, manquer ainsi de parole aux autres, c'était les autoriser à lui rendre la pareille; il ne voyait pas que, favoriser ainsi le protestantisme, c'était favoriser l'anarchie intellectuelle; il ne prévoyait pas qu'en 1848 cette anarchie ferait une éruption politique qui ébranlerait non-seulement tous les trônes, mais encore toutes les propriétés de l'Allemagne.

Un des moyens les plus perfides pour pervertir les catholiques, leur faire apostasier la règle invariable de la foi ancienne, et les entraîner dans l'irrémédiable anarchie du protestantisme, c'étaient les mariages mixtes. Le roi séducteur envoyait dans les provinces catholiques des fonctionnaires protestants, avec ordre de s'insinuer dans les meilleures familles et d'y prendre une épouse : étaient-ils mariés? on les transférait au loin, dans un poste plus avantageux, mais où la pauvre femme ne trouvait ni église ni prêtre catholique pour la soutenir; elle se voyait contrainte à l'apostasie, comme la femme du roi, comme la femme du prince royal.

En 1828, l'archevêque de Cologne, Ferdinand de Spiegel, et les évêques de Trèves, de Paderborn et de Munster, Joseph de Hommer, Frédéric-Clément de Lédebuhr, Gaspard-Maximilien de Droste-Vischering, consultèrent le pape Léon XII [illegible] la conduite à tenir relativement à ces mariages mixtes. Le ministre prussien à Rome appuya leurs demandes. Pie VIII, successeur de Léon XII, leur répondit par un bref du 25 mars 1830. Le Pape y dit : « Dans la lettre que vous avez écrite, il y a deux ans, à Léon XII, notre prédécesseur de glorieuse mémoire, vous avez exposé avec soin la position difficile et critique où vous vous trouvez placés par une disposition de la loi civile publiée en Prusse depuis peu d'années, laquelle veut, au sujet des mariages mixtes, que les enfants de l'un et de l'autre sexe soient élevés dans la religion du père ou du moins de la manière qu'il le veut, défendant en même temps aux prêtres d'imposer aux personnes qui contracteraient cette espèce de mariage aucune condition relativement à l'éducation religieuse des enfants qui naîtraient de cette union. — Le Saint-Siége ne peut absolument point permettre tout ce qui est exigé dans vos contrées pour l'exécution de la loi civile.

« Venant donc à la question, nous croyons qu'il est inutile de vous apprendre, versés comme vous l'êtes dans toutes les sciences sacrées, quelle est la règle et la conduite de l'Église à l'égard des mariages mixtes dont il s'agit. Vous n'ignorez pas, par conséquent, qu'elle a horreur de ces unions, qui présentent tant de difformités et de dangers spirituels, et que, par cette raison, elle a toujours veillé avec le plus grand soin à l'exécution des lois religieuses canoniques qui les défendent. On trouve à la vérité que les Pontifes romains ont quelquefois levé cette défense et dispensé de l'observation des saints canons; mais ils ne l'ont fait que pour des raisons graves, et qu'avec beaucoup de répugnance. Encore leur constante habitude était-elle d'ajouter à la dispense qu'ils accordaient une clause expresse, et les conditions préalables auxquelles ils permettaient ces mariages, savoir, que l'époux catholique ne pourrait être perverti par le conjoint non catholique, et qu'au contraire le premier devait savoir qu'il était tenu d'employer les moyens à sa disposition pour retirer l'autre de l'erreur; qu'en outre les enfants des deux sexes qui devaient sortir de cette union seraient exclusivement élevés dans la sainteté de la religion catholique. Vous savez, vénérables frères, que ces précautions ont pour but de faire respecter en ce point les lois naturelles et divines. Il est reconnu en effet que les catholiques, soit homme, soit femme, qui se marient avec des non catholiques, de manière à s'exposer témérairement, eux et leurs futurs enfants, au

danger d'être pervertis, ne violent pas seulement les saints canons, mais pèchent en outre directement et grièvement contre la loi naturelle et divine. Vous comprenez donc aussi que nous-même nous nous rendrions coupable d'un grand crime devant Dieu, et devant l'Église, si, relativement aux mariages mixtes à célébrer dans vos contrées, nous autorisions chez vous ou chez les curés de vos diocèses une conduite de laquelle on pourrait conclure que, si on n'approuve pas ces unions formellement et de parole, on les approuve du moins indistinctement de fait et en réalité.

« D'après ces instructions donc, chaque fois qu'une personne catholique, une femme surtout, voudra se marier avec un homme non catholique, il faudra que l'évêque ou le curé l'instruise avec soin des dispositions canoniques sur ces mariages, et l'avertisse sérieusement du forfait dont elle va se rendre coupable auprès de Dieu si elle a la hardiesse de les violer. Il conviendra surtout de l'engager à se rappeler que le dogme le plus ferme de notre religion, c'est que, *hors de la foi catholique, personne ne peut être sauvé;* et que, par conséquent, elle doit reconnaître que sa conduite sera cruelle et atroce envers les fils qu'elle attend de Dieu, si elle s'engage dans un mariage où elle sait que leur éducation dépendra entièrement de la volonté d'un père non catholique. Ces avis salutaires devront même, selon que la prudence le conseillera, être répétés, particulièrement à l'approche du jour du mariage et à l'époque où se font les proclamations d'usage et où l'on recherche s'il n'y a pas d'autres empêchements canoniques qui s'opposent à la célébration. Que si, dans certains cas, les avis paternels des pasteurs ne sont pas écoutés, il faudra, à la vérité, pour prévenir tous troubles et préserver la religion de maux plus grands, s'abstenir de censurer nommément ces personnes; mais, d'un autre côté, le pasteur catholique devra s'abstenir aussi d'honorer de quelque cérémonie religieuse que ce soit le mariage qui va suivre; il devra s'abstenir de tout acte par lequel il pourrait paraître y donner son consentement. Tout ce qui a été toléré à cet égard dans certains endroits, c'est que les curés qui, pour éviter de plus grands maux à la religion, se voyaient forcés d'assister à la cérémonie, souffrissent qu'elle eût lieu en leur présence (pourvu qu'il n'y eût point d'autre empêchement canonique), afin qu'ayant entendu le consentement des deux parties, ils consignassent ensuite d'après leur devoir, dans le registre des mariages, l'acte validement accompli, mais en se gardant toujours d'approuver ces unions illicites par quelque acte que ce fût, et surtout en s'abstenant d'y mêler aucune prière, aucun rite quelconque de l'Église[1]. »

[1] *Ami de la Religion*, 2 avril 1835, n. 2436.

Par cette réponse de Pie VIII aux évêques de la Prusse rhénane, nous voyons que l'Église abhorre tous les mariages mixtes, et qu'elle ne les permet que par dispense et à deux conditions : 1° que la partie catholique ne court aucun risque de perversion de la part de l'autre ; 2° que tous les enfants seront élevés dans la religion catholique.

A ce bref était jointe une instruction du cardinal Albani aux évêques prussiens, en date du 27 mars 1830. Cette instruction, qui devait être secrète, portait que le Saint-Père ne s'était décidé à faire des concessions que pour éviter de plus grands maux ; il n'accordait aux évêques le pouvoir d'accorder des dispenses que pour cinq ans.

La réponse du Pape aux évêques devait leur être communiquée par le gouvernement. Le gouvernement prussien la garda pour lui seul ; il espérait obtenir davantage. On négocia donc de nouveau à Rome, mais sans résultat ; et au commencement de 1834, Grégoire XVI fit annoncer à l'ambassadeur prussien, le sieur Bunsen, qu'il ne pouvait aller au delà du bref de Pie VIII, et demanda que ce bref fût enfin remis aux évêques et exécuté. Ne pouvant rien obtenir de Rome, le gouvernement prussien agit auprès des évêques. L'archevêque Spiegel de Cologne, ancien illuminé, ne passait pas pour être fort difficile. Le sieur Bunsen, revenu exprès de Rome, se chargea de l'amener à ce qu'on voulait, et le 19 juin 1834, tous deux arrêtèrent une convention qui annulait le bref du Pape en y faisant les modifications que Rome avait refusées. On y disait : « Une instruction sera adressée aux vicaires généraux sur les bases suivantes : Les canons ne sont pas abolis, mais la discipline est *adoucie* de manière à satisfaire à l'ordre de cabinet de 1825. Le contenu de divers passages du bref doit être expliqué dans un sens *adouci*, et spécialement les évêques peuvent accorder tout ce qui n'est pas expressément interdit. L'action des curés consiste à instruire et à exhorter. Il doit être fait abstraction de toute garantie ou promesse quant à l'éducation des enfants dans la religion de l'un ou de l'autre des deux époux. Les cas de l'assistance passive du curé doivent être extrêmement restreints. Tout ce qui ne fait pas présumer la légèreté, ou tout ce qui l'atténue sous le rapport moral, écarte le cas de l'assistance passive. Dans tous les cas où elle n'a pas lieu, on accomplit les rites ordinaires de l'Église. » La convention finissait par reconnaître la convenance de la législation prussienne quant aux divorces [1]. Cette convention ayant été conclue et signée le 19 juin

[1] *Ami de la Religion*, 22 mars 1838, n. 2944.

Prusse rhénane,
mixtes, et qu'elle
tions : 1° que la
ion de la part de
la religion catho-

linal Albani aux
instruction, qui
tait décidé à faire
maux ; il n'accor-
ses que pour cinq

tre communiquée
la garda pour lui
onc de nouveau à
nt de 1834, Gré-
le sieur Bunsen,
, et demanda que
Ne pouvant rien
uprès des évêques.
né, ne passait pas
près de Rome, se
9 juin 1834, tous
ref du Pape en y
On y disait : « Une
sur les bases sui-
scipline est *adoucie*
25. Le contenu de
un sens *adouci*, et
e qui n'est pas ex-
à instruire et à
rantie ou promesse
de l'un ou de l'au-
ve du curé doivent
it pas présumer la
ort moral, écarte le
elle n'a pas lieu, on
convention finissait
ussienne quant aux
t signée le 19 juin

1834 par l'archevêque et le sieur Bunsen, l'évêque de Paderborn y adhéra le 5 juillet, celui de Munster le 10, et celui de Trèves le 19. C'est ainsi que ces pasteurs infidèles ou endormis aidèrent le loup à s'insinuer dans la bergerie.

Grégoire XVI ayant connu indirectement cette convention clandestine, en parla confidentiellement au gouvernement prussien. Celui-ci en nia impudemment l'existence et même la possibilité, et cela par le sieur Bunsen, ambassadeur à Rome, qui l'avait négociée et signée. Quelques mois après, un des signataires, l'évêque de Trèves, adressa au Pape une lettre qui établissait quatre faits plus graves les uns que les autres et entièrement connexes : 1° une convention relative à l'exécution du bref pontifical déjà relaté, conclue entre Sa Majesté prussienne, le défunt archevêque de Cologne et le chevalier Bunsen, qui, en 1834, avait fait un voyage à Berlin ; 2° une communication qu'à la demande du roi, le même archevêque et son secrétaire, le chanoine Munchen, avaient faite séparément aux trois évêques suffragants de Cologne, pour les amener à accepter la susdite convention ; 3° l'assentiment de ces trois prélats et une instruction adressée par eux en conséquence à leurs vicariats respectifs ; 4° enfin la rétractation faite de plein gré, et avec parfaite connaissance de cause, par lui, évêque de Trèves, aux approches de la mort. Dans cette rétractation, l'évêque reconnaissait que l'acte émané de lui, à l'exemple de ses collègues et par suite de la communication que lui avait faite son métropolitain, était entièrement préjudiciable à l'Église catholique, contraire à ses canons, destructive de ses principes [1].

Le 3 février 1837, Grégoire XVI communiqua confidentiellement cette lettre à l'ambassadeur Bunsen. Celui-ci observa que, quelle que pût être l'importance de ce fait personnel à l'évêque défunt de Trèves, certainement dans l'esprit élevé et bienveillant de Sa Sainteté, il serait plus que balancé par un autre fait de l'archevêque vivant de Cologne, qui croit pouvoir suivre en conscience l'instruction que regrette d'avoir suivie le défunt évêque de Trèves. — Or, cette assertion de l'ambassadeur était encore un gros mensonge.

Cet archevêque vivant de Cologne n'était plus l'ancien illuminé Spiegel, mort au mois de juillet 1835, mais son successeur, Clément Auguste de Droste-Vischering, évêque de Calamata, frère et suffragant de l'évêque de Munster. On lui avait bien demandé s'il promettait d'exécuter la convention du 19 juin 1834, et il avait promis de l'exécuter *conformément au bref*. Et il tint parole. Il observait la con-

[1] *Ami de la Religion*, 27 mars, p. 581

vention dans ce qu'elle avait de conforme au bref pontifical, mais non dans ce qu'elle avait de contraire. Le gouvernement lui en ayant fait des reproches au mois de septembre 1837, il répondit le jour même : « Ma conduite est dirigée par deux règles générales. La première est le bref ; la seconde, la convention de 1834, et l'instruction qui en est partie intégrante. Je ne parle pas de la pratique, qui doit précisément être basée sur ces deux règles. La convention et l'instruction ont eu pour but de faciliter l'exécution du bref, mais non pas d'en paralyser les effets. Je suis donc autant que possible les deux règles ; mais là où je ne puis mettre le bref d'accord avec l'instruction, je me dirige d'après le bref. Voilà exactement, et non autre chose, ce que je comprends par ces mots : *Conformément au bref et à l'instruction*. Si cette déclaration est trouvée suffisante, je me déclare satisfait et prêt à la signer, sinon je prie instamment qu'on s'abstienne de toute tractation ultérieure, verbale ou écrite sur ce point ; car je ne puis pas me départir de cette décision. Je ne veux pas courir le risque de me trouver dans la position où l'un de mes confrères s'est trouvé à l'occasion de cette affaire : c'est de rétracter sur son lit de mort ce qu'il avait fait pendant sa vie. »

Le gouvernement prussien n'ayant pu réussir par la ruse et le mensonge, eut recours à la violence et à la brutalité. Le 20 novembre 1837, l'archevêque de Cologne est enlevé, comme un criminel, par la force armée, et emprisonné dans une forteresse ; sa captivité dure tout le règne de Frédéric-Guillaume III, qui meurt de maladie pédiculaire le 11 juin 1840. L'archevêque de Gnésen et de Posen, Martin de Dunin, ayant suivi le courageux exemple de l'archevêque de Cologne, eut le même sort, fut emprisonné, traduit devant les tribunaux et condamné, tout comme les anciens évêques sous la persécution des Julien et des Valens, ou, plus tard, des Vandales, dont les Prussiens se disent les descendants. Le nouveau roi, Guillaume IV, ne demandait pas mieux que de consommer le système de son père. Ce système consistait à profiter de tous les moyens, des prêtres, des évêques, du Pape même, pour amener les catholiques de Prusse dans le protestantisme ; à réunir toutes les sectes protestantes en une religion officielle dont le roi serait le pape, l'évangile et le dieu. Certains prêtres catholiques abondaient assez dans ce sens. On les appelait hermésiens, de l'un d'entre eux, Georges Hermès, né en Westphalie, mort professeur de théologie à Bonn et chanoine de Cologne, sous l'archevêque Spiegel. Ces prêtres, ignorant, méconnaissant ou niant la distinction entre la nature humaine et la grâce divine, la raison et la foi, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, le royaume de Prusse et l'Église catholique, ne reconnaissaient que la nature, la raison

naturelle, l'ordre naturel et politique, le roi de Prusse, au nom duquel ils prétendaient enseigner indépendamment des évêques et du Pape, et même malgré eux. Le Pape condamna leur doctrine, et défendit de lire les écrits d'Hermès. Le nouvel archevêque de Cologne, Clément-Auguste, exigea qu'on se soumît au jugement du Pape. Par la connivence coupable de son prédécesseur, les hermésiens dominaient dans le chapitre de Cologne et dans l'université de Bonn. Ce furent eux qui provoquèrent et secondèrent les rigueurs du gouvernement prussien envers l'archevêque fidèle. Comme ils ne voyaient en tout que la force brute, ils ne doutaient pas du succès, non plus que le roi et ses ministres. Ils y furent trompés les uns et les autres.

La persécution contre l'archevêque de Cologne et l'archevêque de Posen a été le salut de la foi et de l'Église catholique en Allemagne. Les évêques de Munster et de Paderborn rétractèrent publiquement l'adhésion qu'ils avaient donnée à la convention ministérielle de Prusse, et proclamèrent hautement leur obéissance aux règles du Saint-Siége sur les mariages mixtes. Les chanoines du chapitre de Trèves se prononcèrent dans le même sens. Un des plus vaillants défenseurs du catholicisme en Allemagne, l'abbé Binterim, curé à Dusseldorf, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, souffrit avec joie la prison pour la même cause ; Goerrès, le premier génie de l'Allemagne, publia successivement trois écrits, *Athanase*, *les Triariens*, *l'Eglise et l'État à la suite de l'affaire de Cologne*, qui furent comme l'étendard d'une croisade intellectuelle, autour duquel se rangèrent tous les hommes de bien. A mesure que les faits venaient à être connus, l'Europe chrétienne se mettait à vénérer, glorifier, chérir, comme des confesseurs de la foi, les deux archevêques persécutés et captifs. Le gouvernement prussien publia des manifestes, pour se disculper lui-même et rejeter la faute sur les victimes. Mais une voix plus haute et plus croyable se fit entendre, la voix du pape Grégoire XVI, dans des allocutions solennelles au conseil général de la chrétienté, le sacré collége. Ces allocutions, publiées dans toutes les langues, étaient accompagnées de documents authentiques, desquels tout le monde était à portée de conclure que la politique prussienne n'était qu'un tissu de ruses, de mensonges et de violences.

Après la mort du vieux roi en 1840, son fils et successeur tint un langage plus conciliant. Son gouvernement abandonna peu à peu les hermésiens, qui se virent réduits l'un après l'autre à se soumettre aux décisions du Pape. L'archevêque de Gnésen et de Posen, capitales de la Pologne prussienne, fut rendu à la liberté et traité avec honneur. Mais la captivité de l'archevêque de Cologne, quoique fort radoucie, durait toujours. Enfin, aux états de la province rhénane, tenus à Dus-

seldorf, des voix courageuses se firent entendre et demandèrent hautement justice : la noblesse de Westphalie, dont l'archevêque était membre, y joignit ses réclamations. Les défenseurs de l'archevêque furent blâmés par le gouvernement, mais le peuple les accueillit partout en triomphe. Un mouvement populaire était à craindre. Le gouvernement prussien se décida donc à conclure. Clément-Auguste demeura archevêque de Cologne; mais, de concert avec le roi et le Pape, il choisit pour coadjuteur, avec future succession, un des prélats les plus recommandables et les plus conciliants de l'Allemagne, monseigneur de Geissel, évêque de Spire, qui a justifié jusqu'à présent la haute idée qu'on avait de son mérite. D'un autre côté, les chanoines du chapitre de Trèves, après avoir maintenu avec courage la liberté des suffrages dans l'élection épiscopale, ont choisi pour évêque l'un d'entre eux, monseigneur Arnoldi, qui se montre le restaurateur de son diocèse.

Le roi de Prusse et son fils croyaient sans doute être plus heureux, dans leurs efforts pour réunir les luthériens et les calvinistes dans une seule religion officielle. Rien ne fut négligé pour cet effet. Plusieurs fois, les personnages influents des deux partis furent assemblés en concile protestant, sous la présidence d'un officier de cour ou de police. Le vieux roi, en qualité de leur commun pape, les exhortait à l'union et à l'unité. Il y travaillait avec une ardeur extrême. Il avait rédigé jusqu'à des *agenda* ou rituels pour les offices et cérémonies du nouveau culte. Trouvant les temples protestants trop nus pour attirer des chrétiens, il y fit mettre un crucifix et des chandeliers. Il créa même des évêques de sa façon, avec des souliers et des bas violets; si bien que, pour être tout à fait évêques, il ne leur manquait plus que l'épiscopat, comme à lui-même la papauté pour être pape. Ses efforts ne furent pas entièrement stériles. On vit les soldats de Berlin et de Potsdam, luthériens et calvinistes, fraterniser ensemble dans un temple du nouveau culte et aux offices de cette religion mixte. Mais vers les commencements de 1848, lorsque son fils Frédéric-Guillaume IV voulut mettre la dernière main à cette œuvre d'union protestante, tout vint à manquer; plusieurs pasteurs luthériens résistèrent en face, et entraînèrent des populations considérables, qui ne voulurent ni d'un pape prussien, ni de ses évêques de police, ni de ses rituels, ni de son culte.

La position du roi était fâcheuse. Elle devint plus fâcheuse encore lorsqu'on apprit la révolution française de Paris. Les catholiques de Prusse demeuraient paisibles, mais les protestants de Berlin s'insurgèrent, ne voulant pas plus de roi que de pape, pas plus de soldats que d'évêques. Guillaume fit tirer sur eux; mais ils répondirent par

des barricades, battirent ses soldats, et le forcèrent lui-même à capituler.

Dès l'an 1843 parut en Allemagne le livre d'un protestant, avec ce titre : *Le protestantisme se dissolvant lui-même.* « Protestant de naissance, dit l'auteur dans sa préface, je choisis de bonne heure la vocation d'un ecclésiastique de mon église. Ma carrière académique tomba dans la période où, à la place de la vieille orthodoxie et du plat rationalisme du dernier siècle, commençait à se poser une nouvelle sagesse, qui, n'écoutant jamais qu'elle-même, recélait, sous une apparence de profondeur mystico-religieuse, le germe de la plus grossière incrédulité. Du haut de la chaire doctorale on ne niait pas encore crûment la divinité du Christ, mais on l'attaquait avec toutes les armes que la position de professeur pouvait permettre; on renvoyait au paganisme un dogme chrétien après l'autre; on rejetait l'un après l'autre, comme apocryphes, et les évangiles et les autres documents de la foi; on attaqua même en général l'autorité de l'Écriture. Cela s'appelait *la haute critique.* L'effet en fut, sur les étudiants de la théologie protestante, de les diviser en trois fractions. Les uns croyaient *quelque chose*, sans bien savoir *quoi*, ou, si quelques-uns le savaient à peu près, cette connaissance était bientôt étouffée sous l'amas de la terminologie hégélienne, comme autrefois la semence par les épines. D'autres, conservant le fond de croyance qu'ils avaient apporté de chez eux, et abhorrant l'enseignement de leurs professeurs, passaient à un autre extrême et devenaient piétistes. Un troisième parti, admirant la forme du nouvel enseignement, mais en trouvant le fond insoutenable, se sentait en contradiction continuelle avec soi-même, et finissait généralement par ne rien croire du tout. » L'auteur du livre fut près d'appartenir à ce dernier parti. Cependant, trop honnête homme pour être ministre d'une religion à laquelle il ne croyait plus, et pour devenir ainsi un menteur privilégié, il renonça à la carrière de prédicant. Treize ans d'autres études et d'expériences du monde le ramenèrent au Dieu de sa jeunesse et à sa parole révélée. Il voulut sérieusement connaître la vérité, mais dans l'Église, et se mit à étudier de plus près l'essence et les doctrines fondamentales de son église protestante. Il se vit trompé dans son espérance. L'espèce de lacune qu'il avait remarquée jusqu'alors avec douleur dans ses idées religieuses devint un béant abîme. Les doctrines susdites, qu'il avait regardées comme de fausses conséquences du protestantisme, lui en parurent des conséquences naturelles. Il vit, clair comme le jour, que les principes posés par les premiers réformateurs justifiaient tout ce qui s'est produit dans les temps modernes, et que Strauss et les autres renégats des vérités

chrétiennes étaient les meilleurs et les plus honnêtes protestants. Il vit, avec non moins d'évidence, que le catholicisme seul satisfaisait tous les besoins des fidèles, que ce qu'on appelait de bons chrétiens parmi les protestants n'étaient, plus ou moins, que de bons catholiques sans le savoir; qu'enfin l'Église protestante, fille apostate, n'avait de salut que dans la mesure où elle retournait à sa mère.

L'auteur développe et prouve la suite de ces propositions dans une série de lettres entre deux amis d'études, l'un protestant, l'autre catholique. Leur professeur de philosophie ne pouvait les satisfaire : ce n'était rien autre qu'un fade éclectique. Le bon homme s'était fait un certain nombre de tiroirs, qu'il appelait paragraphes, et les remplissait de lieux communs pris à des philosophes; avait-il pillé ceux-ci, il levait son impuissante main pour les tuer. Les deux amis abandonnèrent son école, s'appliquèrent à lire les modernes, depuis Kant jusqu'à Hégel, et à conférer ensemble sur le résultat de leurs lectures. Entrés en théologie chacun de son côté, ils se communiquent réciproquement le résultat de leurs études : c'est un parallèle raisonné entre le protestantisme et le catholicisme. On y lit cette citation de Goerrès sur l'unité désirable de l'Allemagne. « Nous devons être réunis comme les chevaux qui pâturent dans les steppes, orsqu'ils sont attaqués par les loups. Ils mettent les têtes ensemble en cercle, et montrent à l'ennemi la corne bien garnie de fer. Mais comment se postent les divers partis de votre église protestante? Ils avancent les têtes en dehors en autant de directions qu'il y a de rayons dans le cercle, mais leurs pieds de derrière, ferrés d'arguments philosophiques, ils les tournent en dedans et se donnent des ruades les uns aux autres. Comment un groupe ainsi disposé à l'envers pourrait-il résister longtemps à une sérieuse attaque! Il se tuerait infailliblement lui-même, si les seigneurs du siècle ne venaient mettre un licou aux dociles et pieuses cavales, et leur sauter en croupe, pour les mener chacun où il lui plaît. La phalange de l'Église catholique est disposée tout autrement. Là aussi il y a diversité de têtes, diversité d'opinions dans les choses indifférentes; mais au dedans elles se réunissent dans un même centre, sont d'accord dans tous les points capitaux, et au dehors, dans la circonférence, elles ne montrent la corne qu'à l'ennemi. De quelque côté que celui-ci attaque, il trouve toujours un cercle compact de défenseurs bien ferrés. »

Cette différence entre le protestantisme et le catholicisme est une conséquence de leur nature même. Le principe fondamental des réformateurs, surtout de Luther, c'est que l'esprit divin pénètre dans le chrétien véritable sans aucune coopération humaine, et que le

chrétien est en cela complétement passif. De là ils conclurent à rejeter l'autorité de l'Église et de la tradition, et à ne prendre que l'Écriture pour règle de foi. Interrogés sur quoi ils fondaient cette croyance à l'Écriture, ils répondaient : Ce n'est pas *notre* esprit qui nous certifie la vérité de l'Écriture, mais le même esprit qui l'a inspirée en atteste l'origine dans le nôtre. Lors donc qu'il parle dans notre cœur, nous ne croyons plus à une autorité étrangère ni à celle, également incertaine, de notre propre intelligence et sentiment, mais nous soumettons notre jugement et nos pensées à la voix infaillible de Dieu en nous. Tel est le point où s'arrêtèrent les premiers réformateurs; mais de là le protestantisme se divisa inévitablement en deux lignes opposées : la première, du spiritualisme et mysticisme, suivie par les anabaptistes, les schwenckfeldiens, les mennonites, les quakers et les piétistes modernes; la seconde ligne, celle du rationalisme, suivie par les sociniens et les rationalistes de tout degré.

Les premiers ou les fanatiques disaient : Si ce n'est qu'une révélation intérieure de l'esprit divin qui fait reconnaître l'Écriture comme divine, l'Écriture n'est donc pas ce qu'il y a de supérieur, mais c'est cette opération du Saint-Esprit en nous. De là on concluait que, indépendamment de l'Écriture et de toute espèce de communication humaine, Dieu se manifeste, ainsi que ses volontés, par des révélations immédiates et intérieures; par conséquent la sainte Écriture elle-même ne doit être regardée que comme un moyen subalterne de connaître les desseins de Dieu, ou même on peut s'en passer. Cette conséquence découle naturellement du principe posé par les réformateurs. Aussi les piétistes ont-ils en aversion toutes les sciences et tous les arts, jusqu'à regarder les bateaux à vapeur et les chemins de fer comme des inventions de l'antechrist, et comme des signes avant-coureurs de sa prochaine arrivée.

Du même principe de la réforme, les rationalistes déduisent une série de conséquences tout opposées. Ils demandaient : Si c'est le témoignage intérieur de l'esprit qui nous convainc de la divinité de l'Écriture sainte, qui est-ce qui nous assure que ce témoignage procède réellement en nous de l'Esprit-Saint, et non pas de notre esprit propre, ou même d'un esprit malin et trompeur? Car, qui est-ce qui nous atteste la divinité de ce témoignage, sur lequel vous vous appuyez? ou bien c'est ce témoignage même, c'est-à-dire personne, ou bien c'est quelque chose, soit sentiment, soit pensée, dans l'esprit de l'homme [1]. D'où il suit que c'est finalement l'esprit de l'homme,

[1] *Le protestantisme se dissolvant lui-même.* Lettres 17 et 35.

de l'individu, qui juge en dernier ressort. Ceux donc qui jugent que l'Écriture n'est pas divine, que Jésus-Christ n'est pas Dieu, ou que Dieu même n'existe pas personnellement, tous ceux-là sont aussi bons protestants que Luther et Calvin, autant que les piétistes et les protestants orthodoxes, lesquels prétendent tenir le juste milieu entre les piétistes et les rationalistes, en conservant le principe de la réforme, sans en tirer leurs conclusions divergentes, quoique naturelles. Finalement, le protestantisme porte, dans son principe même, le germe de sa propre dissolution.

Ces observations de l'auteur protestant sont infiniment remarquables. Celles qu'il fait sur la nature de l'Église catholique ne le sont pas moins. Dans sa lettre quinzième, il rappelle cette objection des protestants : Les catholiques tournent dans un cercle, ils prouvent l'autorité de la tradition et de l'Église par l'Écriture, et puis sanctionnent l'Écriture par la tradition et l'Église. Il y répond dans les lettres seizième, dix-septième et dix-huitième, par ces considérations : Dieu a dit de lui-même : Je suis celui qui suis. Pareillement, l'Église catholique, qui est Dieu avec nous, Dieu fait homme, l'Incarnation continuée, se démontre elle-même, car elle n'est rien autre que l'ensemble de ses membres. On demande le passe-port à un étranger, à un inconnu qui arrive ou qui passe ; on ne le demande point au père dans sa famille, au propriétaire dans son domaine ; on ne le demande point à une armée rangée en bataille, ni à un grand peuple tel que la France : à plus forte raison ne le demandera-t-on pas à l'humanité chrétienne, à l'univers catholique, qui remplit tous les lieux par son *omniprésence*, et même tous les temps par son éternelle durée ; car, comme dit saint Épiphane, *la sainte Eglise catholique est le commencement de toutes choses*. Cette Église est le corps de Jésus-Christ, mais corps vivant avec l'esprit vivifiant, la mémoire et la parole vivante, rendant perpétuellement témoignage de ce qu'elle a vu et entendu. Pour elle, les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament sont des papiers de famille, dictés par le même esprit qui l'anime elle-même : elle a existé avant ces papiers, et pourrait exister sans eux : elle seule en peut garantir la lettre et le sens, ayant toujours avec elle l'esprit même qui les a dictés. Aussi saint Augustin a-t-il dit : *Je ne croirais pas même à l'Évangile, si l'autorité de l'Église catholique ne me le persuadait*. Et de fait, l'Église catholique est la première Écriture de Dieu, Écriture vivante et parlante, Écriture connue de tout le monde et que tout le monde peut lire, Écriture qui répond à qui l'interroge et se défend contre qui l'attaque ; différente en cela de l'écriture morte, qui, comme l'observe Platon, garde le silence quand on l'interroge, ne peut se défendre quand on

l'attaque, et a toujours besoin de la protection de son père. Dans le corps humain, le plus petit membre participe à la vie du corps entier. Dans l'Église catholique, le plus petit enfant participe à l'esprit, à la vie, à la doctrine de l'Église entière, par le baptême, par son père, par sa mère, par son curé, par tout ce qui l'entoure. Dans tout cela, il n'y a point de cercle vicieux, point d'interruption. C'est un corps organique et vivant, où tout se lie, tout se tient, tout se fortifie l'un l'autre, tradition vivante et papiers de famille. Comme dans les membres du corps, chacun y vit de la vie des autres. Si quelqu'un vient à souffrir, tous les autres souffrent avec lui. Le monde le vit avec étonnement dans l'affaire de Cologne. Les catholiques d'Allemagne et d'Europe paraissaient endormis et indifférents; à peine le Prussien a-t-il mis la main sur l'archevêque, que tous se réveillent et se lèvent comme un seul homme pour un seul homme. Cette merveilleuse communion d'esprit, de sentiment et de vie dans les catholiques, fit une profonde impression sur l'auteur protestant et anonyme du livre, qui finit par se déclarer catholique à son tour. Nous croyons que c'est le docteur Binder.

Où il y a des cercles vicieux, des incohérences, des contradictions, c'est dans le protestantisme. Bon gré malgré lui, c'est uniquement de l'Église catholique, dont il est sorti comme l'enfant prodigue, que le protestantisme tient la Bible. Lors donc qu'il se met à décrier l'Église catholique, comme une dépositaire infidèle, il ôte par là même tout crédit à la Bible qu'il en a emportée, et dont il fait l'unique règle de sa foi. Du protestantisme collectif au protestantisme individuel, c'est la même incohérence. L'enfant du protestant, comme l'enfant catholique, apprend d'abord de son père, de sa mère, puis il rompt avec cet enseignement comme n'étant pas infaillible, et il s'en fait un autre qui l'est encore moins. Cette désunion et cette incohérence de l'Allemagne d'avec elle-même la condamnent à une faiblesse incurable vis-à-vis de trois nations plus homogènes, la Russie, l'Angleterre et la France. Ces observations furent renouvelées aux princes et aux peuples d'Allemagne, lors de l'affaire de Cologne : les princes y parurent faire moins attention que les peuples.

Le 16 août 1821, époque du concordat de Prusse, le pape Pie VII rendit encore une bulle, *Provida solersque*, pour organiser la province ecclésiastique du Haut-Rhin. Il y parle des démarches faites auprès de lui par le roi de Wurtemberg, le grand-duc de Bade, l'électeur et le grand-duc de Hesse, le duc de Nassau et la ville de Francfort-sur-le-Mein, auxquels se sont joints le grand-duc de Mecklembourg, les ducs de Hesse, le duc d'Oldenbourg, le prince de Waldeck, les villes de Lubeck et de Brême. Tous ont envoyé en

commun des députés à Rome, et le Saint-Siége a réglé, de concert avec eux, l'état futur des églises catholiques dans cette partie de l'Allemagne. D'abord, il supprime l'évêché de Constance et la prévôté d'Elwang, maintient les siéges de Mayence et de Fulde, et érige en outre l'archevêché de Fribourg et les évêchés de Rotenbourg et de Limbourg. La ville de Fribourg en Brisgau, qui compte environ neuf mille habitants et qui possède une célèbre université, a paru convenablement située pour devenir la métropole de la nouvelle province ecclésiastique ; l'église de l'Assomption sera l'église métropolitaine. Rotenbourg-sur-le-Necker, au milieu du royaume de Wurtemberg, a cinq mille cinq cents habitants et une belle église dédiée à saint Martin. Limbourg-sur-la-Lahn, au centre du duché de Nassau, a deux mille cinq cents habitants et une église dédiée à saint Georges. Les quatre siéges de Mayence, de Fulde, de Rotenbourg et de Limbourg seront suffragants de Fribourg. L'archevêché de Fribourg aura pour territoire tous les États du grand-duc de Bade; l'évêché de Mayence, tous les États du grand-duc de Hesse ; l'évêché de Fulde, tout l'électorat de Hesse, avec neuf paroisses du duché de Saxe-Weimar; l'évêché de Rotenbourg, tout le royaume de Wurtemberg; l'évêché de Limbourg, tout le duché de Nassau et le territoire de Francfort-sur-le-Mein. Les chapitres de Fribourg, de Mayence et de Rotenbourg auront un doyen et six chanoines ; celui de Fulde, un doyen et quatre chanoines; celui de Limbourg, un doyen et cinq chanoines. Il y aura en outre des prébendes pour les vicaires, savoir : six à Fribourg et à Rotenbourg, quatre à Mayence et à Fulde, deux à Limbourg. Ces chapitres dresseront leurs statuts sous l'approbation de l'évêque, qui nommera un de ces chanoines pour exercer les fonctions de pénitencier. Quatre des nouveaux diocèses ont déjà des séminaires : il en sera établi un dans celui de Limbourg.

Pie VII comptait sur l'exécution de cette bulle. Mais ces princes allemands avaient été les favoris et les serviteurs de Napoléon : ils marchèrent sur ses traces. Au concordat officiel, ils opposèrent une *pragmatique* clandestine, copiée sur les *Articles organiques* de Bonaparte, et qui asservissait l'Église catholique au gouvernement arbitraire de chacun d'eux. Ils proposèrent pour les siéges épiscopaux des sujets qui n'étaient point acceptables. Ces siéges se remplirent bien lentement. Encore les nouveaux évêques eurent-ils, en 1830, la faiblesse de souscrire aux usurpations des gouvernements ; ces prélats étaient Boll, archevêque de Fribourg ; Keller, évêque de Rotenbourg ; Brand, de Limbourg ; Rieger, de Fulde, et Burg, de Mayence [1]. Le mal était encore plus profond. On ne saurait dire jus-

[1] *Ami de la Religion*, 19 juin 1830, n. 1655.

qu'à quel point les innovations de Joseph II avaient corrompu l'enseignement des universités allemandes, notamment à Fribourg et à Bonn. De là un clergé plus propre à scandaliser les peuples qu'à les édifier. Le chef de ces prêtres infidèles était l'abbé de Wessemberg, ancien illuminé. Il y eut des apostasies publiques. En 1821, le prêtre Koch, ami de Wessemberg et directeur des affaires catholiques dans le duché de Nassau, se maria devant un ministre protestant, et fut nommé conseiller d'État. Plus tard, le prêtre Reichlin-Meldegg, doyen de la faculté de théologie à l'université de Fribourg, se déclara de même protestant et se maria. En 1830, une pétition fut présentée aux états de Hesse-Darmstadt pour l'abolition du célibat ecclésiastique ; une autre fut présentée dans le même but à ceux de Bade, par les professeurs de l'université de Fribourg. En 1831, dans le royaume de Wurtemberg, on parlait d'une association de deux cents prêtres pour provoquer l'abolition du célibat par tous les moyens possibles, notamment par les brochures qu'ils publiaient. On les disait conseillés par le gouvernement. La religion était perdue dans ce royaume, sans le peuple. Les fidèles catholiques, indignés d'un pareil scandale, ne voulurent plus se confesser à ces misérables, et ne souffrirent pas qu'ils portassent le Saint Sacrement aux processions, et cela dans l'endroit même où cette scandaleuse association avait été formée. On adressa des pétitions au roi de Wurtemberg, et dans un voyage de ce prince, les députés de plus de quarante communes vinrent à lui se plaindre, et déclarèrent qu'on aimerait mieux se passer de prêtres que d'avoir des prêtres mariés. Les signes de mécontentement furent tels, que le gouvernement recula. Il réprimanda les membres de la société. Les fondateurs étaient les prêtres mêmes que le gouvernement avait placés comme professeurs dans l'école ecclésiastique d'Ehing. De là, les élèves passaient dans un collége supérieur, et enfin dans l'université de Tubing, où ils ne recevaient guère de meilleures leçons ni de meilleurs exemples [1].

Les anciens prêtres de Bade ne se montrèrent pas mieux : eux aussi n'eurent pas honte de faire des sociétés et des pétitions pour l'abolition du célibat ecclésiastique. Les fidèles catholiques du pays, qui forment au moins les deux tiers de la population totale, se mirent alors à traverser le Rhin par centaines, pour venir en Alsace trouver des prêtres qui eussent la charité de les instruire et de les confesser, et puis s'en retourner chez eux la paix et la joie dans le cœur. Ces pérégrinations n'ont pas discontinué jusqu'à nos jours. Avec le temps, le zèle et la fermeté des peuples en donnèrent aux

[1] *Ami de la Religion*, 22 septembre 1830.

premiers pasteurs. Plusieurs de ceux-ci, notamment l'archevêque de Fribourg, parlèrent aux princes et au public contre les impures tendances des mauvais prêtres, et réformèrent l'éducation du clergé. On vit bientôt quelques jeunes prêtres, animés d'un meilleur esprit, et qui eurent l'estime et la confiance des peuples. On en voit qui passent le Rhin avec leurs ouailles, pour faire leur retraite ou leur mission dans quelques paroisses exemplaires de l'Alsace, et apprendre à se sanctifier les uns les autres. C'est ainsi que la divine miséricorde sauva la religion dans ces pays par la courageuse dévotion du peuple. Que Dieu bénisse ce bon peuple de plus en plus ! La révolution générale de 1848 ne lui a pas été nuisible. Les princes, chancelants sur leurs trônes, ont pu voir que l'anarchie qui les menace et les déborde, ne leur vient pas de ceux qu'ils ont tant molestés, ne leur vient pas des pieux catholiques ni de leurs pasteurs fidèles.

Dans une autre partie de l'Allemagne, en Saxe, comme la maison régnante est catholique, son principal aumônier, qui est évêque, reçoit du Pape la juridiction sur les catholiques de ce royaume.

Le pays d'Allemagne, où les affaires ecclésiastiques éprouvèrent le moins de difficultés, c'est le royaume de Bavière. Dès le 5 juin 1817, un concordat est conclu entre le pape Pie VII et le roi Maximilien-Joseph, par l'entremise du cardinal Consalvi et de l'évêque, puis cardinal de Haeffelin. Tous les États du roi de Bavière sont réunis sous deux métropoles et six évêchés. La métropole de Frisingue est transférée à Munich, dont l'évêque prendra le titre d'archevêque de Munich et de Frisingue. Cette métropole a pour suffragants les évêchés d'Augsbourg, de Passau et de Ratisbonne, dont le titre métropolitain est supprimé. L'église de Bamberg est érigée en métropole, et a pour suffragants les évêchés de Wurtzbourg, d'Eichstedt et de Spire. Le Pape unit au diocèse de Wurtzbourg le territoire d'Aschaffenbourg, dépendant autrefois de Mayence, et la partie bavaroise du diocèse de Fulde; au diocèse d'Augsbourg, la partie bavaroise du diocèse de Constance avec le territoire de Kempten; au diocèse de Passau, la partie bavaroise du diocèse de Salzbourg et le territoire de la prévôté de Berchtolgaden ; au diocèse de Munich, le diocèse de Chiemsée dont le siége est supprimé.

Les chapitres des métropoles auront deux dignités, un prévôt et un doyen et dix chanoines; les chapitres des cathédrales auront un prévôt et un doyen et huit chanoines. Chaque chapitre aura en outre au moins dix prébendés ou vicaires. On augmentera par la suite le nombre des chanoines et des vicaires, si l'augmentation des revenus ou des nouvelles fondations permettait d'établir de nouvelles prébendes. Les archevêques et évêques nommeront dans chaque chapi-

tre, suivant la règle du concile de Trente, deux chanoines pour remplir les fonctions de théologal et de pénitencier. Tous les dignitaires et chanoines, outre le service du chœur, serviront de conseils aux archevêques et évêques pour l'administration de leurs diocèses. Il sera cependant parfaitement libre aux archevêques et évêques de les appliquer, suivant leur bon plaisir, aux fonctions propres de leur place. Les évêques assigneront de même les offices des vicaires. Les menses archiépiscopales et épiscopales sont établies en biens et fonds stables, qui seront laissés à l'administration libre des prélats. Les chapitres et les vicaires jouiront de la même nature de biens et du même droit d'administrer. Le Pape nommera le prévôt de chacun des huit chapitres. Le roi nomme aux dignités et aux canonicats pendant six mois de l'année, les archevêques et évêques pendant trois mois, et le chapitre pendant les trois autres mois. Les archevêques et évêques nommeront aux cures, excepté à celles qui étaient de collation royale.

On conservera à chaque diocèse ses séminaires épiscopaux, et on les pourvoira d'une dotation convenable en biens et fonds stables; dans les diocèses où il n'y en a pas, on en fondera sans délai. On admettra dans les séminaires, et on formera, suivant les dispositions du concile de Trente, les jeunes gens que les archevêques et évêques jugeront à propos d'y recevoir pour la nécessité et l'utilité des diocèses. L'ordre, la doctrine, le gouvernement et l'administration de ces séminaires seront soumis de plein droit, suivant les formes canoniques, à l'autorité des archevêques et évêques, qui nommeront aussi les recteurs et professeurs des séminaires, et les éloigneront lorsqu'ils le jugeront nécessaire ou utile. Comme le devoir des évêques est de veiller sur la foi et sur la doctrine des mœurs, ils ne seront point gênés dans l'exercice de ce devoir même à l'égard des écoles publiques. Le roi prendra également les conseils des archevêques et évêques pour assigner une dotation suffisante et une maison où les ecclésiastiques âgés et infirmes trouvent un soulagement et un asile pour prix de leurs services. Le roi, considérant de plus quels avantages l'Église et l'État ont retirés et peuvent retirer à l'avenir des ordres religieux, et voulant montrer sa bonne volonté envers le Saint-Siége, aura soin de faire établir avec une dotation suffisante, et de concert avec le Saint-Siége, quelques monastères des ordres religieux des deux sexes pour former la jeunesse dans la religion et les lettres, aider les pasteurs et soigner les malades. Les biens des séminaires, des paroisses, des bénéfices, des fabriques et de toutes les autres fondations ecclésiastiques seront toujours conservés en entier, et ne pourront être détournés ni

changés en pensions. L'Église aura de plus le droit d'acquérir de nouvelles possessions, et tout ce qu'elle acquerra de nouveau sera à elle et jouira des mêmes droits que les anciennes fondations ecclésiastiques ; et on ne pourra faire aucune suppression ou union, ni de celles-ci, ni des nouvelles, sans l'intervention de l'autorité du Saint-Siége, sauf les pouvoirs accordés par le saint concile de Trente aux évêques.

Le Saint-Père, en considération des avantages qui résultent de ce concordat pour les intérêts de la religion et de l'Église, accorde, à perpétuité, au roi Maximilien-Joseph et à ses successeurs catholiques, un indult pour nommer aux églises archiépiscopales et épiscopales vacantes du royaume de Bavière, des ecclésiastiques dignes, capables et doués des qualités que les saints canons demandent. Sa Sainteté donnera à de tels sujets l'institution suivant les formes accoutumées. Avant de l'obtenir, ils ne pourront s'immiscer en rien dans le régime ou l'administration des églises respectives pour lesquelles ils seront désignés.

Toutes les fois que les archevêques et évêques indiqueront au gouvernement des livres imprimés ou introduits dans le royaume, qui contiendront quelque chose de contraire à la foi, aux bonnes mœurs ou à la discipline de l'Église, le gouvernement aura soin que la publication de ces livres soit arrêtée par les moyens convenables. Sa Majesté empêchera que la religion catholique, ses rites ou sa liturgie ne soient livrés au mépris par des paroles, des faits ou des écrits, ou que les évêques et les pasteurs ne rencontrent des obstacles dans l'exercice de leurs devoirs pour la conservation surtout de la doctrine de la foi ou des mœurs, et de la discipline de l'Église. Désirant de plus que l'on rende aux ministres des autels l'honneur qui leur est dû suivant les divins commandements, le roi ne souffrira pas qu'il se fasse rien qui les expose au mépris, et il ordonnera que, dans toute occasion, tous les magistrats du royaume en usent envers eux avec les égards et le respect dus à leur caractère.

Tels sont les principaux articles du concordat de Bavière. Il y eut quelques obstacles pour l'exécution, entre autres les intrigues d'un abbé de Wessemberg, précédemment grand vicaire à Ratisbonne de M. de Dalberg, nommés l'un et l'autre parmi les illuminés de Weisshaupt ; Wessemberg, d'une doctrine suspecte, avait été élu grand vicaire par le chapitre de Constance ; le Saint-Siége, et pour cause, n'avait point approuvé sa nomination : il ne s'en porta pas moins pour grand vicaire, attendu que tel était le bon plaisir du duc protestant de Bade. Malgré les intrigues de ce novateur et de sa cabale, le concordat de Bavière se trouva complétement exécuté en 1821,

les huit siéges remplis d'évêques recommandables, et les chapitres installés. Parmi les chanoines de Bamberg, on remarquait le prince Alexandre de Hohenlohe, célèbre dès lors par les guérisons miraculeuses qu'il obtenait de Dieu.

En 1818 avait été publiée la nouvelle constitution du royaume de Bavière. Quelques articles inspirèrent des inquiétudes aux évêques par rapport au serment. Le 27 septembre de la même année, le roi fit présenter au Pape la déclaration suivante, par le cardinal Haeffelin, son ministre plénipotentiaire : « Le roi de Bavière a appris, avec un regret inexprimable, que quelques articles de la constitution promulguée pour ses peuples, et particulièrement l'édit qui y est joint et qui concerne la religion, ont été jugés par Sa Sainteté comme contraires, en quelque manière, aux lois de l'Église. Extrêmement sensible au déplaisir et à la surprise que cette interprétation a excités en lui, et désirant ôter tout doute et toute difficulté sur ce sujet, ce prince a chargé le soussigné (plénipotentiaire) d'expliquer ses sentiments à Sa Sainteté, et de protester, en son nom, que son intention a toujours été et sera toujours que le concordat conclu le 5 juin 1817 avec le Saint-Siége soit fidèlement et religieusement exécuté dans toutes ses parties; que ce concordat, promulgué comme loi du royaume, sera toujours considéré et respecté sous ce rapport; que l'édit joint à la constitution, et dont le principal objet est de conserver l'ordre, la tranquillité et la bonne harmonie entre tous les sujets du royaume, doit servir et servira de règle à ceux seulement qui ne professent pas la religion catholique, comme le concordat sert et servira de règle à tous les catholiques; que le serment à prêter aux constitutions ne peut, en aucune manière, attaquer les dogmes et les lois de l'Église, la volonté absolue et l'intention formelle du roi ayant toujours été, en faisant publier la constitution, que le serment à prêter ne fût relatif qu'à ce qui concerne l'ordre civil, et ne peut jamais obliger ceux qui le prêteront à aucun acte qui pourrait être contraire aux lois de Dieu et de l'Église. »

Le roi de Bavière exécuta de même une autre promesse du concordat, et il rétablit plusieurs maisons religieuses dans ses États. Il créa surtout à Munich une université, qui est devenue célèbre par les artistes et les savants distingués qu'il sut y attirer : par exemple, les peintres catholiques Overbeck et Cornélius, et, parmi les savants, Goerrès père et fils, l'abbé Doellinger, auteur d'une histoire ecclésiastique des premiers siècles et d'autres écrits; l'abbé Moehler, auteur de la *Symbolique*, où il compare et discute les croyances des catholiques et des protestants sur chaque point de controverse; M. de Moy, professeur de droit canon. Ces savants de Munich furent comme

un bataillon sacré pour le catholicisme dans l'affaire de Cologne. Tout cela faisait beaucoup d'honneur au roi Maximilien-Joseph; on parlait de lui comme d'un autre Salomon; mais comme le Salomon des Juifs, il a terni sa gloire, en s'amourachant dans sa vieillesse d'une danseuse espagnole, jusqu'à se brouiller avec sa famille et avec son peuple, qui se souleva en masse, non pas contre son autorité, mais contre son indigne scandale. Car, le scandale éloigné, le peuple est redevenu paisible.

Dans l'empire d'Autriche, les choses se passent d'une manière assez uniforme de 1802 à [illegible] La famille impériale d'Autriche-Lorraine continue à y donner [illegible]nellement l'exemple de la piété et des bonnes mœurs; mais l'esprit du ministère gouvernemental n'a guère changé depuis Joseph II et Kaunitz. On lui reproche de ne nommer aux évêchés que des hommes faibles et peu capables; de là peu de zèle, peu de discipline dans le clergé séculier et régulier. C'est le gouvernement qui dirige l'éducation publique; il en a recueilli les fruits en 1848. A Vienne, comme à Berlin, ce sont les étudiants qui se sont mis à la tête de l'insurrection populaire, qui ont attaqué les troupes impériales, fait partir l'empereur, et ouvert pour l'Autriche la carrière des révolutions; et les bourgeois sybarites de Vienne entrent dans cette carrière sur les pas des étudiants, ils chassent pour la seconde fois leur empereur malade et infirme, ils tuent, étranglent et pendent, à la façon des cannibales, ses ministres les plus dévoués; toutes les parties de l'empire, Italiens, Allemands, Croates, Hongrois, Bohêmes, sont armés les uns contre les autres. Il en est de l'Allemagne entière comme de l'Autriche; chaque principauté, petite ou grande, est divisée contre elle-même. Et cette anarchie universelle aspire à l'unité. Le parlement unitaire de l'Allemagne, réuni à Francfort, a choisi un vicaire général ou chef provisoire de l'empire futur, qui déjà notifie au roi de Prusse et aux autres princes, qu'ils aient à retirer leurs ambassadeurs d'auprès des cours étrangères, attendu que l'empire germanique est un et que son vicaire seul est chargé de ses intérêts généraux au dedans et au dehors. Mais ce parlement lui-même est menacé par une opposition formidable, qui demande un parlement plus révolutionnaire.

Cependant un principe d'unité et de paix se manifeste au milieu de cette confusion : c'est l'antique foi de saint Boniface de Mayence, de saint Sturme de Fulde, de saint Népomucène de Prague, de saint Étienne de Hongrie, de saint Udalric d'Augsbourg, de saint Henri d'Allemagne, qui se réveille dans bien des cœurs, comme le feu sous la cendre. Les catholiques de toutes les contrées allemandes se concertent entre eux pour le maintien et la liberté de leur foi héréditaire,

et par là même pour la véritable unification et résurrection de leur empire. Les évêques de Germanie, d'accord avec le chef de l'Église universelle, avec le vicaire du Christ, commencent à se réunir en conciles de province et de nation, et à préparer ainsi le salut spirituel et temporel de leur noble patrie.

La confédération suisse, placée au centre de l'Europe et divisée par l'hérésie d'avec elle-même comme l'Allemagne, présente en petit les mêmes vicissitudes. Elle se compose actuellement de vingt-deux cantons dont sept tout à fait catholiques ; parmi eux les cinq cantons primitifs, Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug. Les diocèses de Suisse, au nombre de cinq, ne dépendent d'aucune métropole; ils ne relèvent que du Saint-Siége, toujours représenté par un nonce. Ce prélat réside habituellement à Lucerne; mais de nos jours il s'est retiré plusieurs années à Schwitz, par suite des désagréments que le parti dominant à Lucerne lui avait fait éprouver.

Lucerne est regardé comme le premier des cantons catholiques. Il resta fidèle à la foi de ses pères lors de l'apostasie protestante, et se mit à la tête des cantons catholiques dans les guerres pour la liberté religieuse. La plus grande partie du peuple est encore attachée à l'Église catholique, mais la majorité de la haute bourgeoisie qui gouverne est devenue hostile à l'Église et favorable aux nouveautés révolutionnaires de Pombal, d'Aranda et de Joseph II. C'est Lucerne qui, en 1834, a provoqué la conférence de Baden, autre congrès d'Ems, autre synode de Pistoie, où l'on fabriqua des articles organiques, comme Bonaparte, pour asservir l'Église de Dieu aux caprices de chaque canton gouvernemental. Et avant et après cette entreprise schismatique, les bourgeois gouvernants de Lucerne se firent une gloire de favoriser les mauvais prêtres, de persécuter les bons, de pousser à la destruction des monastères, comme on peut le voir dans l'écrit du protestant Hurter : *Hostilités contre l'Église catholique en Suisse, depuis* 1831 [1]. Plus tard, la bourgeoisie lucernoise est revenue sur ses pas, mais sans assez d'intelligence, de suite et de courage, pour réparer le mal qu'elle a causé par son imprudence. En 1837, la population totale de ce canton était de cent vingt-quatre mille cinq cents âmes.

Uri est le plus petit des cantons suisses, il n'a que treize mille cinq cents âmes ; le chef-lieu est un bourg, Altorf, où l'on voit quatre églises et deux couvents, l'un de Capucins, et l'autre de religieuses. Il y a un couvent de Capucins sur le sommet du Saint-Gothard, pour exercer l'hospitalité envers les voyageurs, et un couvent de filles à Seedorf.

[1] Schaffouse, 1842, notamment p. 407 et seqq.

Le canton de Schwitz a pour chef-lieu le bourg de ce nom, où l'on distingue la paroisse de Saint-Martin, deux couvents de Capucins et un de religieuses. Les Jésuites y ouvrirent un collége en 1836. L'abbaye d'Einsiedlen, ou Notre-Dame des Ermites, est occupée par les Bénédictins ; c'est un pèlerinage célèbre. L'église est belle et le monastère nombreux. La population totale de ce canton est de quarante mille âmes.

Underwald est divisé en deux parties, l'inférieure et la supérieure, dont les chefs-lieux sont les bourgs de Stanz et de Sarnen. Chacun de ces bourgs a des communautés religieuses. Près de Sarnen, on montre l'ermitage du bienheureux Nicolas de Flue, mort en 1487. et en grande vénération dans toute la Suisse ; on y conserve ses reliques. Non loin de là est l'abbaye d'Engelberg, de l'ordre de Saint-Benoît. La population totale de l'Underwald est de vingt-deux mille cinq cents âmes.

Le canton de Zug est contigu aux précédents. Zug, sa capitale, a une collégiale, Saint-Oswald ; une église paroissiale, Saint-Michel : un couvent de Capucins et un de religieuses qui se livrent à l'éducation. L'abbaye de Frauenthal ou Val de Notre-Dame est dans ce canton, qui a quinze mille âmes.

Les cinq cantons précédents sont tous catholiques. Glaris, d'une population de vingt-neuf mille âmes, est un canton mixte. D'après Hurter, les catholiques forment à peu près le quart. Dans l'origine, il y eut quelques difficultés entre les deux partis : en 1683, on conclut un accord d'après lequel les catholiques entrèrent pour un cinquième dans toutes les administrations. Protestants et catholiques vécurent paisiblement à côté l'un de l'autre, durant un siècle et demi. En 1836, les protestants, entraînés par quelques gros manufacturiers qui voulaient faire les Joseph II, les Guillaume de Nassau, les Bonaparte, abusèrent de leur supériorité numérique pour briser le pacte de 1683, et priver les catholiques de leur liberté religieuse. Comme les prêtres fidèles refusaient un serment coupable, ils furent ouvertement persécutés. Il y a dans ce canton un couvent de Capucins à Næfels.

Le canton de Fribourg a une population de quatre-vingt-onze mille âmes, dont un très-petit nombre de protestants. La ville de Fribourg est toute catholique ; c'est là que résident les évêques de Lausanne, depuis qu'ils ont été expulsés de chez eux par le protestantisme. Il y a à Fribourg une collégiale, Saint-Nicolas, qui est en même temps paroisse ; une église de Notre-Dame, un couvent de Cordeliers et un de Capucins. Les Jésuites, persécutés en France l'an 1828, établirent à Fribourg un collége qui devint bientôt très-

florissant. En 1830, les dames du Sacré-Cœur y établirent également un pensionnat. Parmi les quinze maisons religieuses du canton, il y a le couvent de la Val-Sainte, occupé quelque temps par les Trappistes venus de France, et qui a été érigé en abbaye. Depuis le commencement du dix-neuvième siècle, l'esprit d'anarchie révolutionnaire a fait aussi effort pour pénétrer à Fribourg ; le bon sens du peuple et la sagesse du clergé y ont mis obstacle jusqu'à présent. Un bon séminaire y a été établi par les deux derniers évêques.

La ville de Soleure, chef-lieu du canton de ce nom, est depuis 1825 la résidence de l'évêque de Bâle, dont la juridiction s'étend, comme on l'a vu, sur plusieurs cantons. La collégiale de Saint-Urse et de Saint-Victor est devenue cathédrale, et les chanoines sont nommés par les divers cantons qui dépendent de l'évêché. La population de ce canton est de soixante-trois mille âmes, dont six mille protestants. Le clergé séculier se composait, en 1837, de deux cent vingt-deux prêtres. La ville avait autrefois un beau couvent de Jésuites. Il y a de plus à Soleure des Cordeliers et des Capucins et des religieuses. Dans le canton, il y a en tout cinq couvents d'hommes et trois de femmes. L'aristocratie gouvernementale de ce canton est aussi entrée dans la voie des innovations et des violences contre le clergé catholique. La nomination d'un prévôt, en 1834, a montré son mauvais vouloir. Elle a fait choix pour cette place d'un professeur de théologie étranger au chapitre, et mal noté pour ses principes religieux et politiques. La commune, de son côté, présenta un autre professeur, homme fort estimé. Le chapitre refusa d'admettre le premier, et le Pape approuva ce refus. Le gouvernement, agissant en despote, s'empara de la caisse et des archives du chapitre. Le nonce apostolique réclama vivement ; on n'a eu aucun égard à ses représentations. On s'est emparé de l'administration des biens du chapitre. On a bouleversé le collége, renvoyé la plupart des anciens professeurs, et mis à leur place des professeurs protestants ou de principes fort suspects. Un seul trait suffira pour caractériser l'esprit de ces gouvernants de Soleure. Autour de la cathédrale il y avait des pierres tumulaires qui recouvraient d'anciennes tombes ; les magistrats les firent enlever, pour construire en place un abattoir ou boucherie. D'un autre côté ce qui manquait au clergé de ce diocèse, c'était l'unité et la fermeté dans la doctrine catholique, c'était un bon séminaire : on eût désiré à l'évêque Salzman plus de zèle et de courage pour ces deux objets [1].

Bâle est un canton protestant ; on compte dans la ville plus de

[1] *L'Ami de la Religion*, et Hurter.

trois mille catholiques, et ils y ont une église. Ce canton a été divisé en deux depuis 1830. La campagne se plaignait de la suprématie de la ville. Alors que plusieurs cantons ont changé leur constitution dans le sens de la révolution française, la campagne a demandé et obtenu d'avoir un gouvernement particulier. Il y a eu à ce sujet beaucoup d'agitation, et même des combats et du sang répandu. Il y a des catholiques dans la campagne, surtout à Liesthal, où l'on a établi une église. Bâle-Ville a vingt-quatre mille âmes et la campagne quarante-un mille.

La ville et le canton de Schaffouse sont presque tout à fait protestants. C'est un petit canton ; sa population est de trente-un mille âmes. Nous avons vu le président de son consistoire, le docteur Hurter, le célèbre historien du pape Innocent III, se déclarer catholique avec sa famille. Hurter est une des gloires de la Suisse moderne et même de l'Europe.

Appenzell est le dernier des treize cantons suisses, dans l'ordre de sa réception dans la ligue. Le pays est très-montueux et entouré par le canton de Saint-Gall. Il est divisé en deux parties, dont chacune a une demi-voix à la diète, les Rhodes intérieures qui sont catholiques, les Rhodes extérieures qui sont protestantes. Dans la première est le bourg d'Appenzell, *abbatis cella*, parce que l'abbé de Saint-Gall y avait bâti un hospice ; il y a là une église paroissiale, un couvent de Capucins et un de religieuses. La population totale est de cinquante-un mille âmes.

Les Grisons étaient autrefois alliés des Suisses ; ils forment aujourd'hui un canton. Le pays a beaucoup d'étendue, mais il est très-montueux ; il se partage en trois ligues. La population est mixte, mais les protestants sont plus nombreux. L'évêché de Coire est fort ancien ; l'évêque réside dans un château. A côté est la cathédrale. Le chapitre est composé de vingt-quatre chanoines qui élisent l'évêque. Celui-ci avait le titre de prince de l'empire. Il y avait autrefois à Coire deux couvents, les Dominicains et les Prémontrés ; mais ils ont été supprimés. L'abbaye de Dissentis, de l'ordre de Saint-Benoît, a de beaux bâtiments ; l'abbé avait une juridiction étendue ; il battait monnaie. Il y a dans tout le pays six autres couvents d'hommes ou de femmes. La ligue haute est celle où y a le plus de catholiques. La population totale de ce canton est de quatre-vingt-huit mille âmes. Quelques paroisses dépendent de l'évêché de Côme.

L'abbaye de Saint-Gall, de l'ordre de Saint-Benoît, était autrefois alliée des Suisses. L'abbé était seigneur de la ville et des environs, et prince du saint-empire. Une ville s'était formée autour de l'abbaye. Cette ville embrassa l'hérésie protestante au seizième siècle. De là

des dissensions et des guerres. L'abbé comptait environ cent mille sujets. La révolution a renversé cet ordre de choses. Le pays est devenu un canton, et l'abbaye a été supprimée. A sa place on a érigé un chapitre. En 1823, le Pape établit un évêché pour Saint-Gall, mais uni à celui de Coire. Le gouvernement du canton y donna son assentiment. Mais en 1833, à la mort de l'évêque, ce même gouvernement n'a plus voulu reconnaître l'union qu'il avait consentie neuf ans auparavant, il a dissous le chapitre et s'est emparé des biens de l'évêché. Cet acte de despotisme, cette violation arbitraire d'un traité solennel, avaient été sollicités par quelques mauvais prêtres, contempteurs de l'autorité épiscopale, mais serviles adulateurs de l'autorité séculière, comme ces prêtres libertins que nous avons vus en solliciter l'abolition du célibat ecclésiastique. Les chefs de la cabale schismatique du canton étaient les sieurs Elbling et Aloys Fuchs, ce dernier professeur à Rapperschwil, et interdit pour un sermon hérétique prêché en 1832. C'est ce club de prêtres révolutionnaires qui fit adopter au gouvernement les articles schismatiques de Baden. Le salut de la religion vint du peuple, éclairé par les bons prêtres. La population du canton est de cent cinquante-huit mille âmes : la plus grande partie est catholique, mais les protestants sont assez nombreux. Le peuple dut être consulté sur l'adoption définitive des articles. C'était en 1834. Toutes les populations catholiques les rejetèrent et même beaucoup d'honnêtes protestants. A Rapperschwil, où avait été prononcé le scandaleux discours, sur cent soixant-dix-sept votants, il en eut cent soixante-seize qui se prononcèrent contre la loi proposée. Dans une autre paroisse, un chapelain ou vicaire ayant dit qu'il ne trouvait rien de dangereux dans la loi ou les trente-trois articles de Baden, le peuple se souleva contre lui, et menaça de le mettre à la porte de l'église. Cette opposition du peuple ayant forcé le gouvernement révolutionnaire à plus de modération, un décret pontifical du 23 mars 1836 prononça la séparation des diocèses de Coire et de Saint-Gall.

Le canton d'Argovie a été composé d'un démembrement du canton de Berne, du comté de Bade et autres territoires. C'est un canton assez étendu, moitié catholique, moitié protestant. La population est de cent quatre-vingt-deux mille âmes. Les villes principales sont Arau, Baden et Zurzach. Il y a des collégiales dans ces deux dernières villes. Les abbayes de Muri, ordre des Bénédictins, et de Wettiug, ordre des Bernardins, sont de ce canton. Il y a aussi des couvents de Capucins et d'autres de religieuses. Mais depuis 1830, les catholiques d'Argovie souffrent une véritable persécution. L'aristocratie révolutionnaire, qui forme le gouvernement cantonal, repro

duit dans ce pays le despotisme de Joseph II, de Guillaume de Nassau, et des terroristes français. Au mépris de la constitution, qui garantit la liberté des cultes, les catholiques sont privés même du droit de pétition, leurs meilleurs prêtres emprisonnés ou bannis, les couvents de Muri, Wetting et autres, confisqués ou volés, etc.[1]. Et jusqu'à présent la confédération helvétique n'a rien fait pour réprimer cette tyrannie du fort sur le faible. C'est dire à tous les voleurs grands et petits : Il n'y a d'autre droit que la force; si vous êtes les plus forts, vous avez le droit de voler la Suisse entière.

Le canton de Thurgovie est aussi un nouveau canton ; il se compose du Thurgau, qui dépendait autrefois des cantons suisses en commun. La population est de quatre-vingt-quatre mille âmes, dont le cinquième de catholiques; Frauenfeld, la capitale, a deux églises, une catholique, une protestante. Il y a dix monastères dans ce canton, mais ils sont exposés au même sort que ceux d'Argovie. Comme les quatre cinquièmes de la population sont protestants, ils continuent l'œuvre de leurs ancêtres, qui est de voler les monastères. Il est vrai que la constitution avait garanti l'existence des couvents; mais les catholiques ont le tort d'être les plus faibles.

Le Tessin est encore un nouveau canton, formé de sept bailliages d'Italie qui appartenaient à divers cantons. Ce pays est tout italien et tout catholique. Il dépend de l'évêché de Côme. Les villes principales sont Bellinzona, Lugano, Lucarno. Ce canton a dix-neuf maisons religieuses des deux sexes et une population totale de cent neuf mille âmes. C'est sur les confins des cantons de Tessin et d'Uri que se trouve le mont Saint-Gothard, qui a six mille six cent cinquante pieds au-dessus de la mer. Dès le moyen âge, la charité chrétienne y avait établi un hospice, desservi par des ecclésiastiques, pour les voyageurs pauvres ou fatigués. Cette fondation étant venue à tomber, saint Charles Borromée entreprit de la rétablir. Il en fut empêché par la mort; mais son neveu et successeur Frédéric exécuta son projet, fit bâtir une maison avec une chapelle, et y mit quelques religieux de l'ordre des Humiliés. Ceux-ci n'y restèrent pas longtemps. Enfin, dans l'année 1683, l'archevêque Visconti de Milan y établit des Capucins, avec obligation d'héberger gratuitement chaque voyageur pendant vingt-quatre heures. L'hospice, ruiné par les armées de la France révolutionnaire, a été rebâti en 1837 et confié de nouveau aux Capucins. Ces bons pères en furent expulsés l'an 1841 par le gouvernement révolutionnaire, soi-disant libéral, du canton.

Le canton de Vaud dépendait autrefois de Berne; il forme aujour-

[1] Voir les détails en Hurter, p. 597-720.

d'hui un canton indépendant. Ce pays est tout protestant; cependant les catholiques ont bâti récemment des églises à Lausanne, à Vevey, à Yverdun, à Nyon et ailleurs. L'évêque de Lausanne, qui réside à Fribourg, a visité Lausanne il y a quelques années, et y a été bien reçu. Il n'y a point de couvent dans ce canton. La population totale y est de cent quatre-vingt-trois mille âmes.

Le Valais, autrefois allié des Suisses, forme aujourd'hui un canton. Ce pays est tout catholique, peuplé de soixante-quinze mille huit cents âmes, sous la juridiction de l'évêque de Sion, qui prend le titre de prince du saint-empire. La cathédrale est dédiée à Notre-Dame. Les Jésuites avaient en 1837 des maisons à Sion et à Brigg. L'abbaye de Saint-Maurice, dans le bas Valais, est ancienne et célèbre; l'abbé a maintenant le titre d'évêque de Bethléhem. Il y a sur le sommet du Saint-Bernard un hospice desservi par des religieux qui rendent de grands services aux voyageurs. Ce canton se divise en deux parties, le haut et le bas Valais : les habitants du premier sont d'origine allemande, et répandus dans une multitude de vallées sises bien haut, peu accessibles et encore moins visitées; c'est un peuple éminemment catholique, pieux, hospitalier, libéral, complaisant, simple, plein de vigueur, et peu en rapport avec le monde extérieur; aussi y eut-il un village reculé où, à la fin de l'année 1795, on n'avait encore rien appris de la mort de Louis XVI; dans un autre, à la fin du dernier siècle, on ne trouvait pas un seul cabaret; dans plusieurs règne encore la coutume de suspendre à la croix du cimetière les choses qu'on a trouvées, et de les y laisser pendant quinze jours, afin que le propriétaire puisse les reprendre à toute heure. Ces montagnards ont déployé un courage indomptable pour ne pas subir l'effet de la révolution française. Les habitants du bas Valais, mélange de Français et d'Italiens, sont également tous catholiques, mais plus accessibles aux innovations du siècle. C'est par eux que les révolutions de France et de Suisse ont pu pénétrer dans le pays et commencer, en 1847, la persécution contre les religieux du mont Saint-Bernard.

Neufchâtel est une principauté autrefois alliée des Suisses, et appartenant aujourd'hui au roi de Prusse; c'est en même temps un canton. Les habitants, au nombre de cinquante-huit mille six cents, sont presque tous protestants. Il y a une église catholique à Neufchâtel, et un hospice fondé par M. Pourtalès, qui y a appelé quatre religieuses hospitalières.

La ville de Genève, autrefois alliée des Suisses, forme actuellement un canton qu'on a agrandi par l'adjonction de paroisses détachées de la Savoie. La ville est protestante; cependant les catholiques y sont au nombre de plus de onze mille, et ils ont obtenu une église, Saint-

Germain. Le curé Vuarin y a établi des sœurs de la Charité, qui font l'école et visitent les malades. On trouve encore dans ce canton les sœurs du grand Sacconex, fondées en 1725 par M. Fremin, ministre génevois, qui s'était fait catholique et était devenu prêtre et curé de Pregny. Les paroisses détachées de la Savoie sont toutes catholiques : le gouvernement a essayé de les protestantiser; mais le clergé catholique a rendu ses efforts inutiles par son zèle et son courage. Depuis, le même gouvernement persécuta le nouveau curé de Genève, M. Marilley, et le força de quitter le pays. L'évêque de Genève et de Lausanne, monseigneur Yenni, étant mort sur les entrefaites, le Pape lui donna pour successeur M. Marilley. Expulsé de Genève comme curé, il y rentra processionnellement comme évêque, et reconnu comme tel par le gouvernement. La population totale du canton est la même que dans celui de Neufchâtel.

Zurich, un des cantons les plus florissants et qui a deux cent trente-un mille âmes, est le premier qui embrassa la révolution religieuse du seizième siècle; c'est à Zurich que l'hérésiarque Zwingle commença à prêcher. Sous la *médiation* de Bonaparte, le canton protestant de Zurich reçut deux petites communes catholiques, les seules qu'il ait dans toute son étendue : Diéticon, appartenant au monastère cistercien de Wetting, et Rheinau, autrefois petite ville, remarquable par une abbaye de Bénédictins, fondée en 777 par un pèlerin d'Irlande, nommé Fintan, et dotée par l'ancienne maison des Guelfes. Le douzième article de la constitution fédérale garantissait la continuation des monastères. Jusqu'à la dernière révolution, Zurich fut un des cantons directeurs qui présidaient alternativement la diète, et qui devaient veiller d'une manière spéciale au respect de la constitution, au maintien inviolable de la propriété, de la liberté et de l'égalité. On pouvait donc croire que les gouvernants protestants de Zurich n'abuseraient pas de leur force pour opprimer un petit nombre de catholiques. On se trompait. Les gouvernants de Zurich n'ont pu résister à la tentation; comme les gouvernants d'Argovie, ils ont violé les droits de la propriété, de la liberté et de l'égalité envers les moines de Rheinau, parce que c'étaient des moines, des hommes sans défense. Ils perfectionnèrent même la façon. Après avoir volé aux moines leurs domaines, ils les obligèrent de signer que c'était de leur plein gré [1]. Les catholiques ont cependant une petite église à Zurich. Nous avons vu un savant homme de cette ville, M. Esslinger, de ministre protestant se faire catholique et même prêtre.

Berne est le canton le plus fort, il a quatre cent mille âmes. Les

[1] Hurter, p. 361 et seqq.

catholiques ont une église à Berne, où ils sont au nombre de deux à trois mille. Nous avons vu un des patriciens de cette ville, Charles-Louis de Haller, devenir une des plus glorieuses conquêtes et un des plus vaillants défenseurs du catholicisme. De plus, il y a une population catholique de quarante mille âmes dans le Jura, qui a été incorporé à Berne en 1815 par le congrès de Vienne, mais avec la clause que la religion catholique y serait maintenue dans tous ses droits, comme par le passé. Tout fut paisible jusqu'en 1830, sous le gouvernement modéré des patriciens de Berne. Mais en 1830, le canton de Berne subit, comme les autres, une révolution qui, sous le nom de liberté, tendait au despotisme. Dès le commencement de 1832, le nouveau gouvernement exigea du clergé catholique un nouveau serment : l'évêque Salzman de Bâle l'autorisa ; mais le clergé du Jura, capitale Porentrui, y vit du danger, et en appela au Pape. Grégoire XVI permit de le prêter, mais avec cette addition : « Je prête ce serment pour tout ce qui n'est pas contraire à la religion catholique et aux lois de l'Église. » Tout se trouva ainsi concilié. Mais dans l'intervalle, et avant la réponse du Pape, l'évêque Salzman, par complaisance pour les gouvernants de Berne, avait ordonné de prêter le serment, avec menace de déposition et de perte de traitement. Les ecclésiastiques du Jura, ayant à leur tête le curé-doyen de Porentrui, l'abbé Cuttat, répondirent que ce n'était pas un refus, mais un délai, pour avoir la réponse de l'autorité supérieure à laquelle on avait appelé. La réponse du Saint-Père ayant tout concilié, l'évêque Salzman destitua le curé-doyen de Porentrui de sa place de provicaire épiscopal, parce qu'il avait déplu aux gouvernants de Berne.

Un révolutionnaire du Jura, marchand de vin, n'ayant pas été élu en 1835 par ses compatriotes, entreprit de se venger d'eux en leur faisant imposer les articles schismatiques de Baden, condamnés par le Saint-Siége, et à l'adoption desquels l'aristocratie révolutionnaire de Lucerne poussait alors avec une insistance qui sera la principale cause des récents malheurs de la Suisse et peut-être de sa ruine. Le gouvernement de Berne, quoique protestant, répugnait à cette mesure de despotisme : le gouvernement de Lucerne, quoique catholique, l'y poussait d'autant plus vivement et à plus de reprises. Enfin l'affaire dut être mise en délibération, au grand conseil, en février 1836. Le clergé catholique du Jura, composé de cent seize membres, publia une protestation où l'on démontrait que les articles de Baden étaient directement contraires à la religion catholique, et de plus au traité qui réunissait le pays au canton de Berne. L'évêque Salzman gardait le silence. Mais le bon peuple du Jura éleva la voix, malgré les menaces des révolutionnaires ; il présenta une pétition contre l'inva-

sion du schisme : la pétition était signée de huit mille citoyens ; c'était à peu près tout ce qu'il y avait d'hommes ayant droit de suffrage. Malgré cette opposition unanime du clergé et du peuple, le grand conseil déclara loi cantonale les articles schismatiques de Baden. Le peuple ne se révolta point, mais il voulut donner un témoignage solennel de son inviolable attachement à la religion catholique et au Pape : ce fut de planter des mais ou des arbres de liberté devant les églises. La plantation devait avoir lieu à Porentrui le 1er mars. Le préfet Choffat, grand instigateur d'oppression et de despotisme, voulut s'opposer avec ses gendarmes. Les hommes voulaient bien céder ; mais les femmes perdirent patience, saisirent les instruments, et, sous les yeux des gendarmes, creusèrent un trou pour l'arbre, tandis que des jeunes gens s'en allèrent avec vingt-quatre chevaux l'amener en ville. Des hommes prudents en détournaient encore, lorsque sous une nombreuse escorte arrivèrent deux arbres dans le faubourg. Choffat marcha au-devant avec ses gendarmes, pour les empêcher d'entrer. Mais pendant qu'il arrêtait un des sapins avec sa harangue, l'autre gagna les devants, arriva près de l'église, et fut dressé en un clin d'œil. L'autre venait après, escorté de plusieurs centaines de femmes, qui forcèrent le passage aux cris de vive la religion ! vive la croix ! Malgré la voix tremblante du préfet, malgré les efforts des gendarmes, cet arbre aussi s'éleva rapidement dans les airs. Sur quoi tout le peuple se rendit à l'église paroissiale pour implorer la protection de Dieu sur l'Église et la patrie. Pendant qu'un chœur de jeunes filles entonnait les litanies de la sainte Vierge, une troupe monta dans la tour pour unir au chant le son des cloches. Il n'y eut pas une provocation, pas une insulte à personne. Pour terminer, on érigea sur le cimetière une croix, pour laquelle tout le monde avait contribué ; après cela, chacun retournait tranquillement dans sa maison. Les choses se passèrent de même dans toutes les localités, car dans peu de jours on dressa de ces arbres partout. D'après le témoignage unanime des préfets de Delmont, Munster, Seigneléguier, nulle part il n'y eut de désordre ni rien de politique, mais une pure manifestation religieuse d'attachement à l'Église catholique et à son chef. Le préfet de Munster mandait en particulier que, dans son district, c'étaient les femmes qui plantaient tranquillement les arbres, et qui ensuite se réunissaient à l'église pour prier. Le maire d'une commune disait au gendarme : Cela se fait uniquement en l'honneur de l'Église et de la religion catholique ; ce n'est nullement un signe de rébellion envers le gouvernement, à qui nous restons soumis après comme devant ; le percepteur peut venir quand il voudra, les habitants payeront sans faute. La tranquillité publique ne sera

troublée d'aucune façon. Un fonctionnaire écrivait le 3 mars au préfet de Freiberg, qu'il avait rencontré une troupe d'hommes, de femmes et d'enfants qui traînaient un arbre fraîchement coupé. Il leur demanda ce qu'ils voulaient en faire. La troupe répondit tout d'une voix : « Nous voulons, par la plantation de cet arbre, manifester notre juste mécontentement sur la décision du grand conseil relativement aux articles de Baden. Notre ferme résolution est de conserver notre religion intacte, et c'est pour cela que nous faisons ceci. L'inscription attachée à l'arbre vous le dira encore mieux. En même temps, nous protestons de notre attachement et de notre soumission au gouvernement, et donnons l'assurance que nous voulons maintenir l'ordre public. » L'arbre avait pour inscription : *Triomphe de la religion!* Quand il eut été dressé et la prière terminée à l'église, chacun s'en alla tranquillement son chemin.

Choffat lui-même, le préfet radical ou révolutionnaire de Porentrui, mandait d'abord que tout était demeuré tranquille, que ce n'était qu'une scène de carnaval. Et à sa demande sur ce qu'il devait faire relativement à ces arbres, le gouvernement lui répondit le 2 mars, que c'était un usage immémorial du pays, et qu'il n'existait aucune loi pour le défendre. Mais ce n'était pas le compte de Choffat ni des autres révolutionnaires : bientôt ces arbres de liberté furent présentés dans leurs dépêches comme des arbres de révolte. On ne s'en tint pas là : un faussaire publia, sous le nom du curé de Porentrui, une sorte de manifeste provocateur. Aussitôt, sans aucune information quelconque, le préfet l'imputa comme un acte de haute trahison à l'abbé Cuttat, obtint du gouvernement ordre de l'arrêter avec ses vicaires, et enfin un corps de plus de six mille hommes pour soumettre le petit peuple du Jura, qui était fort tranquille. Le fort de la persécution tomba sur le curé de Porentrui et ses deux vicaires, Spahr et Belet. Le gouvernement de Berne demande à l'évêque Salzman de déclarer la cure vacante. A l'instant même, l'évêque prononce suspense contre le curé et ses vicaires, sans les avoir vus ni entendus. Comme le gouvernement ne se montrait pas encore satisfait, l'évêque déclare la cure vacante, les vicaires révoqués, le tout sans preuve canonique, sans entendre les accusés, sans consulter son chapitre, sans autres témoins que les accusateurs. Cette faiblesse de l'évêque consterna les catholiques, étonna les protestants, enthousiasma les révolutionnaires, qui dès lors exaltèrent le prélat ou plutôt le flétrirent par leurs éloges. Dès le 29 mars, le curé-doyen Cuttat fit protester devant le chapitre, comme il venait de faire devant l'évêque, contre les mesures prises, et déclara que si l'évêque ne révoquait la suspense et la destitution, il en appellerait au Saint-Siége

par le nonce; car, 1° il n'avait pas, comme on l'accusait, abandonné la paroisse de Porentrui sans y laisser quelqu'un pour l'administrer en son nom, le supérieur même du séminaire; 2° ayant été institué canoniquement, il ne pouvait pas être destitué sans enquête ni sentence juridique; 3° il était innocent. La chose était si manifeste, que des protestants de Zurich et de Genève reconnurent dans les journaux que les troubles du Jura n'étaient qu'une persécution du radicalisme ou du parti anarchique. Le gouvernement de Berne et l'évêque de Bâle ou de Soleure reconnurent eux-mêmes leur tort, mais n'eurent pas le courage de le réparer; car, après bien des informations pour le trouver coupable, le gouvernement proposa de le nommer chanoine de Soleure, et l'évêque curé d'une autre paroisse. Cependant le chef de l'Église, en date du 25 mai, adressa une lettre de consolation à son cher fils Bernard Cuttat, curé de Porentrui. Mais, avant même qu'il y eût aucun jugement porté contre celui-ci, l'évêque nomma pour administrateur de sa paroisse un prêtre qui passait pour l'avoir convoitée et sollicitée, et qui pour cela fut très-mal vu des paroissiens. Quant à M. Cuttat, le curé légitime et reconnu pour tel par le Saint-Siége, il passa le reste de sa vie en exil dans la ville de Colmar, et y mourut inopinément le 6 novembre 1838. Toute la ville lui rendit les honneurs funèbres comme à un confesseur de la foi. Le nonce apostolique, l'archevêque de Besançon, les évêques de Bâle et de Strasbourg, ainsi que la municipalité de Porentrui, en remercièrent la ville de Colmar. Celle-ci répondit à la ville de Porentrui le 4 décembre: « Les années d'exil que ce digne confesseur de la foi a vécu parmi nous seront toujours dans notre mémoire; nous nous estimons heureux de posséder les précieux restes de cet homme vraiment apostolique, qui nous a donné des exemples si instructifs et si édifiants, que jamais nous ne pourrons les oublier. Une pensée nous console, c'est que M. Cuttat a terminé glorieusement sa vie et que maintenant il prie auprès de Dieu pour nous. Nous faisons des vœux sincères pour que le Dieu de bonté veuille vous donner un pasteur digne d'une ville que nous connaissons, ayant appartenu au diocèse de Strasbourg, et qui dès lors se distinguait par ses principes et sa piété. » Après la mort de M. Cuttat, l'évêque lui donna pour successeur, toujours par complaisance pour le gouvernement de Berne, le même administrateur Varé, qui n'eut garde de faire un service pour son vénérable prédécesseur, quoiqu'on en fît un dans plusieurs villes de France, et même à Vienne. Dans toute cette affaire, le petit canton de Schwitz éleva la voix en faveur de la justice; le canton plus puissant de Lucerne, en faveur de la persécution.

D'après ces faits et d'autres, consignés par le savant Hurter dans

son *Mémoire sur la persécution de l'Église catholique en Suisse*, on voit que les troubles et les malheurs qui ont affligé la confédération helvétique dans ces derniers temps et qui peuvent en amener la ruine, ont des causes de deux sortes. Les unes viennent des catholiques, les autres des protestants. De la part des premiers : 1° la bourgeoisie ou aristocratie gouvernementale de Lucerne, bourgeoisie moins catholique qu'autre chose, qui a implanté en Suisse les articles de Baden comme un levain funeste de schisme et de révolution, et qui a poussé Berne à les imposer à un peuple catholique par l'injustice et la violence. 2° La négligence ou la connivence de certains évêques. L'*Ami de la Religion* cite un rescrit de Rome où l'on reproche à l'ancien évêque de Coire de n'avoir point visité son diocèse. Nous avons vu l'évêque de Bâle se montrer plutôt fonctionnaire obséquieux du gouvernement protestant de Berne, que véritable évêque de l'Église catholique. 3° Le mauvais esprit et les mauvaises doctrines dans une partie du clergé séculier. On a vu plus d'un prêtre dogmatisant contre la hiérarchie de l'Église, et l'asservissant au pouvoir temporel de chaque canton [1]. 4° La dégénération de beaucoup de maisons et de congrégations religieuses. Le 9 janvier 1838, l'abbé de Pfefers, ancien monastère du canton de Saint-Gall, délibérait avec ses moines sur cette alternative : Voulons-nous sérieusement perpétuer notre monastère, et pour cela y rétablir l'ordre et la discipline ; ou bien, reconnaissant par expérience que nous n'avons ni la volonté ni la force d'une vie meilleure, demanderons-nous notre sécularisation ? — La minorité, cinq en tout, demanda le rétablissement de la règle, et par là même la conservation du monastère, qui subsistait depuis mille ans. La majorité, le doyen à la tête, vota pour la sécularisation. Ils en firent la demande au gouvernement cantonal, et aussi, mais pour la forme, au Saint-Siége, qui la repoussa avec horreur. Mais bien avant que la réponse pût arriver de Rome, le gouvernement avait décrété la sécularisation. A cette nouvelle, les moines témoignèrent une joie extrême, tirèrent des pétards par les fenêtres, organisèrent une danse, se mirent à boire et à manger, et finirent par se quereller et s'injurier les uns les autres. Les protestants eux-mêmes en furent scandalisés [2]. — Dans une des villes catholiques de Suisse, on dit, par manière de proverbe, qu'il y a trois mouvements perpétuels, la cloche des Jésuites, le tournebroche de tels moines, le robinet de tels autres. — En 1837, un Capucin du canton de Saint-Gall, d'une certaine renommée, mais d'une tête plus ardente que solide, qui avait été gardien dans sept couvents, jeta le

[1] Hurter, p. 325 et seqq. — [2] Hurter, p. 387.

froc aux orties, et se mit à publier plusieurs libelles contre les religieux en général, mais en particulier contre les Bénédictins et les Capucins, qu'il accusait de monstrueux désordres, nommant les lieux et les personnes. Il reçut de nombreux démentis, il en reçut de son propre père, qui approchait des quatre-vingts ans. On sent de soi-même combien le protestantisme et l'incrédulité durent profiter de tout cela pour avilir et persécuter le catholicisme.

De la part des protestants, les causes spéciales d'anarchie qui minent la Suisse, sont : 1° le protestantisme lui-même, Zwingle, Calvin et Luther enseignent d'accord que l'homme n'a point de libre arbitre, que c'est une brute, une machine ; que Dieu lui-même opère le mal en nous, et toutefois nous en punit justement ; en sorte que le dieu de ces trois hérésiarques n'a d'autre loi que le caprice et la force. Donc le magistrat, étant le ministre de Dieu, doit regarder ses subordonnés comme des brutes, et les punir du mal qu'il leur fait faire lui-même. 2° D'après le protestantisme, ce n'est point à l'Église universelle et à son chef, mais à chaque individu, d'interpréter la loi religieuse et morale. Lors donc qu'un individu quelconque, fût-ce Clara Wendell, la commandante d'une troupe d'assassins, interprète cette loi de manière à tuer et à voler en conscience, nul protestant ne peut, sans inconséquence, lui en faire de reproche. 3° Depuis leur origine, toutes les fois qu'ils ont été les plus forts, les protestants n'ont pas manqué de piller les églises et les monastères. Si donc les communistes deviennent les plus forts, ils auront le même droit de piller les patriciens, les riches bourgeois de Berne, de Zurich et d'ailleurs : ceux-ci ne peuvent pas trouver mauvais qu'on suive enfin leur exemple, et qu'on fasse de la société entière ce qu'ils ont fait de tant de monastères et d'églises, une ruine.

En Suisse, comme ailleurs, l'ordre social, les principes de la vraie liberté, égalité et fraternité ne se conservent que par le peuple catholique, ses pasteurs fidèles, principalement notre Saint-Père le Pape. Eux seuls croient et enseignent que Dieu n'est pas un tyran cruel, mais un bon père ; que l'homme n'est pas une brute, mais une créature intelligente et libre ; que la loi, ce n'est pas le caprice du plus fort, mais les commandements de Dieu, interprétés par son Église : ce qui constitue, règle et maintient la liberté, l'égalité et la fraternité chrétienne, sous l'empire souverain de Dieu ; liberté, égalité, fraternité, que les catholiques de Suisse, comme ceux des autres pays, auraient perdues bien des fois, même par le fait de leurs gouvernants temporels, sans l'intervention incessante de leur Pontife universel, le vicaire de Jésus-Christ.

Ces lignes allaient s'imprimer, lorsque les journaux publièrent une

nouvelle et un document qui annoncent pour la Suisse catholique une ère nouvelle, une ère de régénération. Nous avons vu de nos jours l'Église universelle se rajeunir par les souffrances et la captivité des papes Pie VI et Pie VII ; l'église de France, par les souffrances et le martyre de ses prêtres et de ses pontifes ; l'église d'Allemagne, par l'emprisonnement des archevêques de Cologne et de Posen. L'église de l'Helvétie devra sa régénération à la même cause. Le plus digne et le plus zélé de ses pontifes, monseigneur Marilley, évêque de Lausanne et de Genève, vient d'être arrêté comme un malfaiteur et jeté en prison par le gouvernement révolutionnaire de Fribourg, et cela pour avoir fait son devoir d'évêque, pour avoir, comme autrefois saint Basile et saint Ambroise, résisté aux usurpations de l'homme sur l'Église de Dieu.

Voici la série des événements qui ont amené cette crise salutaire.

Nous avons vu la bourgeoisie de Lucerne, en cela aussi peu avisée que peu catholique, implanter en Suisse, par les articles de Baden, le germe funeste du schisme et de l'anarchie. Plus tard elle reconnut son imprudence, et appela les Jésuites pour donner à la jeunesse une éducation meilleure. Deux fois, en 1844, une minorité factieuse prit les armes pour s'y opposer ; deux fois elle fut battue. Cette minorité faisait partie de ce qu'on appelait les *radicaux*, ou révolutionnaires qui en veulent non plus seulement à la forme des sociétés humaines, mais au fond, à la base, à la racine même. En 1845, ils prirent de nouveau les armes contre leur patrie, pour enlever à la majorité la liberté civile et religieuse ; ils furent encore battus. Les vainqueurs usèrent noblement de la victoire, et ne poursuivirent point leurs avantages, comme ils auraient pu. Les radicaux vaincus répondirent à cette générosité par l'assassinat : ils tuèrent dans son lit un des magistrats les plus recommandables et les plus catholiques de Lucerne, M. Leu d'Ebersol ; ils tirèrent deux coups de feu sur le général Sonnenberg, qui avait commandé l'armée catholique ; ils se virent approuvés et encouragés par presque tous les gouvernements de la Suisse protestante, et par les révolutionnaires de l'étranger. Les cantons catholiques, au nombre de sept, se voyant ainsi menacés dans leur indépendance et leur religion, se liguèrent entre eux pour leur défense mutuelle. Les révolutionnaires de Suisse et d'ailleurs le trouvèrent fort mauvais, et menacèrent les catholiques d'une guerre d'invasion. Ceux-ci se flattèrent d'être soutenus par la France et l'Autriche, et y comptèrent trop. Au moment du péril, ceux de Fribourg se virent abandonnés de leurs propres chefs, ils succombèrent dans la lutte, et hâtèrent ainsi l'oppression de toute la Suisse catholique. Les révolutionnaires abusèrent tellement de leur victoire, qu'un

des généraux protestants donna sa démission, à la vue des excès commis par ses troupes. Du reste, comme ils avaient préludé par l'assassinat nocturne d'un magistrat catholique, il n'est pas étonnant qu'ils aient fini par le vol et le sacrilége.

A Fribourg, un petit nombre de traîtres à leur patrie et à leur religion, appuyés des baïonnettes étrangères, se sont imposés comme gouvernement révolutionnaire à tout le canton, lui ont imposé une constitution de leur fabrique, sans la soumettre à la sanction du peuple, qui cependant est le souverain. Dans cette constitution inconstitutionnelle, ils proclament la liberté religieuse, mais asservissent la religion catholique à leur despotisme. Comme l'évêque, avec son clergé et son peuple fidèle, ne veut pas subir ce joug de l'apostasie, de là les colères de ces tyrans de bas étage.

Cependant l'évêque et son clergé ne négligèrent aucun moyen de conciliation. Une commission de quelques prêtres des cinq cantons qui composent le diocèse de Genève et de Lausanne, se réunit, même avec l'agrément du gouvernement de Fribourg, pour aviser aux moyens d'une entente amiable. Cette commission demanda au conseil d'État : « Que les relations entre le gouvernement et l'autorité ecclésiastique soient réglées par un concordat entre le gouvernement et l'autorité ecclésiastique compétente. En second lieu, 1° tous les élèves de théologie rentreraient au séminaire. 2° Le traitement de trois professeurs de théologie au moins serait prélevé sur les revenus de la caisse cantonale des écoles. 3° Les revenus des biens du séminaire seraient remis par l'administration civile à la commission ecclésiastique chargée du régime intérieur du séminaire. » Le conseil d'État répondit avec aigreur que tous ces points avaient été réglés par la constitution et par la loi sur l'instruction publique. C'était précisément cette constitution inconstitutionnelle et cette loi illégale dont on se plaignait, l'une et l'autre ayant été imposées au peuple souverain et catholique par un petit nombre de despotes révolutionnaires, et blessant tout ensemble et la souveraineté du peuple et les droits essentiels de sa religion. Le conseil d'État fit plus : le 14 octobre 1848, il adresse à l'évêque une longue note, dont le style est aussi grossier que les prétentions en sont tyranniques. En voici quelques traits :

« Révérendissime! Le canton de Fribourg désire ardemment la paix, la tranquillité. Vous la lui refusez. *Vous avez juré* que les esprits ne se calmeraient pas, qu'au lieu de rétablir la paix, vous travailleriez de tous vos moyens à entasser ruines sur ruines, à multiplier la division dans les familles, les communes, les paroisses, à semer le trouble et l'effroi dans les consciences à substituer la haine

et la désolation à la fraternité et au bonheur, à vouer au malheur notre beau pays. Dans votre circulaire du 11 février, vous avez ordonné au clergé du canton une désobéissance flagrante à la loi du 22 janvier, *dans le seul but de multiplier les embarras, d'imposer une volonté tyrannique au clergé* et de *perpétuer l'anarchie dans les esprits*. Vous venez de protester encore contre une loi destinée à répandre sur le canton de Fribourg les *bienfaits* de la raison *éclairée* et de l'instruction, en l'accusant d'empiéter sur vos droits et sur ceux de l'Église, tandis que ces dispositions sont *analogues* à celles de plusieurs États catholiques de l'Europe, à celles de plusieurs cantons catholiques de la Suisse. Vous parlez et vous prêchez d'une religion en danger. En vérité, depuis l'existence du canton de Fribourg, *la religion n'a pas eu d'ennemis plus ardents que deux évêques ambitieux, feu Strambino, votre prédécesseur d'odieuse mémoire, et vous*. Dans vos mains, *elle a été abaissée à un vil instrument de politique, de passions haineuses, de fanatisme et de persécution*. C'EN EST ASSEZ. EN NOTRE QUALITÉ DE PROTECTEURS NÉS DE LA RELIGION DE NOS PÈRES, appelés *à la conserver intacte* dans le peuple fribourgeois et à garantir la liberté du culte catholique, nous venons encore solliciter la fin de tous ces *attentats* à la tranquillité publique.

« En vertu des dispositions de la constitution, loi suprême du pays, nous vous sommons : — De vous soumettre sans restriction à cette constitution et aux lois du canton ; d'ordonner cette soumission à tous les membres du clergé, en les invitant à y conformer leurs actes publics et privés, et à prêcher ainsi d'exemple à la population ; — *de soumettre à l'approbation préalable de l'État* tout mandement, pastorale, circulaire et publication *quelconque* adressée au clergé et aux fidèles du canton, et de mettre la constitution synodale en *harmonie* avec les lois et les droits de l'État. Nous ne souffrirons pas *qu'on insulte impunément* le peuple fribourgeois dans ses institutions, que par *un travail souterrain* et incessant on cherche *à le ruiner, et à perpétuer la méfiance, l'inquiétude et le désordre*.

« Veuillez nous adresser une réponse que nous attendons d'ici au 23 courant, en vous prévenant que le silence sera envisagé comme un refus de soumission[1]. »

A ces invectives du gouvernement révolutionnaire, à cette insolente sommation de renier sa foi et son caractère, l'évêque répondit par la lettre suivante, où il expose avec calme sa conduite et celle de ses persécuteurs.

[1] *Ami de la Religion*, n. 4687. Samedi 28 octobre 1848, p. 271-273.

« Monsieur le président, messieurs,

« Nous reconnaissons avec vous qu'il y a une très-grande irritation dans le canton de Fribourg, et nous en sommes profondément affligé. Qu'il nous soit permis à cet égard de vous faire entendre encore une fois le langage de la vérité en vous signalant les vraies causes de cette irritation, et en vous déclarant qu'elle est la conséquence des mesures législatives ou administratives que vous avez adoptées.

« Après les commotions violentes dont ce canton a été le théâtre, commotions dont l'histoire appréciera les causes réelles, la tâche du gouvernement était difficile ; tout le monde en convient. Mais ces difficultés n'étaient pas insurmontables ; nos malheurs pouvaient être réparés avec l'aide de Dieu, le temps et le concours d'un peuple bon et généreux comme le peuple fribourgeois. Il fallait donc, pour arriver au but désiré, ne pas froisser inutilement ce peuple par des mesures qu'il nous paraît impossible de concilier avec les vraies notions de la religion catholique, de la justice et de la liberté bien entendue.

« Or, vous ne pourrez pas l'ignorer, messieurs, le peuple fribourgeois a été froissé profondément par vos actes. Nous laissons à d'autres le soin de vous dire comment vous l'avez froissé sous le point de vue civil et matériel, par la manière dont le gouvernement provisoire, à la formation duquel une minime fraction de citoyens a concouru, s'est imposé à tout le canton, contrairement aux principes de la démocratie qu'il proclamait ; par les mesures qui ont gêné le libre et consciencieux exercice du droit électoral à l'époque des élections pour le grand conseil, sous l'empire et en présence des troupes fédérales ; par le refus de soumettre à la votation du peuple (dont cependant vous aviez reconnu le droit de souveraineté) la constitution cantonale et le nouveau pacte fédéral ; par le décret qui, sous le titre spécieux de *décret d'amnistie*, révolte en ce moment l'Europe entière.

« Mais s'il ne nous convient pas de nous arrêter aux causes de l'irritation du peuple sous le point de vue civil et matériel, nous devons vous signaler aussi brièvement que possible ce qui a froissé et alarmé les catholiques, c'est-à-dire la presque totalité de la population de ce canton, sous le rapport des sentiments et des intérêts religieux.

« Vous avez froissé et alarmé la population catholique, et en même temps méconnu la constitution, les droits et les lois de l'Église catholique, d'abord par les décrets de suppression de tous nos établisse-

ments religieux et par la réunion de leurs biens au domaine de l'État.

« Vous l'avez froissée et alarmée par la destitution et l'expulsion illégale de plusieurs curés, sans jugement préalable, sans avoir entendu les accusés, sans tenir compte des réclamations de l'immense majorité de leurs paroissiens qui ont protesté contre les accusations calomnieuses dont leurs pasteurs étaient victimes.

« Vous l'avez froissée et alarmée par la mise sous administration civile (contrairement à la volonté formelle des pieux fondateurs ou bienfaiteurs) de tous les biens ecclésiastiques, de toutes les fondations de piété ou de charité, et cela, malgré l'offre que nous vous avions faite de régler cette administration au moyen d'une entente amiable entre les deux autorités.

« Vous l'avez froissée et alarmée, en permettant que le clergé catholique fût impunément calomnié, outragé dans les journaux, dans les réunions publiques, dans vos proclamations, dans les considérants de vos décrets, et dans presque tous les débats de l'assemblée législative.

« Vous l'avez froissée et alarmée, en autorisant la profanation des jours consacrés au service de Dieu, par les nouvelles lois sur la danse et la fréquentation des auberges.

« Vous l'avez froissée et alarmée, en ne bornant pas l'exercice du droit de souveraineté de l'État aux matières civiles, mais en prétendant l'étendre aux matières *religieuses et ecclésiastiques;* prétention qui, vous ne devriez pas l'ignorer, messieurs, a été souvent condamnée par l'Église, et toujours repoussée avec horreur par le Saint-Siége apostolique, dont le jugement pour la discipline ecclésiastique, comme pour les questions dogmatiques et morales, doit être la règle de tous les catholiques dignes de ce nom, à plus forte raison des évêques et des prêtres.

« Vous avez froissé et alarmé la population catholique, en bouleversant les rapports établis entre l'Église et l'État dans ce canton, par l'insertion dans la constitution de plusieurs articles à la rédaction desquels l'autorité ecclésiastique n'a eu aucune part; articles par conséquent auxquels le clergé catholique ne peut se soumettre qu'après un accord préalable avec le Saint-Siége. L'article 2 en particulier ne garantit l'exercice de la religion catholique que *dans les limites de l'ordre public des lois*, ce qui permettrait aux agents de la police, ou bien à une majorité dans le grand conseil, suivant la nature de leurs dispositions religieuses, de mutiler d'abord, puis de proscrire tout à fait l'exercice du culte catholique. Si vous trouviez ces craintes exagérées, il nous suffirait pour les justifier de rappeler

ici ce qui s'est passé au seizième siècle en Angleterre, en Allemagne et dans plusieurs cantons de la Suisse, autrefois catholiques, aujourd'hui protestants.

« Vous avez froissé et alarmé la population catholique en faisant intervenir dans ses affaires religieuses cantonales les gouvernements des États de Berne, Neufchâtel, Vaud et Genève, qui n'avaient aucune mission pour s'en occuper. Nos relations d'ailleurs avec ces gouvernements pour les intérêts religieux des catholiques qui leur sont soumis n'avaient pas cessé, comme elles ne cesseront pas, nous l'espérons, d'être pleines de bienveillance et de confiance réciproque. Dans cette circonstance, disons-nous, vous avez froissé la population catholique, non-seulement en appelant à Fribourg des délégués laïques des autres cantons du diocèse pour s'occuper de nos intérêts religieux, mais encore et surtout en proposant à ces délégués, comme base des rapports entre l'Église et l'État, des principes inouïs dans l'histoire ecclésiastique avant la prétendue réforme du seizième siècle; des principes dont plusieurs sont diamétralement opposés à la constitution de l'Église, aux décisions des conciles, aux premières notions de la liberté religieuse garantie par le pacte fédéral comme par le droit naturel; principes qui n'ont été invoqués et défendus que par des gouvernements hostiles à l'Église catholique comme celui de Joseph II; principes enfin contre lesquels, après une douloureuse expérience, l'Allemagne entière se lève aujourd'hui en les flétrissant comme contraires à la liberté religieuse et civile.

« Vous avez froissé et alarmé la population catholique par les instructions données aux députés fribourgeois à la dernière diète. La députation était chargée de demander entre autres choses : « Une « plus grande centralisation *en matière de culte*, notamment par le « *droit* donné à la confédération *de suspendre de leurs fonctions* et de « traduire devant les tribunaux *tels dignitaires ecclésiastiques* dont « les fonctions s'étendent à plusieurs cantons, sans préjudice du « *même pouvoir* exercé par chaque canton pour les abus commis « dans son ressort ; *l'abolition de la nonciature comme telle ;* la *dé-* « *fense* d'établissement de nouveaux ordres ou sociétés religieuses « en Suisse; *garantie des mariages mixtes.* » (Voyez ***Bulletin des séances***, 1848, p. 143, list. F.)

« Enfin, messieurs, car il faut abréger ces tristes détails, vous avez froissé et alarmé la population catholique, en manifestant l'intention d'imposer au clergé de ce canton, par l'intimidation et la violence, une soumission absolue et illimitée à tout ce qu'il a plu au grand conseil d'insérer dans le texte de la constitution et des lois,

sans égard pour les droits de Dieu sur ses créatures intelligentes et libres, pour ceux de l'Église sur ses ministres et ses enfants, pour ceux de la conscience sur toute âme honnête.

« Telles sont, messieurs, les causes réelles de l'irritation et des alarmes du peuple fribourgeois. Plus équitable envers vous que vous ne l'avez été à notre égard, nous n'avons pas incriminé vos intentions, car il n'appartient qu'à Dieu de les juger; nous avons laissé parler les faits présentés par une raison calme et impartiale. En pesant sans passion nos paroles, vous comprendrez combien il vous serait difficile de faire prendre le change à l'opinion publique dans ce canton. Vous signalez mal à propos le peuple fribourgeois comme ayant été *conservé dans un état d'ignorance, d'esclavage et d'abrutissement;* avec une intelligence éclairée par la foi, foyer des vraies lumières, avec un cœur droit et sincère, ce peuple connaît vos actes, il en comprend toute la portée, et il vous juge d'après cette maxime de l'Évangile : *On connaît l'arbre à ses fruits.*

« D'après cet exposé, il sera facile de comprendre combien il est injuste de nous rendre responsable de l'irritation du peuple fribourgeois, et partant combien peu nous méritons les accusations dirigées contre notre personne.

« Nous avons protesté, il est vrai, contre le décret du 19 novembre 1847, concernant les Jésuites et leurs prétendus affiliés; mais c'est après avoir employé inutilement toutes les supplications et tous les raisonnements pour engager le gouvernement provisoire à ne pas se jeter dans la voie périlleuse des mesures violentes contre nos établissements religieux, à ne pas aller au delà des exigences de la diète; la diète, en effet, n'avait encore voté que *l'invitation* de renvoyer les Jésuites; elle n'avait ni invoqué le principe arbitraire de l'*affiliation*, ni demandé la dissolution des autres communautés. Cette protestation, d'ailleurs, n'a reçu aucune publicité; elle n'a été faite que verbalement, c'est-à-dire de la manière la plus modérée, dans la vue de concilier l'accomplissement d'un devoir avec notre désir de la paix et de la bonne harmonie.

« Nous avons refusé de sanctionner la destitution et le renvoi des dix prêtres, curés ou chapelains, que vous avez éloignés de leurs postes. Mais ce refus était pour nous un devoir, parce que, comme nous l'avons dit dans toutes nos lettres, ces ecclésiastiques étaient condamnés sans jugement préalable et malgré les preuves de leur innocence fournies par la très-grande majorité de leurs paroissiens. Les lois de l'Église, dès lors, et les principes de la justice, loin de nous permettre de les sacrifier à d'injustes exigences, nous obligeaient à prendre la défense de leur honneur, de leur innocence et

de leurs droits. Nous avons, d'ailleurs, pourvu aux besoins religieux des paroisses que vous avez privées de leurs pasteurs. Bien plus, nous avons fait des avances pour terminer ces difficultés à l'amiable, en finissant notre lettre du 17 décembre par l'offre suivante : « Si « le gouvernement provisoire, en déléguant un de ses membres « pour s'entendre avec nous, voulait terminer amiablement les dif- « ficultés concernant MM. les curés de Romont, Vuadens, Echar- « lens, etc., nous nous empresserions de répondre à une invitation « dans ce but. » Cette offre conciliante n'a pas même obtenu l'honneur d'une réponse.

« Sous la date du 11 février, nous avons adressé une circulaire en latin au vénérable clergé de ce canton. Mais cette circulaire, par sa nature, et par son but religieux, entrait entièrement dans nos attributions. Nous avions même l'obligation, en présence des circonstances difficiles où nous nous trouvions, de la donner, pour faire entendre à nos dignes collaborateurs quelques paroles de consolation, d'encouragement et de direction. Pour s'en faire une arme contre nous, on n'a pas craint de la dénaturer par une traduction infidèle et par des commentaires odieux. Loin d'ordonner la désobéissance au décret du 20 janvier, sous le rapport civil, elle portait expressément que les prêtres étrangers à ce canton *pouvaient* et *devaient présenter à l'autorité civile* tous les papiers que devraient exhiber d'autres citoyens non engagés dans les saints ordres. Il n'y était pas question, comme vous le prétendez, *de menace du ban*, etc., *contre les membres de l'autorité civile;* il y était dit simplement : « Pour « les cas particuliers qui pourraient se présenter dans les circon- « stances actuelles, *nous exhortons* les confesseurs à ne pas les dé- « cider tout de suite, mais, autant qu'il sera possible, *à différer* « l'absolution pour un temps. » Cette direction n'avait donc pas pour but, comme vous l'affirmez, *de multiplier les embarras, d'imposer notre volonté tyrannique au clergé, de perpétuer l'anarchie dans les esprits...* Nous ignorons, du reste, si le délégué du Saint-Siége improuva notre conduite dans cette circonstance; mais nous pouvons affirmer qu'il ne nous a point manifesté cette improbation. Au contraire, lorsqu'il nous écrivit au sujet d'un prétendu manifeste que nous aurions eu l'intention de publier pour notre justification, et auquel nous n'avions pas même pensé, il nous dit expressément que nous n'avions nullement besoin de nous justifier.

« Nous avons réclamé auprès du grand conseil pour signaler les dangers du nouveau projet de loi sur l'instruction publique; mais nous y avons été contraint par le devoir de notre charge, puisque dans ce projet on avait prétendu organiser tout le système et tous

les moyens d'éducation, même l'instruction religieuse et théologique, sans notre concours et en dehors des principes catholiques. Ces réclamations ne renfermaient aucune *protestation*, mais seulement un examen raisonné des principales dispositions de la loi sous le triple rapport des maximes chrétiennes, des droits de la famille et de la vraie liberté. Loin de nous opposer, comme vous l'insinuez gratuitement, aux progrès de l'instruction publique, nous les favoriserons toujours, et par tous les moyens en notre pouvoir. Mais nous ne pensons pas, comme les rédacteurs et les défenseurs du susdit projet de loi, que, pour améliorer et étendre l'instruction publique, il soit utile de la soustraire à l'action du ministère ecclésiastique et pastoral. Nous estimons, au contraire, que toutes ces améliorations doivent avoir, avant tout, les principes de la religion pour base et pour règles. Ce sont ces principes, bien plus que ceux d'une *raison* soi-disant *éclairée*, qui ont arraché les nations à un état *d'ignorance, d'esclavage, d'abrutissement et de misère*. Ce sont encore ces principes qui seuls peuvent empêcher le monde d'y retomber. Aussi est-ce sur ces principes que les États catholiques vraiment dignes de ce nom ont fondé leurs constitutions et leurs systèmes d'éducation. Pourquoi donc, si l'on n'a aucune pensée hostile à la religion, craindre de voir ces principes continuer à exercer leur influence salutaire dans ce canton?

« Nous opposons, dites-vous, une résistance manifeste au droit de collature dévolu à l'État. Mais cette résistance est encore pour nous un devoir. Comme nous vous l'avons dit plus d'une fois, messieurs, le droit de collature est essentiellement ecclésiastique, et il ne peut être exercé légitimement par un État quelconque qu'en vertu d'une concession libre et spontanée de l'autorité de l'Église. Vouloir donc se l'attribuer par une décision législative, sans un accord préalable avec le Saint-Siége, ce serait ériger en droit un fait contraire à la justice et aux bases essentielles de la hiérarchie catholique. Or, messieurs, telle a été la conduite de l'assemblée constituante, en donnant au pouvoir civil, pour la nomination à un grand nombre de bénéfices, un droit qu'il n'avait pas. Cette conduite, l'évêque et le clergé ne peuvent la sanctionner ni par leurs paroles, ni par leurs actes; et lorsqu'ils y opposent leurs réclamations et une résistance passive, ce n'est point une rébellion, puisqu'ils usent d'un droit antérieur et accomplissent un devoir rigoureux. Quant aux conditions nécessaires pour aspirer à un bénéfice, vous êtes dans l'erreur, messieurs, en supposant qu'elles sont exclusivement renfermées dans le fait de l'ordination sacerdotale. Outre cette consécration, il faut que le prêtre soit jugé capable

d'occuper tel poste en particulier, et c'est à l'évêque à apprécier cette capacité, comme c'est à l'évêque seul à lui donner la mission et la juridiction sans lesquelles il ne peut remplir aucune fonction du saint ministère.

« Nous avons déclaré, dites-vous encore, que nous étions *au-dessus des pouvoirs civils en matière civile*. D'abord, où et quand avons-nous fait une pareille déclaration ? Veuillez relire nos lettres, et vous y trouverez des preuves multipliées de notre volonté constante de respecter les droits du pouvoir civil, de régler notre conduite sur cette maxime de l'Évangile : *Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César*. Nous avons refusé, il est vrai, de vous reconnaître le droit de surveiller ou d'approuver nos mandements et nos lettres pastorales. Mais nous vous demandons, messieurs, depuis quand et en vertu de quel droit l'enseignement de l'Église catholique donné par un évêque de vive voix ou par écrit, peut être envisagé comme *matière civile ?* C'est de Dieu même qu'émane cet enseignement; c'est en vertu d'une mission divine qu'il est donné; il n'a jamais appartenu aux autorités civiles depuis dix-huit siècles, il ne leur appartiendra jamais de l'entraver ni de le contrôler ou de le modifier; lorsque, à cet égard, les puissances de la terre voudront s'arroger un droit quelconque, les évêques devront toujours leur dire, comme autrefois les apôtres aux chefs de la synagogue : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*. Cet enseignement, du reste, s'adresse non à une classe de citoyens, mais à tous les chrétiens, sans distinction de rang, d'âge ou de position, tous obligés de le recevoir des légitimes pasteurs de l'Église et d'y conformer leur conduite. Si, dans la forme de cet enseignement, il se glissait des abus, ce serait à l'autorité ecclésiastique, seule compétente en cette matière, à les réprimer; ce serait à elle, par conséquent, en suivant les degrés de la hiérarchie, que le pouvoir civil devrait adresser ses plaintes, s'il en avait de légitimes à formuler.

« Un autre grief que vous mettez à notre charge, messieurs, c'est que nous aurions insinué au clergé d'éluder la loi du 5 juillet 1848, par la remise des titres et créances des bénéfices aux communes et paroisses. Or, *ce fait est supposé*, car nous n'avons rien ordonné et rien insinué à cet égard. La seule direction donnée au clergé sur cette matière consistait dans la recommandation de dresser un double inventaire de tous ces titres et de ne les livrer qu'après dues protestations. Déjà antérieurement d'ailleurs, les titres d'un grand nombre de bénéfices se trouvaient dans les mains des administrations paroissiales ou communales. Nous ne sommes donc responsable ni des faits isolés de quelques prêtres qui auraient remis à leurs paroisses res-

pectives les titres de leur bénéfice, ce qu'ils avaient du reste le droit de faire, ni de la résistance de quelques communes aux injonctions de l'autorité publique, ni des suites fâcheuses que cette résistance a pu ou pourrait encore entraîner.

« Enfin, messieurs, vous avez aussi exploité contre nous les difficultés occasionnées par la prestation du serment. Mais ici encore nous nous permettrons de croire et de dire que la responsabilité de ces embarras vous appartient tout entière. Il ne tenait qu'à vous de les éviter, ou en n'exigeant aucun serment, comme on l'a sagement fait en France, ou du moins en acceptant la réserve que la voix de la conscience suggérait à un grand nombre de catholiques. De deux choses l'une : ou la constitution ne renfermait rien que de conforme à la religion, comme vous le prétendez, ou bien elle contenait des articles qui lui sont contraires, comme nous en avons l'intime conviction. Dans le premier cas, la réserve était inutile à vos yeux, et vous pouviez l'accepter sans le moindre inconvénient. Dans la seconde hypothèse, au contraire, elle était nécessaire et vous ne pouviez pas la refuser sans attenter aux droits inviolables de la conscience. Veuillez relire, messieurs, avec le calme de la raison, et notre circulaire publique sur le serment, et les directions données aux confesseurs, et le dernier avis à MM. les doyens sur la même question; vous ne tarderez pas à reconnaître qu'il y a eu de votre part une déplorable méprise, que nous avons obéi au sentiment du devoir, en cette occasion, avec tous les ménagements commandés par la gravité des circonstances. La première circulaire, en effet, n'était ni *prohibitive*, ni *restrictive*, mais elle se bornait à énoncer les règles de la morale catholique sur la question religieuse du serment, laissant à chacun la liberté d'agir ensuite d'après sa conscience. Les directions données aux confesseurs ne renfermaient aucune *intrigue politique* ou autre, mais elles indiquaient la marche à suivre pour diriger avec sagesse et charité les pénitents qui se présenteraient au saint tribunal. Enfin, le dernier avis envoyé à MM. les doyens n'indiquait nullement que le serment pût être prêté sans condition, mais il exprimait la formule la plus douce de la réserve à employer pour épargner à de pauvres campagnards consciencieux, et l'offense de Dieu, et les amendes auxquelles ils étaient exposés. D'après ces observations, ce serait à vous, messieurs, à regretter d'avoir donné à une affaire si naturelle et si simple, des proportions immenses, un caractère d'excessive irritation qui ont ému profondément toute la population.

« Tout ce que nous venons de dire, messieurs, suffit abondamment pour faire apprécier le reproche que vous nous adressez de

proclamer la religion en péril, tandis que le danger, selon vous, viendrait de nous-même. A cet égard nous osons vous dire que nous ne craignons ni le jugement de Dieu, ni celui de nos diocésains, ni celui de la postérité. En effet, comme premier pasteur du diocèse, nous n'avons jamais eu en vue que le maintien dans ce canton de la religion catholique, apostolique et romaine, telle que notre Seigneur Jésus-Christ l'a établie, telle que les apôtres l'ont enseignée, telle que l'ont comprise et pratiquée les grands modèles des vertus chrétiennes que l'Église honore. Veuillez, messieurs, de votre côté, ne pas entraver l'autorité des pasteurs de l'Église dans l'exercice de leur sainte mission, et alors la religion de nos pères prospérera au milieu du peuple fribourgeois. Plus que personne aussi nous désirons la fin des troubles qui agitent notre canton, et nous appelons à cet effet de tous nos vœux les relations de bonne harmonie entre les deux autorités. Nous avons prouvé ce désir par tous les détails de notre correspondance officielle depuis onze mois, en nous montrant disposé à faire tous les efforts et tous les sacrifices compatibles avec nos devoirs d'évêque. Nous l'avons prouvé par l'offre que monseigneur Luquet vous a faite de notre part d'une conférence pour examiner, de concert et devant ce prélat, les conflits existants, et pour en procurer la solution pacifique, offre qui, à notre grand regret, a été repoussée. Nous l'avons prouvé enfin par les nouvelles tentatives de conciliation tout récemment faites auprès de vous par des prêtres respectables que nous avions délégués à cette fin ; tentatives que vous avez encore rendues inutiles.

« Maintenant, messieurs, avant de répondre à vos sommations, il ne nous reste qu'à dire un mot du principe sur lequel vous les appuyez. La *constitution*, dites-vous, *est la loi suprême du pays*. Cela est vrai tant qu'il ne s'agit que *des devoirs civils*. Mais, outre la constitution, avant elle et au-dessus d'elle, il y a la loi de Dieu, l'Évangile, c'est-à-dire la doctrine de Jésus-Christ avec sa morale, loi suprême qui lie toutes les consciences, trace la ligne de tous les devoirs et règle l'usage de tous les pouvoirs comme de tous les droits. C'est cette loi, messieurs, qui est la loi vraiment immuable, au milieu de toutes les vicissitudes humaines, la charte souveraine à laquelle toutes les autres doivent être subordonnées. C'est de cette loi sainte que toutes les lois d'ici-bas tirent leur force et leur sanction ; c'est d'après ses principes que toutes les constitutions doivent être jugées, interprétées et appliquées ; c'est dans les limites fixées par elle que les pouvoirs humains peuvent exiger l'obéissance et le respect. Dès lors, messieurs, si, en vertu de la constitution de ce canton, il y a pour le clergé comme pour les fidèles des devoirs civils communs

à tous les citoyens, il y a aussi pour eux et avant tout des obligations rigoureuses imposées par la loi de Dieu ; obligations que l'Église, dépositaire et légitime interprète de l'Évangile, a seule la mission de déterminer, et dont aucun pouvoir humain n'a le droit de dispenser.

« En conséquence, messieurs, voici notre réponse à vos sommations :

« 1° Dans tous les points où la constitution et les lois n'imposent que des devoirs civils compatibles avec la conscience, nous nous soumettons avec notre clergé à cette constitution et à ces lois, et nous remplirons ces devoirs, auxquels d'ailleurs nous ne croyons pas avoir manqué jusqu'à ce jour.

« Dans les points au contraire où la constitution et les lois violent les principes de la justice, les droits et la constitution divine de l'Église, nous ne devons ni ne pouvons nous y soumettre.

« 2° Nous ne pouvons nous soumettre à la seconde sommation que dans le sens de la réponse précédente, et, en particulier pour le placet, dans les limites tracées par les lois de l'Église, qui déterminent les droits et les devoirs de l'épiscopat.

« 3° Il nous est impossible de soumettre à l'approbation de l'État nos mandements et nos lettres pastorales, parce que, comme évêque, nous devons maintenir la liberté de la prédication évangélique, et que, comme citoyen, nous pouvons invoquer la constitution qui garantit la liberté de la presse.

« Quant aux constitutions synodales, c'est uniquement dans le sens des deux premières réponses que nous pourrons les mettre en harmonie avec les lois civiles.

« Pour tout ce qui précède, au reste, en dehors des devoirs purement civils, nous devons consulter le Saint-Siége apostolique et attendre ses directions, auxquelles nous serons heureux de nous conformer.

« En finissant, monsieur le président et messieurs, nous vous déclarons avec assurance que nous croyons avoir rempli consciencieusement notre devoir. Quelles que puissent être les conséquences de notre conduite, quel que soit le sort qui nous attend, le calme, la confiance en Dieu, la vue de la croix, les espérances de la vie future et par-dessus tout la grâce divine nous soutiendront. Nous ne cesserons pas de bénir le Seigneur et de le conjurer de faire servir tout ce qui nous arrivera à sa gloire et au triomphe de son Église.

« Agréez, monsieur le président et messieurs, une nouvelle assurance de notre haute considération.

« *Signé :* ✝ ÉTIENNE, *évêque de Lausanne et Genève* [1]. »

[1] *Ami de la Religion*, n. 4688. Mardi 31 octobre 1848, p. 297-304.

Les membres du gouvernement révolutionnaire ayant reçu cette mémorable réponse, où l'on voit si bien la série de leurs persécutions, achevèrent d'y mettre le comble. Le 25 octobre, à deux heures de nuit, ils envoyèrent des gendarmes arrêter l'évêque, l'enlever de sa demeure, le conduire à Lausanne, et l'emprisonner au château de Chillon, antique prison féodale sur un îlot près de la rive vaudoise du lac de Genève. Ils ne permirent à personne de l'accompagner, et ne lui laissèrent pas même le temps de prendre quelques effets. Le lendemain, dans toute la Suisse catholique, circulait, avec la triste et glorieuse nouvelle, une note contenant le noble appel qu'on va lire :

« Catholiques de toute la chrétienté, après les illustres archevêques de Cologne et de Posen, ces nobles victimes du despotisme, contemplez aujourd'hui celui qui a su les imiter par ses vertus, son courage et ses malheurs ! — Catholiques de la Suisse, avait-on tort de vous prédire que c'était à votre religion qu'on s'attaquerait de jour en jour davantage ? — Catholiques de Genève, c'est l'ancien, c'est le pieux et bien-aimé pasteur de vos âmes qu'on couvre de chaînes pour la sainte cause de l'indépendance de l'Église. — Mais que les larmes ne coulent point de vos yeux, que votre douleur soit pleine de foi et d'espérance ! Dieu n'envoie l'épreuve qu'aux grandes âmes ; et le triomphe de la sainte Église de Jésus-Christ est d'autant plus certain, que les victimes qu'il se choisit sont plus élevées et plus pures. — Prions pour notre évêque, prions pour ceux qui l'arrachent à la liberté, mais qui ne l'arracheront pas à notre obéissance, à notre amour, plus vifs et plus inaltérables que jamais. »

Ce n'est pas la première fois que monseigneur Marilley connaît l'adversité. Il y a quatre ans, les protestants de Genève l'expulsaient brutalement de sa cure, et un commissaire de police le jetait à la frontière. L'année suivante il revint, non plus curé, mais évêque de Genève. Espérons que Dieu lui réserve, ainsi qu'aux catholiques de Suisse, quelques consolations semblables.

Mais dans tout l'univers il n'y a peut-être pas de pays et de peuple plus à plaindre, plus digne de pitié, quant à son état religieux et moral, que la Russie. La très grande majorité est schismatique, il n'y a de catholique qu'une faible minorité. La population entière est de plus de cinquante millions d'habitants : sur ce nombre, il y a quarante millions d'esclaves ; quatre esclaves sur un homme libre ou noble. Et ces esclaves le sont dans toute la force du terme : un serf ou esclave russe n'est pas une personne, mais une chose qu'on achète et qu'on vend. Et pour conserver cet esclavage dans toute sa vigueur, les derniers empereurs et papes russes, Alexandre en 1818 et Nicolas en 1831, ont défendu par ukases de rendre jamais la li-

berté aux serfs par testament. Et cette dégradation de quarante millions d'hommes, au profit d'un million de nobles, non-seulement est sanctionnée par la loi civile, mais plusieurs fois elle a été formellement approuvée par le clergé schismatique ou photien de Russie. Et jusqu'à présent, pas un écrivain russe n'a osé dire un seul mot contre [1]. Cela suffit pour apprécier un gouvernement, une église, une nation.

Nous avons vu, dans le neuvième siècle, les Slaves ou Esclavons, dont les Moraves, les Polonais, les Russes sont des branches, demander à Constantinople, sous l'épiscopat de saint Ignace, demander des missionnaires pour se convertir au christianisme et recevoir le baptême. L'impératrice sainte Théodora, de concert avec le saint patriarche, leur envoya les deux frères saint Cyrille et saint Méthodius, qui non-seulement leur apportèrent le christianisme, mais encore inventèrent l'alphabet slavon, ces peuples n'ayant point encore d'écriture alphabétique, et traduisirent l'Évangile et les autres parties de l'Écriture qu'ils crurent les plus utiles à leur instruction [2]. Nous avons vu en 880 ces deux apôtres faire le voyage de Rome, pour obtenir du pape Jean VIII l'organisation complète de la nouvelle église de Moravie et en être eux-mêmes sacrés les premiers évêques.

Dans ce temps eurent lieu les manœuvres de Photius pour supplanter le patriarche saint Ignace. Mais, comme nous l'avons remarqué, il y a peu d'événements où la suprématie du Pontife romain sur tous les patriarches et évêques d'Orient se montre avec plus d'éclat. Amis et ennemis la reconnaissent. Quels que fussent les sentiments personnels de Photius, c'est au Pape qu'il recourt pour autoriser son intrusion dans le siége de Constantinople et la prétendue abdication de saint Ignace; ce sont les légats du Pape qu'il cherche à corrompre par tous les moyens de la ruse et de la violence, afin de faire croire aux populations d'Orient que le Pape le reconnaît pour évêque. Et après la première expulsion de Photius, c'est au Pape que le patriarche Ignace et l'empereur Basile s'adressent, comme à l'unique médecin établi de Dieu pour guérir les maux de l'Église. Et après la mort d'Ignace, c'est au Pape que les empereurs, que les patriarches, que les évêques d'Orient, que Photius lui-même s'adressent pour le supplier de vouloir bien, par dispense, consentir à ce que Photius occupât le siége vacant de Constantinople. Et après la dernière expulsion de Photius, c'est au Pape que l'empereur Léon

[1] *L'église schismatique russe, d'après les relations récentes du prétendu saint synode*, par Theiner. Paris 1846, p. 165 et seqq. — [2] T. 12 de cette histoire, p. 34.

et les évêques catholiques d'Orient s'adressent pour le prier de vouloir bien ratifier, par dispense, l'ordination du nouveau patriarche et user de miséricorde envers ceux qui s'étaient laissés entraîner dans le schisme. Enfin, c'est au Pape que le même empereur, le même Photius, les mêmes évêques d'Orient envoient des députés pour l'informer exactement de l'état présent de cette affaire.

Nous avons vu, en 1075, le fils de Démétrius, roi des Russes, venir à Rome visiter les tombeaux des apôtres et demander au pape saint Grégoire VII à tenir de sa main le royaume paternel, comme un fief de l'Église romaine : ce qui fait bien voir que le prince et le peuple russes étaient en communion avec le Pape et avaient une haute idée de sa puissance. Nous avons vu dans le volume précédent [1] les témoignages incroyables de l'église russe, même schismatique, en faveur de l'autorité suprême des Pontifes romains ; témoignages que cette église ne cesse de chanter dans son office. Dans sa lettre pastorale du 10 mars 1841, l'archevêque des Ruthènes-unis ou Russes catholiques, monseigneur Michel Lewichi, métropolite de Léopold et de Halicz, leur rappelle une foule de témoignages semblables.

« L'Église d'Orient, dit-il, honore la mémoire des liens de l'apôtre Pierre le 16 janvier, et dans ses *Stichires* et *Tropaires* (antiennes et répons), constituant l'office pour ce jour, elle loue itérativement et célèbre cet apôtre, comme *le fondement de l'Église, le roc de la foi, le porte-clefs du royaume des cieux, le possesseur du premier trône apostolique, le premier de tous les apôtres, la lumière secondaire illuminant les âmes, l'immobile fondement des dogmes, auquel l'auteur de toutes les créatures lui-même a fait don des clefs divines et du pouvoir de lier et de délier, le désignant pour paître les brebis, pour paître les élus, pour paître les agneaux.* — L'église orientale proclame les mêmes choses du bienheureux Pierre, le 29 juin, dans ses *Tropaires*, les *Stichires* et les hymnes composés pour ce jour. En ce même jour et dans le même office, l'église d'Orient chante à la vérité les louanges de l'apôtre Paul, mais elle vénère expressément Pierre comme *le primat et le plus grand des apôtres*, et elle confesse itérativement *que l'Éternel a établi cet apôtre comme préposé et assis sur le premier trône ; que le Christ notre Dieu l'a déclaré le ferme trésor du royaume ; que c'est à lui que le Christ a spécialement confié le gouvernail de sa divine Église, et qu'il lui a donné le pouvoir de lier et de délier ; que c'est à lui, comme au glorieux évêque des apôtres, qu'après sa résurrection, il a premièrement apparu ; que c'est à lui enfin que, pour prix de*

[1] P. 566.

sa triple manifestation d'amour, il a confié son troupeau bien-aimé.

« Mais l'église orientale professe de même, et enseigne que la primauté, conférée par Jésus-Christ notre Seigneur au bienheureux apôtre Pierre, a passé à ses successeurs, les évêques de Rome, comme il est prouvé par les passages suivants.

« A la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, saint Clément gouvernait l'Église romaine. Sa mémoire est vénérée dans l'église d'Orient le 25 novembre, et dans son office, compris aux *Ménées*, pour ce jour, elle déclare que saint Clément a été *disciple du premier d'entre les apôtres, et qu'il s'est édifié lui-même sur ce roc comme une pierre honorable; que de l'Occident il a lui comme un soleil rayonnant; que de sa doctrine il a illuminé le monde, se répandant jusqu'aux régions orientales; qu'il a annoncé les préceptes divins jusqu'aux extrémités de la terre; que, semblable à l'aurore, il a répandu sa lumière sur le globe entier; qu'il a expliqué à tous la loi divine, et parfait les doctrines de l'Église; que, par ses prédications, tous ont été amenés à la foi du Christ; qu'il a reçu du Christ, sauveur du monde, le pouvoir de lier et de délier les péchés; que, en qualité de disciple et de sectateur de Pierre, il est véritablement devenu l'héritier de son Siége; et qu'enfin cette Église considère les préceptes qu'elle a reçus de lui comme son principal ornement*, etc.

« Au temps de l'empereur Constantin, vers l'an 314, saint Sylvestre occupait le Siége de Rome. L'Église orientale, célébrant le 2 janvier sa mémoire, s'exprime ainsi sur ce saint Pontife : Il a été la colonne de feu dirigeant le sacré collége (le corps des évêques) ; le fleuve de sa doctrine a arrosé toute la terre; ses discours avaient la douceur du miel en quelque lieu qu'ils se répandissent, et la lumière de sa doctrine a éclairé l'univers; il a été le primat du sacré collége et l'ornement du premier trône apostolique; chef divin des Pères consacrés, il a confirmé la sainte doctrine, et il a fermé les bouches impies des hérétiques, etc.

« Vers le milieu du cinquième siècle, le Siége de Rome était occupé par saint Léon. L'Église d'Orient célèbre sa mémoire le 18 février et, dans l'office composé en son honneur, elle l'appelle *le chef de l'orthodoxe Église du Christ, l'œil et le ferme fondement de la foi, l'union du suprême collége* (des évêques), *la règle certaine de la doctrine, le possesseur du Siége primatial de Pierre, resplendissant des vertus et du zèle de cet apôtre, la colonne de l'Église orthodoxe du Christ, le vainqueur de toutes les hérésies, l'aurore et le soleil resplendissant de l'Occident, le vénérable successeur de Pierre, doué de sa primauté et de la ferveur de son zèle.*

« Au milieu du septième siècle, saint Martin gouvernait l'Église

romaine. L'Église d'Orient honore sa mémoire le 14 avril, et, dans l'office prescrit pour ce jour dans les *Ménées*, elle rappelle, parmi d'autres louanges, *qu'il a été le glorieux instructeur de la doctrine orthodoxe et le chef sincère des sacrés principes divins.* Elle l'appelle encore *un fleuve rempli des eaux spirituelles; un candélabre brillant de la lumière de l'orthodoxie, venant à la vérité de l'Occident, mais brillant aussi dans l'Orient; rempli de zèle et consolidant la doctrine de l'Église; injustement précipité du Siége de Rome, et affligé par des hommes d'iniquité, et néanmoins s'avançant comme la lumière du soleil et éclairant tous les orthodoxes.* Elle ajoute enfin *que saint Martin a été l'ornement du Siége de Pierre, et que sur cette pierre il a conservé l'immuable Église; que, comme un brillant soleil tourné vers l'Orient, il l'a éclairé de l'Occident, et que des rayons de l'orthodoxie il a illuminé la terre tout entière.*

« De semblables éloges se trouvent encore dans d'autres livres liturgiques de l'Église d'Orient et dans les œuvres de ses plus célèbres écrivains. Il suffira pour cette fois de citer les suivants. — A la louange du pape Célestin, revêtu du pontificat entre 423 et 432, il est rappelé dans les synaxaires de l'Église orientale, pour le 8 avril *qu'il a étouffé l'hérésie impie de Nestorius, qu'il* A FAIT DÉPOSER DU SIÉGE DE CONSTANTINOPLE *le patriarche coupable de blasphème envers la Vierge, mère de Dieu.* — A la louange de saint Agapet, pape romain qui florissait au sixième siècle, il est dit : *Qu'il a* PRIVÉ DU SIÉGE PATRIARCAL DE CONSTANTINOPLE *Anthime, infecté de l'hérésie eutychienne, et qu'il y a élevé à sa place le patriarche Mennas.* — A la mémoire du saint pape Grégoire II, parvenu à la chaire romaine en 715, les *Ménées*, du 12 mars disent : *Dieu t'a appelé pour être le suprême évêque de son Église et le successeur de Pierre, le prince des apôtres.*

« Saint Théodore Studite, demandant au pape Léon III, qui occupait le Siége de Rome à la fin du huitième et au commencement du neuvième siècle, la suppression de la pernicieuse doctrine des hérétiques, s'exprime ainsi dès le commencement de la lettre qu'à ce sujet il adressait au Pape, qu'il appelait le *Père des Pères* et le *Pape apostolique* : « Puisque après avoir donné au grand Pierre les clefs du royaume des cieux, le Christ, notre Dieu, lui conféra encore la dignité de la principauté pastorale, il est nécessaire que tout ce qui, dans l'Église catholique, est innové par ceux qui s'écartent de la vérité, soit rapporté à Pierre ou à ses successeurs. C'est ce que, nous aussi, humbles et les derniers de tous, mais enseignés par nos Pères saints et anciens, croyons devoir faire, depuis que dans notre église une nouveauté s'est élevée, en en référant par notre simple lettre à

l'ange de Votre Béatitude. » Dans le cours de cette lettre, il appelle le même Pontife : « Le très-divin chef de tous les chefs, l'archipasteur de l'Église qui est sous le ciel ; » il l'appelle à plusieurs reprises : « Revêtu de la divine principauté pastorale. » Le même saint Théodore Studite, demandant recours contre les iconoclastes, appelle le pape Pascal, dans la lettre qu'il adresse à ce sujet à ce Pontife, « le chef apostolique, le pasteur préposé par Dieu aux brebis de Jésus-Christ ; le portier du royaume des cieux ; la roche de la foi sur laquelle est bâtie l'Église catholique ; Pierre en ce qu'il orne et gouverne la chaire de Pierre, etc. » Écrivant enfin aux frères dispersés, détenus pour Jésus-Christ dans les cachots et les exils, il les exhorte « à fuir la communion des hérétiques et à rester unis à l'Église catholique ; car, ajoute-t-il, cette église byzantine en est une branche hérétique et séparée qui se laisse fréquemment retrancher des autres. »

« Il est évident, conclut l'archevêque de Léopol, que toute l'Église d'Orient pense de même que saint Théodore Studite ; car cette Église, célébrant la mémoire de ce saint le 11 novembre, dans l'office destiné à ce jour, le loue d'avoir été le défenseur de l'orthodoxie, le prédicateur ardent de la vérité, la colonne de la forteresse de la foi orthodoxe ; ou de ce qu'il a éclairé tout le monde par sa doctrine, et réprimé le dogme impie des hérétiques, etc. De plus, il existe dans l'Église orientale une ordonnance qui prescrit de faire lecture des discours du même saint, dans les monastères, après la *Litie*, en commençant au dimanche du pharisien et du publicain. Cette lecture doit être faite par l'hégumène en personne, ou en son absence par l'ecclésiarque, et tous les frères doivent y prêter attention. Toutes ces choses et beaucoup d'autres encore montrent jusqu'à l'évidence que l'antique Église orientale était fermement persuadée et enseignait ouvertement que la primauté de Pierre a été divinement instituée par notre Seigneur Jésus-Christ lui-même ; que de cet apôtre elle a passé à ses successeurs, les évêques de Rome, et qu'ils ont à plusieurs reprises exercé cette même primauté en Orient [1]. »

L'archevêque des Ruthènes-unis ou Russes catholiques conclut de là que Photius et Michel Cérulaire, qui les premiers osèrent nier la primauté du Pontife romain, sont absolument inexcusables d'avoir voulu renverser une vérité établie par notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, connue par la tradition continue de l'Église universelle, et saintement gardée en Orient aussi bien que dans l'Occident, non-seulement dans les anciennes éditions des *Ménées*, mais encore dans

[1] *Vicissitudes de l'Église catholique des deux rites en Pologne et en Russie.* Paris, 1842, t. 3, p. 179-184.

les éditions les plus récentes et les versions slaves, illyriennes, valaques, etc. « Ça donc été une résolution bien fondée et pleine de sagesse que celle qui a été prise par les Grecs, au temps du concile de Florence, d'abjurer l'erreur de Photius et de Cérulaire, et d'embrasser l'ancienne union avec l'Église d'Occident. Et nos aïeux de la nation ruthène n'ont pas agi avec moins de sagesse et de bonheur, à la fin du dix-septième siècle, lorsque, à l'aide de la grâce divine, ils ont reconnu la même erreur, et rendu la soumission et l'obéissance au Pontife romain, Clément VIII, qui alors occupait la chaire de Pierre. Depuis, les Ruthènes-unis demeurèrent comme le cep dans la vigne véritable; et ce que, comme nous, ils chantent dans leurs *Ménées* du bienheureux apôtre Pierre et de ses saints successeurs Clément, Sylvestre, Léon, Martin, ils ne le professent pas seulement de bouche, mais aussi de cœur, comme il appartient à de fidèles sectateurs du Christ [1]. »

Voilà comme l'archevêque des Ruthènes-unis ou des Russes catholiques montre leur conformité avec la constante tradition de l'Orient et de l'Occident.

Jusque vers la seconde moitié du quatorzième siècle, il n'y avait qu'une métropole en Russie, celle de Kiow. Alors elle fut transférée à Moscou, puis démembrée en deux, Moscou, capitale de la Moscovie, et Kiow, capitale de la Lithuanie. Le Grec Photias, métropolitain de Moscou, s'étant déclaré contre l'union avec l'Église romaine, fut déposé à Kiow en 1414, et remplacé par Grégoire Zamblack, qui souscrivit en 1418 à l'union faite par les Grecs au concile de Constance sous le pape Martin V. Cette union fut souscrite de nouveau l'an 1439, au concile de Florence, par l'empereur et le patriarche de Constantinople, et par Isidore, métropolitain de toute la Russie, comme archevêque simultané de Moscou et de Kiow, et qui fut même nommé cardinal par le pape Eugène IV. Cette union fut bien reçue à Kiow, mais repoussée à Moscou. Kiow et les évêchés de sa dépendance, Bransk, Smolensk, Premysl, Turow, Waldimir en Volhynie, Polock, Chelm et Halitz, étaient sous la protection des rois de Pologne et des grands-ducs de Lithuanie. Ils persévérèrent tous dans l'union avec l'Église romaine jusqu'en 1520, où il y eut quelques nuages, mais qui se dissipèrent en 1595 par une ambassade de deux évêques au pape Clément VIII.

A Moscou, au contraire, le schisme s'enracinait de plus en plus, Les grands-ducs de Moscou avaient pris le nom de czar ou de roi;

[1] *Vicissitudes de l'Église catholique des deux rites en Pologne et en Russie.* Paris, 1843, t. 2, p. 186.

le dernier de la race normande de Rurik avait pour ministre un Tartare, Boris Godunow, qui aspirait à se mettre à sa place, et qui y parvint par bien des meurtres et des empoisonnements. En 1581, Jérémie II, un des patriarches intérimaires de Constantinople, ayant besoin d'argent, vendit à Godunow la dignité de patriarche pour le métropolitain de Moscou. Godunow en donna lui-même les insignes à une de ses créatures, nommée Job, qu'il avait fait élire[1]. Ce patriarcat moscovite ne dura qu'un siècle. Le Tartare Godunow, pour s'affermir sur le trône, avait forcé le chef de la famille prussienne Romanow, Fédor ou Théodore, à se faire moine, et sa femme à se faire religieuse. Leur fils Michel fut élu czar en 1613, et devint la tige des czars actuels de Russie. Ces czars ne veulent de religion que pour asservir tous les Russes au despotisme d'un d'eux. Comme le nom seul de patriarche donnait au métropolitain de Moscou une ombre d'indépendance, le czar Pierre Romanow, dit le Grand, le supprima vers la fin du dix-septième siècle, et établit en place du patriarche un comité ecclésiastique de plusieurs membres, qui font serment de reconnaître le czar pour leur juge suprême ou leur pape. Ce comité, nommé en Russie le *saint synode*, est présidé de nos jours, au nom du czar, par un colonel de hussards, nommé Protasoff.

Nous avons vu les Russes schismatiques eux-mêmes reconnaître dans leur liturgie que l'Église catholique a été fondée, il y a dix-neuf siècles, par Jésus-Christ sur Simon-Pierre, fils de Jona, premier Pape de Rome, où il a eu un grand nombre de saints pour successeurs. Quant à l'église schismatique de Russie, elle a été fondée, il y a un siècle, par Pierre Romanow et sur Pierre Romanow, premier pape de Pétersbourg, où il a eu jusqu'à présent des successeurs qui lui ressemblent et que nous avons déjà suffisamment appris à connaître.

Par la tête, on peut juger du corps. Lorsque le czar et pape Pierre Romanow voulut se défaire de son fils Alexis, il le fit condamner à mort par un comité d'archevêques et d'évêques; il leur fit, pour la même cause, déposer Dosithée, métropolitain recommandable de Rostow, qui fut roué publiquement sur la place de Moscou, par ordre du czar, en présence d'une foule innombrable de peuple. Nicon, dernier patriarche de Moscou, ayant montré quelque velléité d'indépendance, le czar ne lui donna point de successeur, et érigea son comité ecclésiastique, soi-disant saint synode. Les évêques ayant toutefois demandé le rétablissement d'un pa-

[1] *Vicissitudes de l'Église catholique des deux rites en Pologne et en Russie.* Paris, 1843, t. I, p. 47 et seqq.

triarche, Pierre leur répondit : « Je ne reconnais d'autre légitime patriarche que l'évêque de Rome. Et, ajouta-t-il, en appuyant une main sur la poignée de son épée, et l'autre sur un évangile, puisque vous ne voulez pas lui obéir, vous n'obéirez qu'à moi seul. Voilà votre patriarche. » Cependant, pour donner à cet acte de despotisme une apparence de légitimité aux yeux du clergé russe, il notifia au patriarche grec de Constantinople l'établissement de son comité ecclésiastique, qu'il appelle un synode *égal au patriarche*, et lui insinua de l'approuver, et même de le faire approuver aux patriarches schismatiques d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Ceux de Constantinople et d'Antioche finirent par reconnaître le synode russe comme leur frère en patriarcat. Or, ce synode *égal au patriarche* n'est qu'une commission administrative, composée d'archevêques, d'évêques et d'ecclésiastiques, mais soumis à la cravache d'un colonel de hussards, procureur suprême du synode, pour notifier et exécuter les volontés de l'empereur et pape, seule loi dans l'église et dans l'empire. Ainsi le colonel Protasoff dit dans sa relation synodale de 1839 : « Les affaires réglées par ordre impérial suprême l'ont été sous mon inspection spéciale. On les a mises en exécution dans le plus bref délai possible, par suite d'ordres particuliers adressés à tous les consistoires d'éparchies (ou diocèses) [1]. »

Il n'y a que quarante-sept diocèses dans l'immense étendue de la Russie. Ils sont divisés en trois classes : quatre métropoles, seize archevêchés, vingt-six évêchés. Mais le rang des siéges et de ceux qui les occupent dépend du caprice de l'empereur et pape russe : il peut transformer une métropole en simple archevêché, un archevêché en simple évêché, et réciproquement. S'il nomme un évêque à un archevêché, un archevêque à une métropole, ils n'auront pas pour cela le titre d'archevêque ou de métropolite, mais garderont le titre inférieur tant qu'il plaira à l'empereur et pape. Cette distinction des siéges épiscopaux en trois classes ne vient nullement d'une juridiction plus ou moins étendue exercée par les titulaires. Ils sont tous également soumis au comité impérial, dirigé par le colonel Protasoff. Il ne leur est pas toujours permis de prêcher l'évangile. Le métropolite actuel de Moscou, prêchant à la seconde fête de Noël 1824, en présence de l'empereur et pape Alexandre, prit pour texte de son sermon ces paroles de saint Matthieu : *Le roi Hérode ayant entendu ces choses, se troubla, et tout*

[1] *L'Église schismatique russe, d'après les relations récentes du prétendu saint synode.* Paris, 1846, p. 53.

Jérusalem avec lui. Ce sermon, où il se trouvait quelques allusions aux mœurs de la cour, n'avait cependant rien qui pût blesser les auditeurs; il fut même généralement applaudi. Toutefois, l'impératrice et papesse mère, Marie Fédorowna, le trouva inconvenant et injurieux à la dignité de l'empereur-pape son fils. Il n'en fallut pas davantage pour abolir les sermons à la cour [1].

Les évêques, devant être célibataires, sont toujours pris d'entre les moines, lesquels font profession de célibat, et, pour cette cause, ouissent de quelque considération parmi le peuple. Les simples prêtres ou popes, devant toujours être mariés avant de recevoir la prêtrise, ne peuvent jamais devenir évêques et vivent dans un état de dégradation dont il est impossible de se faire une idée hors de Russie. En voici une des causes. Pendant deux siècles, la Russie moscovite fut sous la domination des Tartares. Dans cette période, les églises et les monastères conservèrent leurs biens, et les administraient par eux-mêmes. Les czars et czarines de Russie, plus voleurs que les Tartares, ont tout confisqué, sauf à promettre une indemnité convenable. Cette indemnité impériale est de quarante francs par année pour chaque moine officiel ou reconnu par l'État. Quant à la position financière du clergé séculier, voici ce qu'en dit l'auteur de *l'Église schismatique russe, d'après les relations récentes du prétendu saint synode :* « Dans le monde entier il n'existe pas de clergé aussi chétivement doté, aussi mal subventionné que le clergé russe. Tout ce qu'il possédait lui a été enlevé ; on l'a privé de plus des secours nécessaires pour mener une vie tant soit peu convenable à son état. En un mot, le gouvernement l'a réduit à la plus parfaite misère. — Et afin de convaincre tout le monde de cette vérité, il suffit d'examiner les sources uniques des revenus ecclésiastiques ; ce sont : 1° les offrandes volontaires ; 2° les quêtes faites dans les églises pendant les offices ; 3° les rentes des biens-fonds non séquestrés. La dernière de ces ressources est si peu de chose, qu'il est inutile même de la mentionner. Plus abondantes sont les deux autres, qui, en résumé toutefois, se réduisent à une seule, la bienveillance des fidèles. Rien ne sort du trésor pour la dotation des églises et l'entretien du clergé. Voyons donc, d'après les résultats obtenus, ce que les autres sources d'abondance peuvent produire à chaque prêtre en particulier. — Le clergé russe, en 1837, comptait cent six mille cent deux personnes en service actif ; je veux dire trente-deux mille deux cent deux protopopes et popes, quinze mille deux cent

[1] *L'Église schismatique russe, d'après les relations récentes du prétendu saint synode*, ch. 4. *Les évêques.*

deux diacres et cinquante-huit mille huit cent trente-six clercs inférieurs. Le produit total des trois branches de revenus s'élevait à une valeur de huit millions cent soixante-quinze mille cinquante-deux francs, laquelle somme, divisée par le nombre des ecclésiastiques, donne soixante-dix-sept francs par tête. — Mais le résultat de ce calcul est encore plus frappant, si nous entrons dans le détail particulier des diocèses. Dans celui de Kaougla et Woronesch, le revenu de chaque ecclésiastique était de quarante-neuf francs; dans celui d'Orel, quarante-huit; de Kasan, trente-un; de Kursk, vingt-neuf; de Smolensk, vingt-huit; de Novoscherkask, quatorze; et enfin de Catherinoslaw, de onze francs seulement. Et cependant tous ces diocèses sont situés dans des contrées abondantes et fertiles [1]. »

Voilà donc le pope russe, lui, sa femme et ses enfants, réduits à vivre toute l'année avec quarante-neuf francs ou même onze. L'auteur du livre doute même que la charité des fidèles ait pu atteindre la somme de huit millions de francs pour le seul entretien du clergé. « On sait en effet, dit-il, que, sur quarante millions d'habitants qui forment le chiffre total de la population schismatique en Russie, près de trente-sept millions appartiennent à la classe des serfs; on sait de plus que, grâce aux charges imposées à cette masse par les maîtres du sol et par la très-pieuse couronne du maître des maîtres, ces malheureux esclaves de la glèbe ont à peine de quoi vivre pour eux, loin de pouvoir donner à d'autres [2]. La misérable condition du prêtre russe, ajoute l'auteur, nous fait comprendre comment nous le voyons se mêler à la plus infime classe de la société pour y chercher ses moyens d'existence, comment parfois on le trouve souillé des plus énormes crimes et abandonné aux plus honteuses habitudes de désordre. Sa vie matérielle est si souvent remplie de privations forcées qu'il doit nécessairement y chercher une compensation dans les circonstances de baptêmes, mariages, bénédictions et enterrements, qui lui permettent au moins de satisfaire son vorace appétit. Aussi l'y voit-on ordinairement demander sans honte et sans retenue, manger et boire avec excès, et, s'il reste encore quelque chose, l'emporter avec lui pour le jeter en pâture à toute une famille affamée. On connaît également les excès que ces prêtres commettent dans ce qu'on appelle les sacrifices en mémoire des morts, dans les repas du temps pascal où le peuple russe mange avec les prêtres l'agneau et les œufs bénits. Aussi le vice de l'ivrognerie est-il si commun parmi eux, qu'on n'y fait aucune atten-

[1] *L'Église schismatique russe, d'après les relations récentes du prétendu saint synode*, p. 120 et 121. — [2] P. 123.

tion [1]; plus d'une fois le commandant d'une flotte ou d'un régiment est obligé de mettre le pope aux arrêts le samedi, afin qu'il ne soit pas ivre le dimanche et qu'il puisse dire la messe. L'état moral de ce clergé, loin de s'améliorer, a toujours été en empirant, comme les relations synodales en font foi. En 1837, 1838 et 1839, le nombre des ecclésiastiques condamnés par le synode ou par l'autorité diocésaine s'élève à quatre mille deux cent deux, quatre mille trois cent quatorze et quatre mille neuf cent trente-deux. Si nous comparons le nombre des condamnés au chiffre total du clergé, nous trouvons qu'en 1837 il y a un condamné sur vingt-quatre individus; en 1838, un sur vingt-trois; et en 1839, un sur vingt. Si nous voulons ensuite calculer le nombre total des condamnés dans le cours de quatre années, de 1836 à 1839, nous en trouvons quinze mille quatre cent quarante-trois, c'est-à-dire le sixième des cent deux mille quatre cent cinquante six ecclésiastiques de Russie. Mais si le nombre des condamnés ecclésiastiques en Russie est considérable comparativement à la somme totale du clergé, il devient effrayant si nous le considérons en particulier pour certains diocèses. Ainsi, chacune des années 1837, 1838 et 1839 présente, de mis en jugement dans les diocèses d'Orel et de Kan, un ecclésiastique sur dix, et dans celui de Wiatka, un sur neuf; et mis en jugement pour des fautes graves, et, comme le dit le colonel Protasoff, pour des *crimes infamants* [2]. »

L'auteur fait voir dans un chapitre spécial que le proverbe russe, *tel pasteur, tel troupeau,* se vérifie spécialement en Russie, surtout parmi les quarante millions d'esclaves, dont un tiers ou plus de douze millions ont rompu avec l'église impériale, et forment des sectes à part, sous le nom de rascolnicks et autres [3].

Voici une autre particularité. De temps en temps, les czars et papes de Russie publient de magnifiques proclamations sur l'instruction du clergé et du peuple, donnent des ordres retentissants pour fonder des écoles, de universités mêmes; ordres et proclamations qui sont répétés par les journaux de l'Europe. Or, tout cela n'est qu'une comédie pour amuser les nations étrangères et s'en attirer les éloges. Catherine II écrivait là-dessus au gouverneur de Moscou, l'un de ses anciens maris supplémentaires : « Mon cher prince, ne vous affligez point si nos Russes n'ont aucun désir de s'instruire, et si l'ordre d'ériger des écoles dans mon empire *n'est pas fait pour nous, mais pour l'Europe,* et pour soutenir près des étrangers la bonne opinion qu'on a de nous. Car dès le moment où le peuple russe aura vrai-

[1] *L'Église schismatique russe, d'après les relations récentes du prétendu saint synode,* p. 135 et 136. — [2] P. 137 et 138. — [3] C. 7, 8 et seqq.

ment commencé à s'instruire, je ne resterai pas impératrice et vous ne resterez pas gouverneur [1]. » Tel est donc le mystère de tant de proclamations russes. Aussi l'auteur du livre cite-t-il plusieurs universités fondées et organisées successivement par quatre ou cinq empereurs, et qui n'existent pas plus après qu'avant. Il y a quelques années, les journaux s'extasiaient sur la prodigieuse libéralité de l'empereur et pape russe, qui, moyennant les presses de son *saint synode*, établissait des bibliothèques instructives dans toutes les paroisses de son empire. Cette munificence impériale se réduit à un catéchisme de quarante-huit pages, et à une explication du symbole, envoyée aux popes, pour instruire leurs ouailles dans les rares prédications qu'on leur permet de faire. Encore n'est-il pas sûr que ce fût un don gratuit. Les presses du comité ecclésiastique, soi-disant *saint synode*, publient des missels, des évangiles, bréviaires, livres liturgiques, registres paroissiaux pour les baptêmes, mariages et enterrements, les patentes des prêtres et des diacres, les billets de mariage, les prières pour les indulgences et les billets connus sous le nom de passe-ports des défunts, ainsi que les certificats pour l'accomplissement du devoir pascal. Le procureur ou président réel du synode, colonel Protasoff, expédie ces pièces aux évêques, et les évêques aux popes. Ceux-ci en reçoivent le prix des fidèles, en rendent compte aux évêques, qui le déposent entre les mains du colonel Protasoff. Sous ce rapport, le *saint synode* n'est qu'une spéculation impériale de librairie, qui en 1839 rapporta un bénéfice de cent soixante-quinze mille quatre cent soixante-quinze francs. Telle est, en dernière analyse, la générosité pontificale du pape russe.

En somme, la Russie schismatique est un corps malade, gangrené de la tête aux pieds, depuis le trône, où le meurtre et l'adultère se sont assis avec ses premiers papes et papesses laïques, jusqu'à la cabane des popes, qui vivent dans la crapule, et que le Russe lui-même qualifie de brutes. Et cette immense corruption, recouverte au dehors d'un vernis de politesse, comme le cadavre infect l'est d'un masque, paraît humainement sans remède. Ne désespérons pourtant pas. Nous avons vu l'Angleterre protestante, durant trois siècles, persécuter, éventrer, brûler l'Angleterre catholique; et au bout de ces trois siècles, nous voyons l'Angleterre protestante réparer ses torts envers la vieille Angleterre toujours fidèle, et aspirer à se réunir avec elle dans le catholicisme.

Avant 1768, la Pologne était un peuple entièrement libre. Les

[1] *L'Église schismatique russe, d'après les relations récentes du prétendu saint synode*, p. 269 et 270.

pays qui la composaient alors comptent aujourd'hui plus de vingt-un millions d'habitants ; alors sur treize millions de catholiques, elle avait trois millions de dissidents ou de Ruthéniens *non-unis*, par opposition avec les Ruthéniens-*unis* ou *catholiques*, ayant leur rite particulier distinct du rite *latin*. La religion catholique était la religion de l'État, et la constitution accordait aux catholiques seuls tous les droits de religion. Les Ruthéniens non-unis que frappait entre autres cette exception n'étaient pas, sous ce rapport, plus mal partagés qu'ils ne l'étaient et ne le sont aujourd'hui même en Russie ou dans tout autre État. Tout à coup la Russie schismatique saisit ce prétexte pour intervenir dans les affaires de la Pologne catholique, y allumer la guerre civile et briser sa constitution nationale. Le résultat de cette violence fut qu'en 1773, 1793, 1795 et 1815, la Russie, la Prusse et l'Autriche démembrèrent la Pologne, et que la Russie s'en attribua une part toujours plus grande. Toutefois à chacune de ces occasions, les Polonais reçurent les promesses les plus solennelles de respect pour les droits de leur religion. Ainsi l'art. 5 du premier traité de partage qui eut lieu le 18 septembre 1773, article reproduit dans les traités suivants, dit en toutes lettres :

« Les catholiques romains jouiront, dans les provinces cédées par le présent traité, de toutes leurs propriétés, quant au civil ; et par rapport à la religion, ils seront entièrement conservés *in statu quo*, c'est-à-dire dans le même libre exercice de leur culte et discipline, avec toutes et telles églises et biens ecclésiastiques qu'ils possédaient au moment de leur passage sous la domination de Sa Majesté Impériale au mois de septembre 1772 ; et sadite Majesté et ses successeurs ne se serviront point des droits de souverain au préjudice du *statu quo* de la religion catholique romaine dans les pays sus-mentionnés. »

La Russie confirma et renouvela ces promesses dans les traités conclus directement avec le Saint-Siége en 1784, 1798, 1815 ; elle reconnut et garantit solennellement aux Papes les droits de l'Église catholique de l'un et de l'autre rite Il y a plus : le droit reçut encore la sanction de fait lorsque, dans des cas qui furent nombreux, ces traités reçurent une pleine et entière exécution.

En 1783, le Saint-Siége confirma, par son nonce Archetti, la création de l'archevêché de Mohilow, qui eut lieu en vertu d'un traité, et il émit à cet effet la bulle *Onerosa pastoralis officii*, datée du 15 avril de cette année. En 1798, à l'occasion de la nouvelle circonscription des six diocèses latins et des trois ruthéniens-unis situés dans les anciennes provinces de la Pologne, un concordat fut conclu entre le nonce, depuis cardinal Litta, et l'empereur Paul Ier, confirmé par Pie VI, dans la bulle *Maximè undiquè pressi*, à la date

du 15 novembre de la même année. Enfin Pie VII conclut avec Alexandre Ier le célèbre concordat relatif à la circonscription des diocèses du royaume de Pologne, érigés par suite du congrès de Vienne et mis sous la protection de la Russie, et il le confirma par la bulle *Ex impositâ nobis*, du 28 juin 1818 [1]. Le Saint-Siége s'appuie donc sur des traités et des concordats, lorsqu'il demande au gouvernement russe de respecter dans toute leur étendue, en Russie comme en Pologne, les droits sacrés des catholiques de l'un et de l'autre rite. Il possède un droit rigoureux, lui et les catholiques dont il est le père et le défenseur. Supposé donc que la Russie viole ces traités vis-à-vis d'une nation ou du Saint-Siége, elle autoriserait par là même les autres à lui rendre la pareille.

Catherine II avait juré à son époux, Pierre III, de lui être fidèle épouse ; ce qui ne l'empêcha pas de le faire empoisonner et étrangler, pour s'abandonner plus librement à ses adultères. Catherine II fut fidèle à ses traités avec les catholiques et avec le Saint-Siége, comme elle avait été fidèle à son époux. Elle travailla toute sa vie à étrangler et empoisonner la religion catholique dans ses États, afin d'en transformer le clergé et les fidèles en brutes et en esclaves, comme ses popes schismatiques et ses quarante millions de serfs. D'abord, au mépris de ses promesses et de ses serments, elle vola le bien des églises et des monastères catholiques. Le Saint-Siége avait ordonné aux catholiques de Russie de garder chacun leur rite, soit grec, soit latin, avec défense de passer de l'un à l'autre. Catherine II avait promis solennellement de laisser les choses en l'état où elle les avait trouvées. Catherine II ordonna aux catholiques russes ou ruthéniens du rite grec de passer au rite latin, ou bien d'embrasser le schisme. Bien des Ruthéniens, habitués au rite grec, prirent ce dernier parti. Un homme qui devait prévenir cette défection y contribua par son ambition et sa connivence.

Stanislas Bohusz Siestrzencewicz, né d'une famille pauvre mais noble, fut élevé à Kœnigsberg, par des parents calvinistes, dans l'hérésie de Genève. Dans sa jeunesse, il servit comme hussard, reçut une blessure dans un duel et perdit un doigt de la main gauche. Peu de temps après, il fit la connaissance de Massalki, évêque de Vilna, qui lui persuada d'embrasser la foi catholique. Résolu de suivre la profession cléricale, il sut si bien se mettre dans les bonnes grâces de son protecteur, que celui-ci l'ordonna prêtre, le fit chanoine de la cathédrale de Vilna, et enfin le choisit pour son succes-

[1] *Vicissitudes de l'Église catholique en Pologne et en Russie.* Préface, p. XIX-XXII, p. 162, 310.

seur dans le siége épiscopal. Bien que Polonais, il combattit toujours contre sa patrie, et, dans ses intrigues avec le déplorable Podoski, primat de l'église polonaise, il favorisa toujours les intérêts des Russes. Catherine l'en récompensa de toutes les manières, le nomma à l'évêché de Mohilow, qu'elle venait de fonder dans la Russie blanche, fit de ce siége un archevêché en sa faveur, et lui confia enfin la dignité de métropolitain sur toutes les églises latines de ses États. Ce prélat avait une profonde répugnance pour le Saint-Siége, et le contrariait dans tous les efforts qu'il faisait en faveur des églises des deux rites, à peine rétablies dans la Russie blanche. Catherine sut distinguer cet homme et s'en servit dans ses projets contre l'Église catholique. Ambitieux de pouvoir, il prenait le titre de métropolitain des églises catholiques des deux rites, et se faisait appeler dans les actes publics légat *à latere* du Saint-Siége, et fit demander pour lui, par Catherine et Paul Ier, le chapeau de cardinal; mais Pie VI et Pie VII se refusèrent à cette prétention. Pour ce qui regardait l'église ruthénienne-unie, il n'eut rien tant à cœur que de favoriser les vues de l'impératrice. Il força les prêtres à embrasser le rite latin, et il le fit de telle manière que les Latins s'en indignaient autant que les Ruthéniens. Le résultat fut que bien des populations ruthéniennes-unies passèrent au schisme.

Pour augmenter encore la défection, Catherine II organisa, l'an 1794, une bande de popes et de soldats qui parcouraient les diocèses et convertissaient à coups de fouet et de knout. Un prêtre uni refusait-il d'embrasser le schisme, on le chassait de sa paroisse avec sa femme et ses enfants, ou bien encore, dépouillé de ses biens, il croupissait en prison. Quant aux simples fidèles, on les déchirait de coups, on leur enlevait jusqu'à leurs troupeaux, qui faisaient toute leur fortune; on alla même quelquefois jusqu'à leur couper le nez et les oreilles, à leur arracher, à leur briser les dents avec les crosses de fusil. Le digne évêque de Kaminiec, Pierre Bielawski, adressa des réclamations au gouvernement russe, des mémoires au pape Pie VII, qui écrivit plusieurs lettres à l'empereur Léopold II pour le supplier d'obtenir que Catherine mît un terme à cette cruelle persécution. Pour toute réponse, Catherine II supprima tous les évêchés ruthéniens-unis de ses États, ainsi que presque tous les monastères basiliens. Voilà comme cette autre Jézabel se moquait de Dieu et de son Église, ainsi que des serments qu'elle leur avait jurés, quand elle mourut en novembre 1796 [1].

[1] *Vicissitudes de l'Église catholique en Pologne et en Russie.* Préface, p. XIX-XXII, p. 187 et seqq.

Sous les règnes de Paul Ier et de son fils Alexandre, l'église ruthénienne-unie put revenir quelque peu à la vie. L'empereur Paul aimait le pape Pie VI, dont il avait apprécié le mérite dans son voyage d'Italie en 1769. Il le pria d'envoyer un nonce apostolique à son couronnement en 1797. Ce fut le prélat, depuis cardinal Litta, qui fut reçu non-seulement avec honneur, mais avec amitié, et qui présenta un mémoire pour le rétablissement des monastères et évêchés ruthéniens-unis, y compris la métropole de Kiow, avec le libre exercice de la religion, suivant les traités solennels de 1768, 1773 et 1793. Les bonnes intentions de l'empereur et les efforts du nonce furent traversés par les intrigues du comité soi-disant saint synode, et même par l'archevêque latin de Mohilow, qui s'opposa autant que le comité au rétablissement de la métropole de l'église ruthénienne-unie. Cependant la persécution cessa dans toute l'étendue de l'empire, et bientôt, par une nouvelle organisation, plusieurs siéges unis furent rétablis; chacun de ces nouveaux diocèses recouvra un certain nombre de monastères ou de paroisses qui lui avaient été arrachés ou qu'on avait supprimés, principalement dans les endroits où, en dépit des persécutions de Catherine, un certain nombre d'habitants étaient restés fidèles à la foi de leurs pères. Une partie de leurs biens fut restituée aux églises et aux monastères; l'empereur donna un traitement fixe aux évêques. Pie VI confirma cet accord par sa bulle du 18 octobre 1798, datée de sa prison de la Grande-Chartreuse, à Florence. Elle rétablissait, pour l'église ruthénienne-unie, les trois siéges suivants : 1° Le siége archiépiscopal de Polock : il comprenait les palatinats de Polock, Smolensk, Mecislaw et Witepsk ; sa juridiction s'étendait sur tous les fidèles ruthéniens-unis habitant ces provinces. Héraclius Lisowski, prélat recommandable, qui s'était opposé avec courage aux innovations désastreuses de Catherine et de l'archevêque latin de Mohilow, resta sur le siége de Polock, et eut un évêque suffragant. 2° Le siége épiscopal de Luck ou Lucéorie : il comprenait les palatinats de Volhynie, de Podolie et de Kiow; sa juridiction s'étendait sur tous les Ruthéniens-unis de son ressort. Étienne Lewinski, qui avait été chassé de son siége par Catherine II, reprit son titre d'éparque de l'église ruthénienne-unie, et eut également un évêque suffragant. 3° Le siége épiscopal de Brest : il comprenait les palatinats de Vilna, Troki, Nowogrodek, Brest, Minsk et le duché de Courlande ; la juridiction était la même que celle des autres évêques. Josaphat Bulhak, suffragant depuis 1787, et coadjuteur de l'évêché supprimé de Pinsk et Turow, obtint ce siége. On lui donna aussi un évêque suffragant. Les religieux de Saint-Basile recouvrèrent également une partie de leurs monastè-

res, et durent aux efforts de Litta le rétablissement de leur ordre. Sous le règne d'Alexandre, la position de l'église ruthénienne-unie fut encore améliorée quelque peu. On rétablit la métropole, mais à Vilna; mais la chose ne put être parfaitement régularisée, grâce aux intrigues du prétendu saint synode et de l'archevêque latin de Mohilow. Le métropolitain ruthénien-uni de Vilna fut l'évêque Bulhak, qui gouverna paisiblement l'église unie jusqu'à la mort d'Alexandre.

Jusqu'à la même époque, voici quel fut le sort de l'Église catholique, tant latine que ruthénienne-unie, dans la Pologne demeurée telle. Pendant que Catherine II et Frédéric II travaillaient à révolutionner la Pologne, afin de se la partager, vint à mourir le digne primat du royaume, l'archevêque de Gnésen, Ladislas Lubienski. Le roi de Pologne était Stanislas Poniatowski, l'un de ces courtisans auxquels Catherine II s'était prostituée. D'après les insistances de Catherine et du général russe, il nomma au siége primatial de Gnésen Jean Podoski, homme d'une foi douteuse et de mœurs dissolues. Les évêques de Cracovie, de Kaminiec et de Kiow adressèrent au Saint-Siége les représentations les plus énergiques contre l'indignité et les malheurs irréparables d'une pareille nomination. Malgré les remontrances des trois évêques, Clément XIII écouta plus le roi et l'impératrice, et commit la faute d'instituer en 1767 l'indigne Podoski, archevêque de Gnésen. C'était donner le coup de mort à l'église de Pologne; car ce furent les intrigues de ce malheureux qui achevèrent la ruine de la nation au profit de la Russie et de la Prusse [1]. Les trois évêques courageux et fidèles le furent jusqu'au bout; ils se nommaient Soltyk, Krasinski et Zaluski. Le premier et le troisième eurent la gloire de souffrir l'exil et la prison pour la cause de la religion et de la patrie.

L'église ruthénienne-unie eut aussi à souffrir en Pologne par suite de l'influence russe. Les prêtres séculiers de ce rite déployèrent une héroïque fermeté pour résister à la séduction étrangère et rester fidèles à l'Église romaine. Les moines de Saint-Basile ne se montrèrent pas si bien. Les uns embrassèrent le schisme pour conserver leurs monastères et leurs possessions; les autres, demeurés catholiques, accaparaient volontiers les principales places des diocèses, et en excluaient les prêtres séculiers. Les principaux d'entre les Basiliens étaient de nobles Polonais, qui, de latins, se faisaient ruthéniens-unis, afin d'occuper les évêchés et les prélatures de ce rite; ce qui en affaiblit singulièrement l'union et la force, et le livra comme sans défense à l'ennemi, lorsque plusieurs de ces diocèses passèrent au pou-

[1] *Vicissitudes*, t. 1, p. 104-107.

voir des Russes. Cependant cette pauvre église ne succomba point à l'épreuve. Après le premier partage de la Pologne, le métropolitain des Ruthéniens-unis, Léon Szeptycki, qui administrait en même temps les diocèses de Léopol et la partie polonaise du diocèse de Kaminiec, rendit les plus grands services à la cause de l'Église. Comme son digne prédécesseur et parent, Athanase Szeptycki, il dirigea avec la plus grande habileté les affaires de l'église unie, veilla à la pureté du rite, prit à tâche de répandre l'instruction parmi le clergé, épura les mœurs dans les monastères basiliens, fit plusieurs tournées d'inspection dans sa métropole, et s'efforça de guérir toutes les blessures faites à l'église unie depuis 1769. Il eut le mérite, encore qu'il fût basilien lui-même, de savoir choisir parmi le clergé séculier des hommes instruits, sortis des colléges de Vilna et de Léopol, pour les élever, à l'égal des Basiliens, aux principales dignités de son diocèse. Comme évêque de Léopol, il demanda au pape Clément XIV, pour le saint prêtre Alexis Piasecki, protonotaire apostolique, la faveur de porter la croix et une chaîne d'or. Le Pape y consentit par un bref du 5 mai 1770. La persécution, qui depuis la moitié de ce siècle accablait l'église unie, réveilla dans le clergé et dans le peuple un nouveau zèle pour la religion ; ils unirent leurs forces pour résister avec plus d'avantage. Tout le monde sentait la nécessité de perfectionner l'éducation du clergé. Le pieux évêque de Chelm, Maximilien Rylo, l'un des hommes les plus distingués de l'Église, fonda à ses frais un séminaire pour les jeunes ecclésiastiques de son diocèse, lui assigna de riches dépendances et lui donna la somme de cent mille florins de Pologne. Il en confia la direction aux Basiliens, et choisit à cet effet les hommes les plus instruits de l'ordre dans la congrégation lithuanienne de la Sainte-Trinité. Sur un décret de la congrégation de la Propagande, le pape Pie VI autorisa cet établissement par un bref du 19 janvier 1780. Une parente de cet évêque fonda un monastère qui fut confirmé par Clément XIV.

Quant aux diocèses du rite latin enlevés à la Pologne par le dernier partage, Catherine II venait de les bouleverser de fond en comble, quand elle mourut. Le pape Pie VI, de concert avec l'empereur Paul, réorganisa ces diocèses, de la manière suivante, par sa bulle du 15 novembre 1798 : 1° La métropole de Mohilow. La juridiction de ce siége, juridiction partie réelle et partie déléguée, s'étendait sur les gouvernements de Mohilow, de Witepsk en Russie blanche, de Kiow en Ukraine, de Pétersbourg, de Moscou, de Livonie, de Saratow et d'Astrakan, et enfin sur celui de la Crimée ; le siége avait deux suffragants et autant de coadjuteurs avec titre épiscopal *in partibus*. 2° L'évêché de Samogitie avait un suffragant et un coadjuteur.

3° L'évêché de Vilna embrassait presque toute la Lithuanie, la Courlande et le diocèse supprimé de Livonie. Cet évêché avait quatre évêques suffragants, Vilna, Brest, Troki et Courlande. 4° L'évêché de Luck et de Zytomir s'étendait sur toute la Volhynie et sur le diocèse de Kiow. L'évêque avait deux suffragants et deux cathédrales, celle de Luck et celle de Zytomir, capitale de la Volhynie. L'évêché réuni de Luck et de Zytomir fut, le 16 décembre 1798, donné au digne prélat César Col[illegible]ant évêque de Kiow, mais expulsé de cet évêché par Catherine II. Il fut appelé par ses contemporains l'ornement de l'épiscopat, l'apôtre et l'étoile de l'église de Pologne. 5° L'évêché de Kaminiec. Sa juridiction s'étend sur toute la Podolie, dont Kaminiec est la capitale. L'évêque a un suffragant. 6° L'évêché de Minsk, fondé par suite de la séparation du gouvernement de ce nom d'avec le diocèse de Vilna. Le nombre des fidèles des deux sexes ayant atteint leur majorité, dans la province ecclésiastique de Mohilow, du rite latin s'élevait en 1804 à un million six cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix âmes.

Le malheur de ces églises fut d'avoir pour métropolitain un protestant bien ou mal converti, Stanislas Bohusz, que déjà nous avons appris à connaître par le mal qu'il a fait aux Ruthéniens-unis. Pour restreindre à son profit le pouvoir des évêques latins de sa province, il suggéra au gouvernement l'érection d'une commission ecclésiastique pour juger les affaires des six diocèses latins et des trois de Ruthéniens-unis, sans aucun recours à Rome. Nommé président de la commission, il la composa d'hommes sans conscience, sans religion et sans mœurs, et en éloigna tous ceux qui témoignaient un véritable intérêt pour l'Église, tels que son propre suffragant, le digne évêque de Gadora, Jean Benilawski, ancien jésuite, que Catherine II avait envoyé en 1783 comme plénipotentiaire à Rome; le pieux Joseph Cyskowski, abbé mitré de Mohilow, et Henri Szerniewski, chanoine de Luck, qu'il éloigna sous le prétexte qu'ils étaient en correspondance secrète avec Rome et cherchaient à éluder les lois de l'empereur. A leur place, il nomma deux moines de mœurs dissolues, dont il voulait faire des évêques suffragants, et dont l'un, pour se venger du refus que Rome avait fait de l'élever à cette dignité, abjura publiquement la religion catholique, et se maria à Pétersbourg, au grand scandale des fidèles de toutes les confessions. Il ne craignit pas non plus de nommer conseiller et secrétaire de la commission ecclésiastique son propre frère, quoique protestant et de réputation équivoque. Les empiétements de ce prélat sur toutes les branches de la discipline et de la hiérarchie de l'Église étaient à peine croyables. Les abus les plus monstrueux furent commis en matière de divorces;

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

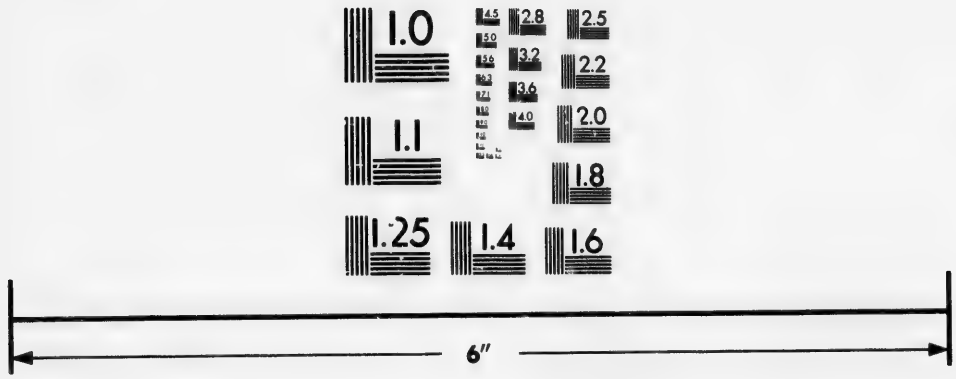

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
4.0
2.0
1.8
1.1
1.0

il les accordait sans cause légitime, sans avoir les pouvoirs nécessaires, et pour de grosses sommes d'argent. Ennemi de toute institution monastique, il accordait la sécularisation à tous ceux qui la demandaient, et surtout aux hommes perdus, dont il comptait faire, par la suite, des instruments de ses intrigues; il récompensait leurs indignités par de gros bénéfices; il portait toujours aux places et aux dignités ecclésiastiques les plus corrompus. Il se déclara le protecteur de la société biblique venue d'Angleterre, fit un mandement en sa faveur, où il ne craignit pas d'altérer le texte du concile de Trente, et d'un bref du pape Pie VI à l'archevêque de Florence. Pie VII lui interdit, par une lettre du 3 septembre 1816, toute participation à la société biblique; lui reprocha, en termes modérés, mais fermes, les mutilations arbitraires qu'il s'était permises aux décrets du concile de Trente et au bref de Pie VI, lui ordonnant de désavouer sa lettre pastorale par une autre dans laquelle seraient exposées les doctrines de l'Église catholique et les constitutions des Papes concernant la lecture des Écritures saintes, et de fortifier la foi des fidèles dans les deux sources de la révélation divine, savoir : les saintes Écritures et la tradition[1]. Tel était ce loup devenu pasteur dans la Russie polonaise.

En 1815, dans le nouveau royaume de Pologne, le pape Pie VII, de concert avec l'empereur Alexandre, établit une nouvelle organisation ecclésiastique, qu'il confirma par des bulles en 1818. Le siége primatial de Gnésen passait, avec le duché de Posen, sous la domination de la Prusse. Varsovie n'avait été jusqu'alors qu'une suffragance de Gnésen : le Pape en fit un archevêché et une métropole. Il y soumit les sept évêchés du royaume de Pologne, savoir : Cracovie, Kalisz, Plock, Augustow, Sandomir, Lublin et Podlachie. Par un bref du 3 octobre 1818, l'université de Varsovie fut rétablie dans ses anciens droits. La discipline de l'Église relativement au mariage avait été fort relâchée dans le cours du dernier siècle. Dans aucun autre pays, si ce n'est en Angleterre, à la même époque, il n'y avait eu autant de divorces. L'empereur Alexandre en parla lui-même à la diète de 1825. La faute en fut à la négligence des évêques et à l'immoralité de la noblesse; voilà à quoi la Pologne doit imputer ses malheurs.

Nous consignerons ici un dernier fait sur l'empereur Alexandre, avec la source de qui nous le tenons. L'abbé prince Alexandre de Hohenlohe était en relations particulières avec l'empereur Alexandre de Russie : il fit même le voyage de Saint-Pétersbourg à la demande de l'empereur, et eut avec lui plusieurs entretiens. Or, le prince de Hohenlohe a positivement assuré à un seigneur polonais,

[1] *Vicissitudes*, t. I, p. 299 et seqq.

es pouvoirs néces-
mi de toute institu-
ous ceux qui la de-
t il comptait faire,
récompensait leurs
rs aux places et aux
déclara le protec-
un mandement en
concile de Trente,
orence. Pie VII lui
e participation à la
s, mais fermes, les
décrets du concile
désavouer sa lettre
osées les doctrines
pes concernant la
des fidèles dans les
ntes Écritures et la
a Russie polonaise.
, le pape Pie VII,
e nouvelle organi-
en 1818. Le siége
sen, sous la domi-
lors qu'une suffra-
une métropole. Il
ne, savoir : Craco-
et Podlachie. Par
ie fut rétablie dans
ement au mariage
ècle. Dans aucun
poque, il n'y avait
parla lui-même à la
êques et à l'immo-
puter ses malheurs.
pereur Alexandre,
ince Alexandre de
empereur Alexan-
étersbourg à la de-
entretiens. Or, le
seigneur polonais,

de qui nous le tenons, que l'empereur Alexandre est mort catholique, ainsi que sa femme l'impératrice Élisabeth, et qu'ils étaient catholiques l'un et l'autre assez longtemps avant leur mort, qui, du reste, parut bien inattendue dans le monde.

On sait que le successeur d'Alexandre ne lui ressemble guère sous ce rapport, et que les catholiques ont rencontré peu de persécuteurs plus astucieux et plus violents. La persécution commence avec son règne, mais pire que sous Catherine II. Il fait exécuter plus sévèrement la défense faite aux évêques et aux fidèles catholiques de communiquer avec le Saint-Siége pour les affaires spirituelles. Il entretient un ambassadeur à Rome, mais n'en reçoit point de Rome en Russie, afin de pouvoir mieux tromper le chef de l'Église et lui enlever plus facilement ses ouailles. Dès le 9 février 1826, peu après son avénement au trône, il défend à tous les marchands polonais ou russes appartenant à l'église-unie, de vendre dans les foires ou toutes autres réunions du peuple, dans la Petite-Russie, la Russie-Blanche ou ailleurs, aucun livre à l'usage des fidèles de cette église, imprimé par des imprimeurs de cette religion et dans la langue slave. L'église ruthénienne-unie et la congrégation des Basiliens avaient été organisées canoniquement par Pie VI et Pie VII, de concert avec les empereurs Paul et Alexandre le 22 avril et le 3 mai 1828, Nicolas bouleverse despotiquement toute cette organisaiton, supprime l'évêché de Luck, établit deux métropoles au lieu d'une, soustrait les religieux basiliens à leurs supérieurs, les soumet aux évêques, mais tous les évêques à un comité séant à Pétersbourg, et docile instrument de toutes les volontés du czar. C'était tout un système d'astuce et de violence pour entraîner cette pauvre église dans le schisme; mais c'était violer aussi les conditions du traité de 1773 et autres, les conditions auxquelles ces provinces avaient passé au pouvoir de la Russie.

L'Église catholique du rite latin ne se vit pas moins menacée et en Russie et en Pologne. Dès la printemps 1828, Nicolas ordonna que, pour entrer dans un ordre monastique, il fallait solliciter par l'intermédiaire du gouverneur général de la province, et obtenir l'autorisation du ministre des cultes, autorisation qui ne s'accordait que très-difficilement. C'était une première mesure pour parvenir à la destruction entière de l'état religieux. Dès le même année 1828, Nicolas ordonna que quiconque voudrait entrer dans un séminaire pour s'y faire prêtre, devait présenter ses titres de noblesse, avoir fait ses études dans une des universités de l'empire, être âgé de vingt-cinq ans au moins, fournir un remplaçant pour le service militaire, obtenir la permission du ministre des cultes, enfin verser une

somme de six cents francs dans la caisse de leur province au profit du clergé schismatique. Un autre décret de 1829 ferma les noviciats dans tous les monastères, et un autre limita le nombre des séminaristes dans chaque diocèse. Dans la diète polonaise de 1830, la connaissance et le jugement des causes de nullité dans le mariage ecclésiastique et chrétien furent enlevés aux tribunaux de l'Église et attribués aux juges civils. L'évêque de Podlachie, Guthowski, et Skorkowski, évêque de Cracovie, s'étant opposés à cette usurpation des droits de l'Église, reçurent ordre de quitter Varsovie avant la clôture de la diète [1]. Ainsi, en juillet 1830, Nicolas avait tout préparé en Russie et en Pologne pour une persécution générale contre l'Église catholique de l'un et l'autre rite.

Mais, à la fin de juillet 1830, éclate à Paris une révolution qui expulse une dynastie et en élève une autre. Peu après, et par contre-coup, éclate dans les Pays-Bas une autre révolution qui enlève à Guillaume de Nassau plus de la moitié de son royaume, et en fait un royaume à part sous le nom de Belgique. Par contre-coup de ces deux révolutions, une troisième éclate le 29 novembre à Varsovie. Les Polonais prennent les armes pour maintenir leur antique nationalité, dont ils voient qu'on veut leur arracher les derniers restes par la destruction du catholicisme : ils prennent les armes pour maintenir leur ancienne et glorieuse nationalité contre les Russes, comme ils ont sauvé la liberté et l'indépendance de l'Europe contre les Turcs, ou plutôt, c'est toujours la même cause qu'ils défendent. D'abord contre les Turcs, ensuite contre les Russes, toujours ils défendent, avec leur personnalité nationale et au prix de leur sang, ils défendent la liberté et l'indépendance de l'Europe chrétienne et catholique, liberté et indépendance menacées de nos jours par l'astucieux despotisme, ecclésiastique et séculier, du czar de Pétersbourg, plus peut-être qu'elle ne l'était autrefois par le despotisme simplement brutal du sultan de Stamboul.

Un journal français, les *Débats*, disait en octobre 1842 : « C'est une papauté qui se fonde en Russie, et c'est surtout de l'épée de cette papauté qu'il sera juste de dire que la pointe est partout et que la poignée est à Saint-Pétersbourg. Ce nouveau Saint-Siége a partout en Orient des agents et des satellites... Partout, dans l'Europe orientale, depuis la Baltique jusqu'à l'embouchure du Danube, du golfe de Venise, partout le plan se poursuit de substituer l'église russe à l'Église romaine, le czar au Pape, ou plutôt, pour dire les choses en langage de notre temps, le despotisme du pouvoir tempo-

[1] *Vicissitudes*, t. 1, p. 316-319.

rel à l'indépendance du pouvoir spirituel. La liberté de l'esprit humain ne gagnera assurément pas en passant du joug bénin de l'inquisition romaine sous le joug sévère et ombrageux de la police moscovite [1]. »

La Pologne prit donc les armes contre la Russie pour la cause de l'Europe et de l'humanité entière. La lutte dura du 29 novembre 1830 en septembre 1831. La Pologne, délaissée de l'Europe, succomba pour le moment : sa noblesse n'était plus assez chrétienne ni son clergé assez exemplaire pour mériter si tôt le triomphe. Il lui faudra d'autres épreuves pour se purifier, comme l'or dans la fournaise. Cette lutte suspendit la persécution dont Nicolas avait jeté le plan et les bases dès 1826, quatre ans auparavant. Il la reprit avec d'autant plus d'astuce et de violence en 1832.

Son système fut de séduire d'abord les évêques du rite uni, de schismatiser l'enseignement des séminaires et des écoles ecclésiastiques, de violenter plus ou moins le simple peuple, de tromper le Pape sur tout ce manége, d'obtenir même de lui des concessions ou des complaisances qui pussent être présentées comme une approbation de sa conduite. Telle fut la tactique du czar Nicolas avec le pape Grégoire XVI, jusqu'au moment où celui-ci crut devoir la dévoiler à tout l'univers par son allocution ou manifeste du 22 juillet 1842, manifeste qui fut imprimé avec des documents authentiques qui en justifient tous les points.

Le cinquième de ces documents est une lettre du 9 juin 1832 adressée par le Pape, sur la demande du czar, aux évêques de Pologne, pour inculper la maxime de l'Église catholique touchant la soumission au pouvoir temporel dans l'ordre civil. Grégoire XVI y parle contre l'esprit de rébellion qui agitait les peuples ; il rappelle le précepte général d'obéir à l'autorité légitime dans ce qui n'est pas contraire aux lois de Dieu et de l'Église, il cite pour modèle la conduite des premiers Chrétiens. Cependant on pourrait dire que cet exemple n'était pas rigoureusement applicable au cas présent. Les premiers fidèles étaient des individus plus ou moins nombreux, mais sans forme de corps politique, tandis que la Pologne est une nation ancienne, ayant une constitution reconnue, dont la catholicisme est un article fondamental, constitution et article que le czar a juré d'observer comme roi de Pologne. Ce n'est pas précisément le cas d'un maître et d'un esclave, mais de deux parties contractantes dont les engagements sont réciproques. La force seule ne fait pas la justice. Un exemple plus applicable à la Pologne, c'est celui des Machabées. Ceux-ci prennent les armes pour défendre leur nationalité et leur re-

[1] *Ami de la Religion*, 27 octobre 1852.

ligion contre les rois de Syrie, qui voulaient exterminer l'une et l'autre, et toujours les Machabées ont été proposés pour modèles. Les premiers Chrétiens s'enfuyaient ou se laissaient égorger comme individus, mais ils se défendaient comme nation. Nous en avons vu un exemple dès la fin du troisième siècle de l'ère chrétienne. La nation des Arméniens avait, tout entière, embrassé le christianisme; ses princes étaient habitués à recevoir le diadème des empereurs romains; elle se trouvait ainsi à peu près dans la même position que les Juifs à l'égard des rois de Syrie, que les Polonais à l'égard des czars de Russie. L'empereur Maximin voulut la forcer de revenir au paganisme; elle prit les armes et le battit honteusement. D'après le même droit, nous avons vu les nations chrétiennes de l'Occident, dès qu'il y a eu des nations chrétiennes, rejeter les princes hérétiques et apostats, et cela pendant plus de dix siècles et avec l'approbation expresse des Papes, des conciles et des autres rois eux-mêmes. En 1831, la Pologne se trouvait dans le même cas que la France et la Belgique; la seule différence, c'est le succès d'un côté, la défaite de l'autre. Les Machabées eux-mêmes n'ont pas toujours été victorieux.

Avec sa lettre aux évêques de Pologne, le Pape fit remettre à l'ambassadeur russe un exposé des maux que souffrait l'Église catholique en Russie par suite des innovations du gouvernement dans les matières ecclésiastiques, innovations qui étaient les causes de cette décadence de mœurs dont parlait l'ambassadeur. C'était : 1° La défense de communiquer librement avec le Saint-Siége dans les matières spirituelles, défense faite aux évêques, aux ecclésiastiques et généralement à tous les catholiques sujets de la Russie, sous les peines les plus sévères et capitales. Cette défense, qui continue à être rigoureusement maintenue, met les sujets catholiques dans l'impossibilité d'exposer leurs besoins spirituels au père commun des fidèles, qui, de son côté, ne peut leur prêter aucun secours, ne peut même exercer aucun contrôle sur l'enseignement de la sainte doctrine, sur l'observance des sacrés canons, la discipline de l'Église et la bonne direction des choses ecclésiastiques. 2° La trop grande étendue des diocèses empêche que la surveillance pastorale ne s'exerce sur tous les points. 3° La gêne imposée par le gouvernement aux évêques dans l'exercice de leur juridiction et l'accomplissement canonique de leur ministère pastoral. 4° L'appauvrissement du clergé dépouillé des biens appartenant à l'Église, la suppression de tant de bénéfices, monastères. 5° L'enseignement du clergé séculier et régulier est enlevé aux évêques et à leurs supérieurs respectifs; il est confié à une direction étrangère : cette direction est composée fréquemment de personnes d'une autre communion, ignorantes en matière ecclésias-

rminer l'une et l'au-
pour modèles. Les
gorger comme indi-
ous en avons vu un
rétienne. La nation
christianisme; ses
empereurs romains;
osition que les Juifs
égard des czars de
e revenir au paga-
nt. D'après le même
'Occident, dès qu'il
hérétiques et apos-
oprobation expresse
êmes. En 1831, la
nce et la Belgique;
faite de l'autre. Les
torieux.
Pape fit remettre à
ouffrait l'Église ca-
gouvernement dans
aient les causes de
deur. C'était : 1° La
Siége dans les ma-
x ecclésiastiques et
la Russie, sous les
qui continue à être
iques dans l'impos-
commun des fidèles,
urs, ne peut même
sainte doctrine, sur
l'Église et la bonne
grande étendue des
ne s'exerce sur tous
nt aux évêques dans
t canonique de leur
ergé dépouillé des
tant de bénéfices,
r et régulier est en-
; il est confié à une
ée fréquemment de
n matière ecclésias-

tique, imbues de principes erronés, faisant usage pour l'enseignement de doctrines et de livres condamnés, et cela dans les universités, les lycées, qui offrent aux séminaristes, tant séculiers que réguliers, d'innombrables occasions de corruption, de séduction et de dissipation. Ce système est d'autant plus funeste à la religion catholique, que les sujets élevés de cette manière sont destinés aux plus hauts emplois. 6° Le peu de capacité et de zèle montré quelquefois par les individus élevés à la dignité épiscopale, mais surtout l'abus commis par plusieurs d'entre eux des pouvoirs ordinaires attachés à leur dignité; et plus souvent encore, l'abus des pouvoirs extraordinaires qu'ils n'avaient point reçus ou qui étaient expirés, ou enfin qui leur avaient été conférés dans un but autre que celui pour lequel ils les employaient. 7° Scandale des couvents qu'on a soustraits aux supérieurs de leur ordre, et bouleversés par des règlements nouveaux. 8° Renversement de la discipline ecclésiastique, surtout par la facilité avec laquelle on autorise les divorces. Ces innovations étaient contraires aux traités en vertu desquels les provinces polonaises et la Pologne avaient passé sous la domination de la Russie. Le Saint-Siége demandait un remède à tant de maux ; il demandait surtout la présence d'un nonce apostolique à Pétersbourg.

Voici comme le czar Nicolas répondit aux demandes du Pape. La même année 1832, il ordonne d'élever dans le schisme tous les enfants nés de mariages mixtes. Les catholiques des deux rites, latin et grec-uni, en cas d'urgence, assistaient au service divin et recevaient les sacrements dans les églises les uns des autres. En 1832, Nicolas le défend sous les peines les plus sévères. Il ferme toutes les écoles religieuses et les séminaires du rite uni, même l'université de Polock, et force les jeunes lévites d'aller poursuivre leurs études dans une école schismatique de Pétersbourg. Le conseil ou comité du rite uni est incorporé au comité schismatique, présidé par le colonel Protasoff, et en fait une section. Le président de la section est un prélat ambitieux, Joseph Siémaszko, que le métropolitain Bulbak de Lithuanie est forcé de prendre pour suffragant. Le métropolitain, qui était vieux, lui fait jurer qu'il demanderait à Rome même son institution canonique. Siémaszko prête le serment, et aussitôt le viole. Un provincial apostat de Basiliens lui est associé, avec quelques autres, pour préparer la défection de l'église ruthénienne-unie. Des évêchés, des paroisses catholiques-unies sont transformés en évêchés, en paroisses schismatiques. Des missels, des eucologes schismatiques sont substitués aux livres catholiques. Trois évêques, vendus à la cour, travaillaient ainsi à l'apostasie de leur clergé et de leur peuple. Cependant le plus grand nombre des fidèles et des prêtres

demeuraient dévoués au Saint-Siége. Ils suppliaient avec courage et respect leurs prélats de demeurer fidèles au culte de leurs ancêtres; ils leur démontraient toute l'injustice des innovations religieuses qu'on voulait leur imposer; ils soutenaient, avec justice, que ni les évêques ni le gouvernement n'avaient le droit de les forcer à reconnaître ces innovations : les évêques, parce que de pareils procédés étaient incompatibles avec leur qualité de pasteurs; le gouvernement, à cause des serments solennels par lesquels les souverains de Russie, depuis Catherine II, leur avaient garanti le libre exercice de leur culte. L'honneur d'une si belle résistance appartient surtout aux prêtres du district de Nowogrodek, qui, le 2 avril 1834, au nombre de cinquante-quatre, adressèrent à l'évêque Siémaszko une protestation ferme contre les innovations schismatiques. Il en gagna par ses menaces et ses violences; mais le grand nombre ayant persévéré, il les fit déporter en Sibérie.

Son complice Lusinski, évêque de Polock, enivra ses prêtres avec des liqueurs fortes, et leur fit signer dans cet état un acte de schisme. Les prêtres des districts de Drisna et de Lepel ayant résisté courageusement, ils furent chassés de vive force, et leurs églises livrées aux schismatiques. A la suggestion de ces deux évêques, le czar déclarait schismatique telle ou telle paroisse, ou même telle ou telle famille, sous prétexte qu'elle l'avait été deux siècles auparavant, avec peine de mort contre ceux qui ne se conformaient point à la déclaration du czar. Il y a plus : depuis Catherine II, les paysans de bien des villages, pour sauver leur culte, avaient embrassé le rite latin. En 1833, Nicolas déclare que tous ceux-là sont censés appartenir à son culte impérial, qu'il appelle orthodoxe. Des popes et des soldats sont envoyés pour exécuter l'édit du persécuteur. Ceux qui ne s'y conforment pas sont dépouillés de leurs biens, et leurs prêtres chassés de force. Les paysans des terres de Witepsk avaient appartenu jusqu'en 1832 aux missionnaires de saint Vincent de Paul. En 1835, peu après Pâques, une commission, accompagnée d'une troupe de soldats, s'empare de l'église, convoque les habitants, et leur annonce que, suivant la volonté suprême de l'empereur, ils devaient embrasser sa religion, c'est-à-dire le schisme. Comme ils résistent aux moyens de séduction, les soldats fondent sur eux et les maltraitent d'une manière cruelle. Il y en eut qui expirèrent sous les coups; un grand nombre prit la fuite et se sauva sur un étang recouvert d'une glace peu épaisse. Les soldats les sommèrent de se rendre. Tous les paysans s'écrièrent : « Nous aimons mieux mourir que d'abandonner la religion de nos pères! » Les soldats ayant rompu la glace autour d'eux, vingt-deux consommèrent leur martyre

dans les eaux ; un petit nombre se sauva à la nage. Dans la commune de Ieziorkowice, du gouvernement de Witepsk, plusieurs paysans perdirent la vie pour n'avoir voulu ni livrer leurs églises aux schismatiques, ni embrasser la religion russe. A Starosiel, colonie militaire du même gouvernement, le commandant rassemble un jour tous ses soldats et leur déclare que la volonté immuable de l'empereur est qu'ils reconnaissent le même Dieu que lui. Le plus grand nombre résiste et déclare aimer mieux mourir que de trahir leur religion. Aussitôt les soldats schismatiques tombent sur eux à coups de bâton et de sabre, et en blessent beaucoup à mort. La noblesse du même gouvernement adresse à l'empereur, sur ces atrocités, un mémoire signé par ceux même qui n'étaient pas catholiques. Toute la réponse fut que la noblesse ne devait pas s'occuper d'affaires religieuses.

Au mois d'août de l'an 1835, les habitants de la paroisse d'Uszacz, vassaux du comte Plater, envoyèrent une supplique au ministre des cultes à Pétersbourg, implorant sa grâce et sa miséricorde, parce que, privés de leur église, ils se voyaient forcés de professer une religion qu'ils n'avaient pas voulu embrasser ; mais ils ne reçurent aucune réponse. Seulement l'évêque Bulhak les prévint que bientôt arriverait une commission avec le prêtre qui leur était destiné. En effet, disent les habitants dans une seconde pétition à l'empereur même, la commission s'est présentée le 2 décembre, et ayant convoqué le peuple, elle l'a invité à embrasser la religion grecque. Nous nous sommes tous écriés d'une voix, *que nous voulions mourir dans notre foi, que jamais nous n'avons voulu ni ne voulions d'autre religion.* Alors la commission, laissant les paroles, en vint aux faits, c'est-à-dire qu'on se mit à nous arracher les cheveux, à nous frapper les dents jusqu'à effusion de sang, à nous donner des coups à la tête, mettre les uns en prison, et transporter les autres dans la ville de Lepel. Enfin la commission, voyant que ce moyen ne lui réussissait pas non plus, défendit à tous les prêtres grecs-unis d'entendre nos confessions, ou de nous administrer quelque autre secours spirituel. Mais nous avons dit : « Nous demeurerons sans prêtres, nous ferons nos prières à la maison : nous mourrons sans prêtres, nous confessant les uns aux autres ; mais nous n'embrasserons point votre foi. Qu'on nous réserve plutôt le sort du bienheureux Josaphat : c'est ce que nous désirons ! » Mais la commission s'en est allée, en se moquant de nos larmes et de nos prières. Et nous sommes demeurés comme des brebis errantes, et nous n'avons plus d'asile [1]. »

[1] *Vicissitudes*, t. 2, p. 303.

Le 10 juillet 1836, les habitants du village de Lubowicz, gouvernement de Mohilow, disaient à l'empereur dans une pétition semblable : « Nos ancêtres, nés dans la foi grecque-unie, toujours fidèles au trône et à la patrie, ont passé paisiblement leur vie dans leur religion ; et nous, nés dans la même foi, nous la professions librement depuis longtemps... Mais les prêtres de la religion dominante, alléguant pour prétexte que quelques-uns d'entre nous, ce qui n'a point eu lieu, ont été dans la communion de la religion grecque-russe, nous forcent d'abjurer notre foi, non par des peines corporelles, mais par des moyens beaucoup plus atroces, c'est-à-dire en nous privant de tous les secours spirituels, en défendant à nos propres prêtres de baptiser nos enfants, d'entendre nos confessions et de bénir nos mariages. C'est de cette manière qu'ils nous arrachent à nos pasteurs. Dans une si cruelle persécution, il ne nous reste de refuge que dans la clémence de Votre Majesté impériale. — Monarque, défendez ceux qui souffrent pour la foi [1]. »

A des prières si touchantes, Nicolas Romanow ne répondit que par le mépris joint à la violence. Défense fut faite aux paysans d'en adresser de nouvelles à l'empereur ; on leur ordonna de les remettre à leurs seigneurs, qui avaient reçu l'ordre le plus sévère de ne plus s'occuper d'affaires religieuses. Les deux indignes prélats Siémaszko et Lusinski défendirent même à leur clergé de recevoir désormais de ces pétitions. Enfin, l'an 1837, dans les provinces de Russie-Blanche et de Lithuanie, on avait enlevé jusqu'à huit cent quatre-vingt-six églises paroissiales aux catholiques du rite-uni, pour les livrer au schisme. Les traîtres Siémaszko et Lusinski entreprirent alors de faire signer à leur clergé un acte d'apostasie sous le titre d'*Acte d'union avec l'église russe*. Cet acte ayant été envoyé dans la province de Mohilow, tous les prêtres s'y refusèrent. Plus de cent soixante expièrent leur fidélité par des traitements indignes et par la Sibérie, où le plus grand nombre trouva la mort. Parmi les confesseurs de la foi se trouva l'infortuné père de l'apostat Siémaszko. L'indulgence et la générosité de l'empereur et de l'évêque consistèrent à ne pas le faire traîner en Sibérie, vu son grand âge. Ces violences exercées sur les prêtres valurent de grandes récompenses aux deux évêques. L'empereur leur envoya des décorations accompagnées de lettres écrites de sa main, et dans lesquelles il les remercie du zèle qu'ils ont mis à ramener l'église-unie au schisme.

Les deux Judas, s'associant alors un troisième, l'évêque de Brest, résolurent de consommer leur trahison. Ils s'assemblèrent à Polock

[1] *Vicissitudes* t. 2, p. 404.

dans l'automne 1838, pour signer définitivement et envoyer à l'empereur leur acte d'adhésion à l'église russe, au schisme. Mais l'affaire allait échouer, si l'on n'y gagnait le vieux métropolitain Bulhak. Pour le séduire, l'empereur lui envoie le cordon de Saint-André, décoration qui ne se donne qu'aux princes du sang. Le traître Siémaszko, son futur successeur, va aussitôt le féliciter, et lui fait entrevoir des faveurs plus grandes, dès qu'il aura signé, comme les trois autres, l'acte d'union avec l'église russe. « Si vous consentez, dit-il, il ne vous reste plus à demander à l'empereur que la métropole de Saint-Pétersbourg, c'est-à-dire la souveraineté sur toute l'église russe; l'empereur est prêt à vous l'accorder. » Le vieillard indigné répondit au traître : « Sortez, vous outragez Dieu et votre conscience. » Puis il rédigea une protestation solennelle contre l'acte impie des évêques. Siémaszko rend compte à l'empereur de la résistance du métropolitain, et conseille la violence pour le forcer à signer. Cette nuit-là même, le sieur Bloudow, ministre de l'intérieur, force le palais du métropolitain à minuit, et lui ordonne, au nom de l'empereur, de signer l'acte de schisme. Le vénérable Bulhak lui répond sans s'émouvoir : « Excellence, aucune force humaine ne saura m'obliger à signer cet acte; si d'autres évêques le signent, et que le gouvernement le publie, je publierai aussitôt ma protestation solennelle. » Comme le métropolitain était aimé et respecté de tout le monde, on n'osa pas aller plus loin; on aima mieux attendre sa mort, qui arriva sur la fin de l'année. L'empereur lui fit faire des funérailles magnifiques, pour faire accroire qu'il était entré dans ses vues.

Dès le 24 février 1839, les trois évêques apostats publièrent leur acte de séparation d'avec l'Église romaine et d'adhésion à l'église schismatique de Russie, l'adressèrent à l'empereur, qui daigna l'agréer et par lui-même, et par le comité ecclésiastique que préside le colonel Protasoff. Dans toutes ces pièces gouvernementales on dit et on répète que les Ruthéniens, jusqu'alors unis à l'Église romaine, ont passé à l'église russe avec une telle unanimité et un tel empressement, clergé et peuple, qu'il n'est pas demeuré un seul ecclésiastique en arrière. Nous avons déjà vu, nous verrons encore, combien le gouvernement russe sait mentir [1].

L'année 1832 fut pour l'église du rite latin tout aussi fâcheuse que pour l'église ruthénienne-unie; on l'ébranla jusque dans ses fondements. La suppression de tous les instituts religieux, résolue en 1828, fut accomplie en 1832. L'évêque Paulowski, alors président de la commission administrative du culte latin, marchait sur les traces

[1] *Vicissitudes*, etc, t. 1, partie 1er, paragr. 3.

funestes de Stanislas Bohusz, qui, pendant plus d'un demi-siècle, avait scandalisé les fidèles sur le siége métropolitain de Mohilow. Ce dernier y était remplacé par un prélat recommandable, mais très-vieux, qui refusa toute approbation aux innovations subversives. L'administrateur du diocèse de Mohilow, l'évêque Szyt, ayant montré la même opposition, fut enlevé secrètement et déporté aux extrémités de l'empire. Le siége métropolitain de Mohilow étant devenu vacant, le czar y nomma l'évêque Paulowski, pour le récompenser de sa complaisance à souscrire et à imposer à son clergé de Kaminiec, dont il était suffragant, l'ukase impérial du 28 mars 1836, qui défendait aux prêtres catholiques d'admettre aux sacrements des fidèles d'un autre rite, d'une autre paroisse, ou inconnus. En 1841, sur les instances du gouvernement russe, le pape Grégoire XVI eut la condescendance d'instituer cet évêque prévaricateur pour la métropole de Mohilow, sans avoir exigé une rétractation préalable. D'un autre côté, l'évêque de Podlachie en Pologne, monseigneur Guthowski, défendit courageusement la cause de Dieu et de son Église ; il fut arrêté, exilé, emprisonné ; le gouvernement l'accusa près du Saint-Père ; il fut reconnu innocent. Et toutefois, en 1841, sur les instances du gouvernement russe et pour lui complaire, le pape Grégoire XVI engage le courageux athlète à donner sa démission. C'est le Pape lui-même qui nous révèle ces deux faits dans sa fameuse allocution de 1842. Si tout autre nous en avait donné l'assurance, nous l'aurions soupçonné de calomnie.

Le Pape eut bientôt la preuve que ses condescendances ne faisaient qu'enhardir les ruses et les violences du czar. Si Grégoire XVI avait manifesté un peu plus de ce courage apostolique de son prédécesseur saint Grégoire VII, il eût probablement fait plus de bien et d'honneur à l'Église. Car les prêtres et les fidèles du rite latin, en Russie et en Pologne, combattaient pour la défense de leur religion avec le même zèle que ceux du rite uni ; ils enduraient les mêmes souffrances. On sait, par exemple, l'héroïque courage déployé par huit cents catholiques de Podolie, lorsque, en 1834, on voulut leur faire embrasser le schisme, sous le prétexte que leurs ancêtres avaient été ruthéniens-unis. Tous allèrent gaiement en prison, résistèrent à toutes les exhortations comme à toutes les menaces, et déclarèrent qu'ils préféraient mourir dans les fers plutôt que d'abandonner leur religion. Après plusieurs semaines, on fut obligé de les rendre à la liberté, parce qu'ils avaient obtenu une enquête sur les mauvais traitements auxquels ils étaient en butte [1].

[1] *Vicissitudes*, t. 1, p. 331.

d'un demi-siècle,
in de Mohilow. Ce
ndable, mais très-
tions subversives.
Szyt, ayant mon-
déporté aux extré-
low étant devenu
r le récompenser
clergé de Kami-
8 mars 1836, qui
sacrements des
connus. En 1841,
Grégoire XVI eut
teur pour la mé-
tation préalable.
ne, monseigneur
Dieu et de son
rement l'accusa
utefois, en 1841,
lui complaire, le
onner sa démis-
eux faits dans sa
avait donné l'as-

endances ne fai-
Si Grégoire XVI
ue de son prédé-
t plus de bien et
du rite latin, en
de leur religion
aient les mêmes
age déployé par
, on voulut leur
ancêtres avaient
on, résistèrent à
, et déclarèrent
abandonner leur
les rendre à la
es mauvais trai-

En Pologne, tous les ruthéniens-unis de l'évêché de Chelm, l'évêque Szumborski à leur tête, donnèrent un aussi bel exemple. Pour se soustraire au schisme, ils résolurent d'embrasser en masse le rite latin. L'évêque fut inaccessible à toutes les caresses, les promesses et les menaces. Le gouvernement russe, voyant cette détermination du pasteur et du troupeau, revint sur ses pas. Il fit même écrire à l'évêque, par le prince Paskewitch, le 21 mars 1838, que le gouvernement russe ayant garanti aux Polonais la liberté religieuse, il ne pouvait songer à l'entraver dans son diocèse. Grâce à leur fermeté unanime, les ruthéniens-unis de Chelm furent laissés libres et gardèrent leur rite.

Ce que le gouvernement avait le plus à cœur, c'était de cacher à l'Europe les atrocités de sa persécution contre les catholiques ; pour cela il y mettait un peu moins de violence en Pologne. La Providence a su déjouer cette politique, et dévoiler à tout l'univers la honte du gouvernement russe, par une pauvre religieuse.

A Minsk en Lithuanie, trente-quatre religieuses de saint Basile, connues dans cette province sous le nom de filles de la Sainte-Trinité, vivaient en communauté sous la discipline de Macrine Mieczyslawska, leur supérieure ou abbesse depuis trente ans. Le service de Dieu, le soin des pauvres et l'éducation des enfants partageaient leur vie. Elles avaient à Minsk une si haute réputation de sainteté, que, malgré la violence des persécutions, le peuple espérait qu'elles seraient épargnées. Mais plus leur vie était sainte et leur crédit considérable, plus l'apostat Siémaszko, leur évêque, tenait à cœur de les gagner au schisme, persuadé de gagner par elles la ville entière. Il vint donc à Minsk, fut d'abord doux et caressant, employa toute son éloquence pour persuader à ces bonnes religieuses que le passage à l'église russe n'était d'aucune importance pour la foi. Quand il vit qu'il ne gagnait rien sur elles, il mêla les emportements aux caresses, les menaces aux promesses brillantes qu'il leur faisait au nom de l'empereur, et leur montra, pour les intimider davantage, le pouvoir qui lui avait été donné, et sur lequel elles virent en effet la signature impériale. L'empereur y disait : « J'approuve tout ce que le saint archevêque a pu faire et fera pour le rétablissement de la religion *orthodoxe* dans les provinces qui ont eu le malheur d'en être éloignées pendant un temps plus ou moins long; je tiens toutes ses entreprises pour saintes, saintes, trois fois saintes. J'ordonne, en cas de résistance à ses ordres, aux autorités militaires de se mettre à toute heure et partout à sa disposition, et de lui fournir autant de force armée qu'il en demandera ; et cet ukase, je le signe de ma propre main. NICOLAS. » L'abbesse Macrine regarda tristement ses sœurs

après la lecture de l'ukase; c'était l'arrêt de leur mort en ce monde ou dans l'autre qu'elles venaient d'entendre. Elle leur dit : La mort ici-bas, dans les persécutions et les larmes, et la gloire éternelle au ciel, chères filles, ou la vie en ce monde, et la mort dans l'autre : choisissez ! » Le choix ne fut pas long ; toutes s'embrassèrent en se promettant de se soutenir mutuellement ; Siémaszko les quitta après leur avoir prodigué les injures et les menaces.

Cependant, avant que le combat ne fût engagé, Macrine crut devoir employer tous les moyens qui pouvaient s'offrir à elle d'éloigner de ses sœurs le danger qui les menaçait. Elle leur proposa d'abord de profiter des offres que des amis fidèles leur faisaient tous les jours, et de se disperser dans des retraites sûres où elles pourraient attendre des temps meilleurs. « Nous suivrez-vous, ma mère? lui demanda-t-on. — Je dois mourir au poste où Dieu m'a placée, si la violence ne m'en arrache. — Alors, lui répondirent ses filles, ne parlez pas de fuite pour personne ; car notre devoir, à nous, est de mourir à vos côtés. »

Ce moyen ne lui ayant pas réussi, elle adressa une supplique à l'empereur, où elle sollicitait la grâce, pour elle et pour ses sœurs, de se retirer dans leurs familles, si on les expulsait de leur couvent. Dans les premiers jours de juillet 1837, Siémaszko vint annoncer à Macrine qu'il n'accordait plus que trois mois de délai, à elle et à ses compagnes, pour choisir entre les chisme ou l'expulsion du couvent. Il essaya encore de la tenter par le tableau des honneurs et des dignités que l'empereur se plairait à lui accorder, si elle mettait fin à sa résistance. Il détacha même un des ordres dont il était couvert, et voulut l'en revêtir : « Gardez, gardez cet ordre, lui dit la sœur, il figurerait mal à côté de ma modeste croix ; et sur vous, il aide à cacher la poitrine où bat le cœur d'un apostat. »

Trois jours après, à cinq heures du matin, pendant que toutes les sœurs étaient réunies à la chapelle, Siémaszko fit entourer le couvent, et, suivi d'un détachement russe, y pénétra lui-même avec le gouverneur civil de Minsk. Il tenait à la main la supplique de Macrine, et, la lui montrant, il lui reprocha, avec les plus grossières injures, d'avoir osé écrire à l'empereur. « Ignores-tu, lui dit-il, que l'empereur et moi, c'est la même chose ? Tiens, lis sa réponse ; elle est en marge : *Renvoyé au saint archevêque qui fera droit à cette demande, si elles changent de religion.* Ce délai de trois mois que j'avais accordé, je le retire ; c'est aujourd'hui, ce matin même, qu'il faut quitter cette maison, à moins que vous ne vous décidiez à faire entre mes mains la rétractation de vos criminelles erreurs. — Nous partons, dit Macrine. — Nous partons, répétèrent toutes les sœurs. Pour la dernière fois

elles se prosternèrent sur le pavé de la chapelle, et dirent : « Seigneur, nous voulons ce que voulez ; fortifiez-nous. Apprenez-nous les mystères de votre passion, pour que nous ayons le courage de mourir pour vous ! » Une d'entre elles ne se releva point pour partir ; elle était morte.

L'apostat Siémaszko s'était, dans la chapelle, emparé d'un crucifix qui contenait des reliques de saint Basile, non certainement pour les reliques du saint, mais pour l'or et les pierres précieuses qu'il y avait vus. Macrine le supplia de permettre qu'elle emportât à son tour le crucifix de bois qui servait à la communauté dans les processions ; il s'y refusa tout d'abord, mais le gouverneur, touché de la douleur de Macrine, le contraignit à céder ; et c'est portant la croix sur l'épaule droite, cette croix bien-aimée, que Macrine quitta le couvent, entourée de ses sœurs et escortée par le détachement russe. Les enfants élevées par les religieuses, et qui étaient au nombre de plus de cent, éveillées brusquement par le bruit inaccoutumé qui se faisait dans la maison, s'étaient répandues dans la ville, s'écriant tout en larmes : « On nous enlève nos bonnes mères ! des soldats viennent les chercher ! »

Tout Minsk se précipita sur la trace des sœurs, et les rejoignit à une lieue de la ville, à une auberge où l'évêque apostat avait résolu de s'arrêter pour faire mettre à ses prisonnières les fers aux pieds et aux mains. On repoussa brutalement tous ceux qui voulurent s'approcher d'elles pour les consoler ou leur faire quelques aumônes. Ces bonnes gens que la vertu des sœurs avait édifiés si longtemps s'agenouillaient sur la route pour recevoir leur bénédiction, malgré les coups de crosse dont ils étaient frappés.

Le premier jour de leur voyage, on leur fit faire quinze lieues ; la plupart tombaient d'épuisement et de fatigue ; on les relevait, comme on avait chassé les habitants de Minsk, à coups de crosse et de bâton. Macrine marchait toujours, chargée du crucifix de bois, sans laisser échapper une plainte ; elle n'ouvrait la bouche que pour consoler ses compagnes ou chanter les louanges de Dieu. Après sept jours d'une marche forcée, la sainte troupe arriva à Witepsk, où elle fut conduite dans un couvent dont on venait de déposséder les filles de la Sainte-Trinité, pour établir à leur place des Czernices ou *filles-noires*, ainsi nommées du costume qu'elles portent. Ces communautés de *filles-noires* sont pour l'ordinaire recrutées parmi les veuves de soldats russes et les filles de mœurs déréglées. C'est une manière d'assurer la subsistance des unes, et de mettre fin au scandale que donnent les autres. Les *filles-noires* de Witepsk passaient la plus grande partie de leur temps à s'injurier, à se battre, à s'enivrer avec de l'eau-de-

vie, et à pousser, quand elles avaient bu, des hourras en l'honneur de l'empereur-pape Nicolas.

On jeta les sœurs dans une salle basse et humide qui ouvrait sur la cour des animaux; elles y trouvèrent des sœurs chassées par les Czernices, les autres avaient déjà succombé à la fatigue et aux souffrances. Elles venaient de perdre leur abbesse, elles se jetèrent aux pieds de Macrine et la supplièrent de les prendre sous sa direction. Macrine les bénit, en les nommant ses filles. Elles portaient des fers aux pieds la nuit et le jour; on en revêtit aussi Macrine et ses compagnes. Enchaînées deux à deux, elles étaient livrées tout le jour à des travaux qui excédaient leurs forces; elles recevaient une nourriture grossière et en quantité à peine suffisante pour les soutenir, et n'avaient, pendant les quelques heures de repos qu'on leur permettait la nuit, d'autre couche que la terre nue. Le crucifix de bois faisait la joie et l'ornement de leur demeure; c'était à ses pieds qu'elles venaient oublier toutes les douleurs de la journée, c'était à ses pieds qu'elles reprenaient la force de supporter celles du jour suivant. Elles priaient, elles chantaient des cantiques, dès qu'on les avait enfermées pour la nuit dans leur prison; elles s'acquittaient des offices d'obligation dont elles ne pouvaient s'occuper le jour, et Dieu leur envoyait de si puissantes, de si ravissantes consolations, que dans le froid et l'humidité de leur prison, sous les lambeaux de toile qu'on leur jetait pour vêtements, avec les meurtrissures qui couvraient leurs corps, la fatigue qui accablait leurs membres, elles se trouvaient les épouses les plus heureuses de Jésus-Christ.

La seule privation qu'elles ressentissent sans cesse, c'était celle de la sainte communion. Quelle ne fut pas leur joie, quand un jour elles virent paraître devant elles Michalewicz, leur ancien confesseur! « O mon père! s'écrièrent-elles en tombant à ses genoux, soyez le bienvenu, vous qui nous avez enseigné si longtemps comment il faut vivre et mourir pour Jésus-Christ! » Et elles arrosaient ses mains de larmes de joie, en répétant toujours ce nom sacré de père. Elles remarquaient cependant qu'il avait laissé croître sa barbe, et qu'il ne leur parlait plus dans leur chère langue polonaise. C'est qu'effectivement, au lieu d'un pasteur et d'un apôtre, il était devenu un loup et un apostat, qu'il venait pour les pervertir et les exhorter, dans un discours plein d'apprêt, à cesser ce qu'il appelait une folle résistance. — « Est-ce vous qui parlez? s'écria Macrine tout en pleurs; vous qui avez si saintement travaillé au salut de nos âmes, vous voulez les perdre aujourd'hui! Oh! non, non, mon père! c'est impossible : dites que c'est impossible! que nous nous trompons! — Quand je vous recommandais, dit-il, la fidélité à l'Église romaine, j'étais un insensé.

Ouvrez les yeux comme moi... — Apostat ! interrompit Macrine avec un accent indicible de douleur, apostat ! — Apostat ! répétèrent les sœurs.» Et elles se jetèrent toutes aux pieds du crucifix pour implorer de Dieu le retour de cet homme. Mais il n'était pas venu chercher des prières ; il leur déclara nettement qu'elles suivraient son exemple ou qu'elles seraient traitées plus durement que jamais. Elles le regardèrent avec compassion et ne lui dirent plus un mot.

Il se montra le plus violent de leurs persécuteurs ; elles avaient été condamnées par l'évêque apostat au supplice de la flagellation ; ce fut le confesseur apostat qui décida qu'elles recevraient chaque fois cinquante coups de verge, et que la flagellation aurait lieu deux fois la semaine. Elles entendirent dans leur silence accoutumé la sentence prononcée sur elles, et se préparèrent par la méditation de la passion du Sauveur à ce nouveau supplice. Le mercredi et le samedi, chaque sœur était, en présence d'un clergé russe nombreux, présidé par le confesseur apostat, frappée de cinquante coups de verge, et, le regard attaché sur ses victimes, il épiait une plainte, un gémissement qui pût lui donner l'espoir d'avoir vaincu une de ces généreuses résistances. Mais il n'entendait jamais que cette prière : « Par votre croix et vos souffrances, ô Jésus ! sauvez mon âme ! » Ou s'il cessait quelquefois de l'entendre, c'est que le ciel comptait une martyre de plus.

A cet endroit du récit, les personnes qui ont écrit cette histoire à mesure que sœur Macrine la racontait, l'interrompirent pour lui demander : « Eh quoi ! nulle d'entre vous ne criait pendant ces horribles exécutions ? — Non, répondit Macrine, puisque nous priions ; seulement nous priions d'abord bien haut, puis plus bas, et enfin, ajouta-t-elle avec des larmes, quelques-unes de nous ne priaient plus du tout : nous étions averties par là qu'on ne frappait plus qu'un cadavre. » — Interrogée par les mêmes personnes, si la nature n'opposait pas souvent de grandes résistances à l'héroïsme de leur foi, Macrine leur répondit : « Avec l'aide de Dieu, on s'habitue à tout ; dans les commencements, les coups nous paraissaient durs ; plus tard, nous nous présentâmes chacune à notre tour, sans qu'il fût besoin de nous appeler. » — Et pourtant des lambeaux de chair restaient souvent attachés aux verges, et ce supplice se prolongea des mois entiers.

La première qui périt des suites de la flagellation fut Colombe Gorska : elle avait d'abord perdu connaissance, le confesseur apostat la fit revenir à elle par de nouveaux coups, et lui enjoignit aussitôt de reprendre son travail ; elle obéit, se traîna jusqu'à une brouette qu'elle devait charger de toute sorte d'immondices amoncelées dans

la cour. Avant d'avoir accompli sa tâche, elle tomba morte. La seconde fut Suzanne Rypinska, qui resta sous les coups. La troisième, Sielawa, qui expira la nuit suivante, le regard attaché sur le crucifix et la tête appuyée sur les genoux de Macrine. Ce ne furent pas les seules pertes que firent les saintes martyres pendant leur séjour à Witepsk. Les *filles-noires*, dans un jour d'ivresse peut-être, en enfermèrent une, Baptiste Downar, dans un grand poêle où elle fut brûlée vive. Une autre, Népomucène Grathowska, ayant osé, sans permission, se servir d'un couteau pour gratter sur le plancher une tache de goudron, excita la colère de la supérieure des *filles-noires*, qui lui fendit la tête d'un coup de bûche.

Le confesseur apostat fit distribuer les sœurs en quatre cachots différents, dans l'espoir qu'ainsi séparées on les vaincrait plus aisément. Le lieu où fut enfermée Macrine avec huit de ses sœurs était une cave d'une humidité si grande, qu'on n'y pouvait conserver aucune provision. Elles étaient obligées de livrer des combats continuels aux vers, qui se remuaient de tous côtés dans cette cave, pour n'en être point dévorées vivantes. Pendant neuf jours qu'elles passèrent dans cette affreuse prison, elles furent réduites à manger des restes de légumes pourris, échappés à l'avidité des vers. Chaque jour le confesseur apostat se présentait à elles, un papier à la main, contenant, disait-il, une formule de renonciation qu'avaient déjà signée presque toutes les sœurs. « Il ment, disait Macrine, le malheureux, il ment; aucune n'a signé, j'en suis sûre. »

Dès qu'il était parti, et souvent même malgré sa présence, elles reprenaient les prières et le chant des cantiques. Elles improvisèrent même quelques cantiques conformes à leur situation ; en voici un entre autres qu'elles chantaient souvent : « Mon Dieu, c'est par ta volonté que nous portons ces fers; agrée nos souffrances et soutiens-nous toujours. — Chassées de ta maison où le travail nous fut si doux, vers qui porterons-nous nos plaintes contre les crimes de ces traîtres ? — Mon Dieu, change en joie notre tristesse; éloigne le schisme de notre patrie : c'est là notre unique prière. — Souffrons, esclaves du Seigneur ! Ah ! si nous combattons pour lui, un jour il tarira nos larmes en faisant triompher la foi. — Alors nous briserons nos chaînes, nous franchirons toute barrière. Que ta volonté soit bénie ; tu nous couronneras dans le ciel. » Quand les portes de leurs cachots respectifs s'ouvrirent, elles entonnèrent un *Te Deum* d'actions de grâces en se retrouvant toutes aussi fidèles qu'avant cette dernière épreuve.

Le confesseur apostat avait présenté à l'évêque apostat la résistance des sœurs comme devant incessamment être vaincue. Sur cette

parole, Siémaszko se transporte à Witepsk, et fait donner aux sœurs l'ordre de se rendre au temple russe, à une heure qu'il fixa, pour y faire leur abjuration. Il fait remettre à Macrine une magnifique crosse avec le titre de mère ou abbesse générale des couvents en Lithuanie. Mais quand on lui eut dit que tous ses présents étaient méprisés et que Macrine se montrait toujours invincible, il s'écria qu'il en finirait avec elle de quelque manière que ce fût. A l'heure qu'il a fixée pour l'apostasie, des popes et des soldats russes viennent sommer les saintes filles de marcher. Elles refusent ; ils font alors leur office accoutumé, et, tout ensanglantées des coups qu'elles reçoivent, elles sont traînées jusque sur la place qui précède le temple.

Tout Witepsk, surmontant enfin la peur, les y avait précédées sur le bruit qui s'était répandu des violences dont elles devaient être l'objet. L'évêque apostat fut un peu déconcerté de cette foule inattendue. Il fit quelques pas au-devant des sœurs, affecta de leur parler avec bonté, et, ordonnant aux soldats de leur rendre la liberté, il voulut prendre la main de Macrine pour la conduire au temple, comme s'il ne se fût agi que de l'exécution d'une chose arrêtée à l'avance entre les deux parties. Macrine s'éloigne de lui, ordonne à la sœur Wawrzecka de placer devant la porte du temple une espèce de billot dont se servaient les charpentiers employés à la réparation du temple, fait signe à toutes les sœurs de s'agenouiller, saisit la hache d'un des ouvriers, et, la présentant à l'évêque apostat, lui dit : « Prenez cette hache ; faites-vous notre bourreau, après avoir été notre pasteur. Nos têtes rouleront peut-être dans votre église ; mais pour nos pieds, tant que Dieu nous prêtera un souffle de vie, ils n'en franchiront pas le seuil. » Siémaszko jette loin de lui la hache, qui va blesser au pied une des sœurs, et donne à Macrine, qu'il repousse, un coup de poing si furieux, que les dents de la sainte femme en sont brisées. Macrine, toute sanglante, lui en présente une en lui disant : « C'est un trophée digne de vous, gardez-le précieusement ; peut-être vous vaudra-t-il quelque nouvelle distinction. » A ces mots, l'apostat Siémaszko tombe dans un si violent accès de rage, que des convulsions le saisissent et qu'il est emporté dans les bras de ses diacres. Les sœurs, toutes meurtries et ensanglantées qu'elles sont, retournent deux par deux à leur prison, escortées de tout un peuple, et chantant en actions de grâces un *Te Deum*, que ce peuple accompagne en chœur.

Michalewicz, le confesseur apostat, ne tarda pas à porter devant Dieu le compte des deux dernières années de sa vie. Ce prêtre, qui, avant son apostasie, ne connaissait que le nom des liqueurs fortes,

était tous les jours ivre d'eau-de-vie. Un jour qu'il avait encore plus que de coutume tourmenté les martyres, parce qu'il était dans un état complet d'ivresse, il tomba, en traversant la cour du couvent, dans une mare, où il fut étouffé.

Les sœurs avaient passé deux années à Witepsk, quand un matin on vint les prendre avec un fort détachement de soldats, en leur annonçant qu'elles allaient être dirigées sur Polock. Ce crucifix qui avait été si souvent arrosé de leurs larmes, ce confident de toutes leurs douleurs, et qu'elles espéraient voir encore au milieu d'elles pendant ce nouveau voyage, on le leur arracha brutalement. Ce coup leur fut si sensible, qu'elles marchèrent deux jours pleurant sans cesse leur cher crucifix. A Polock, on les renferma d'abord dans un ancien couvent de leur ordre, occupé, comme celui de Witepsk, par des *filles-noires*. Transférées peu de jours après à Spas, petit endroit voisin de Polock, elles s'y rencontrèrent avec dix sœurs amenées de Vilna, et qui ayant, comme les Basiliennes de Witepsk, perdu leur abbesse, se placèrent aussi sous la direction de Macrine.

On voulut construire à Spas un palais pour l'apostat Siémaszko; Macrine et ses compagnes y furent employées comme manœuvres. Leur inexpérience de ces sortes de travaux coûta la vie à bon nombre d'entre elles. Dans un éboulement des terres qu'elles ne surent ni prévoir ni arrêter, cinq sœurs furent ensevelies vivantes, sans qu'on permît à celles qui avaient été témoins de cet horrible événement de travailler à les délivrer. Ce sont les sœurs Euphémie Gurzynska, Clémentine Zebrowska, Catherine Corycka, Élisabeth Tysenhauz, Irène Krainto. La construction du palais continua à éclaircir les rangs des sœurs. Neuf furent écrasées par un pan de mur qui s'écroula; une dixième fut tuée par une machine à monter les pierres, qu'elle ne sut pas diriger. Ce sont : Rosalie, princesse Meduniecka, Geneviève Kulesza, Onuphre Sielawa, Josaphate Grotkowska, Calixte Babianska, Joséphine Gurzynska, Casimire Baniewicz, Ciotilde Tarnowska, Cléophe Krystalewicz. Les habitants de Polock vinrent enlever pendant la nuit les corps de ces nouvelles martyres; et quoi qu'aient fait les autorités russes pour découvrir où ils ont été déposés, les corps des saintes sont restés en sûreté.

Des gentilshommes du voisinage, émus de compassion, ne purent dissimuler complétement ce qu'ils ressentaient. L'un d'eux s'oublia, dit-on, jusqu'à s'écrier sur le passage des sœurs : « Saintes créatures ! souffrirez-vous encore longtemps ? » Vingt-quatre heures s'étaient à peine écoulées, que leurs familles et leurs amis pleuraient en silence leur disparition.

Quelques religieux de Saint-Basile furent vers ce même temps amenés à Spas : héroïques débris d'une armée de martyrs, ils portaient tous sur leurs personnes les marques de leurs glorieux travaux. Macrine et ses compagnes, si fortes contre leurs propres maux, étaient saisies de douleur à la vue des outrages dont on accablait ces dignes serviteurs de Dieu. Elles virent quatre d'entre eux, vieillards plus que septuagénaires, placés successivement sous une pompe dont l'eau qu'on lâcha sur eux, se congelant au contact de l'air, les enveloppa comme d'un manteau de glace sous lequel ils trouvèrent la mort. Les noms de ces généreux confesseurs sont : Zawecki, Buczynski, Zilewicz et Komar, tous quatre, comme presque tous les Basiliens, d'une naissance relevée, et supérieurs de communauté. Un cinquième Basilien, aussi fort âgé, l'abbé Laudanski, qu'on employait chez les *filles-noires* aux travaux les plus rudes, succombant un jour sous une charge de bois, fut, en présence de tous, frappé si violemment à la tête par un diacre, que son martyre en fut consommé.

Dans un de ces jours si nombreux où popes et *filles-noires* s'enivrent de compagnie, les plus jeunes d'entre les prêtres basiliens qui restaient encore parvinrent à s'échapper. Sur la nouvelle de leur fuite, l'apostat Siémaszko annonça qu'il se rendrait incessamment à Spas. Ce fut un signal pour le protopope Iwan, à qui avait été confiée la garde des sœurs, de redoubler de rigueur envers elles. Il s'avisa de ne leur donner plus, pour toute nourriture, que du hareng salé, en leur refusant impitoyablement à boire. Et dès qu'elles suppliaient qu'on leur permît de prendre un peu d'eau, la condition de passer au schisme était aussitôt posée. Elles se préparèrent à mourir de cette nouvelle torture, qui leur parut la plus difficile de toutes à supporter. Mais on l'abandonna pour s'arrêter au parti de ne les nourrir que de deux jours l'un avec un peu de pain et d'eau. Elles remercièrent Dieu de ce changement : cependant, comme on les obligeait à de très-rudes travaux, elles souffraient quelquefois si cruellement de la faim, qu'elles mangèrent à la dérobée des orties hachées, et partagèrent la nourriture des animaux domestiques dont elles avaient soin.

Siémaszko arriva, et fit voir par un seul fait quel esprit anime le gouvernement russe et le clergé russe sous Nicolas Romanow. Il fit enivrer des diacres et des paysans russes, puis il leur jeta les saintes religieuses en leur disant qu'ils étaient les maîtres d'en faire ce qu'ils voudraient. Dieu, qui veillait sur elles, les préserva de tout outrage ; mais il permit, pour couronner plus vite quelques-unes d'entre elles, que ces hommes, dans la fureur dont ils furent saisis, se por-

tassent à des excès inouïs de cruauté. Ce fut bientôt une scène de sang et de larmes. Les blasphèmes des bourreaux se mêlaient à la prière des victimes. Frappées, mordues, déchirées, foulées aux pieds, elles ne présentèrent bientôt plus que des masses informes toutes souillées de sang et de boue. Quand ces hommes furent las de frapper, et que Macrine et quelques autres moins maltraitées purent parcourir ce nouveau champ de bataille, elles eurent à offrir à Dieu un douloureux sacrifice. Deux sœurs n'étaient plus : l'une avait eu la tête écrasée sous le fer d'une botte, l'autre était si défigurée qu'on ne put reconnaître quel coup avait terminé sa vie. Huit autres respiraient encore, mais les unes avaient les yeux arrachés, les autres avaient les jambes brisées en différents endroits. Macrine supplia qu'on lui permît de donner quelques soins à ses sœurs; on ne craignit pas d'en faire une condition d'apostasie, et, sur son refus, on l'éloigna de ses compagnes mutilées et mourantes.

Un gentilhomme nommé Walenkienowicz, ayant osé ordonner un service funèbre pour les sœurs qui avaient succombé dans cette horrible scène, fut pris chez lui sans autre forme de procès, garrotté et envoyé en Sibérie. Un couvent de Dominicains, qu'on avait encore laissé subsister dans la contrée, accusé d'avoir dit des prières pour les sœurs martyrisées, fut immédiatement dispersé. Malgré cela, les habitants de Polock, révoltés de tant d'horreurs, ne gardaient plus le silence; l'agitation croissait d'un jour à l'autre. Les autorités russes décidèrent que les sœurs prendraient la route de Miedzioly, petite ville entourée de lacs, dans la province de Minsk, et où se trouve un couvent de *filles-noires*. Elles durent partir de nuit. On fit marcher à pied, comme les autres, celles qui étaient devenues aveugles et dont les blessures, rendues plus affreuses encore par l'absence de tout soin, défiguraient complétement le visage. Quant aux sœurs qui avaient perdu l'usage des jambes, des cosaques les transportèrent dans des chariots découverts.

A Miedzioly, on les partagea encore, comme on l'avait fait à Witepsk, en quatre troupes, qui furent chacune soumise à des persécuteurs différents. Quand on se rendait à leurs cachots, on ne manquait pas de leur annoncer la nouvelle menteuse du renoncement de quelques-unes de leurs compagnes, on leur citait des paroles qu'elles avaient dites, pour les engager à suivre leur exemple. Mais comme ce grossier subterfuge ne réussit pas, qu'elles ne témoignèrent pas même la crainte qu'on eût dit vrai pour aucune d'entre elles, on imagina une nouvelle torture dont la proximité des eaux du lac avait dû donner l'idée.

On les faisait entrer dans des sacs qu'on leur liait autour du cou;

des diacres montaient en bateau, et, tirant après eux ces malheureuses filles, les plongeaient dans le lac, en ayant soin de leur tenir la tête hors de l'eau. Puis commençait une atroce promenade, que, pendant deux ou trois heures, on n'interrompait que pour leur demander si elles persistaient dans leur résistance, ou pour ramener au sentiment de leurs maux celles à qui la rigueur de la torture faisait perdre connaissance. Trois sœurs moururent de cette torture; on les enterra sur le bord du lac. Mais la piété des habitants de Miedzioly les porta, comme ceux de Polock, à dérober les corps pour leur donner une plus digne sépulture.

Après deux ans de séjour à Miedzioly, il ne resta plus que quatorze sœurs, des trente-quatre sœurs de Minsk, auxquelles avaient été jointes les quatorze de Witepsk et les dix de Polock. Nous connaissons l'état de huit d'entre elles. Les six autres n'étaient pas mutilées, mais elles étaient si fatiguées par leurs longues souffrances, qu'elles pouvaient à peine se soutenir. Macrine était en proie à d'horribles douleurs, des suites d'un coup de bâton qu'elle avait reçu à la tête. Des os s'étaient cariés, elle les avait extraits comme elle avait pu; mais la plaie toujours béante avait engendré des vers, et la présence de ces vers occasionnait des douleurs si vives et si permanentes, que Macrine craignait quelquefois d'en perdre la raison.

Malgré l'état pitoyable des quatorze victimes, on décida qu'elles finiraient en Sibérie cette vie qu'on n'était point parvenu à leur ravir entièrement, et qu'on profiterait, pour les faire partir, du passage à Miedzioly d'un convoi de frères basiliens qu'on expédiait aussi pour la Sibérie.

Mais Dieu, qui avait décidé qu'il resterait quelques-unes de ces saintes héroïnes pour témoigner, à la face de l'Europe catholique, de la politique oppressive et barbare de Nicolas de Romanow, Dieu favorisa l'évasion de Macrine et de trois de ses compagnes. Il permit d'abord qu'elle fût délivrée du mal qui l'obsédait par un paysan qui l'approcha au péril de sa vie, parce qu'il croyait en avoir reçu l'ordre de Dieu même. Dès que la plaie fut fermée, Macrine retrouva le libre exercice de son esprit, et Dieu disposa cet esprit à une prompte fuite.

La fête du protopope fut l'occasion, au couvent des *filles-noires*, d'une orgie plus grande encore que toutes celles dont les sœurs avaient pu être témoins. Popes, *filles-noires*, gardes, tout s'enivra. Dans la soirée, l'ivresse monta à son comble, et chacun s'endormit à la place où il se trouvait. Macrine, après une prière ardente à Dieu, se mit en devoir de profiter, pour s'enfuir, du sommeil pesant qui tenait tous ceux qui devaient veiller sur elle. Mais il lui en coûtait de

partir seule : elle se hasarda à se mettre à la recherche de ses compagnes, et fut assez heureuse pour découvrir les sœurs Wawrzecka, Pomernacka et Konarska, à qui elle fit part de son dessein. Elles s'y associèrent aussitôt et la suivirent dans une des cours du couvent, qui est plantée de grands arbres avoisinant le mur d'enceinte.

Là, Macrine et ses sœurs, après s'être recommandées à Dieu, gravirent ces arbres jusqu'à la hauteur du mur, sur lequel elles passèrent ensuite. L'élévation en était effrayante à mesurer de l'œil, et les compagnes de Macrine crurent que c'était la mort, au lieu de la liberté, qu'elles allaient trouver de l'autre côté de la muraille. Mais, depuis quelques jours, Dieu n'avait cessé d'envoyer une neige si abondante, que la terre en était couverte à une hauteur de plus de deux pieds. « Courage ! mes sœurs, dit Macrine, vous voyez bien que Dieu a étendu un matelas au pied de ces murs, laissons-nous tomber. » Étourdies de leur chute, elles restèrent un moment ensevelies sous la neige. Mais quand elles se retrouvèrent toutes quatre sans aucune contusion, transportées de reconnaissance, elles s'agenouillèrent dans cette neige dont Dieu s'était servi pour les préserver de tout mal, et chantèrent un *Te Deum* en actions de grâces.

Elles comprirent la nécessité de se séparer, si elles voulaient échapper aux recherches, et après s'être donné rendez-vous dans une ville voisine des frontières, elles s'embrassèrent tendrement et partirent chacune par une route différente. Nous suivrons Macrine dans son voyage. Le lendemain même de sa fuite, comme elle marchait avec peine dans un chemin de traverse, elle rencontra des paysans qu'on avait mis à la recherche des fugitives. Dieu permit qu'elle échappât à tout soupçon ; mais ce premier danger la rendant plus timide, elle s'enfonça dans les bois, où pendant quatre jours elle ne vécut que de l'eau des sources qu'elle rencontrait. Le cinquième jour, comme ses forces l'abandonnaient, elle prit sur elle de se diriger vers une cabane de bûcheron, après s'être assurée qu'une femme seule était dans l'intérieur. Elle demanda un peu de pain, que cette femme lui donna de bonne grâce. Enhardie, Macrine lui dit où elle voulait se rendre, en lui demandant le chemin qu'elle devait suivre pour y arriver. La femme du bûcheron sourit en lui disant que c'était une entreprise folle qu'un si long voyage ; mais que, du reste, elle était sur la route qui conduisait à la ville dont elle parlait. Macrine l'ignorait ; mais Dieu s'était fait lui-même son guide.

Elle ne tarda pas à souffrir de nouveau les angoisses de la faim : et les nuits passées sur la terre, par un temps froid ou pluvieux, lui causaient des douleurs dans les membres, qui retardaient sa marche. Heureusement, dit-elle, je rencontrai un troupeau de moutons ; à

l'insu du berger, je me glissai sous quelques moutons, et j'y passai une nuit si bonne, j'y eus si chaud, que cela me rétablit presque entièrement.

Mais il survint, dans le cours de ce laborieux voyage, un temps si froid, si dur, que Macrine en fut abattue. Arrivée dans un endroit assez considérable, qu'elle ne voulait que traverser, ses forces la trahirent; elle sentit l'impossibilité d'aller plus loin. «Mon Dieu, dit-elle, si vous avez décidé que j'arriverai au terme de mon voyage, la démarche que je vais tenter ne m'en empêchera pas; sinon, que votre sainte volonté soit faite! » Et pour la première fois, depuis qu'elle était en route, elle alla frapper à la porte d'une habitation de bonne apparence. Elle y trouva une femme seule. « Je vais succomber au froid et à la faim, dit-elle, si vous n'avez pitié de moi. Cette femme lui fit une place auprès du feu. Qui êtes-vous? lui demanda-t-elle. Je suis une des quatre religieuses de Saint-Basile qui sont parvenues à s'évader du couvent schismatique de Miedzioly. — O mon Dieu! s'écria cette femme, comment ai-je mérité que Dieu daigne m'adresser une de ces saintes martyres? » et elle lui témoigna aussitôt un si profond respect, que l'humilité de Macrine en fut toute troublée. Macrine passa près d'une semaine chez cette digne femme, et quand elle la quitta, elle était munie d'une bonne mante, elle avait un havre-sac chargé de provisions, quelques kopecks dans sa poche, et un sûr itinéraire de la route qu'elle devait suivre, avec le nom de quelques personnes chez lesquelles elle pourrait en toute sûreté demander l'hospitalité.

Les noms de ces personnes qui ont en effet exercé envers elle la plus touchante hospitalité, le nom de cette femme qui a fait auprès d'elle l'office d'un bon ange, Macrine les a prononcés devant les rédacteurs de son histoire; mais, ajoutent ceux-ci, il ne nous est pas permis de les répéter : on punirait ceux qui les portent, comme d'un crime de haute trahison, de n'avoir pas livré aux agents de l'empereur une pauvre femme de soixante ans, brisée par sept années de souffrances et de misères. — Arrivée à la ville où Macrine avait donné rendez-vous à ses sœurs, elle n'y rencontra que sœur Wawrzecka; mais elle sut plus tard que les deux autres sœurs avaient gagné la Gallicie. Elle passa huit jours dans cette ville, que l'on n'ose pas désigner, parce qu'elle y reçut les marques d'un si vif intérêt, que l'on craindrait de désigner en même temps aux autorités russes de nouvelles victimes à frapper.

On profita, pour lui faire traverser la frontière, du passage de nombreux troupeaux. Mêlée aux bergers dont elle avait revêtu l'habit, elle échappa à la vigilance des employés russes, et atteignit enfin

Posen, après un voyage si long, qu'elle ne peut même en fixer la durée. Elle alla loger chez les filles de la Charité, et là, remerciant Dieu de la manière miraculeuse dont il l'avait tirée de la persécution, heureuse d'avoir eu sa croix à porter comme son divin maître, elle ne pensait plus qu'à le servir dans une vie humble et cachée, quand elle fut mandée par l'archevêque de Posen, qui lui ordonna de faire un récit circonstancié de tout ce qui s'était passé pendant le long martyre des filles de son ordre. Elle obéit, et à mesure qu'elle parlait, un secrétaire de l'archevêque inscrivait ses paroles. On lui lut ensuite ce qu'on avait écrit, on lui demanda si elle reconnaissait s'être expliquée d'une manière conforme à ce qu'elle entendait, et sur sa réponse affirmative, après lui avoir fait jurer sur les saints évangiles qu'elle avait dit toute la vérité et rien que la vérité, on lui fit signer sa déposition écrite. L'archevêque signa ensuite, ainsi que les personnes qui avaient assisté au récit de l'abbesse Macrine, et cette déposition, scellée des armes de l'archevêque, fut envoyée à notre Saint-Père le pape Grégoire XVI.

On crut que les deux premières villes de l'Europe catholique, Paris et Rome, devaient voir l'abbesse de Minsk, devaient entendre de ses lèvres la relation de son martyre et de celui de sa communauté; et l'abbesse de Minsk fut envoyée à Paris et ensuite à Rome. Le jeudi 6 novembre 1845, elle fut admise en présence du pape Grégoire XVI; elle avait passé dans le jeûne et la prière les jours qui avaient précédé cette solennité. Elle fit au Pontife le récit que nous connaissons. « Est-ce possible, s'écria douloureusement le Pontife étonné, est-ce possible que tant d'atrocités se soient commises et que nous n'en ayons rien su ? » Il voulut douter un moment que l'empereur fût instruit de toutes les violences qui se commettaient en son nom; mais quand l'abbesse de Minsk lui eut dit que la supplique qu'elle avait envoyée à Pétersbourg avait été remise à Siémaszko avec ces mots tracés en marge par la main impériale : « Saint et vénérable archevêque, ce que vous avez fait est vénérable et saint ; j'approuve ce que vous avez fait et ce que vous ferez, » le doute ne fut plus possible [1]. Nicolas Paulowitch ou fils de Paul, souverain pontife des Russes schismatiques, marchera donc, dans l'histoire de l'Église de Dieu, à la suite de Néron, fils et meurtrier d'Agrippine, souverain pontife des Romains idolâtres.

Espérons que la Pologne, corrigée par tant d'épreuves, purifiée, régénérée par l'exil et le martyre, ressuscitera digne de ses plus

[1] *Martyre de sœur Irena-Macrina Mieczyslaska et de ses compagnes en Pologne.* Quatrième édit. Paris, Gaume frères, 1846.

beaux jours, qu'elle réunira ses membres épars entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, et qu'elle deviendra un germe de bénédiction pour la Russie elle-même, comme l'Église de Dieu ne cesse de l'être pour le monde,qui ne cesse de la persécuter depuis dix-neuf siècles.

Deux gouvernements de nations catholiques, la France et l'Autriche, auraient pu intervenir utilement au service de Dieu et de son Église, en Suisse d'abord, au cœur de l'Europe, ensuite aux extrémités, et mériter ainsi les bénédictions du ciel et de la terre, à l'instar de Charlemagne. Ces deux gouvernements crurent plus habile de laisser faire, de laisser l'anarchie d'en bas et l'anarchie d'en haut miner jusqu'aux derniers fondements des sociétés humaines, dans la persuasion qu'elle voudrait bien épargner leurs trônes à eux. L'explosion du volcan les réveillera tous deux en 1848, assez tôt encore pour que le gouvernement d'Autriche se sauve à grande peine, trop tard pour celui de France. Le chef de ce dernier gouvernement était alors le chef de la famille d'Orléans, Louis-Philippe.

Le passage de la famille d'Orléans sur le trône de Saint-Louis, de 1830 à 1848, n'y laissera pas tous les fâcheux souvenirs qu'on aurait pu craindre. Louis-Philippe a paru plus capable de régner que plusieurs de ses prédécesseurs. L'immorale renommée de son père Philippe-Égalité et de son bisaïeul le régent, il l'a couverte par une renommée contraire. Sa nombreuse famille s'est montrée généralement unie et chrétienne. Deux mariages mixtes attristèrent les catholiques de France. La Providence s'est prononcée d'une manière qui peut servir de leçon. Le 2 janvier 1839, la princesse Marie meurt à Pise, moins encore de maladie que de douleur, de se voir trompée dans ses espérances, et de devenir mère, non pas d'un fils de saint Louis, mais d'un protestant wurtembergeois. Voici comme l'abbé della Fanteria, vicaire général de Pise, rend compte des derniers moments de la princesse :

« Le 12 décembre, après son arrivée de Gênes, une des premières pensées de madame la duchesse fut de me faire inviter, par sa dame d'honneur, la baronne de Spitt, à dire une messe pour elle, dans la cathédrale, à une heure déterminée, pour s'y associer par ses prières. Je me conformai à ce désir. Quelques jours après, la baronne me fit une visite, et m'avertit de me tenir prêt, attendu que la princesse faisait des préparatifs pour ses exercices de dévotion. Le 1er janvier, à sept heures du matin, je fus mandé auprès de la duchesse; elle essaya de se lever et de se mettre sur son sopha. Cet effort, et notamment le zèle de son altesse royale, qui avait le sentiment profond de l'acte important qu'elle allait faire, occasionnèrent un évanouissement au

commencement de la confession. Revenue à elle, la princesse se confessa et communia.

« La nuit suivante, je veillai à côté de sa chambre. Elle ne me fit pas appeler, mais parla de sa confession en termes qui dénotaient combien cet acte lui avait donné de satisfaction. Le lendemain matin, elle voulut me voir ; elle se confessa encore une fois, et me dit qu'elle connaissait très-bien son état, qu'elle n'était attachée à la vie que par son amour pour son époux, son fils et sa famille, et surtout sa bonne mère, et enfin par l'amour de Dieu, notamment pour son époux, qu'elle espérait voir passer dans le sein de la religion catholique, après quoi elle mourrait contente.

« Son altesse royale s'entretint longtemps avec moi de la religion, de la piété, de la bonté et de l'amour de Dieu, du néant des choses terrestres et de la béatitude de l'éternité. Je lui proposai alors de recevoir le sacrement de l'extrême-onction et l'absolution pontificale ; elle accepta avec empressement, et, dans la journée, elle reçut, avec une piété touchante, l'extrême-onction et l'absolution pontificale ; puis elle me pria de lui parler encore d'objets ayant rapport à la religion et à son état. Environ une demi-heure après, il y eut un mouvement dans la chambre de la princesse. Je courus au lit de son altesse royale, que je trouvai calme, tandis que toutes les femmes présentes étaient vivement émues. Elle me dit qu'elle priait son époux de se faire catholique.

« Je me retirai et priai. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, le visage de la princesse parut entouré d'une auréole divine, et tous les assistants étaient livrés à une pieuse admiration. Elle leur adressa les paroles les plus justes, les plus vraies et les plus religieuses, et répéta plusieurs fois à son époux, dans les termes les plus aimables et les plus pressants, qu'il fallait qu'il lui promît de se faire catholique, et de faire élever parfaitement son fils. Elle dit au duc de Nemours, et le pria de répéter à ses frères, que, hors de la religion, il n'y a point de bonheur, et que, sans elle, tout est néant. — Vous qui ne connaissez point la piété, dit-elle en jetant un coup d'œil sur tous les assistants, voyez ce qu'est la religion ! J'étais heureuse ; j'ai vingt-cinq ans, mais je sais mourir, et je meurs contente. Dieu m'aura pardonné mes péchés, et m'accordera la béatitude éternelle, parce que je l'ai toujours aimé. — Elle resta dans cet état trois heures environ. Les assistants étaient profondément émus ; la princesse était calme et souriait quelquefois ; elle exigeait que je ne quittasse pas son chevet. Lorsque son époux lui adressait la parole, elle refusait avec douceur de lui répondre, et se signait avec la croix.

« Elle imprima ses derniers baisers sur le crucifix, et tourna ses

a princesse se con-

ore. Elle ne me fit
nes qui dénotaient
lendemain matin,
s, et me dit qu'elle
ée à la vie que par
t surtout sa bonne
pour son époux,
ligion catholique,

noi de la religion,
néant des choses
posai alors de re-
ution pontificale;
ée, elle reçut, avec
ution pontificale;
nt rapport à la re-
, il y eut un mou-
s au lit de son al-
es les femmes pré-
e priait son époux

u'à sa mort, le vi-
divine, et tous les
lle leur adressa les
igieuses, et répéta
us aimables et les
aire catholique, et
ic de Nemours, et
gion, il n'y a point
Vous qui ne con-
d'œil sur tous les
reuse; j'ai vingt-
nte. Dieu m'aura
e éternelle, parce
t trois heures en-
la princesse était
ne quittasse pas
role, elle refusait
croix.
fix, et tourna ses

derniers regards vers le ciel. Elle me demanda si elle pouvait avoir la certitude de se rendre dans le sein de Dieu, et sur ma réponse que, dans ma conviction, le ciel s'ouvrait pour la recevoir, elle leva les yeux avec ravissement, et resta dans cette attitude jusqu'à sa mort, qui arriva à huit heures un quart. Jamais je n'avais été témoin d'une mort aussi édifiante. Le calme, la force d'âme, le sourire angélique de la duchesse ne pouvaient émaner que d'un profond sentiment religieux, et d'une grâce particulière de Dieu pour une âme dont la place était marquée parmi les bienheureux[1]. »

Le frère aîné de la princesse Marie, le duc d'Orléans, héritier présomptif du trône, avait épousé une princesse protestante de Mecklenbourg, dont assez récemment un oncle et une tante avaient embrassé le catholicisme au prix des plus grands sacrifices. On espérait que la nièce suivrait leur exemple, du moins en entrant dans la postérité de saint Louis. On se flattait qu'elle aurait assez de bon sens pour préférer le Dieu de saint Louis, Dieu *si bon que meilleur ne peut être*, au dieu de l'apostat Luther, dieu si méchant que pire ne peut être, puisqu'il punit ses créatures du mal que lui-même opère en elles, et qu'elles ne sauraient éviter. On croyait que la nouvelle duchesse d'Orléans comprendrait une chose aussi simple, ainsi que beaucoup d'autres. Peu à peu on s'aperçut du contraire. La France catholique, qui empêcha Henri IV, tant qu'il fut huguenot, de monter sur le trône de saint Louis, quoiqu'il fût de sa race; la France catholique voyait avec dégoût s'approcher du même trône une huguenote étrangère, venue d'Allemagne. Et voilà ce qui détourna les cœurs de s'attacher à une famille vers laquelle les attiraient cependant des vertus et des bons exemples. En revanche, la coterie protestante s'insinuait partout avec des airs de triomphe. Dans plusieurs localités où les protestants ne sont pas en nombre légal pour avoir un seul ministre, ils en obtinrent facilement plusieurs. Vers la mi-juillet 1842, ceux de Strasbourg paraissaient rayonnants de joie. La protestante duchesse d'Orléans devait y venir sous peu, des eaux de Plombières, accompagné de son époux, pour présider à l'installation des diaconesses protestantes. On parlait de lui donner le palais bâti par les anciens évêques de Strasbourg; le bruit courait même qu'on ôterait la cathédrale aux catholiques pour la livrer aux protestants. Ces derniers triomphaient. Un homme catholique du peuple leur dit : Ne vous y fiez pas trop; tôt ou tard, vous verrez que le bon Dieu est catholique. Effectivement, dès le 13 juillet au soir, une nouvelle du télégraphe, comme un coup de foudre, changea le triomphe des protestants en

[1] *Ami de la religion*, 29 janvier 1839.

deuil, et consterna les catholiques eux-mêmes : le duc d'Orléans, en allant de Paris à Neuilly, faire ses adieux à ses parents, s'est tué sur le chemin de la *Révolte*, en sautant de sa voiture, dont les chevaux s'emportaient, et le jour fixé pour son entrée triomphale à Strasbourg fut le jour de son service funèbre dans la cathédrale.

Plus d'une fois, et avant et depuis cette catastrophe, la Providence préserva, d'une manière presque miraculeuse, Louis-Philippe et ses fils de la mort dont ils étaient menacés, soit par des assassins, soit par des accidents, notamment le 28 juillet 1835, où, pendant une revue de la garde nationale, une machine infernale tue onze personnes et en blesse vingt-deux à côté du roi, sans l'atteindre, ni lui ni ses fils, que l'assassin avait pourtant seuls en vue; et le 13 juillet 1842, sans aucune cause apparente, des chevaux s'emportent un instant, s'arrêtent à quelques pas de l'endroit où le prince, sautant de la voiture, s'était luxé l'épine dorsale, et gisait mourant. Le père, la mère, les frères, les sœurs accourent dans une désolation inexprimable ; un prêtre est appelé et arrive ; le prince paraît tout voir et tout entendre, mais ne peut répondre un mot; il reçoit les derniers sacrements, et meurt après quatre heures d'agonie. Nulle âme chrétienne ne fut insensible aux douleurs de cette famille, surtout aux sentiments chrétiens qu'elle manifesta dans ces moments terribles.

Le caractère particulier du gouvernement de Louis-Philippe fut une certaine habileté à profiter du moment et de l'occasion.

Ainsi, désigné tel jour roi des Français, il a soin de léguer aussitôt ses propriétés, qui étaient considérables, à ses enfants, hormis l'aîné de ses fils. Bien des personnes ne comprenaient point le but de ces précautions. Voici ce but : Lorsqu'un prince français parvenait à la couronne, ses biens particuliers se confondaient avec les biens de la couronne ou de la royauté. Pour éviter cette confusion sans échapper la couronne, Louis-Philippe légua prudemment ses biens, à ses enfants puînés, la veille de son couronnement officiel. L'aîné n'y avait aucune part, attendu que, devant succéder à son père sur le trône, ses biens particuliers devaient aussi se confondre avec ceux de la royauté. La précaution était donc très-habile, sinon très-généreuse et vraiment royale.

Le dernier duc de Bourbon, étant vieux, légua la plus grande partie de ses immenses propriétés à un fils de Louis-Philippe, dont il était parrain, et le reste à une servante d'auberge anglaise, dont il s'était amouraché dans sa vieillesse, et qu'il fit épouser à un baron français, comme étant sa fille naturelle. Dans la nuit du 26 au 27 août 1830, le duc fut trouvé mort, étranglé par lui-même ou par un autre. Son aumônier, l'abbé Pélier de la Croix, a publié un mémoire pour

établir que le prince avait été victime d'un assassinat. Sa sœur, Louise-Adélaïde de Bourbon Condé, était morte dès le 10 mars 1824, religieuse bénédictine de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, dans le couvent du Temple.

Quant à l'esprit du gouvernement de Louis-Philippe, c'était l'esprit du monde, tel que nous l'avons vu définir au païen Tacite : *Corrumpi et corrumpere sæculum vocatur*. On en vit des preuves éclatantes. Plusieurs ministres, pairs de France, furent convaincus publiquement d'avoir volé, comme des fripons vulgaires. Un pair de France, d'un ancien nom, fut convaincu d'avoir égorgé, avec une préméditation atroce, la mère de ses enfants, sa propre femme, fille du général Sébastiani.

La partie ecclésiastique de la cour n'était pas non plus sans reproche. L'abbé Guillon, professeur en Sorbonne, était aumônier de la reine. Or, pour avoir compilé une bibliothèque des Pères de l'Église, il n'en avait pas mieux pris leur esprit; car il montra une servilité peu commune. Malgré les règles de l'Église, qu'il devait connaître; malgré la défense de l'archevêque de Paris, qu'il connaissait, il se permit de donner les derniers sacrements à un hérétique obstiné, l'abbé Grégoire, évêque schismatique de Loir-et-Cher, qui mourut impénitent le 28 avril 1831. L'abbé Guillon reconnut plus tard sa faute, que l'opinion catholique lui reprocha sévèrement. Lorsqu'il eût été nommé à l'évêché de Beauvais, il s'éleva contre lui une réclamation si générale, qu'il dut renoncer à sa nomination. Or, quand l'aumônier, le conseiller ecclésiastique de la Cour, a des idées si confuses sur l'autorité de l'Église, il n'est pas étonnant que la Cour même n'en ait pas de plus saines.

De pareils événements pouvaient être regardés comme un avertissement du ciel. On n'y fit pas toute l'attention qu'on aurait pu croire. Lors de la réception des autorités de la capitale pour la fête du roi en 1846, l'archevêque de Paris ayant osé dire dans son discours que *l'Eglise réclamait la liberté et non la protection*, Louis-Philippe, choqué de cette liberté épiscopale, empêcha que ce discours ne fût imprimé au *Moniteur* avec tous les autres. Quand il fut question d'une nouvelle présentation au jour de l'an 1847, l'archevêque prévint la reine qu'il viendrait bien offrir ses vœux au roi, mais qu'il était dans l'intention de ne pas faire de discours, et cela pour ne pas s'exposer de nouveau à l'affront comme à la Saint-Philippe. La reine, dans l'espoir de tout concilier, ménagea une entrevue entre le roi et l'archevêque; entrevue que l'archevêque rapporta en ces termes à un de ses amis. « Le roi me reçut dans son salon, et, comme c'était son habitude, il me tira à part dans l'embrasure d'une fenêtre

où il me fit asseoir et s'assit lui-même. Là, nous fûmes quelque temps à nous regarder en silence. A la fin je pris la parole et je lui dis : Ayant su que le roi désirait me parler, je me suis rendu avec empressement à son invitation... — Moi, dit le roi, je n'ai rien à vous dire, c'est vous, m'a-t-on dit, qui voulez me parler, et je suis prêt à vous écouter. — Eh bien! le roi doit savoir le sujet de ma visite; comme je ne veux pas m'exposer encore à l'affront qui m'a été fait lors de la dernière présentation, je me propose de venir offrir mes vœux pour la santé du roi à la tête de mon clergé, mais je ne ferai pas de discours. — Ah! je vois, c'est une nouvelle attaque que vous dirigez contre moi; je croyais que toutes nos discussions étaient finies, et il paraît que vous voulez encore recommencer. Si j'ai empêché que votre discours fût publié, c'est que vous vous étiez permis des conseils inconvenants. — J'en demande bien pardon au roi, mais ni mes intentions, ni mes paroles ne pouvaient avoir ce sens; demander la liberté et non la protection, est peut-être la demande la plus modérée que puisse faire l'Église. — Et moi je ne l'entends pas ainsi... avec vos demandes et vos journaux, vous jetez le trouble partout... » Et passant tout de suite à une autre question : « Ainsi, par exemple, je sais qu'il y a peu de temps vous avez rassemblé un concile à Saint-Germain. — Ce n'est point un concile que nous avons assemblé, mais quelques évêques, mes suffragants et mes amis, sont venus me voir, et nous avons traité de différents points de discipline ecclésiastique. — Ah! je le disais bien que vous aviez formé un concile; sachez que vous n'en avez pas le droit. » — Jusqu'à ce moment, racontait l'archevêque, j'avais répondu au roi avec beaucoup de déférence, et évitant presque de le regarder; mais à ce mot j'élevai les yeux, et les fixant sur les siens, je lui dis avec fermeté : « Pardon, sire, nous en avons le droit, car toujours l'Église a eu le droit d'assembler ses évêques pour régler ce qui pouvait être utile à leurs diocèses... — Ce sont là vos prétentions, mais je m'y opposerai; d'ailleurs l'on m'a dit aussi que vous aviez envoyé un ambassadeur au Pape; je sais même que c'était pour lui demander la permission de faire gras le samedi. — C'est vrai, sire, nous avons envoyé un ecclésiastique faire quelques demandes au Pape; mais cela même est dans les droits de tous les fidèles et à plus forte raison des évêques. — Et qu'est-ce que vous lui avez demandé encore? je veux le savoir. — Si c'était mon secret, je le dirais tout de suite au roi; mais ce n'est pas seulement le mien, mais encore celui de mes collègues, et je ne puis le dire au roi... » A ces mots, le roi, rouge de colère, se leva brusquement, me prit par le bras et me dit : « Archevêque, souvenez-vous que l'on a brisé plus d'une mitre... — Je me levai à

mon tour en disant : « Cela est vrai, sire; mais que Dieu conserve la couronne du roi, car on a vu briser aussi bien des couronnes. » Telle a été ma dernière audience avec Louis-Philippe. Le surlendemain je me présentai avec mon clergé à l'audience, je souhaitai verbalement au roi mes vœux pour sa santé; puis l'on fit un discours assez long avec mes paroles, et on l'inséra au *Moniteur* comme si je l'avais prononcé. »

D'après ce récit de l'archevêque Affre, publié dans les *Annales de philosophie chrétienne* [1], on voit une fois de plus que la politique des Orléans, comme celle des Bourbons et de Bonaparte, et généralement de tous les gouvernements modernes, vis-à-vis de l'Église de Dieu, c'est de la tenir dans la servitude, pour l'avantage de leur dynastie. Nous avons vu tomber Bonaparte, nous avons vu tomber les Bourbons, nous allons voir tomber les Orléans.

En février 1848, cette famille est au comble de la prospérité : Louis-Philippe admis au rang des premiers souverains de l'Europe, tous ses enfants convenablement établis, la guerre d'Afrique terminée par la soumission du chef des Arabes, des armées nombreuses et fidèles, la majorité des deux chambres sincèrement dévouée, une année abondante succédant à une année de cherté : on ne craignait qu'une chose, la mort du roi, suivie d'une régence. Le roi ne meurt point; mais, à propos d'un banquet, il y a, sans que personne l'ait préméditée, une révolution complète, et la dynastie d'Orléans est congédiée tellement à l'improviste, qu'elle n'a pas même le temps de prendre des habits et des provisions de voyage. Le seul écho de cette révolution ébranle tous les rois et tous les peuples de l'Europe. Ils s'aperçoivent avec effroi que les bases de tous les empires, de tous les royaumes, de toutes les républiques, de toutes les familles, de toutes les propriétés, sont minées, vermoulues, calcinées, réduites en poudre, et remplacées par un volcan, qui menace d'un moment à l'autre d'engouffrer toutes les sociétés humaines dans un commun incendie. Peuples et rois se troublent, s'assemblent, se heurtent, et s'efforcent de soutenir le monde croulant avec des constitutions et des lois en papier. La seule Église de Dieu, bâtie sur le roc, apparaît tranquille et confiante, avec sa sainte hiérarchie de peuples unis et soumis à leurs prêtres, de prêtres unis et soumis à leurs évêques, d'évêques unis et soumis au vicaire de Jésus-Christ, de Jésus-Christ qui est avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, et qui a donné sa parole : Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

[1] N, 103. Juillet 1848.

§ III.

DE 1848 A 1852.

L'Église et le monde au milieu du dix-neuvième siècle.

L'Église catholique est le royaume de Dieu sur la terre, pour s'y agréger dans le temps les hommes de bonne volonté, et en faire une société éternellement heureuse avec Dieu et ses fidèles anges dans le ciel. Le monde est le royaume de Satan sur la terre, où il enrôle les hommes qui lui ressemblent, pour en faire une société éternellement malheureuse avec ses anges infidèles en enfer. Un païen même, Tacite, a écrit : Se laisser corrompre et corompre à son tour, voilà ce qui s'appelle le monde, *corrumpi et corrumpere seculum vocatur.* Par conséquent, l'opposé qui s'appelle Église, c'est de se sanctifier soi-même et de sanctifier les autres.

Nous avons vu la suite et l'histoire de ces deux royaumes, depuis leur origine jusqu'à nos jours. Nous avons vu le Dieu vivant et véritable, le Dieu du ciel et de la terre, faire servir aux desseins de sa bonté, de sa miséricorde et de sa justice, le monde lui-même avec le prince de ce monde et le dieu de ce siècle. Nous avons vu les quatre grands empires de l'homme, où Satan se faisait adorer dans les idoles, servir de préparation matérielle à l'empire de Dieu. Rome païenne devient Rome chrétienne; le prince de ce monde est chassé dehors. On n'y voit plus le trône sanglant des césars idolâtres et idolâtrés, mais le trône pacifique du Sauveur des hommes, la croix du haut de laquelle il attire à lui toutes choses; mais le trône ou le Siége de son vicaire le prince des apôtres, le bienheureux Pierre, auquel le Pasteur suprême a dit : « Pais mes agneaux, pais mes brebis. » Pierre qui vit et préside toujours dans ses successeurs, pour communiquer sans cesse à ses frères les évêques la puissance de régir les âmes et prêcher ainsi sans cesse à toutes les nations de la terre les salutaires enseignements de la vérité et de la charité, avec la promesse du Seigneur d'être avec eux tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

La terre entière, avec ses continents et ses îles, leurs nations et leurs peuplades diverses, n'est plus qu'une grande famille présidée par son père ou Pape, qui est le vicaire du Christ, jusqu'à ce que le même Christ vienne dans sa gloire juger les vivants et les morts.

uvième siècle.

r la terre, pour s'y
nté, et en faire une
fidèles anges dans
terre, où il enrôle
e société éternelle-
r. Un païen même,
e à son tour, voilà
re seculum vocatur.
est de se sanctifier

royaumes, depuis
Dieu vivant et véri-
aux desseins de sa
de lui-même avec
Nous avons vu les
faisait adorer dans
oire de Dieu. Rome
monde est chassé
césars idolâtres et
hommes, la croix
mais le trône ou le
enheureux Pierre,
gneaux, pais mes
successeurs, pour
s la puissance de
s les nations de la
le la charité, avec
es jours jusqu'à la

s, leurs nations et
le famille présidée
, jusqu'à ce que le
ts et les morts.

Déjà quelques rayons de cette gloire se répandent sur l'univers chrétien, principalement sur les nations catholiques ; car Dieu commence son jugement par sa propre maison. Les nations constantes dans la foi, il les éprouve, il les purifie comme l'or dans la fournaise. Voyez Rome, voyez l'Italie. Sous les rois, sous les consuls, sous les césars, c'est d'abord dans la main de Dieu une verge de fer pour briser les nations. Cette verge est ensuite brisée elle-même sous les pieds de mille peuples barbares. Avec le gouvernement des Papes, des vicaires du Christ, ce n'est plus qu'un sceptre de grâce, pour diriger dans la voie du ciel ces mêmes barbares devenus brebis dociles. Ce bâton pastoral fait encore peur aux loups et aux voleurs, mais nullement aux brebis, qui dans le péril se réfugient avec confiance sous sa protection.

Depuis plus de trois siècles, tous les Papes sont des enfants de Rome ou de l'Italie, et les nations chrétiennes ne s'en plaignent pas : car depuis plus de trois siècles, tous les Papes sont bons, plusieurs même admirables, tels Pie V, Pie VI, Pie VII. Les conseillers, les princes de l'Église dont s'entourent les Papes, ces pères des peuples et des rois, les cardinaux sont pris de toutes les nations catholiques, mais le grand nombre sont encore des enfants de Rome et de l'Italie. Et, en général, ce ne sont pas les moins saints ni les moins savants. Tout le monde connaît saint Charles Borromée, Baronius, Bellarmin, que suivent les Ciampini, les Passionei, les Quirini, le bienheureux Grégoire-Louis Barbadigo, évêque de Padoue, le bienheureux Joseph-Marie Tommasi. Et cette succession de science et de piété n'a pas discontinué dans les cardinaux italiens.

C'était en 1798, dans un temps de guerre, à Bologne. Un jeune prêtre de la ville visitait les hôpitaux militaires, il y trouva des Hongrois malades, des Slavons, des Allemands, et des Bohêmes : ne pouvant les confesser, ni amener les protestants au sein de l'Église catholique, son cœur en était tourmenté. Il pria Dieu de lui venir en aide et se mit à étudier ces langues avec une extrême ardeur. Bientôt il lui fut donné de se faire entendre. Alors il se mit à parcourir les lits, et, confessant les uns, conversant avec les autres, il augmenta de jour en jour son petit vocabulaire, jusqu'à ce qu'enfin, aux langues principales il joignit les dialectes particuliers des différentes provinces. Un étranger quelconque arrivait-il à Bologne, le jeune prêtre, averti par les aubergistes, accourait s'entretenir avec lui, l'interrogeant, prenant des notes et s'exerçant aux diverses prononciations. De savants jésuites espagnols, portugais, mexicains qui séjournaient à Bologne, outre les sciences sacrées, lui avaient enseigné le grec, l'hébreu, le chaldéen, le samaritain, et leurs langues

nationales. Toutes les grammaires, tous les dictionnaires qui lui tombaient sous la main, il faisait en sorte d'en devenir possesseur. Un étranger instruit passait-il à Bologne, le jeune prêtre était à ses côtés et ne le quittait point qu'il n'eût appris de lui les dictions propres et les modes particuliers de son langage, principalement les prononciations, pour l'intonation desquelles Dieu lui donna des organes très-flexibles et une langue très-déliée. La ville de Bologne nomma le jeune prêtre professeur des langues dans son université. Les Papes l'attirèrent à Rome et appliquèrent ses merveilleux talents à l'utilité de l'Église universelle. Nous parlons du célèbre cardinal Joseph Mezzofanti, né à Bologne le 19 septembre 1774, et mort à Rome le 4 mars 1848.

C'était une polyglotte vivante et universelle. En 1846 il savait septante-huit langues avec leurs différents dialectes ; non-seulement il les savait, mais il les parlait à peu près toutes couramment et avec la meilleure prononciation, il les écrivait dans leurs caractères et y composait des poésies. Non-seulement il savait les langues de toutes les nations connues, mais encore leur histoire et leur littérature. Il récitait par cœur les plus beaux morceaux de la littérature française, allemande, espagnole, portugaise, anglaise, polonaise, hongroise et russe. Au collége de la Propagande, où il y a des séminaristes de cinquante langues diverses, le cardinal Mezzofanti conversait avec chacun, non-seulement dans sa langue propre, mais dans son dialecte particulier. En 1837 arrivèrent en ce collége quelques jeunes Albanais de Scutari, de Sapia et d'Antibari. On s'adressa au cardinal pour les entendre à confesse : il répondit qu'il ne connaissait pas leur langue, n'ayant jamais eu occasion de l'apprendre, mais que, si on pouvait lui procurer une grammaire et quelque autre livre, il serait prêt dans quinze jours. Dès le douzième il les eut confessés tous. Cependant ce n'était pas un idiome facile : car le cardinal reconnut que, sauf certains mots grecs, turcs et illyriens qui s'y étaient mêlés, l'albanais est un langage isolé au milieu des grandes familles de langues communes, et qu'il n'a aucuns rapports avec les langues voisines d'Europe et d'Asie. Mais comme pendant longtemps le hongrois et le basque parurent solitaires, jusqu'à ce qu'on découvrit les affinités du premier avec les dialectes finnois et ouraliens, et du second avec l'ancien égyptien ou le copte, ainsi, pensait le cardinal, l'albanais restera peut-être isolé jusqu'à ce que les savants parviennent à la connaissance des anciennes langues pélasgiques d'où il a pu tirer son origine. Le cardinal Mezzofanti a laissé manuscrite une espèce d'anatomie comparée des principales langues de Sem, Cham et Japhet, d'où résulte une souche commune de laquelle

toutes ont germé et se sont propagées en d'autres idiomes plus ou moins conformes entre eux [1]. Or, ce que le cardinal Mezzofanti était pour les langues, un de ses collègues le sera pour l'érudition.

Dans le tome 24 de cette histoire, nous avons vu les Oratoriens d'Italie, les Jésuites de Flandre, les Bénédictins de France, avec des religieux d'autres ordres, publier une série gigantesque d'ouvrages précieux, comprenant les annales de l'Église, les vies des saints, les écrits des Pères et des théolagiens les plus recommandables. Cette immense collection se complète de nos jours à Rome, par les collections vaticanes. De 1828 à 1838 y parut une première sous le titre *d'Auteurs classiques*, 10 volumes in-8°; de 1825 à 1838, une seconde, sous le titre de *Nouvelle collection d'anciens auteurs*, 10 volumes in-4°; de 1839 à 1840, une troisième, sous le titre de *Spicilége romain*, 10 volumes in-8°. Ces trois collections, qui seront suivies d'une quatrième, publient pour la première fois les écrits de près de trois cents auteurs latins, grecs, arméniens, syriaques, coptes, dont quelques-uns étaient entièrement inconnus. Dans ces nombreux ouvrages, opuscules, fragments, jusqu'alors inédits, il y en a de très-importants pour l'histoire de l'Église et la défense de ses dogmes, particulièrement vis-à-vis des Grecs schismatiques. Par exemple, parmi les ouvrages nouveaux de Photius, il y a un corps de droit canon où il cite jusqu'à trois fois les canons du concile de Sardique, qui reconnaissent le droit d'appellation au Pape. Quand on pense que ces trois ou quatre collections, chacune de 10 volumes, et d'ouvrages si divers, paraissent presque en même temps, on se figure naturellement trois ou quatre congrégations de Bénédictins et de Jésuites y travaillant sans relâche. Or, ces trois ou quatre congrégations se réduisent à un seul homme, un Italien, un prêtre de Milan, le cardinal Ange Maï. Certainement, si on avait rassemblé les linguistes de toutes les académies d'Europe, ils n'auraient su parler autant de langues que le seul cardinal Mezzofanti : de même, si on réunissait tout ce que les savants érudits de l'Europe ont publié d'utile et de nouveau depuis 1825, ils ne pourraient soutenir la comparaison avec le seul cardinal Maï.

Nous savons que l'Église catholique est le royaume du ciel sur la terre, pour nous faire entrer dans une société éternellement heureuse avec Dieu et ses anges fidèles. Or, depuis trois siècles, nous ne trouvons aucun pays catholique qui ait fourni au ciel autant de saints que l'heureuse Italie. En voici seulement les principaux. Le saint pape Pie V, saint Charles Borromée, saint Philippe de Néri,

[1] *Civilta catholica*, n. 41. Décembre 1851.

saint Félix de Cantalice, le bienheureux Reynier, saint Séraphin de Monte-Granario, saint François Caraccialo, sainte Marie-Madeleine de Pazzi, sainte Catherine de Ricci, saint André Avellin, le bienheureux Paul d'Arezzo, le bienheureux Alexandre Sauli, saint Louis de Gonzague, le bienheureux Hippolyte Galanti, saint Camille de Lellis, la bienheureuse Marie-Victoire Fornari, sainte Hyacinthe Mariscotti, la bienheureuse Jeanne-Marie Boromi, saint Joseph de Léonissa, le bienheureux Laurent de Brindes, le bienheureux cardinal Barbadigo, le bienheureux cardinal Tommasi, le bienheureux Nicolas de Longobardi, saint François Girolamo, saint Joseph de Cupertino, le bienheureux Bernard de Corleone, le bienheureux Bernard d'Offida, le bienheureux Bonaventure de Potenza, saint Pacifique de San-Severino, le bienheureux Thomas de Cora, sainte Véronique Giuliani, saint Jean-Joseph de la Croix, le bienheureux Ange d'Acri, le bienheureux Crispin de Viterbe, le bienheureux Léonard de Port-Maurice, saint Alphonse de Liguori.

Et cette terre bénie de Dieu, l'Italie, ne cesse pas de produire des saints. Aujourd'hui encore, 1852, parmi les causes pendantes de béatification et de canonisation, est celle du vénérable Gaspar de Bufalo, né à Rome de parents honnêtes et pieux le 6 janvier 1786, et mort dans la même ville le 28 décembre, jour des Saints-Innocents 1837. Même dans son enfance, ses actions n'eurent rien de puéril, et il ne se plaisait que dans ce qu'il voyait pratiquer pour le culte de Dieu, mettant son industrie à disposer de petits autels, et à imiter les cérémonies saintes, au milieu d'autres enfants, auxquels il s'efforçait d'enseigner surtout par son exemple la crainte du Seigneur et le respect envers leurs parents. Parvenu à l'adolescence, cet âge si scabreux, il conserva également son innocence par la garde non interrompue de ses sens, par les œuvres de la piété, par la fréquentation des sacrements, et par une application assidue, principalement aux sciences sacrées, louant et aimant Dieu de tout son cœur ; aussi, désireux de s'attacher uniquement à lui, tressaillit-il comme un géant qui prend sa course, quand il fut jugé digne d'être associé à l'héritage du Seigneur. Dans ce saint état il déploya une adresse singulière à instruire dans la religion chrétienne les pauvres et les enfants, qu'il recherchait avec soin, et il persévéra constamment dans ce ministère, avide qu'il était du salut de tous. Pie VII, revenu de sa captivité, le choisit de préférence pour lui confier la direction des missions saintes qu'il avait ordonnées dans toute l'étendue des États pontificaux. Pour en perpétuer et étendre les fruits salutaires, le pieux Gaspar, de concert avec le Pontife de sainte mémoire, institua une congrégation de missionnaires sous le titre du très-précieux sang du divin

saint Séraphin de
e Marie-Madeleine
Avellin, le bien-
Sauli, saint Louis
saint Camille de
inte Hyacinthe Ma-
int Joseph de Léo-
nheureux cardinal
bienheureux Ni-
int Joseph de Cu-
bienheureux Ber-
nza, saint Pacifique
, sainte Véronique
reux Ange d'Acri,
Léonard de Port-

as de produire des
ses pendantes de
able Gaspar de Bu-
6 janvier 1786, et
es Saints-Innocents
ent rien de puéril,
er pour le culte de
tels, et à imiter les
auxquels il s'effor-
nte du Seigneur et
escence, cet âge si
ar la garde non in-
par la fréquentation
principalement aux
n cœur ; aussi, dé-
il comme un géant
associé à l'héritage
dresse singulière à
t les enfants, qu'il
dans ce ministère,
de sa captivité, le
des missions saintes
États pontificaux.
, le pieux Gaspar,
tituа une congréga-
ieux sang du divin

Rédempteur Jésus. Il fonda plus de douze maisons pendant sa vie, laquelle fut entièrement consacrée aux travaux de l'apostolat, et autorisée de plusieurs miracles. Au mois de janvier 1852, sur l'avis de la congrégation des Rites, le pape Pie IX lui a reconnu le titre de vénérable [1].

Notre-Seigneur dit incessamment à ses disciples : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses (de la vie présente) vous seront données par surcroît. » Nous croyons que depuis trois siècles, l'Italie cherche, plus que toute autre nation, le royaume et la justice de Dieu, par les Papes, les cardinaux, les saints, qu'elle ne cesse de donner à l'Église. Aussi voyons-nous Dieu, à ce premier bien le plus grand de tous, à cette première gloire la plus grande de toutes, surajouter tout ce qu'une nation chrétienne peut raisonnablement souhaiter en ce monde : la gloire des combats, la gloire des lettres, la gloire des sciences et des arts, avec une vie paisible et tranquille, employée généralement à de bonnes œuvres, en attendant l'éternité bienheureuse et le glorieux avénement de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ. En un mot, tout ce qui peut se concevoir sous l'idée de civilisation chrétienne, Dieu l'accorde à Rome et à l'Italie, sans compter que le sol même du pays est un jardin de délices.

Nous n'inventons rien. Dans le cours de cette histoire, nous avons vu l'ancienne Rome, par huit siècles de combats, briser tous les empires antérieurs, en pétrir les débris et les préparer matériellement par son unité politique à l'empire divin du Christ, à l'unité spirituelle des âmes. Cette unité plus haute, nous voyons Rome chrétienne l'établir et la conserver par dix-neuf siècles de combats contre toutes les portes de l'enfer, le paganisme, les hérésies, les schismes, l'antichristianisme de Mahomet, l'impiété et l'incrédulité moderne. C'est à Rome chrétienne et à ses croisades que l'Europe doit sa liberté, son indépendance et sa civilisation ; témoin l'Égypte, la Syrie et Constantinople, qui, détachés de Rome par le schisme et l'hérésie, s'abrutissent sous le fer des Musulmans.

Le poëte de l'ancienne Italie, de l'ancienne Rome, lui disait : « D'autres, du moins je le crois, forgeront l'airain de manière à respirer plus mollement, tireront du marbre des figures vivantes, plaideront mieux les causes, décriront avec une baguette les mouvements du ciel, et diront les levers des astres : toi, Romain, souviens-toi de régir les peuples par l'autorité, tes arts seront d'imposer la loi de la paix, de pardonner à ceux qui se soumettent, et de

[1] Voir le décret du 15 janvier 1852.

dompter les superbes [1]. » Ce que le poëte annonce à l'ancienne Rome comme sa gloire principale, Dieu l'accorde à Rome chrétienne bien au delà de l'imagination du poëte : régir, diriger les peuples par l'autorité, non-seulement les peuples connus alors, mais des peuples et des mondes même encore inconnus ; annoncer, imposer à l'univers entier la loi de la paix, la loi divine de la paix véritable, justement appelée l'Évangile ou la bonne nouvelle ; pardonner à ceux qui se soumettent, leur rendre le bien pour le mal ; dompter les superbes, ceux qui méprisent opiniâtrément la loi de la paix, leur opposer une vigueur indomptable, jusqu'à ce qu'ils ploient sous la règle ou qu'ils soient brisés. Nous en avons vu plus d'un exemple dans le cours de cette histoire ; nous en avons vu un exemple fameux de nos jours même : Un césar, un conquérant devant qui tremblent et les peuples, et les rois, et les césars. Un seul homme ne tremble pas, le prêtre de Rome. Le césar s'attaquant à la loi de la paix, le prêtre de Rome le prive de sa communion. Aussitôt l'invincible conquérant est frappé d'en haut. La coalition des rois et des peuples peut enfin l'emporter contre lui, et, comme pour exécuter la sentence du prêtre, elle le relègue sur un rocher solitaire du grand océan. Là le conquérant, chrétiennement humilié, se réconcilie avec le prêtre de Rome et meurt dans son amitié.

Il y a plus. Virgile, le poëte de l'ancienne Italie, de l'ancienne Rome, ne lui annonce que le second rang dans les beaux-arts : la Providence sera plus libérale. Comme généralement la nouvelle Italie, la nouvelle Rome cherche avant tout le royaume de Dieu et la justice de Dieu, ce Dieu de justice et de magnificence lui accorde, avec la primauté dans son royaume sur la terre, la primauté dans tous les beaux-arts. Depuis des siècles, l'Égypte, la Syrie, la Grèce, détachées de Rome par le schisme et l'hérésie, ne voient plus ni peintre, ni statuaire, ni poëte. Homère n'a point de successeur, non plus que Phidias et Polycléte, Virgile en a plus d'un, Dante et le Tasse, dont les portefaix eux-mêmes savent admirer les beautés dans les rues de Naples. Les architectes d'Italie élèvent partout des temples, qui sont comme autant de poëmes en l'honneur de Dieu et de ses

[1] Excudent alii spirantia molliùs æra,
Credo equidem ; vivos ducent de marmore vultus ;
Orabunt causas meliùs cælique meatus
Describent radio, et surgentia sidera dicent :
Tu regere imperio populos, Romane, memento ;
Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
Parcere subjectis, et debellare superbos.

VIRGILE. *Eneid*, l. 6.

à l'ancienne Rome
me chrétienne bien
er les peuples par
, mais des peuples
r, imposer à l'uni-
ix véritable, juste-
rdonner à ceux qui
l ; dompter les su-
de la paix, leur op-
ploient sous la rè-
d'un exemple dans
exemple fameux de
nt qui tremblent et
me ne tremble pas,
e la paix, le prêtre
vincible conquérant
peuples peut enfin
sentence du prêtre,
éan. Là le conqué-
le prêtre de Rome

lie, de l'ancienne
les beaux-arts : la
ement la nouvelle
aume de Dieu et la
ficence lui accorde,
, la primauté dans
la Syrie, la Grèce,
voient plus ni pein-
uccesseur, non plus
, Dante et le Tasse,
es beautés dans les
artout des temples,
de Dieu et de ses

vultus;

t :
nento;
orem,

GILE. *Eneid*, l. 6.

saints. Ces saints, et le Sauveur lui-même, les peintres et les statuaires d'Italie les font parler aux yeux des fidèles avec une éloquence toujours ancienne et toujours nouvelle. Le chant, la musique peignent à l'ouïe tous les sentiments de la piété chrétienne. Et quels artistes que Michel-Ange, Raphaël, avec leur glorieux cortége jusques et y compris Canova ! quels maîtres de chant et de musique que Palestrina, Pergolése, Mozart et compagnie ! Enfin, Rome n'est-elle pas la patrie, la métropole des beaux-arts, non moins que des bonnes doctrines? Et quant à la science des mouvements célestes et du vrai cours des astres, n'est-ce pas Rome chrétienne, la Rome des Papes qui a rectifié les erreurs de l'astronomie ancienne et constaté la vraie succession des jours, des mois et des années, pour la régulière célébration des fêtes de Dieu et de ses Saints.

Virgile ajoute : D'autres, je pense, plaideront mieux les causes. Il oubliait son contemporain Cicéron. Mais outre les causes des particuliers, souvent coupables, il est une cause plus grande, que l'orateur romain a touchée dans ses livres des lois et de la république, la cause de Dieu et de l'humanité : cause que l'Église romaine ne cesse de plaider depuis dix-neuf siècles, dans toutes les langues, et parmi toutes les nations, avec un succès qui a sauvé le monde.

Il est bon de revoir ces paroles presque chrétiennes de Cicéron. Dans son premier livre des lois, il dit que pour établir le droit, il faut remonter à cette loi souveraine qui est née tous les siècles avant qu'aucune loi eût été écrite, ni aucune ville fondée. Pour y parvenir, il faut croire avant tout que la nature entière est gouvernée par la divine Providence, que l'homme a été créé par le Dieu suprême, et que par la raison, il est en société avec Dieu. Cette raison commune à Dieu et à l'homme, voilà la loi qui fait de cet univers une seule cité sous le Dieu tout-puissant [1].

Et ce n'était, pas une opinion privée. Examinant au second livre la nature de cette loi première, à laquelle se doivent rapporter toutes les autres, il s'exprime ainsi : « Je vois que c'était le sentiment des sages, que la loi n'est point une invention de l'esprit de l'homme, ni une ordonnance des peuples, mais quelque chose d'éternel qui régit tout l'univers par des commandements et des défenses pleines de sagesse. C'est pourquoi ils disent que cette loi première et dernière est le jugement même de Dieu, qui ordonne ou défend selon la raison, et c'est de cette loi que vient celle que les dieux ont donnée au genre humain [2].

« Dès notre enfance, ajoute-t-il, on nous accoutume à nommer

[1] De ligib. l. 1. n. 67, 15. Edition Lefèvre, 1825. — [2] Ibid. l. 2. n. 4.

lois les ordonnances des hommes ; mais, en parlant de la sorte, nous devons toujours nous rappeler que les commandements et les défenses des peuples n'ont point la force d'obliger à la vertu et de détourner du péché. Cette force est non-seulement plus ancienne que toutes les nations et les cités, elle est du même âge que ce Dieu qui soutient et régit le ciel et la terre. La loi véritable est la raison conforme à la nature des choses, qui nous porte à faire le bien, et à éviter le mal : elle ne commence pas à être loi au moment où on l'écrit, mais elle est loi dès sa naissance, et elle est née avec la raison divine ; c'est pourquoi la loi véritable et souveraine à laquelle il appartient d'ordonner et de défendre, est la droite raison du Dieu suprême [1]. Où cette loi est méconnue, violée par la tyrannie d'un, de plusieurs ou de la multitude, non-seulement la société politique est vicieuse, il n'y a plus de société. Cela est encore plus vrai d'une démocratie que de tout autre gouvernement [2]. »

Cicéron, qui écrivait vers le temps où le Christ allait paraître, semble avoir eu quelque pressentiment de ce qui allait s'accomplir. « La loi véritable, disait-il, dans son traité *de la république*, est la droite raison conforme à la nature, loi répandue dans tout le genre humain, loi constante, éternelle, qui rappelle au devoir par ses commandements, qui détourne du mal par ses défenses, et qui, soit qu'elle défende, soit qu'elle commande, est toujours écoutée des gens de bien et méprisée des méchants. Substituer à cette loi une autre loi, c'est une impiété ; il n'est permis d'y déroger en rien, et l'on ne peut l'abroger entièrement. Nous ne pouvons être déliés de cette loi, ni par le sénat, ni par le peuple. Elle n'a pas besoin d'un autre interprète qui l'explique ; il n'y aura point une autre loi à Rome, une autre à Athènes, une autre maintenant, une autre après ; mais une même loi, éternelle et immuable, régira tous les peuples dans tous les temps : et celui qui a porté, manifesté, promulgué cette loi, Dieu, sera le seul maître commun et le souverain monarque de tous ; quiconque refusera de lui obéir, se fuira lui-même, et, renonçant à la nature humaine par cela même, il subira de très-grandes peines quand il échapperait à ce qu'on appelle des supplices ici-bas [3]. »

Comment ne pas reconnaître aujourd'hui tout cela dans l'Église catholique ? société de Dieu avec les anges et les hommes qui lui ressemblent ; société dont le souverain monarque est Dieu, son Christ, le saint par excellence dont la loi n'est autre que la sagesse éternelle qui a créé l'univers et qui le gouverne, atteignant d'une extrémité à l'autre avec force, et disposant tout avec douceur : loi véritable, non

[1] Ibid., l. 2, n. 5. — [2] De repub. l. 3, n. 25. — [3] Ibid., l. 3. n. 16.

point asservie à d'inflexibles formules, non point ensevelie dans une lettre morte, mais vivant et régnant par la parole ; loi une, sainte, universelle et perpétuelle, qui réunit tous les lieux et tous les temps, et le ciel et la terre, en une société une, sainte, universelle et perpétuelle, sous le Dieu tout-puissant.

Il n'y a de vraie société que celle-là ; car, là seulement, tous les esprits sont unis dans la même vérité, tous les cœurs dans la même charité, toutes les volontés dans l'espérance et la poursuite des mêmes biens : biens éternels, immuables, biens communs à tous et néanmoins propres à chacun ; biens que tous et chacun peuvent posséder tout entiers ; et, pour parvenir à ces biens, tout homme doit observer la même règle, la même piété envers Dieu, la même justice envers le prochain, la même pureté sur soi-même. Comparés à cette grande communion humaine, comme l'appelle Platon, à cette société universelle, qui seule a pour but direct les intérêts communs à tous les hommes, ce qu'on appelle peuples et nations n'apparaît plus et n'est plus en effet que des associations locales pour des intérêts matériels et particuliers. Les lois qu'ils font dans cette vue ne sont pas des lois proprement dites, mais de simples règlements. Car, dit Cicéron, ce que décrètent les peuples suivant les temps et les circonstances, reçoit le nom de loi plus de la flatterie que de la réalité ; quant aux décrets injustes, ajoute-t-il, ils ne méritent pas plus le nom de lois que les complots des larrons [1].

Dans cette divine constitution de l'humanité, la forme de gouvernement est telle que la souhaitaient Platon et Cicéron. Ils en distinguent trois : le gouvernement d'un seul, le gouvernement de quelques-uns, le gouvernement du grand nombre. Tous les trois sont bons, quand la loi véritable y est observée ; quand elle ne l'est pas, toutes les trois dégénèrent en tyrannie. Un quatrième leur paraît, surtout à Cicéron, infiniment préférable, comme réunissant les avantages des trois autres, sans leurs dangers : c'est une monarchie tempérée d'aristocratie et de démocratie. Or tel est le gouvernement de l'Église. Sous le monarque éternel et invisible, le Christ est un monarque visible et mortel, son vicaire, le pontife romain, le Pape qui a reçu de lui la pleine puissance de paître et de régir l'Église universelle. Par son canal, d'autres princes et pasteurs, appelés en partage de sa sollicitude, reçoivent à paître et à régir des églises particulières, non pas comme ses vicaires ou lieutenants, mais comme princes et pasteurs véritables. Enfin, ni la papauté, ni l'épiscopat, ni le simple sacerdoce n'est héréditaire. Tout se recrute dans le peuple,

[1] Cicéro de Legib. l. 2, n. 5. Plat. Minos.

qui est toute l'humanité chrétienne. Le dernier peut devenir le premier.

Certains modernes parlent d'une époque de renaissance littéraire. Cela peut être vrai pour certains peuples, mais ne l'est pas pour l'Église romaine : car où il n'y a pas cessation de vie, il n'y a pas résurrection. L'Église romaine est toujours vivante et toujours parlante, depuis le siècle de Cicéron jusqu'à notre siècle, et nous avons ses principaux discours à toutes les époques. Lisez donc les épîtres de ses Papes, depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX. Lisez les lettres authentiques et originales de ses Jules, de ses Damases, de ses Célestins, de ses Léons, de ses Innocents, de ses Grégoires, de ses Symmaque, de ses Hormisda, de ses Boniface, de ses Gélase, de ses Alexandre, de ses Benoît, etc., lettres adressées aux rois et aux peuples, aux évêques et aux conciles, surtout aux conciles œcuméniques, aux états-généraux de l'humanité chrétienne : toujours et partout vous trouverez le langage de Cicéron dans ses traités des lois et de la république, un langage digne de la majesté romaine, un langage digne des consuls et du sénat romain. Certains catholiques surtout feront bien d'être plus réservés dans leurs jugements sur le style des écrivains sacrés : car nous avons trouvé plus d'un ouvrage fait par des protestants qui démontrent, que la plupart des locutions que nous traitons de solécismes, de barbarismes et d'hébraïsmes, sont des locutions communes aux meilleurs écrivains de la Grèce; qu'il y a une similitude frappante de style entre saint Paul et Thucydide, et qu'Homère mérite le titre d'*hébraïsant* par la ressemblance de son style avec celui de la Bible.

Nous l'avons déjà dit, l'histoire de l'Église est pour nous le jugement de Dieu en première instance. Ainsi, pour rendre témoignage à la vérité, nous dirons : Oui, surtout depuis trois siècles, pour tout ce qui regarde le vrai, le bien, le beau, Rome avec l'Italie est à la tête de toutes les nations, et à la queue pour l'erreur, pour le mal, pour le hideux. Les preuves du premier fait, nous les avons vues d'époque en époque; les preuves du second fait, nous les voyons à l'heure même dans la révolution italienne. Cette révolution n'a rien d'original ni de proprement italien, si ce n'est d'être une repétition burlesque et posthume des révolutions d'Allemagne et de France. L'abbé Gioberti, qui en a été le missionnaire piémontais, n'est qu'un copiste polichinelle de Luther. Nous avons vu le moine apostat de Wittemberg commencer la guerre contre l'Église de Dieu, par une série de quatre-vingt-dix-neuf thèses *contre les scholastiques*, comprenant par devers soi, sous ce nom, tous les évêques, tous les Papes, tous les Pères de l'Église qui reconnaissent la bonté de Dieu et le libre ar-

bitre de l'homme, et cela pour y substituer le dieu méchant et l'homme-brute de Mahomet. L'abbé Gioberti, pour atteindre au même but, commence par des pamphlets, par des livres *contre les jésuites*. Chacun sait que le monde entend aujourd'hui par jésuites, non-seulement les dignes enfants de saint Ignace, mais encore tous les fidèles, tous les prêtres, tous les évêques catholiques qui ont du zèle pour Dieu et son Église, qui aiment Jésus-Christ et son vicaire. Ainsi les Ligoriens sont des jésuites; les Maristes, les Passionistes, les Oratoriens de saint Philippe de Néri, les Franciscains et les Capucins ressuscités en France, jésuites tout cela. Les Dominicains d'Italie eux-mêmes si, comme nous l'espérons, par les efforts de notre bien-aimé compatriote le père Jandel, ils reprennent généralement l'esprit de saint Dominique, le zèle, la piété et la science de saint Thomas, seront jésuites, peut être plus que les jésuites en personne. Or, l'abbé Gioberti entend les choses tout comme le monde. Sous le nom de jésuites, comme Luther sous le nom scholastiques, il englobe les fidèles catholiques de tous les lieux et de tous les temps, séculiers, prêtres, moines, évêques et pape. Son jésuitisme est un synonyme transparent de catholicisme. Il y a tel endroit de son *jésuite moderne* où il se lamente que tout le monde est jésuite en Italie, sans l'excepter lui-même, car il met pour titre du paragraphe : *nous sommes tous jésuites* [1]. Ce qui entendu, nous sommes tous religieux de saint Ignace, est évidemment faux; mais lisez, nous sommes tous catholiques, et cela est évidemment vrai. L'abbé Gioberti appelle donc jésuitisme en Italie ce que dans l'Allemagne et l'Angleterre protestante on appelle papisme ou romanisme, en France ultramontanisme ou catholicisme purement romain. Par conséquent, dire avec Gioberti le jésuitisme, avec les protestants le papisme, avec d'autres l'ultramontanisme, est un monstre qui travaille puissamment à détruire le vrai christianisme parmi nous, c'est tout un.

L'abbé Gioberti conclut de là qu'il faut restaurer les croyances catholiques et mettre le catholicisme à la mode, en le *dévieillissant* et le dépouillant des antiquailles et des rancissures jésuitiques [2]. Le réformateur piémontais a soin d'indiquer ces abus énormes à corriger. D'abord les esprits de notre siècle sont trop froids pour les idées politiques, trop indifférents pour la félicité terrestre, trop enclins à immoler la terre au ciel, ce qui est inaccordable avec la morale de l'Évangile; il faut donc leur apprendre à aimer les plaisirs

[1] Gesuita moderno, t. 4. cap. 15, p. 628. Voir sur les œuvres de Gioberti, l'ouvrage du p. Curci, Una Divinazione sulle tre ultime opere di Vincenzo Gioberti. — [2] Apud Curci divinat. 2, p. 71, ch. 7.

et les richesses. En second lieu, les peuples modernes font trop attention à la légitimité de leurs souverains; il faut leur apprendre à examiner avant tout de quelle manière ils gouvernent 3°. Les prêtres se distinguent trop des laïques par le vêtement, ce qui sent le moyen âge; ils feront mieux de se vêtir comme les séculiers de leur temps, afin d'en mieux prendre l'esprit. Item, les religieux sont trop obéissants à leurs supérieurs; ils ne doivent obéir que quand ils ont la conviction que le supérieur est plus sage qu'eux 4°. Les Chrétiens de nos jours s'adonnent trop aux prières, aux méditations, aux oraisons mentales, à la fréquente communion, aux dévotions de trois ou de neuf jours, au culte de la sainte Vierge : le réformateur subalpin prescrit de faire de tout cela le moins possible; on ne dira pas la messe si souvent, jamais deux dans un jour; on ne communiera qu'une fois l'an, suivant le révérendissime Père de l'église à la mode, Louis Arioste, si recommandable par la morale de son *Roland furieux*. Enfin les catholiques du siècle présent se livrent sans aucune modération aux jeûnes, aux abstinences, aux cilices; le réformateur défend expressément toutes ces macérations de la chair, comme des exagérations du moyen âge. Quand auront été réformés tous ces énormes abus, l'Italie sera affranchie, le catholicisme à la mode, et l'Église dégagée des vieilleries jésuitiques [1]. Le catholicisme réformé de l'abbé Gioberti ne sera plus catholique ou universel, mais national, et il a soin de nous apprendre d'avance que le chef de l'épiscopat français sera l'archevêque de Paris [2].

Pour connaître toujours mieux l'esprit et le but du réformateur piémontais, il est bon de considérer ses sympathies et ses antipathies. Il fait l'éloge de Mahomet, de Luther et de Socin, le chef de ces modernes apostats qui nient formellement la divinité de Jésus-Christ, et que l'on appelle communément Sociniens. Il fait le panégyrique du luthéranisme, du jansénisme, du philosophisme, du joséphisme. Il a des louanges pour l'apostat Strauss, pour l'apostat Ronge; Strauss, professeur d'exégèse protestante, qui révoque en doute jusqu'à l'existence historique de Jésus-Christ; Ronge, mauvais prêtre, qui a voulu forger un catholicisme allemand et dont l'entreprise finit par avorter dans la boue. En France, à Paris, une secte de nouveaux gnostiques s'était formée sous le nom de phalanstériens, d'enfantiniens, de Saint-Simoniens, pour établir le culte de la chair, la religion de la débauche : le réformateur piémontais appelle cette secte impure un don de Dieu [3].

Quant à ses antipathies, elles sont pour les catholiques; pour

[1] *Apùd Curci Divinazione*, c. 7, p. 74-78. — [2] Ibid., p. 63, note. — [3] Ibid., c. 8.

rnes font trop at-
leur apprendre à
nt 3°. Les prêtres
qui sent le moyen
rs de leur temps,
x sont trop obéis-
quand ils ont la
Les Chrétiens de
ations, aux orai-
évotions de trois
éformateur subal-
on ne dira pas la
ne communiera
'église à la mode,
e son *Roland fu-*
rent sans aucune
s; le réformateur
hair, comme des
éformés tous ces
ne à la mode, et
olicisme réformé
iversel, mais na-
le chef de l'épis-

t du réformateur
es et ses antipa-
Socin, le chef de
divinité de Jésus-
ns. Il fait le pa-
ilosophisme, du
s, pour l'apostat
, qui révoque en
Ronge, mauvais
l et dont l'entre-
Paris, une secte
e phalanstériens,
culte de la chair,
tais appelle cette

tholiques; pour

ote. — [3] Ibid., c. 8.

saint Liguori, pour Bossuet, pour Louis de Bonald, pour Joseph de Maistre, pour Manzoni, pour Silvio Pellico. Toutefois il distingue ce dernier en deux, avant qu'il fût catholique déclaré et après : avant, Gioberti l'appelle *un dieu*, après, ce n'est plus qu'un *demi dieu ;* encore le gourmande-t-il d'avoir donné à l'apostat Ronge son nom propre d'apostat [1].

Finalement, le catholicisme réformé du Piémont, le catholicisme Giobertin devait renfermer, comme un nouveau chaos, toutes les religions et toutes les sectes, l'ancien et le nouveau gnosticisme, le philosophisme, le jansénisme, le protestantisme, le mahométisme, même le paganisme. Rome devait en revenir à l'épée, à la politique, à l'empire de Jules César. Telle est la nouvelle constitution de l'humanité que la révolution italienne, fomentée en Piémont et transplantée à Rome, devait imposer de gré ou de force à toutes les nations de la terre, afin que Rome et l'Italie domine en tous lieux par l'idée.

Mais monsieur le réformateur du Piémont et de l'univers, permettez-moi de vous expliquer ma pensée par une comparaison assez triviale, vous faites de prodigieux efforts pour enfoncer une porte ouverte. Vous voulez employer la force pour amener toutes les nations à l'empire intellectuel de Rome ; mais ce projet si nouveau à vos yeux et que vous regardez comme une trouvaille de votre génie, la providence de Dieu l'exécute depuis tous les siècles, au vu et au su de tout le monde. L'histoire entière de l'humanité n'est même que la narration et la considération intelligente de ce grand événement qui embrasse et concentre tous les autres. Daniel ne vous en a-t-il pas expliqué l'ensemble à Babylone ? saint Augustin dans sa cité de Dieu ? Bossuet dans son discours sur l'histoire universelle ? Les plus beaux génies d'entre les protestants le proclament avec admiration et deviennent les enfants dociles et les apôtres zélés de Rome. Tel le comte de Stolberg dans son histoire de la religion de Jésus-Christ ; tel Frédéric de Schlegel dans sa philosophie de l'histoire ; tels ces doctes anglicans d'Oxford et de Cambridge, qui s'en viennent en foule et au prix des plus grands sacrifices trouver la paix et le bonheur au sein de l'Église romaine et lui faire espérer le retour de l'Angleterre tout entière. Vous demandez l'unité de l'Italie : mais y a-t-il donc un pays plus un que l'Italie catholique ? la même foi, la même espérance, la même charité, la même religion, personnifiée dans le même pontife, qui est le père de toutes les nations chrétiennes ? Est-ce qu'à vos yeux l'unité d'un peuple consis-

[1] Ibid.

terait moins dans l'unité d'esprit et de cœur, que dans l'unité d'asservissement sous le même knout en Russie, sous le même cimeterre à Stamboul, sous le même poignard dans les pays en révolution. Vous demandez pour l'Italie la primauté d'honneur dans l'univers civilisé : mais ne voyez-vous donc pas cette primauté d'honneur, je dis plus, cette primauté d'autorité intellectuelle et morale, cette primauté de juridiction spirituelle dans le Pape, dans les cardinaux, dans les évêques catholiques romains, dans les nonces, les vicaires et les missionnaires apostoliques, qui, par toute la terre, font observer la foi de Rome à deux ou trois cent millions de catholiques-romains, et l'annoncent sans [illegible] dans toutes les langues, à ceux qui l'ignorent? Tout ce grand [illegible]vement de lumière et de vie, qui est comme la respiration de l'humanité, part de l'Italie et de Rome, et y revient avec la reconnaissance et l'admiration des peuples. N'est-ce pas là cette glorieuse transformation de tous les peuples en une seule et même société, sous une seule et même loi, un seul et même Dieu, telle que la rêvait Cicéron dans ses traités des lois et de la république? N'est-ce pas clair comme le jour? Comment, vous prêtre catholique, vous ne voyez pas, vous ne sentez pas venu ce que Cicéron prévoyait ou pressentait à venir? Vous prêtre catholique, vous aurez la vue et l'intelligence moins chrétienne que le païen Cicéron !

Lorsque peu de temps avant sa mort l'excellent cardinal Pacca manifesta des craintes sur la disposition des esprits en Italie, sur la tendance de la jeunesse italienne vers des innovations politiques et religieuses, et cela par suite de l'éducation qu'elle reçoit trop souvent, nous en fûmes très-étonnés, nous penchions à soupçonner dans ces craintes un peu d'exagération. Nous nous rappelions tout ce que nous avions appris d'honorable, notamment dans le voyage d'Italie par le protestant Pierre de Joux, sur le bon sens du peuple italien, sa piété si vraie et si intime qu'elle est en lui une seconde nature qui fait sa joie et son bonheur déjà sur la terre. Nous ne pouvions oublier ce fait qui nous a été attesté de toutes parts : que, comparativement à Paris et à Londres, il n'y a point de populace à Rome et à Naples; et que, sous le rapport de la civilisation intellectuelle et chrétienne, les plus pauvres de Rome et les lazzaroni de Naples sont à cent piques au-dessus du peuple de Londres, pour nous servir de l'expression familière du personnage distingué qui résumait ainsi ses observations comparées sur le peuple de Londres, de Paris, de Rome et de Naples. Avec le temps nous avons compris que les appréhensions du bon cardinal ne tombaient pas sur le peuple proprement dit, mais sur des classes qui ne se croient pas du peuple. On assure que dans beaucoup de grandes familles d'Italie, dans des fa-

dans l'unité d'as-
le même cimeterre
ays en révolution.
eur dans l'univers
uté d'honneur, je
morale, cette pri-
ns les cardinaux,
onces, les vicaires
erre, font observer
holiques-romains,
à ceux qui l'igno-
vie, qui est comme
Rome, et y revient
es. N'est-ce pas là
es en une seule et
eul et même Dieu,
s et de la républi-
t, vous prêtre ca-
nu ce que Cicéron
olique, vous aurez
ien Cicéron !
nt cardinal Pacca
s en Italie, sur la
ns politiques et re-
çoit trop souvent,
upçonner dans ces
lions tout ce que
le voyage d'Italie
du peuple italien,
econde nature qui
s ne pouvions ou-
que, comparative-
ace à Rome et à
n intellectuelle et
oni de Naples sont
ur nous servir de
résumait ainsi ses
res, de Paris, de
mpris que les ap-
le peuple propre-
as du peuple. On
talie, dans des fa-

milles princières, l'éducation des enfants est des plus négligées et des plus déplorables. Ni le père ni la mère ne s'occupent de former leur fils aux vertus chrétiennes, aux connaissances et aux sentiments nobles qui conviennent à leur rang : d'un autre côté on croirait déroger si on l'envoyait aux écoles publiques. Le jeune prince passe donc son enfance et une partie de sa jeunesse au milieu des femmes de chambre, des servantes, des valets, des palefreniers, qui lui inspirent leurs goûts et leurs passions, avec des flatteries du plus bas étage. S'il a un précepteur, c'est pour la forme; dans la réalité ce sont les valets, les servantes qui dominent son éducation. De là vient, dit-on, que dans les mouvements qui agitent l'Italie, on voit si peu de nobles se montrer noblement soit en parole, soit en action. Ils ne conservent plus de noble que le nom qu'ils portent; tout le reste, esprit, cœur, âme, est vulgaire sinon tout à fait nul [1].

La haute noblesse se dégradant ainsi elle-même, il est naturel que d'autres classes en convoitent les distinctions et les richesses si mal employées. Mais les plus mauvaises classes d'Italie sont encore bien arriérées dans l'art de faire le mal et de dépouiller le prochain sans qu'il y paraisse; on aura donc recours à l'expérience de l'Angleterre protestante, de la France et de l'Allemagne révolutionnaires. On se gardera de dire aux princes et aux riches que l'intention finale est de les dépouiller; on les flattera au contraire que ce n'est que pour les débarrasser de l'autorité si importune du clergé et les enrichir de plus en plus de ses dépouilles. Chacun d'eux pourra devenir roi d'Italie, César de Rome et du monde. Le pays italien qui prête le plus volontiers l'oreille à cette théorie des révolutions religieuses et politiques, c'est le Piémont gouvernemental, nobiliaire et bourgeois. Le clergé et le peuple, tant du Piémont, que de la Savoie et de la Sardaigne voient ou sentent au premier coup-d'œil que le bonheur et la gloire de l'Italie c'est la foi catholique, l'Église romaine, le vicaire de Jésus-Christ, et que méconnaître ces biens du ciel c'est marcher à l'impiété, à la ruine, au déshonneur. Le Piémont gouvernemental, nobiliaire et bourgeois semble ne rien voir de tout cela. C'est que dans les Alpes piémontaises aussi bien qu'ailleurs, il y a des oiseaux de jour et des oiseaux de nuit. Les premiers, tels que l'aigle, l'hirondelle, l'alouette, aiment le grand jour du soleil, s'élèvent quelquefois jusque dans les nues pour voir de plus haut et plus loin, et pressentir les orages. Les autres ne voient goutte en plein midi, la clarté du soleil les effraye et les irrite, leur vue débile ne supporte que les lueurs douteuses du crépuscule, leur heure favorite est l'heure des

[1] *Civilta catholica*, n. 45, p. 292 et seqq. — [2] Ibid., 29, p. 349.

ténèbres ; les lieux qu'ils affectionnent sont les lieux de ruine, et de désolation, les antres, les masures, les schismes, les hérésies, les sociétés secrètes, les révolutions religieuses et politiques : tels que ces esprits dévoyés et méchants qui habitent les lieux d'éternelle horreur, les âmes en ruine, et dans les moments de ténèbres, surprenent celles qui ne sont pas sur leurs gardes.

L'abbé Gioberti ne pouvant supporter le grand jour de ce catholique romain, qu'il appelle jésuitisme, entreprend de faire de l'Italie ce que le schisme et l'hérésie ont fait de l'Égypte et de l'empire de Byzance. Il était si sûr de son fait qu'il disait modestement en 1848 : « Un humble écrivain invitait naguère nos princes à prononcer que l'Italie fût ; sa voix a été entendue, et l'Italie est [1]. » En effet, Charles-Albert roi de Sardaigne et de Piémont fit de Gioberti son principal ministre, et le 20 mars 1849, Charles-Albert est battu par les Autrichiens à Novare, abdique la couronne, et s'en va mourir de confusion et de regret à l'extrémité du Portugal. L'abbé Gioberti est envoyé à Paris, où aujourd'hui même (28 octobre 1852) nous apprenons qu'il vient de mourir d'une apoplexie foudroyante.

Le Piémont gouvernemental et législatif, composé de nobles, de bourgeois et d'avocats, se voyant battu et rançonné par les Autrichiens, abandonné de son roi, se flatte de rétablir l'honneur de ses armes et de regagner la haute direction de l'Italie en faisant la guerre, non plus à des soldats, armés de sabres et de mousquets, mais aux moines, aux prêtres, aux évêques et au Pape ; une guerre, non pas de son invention, mais une guerre grossièrement copiée sur l'Angleterre protestante, sur la France et l'Allemagne révolutionnaires, et cela dans un moment où la France, l'Allemagne et même un peu l'Angleterre reviennent de leurs folies passées. La maison si catholique de Savoie est encore sur le trône ; mais ce qu'on peut dire de plus favorable au prince régnant, c'est qu'il n'est pour rien dans ce qui se fait. Car, pour complaire à l'Angleterre protestante, on bâtit un temple protestant à Turin, on foule aux pieds le concordat fait avec Rome, on se brouille avec le Pape, on ébranle le droit de propriété en portant les mains sur les biens ecclésiastiques ; on ébranle le fondement même de toute société l'existence de la famille, en voulant séculariser le mariage ; on emprisonne, on exile l'archevêque de Turin, et l'archevêque de Cagliari en Sardaigne, comme au temps de l'Arien Constance. On se flatte d'intimider ainsi tous les évêques de Piémont, de Sardaigne et de Savoie. Mais, gloire à Dieu ! c'est ici qu'apparaît l'honneur et le salut de la monarchie sarde. Cette

[1] Ibid. 29, p. 349.

ux de ruine, et de
s hérésies, les so-
ques : tels que ces
éternelle horreur,
, surprenent celles

our de ce catholi-
e faire de l'Italie
et de l'empire de
stement en 1848 :
à prononcer que
En effet, Charles-
erti son principal
ttu par les Autri-
urir de confusion
berti est envoyé à
s apprenons qu'il

osé de nobles, de
né par les Autri-
l'honneur de ses
faisant la guerre,
squets, mais aux
guerre, non pas
piée sur l'Angle-
volutionnaires, et
et même un peu
maison si catho-
l'on peut dire de
our rien dans ce
estante, on bâtit
le concordat fait
le droit de pro-
ques; on ébranle
de la famille, en
exile l'archevê-
igne, comme au
insi tous les évê-
, gloire à Dieu!
chie sarde. Cette

monarchie abandonnée de son prince, poussée au schisme et à l'hérésie, au déshonneur et à la ruine, par ses gouvernants et ses fabricants de prétendues lois; cette monarchie est sauvée dans son honneur, dans son existence même, par la fermeté de son épiscopat, de son clergé et de son peuple fidèle. Le temps des Maxime de Turin, des Eusèbe de Verceil, des Lucifer de Cagliari, des Anthelme de Belley, des Pierre de Tarentaise, ce temps-là n'est point passé.

Nous avons vu le prince de ce monde, le dieu de ce siècle, Satan, commencer son empire sur la terre par le mensonge et l'homicide. Il séduisit d'abord nos premiers parents : Non, non, vous ne mourrez pas de mort en mangeant du fruit défendu, au contraire vous serez comme des dieux; sous-entendant, des dieux tels que nous, anges déchus et devenus démons. C'est par ce mensonge du vieux serpent que la mort est entrée dans le monde. Cette grande menterie de Satan se continue et se propage dans l'idolâtrie, dans les hérésies, dans les schismes et dans les opinions qui en approchent et y conduisent. C'est à l'instigation du même serpent que Caïn propose à son frère une promenade, afin de le tuer dans les champs. Ce caractère de mensonge et d'homicide se montre surtout dans la plus grande des hérésies, l'idolâtrie ou le paganisme. Nous l'avons vue dès l'origine et partout vivre de mensonge, d'impureté, de meurtre. Voyez à Babylone, la première capitale de l'idolâtrie; voyez dans la seconde Babylone, dans Rome païenne, voyez cette multitude de dieux faux, menteurs, impurs, adultères, homicides, cruels, anges déchus, qui n'ayant pu s'égaler au Très-Haut affectent maintenant les honneurs divins parmi les hommes séduits. Voyez ce qu'ils aiment. Les idolâtres de Chanaan, de Grèce et d'Afrique leur immolent leurs fils et leurs filles. Pourquoi Rome païenne égorge-t-elle ces milliers de victimes humaines dans ses amphithéâtres? c'est pour plaire à ses faux dieux, qui demandent de pareils sacrifices. Le vrai Dieu brise l'empire de Satan, la tête du vieux serpent, à Rome même, sa capitale, et y place le trône du Christ et de son vicaire. Aussi voyez avec quelle persistance furieuse Satan dirige contre Rome chrétienne tous les restes de son empire, toutes les portes ou puissances de l'enfer; le Japon, la Chine, l'Inde idolâtres; le mahométisme antichrétien; la Russie schismatique; la Prusse, la Scandinavie, l'Angleterre protestante.

Tous les princes protestants, plus encore que les autres, se sentent ébranlés sur leurs trônes par les fauteurs de l'anarchie, socialistes, communistes et autres. Dans les moments de peur et de danger extrême, ils entrevoient le remède dans l'Église catholique et témoignent quelques velléités d'être quelque peu justes à son égard. Mais à peine l'anarchie leur laisse-t-elle quelque répit, qu'ils recommen-

cent la guerre contre l'Église de Dieu avec les anarchistes de tous les pays. Et cela est tout naturel. Les uns et les autres font partie d'une même société secrète, sont sujets du même prince et du même empire, le prince et l'empire des ténèbres : les premiers posent les principes de l'anarchie dans le protestantisme même, les seconds ne font qu'en tirer les conséquences par les émeutes et les révolutions. Cela est clair comme le jour ; mais c'est pour cela même que certains yeux ne peuvent pas le voir.

Telle est la situation respective de l'Église et du monde, du royaume de Dieu sur la terre et du royaume de Satan. Prenez-y garde, enfants de lumière, peuples catholiques de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Espagne, du Portugal, et du reste de l'univers. Prenez-y garde, car les anges des ténèbres se transforment souvent en anges de lumière, pour mieux séduire les âmes peu vigilantes. Prenez donc garde à leur signalement, le mensonge. Ici nous devons rendre à la vérité un témoignage solennel, et devant Dieu et devant les hommes. Depuis trente ans que nous étudions, que nous examinons tous les monuments de l'histoire ecclésiastique, nous n'avons trouvé aucun mensonge dans la bouche de la sainte Église romaine notre mère, mais tout plein dans tout ce qui s'est séparé d'elle ou n'est pas uni à elle sans distinction et sans réserve. Nous appelons mensonge, parler contre sa pensée avec intention de tromper : chose qui déshonore un homme dans les affaires communes de la vie, mais que tout ce qui n'est pas complétement un avec l'Église romaine se permet volontiers contre elle. Enfants de Dieu, prenez donc garde à ce premier signalement de l'ennemi : MENSONGE. Ce qui ment n'est point inspiré de Dieu ni de son Église.

Les sociétés secrètes qui ne se forment que pour détruire la société publique, principalement la société universelle, autrement l'Église catholique, réunissent toujours les deux ou trois caractères de Satan : le mensonge, l'homicide, l'impureté. Il y en a deux principales, de nos jours, la secte des Francs-Maçons et la secte des Carbonari ou Charbonniers. La première, née en Angleterre sous le protestant et régicide Cromwell, en a importé l'esprit en France et dans le reste de l'Europe. Plusieurs princes, par antipathie contre la société universelle du catholicisme, ont favorisé ces ennemis de la société publique et des trônes. La seconde secte, les Carbonari, qui a le même but, s'est formée parmi les Italiens sous le prétexte de procurer la liberté de l'Italie. Le chef actuel est un carbonaro génois, l'avocat Joseph Mazzini, qui lui a donné une nouvelle forme sous le nom de *Jeune Italie*, laquelle ne devait être qu'une branche de la *Jeune Europe*. La *Jeune Italie* diffère du Carbonarisme quant aux

rchistes de tous les
es font partie d'une
et du même empire,
posent les principes
conds ne font qu'en
volutions. Cela est
ue certains yeux ne

nonde, du royaume
ez-y garde, enfants
Italie, de l'Allema-
l'univers. Prenez-y
t souvent en anges
vigilantes. Prenez
nous devons rendre
Dieu et devant les
ue nous examinons
ous n'avons trouvé
lise romaine notre
d'elle ou n'est pas
opelons mensonge,
: chose qui déshо-
vie, mais que tout
omaine se permet
donc garde à ce
ui ment n'est point

our détruire la so-
lle, autrement l'É-
trois caractères de
en a deux princi-
a secte des Carbo-
eterre sous le pro-
t en France et dans
athie contre la so-
ennemis de la so-
es Carbonari, qui a
le prétexte de pro-
carbonaro génois,
elle forme sous le
une branche de la
narisme quant aux

principes religieux. Les Carbonari professent l'indifférence en matière de religion, ou plutôt le matérialisme voltairien. L'avocat Mazzini, au contraire, fait parade d'une certaine religion politique, d'un panthéisme protestant, qui se trouve affiché dans son ouvrage : *Devoirs de l'homme*. « Dieu, dit-il, existe parce que nous existons. Il est dans notre conscience, dans la conscience de l'humanité, dans l'univers qui nous entoure... Vous l'adorez, même sans le nommer, toutes les fois que vous sentez votre vie et la vie des personnes qui sont autour de vous... L'humanité est le verbe vivant de Dieu.. Dieu s'incarne successivement dans l'humanité [1].» Cette hérésie ou impiété nouvelle est déjà vieille. C'est l'ancien gnosticisme, l'ancienne idolâtrie des païens, qui confond Dieu avec la créature et la créature avec Dieu. C'est le panthéisme idolâtrique de l'Inde ; le panthéisme prussien ou protestant importé de nos jours en France par Victor Cousin. C'est la cent millième répétition de ce premier mensonge du premier sophiste : Non, non, vous ne mourrez pas de mort en mangeant du fruit que Dieu vous a défendu ; au contraire, vous serez comme des dieux, sachant le bien et le mal. En effet, depuis six mille ans, nul homme ne meurt, excepté tous.

Lorsque l'avocat Mazzini et ses pareils suppriment la divinité de Jésus-Christ et qu'ils l'appellent simplement un grand homme, un philosophe, ils ne sont que l'écho de Mahomet et de l'antechrist. Encore Mahomet se montre-t-il moins antichrétien que le séducteur de l'Italie. En effet, nous l'avons vu au livre 24 de cette histoire, les mahométans, dans leur Alcoran, reconnaissent Jésus-Christ comme le Verbe de Dieu et le Messie né miraculeusement de l'immaculée Vierge Marie, qu'ils appellent *la source de toute pureté ;* et ils le révèrent comme un grand prophète qui avait l'esprit de Dieu, ressuscitait les morts, est monté au ciel pour venir à la fin du monde juger tous les hommes, et à qui appartient la justification de l'âme et la conversion du pécheur.

En quoi l'avocat Mazzini et les nouveaux sectaires ne s'accordent pas moins avec le faux prophète de la Mecque, c'est dans le second caractère de Satan, d'être homicide. Les membres de la *Jeune Italie* sont tenus de s'armer d'un fusil et d'un poignard. Ceux qui manquent à l'obéissance envers le chef de la société ou qui en divulguent les secrets, sont mis à mort sans rémission. Un tribunal secret condamne les victimes et désigne les bourreaux. Le conjuré qui se refuserait à exécuter les décrets de la société serait mis à mort, comme

[1] *Guerres et révolutions d'Italie en* 1848 *et* 1849, par le comte Édouard Lubienski. Paris, 1852, p. 38.

parjure. Si une victime désignée s'échappe, elle sera poursuivie partout sans relâche, et sera immolée d'une main invisible, quand même elle se réfugierait sur le sein de sa mère ou au pied des autels. Chaque tribunal secret est compétent pour juger non-seulement les membres de l'association, mais encore pour faire mettre à mort tous ceux qu'il aura condamnés. Des faits nombreux prouvent que ces statuts ne sont pas une vaine menace. La *Jeune Europe* fut fondée le 15 avril 1534 : elle se composait de la *Jeune Italie*, de la *Jeune Allemagne*, de la *Jeune Pologne*, plus tard aussi d'une *Jeune Suisse*. Deux de ses premiers fondateurs furent massacrés la même année par ordre de la société : c'étaient Nast et Stromayer, le premier pour infidélité dans la gestion financière, le second pour indiscrétion. L'année 1835, un étudiant, nommé Lessing, fut également assassiné à Munich. Plus tard, quatre réfugiés italiens, qui voulaient bien combattre contre les princes d'Italie, n'acceptaient pas les doctrines sanguinaires de la secte mazzinienne, et s'en étaient expliqués ouvertement. Le tribunal secret s'assemble à Marseille sous la présidence de l'avocat Mazzini, condamne deux des quatre aux verges et aux galères, et les deux autres à mort. Copie de ce jugement fut saisie et existe. Les condamnés étant domiciliés à Rhodez, la pièce portait comme chapitre additionnel : « Le président de Rhodez fera choix de quatre exécuteurs de la présente sentence, qui en demeureront chargés dans le délai de rigueur de vingt jours ; celui qui s'y refuserait encourrait la mort *ipso facto*. » Quelques jours après, l'un des condamnés, M. Emiliani, passant par les rues de Rhodez, est attaqué par six de ses compatriotes, qui lui portent des coups de poignard et se sauvent. Les assassins sont arrêtés et condamnés par le jury français à cinq ans de réclusion. M. Emiliani, tout maladif encore, sortait de la cour d'assises avec sa femme, lorsque lui et sa femme sont poignardés à mort par un nommé Gaviali, qui ne fut arrêté qu'avec peine. L'assassin, jugé et condamné, porta la peine de son crime. Quant à l'avocat Mazzini, ajoute l'auteur que nous citons, rentré en Suisse, comme le tigre rentre dans sa caverne après une scène de carnage, il se remet froidement à son œuvre de destruction sociale[1]. Nous avons vu au moyen âge, dans les montagnes du Liban, une secte mahométane d'assassins, sous le commandement d'un chef appelé le Vieux de la Montagne. Ici nous voyons une secte politique d'assassins, au beau milieu de l'Europe civilisée et du siècle des lumières.

[1] *Guerres et révolutions d'Italie en* 1848 *et* 1849, par le comte Édouard Lubienski, p. 40-44.

a poursuivie par-
invisible, quand
u pied des autels.
on-seulement les
e mettre à mort
ux prouvent que
Europe fut fondée
alie, de la *Jeune*
une *Jeune Suisse*.
s la même année
ayer, le premier
pour indiscrétion.
alement assassiné
ulaient bien com-
les doctrines san-
qués ouvertement.
idence de l'avocat
ux galères, et les
ie et existe. Les
rtait comme cha-
oix de quatre exé-
ont chargés dans
userait encourrait
des condamnés,
ttaqué par six de
ignard et se sau-
le jury français à
ncore, sortait de
femme sont poi-
ut arrêté qu'avec
ine de son crime.
citons, rentré en
rès une scène de
truction sociale[1].
es du Liban, une
ement d'un chef
une secte politi-
e et du siècle des

comte Édouard Lu-

Quant à l'art de mentir et de tromper les hommes, le séducteur de la Jeune Italie lui en expose ainsi les principes dans une instruction apportée à Turin le 1er novembre 1846. « Dans les grands pays, c'est par le peuple qu'il faut aller à la régénération; dans le vôtre c'est par les princes; il faut absolument qu'on les mette de la partie; c'est facile. Le Pape marchera dans les réformes par principes et par nécessité. Le roi du Piémont, par l'idée de la couronne d'Italie; le grand-duc de Toscane, par inclination et imitation; le roi de Naples, par force; et les petits princes auront à penser à d'autres choses qu'aux réformes... Profitez de la moindre concession pour réunir les masses, ne fût-ce que pour témoigner de la reconnaissance. Des fêtes, des chants, des rassemblements, des rapports nombreux établis entre les hommes de toute opinion, suffisent pour faire jaillir les idées, donner au peuple le sentiment de sa force et le rendre exigeant. Le concours des grands est d'une indispensable nécessité pour faire naître le réformisme dans un pays de féodalité. Si vous n'avez que le peuple, la défiance naîtra du premier coup; on l'écrasera. S'il est conduit par quelques grands, les grands serviront de passe-port au peuple. L'Italie est encore ce qu'était la France avant la révolution; il lui faut donc ses Mirabeau, ses La Fayette et tant d'autres. Un grand seigneur peut être retenu par des intérêts matériels; mais on peut le prendre par la vanité; laissez-lui le premier rôle tant qu'il voudra marcher avec vous. Il en est peu qui veuillent aller jusqu'au bout. L'essentiel est que le terme de la grande révolution leur soit inconnu. Ne laissons jamais voir que le premier pas à faire. — En Italie, le clergé est riche de l'argent et de la foi du peuple. Il faut le ménager dans ces deux intérêts, et, autant que possible, utiliser son influence. Si vous pouviez, dans chaque capitale, créer un Savonarole, nous ferions des pas de géants. Le clergé n'est pas ennemi des institutions libérales; cherchez donc à l'associer à ce premier travail que l'on doit considérer comme le vestibule obligé du temple de l'égalité; sans lui le vestibule, le sanctuaire reste fermé. N'attaquez le clergé ni dans sa fortune ni dans son orthodoxie; promettez-lui la liberté et vous le verrez marcher avec vous. — Il y a bientôt deux mille ans qu'un grand philosophe, le Christ, a prêché la fraternité que cherche encore le monde. — Le clergé n'a que la moitié de la doctrine sociale, il veut comme nous la fraternité qu'il appelle charité. Mais sa hiérarchie et ses habitudes en font un suppôt de l'autorité, c'est-à-dire du despotisme; il faut prendre ce qu'ils ont de bon et couper le mal. Tâchez de faire pénétrer l'égalité dans l'Église et tout marchera. La puissance cléricale est personnifiée dans les Jésuites. L'odieux de ce

nom est déjà une puissance pour les socialistes, servez-vous-en [1]. »

Voilà ce que le chef des sociétés secrètes en Italie écrivait sous le pontificat de Grégoire XVI ; et deux années avant l'avénement de Pie IX au trône de saint Pierre. Déjà les rameaux parasites du socialisme couvraient la surface de la Péninsule, cherchant à étouffer la religion dans la personne de ses ministres, la propriété dans la personne de ceux qui possèdent, les droits réciproques dans la personne des princes. L'avocat Mazzini dit nettement dans les deux premiers articles constitutifs de sa société antisociale : « Art. 1er. La société est instituée pour la destruction indispensable de tous les gouvernements de la Péninsule et pour former un seul État, de toute l'Italie, sous la forme républicaine. — Art. 2. En raison des maux dérivant du régime absolu et de ceux plus grands encore des monarchies constitutionnelles, nous devons réunir tous nos efforts pour constituer une république une et indivisible [2]. » Ainsi aucune des formes existantes de gouvernement ne doit subsister. Mais alors quelle sera donc la forme de la république mazzinienne ? Un autre chef socialiste, Ricciardi, nous l'apprend. « Pour conduire le peuple, dit-il, il ne s'agit pas d'une assemblée populaire, flottante, incertaine, lente à délibérer ; mais il faut une *main de fer* qui, seule, peut régenter un peuple jusqu'alors accoutumé aux divergences d'opinion, à la discorde, et, ce qui est plus encore, un *peuple corrompu, enervé, avili par l'esclavage* [3]. » Ainsi donc la merveilleuse république qui doit régénérer et béatifier les infortunés Italiens, c'est le gouvernement d'une main de fer, armée d'un poignard. Car, nous l'avons vu, le poignard, voilà le sceptre du nouveau gouvernement.

Si le pape Grégoire XVI n'a pas été poignardé avec d'autres prêtres, le même Ricciardi nous en donne la raison. « Je crois, dit-il, *je crois* que notre cause sainte serait tachée par l'assassinat d'un vieillard ; outre qu'il ne suffirait pas d'étouffer le Pape, car il faudrait assassiner jusqu'au dernier cardinal, jusqu'au dernier prêtre, jusqu'au dernier religieux de tout l'univers catholique. » Plus loin le même socialiste ajoute : « La plante funeste née en Judée n'est arrivée à ce haut point de croissance et de vigueur que parce qu'elle fut abreuvée de flots de sang. Si vous désirez qu'une erreur prenne racine parmi les hommes, mettez-y le fer et le feu ! Voulez-vous qu'elle tombe, faites-en l'objet de vos moqueries [4]. »

Ne dirait-on pas Satan en personne, contraint de publier la puis-

[1] *Guerres et révolutions d'Italie en* 1848 *et* 1849, par le comte Édouard Lubienski, p. 44-47. — [2] Balleydier, *Hist. de la révolution de Rome*, t. 1, introduct., p. XVII et XVIII. — [3] Ibid., p. XI. — [4] Ibid., p. X et XI.

sance du Christ, qui triomphe du monde et de l'enfer, non par sa force, mais par sa faiblesse, par l'ignominie de la croix, par les souffrances de ses disciples. Il ajoute que les moqueries feront tomber l'œuvre du Christ. Mais, vieux menteur, n'est-ce point par les moqueries que tu as commencé ? par les soufflets, les crachats, les génuflexions dérisoires, la couronne d'épines, la robe de fou, le manteau de pourpre, le roseau, le fiel et le vinaigre, et surtout la grande moquerie de la croix? Ne t'es-tu pas moqué à ton aise sur le Calvaire, par la bouche de tes scribes et tes pharisiens? sur le trône des césars par la bouche de ton Julien l'Apostat et de tous les persécuteurs qui lui ressemblent? Ne t'es-tu pas moqué dans tous les siècles et dans tous les pays par tes hérésiarques, notamment par ton Luther, par ton Calvin, par ton Henri VIII, dont les moqueries s'appellent le protestantisme ? Ne t'es-tu pas moqué assez par ton Voltaire et ton Frédéric de Prusse, dont les moqueries s'appellent philosophie et font encore aujourd'hui les délices de tes grands seigneurs et de tes bourgeois? Tes moqueries n'ont-elles pas été aussi continuelles et aussi sanglantes que tes persécutions? Si tes moqueries sont si puissantes, pourquoi donc n'en as-tu pas fait dans une occasion d'ailleurs assez drôle. Tu t'étais logé dans le corps d'un homme furieux, qui ne portait point de vêtement, il était nuit et jour dans les tombeaux et dans les montagnes, criant et se meurtrissant lui-même avec des pierres. Ayant donc vu Jésus de loin, il accourut et l'adora, et, jetant un grand cri, il dit : Qu'y a-t-il entre vous et moi, Jésus, fils du Dieu très-haut? Je vous conjure par le nom de Dieu, de ne point me tourmenter. Car Jésus te disait : Esprit immonde, sors de cet homme. Tu ne te moquas point de ce commandement. Au contraire, lorsqu'il te demanda : Comment t'appelles-tu? tu répondis : Je m'appelle Légion, parce que nous sommes beaucoup, et tu le prias de ne pas vous commander de vous en aller dans l'abîme, et de ne point vous chasser de ce pays-là. Or, il y avait là un grand troupeau de pourceaux qui paissaient le long de la montagne, et tout ce que vous étiez de démons lui fîtes cette prière : Envoyez-nous dans ces pourceaux, afin que nous y entrions. Et il vous dit : Allez; et, sortis de l'homme, vous entrâtes dans les pourceaux [1]. Telle est donc, ô Satan, prince de ce monde, dieu de ce siècle, telle est ta puissance réelle. Sans la permission de celui-là même que vous avez crucifié au milieu des moqueries, ni toi ni les tiens, hommes et démons, fussiez-vous des légions innombrables, ne pouvez pas seulement entrer dans le corps d'un pourceau.

[1] Math., 8, 28-34. Marc., 5, 1-20. Luc, 8, 24-39.

Nous venons de voir l'intérieur du monde et du gouvernement de son prince. Tournons maintenant nos regards vers le royaume de Dieu, vers l'Église catholique.

Le pape Grégoire XVI, né à Bellune, le 18 septembre 1765, élu pape le 2 février 1831, mourut le 1er juin 1846. Il avait été religieux bénédictin de l'ordre des Camaldules. Le 16 du même mois de juin, second jour du conclave, fut nommé pape le cardinal-évêque d'Imola, Jean-Marie des comtes Mastaï-Ferreti, qui prit le nom de Pie IX. Il était né à Sinigaglia dans la marche d'Ancône, le 13 mai 1792. Il vint à Rome à l'âge de vingt-deux ans. Reçu avec bonté par Pie VII, il voulut servir dans la garde noble du Pape. Mais le prince Barberini, chef de cette garde, ne voulut pas l'y recevoir à cause de sa faible santé. En effet, une attaque du haut-mal vint désoler le jeune comte, qui tomba en pleurant aux pieds de Pie VII. Le Saint-Père le releva et le consola en disant que Dieu veut, sans doute, l'appeler à lui par le chemin de la croix. Guéri par l'intercession de la sainte Vierge, le jeune Mastaï se consacra au service des autels. Il étudia la théologie dans l'académie ecclésiastique sous la direction de l'abbé Graniari, qui le donnait comme un modèle de piété et de charité à ses condisciples en disant qu'il avait le cœur d'un Pape.

Il y avait à Rome une maison d'orphelins et d'enfants délaissés, fondée par le maçon Jean Bonghi, qui accueillait les petits garçons mendiants, pour leur donner une éducation chrétienne, et pour leur apprendre un métier utile. Cet établissement avait depuis reçu des secours du Pape, et une direction ecclésiastique. Le jeune comte Mastaï s'occupait de ces enfants avant d'être prêtre, au lieu de s'adonner aux distractions de son âge; étant ordonné prêtre, il dit sa première messe dans la petite église des Orphelins, et il s'adonna plus que jamais à leur éducation. Nommé directeur de cette maison par le Pape, il demeurait dans une pauvre petite chambre de l'établissement, et il employait les revenus qu'il recevait de sa famille à subvenir aux besoins et même aux innocentes récréations de ses pauvres pupilles. Il s'occupa pendant sept ans de cet humble travail, lorsqu'il fut envoyé en Amérique avec monseigneur Mazi, nommé vicaire apostolique pour le Chili, le Pérou, le Mexique, pays qui avaient secoué la domination de l'Espagne et adopté le gouvernement républicain. Les voyageurs eurent beaucoup à souffrir dans la traversée; ils furent mis en prison à l'île de Majorque, par des employés espagnols qui regardaient d'un mauvais œil les relations directes de Rome avec un pays révolté. Le vaisseau fut attaqué par des corsaires, puis ballotté par un violent orage; un matelot tomba dans la mer, mais il fut sauvé. En Amérique, les voyageurs durent tra-

verser les déserts des Pampas, en passant la nuit au milieu de ces steppes; ils trouvèrent une fois pour gîte une cabane construite avec des ossements d'animaux, qui conservaient encore une odeur de cadavre; ils endurèrent la faim, la soif et les fatigues réservées aux hommes vraiment apostoliques. Ils furent d'abord reçus avec enthousiasme par les peuples américains; mais les gouvernements, jaloux de leur nouvelle autorité, suscitèrent tant de difficultés à la légation, qu'elle fut obligée de revenir à Rome sans avoir obtenu de grands résultats.

A son retour d'Amérique, l'abbé Mastaï ne trouva plus en vie Pie VII son premier protecteur; mais il fut bien accueilli par Léon XII, qui le nomma gouverneur de Saint-Michel au delà du Tibre, où les enfants apprennent les arts et métiers, où la vieillesse trouve un asile, et le vice une répression salutaire. Il déploya tant d'habileté dans l'administration difficile de cet établissement, qu'il fut nommé archevêque de Spolète. En remplissant avec zèle les devoirs de l'épiscopat, il s'appliquait à réformer le clergé, à apaiser les querelles qui s'élevaient parmi les laïques. En 1831, des révoltés s'étaient réfugiés à Spolète à l'approche de l'armée autrichienne; l'archevêque arrêta les troupes étrangères, et persuada lui-même les insurgés de se soumettre à l'autorité légitime. Un espion lui montrant la liste des personnes suspectes, il jeta le papier au feu en disant qu'un loup qui veut faire du mal aux brebis ne commence pas par prévenir le pasteur. Son cœur était rempli d'une charité ardente envers les pauvres; quand il avait dépensé son argent, il leur donnait de son argenterie.

Transféré en 1832 au siége d'Imola, il continua de s'appliquer à relever le mérite du clergé par des retraites spirituelles; il fonda une maison d'orphelins qui étaient donnés en apprentissage à des artisans chrétiens; il fit venir des sœurs de charité pour l'éducation des jeunes filles; il établit un pensionnat pour des étudiants : sa maison, ouverte aux hommes de tous les partis, devenait une voie de réconciliation. Élevé en 1841 à la dignité de cardinal, il revint immédiatement vaquer aux travaux de son diocèse, et s'occupait uniquement de ses devoirs de pasteur, jusqu'au conclave de 1846, où il fut élu pape le second jour.

Cette nomination excita un hosanna universel dans toute l'Europe. A Constantinople même le sultan en fut ému et envoya une ambassade complimenter le nouveau Pape. A Rome surtout l'enthousiasme n'eut point de bornes. C'était tous les jours des fêtes, des illuminations, des acclamations et des chants d'allégresse sous les fenêtres de Pie IX. L'excellent pontife y donnait lieu. Dès les premiers jours il publia une amnistie, qui rappelait de l'exil ceux que le gouvernement

précédent y avait condamnés pour conspirations et émeutes. D'autres décrets pontificaux réformaient divers abus et annonçaient des améliorations progressives. A la publication de l'amnistie, le peuple romain courut au palais du Pape avec des flambeaux et remplissait l'air des cris joyeux : Vive Pie IX ! jusqu'au moment où le Pontife parut au balcon et donna sa bénédiction à la multitude. Le lendemain, fête de Saint-Vincent de Paul, comme le Pape allait à l'église des Lazaristes, on détela ses chevaux pour traîner sa voiture à bras d'hommes. De autrefois on vit la voiture du Pape traînée par des personnages distingués, revenus de l'exil, et même par d'autres desquels on n'attendait guère une telle dévotion. Avec le temps et au loin, notamment à Nancy, où nous étions alors, ces démonstrations excessives et qui s'exécutaient comme par ordre, parurent suspectes. Et de fait, ce n'était plus l'élan spontané d'une population reconnaissante, mais l'exécution préméditée du plan de l'avocat Mazzini, le chef des socialistes, de tenir la multitude toujours en haleine par des rassemblements et des fêtes, et de se servir d'elle pour obtenir de l'autorité des concessions toujours plus grandes.

Il y avait à Rome un homme du peuple, nommé Angelo Brunetti, et surnommé Cicervacchio ou Joufflu par sa mère, qui était une femme pieuse. Le fils, devenu grand et fort, fut d'abord charretier, puis loueur de chevaux, marchand de vin, de bois et de fourrage. Comme il était sensible et compatissant, il était fort aimé du peuple. Mais il avait deux grands vices : il était orgueilleux et ivrogne. Les sociétés secrètes en profitèrent pour s'emparer de lui et en faire leur instrument sur la multitude. Les socialistes flattèrent donc sa vanité, lui donnèrent le titre de chef du peuple, le nommèrent officier de la garde civique, et lui ouvrirent les palais des princes. Ainsi corrompu, Cicervacchio finit par devenir un chef de sicaires et d'assassins. Un autre individu de Rome donna un exemple non moins étrange.

En 1815, nous avons vu la famille Bonaparte, errante à travers l'Europe, et cherchant en vain, au milieu des ruines de ses trônes, un abri pour reposer sa tête. Un seul homme lui témoigna une généreuse compassion. Le pape Pie VII l'accueillit d'abord dans ses États. Un membre de cette famille, Lucien Bonaparte, frère de Napoléon, s'étant toujours montré dévoué au Saint-Siége, Pie VII lui donna le titre de prince romain avec la principauté de Canino. Le fils de Lucien n'a pas eu la constance de suivre l'honorable exemple de son père. Voici ce qu'on lit dans l'histoire de la *Révolution de Rome*, par Balleydier : « Habile dans l'art de la dissimulation, Charles Bonaparte avait joué, sous le pontificat précédent, deux rôles diamétralement opposés. Le matin dans les antichambres des cardinaux, le

soir dans les conciliabules des sociétés secrètes, il avait exploité par un double jeu les chances du présent et les éventualités de l'avenir, souvent même on l'avait vu se rendre pieusement au Vatican pour déposer aux pieds de Grégoire XVI des hommages que son cœur démentait [1]. » En 1847 et 1848, le fils de Lucien, marchant à la tête des séditieux de Rome, un poignard à la main, se croyait à coup sûr plus habile que son père. Cependant s'il avait eu la simplicité filiale d'imiter son père jusqu'en 1852, l'univers chrétien et l'histoire, au lieu d'avoir à flétrir sa conduite, le proclameraient peut-être le membre le plus digne de la famille Bonaparte, et la France reconnaissante l'appellerait au trône impérial, du moins après son cousin Louis-Napoléon.

Les autres princes romains ne se montrèrent pas si mal, mais pas mieux. Le prince Aldobrandini, dupe peut-être des sociétés secrètes, arrache à Pie IX l'établissement d'une garde civique, dont les socialistes devaient se servir bientôt pour désarmer la garde fidèle des Suisses et entourer le Pape de ses plus grands ennemis. Lorsque la guerre éclata dans la haute Italie, entre le Piémont et l'Autriche, Pie IX consentit que les troupes romaines allassent aux frontières pour les défendre, mais pas au delà ni pour attaquer les Autrichiens. Le général Durando, par un mensonge qui déshonore tout homme d'honneur, assura aux troupes que le Saint-Père les envoyait avec sa bénédiction faire la guerre à l'Autriche. Au plus fort du danger, Pie IX ne se vit assisté par aucun des princes, aucun des grands, aucun des bourgeois notables de la Rome séculière. Un noble polonais dit à cette occasion :

« Cette capitale possède une puissante aristocratie qui doit aux Papes son élévation; une bourgeoisie dont le séjour des Papes à Rome fait toute la richesse; une bureaucratie, une armée liée au souverain par un devoir rigoureux et tenant tout du gouvernement; enfin, un peuple pauvre secouru par la charité toujours féconde des Pontifes. Et pourtant personne ne bougea pour défendre le Pape, ni même pour lui témoigner sa sympathie, sa douleur et sa fidélité. Une princesse, qui a beaucoup d'influence habituellement sur l'esprit de ses fils, se mit en vain à genoux pour les supplier d'aller voir le saint captif. La garde civique, la bourgeoisie armée qui avait juré de défendre l'Église confiée à son honneur, persista dans une stupeur immobile et parjure. Tous les rangs de la société, toute la nation romaine se montra indigne en ce jour, d'avoir chez elle le chef suprême du christianisme, le vicaire de Jésus-Christ. Espérons qu'un jour

[1] Tome 1, p. 16 et 17.

viendra où Rome pénitente et châtiée saura réparer le déshonneur de sa pusillanimité [1].

Le plus grand danger pour Pie IX fut au mois de novembre 1848. Le Pontife avait enfin trouvé un ministre capable et dévoué, le comte Rossi. « La papauté, disait Rossi avant d'être ministre, est la seule grandeur vivante de l'Italie. » Dévoué au chef de l'Église par patriotisme et par un sentiment religieux qui ne s'était jamais éteint dans son cœur, et qui s'était ranimé à Rome au milieu des ruines du monde, le ministre Rossi disait : « Pour arriver jusqu'au Pape, il faudra me passer sur le corps. » Un homme de cette capacité et de ce dévouement devint par là même odieux aux révolutionnaires. Les conjurés, tels que le prince de Canino, le comte Mamiani, le docteur Sterbini, se rendirent au congrès scientifique de Turin. De pareilles assemblées étaient depuis longtemps le prétexte des conciliabules de la conspiration. C'est au retour de cette tournée, dans une maison de Florence ou de Livourne, que la mort de Rossi fut décidée. L'avocat Mazzini, dans une lettre qui fut publiée, déclare que cette mort est indispensable. Dans un des clubs de Rome, on choisit et l'on tira au sort les assassins qui devaient aider au meurtre de Rossi, et l'acteur principal de ce crime, qui s'exerça sur un cadavre, dans un hôpital. Le 15 novembre était désigné pour l'ouverture des chambres, dans le palais de la chancellerie. Rossi, qui devait y prononcer le discours d'ouverture, est averti, de plusieurs parts, du danger qui le menace. Le 15, au matin, il va prendre les ordres du Pape, qui lui recommande d'être sur ses gardes, et lui donne sa bénédiction, que le ministre devait recevoir pour la dernière fois. En descendant l'escalier, il rencontre un prêtre qui lui dit à l'oreille : « Ne sortez pas, où vous êtes mort ! » Rossi répond : « La cause du Pape est la cause de Dieu. » Quelques minutes après, comme il montait l'escalier de la chambre des représentants, il reçoit à la gorge un coup de poignard qui lui donna la mort.

La chambre écouta en silence les détails du meurtre commis à la porte de la salle. Parmi les représentants de Rome séculière, pas une seule voix ne s'éleva pour blâmer cet horrible attentat. Au bas de l'escalier, dans la place, la garde civique était en armes ; personne n'arrêta le meurtrier, personne même n'en manifesta l'intention. Le criminel, impuni, fut conduit en triomphe, dans la ville, par ses complices, auxquels se joignirent quelques dragons et carabiniers ou gendarmes. Ils chantaient un cantique nouveau : « Bénie la main

[1] *Guerres et révolutions d'Italie en* 1848 *et* 1849, par le comte Édouard Lubienski, p. 257 et 258.

rer le déshonneur

le novembre 1848.
t dévoué, le comte
nistre, est la seule
'Église par patrio-
jamais éteint dans
lieu des ruines du
jusqu'au Pape, il
ette capacité et de
olutionnaires. Les
amiani, le docteur
Turin. De pareilles
es conciliabules de
ans une maison de
décidée. L'avocat
que cette mort est
oisit et l'on tira au
Rossi, et l'acteur
, dans un hôpital.
es chambres, dans
noncer le discours
ger qui le menace.
oe, qui lui recom-
énédiction, que le
descendant l'esca-
: « Ne sortez pas,
Pape est la cause
ontait l'escalier de
e un coup de poi-

eurtre commis à la
séculière, pas une
tentat. Au bas de
armes ; personne
esta l'intention. Le
s la ville, par ses
ons et carabiniers
: « Bénie la main

e comte Édouard La-

qui poignarda Rossi. » Le fer de l'assassin, couronné de fleurs, fut exposé, dans le café des Beaux-Arts, à la vénération du public. Les meurtriers de Rossi vinrent insulter sa veuve, en la forçant, par une cruelle ironie, d'illuminer sa maison. Les journaux approuvaient le crime, comme l'expression nécessaire du suffrage universel.

Les conjurés se hâtèrent de profiter du crime. Le lendemain, 16 novembre, il était question, à la chambre, d'envoyer une députation au Pape, pour lui exprimer des regrets de ce qui était arrivé. Le prince de Canino s'y opposa. Le club préparait, de son côté, une grande démonstration, et demandait à la garde civique et à l'armée de se réunir à lui. Une émeute, organisée depuis longtemps, se dirige contre le Quirinal, demeure du Pape, et braque le canon contre la porte du palais. Des maisons voisines, on tire des coups de fusil ; une balle vient frapper à mort monseigneur Palma, qui expire aux pieds de Pie IX. Le feu est mis à une des portes, mais les Suisses parviennent à l'éteindre. On menace Pie IX de passer au fil de l'épée tous les habitants du palais, en n'épargnant la vie qu'à lui seul, s'il ne veut pas se rendre aux exigences de la révolution. Des balles, tombées dans la chambre du Pape, prouvent que lui-même n'eût pas été épargné. Dans cette extrémité, Pie IX consent à subir le ministère qu'on lui impose : c'était une bande de sept traîtres, à l'exception de l'abbé Rosmini, qui refusa d'en faire partie.

Le lendemain, 17 novembre, plusieurs députés proposèrent à la chambre d'envoyer une députation au Saint-Père, pour lui présenter l'expression de leur dévouement et de leur reconnaissance. Le prince de Canino, qui se faisait appeler le citoyen Bonaparte, empêcha cette motion en disant que cette démarche était imprudente, et qu'on pourrait s'en repentir ; que le peuple italien est le maître, et qu'il saura bien briser les chambres, les ministres et les trônes qui s'opposent à ses élans vigoureux.

Immédiatement après l'émeute, le Pape avait déclaré au corps diplomatique, rassemblé autour de lui, qu'il ne prenait aucune part aux actes d'un ministère qu'il avait subi pour éviter l'effusion du sang, mais qu'il n'avait pas formé ; qu'il avait même donné l'ordre de ne pas employer les formules ordinaires, afin qu'on ne prît pas le change. Les noms des diplomates étrangers qui étaient présents au Quirinal, pendant que le Pape était abandonné de ses propres sujets, sont : Martinez della Rosa, ambassadeur d'Espagne, avec le secrétaire d'ambassade Arnao ; le duc d'Harcour, ambassadeur de France ; le comte de Spaur, de Bavière ; le baron Venda-Cruz, avec le commandant Huston, de Portugal ; le comte Boutenieff, qui représentait, en ce jour, l'empereur de Russie et le roi de Pologne ; Figuereido,

ambassadeur du Brésil; Liedekerke, de Hollande, et plusieurs autres diplomates, dont pas un italien (1). Il y avait encore à Rome un ambassadeur, non pas officiel, mais officieux, de l'Angleterre; non pas auprès du Pape, mais ailleurs. Lord Minto fut reçu avec enthousiasme par les sociétés secrètes de Rome; le peuple oublia, dès lors, le chemin du Quirinal, pour lui donner des sérénades. Lord Minto allait au cercle populaire et aux bureaux du journal socialiste; il recevait même Cicervacchio avec courtoisie, et il fit des vers pour son fils Cicervacchietto.

Le Sauveur pouvait dire de nouveau à ses ennemis, comme au jardin des Olives : « Voici votre heure, et la puissance des ténèbres. » Son vicaire se voyait entre les mains de ses ennemis. La Rome ecclésiastique, il est vrai, l'Église romaine, demeurait, au fond, digne de saint Pierre et d'elle-même. Tous les cardinaux se montraient fidèles; mais plusieurs, menacés personnellement du poignard, ne devaient pas s'y exposer sans nécessité. Pie IX avait engagé lui-même les enfants de Saint-Ignace à prendre le chemin de l'exil pour ne point irriter à l'excès la fureur de leurs ennemis. Pie IX, fêté l'année précédente non moins que le Sauveur allant à Jérusalem, se voyait maintenant tout seul et comme à l'agonie. A la vérité, il est entouré des dignes représentants de l'Europe chrétienne; mais l'Europe elle-même est en feu. Le roi de Naples est menacé par des révolutions et en deçà et au delà du Phare. La Lombardie, Venise, sont en insurrection; le Piémont fait la guerre à l'Autriche; toute la Hongrie est soulevée. Deux fois l'empereur Ferdinand est réduit à quitter sa capitale, en révolution. Ne sachant plus où donner de la tête, il remet l'empire expirant à un jeune homme de dix-huit ans. Le roi de Prusse et d'autres souverains d'Allemagne, qui croyaient diriger la révolution à leur profit, sont obligés de fuir devant elle, ou de la combattre dans la rue pour sauver leur vie. La France, qui a donné le signal de cette commotion universelle, la France est réduite à défendre sa vie contre elle-même; Paris est un champ de bataille où des hommes et des femmes tuent les soldats français avec des balles empoisonnées; plus de vaillants capitaines succombent, dans une seule bataille contre l'anarchie parisienne, que pendant toute la guerre contre les Bédouins d'Afrique. C'est vraiment l'heure des ténèbres, et le règne de l'enfer. Détournons-en quelques moments nos regards.

C'était à Naples, le 25 novembre, à 11 heures du soir. Le nonce apostolique, monseigneur Garibaldi, se retirait dans ses apparte-

[1] Lubienski, ch. 15.

et plusieurs autres
ore à Rome un am-
ngleterre; non pas
reçu avec enthou-
le oublia, dès lors,
nades. Lord Minto
nal socialiste; il re-
des vers pour son

nemis, comme au
nce des ténèbres. »
ais. La Rome ecclé-
au fond, digne de
montraient fidèles;
gnard, ne devaient
é lui-même les en-
il pour ne point ir-
, fêté l'année pré-
usalem, se voyait
érité, il est entouré
mais l'Europe elle-
des révolutions et
ise, sont en insur-
oute la Hongrie est
it à quitter sa capi-
de la tête, il remet
uit ans. Le roi de
croyaient diriger la
vant elle, ou de la
rance, qui a donné
ce est réduite à dé-
amp de bataille où
ais avec des balles
ombent, dans une
pendant toute la
ent l'heure des té-
ques moments nos

du soir. Le nonce
dans ses apparte-

ments, lorsqu'un homme, arrivé en poste de Rome, le comte de Spaur, ministre de Bavière, force pour ainsi dire la porte de la chambre, et dit : « Monseigneur, le roi est-il à Naples? — Arrivé dans la journée, il repart demain matin pour Caserte. — Il faut, monseigneur, que je le voie... — Demain? — Tout de suite, ce soir, à l'instant même. — Ce soir? Y pensez-vous, comte? — Il le faut, monseigneur, et je compte sur vous pour être présenté. — Vous ne savez donc pas l'heure qu'il est? — Le comte tira sa montre, et dit : Il est onze heures et cinq minutes, monseigneur. — Il sera minuit avant que nous soyions au palais. — Il serait une heure qu'il faudrait que je visse le roi. — Mais, encore une fois, comte, réfléchissez donc : le roi sera couché. — Nous le ferons lever. »

Pour le coup, monseigneur Garibaldi crut que le comte avait perdu la raison. « Faire relever le roi, monsieur de Spaur! s'écria-t-il.— Oui, monseigneur, si le roi était couché. » Alors, comme le nonce, après s'être incliné devant le ministre, s'apprêtait à entrer dans l'intérieur de ses appartements, le comte ouvrant son portefeuille en sortit un pli cacheté aux armes pontificales et à l'adresse du roi, puis le montrant à monseigneur Garibaldi : « Reconnaissez-vous, lui demanda-t-il, cette écriture et ce sceau? — C'est l'écriture et le sceau de Sa Sainteté, répondit le nonce, avec un cri de surprise. — Oui, monseigneur, vous voyez donc bien que je dois être immédiatement présenté au roi. — Monsieur le comte! — Monseigneur, en ce moment les minutes sont des heures, et, au nom de Sa Sainteté, je vous rends responsable de celles que nous perdons; voulez-vous, oui ou non, me conduire chez Sa Majesté? — Permettez, au moins, monsieur le comte, que j'aille la prévenir. »

Minuit allait sonner, lorsque le nonce, introduit au palais pour affaire pressée, fut admis devant le roi, qui, instruit de l'arrivée extraordinaire de l'ambassadeur de Bavière et de la lettre autographe qu'il avait à lui remettre de la part du Pape, consentit à le recevoir immédiatement. Le comte de Spaur monta seul chez le roi, le nonce l'attendit dans sa voiture. « Sire, dit alors le ministre de Bavière, en s'inclinant devant Ferdinand II, pardonnez-moi de me présenter à cette heure devant Votre Majesté, je vous apporte la nouvelle d'événements très-graves : vous la trouverez dans cette lettre de Sa Sainteté. »

« Sire, le pontife romain, le vicaire de Jésus-Christ, le souverain des États du Saint-Siége, s'est vu forcé par les circonstances d'abandonner sa capitale, afin de ne point compromettre sa dignité, et pour éviter d'approuver par son silence les excès qui se sont commis et se commettent à Rome. Il est à Gaëte, mais il y est pour

peu de temps, ne voulant compromettre en aucune façon ni Votre Majesté ni le repos de ses peuples.—Le comte de Spaur aura l'honneur de présenter cette lettre à Votre Majesté, et lui dira ce que le manque de temps ne me permet pas de lui exprimer, relativement au lieu où le Pape compte se rendre incessamment. — Dans la quiétude de l'esprit, et avec la plus profonde résignation aux décrets de Dieu, il envoie à Votre Majesté, à sa royale épouse et à sa famille, la bénédiction apostolique. — Mola di Gaeta, 25 novembre 1848. — Pius papus Nonus. »

Le roi des Deux-Siciles parcourut cette lettre rapidement du cœur et des yeux, le cœur plein de sanglots et les yeux remplis de larmes, son émotion gagna le comte de Spaur qui, debout dans sa haute taille, les bras croisés sur la poitrine, attendait la réponse du roi. « Monsieur le comte, lui dit Ferdinand II, revenez dans six heures, ma réponse sera prête. » Le comte prit congé du roi et rejoignit le nonce, auquel seulement alors il confia le contenu des dépêches qu'il avait remises à Sa Majesté. « Dieu soit loué, s'écria monseigneur Garibaldi, en se jetant dans les bras du comte, Pie IX est sauvé ! »

A cette heure avancée de la nuit, le roi, après avoir fait part à la reine de la lettre de Sa Sainteté et de ses intentions, fit immédiatement chauffer les deux frégates à vapeur *le Tancrède* et *le Robert*, et embarquer à leur bord un bataillon du 1er régiment des grenadiers de la garde et un bataillon du 9e régiment de ligne. Puis, descendant aux plus petits détails, il s'occupa avec activité de faire transporter sur les deux bâtiments une foule d'objets nécessaires au service du Pape et de sa suite; il poussa même la prévoyance jusqu'au linge dont Pie IX et les personnes qui l'accompagnaient pouvaient avoir besoin. On sent que c'est un fils qui pense à son père.

Quelques heures après, lorsque le comte de Spaur se présenta pour recevoir la réponse de Sa Majesté : « Nous la porterons ensemble, » lui dit le roi. Et comme tout était prêt pour le départ, il pria le ministre de Bavière de le suivre, et il monta sur *le Tancrède* avec la reine, le comte d'Aquila, le comte Trapani, l'infant don Sébastien et une suite brillante autant que nombreuse. Quelques instants après les canons des forts tonnèrent : la flottille royale volait à toute vapeur sur les flots de la mer [1].

Anges de Dieu, veillez sur ce roi de nos cœurs ! car en honorant comme il fait le père commun de nous tous, Ferdinand II s'est acquis

[1] Balleydier, t. 1, p. 262. — *Relation du voyage de Pie IX à Gaëte*, par la comtesse de Spaur.

ne façon ni Votre
Spaur aura l'hon-
lui dira ce que le
mer, relativement
t. — Dans la quié-
on aux décrets de
et à sa famille, la
ovembre 1848. —

pidement du cœur
remplis de larmes,
out dans sa haute
la réponse du roi.
z dans six heures,
lu roi et rejoignit
tenu des dépêches
é, s'écria monsei-
comte, Pie IX est

avoir fait part à la
ns, fit immédiate-
ède et *le Robert*, et
ent des grenadiers
gne. Puis, descen-
é de faire transpor-
essaires au service
nce jusqu'au linge
nt pouvaient avoir
ère.
Spaur se présenta
s la porterons en-
pour le départ, il
ta sur *le Tancrède*
ni, l'infant don Sé-
breuse. Quelques
ottille royale volait

! car en honorant
and II s'est acquis

ie IX à Gaëte, par la

un trône d'amour et de reconnaissance dans le cœur de tous les fidèles catholiques. La nouvelle de sa piété filiale est par toute la terre un baume, un parfum qui console, qui réjouit, qui annonce aux nations attristées une ère meilleure, une époque de réconciliation et de paix. Que la bénédiction de Dieu soit à jamais sur lui et sur toute sa famille!

Mais comment notre père, comment Pie IX est-il venu de Rome à Gaëte? Nous l'avons laissé prisonnier dans sa propre demeure et de ses propres sujets, mais entouré des dignes représentants de l'Europe chrétienne, et de plusieurs serviteurs fidèles. L'avis commun était que le Pape devait se dérober à ses ennemis par la fuite. Mais comment? mais où? Sera-ce en France, en Espagne ou ailleurs? car où est le Pape là est Rome, là est l'Église, là est le centre de l'univers catholique, là est le cœur et l'âme de toutes les nations chrétiennes.

La tempête révolutionnaire grossissait à vue d'œil. Pie IX hésitait toujours, lorsqu'un soir, le 22 novembre, il reçut une petite boîte accompagnée d'une lettre conçue en ces termes :

« Très-Saint-Père. — Pendant les pérégrinations de son exil en France, et surtout à Valence, où il est mort et où reposent son cœur et ses entrailles, le grand Pape Pie VI portait la très-sainte Eucharistie sur sa poitrine ou sur celle des prélats domestiques qui étaient dans sa voiture. Il puisait dans cet auguste sacrement une lumière pour sa conduite, une force pour ses souffrances, une consolation pour ses douleurs, en attendant qu'il y trouvât le viatique pour son éternité. Je suis possesseur, d'une manière certaine et authentique, de la petite pyxide qui servait à un si religieux, si touchant, si mémorable usage. J'ose en faire hommage à Votre Sainteté! héritier du nom, du siége, des vertus, du courage et presque des tribulations du grand Pie VI; vous attacherez peut-être quelque prix à cette modeste mais intéressante relique, qui, je l'espère bien, ne recevra plus la même destination. Cependant, qui connaît les desseins de Dieu dans les épreuves que sa providence ménage à Votre Sainteté? Je prie pour elle avec amour et foi. Je laisse la pyxide dans le petit sac de soie qui la contenait et qui servait à Pie VI; il est absolument dans le même état que lorsqu'il était suspendu à la poitrine de l'immortel pontife. — Je garde un précieux souvenir et une profonde reconnaissance des bontés de Votre Sainteté à l'époque de mon voyage à Rome l'année dernière. Daignez encore y ajouter votre bénédiction apostolique; je l'attends prosterné à vos pieds. — Valence, le 15 octobre 1848. + Pierre, évêque de Valence. »

A la lecture de cette lettre, et surtout à la vue de la précieuse re-

liqu e qu'elle accompagnait, le Pape crut reconnaître un avertissement d'en haut. Il n'hésita plus. Son évasion fut concertée entre le duc d'Harcourt, ambassadeur de France, et le comte de Spaur, ambassadeur de Bavière. La comtesse de Spaur fut mise de la partie. Elle devait aller en avant à Albano, avec son fils Maximilien, accompagné de son gouverneur le père Liebel. Le comte devait stationner près de l'église Saint-Pierre et Saint-Marcellin, pour y recevoir le Pape dans sa voiture et sortir de Rome ensemble. Le duc d'Harcourt devait se rendre dans la chambre même du Pape, pour lui donner moyen de sortir du palais dans une mauvaise cariole et de rejoindre le comte de Sp aur. Les choses s'exécutent comme il était convenu. Le 24, vers cinq heures du soir, le duc entrait chez le Pape comme pour une audience. Pie IX quitta aussitôt ses vêtements ordinaires, qui sont blancs, s'habilla de noir comme un simple prêtre et mit une paire de lunettes vertes. Il sortit par un corridor solitaire, mais dont on eut de la peine à ouvrir la porte. Pendant ce temps, le duc d'Harcourt resté seul dans la chambre du Pape, lisait tout haut. A sept heures, il se retira disant aux gens de l'antichambre et aux gardes, que le saint Père indisposé s'était mis au lit, puis il prend une chaise de poste pour Civita-Vecchia, où il arrive à minuit et s'embarque sur le *Ténare* pour Gaëte.

La difficulté d'ouvrir la porte du corridor avait mis le Pape en retard d'une demi heure. Le comte de Spaur, qui attendait près de l'église Saint-Pierre et Saint-Marcellin, en conçut de vives inquiétudes. Les inquiétudes de la comtesse à Albano furent bien plus terribles. Elle y attendait son mari avec l'illustre fugitif pour trois heures après midi. Cinq heures, six heures, sept heures sonnèrent sans qu'elle eût de nouvelles.

Cependant, dit-elle, nous qui étions à Albano depuis le matin, nous passions des heures fort tristes et fort pénibles. Je dis nous, puisque j'étais avec mon fils et son gouverneur, le père Liebel. Jamais mon âme n'avait été poursuivie de si épouvantables fantômes. Mon pauvre fils, me voyant dans un état qui eût fait pitié même à des inconnus, venait de moments en moments me demander la cause d'une telle affliction, et me presser de lui dire ce qui pouvait me troubler à ce point ; et moi, pour surcroît de tourment, j'étais forcée de ne pas laisser échapper un seul mot du secret, que je m'étais promis de garder fidèlement jusqu'au dernier moment, ce qui m'obligeait à dissimuler avec mon fils comme j'avais fait avec mon père. A la fin Max [1] revint près de moi, au sortir de l'église de la Madonna

[1] Abréviation familière de Maximilieu.

nnaître un avertisse-
ût concertée entre le
omte de Spaur, am-
ût mise de la partie.
Maximilien, accom-
nte devait stationner
, pour y recevoir le
e. Le duc d'Harcourt
ape, pour lui donner
ariole et de rejoindre
me il était convenu.
chez le Pape comme
vêtements ordinaires,
simple prêtre et mit
rridor solitaire, mais
ant ce temps, le duc
e, lisait tout haut. A
'antichambre et aux
au lit, puis il prend
l arrive à minuit et

avait mis le Pape en
qui attendait près de
ut de vives inquiétu-
rent bien plus terri-
itif pour trois heures
ures sonnèrent sans

no depuis le matin,
énibles. Je dis nous,
r, le père Liebel. Ja-
uvantables fantômes.
fait pitié même à des
e demander la cause
e ce qui pouvait me
rment, j'étais forcée
ecret, que je m'étais
moment, ce qui m'o-
s fait avec mon père.
église de la Madonna

de l'Étoile, où il était entré, disait-il, afin de prier pour son père et pour moi. Il me supplia cette fois les larmes aux yeux de consentir à lui dire le péril dont son père était menacé et qui me causait une si vive douleur; je lui répondis que le comte s'était chargé de faire sortir de Rome, avec lui, un grand personnage, et que si malheureusement l'entreprise échouait, il pourrait être gravement compromis; j'ajoutai que je n'avais et n'aurais point de repos tant que je ne les verrais pas arriver tous deux sains et saufs. Je finis en l'exhortant, ainsi que son gouverneur, qui, d'après mes paroles s'était déjà figuré qu'il s'agissait du cardinal secrétaire d'État, à ne témoigner aucune surprise lorsqu'ils reconnaîtraient le fugitif, et à se garder de montrer de la curiosité en sa présence.

Enfin, après neuf heures du soir, au milieu d'une obscurité profonde, la pauvre dame est informée que le comte l'attend au bourg d'Aricie. Elle s'y rend aussitôt. Presque toutes les lanternes de la voiture étaient éteintes, afin qu'on ne pût reconnaître le personnage qui allait y monter. Arrivé dans le bourg, la comtesse reconnut son mari au milieu d'un groupe de gendarmes, et derrière lui un homme vêtu de noir, debout, et le dos appuyé contre une palissade qui bordait la route. Aussitôt elle adressa à celui-ci les paroles convenues et lui, dit : Docteur, montez dans ma voiture, montez vite, car je n'aime pas à voyager la nuit. Alors, un gendarme ayant ouvert la portière et défait le marche-pied, le docteur monta, et le soldat refermant la voiture leur souhaita un bon voyage, en ajoutant que nous pouvions être tranquilles et que la route était parfaitement sûre.

Voici donc nos émigrés en chemin à dix heures du soir. Le docteur, qui n'était autre que Pie IX, assis à gauche au fond de la voiture, le père Liebel en face de lui, la comtesse à sa droite et son jeune fils vis-à-vis d'elle. Le comte et un domestique étaient montés derrière la voiture sur un siége adapté à cet usage. La comtesse d'origine française, mais née romaine, ne put maîtriser longtemps son émotion, et exprima au saint-Père sans égard aux convenances et sans penser que les autres ne pouvaient la comprendre tout ce qu'elle ressentait de peine à feindre et quels efforts elle faisait pour ne pas tomber à genoux devant l'auguste vicaire de Jésus-Christ, qui de plus portait sur son cœur la sainte eucharistie dans la pyxide envoyée par l'évêque de Valence. Pie IX répondit avec bienveillance : Soyez tranquille, ne craignez rien, Dieu est avec nous.

A la première poste où l'on changea de chevaux, on ralluma les bougies de la voiture. Le jeune Max et le père Liebel, reconnaissant alors la figure du saint Père, témoignèrent une grande surprise, et aussitôt chacun d'eux se renfonça dans son coin, en se faisant le plus

petit possible. La douce piété de Pie IX les rassura bientôt. Pendant toute la route il ne cessa d'adresser au Rédempteur des prières pour l'amour de ses persécuteurs, et de réciter le bréviaire et d'autres oraisons avec le père Liebel. Averti au-delà de Terracine qu'il était à la frontière des deux États, il versa des larmes et récita le *Te Deum*. A un mille de Mola di Gaeta, deux personnes ouvrirent la portière du côte du Pape, et lui prirent les mains qu'elles baignèrent de larmes. L'une de ces deux personnes était le chevalier Arnao, secrétaire de l'ambassade d'Espagne ; à la vue de l'autre, le saint Père s'écria, en se croisant les bras : Je vous rends grâces, Seigneur, d'avoir aussi conduit ici, sain et sauf, le bon cardinal Antonelli.

Arrivés à la Mola di Gaëta les illustres fugitifs descendirent tous à l'auberge dite de Cicéron. C'est de là que le 25 à deux heures après midi Pie IX envoya le comte de Spaur au roi de Naples, avec la lettre que nous avons vue. Le Pape se rendit à Gaëte avec sa suite. Son intention était de se faire connaître confidentiellement à l'évêque, monseigneur Parisio, et de lui demander l'hospitalité pour quelques jours. Malheureusement, le jour même, le pieux évêque avait dû quitter la ville pour aller recevoir les derniers soupirs de son frère, ancien ministre du roi de Naples. Un fidèle serviteur napolitain, nommé Daniélo, se trouvait seul au palais, lorsque le Saint-Père et les siens, s'y présentant, insistèrent pour être reçus ; mais Daniélo, qui ne les connaissait point, leur dit que, en l'absence de son maître, il ne pouvait accéder à leur désir. Vainement le cardinal Antonelli, insistant, lui dit que monseigneur Parisio serait désolé lorsqu'il apprendrait que *ses amis* avaient été repoussés de sa demeure ; le fidèle domestique persista dans ses refus, ajoutant avec impatience qu'il n'avait point d'ordre à cet égard. « Si vous nous connaissiez, répondit le Saint-Père, vous nous recevriez avec empressement. — C'est justement parce que je ne vous connais point, répliqua Daniélo, que je ne puis vous recevoir ; d'ailleurs, le palais d'un évêque n'est pas une auberge. — Je suis parfaitement connu de monseigneur Parisio. — C'est possible ; mais vous ne l'êtes pas de moi, qui ne vous ai jamais vu : il vous faut aller chercher un gîte ailleurs. Disant ainsi, le serviteur napolitain, fermant brusquement la porte du palais, se retira en grommelant contre les importuns.

Ainsi repoussée du palais épiscopal, la caravane apostolique alla s'installer dans une petite maison de chétive apparence, nommée l'auberge du Jardinet, parce qu'il y a un petit jardin devant la porte. D'autres incidents survinrent. Le comte de Spaur, en partant pour Naples, avait échangé son passeport contre celui du chevalier Arnao, secrétaire de l'ambassade d'Espagne, dont il prenait la voiture. Le

ra bientôt. Pendant
npteur des prières
e bréviaire et d'au-
de Terracine qu'il
mes et récita le *Te*
es ouvrirent la por-
elles baignèrent de
alier Arnao, secré-
ıtre, le saint Père
ces, Seigneur, d'a-
l Antonelli.
escendirent tous à
deux heures après
Naples, avec la let-
aëte avec sa suite.
iellement à l'évê-
l'hospitalité pour
, le pieux évêque
erniers soupirs de
dèle serviteur na-
, lorsque le Saint-
être reçus; mais
, en l'absence de
Vainement le car-
Parisio serait dé-
é repoussés de sa
fus, ajoutant avec
d. « Si vous nous
vriez avec empres-
connais point, ré-
urs, le palais d'un
nt connu de mon-
'êtes pas de moi,
un gîte ailleurs.
quement la porte
rtuns.
e apostolique alla
arence, nommée
n devant la porte.
en partant pour
chevalier Arnao,
ait la voiture. Le

Pape, étant donc installé à l'auberge du Jardinet, le chevalier Arnao et le cardinal Antonelli se rendirent chez le commandant de la citadelle : c'était un vieux général, suisse de nation, nommé Grosse. Ayant lu, dans le passeport que lui présenta d'Arnao, le nom du comte de Spaur, ambassadeur de Bavière, il fut ravi de pouvoir adresser la parole, en allemand, au représentant d'une puissance allemande; mais, au lieu de répondre à son interpellation, l'espagnol Arnao restait muet et embarrassé : l'excellent homme, s'imaginant que le comte de Spaur, auquel il croyait parler, avait l'oreille dure, répéta ses paroles à voix haute et sonore. Cette fois, le chevalier Arnao répondit que, ayant été élevé en France et depuis lors marié à une Romaine, il avait oublié sa langue au point de n'en pouvoir plus comprendre une syllabe. Alors, le commandant se tourna vers le cardinal, qu'il prenait pour le secrétaire du comte, et, voyant que celui-ci ne répondait pas davantage, il se montra fort surpris d'apprendre que, sur deux représentants d'une nation étrangère, pas un n'en comprît la langue; il commençait à penser que ces étrangers pouvaient bien être deux espions des révoltés romains, venus là pour examiner l'état de la fortesesse; cependant, comme il était poli autant que vigilant, il leur permit de rester dans la ville, et les congédia : mais, en même temps, il donna ordre à un officier et au juge de paix d'avoir l'œil sur les hôtes du Jardinet.

Après que le Pape eut pris quelque nourriture dans sa chambre, ses compagnons de voyage se mirent à table dans la salle voisine. Ils allaient se lever, quand ils voient venir le juge et l'officier. Aussitôt le père Liebel courut tourner la clef de la chambre où était le Pape, qu'il enferma; et nous, dit la comtesse dans sa relation, c'est-à-dire le cardinal, le père Liebel, le chevalier Arnao, mon fils Maximilien et moi, nous fîmes cercle dans la salle à manger, où nous reçumes M. le juge et l'officier. Là, chacun de nous s'évertua, du mieux qu'il pût, à cacher notre secret, que les deux observateurs s'efforçaient de pénétrer.... Le juge allait nous quitter, lorsque l'officier, qui, jusque-là, était resté droit sur ses pieds et muet derrière ma chaise, me demanda la permission de parler, puis, entrant en matière sans plus de précaution, il me dit d'emblée que le bruit courait, dans le pays, que deux cardinaux travestis se trouvaient parmi nous. A quoi je répondis, sans hésiter, qu'il avait déjà dû reconnaître en moi l'un de ces deux personnages, puisque je l'étais réellement, et qu'il n'avait plus qu'à chercher l'autre parmi mes compagnons de voyage, pour être bien assuré de les avoir découverts tous deux. Par cette facétie, accompagnée des éclats de rire de toute la société, nous mîmes fin à la visite de M. le juge et de l'officier.

Le 26, qui était un dimanche, les compagnons du Pape étaient allés à l'Église entendre la messe à six heures du matin. L'officier y vint annoncer au chevalier Arnao, en s'adressant à lui comme au ministre de Bavière, que l'ambassadeur de France, arrivé de Rome, pendant la nuit, sur un bâtiment à vapeur, le demandait. Ils partirent ensemble, et se rendirent au vaisseau, qui était *le Ténare,* chargé du bagage et de la suite du Pape. En les voyant, l'ambassadeur, ignorant absolument le départ du comte pour Naples et le changement de passeports, appela par son vrai nom M. Arnao, et cela en présence du commandant Grosse, qui était venu là pour remplir le devoir de sa charge. Le secrétaire de l'ambassade d'Espagne, voyant la surprise et le trouble que les paroles de l'ambassadeur de France venaient de causer au commandant de la place, s'approcha de lui, et le pria de l'excuser pour s'être présenté avec le passeport du ministre de Bavière, parce que celui-ci, ayant été obligé de courir en toute hâte à Naples, par ordre du Pape, et s'étant séparé de sa famille, qui voulait voir Gaëte, ils avaient été forcés de changer de passeports, pour que l'un pût librement entrer à Naples, et que les autres fussent admis dans la forteresse.

Alors, ajoute la comtesse de Spaur, le commandant lui demanda si au moins j'étais la vraie comtesse de Spaur, et, sur la réponse affirmative du chevalier, tous deux vinrent me rejoindre à l'auberge, où j'étais retourné, au sortir de l'église, avec mon fils et M. le cardinal. Le commandant voulut absolument que nous allassions tous ensemble prendre du chocolat chez lui. Nous ayant obligés, à force d'instances et de politesses, d'accepter cette invitation, il nous mena à son logement, qui était au rez-de-chaussée du petit pavillon du roi. Ayant donné l'ordre à une personne de sa famille d'apporter tout ce qu'il lui fallait pour nous apprêter, de ses propres mains, ce déjeûner, il commença à nous adresser mille questions sur les affaires de Rome, à s'informer minutieusement de toutes choses, et surtout du motif de la mission de mon mari. Ayant sans doute pu comprendre, d'après nos réponses, qu'il était possible que le Pape vînt séjourner dans cette forteresse, il se hâta de nous mener partout, dans la maison, pour nous prouver que, si Sa Sainteté venait à Gaëte, elle y serait assez bien établie, au moins sous le rapport du logement. Étant revenu chez lui, trois messagers vinrent à lui, coup sur coup, au moment où il commençait à râper son chocolat; ils lui annoncèrent qu'on voyait en mer des bâtiments portant le pavillon napolitain; puis, qu'on apercevait le signal qui indiquait un transport de troupes; enfin, on l'avertit qu'ils amenaient une personne de la famille royale. Il faisait beau voir la surprise du bon général Grosse, qui, depuis la

s du Pape étaient
matin. L'officier y
t à lui comme au
, arrivé de Rome,
ndait. Ils partirent
Ténare, chargé du
nbassadeur, igno-
et le changement
t cela en présence
mplir le devoir de
ne, voyant la sur-
eur de France ve-
rocha de lui, et le
eport du ministre
le courir en toute
de sa famille, qui
ger de passeports,
que les autres fus-

dant lui demanda
sur la réponse af-
indre à l'auberge,
fils et M. le car-
ous allassions tous
nt obligés, à force
ion, il nous mena
tit pavillon du roi.
le d'apporter tout
res mains, ce dé-
s sur les affaires de
,et surtout du motif
mprendre, d'après
nt séjourner dans
t, dans la maison,
aëte, elle y serait
gement. Étant re-
sur coup, au mo-
s lui annoncèrent
villon napolitain;
nsport de troupes;
e la famille royale.
sse, qui, depuis la

veille au soir, n'avait vu arriver que des choses absolument nouvelles et inexplicables. Hors de lui, il s'informait, il questionnait. « Mais que veut dire tout ce qui se passe? que vient faire ici cette troupe que je n'ai point appelée? et quelle est donc la personne royale qui arrive à Gaëte? » Tandis que ces idées et bien d'autres lui passent par l'esprit, un officier vient lui dire que le roi lui-même descend à terre. A cette dernière nouvelle, abandonner le chocolat à qui veut s'en charger, et courir au port pour assister au débarquement du roi, tout cela fut fait en moins de temps qu'il ne m'en faut pour le dire.

Il était environ une heure après midi, lorsque le roi et les personnes de sa suite abordèrent à Gaëte. A peine descendu sur le quai, le roi aperçut le commandant de la place, et lui dit : « Général! où est le Pape? — Sire! je pense que le Pape est à Rome, mais qu'il arrivera. — Comment, répliqua le roi, le Pape est à Gaëte depuis vingt-quatre heures, et vous l'ignorez! » Alors le chevalier Arnao, qui se trouvait là avec le cardinal Antonelli, s'avança au devant du roi pour lui donner une explication convenable et nette. Il lui dit que le Pape se trouvait encore incognito et caché à la taverne du Jardinet.

Le roi chargea le cardinal et M. Arnao de conduire secrètement le Pape au pavillon royal, tandis que lui, de son côté, s'y rendrait à pied, par un autre chemin, pour détourner les curieux, et les empêcher de se presser sur le passage du Saint-Père.

Il fut fait selon ses ordres, et le Pape, aperçu de peu de monde, arriva au palais comme un simple ecclésiastique. Mais, dès l'escalier, il trouva à genoux le roi, ses trois frères, son beau-frère don Sébastien d'Espagne, la reine, la famille royale, toute la cour, pleurant de joie et d'attendrissement, et bénissant Dieu qui avait enfin daigné mettre un terme aux tribulations de son vicaire.

C'est ici, conclut la comtesse de Spaur, témoin oculaire, c'est ici que commence le noble récit des actes vraiment pieux par lesquels le roi Ferdinand de Naples rendit honneur au Saint-Père pendant dix-sept mois que dura l'exil volontaire du pontife; dans ces actes on ne saurait dire ce qu'il y eut de plus digne d'admiration et d'éloges, soit la piété de l'homme compatissant au malheur d'un autre homme, et le consolant de tout son pouvoir, soit la magnificence du prince, qui, sans égard à aucun sacrifice, n'épargne rien pour rendre à peu près nulles les peines de l'exil à un autre prince, soit enfin le respect du Chrétien fervent qui, dans les tribulations du pontife, ne voyant que les injures faites à la religion en la personne du vicaire de Dieu, s'humilie en expiation de tant d'énormités commises par les ennemis du ciel, et se prosterne pour eux aux pieds de Notre-Seigneur. On dirait que dans le cœur de ce roi chrétien les vertus du

prince catholique et celles de l'homme privé luttent à l'envi; car il s'est prononcé et il a agi en souverain le plus sensible, le plus magnifique, le plus pieux de tous ceux dont les noms se conservent dans la mémoire des hommes [1].

Cependant la révolution romaine continuait à copier les autres révolutions jusque dans la profession de ses principaux chefs. Celui de la révolution française fut l'avocat Robespierre; le chef de la révolution italienne est l'avocat Mazzini, un des chefs de celle de Rome sera l'avocat Armellini, qui prononcera la déchéance du Pape comme prince temporel. Armellini, avocat consistorial, avait prêté six serments de fidélité à la papauté; il avait même composé, en l'honneur de la papauté, un sonnet remarquable que voici : « Je rencontrai le Temps et lui demandai compte de tant d'empires, de ces royaumes d'Argos, de Thèbes et de Sîdon, et de tant d'autres qui les avaient précédés ou suivis. Pour toute réponse, le Temps secoua sur son passage des lambeaux de pourpre et de manteaux de rois, des armures en pièces, des débris de couronnes, et lança à mes pieds mille sceptres en morceaux. — Alors je lui demandais ce que deviendraient les trônes d'aujourd'hui. — Ce que furent les premiers, me répondit-il, en agitant cette faux qui nivelle tout sous ses coups impitoyables; les autres le deviendront. Je lui demandai si le sort de toutes ces choses était réservé au trône de Pierre... Il se tut, et, au lieu du Temps, ce fut l'Éternité qui se chargea de la réponse. »

Quelque temps après le départ du Saint-Père, Armellini devenu traître à ses serments et ministre de l'intérieur, donnait à dîner aux principaux chefs de la révolution. Sa femme, qui lui disait sans cesse : Avocat consistorial, qu'avez-vous fait de votre serment? sa femme s'était retirée au fond de son appartement pour ne pas souiller ses regards, avait-elle dit, de la vue des Sterbini, Mamiani, Galetti et autres. Ceux-ci demandaient la cause de son absence, lorsque tout-à-coup la porte s'ouvrit et livra passage à madame Armellini qui, pâle, l'œil en feu, le geste menaçant et la main armée d'un rouleau de papier, s'écria : « Vous êtes tous des maudits! craignez les châtiments de Dieu, ô vous qui, au mépris de vos serments, ne pouvant le tuer, avez chassé son ministre. Redoutez la colère divine; Pie IX, du fond de son exil, en appelle à Dieu contre vous; écoutez ses arrêts : » et, déroulant lentement la feuille qu'elle tenait à la main, elle lut d'une voix ferme, rendant chaque expression, marquant chaque nuance, le décret du Saint-Père contenant la menace de l'excommunication.

[1] *Relation du voyage de Pie IX à Gaëte*, par la comtesse de Spaur. Paris, 1852.

Cette lecture fut un coup de foudre pour les convives. Madame Armellini, après un instant de silence, reprit : « Avez-vous compris, messieurs? le bras vengeur auquel nul ne saurait échapper est suspendu sur vos têtes, prêt à frapper; mais il en est temps encore, la voix de Dieu, par celle de son vicaire, n'a point encore fulminé contre vous la sentence terrible. Au nom de votre bonheur en ce monde et de votre salut dans l'autre, jetez-vous au devant de sa miséricorde; la coupe des iniquités se remplit dans vos mains : brisez-la avant qu'elle ne déborde. » Disant ainsi, cette femme, exaltée par une sainte indignation, s'approchant de son mari, jeta devant lui, sur la table, le décret du Saint-Père, puis elle se retira[1].

Le 9 février 1852, deux mois et demi après l'assassinat du ministre Rossi, les avocats parjures Armellini, Galetti et leurs semblables, décrétèrent sacrilégement dans leur constituante révolutionnaire : que la papauté était déchue de fait et de droit du gouvernement des États romains; que le pontife romain aurait toutes les garanties nécessaires d'indépendance dans l'exercice de son pouvoir spirituel; que la forme du gouvernement de l'État romain serait la démocratie pure et prendra le nom glorieux de République Romaine.

Le 6 mars, l'avocat Mazzini, nommé député romain, vint à Rome et dit en pleine assemblée : « Nous avons jusqu'à présent traversé une époque de mensonge, durant laquelle les uns criaient *vivat* à *celui* pour lequel ils n'avaient aucune sympathie, et parce qu'ils croyaient pouvoir s'en servir; une époque de dissimulation pendant laquelle les autres cachaient leurs desseins, parce qu'ils pensaient que l'heure de les révéler n'était pas encore venue. » Ainsi, de l'aveu du chef des sociétés secrètes, le plan des nouveaux réformateurs est le mensonge et l'hypocrisie. Quand ils criaient : *Vive Pie IX!* c'était un mensonge; maintenant qu'ils crient : *Vive le peuple romain!* c'est encore un mensonge, car déjà ils nous ont averti que le peuple est incapable de se gouverner, et qu'il doit être régénéré avec une main de fer.

Plus tard, ils dirent dans une proclamation officielle : « La république s'est levée à Rome sur les débris du trône des Papes, que le cri de toute l'Europe, la malédiction de tous les peuples civilisés et l'esprit de l'Évangile ont renversé dans la poussière. » Ce mensonge, plus gros que tous les autres, et répété du moine apostat Luther, a été démenti solennellement, non-seulement par l'Europe, mais par l'univers entier, non-seulement par les peuples civilisés, mais par ceux-là même qui sortent à peine de la barbarie. Jamais, peut-être,

[1] Balleydier, t. 1, p. 332 et seqq.

il n'y eut un concert aussi universel pour soutenir et défendre ce Siége qu'une bande de factieux voulait effectivement réduire en poussière. A peine la nouvelle des atrocités commises à Rome contre le pontife se répandait-elle de toute part, que les peuples et les nations s'en émurent, et éclatèrent en sentiments de compassion et d'obéissance envers lui, d'indignation et d'horreur envers ses persécuteurs. Presque tous les souverains et princes de l'Europe écrivirent à Pie IX les lettres les plus affectueuses, lui promettant dévouement, aide et défense. Quatre puissances catholiques, avec le consentement des autres, réunirent leurs armes pour chasser de Rome et de l'État romain les rebelles, et restituer au pontife son domaine. Les plus éloquents orateurs soutinrent dans les assemblées de France et d'Espagne le droit du Saint-Siége, la nécessité et l'utilité de la totale indépendance du pontife romain, tant pour le gouvernement de ses États que pour l'exercice de sa puissance spirituelle. En même temps, avec l'approbation des autorités ecclésiastiques et séculières, on établit de toutes parts de nombreuses associations pour recueillir des offrandes, afin de subvenir aux besoins du souverain pontife. Et ces associations se propagèrent non-seulement par toute l'Europe, mais encore dans les deux Amériques, dans l'Inde, dans la Chine et dans les îles Philippines. Chacun voulut contribuer suivant ses moyens, et les plus pauvres tinrent à honneur, comme la veuve de l'Évangile, d'offrir ce denier, qui était le fruit de leurs travaux et l'épargne de leur chétif entretien. Une pauvre femme, qui par sa frugalité avait pu ramasser une pièce d'or, l'envoya dans une lettre, en priant qu'on la mît entre les mains du Pape. Une autre, de même condition, offrit ses deux modestes pendants d'oreilles qu'elle gardait comme parure. Plus tranchant encore est le fait de certains jeunes gens, très-pauvres de fortune et artisans de profession, qui, économisant chaque jour quelque denier, parvinrent à réunir la modique somme de trente-cinq francs et l'envoyèrent aux chefs de l'association avec une lettre des plus attendrissantes. Ils y disaient : « Mais si nos voix pouvaient en ce moment pénétrer jusqu'au Saint-Père, prosternés à ses pieds, nous voudrions lui parler ainsi tous ensemble : Très-Saint Père, c'est ici le plus fortuné de nos jours. Nous sommes une réunion de jeunes gens, qui regardent comme leur plus grand bonheur de pouvoir donner une marque de vénération à Votre Sainteté ; ils se protestent vos très-affectionnés fils, et malgré les efforts des malveillants pour nous éloigner de l'unité catholique, nous déclarons reconnaître dans Votre Sainteté le successeur de Saint-Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, auquel quiconque n'est pas uni se perd éternellement. Nous déclarons être intimement persuadés

que, séparé de vous, personne ne peut appartenir à la véritable Église; nous sommes prêts à sacrifier tout notre avoir, et la vie même pour nous montrer dignes fils d'un si tendre père. » A ces démonstrations d'attachement, le cœur paternel de Pie IX ne put se contenir, et bien des fois il versa des larmes sur la gêne où se mettaient pour lui tant de ses bien-aimés fils, auxquels il ne pouvait pas même répondre, car le plus souvent, ils restaient entièrement cachés.

Outre le *denier de saint Pierre*, recueilli dans toutes les parties du monde pour venir au secours du Pontife romain, ce qui fut encore souverainement glorieux à l'Église persécutée, c'est la multitude de lettres, d'adresses de protestation, de soumission filiale et de très-sincère attachement, qu'il reçut dans son exil de Gaëte, de la part des évêques, des communautés ecclésiastiques, des congrégations religieuses, de tous les ordres de fidèles, soit en forme privée, soit réunis ensemble et soussignés à une même feuille jusqu'au nombre de six, huit et onze mille à la fois. C'est là un triomphe nouveau dont l'Église catholique peut se glorifier en dépit de ses adversaires. Pour la protéger et l'exalter, Dieu s'est servi des mêmes moyens par lesquels ses ennemis s'étudiaient à l'humilier et à la déprimer. Afin de transmettre à la postérité une preuve visible du fait, on a imprimé à Naples, en deux volumes in 4°, un choix de ces lettres et adresses, sous le titre de : *L'univers catholique à Pie IX, souverain Pontife, exilé à Gaëte, de* 1848 *à* 1850.

On voit qu'au dix-neuvième siècle, l'Église catholique est la même que dans les premiers jours. Les actes des apôtres nous apprennent que quand saint Pierre eût été emprisonné par Hérode, l'Église faisait sans cesse à Dieu des prières pour lui; et quand il eut été miraculeusement délivré par l'ange, les fidèles s'en réjouirent autant que si chacun d'eux, dans la personne de Pierre, eut échappé lui-même aux mains du tyran. Il en a été de même de nos jours. Seulement cette fois-ci les anges de la délivrance ont été les princes et les nations catholiques : honneur infini pour eux et pour elles.

L'Autriche paraît la première. Dans une note adressée aux autres puissances, elle disait : « Le monde catholique est en droit de réclamer pour le chef visible de l'Église la plénitude de liberté indispensable pour le gouvernement de la société catholique, cette vieille monarchie qui a ses sujets dans toutes les parties du monde. Les peuples catholiques ne permettront pas que le chef de leur Église soit dépouillé de son indépendance et devienne le sujet d'un prince étranger; ils ne souffriront pas qu'il soit dégradé par une faction qui, sous l'égide de son nom vénérable, cherche à miner et à dé-

truire son pouvoir. Pour que l'évêque de Rome, qui est en même temps le chef souverain de l'Église, puisse exercer ses hautes fonctions il faut qu'il soit souverain de Rome [1].

L'Espagne paraît après l'Autriche. Le 21 décembre 1848 elle adresse aux principales nations catholiques la circulaire suivante : « Le gouvernement de Sa Majesté est décidé à faire pour le Pape tout ce qui sera nécessaire pour remettre le saint-Père dans un état d'indépendance et de dignité qui lui permette de remplir ses fonctions sacrées. Dans ce but, après avoir appris la fuite du Pape, le gouvernement espagnol s'est adressé au gouvernement français, qui s'est déclaré prêt à soutenir la liberté du saint-Père. Ces négociations toutefois peuvent être regardées comme insuffisantes quand on jette un coup d'œil sur la tournure qu'ont prise les affaires de Rome. Il ne s'agit plus de protéger la liberté du Pape, mais de rétablir son autorité d'une manière stable et ferme et de l'assurer contre toute violence. Vous savez que les puissances catholiques ont toujours eu à cœur de garantir la souveraineté du Pape et de lui assurer une position indépendante. Cette position est d'une telle importance pour les États chrétiens, qu'elle ne peut, en aucune manière, être exposée à l'arbitre d'une si petite partie du monde catholique, tels que les États romains.

« L'Espagne croit que les puissances catholiques ne sauraient abandonner la liberté du Pape au bon plaisir de la ville de Rome, et permettre qu'en même temps que toutes les nations catholiques s'empressent de donner au Pape des preuves de leur profond respect, une seule ville d'Italie ose outrager sa dignité et mettre le Pape dans un état de dépendance dont elle pourrait un jour abuser comme pouvoir religieux. Ces considérations engagent le gouvernement de Sa Majesté à inviter les autres puissances catholiques à s'entendre sur les moyens à prendre pour éviter des maux qui surviendraient si les choses devaient rester dans l'état actuel. Dans ce but, Sa Majesté a ordonné à son gouvernement de s'adresser aux gouvernements de France, d'Autriche, de Bavière, de Sardaigne, de Toscane et de Naples, afin de les inviter à nommer des plénipotentiaires, et à désigner le lieu où ils doivent se réunir [2].

Toutes les puissances catholiques accueillirent avec empressement cette note, qui répondait à leur pensée propre. Le Piémont seul refusa son concours par la plume de l'abbé Gioberti, président du ministère. Le Piémont ne tarde guère à recevoir sa récompense :

[1] Balleydier, t. 2, p. 369. *Note du prince de Schwartzenberg au nom de l'Autriche.* — [2] Balleydier, t. 1, p. 319.

le 22 mars de l'année suivante, 1849, le Piémont est battu à Novare et court grand risque de devenir une province Autrichienne.

Quelque temps après, le cardinal Antonelli adressa, au nom du Saint-Siége, aux gouvernements de la France, de l'Autriche, de l'Espagne et de Naples, un document d'une importance extrême. Après un remarquable exposé de tous les faits qui s'étaient passés depuis le départ de Sa Sainteté de Rome jusqu'au 18 février, il finissait en réclamant, de la manière la plus formelle et la plus pressante, l'intervention de ces quatre puissances catholiques.

Les puissances répondirent avec empressement à cet appel en envoyant des plénipotentiaires à Gaëte, où le souverain Pontife avait désiré voir s'ouvrir la conférence diplomatique; déjà même elles avaient prévenu les intentions du saint-Père, les unes par des actes, les autres par des votes énergiques. D'une part, le général Cavaignac, à qui momentanément la France avait prêté son épée, avait réuni dès le mois de septembre 1848, sous les ordres du général Mollière, un corps de troupes destiné à s'embarquer pour l'Italie au premier signal. D'autre part, l'Espagne armait ses vaisseaux; le roi des Deux-Siciles contenait à peine l'impatience de ses soldats; enfin le Portugal lui-même, oublié dans l'appel adressé aux quatre puissances catholiques, crut devoir faire représenter au gouvernement du Pape, par l'entretien de son ministre, le baron, de Venda-Cruz, que le peuple Portugais serait heureux d'agir à main armée dans l'intérêt de la cause pontificale. L'un des premiers, après la journée du 16 novembre 1848, le gouvernement du Portugal avait offert au souverain Pontife l'hospitalité dans une des plus belles résidences de la chrétienté, le magnifique palais de Mafra [1].

A Gaëte, la vie du saint-Père se partageait entre la prière, les audiences et le soin des affaires. Chaque jour, par exception aux usages de la papauté, il admettait à sa table le roi des Deux-Siciles, la reine et les princes; mais le roi répondait par une si grande discrétion à cette faveur, que chaque jour, pour en profiter, il attendait une invitation officielle. La conduite de Ferdinand II, comme souverain et comme catholique, à l'égard de son hôte illustre, était noble et digne. Le roi s'effaçait constamment devant le catholique, et le catholique couronné n'abordait jamais le souverain Pontife exilé qu'avec un genou en terre et les marques du plus respectueux dévouement. — « Pourquoi, sire, lui disait un jour le Pape, pourquoi portez-vous toujours un hausse-col comme le dernier de vos lieutenants? — Parce que je suis le premier lieutenant de Votre Sain-

[1] Balleydier, t. 1, . p. 356.

teté, répondit le roi. » En effet, le roi des Deux-Siciles ne se présentait devant Pie IX qu'en grande tenue, et portant toujours au cou le signe distinctif de service. Ce prince répondait aux desseins de la Providence par les soins empressés dont il entourait le saint Pontife. Il appartenait à un petit-fils de Saint-Louis, d'abriter sous son manteau fleurdelisé la majesté de la terre, exilée de Rome.

D'une taille élevée et imposante, Ferdinand II possède toutes les qualités, qui constituent la force et conviennent au commandement. Les traits mâles de son visage sont tempérés par l'expression de la douceur, son front reflète la mansuétude de son âme. Son geste et sa parole commandent le respect, mais son regard et son sourire inspirent la sympathie. Il se fait craindre car il est ferme, mais il se fait aimer car il est bon. Souverain et père tout à la fois de son peuple, soumis à ses devoirs de roi, il consacre sa vie entière au bonheur de ses sujets. Travailleur infatigable, voyant et faisant tout par lui-même, ne dédaignant de s'immiscer dans aucun détail, imprimant le cachet de son intelligence à toutes les branches des affaires publiques, il est passionné pour la profession des armes et protége également les sciences, les lettres et les arts. D'une grande régularité de mœurs, profondément religieux, il donne sur le trône l'exemple de toutes les vertus privées qui font le bon citoyen; indifférent aux prestiges d'une fausse popularité, sa volonté, inspirée de l'amour du bien, ne connaît aucun obstacle. Ferdinand II est le seul roi véritablement digne de ce nom qui, menacé dans les droits de sa souveraineté, ait compris qu'il devait repousser par le canon les exigences de la révolte. Par son courage et son énergie, domptant sans aucun secours la double insurrection de la Sicile et de Naples, le roi Ferdinand II a sauvé l'Italie et préservé l'Europe d'une guerre générale. Son nom vivra dans l'histoire [1].

Le dimanche, 2 décembre 1848, eut lieu en Autriche un changement de souverain. L'empereur Ferdinand, d'une santé infirme, abdiqua dans le palais d'Olmutz en faveur de son neveu, l'archiduc François Joseph. Ce jeune prince, âgé seulement de dix-huit ans, se montrait plein d'intelligence et de capacité. L'Autriche conçut les plus grandes espérances, et ces espérances n'ont point été trompées.

Le dimanche, suivant 10 décembre 1848, eut lieu en France l'élection d'un nouveau président de la république. Il y avait deux principaux candidats; le général Cavaignac, président sortant, et le prince Louis-Napoléon Bonaparte, député à l'assemblée nationale. Les voix se partagèrent ainsi entre les deux. Sur près de huit mil-

[1] Balleydier, t. 2, ch. 19

Siciles ne se présen-
t toujours au cou le
aux desseins de la
urait le saint Pon-
, d'abriter sous son
de Rome.

Il possède toutes
nnent au comman-
pérés par l'expres-
étude de son âme.
mais son regard et
dre car il est ferme,
père tout à la fois
consacre sa vie en-
fatigable, voyant et
mmiscer dans aucun
toutes les branches
rofession des armes
s arts. D'une grande
donne sur le trône
bon citoyen ; indif-
volonté, inspirée de
dinand II est le seul
dans les droits de
ser par le canon les
énergie, domptant
Sicile et de Naples.
Europe d'une guerre

Autriche un chan-
'une santé infirme,
on neveu, l'archiduc
nt de dix-huit ans.
'Autriche conçut les
point été trompées.
lieu en France l'é-
ie. Il y avait deux
ésident sortant, et le
ssemblée nationale.
r près de huit mil-

lions cinq cent mille votants, le général Cavaignac eut près d'un million et demi de voix, et Louis-Napoléon Bonaparte près de six millions. Louis-Napoléon, neveu de l'empereur et fils du roi Louis de Hollande, fut élu généralement par la France militaire et la France catholique. La mémoire de l'empereur Napoléon était toujours vivante dans l'âme des vieux soldats, et elle était redevenue chère aux catholiques à mesure qu'ils apprirent la manière édifiante dont il s'était réconcilié à Sainte-Hélène avec Dieu et avec son Église. Le roi Louis laissait en Hollande une si excellente renommée de bon roi et de bon catholique, que ceux qui en étaient instruits se sentaient portés naturellement à aimer son fils. On disait encore que celui-ci avait montré une tendresse vraiment filiale et chrétienne envers sa mère, la reine Hortense, surtout dans ses derniers moments et pour lui procurer les secours de la religion.

Les entreprises qu'il avait tentées à Strasbourg et à Boulogne laissèrent à craindre qu'il n'eût point encore la tête assez mûre pour gouverner un grand pays. Cependant la manière dont il s'était présenté à l'assemblée nationale de 1848, pour laquelle il avait été élu dans plusieurs départements, donnait de meilleures espérances. Malgré tout cela, une chose faisait encore hésiter plusieurs catholiques, et nous étions de ce nombre, à se prononcer pour Louis Napoléon. C'était la conduite de son cousin de Rome envers le Pape. A Nancy, dans la matinée du 10 décembre, nous hésitions encore entre les deux candidats, lorsque nous lûmes dans le journal la lettre suivante du prince au nonce apostolique : « Monseigneur. Je ne veux pas laisser accréditer auprès de vous les bruits qui tendent à me rendre complice de la conduite que tient à Rome le prince de Canino. Depuis longtemps je n'ai aucune espèce de relations avec le fils aîné de Lucien Bonaparte, et je déplore de toute mon âme qu'il n'ait point senti que le maintien de la souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Église était intimement lié à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. Recevez, monseigneur, l'assurance de mes sentiments de haute estime. Louis-Napoléon Bonaparte. » A la lecture de cette lettre nous n'hésitâmes plus, mais nous restâmes persuadés que si elle avait paru huit jours plutôt, Louis-Napoléon aurait eu sept millions de voix, au lieu de six.

Avec ces trois hommes, Ferdinand de Naples, François-Joseph d'Autriche, Louis-Napoléon Bonaparte, tous trois capables, tous trois bons catholiques, et tous trois français par leur origine, ainsi que la famille royale d'Espagne, il était permis d'espérer un prompt secours pour l'Église de Dieu et pour la société humaine. Un religieux franciscain, le père Vaure, admis en la présence du nouveau

président de la république française, lui rappela qu'un jour le pape Grégoire XVI, lui pardonnant les erreurs politiques de sa jeunesse, l'avait béni en disant : « Ma bénédiction portera bonheur au jeune prince et lui permettra de rendre un immense service à l'Église. » Déjà l'Espagne avait envoyé sa flotte à Gaëte, les Autrichiens s'avançaient du côté de Ferrare, et le roi de Naples du côté de Terracine. Le 25 avril 1849 une armée française débarquait à Civita-Vecchia sous le commandement du général Oudinot. L'expédition militaire fut entravée de plus d'une façon par la diplomatie. Elle assure d'abord au général en chef qu'il lui suffira de se présenter devant Rome, pour que les portes lui en soient ouvertes par une réaction puissante qui se préparait au-dedans. En conséquence, le 30 avril, l'armée s'avance aux pieds des remparts, mais elle est reçue par des coups de feu. Toutefois une porte s'ouvre devant un bataillon français : des Romains sortent en foule en agitant des mouchoirs blancs et en criant : La paix est faite ! Vive la paix ! Ennemis ce matin, nous sommes frères ce soir ! Vive la France ! Vivent les Français ! Le bataillon, trompé par ces démonstrations, se laisse entraîner dans la ville, où il est désarmé et déclaré prisonnier de guerre. Il fallut donc faire un siége en règle. Les opérations du siége furent encore entravées par un négociateur civil ou diplomate, qui entre dans Rome, et, après plusieurs semaines, conclut avec les révolutionnaires un traité contraire à ses instructions, contraire aux instructions du général en chef, contraire à l'honneur de la France et au but de l'expédition. Le président du ministère français était l'avocat Odilon-Barrot, le même qui, en 1830, étant préfet de police à Paris, laissa ravager et démolir la demeure de l'archevêque, sans prendre aucune mesure pour l'empêcher : ce qui suppose un homme plus enclin à l'anarchie qu'à l'ordre. De là, peut-être ces entraves diplomatiques à l'expédition de Rome, qui donnèrent aux révolutionnaires d'Italie le temps de s'y organiser sous un chef de bande, le génois Garibaldi, massacrer les prêtres fidèles, se servir de quelques mauvais moines pour profaner les solennités de la religion, et commettre dans les hôpitaux des horreurs jusqu'alors inouies. De pauvres soldats, malades, mourants, voyant des personnes habillées en sœurs, en dames de charité, s'attendaient à des paroles de religion pour se disposer à une mort chrétienne. Ils furent bien scandalisés d'entendre des paroles lascives, des provocations infâmes à la débauche. C'est que ces prétendues dames ou sœurs de charité n'étaient autres que de viles prostituées : leur présidente, une princesse révolutionnaire, en convient dans ses mémoires.

Le roi de Naples et le général Cordova commandant en chef de

qu'un jour le pape
es de sa jeunesse,
bonheur au jeune
ervice à l'Église. »
s Autrichiens s'a-
du côté de Terra-
quait à Civita-Vec-
inot. L'expédition
a diplomatie. Elle
ra de se présenter
ouvertes par une
En conséquence, le
mais elle est reçue
vre devant un ba-
n agitant des mou-
la paix ! Ennemis
France ! Vivent les
ations, se laisse en-
laré prisonnier de
opérations du siége
ou diplomate, qui
onclut avec les ré-
ons, contraire aux
nneur de la France
tère français était
nt préfet de police
l'archevêque, sans
uppose un homme
t-être ces entraves
nèrent aux révolu-
un chef de bande,
, se servir de quel-
és de la religion, et
'alors inouies. De
personnes habillées
les paroles de reli-
s furent bien scan-
ocations infâmes à
sœurs de charité
sidente, une prin-
ires.
andant en chef de

l'armée espagnole offrirent au général Oudinot le concours de leurs armes. Il les remercia, voulant, pour l'honneur de l'armée française, qu'elle seule achevât ce qu'elle avait commencé. Il disait au général espagnol dans une lettre du 7 juin 1849 : « Depuis plusieurs semaines je serais entré dans Rome, si des négociations diplomatiques n'avaient retardé l'attaque de la place. Le ministre plénipotentiaire qui a entamé ces négociations ayant été désavoué, je suis seul responsable des événements, et mon devoir est de les simplifier autant que possible. A ce sujet, permettez-moi de vous rappeler un fait que vous apprécierez mieux que personne. Lorsqu'une armée assiége une ville, aucune troupe étrangère ne peut, vous le savez, s'en approcher, que dans le cas où le secours de cette armée est réclamé, soit par les assiégeants, soit par les assiégés. Telle n'est pas, général, notre position respective. Votre protection est loin d'être acquise aux Romains, et l'armée française est en mesure de faire face à toutes les éventualités (1). »

Le trentième jour du même mois de juin, la ville se rendit sans condition. Les Français y entrent le 3 juillet, aux acclamations de la population véritablement romaine.

Le jour même de son entrée à Rome, le général Oudinot envoya le colonel de génie Niel porter au souverain Pontife les clefs de sa capitale. A la vue de l'officier français, la joie et la satisfaction de Pie IX avaient rayonné sur son front à travers un nuage de larmes ; le saint Pontife apprenait enfin la délivrance de son peuple, la guerre était finie, le sang ne coulait plus, il était heureux. « Oh ! parlez-moi de mes fils de Rome et de France, s'écria-t-il ; combien ils ont dû souffrir ! combien j'ai prié pour eux ! » Et il avait écouté avec un intérêt tout paternel le récit des souffrances de l'armée française, le détail de ses travaux, prolongés dans le seul but d'épargner à la ville sainte des désastres irréparables. Enfin, ne pouvant plus maîtriser son émotion, le souverain Pontife s'était exprimé ainsi :

« Colonel, je l'ai dit souvent en d'autres occasions et je suis heureux de pouvoir le répéter aujourd'hui après un si grand service, c'est sur la France que j'ai toujours compté. La France ne m'avait rien promis, mais je sentais qu'au moment opportun elle donnerait à l'Église ses trésors, son sang, et, ce qui est peut-être plus difficile pour ses valeureux fils, ce courage contenu, cette persévérante patience auxquels je dois qu'on ait conservé intacte ma ville de Rome, ce trésor du monde, cette cité si aimée, si éprouvée, vers laquelle, pendant l'exil, mon cœur et mes regards pleins d'angoisses furent

[1] Balleydier, t. 2, p. 383.

constamment tournés. Dites au général en chef, à tous les généraux sous ses ordres, à tous les officiers, et je voudrais que cela pût être dit à chaque soldat de la France, que ma reconnaissance est sans bornes ; mes prières pour la prospérité de votre patrie en seront plus ferventes. Quant à mon amour pour les Français, il est devenu plus vif, si cela est possible, après les services qu'ils m'ont rendus. »

Pie IX adressa au général Oudinot la lettre suivante : « La valeur bien connue des armées françaises, soutenue par la justice de la cause qu'elles défendaient, a recueilli le fruit dû à de telles armes : la victoire. Acceptez, monsieur le général, mes félicitations pour la part principale qui vous est due dans cet événement, félicitations, non pas pour le sang répandu, ce que mon cœur abhorre, mais pour le triomphe de l'ordre sur l'anarchie, pour la liberté rendue aux personnes chrétiennes et honnêtes, pour lesquelles ce ne sera plus un délit de jouir des biens que Dieu leur a départis et de l'adorer avec la pompe religieuse du culte, sans courir le danger de perdre la vie ou la liberté. Sur les graves difficultés qui pourront se présenter par la suite, je me confie dans la protection divine. Je crois qu'il ne sera pas inutile à l'armée française de connaître l'histoire des événements qui se sont succédés pendant mon pontificat. Ils sont relatés dans mon allocution dont vous avez connaissance, mais dont je vous remets néanmoins un certain nombre d'exemplaires, pour qu'elle puisse être communiquée à ceux auxquels vous jugerez utile de la faire connaître. Cette pièce prouvera suffisamment que le triomphe de l'armée est remporté sur les ennemis de la société humaine, et votre triomphe devra, par cela même, éveiller des sentiments de gratitude dans tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes dans l'Europe et dans le monde entier. »

Vers le même temps, le général Oudinot reçut, et pour lui et pour son armée, les félicitations du président Louis-Napoléon, du ministre de la guerre et de l'assemblée nationale. Le 31 juillet, Pie IX établit à Rome une commission de trois cardinaux pour gouverner en son nom les États romains. Aussitôt le général Oudinot se rendit à Gaëte et pressa le Pape de revenir lui-même dans sa capitale. Pie IX lui répondit, comme il avait fait récemment à M. de Corcelles, ministre plénipotentiaire de France : « Comment voulez-vous que j'oublie assez la nature purement morale de mon pouvoir, pour m'engager d'une manière positive lorsque je ne suis pas encore fixé sur les questions de détail et surtout lorsque je suis appelé à parler vis-à-vis d'une puissance de premier ordre dont les exigences ne sont un mystère pour personne ? Dois-je me condamner à paraître subir l'impression de la force ? Si je fais quelque chose de bon, ne faut-il

pas que mes actes soient spontanés et aient l'apparence de l'être? Ne connaissez-vous pas mes inclinations? Ne sont-elles pas rassurantes?... Néanmoins, j'ai l'intention de me rendre sous peu de jours dans mes États et de m'arrêter quelque temps à Castel-Gandolfo, au milieu de l'armée française. » Le général Oudinot revint à Rome avec l'assurance du retour prochain du Saint-Père.

Peu après arriva un incident qui faillit tout perdre et replonger l'Europe dans une guerre générale. Le ministère français, présidé par l'avocat Odilon Barrot, trouvait que les affaires pontificales ne se terminaient pas au gré de son impatience. Il rappela le général Oudinot, qui dut être remplacé par le général Rostolan, comme le plus ancien des généraux de l'expédition. Deux jours après, il expédia pour Rome une lettre signée Louis-Napoléon, et adressée au colonel Edgar Ney qui en était porteur. Cette lettre, où il y avait des paroles blessantes pour le gouvernement pontifical, exigeait des choses qui auraient anéanti aux yeux de l'Europe l'indépendance de Pie IX et même déshonoré sa personne. « Je résume ainsi le pouvoir temporel du Pape, disait-elle : *amnistie générale, sécularisation de l'administration et gouvernement libéral.* » Cette lettre pouvait être de l'avocat Odilon Barrot, mais elle n'était certainement pas du prince qui a fait le 2 décembre 1851 et sauvé en ce jour l'Europe et la société humaine de l'anarchie qui allait l'engloutir en 1852. Le général Rostolan devait publier cette lettre malencontreuse et s'en faire l'exécuteur.

Il s'y refusa, donna sa démission, et répondit : « Je n'ai qu'une conscience; j'ai dû lui sacrifier ma position et mes sympathies; mon successeur, plus heureux que moi, aura peut-être l'insigne honneur de terminer pacifiquement l'œuvre que nous avons commencée les armes à la main; mon cœur de soldat et de Chrétien s'en réjouira pour le souverain Pontife, qui aura retrouvé ses peuples, pour la France qui aura accompli une noble et sainte mission. » Au ministère Odilon Barrot, qui tantôt désavouait la lettre, tantôt la faisait sienne et en ordonnait la publication, il déclara qu'il ne s'associerait jamais à un acte qui, outre l'inconvénient d'être injuste, aurait le danger de mettre le feu aux quatre coins de l'Europe. A son point de vue, conforme à celui des deux ambassadeurs français, M. de Rayneval et M. de Corcelles, la guerre générale se trouvait dans la publication officielle de la lettre du 18 août, et la guerre générale ne pouvait qu'être fatale aux idées d'ordre qui commençaient à reprendre leur empire; il aimait trop son pays pour le jeter dans une voie aventureuse.

MM. de Rayneval et de Corcelles écrivaient dans le même sens;

ils firent part au gouvernement français de la résolution du chef de l'Église, déterminé à se jeter dans les bras de l'Autriche, à se rendre au besoin en Amérique plutôt que de subir la contrainte morale dont il était menacé. Une rupture d'abord, une guerre générale ensuite se trouvaient donc dans la lettre confiée par le président au colonel Edgar Ney.

Un autre incident donna une tournure plus heureuse à cette affaire : ce furent les séances de l'assemblée nationale à Paris, 13, 18 et 19 octobre sur l'expédition, et dont nous avons donné la substance dans la préface de cette seconde édition. « Je termine, disait le comte de Montalembert, en relevant un mot qui m'a été sensible comme à vous tous sans doute : on a dit que l'honneur de notre drapeau avait été compromis dans l'expédition entreprise contre Rome pour détruire la république romaine et rétablir l'autorité du Pape. A ce reproche, tous dans cette enceinte doivent être sensibles et le repousser comme je viens le faire en ce moment. Non, l'honneur de notre drapeau n'a pas été compromis ; non jamais ce noble drapeau n'a ombragé de ses plis une plus noble entreprise. L'histoire le dira : j'invoque avec confiance son témoignage et son jugement. L'histoire jettera un voile sur toutes ces ambiguïtés, sur toutes ces tergiversations, sur toutes ces contestations que vous avez signalées avec tant d'amertume et une sollicitude si active pour faire régner la désunion parmi nous. Elle jettera le voile sur tout cela, ou plutôt elle ne le signalera que pour constater la grandeur de l'entreprise par le nombre et la nature des difficultés vaincues.

« L'histoire dira que mille ans après Charlemagne et cinquante ans après Napoléon ; mille ans après que Charlemagne eut conquis une gloire immortelle en rétablissant le pouvoir pontifical, et cinquante ans après que Napoléon, au comble de sa puissance et de son prestige, eut échoué en essayant de défaire l'œuvre de son prédécesseur, l'histoire dira que la France est restée fidèle à ses traditions et sourde à d'odieuses provocations. Elle dira que trente mille Français, commandés par le digne fils d'un des géants de nos grandes gloires impériales ont quitté les rivages de la patrie pour aller rétablir à Rome, dans la personne du Pape, le droit, l'équité, l'intérêt européen et français. Elle dira ce que Pie IX lui-même a dit dans sa lettre d'actions de grâces au général Oudinot : *Le triomphe des armes françaises a été remporté sur les ennemis de la société humaine.* Oui, ce sera là l'arrêt de l'histoire, et ce sera une des plus belles gloires de la France et du dix-neuvième siècle. Cette gloire, vous ne voudrez pas l'atténuer, la ternir, l'éclipser en vous précipitant dans un tissu de contradictions, de complications et d'inconséquences inextri-

cables. Savez-vous ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau français ? ce serait d'opposer ce drapeau à la croix, à la tiare qu'il vient de délivrer ; ce serait de transformer les soldats français de protecteurs du Pape en oppresseurs ; ce serait d'échanger le rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contrefaçon de Garibaldi [1]. »

La grande majorité de l'assemblée législative jugea comme Montalembert. La nouvelle de ce triomphe basé sur l'opinion générale de la nation parvint bientôt à la cour pontificale ; elle y détruisit de fâcheuses appréhensions ; le Saint-Père la reçut avec joie. L'influence favorable qu'elle exerça sur ses projets ultérieurs se révèle dans la réponse qu'il fit à la députation municipale venue de Rome, pour le solliciter de rentrer dans ses États : « Il nous répugnait, dit-il, de retourner dans nos États tant qu'on mettait en France notre volonté indépendante en question ; mais aujourd'hui qu'une heureuse solution semble devoir mettre fin à tout doute à cet égard, nous espérons pouvoir revenir sous peu dans le sein de notre Rome. » Et le 12 avril 1850, Pie IX rentrait à Rome, au milieu des Français et des Romains à genoux. Le 18, sur la place de Saint-Pierre, [illegible] les armes et les drapeaux de la France. Ainsi se termina la révolution politique de Rome, par le triomphe catholique de l'Église romaine. Passons maintenant en revue les révolutions contemporaines des royaumes de la terre.

Nous avons vu en Italie les ennemis de la société publique, sous la direction de l'avocat Mazzini, chef des sociétés secrètes, se servir des processions populaires en l'honneur de Pie IX pour conspirer contre le gouvernement pontifical. Quelque chose de semblable se passait en France dans l'intervalle des sessions législatives de 1847 et 1848. Louis-Philippe avait la majorité et dans la chambre des pairs et dans la chambre des députés. Mais dans cette dernière, le chef de la minorité ou de l'opposition, l'avocat Odilon Barrot, s'ennuyait de n'être pas ministre, tandis que le protestant Guizot l'était depuis six à sept ans. La minorité organisa donc dans les provinces des banquets politiques où, en réclamant la réforme électorale, on parlait contre la majorité, contre les ministres, et même contre la monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe. Cela produisit une certaine agitation dans le pays. Le gouvernement le trouva mauvais. En conséquence, le 28 décembre 1847, dans son discours d'ouverture des deux chambres, il parla *de l'agitation que fomentent des passions ennemies et aveugles*. La majorité des deux chambres parla comme

[1] Balleydier, t. 2.

le gouvernement. La minorité de l'avocat Odilon Barrot, prenant pour elle les *passions ennemies et aveugles*, parla à son tour *des passions basses et cupides*. La suite fit voir qu'on avait assez raison de part et d'autre. La minorité prétendit qu'elle avait le droit de blâmer les actes de la majorité et les actes du gouvernement, mais que ni la majorité ni le gouvernement n'avaient le droit de blâmer les actes de la minorité. Et pour montrer qu'elle avait raison, son chef, l'avocat Odilon Barrot, demanda la mise en accusation des ministres, et déclara que lui et les siens, ils étaient environ une centaine, tiendraient un banquet politique à Paris même. Le jour en est fixé au 22 février; on y invite comme témoins et approbateurs les gardes nationaux et les jeunes gens, lesquels devaient se réunir sur la place de la Madeleine. C'était le 21. Le gouvernement défend alors le banquet d'une manière expresse et prend des mesures pour l'empêcher. De son côté, l'avocat Odilon Barrot et sa compagnie d'opposants décident qu'ils n'y assisteront pas. Mais l'impulsion était donnée. Le lendemain, 22, les rassemblements provoqués par l'opposition parlementaire ont lieu. De là des émeutes, des barricades, des collisions entre les ouvriers, les bourgeois et la troupe. Les événements s'aggravent d'heure en heure, Paris devient un champ de bataille. Le 24, à dix heures du matin, l'avocat Odilon Barrot est nommé ministre avec MM. Thiers et Duvergier de Hauranne; ils publient une proclamation pour faire cesser le feu. Cette proclamation est mise en pièces, et l'insurrection marche sur les Tuileries. A midi, Louis-Philippe abdique en faveur de son petit-fils le comte de Paris, avec la régence de sa mère la duchesse protestante d'Orléans, qui se présente en conséquence à la chambre des députés. Mais la chambre ne veut ni de la régente, ni de la famille d'Orléans, ni de la chambre des pairs, ni d'elle-même : car elle se dissout, après avoir nommé un gouvernement provisoire de sept membres, qui proclame la république.

L'avocat Odilon Barrot put voir alors qu'il y a réellement des *passions ennemies et aveugles*. Il ne voulait qu'être ministre, il ne parlait que de réforme parlementaire ; et il ne voyait pas que l'ensemble de ses paroles et de ses actes poussait à la réforme sociale, au renversement préalable de toutes les sociétés, de toutes les formes de gouvernement existantes, sauf à mettre en place n'importe quoi. Auteur imprévu et imprévoyant d'une révolution complète, il ne fut point ministre du gouvernement provisoire. D'autres avocats plus révolutionnaires le furent : Ledru-Rollin, de l'intérieur ; Crémieux, avocat juif, de la justice. Le nouveau ministre de l'intérieur envoya dans les provinces des commissaires extraordinaires. Ceux-ci lui

ayant demandé quels étaient leurs pouvoirs, il leur répondit vers la mi-mars : « Vos pouvoirs sont illimités. Agents d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi. La victoire du peuple vous a imposé le mandat de faire proclamer, de faire consolider son œuvre. Pour l'accomplissement de cette tâche, vous êtes investis de sa souveraineté, vous ne relevez que de votre conscience, vous devez faire ce que les circonstances exigent pour le salut public. » Cette réponse de l'avocat Ledru-Rollin est l'équivalent de ce que nous avons entendu dire au confident de l'avocat Mazzini : « Le peuple étant incapable de se gouverner lui-même, il faut le régénerer d'abord avec une main de fer. »

Pour procurer à la république française un gouvernement définitif, le gouvernement provisoire décréta pour le 4 mai la convocation d'une assemblée constituante, à élire par tous les citoyens français le 23 avril, qui était le jour de Pâques. Le nombre des députés était de 900. Les anarchistes ne furent pas tout à fait contents du résultat : l'assemblée ne leur parut point assez révolutionnaire. Le 10 mai, ayant reçu la démission du gouvernement, elle nomma une commission exécutive de cinq membres, qu'elle prit dans les sept, et qui à son tour nomma sept ministres. C'était le personnel du gouvernement provisoire. Le 15 mai, à deux heures moins un quart, l'assemblée nationale est envahie par une irruption populaire, qui déclare la dissolution et de cette assemblée, et du ministère, et de la commission exécutive, puis s'en va proclamer à l'Hôtel de Ville un nouveau gouvernement. La garde nationale, sans l'ordre de personne, vient au secours de l'assemblée, qui rentre en séance à cinq heures. Pas un homme ne se distingua ce jour. Le général Cavaignac, gouverneur d'Algérie, est nommé ministre de la guerre.

La chambre des pairs, qui siégeait au palais du Luxembourg, ayant été supprimée, le nouveau gouvernement la remplaça par une assemblée d'ouvriers délibérant sur l'organisation du travail. Elle décréta des ateliers nationaux. C'est-à-dire la nation elle-même ou la république se faisait entrepreneuse de toutes les industries, maçon, tailleur de pierres, tailleur d'habits, sellier, et le reste, afin que les ouvriers trouvassent toujours dans ses chantiers ou ses boutiques de quoi gagner commodément leur vie sans travailler trop. Les ouvriers les plus honnêtes, se défiant de cette nouveauté, n'y prirent aucune part et continuèrent à travailler chez eux comme à l'ordinaire. D'autres ne furent pas si scrupuleux. On en inscrivit au Luxembourg jusqu'à cent mille, dit-on. Dans ce nombre on découvrit des portiers, des concierges et même d'assez bons rentiers. C'est que ceux qui étaient une fois inscrits recevaient une paye de deux

francs par jour, ce qui faisait une rente de sept cent trente francs au bout de l'année. Le gouvernement y gagna quelques millions de dépense et de plus la guerre civile ou plutôt sociale.

Les ouvriers de la république s'accommodaient assez d'être bien payés et de ne rien faire ; mais la république finit bientôt par ne pas y trouver son compte, et parla de les congédier. Les ouvriers se décidèrent alors à faire quelque chose. Guidés par des chefs socialistes, secondés par des forçats libérés et d'autres vagabonds, ils commencèrent le 23 juin, au milieu des rues barricadées de Paris, une guerre à mort contre la garde nationale, contre la troupe de ligne, contre l'assemblée nationale, contre le gouvernement, contre toute société existante. Cette bataille à mort dura trois jours. La commission exécutive du gouvernement, qui en était informée dès la veille, ne prit aucune mesure pour l'empêcher. Les deux principaux membres de cette commission étaient le poëte romantique Lamartine et l'avocat socialiste Ledru-Rollin ; ce dernier, à en juger par la suite, était probablement le moteur secret de l'insurrection. Tous les pouvoirs furent alors concentrés dans la main du général Cavaignac, déclaré chef du gouvernement exécutif. Dès lors il y eut de l'ensemble et de la vigueur dans la défense. Le gouvernement reprit le dessus, mais la lutte fut sanglante. Plusieurs généraux furent tués, ou même assassinés traîtreusement. On parla de balles empoisonnées et de moyens semblables employés contre l'armée et la garde nationale. Le troisième jour, 25 juin, l'archevêque de Paris, monseigneur Denys Affre, conseillé par de dignes amis, se résolut à donner sa vie pour le salut de son peuple. Vers six heures du soir, emportant une dernière proclamation du général Cavaignac, il se rendit au milieu des insurgés, pour les porter à la paix. Il allait se retirer après d'inutiles efforts, lorsqu'il se sentit frappé d'une balle dans les reins. Comme il en avait prévenu ses amis, il s'attendait à cet accident. Il en mourut le 28, en priant Dieu que son sang fût le dernier versé. Cette mort héroïque du premier pasteur contribua puissamment à calmer les haines et à terminer la lutte.

Pour assurer la tranquillité de Paris et de la France, le gouvernement, présidé par le général Cavaignac, fit transporter au delà de la mer plusieurs milliers d'insurgés dont la cause avait été jugée par des commissions militaires. Dès le 24 février on avait aboli le serment ainsi que la peine de mort pour affaires ou délits politiques. Et de fait, le gallicanisme assure qu'en France l'ordre politique n'a rien de commun avec l'ordre religieux et moral. C'est donc une inconséquence capitale d'exiger un serment, et même de punir de mort pour une chose qui n'intéresse point la conscience. De son

côté, l'assemblée nationale promulgua le 12 novembre une nouvelle constitution, qui ne répondait guère à l'expérience qu'on venait de faire. Au mois de juin, pour sauver Paris et la France contre l'anarchie sociale, on avait été obligé de concentrer le gouvernement dans une main unique. Or, la nouvelle constitution divisait le gouvernement entre deux pouvoirs, une assemblée nationale et un président de la république; encore la part du président, responsable devant l'assemblée nationale, ne lui restait-elle pas entière, mais morcelée entre ses ministres, également responsables devant la même assemblée. C'était constituer, non pas l'unité, la paix, la force, mais la division, la guerre, la faiblesse. L'élection du président de la république devait se faire le dimanche 10 décembre. Nous avons déjà vu que l'immense majorité fut pour Louis-Napoléon Bonaparte.

Il était à Londres, quand éclata la révolution du 24 février. Il se rendit aussitôt à Paris. Mais les membres du gouvernement provisoire ayant trouvé sa présence dangereuse, il leur écrivit le 29 février la lettre suivante : « Messieurs, après trente-trois années d'exil et de persécution, je croyais avoir acquis le droit de retrouver un foyer sur le sol de la patrie. Vous pensez que ma présence à Paris est maintenant un sujet d'embarras. Je m'éloigne donc momentanément; vous verrez dans ce sacrifice la pureté de mes intentions et la sincérité de mon patriotisme. » Aux élections pour l'assemblée constituante, Louis-Napoléon fut élu dans quatre départements. En la séance du 16 juin, le président de l'assemblée nationale donna lecture d'une autre lettre. « Londres, 15 juin 1848, Monsieur le président, j'étais fier d'avoir été élu représentant à Paris et dans trois autres départements. C'était, à mes yeux, une ample réparation pour trente années d'exil et six ans de captivité; mais les soupçons injurieux qu'a fait naître mon élection, mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du pouvoir exécutif m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue. Je désire l'ordre et le maintien d'une république sage, grande, intelligente; et puisque involontairement je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains. Bientôt, j'espère, le calme renaîtra et me permettra de rentrer en France, comme le plus simple des citoyens, mais aussi comme un des plus dévoués au repos et à la prospérité de son pays. »

Cette lettre de Louis-Napoléon tirait d'un très-grand embarras les membres de la commission exécutive. Dans la séance du 12 juin, M. Lamartine, l'un d'eux, vint lire à l'assemblée nationale une déclaration où la commission annonçait qu'elle ferait exécuter, en ce qui concernait M. Louis Bonaparte, la loi de 1832, qui exilait du ter-

ritoire français les membres de la famille Bonaparte. Cependant M. Louis Bonaparte avait été régulièrement nommé par les électeurs de la Seine et de trois autres départements. Annuler l'élection par un motif politique était une mesure très-grave; l'assemblée ne voulut point en prendre la responsabilité. Dans la séance du lendemain elle valida le choix souverain du peuple, et M. Louis Bonaparte fut reconnu député. Cette résolution de l'assemblée nationale mettait la commission exécutive dans une position très-fausse (nous citons les paroles mêmes d'un membre de la commission). Elle avait déclaré qu'elle ferait arrêter M. Louis Bonaparte s'il entrait en France. L'assemblée, en reconnaissant M. Louis Bonaparte pour représentant, reconnaissait par cela même qu'il avait le droit de siéger, comme trois de ses parents admis déjà dans le sein de la représentation nationale. La commission pensa donc à se retirer. » Telles sont les paroles d'un membre de la commission à l'assemblée nationale, séance du 25 novembre 1848. La démission de Louis-Napoléon vint donc fort à propos, le 15 juin, pour tirer d'embarras la commission exécutive. Toutefois, six jours après, celle-ci fut réduite à s'annuler elle-même, lorsque l'assemblée nationale déclara Paris en état de siége, et donna le pouvoir exécutif au général Cavaignac. De son côté, Louis-Napoléon, ayant été élu de nouveau, fut admis dans la séance du 26 septembre. Il monta à la tribune au milieu du plus profond silence, et lut les paroles suivantes : « Citoyens représentants, il ne m'est pas permis de garder le silence en présence des calomnies qui se sont amoncelées contre moi. J'ai besoin d'exprimer les vrais sentiments qui m'animent, qui m'animeront toujours. Après trente-trois années d'exil et de souffrances, je rentre dans ma patrie, et je jouis de mes droits de citoyen ! La république m'a fait ce bonheur : qu'elle reçoive ici mon serment de dévouement et de reconnaissance. Que les citoyens généreux qui m'ont envoyé ici restent bien convaincus que je regarde la tranquillité comme le premier besoin du pays, et que je veux les institutions démocratiques, qui sont les premiers besoins du peuple. Longtemps j'ai vécu sur la terre d'exil; je n'ai pas pu consacrer au service de mon pays mes méditations et mes études. La carrière m'est ouverte ! Mes chers collègues, recevez-moi dans vos rangs avec une affectueuse confiance. Ma conduite sera toujours digne de mon nom, et elle prouvera à ceux qui voudraient me proscrire une deuxième fois, à l'aide de leurs calomnies, que je veux, avant tout, la défense de l'ordre et l'affermissement de la république. »

Le 10 décembre suivant, Louis-Napoléon ayant été élu président de la république française, fut proclamé en cette qualité, le 20 du

même mois, par l'assemblée nationale, et prêta serment. Il prononça un discours fort convenable et fort applaudi, et alla serrer la main du général Cavaignac, en lui disant : « Général ! je suis fier de succéder à un homme tel que vous !... » Sa présidence, commencée le 20 décembre 1848, devait finir le 20 décembre 1852. Ce furent quatre années d'une anxiété croissante, non-seulement en France, mais à peu près dans toute l'Europe. L'anarchie était comprimée à la surface, mais elle fermentait au fond du volcan. On jouissait de la tranquillité présente, mais on n'osait croire à sa durée.

En France, l'assemblée constituante avait rempli sa tâche de manière à perdre la confiance publique ; elle avait fabriqué une constitution telle qu'elle, mais sans la soumettre à la sanction du peuple, dont elle proclamait pourtant la souveraineté. Entre les deux candidats à la présidence de la république, elle s'était prononcée pour le général Cavaignac, et le pays, à une immense majorité, venait de proclamer Louis-Napoléon. Elle se trouvait ainsi en lutte, et avec le pays, et avec le président ; cependant, elle ne voulait pas s'en aller. Outre la constitution, elle prétendait encore fabriquer ce qu'elle qualifiait de lois organiques, et même gouverner à la place du président de la république et de ses ministres. On a dit que, pour devenir une nouvelle convention, il ne lui manquait que la force.

Vaincue enfin par l'opinion générale de la France, elle finit sans dignité le 26 mai 1849, et fut remplacée aussitôt par l'assemblée législative, composée de 750 membres, parmi lesquels 211 socialistes. D'un autre côté, le chef du ministère était l'avocat Odilon Barrot, le même qui, involontairement, mais aveuglément, avait provoqué la révolution du 24 février 1848. Tout cela n'annonçait pas une situation bien claire et bien rassurante.

En effet, dès le 11 juin, l'avocat Ledru-Rollin, chef du parti socialiste qui composait la minorité de la chambre, déclara en pleine séance que le gouvernement français ayant envoyé une armée pour prendre Rome, au lieu de protéger la république romaine, il fallait mettre en accusation le président Louis-Napoléon et ses ministres, et défendre la république contre eux par les armes. Les jours suivants, une insurrection socialiste, préparée depuis quinze jours, éclate dans Paris, déclare hors de la constitution et le président de la république et ses ministres, et la majorité de l'assemblée nationale ; une nouvelle convention, présidée par l'avocat Ledru-Rollin, s'organisait au conservatoire des arts et métiers, lorsqu'elle s'enfuit par les fenêtres devant les militaires et les gardes nationaux fidèles. L'insurrection socialiste, comprimée à Paris, se fit sentir dans les départements, principalement à Lyon : tout le monde put voir qu'il y avait un plan

secret pour bouleverser toute la France. Ses efforts furent réprimés en tout lieu par la fidélité et le courage de l'armée. Le gouvernement et l'assemblée législative prenaient des mesures pour prévenir le retour de ces désordres et punir les principaux coupables.

Mais le gouvernement était entravé par sa propre constitution : le président était responsable, ainsi que ses ministres, devant l'assemblée législative, qui ne l'était pas. Le ministère dépendait de la majorité de l'assemblée, et le président du ministère. Avec la meilleure volonté du monde, le président n'était point libre d'agir. Cependant il avait été élu personnellement et directement par la France entière, tandis que les membres de l'assemblée n'avaient été élus chacun que par un département. Louis-Napoléon fit connaître à la Chambre les inconvénients de cette situation par son message du 29 octobre 1849. « Dans les circonstances graves où nous nous trouvons, l'accord qui doit régner entre les différents pouvoirs de l'État ne peut se maintenir que si, animés d'une confiance mutuelle ils s'expliquent franchement l'un vis-à-vis de l'autre. Afin de donner l'exemple de cette sincérité, je viens faire connaître à l'assemblée quelles sont les raisons qui m'ont déterminé à changer le ministère et à me séparer d'hommes dont je me plais à proclamer les services éminents, et auxquels j'ai voué amitié et reconnaissance. —Pour raffermir la République menacée de tant de côtés par l'anarchie, pour assurer l'ordre plus efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, pour maintenir à l'extérieur le nom de la Frauce à la hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, animés d'un dévouement patriotique, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme, et d'une politique nettement formulée ; qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution, qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la leur, et de l'action que de la parole.— Depuis bientôt un an, j'ai donné assez de preuves d'abnégation pour qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions véritables. Sans rancune contre aucune individualité, contre aucun parti, j'ai laissé arriver aux affaires les hommes d'opinions les plus diverses, mais sans obtenir les heureux résultats que j'attendais de ce rapprochement. Au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai obtenu qu'une neutralisation de forces. — L'unité de vues et d'intentions a été entravée ; l'esprit de conciliation pris pour de la faiblesse. A peine les dangers de la rue étaient-ils passés, qu'on a vu les partis relever leur drapeau, réveiller leurs rivalités et alarmer le pays en semant l'inquiétude. — Au milieu de cette confusion, la France inquiète, parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté, le drapeau de l'élu du 10 décembre. Or, cette volonté ne peut être

ts furent reprimés
. Le gouvernement
pour prévenir le re-
pables.
ore constitution
es, devant l'assem
épendait de la ma
. Avec la meilleure
ore d'agir. Cepen-
nent par la France
n'avaient été élus
n fit connaître à la
ar son message du
ves où nous nous
érents pouvoirs de
confiance mutuelle
e l'autre. Afin de
e connaître à l'as-
miné à changer le
plais à proclamer
et reconnaissance.
le côtés par l'anar-
ne l'a été jusqu'à ce
rauce à la hauteur
d'un dévouement
rection unique et
ne compromettent
préoccupés de ma
que de la parole.—
d'abnégation pour
bles. Sans rancune
j'ai laissé arriver
ses, mais sans ob-
pprochement. Au
u qu'une neutrali-
ions a été entra-
lesse. A peine les
les partis relever
le pays en semant
France inquiète,
main, la volonté,
lonté ne peut être

sentie, que s'il y a [illegible]mmunauté entière d'idées, de vues, de convictions, entre le président et ses ministres, et si l'assemblée elle-même s'associe à la pensée nationale dont l'élection du pouvoir exécutif a été l'expression. »

Dans le courant de l'été, Louis-Napoléon fit plusieurs excursions en province. Partout il fut bien accueilli : Dans la ville de Ham, où il avait été détenu en prison, il dit au maire. « Je suis profondément ému de la réception af[illegible] que je reçois de mes concitoyens ; mais, croyez-le, si je suis venu à Ham, ce n'est pas par orgueil, c'est par reconnaissance. J'avais à cœur de remercier les habitants de cette ville et des environs de toutes les marques de sympathie qu'ils n'ont cessé [illegible] me donner pendant mes malheurs. Aujourd'hui qu'élu par la France entière, je suis devenu le chef légitime de cette grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouvernement régulier. Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine l[illegible]ace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement. Je ne me plains donc pas d'avoir expié ici, par un emprisonnement de six années, ma témérité contre les lois de ma patrie, et c'est avec bonheur que dans les lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré leurs convictions, à respecter les institutions de leur pays. »

Ces paroles produisirent une vive impression sur l'auditoire, puis sur la France entière. Ceux qui avaient donné leur voix à Louis-Napoléon étaient profondément consolés de lui voir une si grande élévation d'âme et de sens. Cette favorable impression fut encore augmentée par son discours aux habitants de Nantes. « Messieurs. Le voyage que j'ai fait pour venir ici auprès de vous restera profondément gravé dans mon cœur, car il a été fertile en souvenirs et en espoirs. Ce n'est pas sans émotion que j'ai vu ce grand fleuve, derrière lequel se sont réfugiés les derniers glorieux bataillons de notre grande armée ; ce n'est pas sans émotion que je ne suis arrêté avec respect devant le tombeau de Bonchamp ; ce n'est pas sans émotion qu'aujourd'hui, assis au milieu de vous, j[illegible] me trouve en face de la statue de Cambronne. Tous ces souvenirs, si noblement appréciés par vous, me prouvent que si le sort le voulait, nous serions encore la grande nation par les armes. Mais il y a une gloire tout aussi grande aujourd'hui, c'est de nous opposer à toute guerre étrangère, et de grandir par le développement progressif à notre industrie et de notre commerce. Voyez cette forêt de mâts qui languissent dans votre port : elle n'attend qu'un souffle pour porter au bout du

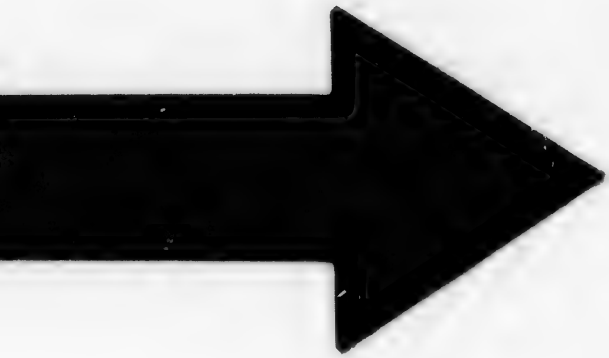

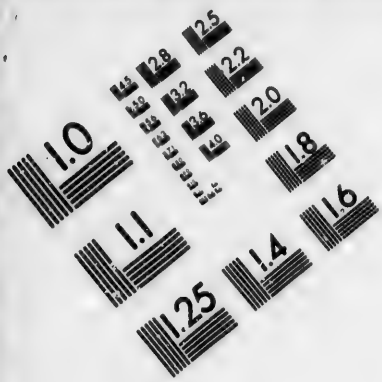

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

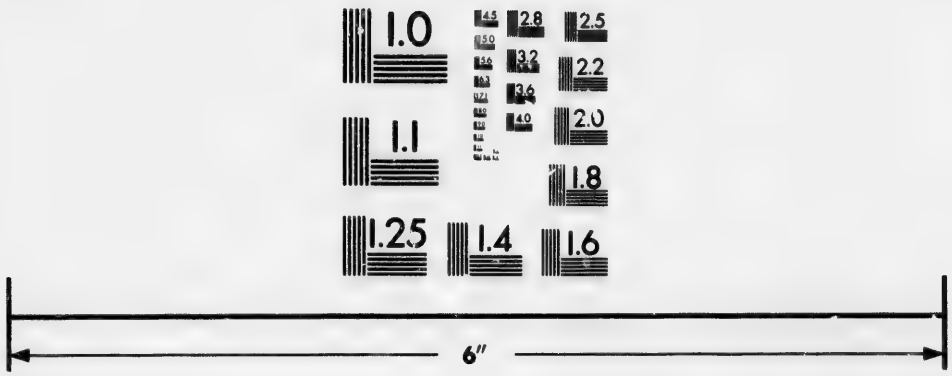

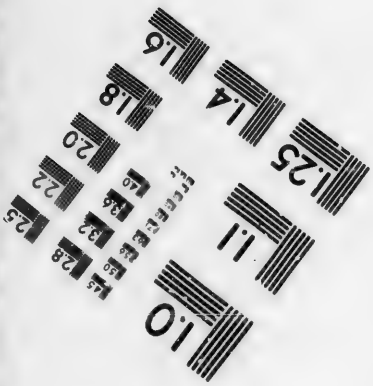

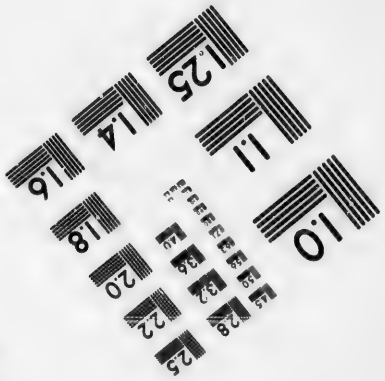

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

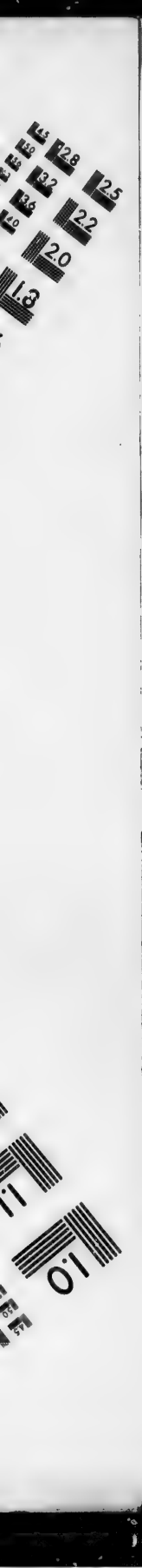
2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

monde les produits de notre civilisation. Soyons unis, oublions toute cause de dissensions, soyons dévoués à l'ordre et aux grands intérêts de notre pays, et bientôt nous serons encore la grande nation par les arts, par l'industrie, par le commerce. »

Ces nobles paroles réveillaient dans bien des cœurs le sentiment de l'unité gouvernementale, surtout dans les provinces les plus catholiques, où le sentiment de cette unité est toujours vivace, même sous la forme républicaine.

Cependant tout le monde sentait l'existence d'une société souterraine, qui travaillait au renversement de la société publique, et dont les insurrections de Paris, de Lyon et des départements étaient des éruptions volcaniques. Le gouvernement de Louis-Napoléon prenait des mesures : Lyon et les départements voisins furent mis en état de siége, afin que l'action de la force-armée y fût plus prompte pour la répression des complots. On établit dans le même but trois grands commandements militaires dans les parties de la France où l'on sentait le plus les agitations de l'anarchie. Dans ses voyages de 1850 à travers les provinces de l'Est, Louis-Napoléon se conciliait de plus en plus la confiance des populations. Il disait le 27 septembre : « L'accueil que je reçois à Reims, au terme de mon voyage, vient confirmer ce que j'ai vu par moi-même dans toute la France, et ce dont je n'avais pas douté : notre pays ne veut que l'ordre, la religion et une sage liberté. Partout, j'ai pu m'en convaincre, le nombre des agitateurs est infiniment petit, et le nombre des bons citoyens infiniment grand. Dieu veuille qu'ils ne se divisent pas! C'est pourquoi, en me retrouvant aujourd'hui dans cette antique cité de Reims, où les rois, qui représentaient aussi les intérêts de la nation, sont venus se faire sacrer, je voudrais que nous pussions y consacrer, non plus un homme, mais une idée, l'idée d'union et de conciliation dont le triomphe ramènerait le repos dans notre patrie déjà si grande par ses richesses, sa vertu et sa foi. » Ces paroles et d'autres, dites à propos, faisaient grand plaisir aux amis de Louis-Napoléon, et c'étaient au moins tous ceux qui lui avaient donné leur voix au 10 décembre. Ils étaient tout fiers d'avoir nommé un chef qui s'exprimait d'une manière si sensée et si convenable, d'autant plus qu'on avait voulu leur faire accroire que, si ses discours écrits étaient nobles et dignes, c'est que d'autres les lui composaient. On prétendait alors que, s'il était capable de parler bien, il ne le serait pas d'agir de même; mais les populations, surtout les populations catholiques, aimèrent à se persuader qu'en temps et lieu il saurait agir comme il savait parler. Son message du 12 novembre 1850 confirmait ces espérances; il y disait : « Depuis mon dernier message, notre poli-

tique extérieure a obtenu, en Italie, un grand succès. Nos armes ont renversé à Rome cette démagogie turbulente qui, dans toute la Péninsule italienne, avait compromis la cause de la vraie liberté, et nos braves soldats ont eu l'insigne honneur de remettre Pie IX sur le trône de Saint-Pierre. L'esprit de parti ne parviendra pas à obscurcir ce fait mémorable qui sera une page glorieuse pour la France. Le but constant de nos efforts a été d'encourager les intentions libérales et philanthropiques du Saint-Père. Le pouvoir pontifical poursuit la réalisation des promesses contenues dans le *motu proprio* du mois de septembre 1849. Quelques-unes des lois organiques ont déjà été publiées, et celles qui doivent compléter l'ensemble de l'organisation administrative et militaire dans les États de l'Église ne tarderont pas à l'être. Il n'est pas inutile de dire que notre armée, nécessaire encore au maintien de l'ordre à Rome, l'est aussi à notre influence politique, et après s'y être illustrée par son courage, elle s'y fait admirer par sa discipline et sa modération.— L'administration des cultes a obtenu du Saint-Siége, après de lentes négociations, une mesure réclamée depuis longtemps : l'érection de trois évêchés coloniaux et la nomination de trois prélats pour la Martinique, la Guadeloupe et l'île de la Réunion. Dans le même consistoire, le souverain pontife a proclamé trois nouveaux cardinaux accordés à l'Église de France, comme un témoignage éminent de reconnaissance envers notre pays et d'estime pour l'épiscopat français. »

Dans ces diverses allocutions, les bons catholiques entrevoyaient un homme providentiel, qui lui-même entrevoyait le véritable remède à l'anarchie souterraine, à l'empire ténébreux, qui mine la base de tout ce qu'il y a de bon et d'honnête, non-seulement en France, mais dans l'univers entier. Ce remède si nouveau et si ancien, c'est la société visible de Dieu avec les hommes, c'est la sainte Église catholique, apostolique-romaine, avec sa hiérarchie de notre Saint-Père le Pape, des évêques et des prêtres, embrassant dans une même charité toutes les nations et toutes les âmes de l'univers. Les dociles enfants de cette Église s'appliquent d'eux-mêmes et en vue de Dieu à tout ce qu'un gouvernement raisonnable peut désirer, à éviter toute espèce de mal et à pratiquer toute sorte de bien. Leur grande charte se résume en deux mots : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme, et votre prochain comme vous-même. Habitués dès l'enfance à honorer, à aimer le père de leur petite famille, ils honorent naturellement et aiment volontiers le père, le prince de ces grandes familles qu'on appelle nation. Contre ces dociles enfants de Dieu et de son Église, les prin-

ces temporels n'ont besoin ni de lois ni de gendarmes, mais bien contre les autres, mais bien contre les ennemis de Dieu et de son Église, et par là même de tout ordre et de toute société.

Outre la guerre souterraine qui menaçait toute l'Europe, il y avait un péril particulier pour la France. L'assemblée constituante de 1848 avait implanté un germe de discorde dans la constitution même. Cette constitution, non-soumise à la sanction du peuple, au nom de qui cependant elle avait été faite, donnait à la France deux pouvoirs indépendants, deux têtes, le président de la république et l'assemblée législative, avec des ministres ou organes qui devaient dépendre de l'une et de l'autre. Voici donc ce qui arriva au mois de janvier 1851 : Le président Louis-Napoléon retira au général Changarnier le commandement réuni des troupes et des gardes nationales de Paris et de sa division militaire. La majorité de l'assemblée législative le trouva mauvais, et déclara que le ministère n'avait plus sa confiance. Louis-Napoléon en prit un autre, mais hors de l'assemblée, et adressa à celle-ci un message où il disait : « L'union des deux pouvoirs est indispensable au repos du pays; mais comme la constitution les a rendus indépendants, la seule condition de cette union est une confiance réciproque. Pénétré de ce sentiment, je respecterai toujours les droits de l'assemblée en maintenant intactes les prérogatives du pouvoir que je tiens du peuple. Pour ne point prolonger une dissidence pénible, j'ai accepté, après le vote récent de l'assemblée, la démission d'un ministère qui avait donné au pays et à la cause de l'ordre des gages éclatants de son dévouement. Voulant toutefois réformer un cabinet avec des chances de durée, je ne pouvais prendre ses éléments dans une majorité née de circonstances exceptionnelles, et je me suis vu à regret dans l'impossibilité de trouver une combinaison parmi les membres de la minorité malgré son importance. Dans cette conjoncture, et après de vaines tentatives, je me suis résolu à former un ministère de transition, composé d'hommes spéciaux, n'appartenant à aucune fraction de l'assemblée, et décidés à se livrer aux affaires sans préoccupation des partis. Les hommes honorables qui acceptent cette tâche patriotique auront des droits à la reconnaissance du pays. L'administration continuera donc comme par le passé. Les préventions se dissiperont au souvenir des déclarations solennelles du message du 12 novembre. La majorité réelle se reconstituera. L'harmonie sera rétablie, sans que les pouvoirs aient rien sacrifié de la dignité qui fait leur force. La France veut avant tout le repos, et elle attend de ceux qu'elle a investis de sa confiance, une conciliation sans faiblesse, une fermeté calme, l'impassibilité dans le droit. »

ndarmes, mais bien
de Dieu et de son
société.
l'Europe, il y avait
constituante de 1848
constitution même.
peuple, au nom de
rance deux pouvoirs
ublique et l'assem-
i devaient dépendre
a au mois de jan-
au général Chan-
et des gardes natio-
orité de l'assemb'ée
e ministère n'avait
utre, mais hors de
il disait : « L'union
pays; mais comme
e condition de cette
de ce sentiment, je
maintenant intactes
uple. Pour ne point
après le vote récent
avait donné au pays
n dévouement. Vou-
nces de durée, je ne
é née de circonstan-
s l'impossibilité de
la minorité malgré
ès de vaines tentati-
transition, composé
tion de l'assemblée,
ation des partis. Les
triotique auront des
istration continuera
siperont au souvenir
ovembre. La majo-
ablie, sans que les
eur force. La France
qu'elle a investis de
une fermeté calme,

En prenant un ministère hors de l'assemblée, Louis-Napoléon était dans son droit : la majorité l'avait réduit à en faire usage, elle trouva mauvais qu'il l'eût fait. Au fond, ce n'était pas une majorité réelle, mais un complot momentané de trois partis politiques ennemis l'un de l'autre, légitimistes, orléanistes, socialistes : les premiers voulaient l'héritier de la branche aînée des Bourbons, les seconds voulaient la branche cadette, les troisièmes ne voulaient ni l'une ni l'autre, mais le renversement de toute société. Tous les trois étaient hostiles à Louis-Napoléon, qui le gênait tous les trois. Tous les trois s'attendaient à faire leur révolution en 1852, où d'après la constitution de 1848 on devait élire tout ensemble et un président de la république et une assemblée nationale. Ce qui faisait prévoir à tout le monde une crise terrible, où il n'y aurait point de gouvernement assuré pour sauver la France. Et voilà précisément ce que demandait le parti socialiste, pour écraser plus facilement les autres, et noyer la France et l'Europe dans le sang. Il est vrai, la constitution pouvait être revisée avant 1852, mais la même majorité s'y opposera. Aussi pendant toute l'année 1851, l'anxiété générale allait-elle croissant; non dans la France seule, mais dans toute l'Europe. Partout on s'attendait à une crise effroyable, à un bouleversement universel, et comme à une fin du monde.

De nouveaux incidents augmentaient cette anxiété en France. La base fondamentale de sa nouvelle constitution est l'élection du président et de l'assemblée nationale par le suffrage universel; du président par le suffrage universel de la France entière; de l'assemblée nationale, ou plutôt de ses fractions départementales, par le suffrage universel de chaque département. Le président était ainsi l'élu, le député de tous les départements ensemble, l'élu, le député de la France entière; les membres de l'assemblée n'étaient chacun que l'élu, le député d'un département. Or, le 31 mai 1851, l'assemblée ainsi élue altéra la base fondamentale de la constitution et réduisit le suffrage universel de près d'un tiers, en exigeant trois ans de résidence continue, au lieu de six mois, dans la même commune pour y exercer son droit d'électeur : ce qui par le fait, probablement contre l'intention de l'assemblée, privait de leur droit de suffrage deux millions d'honnêtes habitants de la campagne. On conçoit que pour élire le fonctionnaire d'une commune, le député d'un département, il faille depuis un temps convenable habiter ce département, cette commune; mais que, pour élire le fonctionnaire, le député de la France entière, élection qui ne peut tomber que sur un homme connu de toute la France, il faille à un honnête Français trois ans de résidence continue dans la même commune, cela ne se conçoit pas.

On ne voit pas trop dans quel intérêt une assemblée française apposait une condition si peu nécessaire. Dans la constitution de 1848 il était dit que, si aucun des candidats à la présidence n'avait au moins deux millions de voix, l'élection du président appartiendrait à l'assemblée nationale. Serait-ce dans la prévision de ce cas que l'assemblée de 1851 a diminué de deux ou trois millions le nombre des votants ? Cela n'eût été ni franc ni français. Le doute seul à cet égard a peut être plus nui qu'on ne pense à la considération de l'assemblée de 1851 et de ses principaux chefs. Car d'une assemblée française on exige avant tout l'honneur et la franchise.

Pour prévenir les inconvénients qui étaient à craindre, Louis-Napoléon, par un message du 4 novembre 1851, proposa à l'assemblée de réduire à six mois la résidence de trois ans pour voter. Le 14 du même mois, l'assemblée de 1851, à une majorité de six voix, rejeta la proposition du président de la république, la proposition de rendre à trois millions de Français le droit de suffrage que leur enlevait une condition déraisonnable. La France électorale vit avec émotion une assemblée nationale s'annuler elle-même, en se réduisant à une majorité de trois ou quatre voix, pour refuser au chef de la France de rendre leur droit de suffrage à trois millions de Français.

Cette hostilité contre le premier magistrat de la France parut encore plus choquante, lorsque les questeurs de l'assemblée législative demandèrent implicitement que le président de cette assemblée partageât le commandement de l'armée avec le président de la république. C'était partager la France en deux camps armés l'un contre l'autre, et préparer la victoire à l'anarchie souterraine qui faisait de nouveau éruption dans certains départements. La proposition des questeurs fut repoussée le 17 novembre par une majorité de 108 voix : mais il n'en resta pas moins clair que la France ne pouvait plus rien attendre de bon d'une assemblée aussi peu d'accord avec elle-même qu'avec le gouvernement.

Cependant le 26 novembre, dans une allocution aux industriels français qui avaient mérité des mentions honorables à l'exposition de Londres, Louis-Napoléon montrait une assurance surprenante. « J'ai déjà rendu, dit-il, un juste hommage à la grande pensée qui préside à l'exposition universelle de Londres; mais au moment de couronner vos succès par une récompense nationale, puis-je oublier que tant de merveilles de l'industrie ont été commencées au bruit de l'émeute et achevées au milieu d'une société sans cesse agitée par la crainte du présent comme par les menaces de l'avenir; et, en réfléchissant aux obstacles qu'il vous a fallu vaincre, je me suis dit : Combien elle serait grande, cette nation, si l'on voulait la laisser res-

pirer à l'aise et vivre de sa vie..... La tranquillité sera maintenue, quoiqu'il arrive. Un gouvernement qui s'appuie sur la masse entière de la nation qui n'a d'autre mobile que le bien public et qu'anime cette foi ardente qui vous guide sûrement, même à travers un espace où il n'y a pas de route tracée, ce gouvernement, dis-je, saura remplir sa mission, car il a en lui et le droit qui vient du peuple, et la force qui vient de Dieu. »

Cette assurance de Louis-Napoléon au milieu de l'inquiétude générale parut fort extraordinaire : on se demandait si elle n'était pas téméraire, et si elle serait justifiée par l'événement, d'autant plus qu'on annonçait une insurrection prochaine des socialistes dans le midi de la France.

Le 2 décembre on lut sur les murs de la capitale les décrets et les proclamations suivantes de Louis-Napoléon Bonaparte : « Au nom du peuple français. Le président de la république décrète : L'assemblée nationale est dissoute. Le suffrage universel est établi. La loi du 31 mai est abolie. Le peuple français est convoqué dans ses comices, à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant. — Appel au peuple. Français ! La situation actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'assemblée, qui devait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenu un foyer de complots. Le patriotisme de trois cents de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances. Au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile; elle attente au pouvoir que je tiens directement du peuple; elle encourage toutes les mauvaises passions, elle compromet le repos de la France : je l'ai dissoute, et je rends le peuple entier juge entre elle et moi. La constitution, vous le savez, avait été faite dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions de suffrages furent une éclatante protestation contre elle, et cependant je l'ai fidèlement observée. Les provocations, les calomnies, les outrages m'ont trouvé impassible. Mais aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus respecté de ceux-là même qui l'invoquent sans cesse, et que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies veulent me lier les mains, afin de renverser la république, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de maintenir la république et de sauver le pays en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnaisse en France : le peuple.

« Je fais donc un appel loyal à la nation tout entière, et je vous dis : si vous voulez continuer cet état de malaise qui nous dégrade et compromet notre avenir, choisissez un autre à ma place, car je ne veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire le bien, me

rend responsable d'actes que je ne puis empêcher et m'enchaîne au gouvernail quand je vois le vaisseau courir vers l'abîme. Si, au contraire, vous avez encore confiance en moi, donnez-moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de vous. Cette mission consiste à fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple et en le protégeant contre les passions subversives. Elle consiste surtout à créer des institutions qui survivent aux hommes et qui soient enfin des fondations sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de durable.

« Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que la prépondérance d'une seule assemblée sont des causes permanentes de trouble et de discorde, je soumets à vos suffrages les bases fondamentales suivantes d'une constitution que les assemblées développeront plus tard : 1° Un chef responsable nommé pour dix ans; 2° des ministres dépendants du pouvoir exécutif seul ; 3° un conseil d'État formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le corps législatif ; 4° un corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection ; 5° une seconde assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. »

Les 20 et 21 décembre 1851, la France électorale, votant chacun dans sa commune, répondit à l'appel de Louis-Napoléon par sept millions quatre cent quatre-vingt et un mille deux cent trente et un *oui*, contre six cent quarante-sept mille deux cent quatre vingt-douze *non*. A cette annonce, Louis-Napoléon dit : La France a répondu à l'appel loyal que je lui avais fait. Elle a compris que je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit. Plus de sept millions de suffrages viennent de m'absoudre en justifiant un acte qui n'avait d'autre but que d'épargner à la France et à l'Europe peut-être des années de troubles et de malheurs.

En conséquence de ce vote du peuple français, Louis-Napoléon lui dit dans une proclamation du 14 janvier 1852 : « Lorsque, dans ma proclamation du 2 décembre je vous exprimai loyalement, quelles étaient, à mon sens, les conditions vitales du pouvoir en France, je n'avais pas la prétention, si commune de nos jours, de substituer une théorie personnelle à l'expérience des siècles. J'ai cherché, au contraire, quels étaient dans le passé les exemples les meilleurs à suivre, quels hommes les avaient donnés, et quel bien en était résulté. Dès lors, j'ai cru logique de préférer les préceptes du génie aux doctrines spécieuses d'hommes à idées abstraites. J'ai pris comme modèle les institutions politiques qui déjà, au commen-

et m'enchaîne au
ôme. Si, au con-
-moi les moyens
s. Cette mission
nt les besoins lé-
passions subver-
ui survivent aux
quelles on puisse

a prépondérance
de trouble et de
ndamentales sui-
velopperont plus
2° des ministres
d'État formé des
en soutenant la
égislatif discutant
, sans scrutin de
formée de toutes
ardien du pacte

le, votant chacun
apoléon par sept
cent trente et un
nt quatre vingt-
La France a ré-
mpris que je n'é-
roit. Plus de sept
justifiant un acte
ce et à l'Europe

Louis-Napoléon
« Lorsque, dans
mai loyalement,
s du pouvoir en
de nos jours, de
des siècles. J'ai
les exemples les
s, et quel bien en
les préceptes du
bstraites. J'ai pris
jà, au commen-

cement de ce siècle, dans des circonstances analogues, ont raffermi la société ébranlée et élevé la France à un haut degré de prospérité et de grandeur. En un mot, je me suis dit : Puisque la France ne marche depuis cinquante ans qu'en vertu de l'organisation administrative, judiciaire, religieuse, financière du consulat et de l'empire, pourquoi n'adopterions-nous pas aussi les institutions politiques de cette époque ? Créées par la même pensée, elles doivent porter en elles le même caractère de nationalité et d'utilité pratique. » En exécution de ce plan, Louis-Napoléon établit un sénat, un corps législatif, un conseil d'État à peu près tels que sous l'empire.

Quant à l'assemblée législative, la plupart de ses membres dormaient encore le 2 décembre à six heures du matin, lorsqu'un officier vint arrêter deux des trois questeurs qui demeuraient au palais même de l'assemblée, et signifier aux membres qui arrivaient dans la salle des séances qu'ils eussent à se retirer, autrement ils seraient arrêtés aussi. Plus tard, environ deux cents se réunirent dans la maison d'une autre rue. L'avocat Berryer, chef du parti légitimiste, renforcé de quelques socialistes, prononça le rétablissement du suffrage universel, la déchéance de Louis-Napoléon, et nomma le général Oudinot commandant des troupes de la capitale, avec un député socialiste pour chef d'état-major. L'avocat Berryer prétendait ainsi concilier tous les partis contre Louis-Napoléon. Un officier monta dans la salle, et mit fin à cette comédie, en arrêtant les principaux acteurs. Cette expédition si adroite, si inattendue, si prompte et qui ne coûta pas une goutte de sang, amusa quelque peu le public aux dépens de l'assemblée, dans le sein de laquelle on avait entendu plus d'une fois d'outrageux sarcasmes sur l'incapacité de Louis-Napoléon.

Quelques jours après, il y eut dans certaines rues de Paris des émeutes et des barricades. Les auteurs en étaient les affiliés des sociétés secrètes ; la population n'y prenait point de part. Les émeutiers furent habilement concentrés dans un même quartier et écrasés dans l'espace de deux heures par la troupe. Il y eut des insurrections socialistes plus longues et plus sanglantes dans plusieurs départements du centre et du midi de la France. Elles furent également domptées par la valeur et le dévouement héroïque de l'armée, en particulier de la gendarmerie. Parmi les insurgés, les plus coupables furent condamnés à la déportation, les autres à une surveillance plus ou moins sévère.

La France vit avec plaisir cette vigueur de son gouvernement. Au mois de juillet Louis-Napoléon fit un voyage à Strasbourg, au mois de septembre un autre dans le midi par Bourges, Lyon, Marseille,

Toulouse, Bordeaux, Tours. Il fut reçu partout avec enthousiasme et aux cris de vive l'empereur ! vive Napoléon ! vive le sauveur de la France ! Ces acclamations furent encore plus énergiques et plus continues dans la France méridionale. On y joignait fréquemment vive Napoléon III ! Partout les évêques parlèrent au prince en vrais évêques, et Louis-Napoléon répondait en prince vraiment catholique. « Attaché du fond de ses entrailles à la religion et à son auguste chef, lui dit l'évêque de Gap, le clergé du diocèse vénère en vous, monseigneur, au-dedans le protecteur éclairé de cette religion sainte, au-dehors le restaurateur sérieux de l'illustre et immortel Pie IX sur le siége de Rome. »

L'évêque de Marseille lui dit en le recevant à la cathédrale : « L'acte religieux que Votre Altesse impériale vient publiquement accomplir aujourd'hui et qui se renouvelle fidèlement, on le sait, dans votre vie privée, montre combien plus haut que les hommes vont se rattacher les grandes pensées de votre cœur. C'est en Dieu, de qui procède tout pouvoir, que vous voulez puiser votre force. Aussi, en vous recevant à la porte de cette église, l'évêque de Marseille, son chapitre et les autres représentants de son clergé sont heureux de reconnaître en vous l'homme de la Providence qui vous a choisi pour être l'instrument de ses bienfaits. C'est elle qui vous a accordé d'inaugurer votre premier avènement au pouvoir par le rétablissement du trône temporel du chef de l'Église. Ce fut là, il est vrai le vœu de la France, qui ne pouvait manquer d'en être récompensée; mais ce fut également une faveur du ciel qui vous mit en main l'épée de la chrétienté, et voulut renouveler à votre égard les enseignements de l'histoire, en attachant par là à vos destinées une bénédiction féconde pour les plus grandes choses. C'est ainsi qu'au temps marqué vous avez été le libérateur de votre pays à la veille des derniers malheurs. Ce sera le même succès et la même gloire, parce que ce sera avec la même fidélité à votre mission providentielle que vous continuerez l'œuvre immense confiée d'en haut à votre cœur plus encore qu'à votre bras, à votre foi catholique plus encore qu'à votre haute sagesse. »

Le prince, après avoir posé la première pierre d'une cathédrale plus vaste, prononça les paroles suivantes : « Messieurs. Je suis heureux que cette occasion particulière me permette de laisser dans cette grande ville une trace de mon passage, et que la pose de la première pierre de la cathédrale soit l'un des souvenirs qui se rattachent à ma présence parmi vous. Partout en effet où je le puis, je m'efforce de soutenir et de propager les idées religieuses, les plus sublimes de toutes, puisqu'elles guident dans la fortune et consolent dans l'ad-

avec enthousiasme
ve le sauveur de la
giques et plus con-
fréquemment vive
rince en vrais évê-
aiment catholique.
à son auguste chef,
ère en vous, mon-
te religion sainte,
immortel Pie IX

à la cathédrale :
ent publiquement
ement, on le sait,
t que les hommes
ur. C'est en Dieu,
puiser votre force.
, l'évêque de Mar-
e son clergé sont
ovidence qui vous
est elle qui vous a
pouvoir par le ré-
e. Ce fut là, il est
r d'en être récom-
el qui vous mit en
à votre égard les
vos destinées une
. C'est ainsi qu'au
re pays à la veille
t la même gloire,
mission providen-
fiée d'en haut à
oi catholique plus

d'une cathédrale
eurs. Je suis heu-
laisser dans cette
se de la première
e rattachent à ma
, je m'efforce de
plus sublimes de
nsolent dans l'ad-

versité. Mon gouvernement, je le dis avec orgueil, est un des seuls qui ait soutenu la religion pour elle-même ; il la soutient non comme instrument politique, non pour plaire à un parti, mais uniquement par conviction et par amour du bien qu'elle inspire comme des vérités qu'elle enseigne. Lorsque vous irez dans ce temple appeler la protection du ciel sur les têtes qui vous sont chères, sur les entreprises que vous avez commencées, rappelez-vous celui qui a posé la première pierre de cet édifice, et croyez que, s'identifiant à l'avenir de cette grande cité, il entre par la pensée dans vos prières et dans vos espérances. »

Au milieu de ces allocutions si noblement chrétiennes, ce qui réjouit le plus profondément les cœurs catholiques, c'est l'attachement filial et public des évêques français pour le successeur de Saint-Pierre, le vicaire de Jésus-Christ. L'évêque de la Rochelle disait à Louis-Napoléon : « Prince. Par l'organe de son évêque le clergé de la ville et du diocèse de la Rochelle vient unir ses sentiments à ceux de la reconnaissance publique. La nôtre ne saurait être suspecte, sur le parvis de cette cathédrale qui s'achève enfin par votre autorité. Dans peu, les ornements pontificaux que nous devrons à votre munificence y donneront un nouveau lustre à nos solennités religieuses. Nous aimerons surtout à y prier pour le libérateur de l'Italie et de la France. L'Italie ! Ah! pourrait-elle jamais oublier que vous avez brisé ses chaînes et vengé les droits d'un des plus illustres pontifes qui ont porté la tiare ! Et l'univers catholique pourrait-il perdre la mémoire ? N'a-t-il pas inscrit dans ses fastes immortels le nom de Charlemagne, qui rehaussa dignement le siége apostolique par ses éloges, et le défendit courageusement par son épée ? Il est vrai, prince, que la chaire de Saint-Pierre ne peut périr, l'oracle divin l'ayant garanti contre les fureurs des portes de l'enfer ; mais la puissance humaine qui a protégé cette chaire s'associe, en quelque sorte, à la gloire de celui qui l'a rendue impérissable. Je laisserai donc à d'autres le soin de relever les services importants que vous avez rendus à la patrie reconnaissante, me bornant à rappeler que nos populations semblaient les pressentir lorsque deux fois elles proclamaient votre nom par plus de cent mille suffrages. Puis je mêlerai mes actions de grâces à celles de l'Église et de son auguste chef. Je bénirai l'heureuse union de Rome et de la France, de l'Église mère et de sa fille chérie, qui ne veut avoir avec elle qu'un cœur et qu'une âme. Devant un prince qui s'honore par-dessus tout du titre de catholique, craindrai-je d'exprimer ce que l'épiscopat français désire et apprécie comme une des sources les plus abondantes des faveurs célestes ? c'est la continuation de la pleine liberté de son culte, de son ensei-

gnement, de ses saintes assemblées. Oui, tant que notre patrie jouira paisiblement de ces précieux avantages, elle verra s'affermir de jour en jour la félicité de son peuple, qui ne pourra être constamment grand et heureux que sous l'empire de la religion et de la foi. Cette prospérité, ce bonheur, prince, voilà l'objet de vos vœux et des nôtres, et nous allons en demander l'accomplissement aux pieds des autels. »

Ces paroles de monseigneur Villecour, l'évêque de la Rochelle, nous signalent la clef de voûte de la société humaine, le moyen principal pour assurer la paix du monde et sa vraie civilisation : c'est l'union entière entre la mère et la fille, entre l'Église romaine et la France. Monseigneur Villecour, par son livre. *Le Pape et la France,* contribue puissamment à réveiller, à augmenter dans l'épiscopat français cette antique et héréditaire dévotion envers l'Église mère, dévotion que nous avons admirée dès les premiers siècles dans saint Irénée de Lyon, dans Saint-Avis de Vienne : dévotion que nous voyons de nos jours, avec une joie inexprimable, refleurir par toute la terre dans sa beauté toujours ancienne et toujours nouvelle.

Le 18 octobre Louis-Napoléon rentra dans Paris sous un arc de triomphe, qui avait pour inscription : *La ville de Paris à Louis-Napoléon empereur :* Les acclamations furent les mêmes que dans les départements. Le 19, Louis-Napoléon publia le décret suivant : La manifestation éclatante qui vient de se produire dans toute la France en faveur du rétablissement de l'empire impose au prince président de la république le devoir de convoquer le sénat. Le sénat se réunira le 4 novembre prochain. S'il résulte de ses délibérations un changement dans la forme du gouvernement, le sénatus-consulte qu'il aura adopté sera soumis à la ratification du peuple français. Pour donner à ce grand acte toute l'autorité qu'il doit avoir, le corps législatif sera appelé à constater la régularité des votes, à en faire le recensement et à en déclarer le résultat. Le 7 novembre le sénat adopta le projet suivant : « La dignité impériale est rétablie. Louis-Napoléon Bonaparte est empereur, sous le nom de Napoléon III. La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe de Louis-Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance. Louis-Napoléon Bonaparte, s'il n'a pas d'enfant mâle, peut adopter les enfants et descendants légitimes, dans la ligne masculine, des frères de l'empereur Napoléon Ier. L'adoption est interdite aux successeurs de Louis-Napoléon et à leur descendance. »

Ce projet ayant été porté à Louis-Napoléon dans le palais de Saint-Cloud, il répondit : « Je remercie le sénat de l'empressement avec

notre patrie jouira
a s'affermir de jour
être constamment
n et de la foi. Cette
vos vœux et des nô-
ment aux pieds des

que de la Rochelle,
ine, le moyen prin-
e civilisation : c'est
Église romaine et la
Pape et la France,
er dans l'épiscopat
vers l'Église mère,
s siècles dans saint
dévotion que nous
refleurir par toute
urs nouvelle.
ris sous un arc de
Paris à Louis-Na-
êmes que dans les
décret suivant : La
ans toute la France
u prince président
t. Le sénat se réu-
s délibérations un
e sénatus-consulte
u peuple français.
doit avoir, le corps
votes, à en faire le
novembre le sénat
est rétablie. Louis-
le Napoléon III. La
ndance directe de
r ordre de primo-
et de leur descen-
enfant mâle, peut
s la ligne mascu-
ption est interdite
endance. »
le palais de Saint-
mpressement avec

lequel il a répondu au vœu du pays, en délibérant sur le rétablissement de l'empire et en rédigeant le sénatus-consulte qui doit être soumis à l'acceptation du peuple. Lorsqu'il y a quarante-huit ans, dans ce même palais, dans cette même salle et dans des circonstances analogues, le sénat vint offrir la couronne au chef de ma famille, l'empereur répondit par ces paroles mémorables : *Mon esprit ne sera plus avec ma postérité du jour où elle cesserait de mériter l'amour et la confiance de la grande nation :* Eh bien ! aujourd'hui, ce qui touche le plus mon cœur, c'est de penser que l'esprit de l'empereur est avec moi, que sa pensée me guide, que son ombre me protége, puisque, par une démarche solennelle, vous venez, au nom du peuple français, me prouver que j'ai mérité la confiance du pays. Je n'ai pas besoin de vous dire que ma préoccupation constante sera de travailler avec vous à la grandeur et à la prospérité de la France. »

En conséquence, le peuple français fut convoqué le 21 et 22 novembre, pour adopter ou rejeter ce qui suit : Le peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est dit dans le sénatus-consulte de ce jour. » La France électorale répondit par près de huit millions de votes affirmatifs. Le 2 décembre, le sénat, le corps législatif et le conseil d'État en présentèrent le résultat à Louis-Napoléon et le proclamèrent empereur. Il répondit. « Le nouveau règne que vous inaugurez aujourd'hui n'a pas pour origine, comme tant d'autres dans l'histoire, la violence, la conquête ou la ruse. Il est, vous venez de le déclarer, le résultat légal de la volonté de tout un peuple, qui consolide au milieu du calme ce qu'il avait fondé au sein des agitations. Je suis pénétré de reconnaissance envers la nation qui, trois fois en quatre années, m'a soutenu de ses suffrages, et chaque fois n'a augmenté sa majorité que pour accroître mon pouvoir. Mais plus le pouvoir gagne en étendue et en force vitale, plus il a besoin d'hommes éclairés comme ceux qui m'entourent chaque jour, d'hommes indépendants comme ceux auxquels je m'adresse pour m'aider de leurs conseils, pour ramener mon autorité dans de justes limites, si elle pouvait s'en écarter jamais.

« Je prends dès aujourd'hui, avec la couronne, le nom de Napoléon III, parce que la logique du peuple me l'a déjà donné dans ses acclamations, parce que le sénat l'a proposé légalement, et parce que la nation entière l'a ratifié. — Est-ce à dire cependant qu'en acceptant ce titre je tombe dans l'erreur reproché au prince qui, revenant de l'exil, déclara nul et non avenu tout ce qui s'était fait en son

absence? Loin de moi un semblable égarement. Non-seulement je reconnais les gouvernements qui m'ont précédé, mais j'hérite en quelque sorte de ce qu'ils ont fait de bien ou de mal; car les gouvernements qui se succèdent sont, malgré leurs origines différentes, solidaires de leurs devanciers. Mais, plus j'accepte tout ce que depuis cinquante ans l'histoire nous transmet avec son inflexible autorité; moins il m'était permis de passer sous silence le règne glorieux du chef de ma famille, et le titre régulier, quoique éphémère, de son fils, que les chambres proclamèrent dans le dernier élan du patriotisme vaincu. Ainsi donc, le titre de Napoléon III n'est pas une de ces prétentions dynastiques et surannées qui semblent une insulte au bon sens et à la vérité ; c'est l'hommage rendu à un gouvernement qui fut légitime, et auquel nous devons les plus belles pages de notre histoire moderne. Mon règne ne date pas de 1815, il date de ce moment même où vous venez me faire connaître le suffrage de la nation.

« Recevez donc mes remerciements, messieurs les députés, pour l'éclat que vous avez donné à la manifestation de la volonté nationale, en la rendant plus évidente par votre contrôle, plus imposante par votre déclaration. Je vous remercie aussi, messieurs les sénateurs, d'avoir voulu être les premiers à m'adresser vos félicitations, comme vous avez été les premiers à formuler le vœu populaire. — Aidez-moi tous à asseoir sur cette terre bouleversée par tant de révolutions un gouvernement stable, qu'ait pour bases la religion, la justice, la probité, l'amour des classes souffrantes. — Recevez ici le serment que rien ne me coûtera pour assurer la prospérité de la patrie, et que, tout en maintenant la paix, je ne céderai rien de ce qui touche à l'honneur et à la dignité de la France. »

Le nouvel empereur prend le titre suivant : Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français.

Peu de jours après, le ministre des affaires étrangères du gouvernement anglais disait à la chambre des lords, en annonçant que l'Angleterre reconnaissait le nouvel empereur des Français : « J'ajoute que, si jamais précédemment il exista des doutes sur la volonté distincte d'une autre nation relativement au choix d'un souverain, si jamais il exista des doutes sur l'intention et la volonté des Français à d'autres époques, en cette occasion du moins il est parfaitement impossible de douter des intentions de la nation française. Par trois fois, de la manière la plus solennelle, le peuple français s'est prononcé, aussi publiquement que possible, en faveur de la même personne. Lorsque, à la révolution de 1848, une république succéda à la monarchie de Louis-Philippe, l'empereur actuel des Français résidait en Angleterre. Il ne fit aucune de ces démarches qui, d'ordi-

ent. Non-seulement je
cédé, mais j'hérite en
ı de mal; car les gou-
rs origines différentes,
ccepte tout ce que de-
ec son inflexible auto-
lence le règne glorieux
ique éphémère, de son
ernier élan du patrio-
on III n'est pas une de
semblent une insulte
du à un gouvernement
s belles pages de notre
815, il date de ce mo-
e suffrage de la nation.
urs les députés, pour
on de la volonté natio-
ntrôle, plus imposante
i, messieurs les séna-
resser vos félicitations,
r le vœu populaire. —
eversée par tant de ré-
ır bases la religion, la
ntes. — Recevez ici le
la prospérité de la pa-
céderai rien de ce qui
e. »
nt : Napoléon, par la
ır des Français.
étrangères du gouver-
n annonçant que l'An-
s Français : « J'ajoute
ıtes sur la volonté dis-
oix d'un souverain, si
ı volonté des Français
oins il est parfaitement
on française. Par trois
ıple français s'est pro-
ıveur de la même per-
e république succéda à
ctuel des Français rési-
émarches qui, d'ordi-

naire, accompagnent les élections d'une moindre importance; il ne se présenta, je puis le dire, qu'avec son nom, ce nom que l'expérience seule peut faire comprendre aux peuples d'Europe par la grande puissance qu'il exerce et par sa magique influence sur le peuple français. Nous comprenons que la destinée d'un héros, aussi diverse qu'elle l'a été, ce mélange de gloire immense et d'immenses infortunes, provoque les sympathies et l'intérêt de la nation française, et nous ne nous étonnons pas qu'elle ait fait une impression durable sur l'esprit du peuple sur lequel il avait si longtemps et si glorieusement régné. Toutefois, hors de France, qui eût pu supposer que le prestige de son nom durerait encore assez fortement, assez puissamment pour que, trente-sept ans après son abdication, son neveu figurât avec trois titres différents devant la nation française, dans le court espace de quatre années : 1° Élu, sans aucune assistance accessoire du gouvernement, élu, dis-je, simple président de la république française, sous une forme constitutionnelle de gouvernement; 2° président absolu de la république française sans constitution, et 3° empereur des Français; la première élection ayant eu lieu à six millions de voix, la deuxième à sept millions, et la dernière, qui confirme son pouvoir, à huit millions, c'est-à-dire presque toute la population mâle adulte de France !

« Il serait peut-être superflu d'insister ici sur les causes qui ont amené cette expression extraordinaire de la raison et des convictions de la nation française; mais si nous avons perdu de vue jusqu'ici la forte influence du nom de Napoléon sur le peuple français, c'est parce que nous n'avons pas suffisamment remarqué que les vicissitudes et les événements survenus en France ont été de telle nature qu'une partie seulement de la nation s'y trouvait intéressée et rattachée. C'est à Paris seulement que tous les changements précédents se sont accomplis. A Paris seulement a éclaté la révolution qui avait assis Louis-Philippe sur le trône. La république de 1848 fut proclamée par la voix seule des Parisiens, et bien que ces deux formes de gouvernement aient plus tard reçu la ratification du pays, cependant jamais, jusqu'à l'élection du président français, toutes les masses de la population n'avaient été consultées sur la forme du gouvernement qu'elle préférait ni sur le caractère de l'homme pour qui elle avait à voter. Dans la masse de la nation française, un sentiment, un seul sentiment a fortement prévalu; il a prévalu avec enthousiasme, et il ne paraît pas difficile d'en expliquer la raison. En 1815, une partie énorme de l'armée française fut licenciée; elle fut renvoyée au cœur de la population, et en même temps il rentra en France un grand nombre de prisonniers de toutes les parties du

monde. Je suis sûr de ne pas exagérer en disant que quatre cent a cinq cent mille hommes entrèrent en France n'ayant qu'une idée fixe présente à l'esprit et un culte enracciné dans le cœur; ils rentreront dans leurs foyers, réunis pendant vingt ou trente ans, pour ne parler que d'un seul homme, pour s'entretenir de celui qui, je puis le dire, était la véritable idole de leur imagination; et s'ils pouvaient en exagérer les mérites militaires, toujours est-il qu'ils exprimeraient l'admiration la plus enthousiaste de sa conduite. Tout cela ne pouvait pas être perdu pour la génération naissante, et je trouve que les germes alors semés dans les provinces de France viennent de produire les fruits naturels dans cette dernière élection. A la vue de cette immense manifestation de l'opinion du peuple français, il eût été impossible au gouvernement de la reine, de ne pas lui conseiller d'accepter immédiatement et cordialement le changement qui nous était notifié. » Ainsi parle le ministre d'Angleterre [1].

Tout cela semble annoncer pour la France un troisième changement de dynastie. Les circonstances sont les mêmes que lors des deux premiers. Au dix-neuvième siècle, comme au dixième et au huitième, il reste des héritiers directs et légitimes de la dynastie précédente. En 1852 l'héritier des Bourbons réclame contre l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte, tout comme l'héritier des Carlovingiens réclamait en 987 contre l'élection de Hugues Capet. L'un et l'autre réclamant sont personnellement irréprochables. En 987, Charles, frère du roi Lothaire et oncle du roi Louis, disait au président de la France électorale : *Tout le monde sait que je dois succéder par droit héréditaire à mon frère et à mon neveu. Omnibus notum est, jure hæreditario debere fratri et nepoti me succedere* [2]. Le 25 octobre 1852, Henri, petit-fils du roi Charles X, réclame, presque dans les mêmes termes, mais un peu plus délayés, la succession héréditaire de la monarchie française, hérédité qu'il fait remonter à quatorze cents ans. Mais dès 987 le président de l'assemblée nationale pour l'élection d'un nouveau roi, l'archevêque Adalbéron de Reims, rappela un principe tout contraire : « Nous n'ignorons pas, dit-il, que Charles a ses fauteurs, qui le prétendent digne du royaume par la collation de ses parents; mais, s'il est question de cela, *ni le royaume ne s'acquiert par droit héréditaire, nec regnum jure hæreditaris acquiretur,* ni l'on ne doit promouvoir à la royauté, sinon celui que rend illustre non-seulement la noblesse du corps, mais encore la sagesse de l'âme, celui que munit la foi et qu'affermit la magnani-

[1] Univers., 9 décembre 1852. — [1] T. 13 de cette histoire, 2e édition, p. 249, histoire de Richer. *Apud monumenta germaniæ de Pertz*, t. 5, aliàs 3.

ant que quatre cent a
ayant qu'une idée fixe
cœur; ils rentreront
te ans, pour ne parler
ui qui, je puis le dire,
'ils pouvaient en exa-
ls exprimeraient l'ad-
Tout cela ne pouvait
et je trouve que les
nce viennent de pro-
élection. A la vue de
ple français, il eût été
ne pas lui conseiller
changement qui nous
erre [1].
un troisième change-
mêmes que lors des
au dixième et au hui-
s de la dynastie pré-
ame contre l'élection
héritier des Carlovin-
ugues Capet. L'un et
rochables. En 987,
Louis, disait au prési-
it que je dois succéder
. Omnibus notum est,
dere [2]. Le 25 octobre
me, presque dans les
uccession héréditaire
emonter à quatorze-
nblée nationale pour
péron de Reims, rap-
orons pas, dit-il, que
du royaume par la
de cela, *ni le royaume*
jure hæreditaris ac-
auté, sinon celui que
orps, mais encore la
affermit la magnani-

toire, 2e édition, p. 249,
, t. 5, aliàs 3.

mité [1]. » Et sur ces principes, rappelés par son président, principes exclusifs de l'hérédité, l'assemblée électorale de la France choisit Hugues Capet, duc de France. Cette réponse du président de l'élection au réclamant de 987 s'adresse avec plus de force encore et huit siècles d'avance au réclamant de 1852. Car la principale différence qui se remarque entre les deux élections, c'est que dans l'élection de Hugues Capet l'hérédité est formellement exclue, tandis que dans l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte elle est formellement comprise pour l'avenir.

Quant à la translation de la royauté de la première dynastie à la seconde dans la personne de Pepin, elle se fit du conseil et du consentement de tous les Francs et avec l'autorisation du siége apostolique. Tel est le langage commun des annales contemporaines. Voici comme Bossuet résume ce fait : « En un mot, le Pontife est consulté comme dans une question importante et douteuse, s'il est permis de donner le titre de roi à celui qui a déjà la puissance royale. Il répond que cela est permis. Cette réponse partie de l'autorité la plus grande qui soit au monde, est regardée comme une décision juste et légitime. En vertu de cette autorité, la nation même ôte le royaume à Childéric et le transporte à Pepin. Car on ne s'adressa point au Pontife pour qu'il ôtât ou qu'il donnât le royaume, mais qu'il déclarât que le royaume devait être ôté ou donné par ceux qu'il jugeait en avoir le droit [2]. Fénelon s'explique dans le même sens. Il reconnaît formellement que la puissance temporelle vient de la nation : il suppose que la nation a le droit d'élire et de déposer les rois; car il observe que, dans le moyen-âge les évêques étaient devenus les premiers seigneurs, les chefs du corps de chaque nation pour élire et déposer les souverains. Il reconnaît que, pour agir en sûreté de conscience, les nations chrétiennes consultaient dans ces cas le chef de l'Église, et que le Pape était tenu de résoudre ces cas de conscience, par la raison qu'il est le pasteur et le docteur suprême. Le pape Zacharie, dit-il, répondit simplement à la consultation des Francs, comme le principal docteur et pasteur, qui est tenu de résoudre les cas particuliers de conscience pour mettre les âmes en sûreté [3]. »

A la suite de Fénelon et de Bossuet, écoutons Châteaubriand. « Traiter d'usurpation l'avènement de Pepin à la couronne, c'est un de ces vieux mensonges historiques qui deviennent des vérités à force d'être redites. Il n'y a point d'usurpation là où la monarchie est élec-

[1] T. 13 de cette histoire, 2e édition, p. 250. — [2] T. 2 de cette hist., p. 43 et seqq. — Bossuet, *Defensio*, l. 2, c. 34. — [3] *Œuvres complètes de Fénelon*, Versailles, t. 22, p. 584, t. 2, p. 382 et 384.

tive ; c'est l'hérédité qui, dans ce cas, est une usurpation. Pepin fut élu de l'avis et du consentement de tous les Francs : ce sont les paroles du premier continuateur de Frédégaire. Le pape Zacharie, consulté par Pepin, eut raison de répondre : « Il me paraît bon et utile que celui-là soit roi qui, sans en avoir le nom, en a la puissance, de préférence à celui qui, portant le nom de roi, n'en garde pas l'autorité [1]. » Voilà ce que dit le royaliste Châteaubriand à la suite de Bossuet et de Fénelon. Certes, lorsque trois hommes de cette sorte, et trois Français, se rencontrent en un point de cette nature, on peut s'en tenir là, et les vrais Français feront bien de ne plus repéter *un de ces vieux mensonges historiques*, qui finirait par constituer parmi eux un bas empire des intelligences et des caractères.

D'ailleurs les principes que professent les trois illustres représentants de la France, Bossuet, Fénelon, Châteaubriand, se trouvent à l'origine même de la première dynastie. Voici en quels termes le plus ancien historien des Francs parle de leurs premiers pas dans la Gaule : « Or, Childéric, régnant sur la nation des Francs, abusait de leurs filles. Indignés de cela, ils le chassèrent de la royauté, et prirent unanimement pour roi Égidius, maître de la milice pour les Romains, qui régna huit ans sur eux. Childéric, qui s'était réfugié chez le roi des Thuringiens, ayant appris que les Francs avaient oublié ses torts et le regrettaient, s'en revint, et fut rétabli dans la royauté, mais de telle sorte qu'il régna conjointement avec Égidius [2]. » Quelque temps après il eut un fils, qu'il nomma Chlodvig ou Clovis.

Ainsi donc, au commencement de la première dynastie, la royauté des Francs n'était ni héréditaire ni inamissible. Les Francs expulsent du trône et du royaume Childéric, parce qu'il se conduit mal, et ils élisent à sa place, non pas un homme de la nation, mais un étranger, mais un romain qui commandait dans ces quartiers les troupes impériales ; et quand après huit ans de déposition et de bannissement, ils veulent bien rappeler Childéric, ils partagent la royauté entre les deux : *his ergo regnantibus simul*.

Dans les chartes constitutionnelles de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, ainsi que dans les écrits d'Hincmar, archevêque de Reims et par là même président né de la France électorale, nous avons vu que l'élection avait lieu non-seulement au changement des dynasties, mais à chaque changement de règne. Le peuple français

[1] Châteaubriand, *Études Historiques*, t. 3, p. 243. — [2] T. 8 de cette histoire, p. 456 et 457. — Grégor. turon, l. 2, c. 12.

avait le droit constitutionnel, parmi les fils de l'empereur et du roi défunt, de choisir celui qu'il voulait [1].

D'après tous ces faits et monuments de leur histoire, que nous avons vus en détail, les Français du dix-neuvième siècle étaient parfaitement les maîtres de faire ce qu'ils ont fait le 21 et 22 novembre 1852.

Les socialistes lancèrent aussi des réclamations, mais furibondes. Ils y reconnaissent que Louis-Napoléon serait élu empereur par le clergé, par la magistrature, par l'armée, par le peuple. Seulement ils traitent le peuple de troupeau, et les autres de brigands. Quant à Louis-Napoléon, ils le condamnent tous au poignard de l'assassin, ou à la hache du bourreau. Une de ces abominables provocations, qui traite le peuple de troupeau et qui cependant est adressée au peuple, porte la signature du poëte Victor Hugo, autrefois chrétien et royaliste. Ces pièces prouvent au moins une chose : c'est que les révolutionnaires, les socialistes de 1852 n'étaient ni le peuple, ni l'armée, ni la magistrature, ni le clergé de France.

L'Allemagne n'en est pas encore là, car l'Allemagne n'est pas encore une. Il y a une Allemagne catholique et une Allemagne protestante. L'Allemagne catholique, comme la France, conserve en soi le remède à tous ses maux : ce remède est la vraie foi, la foi qui sauve; c'est l'union avec la vraie Église, avec la vraie société de Dieu et des hommes, avec l'Église romaine. Avec ce remède, les maux peuvent être grands, ils ne sont jamais incurables. Tout au contraire, l'Allemagne protestante porte en soi le principe du mal, le principe de l'anarchie, avec l'aversion du remède. Elle n'est protestante qu'autant qu'elle proteste contre l'Église romaine, contre la vraie Église, contre la vraie société de Dieu et des hommes, contre la vraie foi que cette Église enseigne. Le seul principe commun à l'Allemagne protestante, c'est qu'il ne faut pas être catholique romain et que chacun n'a d'autre règle que soi-même.

Or, l'Église catholique enseigne que Dieu est infiniment bon et que l'homme a son libre arbitre. Le moine Luther, père du protestantisme dira donc contrairement à l'Église : L'homme n'a point de libre arbitre il fait tout nécessairement, et cependant Dieu le punit non-seulement du mal qu'il ne peut éviter, mais encore du bien qu'il fait de son mieux ; d'où cette conséquence : Dieu n'est pas bon, il n'est pas même juste; blasphême plus horrible que l'athéisme.

L'Église catholique enseigne qu'il ne suffit pas d'avoir la foi, mais qu'il faut encore faire de bonnes œuvres. Nous avons vu saint Paul,

[1] T. 2 de cette hist., p. 407 et seqq. — T. 12, p. 335 et seqq.

dans la tentation, redoubler de prières, châtier son corps, de peur qu'après avoir prêché aux autres, il ne fut lui-même réprouvé. Il ne se sentait coupable de rien, mais il ne se croyait pas justifié pour cela. Le moine Luther, père du protestantisme, dira donc contrairement à l'Église et à saint Paul, il dira dans son traité ou sermon de la liberté chrétienne : que tout Chrétien est roi et prêtre, qu'il est libre de toute loi et de toute bonne œuvre, qu'il devient juste par la foi seule à sa justification, que la justice ou la grâce ne se perd que par l'infidélité, que de croire les bonnes œuvres nécessaires c'est perdre la foi, c'est perdre avec la foi tout le reste. Et pour qu'on ne pût se méprendre sur le sens et la portée d'une pareille doctrine, il dira au plus intime de ses disciples, à Mélanthon : Sois pécheur et pêche énergiquement, mais que ta foi soit plus grande que ton péché... Il nous suffit que nous ayons connu l'agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde; le péché ne peut détruire en nous le règne de l'agneau, quand nous forniquerions et tuerions mille fois par jour [1].

D'après cela, les sociétés secrètes de nos jours ne font que répéter et mettre en pratique la doctrine de Luther, quand elles disent à leurs adeptes : Faites ce que vous voudrez, mentez, parjurez-vous, volez, tuez les riches et les princes, croyez seulement que vous avez bien fait.

L'Église catholique enseigne, avec saint Paul, que par le baptême tous les Chrétiens sont un même corps, une même Église, corps mystique de Jésus-Christ; que dans cette Église, comme dans le corps humain tous les membres ne sont pas le même, mais plusieurs, ni n'ont les mêmes fonctions, mais des fonctions diverses. Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe? demande l'apôtre. Si tout était ouïe, où serait l'odorat? Si tous les membres étaient un et le même, où serait le corps [2]? Le moine Luther, père du protestantisme, dira contrairement à l'Église et à saint Paul, que par le baptême tout Chrétien est prêtre et roi : c'est-à-dire que dans une église protestante, dans un royaume protestant, il n'y a ni pieds ni mains, ni bras ni jambes, mais seulement des têtes. Des barons allemands trouvèrent admirable la première moitié du principe luthérien, pour, en leur qualité de prêtres, s'emparer des biens ecclésiastiques. De leur côté, les paysans luthériens trouvèrent non moins admirable l'autre moitié du même principe, tout Chrétien est roi, et ils prirent les armes pour être rois, princes, ducs, barons comme les autres. Muncer, leur chef, confessa à la mort que le but de son entreprise était d'établir l'égalité parmi les Chrétiens, et d'expulser ou de tuer

[1] T. 23 de cette hist., p. 73 et 152. — [2] 1 Cor. 12.

on corps, de peur
même réprouvé. Il
ait pas justifié pour
dira donc contrai-
n traité ou sermon
et prêtre, qu'il est
devient juste par la
âce ne se perd que
s nécessaires c'est
e. Et pour qu'on ne
pareille doctrine, il
n : Sois pécheur et
s grande que ton
gneau de Dieu qui
re en nous le règne
mille fois par jour [1].
ne font que répéter
elles disent à leurs
rjurez-vous, volez,
nt que vous avez

que par le baptême
même Église, corps
e, comme dans le
me, mais plusieurs,
diverses. Si tout le
ôtre. Si tout était
ent un et le même,
protestantisme, dira
r le baptême tout
une église protes-
pieds ni mains, ni
barons allemands
ipe luthérien, pour,
ecclésiastiques. De
n moins admirable
st roi, et ils prirent
comme les autres.
t de son entreprise
xpulser ou de tuer

les princes et les seigneurs qui ne voudraient point accéder à la confédération. Le point capital en était la communauté des biens, et le partage de tout entre tous, suivant les occasions et les besoins ; si les Luthériens, disait-il, ne voulaient faire autre chose que de vexer les prêtres et les moines, ils auraient mieux fait de rester tranquilles [1]. Comme on voit, les socialistes et les communistes de nos jours ne font que reprendre l'œuvre des paysans luthériens. Les princes protestants le trouvent mauvais aujourd'hui comme autrefois, c'est de leur part une étrange inconséquence. Puisqu'ils adoptent le principe de Luther et qu'ils sont bien aises de tirer les conséquences de la première moitié, pourquoi d'autres ne tireraient-ils pas les conséquences de la seconde ? D'autant plus que leur père et patriarche Luther a dit, dans son crédo de 1521 : Il n'est pas d'État qui puisse être heureusement gouverné par des rois. C'est l'enseignement de l'expérience [2]. Et ailleurs : Les princes sont communément les plus grands fous et les plus fieffés coquins de la terre ; on n'en saurait attendre rien de bon, mais toujours ce qu'il y a de pire. Il s'était même fait, à cet égard, une sorte de proverbe qui disait : Être prince, et n'être pas brigand, c'est ce qui paraît à peine possible [3]. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que jusqu'à cette heure les rois et les seigneurs protestants de Prusse, de Hanovre, de Wurtemberg, de Hesse, de Bade, de Mecklembourg, etc., n'ont pas donné le démenti à Luther : car c'est pour conserver la doctrine de ce moine qu'ils continuent plus ou moins son opposition contre l'Église de Dieu.

L'Église catholique enseigne avec saint Paul, qu'en Dieu, qu'en la religion chrétienne, et dans tout vrai apôtre, il n'y a pas le oui et le non, mais un oui, un amen, une véracité constante [4]. Le protestantisme est par sa nature une alternative intarissable de oui et de non, de pour et de contre sur toutes choses. Chaque protestant n'a de règle que soi-même, et ce qu'il professe aujourd'hui ne l'engage pas pour demain ; aujourd'hui même on n'est pas sûr de ce qu'il professe, car en disant oui il peut entendre non.

Luther lui-même écrivait à Mélancthon : quand nous serons à l'abri de la violence et que nous aurons la paix, nous raccommoderons facilement nos artifices, nos mensonges et nos fautes [5]. De tout cela, un philosophe protestant, le prussien Hégel, a eu raison de conclure : le pur être et le pur néant sont donc la même chose [6]. En sorte que pour un protestant instruit, c'est la même chose de

[1] T. 23 de cette histoire, p. 248. — *Menzel*, t. 1, p. 210. — [2] Ibid., p. 151. — [3] P. 4 et 5. — [4] 2 Cor. 1. — [5] T. 23 de cette hist., p. 60. — [6] *Ouvrages de Hégel* (en allemand), t. 3, p. 78.

dire oui ou non, cela est ou cela n'est pas. D'où reste à conclure que les protestants complets sont, non pas seulement hors de l'Église catholique, mais hors de la communion du langage humain, hors de l'humanité parlante.

Cette différence fondamentale entre le catholicisme et le protestantisme une fois bien comprise, on s'expliquera facilement l'histoire passée et présente de l'Allemagne.

La révolution avait éclaté à Paris le 24 février 1848 : les 13 et 14 mars suivant la révolution éclata tout ensemble à Berlin et à Vienne. A Berlin, le roi protestant ou révolutionnaire de Prusse profita de l'occasion pour proclamer le rétablissement de l'empire et de l'unité de l'Allemagne, et s'offrir à en être le chef. Sa prétention déplut aux autres princes : chacun prétendait rester maître chez soi.

Comme toutefois l'Allemagne aspire foncièrement à être une, on assembla, pour lui plaire, une diète générale à Francfort, laquelle nomma un vicaire de l'empire, en attendant un empereur en titre. Ce parlement germanique fut, comme le protestantisme, une alternative de oui et de non, de pour et de contre, et finit par cet axiôme protestant : quelque chose ou rien, c'est la même chose. D'ailleurs la Prusse eut assez à faire chez elle pour maintenir sa propre unité contre elle-même. Autant en était-il des autres gouvernements protestants.

Au milieu de cette anarchie universelle, issue des principes mêmes du protestantisme, on voit apparaître les premiers rayons d'une nouvelle aurore, les premiers rayons du retour de l'Allemagne à sa veritable et ancienne unité. Le socialisme, qui n'est que le protestantisme politique, trouve une sympathie naturelle parmi les sectaires du philosophisme allemand, qui n'est que le protestantisme avec la bible de moins. Il trouve une sympathie non moins naturelle chez les pasteurs et docteurs du protestantisme ecclésiastique, qui n'est que le philosophisme allemand, avec la bible en plus. Nous appelons philosophisme, cette anarchie de l'intelligence humaine où chacun ne reconnaît de règle et de juge que soi-même, en sorte que le oui et le non, quelque chose et rien devient la même chose. Lors donc qu'en 1848 la révolution sociale ou anti-sociale éclata en Prusse, ainsi que dans les pays de Bade, Wurtemberg, Hesse et ailleurs, les élèves des universités et écoles protestantes se déclarèrent généralement pour la révolution et contre les gouvernements. Les pasteurs protestants, soi-disant ministres du Saint-Évangile, gardèrent généralement une prudente neutralité, un prudent silence entre l'ordre et le désordre, entre le gouvernement et la rébellion. Les catholiques, au contraire, évêques, prêtres, simples fidèles se dé-

reste à conclure que les
hors de l'Église catho-
umain, hors de l'huma-

olicisme et le protes-
ra facilement l'histoire

février 1848 : les 13
nsemble à Berlin et à
onnaire de Prusse pro-
nent de l'empire et de
hef. Sa prétention dé-
ster maître chez soi.
rement à être une, on
à Francfort, laquelle
un empereur en titre.
estantisme, une alter-
et finit par cet axiôme
même chose. D'ailleurs
ntenir sa propre unité
s gouvernements pro-

e des principes mêmes
remiers rayons d'une
r de l'Allemagne à sa
ui n'est que le protes-
turelle parmi les sec-
que le protestantisme
e non moins naturelle
me ecclésiastique, qui
a bible en plus. Nous
intelligence humaine
ue soi-même, en sorte
evient la même chose.
anti-sociale éclata en
emberg, Hesse et ail-
stantes se déclarèrent
gouvernements. Les
aint-Évangile, gardè-
prudent silence entre
et la rébellion. Les
imples fidèles se dé-

clarèrent généralement pour la cause de l'ordre et des gouvernements. Aussi les souverains protestants, éclairés par cette expérience, accordèrent-ils généralement un peu plus de liberté aux catholiques. Ils permirent aux prêtres catholiques-romains. même aux Ligoriens et aux jésuites, de prêcher des retraites, des missions, et dans les villes et dans les campagnes, pour ramener les populations à l'esprit de paix et de concorde, au respect de la propriété et des personnes. Le succès de ces missions si anciennes et si nouvelles fut prodigieux et l'est encore. La foi, la piété, le zèle des bonnes œuvres refleurit parmi les catholiques et attire l'admiration des honnêtes protestants. Il se révéle parmi ceux-ci un mouvement extraordinaire. On voit des conversions éclatantes, surtout dans les rangs élevés et qui savent réfléchir. Une comtesse de Hahn, renommée dans le monde littéraire par son esprit, ses talents, et des écrits très-remarquables, non-seulement se fait catholique et en publie les motifs, mais elle vient en France, dans la ville d'Angers, pour entrer au noviciat des religieuses du Bon Pasteur. Un journal protestant du Mecklembourg, considérant toutes ces commotions qui travaillent la société humaine, n'y voit d'autre remède pour l'Allemagne protestante que le retour à l'Église catholique, et termine son article par ces mots : ainsi donc, en avant, vers Rome !

Jusqu'alors les pasteurs protestants s'étaient tenus tranquilles ; mais quand ils virent cette merveilleuse influence des missions catholiques, non sur les catholiques seuls, mais sur les protestants mêmes, ils eurent peur de se voir abandonnés de leur propre troupeau. Ils résolurent de donner eux-mêmes des missions, et s'assemblèrent en colloques pour en mieux préparer le succès. La substance de leurs délibérations fut l'alternative ordinaire de oui et de non, de pour et de contre, et aboutit à l'axiome final du protestantisme : quelque chose et rien, c'est la même chose. Au lieu de faire des missions, ils intriguèrent auprès des gouvernements pour empêcher les catholiques d'en faire. Le duc protestant de Mecklembourg défendit donc à un seigneur protestant du pays, devenu catholique, d'avoir un prêtre catholique chez lui. Le gouvernement prussien, repentant de sa bienveillance momentanée envers les catholiques, paraît vouloir en revenir à la persécution. Si donc la Providence frappait de nouveaux coups pour apprendre la justice aux princes allemands, il n'y aurait pas de quoi s'étonner.

Lorsqu'en 1848, le roi protestant de Prusse s'annonça comme empereur de l'Allemagne protestante, il croyait le moment favorable. Et de fait, l'Allemagne catholique, en particulier la dynastie impériale de Lorraine-Autriche paraissait aux abois. En Italie, c'était

la guerre, l'insurrection triomphante sous le commandement du roi Charles Albert de Piémont ; en Hongrie, c'était l'insurrection triomphante de l'aristocratie maggyare, sous la direction du protestant Kossuth ; à Vienne, c'était l'insurrection triomphante des étudiants et des bourgeois voltairiens ; et ces insurrections patentes, et les sociétés secrètes qui en sont le foyer, trouvaient de l'argent dans la bourse des juifs, qui en prêtaient volontiers et aux rebelles et aux princes, afin de s'enrichir doublement des calamités publiques. Pour surcroît de difficultés, l'empereur Ferdinand cède l'empire à son neveu de dix-huit ans, François-Joseph. Dans ces extrémités, l'Autriche offre au roi Charles-Albert une portion considérable de la Lombardie, afin de pouvoir réunir toutes ses troupes contre l'insurrection de Vienne et l'insurrection de Hongrie. Le roi piémontais, qui aspirait à la conquête de la Lombardie et même de l'Italie entière, se refuse à l'offre proposée par un souverain, de ses parents : peu après il perd la bataille de Novare, et l'Autriche conserve toutes ses possessions d'Italie, et de plus une renommée de constance et de bravoure qui vaut mieux que ces possessions. Elle réprime dans sa capitale l'insurrection des étudiants et des bourgeois voltairiens, qui paraissaient dominés par les juifs : en Hongrie, aidée d'une armée russe, elle finit par dompter complétement l'insurrection de l'aristocratie maggyare, dont un des chefs, le général Behm, va se faire musulman en Turquie. Ce n'est pas tout. Le jeune empereur François-Joseph fait une conquête bien plus glorieuse. Dans ses voyages au milieu des Lombards, des Vénitiens, des Dalmates, des Croates, des Valaques, des Transylvains, des Hongrois, des Polonais, des Bohêmes, des Moraves, etc., il gagne le cœur de toutes ces populations diverses, qui s'unissent de nouveau en un seul empire dans sa personne. Et l'Autriche, qui naguère paraissait à l'agonie, s'en relève plus puissante et plus glorieuse que jamais. Et le reste de l'Allemagne commence à se rappeler que c'est là son vrai centre politique, sa vraie unité nationale ; là dans cette antique dynastie de Habsbourg-Lorraine, dynastie toujours catholique, toujours intimement unie à la société vivante de Dieu et des hommes, la sainte Église romaine.

Et après tant d'épreuves et de révolutions, ces trois princes à la fois jeunes et catholiques, Ferdinand roi de Naples, François-Joseph empereur d'Autriche, Louis-Napoléon empereur des Français semblent annoncer à l'Église leur mère des jours de triomphe et de consolation. Non-seulement ils les annoncent, mais ils les préparent.

Il y a deux siècles, après une guerre de trente ans, nous avons vu l'Allemagne entière, déchirée par le protestantisme en deux ou trois lambeaux sanglants, Allemagne catholique, Allemagne luthérienne,

ommandement du roi
l'insurrection triom-
rection du protestant
phante des étudiants
ions patentes, et les
nt de l'argent dans la
t aux rebelles et aux
nités publiques. Pour
cède l'empire à son
es extrémités, l'Autri-
sidérable de la Lom-
s contre l'insurrection
piémontais, qui aspi-
de l'Italie entière, se
es parents : peu après
serve toutes ses pos-
constance et de bra-
e réprime dans sa ca-
geois voltairiens, qui
e, aidée d'une armée
surrection de l'aristo-
Behm, va se faire mu-
e empereur François-
Dans ses voyages au
ates, des Croates, des
s Polonais, des Bohê-
es ces populations di-
oire dans sa personne.
s'en relève plus puis-
de l'Allemagne com-
re politique, sa vraie
e de Habsbourg-Lor-
imement unie à la so-
Église romaine.
s trois princes à la fois
François-Joseph em-
les Français semblent
omphe et de consola-
s les préparent.
te ans, nous avons vu
isme en deux ou trois
llemagne luthérienne,

Allemagne calviniste, se réconcilier provisoirement, en attendant une réconciliation plus parfaite et plus intime dans l'antique union et unité. Nous avons vu dans les actes mêmes de la pacification de 1650, ces clauses remarquables : « Jusqu'à ce que par la grâce de Dieu, on se soit accordé sur les dissidences de religion [1]. Jusqu'à ce que les controverses de religion soient terminées par une composition amiable et universelle des parties [2]. Jusqu'à ce qu'on se soit autrement accordé sur la religion chrétienne [3]. Jusqu'à la conciliation chrétienne du dissentiment de religion [4]. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, on ne peut convenir amiablement sur les dissidences religieuses, cette convention ne laissera pas d'être perpétuelle, et cette paix de durer toujours [5]. » Ces clauses et ces vœux, à quoi l'on ne fait point assez attention, représentent le traité de Westphalie comme n'étant qu'une pacification transitoire et préliminaire à une paix définitive, la paix et l'union des esprits et des cœurs dans la même foi, la même espérance et la même charité. C'est à cela que doivent travailler de part et d'autre tous les hommes de bien.

Depuis deux siècles, nous avons vu plusieurs particuliers d'Allemagne, mais pas un gouvernement, travailler à cette réconciliation finale de leur patrie avec elle-même. Au contraire, nous avons vu Frédéric de Prusse prêcher l'impiété et l'immoralité, semer à pleines mains dans sa famille et dans son royaume les germes d'anarchie et de destruction. Nous avons vu, et dans le même temps, l'empereur Joseph II, par ses innovations indigestes, irréfléchies, révolutionnaires, brouiller l'Église et l'empire, comme s'il avait eu hâte de faire perdre à sa famille et la Belgique, et la Lombardie, et la Toscane, et la Hongrie, et l'Autriche par-dessus. Les années de 1830 et 1848 ont fait voir que, par suite de cette politique antichrétienne et anticatholique, l'Allemagne entière n'a plus de base, qu'une étincelle venue de Paris par le chemin de fer peut la mettre à l'envers et en feu, et que bientôt elle n'aura plus d'autre appui que la lance du cosaque.

Le jeune empereur François-Joseph l'a vu de près et paraît avoir compris. Puisse-t-il en profiter et s'entendre avec le chef de l'Église de Dieu pour la régénération de l'Allemagne catholique.

Dans l'Allemagne, il faut distinguer trois choses : le peuple, le clergé, et les gouvernements. Malgré les séductions et quelquefois les persécutions de ses gouvernements, malgré la négligence et quelquefois la coupable connivence de plusieurs de ses évêques et de ses prêtres, le peuple catholique d'Allemagne a conservé la foi et la piété.

[1] *Instrument, Ornab*, art. 5, § 14. — [2] § 25. — [3] § 31. — [4] § 48. — [5] § 14.

C'est le peuple qui a fait reculer de devant une apostasie complète, les mauvais prêtres de Bade et de Wurtemberg. Sous ce nom de peuple nous comprenons les séculiers de tout rang ; entre les autres, le comte de Stolberg, digne fils d'un digne père, qui par son activité et son zèle continue le bien immense qu'a commencé son père par son *histoire de la Religion de Jésus-Christ*. Plus d'une noble famille présente ainsi des apôtres laïques, pour coopérer à la régénération prochaine et même présente de l'Allemagne. La littérature et la science, noblesse de l'esprit, ne restent pas en arrière de la noblesse de race. Nous avons vu Goerrès père marcher à la tête du mouvement catholique, lors de la persécution prussienne contre l'archevêque de Cologne. Nous avons vu Goerrès fils marcher dignement sur les traces de son père jusqu'à sa mort en cette année 1852.

Parmi ces apôtres laïques du catholicisme en Allemagne, le principal est François-Joseph Busz, du pays de Bade, dont nous connaissons entre autres deux écrits : 1° *Association catholique de l'Allemagne ;* 2° *Réforme nécessaire dans l'instruction et dans l'éducation du clergé catholique séculier de l'Allemagne*. L'auteur, jusqu'à présent conseiller aulique du grand duc de Bade, a été membre de l'assemblée nationale de Francfort pour la reconstitution de l'unité allemande. Il dit dans la préface de son *Association catholique :* « L'année 1848 nous a montré que nous, Allemands, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos gouvernements. La diplomatie, ainsi que la bureaucratie, est et demeure incurable. Oui, notre misère est grande. C'est la dissension des bons, l'union des méchants. La guerre révolutionnaire de 1848 et 1849 fut une guerre de principes, mais sans issue. Elle a été comprimée, mais non vidée. Elle continue à s'allumer sous les dehors qui la couvrent ; l'infatigable volcan travaille parmi la nation, non-seulement depuis 1848, mais depuis trois siècles. Nier les lois, les principes mêmes du droit, ce n'est que la forme extérieure ; l'essence de notre maladie, c'est le reniement de Dieu et de sa sainte Église. La révolution est apostasie, la désunion de la nation est schisme, l'anarchie est athéisme. Quiconque a vu de près, comme moi, les négociations publiques de l'Allemagne, celui-là sait que le combat politique était au fond depuis longtemps, en particulier depuis les trois dernières années, un combat des confessions religieuses. De pareilles évolutions du mal ont une vie, ne fût-ce que celle de la dissolution ; elles naissent l'une de l'autre, et toujours plus tranchantes et plus tranchées. Je le dis dans la plus profonde tristesse : Le combat politique des parties devient enfin guerre civile, la guerre civile devient guerre de religion, la guerre de religion

apostasie complète,
g. Sous ce nom de
ng ; entre les autres,
qui par son activité
encé son père par
Plus d'une noble fa-
opérer à la régéné-
ne. La littérature et
n arrière de la no-
archer à la tête du
prussienne contre
ès fils marcher di-
a mort en cette an-

Allemagne, le prin-
de, dont nous con-
catholique de l'Al-
n et dans l'éducation
nteur, jusqu'à pré-
a été membre de
nstitution de l'unité
n catholique : « L'an-
s, nous ne pouvons
plomatie, ainsi que
i, notre misère est
des méchants. La
guerre de principes,
vidée. Elle continue
l'infatigable volcan
1848, mais depuis
lu droit, ce n'est que
c'est le reniement de
ostasie, la désunion
Quiconque a vu de
'Allemagne, celui-là
longtemps, en par-
bat des confessions
ne vie, ne fût-ce que
'autre, et toujours
ns la plus profonde
nt enfin guerre ci-
a guerre de religion

devient guerre de l'incrédulité contre la foi, de l'ante-christ contre le Christ, mais le Christ triomphera aussi parmi nous comme vainqueur de l'enfer. »

Dans cet état de choses, notre premier devoir est l'union catholique. Que l'église de Germanie s'unisse étroitement à la chaire apostolique et qu'elle dépose à jamais toute prétention à être une église prétendue nationale. Que l'épiscopat germanique, et pour l'esprit et pour l'action, devienne un corps dans la nation, un corps solidaire de ses actes et de ses souffrances. Qu'il tende à la pleine liberté de l'Église, mais pour agir, mais pour former un clergé exemplaire dans des petits et des grands séminaires, ainsi que des institutions supérieures. Quant au peuple, il doit s'exercer aux œuvres de toute espèce de charité, afin de faire fructifier de nouveau chrétiennement tous les champs de culture. De christianiser ainsi la vie entière de la nation, c'est le travail d'une association laïque comprenant les catholiques de nation allemande. De là les associations de Pie IX fondées et propagées dans toute l'Allemagne, principalement par M. Busz. Le vocable de Pie IX qu'elles ont pris, en indique assez l'esprit. Leur but général est de seconder les évêques et les prêtres dans tout ce qui peut améliorer les mœurs, l'éducation, soulager les misères humaines, rétablir la liberté et les droits de l'Église, faire pénétrer l'esprit de foi jusque dans les sciences, les arts et les métiers. Le livre de M. Busz expose où en était en 1851 l'ensemble de ces associations, et ce qui restait à faire. Elles continuent de prospérer et d'enfanter des associations semblables. Ainsi l'abbé Kolping, vicaire de la cathédrale de Cologne, a fondé dans cette ville une association de compagnons catholiques, pour passer chrétiennement ensemble leurs heures de loisir, s'y perfectionner dans les connaissances convenables à leur état, au lieu de perdre leur temps, leur argent et leurs mœurs dans les cabarets. Et au mois d'août 1852 on comptait déjà vingt-cinq villes d'Allemagne où cette association d'ouvriers s'était établis.

En France, il y a des établissements analogues. A Nancy l'abbé Harmand, vicaire de la cathédrale, a fondé une maison des apprentis de la ville. Les jeunes gens y sont à demeure; mais le matin ils vont dans l'atelier du maître qu'on leur a choisi, ils en reviennent pour l'heure du dîner et du souper; ils ont deux heures de classe par jour, où on les exerce à la lecture, à l'écriture, au calcul, au dessin linéaire; ils assistent ensemble aux offices divins les dimanches et fêtes, prennent ensemble leurs récréations et leurs promenades. Chaque dimanche, la conduite de chacun pendant la semaine est examinée publiquement, sur le témoignage du maître chez lequel il

travaille, ainsi que des surveillants qui ne le perdent pas de vue. Si les témoignages sont favorables trois dimanches de suite, l'apprenti devient membre du jury que l'on consulte sur l'appréciation de la conduite de celui qu'on examine. Les témoignages sont-ils bons dix dimanches de suite, son nom est inscrit sur le tableau d'honneur et on met quinze francs pour lui à la caisse d'épargne. Dès lors ils sont regardés comme les surveillants naturels des autres, Ceux qui ont fini leur apprentissage peuvent continuer à demeurer dans la maison, en payant une modique pension, et en mettant à la caisse d'épargne le surplus de ce qu'ils gagnent. De cette manière ils peuvent s'amasser un pécule qui, joint à une bonne renommée, leur donnera moyen de s'établir plus avantageusement. L'œuvre est présidée par une commission volontaire de fabricants, de négociants, et d'autres personnes notables, qui semblent adopter les apprentis comme une seconde famille. Nous avons assisté fréquemment à leurs examens du dimanche, et chaque fois nous avons été émus jusqu'au fond de l'âme, en voyant la bonté, la douceur, la patience de ces hommes du monde à instruire, à reprendre, encourager, louer ces enfants dont les uns ont été placés là par leur famille, les autres par des personnes charitables, quelques-uns même recueillis dans la rue par la commission. Cette œuvre d'humanité chrétienne établit entre la classe ouvrière et la classe plus riche un esprit de confiance et d'affection réciproque, depuis longtemps inconnu au monde. Puisse cet exemple être suivi partout, et en France et en Allemagne!

Dans ce dernier pays, ce qui manque le plus et avec quoi tout irait parfaitement, c'est ce que M. Busz signale dans son volume *de la réforme nécessaire dans l'instruction et dans l'éducation du clergé séculier d'Allemagne*. En France, il y a conformément au concile de Trente les petits et les grands séminaires, qui reçoivent les enfants des mains de leurs parents chrétiens avec le témoignage de leur curé, et d'année en année, d'étude en étude, les conduisant jusqu'à la prêtrise sous la seule main de l'évêque. On ne peut rien de mieux. Il ne manque à la France que quelques universités catholiques, instituées et bénies par le vicaire de Jésus-Christ, pour couronner l'ensemble de toutes les études chrétiennes, et dresser le clergé catholique romain comme une armée rangée en bataille, qui a des sentinelles dans tous les postes, et des armes contre tous les ennemis.

En Allemagne, il n'y a de petits séminaires sous aucune forme, il y a quelques essais de grands séminaires, il y a six universités catholiques d'origine et de nom, mais protestantisées de fait. Lorsque l'Allemagne catholique s'émut de la persécution qu'endurait l'archevêque de Cologne, les universités soi-disant catholiques demeurèrent muettes;

lorsque l'épiscopat allemand élève la voix pour réclamer la liberté de l'Église, les universités soi-disant catholiques demeurent muettes. Leur constitution n'est plus catholique, mais protestante ; elles ne sont plus sous l'autorité de l'Église, mais sous la main du gouvernement, ou plutôt d'une bureaucratie protestante et révolutionnaire. Ainsi au pays de Bade, à l'université soi-disant catholique de Fribourg, nous avons vu le doyen de la faculté de théologie, un prêtre, apostasier et se marier publiquement. La maison de Bade, aujourd'hui protestante, était naguère catholique. On dirait que, comme Julien l'apostat, elle brûle d'entraîner dans son apostasie la population entière. Les deux tiers de cette population sont catholiques, un tiers protestant. Or cette minorité protestante et révolutionnaire, y compris la maison régnante, opprime constamment la majorité catholique, c'est une persécution permanente. On ne permet point à la majorité catholique, plus de huit cent mille âmes, d'avoir un seul petit séminaire pour l'éducation de son clergé, c'est la bureaucratie protestante et révolutionnaire qui s'en charge ; voici avec quel succès. En 1848, quand éclata la révolution de Bade, les élèves du collège théologique, séminaire de la bureaucratie ministérielle, prirent les armes, se joignirent aux corps francs, pour faire la guerre à leur souverain et à leur patrie. Ce collége n'est ou n'était au fond qu'une caserne, où les élèves devaient se trouver aux heures des repas et du coucher. Toute la part qu'y avait l'Église catholique, c'est que la bureaucratie gouvernementale permettait à l'archevêque de Fribourg d'y faire quelques visites dans l'année : c'était une moquerie de plus. Autant en est-il d'un institut semblable à Tubing pour le royaume de Wurtemberg. Ni dans l'un ni dans l'autre, il n'y a absolument rien qui sente l'éducation, la discipline, la piété ecclésiastique.

Ailleurs, dans les écoles moyennes, dans les gymnases, dans les universités, les élèves du sanctuaire et de l'autel vivant pêle-mêle avec les aspirants du prêche, assistant aux mêmes classes et sous les mêmes professeurs. On dirait que les professeurs d'Allemagne, même parmi les catholiques, ne voient plus, ne sentent plus la différence énorme, incalculable, du protestantisme à la foi chrétienne, à l'Église catholique.

Le protestantisme est une religion qui n'a point d'autel, point de sacrifice, point de sacerdoce, point de prêtre, point de dogme à croire, point de morale à pratiquer, bref une religion qui n'est pas une religion. L'individu y peut avoir des opinions plus ou moins honorables, mais dans l'agrégation protestante il n'y a pas un seul point de dogme ni de morale qui soit obligatoire en vertu du protestantisme. Comme on l'a dit : Le ministre protestant est un homme habillé de

noir qui monte en chaire le dimanche pour vous tenir des propos honnêtes. Il lit, il étudie la Bible, comme il peut lire, comme il peut étudier Ovide et Pétrone, car il n'est pas obligé d'y croire comme à un livre divin. Comment donc serait-il permis d'assimiler, d'accoupler le prêtre catholique avec cet homme du siècle qu'on appelle ministre protestant.

Car, avec la multitude innombrable de tous les catholiques passés, présents et à venir, moi prêtre catholique, je crois en Dieu, je crois en Dieu de tout mon cœur et de toute mon âme, je crois en un seul Dieu Père, Fils et Saint-Esprit ; je crois, non pas au dieu faux de Luther, Calvin et Mahomet, au dieu de ce siècle qui voudrait nous punir non-seulement du mal qu'il nous fait faire, mais encore du bien que nous ferions de notre mieux ; non, non, pour ce dieu méchant, pour ce faux dieu, j'y ai renoncé au baptême, et j'y renonce à jamais. Le Dieu en qui je crois par sa grâce et sa miséricorde, c'est le vrai Dieu, le Dieu si bon que meilleur ne peut être. Un Dieu si bon qu'il nous a créés à son image et à sa ressemblance, dans sa grâce et avec le libre arbitre, afin que librement nous puissions être bons comme lui, avec lui, par lui et en lui. Un Dieu, si bon qu'il se fait homme comme nous, prenant notre chair et notre sang, afin de nous purifier et de nous sanctifier en lui comme les membres de son corps. Un Dieu si bon que, pour nous unir plus intimement à lui, il nous donne sa chair à manger et son sang à boire, en sorte que son sang divin coule dans nos veines, ce sang qu'il a pris lui-même dans la chair immaculée de Marie. Un Dieu si bon que, pour que nous ayons de quoi honorer dignement son Père et le nôtre, il se fait lui-même notre offrande, notre victime, notre sacrifice, et sur la croix et sur nos autels. Et afin que nous puissions offrir ce don à Dieu son Père d'une manière plus parfaite, lui-même se fait notre prêtre, notre sacrificateur et nous avec lui, afin d'adorer Dieu son Père avec nous et pour nous, de le remercier de ses bienfaits avec nous et pour nous, de lui demander pardon de nos fautes avec nous et pour nous, de lui demander ses grâces avec nous et pour nous. Telle est la religion, telle est la foi, tel est le sacrement, tel est le sacrifice, tel est le prêtre catholique. Comme Jésus-Christ le grand prêtre, avec lui, en lui et par lui, le prêtre catholique est à la fois prêtre et victime, sacrificateur et sacrifice, pour la gloire de Dieu et le salut du monde.

C'est à cette assimilation, c'est à cette identification avec le prêtre éternel que l'éducation cléricale doit préparer le prêtre catholique par la retraite, la prière, la méditation, la fréquentation des sacrements, la pratique des vertus chrétiennes et sacerdotales. Le but de son éducation est de devenir un autre Jésus-Christ. Tel est l'esprit

ıs tenir des propos
lire, comme il peut
d'y croire comme à
'assimiler, d'accou-
iècle qu'on appelle

catholiques passés,
ıs en Dieu, je crois
je crois en un seul
au dieu faux de Lu-
voudrait nous punir
encore du bien que
dieu méchant, pour
nonce à jamais. Le
orde, c'est le vrai
'n Dieu si bon qu'il
ns sa grâce et avec
être bons comme
qu'il se fait homme
fin de nous purifier
de son corps. Un
ı lui, il nous donne
ue son sang divin
même dans la chair
que nous ayons de
fait lui-même no-
la croix et sur nos
ieu son Père d'une
e, notre sacrifica-
avec nous et pour
pour nous, de lui
r nous, de lui de-
st la religion, telle
el est le prêtre ca-
c lui, en lui et par
ime, sacrificateur
nonde.
ion avec le prêtre
prêtre catholique
ntation des sacre-
dotales. Le but de
st. Tel est l'esprit

de l'Église et de sa hiérarchie, c'est-à-dire de sa sainte subordination de ministères. L'Église est une comme Dieu est un. Dieu est un, mais en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. Ces trois personnes sont égales, mais avec une éternelle subordination d'origine : car du Père procède le Fils, et du Père et du Fils procède le Saint-Esprit. Ainsi dans Jésus-Christ et dans son Église nous sommes tous une même chose, un même corps vivant pour qui tout se fait, mais nous n'y avons pas tous le même ministère. Dans ce corps mystique, Jésus-Christ a placé une tête visible, qui est son vicaire, le Pape; et puis des principaux membres, les évêques, les prêtres, non pour leur utilité particulière, mais pour celle de tout le corps. Jésus-Christ dit à ses principaux membres : qui vous écoute, m'écoute. Mais il dit aussi des derniers : En vérité, ce que vous aurez fait aux derniers des miens, c'est à moi que vous l'avez fait. Non-seulement ce corps mystique de Jésus-Christ est un, mais encore l'esprit qui l'anime est un; c'est l'Esprit du Père et du Fils. Car le Fils nous a dit : Je vous enverrai l'Esprit consolateur, afin qu'il demeure avec vous éternellement. C'est cet esprit que le prêtre catholique doit aspirer dans son éducation et recevoir avec plénitude dans son ordination et sa mission.

Quant à son instruction, à l'ensemble des vérités qu'il doit connaître et enseigner, le prêtre catholique les trouve dans son Église, et non point ailleurs. Cette Église a pour maître Jésus-Christ, Dieu lui-même. Existant sous une forme ou sous une autre depuis l'origine du monde, elle a reçu les enseignements divins dans Adam, dans Abel, dans Seth, dans Énoch, dans Noé, dans Abraham, dans Job, dans Moïse, dans David, dans les prophètes; enfin dans les apôtres de la bouche de Jésus-Christ en personne, qui de plus a promis d'être avec eux tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, et de leur envoyer le Saint-Esprit, pour leur rappeler tout ce qu'il aura dit et leur enseigner la vérité tout entière. De ces enseignements divins, l'Église conserve la mémoire vivante, qu'on appelle tradition orale et pratique ; de plus, des monuments écrits par Moïse, par les prophètes, par les apôtres, et dont l'ensemble se nomme la Bible ou le livre par excellence. Tous ces enseignements de Dieu, l'Église les a résumés dans un acte de foi, nommé symbole des apôtres. C'est l'abrégé de ce que le prêtre catholique doit enseigner aux enfants de l'Église et défendre contre ses ennemis. Tel est l'objet des perpétuelles études du prêtre catholique. Il en trouve les règles dans les décisions des Papes et des conciles, les développements dans les Pères et les docteurs approuvés de l'Église.

On le voit, il y a une distance infinie entre l'Église catholique et le protestantisme, entre le prêtre catholique et le ministre protes-

tant. L'Église catholique fait l'éducation de l'humanité entière, de l'ensemble de toutes les nations et de tous les hommes : le protestantisme défait ce que l'Église fait. Le prêtre catholique est la personnification de la société de Dieu avec les hommes, le ministre protestant n'est au fond qu'un professeur d'anarchie. Il est donc dans l'intérêt de tous les rois et de tous les peuples, dans l'intérêt de l'humanité entière, que les prêtres catholiques soient élevés catholiquement dans la doctrine, dans la morale, dans la discipline, dans l'esprit de la sainte Église catholique, apostolique et romaine, et qu'à la substance des sciences purement humaines ils joignent non-seulement la substance, mais les développements des sciences divines.

Jusqu'à présent, il n'y a que deux pays catholiques où l'ensemble de cette éducation soit complet : la Belgique et l'Irlande. Là, comme en France et en Allemagne, il y a des familles chrétiennes qui offrent à l'Église des enfants chrétiens, comme autrefois la mère de Samuel l'offrit au sanctuaire de Silo. L'Église de Dieu accueille ces prémices des familles et les élève avec une sollicitude maternelle dans ses petits et ses grands séminaires. En Belgique et en Irlande il y a, ou il y aura de plus, une université catholique, dans laquelle l'élite du clergé peut étudier encore plus à fond l'ensemble catholique de toutes les sciences divines et humaines, afin que chaque nation contribue d'une manière plus intelligente et plus efficace à cette grande éducation, à cette grande civilisation catholiquement humanitaire que préside l'Église romaine.

L'Église catholique est un temple bien plus grand et plus riche que celui de Salomon. C'est un temple vivant et immense, qui n'a de bornes que les bornes du monde. L'Église romaine en est la voûte, la coupole. Les nations chrétiennes en sont les colonnes. Une colonne en qui domine l'esprit de vie et d'intelligence se place d'elle-même sous la voûte et en son lieu, afin de soutenir avec plus de grâce, de force et de gloire, et la voûte, et le dôme, et l'édifice tout entier. La France le comprenait autrefois, lorsque chacune de ses provinces, avec ses nombreux conciles et ses universités réellement catholiques, en particulier l'université de Paris, paraissaient autant de colonnes vivantes sur qui la coupole s'appuyait avec complaisance. Depuis environ deux siècles, la France a perdu son intelligence d'autrefois. L'université de Paris, autrefois si catholique, la Sorbonne, autrefois si romaine, tout cela n'est plus qu'une ruine de mauvaise odeur. En 1682, la France théologique, la France épiscopale même, au lieu de demeurer colonne vivante dans la maison de Dieu, s'est laissée transformer en un bélier à quatre cornes, pour ébranler la voûte, la coupole du temple, au lieu de la soutenir. Et la France des quatre cornes a tellement perdu son intelligence d'autrefois, qu'elle ne s'a-

nanité entière, de
nmes : le protes-
olique est la per-
, le ministre pro-
Il est donc dans
l'intérêt de l'hu-
levés catholique-
cipline, dans l'es-
maine, et qu'à la
nt non-seulement
divines.
ies où l'ensemble
ande. Là, comme
ennes qui offrent
mère de Samuel
ces prémices des
dans ses petits et
a, ou il y aura de
clergé peut étu-
outes les sciences
ie d'une manière
on, à cette grande
l'Église romaine.
et plus riche que
, qui n'a de bor-
n est la voûte, la
es. Une colonne
ace d'elle-même
lus de grâce, de
e tout entier. La
le ses provinces,
nent catholiques,
ant de colonnes
ance. Depuis en-
ence d'autrefois.
bonne, autrefois
mauvaise odeur.
le même, au lieu
ieu, s'est laissée
ranler la voûte,
rance des quatre
s, qu'elle ne s'a-

perçoit pas que la principale des cornes, le premier des articles, est la consécration doctrinale de l'anarchie politique dans laquelle la société humaine s'abîme de nos jours. Et jusqu'à présent, ni gouvernement, ni épiscopat français n'a fait aucun effort connu pour rétablir en France des universités ou simplement des facultés vraiment catholiques, des universités ou des facultés autorisées et surveillées par le Pape. Bien loin de là, c'est contre le Pape, c'est contre Rome, que les divers gouvernements, que les évêques Frayssinous et Quélen ont essayé de ressusciter la Sorbonne dégénérée. Aussi avons-nous la conviction historique la plus profonde, que c'est à cause de cet aveuglement coupable et opiniâtre que la Providence a congédié les gouvernements précédents. Et si le gouvernement actuel de France, dont l'avénement est si rassurant pour l'Église et pour l'Europe, devait plus tard reprendre les mêmes errements, on pourrait lui prédire dès aujourd'hui le même sort.

On dit que l'histoire est l'école des princes. Or, dans toute l'histoire des siècles chrétiens, avons-nous vu un seul prince raisonnable, vraiment catholique et sachant gouverner par lui-même, se brouiller avec l'Église et son chef? L'avons-nous vu d'un Théodose, d'un Marcien, d'un Charlemagne, d'un saint Henri, d'un saint Louis, d'un Rodolphe de Habsbourg? Et qu'on ne nous objecte pas l'exemple de Louis XIV ; car nous avons vu que ce prince était gouverné, et voulait l'être, par son entourage. Supposons au contraire que Charlemagne revienne ou même Napoléon, mais corrigé par l'histoire de ce monde et de l'autre ; que fera-t-il? Il fera ce qu'a fait le premier Charlemagne. Il sera l'ami intime et chrétien du Pape. Il se dira, et se montrera, comme le premier, *le dévot défenseur de la sainte Église et l'auxiliaire du siége apostolique en toute chose.* Pour protéger la prédication de la foi catholique et l'indépendance de l'Église romaine, il tiendra haute l'épée de la France ; non plus seulement sur les bords du Rhin et du Véser contre les barbares du Nord, non plus seulement sur le sommet des Pyrénées et des Alpes contre les invasions des mahométans et les attaques des schismatiques et des rebelles, mais par toute la terre : dans l'Afrique, devenue française ; à Constantinople, à Jérusalem, dans la Perse, dans l'Inde, à la Chine, au Japon, en Corée, et dans les îles du grand Océan, y compris le nouveau monde. Fils aîné de cette grande famille qu'on appelle Église catholique, le nouveau Charlemagne ne trouvera pas mauvais que ses frères en puissance fassent de même : son unique droit d'aînesse, c'est de leur en donner l'exemple.

Dans l'intérieur de l'empire français, bien loin d'empêcher les évêques de tenir canoniquement des conciles, le nouveau Charlema-

gne les y excitera, de concert avec son ami le Pape. Il n'aura pas peur de ce que l'on y décidera ; car il leur fera lui-même observer la loi fondamentale des conciles, qui est d'en soumettre les actes et les décisions à l'approbation du Pontife romain. De cette manière si simple, il est sûr qu'il n'en sortira rien de préjudiciable à la bonne harmonie entre l'Église et l'empire. Il en usera de même pour rétablir les antiques universités de France, non pas comme des escouades d'espions ou des tirailleurs contre le Pape, mais comme des corps d'élite, versés dans tout l'ensemble des sciences divines et humaines, toujours prêts et toujours préparés à aider le Pape dans le gouvernement spirituel de l'humanité entière, toujours prêts à éclaircir les questions difficiles, à réfuter les erreurs anciennes et nouvelles, à démêler ce qu'il y a de vrai et de faux dans les opinions intermédiaires. Le premier Charlemagne fit de son propre palais la première académie, la première université catholique de France. Un jour, dans l'ardeur de son zèle pour égaler la science des anciens Pères, il s'écria : Ah ! si j'avais douze clercs instruits et savants comme le furent Jérôme et Augustin ! Comment donc ! lui répondit Alcuin, le Créateur du ciel et de la terre n'a eu que deux hommes de ce mérite, et vous voudriez en avoir douze?

Partout se révèle l'âme généreusement catholique de ce grand homme. Dans les ordonnances ou capitulaires qui concernent l'Église, autrement le genre humain divinement régénéré, il a des idées bien plus grandes, bien plus nettes et plus franches que n'en avait l'empereur Justinien et ses légistes byzantins. Sous ce rapport, Justinien n'est qu'un compilateur inconséquent et sophiste. Charlemagne embrasse, dans son esprit et dans son cœur, cette société entière de Dieu avec les hommes, et des hommes entre eux, que Confucius, Platon et Cicéron ont souhaitée et pressentie, et que nous nommons Église catholique. Et ce que Charlemagne pense, il l'exécute comme il le pense, avec cette simplicité, cette grandeur et cette franchise qui forment son caractère et qui le rendent plus grand que les grands hommes.

Aujourd'hui, un prince de ce caractère à la tête de l'empire français n'aurait qu'à donner l'exemple du bien complet, pour que l'Europe entière fit comme la France. Les temps sont favorables. Le catholicisme conserve à l'Europe une unité plus vivace qu'on ne soupçonnait peut-être, unité qui depuis quinze et vingt ans se manifeste de toutes parts. Le peuple catholique de France, le peuple catholique d'Allemagne veut être catholique-romain sans distinction ni réserve. Les efforts schismatiques pour fabriquer un catholicisme français ou allemand, ont avorté dans la boue. Après tant de révolu-

Pape. Il n'aura pas
ui-même observer la
nettre les actes et les
De cette manière si
udiciable à la bonne
de même pour réta-
mme des escouades
is comme des corps
divines et humai-
e Pape dans le gou-
urs prêts à éclaircir
iennes et nouvelles,
les opinions inter-
on propre palais la
lique de France. Un
science des anciens
instruits et savants
t donc ! lui répondit
ne deux hommes de

olique de ce grand
concernent l'Église,
é, il a des idées bien
que n'en avait l'em-
e rapport, Justinien
. Charlemagne em-
société entière de
x, que Confucius,
que nous nommons
il l'exécute comme
t cette franchise qui
and que les grands

e de l'empire fran-
olet, pour que l'Eu-
favorables. Le ca-
vivace qu'on ne
vingt ans se mani-
nce, le peuple ca-
sans distinction ni
r un catholicisme
rès tant de révolu-

tions et de bouleversements, des conciles se sont tenus en Allemagne, des conciles se sont tenus en France, ils ont soumis leurs décisions au Pape, non-seulement sans encourir aucun blâme, mais à la grande satisfaction de tous les fidèles. Des ouvrages sont-ils censurés à Rome, mis à l'index : le public chrétien n'en veut plus. Les auteurs sont obligés de se soumettre, s'ils tiennent à conserver la renommée de vrais catholiques. Qui entreprendrait de les justifier contre la censure de Rome, n'y gagnerait que de se rendre soi-même suspect. Il en est de même des journaux. En paraît-il un de catholique, mais qui se montre tant soit peu hostile au Saint-Siége ? Bientôt il disparaît faute de lecteurs, fût-il signé d'écrivains distingués, et pût-il se vanter d'un illustre patronage. Au contraire, un ouvrage soit étranger soit indigène respire-t-il le dévouement à la chaire de saint Pierre ? il est reçu avec faveur et gagne auprès du public fidèle, l'auteur fût-il destitué de tout appui humain et y eût-il contre lui des préventions puissantes.

Des universités catholiques romaines seraient accueillies de même dans toute l'Europe catholique, et attireraient les bénédictions universelles sur leurs fondateurs. Les évêques de France n'ont pas encore parlé de cette bonne œuvre dans leurs conciles. Ceux d'Autriche parlent d'établir dans leur pays une école supérieure, avec une faculté de théologie. Ce serait une répétition de grand séminaire, mais non pas une université proprement dite. Les séminaires appartiennent aux églises particulières, les universités à l'Église universelle. C'est le siége apostolique qui les a fondées. Ce ne sont pas de simples établissements d'instruction, mais des tribunaux, des aréopages de la science, ayant autorité pour décider en première instance. Nous l'avons vu au temps de Luther, dans les universités de Paris et de Louvain. Et voilà ce que les évêques de Bavière, par leur mémoire du 20 octobre 1850 au roi, demandent d'une manière nette et précise : une corporation ecclésiastique, soumise à la surveillance immédiate du Pape, qui peut l'exercer par des évêques du pays. Au reste, l'Allemagne catholique possède déjà une université catholiquement nationale dans le collége germanique à Rome. Par où elle l'emporte de beaucoup sur la France catholique, laquelle n'a d'université catholiquement nationale ni à Rome ni en France. Il ne serait pas malaisé non plus à l'Allemagne d'avoir une université catholiquement nationale en Allemagne même. En 1848, elle a vu, assemblé à Wurtzbourg en Franconie, avec l'approbation du souverain Pontife, un concile catholiquement national de cinq archevêques et de seize évêques, pour aviser au salut de l'Allemagne catholique au milieu de la tempête qui bouleverse les trônes et les nations. Les cinq

archevêques sont : Le cardinal prince de Schwartzenberg, archevêque de Salzbourg, actuellement de Prague ; Jean de Geissel, archevêque, actuellement cardinal, de Cologne ; Hermann de Vicari, archevêque de Fribourg en Brisgau ; Charles-Auguste de Reisach, archevêque de Munich et Frising unis ; Boniface d'Urban, archevêque de Bamberg. Les seize évêques : Antoine Sedlag de Culm ; Jean-Georges Muller, de Munster ; Charles-Antoine Lupke, d'Osnabruck ; Jacques-Joseph Wandt, d'Hildesheim ; François Drepper, de Paderborn ; Pierre-Joseph Blum, de Limbourg ; Joseph Lipp, de Rotembourg ; Georges-Antoine Stahl, de Wurtzbourg ; Georges de Oettl, d'Eichstaedt ; Pierre Richard, d'Augsbourg ; Nicolas Weis, de Spire ; Valentin Riedl, de Ratisbonne ; Joseph Ditrich vicaire apostolique de Dresde ; Guillaume Arnoldi, évêque de Trèves ; François Grossmann, évêque suffragant de Warmie ; Henri Hofstesser, évêque de Passau. A ces vingt-un prélats, il faut joindre les trois représentants des évêques de Breslau, de Mayence et d'Olmutz. De plus, le cardinal-archevêque de Salzbourg, qui préside le concile national de Wurtzbourg, avait tenu auparavant celui de sa province, à Salzbourg même, avec les évêques de Trente, de Brixen, de Gurk, de Lavant, et les administrateurs de Seckau et de Léoben.

Si donc le chef temporel de la France catholique, et le chef temporel de l'Allemagne catholique, voulaient s'entendre avec le chef spirituel de la catholicité, rien ne serait plus facile que d'établir quelques universités vraiment catholiques, qui les aideraient puissamment tous les trois à guérir dans leur cause même les agitations fiévreuses de l'Europe, et à propager parmi toutes les nations de la terre, à commencer par les Grecs, les principes de la vraie civilisation, de la vraie pacification, de la vraie régénération sociale, qui n'est autre que le catholicisme romain.

Quant aux Grecs de Constantinople, nés dans le schisme de Photius ou de Michel Cérulaire, voici les nouvelles les plus récentes et les plus authentiques sur leurs dispositions. Ces renseignements se lisent dans une lettre du 20 novembre 1840, écrite à la *Propagation de la foi*, par M. Étienne, procureur général, et depuis supérieur de Saint-Lazare. « L'ignorance presque seule les retient éloignés du centre de l'unité. Ils ne savent même pas quels points de foi les séparent de la véritable Église. Ces frères égarés font consister toute leur religion dans quelques pratiques extérieures, qui leur servent de symbole et même de prières. Malgré leur antipathie pour les catholiques, ils aiment nos cérémonies et assistent volontiers à nos sermons. Bon nombre d'entre eux viennent puiser à nos écoles l'instruction qu'il leur est impossible de se procurer ailleurs. Ceux-là

rtzenberg, archevê-
n de Geissel, arche-
ermann de Vicari,
uguste de Reisach,
d'Urban, archevê-
lag de Culm ; Jean-
npke, d'Osnabruck ;
Drepper, de Pader-
h Lipp, de Rotem-
Georges de Oettl,
olas Weis, de Spire ;
h vicaire apostoli-
e Trèves ; François
nri Hofstesser, évê-
ndre les trois repré-
d'Olmutz. De plus,
e le concile national
sa province, à Salz-
Brixen, de Gurk, de
éoben.

que, et le chef tem-
tendre avec le chef
e que d'établir quel-
raient puissamment
agitations fiévreuses
ions de la terre, à
ie civilisation, de la
ale, qui n'est autre

ans le schisme de
les les plus récentes
s renseignements se
te à la *Propagation*
depuis supérieur de
retient éloignés du
oints de foi les sépa-
consister toute leur
qui leur servent de
thie pour les catho-
olontiers à nos ser-
r à nos écoles l'in-
er ailleurs. Ceux-là

ne tardent pas à se défaire de leurs préjugés, à sentir que leur foi ne repose que sur des fondements ruineux, et à concevoir de la nôtre une idée plus favorable. Si l'on joint à ces premières impressions l'influence que des maîtres et maîtresses exercent nécessairement sur des enfants, la confiance qu'ils leur inspirent par une vie de dévouement et de vertu, les explications souvent répétées du catéchisme, il est facile de comprendre, et l'expérience ne permet pas d'en douter, que bientôt le retour des hérétiques consolera l'Église de leur défection. »

Pour ce qui est des Grecs répandus dans la Syrie, la Palestine et l'Égypte, on s'imagine vulgairement qu'ils sont à peu près tous séparés de l'Eglise romaine. C'est une erreur. Voici ce qu'on lit dans un document authentique, publié en 1840 sous le nom de *Mémoire sur l'état actuel de l'église grecque catholique dans le Levant*. « Les trois patriarches grecs schismatiques d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, ainsi que tous leurs coreligionnaires, dans toute la Syrie et dans toute l'Égypte, peuvent à peine former le tiers de la nation grecque catholique, et cependant ils persécutent celle-ci avec force ! »

Si donc l'Europe catholique voulait, la Grèce catholique, dispersée à Constantinople, en Syrie, en Égypte, la Grèce de saint Chrysostôme, de saint Ignace d'Antioche, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Athanase d'Alexandrie, au lieu d'être opprimée par les sectaires de Photius au profit de la Russie schismatique, se montrerait hardiment la sœur reconnaissante de l'Autriche et de la France. Au lieu de cela qu'a fait l'Europe politique ? Elle a dépensé ses trésors et le sang de ses braves pour enfanter un avorton de bas empire, qui pose pour premier fondement de son existence l'hostilité envers l'Église catholique, envers l'Europe catholique, envers l'humanité catholique, au profit des cosaques et des Tartares. En effet, le nouveau royaume grec, hochet de l'Europe littéraire, est au fond l'avant-garde des armées russes pour envahir l'Europe, divisée contre elle-même par le schisme et l'hérésie. Et cette avant-garde est payée par la France : Car l'Angleterre protestante saura bien en tirer son profit ; elle y gagnera peut-être l'apostasie de quelque maison régnante, telle que la maison de Bavière, autrefois si catholique, et maintenant si empressée de s'allier au schisme et à l'hérésie.

Les Arméniens, que nous avons vus les premiers de tous les peuples embrasser le christianisme en corps de nation, dès la fin du troisième siècle, le conservèrent dans sa pureté deux siècles durant. Ils se laissent ensuite infecter des hérésies de Nestorius et d'Eutychès. Ils sont écrasés par les Perses, par les Sarrasins, et cessent de former un corps de nation. Depuis bien des années, une partie considé-

rable d'entre eux se sont réunis à l'Église romaine, et puisent dans son sein une nouvelle vie. Les études commencent à refleurir parmi eux, principalement par les soins des religieux méquitaristes : ils ont des écoles célèbres à Vienne et à Venise, où se forment des docteurs pleins de zèle et de science. De nos jours, les Arméniens catholiques ont montré en masse un héroïsme peut-être unique dans l'histoire. En 1829, on les a vus sortir de Constantinople au nombre de trente mille, et partir pour l'exil avec leurs femmes et leurs enfants, en abandonnant leurs biens, leurs maisons et leur commerce, plutôt que de communiquer avec le patriarche schismatique, qui avait provoqué contre eux, à cet effet, cette violence du sultan. Dieu a récompensé leur fidélité. Depuis cette époque, ils ont à Constantinople même un archevêque catholique à eux. Ils ont un archevêque catholique à Léopol, dans la Gallicie ou la Pologne autrichienne. Ils ont de plus un patriarche catholique au Mont-Liban. Unis par eux à la source de vie, à la chaire de saint Pierre, ils semblent destinés à servir d'instrument à la Providence dans la régénération de l'Orient, à commencer par leur nation même, chez laquelle les conversions ne sont pas rares.

Entre toutes ces conversions, la plus éclatante est sans contredit celle de monseigneur Artin, archevêque hérétique de Van en Arménie. L'éminence de ses talents, jointe à l'autorité d'une vie exemplaire, le faisait considérer comme une des plus fermes colonnes de sa secte, dont il occupait un des siéges principaux. Souvent le patriarche schismatique de Constantinople l'avait appelé dans cette capitale pour faire servir son éloquence au triomphe de l'erreur. L'année dernière, écrivait en 1840 le supérieur des Lazaristes dans la lettre déjà citée, il l'avait encore chargé d'adresser à ses coreligionnaires une suite d'instructions, dans le but de les prémunir contre le prosélytisme protestant, auquel plusieurs d'entre eux s'étaient laissé surprendre. Grâce à l'élévation de son esprit, à la droiture de son cœur, et surtout à une secrète inspiration d'en haut, monseigneur Artin n'avait pour notre Église aucune antipathie. La notable différence qu'il avait eu mille occasions de remarquer entre la conduite des sectaires et celle des catholiques, différence toute à l'avantage des derniers, lui avait inspiré pour nous et pour nos doctrines une certaine affection. Plus d'une fois il lui arriva de proposer, du haut de la chaire, nos Chrétiens pour modèle aux hérétiques, en les exhortant à honorer comme eux leur foi par leurs vertus. Un jour même, il déclara qu'il aimerait mieux voir ses frères entrer dans le sein de l'Église romaine que de les voir passer dans les rangs du protestantisme. C'en fut assez pour déchaîner contre lui la haine du

ine, et puisent dans
ent à refleurir parmi
néquitaristes : ils ont
orment des docteurs
méniens catholiques
ique dans l'histoire.
au nombre de trente
et leurs enfants, en
ommerce, plutôt que
, qui avait provoqué
. Dieu a récompensé
tantinople même un
evêque catholique à
enne. Ils ont de plus
par eux à la source
lestinés à servir d'in-
de l'Orient, à com-
conversions ne sont

te est sans contredit
ique de Van en Ar-
rité d'une vie exem-
s fermes colonnes de
aux. Souvent le pa-
it appelé dans cette
riomphe de l'erreur.
r des Lazaristes dans
esser à ses coreligion-
es prémunir contre le
e eux s'étaient laissé
à la droiture de son
d'en haut, monsei-
ntipathie. La notable
arquer entre la con-
rence toute à l'avan-
et pour nos doctrines
iva de proposer, du
ux hérétiques, en les
eurs vertus. Un jour
frères entrer dans le
r dans les rangs du
ontre lui la haine du

patriarche schismatique et de tout son clergé. On le renvoya brusquement dans son diocèse, et défense lui fut faite de remettre jamais les pieds à Constantinople. La Providence avait ménagé cette disgrâce pour achever de lui ouvrir les yeux. Il comprit que l'esprit de Dieu ne peut être avec un parti où l'on proscrit avec tant d'acharnement un simple hommage rendu à la vérité, une légitime inclination vers ce qui paraît digne de tout respect. Bientôt sa résolution fut prise : il alla se jeter dans les bras de M. Leleu, notre préfet apostolique à Constantinople, et le pria de mettre la dernière main à une conversion que la grâce avait commencée depuis si longtemps dans son cœur. Cette démarche fit une sensation profonde. Le patriarche schismatique, effrayé des suites qu'elle ne manquerait pas d'avoir, à cause de la réputation du prélat, mit tout en œuvre pour obtenir du gouvernement turc qu'il lui fût livré comme un transfuge. Le clergé schismatique seconda de tout son pouvoir les intrigues du chef. Il fallut toute l'influence de l'ambassadeur français pour résister à leurs efforts réunis et conserver à la religion sa glorieuse conquête.

Les résultats qu'avait voulu prévenir l'hérésie ne se firent pas longtemps attendre. En apprenant la conversion de leur premier pasteur, sept cents personnes de la ville de Van résolurent de suivre son exemple, et vinrent à Constantinople pour recevoir ses instructions. Leurs sentiments se furent bientôt communiqués à leurs coreligionnaires de la capitale : à toute heure ils assiégeaient la maison des missionnaires pour conférer avec le prélat arménien sur l'abjuration qu'ils méditaient. Enfin, le 6 août dernier (1840), monseigneur Artin fut réconcilié à l'Église en présence d'une foule d'hérétiques, qu'il exhorta à rentrer avec lui dans la voie du salut.

Peu de temps après ce discours, où respirait toute l'onction d'une âme heureuse enfin de posséder la vérité, on compta douze cents imitateurs de cette mémorable conversion. Le vénérable archevêque a vu plusieurs fois, depuis cette époque, sa vie menacée : on a même essayé d'incendier la maison des missionnaires, dans l'espoir qu'il périrait dans les flammes. C'est pour le soustraire à ces dangers qu'on lui conseilla de faire un voyage en France. Par là se trouvera aussi réalisé son grand désir de se préparer dans la retraite à travailler un jour à la conversion de ses anciens diocésains. Il se proposait de passer, à cet effet, deux années dans la communauté des missionnaires de Paris, d'où il repartirait ensuite pour l'Arménie plein de courage et d'espérance.

En 1849 les Arméniens d'Adana, évêché suffragant de Tarse, dans la Cilicie première, étaient tous, ainsi que ceux de Tarse, même et

des villages environnants, infectés d'hérésie et spécialement adonnés aux erreurs des monophysites ou d'Eutychès. Se trouvant délaissés par les chefs de leur religion, ces malheureux, accablés d'ailleurs d'une infinité de maux, firent savoir au consul de France à Alep, que leur intention était de se faire catholiques et de se soumettre à l'obédience du patriarche Arménien catholique, Grégoire-Pierre VIII. Informé par le consul, le patriarche jugea prudent de ne pas compter sur la bonne volonté et la persévérance de ceux qui faisaient si soudainement une pareille demande, et il s'abstint de leur envoyer des prêtres. Mais des renseignements plus précis lui étant parvenus, il envoya à Adana un évêque et deux prêtres qui, connaissant parfaitement la langue et les coutumes du pays, y firent en peu de temps beaucoup de bien, malgré tous les efforts des deux patriarches schismatiques et hérétiques de Constantinople et de Cilicie. Excités par le succès obtenu à Adana, les dignes prêtres chargés de cette mission se sont également rendus à Tarse, où vingt-cinq familles ont embrassé la vraie foi; et la moisson évangélique aurait été encore plus abondante si l'homme ennemi, agissant comme il faisait aux premiers temps de l'Évangile, n'avait pas semé l'ivraie dans le champ où avait été répandue la bonne semence.

Les consuls de France et de Sardaigne et le vice-consul de Naples en résidence à Tarse, ont envoyé au patriarche des déclarations écrites attestant le succès de sa mission, la régularité de vie de ses missionnaires et les dures persécutions qu'ils ont eu à subir de la part des ennemis du catholicisme. Les nouvelles conversions ont rempli de joie le cœur paternel du patriarche Grégoire-Pierre VIII. Il a obtenu de la Porte-Ottomane que les convertis fussent inscrits parmi les catholiques, ce qui a couté une somme considérable; et il a acheté à Adana une seconde maison destinée à former une chapelle plus vaste, jusqu'au jour heureux où l'on pourra consacrer dans ce pays au culte du vrai Dieu un temple catholique digne de ce nom, et dans lequel les populations puissent voir un gage de la charité évangélique qui enflamme les cœurs des véritables fidèles de Jésus-Christ [1].

Les Syriens catholiques sont de deux sortes : les Melkites, qui suivent le rite grec; les Syriens, qui suivent le rite syriaque. Les premiers ont un patriarche avec neuf évêchés; les seconds, un patriarche avec cinq évêchés. On a vu l'archevêque schismatique de Damas, monseigneur Hiliani, rentrer dans le sein de l'unité, y ramener plusieurs évêques et presque tous ses diocésains.

[1] L'*Univers*, 23 février 1852.

écialement adonnés
trouvant délaissés
accablés d'ailleurs
France à Alep, que
se soumettre à l'o-
régoire-Pierre VIII.
t de ne pas compter
qui faisaient si sou-
le leur envoyer des
étant parvenus, il
connaissant parfai-
nt en peu de temps
s deux patriarches
de Cilicie. Excités
es chargés de cette
vingt-cinq familles
ue aurait été encore
mme il faisait aux
né l'ivraie dans le

ce-consul de Naples
e des déclarations
larité de vie de ses
nt eu à subir de la
les conversions ont
régoire-Pierre VIII.
rtis fussent inscrits
ne considérable; et
à former une cha-
n pourra consacrer
catholique digne de
voir un gage de la
véritables fidèles de

es Melkites, qui sui-
syriaque. Les pre-
seconds, un patriar-
smatique de Damas,
ité, y ramener plu-

Les Maronites sont ceux des Syriens qui, à la chute de la puissance byzantine en Syrie, et à l'invasion des Sarrasins, se réfugièrent dans les montagnes du Liban, où ils ont maintenu jusqu'à ce jour leur foi et leur liberté. S'ils se sont laissé quelque temps infecter par l'hérésie, ils s'en sont purifiés depuis des siècles et se sont réconciliés sincèrement à l'Église romaine. Aujourd'hui, inviolable dans son orthodoxie comme dans son indépendance, la nation maronite descend du Mont-Liban, son berceau et son asile, pour se répandre sur les côtes de Syrie, où elle donne partout le consolant spectacle de sa foi, de son intelligence et de son courage. Elle est soumise à un patriarche qui prend le titre d'Antioche, et qui a sous sa juridiction neuf diocèses. Le clergé se compose de cinq cents prêtres séculiers et de seize cents moines, dont six cents revêtus du sacerdoce, divisés en trois ordres distincts, sous la règle diversement modifiée de saint Antoine. — Cinq cent mille catholiques, tous fidèles aux observances extérieures de la religion, tous remplissant le devoir pascal. — Trois cent vingt églises, cent neuf couvents, dont plusieurs renferment des presses typographiques pour la multiplication des bons livres. — Cinq séminaires patriarchaux, gratuitement ouverts à la jeunesse de toutes les nations; une maison de noviciat pour les missions; un collége par diocèse; dans chaque village, une école où l'on enseigne la lecture, l'écriture, le calcul et les éléments de la doctrine chrétienne. Les Maronites sont la nation modèle de l'Orient.

A côté d'eux, dans les mêmes montagnes, est une nation très-différente, dont jamais personne n'avait su pénétrer la mystérieuse origine, et la religion plus mystérieuse encore : ce sont les Druses. De nos jours, un savant français, Sylvestre de Saci, a percé et éclairé ces profondes ténèbres. Au dix-neuvième siècle, quelques Français, qu'on pourrait nommer enfantiniens, ont prétendu concentrer la divinité dans un homme assez médiocre, nommé Enfantin. Cette prétention, une fois connue en France, est tombée dans le ridicule. Au commencement du onzième siècle, un successeur de Mahomet, le calife Hakem, despote capricieux et féroce, finit par prétendre qu'il était la divinité devenue visible, et qu'après sa mort il reviendrait un jour pour régner sur toute la terre. Cette prétention extravagante d'un monstre trouva de la créance parmi les Musulmans de l'Égypte et de la Syrie. Hamza, un des ministres de Hakem, en fit le dogme fondamental d'une nouvelle religion, ou plutôt d'une nouvelle idolâtrie. C'est la religion des Druses. Elle a été enveloppée de ténèbres à dessein, pour assurer à une aristocratie franc-maçonnique le despotisme politique et moral sur un peuple ignorant. Eh

bien! ce pauvre peuple, enseveli depuis tant de siècles, par ses chefs, dans une ignorance et une barbarie savamment calculées, il commençait en 1838 à ouvrir son esprit à la lumière, et son cœur à l'amour du catholicisme, comme on peut le voir dans le TABLEAU GÉNÉRAL DES PRINCIPALES CONVERSIONS *depuis le commencement du dix-neuvième siècle*[1]. Ces commencements de conversion parmi les Druses ont été arrêtés par la guerre qui s'est rallumée depuis entre les Druses et les Maronites.

Plus loin, les Chaldéens, ce peuple primitif duquel sortit le patriarche Abraham, et dont les Babyloniens, les Assyriens et les Syriens ou Araméens ne sont que des branches qui s'étendirent dans les plaines, subsistent encore dans leurs âpres montagnes et dans les contrées voisines : ils conservent la même langue qu'au temps du patriarche, langue qui leur est commune avec les Hébreux, sauf les différences de dialecte. Une partie de cette antique nation est catholique, l'autre infectée des hérésies de Nestorius et d'Eutychès, ce Luther et ce Calvin du cinquième siècle, qui *protestèrent*, l'un contre l'unité de personne, l'autre contre la distinction des natures en Jésus-Christ. Les Chaldéens catholiques, au nombre d'environ cent cinquante mille, ont un patriarche, quatre archevêques et cinq évêchés. Leur patriarche, Jean d'Hormès, vient de mourir à l'âge de plus de cent ans. Né d'une famille nestorienne hérétique, qui est en possession du patriarchat depuis trois cent dix-neuf ans (car chez les nestoriens cette dignité se transmet de l'oncle au neveu), il fut sacré, en 1776, archevêque de Mossul par son oncle, pour lui succéder dans le patriarchat de Babylone. Cet oncle étant mort, monseigneur Jean d'Hormès embrassa la foi catholique en 1780, et Rome, en 1783, lui confirma tous ses titres, l'engageant à mériter, par ses travaux et sa fidélité, d'être revêtu du sacré *pallium*. Cet honneur lui a été accordé depuis, en 1834. A l'époque de sa conversion, les diocèses de Mossul, de la Médie et de Kerkouk étaient presque en entier au pouvoir des nestoriens. Monseigneur Jean d'Hormès réussit à ramener à l'unité le plus grand nombre de leurs prêtres, et chassa ceux qui ne voulurent point se réunir à la sainte Église romaine. C'est de ce moment que date l'accroissement du catholicisme dans ces contrées. Le respectable vieillard a souffert pendant sa vie d'innombrables persécutions; mais il est toujours demeuré ferme dans la foi. Son austérité était telle, qu'il n'a jamais mangé de viande, et qu'il ne se nourrissait que de légumes. Depuis la ruine d'Alcoche, sa patrie, il était réduit à la plus extrême misère. Heureusement que la

[1] T. 2, p. 240. Deuxième édition.

ècles, par ses chefs,
calculées, il com-
e, et son cœur à
ir dans le TABLEAU
mencement du dix-
ion parmi les Dru-
e depuis entre les

uquel sortit le pa-
Assyriens et les Sy-
s'étendirent dans
montagnes et dans
que qu'au temps du
Hébreux, sauf les
que nation est ca-
s et d'Eutychès, ce
stèrent, l'un contre
es natures en Jésus-
'environ cent cin-
ues et cinq évêchés.
à l'âge de plus de
qui est en posses-
s (car chez les nes-
eu), il fut sacré, en
lui succéder dans le
monseigneur Jean
et Rome, en 1783,
er, par ses travaux
t honneur lui a été
ersion, les diocèses
esque en entier au
nès réussit à rame-
res, et chassa ceux
romaine. C'est de
sme dans ces con-
sa vie d'innombra-
ferme dans la foi.
de viande, et qu'il
ine d'Alcoche, sa
eureusement que la

société de la Propagation est venue à son secours dans les derniers jours de sa vie.

Voici des faits curieux, que nous apprend Eugène Boré, sur la manière dont le catholicisme se conserve et se propage parmi les Chaldéens ; et d'abord, comment la foi catholique fut apportée au pays de Selmas, l'ancienne Médie.

Il y a un siècle, vivait un jeune Chaldéen de Diarbekre, converti par le zèle des Dominicains, qui évangélisaient cette partie de l'Asie occidentale. Après avoir franchi les hautes montagnes du Curdistan, il vint au village de Khosrova exercer sa profession de teinturier. Il était très-ignorant selon le monde ; mais la grâce lui avait départi une science préférable à celle qui, malgré ses ténèbres et son insuffisance, nous pousse à l'orgueil. Il savait aimer Dieu et son prochain, pratiquant ainsi toute la loi, qui se résume dans ce double précepte. La nature de la vérité, rayon de la lumière incréée, est de se répandre et de briller au dehors, en communiquant à tout ce qui l'entoure ses ardeurs secrètes. Aussi le jeune artisan devint-il bientôt l'apôtre des jeunes apprentis qui l'avaient choisi pour maître. Ses instructions, et plus encore ses bons exemples, opérèrent leur conversion. A ces prosélytes se joignit un homme veuf, doué de quelque instruction, et qui fut jugé capable d'être le père spirituel de cette société naissante. Il l'envoya près du patriarche de Mossul pour être ordonné. Lorsqu'il revint, sa maison servit de chapelle aux catholiques. L'intolérance des nestoriens, au milieu desquels ils vivaient, les obligeait au secret ; et ils le gardèrent si religieusement, que, durant vingt années consécutives, leur église put se consolider et s'étendre à l'insu de tous les profanes. Enfin l'évêque nestorien, Mar-Isaïe, découvrit le mystère ; et l'heureux changement opéré dans son village lui ouvrant les yeux, il va dans la Géorgie, à Akaltriké, faire son abjuration entre les mains des missionnaires catholiques, puis s'en retourne à Khosrova convertir le reste de ses ouailles. Le patriarche de Mossul, apprenant cette joyeuse nouvelle, lui envoya quelques Dominicains dont les instructions éclairèrent et affermirent ces nouveaux frères. Le successeur de Mar-Isaïe, Jean Guriel, élevé au collége de la Propagande, rapporta de ce centre glorieux du catholicisme la science de la foi qu'il avait recouvrée, et vint à son tour la propager dans les villages environnants. Pataura, peu distant de Khosrova, fut reconquis par son zèle, et cette société s'agrandit encore journellement, grâce à l'activité pastorale de monseigneur Mar-Michaël, disciple, comme lui, de la Propagande, qui vient d'être promu tout récemment à l'importante dignité de patriarche des Chaldéens.

De Khosrova, le catholicisme s'étendit dans le pays adjacent d'Ourmi. La secte nestorienne, effrayée de son apparition, en appela lâchement au fanatisme turc pour le faire bannir. Il y a vingt ans encore, un catholique aurait exposé sa vie en donnant des marques extérieures de sa foi. Les nestoriens leur imputaient les plus grossières erreurs, entre autres d'être idolâtres, mot tout-puissant pour effaroucher une conscience musulmane. Ils voulaient dire par là qu'ils reconnaissaient la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ.

On rapporte à ce sujet que les mollahs, obsédés par les faux témoignages des nestoriens, et voulant s'assurer de la justesse de leurs dépositions, citèrent un jour devant eux les ministres des deux communions. Cet étrange concile s'ouvrit par le mémoire d'un évêque, qui concluait en engageant les juges à proscrire les catholiques, ces *idolâtres* repoussés par chaque verset de l'Alcoran. Quand il eut ainsi charitablement parlé, l'un des trois pauvres prêtres catholiques qui composaient tout le parti des orthodoxes parla en ces termes, avec son simple bon sens : « Respectables mollahs, puisqu'on invoque l'autorité du livre de votre prophète, je vais vous prouver que nous sommes plus observateurs de sa lettre que nos adversaires. En effet, n'est-il pas dit que la *torah* (ou les livres de Moïse) les *psaumes* et l'*Evangile sont les trois autres livres révélés?* — Assurément, répondirent les mollahs. — Eh bien ! s'il en est ainsi, il faut croire aux vérités qu'ils enseignent. Or, l'Évangile affirme dans cent endroits que notre Seigneur Jésus-Christ est le Fils incarné de Dieu. » En disant ces mots, il lut et interpréta quelques-uns des passages les plus frappants. Les mollahs, qui ne s'attendaient aucunement à un raisonnement aussi adroit, demandèrent aux nestoriens si les textes avaient été fidèlement expliqués ; et, sur leur réponse affirmative, ils ajoutèrent : « Ces gens ont raison ; c'est vous qui êtes coupables de n'être pas déjà convertis à l'islamisme, puisque vous prétendez penser comme nous ; et, pour votre punition, vous recevrez la bastonnade. » Sentence qui fut exécutée sur le champ.

Le chef des théologiens catholiques était un bon prêtre, converti par l'évêque de Diarbekre. Il s'appelait Jehou, transcription chaldéenne du mot Jésus, que l'on donne au baptême, sans crainte de le profaner, comme chez nous le nom d'Emmanuel. Il avait gagné, depuis quelques années, le prêtre Nebbia, qui, en renonçant au nestorianisme, était devenu un pasteur zélé. Nebbia était marié, suivant l'usage des nestoriens, lorsqu'il fut revêtu de la dignité sacerdotale, et il était devenu le père d'une nombreuse famille. Comme ses vertus et sa bonté lui conciliaient l'estime de ceux mêmes

lans le pays adjacent
on apparition, en appela
annir. Il y a vingt ans
e en donnant des mar-
eur imputaient les plus
tres, mot tout-puissant
ne. Ils voulaient dire
notre Seigneur Jésus-

bsédés par les faux té-
de la justesse de leurs
inistres des deux com-
mémoire d'un évêque,
ire les catholiques, ces
ran. Quand il eut ainsi
prêtres catholiques qui
la en ces termes, avec
hs, puisqu'on invoque
vous prouver que nous
adversaires. En effet,
Moïse) les *psaumes* et
Assurément, répondi-
il faut croire aux véri-
ans cent endroits que
de Dieu. » En disant
passages les plus frap-
nement à un raisonne-
ns si les textes avaient
affirmative, ils ajoutè-
s coupables de n'être
ous prétendez penser
evrez la bastonnade. »

un bon prêtre, con-
t Jehou, transcription
baptême, sans crainte
l'Emmanuel. Il avait
ia, qui, en renonçant
. Nebbia était marié,
revêtu de la dignité
nombreuse famille.
stime de ceux mêmes

dont il avait quitté les erreurs, un prêtre d'entre eux vint lui demander sa fille en mariage. Nebbia la lui accorda; et ce fut seulement après la conclusion du contrat, qu'il reconnut sa précipitation à autoriser une alliance semblable sans le consentement de son évêque. Effrayé par sa conscience, il partit aussitôt pour Khosrova, où résidait alors monseigneur Jean Guriel. Le prélat, déjà instruit de cet acte, le reçoit comme un coupable. Nebbia essuie ses reproches avec le silence et l'attitude d'un repentant. Il demande seulement à son évêque qu'il lui soit permis, comme grâce et pénitence, d'aller remplir les devoirs de son ministère près des Chrétiens du village de Nuilli, que la peste désolait. Il y court; et, après avoir opéré de touchantes conversions, il succombe, au bout de quelques semaines, martyr de la charité. Ce sacrifice expiatoire attira les bénédictions du ciel sur sa fille, qui en avait été l'occasion. En effet, persistant avec une fermeté admirable dans l'orthodoxie, elle empêchait son mari de célébrer selon le rite nestorien, en lui disant : « A quoi bon dire la messe? La messe est-elle possible sans la foi à la divinité de notre Sauveur ? » Comme les habitants de son village voulaient la contraindre à venir prier dans leur église, elle répondit . « Je n'y mettrai le pied que lorsque mon mari célébrera véritablement le divin sacrifice : d'ailleurs, c'est une règle établie parmi nous que, si l'un des membres de la famille est catholique, tous les autres doivent l'imiter. » Elle justifie la vérité de cette maxime ; car ces onze enfants sont devenus successivement les chefs de onze familles catholiques, et elle a eu la consolation de voir son époux partager ses convictions. Ce prêtre connu sous le nom de Youssoup, ou Joseph, était le troisième membre du concile. Sa foi fut plusieurs fois mise à de rudes épreuves par les nestoriens, qui voulaient se venger de sa défection. Ils recouraient à l'intervention des Musulmans pour ces lâches satisfactions; et les deux prêtres, Youssoup et Nebbia, furent souvent condamnés à d'injustes amendes. Ils subirent aussi en commun la peine de la bastonnade, qui leur fut infligée avec tant de barbarie, qu'ils perdirent les ongles des pieds. Ces dignes confesseurs s'estimaient heureux de souffrir persécution pour la justice, et le nombre croissant de leurs ouailles les en dédommageait amplement.

Un jour que Youssoup cheminait vers Ourmi pour visiter un malade, il rencontre un prêtre nestorien, accompagné de deux Musulmans, sur le grand pont de briques rouges qui avoisine les jardins de la ville. Celui-ci l'arrête et dit aux Turcs : « Voilà un de ces hommes qui croit et qui fait croire que Jésus-Christ est Dieu. Punissons-le de son idolâtrie. » Alors ils le saisissent et le poussent sur

le parapet, en le menaçant de le jeter à la rivière s'il confesse la divinité du Sauveur. On était au printemps, et le lit du Naslou, grossi par les neiges des montagnes, roulait ses flots avec impétuosité. Youssoup affirme courageusement la vérité, et il est précipité dans la rivière. Bien qu'il ne sache pas nager, il se débat si heureusement que le courant l'entraîne vers la rive. Chaque fois qu'il reparaissait sur l'eau, il élevait la voix et la main, comme dans une déposition juridique, et répétait : « Oui ! il est Dieu ! Oui ! il est Dieu. » Paroles qu'il prononçait encore pendant que le flot le portait sur le rivage. Les deux Turs, arrêtés sur le pont, le considéraient, curieux de savoir ce qu'il allait devenir. Tout surpris de son salut, ils frappèrent rudement le prêtre nestorien qui les avait engagés à cet acte inhumain, et lui dirent : « Chien de mécréant, le *Seigneur Jésus* est vraiment Dieu, car c'est lui qui l'a sauvé. »

Parmi les simples fidèles, ajoute Eugène Boré, nous avons à raconter des traits d'une piété et d'un zèle aussi édifiants. Telle est l'histoire du père de Serkis, qui nous servait de surudji ou de guide dans ce voyage. Ce brave homme était venu au bourg de Babari, voisin du lac. La majorité des habitants était catholique. Frappé de leurs bons exemples, il s'unit à leur communion. Peu de temps après il retourne à Mavana, son village, situé dans la montagne, à l'ouest d'Ourmi. Enflammé de l'esprit de prosélytisme, il expose les principes de sa foi épurée à l'un de ses parents, qui se décide à abjurer les nestorianisme. La prudence les obligeait à un strict secret ; ils trouvèrent le moyen d'exécuter si habilement leur pieux complot, d'amener à eux leurs autres frères, que la moitié du village était gagnée avant que le ministre nestorien et les néophytes même connussent l'innocent conspirateur qui les avait séduits. Lorsque leur majorité fut en état de déconcerter tous les plans d'une opposition intolérante, ils levèrent le front et réclamèrent hautement un pasteur catholique. Les prospérités temporelles ne récompensèrent pas le dévouement du père de Serkis. Il fut, comme Job mis à de rudes épreuves que Dieu réserve sur cette terre à ses favoris. Il avait quatre cents moutons paissant sur la colline. Les Curdes tombèrent sur le troupeau et en enlevèrent une partie ; la maladie fit périr le reste. Comme ses proches cherchaient à le consoler : « Je m'en réjouis avec Dieu, leur répondait-il ; car il y avait dans ce nombre du bien injustement acquis, et la tribulation purifie la faute. » Atteint bientôt d'une maladie mortelle, il disait à ceux qui l'entouraient à son heure suprême : « Le ciel s'est servi de moi pour vous rendre catholiques ; jurez ici, sur la croix de Dieu, qui va me juger, qu'il n'y aura jamais parmi vous un apostat. Je ne demande pas d'autre consolation.

ère s'il confesse la
t le lit du Naslou,
es flots avec impé-
ité, et il est précipité
se débat si heureu-
aque fois qu'il repa-
omme dans une dé-
! Oui ! il est Dieu. »
flot le portait sur le
nsidéraient, curieux
son salut, ils frap-
t engagés à cet acte
e *Seigneur Jésus* est

é, nous avons à ra-
i édifiants. Telle est
surudji ou de guide
u bourg de Babari,
catholique. Frappé
ion. Peu de temps
ns la montagne, à
tisme, il expose les
qui se décide à ab-
à un strict secret ;
eur pieux complot,
du village était ga-
tes même connus-
Lorsque leur ma-
s d'une opposition
tement un pasteur
mpensèrent pas le
b mis à de rudes
ris. Il avait quatre
s tombèrent sur le
fit périr le reste.
m'en réjouis avec
bre du bien injus-
» Atteint bientôt
raient à son heure
endre catholiques ;
'il n'y aura jamais
autre consolation.

Pourquoi ces larmes? La mort est le commencement de la vie dont nous vivrons tous, je l'espère, réunis dans le sein de celui qui vous a fait connaître sa divinité. »

En la ville d'Ourmi, est une famille catholique qu'on peut appeler le soutien et l'exemple des fidèles de tout le canton. Le chef de la maison, Polonais anciennement émigré, après avoir épousé Rachel, fille chaldéeune, entra au service du roi de Perse, parvint au grade de major, et mourut bravement au champ de bataille. Il laissait trois garçons, dont les deux aînés remplacent déjà honorablement leur père dans l'armée. L'un d'eux, nommé Sukan, fit, à dix-sept ans, une noble réponse au feu roi Fet-Ali-Shah, qui le pressait de se faire Musulman, en lui promettant toutes ses faveurs. « Roi, lui dit-il, avec une assurance digne des premiers martyrs chrétiens, mon père est mort pour vous; moi, je suis prêt au même sacrifice; mais, si vous me parlez de quitter ma religion, reprenez cette épée et tournez-la contre votre serviteur; » et il portait la main à son ceinturon pour la détacher.

Le shah émerveillé de tant de magnanimité, le récompensa en l'élevant à un plus haut grade. Le courage de sa bouillante jeunesse le portait, à cet âge, à se servir de la même épée pour redresser tous les torts faits aux catholiques. Ayant appris que les seigneurs nestoriens tenaient une sorte de conciliabule contre les prêtres orthodoxes, il entre en arme dans l'assemblée et les menace de sa colère s'ils ne cessent leurs intrigues. Sa famille étant la seule d'entre les Chaldéens-Persans qui se soit élevés au rang de raïa à la dignité de khan, les évêques, par crainte de son influence, usèrent ensuite de modération.

A Ardischer, nous avons trouvé la veuve des saintes Écritures, la femme forte, active, vigilante, résignée dans la misère, et élevant sa jeune famille dans la crainte de Dieu. Longtemps seule au milieu des nestoriens, avant que le catholicisme se fût propagé dans le village, elle résista courageusement aux persécutions et aux attaques de ceux qui voulaient l'entraîner dans le schisme. Elle leur disait : « Je suis pauvre ; mais j'ai la foi, trésor préférable à toute richesse. Je suis faible, mais ma volonté est forte, et jamais elle ne cédera. » Avec quel contentement de cœur, elle nous offrait un pain blanc et ses raisins ! Comme ses enfants étaient propres, modestes et respectueux, en baisant la main du missionnaire ! Les bénédictions du Seigneur sont véritablement sur cette maison.

Les ministres protestants ont établi à Ourmi et dans les villages voisins quelques écoles, fréquentées par quelques enfants nestoriens. Comme la compagnie a la générosité de donner une rétribution

mensuelle à ses disciples, il serait difficile de décider si c'est l'amour de l'instruction ou un autre intérêt qui les attire. Les Arméniens et les Juifs se sont contentés des bibles qu'on leur a distribuées, sans vouloir de ce libéral enseignement. Trois évêques et quelques ministres nestoriens leur prêtent, moyennant une pension, le concours de leurs services; mais de conversion il ne s'en est pas opéré une seule, ainsi que nous l'avons vérifié nous-même sur les lieux, dit Eugène Boré. Nous le comprenons facilement. Quel culte pourrait leur donner ces messieurs, qui ont aboli même celui de leurs pères? Quelles croyances substitueraient-ils à leur symbole, eux dont la foi est de ne pas croire tout ce qui la constitue?

L'été dernier, un prêtre [illegible] nos vieux Chaldéens, attiré par la renommée que les Francs étaient venus se dévouer à l'enseignement de la nation, descend de ses montagnes et vient à la ville d'Ourmi. Mais quand on lui explique que, pour embrasser la nouvelle doctrine, il faut abjurer tout ce qu'il croit et pratique, il secoue la tête et remonte vers ses montagnes en disant à un de nos frères : « J'étais venu chercher des apôtres et je n'ai pas trouvé de Chrétiens. » « Ah ! monsieur, me disait dans sa naïveté une vieille femme chaldéenne, dites-nous, je vous prie, ce qu'est le *Nouveau-monde*, puisque les gens qui en viennent prêchent une religion si nouvelle. »

Les missionnaires catholiques ont déjà à eux, outre les villages orthodoxes, plus de trente autres villages, formant le diocèse d'un évêque, dont nous tenons entre les mains un acte, dit Eugène Boré, écrit de son qualem et revêtu de son sceau pastoral, par lequel nous sommes autorisés, soit à former des écoles, soit à instruire ses ouailles. De plus, il a juré de devenir le premier catholique de son troupeau. Si l'argent que ronge la rouille lui avait paru préférable au trésor de la vérité, il aurait été enchaîné depuis longtemps par la reconnaissance à la cause de ces missionnaires américains, qui l'ont comblé de largesses et qui ont pris la peine de faire construire à grands frais, dans sa maison, une salle d'école, encore vide, qu'il nous a livrée, à nous, ses hôtes, comme chambre de réception. Nous avons su que le chef de la mission protestante, alarmé de cette bienveillante hospitalité, est revenu depuis solliciter le prélat, avec des arguments autres que ceux de la théologie et de la logique, mais sans résultat satisfaisant. Tous les hommes n'ont pas la force de vendre leur conscience. Il veut, lui et ses fidèles, rentrer dans l'unité. Que son église a-t-elle de commun avec l'honorable compagnie de Boston ? Il veut imiter l'exemple de ces catholiques qui remplissent déjà la moitié de son village, et dont il envoie nos

cider si c'est l'amour
e. Les Arméniens et
a distribuées, sans
es et quelques minis-
sion, le concours de
pas opéré une seule,
es lieux, dit Eugène
e pourrait leur don-
leurs pères? Quelles
ux dont la foi est de

déens, attiré par la
vouer à l'enseigne-
s et vient à la ville
embrasser la nou-
et pratique, il se-
disant à un de nos
e n'ai pas trouvé de
naïveté une vieille
qu'est le *Nouveau-*
ent une religion si

, outre les villages
ant le diocèse d'un
, dit Eugène Boré,
astoral, par lequel
es, soit à instruire
mier catholique de
i avait paru préfé-
aîné depuis long-
nissionnaires amé-
t pris la peine de
une salle d'école,
, comme chambre
ission protestante,
enu depuis sollici-
de la théologie et
les hommes n'ont
et ses fidèles, ren-
un avec l'honora-
de ces catholiques
dont il envoie nos

prêtres confesser les moribonds, en disant : « Allez donc prendre à l'article de la mort ceux qui vous ont échappé de leur vivant. » Nous en appelons pour témoins ces hommes, ces femmes et leurs petits enfants, qui, encore nestoriens, venaient saisir la bride de notre cheval et nous arrêtaient en disant : « Restez : nos maisons sont à vous ; et vous aurez aussi nos âmes, car c'est le Seigneur qui vous a envoyés pour notre salut. » Nous avons promis de revenir ; ils nous attendent l'automne prochain. Voilà ce qu'écrivait en 1839 Eugène Boré, faisant un voyage scientifique et religieux en Orient, dans la compagnie d'un missionnaire catholique [1].

On trouve dans leur *Correspondance* plusieurs autres faits qui caractérisent l'état présent de ces populations lointaines, grecques, arméniennes, chaldéennes, sous le rapport religieux et moral. « En rentrant à la ville (d'Héraclée dans le Pont), nous passâmes par le quartier grec, composé d'une quarantaine de maisons toutes fort pauvres. La veille nous avions reçu la visite d'un jeune prêtre, qui fut accueilli avec d'autant plus de joie qu'il semblait envoyé providentiellement pour résoudre nos doutes sur les lacunes d'une inscription que nous étudiions en ce moment. Mais il nous déconcerta fort, en disant qu'il était élevé depuis peu au sacerdoce ; que son premier état était l'orfèvrerie ; que sa connaissance de la langue de ses pères se bornait à la lire sans en comprendre le sens. L'autre desservant à qui nous fûmes présentés, était un vieillard court et replet, dont la barbe extrêmement blanche rehaussait l'éclat rubicond de sa figure. Il était préoccupé d'une grave affaire. Un baril d'eau-de-vie venait d'arriver de Constantinople, et il le débitait avec profit à ses ouailles, sur le parvis de l'église. Son premier salut fut de m'en présenter un large verre ; car tous les Chrétiens et les Turcs, pervertis par leur exemple, boivent fort peu de vin, qu'ils jugent fade et trop faible, mais ils usent à la place des liqueurs les plus alcooliques. Ce vice de l'ivrognerie, général et invétéré chez la race grecque, l'a frappée d'un signe visible de dégénération, que nous attribuâmes d'abord faussement à son état d'esclavage [2]. » On le voit, les papas grecs sont au même niveau d'abrutissement que les popes russes.

Au-delà de Comane, où mourut saint Chrysostôme, les voyageurs rencontrèrent une population d'un caractère tout différent. « Depuis deux mois que nous avions quitté Constantinople, nous errions par les provinces septentrionales de l'Asie-Mineure, sans avoir la conso-

[1] *Correspondance et Mémoires d'un voyageur en Orient*, par Eugène Boré, t. 2, p. 255 et seqq. — [2] T. 1, p. 111 et 112,

lation de rencontrer aucun frère en religion ; et cependant ces contrées se distinguèrent dès l'origine du christianisme par leur foi précoce, le nombre de leurs martyrs et le savoir des pasteurs qui les administraient. A peine pouvons-nous honorer du nom de Chrétiens les restes du peuple grec ; et, lors même qu'ils auraient conservé plus intègre la religion de leurs pères, nous ne pouvions attendre d'eux cette charité et cet épanchement, que le schisme, qui a toujours pour principe l'égoïsme de l'orgueil, a desséché comme un vent pernicieux au fond des âmes. Il fallait arriver jusqu'à Tokat, pour être dédommagé de cette privation extrême.

Cette ville, qui portait autrefois le nom d'*Eudoxia*, et qui a été reconstruite en partie avec les ruines de Comane, compte environ douze mille Arméniens ; les catholiques en forment tout au plus la dixième partie. Mais unis par les liens d'une douce charité, que l'unité de la foi fortifie encore, ceux-ci composent une petite nation compacte et pleine de vie, et ayant ses lois et ses mœurs particulières, qu'ils respectent et suivent avec le scrupule de l'amour-propre. Ils ne contractent jamais de mésalliance, c'est-à-dire qu'un père ne donnera jamais un de ses enfants à un autre qu'à un catholique. Ils se considèrent comme l'aristocratie de la nation ; et cela avec justice, de l'aveu des Turcs et des autres Arméniens. En effet, ils vivent tous dans l'aisance, et ne s'adonnent qu'aux professions les plus honorables. Les meilleures fortunes, relativement au pays, sont entre leurs mains ; cependant cet avantage de position et cette supériorité de richesses ne sont point la cause de leur prééminence sociale, mais, chose remarquable ! un simple effet de leur orthodoxie. Voici comment : ils savent, comme catholiques, que le centre de la vaste Église dont ils sont les membres se trouve à Rome, au pays des Francs, et que le caractère distinctif de leur foi est de vivre en commun avec le chef qui y réside. Parmi leurs prêtres, ceux qui ont les moyens de fortune suffisants vont étudier dans la capitale du monde chrétien la théologie et les autres sciences ecclésiastiques. Ils apprennent généralement le latin, et parlent le plus souvent la langue italienne. Les ouvrages de droit canon, de dogme, de morale et de controverse, écrits par les meilleurs auteurs, leur sont familiers ; et ils ne sont pas étrangers à la science historique, soit de l'Église, soit des monarchies chrétiennes de l'Europe. Ces connaissances éveillent naturellement en eux l'amour de l'étude et le goût de notre civilisation et de notre industrie. Ils initient à cette science leurs frères, et les élèvent insensiblement à leur hauteur intellectuelle.

Le caractère des catholiques de Tokat ressemble à celui que les

pendant ces contrées
ar leur foi précoce,
urs qui les adminis-
e Chrétiens les restes
onservé plus intègre
ttendre d'eux cette
qui a toujours pour
e un vent pernicieux
t, pour être dédom-

doxia, et qui a été
ne , compte environ
rment tout au plus
douce charité, que
nt une petite nation
ses mœurs particu-
ule de l'amour-pro-
c'est-à-dire qu'un
autre qu'à un catho-
la nation ; et cela
Arméniens. En effet,
qu'aux professions
lativement au pays,
e position et cette
le leur prééminence
ffet de leur ortho-
atholiques, que le
embres se trouve à
distinctif de leur foi
éside. Parmi leurs
ffisants vont étudier
ogie et les autres
lement le latin, et
ouvrages de droit
écrits par les meil-
pas étrangers à la
archies chrétiennes
llement en eux l'a-
de notre industrie.
vent insensiblement

ble à celui que les

premiers écrivains chrétiens nous tracent de la petite société dont ils faisaient partie, et qui naissait sous les auspices de l'Évangile : même piété, même concorde, même droiture de cœur, et surtout même amour de leurs frères étrangers. Lorsque le bruit se fut répandu parmi eux que deux catholiques venaient du *Frenkistan*, pour les visiter, et que l'un d'eux était prêtre missionnaire, leur vertu naturelle de l'hospitalité excita parmi eux une sorte de conflit généreux : c'était à qui pourrait nous recevoir; et, lorsque nous eûmes fixé au hasard notre choix, nous reçûmes des autres mille reproches aimables, suggérés par une louable jalousie. Ce sentiment s'accrut en eux par l'effet du franc aveu que nous leur fîmes du but principal de notre voyage, lequel était de visiter les catholiques d'Orient, de les connaître, de les encourager, et d'instruire ensuite les catholiques d'Occident de leur situation actuelle. Ils ne pouvaient trouver d'expressions assez fortes pour exprimer leur gratitude, et ils ne cessaient de nous dire : « Dieu vous a envoyés vers nous pour le bien et la gloire de son Église. »

En effet, le catholicisme renaît avec un éclat nouveau dans ces contrées, où Dieu l'avait voilé momentanément, pour l'exécution de ses impénétrables desseins. Les choses que nous avons vues et que nous dirons remplissent l'âme d'un consolant espoir. Ici, comme en Occident, il se prépare, dans le ténébreux chaos des événements politiques, une régénération sociale. La force intrinsèque que perdent l'islamisme et les sectes chrétiennes réduites à l'état de décrépitude, passe tout entière au corps de l'Église orthodoxe, qui se montre à la fois sur plusieurs points, avec un élément de vie, de vigueur et d'unité que la vérité seule possède [1].

Il n'y a dans Sébaste même, aujourd'hui *Sewas*, que quelques maisons catholiques. Il faut aller à une lieue de là pour trouver les autres. Le village de Perknick, composé de cent soixante maisons, présente le singulier phénomène de ne renfermer que des catholiques, au milieu d'un pays infidèle ou schismatique. L'époque de sa conversion à la vraie foi remonte au commencement du dernier siècle, alors qu'on suscitait à Tokat et à Angora de violentes persécutions contre les orthodoxes, et que le bienheureux Goumidas mourait en martyr à Constantinople. Un catholique arménien, nommé Michel, vint se fixer dans ce village. Sa vie régulière et pleine de bonnes œuvres lui gagna l'estime et la confiance des habitants. Comme il était instruit et lettré, il profita de cet avantage pour

[1] *Correspondance et Mémoires d'un voyageur en Orient*, par Eugène Boré, t. 2 p. 378 et seqq.

diriger l'éducation des enfants, auxquels il insinua peu à peu les principes de l'orthodoxie. Le desservant de l'église étant mort, on jeta unanimement les yeux sur lui pour le remplacer. Michel, qui croyait devoir accomplir la mission dont le Seigneur le chargeait visiblement, accepta cette dignité, et bientôt eut gagné à l'Église tout le troupeau. Perknick devint ouvertement catholique.

Dans ces jours, il y avait parmi la nation arménienne un mouvement général de retour; et c'est ce qui occasionna les persécutions dont nous avons parlé. Les chefs du clergé arménien de Sébaste, effrayés de la glorieuse conquête de Michel, le dénoncèrent charitablement au *muphti* ou chef de la religion musulmane, ainsi qu'au pacha, en l'accusant d'infidélité envers le grand-seigneur et de complot avec les Francs, ennemis de la Porte. Ces accusations injustes furent écoutées; et Michel fut cité en jugement, puis exécuté à la porte de l'Église de Sébaste, mise sous la protection de la Vierge Marie. Les dernières exhortations faites à son troupeau et l'holocauste de son sang, précieux devant le Seigneur, ont répandu sur Perknick une bénédiction efficace. Nous avons trouvé ce village inébranlable dans sa foi. Il est habilement dirigé par trois jeunes prêtres sortis du *Mont-Liban*, et d'une instruction fort remarquable. Nous les avons trouvés présidant à la construction d'une église qui surpassera par sa solidité et son goût celle des Arméniens. Ils ont fait de ce village comme une petite cité chrétienne, dont les excellentes lois ont imprimé aux habitants un caractère de probité qui les fait distinguer jusqu'à Constantinople.

D'après des conjectures historiques, dont monseigneur Michaël, archevêque de Césarée, qui est originaire de Perknick, mais réside à Tokat, a cité à Eugène Boré les preuves, fondées sur une vieille tradition, ils descendraient tous de la famille des *Pagratides*, race royale qui les a gouvernés à plusieurs reprises. Toutefois ils n'ont pas l'orgueil aristocratique, qui paraîtrait du moins tolérable chez eux. Nous avons trouvé le frère de l'archevêque paissant lui-même les innombrables troupeaux de moutons qui font leur unique richesse. Tous sont élevés dans le respect et la plus humble soumission pour le Saint-Siége, signe caractéristique du vrai catholique. Je n'oublierai jamais, ajoute le savant voyageur, l'impression que produisit sur moi une vieille femme, plus que centenaire et entourée des quatre générations de ses fils et petits-fils. Lorsque monseigneur Scafi, missionnaire de la congrégation des Lazaristes, résidant à Constantinople, et mon très-honorable compagnon de voyage, se fut nommé à elle comme prêtre romain, élevé à Rome, la vieille femme, en entendant ce nom, vénéré parmi eux, éleva les yeux et les bras

sinua peu à peu les
glise étant mort, on
placer. Michel, qui
eigneur le chargeait
gagné à l'Église tout
lique.
énienne un mouve-
nna les persécutions
ménien de Sébaste,
énoncèrent charita-
almane, ainsi qu'au
seigneur et de com-
accusations injustes
is exécuté à la porte
la Vierge Marie. Les
l'holocauste de son
u sur Perknick une
ge inébranlable dans
êtres sortis du *Mont-*
ous les avons trou-
i surpassera par sa
nt fait de ce village
ellentes lois ont im-
es fait distinguer jus-

onseigneur Michaël,
knick, mais réside à
dées sur une vieille
les *Pagratides*, race
Toutefois ils n'ont
oins tolérable chez
e paissant lui-même
eur unique richesse.
humble soumission
u vrai catholique.
ar, l'impression que
ntenaire et entourée
orsque monseigneur
zaristes, résidant à
on de voyage, se fut
ne, la vieille femme,
les yeux et les bras

au ciel, en le bénissant d'avoir vu avant sa mort un envoyé du souverain Pontife [1].

Ce qui entrave les progrès du catholicisme en Turquie et en Perse, ce n'est plus tant l'opposition des gouvernements turc ou persan, que l'influence schismatique de la Russie [2].

Le mahométisme, ce protestantisme armé contre la divinité du Christ, confesse lui-même sa décadence. Il commence d'effacer de son front son caractère originel d'empire antichrétien : il voudrait compter parmi les nations chrétiennes et catholiques, parmi les familles vivantes de l'humanité régénérée. Depuis plusieurs années déjà, les ambassadeurs du vicaire de Mahomet viennent d'eux-mêmes présenter leurs hommages au vicaire du Christ. Le 3 novembre 1839, une constitution impériale du sultan proclame l'émancipation des Chrétiens sur tous les points de l'empire. Et cette constitution s'exécute avec une franchise qu'on souhaiterait quelquefois à certaines puissances chrétiennes. Le catholicisme y est moins gêné que dans bien des villes et des pays d'Europe. La hiérarchie ecclésiastique s'y développe librement avec toute la discipline et l'efficacité de ses censures ; la charité y ouvre ses écoles et ses hôpitaux, sans qu'une police ombrageuse y descende ; et, chaque année, nos processions triomphantes, nos chants sacrés, notre encens et nos fleurs, et notre divine eucharistie, parcourent, sans rencontrer un front qui ne soit incliné, les faubourgs de Constantinople.

Il en est de la Perse comme de la Turquie. Le mahométisme s'y meurt et tend les mains à la chrétienté. Plus encore qu'en Turquie, où les patriarches grecs et arméniens schismatiques de Constantinople, effrayés des progrès du catholicisme, ont acheté un firman, qui commande, de par l'autorité musulmane, de rester dans le schisme, quand même la conscience solliciterait d'en sortir, les Chrétiens, dans le royaume de Perse, jouissent d'une liberté spirituelle inconnue même dans nos États chrétiens. Cette liberté de conscience a plutôt son principe dans les mœurs et le bon sens de la nation que dans une loi formelle. Il n'y a qu'une exception pour les catholiques. Au mois d'avril 1840, le roi ou shah de Perse, à la demande de l'ambassadeur français, a rendu une ordonnance portant « que tous les catholiques suivront les lois et les commandements de leur religion avec la liberté de conscience que notre majesté garantit aux serviteurs de sa cour ; qu'ils auront la faculté de bâtir des églises destinées à leur culte, de les réparer, d'enterrer les morts, de fonder des

[1] *Correspondance et Mémoires d'un voyageur en Orient*, par Eugène Boré, t. 2, p. 390 et seqq. — [2] *Ibid.*, t. 2, p. 84.

colléges scientifiques pour l'éducation de leurs enfants, de contracter des mariages entre eux et d'exercer le commerce; qu'ils posséderont en sûreté leurs biens, soit de patrimoine, soit d'acquêt, toujours en se conformant aux lois et à l'autorité du pays; que tout individu qui empêcherait le libre exercice de leur culte et les molesterait par de mauvais traitements, sera passible de châtiments exemplaires. » En vertu de cette ordonnance, Eugène Boré établit une école française-persane à Tauris.

Les seigneurs persans paraissent avoir plus que de la tolérance pour le catholicisme; car voici ce qu'écrit d'Ispahan un autre Français, le comte de Guiche, au même Eugène Boré : « Si monseigneur Giovanni (le prélat catholique d'Ispahan) s'occupe des choses de ce monde, il ne néglige pas pour cela sa mission. Lorsqu'il est arrivé dans ce pays, notre foi y était peu répandue. En prêchant de parole et d'exemple, il a su y ramener quelques-uns. La petite église des Dominicains n'est plus déserte le dimanche. Un grand nombre sont déjà catholiques au fond du cœur, mais ne pratiquent pas encore ouvertement. La pieuse audace du missionnaire n'a craint aucun obstacle : Dieu a récompensé ses efforts. Je vous étonnerais si je vous nommais les personnages haut placés qui se sont vantés à moi d'être catholiques au fond de l'âme [1]. »

Le même voyageur écrivait encore de Perse, au mois de décembre 1839 : « Peu à peu je m'étais lié avec quelques mollahs (docteurs de la loi musulmane). Ils venaient s'asseoir à côté de moi; nous nous faisions mutuellement les plus belles protestations d'amitié. Toutefois, vous comprenez que nos conversations étaient extrêmement limitées : le turc était notre seul moyen de communication, et ils n'en savaient pas plus que moi. Aussi la pantomime jouait-elle le plus grand rôle dans nos discours. Un de ces mollahs surtout m'aimait beaucoup. Nous passions ensemble de longues soirées sur la terrasse à fumer le tchibouk. Un jour que j'étais seul avec lui, et que, par suite d'un silence forcé, il me voyait réduit à analyser de haut en bas tous les passants, quel ne fut pas mon étonnement de l'entendre me dire en turc : JE SUIS CATHOLIQUE ! Dans le premier moment, je regardai autour de moi pour voir qui venait de prononcer ces paroles, et à qui elles s'adressaient, tant était grande ma surprise. Comment, en effet, pouvais-je croire que cet homme, l'un des chefs de la secte d'Ali, eût renoncé à sa religion pour en embrasser une étrangère qu'il pouvait à peine connaître, et dans le mépris de laquelle il

[1] *Correspondance et Mémoires d'un voyageur en Orient*, par Eugène Boré, t. 2, p. 479.

nfants, de contracter
; qu'ils posséderont
'acquêt, toujours en
ue tout individu qui
s molesterait par de
s exemplaires. » En
une école française-

que de la tolérance
ahan un autre Fran-
é : « Si monseigneur
pe des choses de ce
Lorsqu'il est arrivé
prêchant de parole
La petite église des
grand nombre sont
quent pas encore ou-
'a craint aucun ob-
étonnerais si je vous
t vantés à moi d'être

au mois de décem-
es mollahs (docteurs
côté de moi; nous
otestations d'amitié.
ons étaient extrême-
e communication, et
omime jouait-elle le
ahs surtout m'aimait
oirées sur la terrasse
avec lui, et que, par
analyser de haut en
nement de l'entendre
premier moment, je
prononcer ces paro-
e ma surprise. Com-
, l'un des chefs de la
mbrasser une étran-
mépris de laquelle il

t, par Eugène Boré, t. 2,

avait été élevé ? Il en était pourtant ainsi. Cet excellent mollah est réellement catholique ; mais il ne peut pratiquer entièrement sa religion, les musulmans ne pouvant en changer sous peine de mort. Du reste, j'ai appris que plusieurs autres étaient dans le même cas. La foi mahométane est dans une telle décadence dans ce pays, que les hommes sincères et qui ont du cœur cherchent à se rattacher à autre chose. Quant aux autres, ils restent musulmans extérieurement ; mais au fond ils ne sont rien. Le déisme et même l'athéisme sont connus ici comme en France ; seulement le peuple a conservé quelque chose de son ancien fanatisme [1]. »

L'abbé Étienne, procureur général de Saint-Lazare, écrit du 20 novembre 1840, dans la lettre que nous avons déjà citée : « A mon avis, la question d'Orient, qui occupe tous les esprits, qui absorbe l'activité des hommes d'État, et fait craindre au sein de l'Europe une conflagration générale, ne peut être résolue que par le catholicisme. Voyez l'empire turc, ce colosse qui inspira tant d'effroi à nos pères, il est ébranlé jusque dans ses fondements ; de toutes parts, il s'affaisse sous son propre poids et menace d'une chute prochaine. Les immenses lambeaux qui s'en détachent attestent assez que ce grand corps se dissout. Or, cette dissolution, dans les desseins présumables de la Providence, a pour but de mettre fin au châtiment qui pèse depuis des siècles sur les nations orientales, de briser les chaînes expiatrices qui les ont tenues si longtemps sous le joug de l'infidélité, et de leur rendre, avec la religion qui fit jadis leur gloire et leur bonheur, la vie sociale qu'elles ont perdue avec la foi. Aussi sont-ils dans une grande erreur ceux qui pensent qu'il leur est donné de fixer les destinées de ce peuple, de s'approprier ou de se partager à leur gré ses dépouilles. De même qu'ils étaient loin de prévoir, il y a quelques années, l'état où se trouve aujourd'hui la Turquie, ainsi sont-ils impuissants à déterminer de quel côté elle doit tomber, et à qui appartiendront ses ruines. Dieu laissera les hommes s'agiter et les gouvernements rivaux tirailler en tous sens cet empire agonisant : tous leurs efforts n'auront d'autres résultats que de donner à l'Évangile le temps de s'établir partout, de rallier les esprits et de s'enraciner dans les cœurs. La dernière heure de la puissance ottomane ne sonnera que quand son patrimoine sera irrévocablement acquis à l'Église de Jésus-Christ.

« Telle est la conviction que remportera de l'Orient tout homme attentif aux progrès qu'y fait notre foi à mesure que l'empire s'af-

[1] *Correspondance et Mémoires d'un voyageur en Orient*, par Eugène Boré, t. 2, p. 480.

faiblit. Cette conviction, les Turcs eux-mêmes la partagent. Ils ont compris que leur règne est passé, qu'ils ne forment plus qu'une ombre de nation prête à s'évanouir, et qu'il leur est désormais impossible de lutter contre le principe de mort qui mine leur constitution. Et, ce qui est plus remarquable, ce peuple, dont le caractère simple, loyal et noble commande encore l'estime au sein de ses malheurs, a l'intime persuasion que c'est à nous de recueillir ses débris. Autant il a de mépris pour les sectaires, qu'il confond avec les juifs dans une égale aversion, autant manifeste-t-il d'affection pour les catholiques. Est-ce là un indice de la prochaine réunion des enfants de Mahomet à la grande famille de Jésus-Christ? Nous avons tout lieu de le croire, quand nous voyons partout l'islamisme s'éteindre au profit de la vraie foi.

« Désormais la Syrie ne sera plus gouvernée à la turque. C'est un rameau détaché du tronc, auquel il n'est plus possible de communiquer la sève musulmane. L'affranchissement de cette province date de son envahissement par le pacha d'Égypte. Depuis cette époque, on vit baisser d'une manière sensible le fanatisme des infidèles. Les églises, qu'auparavant on ne pouvait même réparer sans un firman du grand seigneur, furent dès lors agrandies et multipliées sans obstacle. Bientôt s'ouvrirent sur plusieurs points des écoles chrétiennes pour les enfants des deux sexes; un collége, qui compte habituellement de quarante à cinquante pensionnaires, fut même élevé à Antoura par les prêtres de notre congrégation. Damas, la ville *sainte* aux yeux des musulmans, dans laquelle nul chrétien ne pouvait naguère entrer que tête nue et en payant une capitation, Damas non-seulement cessa d'exercer cette odieuse tyrannie, mais souffrit encore que nos cérémonies eussent lieu dans ses murs. De la tolérance, les Turcs passèrent bientôt à l'affection pour notre culte. Aussi vit-on, il y a dix ans (1838), un village entier de ces infidèles embrasser l'Évangile. On a même la preuve que les mahométans les plus capables d'apprécier les questions religieuses s'occupent en secret de l'étude du christianisme. Tout récemment, un Turc de Damas fit appeler à son lit de mort un prêtre catholique, et lui demanda le baptême. La surprise du missionnaire fut à son comble en le trouvant aussi instruit des vérités du salut qu'impatient de recevoir le sacrement de la régénération. Peu d'instants après lui avoir conféré cette grâce, il vit son heureux néophyte expirer dans les sentiments de la piété la plus édifiante. Avec l'islamisme tomberont aussi les sectes dissidentes. Jusqu'à présent, elles n'ont subsisté que par lui; c'est en soudoyant le fanatisme des Turcs qu'elles achetaient le droit de nous vexer impunément. Désormais cette voie leur est fermée. L'Église,

a partagent. Ils ont
ent plus qu'une om-
t désormais impos-
ne leur constitution.
le caractère simple,
ı de ses malheurs, a
r ses débris. Autant
avec les juifs dans
'ection pour les ca-
réunion des enfants
t? Nous avons tout
slamisme s'éteindre

à la turque. C'est un
ossible de communi-
e cette province date
Depuis cette époque,
me des infidèles. Les
parer sans un firman
et multipliées sans
nts des écoles chré-
lége, qui compte ha-
aires, fut même élevé
tion. Damas, la ville
nul chrétien ne pou-
ne capitation, Damas
yrannie, mais souffrit
ses murs. De la tolé-
our notre culte. Aussi
ces infidèles embras-
mahométans les plus
occupent en secret de
Turc de Damas fit ap-
t lui demanda le bap-
omble en le trouvant
de recevoir le sacre-
lui avoir conféré cette
s les sentiments de la
peront aussi les sectes
é que par lui; c'est en
taient le droit de nous
est fermée. L'Église,

libre de toute entrave, doit donc s'attendre à recueillir ici une riche moisson ; d'abondantes consolations lui feront bientôt oublier ses douleurs passées.

« Constantinople et Smyrne sont les deux points que je tenais particulièrement à étudier, non-seulement parce qu'ils sont le siége de deux florissantes missions, mais parce qu'ils exercent sur le reste de l'empire turc une action puissante.

« En Turquie, il ne s'agit pas d'annoncer l'Évangile à des peuples ensevelis dans les ténèbres d'une idolâtrie grossière, ni de soutenir des discussions suivies avec des prédicants de sectes dissidentes. Là, le principal obstacle que l'erreur oppose aux progrès de l'Évangile, la base sur laquelle reposent également l'hérésie et l'islamisme, c'est une commune et profonde ignorance ; seulement, chez les hérétiques elle se joint à la superstition, tandis que chez les musulmans elle s'allie au fanatisme. Un premier moyen de favoriser le triomphe de la foi sera donc d'instruire la jeunesse. Le Coran ne conserve encore des disciples que parce qu'il proscrit l'instruction. Mais aujourd'hui cette défense n'est déjà plus respectée par les grands, dont le mépris pour la loi de Mahomet est à peine dissimulé par quelques pratiques qu'ils affichent aux yeux du peuple. Leur tendance à se mettre en rapport avec les missionnaires catholiques est une heureuse disposi tion que j'ai été à même de constater. Deux pachas m'ont fait l'honneur de dîner avec moi dans la maison et en la compagnie de nos confrères de Constantinople ; ils ne m'ont pas moins surpris par la franchise et la cordialité de leurs manières, par l'étendue de leurs connaissances, que par leur estime pour nos doctrines. A son tour, le peuple ne tardera pas à passer sur la loi qui le condamne à l'ignorance, et tout porte à croire que chez lui, comme chez les grands, l'instruction tournera au profit de la foi. Qu'il lui soit donc permis d'entrer dans nos écoles : l'Évangile et la science le trouveront également docile à leurs enseignements. Quand déjà ses prédilections ne seraient pas acquises aux missionnaires, la gravité de notre culte, qui va si bien à la noblesse de son caractère, suffirait pour le prévenir en notre faveur. Je le répète, du moment que les Turcs auront le libre choix de leur religion et la permission de s'instruire, l'Église sera à la veille de les compter au nombre de ses enfants.

« Or, à Constantinople, nos confrères dirigent un collége où sont élevés les enfants des premières familles de la ville, et une école qui ne compte pas moins de cent cinquante externes. De ces deux établissements est déjà sorti un nombre considérable d'excellents sujets aussi utiles à la société que sincèrement attachés à la religion. Ce n'est pas sans me sentir ému jusqu'aux larmes que j'ai été à même

d'apprécier leurs progrès dans les sciences et surtout les vertueux sentiments que des mains habiles ont pris soin de développer dans ces jeunes cœurs. Et quand je faisais réflexion qu'il n'y a pas d'autre école ouverte à Constantinople, j'étais heureux de conclure que la religion seule est appelée à posséder la génération naissante. Il n'était pas moins consolant pour moi de voir ces jeunes gens que nos missionnaires ont élevés, se faire gloire des principes qu'ils ont puisés aux sources de la foi. On les rencontre partout, chez les banquiers, chez les négociants, dans les diverses administrations, dans les chancelleries, et partout ils se montrent dignes des maîtres qui les ont formés.

« Pour compléter l'œuvre de l'instruction de la jeunesse à Constantinople, nos missionnaires ont établi dans leur maison une imprimerie, dont les presses, constamment employées à reproduire, dans les diverses langues de l'Orient, des ouvrages d'étude et de piété, fournissent à peu de frais aux écoliers et aux pauvres les livres dont ils ont besoin.

« Ce n'est pas tout : Constantinople a déjà son bureau de charité ; dans ce moment s'élève un hôpital destiné à fournir des secours aux malades et un asile à soixante familles indigentes. Non-seulement les chefs des premières maisons de la ville ont voulu concourir à sa fondation, mais le grand seigneur a daigné s'y associer par une souscription de deux mille cinq cents francs. Avant un an, cet hospice sera en état de réaliser le bien qu'il promet. Les sœurs de la Charité seront encore appelées à en prendre la direction.

« Ce n'est pas seulement par les soins que nos sœurs donnent à la jeunesse dans leurs écoles de Smyrne et de Constantinople qu'elles ont su rendre leurs établissements chers à ces contrées et utiles à la religion : un autre avantage, dont il faut tenir compte à leur dévouement, est de faire briller sur cette terre infidèle et au sein des peuples hérétiques les inimitables œuvres de la charité chrétienne. Il est aisé de reconnaître, en visitant le Levant, que, pour frapper l'esprit des Orientaux et les incliner vers la foi, ce n'est pas assez du zèle apostolique, des vertus et des prédications, il faut des œuvres. Les Turcs ne discutent point, mais ils voient ; sourds à un raisonnement, ils sont sensibles à un bienfait ; la reconnaissance est la voie la plus sûre pour les conduire à la vérité. Cette observation fondée sur leur caractère bien connu, vient encore d'être justifiée par l'expérience. Vous le savez, chez les Turcs, un Chrétien est un être méprisé, à qui ils n'accordent jamais l'entrée de leur maison ; une Chrétienne même n'est jamais admise dans l'intérieur de la famille. Eh bien ! à Smyrne, où nous avons établi pour les malades un service de se-

cours à domicile, la sœur de Charité est tout autrement traitée. Non-seulement les portes s'ouvrent devant elle, mais encore sa visite, désirée, sollicitée même, est regardée comme une marque d'honneur à laquelle on attache le plus grand prix, dont on conserve un religieux souvenir. On regarde comme du plus heureux augure les innocentes caresses qu'elle fait aux enfants : c'est à qui pourra les lui présenter, comme pour les bénir. Pourquoi cette touchante exception en sa faveur ? Ah ! c'est que la charité l'inspire et que les bienfaits l'accompagnent. Le mahométan voit quelque chose de surnaturel dans une fille qui a traversé les mers et tout sacrifié pour venir panser ses plaies et soulager ses douleurs. Il est même arrivé à quelques-uns de demander ingénument à ces religieuses *si elles étaient ainsi descendues du ciel*. La cour de leur maison se remplit chaque jour de malades turcs qui viennent les consulter. Quel est l'étonnement de ces infidèles, lorsque offrant aux sœurs le prix des remèdes qu'elles préparent, ils les entendent répondre *qu'elles ne veulent et ne peuvent rien recevoir*. Ils restent comme stupéfaits en présence d'un dévouement si pur, de sentiments si désintéressés. Enfin, chose bien remarquable, les imans turcs et les prêtres hérétiques réclament aussi les secours des filles de Saint-Vincent de Paul, et professent pour elles la plus profonde vénération.

« A tous ces détails, je n'ajouterai plus qu'un mot sur le spectacle édifiant qu'offrait cette année (1840) la procession de la Fête-Dieu dans les deux villes de Constantinople et de Smyrne. Plus de quatre-vingts jeunes filles, conduites par les sœurs, y assistaient vêtues de blanc. La nouveauté du fait, et plus encore la modestie et la piété de ces enfants, firent la plus heureuse impression sur la foule immense des spectateurs, dont un bon nombre fut attendri jusqu'aux larmes. Un pacha voulut aussi concourir à rehausser l'éclat de cette solennité, et, comme témoignage de sa prédilection pour notre culte, il envoya ses musiciens à la procession de Constantinople. Daigne le Seigneur favoriser de si beaux commencements, et hâter les jours de consolation que l'Orient semble promettre à l'Église ! »

Voilà ce qu'écrivait en 1840, sur l'état du mahométisme en Turquie, le supérieur actuel des missionnaires et des sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Le brahmisme et le bouddhisme, qui règnent depuis l'Inde jusqu'au Japon, peuvent être regardés comme deux religions philosophiques, dans ce sens que ce sont les philosophes de l'Inde et d'au delà, les brahmes, les samanéens et autres qui les soutiennent et les exploitent. Ce qu'elles ont de commun, c'est l'unité de l'Être suprême, c'est une idée informe de trinité divine, qui va se reproduisant, sans

fin et sans terme, jusque dans les moindres créatures, en sorte que tout est Dieu et que tout doit être adoré par la plus grossière des idolâtries. C'est l'incarnation de la seconde personne divine, répétée déjà jusqu'à dix fois, à la dernière desquelles cette personne incarnée ut Bouddha.

Ce que le brahmisme a de particulier, c'est de poser, comme un point fondamental de dogme, de morale et de politique, la distinction de quatre castes : les brahmes ou savants, parmi lesquels les prêtres se nomment gourous; les guerriers, les marchands, les artisans. Ceux qui sont excommuniés, et qui dès lors ne peuvent appartenir à aucune caste, sont appelés parias. Il y a des provinces où ils forment la plus grande partie de la population.

Le bouddhisme repousse les castes, et il paraît même que c'est pour cela qu'il a rompu avec le brahmisme. Au gouvernement civil et religieux des castes, qui continue dans l'Inde, le bouddhisme a substitué pour la religion une hiérarchie de personnes. Il suppose que Bouddha, la divinité incarnée, renaît par la métempsycose dans chacun des pontifes qui lui succèdent. Ces pontifes, qui se fixèrent au Tibet dans le treizième siècle, empruntèrent alors tout l'extérieur de l'Église romaine : la subordination des patriarches au Pape, des archevêques aux patriarches, des évêques aux archevêques, etc. ; les monastères, les processions, et jusqu'à la tonsure cléricale. Ils apprirent tout cela, non-seulement des diverses sectes chrétiennes répandues dans l'Asie, mais des missionnaires catholiques que le Pape et le roi saint Louis envoyaient à l'empereur des Mogols, alors maîtres de toute l'Asie occidentale ; ils purent l'apprendre en particulier de l'archevêque catholique qui résidait alors à Péking et qui exerçait publiquement son culte. Voilà ces choses que le savant Abel Rémusat a mises hors de doute.

Or, ce que le bouddhisme a fait dans le treizième siècle, il a pu le faire, aussi bien que le brahmisme, dans les siècles antérieurs, emprunter aux juifs et aux Chrétiens quelques vérités et quelques pratiques, pour s'en glorifier ensuite comme de leur invention. On suppose volontiers que dans les plus anciens temps il n'y avait point de communication de l'Occident avec l'Inde et la Chine. Nous voyons le contraire par l'Écriture sainte et par les auteurs profanes. Le livre d'Esther nous montre l'Inde, faisant une des provinces de l'empire persan, à une époque où la religion des juifs était connue et célébrée partout. Hérodote, de son côté, indique la route terrestre et les stations que suivaient les marchands pour aller du Pont-Euxin à la Chine ; et le savant Heeren a prouvé que ces indications sont exactes, et que cette route par terre et ces stations sont encore les mêmes

aujourd'hui. Klaproth a trouvé que, dans le siècle qui précède et dans le siècle qui suit la naissance du Christ, l'empire chinois et l'empire romain se touchaient sur les bords de la mer Caspienne, et qu'ils se connaissaient bien l'un l'autre. Vers le milieu du quatrième siècle, Ammien Marcellin, qui accompagnait Julien l'Apostat dans son expédition contre les Perses, dit positivement que l'empire des Perses comptait alors la Chine parmi ses provinces. Rien n'a donc été plus facile au brahmisme et au bouddhisme que d'emprunter aux juifs et aux Chrétiens, comme il a été facile aux protestants modernes d'emprunter au catholicisme. Mais comme, dans le brahmisme et dans le bouddhisme, non plus que dans les protestantismes d'Europe, il n'y a aucune autorité divinement assistée pour discerner le vrai du faux et fixer le langage avec la doctrine, les idées y sont dans un irremédiable chaos. O y reconnaît cet empire où il n'y a nul ordre, mais une confusion éternelle. Sous ce rapport, le brahmisme ressemble au protestantisme allemand, et le bouddhisme au protestantisme anglican. Dans le premier, il n'y a de hiérarchie que les savants ou les brahmes ; dans le second, il y a une hiérarchie, mais qui n'est qu'une contrefaçon morte de la hiérarchie vivante de l'Église de Dieu. Nous avons vu les protestantismes d'Allemagne et d'Angleterre commencer à tourner leurs regards vers l'Église catholique, d'où ils se sont détachés. On croirait que la Providence divine prépare quelque chose de semblable pour le brahmisme de l'Inde et le bouddhisme de la Chine.

Dans le Tibet et l'Indoustan, il y a deux évêques catholiques, un évêque et son coadjuteur, résidant tour à tour dans les villes d'Agra ou de Delhy, avec douze missionnaires. Un séminaire y a été fondé par une princesse indienne convertie au catholicisme, en même temps que le royaume de Lahore, par l'estime qu'y ont inspirée des généraux français, ouvre aux conquêtes évangéliques une nouvelle carrière. En 1844, le vicaire apostolique d'Agra comptait vingt prêtres; de plus, une colonie de sœurs lui était arrivée de Lyon et avait établi un pensionnat.

Dans le Bengale, un évêque catholique à Calcutta ; un à Bombay, avec un coadjuteur ; un à Madras, avec un coadjuteur ; un à Pondichéry ; un dans le Malabar, avec un coadjuteur ; un dans l'île de Ceylan, avec deux cent mille catholiques. Il y a quarante ans, sous la domination hollandaise, le catholicisme était persécuté dans l'île de Ceylan, et le bouddhisme favorisé. Depuis que cette île appartient aux Anglais, le catholicisme y fait des progrès merveilleux.

En 1850, Pie IX a divisé Ceylan en deux vicariats apostoliques : Colombo à l'ouest de l'île, et Jaffna au nord. L'évêque de Colombo,

capitale de l'île, est monseigneur Gaëtan Antonio, qui a pour coadjuteur depuis 1850 monseigneur Bravi. L'évêque qui gouverne la seconde province est monseigneur Bettachini, missionnaire à Jaffna depuis 1840, et qui en 1847 a voyagé en Europe pour faire connaître ses ouailles et leurs besoins à la charité de la France. Colombo, la capitale, est une ville de soixante-dix mille habitants, sur lesquels seize mille sont catholiques. Elle possède dix églises grandes et décemment ornées, affectées aux différentes castes du peuple et bâties pour la plupart de leurs propres mains, au moyen de leurs épargnes journalières. Negambo, ville presque toute catholique, contient trente mille fidèles. Candie possède encore le temple gigantesque de Bouddha, et en face de ce sanctuaire de l'idolâtrie, nous n'avons qu'une petite église fréquentée par deux mille chrétiens. Le clergé de l'île entière compte quarante prêtres, et le nombre des catholiques est de deux cent mille. Jaffna est bien déchu de sa splendeur première. On y voyait un collége de jésuites à l'ouest de la ville, une église et un couvent de Saint-Dominique à l'est, un couvent de Saint-François au midi ; et quand les Hollandais se rendirent maîtres de la forteresse en 1658, Baldeus dit que l'on chassa de la ville soixante religieux. La presque totalité de la province avait abjuré l'idolâtrie, et les brahmes eux-mêmes s'étaient soumis au baptême. Aujourd'hui, monseigneur Bettachini ne jouit à Jaffna que d'une humble chapelle, et les pêcheurs de perles sont pauvres ; mais la foi et l'obéissance se sont conservées dans le troupeau, le zèle et la ferveur sont rentrés chez les pasteurs, et l'église de Ceylan régénérée offre encore des exemples à la terre et des saints au ciel [1].

En 1820, sur son lit de mort, le roi Gia-Long, d'Anam, empire qui comprend le Tong-King et la Cochinchine, défendait étroitement à Minh-Menh, son fils et son successeur, de jamais persécuter la religion chrétienne. Or ce fils, qui, dans son père, doit le trône aux Chrétiens de France et aux Chrétiens de son empire, se montrera, une grande partie de son gouvernement, le persécuteur cruel des uns et des autres, et cela sans autre motif que sa haine contre la religion chrétienne. Cette haine perça dès les premières années de son règne : son capitaine des gardes, qui était Chrétien, en fut une des premières victimes. Elle éclata surtout le 6 janvier 1833, par un sanglant édit de persécution. Tous les Chrétiens, dont le nombre s'élève dans ce royaume à plus de cinq cent mille, devaient fouler aux pieds la croix pour marque de leur apostasie, ou bien mourir dans les plus cruels tourments. Et depuis sept ans, cet édit s'exécute par la prison, par la torture, par la mort. Les principaux martyrs

[1] Univers, 23 décembre 1851.

sont deux évêques, Ignace Delgado et Dominique Hénarès ; un grand nombre de prêtres, tant européens qu'indigènes, parmi eux cinq prêtres français, MM. Gagelin, Jaccard, Marchant, Cornay, Dumoulin-Borie. Quant aux fidèles de tout âge et de tout sexe qui ont souffert pour Jésus-Christ, le nombre n'en est pas connu.

L'âge le plus tendre a ses héros. « Mandarins, dit un enfant de dix ans, donnez-moi un coup de sabre au cou, afin que je m'en aille dans ma patrie. — Où est-elle, ta patrie ? — Elle est au ciel. — Où sont tes parents ? — Ils sont au ciel ; je veux aller auprès d'eux : donnez-moi un coup de sabre pour me faire partir. » Les mandarins eurent pitié de sa jeunesse, et lui refusèrent le coup de sabre qu'il appelait de tous ses désirs.

Ce ne fut pas le seul fait de ce genre. En la même année, 1838, on arrêta trois Chrétiens : Jacques Nam, prêtre anamite, Antoine Dich, riche propriétaire, chez qui le prêtre était caché, et Michel Mi, maire de la commune et gendre d'Antoine. Comme ce dernier était un vieillard de soixante-neuf ans, fort sensible à la douleur, son gendre demanda et obtint de souffrir la torture et pour lui-même et pour son vieux père. Michel reçut ainsi, dans l'espace de quarante jours, cinq cents coups de verges, qui chaque fois mettaient sa chair en lambeaux, sans que jamais il poussât un soupir. Antoine Dich reçut encore de sa famille les plus pressantes exhortations à persévérer jusqu'à la mort dans la fidélité au Seigneur. L'un de ses huit enfants alla se présenter au grand mandarin, lui promettant huit barres d'argent, s'il consentait à le laisser souffrir et mourir à la place de son père. Le mandarin donna des éloges à son dévouement, mais n'osa pas souscrire à sa demande. Michel Mi éprouva aussi de bien douces consolations de la part des siens : sa femme l'alla voir plusieurs fois avec son dernier enfant encore à la mamelle, l'exhorta à ne point s'inquiéter d'elle, à se tenir tranquille sur le sort de ses quatre petits enfants, ajoutant qu'avec la grâce de Dieu, elle espérait pouvoir les nourrir et les élever, quoique seule. La fille de Michel Mi, âgée de onze ans, s'échappa un jour furtivement de la maison paternelle pour aller voir le saint confesseur dans sa prison. Elle fit toute seule une demi-journée de chemin, traversa sans crainte les soldats et les gardes, et pénétra jusqu'à son père, qu'elle encouragea à mourir plutôt que de fouler la croix aux pieds. Un de ses petits garçons, nommé Thang-Tuong, à peine âgé de neuf ans, lui fit dire aussi, par ceux qui allaient le voir, de ne point abandonner la religion, de souffrir plutôt le martyre, afin d'aller tout droit au ciel ; de ne pas être en peine de ses enfants, que le bon Dieu, qui les avait fait naître, saurait bien en prendre soin.

Enfin les persécuteurs, las de lutter contre une constance qui s'affermissait dans les épreuves, rendirent un arrêt de mort contre les saints confesseurs. Peu de jours après, un décret royal confirma la sentence, et le lendemain ils furent conduits au supplice. Cette fois, les mandarins redoublèrent de précaution pour contenir la foule avide de recueillir le sang des martyrs; car leur amour-propre était piqué de voir qu'on respectât comme des saints ceux qu'ils frappaient comme des malfaiteurs. Mais plus ils voulaient inspirer de crainte, plus la foule se pressait sur le passage des condamnés, afin d'applaudir à leur dernier combat. Les éloges qu'on donnait à leur courage, les larmes d'attendrissement qui mouillaient tous les yeux, les vengeaient assez du mépris et de la haine des officiers du roi. Nos généreux athlètes, chargés de leurs cangues et de leurs chaînes, marchaient au supplice d'un air aussi serein que s'ils fussent allés à une fête. Ils s'entretenaient familièrement de leur bonheur, faisaient des signes d'adieu à la foule des Chrétiens qui les saluaient profondément, et se recommandaient à leurs prières. Michel Mi, surtout, allait à la mort avec une intrépidité étonnante. Le bourreau lui avait dit : « Donne-moi cinq ligatures, et je te couperai la tête d'un seul coup de sabre, pour ne pas te faire souffrir. — Coupe-la en cent coups si tu veux, lui répondit-il ; pourvu que tu me la coupes, cela me suffit. Pour des ligatures, quoique je n'en manque pas chez moi, je ne t'en donnerai point : j'aime mieux les donner aux pauvres. »

Arrivés au lieu du supplice, les mandarins environnèrent nos martyrs d'une double haie de soldats, afin de dérober à la vénération du peuple les reliques qu'il se préparait à enlever. Mais à peine le sang eut-il coulé, que Chrétiens et païens se précipitèrent en masse pour le recueillir. En vain les soldats, dont les rangs furent rompus, frappaient-ils sur la foule à coups de plat de sabre, on n'y faisait même pas attention. Ce jour-là il s'établit un commerce dont l'histoire des martys offre seule des exemples. On vit les bourreaux, exploitant les dépouilles de leurs victimes, mettre à prix le sang qui s'attachait à leurs sabres, vendre en détail la barbe des suppliciés, trafiquer de leurs cangues, de leurs cages et de tout ce qui fut pour eux un instrument de douleur; la foule se battait pour en avoir à quelque prix que ce fût. Dans ces circonstances, les acheteurs, même idolâtres, sont si nombreux, que la vente est bientôt épuisée. Alors on arrache les herbes, on ramasse précieusement la terre du lieu où le sang des martyrs a coulé. Les païens font boire de ce sang à leurs enfants malades, et on assure qu'ils guérissent. Les bourreaux disent qu'au moment où ils frappent les martyrs, il s'exhale comme un parfum; avant de leur trancher la tête, ils les prient or-

nstance qui s'af-
mort contre les
oyal confirma la
plice. Cette fois,
contenir la foule
our-propre était
ceux qu'ils frap-
aient inspirer de
condamnés, afin
on donnait à leur
nt tous les yeux,
officiers du roi.
de leurs chaînes,
ls fussent allés à
onheur, faisaient
saluaient profon-
chel Mi, surtout,
ourreau lui avait
la tête d'un seul
oupe-la en cent
e la coupes, cela
que pas chez moi,
r aux pauvres. »
vironnèrent nos
ber à la vénéra-
ver. Mais à peine
pitèrent en masse
ngs furent rom-
abre, on n'y fai-
commerce dont
it les bourreaux,
prix le sang qui
e des suppliciés,
t ce qui fut pour
pour en avoir à
, les acheteurs,
bientôt épuisée.
ement la terre du
boire de ce sang
ssent. Les bour-
artyrs, il s'exhale
ils les prient or-

dinairement de leur pardonner, et leur demandent la permission de les faire mourir. Les mandarins eux-mêmes cédèrent quelquefois à l'ascendant de la vertu chrétienne. Au martyre du père Vien, on les vit rendre un public hommage à l'innocence de ce saint prêtre. Arrivés au lieu de l'exécution, ils le firent pompeusement asseoir sur cinq beaux tapis rouges ; il fut permis aux Chrétiens de lui présenter une table chargée de mets et de lui faire leurs derniers adieux. L'heure de se séparer étant venue, le mandarin exécuteur de la haute justice éleva la voix et dit au martyr : « Nous savons que vous ne méritez pas la mort, et nous voudrions pouvoir vous sauver, mais les ordres du roi ne nous permettent pas de le faire : pardonnez-nous donc, si nous sommes obligés de vous ôter la vie, et ne nous imputez pas ce crime. »

Aussitôt que les sodats se furent retirés, nos Chrétiens, munis d'une permission du mandarin général, enlevèrent les corps des trois martyrs, et les transportèrent à Vinh-Tri, environ à cinq lieues de la ville de Vi-Hoang. Cette translation, qui se fit la nuit suivante, fut un véritable triomphe pour la religion. Nos Chrétiens étaient réunis au nombre de plusieurs centaines pour accompagner le convoi. En tête du cortége, ils portaient les trois écriteaux sur lesquels on lisait la condamnation des confesseurs. Ces sentences, qui devaient flétrir leurs noms et répandre la terreur parmi le peuple, servaient au contraire à relever leur gloire, et portaient la joie dans le cœur de leurs frères en Jésus-Christ. Les trois convois s'avançaient à la lueur d'un grand nombre de torches. Les Chrétiens des environs accouraient en foule sur la route, et dressaient des tables couvertes de rafraîchissements pour les porteurs. L'enthousiasme des Chrétiens était tel, que les païens eux-mêmes en furent émus. Après avoir honorablement inhumé les trois corps à Vinh-Tri, on fit le repas des funérailles. Celui qu'avaient préparé les huit enfants d'Antoine Dich fut très-splendide pour le pays : il y avait environ quatre cents tables, ce qui suppose seize cents convives, car ici une table n'est que pour quatre personnes. Voilà donc où aboutit toute la fureur de nos ennemis ; le châtiment qu'ils ont infligé comblait de joie ceux qu'ils avaient prétendu punir ; les païens témoins de leur supplice ont proclamé leur innocence ; leurs funérailles ont été célébrées comme des fêtes, et maintenant nos Chrétiens, plus familiarisés avec la mort, s'habituent à la voir sans effroi.

La persécution redoubla dans l'année 1839. Le 25 novembre, deux prêtres indigènes du pays remportèrent la couronne du martyre : Dominique Xuyen et Thomas Du. Tous deux furent mis aux plus cruelles tortures : le prêtre Xuyen surtout fut traité avec un raffine-

ment de barbarie. On lui brûla les jambes avec des plaques de fer rouge, on lui perça les chairs avec des aiguilles, on lui déchira le corps à coups de verges, on lui enfonça des pointes aiguës sous les ongles. Nous ne parlons pas de la cangue, des chaînes, du cachot et de ce cortége de vexations et de misères qui éprouvent le courage de tous les prisonniers. Au milieu de si horribles tentations, les deux vénérables prêtres n'ont pas montré un instant de faiblesse, tant la grâce est puissante à soutenir ceux qui cherchent en Dieu leur consolation et leur appui. Enfin ils consommèrent leur martyre le 25 novembre par le dernier supplice. Le 19 décembre suivant, le Tong-King oriental compta cinq nouveaux martyrs : François-Xavier Mau et Dominique Uy, catéchistes ; Thomas Dé, tailleur ; Étienne Vinh et Augustin Moï, laboureurs. Ils étaient dans les fers depuis le milieu de l'année 1838. Le pape Grégoire XVI célébra la vertu des martyrs du Tong-King dans son allocution du 27 avril 1840, devant les cardinaux.

Les persécutions et les exécutions ne cessèrent pas même par la mort de Minh-Menh, arrivée le 20 janvier 1840, et continuèrent sous son fils et successeur Thieu-Tri. Ainsi que nous l'avons vu, tous deux devaient le trône aux Chrétiens de leur pays et à ceux de France. Mais l'un et l'autre paraissent avoir eu un cœur de Néron. La conduite de Minh-Menh offre des traits horribles. Pour cacher un trésor en terre, il fit creuser la fosse par une jeune fille de sa cour, à laquelle il eut soin de prodiguer quelques faveurs signalées. Le trésor enfoui, il fait poignarder la jeune fille, et s'en fait apporter la langue sur un plat, afin d'être plus sûr du secret. Près de son palais habitait une autre jeune fille d'une famille riche : le tyran la demande pour épouse, on n'ose la refuser ; à peine l'a-t-il reçue, qu'il la fait attacher à un poteau dans son écurie : les parents, pour le déterminer à la traiter mieux, lui sacrifient en présent toute leur fortune ; alors le tyran la délie du poteau et la renvoie à ses parents, qui n'ont plus de quoi vivre. Tel était Minh-Menh, le Néron anamite. Son fils et successeur Thieu-Tri ne valait pas mieux. Ce prince, disait-on, a tous les vices de son père, mais il lui manque sa capacité. Ivre du matin au soir, il laisse à son premier ministre tout le poids des affaires et du gouvernement [1]. La persécution continuait donc sous Thieu-Tri, lorsque des navires de la même nation chrétienne à qui sa famille devait le trône, parurent sur les côtes, et réclamèrent la liberté des missionnaires français mis en prison et à la torture. La crainte des navires français et de leurs canons fit ce que la recon-

[1] *Annales de la Propagation de la foi.* Mars 1843, n. 87, p. 122.

es plaques de fer
on lui déchira le
es aiguës sous les
ines, du cachot et
ouvent le courage
entations, les deux
e faiblesse, tant la
en Dieu leur con-
martyre le 25 no-
suivant, le Tong-
ançois-Xavier Mau
eur ; Étienne Vinh
fers depuis le mi-
lébra la vertu des
avril 1840, devant

pas même par la
), et continuèrent
nous l'avons vu,
pays et à ceux de
n cœur de Néron.
es. Pour cacher un
ne fille de sa cour,
eurs signalées. Le
'en fait apporter la
Près de son palais
: le tyran la de-
l'a-t-il reçue, qu'il
es parents, pour le
présent toute leur
voie à ses parents,
, le Néron anamite.
eux. Ce prince, di-
nanque sa capacité.
nistre tout le poids
on continuait donc
nation chrétienne à
ôtes, et réclamèrent
n et à la torture. La
t ce que la recon-

7, p. 122.

naissance, la justice et l'humanité n'avaient pu faire. La persécution se ralentit. Depuis la mort de Thieu-Tri, 4 novembre 1847, on s'attend à plus de calme sous le règne de son second fils, Tu-Duc, qu'on dit d'un caractère pacifique. Ces espérances n'ont pas été réalisées au moins d'une manière durable ; car le 1er mai 1851 a été martyrisé dans le Tong-King occidental, l'abbé Augustin Schœffler, un de nos amis, de nos compatriotes de Lorraine et de nos élèves du séminaire de Nancy.

Dans le dernier volume de cette histoire, nous avons laissé les députés de l'église coréenne, se mettant à genoux et saluant de loin le missionnaire que l'évêque de Péking leur annonçait venir du fond de l'Europe. En 1833, un missionnaire chinois, Pacifique Ly, pénètre heureusement dans la Corée, et s'établit à Seoul, la capitale. Un vicaire apostolique, monseigneur Bruguière, de France, s'acheminait vers le même pays à travers la Chine et la Tartarie, lorsqu'il mourut le 20 octobre 1835. Il avait pour catéchiste et pour domestique volontaire un prince de la famille impériale de Chine, qui a souffert l'exil pour la foi chrétienne.

Deux missionnaires français, MM. Maubant et Chastan, pénétrèrent en Corée l'an 1836. Un nouveau vicaire apostolique, monseigneur Imbert, évêque de Capse, était arrivé heureusement le 17 décembre 1837 sur la frontière de Corée, et se préparait à la franchir dans la nuit suivante, avec trois Chrétiens qui étaient venus à sa rencontre. Un évêque et deux prêtres français avec un prêtre chinois, tel était le clergé de la nouvelle église de Corée. Monseigneur Imbert, pénétré heureusement dans la Péninsule, écrit du 24 novembre 1838, que ses chers chrétiens sont fréquemment exposés à des persécutions publiques, à des vexations particulières, ce qui les oblige souvent de s'enfuir dans les montagnes, où un grand nombre périssent de faim et de misère. « Mais ici, comme partout, dit l'évêque de Corée, l'Église est un arbre qui se féconde sous le fer qui taille ses rameaux. En 1836, au moment où M. Maubant pénétra dans la Corée, elle comptait tout au plus quatre mille Chrétiens ; aujourd'hui nous en avons plus de neuf mille : en sorte que trois ans d'apostolat ont doublé le nombre des fidèles. » Depuis l'arrivée de monseigneur Imbert jusqu'au départ de sa dernière lettre, en moins d'un an, on avait baptisé dix-neuf cent quatre-vingt-quatorze, c'est-à-dire près de deux mille adultes. L'évêque Imbert et ses deux prêtres de France souffrirent généreusement le martyre pour leur peuple, le 21 septembre 1839. Ils auraient pu se dérober encore aux persécuteurs ; mais leurs têtes ayant été mises à prix, ils se livrèrent d'eux-mêmes, pour épargner d'autant leur bien-aimé troupeau. Une centaine de

leurs ouailles les avait précédés ou les suivit dans le ciel avec la couronne des martyrs ; parmi eux plusieurs vierges, dont quelques-unes d'une dizaine d'années [1]. L'évêque martyrisé eut assez promptement un successeur, monseigneur Ferréol, sacré par monseigneur Verroles, évêque de la Mandchourie ; mais il ne put pénétrer en Corée que le 12 octobre 1845, après six ans de tentatives. Il y vint de la Chine par mer, dans une barque montée par douze hommes, fils, frères ou parents de martyrs. Le conducteur de la barque était André Kim, premier prêtre coréen, nouvellement ordonné en Chine par l'évêque Ferréol, qu'il cherchait depuis longtemps à introduire dans sa patrie. Il fut secondé dans ses affaires par les officiers de la marine anglaise. On portait alors le nombre des Chrétiens de Corée à vingt mille. Pour pratiquer plus facilement leur religion, ils ont presque tous quitté les villes, et se sont retirés dans les montagnes, où ils forment des groupes de deux, trois, et jusqu'à vingt cabanes isolées des habitations païennes. « C'est ici, en vérité, dit l'évêque Ferréol, que l'Évangile est annoncé aux pauvres ; car la terre ingrate de ces déserts n'offre presque aucune ressource ; cependant ils y vivent contents. Quelques-uns font les plus beaux sacrifices pour conserver leur foi ; avant de connaître la vérité, ils coulaient des jours heureux au milieu de l'abondance ; devenus Chrétiens, ils ont abandonné leurs proches, qui leur étaient une occasion de chute, et se sont retirés dans la solitude pour suivre Jésus-Christ, indigents et persécutés. Pour le moment, les circonstances sont telles en Corée, qu'un grand nombre de néophytes sont forcés de quitter leur profession en embrassant le christianisme, et voici pourquoi. Les uns sont ouvriers en argent, en cuivre, etc., les autres sont menuisiers ; tous les jours on leur offre des ouvrages de superstition à faire ; s'ils refusent, ils sont reconnus comme Chrétiens e livrés aux magistrats ; s'ils acceptent, ils agissent contre leur conscience ; il n'y a pour eux aucun terme moyen entre ces deux alternatives. Aussi bien des païens qui connaissent la divinité de notre religion sont retenus dans leur infidélité, et renvoient leur conversion à la mort. Quels beaux fruits de vertus chrétiennes produirait cette terre de Corée, si la liberté nous était accordée [2] ! »

André Kim, premier prêtre indigène de l'église coréenne, en a été le premier prêtre martyr. Il était né au mois d'août de l'année 1821. D'après la tradition du pays, sa famille descend d'un ancien roi qui régnait dans le midi de la Corée. La famille Kim a un autre mérite aux yeux de la postérité, celui d'avoir donné beaucoup de

[1] *Annales*. Mars 1844, n. 93, p. 146 et seqq. — [2] *Annales*, t. t. 19, n. 110, p. 92.

le ciel avec la cou-
lont quelques-unes
assez promptement
nonseigneur Verro-
nétrer en Corée que
es. Il y vint de la
ouze hommes, fils,
barque était André
onné en Chine par
os à introduire dans
officiers de la ma-
rétiens de Corée à
ur religion, ils ont
lans les montagnes,
squ'à vingt cabanes
vérité, dit l'évêque
; car la terre ingrate
; cependant ils y vi-
sacrifices pour con-
coulaient des jours
rétiens, ils ont aban-
sion de chute, et se
rist, indigents et per-
elles en Corée, qu'un
itter leur profession
noi. Les uns sont ou-
menuisiers ; tous les
à faire ; s'ils refusent,
magistrats ; s'ils ac-
n'y a pour eux aucun
i bien des païens qui
enus dans leur infidé-
Quels beaux fruits de
rée, si la liberté nous

église coréenne, en a
nois d'août de l'année
descend d'un ancien
mille Kim a un autre
donné beaucoup de

ales, t. t. 19, n. 110, p. 92.

martyrs à l'Église. André fut formé à la piété dès l'enfance. Le missionnaire et martyr Maubant, à son arrivée en Corée, trouvant en lui une intelligence précoce, le prit à sa suite, et, en 1838, l'envoya à Macao avec deux autres jeunes gens pour y étudier le latin. Là, placé sous la conduite d'excellents maîtres, il fit des progrès également rapides dans la science et la vertu. En 1842, et sur la fin de la guerre anglo-chinoise, le missionnaire Libois, acquiesçant au désir de l'amiral français Cécile, qui avait manifesté l'intention de visiter les côtes de la Corée, lui céda le jeune André pour lui servir d'interprète dans ses rapports avec la Chine. Dans cette position, ses idées grandirent, son caractère prit de l'assurance ; peu à peu une grande intrépidité se développa dans son âme, et le disposa à remplir les vues que la Providence avait sur son avenir. Dès lors les expéditions hasardeuses, loin de l'effrayer, ranimaient son courage. C'est lui, comme nous avons vu, qui introduisit le dernier évêque en Corée. Il venait de remplir une commission du prélat pour le bien de la mission, lorsqu'il fut arrêté, traduit devant le gouverneur de la province, mené dans la capitale, et, après bien des tortures, décapité le 16 septembre 1846.

Après lui furent martyrisés huit autres. Charles Hiem, né dans la capitale, d'une famille honorable. Son père avait été martyrisé dans la persécution de 1801 ; dans celle de 1809, son épouse et son fils étaient morts en prison, et sa sœur Benoite avait expiré sous la hache du bourreau. Charles fut, pendant longues années, à la tête des affaires de la mission : il alla chercher monseigneur Imbert à la frontière de Chine, et accompagna toujours M. Chastan dans l'administration des Chrétiens. Son âge, sa vertu l'avaient rendu cher et vénérable à tous les fidèles. — Pierre Nam était un soldat attaché au service d'un grand mandarin militaire. Dans la persécution de 1839, il fut pris, et, sans passer par l'apostasie, relâché par l'entremise de ses frères païens. S'il donna depuis des scandales aux fidèles, il les répara par un généreux repentir, et enfin par le martyre à l'âge de cinquante-trois ans. — Le catéchiste Laurent *Han* remplissait avec zèle ses fonctions à *Ogni*, village qui a été complétement saccagé par la persécution. C'était un Chrétien instruit, fervent et animé d'un grand désir du martyre. — Joseph *Im* était encore païen, quoique son épouse et ses enfants eussent embrassé la foi ; pour les protéger, il se fit satellite ou gendarme en 1839. L'arrestation de son fils, pilote de la barque d'André *Kim*, le fit aussi jeter en prison ; mais ce malheureux jeune homme ayant refusé par l'apostasie la grâce du martyre, Dieu la transféra au père. Dès qu'il se vit dans les chaînes, il s'enflamma du désir de mourir pour l'É-

vangile, qu'il avait très-peu étudié. Devant le tribunal, le juge, qui le savait païen, lui dit : « Connaissez-vous les commandements de Dieu ? — Non, je ne les connais pas. — Si vous les ignorez, vous n'êtes donc pas Chrétien.— Parmi les enfants d'une famille il en est de grands et de petits, il y en a qui ont de l'intelligence, il y en a qui n'en ont pas, il y en a même qui sont encore à la mamelle ; les grands connaissent mieux leur père, les petits le connaissent moins, tous cependant l'aiment : Je suis dans la religion comme un petit enfant, je nais à peine; quoique je ne connaisse pas Dieu, je sais qu'il est mon père, c'est pourquoi je l'aime et je veux mourir pour lui. » Joseph *Im* fut instruit et baptisé par André *Kim* dans sa prison ; on l'étrangla à l'âge de cinquante ans. — Quatre femmes remportèrent aussi la palme du martyre : la vierge Thérèse Kim, les veuves Agathe et Susanne Y, et Catherine Toki, née d'une famille esclave [1]. Telles sont les dernières nouvelles que donne l'évêque de Corée sur son église, dans une lettre du 3 novembre 1846.

Les Chrétiens de la Chine étaient assez tranquilles, lorsque dans l'automne 1839 éclata une nouvelle persécution. Le 15 septembre, dans la chrétienté de Kout-Chen, plusieurs mandarins, à la tête d'une centaine de soldats, cernèrent tout à coup la demeure des missionnaires. MM. Perboyre, Baldus, Lazaristes, et un Franciscain, qui venaient de dire la messe, n'eurent que le temps de s'évader, sans pouvoir emporter autre chose que les habits dont ils étaient vêtus. Leur habitation, aussitôt envahie, fut pillée par les soldats, puis entièrement consumée par les flammes. Le troisième jour, M. Perboyre fut trahi par le catéchumène qui lui servait de guide, et livré aux persécuteurs pour trente taels, comme son divin maître pour trente deniers. Il endura, pendant près d'un an, d'horribles tortures avec un courage héroïque, et fut martyrisé par strangulation le 11 septembre 1840. Jean-Gabriel Perboyre, né dans le diocèse de Cahors le jour de l'Épiphanie 1802, engagé dans la congrégation de Saint-Vincent de Paul le 28 décembre 1820, envoyé en Chine l'an 1835, marcha sur les traces de son confrère de Saint-Lazare, M. Clet, martyrisé en 1820. Les Chrétiens du pays ont enseveli leurs corps à côté l'un de l'autre. Plusieurs Chrétiens de la Chine souffrirent la mort, la prison, l'exil. Beaucoup d'autres se montrèrent prêts à les suivre. Dans le district de *Ping-iao-Sien*, le juge vint arrêter le fils unique d'une famille. Il interrogea aussi les femmes qui étaient présentes. Elles répondirent toutes qu'elles étaient Chrétiennes. Dépité de les voir en si grand nombre, il se borne à décrire un cercle au-

[1] *Annales*, t. 19, n. 115, p. 433 et seqq.

tour d'une jeune fille qui était à genoux : « Si tu sors de ce cercle, lui dit-il, ce sera une preuve que tu as apostasié, » et il partit. Après lui, chacun se retira, excepté la jeune fille, que la crainte d'abjurer sa foi retenait à genoux, immobile dans l'étroit espace, où la canne du mandarin venait de l'enfermer. Un secrétaire du magistrat, curieux de voir quel parti aura pris l'innocente captive, revint sur ses pas, et, la trouvant encore à la même place, dans la même attitude, il l'invite à se lever et à sortir. « Non, répondit-elle, je mourrai plutôt que de faire un pas. — Ce n'est pas sérieusement que le mandarin a parlé. — N'importe ; j'ai entendu ses paroles et je ne connais pas ses intentions. » Le secrétaire insista longtemps, sans obtenir d'autre réponse : alors il effaça lui-même la ligne que son maître avait tracée, et en tira la jeune fille.

Dans un autre district, celui de *Fai-iuen-Sien,* notre foi reçut aussi un éclatant témoignage. Le mandarin voulant se donner des titres à la faveur par l'arrestation des Chrétiens, envoya toute une armée pour saisir ceux de nos néophytes qu'on lui avait désignés comme les plus fervents. Au bruit de la prochaine arrivée des troupes, dont les ordres étaient connus, tous nos disciples, hommes, femmes, enfants et vieillards, se rendirent au tribunal du mandarin, demandant qu'on leur ouvrît à tous les portes de la prison, parce qu'ils étaient tous également coupables, si la fidélité à l'Évangile était réputée un crime. Le juge, que cette multitude d'accusés embarrassait fort, les engagea à se retirer et protesta de ses bonnes dispositions à leur égard ; mais, comme les faits donnaient un démenti à ses paroles, on lui répondit qu'il n'y avait pas de choix à faire entre les Chrétiens, que tous préférant la loi de Dieu aux décrets de l'empereur, il fallait les frapper tous d'une condamnation commune, si on ne voulait leur accorder une absolution générale. « Mais, dit le mandarin, l'empereur ne veut pas tant de prisonniers, il se contente de quelques-uns. — Eh bien ! ce sera moi, disait l'un; qu'on m'enchaîne, s'écriait un autre ; qu'on m'envoie en exil, ajoutait un troisième ; voyez si je crains la question, disait celui-ci en se frappant sans pitié ; voilà ma tête, qu'on me soufflette, qu'on me décapite, répétaient les plus résolus. » A toutes ces voix, qui exprimaient, non des menaces, mais le désir de souffrir pour Jésus-Christ, se mêlaient les gémissements des enfants ; bientôt se firent entendre les murmures des païens eux-mêmes, qui ne purent voir sans en être profondément touchés le dévouement de nos frères pour leur religion. Le mandarin comprit enfin qu'il avait commis une imprudence ; il se hâta de mettre fin aux reproches qui s'élevaient des rangs mêmes de ses gardes, en renvoyant tous les Chrétiens avec

l'assurance d'une parfaite sécurité. Avant de se retirer, nos néophytes se prosternèrent devant lui pour le remercier de sa clémence, et chacun retourna paisiblement à ses affaires [1].

Maintenant, que deviendra la Chine, soi-disant empire du ciel? va-t-elle s'écrouler comme les autres empires de la terre? Voici ce qu'en écrivait un missionnaire, le 13 octobre 1844 : « Vous avez déjà beaucoup entendu parler de la funeste passion qu'ont les Chinois de fumer l'opium (suc de pavot blanc); elle sera la ruine du céleste empire. D'abord, elle finira par épuiser son numéraire. On ne peut apprécier les sommes qu'elle fait passer dans les coffres anglais. La maison Mathesson occupe, à elle seule, trente navires à ce commerce ; et une caisse d'opium, qui peut avoir deux pieds carrés, se vend maintenant deux mille piastres (la piastre vaut cinq francs). Mais cette perte d'argent est bien peu de chose, si on la compare à celle que fait éprouver au moral de l'homme l'usage de ce poison. Le fumeur d'opium insère dans sa pipe une petite boule de cette drogue, grosse comme une tête d'épingle ; puis, couché sur sa natte, il approche sa pipe, ainsi préparée, d'une lampe allumée près de lui ; il en tire deux ou trois bouffées et en savoure la douceur. Une sorte de langueur s'insinue dans ses membres, et voilà toute sa félicité. Mais bientôt les sens s'émoussent; on ne sent plus rien, sinon le besoin physique comme d'une faim qu'il faut rassasier. C'est une prostration de forces qui s'étend jusque sur le moral, au point qu'au bout de quatre ans au plus, un fumeur habituel devient inhabile à remplir toute charge, à continuer même son négoce. Il ne tarde pas à faire des pertes, il se ruine, devient crapuleux, brigand, et meurt d'une manière digne de ces titres. L'usage de l'opium abrutit dans toute la force du mot ; aussi les marchands eux-mêmes regardent-ils ce commerce comme infâme, mais l'immense gain qu'il procure fait passer par-dessus toutes ces considérations [2]. »

Cette branche de commerce étant donc si lucrative, les Anglais s'empressaient de vendre du sucre de pavot blanc aux fumeurs de la Chine. Le gouvernement chinois voulut s'y opposer. De là une guerre entre l'Angleterre et la Chine, qui se termina dans l'automne 1842 par un traité de paix, dont voici les stipulations principales : La Chine payera vingt-un millions de dollars, ou plus de cent millions de francs ; les ports de Canton, Amoy, Ning-Po et deux autres sont ouverts au commerce anglais ; l'île de Hong-Kong, qui domine l'embouchure des deux grands fleuves de la Chine, est cédée à perpétuité à Sa Majesté Britannique. Il fut encore stipulé que les villes

[1] *Annales*, t. 14, n. 83, p. 304 et 306. — [2] Ibid., t. 18, n. 106, p. 253.

et ports de l'intérieur de la Chine seraient ouverts à toutes les puissances européennes, qui auront le droit de se faire représenter par des consuls de leur nation. Par suite de ces événements, l'ambassadeur de France obtint du gouvernement chinois des conditions de plus en plus meilleures pour les Chrétiens de l'empire. Il ne faudrait qu'une chose, c'est que ces conditions fussent toujours bien respectées par les mandarins. En attendant, les autorités anglaises montrent beaucoup de bienveillance aux missionnaires catholiques; elles leur ont offert le choix d'un emplacement dans l'île de Hong-Kong, pour une église, un séminaire, etc., suivant les recommandations du Saint-Siége. Il y a d'ailleurs beaucoup de soldats catholiques dans l'armée anglaise. De l'île de Hong-Kong on pourra peut-être pénétrer plus facilement dans le Japon et la Corée, ou du moins en avoir des nouvelles.

La moisson paraît grande et près d'être mûre. Voici deux faits qui sont arrivés en 1845 dans la province chinoise de Hou-Kouang. Un Chrétien avait perdu sur la voie publique un exemplaire du catéchisme. Ce livre, ramassé d'abord par un païen de *Xam-sin-sien*, parcourut, l'une après l'autre, les familles les plus distinguées de la ville. On le lut, on le relut; une doctrine si nouvelle et si raisonnable fit naître à ces païens, si égarés sur notre compte, une tout autre idée de l'Évangile. Tous voulaient voir le catéchisme des Chrétiens; il n'était bruit dans toutes les boutiques de thé que des vérités qu'il renferme, et chacun en restait émerveillé. Le pauvre néophyte qui l'avait perdu craignait une poursuite des mandarins et voulait racheter son livre, fût-ce au prix de sa fortune. Il ne put en venir à bout. Les païens l'appréciaient trop pour s'en priver aussi vite. Ennemis du christianisme avant d'en connaître sommairement les maximes, ils en eurent à peine entrevu l'esprit, qu'ils devinrent ses plus chauds défenseurs. Pour satisfaire à tous les désirs, un docteur idolâtre se fit comme l'apôtre de ses concitoyens, et se chargea d'expliquer ce catéchisme à toute la ville et jusqu'au mandarin.

L'autre fait, arrivé à *Sum-si-sien*, a quelque analogie avec le premier. Le mandarin du lieu s'imagina, sur un faux rapport, que les Chrétiens d'un hameau soumis à sa surveillance étaient membres d'une société secrète dont les principes tendaient directement à renverser le trône impérial, ou plutôt la dynastie tartare. Il s'y transporta par deux fois en personne, et, pour mieux s'assurer de leur doctrine, leur prit un catéchisme et un abrégé des preuves de notre sainte religion. Après les avoir lus pendant trois jours, il les renvoya par un satellite. Cet homme, accoutumé au vol, retint en

secret le catéchisme. Mais, contre toute espérance, ce fut pour Dieu le moyen d'appeler à la foi ce fripon. La curiosité lui fait ouvrir le livre dérobé ; ses yeux se dessillent au flambeau de la vérité catholique, et c'est maintenant, avec un autre employé du tribunal, un fervent catéchumène [1].

La vraie foi opère ailleurs d'autres merveilles. Nous l'avons vue au fond de l'Inde communiquer au peuple naturellement doux et craintif des Anamites le courage surhumain des martyrs : dans les îles du grand Océan, elle communique aux sauvages les plus féroces, aux cannibales et aux anthropophages, la douceur et la docilité de l'agneau.

Depuis une dizaine d'années, le chef de l'Église universelle a divisé le grand Océan en trois immenses diocèses ou provinces : l'Australie, l'Océanie occidentale, l'Océanie orientale.

L'Australie, qui, en 1820, était encore sans autel et sans prêtre, est devenue depuis, sous la direction de monseigneur Polding, une province ecclésiastique où l'on comptait en 1846 l'archevêché de Sidney, les évêchés d'Adélaïde, d'Hobartown et de Perth, une église métropolitaine, vingt-cinq chapelles, trente-une écoles, cinquante six missionnaires, partagés entre le soin de la population civile et des colonies pénales, et le ministère de la prédication parmi les sauvages de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Van-Diemen. Ce qui s'y trouve de plus effrayant, ce sont les colonies pénales de l'Angleterre, peuplées de cinquante mille condamnés, tant pour délits que pour crimes : population la plus gangrenée de l'univers, et qui s'augmente chaque année de six mille, que l'Angleterre y déporte ; population qui allait se corrompant de plus en plus. Les plus criminels, les plus indomptables sont confinés dans l'île de Norfolk. Ils paraissaient tellement incorrigibles, que jamais ministre hérétique n'avait pensé mettre le pied dans cette île. Depuis dix ou onze ans, un prêtre catholique, par quelques visites temporaires, y produit des changements miraculeux : des criminels, qui depuis bien des années ne connaissaient que le blasphème, le crime, la débauche, pleurent leur vie passée, s'en confessent, et sont trouvés dignes de s'asseoir à la table sainte. Ces prodiges étonnent la population protestante de l'Australie, et ébranlent dans son sein les hommes de bonne foi. Dieu se sert de la conversion des plus mauvais pour toucher et convertir ceux qui le sont moins.

C'est le 8 janvier 1846 que monseigneur Brady, premier évêque de Perth, dans la Nouvelle-Hollande, prit possession de son diocèse. A

[1] *Annales*, t. 18, n. 107, p. 354.

ce fut pour Dieu
té lui fait ouvrir
de la vérité ca-
é du tribunal, un

Nous l'avons vue
ellement doux et
artyrs : dans les
es les plus féroces,
r et la docilité de

universelle a di-
provinces : l'Aus-

tel et sans prêtre,
eur Polding, une
6 l'archevêché de
Perth, une église
écoles, cinquante
population civile et
lication parmi les
e Van-Diemen. Ce
olonies pénales de
lamnés, tant pour
renée de l'univers,
l'Angleterre y dé-
plus en plus. Les
finés dans l'île de
que jamais ministre
île. Depuis dix ou
sites temporaires, y
minels, qui depuis
me, le crime, la dé-
nt, et sont trouvés
ges étonnent la po-
nt dans son sein les
ssion des plus man-
noins.
, premier évêque de
n de son diocèse. A

sa suite, trente personnes, parmi lesquelles on aime à compter des enfants de Saint-Benoît, des religieux du Saint-Cœur de Marie et des sœurs de la Merci, sont descendues sur ce lointain rivage au chant des hymnes sacrées. La pieuse colonie ne pensait s'adresser qu'au ciel, et déjà sur la côte sa voix avait été entendue ; quelques sauvages accouraient à la nouveauté de ce spectacle ; des blancs quittaient leurs travaux aux accents de cette prière inaccoutumée, et, réunis sous les bénédictions de leur commun père, semblaient présager l'heureux jour où ces diverses nations seront confondues dans l'unité d'une famille chrétienne [1]. — La Nouvelle-Hollande passe pour être sept à huit fois plus étendue que la France.

Le premier évêque de l'Océanie occidentale, monseigneur Pompallier, partit de France le 24 décembre 1836, avec quatre prêtres de la société de Marie et trois frères coadjuteurs. Un de ces premiers missionnaires, le père Bret, mourut pendant la traversée. Le 1er novembre 1837, le navire s'arrêtait à Wallis et y déposait le père Bataillon, sans autres armes que la croix, contre l'hérésie qui avait ses ministres installés dans tous les archipels voisins, et contre l'idolâtrie qui avait pour protecteurs tous les rois infidèles. L'île de Futuna, à une journée de distance de Wallis, recevait quelques jours après le père Chanel. Premier apôtre de cette île, il en devint trois ans après le premier martyr : il avait préparé une abondante moisson qu'il arrosa de son sang, et que les missionnaires recueillent aujourd'hui dans la joie. Enfin, le 10 janvier 1838, monseigneur Pompallier débarquait à Hokianga, dans la Nouvelle-Zélande. Il rencontra sur cette grande terre quelques colons catholiques d'Angleterre et d'Irlande, plusieurs tribus déjà gagnées au protestantisme, et l'immense majorité de la population encore infidèle. L'évêque fixa son siége dans la partie du nord, et son église fut dès lors constituée.

Les nombreux archipels de l'Océanie occidentale étant séparés par de vastes étendues de mer et peu fréquentés des navires, le Saint-Siége voulut y multiplier les vicariats apostoliques. Monseigneur Bataillon fut nommé à celui de l'Océanie centrale, et sacré à Wallis le 3 décembre 1843. Sa juridiction comprenait, entre autres archipels, celui de Fidgi, qui reçut en 1844 deux prêtres et un frère coadjuteur, et celui des Navigateurs, où furent inaugurées, un an plus tard, deux nouvelles missions. Ce vicariat comptait, en janvier 1846, vingt-un religieux de la société de Marie. On ne parle pas, dans ce nombre, de monseigneur d'Amata, coadjuteur de monseigneur Bataillon, qui fut envoyé dans la Nouvelle-Calédonie, à l'autre

[1] *Annales*, t. 18, n. 109, p. 527.

extrémité de l'Océanie centrale, et qui commença, le 29 décembre 1843, avec deux prêtres et deux frères, cette mission si longtemps éprouvée. Elle forme aujourd'hui un troisième vicariat, qui comprend la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides. Monseigneur d'Amata la dirige avec cinq religieux, prêtres ou catéchistes, pour tous collaborateurs. Un quatrième vicariat, celui de la Mélanésie et de la Micronésie, fut établi en 1844. Monseigneur Épalle, évêque de Sion, qui en était le titulaire, avait amené avec lui douze prêtres ou frères de la société de Marie. Il arrosa de son sang l'archipel, ayant été tué par les sauvages de son diocèse le 19 décembre 1845. La mission s'y est établie depuis, en 1846. Monseigneur Colomb, son coadjuteur nommé, le remplace aujourd'hui avec le titre de vicaire apostolique. La difficulté des communications et les dangers encourus par les missionnaires firent sentir à la société de Marie l'urgente nécessité d'avoir des correspondants à Sidney, dans la Nouvelle-Hollande, pour secourir les apôtres de l'Océanie occidentale : deux prêtres et un frère s'y arrêtèrent en 1845. Telle a été, jusqu'en 1847, la marche des événements et la suite des fondations depuis 1837, époque où ces missions ont repris naissance.

Dans la Nouvelle-Zélande, où réside habituellement le premier évêque de l'Océanie orientale, la religion semble devoir se propager avec rapidité parmi des peuples considérés naguère comme les plus féroces de l'hémisphère austral. Car voici ce que l'évêque Pompallier écrivait du 28 août 1839 à un de ses amis de France :

« Lorsque vous m'écriviez, il y a trois ans, ces chers peuples, au bonheur desquels j'ai tant de joie de travailler, n'avaient nulle idée de notre sainte religion, ou du moins de l'Église catholique, notre mère. Maintenant, grâce aux infinies miséricordes du Seigneur, de nombreuses tribus, si longtemps assises à l'ombre de la mort, ont vu la lumière du salut; une multitude de sauvages adorent en esprit et en vérité le Dieu qui les a rachetés au prix de tout son sang. A la vue du changement qui s'opère en eux, dès qu'ils sont assez instruits des principales vérités de la foi, on est tenté de croire que les horreurs dont ils se rendaient coupables doivent être attribuées aux ténèbres de leur ignorance plutôt qu'à la malice de leur cœur. Quelle consolation, quelle joie pour le missionnaire qui est le témoin et l'instrument de ces merveilles de la grâce ! Un Nouveau-Zélandais, sans la lumière de l'Évangile, est, par son hideux tatouage, par ses yeux vifs et son air féroce, l'image d'un démon; mais, devenu catéchumène et surtout néophyte, il n'est plus reconnaissable, malgré son tatouage qui ne s'efface pas : son regard est bon, son air affable, ses paroles sensées; ses procédés officieux et ses ma-

ença, le 29 dé-
cette mission si
troisième vicariat,
es-Hébrides. Mon-
prêtres ou caté-
icariat, celui de la
onseigneur Épalle,
ené avec lui douze
de son sang l'ar-
diocèse le 19 dé-
en 1846. Monsei-
place aujourd'hui
es communications
ent sentir à la so-
pondants à Sidney,
ôtres de l'Océanie
ent en 1845. Telle
et la suite des fon-
repris naissance.
llement le premier
devoir se propager
ère comme les plus
'évêque Pompallier
nce :
s chers peuples, au
n'avaient nulle idée
e catholique, notre
es du Seigneur, de
re de la mort, ont
ages adorent en es-
x de tout son sang.
lès qu'ils sont assez
tenté de croire que
ivent être attribuées
nalice de leur cœur.
naire qui est le té-
ême ! Un Nouveau-
par son hideux ta-
d'un démon ; mais,
'est plus reconnais-
son regard est bon,
s officieux et ses ma-

nières inspirent la confiance. Je suis quelquefois touché jusqu'aux larmes, lorsque je vois quelque chef de tribu faire plusieurs lieues à travers les forêts pour venir me consulter sur des points qui embarrassent la délicatesse de sa conscience. A peine commencent-ils à être éclairés sur la loi de Dieu, qu'on les voit tout occupés d'y conformer leur conduite, afin de plaire au Grand-Esprit, créateur et souverain bienfaiteur des hommes. Avec quelle simplicité et quel naïf abandon ils découvrent leurs pensées au ministre des autels! comme ils savent apprécier notre affection et notre dévouement pour eux! Aussi nous aiment-ils cordialement. Ce sont eux et leurs chefs les plus distingués qui s'offrent à m'accompagner dans mes courses lointaines. L'un se charge de l'autel portatif, l'autre de la caisse des ornements ou des vivres nécessaires à quinze ou vingt compagnons de voyage. Quelquefois je suis tenté de rire en me voyant seul dans les déserts avec cette troupe d'anciens cannibales, tatoués, mal vêtus et toujours munis de leur bâton ou de quelque arme européenne. On les prendrait pour une compagnie de brigands, et ce sont d'inoffensives brebis qui se pressent sur les pas de celui que Jésus leur a donné pour pasteur. Il n'est point de bons offices qu'ils ne me rendent, point d'égards qu'ils n'aient pour le caractère dont je suis revêtu. Eux-mêmes préparent mes repas, que par respect ils ont l'attention de me servir à part. Se rencontre-t-il une rivière, un bourbier à traverser, c'est à qui me portera sur ses épaules ; le plus grand chef dispute aux autres ce fardeau, et, en ce point, comme sur tout le reste, il est ordinairement obéi. Lorsque la nuit arrive, s'il ne se trouve pas de cases pour dormir, on en fait promptement avec des branches d'arbres et de l'herbe ; puis on se repose un instant et l'on cause à la lueur d'un grand feu allumé au milieu de la cabane ; la prière du soir, une courte instruction, un cantique qu'ils chantent d'une voix forte et d'un grand cœur dans la solitude et le silence des forêts, enfin un signe de croix que je fais faire solennellement à tous en même temps, terminent notre journée. Souvent il arrive qu'au lieu de s'endormir, l'un me fait une question, l'autre me propose un doute, et ainsi la conversation s'engage et se prolonge bien avant dans la nuit sur des sujets religieux. Tel est un léger aperçu de ma vie en ce pays.

« Et ne pensez pas qu'on s'ennuie de ces courses parmi les sauvages : il n'est point de plaisir qui puisse leur être comparé. Je ne crois pas qu'il y ait, excepté au ciel, un bonheur aussi grand que celui de travailler au salut de mon cher troupeau. Sans doute, il se rencontre sous nos pas des tribulations, des combats à soutenir contre le démon et les ennemis de l'Église. Mais Dieu est si bon, qu'il change

les croix les plus lourdes en sources d'ineffables consolations. Tout ce qu'on a fait jusqu'ici pour nuire à notre ministère lui a profité. Maintenant, dans toute la Nouvelle-Zélande, les peuples ne veulent que l'Église catholique, l'Église *tronc*, comme ils l'appellent; ils refusent d'écouter les ministres des églises *branches coupées.* »

Un missionnaire écrit de la Nouvelle-Zélande, le 15 octobre de la même année 1839 : « Comment vous décrire l'heureuse influence que la religion exerce sur les naturels! Vous en jugerez par quelques traits que je cite au hasard. Une tribu délibérait sur la guerre; déjà l'indignation se peignait sur tous les visages; le grand chef haranguait le peuple et ne lui faisait entendre que des paroles de sang : on allait peut-être vouer la peuplade ennemie à l'extermination. Alors un des principaux guerriers vint à moi et me dit à l'oreille : Vrai missionnaire, nous sommes méchants; parle, parle pour la paix. Je parlai, en effet, et une complète réconciliation suivit mon discours. »

Le même missionnaire écrit du 5 mars 1840 : « A peine avions-nous quitté la tribu de Mototapu, que l'hérésie accourut y semer la discorde. Un ministre protestant et quelques-uns de ses adeptes pensèrent avilir notre vénérable évêque en donnant son nom à des animaux immondes. Pareille insulte faite à un chef eût autrefois provoqué une guerre d'extermination. Tous les naturels en furent indignés; plusieurs même conclurent que la réforme n'est pas forte en preuves, puisqu'elle est si prodigue d'injures. Au reste, ces procédés ne doivent pas nous surprendre; ils ont leur source dans le chagrin que leur causent les progrès de notre sainte religion. En effet, de tous côtés les sauvages nous tendent les bras; nous n'avons presque qu'à passer au milieu d'une tribu pour qu'elle se convertisse. *Il nous faut un prêtre*, c'est le cri qu'on nous adresse de toutes les parties de l'île; c'est celui que me répétait naguère le grand chef d'Ahiparu en me faisant ses adieux. Il m'avait accompagné pendant plus d'une demi-heure, et à chaque instant il s'arrêtait, me forçait à revenir sur mes pas, à m'asseoir à ses côtés pour me redire qu'il lui fallait un missionnaire, que sa tribu ne pouvait s'en passer, que monseigneur ne pouvait pas rejeter une si juste demande. — Mais nulle part la foi de ces peuples n'éclate plus vive et plus touchante que lorsque l'Église les appelle à la célébration des saints mystères. Dès le samedi, on les voit accourir par tribus, fussent-ils à six milles de distance : jusqu'au lundi matin, leurs villages restent déserts; car le dimanche est, à leurs yeux, un jour trop saint pour en perdre une partie en voyage. C'est un spectacle qui toujours m'émeut et m'édifie, que celui de nos Zélandais groupés autour des feux qu'ils ont allumés sur

consolations. Tout
stère lui a profité.
peuples ne veulent
l'appellent ; ils re-
coupées. »
le 15 octobre de la
reuse influence que
gerez par quelques
sur la guerre ; déjà
grand chef haran-
s paroles de sang :
à l'extermination.
t me dit à l'oreille :
arle, parle pour la
ciliation suivit mon

: « A peine avions-
accourut y semer la
de ses adeptes pen-
son nom à des ani-
eût autrefois provo-
s en furent indignés ;
t pas forte en preu-
este, ces procédés ne
dans le chagrin que
on. En effet, de tous
'avons presque qu'à
vertisse. *Il nous faut*
outes les parties de
nd chef d'Ahiparu en
pendant plus d'une
forçait à revenir sur
re qu'il lui fallait un
er, que monseigneur
Mais nulle part la foi
nte que lorsque l'É-
tères. Dès le samedi,
milles de distance :
erts ; car le dimanche
perdre une partie en
t et m'édifie, que ce-
qu'ils ont allumés sur

les bords de la mer, et préparant leur modeste repas, sans paraître s'apercevoir de ce qu'ils endurent de privations dans l'accomplissement d'un devoir religieux. La nuit, ils n'ont pour reposer d'autre lit que le sable du rivage, d'autre toit que la voûte des cieux : souvent la pluie les surprend au milieu de leur sommeil. Plusieurs fois, des barques chargées de fidèles ont chaviré en traversant la grande baie qui sépare leurs habitations de notre résidence ; mais ces accidents n'ont pu intimider le courage ni ralentir le zèle de nos chers néophytes. »

Un autre missionnaire, dans une lettre du 6 janvier 1840, nous montre une tribu en armes, déposant ses haches et ses fusils à la vue de l'évêque, restituant les objets qu'elle avait volés à un étranger, et s'écriant : *Epicopo* est avec nous, il nous rend tous heureux ! *Epicopo* est le nom qu'ils donnent à l'évêque. La même lettre parle de plusieurs malades guéris miraculeusement, surtout en recevant le baptême. Le missionnaire ajoute : « Demain, le père compte se rendre au milieu de la tribu de Winilak. Une députation des membres les plus distingués de cette peuplade vint, il y a peu de jours, souhaiter la bonne année à notre évêque, en lui demandant pour étrennes un missionnaire. Le prélat eut beau leur dire qu'il n'y avait pas de prêtre qui connût encore le maoris : « Qu'importe ! répondirent-ils ; nous le lui apprendrons. Il y a assez longtemps que vous nous faites des promesses ; si vous ne voulez pas les tenir, nous ne vous quitterons pas. » Monseigneur se rendit à l'ardeur de leurs désirs et les voilà maintenant comblés de joie. »

Enfin, l'évêque écrit lui-même le 14 mai 1840 : « Les combats du Seigneur sont continuels pour moi en ce pays. J'arrive d'un voyage de deux mois, que j'ai fait par mer, près de cent lieues de la Baie-des-Iles, ma résidence habituelle. J'ai parcouru de nouvelles tribus dont les chefs sollicitaient depuis longtemps ma visite. Le résultat de cette longue course a été de faire *tourner à la foi catholique* une quarantaine de peuplades. Mais il faut d'abord vous expliquer ce qu'on entend ici par *tourner à la foi catholique*. C'est reconnaître que notre Église est la société ancienne, l'Église-mère fondée par le Sauveur. Ordinairement c'est aussi comprendre qu'elle est la seule vraie, et que hors de son sein on ne peut avoir Dieu pour père ; c'est savoir que le Pape a succédé à saint Pierre, et les évêques aux autres apôtres, pour régir, au nom de Jésus-Christ et d'accord avec le souverain Pontife, la société des Chrétiens, jusqu'à ce que le Seigneur vienne, à la fin des siècles, juger tous les peuples et rendre à chacun selon ses œuvres. *Tourner à la foi catholique*, c'est reconnaître l'unité de Dieu et la trinité des personnes, la création de l'univers, l'origine, la

chute et la rédemption de l'homme, la virginité et la maternité divine de Marie; c'est réciter matin et soir le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, chanter le cantique sur la Divinité, sur ses perfections, ses bienfaits, et observer le saint jour du dimanche ; c'est enfin savoir qu'il faut aimer Dieu par-dessus toutes choses et le prochain comme nous-mêmes. Néanmoins *tourner à la foi catholique*, ce n'est pas encore avoir participé au baptême, c'est le désirer et se préparer à le recevoir. J'estime à plus de quinze mille le nombre des naturels que j'ai laissés dans ces favorables dispositions.

« Pendant ce dernier voyage, je n'ai pu m'arrêter que fort peu de jours dans chaque tribu. Ce temps était employé, soit à instruire la peuplade des plus importantes vérités de la religion, soit à réfuter les calomnies que l'hérésie fait circuler contre moi et contre la sainte Église. Les méthodistes m'ont si souvent prodigué l'épithète d'*antechrist*, que mes bons sauvages, sans connaître la signification de ce terme, me saluaient de ce nom à mon arrivée pour me faire honneur. Afin d'inspirer aux Zélandais de l'éloignement pour ma personne et pour mon ministère, on veut bien supposer, dans mille brochures qui circulent partout, que je suis venu sur ces plages pour m'emparer des terres et assujettir le pays; qu'après avoir pris les femmes, je ferai égorger les époux, je les jetterai dans le feu, etc. Daignent les associés de la Propagation de la foi conjurer le Dieu des miséricordes de pardonner à ces infortunés aveugles tant d'injures, que nous pardonnons nous-même du plus grand cœur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

Wallis, appelé Ouvéa par les naturels, est une île plate, quelque peu montagneuse, environnée de quelques îlots, dont deux seulement sont habités. Depuis quatre ans, deux missionnaires travaillaient dans cette île, mais sans beaucoup de succès. Il y eut même un moment où tout parut désespéré. La foi des néophytes se refroidissait, le plus distingué d'entre eux se vit plusieurs fois menacé de mort par les infidèles, il était question d'expulser les missionnaires, même de les tuer. On les traitait d'imposteurs : « Où sont vos parents? leur disait-on ; où est votre évêque qui devait arriver dans six lunes? Voilà quatre ans écoulés, et il n'arrive pas; on vous a abandonnés. » Enfin, après plus de quatre ans d'attente, l'évêque Pompallier arrive. « A sa présence les préventions tombent, écrit du 12 mai 1842 le père Bataillon, l'un des missionnaires, les calomniateurs restent confondus, et pendant son séjour au milieu de nous, qui a été de quatre mois, plus de mille deux cents personnes sont baptisées. Il reste encore à peu près trois cents catéchumènes; sous peu nous les admettrons aussi au sacrement de la régénération.

nité et la maternité divine
, l'*Ave* et le *Credo*, chan-
rfections, ses bienfaits, et
nfin savoir qu'il faut aimer
ain comme nous-mêmes.
'est pas encore avoir par-
éparer à le recevoir. J'es-
s naturels que j'ai laissés

m'arrêter que fort peu de
nployé, soit à instruire la
religion, soit à réfuter les
e moi et contre la sainte
prodigué l'épithète d'*ante-*
aître la signification de ce
ée pour me faire honneur.
nent pour ma personne et
ser, dans mille brochures
ces plages pour m'empa-
rès avoir pris les femmes,
dans le feu, etc. Daignent
njurer le Dieu des miséri-
ugles tant d'injures, que
nd cœur, car ils ne savent

est une île plate, quelque
es îlots, dont deux seule-
ux missionnaires travail-
de succès. Il y eut même
foi des néophytes se re-
vit plusieurs fois menacé
n d'expulser les mission-
d'imposteurs : « Où sont
évêque qui devait arriver
s, et il n'arrive pas; on
quatre ans d'attente, l'é-
les préventions tombent,
un des missionnaires, les
nt son séjour au milieu de
ille deux cents personnes
trois cents catéchumènes;
ement de la régénération,

et dans quinze jours Sa Grandeur nous quittera, après avoir baptisé et confirmé tous les habitants de l'île[1].» —«Quel changement en quatre mois! s'écrie l'autre missionnaire dans une lettre du 9 mai. L'île est maintenant renouvelée de manière à ne plus la reconnaître. Ces pauvres naturels comprennent enfin le prix de la foi qu'ils ont embrassée. Le roi se trouvait, il y a quelques jours, à bord de la goëlette de la mission avec un certain nombre des principaux indigènes. Après avoir tout examiné dans le plus grand détail, il dit aux chefs qui l'escortaient : « Toutes les richesses des blancs sont pour moi peu de chose; le seul bien cher à mon cœur, c'est la religion chrétienne, c'est la connaissance du Dieu qui nous a aimés jusqu'à mourir pour nous.» Puis se retournant vers le père Bataillon : « Je te remercie, lui dit-il, de ton affection pour moi; j'étais ignorant, je te repoussais, je voulais te chasser; mais tu nous aimais, tu as pris patience, tu as beaucoup souffert; merci! » Et comme il disait ces paroles, de grosses larmes roulaient dans ses yeux.

« Cette île est, pour le moment, l'image de la primitive Église. Foi vive, charité ardente, grande délicatesse de conscience, avidité insatiable pour la parole de Dieu, telles sont les vertus que nous y voyons fleurir. Après les premiers baptêmes, quelques chefs puissants, fatigués de l'empressement de la foule à solliciter la même grâce, exerçaient mille avanies contre les nouveaux néophytes, mais sans pouvoir les intimider : « Ils sont les maîtres de nos biens, me disait un de ces bons naturels; qu'ils en fassent ce qu'ils voudront : libre à eux de nous ôter même la vie, si bon leur semble : mais qu'ils nous laissent notre religion, et nous sommes contents. » Un jour, je vis dans une case une femme occupée à remplir une tâche vraiment accablante; je ne pus m'empêcher d'en marquer hautement mon indignation : « Sois donc tranquille me dit-elle en souriant, tous les objets qu'on nous ravit ne sont que des bagatelles; notre richesse n'est-elle pas aux cieux? » Cette pensée du ciel leur fait désirer la mort avec une ardeur incroyable. J'avais baptisé un jeune malade, que j'allai voir au bout de quelque temps; il pleurait : je crus que ces larmes étaient arrachées par la douleur : « Non, non, me dit-il, je pleure du désir d'aller au ciel. »

« Oui, la grâce a vraiment opéré de grands prodiges dans cette île. Aux jours mauvais où la foi semblait presque s'éteindre, un néophyte très-puissant à Wallis, accompagné d'un bon nombre de ses gens armés, se trouva face à face avec un grand chef infidèle, qui à diverses reprises avait tenté de le faire périr. Le chef infidèle, assis à terre et la

[1] *Annales*, t. 15, n. 90, p. 400.

tête tristement baissée, attendait le coup de hache qu'il savait n'avoir que trop bien mérité. Que fera le catéchumène? Il s'approche, va s'asseoir devant son ennemi : « Tu as cherché plusieurs fois à m'assassiner, lui dit-il ; tu n'as pour moi que de la haine : mais sache que la religion dont tu es persécuteur m'ordonne de te pardonner; c'est à elle que tu dois la vie. » Puis il l'embrasse avec une effusion qui arrache des larmes à l'infidèle. Quelques instants après, ce dernier se faisait inscrire, avec sa famille, au nombre des catéchumènes [1]. »

Un autre missionnaire, M. Verne, écrivait le 10 décembre 1846 : « Tout le temps que nous avons passé à Wallis a été un temps de fête pour nous et pour ses habitants. Nous y sommes restés un mois et demi. Combien on est édifié et confus en voyant la piété de ces bons insulaires! A toutes les heures du jour et de la nuit, on est sûr de trouver des adorateurs devant le Saint Sacrement. Chaque matin, prière en commun et concours à la sainte messe, pendant laquelle le chant des cantiques ne discontinue pas. A la nuit tombante, ou, pour parler comme les naturels, *lorsque la cigale a chanté*, on se réunit de nouveau au pied des autels pour la prière du soir. Alors les fidèles rentrent chez eux. Mais à peine la famille est réunie, que dans toutes les cases, sans exception, commence la récitation du chapelet, suivie du chant des cantiques et de la répétition du catéchisme. En ce moment, on n'entend plus dans l'île entière qu'un concert de louanges, durant lequel il est impossible de ne pas se sentir ému et attendri jusqu'aux larmes. Tous les samedis de l'année, on pare les autels de fleurs odoriférantes et de guirlandes de verdure. Le dimanche, dans la soirée, on se livre à d'innocentes récréations : deux fois j'ai assisté à la représentation de combats simulés; les champions étaient au nombre de quatre cents, et armés de lances. Le refrain de leurs chansons patriotiques, pendant la lutte, était celui-ci : « Sainte Vierge, faites que nous mourrions comme des saints. » Je ne saurais mieux comparer les deux paroisses de Wallis qu'à deux ferventes communautés où règnent en même temps la paix, la gaieté et l'innocence. La religion est tout à Wallis : on ne vit, on ne respire que pour elle.

« Le samedi qui suivit notre arrivée a été marqué par un événement bien touchant. Une île appelée Toquélaï ou Clarence, éloignée de Wallis de deux ou trois cents lieues, ayant été dévastée par un ouragan qui détruisit les cocotiers, les arbres à pain et autres plantations, la disette commençait à s'y faire sentir. Un certain nombre

[1] *Annales*, t. 15, n. 90, p. 403.

che qu'il savait n'avoir
ne? Il s'approche, va
plusieurs fois à m'as-
la haine : mais sache
nne de te pardonner;
asse avec une effusion
instants après, ce der-
nombre des catéchu-

e 10 décembre 1846 :
lis a été un temps de
ommes restés un mois
voyant la piété de ces
de la nuit, on est sûr
ement. Chaque matin,
se, pendant laquelle le
uit tombante, ou, pour
chanté, on se réunit de
soir. Alors les fidèles
éunie, que dans toutes
ion du chapelet, suivie
atéchisme. En ce mo-
n concert de louanges,
sentir ému et attendri
, on pare les autels de
. Le dimanche, dans la
deux fois j'ai assisté à
champions étaient au
. Le refrain de leurs
ait celui-ci : « Sainte
saints. » Je ne saurais
s qu'à deux ferventes
aix, la gaieté et l'inno-
vit, on ne respire que

narqué par un événe-
ou Clarence, éloignée
t été dévastée par un
à pain et autres plan-
r. Un certain nombre

de naturels s'embarquèrent pour une île voisine, où ils espéraient trouver des vivres en abondance ; mais leurs pirogues furent assaillies en pleine mer par une violente tempête qui les dispersa ou les engloutit dans les flots : deux de ces pirogues, après avoir erré un mois et demi au gré des vents, furent jetées sur les côtes de Wallis. Ces pauvres naufragés n'ont eu pendant tout ce temps, pour nourriture, que quelques cocos et les poissons qu'ils venaient à bout de prendre ; aussi rien n'égale l'état de maigreur et de misère où ils se trouvaient. A peine on les aperçut de Wallis, qu'on s'empressa d'aller à leurs pirogues pour les engager à descendre sur le rivage ; mais ils n'osaient s'y fier, craignant de tomber entre les mains de cannibales qui ne manqueraient pas de les manger. Par une coïncidence des plus providentielles, il se trouvait à Wallis une jeune femme de l'île Clarence, qui s'est établie là, je ne sais comment, depuis quelques années. La curiosité l'ayant conduite comme les autres sur le rivage, elle est toute surprise d'entendre le langage de ces infortunés ; mais son étonnement fait place à la joie, lorsque tout à coup, en les considérant avec attention, elle reconnaît parmi eux son vieil oncle, chef de l'île Clarence. Elle vole dans ses bras, le serre contre son cœur, l'arrose de ses larmes, en l'invitant à descendre à terre, et l'assurant que non-seulement on ne les fera pas mourir, mais qu'on les comblera de bienfaits. En effet, à peine ils ont mis pied à terre à Sainte-Marie, que de toutes parts on leur donne des vêtements pour les couvrir, et qu'on les conduit en triomphe vers l'église. En un instant, douze à quinze cents naturels les environnent et leur prodiguent tous les soins de la plus touchante hospitalité. C'est monseigneur l'évêque, ce sont tous les prêtres, c'est le vieux roi, c'est la population entière qui les sert et les console. Pendant qu'on organise un grand *cava* ou festin en leur honneur, les hommes saluent les nouveaux hôtes par une décharge de cinquante coups de fusil. Au bruit de cette détonation, les pauvres naufragés tombent à terre et croient toucher à leur dernier instant ; le vieux chef de l'île Clarence se jette au cou du roi de Wallis, et le tient longtemps embrasé, en le conjurant d'épargner ses jours. On leur fait mille caresses pour dissiper leurs craintes ; on les assure qu'ils sont chez des amis et des frères qui ne leur feront que du bien. Enfin, ils reviennent de leur stupeur.

« Le lendemain dimanche, monseigneur devait officier pontificalement à l'occasion de notre arrivée. On décore l'église de ses plus beaux ornements ; nous étalons toutes les richesses de la mission ; nous dressons le trône épiscopal. Les naturels, de leur côté, couvrent le sanctuaire de guirlandes de verdure et de vases de fleurs. A

huit heures, on chante la messe avec toute la solennité possible. A la vue de ce temple fraîchement paré et tout resplendissant de lumières, à la vue des officiants qui assistent le saint évêque, en entendant ces milliers de voix que l'ophicléide accompagne, les naufragés, que le roi avait fait placer à côté de son trône, restent immobiles d'étonnement. Mais au moment de l'élévation, lorsque dans le silence de la foule recueillie et prosternée, retentit tout à coup la salve redoublée des canons de l'*Arche d'alliance*, ils sont glacés d'épouvante, ils se jettent aussitôt le visage contre terre et ne veulent plus se relever. Pauvres infidèles, ils nous ont fait verser des larmes d'attendrissement. Aujourd'hui ils rient de leurs naïves terreurs, et bénissent mille fois la Providence qui les a appelés d'une manière si extraordinaire à la connaissance de l'Évangile. Quand ils seront instruits et baptisés, monseigneur les renverra dans leur île, dont ils seront les apôtres en attendant qu'on puisse leur donner des missionnaires [1]. »

A une journée d'Ouvéa ou de Wallis, se trouve l'île de Futuna, où fut assassiné le père Chanel, premier missionnaire. L'évêque Pompallier fit réclamer les restes du martyr par un navire français, mais à condition qu'on ne ferait point de mal aux meurtriers. Or, voici le résultat, d'après le récit d'un témoin oculaire, le second missionnaire de Wallis. « Il paraît certain que la mort du père Chanel avait consterné la majeure partie des indigènes ; mais les meurtriers étaient puissants, et on se contenta de murmurer contre eux en secret. Les coups de la Providence parlèrent plus haut que l'indignation populaire. Le roi tomba bientôt dans un état de langueur qui fit désespérer de ses jours ; il était d'un embonpoint extraordinaire, et il devint en peu de temps d'une maigreur effrayante. Son principal complice ne tarda pas à le suivre dans la tombe. Des douleurs intolérables donnèrent à son agonie tous les caractères d'une vengeance divine. Peu après leurs funérailles, parut le navire français qui remporta le corps du martyr, et arriva dans l'île le jeune *Sam-Kélétoni*, ce fervent catéchiste qui avait quitté Futuna après le martyre de notre confrère. Son zèle et sa prudence achevèrent ce que la mort des deux principaux coupables avait commencé : il se fit en notre faveur un prompt changement dans les esprits ; le parti des vainqueurs et celui des vaincus rivalisèrent d'empressement à se faire instruire par les catéchumènes du père Chanel ; les *Tapus* furent abolis, les idoles brûlées, et pour exprimer par un acte public la reconnaissance du pays envers l'auteur de leur con-

[1] *Annales*, t. 20, n. 120. Septembre 1848, p. 346 et seqq.

solennité possible. A
resplendissant de lu-
int évêque, en enten-
pagne, les naufragés,
e, restent immobiles
, lorsque dans le si-
it tout à coup la salve
sont glacés d'épou-
rre et ne veulent plus
erser des larmes d'at-
naïves terreurs, et bé-
elés d'une manière si
Quand ils seront in-
lans leur île, dont ils
leur donner des mis-

ouve l'île de Futuna,
issionnaire. L'évêque
ar un navire français,
al aux meurtriers. Or,
n oculaire, le second
que la mort du père
s indigènes ; mais les
a de murmurer contre
rlèrent plus haut que
dans un état de lan-
tait d'un embonpoint
mps d'une maigreur
as à le suivre dans la
à son agonie tous les
rès leurs funérailles,
du martyr, et arriva
échiste qui avait quitté
on zèle et sa prudence
x coupables avait com-
changement dans les
ncus rivalisèrent d'em-
nènes du père Chanel;
pour exprimer par un
l'auteur de leur con-

t seqq.

version, la moitié de l'île décerna l'autorité royale au jeune catéchiste *Sam-Kélétoni*. Ce jeune chef joint à un excellent caractère et à une bravoure éprouvée une expérience peu commune, qu'il doit à ses voyages sur des navires européens. On trouverait difficilement dans tous les archipels un homme plus capable de rendre un peuple heureux. Une autre fraction de la population indigène resta sous le commandement de *Muru-Muru;* mais, pour former deux camps, les naturels n'en vivaient pas moins amis, en attendant l'arrivée de l'évêque qui désignerait, disaient-ils, celui qui devait régner. Monseigneur Pompallier leur a fait observer que l'île était bien petite pour avoir deux rois, que l'unité de gouvernement préviendrait le retour des guerres intestines qui les avaient rendus jusque-là si malheureux, et qu'ils feraient bien de porter leurs suffrages sur un même chef. On suivit son conseil, et *Sam-Kélétoni* fut élu à l'unanimité.

« Pendant notre séjour à Futuna, le roi *Sam-Kélétoni* fut baptisé avec sa femme et sa petite fille. Toute la population ayant demandé avec larmes qu'on lui accordât la même faveur, nous nous mîmes aussitôt en devoir d'achever leur instruction, avec l'aide des catéchistes d'Ouvéa ; et, après dix jours de préparation, monseigneur donna le baptême et la confirmation à cent quatorze insulaires. La messe fut célébrée dans la maison de ces rois à qui l'on servait naguère, pour déjeûner, jusqu'à quatorze hommes rôtis : elle avait besoin d'être purifiée par l'immolation du Dieu qui est venu abolir les sacrifices humains [1]. »

Le missionnaire Verne dit encore de cette île, dans sa lettre citée plus haut : « Je ne crois pas qu'il y ait sur la terre une paroisse qui, mieux que Futuna, retrace les mœurs de la primitive Église. Au lieu d'exciter les néophytes à la piété, nos confrères, les pères Favier et Servant, ont plutôt à les retenir et à modérer leur zèle. Qu'il est beau de voir tous ces vieux mangeurs d'hommes, devenus maintenant plus doux que des agneaux, se livrer d'eux-mêmes à des pénitences publiques et conjurer les missionnaires de ne pas mettre des bornes à leurs austérités; et ces guerriers féroces qui buvaient dans des crânes humains, disposés aujourd'hui à verser mille fois leur sang pour Dieu et pour les missionnaires ! »

Le même père Verne, de la société de Marie, parle ainsi d'une autre île de ces parages : « Le 16 (septembre 1846), nous sommes en face d'Opoulou. Cette île a dix-sept lieues de long et soixante-dix à quatre-vingts lieues de tour; sa population est évaluée à quarante mille habitants. Par la beauté de ses sites, par son inconce-

[1] *Annales*, t. 15, n. 90, p. 427-429.

vable fertilité, elle est au moins l'égale de Taïti. A dix heures, nous embrassons notre confrère le père Roudaire, seul missionnaire catholique de l'île au milieu de ministres protestants. Il y a juste un an que la première messe a été dite à Opoulou, et que la mission a été érigée sous le tire de Notre-Dame-des-Victoires, et déjà sont bien grands les fruits de salut opérés par l'intercession de Marie. A peine l'*Arche d'alliance* a mouillé dans la rade, que les insulaires nous assiégent de toute part; plus de vingt pirogues arrivent à la file; les sauvages nous serrent la main avec la plus vive sympathie, et n'ont rien de plus pressé que de nous apprendre, en faisant le signe de la croix, qu'ils sont catéchumènes ou néophytes ; puis ils veulent savoir comment on nous appelle et combien nous sommes. Ils ont la plupart leur croix, leur chapelet, leur médaille de la sainte Vierge, pendus à leur cou. Parmi eux se trouvent un jeune catéchiste et un chef de Wallis, qui ont suivi le Père par attachement à sa personne et pour le seconder dans ses travaux apostoliques. Plusieurs chefs d'Opoulou joignent leurs instances à celles des Chrétiens pour obtenir des missionnaires. Pendant toute la soirée, le navire ne suffit pas à contenir tous les naturels. Tout excite leur admiration; mais il n'est pas à craindre qu'ils portent la main sur aucun objet, ou s'ils y touchent, ils le remettent aussitôt à sa place. A la nuit, ils nous font leurs adieux, puis ils sautent dans leurs pirogues et regagnent leurs penates, en improvisant des chansons en notre honneur tout le long de la traversée. Le lendemain, nous descendons à terre. Devant la case du père Roudaire est une très-jolie place, ombragée par des cocotiers. Une réunion nombreuse nous y attendait. Tout le monde est venu se grouper autour de nous, hommes, femmes, enfants ; ils ont répété au moins cent fois nos noms, et maintenant, partout où ils nous rencontrent, ils nous abordent en nous prenant la main et nous appelant par notre nom de baptême. Cette journée délicieuse s'est terminée par des cantiques sur les mêmes airs qu'on les chante en France. J'ai cru me retrouver encore dans la patrie, en entendant cette multitude de voix redire par cœur nos hymnes pieuses avec l'accord le plus parfait.

« Le lendemain matin, j'ai donné la sépulture ecclésiastique à un petit ange, que le père Roudaire avait baptisé trois jours auparavant. Pendant toute la nuit, suivant l'usage, les catéchumènes ont chanté et prié auprès du mort. Après l'enterrement, un des chefs ayant envoyé au missionnaire un porc tout rôti, avec des fruits d'arbres à pain et un panier de taros, j'ai su du père Roudaire que depuis un an, il n'avait jamais rien demandé à aucun insulaire, qu'il

A dix heures, nous
ul missionnaire ca-
nts. Il y a juste un
et que la mission a
ctoires, et déjà sont
cession de Marie. A
, que les insulaires
rogues arrivent à la
la plus vive sympa-
pprendre, en faisant
ou néophytes ; puis
combien nous som-
, leur médaille de la
trouvent un jeune
e Père par attache-
ses travaux aposto-
s instances à celles
Pendant toute la soi-
naturels. Tout excite
u'ils portent la main
mettent aussitôt à sa
ils sautent dans leurs
ovisant des chansons
Le lendemain, nous
oudaire est une très-
réunion nombreuse
uper autour de nous,
moins cent fois nos
encontrent, ils nous
pelant par notre nom
minée par des canti-
France. J'ai cru me
t cette multitude de
l'accord le plus par-

e ecclésiastique à un
é trois jours auparа-
les catéchumènes ont
rement, un des chefs
, avec des fruits d'ar-
ère Roudaire que de-
aucun insulaire, qu'il

vivait au jour le jour, n'ayant ni farine ni aucune espèce de provisions, et que cependant le soleil ne s'était jamais couché sans que lui, le frère et les catéchistes n'eussent reçu leur nourriture, preuve évidente de la sollicitude divine sur ceux qui s'abandonnent entièrement à la Providence.

« Il nous en a coûté à tous de nous séparer de ces bons insulaires d'Opoulou, qui nous ont donné tant de marques d'intérêt, qui ont été si empressés à nous rendre toutes sortes de petits services, à nous apporter leurs présents de cocos, de bananes, d'ananas et autres fruits. On a bien tort de qualifier du nom de sauvages des hommes qui le sont bien moins que certaines populations des pays civilisés. L'archipel de Samoa, si peu connu et si maltraité par les géographes, est, de toute l'Océanie, un de ceux qui méritent le plus d'intérêt. Il est très-probable que monseigneur Bataillon y transférera avant peu son siége épiscopal, Wallis étant trop petit et offrant peu de ressources pour les divers établissements qu'il a dessein de créer. Je vous l'ai dit, rien n'égale la beauté de l'île et la fertilité de son sol. Elle est toute bordée de récifs, de sorte que la mer brisant au loin la fureur de ses flots, ne ressemble qu'à un lac paisible autour d'Opoulou. La plage sablonneuse, qui touche immédiatement au rivage, est toute couverte de cocotiers et d'arbres à pain; on dirait tantôt d'immenses promenades tracées au cordeau, tantôt des salles de verdure. C'est sous leurs frais ombrages que sont parsemées les cases. Rien de plus simple que leur architecture; une palissade de roseaux ou de bambous remplace les murailles; les nattes qui couvrent la terre tiennent lieu de plancher, et servent à la fois de lits, de chaises et de tables. Le vent souffle à son gré à travers le grillage d'enceinte, sans qu'il soit besoin de lui opposer des croisées. Il y a cependant dans chaque habitation une ou deux portes, de deux pieds et demi d'élévation. Ce genre de construction convient à merveille dans un pays où règne un éternel printemps, où jamais les arbres ne se dépouillent de leur feuillage, où l'on dort en plein air, bien mieux qu'on ne le fait dans les plus somptueuses demeures. On ne sait pas ici ce que c'est que verroux ni serrures; toutes les cabanes sont ouvertes, sans exception, et jamais il ne s'y commet le moindre vol; la *case* qui tient lieu d'église est ouverte comme les autres jour et nuit; le calice, les ornements et autres objets sacrés sont exposés à la vue de tout le monde; il en est de même de l'habitation du missionnaire, qui renferme mille petites choses propres à exciter la curiosité et la convoitise des naturels, et jamais il n'y a eu l'ombre d'un larcin.

« Derrière les cases sont des massifs de papayers, de bananiers et

autres arbres, qui forment des jardins traversés par une foule de petits sentiers; après ces plantations viennent les champs d'ignames, de cannes à sucre, de taros, de patates, d'ananas, arrosés par de jolies rivières; et telle est leur fertilité, qu'un insulaire ne travaille pas une heure par semaine pour se nourrir avec toute sa famille; enfin, au-dessus des plaines s'échelonnent des montagnes ou plutôt de hautes collines, couvertes de pamplemousses, de châtaigniers, de frênes, d'hibiscus, et d'autres arbres que je ne connais pas, entremêlés de lianes qui flottent au gré des vents ou grimpent sur leur sommet en les tapissant de fleurs et de verdure. Ces forêts foisonnent de merles, de pigeons, de rossignols, de perruches, d'oiseaux-mouches et de martins-pêcheurs. C'est un ramage perpétuel. (1) »

L'évêque de l'Océanie orientale réunit sous sa juridiction les archipels situés à l'ouest du cent soixantième degré de longitude occidentale, tels que les îles Gambier, les îles Marquises, O'Taïti, Sandwich. Jusqu'en 1834, les habitants des îles Gambier, dont la taille est généralement de six pieds, étaient sauvages et féroces, au point de manger leurs prisonniers de guerre.

Le sept août 1834, y abordèrent deux missionnaires catholiques, en récitant le *Salve Regina*. La première chose qu'ils firent fut de tracer la figure de la croix sur le sable, comme pour prendre possession de ces îles au nom du Christ. Les enfants furent les premiers à s'approcher d'eux. Voyant que les deux étrangers témoignaient à leurs enfants de la bienveillance, les hommes et les femmes s'approchèrent à leur tour et les invitèrent à une de leurs fêtes. C'était une orgie des plus infâmes. Les deux étrangers en ayant témoigné de l'horreur, les insulaires se crurent offensés et méditaient une vengeance. C'était vers le soir. Les deux missionnaires s'esquivèrent prudemment et se cachèrent parmi les roseaux sur le bord de la mer. Au milieu des ténèbres, les sauvages vinrent y mettre le feu. Les deux missionnaires allaient être brûlés et tomber entre leurs mains, lorsqu'ils trouvèrent moyen de se glisser, sans être aperçus, au bas d'une montagne voisine et de la gravir jusqu'au sommet. Les sauvages, qui regardaient ces roseaux et cette montagne comme la demeure des démons, furent bien émerveillés le lendemain d'en voir sortir sains et saufs les deux étrangers. Dès lors ils commencèrent à les regarder comme plus puissants que leurs dieux.

Peu à peu les deux missionnaires, MM. Caret et Laval, apprirent la langue des sauvages et leur parlèrent de Dieu et de son culte. Le mot de Dieu, en leur langue, paraissait faire sur eux une impression

1 *Annales*, t. 20, p. 340.

ar une foule de pe-
champs d'ignames,
as, arrosés par de
nsulaire ne travaille
ec toute sa famille;
nontagnes ou plutôt
es, de châtaigniers,
ne connais pas, en-
u grimpent sur leur
Les forêts foisonnent
hes, d'oiseaux-mou-
erpétuel. (1) »
a juridiction les ar-
é de longitude occi-
ises, O'Taïti, Sand-
nbier, dont la taille
et féroces, au point

nnaires catholiques,
u'ils firent fut de tra-
our prendre posses-
furent les premiers
ngers témoignaient à
les femmes s'appro-
ırs fêtes. C'était une
ayant témoigné de
méditaient une ven-
nnaires s'esquivèrent
ux sur le bord de la
ent y mettre le feu.
tomber entre leurs
r, sans être aperçus,
ısqu'au sommet. Les
montagne comme la
lendemain d'en voir
rs ils commencèrent
dieux.
t et Laval, apprirent
u et de son culte. Le
eux une impression

de terreur plutôt que de confiance. Ils furent bien surpris et bien aises d'apprendre que le vrai Dieu était bon ; ils le furent encore plus d'apprendre qu'ils pouvaient l'aimer de tout leur cœur et de toute leur âme. Bientôt le désir de s'instruire devint général parmi les chefs comme parmi le peuple. Les deux îles d'Akena et d'Akamaru firent le plus de progrès. On n'y fut pas longtemps sans remarquer la différence entre les missionnaires catholiques et les missionnaires protestants ; car ils savaient qu'il s'en trouvait dans l'île de Taïti. Ils comprennent parfaitement, écrivait M. Laval le 26 mars 1835, que Jésus-Christ s'est choisi douze apôtres, dont ils savent les noms ; que saint Pierre est le chef de tous et de l'Église ; que Jésus-Christ donna tous les pouvoirs à Pierre ; que Pierre les donna aux autres. Ils savent également très-bien que nos pouvoirs viennent de Dieu. En voici la chaîne : Monseigneur Étienne (le vicaire apostolique de l'Océanie orientale) nous les a donnés, le pape Grégoire les lui a donnés, saint Pierre les a donnés à ce grand missionnaire, et Jésus-Christ les a donnés à Pierre, dont il est le successeur. « Alors, nous dit un jour le chef d'Akamaru, votre pouvoir vient de Dieu. Quand il viendra ici un missionnaire, je lui demanderai qui l'a envoyé. S'il me dit que ce n'est pas Grégoire, je lui dirai : Va-t-en, tu n'es pas missionnaire de Jésus-Christ. Je lui demanderai ensuite à qui sont ces enfants et cette femme ; il me dira : C'est à moi. Eh bien ! va-t-en, car tu n'es pas missionnaire ! Dieu n'a point de femme, Jésus-Christ n'avait point de femme, Tareta (Caret) n'a point de femme, Tarava (Laval) n'en a pas non plus. Nous autres sommes de Pierre, et toi tu n'es qu'un homme comme nous. »

Au mois d'avril 1835, les deux missionnaires avaient disposé environ deux cents catéchumènes à recevoir le baptême. Ils souhaitaient réserver ces prémices de la nouvelle Église à leur évêque, monseigneur de Nilopolis, vicaire apostolique de l'Océanie orientale. Comme l'évêque tardait à venir et que les sauvages demandaient à grands cris le baptême, les missionnaires étaient sur le point d'accéder à leur demande, lorsque parut un navire où se trouvait le pontife si longtemps attendu. Ce fut une joie indicible dans les quatre îles, surtout dans celles d'Akena et d'Akamaru, déjà toutes chrétiennes. Les insulaires n'avaient point assez d'yeux pour regarder le pontife et ses ornements, particulièrement sa crosse et sa mitre. Ils le conduisirent en procession de la cabane des missionnaires à l'église, et de l'église à la cabane. L'église elle-même était en bois et en feuillage. Après la messe solennelle, ils firent à l'évêque un honneur inconnu en Europe. Quand ces peuples aiment quelqu'un et qu'ils l'estiment, ils le proclament roi, sans prétendre déroger

aux droits de celui qui les gouverne, et viennent lui payer tribut. Nous vîmes donc, écrit M. Laval, nous vîmes bientôt le chef de l'île donner des ordres à tous les pères de famille, et un instant après toute l'île arriva, les uns chargés de cocos, les autres de cannes à sucre, d'autres de fruits à pain et de *tioho*. On éleva un siége à sa Grandeur, c'est-à-dire qu'on plaça une auge sur deux grosses pierres ; le tout fut couvert de plusieurs nattes du pays. Le beau trône achevé, monseigneur s'y plaça, environné de ses quatre prêtres et de ses catéchistes : alors le peuple vint le saluer roi, et jeta à ses pieds tous les tributs. Quand la cérémonie fut achevée, monseigneur bénit devant tout le monde tout ce qu'on venait de lui offrir, et ordonna que la plus grande partie de ces offrandes serait mise en réserve, afin que quand viendra la disette des vivres, on puisse en distribuer à ceux qui en auront besoin. Sa Grandeur promit ensuite, en qualité de roi, de faire bientôt une petite distribution de calicot pour cacher leur nudité ; il prit aussi occasion de les exciter au travail : les promesses et les avis, donnés par interprète, furent reçus avec la joie d'un jour de fête.

Voici quelques autres détails qu'on tient de la bouche de M. Caret, que nous avons eu l'honneur de connaître à Rennes. Un jour que ce missionnaire baptisa plusieurs de ces bons sauvages, les enfants et les jeunes gens lui dirent, au sortir du baptême : Désormais tu es mon père ! Les hommes et les femmes d'un âge moyen : Désormais tu es mon frère ! Les hommes et les femmes d'un âge avancé : Désormais tu es mon fils ! Et tous ajoutaient : Désormais tout ce qui est à moi est à toi !

Quelque temps après, il fut résolu par les missionnaires que M. Caret ferait un voyage en Europe. Cette nouvelle attrista singulièrement tous les insulaires. Ils craignaient tous qu'il ne revînt plus ; tous venaient lui en témoigner leur peine. Un des chefs vint entre autres, accompagné de son fils encore enfant et de son père déjà vieux, et lui dit : Tu reviendras, dis-tu ; oui, mais quand ce petit aura les cheveux blancs comme ce vieillard. Pour les rassurer, il fallut qu'il leur dît tous les pays et toutes les villes où il passerait, combien de temps il y resterait, à quelle époque il reviendrait. Et les bons sauvages récapitulaient soigneusement les noms et les temps.

M. Caret fit en effet le voyage d'Europe ; il vint à Paris et à Rome. Le 20 décembre 1838, il était de retour à l'île d'Akamaru sur une goëlette anglaise. Ce fut une fête universelle dans toutes ces îles. Il fut reçu avec toutes les démonstrations de la joie la plus sincère. Il se rendit sur-le-champ à l'église pour y prier tous ensemble. Il adressa aux fidèles quelques courtes paroles sur son voyage ; pas un

mot ne fut oublié ; ils allèrent jusqu'à réciter tout son itinéraire, depuis Mangaréva jusqu'à Rome, en nommant les ports et les villes où il avait passé. Le 22 décembre, ajoute M. Caret, nous fîmes notre première visite à Mangaréva, la grande île, la résidence du roi et de tous les chefs. Que d'acclamations saluèrent notre arrivée ! Il fallut, malgré moi, me laisser porter par ce bon peuple jusque devant la maison du roi. Là, je montai sur une grosse pierre pour adresser quelques paroles à la foule assise à l'entour. Le roi et son oncle, autrefois grand-prêtre des idoles, s'assirent à mes côtés, et je racontai mon voyage. A ce récit, bien des larmes coulèrent des yeux de nos Chrétiens. Le capitaine du navire qui nous avait apportés ne put retenir les siennes en voyant la touchante réception qui nous était faite. M. Caret apportait au roi Maputéo, de la part du Pape, un vêtement royal, et, de la part du roi des Français, une épée magnifique. Au baptême, Maputéo avait pris du Pape le nom de Grégoire. A la vue de ces deux présents, l'excès de sa joie le mettait hors de lui-même. Ses sujets reçurent eux-mêmes des vêtements. C'était près de la fête de Noël. Cinq cents personnes communièrent à la messe de minuit dans une seule église. Ces peuples sont tout changés. Habitués, depuis des siècles, à la plus complète paresse, ils s'affectionnent au travail, et le sanctifient par la prière et de pieux cantiques. D'elles-mêmes, de bonnes filles formèrent deux communautés pour mieux prier et travailler ensemble. Voilà ce que Dieu a opéré dans l'espace de trois ou quatre ans, par deux ou trois prêtres, sur trois ou quatre mille anthropophages.

Des îles Gambier, le père François Caret, avec quelques-uns de ses confrères, est allé aux îles Marquises commencer la même œuvre ; d'autres à l'île d'O'Taïti ; d'autres étaient déjà aux îles Sandwich. En 1844, le bon père Caret revint aux îles Gambier pour se reposer et mourir au milieu de ses bien-aimés enfants, qui eux-mêmes avaient vu leur archipel ravagé par un ouragan terrible et une mortelle épidémie, sans que leur ferveur en fût diminuée. « Tout ce que les navigateurs nous disent de ces îles, écrit un missionnaire, le 28 décembre 1844, fait notre admiration et notre joie. Les naturels sont si doux, si affables, si gracieux, qu'on peut les proposer pour modèles à l'univers entier. Dernièrement, j'en ai vu huit qui s'étaient embarqués comme matelots à bord d'une goëlette ; ils vinrent à moi avec une confiance filiale, en me saluant du nom de père. Ils avaient tous assisté aux derniers moments du révérend père Caret, et ils ne pouvaient me parler de lui que les larmes aux yeux [1]. »

[1] *Annales*, t. 19, n. 110, p. 27.

Dans les îles Marquises, comme ailleurs, il y eut d'abord des croix, des peines, suivies de consolations. Le 25 décembre 1844, fête de Noël, on y baptisa Mahéono, roi de *Tauata*, et la reine sa femme. Dans les îles de Taïti et de Sandwich, les missionnaires catholiques souffrent la plus violente opposition, non pas des naturels du pays, qui les aiment et les désirent, mais de la part des émissaires méthodistes ou wesleyens, qui les ont fait bannir jusqu'à deux fois. Aux îles de Sandwich en particulier, les néophytes catholiques ont souffert, depuis 1830, une cruelle persécution de la part des émissaires du protestantisme, qui gouvernaient les chefs du pays. Hommes, femmes, enfants étaient jetés en prison, mis aux fers, condamnés aux travaux publics et à la torture. En voici nn échantillon, qu'on lit dans la *Gazette protestante* des îles de Sandwich, 29 juin 1839 :

« Lundi matin, deux femmes, l'une âgée de cinquante ans, l'autre de trente, furent traînées devant les chefs du palais de la régente, accusées du crime de catholicisme. Elles demeurèrent tout le jour dans la cour de la maison, où elles furent interrogées sur la foi par un petit nombre de subalternes ; et, le soir venu, ordre fut donné qu'on les mît à la torture jusqu'à ce qu'elles eussent renié leur croyance. Alors commença une scène de cruautés que nulle description ne saurait reproduire, et dont nous garantissons toutefois l'effroyable réalité, défiant qui que ce soit de démentir nos paroles. Conduites au fort à cinq heures après midi, les deux pauvres prisonnières furent itérativement sommées de renoncer à la religion catholique et d'embrasser la religion de Bingham (c'est le ministre calviniste) ; elles répondirent par un refus, préférant les tourments et la mort à l'apostasie. Alors la plus âgée des deux fut traînée sous un arbre mort ; ses bras furent attachés à l'une des branches avec des menottes de fer ; en sorte que la malheureuse était suspendue par les poignets, l'extrémité des pieds pouvant à peine effleurer la terre. L'autre femme fut conduite vers une maison dont le toit descendait assez bas vers le sol ; ses bras, froissés autour d'une poutre en saillie, y furent assujétis par des menottes de fer, à une hauteur de six pieds. Dans cette position, on lui attacha les pieds avec une chaîne, et sa face, tournée du côté de la toiture, s'en trouvait tellement rapprochée, que les épines mêlées parmi le chaume la mettaient tout en sang. Pendant la nuit, une pluie violente tomba par torrents sur les deux femmes ; et le lendemain, quand le soleil se leva dans tout son éclat, quand il versa du haut du ciel ses plus vives ardeurs, ses rayons frappèrent d'aplomb sur la tête nue des patientes, dont les forces s'épuisaient au milieu des horreurs prolongées de tant de tor-

eut d'abord des
5 décembre 1844,
ata, et la reine sa
s missionnaires ca-
on pas des naturels
la part des émis-
annir jusqu'à deux
phytes catholiques
on de la part des
es chefs du pays.
on, mis aux fers,
En voici nn échan-
îles de Sandwich,

quante ans, l'autre
lais de la régente,
èrent tout le jour
rrogées sur la foi
r venu, ordre fut
elles eussent renié
ruautés que nulle
antissons toutefois
nentir nos paroles.
deux pauvres pri-
er à la religion ca-
est le ministre cal-
t les tourments et
ût traînée sous un
branches avec des
ait suspendue par
e effleurer la terre.
le toit descendait
ne poutre en sail-
une hauteur de six
s avec une chaîne,
vait tellement rap-
la mettaient tout
a par torrents sur
l se leva dans tout
vives ardeurs, ses
patientes, dont les
ées de tant de tor-

tures. Elles furent trouvées dans cette effroyable situation par une société nombreuse de résidents étrangers qui visitèrent le fort vers onze heures du matin, et qui prirent sur eux de les délivrer. Détachées du bois du supplice, les mains déchirées, la tête brûlante, elles tombèrent évanouies. Leur tourment avait duré dix-huit heures, et probablement que sans l'opportune intervention des étrangers, peu d'heures après elles auraient expiré sur la place. — Un de ces hommes charitables, entré au fort avant les autres, et touché du triste spectacle qui s'offrait à ses yeux, avait couru en prévenir M. Bingham, dans la pensée qu'il serait assez puissant pour secourir les deux prisonnières. M. le ministre montait en voiture; et, prié au nom de l'humanité de se rendre sur les lieux, il répliqua : « Que sans doute ces femmes étaient punies pour quelque autre motif, et que d'ailleurs il ne pouvait ni n'entendait intervenir dans l'exécution des lois du pays. » En disant ces mots, il lança son équipage au trot et partit. Tel est le témoignage que la *Gazette protestante* de Sandwich rend aux missionnaires du protestantisme.

Depuis, les choses se sont améliorées dans les îles Sandwich. Une frégate française alla faire respecter sur ces plages lointaines les droits du catholicisme et de l'humanité, outragés pendant dix ans. Une ère nouvelle s'est ouverte, et la foi, sans autre privilége que la liberté de parler et d'agir, opère de nombreuses conquêtes parmi des populations favorablement préparées par le spectacle même de l'injustice et de la brutalité protestantes. On écrit d'Oahu que le père Walsh, l'un des prêtres naguère bannis par la persécution, compte depuis son retour plus de mille conversions. Pour empêcher les néophytes de se pervertir dans les écoles protestantes, les missionnaires catholiques se sont faits maîtres d'école eux-mêmes. Le succès en est prodigieux. En novembre 1841, dans l'île *Honolulu*, ils présentèrent six cents enfants à l'examen public, en présence des consuls anglais et français, et des autres résidents étrangers. Tout le monde vit que les élèves catholiques avaient acquis plus de connaissances en six mois que ceux des méthodistes en dix ans. Un missionnaire écrit du 1er novembre de la même année : « Je passe sous silence les vexations de tout genre dont j'ai été l'objet ou le témoin de la part des méthodistes; car tout cela est bien peu de chose, comparé aux peines que souffrent nos confrères dans les autres missions, et surtout à ce que le divin Sauveur a enduré pour nous. Nous sommes heureux malgré cela, et il n'en est pas de même de ceux qui nous persécutent. Ils vivent dans un tourment perpétuel, en voyant la confiance des Chrétiens s'accroître avec leur nombre; aussi font-ils les derniers efforts pour retarder du moins les progrès de l'Évangile. Mais ils ne peuvent

y réussir, la bénédiction du ciel ne cesse point de se répandre sur nos travaux ; nous ne faisons que de commencer, et déjà les progrès de nos enfants sont surprenants. Le père Maigret a un grand nombre d'élèves qui pourront faire un jour de bons maîtres d'école ; il a composé en vers, et dans la langue du pays, plusieurs abrégés d'histoire. L'un de ces traités, que nous appelons *les Siècles*, renferme les principaux faits accomplis depuis Jésus-Christ jusqu'à nous : nos petits sauvages le savent tous par cœur, et le chantent à tout propos sur différents airs qu'ils varient à volonté. Les enfants des écoles calvinistes en ayant saisi quelques tirades à force de les entendre, se plaisent aussi à les redire aux oreilles de leurs maîtres, ce qui sans doute ne plaît pas beaucoup à ces sectaires, surtout quand on leur débite la strophe de Luther et de Calvin : or c'est précisément celle que nos disciples ont apprise de préférence aux jeunes protestants. Quoique élevés par les méthodistes, ces enfants nous aiment et ne craignent pas de nous le témoigner, lorsque nous passons par leurs peuplades : plusieurs fois il nous est arrivé de les voir sortir subitement de leur école, et courir après nous pour nous dire bonjour, malgré tout ce que pouvait faire le maître pour les retenir. Lorsque nous quittons une tribu, après y avoir séjourné quelque temps, ils ne manquent jamais de nous accompagner avec les jeunes catholiqnes ; c'est à qui nous fera plus de caresses ; tous sont dans la joie de se trouver auprès de nous, et répètent de grand cœur les cantiques que nous leur enseignons. Nous avons l'espoir que Dieu aura pitié de ces pauvres petits, qui nous paraissent si aimables, et que l'heure des miséricordes ne se fera pas longtemps attendre. En effet, la foi fait ici tous les jours des progrès bien capables d'encourager les fidèles d'Europe qui s'intéressent aux missions de l'Océanie. Dans cette seule île, plus de cinq mille personnes, depuis un an seulement, ont abandonné les voies de l'erreur pour suivre celles de la vérité, où elles goûtent maintenant cette joie pure et ces délices qui leur étaient auparavant inconnues [1]. » Enfin, le nombre des catholiques, qui n'était dans cet archipel que de quelques centaines au commencement de 1841, dépassait quinze mille en 1847 [2]. Les conversions eussent été beaucoup plus nombreuses encore, si l'évêque de Nilopolis, qu'on attendait dans ces parages à son retour d'Europe, n'eût fait naufrage avec ses vingt-six compagnons, en doublant le Cap-Horn l'année 1842 ; car, comme Saint-Paul, les hommes apostoliques sont exposés aux périls sur mer. Pour diminuer ces périls, il s'est formé en France, dans l'année 1844, une société maritime dont le

[1] *Annales*, t., n. 90, p. 378. — [2] T. 19, n. 110, p. 121, note.

se répandre sur
déjà les progrès
n grand nombre
res d'école ; il a
rs abrégés d'his
cles, renferme les
squ'à nous : nos
ent à tout propos
nfants des écoles
e les entendre, se
îtres, ce qui sans
nt quand on leur
précisément celle
unes protestants.
ous aiment et ne
passons par leurs
voir sortir subite-
us dire bonjour,
retenir. Lorsque
uelque temps, ils
es jeunes catholi-
ont dans la joie de
œur les cantiques
e Dieu aura pitié
les, et que l'heure
re. En effet, la foi
d'encourager les
e l'Océanie. Dans
un an seulement,
elles de la vérité,
es délices qui leur
e des catholiques,
aines au commen-
. Les conversions
évêque de Nilopo-
d'Europe, n'eût
doublant le Cap-
nmes apostoliques
ces périls, il s'est
maritime dont le

note.

but est d'aider, par son influence, ses ressources et ses moyens de transport, les missionnaires dans leur œuvre de foi et de civilisation. On acheta, l'an 1845, un beau et grand navire, qui fut béni par l'évêque de Nantes, reçut le nom d'*Arche d'alliance*, *Fœderis arca*, et n'a cessé depuis de parcourir l'Océan. Ceux qui veulent se former une idée vivante de ce que Dieu fait et prépare continuellement dans le monde, doivent lire habituellement les *Annales de la Propagation de la foi*, qui sont comme une continuation des *Actes des Apôtres*.

L'Amérique vit, de 1800 à 1848, de nouvelles transformations politiques. Le Brésil s'est séparé du Portugal et forme un empire à part. D'autres colonies portugaises du Nouveau-Monde ont pris une autre forme de gouvernement. Les empires du Mexique, du Pérou, les provinces du Paraguai, du Chili et d'autres se sont détachés de l'Espagne et transformés en république ; transformations qui, pour le Mexique, ne sont pas encore à leur terme. Quant au gouvernement ecclésiastique, il n'a point changé au Brésil : le Saint-Siége l'a régularisé dans les nouveaux états de l'Amérique méridionale. Il faut excepter le Mexique, où les révolutions continuelles n'ont pas encore permis à l'Église de rétablir l'ordre : aussi le Mexique continue-t-il à perdre des provinces, les Florides, le Texas, et récemment d'autres, qui vont grossir la grande confédération de l'Amérique septentrionale, connue sous le nom d'*États Unis*, où nous voyons, depuis un demi-siècle, se former une église pleine de vie et d'activité, et qui, seule dans l'univers, tient régulièrement ses conciles dans sa métropole de Baltimore. Dans l'Amérique septentrionale et mexicaine, on compte encore plus de quatre millions de sauvages : dans le nombre, il y en a de catholiques, tels que les Iroquois, qui de nos jours ont donné un exemple de persévérance chrétienne et même de zèle apostolique qu'on ne saurait assez admirer.

Le 20 octobre 1839, l'évêque de Saint-Louis au Canada écrivait au supérieur général des Jésuites : « Il y a vingt-trois ans, deux sauvages de la mission iroquoise partirent du Canada, leur patrie, avec vingt-deux autres guerriers, leurs compatriotes, et allèrent s'établir dans un pays situé entre les montagnes qu'on appelle *Pierreuses*, et la mer Pacifique. Ce pays est habité par des nations infidèles, et en particulier par celle que les Français connaissent sous le nom de *Têtes-Plates*. Là ils se marièrent, et furent incorporés à la nation indienne. Comme ils étaient bien instruits de la religion catholique que professent les Iroquois convertis par les anciens Pères de votre compagnie, ils ont continué à la pratiquer autant qu'il était en eux, et l'ont enseigné à leurs femmes et à leurs enfants. Leur zèle est même allé au-delà : devenus apôtres, ils ont jeté les

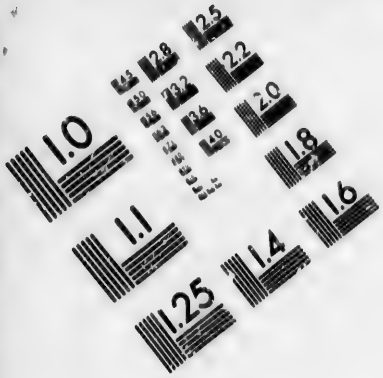

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

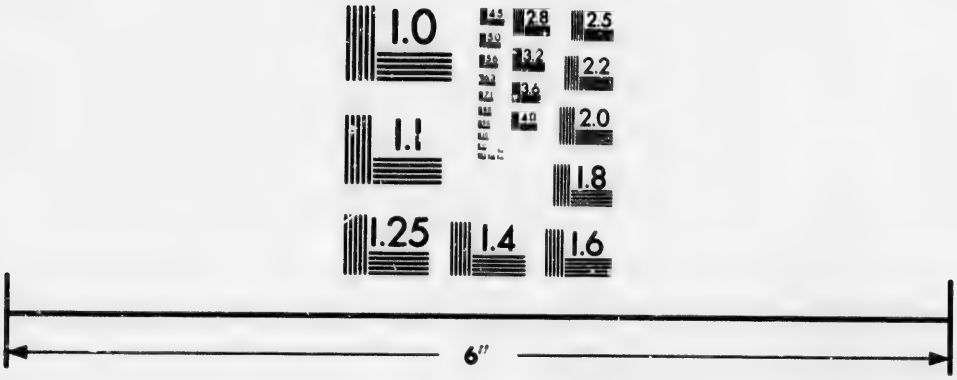

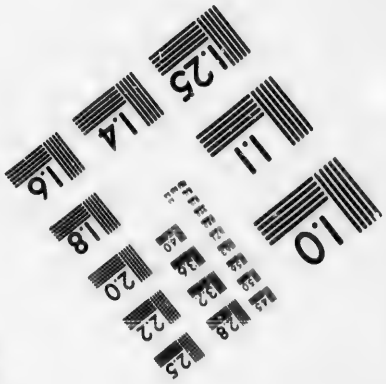

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

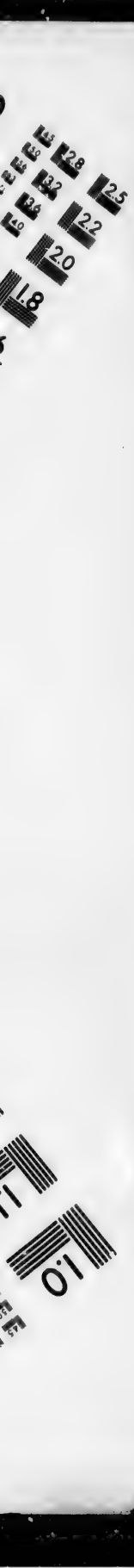
2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.1
1.0

premières semences du catholicisme au milieu des nations infidèles avec lesquelles ils vivent. Ces germes précieux commencent déjà à porter leurs fruits ; car ils ont fait naître dans le cœur de ces sauvages le désir d'avoir des missionnaires, pour apprendre d'eux la loi divine.

« Il y a huit ou neuf ans, quelques individus de la nation des *Têtes-Plates* vinrent à Saint-Louis. Le but de leur voyage était de voir si la religion, dont les vingt-quatre guerriers iroquois parlaient avec tant d'éloges, était en réalité telle qu'ils la dépeignaient, et si, surtout, les nations qui ont la peau blanche (c'est le nom qu'ils donnent aux Européens) l'avaient adoptée et la professaient. Arrivés à Saint-Louis, ils tombèrent malades, firent appeler les prêtres, et demandèrent instamment par des signes à être baptisés. On s'empressa d'accueillir la demande, et ils reçurent le saint baptême avec la plus grande dévotion; puis, prenant le crucifix, ils le couvrirent de baisers affectueux, et expirèrent. — Quelques années après, la nation des *Têtes-Plates* envoya encore à Saint-Louis un Iroquois. Il s'y présenta avec deux de ses enfants, qui furent instruits et baptisés par les Pères du collége. Il demanda des missionnaires pour ses compatriotes, et partit avec l'espérance qu'un jour le désir de cette nation serait enfin satisfait; mais, dans le voyage, il fut tué par des sauvages infidèles de la nation des Sioux. — Enfin une troisième députation est arrivée à Saint-Louis, après un long voyage de trois mois. Elle se compose de deux Iroquois chrétiens : ces sauvages, qui savent parler français, nous ont édifiés par leur conduite vraiment exemplaire, et intéressés par leur discours. Les Pères du collège ont entendu leurs confessions, et aujourd'hui ils se sont approchés de la sainte table, à ma messe, dans l'église cathédrale. Ensuite je leur ai administré le sacrement de confirmation; et dans une allocution qui a précédé et suivi la cérémonie, je me suis réjoui avec eux de leur bonheur, et leur ai donné l'espérance d'avoir bientôt un prêtre.

« Ils repartiront demain : l'un d'eux ira promptement porter cette bonne nouvelle aux *Têtes-Plates ;* l'autre passera l'hiver à l'embouchure de la rivière des Ours, et au printemps il continuera son voyage avec le missionnaire que nous leur enverrons. Des vingt-quatre Iroquois qui émigrèrent autrefois du Canada, quatre seulement vivent encore. Non contents de planter la foi dans ces contrées sauvages, ils l'ont encore défendue contre les entreprises des ministres protestants. Quand ces prétendus missionnaires se sont présentés, nos bons catholiques ont refusé de les accueillir : « Ce ne sont pas les prêtres dont nous avons parlé, disaient-ils aux *Têtes-Plates ;* ce ne sont pas

des nations infidèles
commencent déjà à
cœur de ces sauva-
prendre d'eux la loi

us de la nation des
eur voyage était de
rs iroquois parlaient
dépeignaient, et si,
st le nom qu'ils don-
rofessaient. Arrivés
peler les prêtres, et
baptisés. On s'em-
saint baptême avec
ix, ils le couvrirent
nes années après, la
ouis un Iroquois. Il
instruits et baptisés
sionnaires pour ses
our le désir de cette
ge, il fut tué par des
Enfin une troisième
ong voyage de trois
ens : ces sauvages,
leur conduite vrai-
. Les Pères du col-
i ils se sont appro-
cathédrale. Ensuite
n; et dans une allo-
ne suis réjoui avec
nce d'avoir bientôt

tement porter cette
l'hiver à l'embou-
ntinuera son voyage
s vingt-quatre Iro-
re seulement vivent
ntrées sauvages, ils
inistres protestants.
entés, nos bons ca-
ont pas les prêtres
ites ; ce ne sont pas

les prêtres aux longues robes noires qui n'ont point de femmes, qui disent la messe, qui portent avec eux le crucifix, etc. » Pour l'amour de Dieu, mon très-révérend Père, n'abandonnez pas ces âmes [1] ! » Voilà ce que l'évêque de Saint-Louis du Canada écrivit en 1839 au général des Jésuites. Voici maintenant quelles ont été les suites ultérieures de ce zèle apostolique des guerriers iroquois.

Au printemps 1839, un Jésuite belge, le père de Smet, fut chargé par l'évêque de Saint-Louis et son provincial de faire un voyage dans les *Montagnes pierreuses* ou *rocheuses,* afin de sonder les dispositions des Indiens et de voir quels succès on pourrait se promettre de l'établissement d'une mission au sein de leur tribu. « Le 30 juin, dit-il, je rencontrai l'escorte que les *Têtes-Plates* m'envoyaient pour me servir de guide et de défense. Notre entrevue fut celle d'enfants qui revoient un père après avoir longtemps appelé son retour. Au même lieu se trouvaient réunis une foule d'Indiens de toutes nations, venus à ce commun rendez-vous pour échanger les produits de leur grossière industrie. J'eus le bonheur de célébrer, à la grande joie de tous, une messe que le caractère des assistants et la majesté du désert concouraient à rendre solennelle. L'autel s'élevait sur un tertre environné de branches d'arbres et de guirlandes de fleurs. C'était un spectacle bien émouvant pour le cœur d'un missionnaire, que cette famille immense composée de tant de tribus diverses et se prosternant avec un égal anéantissement devant la divine hostie. Les Canadiens entonnaient des hymnes en français et en latin, les Indiens chantaient des cantiques dans leur langue maternelle ; toutes les distinctions, toutes les rivalités de peuplade s'effaçaient devant un sentiment unanime, celui de la piété chrétienne. Oh ! vraiment, c'était là une cérémonie catholique. Ce lieu a été appelé depuis *la Prairie de la Messe.*

« Une trentaine d'Indiens *Serpents* avaient assisté, quoique idolâtres, à nos saints mystères. Ils voulurent avoir avec moi une conférence, et m'invitèrent à prendre place à leur conseil. Je leur donnai une rapide explication des vérités et des devoirs qu'enseigne l'Évangile. Tous m'écoutèrent avec la plus grande attention, et se retirèrent ensuite pour délibérer entre eux. Au bout d'une demi-heure, un des principaux chefs revint au nom de tous me communiquer leurs résolutions. « *Robe noire,* me dit-il, les paroles de ta bouche ont trouvé le chemin de nos cœurs ; nous ne les oublierons jamais. Notre pays est ouvert à ton zèle ; viens nous apprendre comment on plaît au Grand-Esprit, et tu verras si notre conduite répond à tes leçons. » Je leur conseillai de choisir parmi eux un homme sage et prudent, qui,

[1] *Annales,* t. 14, n. 70, p. 275.

chaque jour, matin et soir, les réunirait pour offrir ensemble leurs vœux au Seigneur; dès le soir même, la réunion eut lieu et la prière se fit en commun.

« Peu de jours après, nous arrivâmes au camp des *Têtes-Plates* et des *Pandéras* ou *Pendants-d'oreilles*. Je n'essaierai pas de décrire la réception que ces bons Indiens avaient préparée à leur *père :* mon entrée dans leur village fut un véritable triomphe, auquel hommes, femmes, enfants voulurent concourir. Le grand chef, vénérable vieillard qui rappelle les anciens patriarches, m'attendait au milieu de ses principaux guerriers, et dès l'abord il eût abdiqué en ma faveur son autorité souveraine, si je ne lui avais fait observer qu'il se méprenait sur le but de ma visite, et que le salut de sa peuplade suffisait à mon ambition. Nous délibérâmes ensuite sur le temps qu'il conviendrait de consacrer aux exercices religieux. Un des chefs m'apporta une cloche qui devait me servir à convoquer la tribu.

« A la chute du jour, environ deux mille sauvages étaient réunis devant ma tente pour réciter en commun la prière du soir. Que ne puis-je vous peindre l'émotion dont je fus saisi en entendant ces enfants des montagnes chanter à la louange du Créateur un cantique solennel qu'ils avaient eux-mêmes composé. Ces deux mille voix s'élevant en chœur du sein du désert et demandant à Dieu la grâce de mieux le connaître, afin de lui témoigner plus d'amour, formaient pour moi le plus sublime concert. Chaque matin, au point du jour, le vieux chef à cheval fait le tour du camp, et s'arrêtant auprès de chaque cabane : « Allons, mes enfants, disait-il, il est temps de se lever. Que votre première pensée soit pour le Grand-Esprit! Debout, le père va bientôt sonner la prière. » S'était-il aperçu de quelques désordres, les chefs lui avaient-ils fait un rapport défavorable, il adressait au coupable une paternelle remontrance, et, tout en se hâtant vers le lieu de l'assemblée, on s'empressait de promettre repentir et amendement.

« Souvent les forces du missionnaire s'épuisent; mais l'attention de ce bon peuple ne se lasse jamais. Quatre fois par jour je les réunis pour leur expliquer la doctrine du divin maître; et néanmoins, dans l'intervalle, ma loge est toujours remplie d'une foule avide d'instruction. « Père, me disent-ils, si nous ne craignions pas de te fatiguer, nous passerions ici la nuit entière; on oublie le sommeil lorsque tu parles du Grand-Esprit. » — Le Seigneur a béni leur religieux empressement. Dès la seconde réunion, je traduisis, à l'aide d'un interprète le *Pater,* le symbole des apôtres et les commandements de Dieu. Après les avoir récités pendant quelques jours, matin et soir, je promis une belle médaille d'argent à celui qui les saurait le pre-

offrir ensemble leurs
n eut lieu et la prière

mp des *Têtes-Plates*
aierai pas de décrire
rée à leur *père :* mon
he, auquel hommes,
chef, vénérable vieil-
tendait au milieu de
bdiqué en ma faveur
erver qu'il se mépre-
a peuplade suffisait à
temps qu'il convien-
des chefs m'apporta
tribu.
ivages étaient réunis
rière du soir. Que ne
en entendant ces en-
ateur un cantique so-
ix mille voix s'élevant
eu la grâce de mieux
our, formaient pour
oint du jour, le vieux
nt auprès de chaque
mps de se lever. Que
! Debout, le père va
quelques désordres,
rable, il adressait au
en se hâtant vers le
re repentir et amen-

ent ; mais l'attention
par jour je les réunis
; et néanmoins, dans
oule avide d'instruc-
s pas de te fatiguer,
sommeil lorsque tu
ni leur religieux em-
, à l'aide d'un inter-
commandements de
jours, matin et soir,
ui les saurait le pre-

mier. Aussitôt un des chefs se leva en souriant : « Père, me dit-il, elle est à moi. » Et sans hésiter, sans se tromper, d'un seul mot il gagna sa médaille. Je l'embrassai et sur-le-champ je le nommai mon catéchiste ; il se mit aussitôt à l'œuvre, et avec tant de zèle, qu'avant quinze jours toutes les *Têtes-Plates* surent leur prière.

« Reçue avec tant d'avidité, la divine semence devait produire une abondante moisson ; six cents Indiens furent admis au baptême. On voyait à leur tête le grand chef des *Têtes-Plates* et celui des *Pandéras*. Un jour que j'exhortais les catéchumènes au repentir de leurs fautes : « Père, me dit le dernier chef, j'ai vécu longtemps dans une profonde ignorance, je faisais alors le mal que je ne connaissais pas, et j'ai pu déplaire au Grand-Esprit ; mais lorsque mieux instruit, j'ai su qu'une chose était mauvaise, j'y ai renoncé ; et depuis, je ne me souviens pas d'avoir offensé Dieu volontairement [1]. »

Témoin de ces merveilleuses dispositions, le père de Smet revient à Saint-Louis et en amène plusieurs de ses confrères pour évangéliser les peuples des Montagnes rocheuses. D'autres missionnaires pénètrent dans les vastes régions de l'Orégon, vers l'Océan pacifique. Les Oblats de Marie, congrégation de missionnaires fondée récemment à Marseille par l'évêque actuel de cette ville, s'établissent sur différents points du Canada, prêts à s'étendre jusque dans les Montagnes rocheuses et au-delà. Les missionnaires de saint Vincent de Paul sont chargés du nouvel évêché du Texas, dont le siége est à Galveston, pour de là se répandre dans toutes les directions. La mission de l'Orégon ou de la Colombie présente une moisson si abondante et si mûre, que le Saint-Siége y érige un évêché, et bientôt une métropole et sept évêchés, avec un des missionnaires, monseigneur Blanchet, pour archevêque. Tels sont, en peu d'années, les résultats merveilleux du zèle apostolique de quelques Iroquois, secondé par les aumônes de quelques pieuses femmes de Lyon, qui ont fondé l'association pour la Propagation de la foi. Dans le même temps, monseigneur Fléming, vicaire apostolique de Terre-Neuve, où depuis longtemps on n'avait vu de prêtre, y bâtissait une grande église en pierre, avec le secours de ses bras et de ceux de son peuple [2].

Choses remarquables : jusqu'en 1850 les Antilles françaises n'avaient point d'évêque ; les Antilles anglaises et danoises avaient un évêque catholique. En 1828, il ne s'y trouvait que douze prêtres ; en 1845, on y comptait soixante-dix missionnaires pleins de zèle et de courage. Pendant ce temps, le nombre des catholiques a suivi la même proportion ; car, de cent vingt-cinq mille qu'il était d'abord,

[1] *Annales*, t. 13, n. 79, p. 488. — [2] *Ibid.*, t. 14, n. 85, p. 441.

il s'est élevé jusqu'à cent soixante-dix mille. Dans une lettre du 7 février 1846, l'évêque de ces îles, vicaire apostolique de la Trinidad, rapporte des exemples merveilleux de zèle et de piété de la part de ses fidèles, notamment des nègres affranchis. En 1842, il fut appelé dans l'île de la Dominique pour calmer les divisions qui régnaient dans cette colonie. Le gouverneur lui dit : « Si dans l'espace de dix ans vous réussissez à obtenir un peu de calme, je croirai que vous avez fait un miracle. »

« Pendant plusieurs jours, écrit l'évêque, je mis en œuvre tout ce que la prudence put me suggérer pour rétablir l'union ; mais ce fut sans succès. Alors j'eus recours à mes moyens ordinaires, je proposai aux respectables missionnaires qui m'accompagnaient de faire une retraite et une neuvaine pour obtenir de l'infinie miséricorde de Dieu, par l'intercession de la très-sainte Vierge, cette paix inconnue depuis trop longtemps à la Dominique. Nous commençâmes aussitôt les pieux exercices. Grâce de mon Dieu, que vous êtes douce et puissante ! un changement s'opère aussitôt, l'agitation se calme d'une manière sensible, la haine et la vengeance s'éloignent des cœurs, les confessionaux sont assiégés, le peuple se presse dans le temple du Seigneur et va aux pieds des saints autels répandre des larmes de repentir et de joie. La ferveur augmente avec les instants de la retraite ; les dissensions font place aux élans de la charité, et le bienfait de la paix se répand partout. Oh ! que notre âme a été grandement consolée en voyant ceux mêmes qui avaient nourri dans leurs cœurs une haine implacable les uns contre les autres, venir en foule entourer l'autel, se presser à la table sainte et y recevoir leur Dieu avec les marques de la piété la plus vive ! Quel touchant et consolant spectacle offrait alors la Dominique ! Toutes les bouches répétaient les doux noms de frères et d'amis. Au milieu des rues, sur les places publiques, ceux qui naguère étaient ennemis irréconciliables tombaient à genoux en se rencontrant, se demandaient mutuellement pardon, et s'embrassaient ensuite comme des membres d'une même famille, heureux de se consoler d'une longue absence en se promettant une affection sincère et durable. Dans la visite d'adieu que je fis au gouverneur de l'île, il me dit, quoique protestant : « je ne croyais pas qu'il y eût des miracles depuis le temps du Sauveur ; mais comment pourrais-je les nier maintenant, ayant sous les yeux un aussi grand miracle de la grâce ? Aucun pouvoir humain n'aurait pu obtenir un semblable résultat. »

« Je me plais à le constater ici, ajoute l'évêque, les progrès que les noirs ont faits dans l'accomplissement les devoirs religieux sont

ns une lettre du 7 fé-
ique de la Trinidad,
le piété de la part de
n 1842, il fut appelé
ns qui régnaient dans
s l'espace de dix ans
croirai que vous avez

e mis en œuvre tout
tablir l'union ; mais
noyens ordinaires, je
'accompagnaient de
ir de l'infinie miséri-
nte Vierge, cette paix
que. Nous commen-
non Dieu, que vous
e aussitôt, l'agitation
la vengeance s'éloi-
, le peuple se presse
des saints autels ré-
veur augmente avec
place aux élans de la
tout. Oh ! que notre
mêmes qui avaient
e les uns contre les
sser à la table sainte
piété la plus vive !
lors la Dominique !
frères et d'amis. Au
qui naguère étaient
se rencontrant, se
aient ensuite comme
e se consoler d'une
sincère et durable.
r de l'île, il me dit,
y eût des miracles
pourrais-je les nier
rand miracle de la
nir un semblable ré-

ue, les progrès que
evoirs religieux sont

aussi réels qu'importants. Il y a peu de temps encore, les habitants de Sainte-Lucie n'avaient que trois prêtres et quelques églises presque en ruine. Aujourd'hui, onze missionnaires y travaillent avec fruit au salut de leurs frères ; neuf églises en bon état, dont plusieurs sont neuves, vastes, solides et très-propres, s'élèvent sur différents points. Tous les jours notre sainte religion s'étend et s'affermit dans ce beau pays.

« Il en est de même à la Grenade. En 1841, lors de ma visite pastorale dans cette île, les habitants de Saint-Georges n'avaient encore qu'une chapelle délabrée; mais leur foi et leur piété étaient telles, que rien ne pouvait les empêcher d'assister aux saints mystères. Ainsi, tous les dimanches et les jours de fête, on voyait deux ou trois mille fidèles demeurer dans un profond recueillement jusqu'à la fin des offices, quoiqu'ils fussent exposés aux ardeurs du soleil brûlant des tropiques, ou aux torrents de pluie qui y tombaient fréquemment. Cependant, désirant voir s'élever au milieu de leur ville une grande et belle église, plus digne de la majesté de Dieu, ils firent de nombreux sacrifices et de prodigieux efforts pour construire le beau monument qu'on y admire aujourd'hui. Tous, sans distinction, ont voulu y travailler de leurs mains. Ce n'est pas sans admiration que l'on voyait les riches et les pauvres, les maîtres et les domestiques, transporter à l'emplacement du nouveau sanctuaire les pierres, le sable et la chaux. Des noirs de bonne volonté, éloignés de trois lieues, arrivaient avant l'aube, apportant leur nourriture pour toute la journée; ils travaillaient dans la carrière avec un courage et une force que la religion seule peut donner. « Tout pour le bon Dieu, disaient-ils, tout pour le bon Dieu qui nous a accordé la liberté ! » L'endroit où il fallait aller chercher la pierre et la chaux était une montagne si escarpée, que ceux même qui n'avaient aucun fardeau n'y montaient et n'en descendaient qu'avec de très-grandes difficultés ; cependant on vit de jeunes personnes, vêtues de soie, y porter des matériaux comme leurs servantes. Une chose m'a singulièrement frappé, c'était une pauvre femme, aveugle et âgée de plus de soixante-dix ans, qui, conduite par la main d'une de ses petites filles, travaillait comme les autres et portait aussi sa pierre sur la tête ; le sourire était sur ses lèvres et la joie éclatait sur son visage. » Dans une autre paroisse de l'île, comme il n'y avait pas de pierres dans les environs, les nègres affranchis s'offrirent d'eux-mêmes et réussirent à tirer du fond de la mer les pierres nécessaires pour bâtir une belle église ; et ils exécutèrent leur dangereuse entreprise en chantant les louanges de Dieu [1].

[1] *Annales*, t. 19, n. 110, p. 65.

Quant à la conversion des protestants, les évêques américains ont trouvé que la méthode la plus efficace, c'est d'avoir un clergé exemplaire et des paroisses édifiantes. Ces deux livres, toujours ouverts, en disent plus que tous les autres, et mieux, et plus haut, et dans toutes les langues, et à toutes les heures. Les protestants d'Amérique y lisent volontiers, aussi bien que les sauvages qui ne savent pas lire.

Depuis quelques années, la terre de Cham, l'Afrique même, semble vouloir sortir de son long sommeil de mort. Depuis que Dieu en a ouvert le nord aux Français et le midi aux Anglais, on a vu s'élever à ces deux extrémités deux évêchés catholiques, celui d'Alger et celui du cap de Bonne-Espérance. Le diocèse d'Alger, l'ancienne Icosium, comptait, en 1840, une population catholique de soixante-quatorze mille âmes, dont quatorze mille dans la ville d'Alger. Ce nombre n'a fait qu'augmenter depuis. Au mois de juin de la même année, le nouvel évêque Dupuch avait déjà reçu cent trente abjurations de protestants, sans compter les musulmans et les juifs. Dans le mois suivant, il en reçut un nombre proportionné. A Constantine, l'ancienne Cirthe, les mahométans eux-mêmes ont transporté la chaire de leur mosquée dans l'église catholique. Les Arabes du désert y sont venus demander, à plusieurs reprises, un prêtre et des sœurs de charité pour avoir soin de leurs âmes et de leurs corps. Près d'Alger, à Staouéli, où campa l'armée française lorsqu'elle débarqua pour faire la conquête de l'Afrique, il y a un monastère considérable de Trappistes, qui apprennent aux Arabes à cultiver la terre et à mériter le ciel. Des sœurs de la Doctrine chrétienne partent de Nancy pour l'Algérie, y tenir des écoles, visiter les malades. L'Arabe, le Bédouin les révère comme des anges descendues du ciel. Les femmes arabes surtout, prisonnières et esclaves chez elles, leur demandent avec admiration : « Comment, chez vous on vous permet de sortir de la maison ? — Sans doute, puisque même on m'a permis de quitter ma famille et mon pays, pour venir ici vous rendre service. — Oh ! s'écrie alors la femme arabe, que je voudrais bien être catholique aussi, puisqu'une femme catholique peut sortir de la maison. » Pour convertir les Arabes d'Afrique, comme pour convertir les protestants de l'Amérique septentrionale, le clergé catholique n'a qu'à être bien exemplaire, former des paroisses édifiantes. L'Arabe, le musulman, argumente peu, mais il observe beaucoup.

D'Alger au Cap, le long de l'océan Atlantique, la miséricorde divine n'a pas tout à fait abandonné les Africains, comme on pourrait le croire. Il y a un évêché catholique à Ceuta ; il y en a un autre à Tanger, capitale de l'empire du Maroc. De plus, l'évêché de

êques américains ont
voir un clergé exem-
es, toujours ouverts,
t plus haut, et dans
protestants d'Amé-
uvages qui ne savent

'Afrique même, sem-
. Depuis que Dieu en
nglais, on a vu s'éle-
liques, celui d'Alger
e d'Alger, l'ancienne
holique de soixante-
la ville d'Alger. Ce
de juin de la même
ı cent trente abjura-
ıns et les juifs. Dans
onné. A Constantine,
es ont transporté la
. Les Arabes du dé-
es, un prêtre et des
s et de leurs corps.
française lorsqu'elle
il y a un monastère
Arabes à cultiver la
ne chrétienne partent
visiter les malades.
descendues du ciel.
laves chez elles, leur
vous on vous permet
e même on m'a per-
venir ici vous rendre
que je voudrais bien
que peut sortir de la
, comme pour con-
ale, le clergé catho-
paroisses édifiantes.
observe beaucoup.
que, la miséricorde
ıs, comme on pour-
ta; il y en a un au-
e plus, l'évêché de

Christophe de Lagune, dans l'île de Ténériffe; l'évêché de Canaries, dans l'île de Palmas; l'évêché de San-Yago, pour l'archipel du cap Vert; l'évêché de San-Thomé, dans l'île de ce nom; l'évêché d'Angola, sur la côte de Tongo. Au Sénégal, colonie française, il y a des prêtres, des églises et des écoles tenues par des frères, avec une population indigène qui paraît désirer l'instruction chrétienne : il n'y manque qu'un évêque missionnaire, pour y produire les merveilles que nous avons vues dans l'Océanie. La Providence y pourvoira d'une manière assez nouvelle.

A Saverne en Alsace, le rabbin de la synagogue des juifs, Lazare Libermann, avait plusieurs fils. L'un d'eux, nommé Jacob, était d'une santé frêle, mais annonçait des talents pour les sciences rabbiniques, et une aversion prononcée pour le christianisme. Son père le prit en affection particulière et se fit lui-même son instituteur. Mais écoutons Jacob lui-même, devenu prêtre catholique, et parlant à un Sulpicien de ses amis.

« J'étais âgé d'environ vingt ans quand il plut à Dieu de commencer l'œuvre de ma conversion. Mon père, qui était un rabbin distingué, m'avait fait étudier jusqu'alors auprès de lui la science talmudique. Il était content de mes progrès et se complaisait dans la pensée qu'il me laisserait un jour l'héritier de sa fonction, de sa science et de la considération dont il jouissait parmi ses coreligionnaires. Il se décida, vers le temps dont je parle, à m'envoyer à Metz pour y achever mes études. En agissant ainsi, il se proposait bien moins de me faire acquérir une science que je pouvais tout aussi sûrement trouver auprès de lui, que de me donner une occasion de faire connaître mon savoir, mes talents, et de me rendre recommandable parmi les rabbins qui viennent en grand nombre se former dans cette ville. Il me donna des lettres pour deux professeurs de l'école israélite, dont l'un avait été son élève et l'autre son ami. Là commença de se rendre sensible pour moi l'action miséricordieuse de la Providence. Dieu, qui voulait me tirer de l'erreur dans laquelle j'étais plongé, y disposa mon cœur en me faisant éprouver des ennuis et des rebuts auxquels j'étais loin de m'attendre. Celui des deux rabbins qui avait été l'élève de mon père et que dans ma famille on avait toujours traité comme un enfant de la maison, me reçut avec une hauteur et une morgue qui me blessèrent profondément et me firent dès les premiers jours renoncer à le voir. L'autre, vieillard respectable, me porta d'abord de l'intérêt, mais cela ne dura guère.

« Je voulais m'instruire, et pour cela je me mis à étudier le français et même le latin. Il n'en fallait pas tant pour me faire perdre les bonnes grâces de mon protecteur. Les anciens rabbins avaient, par

esprit de fanatisme, une telle horreur de toute langue différente de l'hébraïque et en craignaient tellement l'influence, que mon père en particulier ne savait écrire ni en allemand ni en français. Mon nouveau maître était de la même école. Aussi, grande fut sa colère quand il s'aperçut que je ne marchais pas dans la même voie. Cependant il ne m'en fit pas d'abord ouvertement de reproches, mais il se montra à mon égard plein de dureté et de préventions ; il me rudoyait sans cesse et n'avait jamais à m'adresser que des paroles assaisonnées de mauvaise humeur. Il est vrai que je négligeais beaucoup l'étude du Talmud et que je n'en étudiais quelque chose que pour m'épargner de plus amers reproches et échapper à l'humiliation qu'une ignorance complète m'aurait attirée.

« Dans une semblable position, je ne pouvais que m'ennuyer beaucoup ; je tombai bientôt dans une tristesse profonde. C'est l'état qui dispose le plus un cœur dévoué à se tourner vers le Seigneur et à s'ouvrir aux influences de la grâce. Jusque-là j'avais vécu dans le judaïsme de bonne foi et sans soupçonner l'erreur ; mais en ce temps je tombai dans une espèce d'indifférence religieuse, qui en quelques mois fit place à une absence complète de foi. Je lisais cependant la Bible, mais avec défiance; ses miracles me rebutaient et je ne les croyais plus.

« Cependant mon frère aîné, actuellement médecin à Strasbourg, venait de passer au christianisme (avec sa femme). J'attribuai d'abord sa démarche à des motifs naturels. Je pensais qu'il en était où j'en étais moi-même, relativement au judaïsme ; mais je le blâmais d'avoir par son abjuration donné du chagrin à nos parents. Néanmoins je ne me brouillai point avec lui. Nous liâmes même en ce temps une correspondance. Je la commençai par une lettre dans laquelle je lui faisais quelques reproches sur sa démarche, et je lui exposais mes pensées sur les miracles de la Bible. Je lui disais entre autres choses que la conduite de Dieu serait inexplicable, si ces miracles étaient vrais ; qu'on ne comprendrait pas que Dieu en eût tant opéré pour nos *pères idolâtres et prévaricateurs*, tandis qu'il n'en faisait plus pour leurs enfants qui le servaient depuis longtemps avec une si parfaite fidélité. Je concluais à rejeter ces anciens miracles comme une invention de l'imagination et de la crédulité de nos pères.

« Mon frère me répondit qu'il croyait fermement les miracles de la Bible ; que Dieu n'en faisait plus aujourd'hui, parce qu'ils n'étaient plus aussi nécessaires ; que le Messie étant venu, Dieu n'avait plus besoin de disposer son peuple à le recevoir ; que tous les prodiges de l'Ancien Testament n'avaient d'autre fin que de préparer ce grand événement. Cette lettre me fit quelque impression. Je me disais que,

ngue différente de
, que mon père en
rançais. Mon nou-
fut sa colère quand
voie. Cependant il
, mais il se montra
me rudoyait sans
es assaisonnées de
aucoup l'étude du
our m'épargner de
qu'une ignorance

m'ennuyer beau-
de. C'est l'état qui
rs le Seigneur et à
is vécu dans le ju-
mais en ce temps
e, qui en quelques
lisais cependant la
utaient et je ne les

ecin à Strasbourg,
e). J'attribuai d'a-
is qu'il en était où
mais je le blâmais
os parents. Néan-
iâmes même en ce
une lettre dans la-
émarche, et je lui
. Je lui disais entre
plicable, si ces mi-
ue Dieu en eût tant
ndis qu'il n'en fai-
uis longtemps avec
s anciens miracles
dulité de nos pères.
t les miracles de la
rce qu'ils n'étaient
, Dieu n'avait plus
e tous les prodiges
préparer ce grand
. Je me disais que,

dans son temps, mon frère avait bien fait les mêmes études que moi. Cependant je continuais d'attribuer sa conversion à des motifs humains, et l'effet produit par sa lettre fut bientôt détruit. D'ailleurs le doute qui s'était emparé de mon esprit était trop profond pour céder à un ébranlement aussi faible; la bonté de Dieu m'en préparait d'autres. Un de mes condisciples me montra un livre hébraïque non ponctué qu'il ne pouvait pas lire, parce qu'il débutait dans l'étude de l'hébreu. Je le parcourus avidement : c'était l'Évangile traduit en hébreu. Je fus très-frappé de cette lecture. Cependant là encore les miracles si nombreux qu'opérait Jésus-Christ me rebutèrent.

« Je me mis à lire l'*Émile* de Rousseau. Qui croirait que cet ouvrage si propre à ébranler la foi d'un croyant, fut un des moyens dont Dieu se servit pour m'amener à la vraie religion? C'est dans la confession du vicaire savoyard que se trouve le passage qui me frappa. Là Rousseau expose les raisons pour et contre la divinité de Jésus-Christ, et il conclut par ces mots : « Je n'ai pas été à même jusqu'ici de savoir ce que répondrait à cela un rabbin d'Amsterdam. » A cette interpellation, je ne pus m'empêcher d'avouer intérieurement que je ne voyais pas ce qu'il y avait à répondre. Telles étaient mes dispositions à cette époque, et toutefois l'œuvre de ma conversion ne faisait pas de grands progrès.

«J'appris alors que deux autres de mes frères qui habitaient Paris venaient pareillement d'embrasser le christianisme. Cela m'émut jusqu'au fond de l'âme; je prévoyais bien que le plus jeune finirait par en faire autant (ce qui grâces à Dieu est effectivement arrivé). J'aimais beaucoup mes frères et je souffrais en prévoyant l'isolement dans lequel j'allais me trouver auprès de mon père. J'avais un ami qui partageait mes dispositions à l'égard de la religion. Je le voyais souvent. Nos études et nos promenades étaient presque communes. Il me conseilla d'aller à Paris, d'y voir M. Drach, qui dès lors était converti, et d'examiner sérieusement ce que j'avais à faire avant de prendre les engagements qui sont liés à la profession de rabbin (un rabbin s'engage à ne jamais abandonner sa religion). Cette proposition était de mon goût, j'y donnai une pleine adhésion; mais il fallait la faire agréer à mon père, et cela n'était pas facile. Lui écrire mes projets eût été le moyen le plus sûr de les rendre inutiles; je me décidai donc à aller le trouver. J'arrivai à Saverne bien fatigué du voyage que j'avais fait à pied; mon père me laissa reposer un peu avant de me parler de ses craintes; mais le jour n'était pas encore terminé qu'il m'appelle auprès de lui. Il veut, sans plus tarder, éclairer ses doutes. Un moyen facile était à sa disposition, il n'avait qu'à me questionner sur mes études et sur le Talmud en particulier. Mes

réponses devaient lui donner la mesure de mon application. Il savait bien que l'on ne peut en imposer à ses examinateurs sur un sujet qui demande tant de travail, tant de mémoire, tant d'aisance, tant d'habitude. Le Talmud, en effet, qui peut être saisi par un esprit d'une portée ordinaire, demande cependant quelque chose de très-délié et de très-exercé dans l'intelligence pour être bien rendu, bien présenté. Souvent la plaisanterie s'y mêle et des subtilités s'y montrent presque partout. Il n'y aura jamais que celui qui a étudié longtemps et récemment ces choses, qui puisse les rendre avec cette facilité qui caractérise les habiles. Mon père était de ce nombre, et en dix minutes tous ses soupçons à mon sujet auraient été changés en tristes réalités, si la bonté divine, qui voulait me convertir, n'était venue comme miraculeusement à mon secours.

« La première demande qu'il me fit était précisément une de ces questions sur lesquelles il est impossible de ne pas se laisser voir tel qu'on est. Or, depuis deux ans, j'avais négligé presque complétement l'étude du Talmud, et ce que j'en avais appris je l'avais lu comme un élève dégoûté qui veut simplement sauver les apparences. Cependant, à peine ai-je entendu la question qu une lumière abondante m'éclaire et me montre tout ce que je dois dire. J'étais moi-même dans le plus grand étonnement; je ne pouvais m'expliquer une facilité si grande à rendre compte de choses que j'avais à peine lues. Je n'en revenais pas en voyant la vivacité et la promptitude avec lesquelles mon esprit saisissait tout ce qu'il y avait de confus et d'énigmatique dans ce passage qui allait décider de mon voyage. Mais mon père était encore plus émerveillé que moi-même; son cœur était enivré de joie, de bonheur. Il me retrouvait digne de lui et il voyait disparaître les appréhensions qu'on lui avait inspirées à mon sujet. Il m'embrassa tendrement, m'inonda le visage de ses larmes et dit : « Je soupçonnais bien qu'ils te calomniaient quand ils disaient que tu te livrais à l'étude du latin et négligeais les connaissances de ta profession ; » et il me montra toutes les lettres qu'on lui avait écrites en ce sens. A souper, ce bon père voulut me régaler et il alla chercher une bouteille de son vin le plus vieux, afin de se réjouir avec moi de mes succès. »

Pour compléter le récit de M. Libermann, nous ajouterons que, lors de ce voyage, il alla voir près de Strasbourg son frère aîné qui s'était converti avec sa femme. Ils eurent ensemble tous les trois des entretiens suivis sur la religion chrétienne, au milieu desquels la belle-sœur dit un jour : « Vous, mon frère, non-seulement vous serez chrétien, mais prêtre catholique. »

« La permission de faire le voyage de Paris, continue M. Libermann,

application. Il sa-
ateurs sur un sujet
nt d'aisance, tant
saisi par un esprit
que chose de très-
e bien rendu, bien
subtilités s'y mon-
qui a étudié long-
rendre avec cette
e ce nombre, et en
nt été changés en
e convertir, n'était

sément une de ces
s se laisser voir tel
que complétement
avais lu comme un
pparences. Cepen-
lumière abondante
J'étais moi-même
expliquer une faci-
ais à peine lues. Je
mptitude avec les-
le confus et d'énig-
voyage. Mais mon
ne; son cœur était
e de lui et il voyait
oirées à mon sujet.
de ses larmes et
quand ils disaient
s connaissances de
'on lui avait écrites
régaler et il alla
n de se réjouir avec

jouterons que, lors
ère aîné qui s'était
ıs les trois des en-
u desquels la belle-
nt vous serez chré-

nue M. Libermann,

ne se fit pas attendre, et malgré les avis qu'on donnait à mon père, que j'y allais pour rejoindre mes frères et faire comme eux, il ne put le croire. Il me donna donc une lettre pour le rabbin Deutz (c'est le père de M. Deutz qui a livré la duchesse de Berry), mais j'étais d'autre part recommandé à M. Drach, et c'est à celui-ci que je m'adressai. Cependant je portai un peu plus tard ma lettre à M. Deutz, je lui empruntai même un livre pour la forme, mais quelque temps après je le lui rendis et je n'allai plus le voir. Je passai quelques jours auprès de mon frère et j'étais bien touché de voir le bonheur dont il jouissait. Néanmoins j'étais encore bien loin de me sentir changé et converti.

« M. Drach me trouva une place au collége Stanislas et il m'y conduisit. Là on me renferma dans une cellule, on me donna l'histoire de la doctrine chrétienne par Lhomond, ainsi que son histoire de la religion, et on me laissa seul. Ce moment fut extrêmement pénible pour moi. A la vue de cette solitude profonde, de cette chambre où une simple lucarne me donnait du jour; la pensée d'être si loin de ma famille, de mes connaissances, de mon pays, tout cela me plongea dans une tristesse profonde; mon cœur se sentit oppressé par la plus pénible mélancolie. C'est alors que, me souvenant du Dieu de mes pères, je me jetai à genoux, et je le conjurai de m'éclairer sur la véritable religion. Je le priai, si la croyance des Chrétiens était vraie, de me le faire connaître, et si elle était fausse de m'en éloigner tout aussitôt. Le Seigneur, qui est près de ceux qui l'invoquent du fond de leur cœur, exauça ma prière. Tout aussitôt je fus éclairé; je vis la vérité; la foi pénétra mon esprit et mon cœur. M'étant mis à lire Lhomond, j'adhérais facilement et fermement à tout ce qui y est raconté de la vie et de la mort de Jésus-Christ. Le mystère de l'Eucharistie lui-même, quoique assez imprudemment offert à mes méditations, ne me rebuta nullement. Je croyais tout sans peine. Dès ce moment, je ne désirais rien tant que de me voir plongé dans la piscine sacrée. Ce bonheur ne se fit pas attendre. On me prépara incontinent à ce sacrement admirable et je le reçus le jour de Noël (1826). Ce jour aussi je fus admis à m'asseoir à la table sainte.

« Je ne puis assez admirer le changement admirable qui s'opéra en moi au moment où l'eau du baptême coula sur mon front. Je devins vraiment un homme nouveau. Toutes mes incertitudes, toutes mes craintes tombèrent subitement. L'habit ecclésiastique, pour lequel je me sentais encore quelque chose de cette répugnance extraordinaire qui est propre à la nation juive, ne se présenta plus à moi sous le même aspect; je l'aimais plutôt que je ne le craignais. Mais surtout je me sentais un courage et une force invincibles pour pratiquer la loi

chrétienne. J'éprouvais une douce affection pour tout ce qui tenait à ma nouvelle croyance.

« En octobre 1827, M. Drach vint me présenter à M. le supérieur de Saint-Sulpice. Déjà la retraite était faite. M. Drach commença par faire connaître les craintes qu'il avait sur ma santé ; il appréhendait que le lever de la communauté fût trop matinal pour moi. Le bon M. Garnier répondit que, dans ce cas, il ne fallait pas venir au séminaire. De plus, mon introducteur ajouta que je savais parfaitement l'hébreu, mais que j'étais bien moins fort pour le latin. « Les cours de théologie se font en latin, et non pas en hébreu, » reprit assez vivement M. le supérieur. Ces deux réponses me donnaient bien quelque crainte ; cependant elles ne me rebutèrent pas. J'eus bien occasion d'éprouver plus tard qu'une grande bonté de cœur se cachait sous cette rigidité apparente.

« Mon entrée au séminaire de Saint-Sulpice fut pour mon âme une époque de bénédiction et de joie. On me donna pour *ange* M. l'abbé Georges, aujourd'hui évêque de Périgueux. La grande charité avec laquelle il remplissait sa fonction, me confondait et me faisait aimer de plus en plus une religion qui inspire des sentiments si doux et si merveilleux. Et puis le silence qui se garde si bien au séminaire, ce recueillement intérieur qui se lit sur toutes les figures, et qui est comme le caractère spécial de ceux qui habitent cette sainte maison, tout cela me faisait le plus grand bien. Je me sentais dans un nouvel élément, je respirais à l'aise. Une seule chose me manquait dans ce commencement, c'est que j'ignorais complétement le moyen de faire oraison. Quoi qu'en eût dit d'abord M. Garnier, il me permit facilement de me lever après les autres, mais je me voyais ainsi privé des répétitions et explications de l'oraison qui se font le samedi matin. Ne pouvant faire mieux, je prenais mon *Manuel* entre les mains, et je faisais mon oraison en produisant successivement les actes que la méthode indiquait. Ce saint exercice si pénible en apparence m'était rendu agréable par l'onction de la grâce et il me fut très-salutaire. Vers Pâques je pus me lever avec les autres ; j'entendis les explications du samedi et dès lors je fis oraison avec plus de facilité et plus de fruits.

« Ainsi s'écoulèrent les premières années de mon séminaire. Tout allait selon mes désirs, lorsque peu de temps avant de recevoir le sous-diaconat, des attaques nerveuses se firent sentir avec violence. On différa donc mon ordination et M. le supérieur m'envoya à Issy, espérant que l'air de la campagne me serait salutaire. J'y demeurai jusqu'en 1837. »

L'abbé Libermann se trouvait alors de toute manière dans une

voie de douleurs, dans un chemin de croix. Son vieux père était mort vers 1833, après l'avoir déshérité et maudit; une cruelle maladie, dont on guérit difficilement, l'arrêtait à la porte du sanctuaire, et l'empêchait de devenir prêtre. Dans ce délaissement du calvaire, il sentait la vocation de se consacrer au service et au salut des âmes les plus délaissées en ce monde. Il en parlait à ses amis; deux s'associèrent aussitôt à sa pensée, l'abbé Frédéric Levavasseur et l'abbé Tisserand. Le premier, né de parents créoles à l'île Bourbon, avait quitté la carrière de l'école polytechnique pour entrer au séminaire; le second était originaire de Saint-Domingue. Tous trois étaient soumis à la même épreuve pour diverses causes, et se voyaient exposés à ne pouvoir pas continuer leurs études théologiques. Tous trois sentaient la même vocation, se dévouer au salut des âmes les plus abandonnées, notamment du peuple le plus abandonné entre tous les peuples de la terre, le peuple des nègres, dont les deux derniers avaient vu l'état misérable dans leur île. Mais comment s'y prendre? qui n ettre à la tête de l'entreprise? nul ne le sait. En 1838, l'abbé Libermann est appelé à Rennes pour diriger le noviciat des Eudistes. Bientôt il reconnaît par mille obstacles inattendus et étranges que Dieu l'appelle ailleurs. Mais où? il l'ignore. Vrai enfant d'Abraham, il était sorti de sa maison et de sa famille, sans savoir où il irait. En 1839, il partit de Paris un bâton à la main, comme était parti autrefois l'ancien Jacob, dont il avait quitté le nom au baptême, pour prendre ceux de François-Marie-Paul. Il allait à Rome, il montait à Béthel, à la maison de Dieu, pour consulter l'orale du Seigneur. Un ami s'était offert à l'accompagner dans ce voyage et à en payer tous les frais. Une fois arrivés à Rome, cet ami l'abandonne. Le pauvre minoré, sujet à l'épilepsie, se trouve donc là tout seul, sans ressource aucune, logeant dans une mansarde au quatrième étage, et réduit à mendier son pain. Il couchait sur la dure, ayant à peine un siége pour écrire sur ses genoux un mémoire avec ses développements à la Propagande touchant l'apostolat des nègres, ainsi que le commentaire des constitutions qui devaient être soumises à l'approbation du Saint-Siége.

Au bout de huit mois, il reçoit une lettre inattendue du cardinal-préfet de la Propagande, qui, en louant son zèle et celui de ses amis, déclare toutefois le projet ajourné, et donne à entendre qu'avant tout, il fallait que Dieu lui rendît la santé et lui permît d'aspirer au sacerdoce; sa lettre est du 6 juin 1840. L'abbé Libermann la transmit à ses amis; de part et d'autre, elle produisit un effet tout contraire du résultat qui paraissait inévitable. Au lieu de découragement, la confiance se ranima plus vive que jamais.

Et de fait, le jour des consolations était proche. L'abbé Libermann, plein de confiance en Notre-Seigneur et sa sainte Mère, fit le pèlerinage de Notre-Dame de Lorette, à pied et mendiant son pain. Il en revint complètement guéri, et les médecins n'hésitèrent plus à donner des témoignages suffisants pour lever l'irrégularité. En même temps, il apprend par une lettre de son frère que, grâce à des circonstances tout à fait providentielles, l'évêque de l'île Maurice négociait auprès de l'évêque de Strasbourg et auprès du Saint-Siége sa promotion aux ordres sacrés et son incorporation dans son diocèse. Voici l'explication de cet incident. Un des trois amis, l'abbé Frédéric Levavasseur, allait être ordonné diacre. Au milieu de sa retraite, un évêque missionnaire, de l'ordre de Saint-Benoît, Monseigneur Collier, visitant le séminaire de Saint-Sulpice et cherchant des auxiliaires, apprend qu'il y aura bientôt un diacre qui, par sa famille, appartient à son lointain diocèse de l'île Maurice. Une méprise avait confondu cette île avec celle de Bourbon. Mais le retraitant dut voir l'évêque missionnaire, qui l'embrassa comme l'un des siens avec tant d'effusion que tous les projets lui furent communiqués. Le prélat demanda en grâce d'être considéré comme le protecteur le plus dévoué du nouvel institut; il offrit d'obtenir pour ses premiers membres un asile au collége anglais de Douai, tenu par les religieux de son ordre, dont il avait fait partie lui-même, et s'empressa d'écrire à Rome pour obtenir du Pape les pouvoirs de s'attacher ces auxiliaires, et à Strasbourg, pour que l'abbé Libermann fût incorporé à son diocèse, et promu à ce titre aux ordres sacrés.

L'abbé Libermann, guéri par la protection de la sainte Vierge, revint donc à Strasbourg, entra au séminaire le mercredi des cendres 1841, y reçut le sous-diaconat à la Trinité, et le diaconat à la fête de Saint-Laurent. La Providence l'avait ramené en Alsace, comme pour y recruter des ouvriers évangéliques. Il eût même désiré établir à Strasbourg le berceau de sa future congrégation. La Providence en disposa autrement : dès le mois de septembre de la même année 1841, le noviciat du Saint-Cœur de Marie s'ouvrit à la Neuville, près d'Amiens, et le 22 du même mois l'abbé Libermann reçut la prêtrise des mains de Monseigneur Mioland, alors évêque d'Amiens, actuellement archevêque de Toulouse.

La fondation du noviciat datait de deux ans à peine, et déjà Saint-Domingue, l'Australie, l'île Maurice, l'île Bourbon avaient reçu des missionnaires du Saint-Cœur de Marie. Enfin, commença de s'accomplir un vœu que nous émettions dans ce temps-là même, t. XXV de cette histoire, livre 87. Après avoir exposé l'histoire de l'église des nègres d'Afrique, depuis la fin du quinzième siècle jusqu'à la

fin du dix-huitième, au commencement du règne de Louis XVI, nous terminions par ces réflexions : « Tels sont les derniers renseignements que nous sachions sur les chrétiens noirs du Congo. On y voit ces pauvres peuples, ces nègres d'Afrique, émigrés en d'autres royaumes, délaissés sans pasteurs pendant un siècle, conserver néanmoins la foi chrétienne, y conformer leur vie autant qu'ils peuvent. On les voit, à la seule annonce qu'un prêtre va venir dans le pays, on les voit tous, jeunes et vieux, prince et sujets, maîtres et esclaves, ne se possédant pas de joie, le recevant au chant des cantiques, et le conduisant dans leur église, dans la maison de Dieu où domine la croix. On voit les pauvres mères accourir de plusieurs journées, avec leurs enfants dans les bras et sur les épaules, pour leur procurer la grâce du baptême. Tout ce que demandent ces peuples délaissés, ce sont des prêtres, c'est un évêque. Pourquoi depuis si longtemps leurs cris ne sont-ils point entendus? Pourquoi n'y a-t-il pas une association de prières en leur faveur ! Pourquoi ni la Propagation de la foi ni aucune congrégation religieuse ne s'occupent-elles d'eux ? Pourquoi l'Église de Dieu paraît-elle insensible aux cris de ces peuples qui lui tendent les bras depuis des siècles? Pourquoi les apôtres de sa charité passent-ils à côté de ces nègres d'Afrique sans racheter leurs âmes, tandis que les négriers, les apôtres de la cupidité, savent y parvenir pour acheter leurs corps et les vendre esclaves? Pontifes, prêtres et enfants de Dieu et de son Église, n'oubliez plus vos frères du Congo [1].

Grâce à Dieu, qui suscite un juif de Saverne, un juif déshérité et maudit de son père, un juif homme de douleurs et d'infirmités, de patience et de compassion; grâce à Dieu qui appelle cet homme délaissé, qui l'appelle pour être le serviteur de ce qu'il y a de plus délaissé parmi les hommes, les vœux que nous formions pour les nègres de l'Afrique sont exaucés!

Les deux Guinées, septentrionale et méridionale, y compris le Congo, qui fait partie de la dernière; ces deux Guinées qui s'étendent jusqu'à onze cents lieues le long de l'Océan, sont ouvertes au zèle apostolique des prêtres, des frères et des sœurs du saint et immaculé Cœur de Marie. C'était le temps, vers 1840, où des bandes de noirs affranchis quittaient en assez grand nombre l'Amérique et se rassemblaient vers les côtes de la Guinée pour y former une république nommée *Libéria*. Un vicaire apostolique, monseigneur Baron, les avait suivis dans l'espoir de pénétrer avec eux au milieu des populations nègres. Il y vit de belles espérances, et vint à Rome et en

[1] t. 25, p. 658 — 672, 2e édition.

France chercher des coopérateurs. De plus en plus découragé, il arriva jusqu'à l'abbé Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires, qui s'empressa de lui dire que ses auxiliaires étaient prêts et l'attendaient à la Neuville, près d'Amiens. Sept missionnaires sont envoyés, mais dans une saison peu favorable; on ne connaissait pas encore les variétés du climat, ni les précautions à prendre pour les Européens; aussi, sur les sept missionnaires, cinq meurent presque en arrivant, un sixième perd courage, le vicaire apostolique reçoit une autre destination, un seul reste encore au poste, mais sans aucune communication. On le crut mort avec ses frères, et on le comprit pendant dix-huit mois dans la mémoire des défunts. Ce fut seulement en 1845 que l'abbé Schwindenhammer apprit à Rome que probablement il restait encore un missionnaire en Guinée. C'était l'abbé Bessieux, actuellement évêque de cette mission. Il avait écrit en Europe, on lui avait écrit en Guinée, mais les lettres n'étaient point parvenues : la correspondance entre les deux pays n'était pas encore régularisée.

Ce fut alors que cette vaste mission fut donnée à la congrégation naissante du Saint-Cœur de Marie. L'abbé Tisserand, l'un de ses membres les plus distingués, part seul sur le *Papin*, en qualité de préfet apostolique ; mais le ciel ne voulait encore que son sacrifice : une affreuse tempête éclate à la hauteur de Mogador; le péril de mort est imminent, soudain tout l'équipage tombe à genoux devant le missionnaire, qui leur donne une dernière absolution. Une seule âme reste à sauver, c'est un juif qui implore avec larmes la grâce du baptême. A peine l'a-t-il reçu que le navire disparaît dans les flots avec le missionnaire, le néophyte et presque tout l'équipage.

Trois évêques missionnaires, choisis dans la même congrégation, vont successivement travailler aux fondements de cette pénible mission. Le premier, monseigneur Truffet, quelques mois après son arrivée dans la Guinée, rend son âme à Dieu, martyr de ses mortifications plus encore que des ardeurs du climat. Les deux autres, monseigneur Bessieux et son coadjuteur monseigneur Kobès, jeune prêtre du diocèse de Strasbourg, tous les deux sacrés en 1848, continuent aujourd'hui encore avec prudence et courage l'œuvre de patience qui leur a déjà coûté de si douloureux sacrifices.

Pendant ce temps, leurs dignes coopérateurs assuraient de plus en plus la prospérité de la congrégation. De l'humble maison de la Neuville, le noviciat était passé dans la ville d'Amiens, pour de là se fixer définitivement dans l'ancienne abbaye cistercienne de Notre-Dame-du-Gard, au même diocèse. Bordeaux comptait également au nombre de son clergé des missionnaires du Saint-Cœur de Marie,

plus découragé, il
ame des Victoires,
ent prêts et l'atten-
ires sont envoyés,
aissait pas encore
our les Européens;
esque en arrivant,
e reçoit une autre
sans aucune com-
e comprit pendant
seulement en 1845
e probablement il
t l'abbé Bessieux,
it en Europe, on
point parvenues :
pas encore régu-

à la congrégation
rand, l'un de ses
pin, en qualité de
que son sacrifice :
gador; le péril de
e à genoux devant
olution. Une seule
c larmes la grâce
disparaît dans les
tout l'équipage.
ême congrégation,
cette pénible mis-
mois après son ar-
yr de ses mortifi-
Les deux autres,
neur Kobès, jeune
crés en 1848, con-
ge l'œuvre de pa-
ifices.
ssuraient de plus
mble maison de la
miens, pour de là
ercienne de Notre-
ptait également au
nt-Cœur de Marie,

tout dévoués aux classes pauvres et abandonnées. La bénédiction du Seigneur s'attachait évidemment aux œuvres de l'abbé Libermann.

Une œuvre, commencée depuis plus de cent cinquante ans, devait s'unir à l'œuvre nouvelle, afin de se compléter l'une l'autre. Un noble Breton, né à Rennes le 27 février 1679, Claude-François Poullart Desplaces, ayant achevé son cours de droit, devait prendre possession d'une charge de conseiller au parlement de Bretagne, lorsque, malgré les instances et les oppositions de ses parents il protesta solennellement qu'il se donnerait tout à Dieu dans l'état ecclésiastique. Entré au collége des Jésuites à Paris, il se consacra par vœu à la pratique de la pauvreté, et conçut le généreux dessein de quitter tout, parents, amis, honneurs, dignités, pour ne plus songer qu'au salut de son âme et à celui du prochain. D'abord, les pauvres Savoyards qu'il instruisait, puis l'assistance des écoliers qui, faute d'être secourus, étaient exposés à enfouir des talents dont l'Église pouvait tirer les plus grands avantages, telles furent les deux œuvres successives vers lesquelles se porta tout d'abord le zèle de sa charité pour le soulagement de ses frères; mais la seconde devint bientôt son œuvre de prédilection, sa pensée fixe et la règle de toute sa conduite. Les prêtres ainsi formés dans la communauté de l'abbé Desplaces, étaient spécialement destinés aux classes pauvres et délaissées. C'est alors qu'on le vit, foulant aux pieds tout sentiment de respect humain, et poussant jusqu'à l'héroïsme le dévouement de son humilité et de sa charité, rapporter chaque jour de la cuisine du collége des Jésuites, les restes qu'on y réservait pour sa petite communauté et ne se nourrir que du rebut des restes eux-mêmes.

Cependant le nombre des écoliers qu'il entretenait augmentant considérablement, il loua une maison dans la rue des Cordiers. Ce fut là comme le berceau de la communauté naissante du Saint-Esprit. On ne saurait dire combien il se donnait de peine et entreprenait de travaux, afin de pourvoir tout ensemble et à son bien spirituel et à son bien temporel. Tant de soins eurent bientôt consumé un homme, en qui la force et la santé ne répondaient pas au zèle qui l'animait. La nouvelle de sa mort prochaine réunit en un instant autour de l'humble serviteur de Dieu tout ce qu'il y avait dans Paris de personnes distinguées tant par leur naissance que par leur piété; et après avoir longtemps donné à ceux qui venaient s'édifier auprès de son lit de douleur, l'exemple le plus admirable de patience et de confiance en Dieu, il expira doucement le 12 octobre 1709, âgé de trente ans et sept mois.

Le nombre de sa communauté s'élevait alors à soixante-dix élèves. Une œuvre aussi sainte ne pouvait pas périr avec M. Desplaces. Sous

la sage et pieuse direction de l'abbé Bouïe, prêtre du diocèse de Saint-Malo, et soutenu par les aumônes des premières familles de France, l'œuvre se conserva et s'établit en 1733 dans le bâtiment qu'elle occupe encore aujourd'hui rue des Postes. A partir de cette époque, la congrégation définitivement établie et approuvée par monseigneur de Vintimille, archevêque de Paris, acquit un rapide accroissement. On vit en peu d'années les prêtres du Saint-Esprit, parmi lesquels on compta plusieurs vicaires apostoliques, évangéliser la France, les Indes, la Chine, le Canada, l'Acadie, les îles de Saint-Pierre et de Miquelon. En 1776, ils méritèrent d'être chargés d'entretenir vingt missionnaires et un préfet apostolique à Cayenne et à la Guyane française. Par suite de la révolution de 1789, la congrégation du Saint-Esprit, comme tant d'autres, vit tous ses biens confisqués et la plus grande partie de ses membres dispersés sans retour. Elle se releva pourtant d'un coup qui semblait devoir être pour elle l'heure de sa ruine. Après beaucoup de vicissitudes, elle reçut en 1816 la mission de fournir des prêtres pour les colonies françaises.

Mais au sortir de la grande révolution les difficultés étaient grandes, pour ne pas dire insurmontables. La congrégation du Saint-Esprit, réduite à un petit nombre, était dans une absolue impossibilité de suffire par elle-même à toutes les colonies. Elle se vit donc dans la fâcheuse nécessité de faire un appel aux ecclésiastiques des divers diocèses, qui voudraient aller, sans épreuve préalable, sans s'associer à la congrégation, sans lien par conséquent, et sans aucune dépendance, continuer dans les colonies françaises le ministère qu'ils exerçaient dans leur pays natal. Et encore cet appel, pour ainsi dire étouffé par les derniers bruits de la tempête révolutionnaire, ne fut-il que faiblement entendu. D'ailleurs, la plupart des évêques, n'ayant point assez de prêtres pour leur propre diocèse, n'étaient guère disposés à en céder les meilleurs. Aussi vit-on les colonies françaises languir dans un triste et inévitable abandon; et la congrégation du Saint-Esprit elle-même semblait de jour en jour perdre son ancien éclat et s'éteindre lentement dans les huit ou neuf membres qui lui restaient encore.

Dieu, qui avait suscité l'une et l'autre œuvre, l'une et l'autre congrégation dans un même but, secourir les âmes les plus délaissées, se servit de la révolution de 1848 pour les rapprocher l'une de l'autre et enfin les fondre en une. Cette union fut consommée par l'autorité apostolique vers la fin de cette année-là même, sous le titre de congrégation du Saint-Esprit et de l'immaculé Cœur de Marie.

Pendant la durée des négociations, le vicariat apostolique de l'île de Madagascar était devenu vacant par la mort de monseigneur Dal-

mont. L'abbé Monnet, supérieur de la congrégation du Saint-Esprit, fut choisi pour lui succéder, et l'abbé Libermann, désigné par l'unanimité, accepta la place de supérieur général des deux congrégations réunies. Mais ni l'un ni l'autre ne devaient porter longtemps le poids de leur nouvelle dignité. Monseigneur Monnet mourut en arrivant dans sa mission; et trois ans plus tard l'abbé Libermann, après une longue et cruelle agonie, allait recevoir dans le ciel la récompense d'une vie tout entière consumée, depuis sa conversion, au service de Dieu, et constamment remplie de douleurs, de sacrifices et de fatigues, qu'il se disait heureux mille fois de supporter pour le salut des âmes abandonnées. Mais avant sa mort, il avait eu le bonheur de voir ses vœux formés depuis si longtemps et ses projets si souvent abandonnés, de les voir enfin couronnés d'un plein succès, le 27 septembre 1850, par l'érection de trois évêchés, à la Basse-Terre dans la Guadeloupe, au Fort-de-France à la Martinique, et à Saint-Denis de l'île Bourbon. Sa mort, précieuse devant le Seigneur, arriva le 2 février 1852, fête de la présentation de Jésus au temple, pendant que la communauté, réunie au chœur pour les vêpres du jour, chantait ces paroles, très-distinctement entendues de la chambre de l'agonisant : *et exaltavit humiles*. Nous en fûmes témoin, étant dans ce moment là-même au pied du lit.

La mort du premier supérieur général ne ralentit pas l'accroissement de la nouvelle congrégation du Saint-Esprit et de l'immaculé Cœur de Marie. Il semble au contraire qu'une plus abondante bénédiction descende sur elle d'en haut. Sous la direction du second supérieur, l'abbé Schwindenhammer, ami et confident du premier, elle se développe comme un même ordre à trois chœurs : congrégation de pères, congrégation de frères, congrégation de sœurs. Les pères, missionnaires apostoliques, auxquels Pie IX, le père de la grande famille, donne à conquérir et à défricher une terre cent fois plus vaste que l'ancienne terre promise aux enfants d'Israël; une terre de onze à douze cents lieues de long, sur une largeur proportionnée. Les frères, missionnaires laïques, pour aider les pères, apprendre aux néophytes les arts de la civilisation chrétienne, et changer les déserts, les forêts, les marécages en paradis terrestres. Déjà un frère imprimeur est partie avec une typographie complète. Les sœurs, pour attirer les miséricordes du ciel sur la patrie des nègres, les attirer par la prière, les œuvres de charité et de mortification, l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement, l'oblation continuelle de soi-même à Dieu comme victime pour le salut des âmes les plus délaissées; et, si Dieu les y appelle, aller en Afrique même, fonder des communautés religieuses, pour affermir de plus en plus

le bien commencé par les missionnaires. Dès cette première année 1852, elles ont commencé deux et trois maisons en France. Toutes les âmes chrétiennes peuvent s'associer à cette grande expédition apostolique, à cette croisade universelle de piété, de charité, de prières, de bonnes œuvres, pour secourir, délivrer de l'empire de Satan, gagner à Dieu et au ciel, la portion jusqu'à présent la plus délaissée de l'humanité entière.

Voici maintenant ce que nous apprennent sur cette nouvelle terre promise, les missionnaires du Saint-Cœur de Marie établis depuis l'an 1843 dans la Guinée. L'un d'eux nous donne, le 29 novembre 1847, sur la Nigritie ou le pays des noirs, après trois ans de séjour, les renseignements qui suivent :

« Je voudrais, avant tout, pouvoir vous donner le chiffre exact de la population de la Nigritie; mais je dois avouer que nous manquons encore des données nécessaires pour faire ce calcul, même approximatif. Ce vaste territoire comprend une surface de neuf cents lieues, de l'est à l'ouest, sur sept cents lieues du nord au sud. On compte plus de onze cents lieues de côtes, à cause des sinuosités du littoral. Tout ce que j'ai vu me porte à croire le pays très-peuplé; partout où j'ai pu pénétrer, j'ai trouvé de nombreux habitants. Si l'on en croit la renommée, l'intérieur des terres possède plusieurs villes de vingt à trente mille âmes; quelques-unes même, m'a-t-on assuré, dépassent soixante mille. Vous savez, du reste, que les meilleurs auteurs évaluent à quatorze millions le nombre des noirs importés en Amérique, depuis le commencement de la traite jusqu'en 1826; une si grande quantité de malheureux, enlevés par l'injustice et la soif de l'or à leur patrie et à leurs familles, suppose un nombre bien considérable d'indigènes restés libres, dans leurs demeures inaccessibles aux cupides négriers.

« A l'exception d'une partie de la Sénégambie qui suit la loi du Coran, la presque totalité des peuples guinéens est abandonnée à l'idolâtrie et au fétichisme. Les sacrifices humains sont très-communs parmi eux. Quelques tribus sont de plus anthropophages. Le plus grand vice qu'on puisse reprocher aux Nègres, c'est la polygamie. Du reste, il y a une bien grande différence, sous le rapport des mœurs et de la probité, entre les noirs de l'intérieur et ceux qui, sur les bords de la mer, sont en relations fréquentes avec les Européens; ces derniers n'ont malheureusement appris à nos compatriotes, jusqu'à ce jour, qu'à boire de l'eau-de-vie, à fumer, et à commettre toute sorte d'excès. Le commerce avec les étrangers sera toujours un obstacle au succès de la mission. Nous désirons avec ardeur le moment où nous pourrons faire des établissements loin des

côtes et du scandale. Ici, comme partout où l'on ne vénère pas la très-sainte Vierge, la femme est l'esclave du mari; c'est elle qui fait tout l'ouvrage dans la maison et dans les champs, qui porte les fardeaux, qui est chargée des corvées les plus fatigantes, et cependant elle est méprisée; il n'y a pas même place pour elle à la table de son époux. Cette loi d'exclusion ne trouve d'exception que parmi les plus pauvres.

« Généreux, reconnaissant, hospitalier et naturellement religieux, tel m'a paru être le caractère général de nos chers noirs. Le plus souvent d'une taille élevée, d'un tempérament robuste, ils sont durs à la peine, se plaignent rarement, souffrent avec courage. S'agit-il de leur faire une opération douloureuse, il n'est pas nécessaire de les endormir avec de l'éther, ils se laissent couper un bras ou une jambe sans broncher. Ce qu'ils ont le plus en horreur est la servitude, quoique dans beaucoup de ces contrés ils vendent leurs prisonniers. Un capitaine demandait devant moi à un noir s'il voulait être esclave, ajoutant qu'il lui donnerait beaucoup d'argent. « Ton navire, fût-il plein d'or, répondit le noir, vaudrait-il ma liberté? »

« La sensibilité paraît être un des traits les plus marqués du Guinéen, sensibilité excessive qui dégénère aisément en susceptibilité, mais qui devient aussi reconnaissance affectueuse et dévouement sans bornes envers un bienfaiteur. Je ne pourrais vous dire combien ces bonnes gens s'attachent à ceux qui leur témoignent de l'intérêt. Quant au caractère hospitalier des noirs, nous en avons des preuves quotidiennes dans les courses que nous faisons dans leurs villages : partout nous sommes bien reçus; partout la table et le lit sont offerts au voyageur avec la plus aimable cordialité.

« Je crois pouvoir l'affirmer sans illusion, continue, le missionnaire, dès que les noirs connaîtront l'Évangile, et se seront décidés à l'embrasser, ils le pratiqueront avec ferveur et feront d'excellents néophytes. L'empressement qu'ils montrent à écouter nos conférences religieuses, le désir qu'ils témoignent d'avoir parmi eux des missionnaires pour leur parler de Dieu, nous font augurer que, lorsqu'on possédera bien leur langue, et qu'on sera parvenu à convertir quelques-uns de leurs chefs, ils se rendront en foule aux charmes de la divine parole et à la puissance de la grâce. Notre principal espoir est dans nos enfants, germe précieux du clergé indigène. Par eux, leurs pères seront initiés à notre sainte religion, et il y a lieu de croire qu'une fois Chrétiens, ceux-ci persévéreront avec courage dans la fidélité à leur croyance : car, sur quelques points de notre mission qui furent jadis évangélisés, les débris de ces anciennes chrétientés se tiennent séparés des idolâtres, ne se marient qu'entre eux, font

baptiser leurs enfants, construisent des chapelles où ils se réunissent pour prier en commun, élèvent des croix; en un mot, défendent leur foi avec énergie et contre l'abandon où ils sont voués, et contre les scandales dont ils sont témoins. Telles sont les dispositions qui nous font bien augurer de l'avenir.

« Partout j'ai vu les Guinéens désireux de s'instruire. « Venez avec nous, me disaient-ils, lorsque je passais devant leurs villages, il ne vous manquera rien, aucun soin ne nous coûtera, pourvu que vous nous tiriez de notre ignorance. » Pour ce qui regarde les enfants, je ne crains pas de dire que leurs moyens intellectuels égalent ceux de nos jeunes Européens. On en voit même qui ont un jugement et une pénétration plus qu'ordinaire. Le noir a généralement une mémoire très-heureuse : c'est un grand livre où tout ce qu'on inscrit reste gravé pour toujours. Il a surtout une facilité prodigieuse pour apprendre les langues. J'ai été fort surpris, en voyant des jeunes gens de dix-huit à vingt ans parler déjà quatre ou cinq dialectes différents. »

Le missionnaire Briot de la Maillerie donne ensuite quelques détails sur les deux pays où la mission a ses principaux établissements, le Gabon et Ndakar. Le Gabon est un fleuve sur la rive droite duquel, à vingt et quelques minutes de la ligne, s'élève la demeure des missionnaires. C'est l'un des points les plus salubres de cette côte d'Afrique. Dans le fleuve du Gabon, à huit ou neuf lieues de son embouchure, on voit l'île Koniket, de trois à quatre lieues de circuit. Déjà, sur l'une des quatre montagnes qui y élèvent leurs cimes, nous avons un petit établissement destiné à recevoir les prémices du clergé indigène. Au pied de ces montagnes est un village d'environ cent cinquante âmes. Son roi, nommé François, est le Gabonnais qui parle le mieux la langue française; il sait également l'anglais et le boulou. C'est un homme doux, poli, d'une humeur toujours égale et aux manières européennes. Il ne boit jamais de liqueur enivrante, et défend à ses enfants de toucher à l'eau-de-vie. Chéri de ses sujets, respecté de tous les peuples voisins, qui ont avec lui des relations suivies de commerce et d'amitié, il affectionne les missionnaires et se plaît à leur rendre service.

A Ndakar, notre résidence, les missionnaires possèdent une maison en pierre, bâtie par l'un d'eux, sur le bord de la mer, et au centre de plusieurs villages, dont la population réunie peut s'élever à huit mille âmes. Là est notre petit séminaire, composé d'une douzaine de pieux lévites, dont la docilité et la bonne conduite m'ont singulièrement édifié. Ils font de grands progrès dans leurs études. Gais et bruyants pendant la récréation, ils sont graves pendant les

ù ils se réunissent
un mot, défendent
nt voués, et contre
es dispositions qui

instruire. « Venez
nt leurs villages, il
ra, pourvu que vous
egarde les enfants,
ctuels égalent ceux
ont un jugement et
éralement une mé-
out ce qu'on inscrit
é prodigieuse pour
voyant des jeunes
cinq dialectes dif-

nsuite quelques dé-
aux établissements,
la rive droite du-
lève la demeure des
lubres de cette côte
uf lieues de son em-
re lieues de circuit.
nt leurs cimes, nous
s prémices du clergé
llage d'environ cent
t le Gabonnais qui
ment l'anglais et le
meur toujours égale
le liqueur enivrante,
Chéri de ses sujets,
vec lui des relations
les missionnaires et

possèdent une mai-
rd de la mer, et au
réunie peut s'élever
aire, composé d'une
onne conduite m'ont
ès dans leurs études.
t graves pendant les

temps de silence, et partout charitables les uns envers les autres. Mais c'est à l'église surtout qu'il faut voir comme ils sont recueillis. Après la célébration des saints mystères, on chante un cantique wolof à la louange de Marie. Quelle joie pour le missionnaire d'entendre bénir sa mère dans l'idiome des noirs! Oh! quand arrivera cette époque heureuse, où, dans les milliers de langues africaines, retentiront les louanges de Jésus et de Marie?

« A Ndakar le souvenir de monseigneur Truffet est gravé dans tous les cœurs. Pour moi, je regarde comme une grande grâce de Dieu d'avoir été envoyé dans cette station pour connaître un si saint évêque. Tous ses prêtres l'admiraient, tous lui étaient dévoués. Et les noirs, comme il les aimait, comme il en était chéri! Affligé de la manière révoltante avec laquelle on a jusqu'ici traité leur race, il n'oubliait rien pour leur témoigner toute la tendresse dont son cœur était rempli pour eux. Il ne pouvait souffrir d'être servi par des nègres : « Car, disait-il, trop longtemps ils ont été esclaves; c'est à leur tour d'être servis, et c'est à nous d'être leurs serviteurs. » Tous les soirs, après la récitation du bréviaire, il dirigeait sa promenade vers un des villages voisins. Aussitôt qu'il y entrait, les enfants accouraient à lui, le cernaient de toutes parts, et tendaient leurs petites mains pour recevoir des médailles. Monseigneur paraissait heureux de leur empressement; il les caressait, leur faisait réciter en wolof une courte prière; on eût dit le bon maître répétant ces douces paroles : *Laissez venir à moi ces petits.* Quand le prélat venait voir ses missionnaires alités, il les consolait en leur disant : « Courage, mes enfants, Dieu a pour agréables vos peines; je remarque que, depuis que vous êtes malades, la grâce agit plus fortement sur le cœur de nos pauvres noirs; c'est une prédication à laquelle ils ne peuvent résister. Parler peu, prier et souffrir, voilà pour le moment ce que le Seigneur demande de nous. » Hélas! nous ne nous attendions pas à perdre sitôt ce bon père [1]. »

Dans une autre lettre, le même missionnaire parle de son arrivée sur cette terre, de la première ordination qui y fut célébrée, et où il reçut lui-même le diaconat et enfin la prêtrise. « Ce fut au mois consacré à la bonne Mère et sous ses auspices, que le charmant petit navire, au nom bien plus charmant encore, *la Marie*, nous déposa sur le territoire wolof. Le 5 mai, nous nous mettions à genoux pour la première fois sur le rivage de notre nouvelle patrie; le 8, monseigneur prenait possession de son immense vicariat apostolique, au milieu de l'appareil le plus pittoresque. Nous le reçûmes

[1] *Annales*, t. 20, p. 311.

en procession sur le rivage, et une multitude innombrable l'y attendait aussi dans une impatience extraordinaire. A peine fut-il débarqué, qu'il disparut dans la foule; tout le monde se pressait et voulait le voir, et nous qui l'attendions avec le dais, la croix et la bannière, nous ne savions plus où le trouver. Tout le rivage retentissait des plus bruyantes clameurs. Ce n'était que détonations d'armes à feu annonçant la joie de ce bon peuple wolof, et, depuis quatre heures jusqu'à sept heures du soir, la côte ne cessa point de répéter ces roulements continus qui alarmèrent une tribu voisine. Elle croyait tout bonnement que c'était la guerre, et le lendemain ses ambassadeurs, agréablement surpris, prenaient part à la fête générale. »

L'ordination eut lieu le 29 mai et le 18 septembre. L'un des missionnaires y reçut le sous-diaconat et le diaconat; l'auteur de la lettre, le diaconat et la prêtrise. Les noirs étaient accourus dès la veille, et remplissaient l'église. Les ornements pontificaux de l'évêque, et surtout l'air angélique qui brillait sur son visage, les plongeaient dans une admiration extatique dont ils ne pouvaient revenir; le plus profond silence régnait dans l'assemblée. Mais la cérémonie à peine terminée, éclatent des transports impossibles à dépeindre : *Dieu, Dieu, Dieu seul est Dieu, Dieu seul est grand, puissant, miséricordieux. Dieu seul est Dieu, ô prodige! Dieu est là!* On vit surtout une pauvre femme qui en était hors d'elle-même. Jamais, disait-elle, elle n'avait rien contemplé de si beau, et elle commandait impérieusement qu'on la menât au ciel, et sur-le-champ. Les enfants du petit séminaire étaient dans une jubilation qui ne se peut traduire. On leur dit que pour la première ordination des prêtres noirs, ce serait une fête bien autrement solennelle; alors ce fut le comble de la joie; rien, ce semble, ne manquait plus à leur bonheur.

Le missionnaire ajoute à la fin de sa lettre : « Je ne vous parle pas de nos intéressants noirs; seulement, qu'on se le persuade bien, ils ne sont pas tels que la calomnie s'est plu si souvent à les peindre. Figurez-vous les temps antiques où les princes et les rois allaient bonnement, sans appareil et sans pompe. Imaginez-vous les chefs des peuples menant eux-mêmes leurs bœufs boire au ruisseau, et conduisant leurs chameaux aux pâturages, servant eux-mêmes leurs hôtes et leur apprêtant le kous-kous et le poisson. Représentez-vous surtout les princesses se levant avant l'aurore pour piler dans un tronc d'arbre assez artistement creusé, le dougoup qui fera la fête de la famille et des étrangers, et vous commencerez d'avoir une juste idée de nos chers Wolofs. Pour ce qui est du climat, je ne sais que vous en dire; mais il paraît que sur ce point l'on a encore beaucoup calomnié cette pauvre Afrique. Voici déjà cinq mois que nous

nombrable l'y atten-
A peine fut-il débar-
e se pressait et vou-
, la croix et la ban-
le rivage retentissait
tonations d'armes à
f, et, depuis quatre
ssa point de répéter
voisine. Elle croyait
lemain ses ambassa-
fête générale. »
mbre. L'un des mis-
nat; l'auteur de la
ent accourus dès la
pontificaux de l'évê-
on visage, les plon-
e pouvaient revenir;
. Mais la cérémonie
sibles à dépeindre :
rand, puissant, misé-
st là! On vit surtout
. Jamais, disait-elle,
mmandait impérieu-
np. Les enfants du
ne se peut traduire.
les prêtres noirs, ce
s ce fut le comble de
r bonheur.

« Je ne vous parle
se le persuade bien,
ouvent à les peindre.
s et les rois allaient
ginez-vous les chefs
oire au ruisseau, et
servant eux-mêmes
oisson. Représentez-
rore pour piler dans
igoup qui fera la fête
encerez d'avoir une
du climat, je ne sais
l'on a encore beau-
cinq mois que nous

sommes arrivés, et, sur sept que nous étions, il n'en est aucun qui soit malade : la plupart se portent tout aussi bien, et les autres mieux qu'en France [1]. »

Telles sont les nouvelles qu'on a reçues jusqu'à présent (novembre 1848), sur la mission des noirs d'Afrique ou de la Guinée.

Depuis cette époque, la mission des noirs prend chaque jour de nouveaux développements; mais aussi chaque jour, des nouvelles pertes viennent éclaircir les rangs des missionnaires. Le courage des survivants, bien loin de s'éteindre, puise dans ces douloureux sacrifices une nouvelle force, une plus vive confiance au secours de Notre-Seigneur et de sa sainte mère. Ils voient d'ailleurs des signes manifestes de la miséricorde divine sur l'infortuné peuple des noirs. La diminution très-notable partout, et la cessation presque entière en certains endroits, du funeste commerce des esclaves, est une véritable préparation à l'Évangile; ils sont évidemment plus attentifs, mieux disposés à écouter la parole de Dieu. Les lignes de communications établies dans le golfe de Guinée par les vapeurs anglais, semblent aux yeux de la foi un moyen que le Seigneur a disposé dans ses desseins éternels pour porter la lumière de la foi dans ces contrées, si peu connues jusqu'à présent. Les travaux qui se font sur les divers idiômes, depuis la Sénégambie jusqu'à la ligne, quelque soit le but des travaillants, ne sont-ils pas également une préparation à l'Évangile? On veut parler de l'étude des langues par la propagande protestante. Partout sur la côte on enseigne l'anglais pour le commerce; mais en même temps la plupart des ministres étudient les langues, les écrivent et les impriment. Or ces travaux, abrégeront de beaucoup les recherches des missionnaires catholiques.

En 1848, deux prêtres du Saint-Cœur de Marie arrivaient à Joal pour y commencer une mission que Dieu a bénie, et qui possède aujourd'hui (1852) une petite chrétienté de cent cinquante fidèles. La même année, par les travaux et le zèle apostolique de M. Ronarch, natif de Morlaix, s'établissait une autre mission à Sainte-Marie de Gambie. Mais ce fervent missionnaire y épuisa ses forces. Contraint de regagner le France, il y mourut quelques mois après son arrivée. Aujourd'hui, Sainte-Marie de Gambie possède une communauté de missionnaires et une communauté de religieuses de l'Immaculée Conception de Castres. Le bien s'y fait au milieu des protestants et l'œuvre de Dieu prend de jour en jour de plus profondes racines.

En 1850 fut fondé par l'abbé Arlabosse, notre ami particulier, la mission de Galam à cent cinquante lieues dans le Sénégal. Cette

[1] *Annales*, t. 20, p. 332.

mission a été fortement éprouvée par la mort de son intrépide fondateur et par la maladie de ses dignes coopérateurs. Mais la divine Providence manifeste clairement, là comme sur les autres points de cette terre infortunée, ses desseins miséricordieux, par la confiance et l'affection des peuples pour leurs missionnaires. Enfin l'an 1851, s'est fondée la mission de Grand-Bassam qui offre des espérances très-étendues pour l'avenir.

En résumé, la mission des deux Guinées a fait jusqu'ici de grands travaux. Le secours de l'imprimerie fera marcher plus rapidement cette œuvre, si délaissée jusqu'à nos jours, et toutefois si importante. On instruit dans ce moment en sept langues différentes, savoir : le Wolof, le Sérer, le Saracolé, l'Abulé, le Mpongue, le Bingue et le Bulu. La base est jetée; que Dieu donne du courage aux prêtres qui connaissent les besoins de la pauvre Afrique ; que Dieu y conserve ceux qui y travaillent depuis plusieurs années avec tant de zèle et de succès !

Le cap de Bonne-Espérance, depuis qu'il a passé des Hollandais aux Anglais, a vu s'établir un évêque catholique, avec quatre prêtres, une église, trois chapelles et une école. Il en est de même de l'Ile-de-France, actuellement l'île Maurice : depuis qu'elle a passé des Français aux Anglais, le chef de l'Église y a établi un évêque, qui n'avait encore, en 1840, que six prêtres pour une population catholique de quatre-vingt-cinq mille âmes. L'île de Bourbon, qui reste aux Français, avec une population aussi forte que celle de l'île-de-France, n'avait point d'évêque, mais seulement des prêtres. On dirait que la France attendait à céder ses îles et ses colonies à l'Angleterre, pour y établir quelque chose de définitif. Une mission s'est établie, l'an 1845, dans l'île de Madagascar.

En Abyssinie ou Éthiopie, nation chrétienne, mais peu instruite, d'environ deux millions d'âmes, deux pieux et courageux voyageurs français, MM. d'Abbadie, ont préparé les voies à trois missionnaires de Saint-Vincent de Paul, qui sont arrivés dans la capitale et ont commencé la réconciliation de cette antique chrétienté avec l'Église romaine. Un de ces missionnaires, M. de Jacobis, pour augmenter les bonnes dispositions des Abyssins, fit un voyage à Rome avec quelques-uns d'entre eux. De retour dans leur pays, voici ce qu'il en écrivait le 31 mai 1842 :

« Partout commencent à se révéler des dispositions heureuses pour le catholicisme. Les princes sont bienveillants; *Ubié* lui-même (l'un des rois), malgré sa cruauté, nous estime et nous aime; il reconnaît de quelle utilité notre ministère peut être à son pays, et nous assure qu'il aura bien du plaisir à nous voir, quand une fois il sera rentré

ort de son intrépide
érateurs. Mais la di-
e sur les autres points
lieux, par la confiance
res. Enfin l'an 1851,
offre des espérances

ait jusqu'ici de grands
cher plus rapidement
utefois si importante.
différentes, savoir : le
ngue, le Bingue et le
urage aux prêtres qui
que Dieu y conserve
avec tant de zèle et

passé des Hollandais
que, avec quatre prê-
Il en est de même de
depuis qu'elle a passé
y a établi un évêque,
ur une population ca-
'île de Bourbon, qu
forte que celle de l'île
ement des prêtres. Or
et ses colonies à l'An-
nitif. Une mission s'es

e, mais peu instruite
courageux voyageur
s à trois missionnaire
dans la capitale et on
hrétienté avec l'Égli
cobis, pour augmente
voyage à Rome ave
pays, voici ce qu'il e

positions heureuses pou
; *Ubié* lui-même (l'u
nous aime ; il reconna
on pays, et nous assu
une fois il sera rent

dans la libre possession de ses États. *Balagada*, gouverneur de plusieurs provinces, nous porte encore plus d'intérêt : « Venez, nous a-t-il dit, venez dans le pays que j'administre, et vous aurez toute liberté de prêcher la religion dont vous êtes les apôtres. » Des sentiments analogues se trouvent dans le cœur de *Sala-Sallassiè*, le plus sage des rois éthiopiens. A Gondar, *Rass* (roi du pays) nous protège ; l'*Iecchè*, qui est à la tête des moines, montre aujourd'hui un tel attachement pour notre culte, qu'il voulait, il y a peu de temps, faire avec un catholique le double pélerinage de Rome et de Jérusalem. Il n'est pas jusqu'à l'*Abouna* (l'évêque copte venu d'Alexandrie) qui ne se soit rapproché de nous depuis ses revers, et je ne doute pas qu'avec des présents de quelque valeur on ne fît tomber en lui tous les restes de la haine qu'il nous porte. Enfin, si des grands vous descendez aux peuples, vous les trouvez également inclinés vers le catholicisme ; la cause en est sans doute d'un côté dans les exemples que leur donnent à cet égard les puissances auxquelles ils sont soumis ; mais elle est aussi dans les récits merveilleux que font à leurs compatriotes les Abyssins conduits par nous à Rome. Encore sous l'impression des souvenirs qu'ils ont rapportés de leur voyage, ces bons néophytes s'en vont répétant partout ce qu'ils savent et ce qu'ils ont vu du Pape, des églises d'Italie et de la cour de Naples avec ses magnificences et sa foi. A ces tableaux, les populations se sentent transportées d'un religieux enthousiasme ; leurs préjugés s'évanouissent devant leur admiration, et, grâce à ces sentiments, le catholicisme, autrefois répudié comme la plus criminelle des hérésies, jouit maintenant de la même liberté que les autres religions établies dans le pays [1]. »

Dans l'intervalle, un des frères Abbadie entendait dire par des Musulmans et des païens que la majorité de la Haute-Éthiopie est chrétienne, mais privée de prêtres depuis deux cents ans. Il voulut s'en assurer. « Je me mis en route au mois d'avril dernier, dit-il dans une lettre du 19 octobre 1843 au comte de Montalembert, et traversai deux déserts effrayants par les meurtres qui s'y commettent journellement, mais qu'il est facile d'éviter quand on connaît d'avance le pays. Dans le Goudron, premier pays galla que nous foulâmes, se trouve une nombreuse population chrétienne. Choumi-Metcha, l'homme le plus riche du pays, et *oromo*, c'est-à-dire païen, me retint quinze jours chez lui, et, malgré l'éloignement de nos mœurs, nous devînmes amis. Je lui demandai plus d'une fois ce que ses compatriotes feraient à un homme de mon pays qui viendrait les bénir

[1] *Annales*, t. 16, p. 11.

et leur enseigner la foi du Gogam (pays chrétien de l'Abyssinie). « Nous le ferions asseoir à notre foyer, me dit-il, nous le défendrions de notre lance. Pour moi, le Ciel m'a fait riche, je lui donnerais une jolie terre, une maison et des esclaves. » — Un autre Goudron me disait : « Notre pays est devenu si riche et si peuplé, que nous ne tarderons pas à nous choisir un roi; nous aurons aussi à opter entre l'islamisme et l'Évangile, car la religion oromo (païenne) ne nous suffit pas. Nous penchons pour votre foi ; les Musulmans d'Essarya sont nos ennemis. » En quittant le Goudron, nous entrâmes dans Djomma, pays oromo où il y a aussi des Chrétiens. Il en est de même de Lofe et de Leka. Dans ce dernier pays, un guerrier vint un jour déposer sa lance et son bouclier à mes pieds, puis me montrant son *matet* (collier porté par les Chrétiens seulement), il me dit : « Mon nom est Walda Mikael (fils de Michel) ; j'ai un fils déjà grand qui n'a pas encore été baptisé; je voudrais l'envoyer avec vous au Gogam pour apprendre vos livres et la manière de trouver le jour de Pâques, car nous n'avons pas un prêtre chez nous. » En admirant son heureuse physionomie, je ne pus m'empêcher de dire tout bas ces paroles d'un saint Pontife qui voyait pour la première fois des enfants anglais, encore païens, dans le marché aux esclaves de Rome : « Faut-il que des créatures aussi belles soient sous la puissance du démon !... »

« Deux journées de marche nous menèrent jusqu'à Saka, demeure d'Abba-Bagibo, musulman et roi d'Essarya. Malgré les primes offertes pour l'apostasie, il y a encore ici une quarantaine de familles chrétiennes. Abba-Bagibo n'a pu attirer à lui que vingt familles les plus pauvres et les plus faibles. Les cent soixante ou cent quatre-vingts chrétiens qui restent vivent à part comme des proscrits : voici venir la quatrième génération qui n'a pas vu de prêtres, et les gens riches sont obligés d'envoyer leurs enfants au Gogam pour les faire baptiser ; car les Ethiopiens, comme vous savez, croient à tort que le baptême ne peut être administré par un laïque. C'est un vrai miracle, que la touchante persévérance de ces malheureux. Mais ce n'est pas tout : à côté d'Essarya est Nona, où les Chrétiens sont fort nombreux (près de trois cents feux). L'un d'entre eux, guerrier heureux, a acquis une grande prédominance dans Nona ; il est assez instruit pour calculer le jour de Pâques. On le voit célébrer avec ses coreligionnaires toutes les fêtes de l'église abyssine ; mais depuis plus de cent ans Nona n'a pas de prêtre, et pas un de ces Chrétiens n'a été baptisé. Je n'ai pas de renseignements sur les fidèles de Gouma et de Djomma, pays limitrophes de celui-ci. Gera, près Djomma, est un petit royaume indépendant; il renferme beaucoup de Chrétiens

en de l'Abyssinie).
ous le défendrions
e lui donnerais une
e Goudron me di-
, que nous ne tar-
ussi à opter entre
(païenne) ne nous
sulmans d'Essarya
ous entrâmes dans
tiens. Il en est de
un guerrier vint un
puis me montrant
ment), il me dit :
un fils déjà grand
oyer avec vous au
trouver le jour de
us. » En admirant
er de dire tout bas
a première fois des
é aux esclaves de
oient sous la puis-

jusqu'à Saka, de-
a. Malgré les primes
rantaine de familles
e vingt familles les
te ou cent quatre-
des proscrits : voici
prêtres, et les gens
ogam pour les faire
croient à tort que
e. C'est un vrai mi-
alheureux. Mais ce
les Chrétiens sont
entre eux, guerrier
s Nona ; il est assez
oit célébrer avec ses
e ; mais depuis plus
le ces Chrétiens n'a
idèles de Gouma et
près Djomma, est
ucoup de Chrétiens

et un prêtre. Non loin de là est Motcha, pays à langue sodoma, vaste, froid, populeux, rempli d'églises et de Chrétiens. Ces infortunés, qui n'ont pas un seul ministre de Dieu, mènent tous les dimanches leurs enfants et leurs troupeaux autour de leurs églises, et crient à tue-tête : « Nous t'invoquons, ô Marie ! » A l'est de Kafa, on rencontre huit à dix petits royaumes indépendants, dont les principaux sont Walama et Koulla. Ils ont une langue et une écriture à part, et se disent aussi Chrétiens ; mais on les visite peu, et les Musulmans qui m'ont renseigné savent peu de chose sur leur religion.

« A cinq petites journées d'ici (Saka), au-delà du fleuve Godjab, est Kafa, royaume si grand, qu'on met trois semaines à le traverser. C'est là que se réfugièrent, à l'approche des Gallas, les populations chrétiennes de race sidama qui occupaient tout le pays compris entre le septième et le dixième degré de latitude. Ce royaume est tout entier Chrétien. Il y a deux ou trois ans, des envoyés de Kafa parvinrent jusqu'à Gondar, et engagèrent fortement l'un des prêtres de la mission apostolique à les accompagner chez eux. Mais la distance à parcourir était considérable ; la mission était envoyée en Abyssinie, et non au Kafa ; la prudence et le devoir dictèrent un refus positif. »

Le voyageur français Antoine d'Abbadie se proposait de passer dans le royaume de Kafa pour y préparer les voies aux missionnaires ; mais le roi musulman d'Essarya le retenait sous divers prétextes. Déjà précédemment, ce musulman avait vendu fort cher, en une autre rencontre, le passage d'un prêtre abyssin ; aujourd'hui, il espérait échanger la personne du voyageur à des conditions beaucoup plus avantageuses. Les Chrétiens de Kafa raisonnent ainsi : « Cet étranger n'a pas de femme, donc il est un saint ; il sait lire, donc il est prêtre ; il est blanc, donc il est évêque, et pourra sacrer les prêtres dont nous avons tant besoin. » — Le rusé roi d'Essarya accréditait cette singulière opinion, car elle tendait à faire emplir ses trésors [1].

Ces heureuses nouvelles sont confirmées par une lettre des missionnaires de Jacobis, 18 juin 1843. On y lit : « Nous sommes restés quatre jours au camp du roi Oubié, nous avons été parfaitement accueillis et par lui et par son armée ; notre arrivé a même excité une grande joie ; les cadeaux que le souverain Pontife a envoyés à ce prince, ceux qui lui sont venus de la part du roi de Naples, les récits qu'il a entendus de la bouche de vingt-trois Abyssins qui revenaient de Rome, sur le caractère divin du successeur de saint Pierre, le te-

[1] *Annales*, t. 17, n. 101, p. 279.

naient dans une espèce d'extase qui partageait son cœur entre l'admiration et l'amitié. — Après ce bon accueil, je me suis mis en course avec l'intention de chercher dans les environs de Massowah un endroit propre à l'établissement d'un collége. J'aurais des nouvelles pleines d'intérêt à vous communiquer, mais les chaleurs excessives du mois du juillet dans ces contrées me rendent comme impossible un travail de longue haleine. Je veux seulement vous dire en toute hâte que le bon Dieu nous a amenés dans l'endroit le plus beau peut-être de l'Abyssinie. Là, nous avons trouvé dans le désert du *Samhas* deux ermites qui avaient la direction spirituelle de trois chrétientés inconnues et très-vastes. Ces ermites, que la grâce a amenés à la foi catholique, nous cèdent le poste qu'ils occupent actuellement, avec leurs immenses terrains presque tous déserts, mais charmants et fertiles ; ils nous abandonnent en outre la direction spirituelle de leurs chrétientés. Ce pays est complétement indépendant, et le plus convenable peut-être de toute l'Abyssinie pour l'éducation des jeunes gens [1]. »

D'un autre côté, nous avons vu le chef arabe de l'Égypte recevoir avec de grands honneurs l'envoyé du Saint-Siége, le légat apostolique, l'archevêque Auvergne d'Icone, faisant la visite de l'Égypte et de la Syrie. Grégoire XVI vient d'établir un évêque catholique à Alexandrie ; ce qui facilite aux Éthiopiens la communion avec le centre de l'unité, par suite de leurs anciennes relations avec le patriarche d'Alexandrie. L'évêque catholique du Caire, avec trente prêtres, gouvernait en 1840 un troupeau d'environ vingt mille Coptes ou vieux Égyptiens, troupeau fidèle qui s'augmente de jour en jour par la réunion d'autres Coptes engagés dans l'hérésie d'Eutychès, mais souvent plus par ignorance qu'autrement. Nous avons vu récemment le chef arabe de l'Égypte offrir au chef de l'Église catholique plusieurs colonnes de marbre pour la restauration de la basilique de Saint-Paul de Rome, et bâtir aux missionnaires et aux sœurs de Saint-Vincent de Paul un collége, des écoles et un hôpital dans Alexandrie même. A Tunis et à Tripoli, sept mille catholiques sont administrés par neuf religieux de Saint-François. A la fin de 1840, des sœurs de charité partaient de France pour aller s'établir à Tunis, avec l'agrément du gouvernement musulman de la régence. Il semblerait que la divine Providence veuille entourer la pauvre Afrique d'une enceinte de grâces et de miséricordes, pour lui inspirer de toutes parts la vie chrétienne.

Quant aux brebis perdues de la maison d'Israël, il y en a plu-

[1] *Annales*, t. 17, n. 101, p. 276—278.

sieurs qui sont revenues au vrai pasteur de leurs âmes, et adorent celui que leurs pères ont crucifié. Nous pourrions en citer un bon nombre. Mais comme la plupart vivent encore, nous croyons devoir nous en abstenir, pour ne pas les exposer à la persécution de leurs anciens coreligionnaires; car nous avons vu, au soixante-dixième livre de cette histoire, que, d'après les principes de leur Talmud et l'enseignement si conforme de leurs docteurs, les juifs ne peuvent et ne doivent pas plus se faire un scrupule de tromper et de tuer les Chrétiens, surtout les Chrétiens convertis du judaïsme, qu'ils n'ont de remords et de repentir d'avoir tué le Christ. Dans les principes talmudiques de leur morale, il n'y a que la prudence qui puisse les obliger de s'en abstenir.

Que tel soit encore le secret enseignement de la synagogue, un fait épouvantable est venu nous le révéler de nos jours: l'assassinat du père Thomas, capucin, par les principaux juifs de Damas, par ceux qui passaient pour les hommes de bien, et qui, depuis beaucoup d'années, témoignaient à ce religieux toutes sortes de politesses et de prévenances. Le cinq février 1840, il est appelé dans une maison juive sous prétexte de vacciner un enfant, opération dans laquelle il était fort habile. Le Père, trouvant l'enfant trop malade, veut se retirer, on l'invite à entrer dans la maison voisine, qui était celle de Daoud Harrari, le plus pieux des juifs de Damas, et que les Chrétiens mêmes regardaient comme un honnête homme. Le père Thomas, qui le comptait au nombre de ses amis, y entre sans aucune défiance, et y est reçu avec les amitiés ordinaires. C'était le soir. Bientôt s'y trouvent deux frères de Daoud, un de leurs oncles et deux autres juifs des plus notables de la ville. Tout d'un coup ils se jettent sur le père Thomas, lui mettent un bâillon dans la bouche, lui lient les pieds et les mains, et le transportent dans un appartement éloigné de la rue, en attendant que la nuit fût tombée et que tous les préparatifs fussent faits. Un rabbin étant survenu, on appelle un barbier israélite nommé Soliman: Viens, lui dit-on, égorger ce frère. Lui prétexte qu'il n'aura pas le courage de commettre ce meurtre, et s'y refuse. Alors on étend le père Thomas: le plus pieux et le plus honnête des juifs de Damas, Daoud Harrari, lui scie la gorge avec un couteau; cependant la main lui tremble, et il est remplacé par son frère Aaron. Le sang de la victime, dont Soliman tenait la barbe, est reçu dans un vase, mis dans une bouteille et envoyé au grand rabbin. Pour faire disparaitre les traces du meurtre, on brûle les habits du Père, ses chairs sont hachées en mille pièces, ses os brisés sous le pilon, et le tout jeté dans un égout qui passe sous la maison.

Cependant le domestique du père Thomas, ne le voyant pas revenir, s'informait de ce qu'il était devenu. On lui apprit qu'il était allé dans le quartier des juifs. Il y alla lui-même en demander des nouvelles dans une maison connue. Là, sept juifs des plus notables, et parmi eux trois rabbins, lui firent subir tout-à-fait le même sort qu'à son maitre.

La disparition subite du père Thomas et de son domestique éveilla bientôt l'attention générale. La voix publique des indigènes, Chrétiens et musulmans, en accusa aussitôt les juifs, leur imputant de faire des sacrifices humains. On citait telle et telle personne qui, avant l'arrivée des troupes égyptiennes en Syrie, avaient disparu dans leur quartier; telle et telle autre qui avaient failli devenir victimes du fanatisme de cette secte. Plusieurs de ces divers attentats, quoique connus et prouvés, étaient restés sans poursuite de la part de la justice, à cause de la prépondérance qu'avaient certains juifs dans le gouvernement. Cependant la justice du pays, informée par le consul de France, interroge d'abord le barbier Soliman, qui, après quelques dénégations, révèle les circonstances et les complices de l'assassinat. Ceux-ci, interrogés à leur tour, suivant les procédures ordinaires et légales du pays, font les mêmes aveux. On trouve dans l'égout indiqué par les coupables les débris du père Thomas, entre autres une partie de son crâne et un morceau de sa calotte. Toutes les pièces du procès sont envoyées à la cour de France.

A cette nouvelle, les juifs d'Europe jettent de hauts cris, non contre les coupables, mais contre la victime, mais contre le consul français, mais contre la justice. Ce vieillard vénérable, aimé et estimé des Chrétiens et des Musulmans, ils s'efforcent de le faire passer pour un mauvais homme, comme pour le tuer deux fois. Le consul français, qui a fait courageusement son devoir en dépit de leurs offres, de leurs promesses et de leurs menaces, ils en demandent la flétrissure et la destitution à son gouvernement. La justice de Damas, qui, suivant les formes ordinaires et légales du pays, met les assassins à la question, ils la traitent d'injustice. En même temps, ils offrent des sommes énormes aux employés des consulats français pour supprimer les pièces de la procédure. Ils envoient des négociateurs sur les lieux, qui finissent par obtenir des lettres du vice-roi d'Égypte, où il accorde la grâce des coupables, et défend de poursuivre le procès [1].

Il y a surtout un point de vue qui mérite d'être relevé. Les juifs

[1] Voir les détails de cette affaire dans l'*Ami de la Religion*, t. 105, comprenant les mois d'avril, mai et juin 1840; et t. 106, comprenant les trois mois qui suivent. On peut voir encore les mêmes pièces et quelques autres dans le journal l'*Univers* des mêmes mois.

d'Europe ont voulu représenter cette affaire comme une calomnie pareille à celles qu'on débitait contre les premiers chrétiens. Mais il s'y trouve une différence qui n'est pas médiocre. Malgré toutes les calomnies, les premiers chrétiens étaient poursuivis comme Chrétiens, non pas comme assassins ni voleurs, tandis que les juifs de Damas ont été poursuivis, non pas comme juifs, mais comme assassins. Et puis, ce qui n'est pas moins capital, les avocats des premiers chrétiens, tels que saint Justin et Tertullien dans leurs célèbres apologies, demandaient publiquement aux empereurs et aux magistrats, s'il se trouvait un Chrétien coupable de vol ou d'homicide, de ne pas l'épargner, mais de le punir dans toute la rigueur des lois, comme ayant violé et les lois de l'État et plus encore la loi du Christ. On aurait souhaité que les juifs d'Europe eussent tenu le même langage et la même conduite; car alors on aurait pu croire qu'ils repoussent sincèrement les principes inhumains de leur Talmud : alors, au lieu de l'aversion pour eux, que leur conduite et leur langage n'ont fait qu'augmenter dans bien des âmes, on aurait pu leur accorder l'estime et la considération qu'ils ambitionnent.

Vers le même temps, on vit arriver à Jérusalem, avec femme et enfants, un évêque luthéro-calviniste, envoyé par la papesse civile de l'église anglicane et le pape civil de l'église prussienne, pour donner à leurs églises bâtardes une apparence d'origine apostolique. Et cet évêque prussien, de fabrique anglaise, était un juif-protestant. Car protestant et juif ne s'excluent pas : de nos jours, la plupart des rabbins, comme la plupart des ministres protestants, ne croient pas plus les uns que les autres à la divinité du Messie, à la divinité de l'Écriture ou du baptême. Cette tentative de l'hérésie a provoqué un bien. Le 10 octobre 1847, notre Saint-Père le pape Pie IX donna la consécration épiscopale et conféra le pallium à monseigneur Joseph Valerga, nommé patriarche résident de Jérusalem, et qui, l'année précédente, avait souffert pour la foi à Mossul. Le nouveau patriarche a commencé la visite de son patriarcat. Il a même fait le voyage d'Europe, pour solliciter l'appui de la France catholique contre les menées schismatiques de la Russie. Les pères de la Terre-Sainte, dignes enfants de Saint-François, sont venus se recruter en France, et y ont établi deux couvents de leur ordre, dont l'un dans la ville d'Amiens. Enfin, dans le temps même où nous préparions la nouvelle édition de cette partie de notre histoire, un de nos amis et compatriotes, dont nous avons inséré une lettre à la fin du tome 21, le comte Charles de Coetlosquet, ancien sous-préfet de Lunéville, homme de foi, de science et de bonnes œuvres, est mort à Jérusalem, le jour même de la Toussaint, à la fin de son pèlerinage.

En revenant de Jérusalem à Rome, nous saluerons en passant les saintes églises dont nous n'avons encore rien dit. L'évêché de Chio, où les pères Capucins ont un hospice, et les missionnaires de Saint-Vincent de Paul une résidence. L'évêché de Famagouste, dans l'île de Chypre. L'archevêché de Sophia, vicariat apostolique de Philippopolis, dans la Romélie; mission desservie par les Liguoriens de Vienne. L'évêché de Nicopolis, dans la Bulgarie, desservi par les clercs réguliers de la Passion. L'évêché ou vicariat apostolique de Bosnie, qui compte environ cent trente mille catholiques administrés par les religieux de Saint-François, connus sous le nom de Frères-Mineurs de l'Observance. L'archevêché d'Antivari, sur la côte d'Albanie. L'évêché de Scutari et celui de Pulati, desquels plusieurs paroisses desservies par les religieux de Saint-François, connus sous le nom de Frères-Mineurs réformés. L'archevêché de Durazzo, les évêchés d'Alessio et de Scappa : tout cela dans l'Albanie moderne, principauté de Scanderbeg, l'ancienne Épire. L'archevêché de Scopia, vicariat apostolique de Servie, ainsi que l'évêché de Belgrade. Le vicariat apostolique de Valachie, dont l'évêque réside à Bucharest. La préfecture apostolique de Moldavie, desservie par les religieux de Saint-François, connus sous le nom de Mineurs-Conventuels, dont le supérieur réside à Yassi. Dans les îles Ioniennes, l'archevêché de Corfou et l'évêché de Zante.

Dans le royaume de Grèce, la délégation apostolique de la Grèce continentale. Le titulaire actuel est monseigneur l'évêque de Syra. Ses infatigables démarches ont régularisé l'administration religieuse du pays. Six missionnaires desservent l'église d'Athènes, celles du Pirée, de Nauplie et de Patras, et les deux chapelles de Navarin et d'Argos. Deux aumôniers sont attachés au service de la cour et des troupes allemandes : l'un d'eux visite la colonie d'Héraclée. — L'archevêché de Naxos. Les catholiques y ont eu beaucoup à souffrir, dans les dernières guerres, de la part des Russes et des Grecs schismatiques. Ils continuent d'environner de leurs respects le vénérable archevêque qui ne les a pas voulu quitter. Quelques chanoines le secondent. Les Jésuites ont à Naxos une résidence, et les Lazaristes une école de garçons; celle des filles est tenue par les religieuses ursulines. Ainsi la foi ressaisira, par le bienfait de l'éducation, l'avenir qu'on pensait lui arracher. Paros, où quelques familles demeurent attachées à l'unité, fait partie de ce diocèse. — L'évêché de Syra. Cette île, où la foi s'est merveilleusement conservée à travers tous les orages et toutes les menaces, est pour ainsi dire le catéchuménat du Levant; on y recueille les renégats repentants et les musulmans convertis des contrées environnantes. C'est aussi le foyer

naturel du prosélytisme ; un séminaire général pour la Grèce s'y est ouvert. — L'évêché de Tine et de Mycone, où il y a une résidence des Jésuites, un hospice des Franciscains réformés, un couvent d'Ursulines et un petit séminaire. L'évêque est en même temps administrateur du diocèse d'Andros, à peu près anéanti au siècle passé. — L'évêché de Santorin, où il y a une école tenue par les Lazaristes, autrement les missionnaires de Saint-Vincent de Paul.

Nous avons entendu l'Éternel, dans le quinzième livre de cette histoire, nous dire par un de ses historiens de l'avenir, par le prophète Isaïe : « Je viens, dit Jéhova, pour assembler toutes les nations et toutes les langues ; et ils viendront et ils verront ma gloire. J'élèverai un signe au milieu d'eux ; j'en choisirai quelques-uns qui auront été sauvés, pour les envoyer vers les nations de Tharsis (de la mer), en Phul (Afrique,) en Lud (Lydie), peuples armés de flèches, en Thubal (Italie, Espagne), en Javan (Ionie, Grèce), dans les îles les plus reculées, vers des hommes qui n'ont point entendu parler de moi, et qui n'ont point vu ma gloire, et ils annonceront ma gloire aux nations. Et ils amèneront vos frères du milieu de tous les peuples comme une offrande à Jéhova ; ils les amèneront sur des chevaux, dans des litières, sur des chars, sur des mules, sur des dromadaires, à ma montagne sainte, à Jérusalem, dit Jéhova, comme lorsque les enfants d'Israël portent un présent au temple de l'Éternel dans un vase pur. Et je choisirai parmi eux pour en faire des prêtres et des lévites, dit Jéhova ; car, comme les nouveaux cieux et la terre nouvelle que je vais faire subsisteront toujours devant moi, ainsi votre postérité et votre nom subsisteront toujours. De mois en mois, de sabbat en sabbat, toute chair viendra et m'adorera, dit CELUI QUI EST. On sortira et l'on verra les cadavres des violateurs de ma loi. Leur ver ne mourra point, et leur feu ne s'éteindra point, et ils seront en horreur à toute chair [1]. »

Il y a dix-neuf siècles, un de ces hommes de salut, choisis par l'Éternel pour annoncer sa gloire aux nations les plus lointaines, Paul, sur le point d'aller en Italie et en Espagne, écrivait du pays de Javan, de la Grèce, à l'Église naissante de Rome, dont alors déjà la foi était publiée par tout l'univers : « Il n'y a point de distinction entre le Juif et le Gentil, parce que tous n'ont qu'un même Seigneur, qui répand ses richesses sur tous ceux qui l'invoquent ; car tous ceux qui invoqueront le nom du Seigneur seront sauvés [2]. Mais comment l'invoqueront-ils, s'ils ne croient point en lui ? et comment croiront-ils en lui, s'ils n'en ont point entendu parler ? et comment en

[1] Isaïe. 66, 7—24. — [2] Joel 2-32.

entendront-ils parler, si personne ne leur prêche ? et comment y aura-t-il des prédicateurs, s'ils ne sont envoyés ? Selon ce qui est écrit : Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent l'Évangile de paix, qui annoncent les biens ! Mais tous n'obéissent pas à l'Évangile. C'est ce qui a fait dire à Isaïe : Seigneur, qui est-ce qui a cru à ce que nous avons fait entendre ? La foi vient donc de l'ouïe, et l'ouïe, par la parole de Dieu, le Christ. Mais ne l'ont-ils pas déjà ouïe ? Sans doute ; leur voix a retenti par toute la terre, et leur parole jusqu'aux extrémités du monde. Et Israël n'en a-t-il pas eu connaissance ? Moïse lui-même a dit le premier : Je vous exciterai à jalousie par un *non peuple*, je vous irriterai par une nation insensée. Isaïe dit encore plus hardiment : J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient pas, et je me suis fait voir à ceux qui ne demandaient point à me connaître. Et il dit contre Israël : J'ai tendu les bras durant tout le jour à ce peuple incrédule et rebelle à mes paroles [1].

Aujourd'hui encore, à Rome, on lit ces dernières paroles d'Isaïe sur un grand crucifix qui est à l'entrée du quartier des Juifs. Aujourd'hui encore, ce que saint Paul disait à Rome aux Juifs de son temps, peut s'appliquer à leurs descendants : L'Esprit-Saint a bien dit à nos pères par le prophète Isaïe : Va vers ce peuple et dis-lui : Vous entendrez de vos oreilles et vous ne comprendrez point ; vous regarderez de vos yeux et vous ne verrez point ; car le cœur de ce peuple s'est appesanti, leurs oreilles se sont fermées ainsi que leurs yeux, de peur que leurs yeux ne voient, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne, qu'ils ne se convertissent et que je ne les guérisse [2].

Vers la fin de 1841, un juif de Strasbourg, passant à Rome, lisait avec colère cette inscription sur le crucifix du quartier de ses coreligionnaires : J'ai tendu les bras durant tout le jour à ce peuple incrédule et rebelle à mes paroles. Quelques jours après, le vingt janvier 1842, ce juif se trouve par hasard dans une église de Rome, il tombe involontairement à genoux dans une chapelle, il est rencontré dans cette attitude par un compatriote, il se relève comme Saul sur le chemin de Damas, les yeux baignés de larmes, il se confesse Chrétien et catholique. Ce compatriote est le baron de Bussière, catholique fervent, qui lui avait fait promettre bon gré mal gré de porter sur lui une médaille de la sainte Vierge et la prière *Memorare*. Jusqu'au vingt janvier, le juif n'avait répondu que par des risées et des blasphèmes. Le compatriote l'avait recommandé aux prières d'un autre catholique fervent, le comte de Laferronnays,

[1] Rom. 10, 12-21 — [2] *Act.*, 28, 25-27.

ancien ambassadeur de France en Russie, qui mourut presque subitement le dix-sept du même mois. Le vingt, on préparait son service funèbre pour le lendemain dans l'église de Saint-André *delle fratte*, lorsque le juif s'y trouve changé miraculeusement. Les premiers mots du nouveau Saul à son compatriote furent : « Oh ! comme ce monsieur a prié pour moi ! — Ah ! que je suis heureux ! que Dieu est bon ! Quelle plénitude de grâces et de bonheur ! Que ceux qui ne savent pas sont à plaindre ! — J'étais depuis un instant dans l'église, lorsque tout d'un coup je me suis senti saisi d'un trouble inexprimable. J'ai levé les yeux ; tout l'édifice avait disparu à mes regards ; une seule chapelle avait, pour ainsi dire, concentré toute la lumière, et, au milieu de ce rayonnement, a paru debout, sur l'autel, grande, brillante, pleine de majesté et de douceur, la vierge Marie, telle qu'elle est sur ma médaille ; une force irrésistible m'a poussé vers elle. La Vierge m'a fait signe de la main de m'agenouiller, elle a semblé me dire : C'est bien ! Elle ne m'a point parlé ; mais j'ai tout compris. — O mon Dieu ! s'écriait-il encore, moi qui, une demi-heure auparavant, blasphémais encore ! moi qui éprouvais une haine si violente contre la religion catholique ! »

Ce juif de Strasbourg, Alphonse Ratisbonne, jeune, d'une fortune considérable, voulait voyager en Orient pour sa santé et son plaisir : à son retour, il devait épouser une de ses parentes, occuper une des positions les plus brillantes dans le monde. Devenu catholique d'une manière si extraordinaire, il a renoncé à tout et embrassé la vie religieuse dans la compagnie de Jésus.

Saint Paul, après avoir reproché leur endurcissement aux juifs de Rome, ajoutait : Apprenez donc que ce salut, qui vient de Dieu, est envoyé aux nations et qu'elles le recevront. Ce second prodige prédit par Isaïe et les autres prophètes en tant de manières, non-seulement nous le voyons de nos yeux, mais nous le sommes. En un mot, pour voir deux miracles toujours subsistant, et deux prophéties toujours s'accomplissant, nous n'avons qu'à jeter les yeux sur les juifs et sur nous, sur la synagogue d'Israël réprouvée, aveuglée depuis dix-neuf siècles, et sur l'Église des nations, devenue depuis dix-neuf siècles la lumière du monde. Rome présente et résume ces deux miracles sous toutes leurs faces : l'un dans le quartier des Juifs, l'autre dans le collége de la Propagande.

Ce dernier établissement, fondé par le pape Urbain VIII en 1627, est destiné aux jeunes gens des nations étrangères, et surtout des nations orientales, qui se disposent à l'état ecclésiastique. Par ordre d'Alexandre VII, tous les élèves de la Propagande s'obligent par serment à n'embrasser aucun ordre régulier sans la permission du

Saint-Siége, à entrer dans les ordres sacrés sur l'avis de la congrégation de la Propagande, et à prêcher l'Évangile dans leur pays. Ces jeunes gens, envoyés la plupart par les missionnaires, ne dépensent rien ni pour leur voyage, ni pour leur entretien, ni pour leur éducation, ni pour leur retour : la charité apostolique se charge de tous les frais. L'étude des sciences sacrées et profanes, enseignées par des maîtres habiles, occupe tous leurs moments : une vaste bibliothèque et un riche musée sont à leur disposition. Le collége de la Propagande possède aussi une imprimerie composée de toutes sortes de caractères étrangers, pour éditer les missels, bibles, catéchismes et autres livres à l'usage des peuples nouvellement convertis. Ses nombreux appartements servent d'hôtellerie aux nouveaux chrétiens et aux pauvres évêques qui se rendent à Rome. Depuis sa fondation, la Propagande a été une pépinière de missionnaires zélés, de vicaires apostoliques, d'évêques, d'archevêques et de martyrs.

La fête patronale de la maison, c'est l'Épiphanie, première manifestation du Sauveur aux nations étrangères. Ce jour-là les prêtres des différents rites de l'Orient et de l'Occident, qui se trouvent à Rome, viennent offrir le saint sacrifice dans le cénacle d'où partent incessamment les apôtres de toutes les nations. Vous voyez successivement à l'autel un prêtre ou évêque grec, arménien, copte, maronite, syriaque, avec leurs ornements et leurs cérémonies variées, mais dont le fond est le même. L'office achevé, ils se réunissent dans une même salle pour célébrer ensemble les agapes ou repas de charité. Autour d'une vaste table, on voit ces prêtres de toutes les parties du monde qui viennent de consommer la même victime sur le même autel, on les voit rompre le même pain et offrir le spectacle de cette grande fraternité que le christianisme seul a pu réaliser sur la terre. Occidentaux et Orientaux, Grecs, Arméniens, Coptes, Maronites, frères qui ne s'étaient jamais vus et qui probablement ne doivent plus se revoir, tous mangent le même pain, parlent la même langue, éprouvent les mêmes sentiments.

Pour compléter le spectacle de l'unité vivante du catholicisme, aux agapes succède la *fête des langues*. En présence des cardinaux et d'une docte assistance, les jeunes élèves de la Propagande viennent célébrer les mystères de l'Épiphanie dans les langues de tous les peuples. On entend tour à tour l'hébreu, le syriaque, le samaritain, le chaldéen, l'arabe, le turc, l'arménien, le persan, le sabéen, le grec, le péguan, le tamoul, le kurde, le géorgien, l'irlandais, l'écossais, l'illyrien, le bulgare, le polonais, l'allemand, l'anglais, le hollandais, l'indien, l'espagnol, le portugais, le français, l'albanais, le copte, l'éthiopien et le chinois de toutes les espèces. Chaque parti

avis de la congré-
dans leur pays.
sionnaires, ne dé-
entretien, ni pour
ostolique se charge
ofanes, enseignées
ments : une vaste
position. Le collége
omposée de toutes
ssels, bibles, caté-
llement convertis.
ux nouveaux chré-
me. Depuis sa fon-
sionnaires zélés, de
de martyrs.
ie, première mani-
jour-là les prêtres
qui se trouvent à
ônacle d'où partent
ous voyez successi-
, copte, maronite,
nies variées, mais
éunissent dans une
pas de charité.
outes les parties du
ctime sur le même
e spectacle de cette
réaliser sur la terre.
Coptes, Maronites
ent ne doivent plus
la même langue.

e du catholicisme
ce des cardinaux et
ropagande viennent
angues de tous les
que, le samaritain
rsan, le sabéen, le
, l'irlandais, l'écos
d, l'anglais, le hol
nçais, l'albanais,
ces. Chaque parti

de l'univers a là ses représentants et ses organes, proclamant, chacun dans son idiome, la grande unité catholique. C'est vraiment comme au jour de la Pentecôte à Jérusalem, où se trouvaient des *hommes de toutes les nations qui sont sous le ciel, proclamant en leurs langues la grandeur de Dieu*. Les assistants voient avec attendrissement ces enfants de diverses parties du monde, venus de cinq à six mille lieues de leur berceau, pour se préparer à l'apostolat et au martyre, à prêcher par toute la terre l'unité de foi, d'espérance et de charité dans la diversité des langues, et à sceller cette prédication de leur sang.

A Rome, cette grande unité catholique se voit sans cesse en action. Là, comme dans leur centre vivant, se rencontrent l'évêque, le missionnaire de la Scandinavie, de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande, de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Océanie, avec l'évêque, avec le missionnaire de l'Égypte, du Liban, de la Chaldée, de l'Inde, du Tibet, de la Mandchourie, de la Chine, de la Corée, du Japon. Tous y viennent à leur chef, au vicaire du Christ, demander pouvoir, aide et conseil, pour fonder de nouvelles églises, de nouveaux évêchés, et dans les forêts du Nouveau-Monde, et dans les îles de l'Océan, et dans les provinces populeuses de la Chine, et dans toutes les régions de l'univers. Là, toutes les nations civilisées sont continuellement présentes par leurs ambassadeurs.

Dans le volume précédent, dans le siècle passé, nous avons vu le Portugal et l'Espagne, autrefois si dévoués à l'Église de Dieu et si magnifiquement récompensés en puissance et en gloire, nous les avons vus tracassant le vicaire du Christ, persécutant les religieux les plus zélés et les plus exemplaires. L'Espagne et le Portugal ont été punis de leur dégénération : l'Espagne et le Portugal ont été privés de leurs grandes colonies, où trop souvent ils envoyaient le rebut de leurs familles pour évêques et pasteurs des âmes, ou plutôt collecteurs et dissipateurs des revenus ecclésiastiques. L'Espagne et le Portugal, plus ou moins brouillés avec le centre de l'unité catholique, se sont brouillés chacun avec soi-même ; l'Espagne et le Portugal se sont déchirés par des guerres civiles, par des révolutions incessantes, guerres et révolutions émanées du trône et de la noblesse : du trône divisé contre lui-même, de la noblesse gangrenée plus ou moins d'irréligion. Aujourd'hui, l'Espagne et le Portugal paraissent vouloir sincèrement se réconcilier avec le centre de l'unité catholique. Dans l'un et l'autre pays on a pris des arrangements avec le Saint-Siége, pour arrêter la déprédation des biens ecclésiastiques, remplir les siéges épiscopaux de bons pasteurs, restaurer les séminaires et l'éducation cléricale. Puissent les clergés d'Espagne et de Portugal, qui, eux aussi, s'étaient laissé infecter plus ou moins

par le venin du jansénisme, puissent-ils, régénérés par la tribulation et les épreuves, revenir pour jamais aux saines doctrines et aux saines vertus de leurs ancêtres, saint Thomas de Villeneuve, saint Turibe de Lima, Barthélemi des Martyrs, saint François Xavier, saint Ignace de Loyola, saint Pierre d'Alcantara, saint François de Borgia, saint Jean de la Croix et sainte Thérèse ! Puisse en particulier le clergé portugais réparer, par le zèle de nouveaux apôtres, les maux et les scandales que le clergé dégénéré de l'Inde portugaise y a causés par le schisme ! C'est le moyen de ranimer la gloire éclipsée de leur patrie déchue.

Dans un consistoire du 3 juillet 1848, notre saint Père le pape Pie IX institua des évêques pour les diocèses suivants : Ségovie et Calahorra dans la Vieille-Castille, Tortose et Vich en Catalogne, Porto-Ricco dans l'Amérique du nord, Cuença et Saint-Charles d'Ancud de Chiloé dans l'Amérique méridionale, ce dernier siége de nouvelle création. Tout récemment, de concert avec le gouvernement espagnol, le Saint-Siége a établi une nouvelle organisation des églises d'Espagne.

Nous avons vu combien l'Église catholique est persécutée en Russie. Il paraîtrait qu'on peut espérer des jours meilleurs. Dans le même consistoire du 3 juillet, Pie IX a institué des évêques pour plusieurs églises de l'empire russe : l'église métropolitaine de Mohilow, les diocèses unis de Lucéoria et Zitomeritz en Volhynie, le diocèse de Vilna en Pologne, et enfin un coadjuteur, avec future succession, de l'archevêché de Mohilow. Le Pape fit connaître en même temps aux cardinaux la conclusion d'un concordat avec la Russie, non pas sur tous les points en litige, mais sur ceux-là seulement où les négociateurs étaient tombés d'accord. Ce concordat, signé à Rome le 3 août 1847 entre le cardinal Lambruschini et les comtes Bloudoff et Boutenieff, est en trente-un articles.

Art. 1er. Sept diocèses catholiques romains sont établis dans l'empire des Russies : un archevêché et six évêchés, savoir : l'archidiocèse de Mohilow, embrassant toutes les parties de l'empire qui ne sont point contenues dans les diocèses ci-dessous nommés. Le grand-duché de Finlande est également compris dans cet archidiocèse. — Le diocèse de Vilna, embrassant les gouvernements de Vilna et de Grodno dans leurs limites actuelles. — Le diocèse de Telsca ou Samogitie, embrassant les gouvernements de Courlande et de Kowno. — Le diocèse de Minsk, embrassant le gouvernement de Minsk dans ses limites d'aujourd'hui. — Le diocèse de Lucéoria et de Zytomeritz, composé des gouvernements de Kiovie et de Volhynie. — Le diocèse de Kaminiec, embrassant le gouvernement de Podolie. —

Le nouveau diocèse de Kherson, qui se compose de la province de Bessarabie, des gouvernements de Khersonèse, d'Ecatherinoslaw, de Tauride, de Saratow et d'Astracan, et des régions placées sous le gouvernement général du Caucase.

Art. 2 et 3. Des lettres apostoliques, sous le sceau de Plomb, établiront l'étendue et les limites des diocèses comme il est indiqué dans l'article précédent. Les décrets d'exécution comprendront le nombre, le nom des paroisses de chaque diocèse, et seront soumis à la sanction du Saint-Siége. — Le nombre des suffragances qui ont été établies par lettres apostoliques de Pie VI en 1789, est conservé dans les six diocèses anciens.

Art. 4-10. La suffragance du diocèse nouveau de Kherson sera dans la ville de Saratow. — L'évêque de Kherson aura un traitement annuel de quatre mille quatre cent quatre-vingts roubles d'argent. Son suffragant jouira du même traitement que les autres évêques suffragants de l'empire, c'est-à-dire de deux mille roubles d'argent. — Le chapitre de l'église cathédrale de Kherson se composera de neuf membres, savoir : deux prélats ou dignités, le président et l'archidiacre ; quatre chanoines, dont trois rempliront les fonctions de théologal, de pénitencier et de curé ; et trois mansionnaires ou bénéficiers. — Dans le nouvel évêché de Kherson il y aura un séminaire diocésain ; des élèves, au nombre de quinze à vingt-cinq, y seront entretenus aux frais du gouvernement, comme ceux qui jouissent de la pension dans les autres séminaires. — Jusqu'à ce qu'un évêque catholique du rite arménien soit nommé, il sera pourvu aux besoins spirituels des Arméniens catholiques vivant dans le diocèse de Kherson et de Kaminiec, en leur appliquant les règles du chapitre neuf du concile de Latran, en 1215. — Les évêques de Kaminiec et de Kherson fixeront le nombre des clercs arméniens catholiques qui devront être élevés dans leurs séminaires aux frais du gouvernement. Dans chacun desdits séminaires il y aura un prêtre arménien catholique pour instruire les élèves arméniens des cérémonies de leur propre rite. — Toutes les fois que les besoins spirituels des catholiques romains et arméniens du nouvel évêché de Kherson le demanderont, l'évêque pourra, outre les moyens employés jusqu'ici pour subvenir à de tels besoins, envoyer des prêtres en qualité de missionnaires, et le gouvernement fournira les fonds qui seront nécessaires à leur voyage et à leur nourriture.

Art. 11 et 12. Le nombre des diocèses dans le royaume de Pologne reste tel qu'il a été fixé dans les lettres apostoliques de Pie VII, en date du trente juin 1818. Rien n'est changé quant au nombre et

à la dénomination des suffragances de ces diocèses. — La désignation des évêques pour les diocèses et pour les suffragances de l'empire de Russie et du royaume de Pologne, n'aura lieu qu'à la suite d'un concert préalable entre l'empereur et le Saint-Siége pour chaque nomination. L'institution canonique leur sera donnée par le Pontife romain selon la forme accoutumée.

Art. 13-20. L'évêque est seul juge et administrateur des affaires ecclésiastiques de son diocèse, sauf la soumission canonique due au Saint-Siége apostolique. — Les affaires qui doivent être soumises préalablement aux délibérations du consistoire diocésain, sont, etc. — Les affaires sus-indiquées sont décidées par l'évêque après qu'elles ont été examinées par le consistoire, qui n'a cependant que voix consultative. L'évêque n'est nullement tenu d'apporter les raisons de sa décision, même dans le cas où son opinion différerait de celle du consistoire. — Les autres affaires du diocèse, qualifiées d'*administratives*, et parmi lesquelles sont compris les cas de conscience, de for intérieur, et, comme il a été dit plus haut, les cas de discipline soumis à des peines légères et à des admonitions pastorales, dépendent uniquement de l'autorité et de la décision spontanée de l'évêque. — Toutes les personnes du consistoire sont ecclésiastiques; leur nomination et leur révocation appartiennent à l'évêque; les nominations sont faites de manière à ne pas déplaire au gouvernement. — Le personnel de la chancellerie du consistoire sera confirmé par l'évêque, sur la présentation du secrétaire du consistoire. — Le secrétaire de l'évêque chargé de la correspondance officielle et de la correspondance privée est nommé directement et immédiatement par l'évêque; il peut être pris, selon le plaisir du même évêque, parmi les ecclésiastiques. — Les fonctions des membres du consistoire cessent dès que l'évêque meurt ou se démet de l'épiscopat, et aussi dès que l'administration du siége vacant finit.

Art. 21-29. L'évêque a la direction suprême de l'enseignement, de la doctrine et de la discipline de tous les séminaires de son diocèse, suivant les prescriptions du concile de Trente, chapitre dix-huit, session vingt-troisième. — Le choix des recteurs, inspecteurs, professeurs pour les séminaires diocésains est réservé à l'évêque. Avant de les nommer, il doit s'assurer que, sous le rapport de la conduite civile, ses élus ne donneront lieu à aucune objection de la part du gouvernement. — L'archevêque métropolitain de Mohilow exercera, dans l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, la même autorité que chaque évêque dans son séminaire diocésain. Il est l'unique chef de cette académie, il en est le suprême directeur. Le conseil ou la direction de cette académie n'a que voix consultative. — Le

choix du recteur, de l'inspecteur et des professeurs de l'académie sera fait par l'archevêque, sur le rapport du conseil académique. — Les professeurs et professeurs-adjoints des sciences théologiques seront toujours choisis parmi les ecclésiastiques. Les autres maîtres pourront être choisis parmi les laïques professant la religion catholique romaine. — Les confesseurs des élèves de chaque séminaire et de l'académie ne prendront aucune part dans la direction disciplinaire de l'établissement. Ils seront choisis et nommés par l'évêque ou archevêque. — Après la nouvelle circonscription des diocèses, l'archevêque, assisté du conseil des ordinaires, arrêtera une fois pour toutes le nombre d'élèves que chaque diocèse pourra envoyer à l'académie. — Le programme des études pour les séminaires sera réglé par les évêques. L'archevêque rédigera celui de l'académie, après en avoir conféré avec le conseil académique. — Lorsque le règlement de l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg aura subi les modifications conformes aux principes dont il a été convenu dans les précédents articles, l'archevêque de Mohilow enverra au Saint-Siége un rapport sur l'académie, comme celui qu'a fait l'archevêque Koromanski, lorsque l'académie ecclésiastique de cette ville fut rétablie.

Art. 30 et 31. Partout où le droit de patronat n'existe pas, ou a été interrompu pendant un certain temps, les curés de paroisse sont nommés par l'évêque; ils ne doivent point déplaire au gouvernement, et avoir subi un examen et un concours selon les règles prescrites par le concile de Trente. — Les églises catholiques romaines sont librement réparées aux frais des communautés ou des particuliers qui veulent bien se charger de ce soin. Toutes les fois que leurs propres ressources ne suffiront pas, ils pourront s'adresser au gouvernement impérial pour en obtenir des secours. Il sera procédé à la construction de nouvelles églises, à l'augmentation du nombre des paroisses, lorsque l'exigeront l'accroissement de la population, l'étendue trop vaste des paroisses existantes ou la difficulté des communications.

Tels sont les articles arrêtés par ce concordat avec la Russie. « Mais, dit le Pape dans son allocution aux cardinaux, beaucoup d'autres choses, et de la plus grande importance, restent encore, que dans le traité les plénipotentiaires n'ont pu mener à fin, et qui cependant excitent nos plus vives sollicitudes et nous remplissent d'angoisse; car elles touchent au plus haut degré à la liberté de l'Église, à ses droits, à ses fondements et au salut des fidèles de ces contrées. Nous voulons parler de la véritable et entière liberté à assurer aux fidèles, de pouvoir, dans les choses relatives à la religion, communiquer sans aucun obstacle avec ce Siége apostolique, centre de l'u-

nité et de la vérité catholiques, père et maître de tous les fidèles; sur ce point quelle n'est pas notre douleur! Chacun peut aisément le comprendre, en se rappelant les réclamations multipliées que ce Siége apostolique n'a cessé de faire entendre dans la diversité des temps, pour obtenir cette libre communication des fidèles, non-seulement en Russie, mais encore en d'autres contrées où, en certaines affaires de religion, elle est empêchée, au grand détriment des âmes. Nous voulons parler des biens à restituer au clergé; nous voulons parler de la personne laïque, choisie par le gouvernement, à faire éloigner des consistoires des évêques, afin que dans ces assemblées les évêques aient toute leur liberté; nous voulons parler de la loi d'après laquelle, dans cet empire, les mariages mixtes ne sont reconnus valides qu'après avoir été bénis par le prêtre catholique gréco-russe; nous voulons parler de la liberté que les catholiques devraient avoir, de faire examiner et juger leurs causes matrimoniales, en matière de mariages mixtes, par un tribunal ecclésiastique catholique; nous voulons parler de diverses lois, en vigueur dans ce pays, qui fixent l'âge requis pour la profession religieuse, qui détruisent entièrement les écoles dans les familles d'ordres religieux, qui écartent absolument les supérieurs provinciaux, qui défendent et interdisent la conversion à la religion catholique.

« Une immense sollicitude nous presse encore pour tous ces fils bien-aimés de l'illustre nation ruthérienne, qui, ô douleur! par la malheureuse et à jamais déplorable défection de quelques évêques, sont misérablement dispersés dans ces vastes régions, dans l'état le plus lamentable, et exposés pour leur salut aux plus grands périls; car ils n'ont pas d'évêques pour les gouverner, pour les conduire aux pâturages salutaires et dans les voies de la justice, pour les fortifier par les secours spirituels, pour les défendre des piéges trompeurs que leur tendent des ennemis pleins d'astuce.... Les prêtres latins, nous en avons la confiance, emploieront tous leurs soins et toutes les ressources de leur sagesse pour donner les secours spirituels à ces très-chers fils; mais, du fond intime de notre cœur, nous exhortons avec ardeur, avec amour dans le Seigneur, et nous avertissons les Ruthéniens eux-mêmes de demeurer fidèles et inébranlables dans l'unité de l'Église catholique, ou, s'ils ont eu le malheur de s'en éloigner, de revenir au sein de la plus aimante des mères, de recourir à nous qui, avec l'aide de Dieu, sommes prêt à faire tout ce qui peut assurer leur salut éternel [1]. »

Depuis la conclusion du concordat, l'empereur de Russie a donné

[1] *Ami de la Rel.*, t. 138, p. 217, 229 et 913, 22 et 23 juillet, 29 sept. 1848.

son consentement à ce que le nouvel évêque de Kherson eût un second suffragant, et de plus à ce que dorénavant les causes matrimoniales et les autres causes ecclésiastiques, soit dans l'empire de Russie, soit dans le royaume de Pologne, après la première sentence rendue par l'ordinaire propre, seront portées en second degré de juridiction au tribunal du métropolitain, ou à l'évêque le plus voisin, si c'est le métropolitain qui a jugé en première instance; et enfin à ce que, pour les appels en dernier ressort, toutes ces causes soient portées à Rome, au tribunal même du Siége apostolique. Ces nouvelles font espérer au Pape que l'empereur sera assez juste pour accéder aux autres demandes. Dieu veuille exaucer les vœux du Saint-Père!

L'Angleterre catholique est régie maintenant, non plus comme pays de mission, par des vicaires apostoliques, mais comme une église rendue à la plénitude de la santé par une hiérarchie complète d'archevêques et d'évêques titulaires, comme au temps de ses grands et saints pontifes Augustin, Dunstan, Thomas de Cantorbéry, Paulin, Wilfrid, Oswald d'York. Combien l'Irlande est unie, dévouée à l'Église romaine, on le voit depuis des siècles, on l'a vu de nos jours; un homme, l'incarnation de l'Irlande catholique, Daniel O'Connel, pour couronner dignement sa glorieuse carrière, souhaite la terminer à Rome, en baisant les pieds du Pape, en vénérant le tombeau de saint Pierre : la mort ne lui permettra pas d'arriver de corps jusqu'au but de son pèlerinage, mais son cœur y sera. Là, comme à leur centre, nous voyons se tourner l'esprit et le cœur de tous ceux qui honorent le plus notre siècle : Stolberg, Schlégel, de Haller, Bonald, de Maistre, enfin Châteaubriand, le dernier représentant de la littérature française, en tant qu'elle mérite d'être représentée.

On a publié à Paris, l'an 1850, probablement par les soins de la diplomatie russe, une encyclique de Pie IX aux Chrétiens d'Orient, suivie d'une réponse des patriarches et évêques photiens, traduites, l'une et l'autre, du grec par Démétrius Dallas, et précédées d'un avertissement du Russe A. de Stourdza, daté d'Odessa, le 24 décembre 1849, le tout assez mal rendu en français [1].

Dans son encyclique du 6 janvier 1848 aux Orientaux, et publiée le 29 février 1849, dans l'*Ami de la Religion*, Pie IX leur dit : « Placé, malgré notre indignité, par la disposition divine, sur le siége

[1] Lettre encyclique de S. S. le pape Pie IX, aux chrétiens d'Orient, et encyclique responsive des patriarches et synodes orthodoxes de l'église d'Orient, traduite du grec par le docteur Démétrius Dallas. Paris, 1850.

suprême de l'apôtre Pierre, et chargé du poids de toutes les églises, nous n'avons cessé, depuis le commencement de notre pontificat, de jeter les regards de notre amour aux nations chrétiennes de l'Orient et des pays limitrophes, quel que soit leur rite, car, pour bien des raisons, elles semblent réclamer de nous une sollicitude toute particulière. C'est dans l'Orient qu'est apparu le Fils unique de Dieu, fait homme pour nous autres hommes, et que par sa vie, sa mort et sa résurrection, il a daigné accomplir l'œuvre de la rédemption humaine. C'est dans l'Orient que l'Évangile de lumière et de paix a d'abord été prêché par le divin Sauveur lui-même et par ses disciples, et que fleurirent de nombreuses églises, illustres par le nom des apôtres qui [illegible] fondées. Dans la suite des temps et pendant un long cours d[illegible]s, des évêques et des martyrs fameux, et beaucoup d'autres personnages célèbres par leur sainteté et par leur doctrine, ont surgi du sein des nations orientales ; tout l'univers chante la gloire d'Ignace d'Antioche, de Polycarpe de Smyrne, des trois Grégoire de Néocésarée, de Nysse et de Nazianze, d'Athanase d'Alexandrie, de Basile de Césarée, de Jean Chrysostome, des deux Cyrille de Jérusalem et d'Alexandrie, de Grégoire l'Arménien, d'Éphrem de Syrie, de Jean Damascène, de Cyrille et Méthodius, apôtres des Slaves ; sans parler de tant d'autres, presque innombrables, ou qui répandirent aussi leur sang pour le Christ, ou qui, par leurs savants écrits et leurs œuvres de sainteté, se sont acquis un nom immortel. Une autre gloire de l'Orient est le souvenir de ces nombreuses assemblées d'évêques, et spécialement des premiers conciles œcuméniques qui y furent célébrés, et dans lesquels, sous la présidence du pontife romain, la foi catholique fut défendue contre les novateurs de cet âge, et confirmée par de solennels jugements. Enfin, même en ces derniers temps, depuis qu'une partie, hélas ! trop nombreuse des Chrétiens de l'Orient, s'est éloignée de la communion de ce Saint-Siége, et par conséquent de l'unité de l'Église catholique, depuis que ces contrées sont tombées sous la domination de peuples étrangers à la religion chrétienne, il s'y est encore rencontré beaucoup d'hommes qui, par le secours de la grâce divine, ont fait preuve, au milieu de toutes les calamités et de périls sans cesse renaissants, d'une fermeté inébranlable dans la vraie foi et dans l'unité catholique. Nous voulons surtout louer d'une manière toute particulière ces patriarches, primats, archevêques et évêques, qui n'ont rien épargné pour tenir leur troupeau à l'abri dans la profession de la vérité catholique, et dont les soins, bénis de Dieu, ont été tels, qu'après la tempête et en des temps plus calmes, on a retrouvé, se maintenant dans l'union catholique, en ces lieux désolés, un troupeau considérable.

utes les églises,
e pontificat, de
nnes de l'Orient
, pour bien des
tude toute par-
nique de Dieu,
vie, sa mort et
rédemption hu-
re et de paix a
t par ses disci-
par le nom des
s et pendant un
meux, et beau-
et par leur doc-
univers chante
yrne, des trois
Athanase d'A-
, des deux Cy-
nien, d'Éphrem
s, apôtres des
orables, ou qui
r leurs savants
nom immortel.
ombreuses as-
nciles œcumé-
présidence du
s novateurs de
fin, même en
ombreuse des
n de ce Saint-
e, depuis que
es étrangers à
up d'hommes
au milieu de
l'une fermeté
Nous voulons
riarches, pri-
é pour tenir
catholique, et
empête et en
dans l'union
able.

« C'est donc à vous d'abord que s'adressent nos paroles, vénérables frères et fils bien-aimés, évêques catholiques, et vous, clercs de tout ordre, et vous, laïques, qui avez persévéré, inébranlables dans la foi et la communion de ce Saint-Siége, ou qui, non moins dignes de louanges, lui êtes revenus après avoir reconnu l'erreur. Bien que nous nous soyons déjà empressé de répondre à plusieurs d'entre vous, dont nous avons reçu des lettres de félicitation pour notre élévation au souverain pontificat, et bien que par notre encyclique du 9 novembre 1846, nous ayons parlé à tous les évêques de l'univers catholique, nous tenons à vous donner une assurance plus particulière de l'ardent amour que nous vous portons et de notre sollicitude pour tout ce qui vous regarde. Nous trouvons une occasion favorable de vous témoigner ces sentiments, au moment où notre vénérable frère Innocent, archevêque de Saïda (Sidon), est envoyé par nous, en qualité d'ambassadeur près la Sublime-Porte, afin de complimenter de notre part le très-puissant empereur des Turcs et le remercier de la gracieuse ambassade qu'il nous a envoyée le premier. Nous avons enjoint de la manière la plus pressante à ce vénérable frère de recommander instamment à cet empereur et vos personnes et vos intérêts, et les intérêts de l'Église catholique dans toute l'étendue du vaste empire Ottoman. Nous ne doutons point que cet empereur, qui a déjà donné des preuves de sa bienveillance envers vous, ne vous soit de plus en plus favorable et n'empêche que, parmi ses sujets, personne n'ait à souffrir pour la cause de la religion chrétienne. L'archevêque de Saïda fera encore mieux connaître les mouvements de notre amour pour vous aux évêques et primats de vos nations respectives qu'il pourra entretenir à Constantinople; avant de revenir vers nous, il parcourra, selon que le temps et les circonstances le lui permettront, certains lieux de l'Orient, afin de visiter de notre part, comme nous le lui avons ordonné, les églises catholiques de tout rit établies dans ces contrées, et de porter les témoignages de notre affection et des paroles de consolation au milieu de leurs peines, à ceux de nos vénérables frères et fils bien-aimés qu'il y rencontrera... »

C'est sur ce ton paternel que, dans la première partie de son encyclique, Pie IX s'adresse aux évêques, aux prêtres et aux fidèles catholiques de l'Orient. Dans la seconde, il ajoute avec la même bonté : « Après vous avoir ainsi parlé, nous ne pouvons nous empêcher d'adresser des paroles de charité et de paix à ces Orientaux qui, quoique se glorifiant du nom de Chrétiens, se tiennent éloignés de la communion du siége de Pierre. La charité de Jésus-Christ nous presse, et suivant ses avertissements et ses exemples, nous courons

après les brebis dispersées par des sentiers ardus et impraticables, nous efforçant de porter secours à leur faiblesse, pour qu'elles rentrent dans le bercail du troupeau du Seigneur.

« Écoutez notre parole, ô vous tous qui, dans les contrées de l'Orient ou sur ses frontières, vous faites gloire de porter le nom chrétien, et qui cependant n'êtes point en communion avec la sainte Église romaine; et vous surtout qui, chargés des fonctions sacrées ou revêtus des plus hautes dignités ecclésiastiques, avez autorité sur ces peuples. Rappelez-vous l'ancien état de vos églises, lorsqu'elles étaient unies entre elles et avec les autres églises de l'univers catholique par le lien de l'unité. Examinez ensuite à quoi ont servi les divisions qui ont suivi et dont le résultat a été de rompre l'unité soit de la doctrine, soit du gouvernement ecclésiastique, non-seulement avec les églises occidentales, mais encore entre vos propres églises. Souvenez-vous du symbole de la foi, dans lequel vous confessez avec nous: croire l'*Eglise, une, sainte, catholique et apostolique*, et voyez s'il est possible de trouver cette unité de l'Église catholique, sainte et apostolique, au sein d'une pareille division de vos églises, lorsque vous refusez de la reconnaître dans la communion de l'Église romaine, sous l'autorité de laquelle un si grand nombre sont unies et le furent toujours dans toutes les parties du monde. »

Pie IX signale les caractères de cette unité dans l'Évangile, dans les promesses faites à Pierre, dans la tradition des docteurs de l'Église, notamment saint Irénée, dans l'histoire de saint Athanase, de saint Chrysostome, dans les actes des conciles œcuméniques d'Éphèse et de Calcédoine, etc. « Nous vous exhortons donc, conclut-il, et nous vous conjurons de ne plus tarder à rentrer dans la communion du Saint-Siége de Pierre, dans lequel est le fondement de la véritable Église du Christ, comme l'attestent et la tradition de vos ancêtres, ainsi que la tradition des autres anciens Pères, et les paroles même de notre Seigneur Jésus-Christ, contenues dans les saints Évangiles et que nous avons rapportées. Car il n'est pas, il ne sera jamais possible que ceux-là soient dans la communion de l'Église, une, sainte, catholique et apostolique, qui veulent être séparés de la solidité de la Pierre sur laquelle l'Église a été divinement édifiée... Nous vous recevrons avec une bienveillance toute paternelle et avec le plus tendre amour, selon la coutume constante du Saint-Siége. Nous ne vous demandons que les choses absolument nécessaires : revenez à l'unité ; accordez-vous avec nous dans la profession de la vraie foi, que l'Église catholique retient et enseigne; avec l'Église même, gardez la communion du Siége suprême de Pierre. Pour ce qui est de vos rites sacrés, il n'y aura à rejeter que les

et impraticables,
pour qu'elles ren-

contrées de l'O-
ter le nom chré-
ec la sainte Église
s sacrées ou revê-
orité sur ces peu-
rsqu'elles étaient
rs catholique par
les divisions qui
é soit de la doc-
ulement avec les
s églises. Souve-
essez avec nous:
, et voyez s'il est
, sainte et apos-
es, lorsque vous
Église romaine,
nies et le furent

l'Évangile, dans
docteurs de l'É-
nt Athanase, de
uméniques d'É-
donc, conclut-il,
ans la commu-
ondement de la
tradition de vos
es, et les paroles
dans les saints
pas, il ne sera
ion de l'Église,
être séparés de
divinement édi-
toute paternelle
tante du Saint-
olument néces-
ns la profession
enseigne; avec
ême de Pierre.
rejeter que les

choses qui s'y rencontreraient contraires à la foi et à l'unité catholique. »

Telle est l'encyclique de Pie IX aux Chrétiens d'Orient pour consoler, encourager ceux qui vivent dans la communion de l'Église romaine, et inviter paternellement les autres à y revenir. L'éditeur russe lui-même, A. de Stourdza, convient que *cette allocution ne fait entendre que des paroles débonnaires*. Toutefois il s'en montre choqué, scandalisé même. Voici l'explication de ce mystère russe. La Russie photienne reconnaît pour chef de l'Église, non pas Simon-Pierre fils de Jean, et ses successeurs, mais Pierre Romanow et ses successeurs prussiens. Ce pape photien de Russie regarde comme siens tous les schismatiques du monde, principalement ceux de l'Orient. S'il entretient des ambassadeurs et des consuls de toutes parts, c'est en grande partie pour retenir dans le schisme ceux qui s'y trouvent et y entraîner les catholiques par des violences et des perfidies que nous avons vues dans les Galérius et les Julien l'Apostat, et que nous revoyons dans les Romanow. Par conséquent, est ennemi du sultan moscovite quiconque travaille à ramener dans l'unité de l'Église de Dieu ou à y conserver quelques pauvres âmes de l'Orient. Aussi le Moscovite Stourdza trouve mauvais que des puissances chrétiennes soutiennent dans ces pays les missions catholiques; il trouve mauvais que les missionnaires de Saint-Vincent de Paul se permettent de prêcher la vérité à Constantinople, à Smyrne et en Égypte; il trouve mauvais que des *congrégations féminines*, telles que les sœurs de Charité, se permettent dans les mêmes lieux de faire l'école aux petites filles et de panser les malades. En effet, c'est empiéter sur le domaine du czar de Russie, attendu que, hors du mahométisme, l'Orient schismatique *n'a qu'un seul appui providentiel*, le sultan moscovite.

Ce qui scandalise surtout le Moscovite Stourdza, c'est que le sultan des Turcs ait envoyé un ambassadeur à Rome, et que le Pape lui, ait envoyé un ambassadeur à Constantinople, où il a été reçu avec honneur et politesse. C'est que le sultan des Russes ne fait pas de même. Il envoie bien un ambassadeur de Pétersbourg à Rome, mais il n'en reçoit pas de Rome à Pétersbourg. En voici la raison. L'ambassadeur moscovite à Rome y est pour tromper le Pape, exemple : Grégoire XVI. Un ambassadeur du Pape à Pétersbourg verrait trop facilement comme on y trompe, comme on y manque à sa parole, aux traités les plus solennels, avec quelle atroce perfidie on y persécute les catholiques de Russie et de Pologne, témoin les religieuses basiliennes de Minsk. Le sultan des Turcs a donc blessé la Russie en se montrant plus loyal et plus civil envers le Pontife romain, le chef de

la catholicité, que le sultan des Russes. Tel est en sa quintessence *l'avertissement* du Moscovite Stourdza.

D'autres que les schismatiques d'Orient travaillent pour le czar de Russie : ce sont les socialistes. Ils s'efforcent de détruire toutes les sociétés existantes, afin de gouverner ensuite les peuples avec une main de fer. Mais il n'y a de main de fer en Europe que la main du sultan des Russes. C'est donc pour lui que travaillent, non-seulement les schismatiques et les protestants, mais les francs-maçons et les socialistes.

Quant à la réponse de certains patriarches et évêques d'Orient, elle porte en tête : « Lettre encyclique de la sainte Église une, catholique et apostolique, aux Chrétiens orthodoxes de tout pays. Par elle-même cette inscription ne fait point connaître de qui émane cette pièce. Car la sainte Église romaine, qui est notoirement une, catholique et apostolique, a des évêques catholiques-romains, des missionnaires apostoliques-romains, en Grèce, à Constantinople, dans les provinces danubiennes, en Russie, en Perse, en Arménie, chez les Maronites, à Jérusalem, en Égypte, en Éthiopie, dans l'Inde, au Tibet, à la Chine, en Corée, à Ceylan, et tous ceux qui lui obéissent sont orthodoxes, c'est-à-dire conformes à la droite et saine doctrine en matière de religion. Les auteurs de la pièce commencent à se dévoiler, lorsqu'ils parlent du *vénérable Photius*, et du *bienheureux Cérulaire*. Comme on voit, ce sont des schismatiques photiens, et non pas ce qu'on appelle généralement catholiques. Le nom de *Papisme* qu'ils appliquent volontiers à l'Église romaine, indique des protestants. Les principaux signataires sont les patriarches photiens de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem. Mais comment ces quatre chefs peuvent-ils former une Église *une* sous un même chef? Voici la réponse qu'ils nous font pages 50 et 51 : « Cela arrive encore de nos jours. Les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, dans les cas extraordinaires et difficiles, écrivent au patriarche de Constantinople, parce que cette ville est le siége de l'empire et à cause de la préséance de ce siége dans les synodes; et si le concours fraternel remédie à la perplexité, la chose en reste là; si non, on s'en réfère au pouvoir temporel, suivant les lois. » C'est-à-dire que, légalement, l'Église au nom de qui parlent les prélats photiens, n'est pas une église, n'est pas un corps et une tête ecclésiastique, mais un tronc ecclésiastique sur lequel s'est greffée une tête civile. On ne dit pas nettement si ce chef séculier est le sultan des Turcs, ou celui des Russes. Nous penchons à croire que les photiens entendent ce dernier.

Pie IX, comme un bon pasteur, invite les brebis égarées d'Orient

en sa quintessence

ent pour le czar de
détruire toutes les
s peuples avec une
pe que la main du
ent, non-seulement
ancs-maçons et les

ques d'Orient, elle
Église une, catho-
de tout pays. Par
tre de qui émane
notoirement une,
ques-romains, des
à Constantinople,
erse, en Arménie,
iopie, dans l'Inde,
eux qui lui obéis-
droite et saine doc-
èce commencent à
et du *bienheureux*
es photiens, et non
nom de *Papisme*
dique des protes-
ches photiens de
salem. Mais com-
glise *une* sous un
50 et 51 : « Cela
drie, d'Antioche,
ciles, écrivent au
e est le siége de
les synodes; et si
ose en reste là;
les lois. » C'est-
arlent les prélats
t une tête ecclé-
t greffée une tête
est le sultan des
que les photiens

égarées d'Orient

à rentrer dans le bercail de saint Pierre, considérant que dans les écrits et les histoires de leurs ancêtres, dans les actes de leurs principaux conciles, saint Pierre et son successeur, le Pontife romain, est toujours proclamé le pasteur suprême du troupeau de Jésus-Christ. Les prélats photiens lui répondent par un long hurlement, où l'on distingue les imprécations de loup ravissant, de blasphémateur, de schisme, d'hérésie, d'anathème (1). Hélas ! si parmi les photiens de l'Orient et de Russie il y a quelques hommes de bonne foi qui désirent connaître la vérité, ils peuvent relire dans ce volume-ci même : *La primauté du pontife romain reconnue par les Grecs au temps de Photius et saint Ignace de Constantinople. Cette même primauté reconnue et proclamée par les Russes.* Enfin, *les témoignages de l'église russe, cités en* 1841 *par l'archevêque Ruthene-uni de Léopol et de Haliez.*

Nous avons vu, t. 7, p. 88 de cette histoire, que saint Épiphane dans son *Ancorat*, répète jusqu'à dix fois que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, qu'il procède de l'un et de l'atre. T. 12, p. 365, nous avons vu que Photius lui-même convient qu'il y a dix et même vingt Pères de l'Église qui enseignent expressément que le Saint-Esprit procède du *Père et du Fils;* t. 21, au concile de Florence, nous voyons les docteurs latins qui prouvent aux Grecs, avec une science prodigieuse de la tradition et des Pères, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe. Pie IX n'avait pas mentionné cette question. Les prélats photiens s'y jettent avec un emportement et une ignorance qui n'a point de nom. Ils soutiennent, malgré le texte de saint Epiphane, malgré l'aveu de Photius lui-même, que pas un Père de l'Église n'a dit que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; ils soutiennent que c'est une hérésie, un blasphème de le dire ; ils concluent que c'est là le péché contre le Saint-Esprit, qui ne sera pardonné à Pie IX, ni en ce monde ni en l'autre. — Mon Dieu ! pardonnez-leur, car ils ne savent ni ce qu'ils disent ni ce qu'ils font.

Pour l'Église de Dieu et pour le vicaire de Jésus-Christ, les outrages et les persécutions que nous avons vus, ne sont ni une nouveauté ni un malheur. Le disciple n'est pas au-dessus du maître, ni le vicaire au-dessus du propre pasteur. Jésus-Christ a aimé l'Église jusqu'à se livrer pour elle, afin de la rendre sainte et sans tache. Il en est de même de son vicaire. Pierre, le premier de tous, a été crucifié à Rome, comme son maître à Jérusalem. Paul, le plus laborieux des missionnaires, a dit aux Chrétiens de

1 P. 61-63.

Colosses : *Je me réjouis dans mes souffrances pour vous, et j'achève dans ma chair ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ pour son corps, c'est-à-dire pour son Église* [1]. Ainsi Pie VI et Pie VII ont plus glorifié l'Église par leurs tribulations que par tout le reste. Ainsi voyons-nous les apôtres de l'Océanie gagner à Dieu les sauvages, par la croix et le martyre plus que par la prédication. Heureux donc ceux que le Seigneur juge dignes de souffrir pour son nom!

En attendant, vous, peuple de Rome, peuple de la nouvelle Jérusalem; et vous, peuples de l'Italie, peuples de la Judée chrétienne, puissiez-vous ne pas mériter le sort de vos ancêtres figuratifs, ni servir comme eux de leçon aux nations ingrates et impénitentes! Et vous, France, puissiez-vous avoir un gouvernement qui ne se joue plus de vos nobles et généreux instincts, mais qui les seconde pour la gloire de Dieu et le salut de l'humanité!

Si l'on parle aujourd'hui contre la propriété temporelle, ce mal n'est pas sans quelque bien ni sans remède. Ceux qui possèdent viagèrement les biens de ce monde oublient trop souvent que c'est au Seigneur la terre et tout ce qu'elle renferme; que c'est d'après les commandements du Seigneur qu'ils doivent en user et en faire part à leurs frères pauvres, de manière à rétablir entre eux une certaine égalité. Comme ils ne vont plus guère dans les temples de Dieu pour entendre cette doctrine de la bouche de ses ministres, sa Providence la leur rappelle par le cri du peuple dans les rues. Qu'ils soient dociles à ces avertissements, et le Seigneur, le vrai propriétaire, saura bien vite changer les murmures en bénédictions.

Autant en est-il de la souveraineté temporelle. Les peuples de France et d'Allemagne penchent à supprimer les titres de majesté; d'altesse, de domination, de seigneurie. C'est que trop souvent ceux qui les portent oublient que Dieu seul est grand et Seigneur. Sa providence le leur rappelle par la voix formidable des nations soulevées comme les vagues de la mer. Puissent-ils conjurer à temps l'ouragan qui les menace et déjà les emporte, en reconnaissant de bouche et de cœur la souveraineté absolue de l'Éternel et de son Christ, et en chantant de cœur et de bouche avec le peuple chrétien : *Tu solus Dominus, tu solus altissimus, Jesu Christe, cum Sancto Spiritu, in gloriâ Dei Patris. Amen!*

Fini de réimprimer à Corbeil près Paris, le 31 décembre 1852.

FIN DU VINGT-HUITIÈME VOLUME.

TABLE ET SOMMAIRES

DU VINGT-HUITIÈME VOLUME.

LIVRE QUATRE-VINGT-ONZIÈME

DE 1802 A 1852.

Ensemble et dénoûment de l'histoire humaine.

§ I.

DE 1802 A 1815. — EMPIRE ET CHUTE DE NAPOLÉON BONAPARTE.

Ensemble et dénoûment de l'histoire humaine figurés par la statue prophétique de Nabuchodonosor et expliqués par Daniel..... 1 et 2

Accomplissement de cette prophétie dans la succession des quatre grands empires faisant place à l'empire du Christ..... 2-4

Accomplissement de cette prophétie et d'autres sur l'empire romain et sur la dizaine de royaumes formés de ses débris..... 4 et 5

Accomplissement des prophéties sur l'empire mahométan..... 5

Accomplissement de ces prophéties sur la dizaine de royaumes issus de l'empire romain..... 5 et 6

Succession de pontifes romains et de souverains temporels, de 1802 à 1852. 6-8

Projet de Napoléon Bonaparte après le concordat avec Pie VII..... 8

Un émissaire corse du gouvernement anglais vient solliciter Napoléon de se déclarer chef de la religion en France, comme font chez eux les rois d'Angleterre et de Prusse, et l'empereur de Russie..... 8 et 9

Le gouvernement anglais n'ayant pu persuader à Napoléon de se faire pape gallican, pour rompre l'unité et la force de la France, entreprend de le faire assassiner par certains royalistes de Bretagne. Napoléon use de représailles. 9-12

Vues de Napoléon. Il se fait élire empereur par le peuple français, et sacrer par le Pape Pie VII..... 12

Réception du Pape en France de la part des populations. Ce qui lui arrive à Châlons-sur-Saône..... 12 et 13

Napoléon se fait couronner roi d'Italie à Milan, et transforme des républiques en royaumes..... 13

Situation de l'Allemagne politique. 14

Réveil patriotique de l'Allemagne littéraire. Chants et écrits patriotiques de Klopstock, Stolberg, Goethe, Salzmann. 14-16

Enthousiasme de l'Allemagne littéraire pour la révolution américaine, et même pour la révolution française, dont les seules énormités tournèrent son affection ailleurs..... 16

Tendance révolutionnaire de l'Allemagne princière et gouvernementale. 16 et 17

Le gouvernement anglais coalise l'Allemagne et la Russie contre Napoléon, qui fait sa campagne d'Austerlitz. L'empereur François de Lorraine quitte le titre d'empereur romain, pour prendre celui d'empereur d'Allemagne. Napoléon métamorphose en rois les électeurs de Wurtemberg et de Bavière, nomme son frère Louis roi de Hollande, son frère Joseph roi de Naples, son beau-frère Murat grand-duc de Berg..... 17-19

Sur une notification d'un envoyé de Napoléon, l'empire germanique se dissout pour faire place à la confédération

napoléonienne du Rhin. L'empereur François ne prend plus que le titre d'empereur d'Autriche. Les princes napoléonistes de l'Allemagne deviennent pires que jamais envers leurs populations 19 et 20

Le roi de Prusse, n'ayant pas voulu ratifier un premier traité avec Napoléon, est obligé d'en subir un autre beaucoup plus dur..... 20 et 21

Le roi de Prusse, soutenu de la Russie, déclare la guerre en 1806 à Napoléon, qui remporte les victoires d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, et fait la paix à Tilsitt, ôte au roi de Prusse la moitié de ses États pour former un royaume de Westphalie à son frère Jérôme, crée roi l'électeur de Saxe avec le duché de Varsovie pour cadeau. Naissance pécuniaire d'une dynastie juive, pour règner financièrement sur l'Europe en dissolution. 21 et 22

Napoléon et Alexandre de Russie se partagent éventuellement le monde. 22

L'empereur de Russie et le roi de Prusse pressent Napoléon de se déclarer pape dans ses Etats, comme eux dans les leurs. Napoléon s'y refuse, mais se promet de se servir du Pape même pour arriver encore mieux à ses fins.... 22

Comment un de ces rois allemands, par la grâce de l'empereur des Français, gouvernait ses peuples, en particulier les nobles, jusqu'alors ses égaux... 22-24

L'Autriche déclare la guerre à Napoléon, occupé en Espagne, d'où il revient pour battre les Autrichiens à Eckmuhl et à Wagram, et pour forcer leur empereur à lui donner en mariage une de ses filles, qu'il épouse, après avoir fait déclarer la nullité de son mariage avec la veuve Beauharnais..... 24 et 25

Excellente conduite de Louis Bonaparte, et comme catholique, et comme père de famille, et comme roi de Hollande..... 25-27

Napoléon, mécontent de son frère Louis, supprime le royaume de Hollande, envoie son frère Joseph être roi d'Espagne, son beau-frère Murat, de Naples, et invente le sucre de betterave. 27 et 28

Comment les Bourbons de Naples et d'Espagne, qui avaient trompé Pie VI pour le dépouiller de ses domaines, ont été récompensés par la Providence ; et d'abord ceux de Naples..... 28 et 29

Comment les Bourbons d'Espagne, dominés par un favori nommé Godoy, facilitèrent à Napoléon l'invasion de leur royaume..... 29-32

Conduite plus noble du peuple espagnol, notamment du peuple et de la garnison de Sarragosse..... 32-34

Un homme dont la conduite est plus noble encore, c'est le Pape Pie VII. 34

Plan de conduite raisonné de Napoléon vis-à-vis de l'Eglise et du Pape. 34 et 35

Exécution initiale de ce plan dans les *Articles organiques*..... 35

Négociations pour amener Pie VII à venir sacrer Napoléon en France.. 35

A Florence, d'après le conseil d'un agent anglais, on supplie le Pape de ne pas aller plus loin : Pie VII s'y refuse. 35-37

Réflexions du cardinal Pacca sur le choix des cardinaux qui accompagnèrent Pie VI à Vienne et Pie VII à Paris. 37 et 38

Arrivée du Pape à Fontainebleau. 38

Discours que lui adresse François de Neufchâteau, président du sénat... 38

Discours de Fontanes, président du corps législatif..... 38 et 39

Discours de Fabre de l'Aude, président du tribunat..... 39-41

Observation sur un passage de ce dernier discours..... 41

Conduite peu respectueuse de quatre évêques constitutionnels, particulièrement de Lecoz de Besançon..... 42

Pie VII oblige Napoléon à se marier ecclésiastiquement avec la veuve Beauharnais..... 42

Cérémonies du couronnement. Manière dont en parle le journal officiel. 43 et 44

Visites de Pie VII aux églises de Paris. 44 et 45

Consistoire du Pape à Paris, où il institue plusieurs évêques..... 45 et 46

Comment on eut à Rome des nouvelles du couronnement à Paris.... 46 et 47

Inondation du Tibre : belle conduite du cardinal Consalvi..... 47

Efforts du Pape pour remédier aux maux de l'Église universelle. Ses ménagements délicats pour le ministre Portalis..... 47 et 48

Il obtient le rétablissement des Lazaristes, du séminaire des *Missions étrangères*, et de celui du *Saint-Esprit*. 49

Mémoire demandé au Pape sur les charges de l'Église romaine. Réponse mémorable qu'y fait Napoléon. 49-52
Pourquoi Pie VII ne partait pas de France. Réponse sublime qu'il fait à certaines insinuations..... 52 et 53
Son retour à Rome..... 53
Lettre bien remarquable de Pie VII à Napoléon, sur la demande en nullité du mariage de son frère Jérôme... 54-58
Pie VII donne le chapeau de cardinal à un frère de l'empereur d'Autriche. 58
Le cardinal Fesch, ambassadeur de France à Rome, où le Pape favorisait son neveu Lucien Bonaparte, se montre peu concilliant envers le cardinal Consalvi, principal ministre de Pie VII. 58 et 59
Napoléon fait occuper despotiquement le port d'Ancône. Lettre que lui écrit à ce sujet Pie VII. Réponse inconvenante de Napoléon. Réplique digne du Pontife..... 59 et 60
Lettre impertinente de Napoléon au Pape, qui lui répond avec dignité, calme et affection..... 60-65
Présomption incroyable de Napoléon, qui regrette de ne pouvoir se dire fils de Jupiter, comme Alexandre de Macédoine..... 65 et 66
Napoléon remplace le cardinal-oncle Fesch, dans l'ambassade de Rome, par le protestant et régicide Alquier. Remontrance assez téméraire du cardinal-oncle au Pape..... 66
Napoléon enlève au Pape les principautés de Pontecorvo et de Bénévent, pour des raisons fort curieuses, et les donne à un évêque marié et à un général protestant..... 66 et 67
Napoléon, pour réduire le Pape à quelque concession honteuse ou le peuple à la révolte, fait occuper militairement plusieurs villes ou provinces des États Romains, à quoi Pie VII répond avec un calme et une confiance qui étonnent l'ambassadeur protestant et régicide..... 67 et 68
Pie VII canonise cinq bienheureux : François Caracciolo, Benoît de Saint-Philadelphe, Angèle Mérici, Colette Boilet, Hyacinthe Marescotti. 68 et 69
Vers la fin de 1807, Napoléon rend plusieurs décrets favorables au clergé et aux congrégations religieuses. 69-71
Plaintes menaçantes de Napoléon contre le Pape..... 71
Lettre violente de Napoléon à son beau-fils Beauharnais contre le Pape. On y lit ces paroles prophétiques : « Que veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté ? mettre mon trône en interdit, m'excommunier ? *Pense-t-il alors que les armes tomberont des mains de mes soldats ?*..... 71-73
Le bon Pie VII, à qui Beauharnais envoie cette lettre, ne la communique point aux cardinaux, tant elle lui paraît faire peu d'honneur à Napoléon... 73
Conduite chrétiennement peu prévoyante de certains cardinaux. De toutes les violences et menaces de Napoléon, Pie VII *en appela au jugement de Dieu*..... 73
Prudence avec laquelle Pie VII évite le piége qui lui est tendu, lors du second mariage de Jérôme Bonaparte. 73 et 74
Paroles de Bossuet, sur la nécessité où se trouve l'Église romaine de conserver sa neutralité et l'indépendance de son domaine temporel..... 74
Le 2 février 1808, les troupes de Napoléon entrent dans Rome sous le commandement du général Miollis. Notification et protestation du Pape. 75 et 76
Pie VII se considère dès lors comme prisonnier..... 76
Violences du général français, qui expulse de Rome la plupart des cardinaux, entre autres le prélat Cavalchini, gouverneur de Rome. Lettre admirable de celui-ci au Pape..... 76-78
Napoléon enlève au Pape trois provinces, sous des prétextes qu'on ne devinerait guère..... 78 et 79
Pie VII érige l'évêché de Baltimore en métropole, et crée quatre évêques suffragants dans les États-Unis d'Amérique. État de cette lointaine église jusqu'en 1815..... 79 et 80
Décret de la congrégation des Rites, qui déclare *vénérable* Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne, et sœur de Louis XVI..... 80
Le général français se permet des violences jusque dans le palais du Pape. Présent que font à Pie VII les pêcheurs transtévérins..... 81
Premier siége de Sarragosse. Des députés espagnols viennent féliciter le Pape sur sa résistance. Une frégate anglaise s'offre à le transporter en Sicile. 81

Le général français envoie prendre, dans le palais pontifical, Pacca, ministre du Pape. Pie VII s'y oppose de sa propre personne..... 81 et 82

Le 17 mai 1809, par un décret daté de Vienne, Napoléon vole au Pape la ville de Rome et la déclare ville impériale..... 82 et 83

Le 10 juin, le général Miollis publie à Rome ce décret de spoliation. Le lendemain, on trouve affichée dans tous les lieux ordinaires la bulle pontificale de Pie VII, excommuniant tous les auteurs et fauteurs des spoliations qu'avait éprouvées le Saint-Siége..... 83-86

Dans la nuit du 5 au 6 juillet, le général Radet, ayant pour principal guide un voleur, enfonce la demeure du Pape, pour le conduire, disait-il, chez le général Miollis avec le cardinal Pacca, mais dans le fait pour les traîner en exil..... 86-88

Dénûment où se trouvent le Pape et le cardinal captifs..... 88

Réflexions du cardinal Pacca sur cet événement..... 89 et 90

Divers incidents de cette déportation de Pie VII. Dévotion des populations italiennes pour sa personne... 91-93

Arrivée du pontife prisonnier à la Chartreuse de Florence. Conduite d'une sœur de Napoléon envers le captif. 94

Relation mensongère du général Miollis à Napoléon..... 94 et 95

Suite de la déportation du Pape. La dévotion, l'enthousiasme du peuple augmentent à mesure qu'il approche de la France. A l'entrée de Grenoble, il trouve agenouillée sur la route et bénit avec effusion la garnison prisonnière de Saragosse..... 95-97

Le cardinal Pacca est emprisonné pendant trois ans et demi à Fénestrelle, dans les Alpes..... 98

Le Pape, à travers les populations accourues et agenouillées sur son passage, est déporté par Valence, Avignon, Aix, Nice, à Savone, où le préfet Chabrol se fait son geôlier..... 98 et 99

Déportation de la plupart des cardinaux à Paris..... 99 et 100

Entretien de Napoléon, à Fontainebleau, avec l'abbé Émery, supérieur de Saint-Sulpice, sur les affaires de l'Église..... 100-103

Napoléon assemble une commission ecclésiastique, pour lui aider à se passer du Pape dans l'institution des évêques..... 103

Notice sur le cardinal Maury.. 104

Notice sur MM. de Barral, archevêque de Tours, et Duvoisin, évêque de Nantes..... 104 et 105

Position difficile du Pape, privé de ses conseillers, et exposé aux tromperies de certains prélats courtisans. 105

Réponse ferme du Pape prisonnier au cardinal Caprara et à d'autres prélats..... 105-107

Commission de prélats français : ses réponses de courtisans plus que d'évêques aux questions de Napoléon. Jugement de ces réponses par le cardinal Pacca et l'historien Picot.... 107-109

Conduite peu épiscopale des mêmes évêques dans l'affaire du divorce de Napoléon..... 109 et 110

Mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise de Lorraine-Autriche. Exil des plus dignes cardinaux. 110 et 111

Notice sur le cardinal Mattei... 111

Notice sur le cardinal Litta. Ses *Lettres sur les quatre articles du clergé de France*..... 112-114

Napoléon entreprend de faire donner à ses évêques nommés, les pouvoirs de vicaires capitulaires, contrairement au deuxième concile œcuménique de Lyon, qui défend et annule des pouvoirs ainsi donnés..... 114 et 115

Lettre de Pie VII au cardinal Maury, qui avait accepté les pouvoirs de vicaire capitulaire de Paris. Lettres semblables à l'abbé d'Astros, véritable vicaire capitulaire de Paris, et à l'archidiacre de Florence, où Mgr d'Osmond avait été nommé..... 115-118

Colère de Napoléon en voyant cette fermeté du Pape. Persécution contre les prélats les plus fidèles. Lettre ignoble et outrageuse du préfet Chabrol au Pape captif..... 118 et 119

Adresse mensongère du chapitre de Paris, qui sert à en provoquer de semblables en France et en Italie.... 119

Réponses peu honorables de la commission ecclésiastique à Napoléon, à qui elle conseille d'amener doucement les peuples à ses innovations contre le Pape..... 119 et 120

Napoléon, dans une audience solennelle à ses évêques de cour, déclame contre le Pape. Un vieux prêtre s'y ren-

contre, qui apprend le catéchisme et aux évêques et à Napoléon, lequel se montre très-content, non pas des évêques, mais du vieux prêtre, qui meurt peu après..... 120-124

Ce que le cardinal Pacca conclut de là..... 124

Napoléon envoie au Pape une députation de trois évêques français, qui rappellent les deux Eusèbe de l'arianisme, et qui conseillent à Napoléon d'amener le Pape par lassitude à ce qu'on voudra..... 124 et 125

Instructions impériales au trois évêques. Leur rôle de tentateurs pour circonvenir le Pape prisonnier, et l'amener à quelque concession déshonorante. 125-127

Concile impérial de 1811. Évêques qui sont appelés par Napoléon. Évêques qui y manquent..... 127 et 128

Loi et condition essentielles de tout concile légitime, proclamées dès le quatrième siècle par le Pape saint Jules et par les historiens grecs Socrate et Sozomène..... 128 et 129

Ce que, dans un cas semblable à celui de 1811, saint Avit de Vienne déclara, au nom de tous les évêques des Gaules, au commencement du sixième siècle..... 129 et 130

Première et unique session du concile de 1811. Présidence du cardinal-oncle. Discours de l'évêque de Troyes. Serment d'obéissance au Pape.. 130-132

Prétention du ministre civil des cultes à dominer l'assemblée, à quoi le cardinal-oncle prête les mains. 132 et 133

Manifeste déclamatoire de Napoléon contre le Pape. Ce que firent, dans un cas semblable, les évêques de France et d'Italie en 800..... 133

Seconde et troisième congrégations générales..... 133 et 134

Quatrième congrégation. Discussion sur l'adresse à Napoléon. Les évêques italiens se plaignent qu'on y parle des quatre articles de 1682. L'évêque de Chambéry, Dessoles, propose d'aller tous ensemble demander à Napoléon la liberté du Saint-Père... 134 et 135

Dans la cinquième congrégation, l'évêque de Nantes lit l'adresse, en ajoutant qu'elle avait l'approbation de l'empereur. L'assemblée y ayant fait toutefois des changements, Napoléon n'en veut plus..... 135

Congrégation particulière où l'on traite des concessions arrachées au Pape par la députation à Savone, ainsi que des moyens de se passer de son autorité pour avoir des évêques. 135-137

La majorité vote contre la compétence du concile à décider ces questions, et ne trouve pas les concessions de Savone dans les formes..... 137

Napoléon, irrité, dissout le concile, et emprisonne au donjon de Vincennes les évêques de Gand, de Tournay et de Troyes..... 137 et 138

Parallèle entre le concile de Paris, sous Napoléon, et celui de Rimini, sous l'empereur Constance..... 138 et 139

Disposition d'esprit de Napoléon. Après avoir dissous le concile dans un accès de colère, il prend les évêques un à un, et leur persuade d'approuver une série d'articles qui doivent être soumis au Pape par une députation.. 139-142

Avec la députation d'évêques de cour, on envoie au Pape cinq cardinaux, peu fidèles ou peu capables, pour le circonvenir..... 142

Notice sur le cardinal Roverella, qui trompe la confiance de Pie VII, et lui arrache des concessions préjudiciables à l'Église. 142-144

Napoléon refuse d'accepter les concessions obtenues, et en demande d'autres, que le Pape refuse à son tour. Cause de cette variation de Napoléon. 144 et 145

Le 9 mai 1812, il sort de son palais pour marcher contre la Russie, et fait déporter Pie VII de Savone à Fontainebleau..... 145

Orage épouvantable qui assaille l'armée française sur la frontière de Russie, et en commence dès lors les revers. 145 et 146

On remarque avec étonnement que Napoléon n'a plus la même vigueur de tête ni de corps..... 146 et 147

Bataille manquée de Smolensk. Bataille terrible de la Moskowa, où l'on ne reconnaît plus le génie de Napoléon. La cause secrète est un mal de bas étage. 147 et 148

Les Français entrent à Moscou, et les Russes y mettent le feu..... 148-150

Les Français sortent de Moscou le

12 octobre 1812. Difficultés de leur retraite au milieu des tempêtes de neige et de froid. Imprévoyance inexplicable des chefs. Les armes tombent des mains engourdies du soldat..... 150-152

Passage de la Bérésina.... 152-153

Un mot sur un commandant de la garde, Vandeville, et sur le général Drouot, qui se trouvèrent à ce passage. 153 et 154

Horreurs que les débris de l'armée française ont à souffrir, en particulier des juifs de Vilna..... 154 et 155

Souffrances de Pie VII dans sa déportation de Savone à Fontainebleau, où il est obsédé par les cardinaux et les évêques de cour..... 155-157

Napoléon, revenu de Moscou à Paris, renoue les négociations avec Pie VII, et finit par lui arracher un concordat provisoire, qu'il fait ensuite publier contre sa parole..... 157-162

Sentiments et conduite peu honorables de plusieurs évêques de France et d'Italie envers le Pape.... 162 et 163

Le cardinal Pacca, venu de Fénestrelle à Fontainebleau, trouve Pie VII dans un état d'affliction alarmante, à cause de la concession funeste qu'on lui a arrachée sous le nom de concordat de Fontainebleau..... 163-165

Les cardinaux les plus dévoués au Saint-Père tombent d'accord que, pour sauver son honneur et les intérêts de l'Église, il doit adresser à Napoléon une rétractation nette et franche des concessions qu'on lui a arrachées par surprise. Pie VII le fait courageusement, et récupère aussitôt la sérénité de son âme et la santé de son corps..... 165-169

Malgré son dépit, Napoléon dissimule. Il exile quelques cardinaux, déclare le concordat loi de l'empire, et obligatoire pour tous les évêchés de France et d'Italie..... 169 et 170

Pie VII rédige une protestation contre l'un et l'autre décret, ainsi qu'une bulle pour la vacance éventuelle du Saint-Siége..... 170 et 171

Dernière campagne de Napoléon en Allemagne. Charité des prêtres et des fidèles envers les soldats qui en revenaient malades et mourants. 171 et 172

Tentatives de Napoléon pour se rapprocher du Pape. Divers personnages employés à cette fin. Situation des évêques de Troyes, de Gand et de Tournay, ainsi que de leurs diocèses... 172-176

Le 22 janvier 1814, par ordre de Napoléon, Pie VII part de Fontainebleau pour le midi de la France, et les cardinaux sont emmenés en différentes villes. 176-178

Le 4 avril, après sa campagne de France, Napoléon est contraint d'abdiquer à Fontainebleau, pour être confiné dans l'île d'Elbe..... 178

Voyage triomphal de Pie VII à travers la France..... 179

Conduite sublime de Pie VII avec Joachim Murat, roi de Naples. 179 et 180

Lettre affectueuse de Lucien Bonaparte à Pie VII sur son retour... 180

Entrée de Pie VII à Ancône. Ses attentions bienveillantes pour la mère de Napoléon et du cardinal Fesch.. 180

Entrée de Pie VII à Rome. Sa bonté envers des personnages coupables. 180 et 181

Voyage bien différent de Napoléon, de Fontainebleau à l'île d'Elbe..... 181

Son retour en France... 181 et 182

Faiblesse, aveuglement et négligence des ministres de Louis XVIII. Ce qu'en dit Châteaubriand..... 182-184

Règne trimestriel de Napoléon. Il perd la bataille de Waterloo, puis est déporté à l'île de Sainte-Hélène..... 184

Là tous les sentiments de foi et de piété se réveillent dans son âme. Il meurt réconcilié avec Dieu et les hommes. Ses restes sont transportés à Paris dans l'église des Invalides... 184-187

§ II.

DE 1815 A 1848. — COMMENT LES HOMMES DE CETTE ÉPOQUE, ROIS ET PEUPLES, PROFITÈRENT DES LEÇONS DE LA PROVIDENCE.

Conduite de Pie VII pendant les cent jours. Fin du roi Murat 188

Congrès de Vienne pour la réorganisation politique de l'Europe. Coalition des grandes puissances contre Napoléon revenu de l'île d'Elbe. Offres secrètes de l'Autriche à Napoléon..... 188 et 189

Restitution au Saint-Siége de ses possessions territoriales. Préséance accordée à ses nonces parmi les ambassadeurs..... 190

Distribution de l'Allemagne et de l'Italie entre les princes.... 190 et 191

A quelles conditions, de la part des

diocèses... 172-176
4, par ordre de Napo-
e Fontainebleau pour
nce, et les cardinaux
n différentes villes.
176-178
ès sa campagne de
est contraint d'abdi-
au, pour être confiné
..... 178
l de Pie VII à travers
... . 179
e de Pie VII avec Jo-
Naples. 179 et 180
se de Lucien Bona-
son retour... 180
l à Ancône. Ses at-
ntes pour la mère de
rdinal Fesch.. 180
l à Rome. Sa bonté
ages coupables. 180
et 181
rent de Napoléon, de
le d'Elbe..... 181
rance... 181 et 182
lement et négligence
ouis XVIII. Ce qu'en
..... 182-184
l de Napoléon. Il perd
rloo, puis est déporté
lène..... 184
timents de foi et de
dans son âme. Il
vec Dieu et les hom-
nt transportés à Paris
valides... 184-187

II.

COMMENT LES HOMMES
ROIS ET PEUPLES, PRO-
ONS DE LA PROVIDENCE.

VII pendant les cent
lurat 188
ne pour la réorgani-
l'Europe. Coalition
nces contre Napoléon
pe. Offres secrètes de
on..... 188 et 189
int-Siége de ses pos-
s. Préséance accor-
parmi les ambassa-
..... 190
Allemagne et de l'I-
ces.... 190 et 191
ons, de la part des
alliés, Louis XVIII rentre à Paris. Il amnistie les royalistes qui l'avaient suivi à Gand..... 191 et 192
Le régicide Fouché, l'évêque apostat Talleyrand, tels sont les deux sauveurs que les rois de l'Europe, par le protestant irlandais Wellington, imposèrent à la France royaliste, qui applaudissait dans ses nobles. Conclusion qu'en tira dès lors le royaliste Châteaubriand, avec le roi Louis XVIII..... 192-195
Comment les petits princes ecclésiastiques et séculiers, ainsi que les peuples et les villes libres d'Allemagne, sont traités par la confédération des trente-huit princes plus puissants. 195 et 196
Réflexions du cardinal Pacca sur le résultat de ces spoliations, par rapport au catholicisme en Allemagne et par rapport au protestantisme.... 196 et 197
Le protestant Menzel observe que toutes ces révolutions tournèrent vers l'Église catholique les meilleurs esprits de l'Allemagne protestante..... 197
Parallèle entre le protestantisme et le catholicisme, par un écrivain protestant, Hardenberg dit Novalis. 198 et 199
Remarque sur le nombre des catholiques qu'il peut y avoir parmi les protestants..... 199 et 200
Retour de plusieurs princes allemands à la religion catholique..... 200
Le prince Adolphe de Mecklembourg-Schwérin..... 200 et 201
Le prince Frédéric de Hesse-Darmstadt et le duc d'Anhalt-Coethen.. 201
La comtesse Frédérique de Solms-Bareuth..... 201 et 202
La princesse Charlotte de Danemark. 202 et 203
Le comte de Stolberg. Ses ouvrages. 203-209
Conversion du littérateur poëte Zacharie Werner, qui se fait prêtre et religieux..... 209 et 210
Jean-Auguste Starck. Son *Banquet de Théodule* et son *Triomphe de la philosophie*..... 210 et 211
Conversion de Frédéric de Schlégel. Son génie. Ses nombreux ouvrages. 211-216
Beaucoup d'autres conversions sont à lire dans un recueil à part..... 216
Charles-Louis de Haller, patricien de Berne. Ses écrits..... 216-222
Esslinger, de Zurich, ministre protestant, devient prêtre catholique. Ses travaux littéraires..... 222-225
Vie, travaux et conversion de Frédéric Hurter, président du consistoire de Schaffouse..... 225-228
Etat du protestantisme à Genève. Les momiers..... 228
Etat du catholicisme à Genève. 229
Conversion de Pierre de Joux, ancien pasteur de Genève, puis président du consistoire protestant de Nantes. Ses *Lettres sur l'Italie*..... 229-231
Comment la Providence s'est servie de la révolution française pour réveiller le catholicisme en France, et l'étendre ailleurs, notamment en Angleterre.. 231
Préventions incroyables de certains Anglais contre les catholiques. 231 et 232
Nombre des catholiques dans la Grande-Bretagne..... 232
Causes de leur accroissement. Difficultés entre les catholiques, touchant leurs relations avec le gouvernement anglais..... 233 et 234
Différentes motions dans le parlement pour l'émancipation des catholiques, qui enfin leur est accordée en 1829. 234 et 235
Substance du bill d'émancipation, qui est dû principalement aux efforts indomptables de l'Irlandais Daniel O'Connel..... ..... 235 et 236
Physionomie des catholiques anglais pendant leur oppression; elle devient toute différente depuis l'émancipation. 236
Constructions d'églises, sociétés de bonnes œuvres, association de prières pour la conversion de l'Angleterre, fondée par un fils de lord Spencer, devenu prêtre catholique de ministre anglican. 237 et 238
Institut catholique de la Grande-Bretagne pour la propagation des vérités catholiques par toute la terre..... 238
Colléges catholiques d'Angleterre, dont les élèves peuvent prendre leurs grades à l'université de Londres. 238 et 239
Le gouvernement anglais trouve les ouvriers catholiques plus laborieux et mieux disciplinés..... 239
Société de tempérance ou d'abstinence, fondée et propagée par le père Mathew, capucin. Ses succès prodigieux en Irlande et en Angleterre.. 239-243
Vicariats apostoliques en Angleterre.

Nombre de missionnaires, de colléges, de monastères, etc., en 1843. 243 et 244

La congrégation des Passionnistes fondée en Italie par Paul de la Croix, pour la conversion de l'Angleterre. 244 et 245

L'ordre des *Frères de la Charité*, fondé à Rome par l'abbé Rosmini, se dévoue de même à la conversion de la nation anglaise..... 245 et 246

Les universités exclusivement protestantes d'Oxford et de Cambridge commencent elles-mêmes à fournir à l'Église catholique des néophytes, des prêtres et des missionnaires, en particulier le docteur Newman..... 246 et 247

Le gouvernement d'Angleterre plus libéral et plus confiant envers le catholicisme, que les gouvernements de France..... 247 et 248

L'évêque Wiseman reconnaît, comme une chose évidente, que ce mouvement religieux de l'Angleterre ne vient pas des hommes, mais de Dieu seul.. 248

La même chose reconnue par le père Newman..... 248 et 249

Quel est au juste le gouvernement de l'Angleterre..... 249-251

Affaire Gorham, curé anglican, qui ne croit pas au baptême. L'église anglicane tout entière ne sait plus si elle y croit encore elle-même ou non. 251 et 252

Conférence du père Newman sur le but et l'esprit du catholicisme, sur le but et l'esprit du protestantisme. 252-255

Sur l'unité et la diversité de sentiments dans l'Église catholique. 255-257

Observations sur la douzième conférence du père Newman, touchant la législation politique des hébreux. 257-259

Conversion du curé anglican Wilberforce..... 259 et 260

Conversion du curé anglican Moore Capes, qui publie des observations très-curieuses sur ce que le catholicisme est en effet, comparativement aux idées que les anglicans s'en forment... 260-267

Le 24 septembre 1850, le pape Pie IX établit une hiérarchie catholique d'évêques ordinaires, au lieu des vicariats apostoliques et du gouvernement antérieur des églises d'Angleterre. 267-270

Le gouvernement anglais, prévenu confidentiellement de cette mesure, n'y avait rien trouvé à redire. 270 et 271

A l'apparition de la lettre pontificale, l'anglicanisme est frappé de terreur, comme le roi de Babylone à la vue de la main écrivant trois mots sur la muraille. La population anglicane exhale sa fureur par des impiétés telles qu'on n'en a pas vu de pires dans la grande révolution française. L'aristocratie anglicane ne se montre guère plus raisonnable que la populace..... 271-276

Pour calmer l'effervescence anglicane, le cardinal Wiseman, archevêque de Westminster, publie un *Appel au peuple anglais*..... 276-280

Conversion de lord et de lady Fielding. 280-282

Élection du comte Arundel, catholique anglais, dans la ville catholique de Limerich en Irlande..... 282 et 283

Parallèle entre l'Irlande catholique et l'Irlande protestante..... 283-287

Un moine apostat, libertin, adultère notoire, est reçu en triomphe par l'Angleterre protestante. Pour avoir rappelé la conduite de ce nouveau père de l'église anglicane, le docteur Newman est condamné à une somme énorme par la justice protestante..... 287-290

De 1802 à 1852, l'esprit de Dieu se manifeste en France comme en Angleterre. Communautés domestiques dans la France orientale..... 290 et 291

Association de prières et d'aumônes pour la propagation de la foi chrétienne par toute la terre..... 291 et 292

Archiconfrérie en l'honneur du cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. Dévotion du mois de Marie. Associations de Saint-Vincent de Paul pour secourir les pauvres. *Petites sœurs des Pauvres*..... 292 et 293

Œuvre pour l'éducation chrétienne des soldats..... 293-295

Foi plus vive en Dieu et à son Église parmi les fidèles de France. Ce qui a pu y contribuer..... 295 et 296

Tradition de l'Église sur l'institution des évêques, par les deux frères de Lamennais. Résumé de cet ouvrage. 296-300

Notice sur les deux frères. 300 et 301

Congrégation de Frères d'école, fondée par l'abbé Jean de Lamennais. 301

Ensemble de bonnes œuvres en Bretagne, pour l'éducation et l'édification

chrétiennes..... 301
Cet ensemble de bonnes œuvres pouvait s'étendre à toute la France, par une constellation d'hommes de talent et de zèle, tous amis les uns des autres. 301 et 302
Grands services rendus à l'Église catholique par le comte Joseph de Maistres. Résumé de son ouvrage *Du Pape*. 302-309
Résumé de son ouvrage *De l'Église gallicane*..... 309 et 310
Autres ouvrages du comte Joseph de Maistre. Sa vie; sa mort... 310 et 311
Vie et ouvrages de Louis de Bonald. Il lui manquait une connaissance plus exacte de la doctrine de l'Église sur la nature humaine et la grâce divine. 311-320
Méprise assez commune sur le sens de ces paroles : *Rationabile obsequium vestrum*..... 320 et 321
Rapport de M. de Bonald avec Napoléon et son frère Louis, roi de Hollande. Ses dernières années..... 321 et 322
Châteaubriand. Sa vie; ses ouvrages. 322 et 323
Sa correspondance avec le prince Louis-Napoléon et sa mère la reine Hortense..... 323 et 324
Son testament religieux et politique. 324 et 325
Apparition du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, et enthousiasme qu'il excite. 326
Apparition du second volume : doutes qu'il soulève. L'auteur de cette histoire expose à M. F. de Lamennais comment il comprend le fond de son livre. M. de Lamennais lui répond qu'il l'a parfaitement compris..... 326-328
Autres observations sur le deuxième volume de l'*Essai*..... 328
Pour bien s'entendre, il manquait de part et d'autre une connaissance précise des vrais sentiments d'Aristote et de Descartes, qui au fond sont les mêmes. 328 et 329
A quelle occasion fut rédigé le *Catéchisme du sens commun*.. 329 et 330
Parole du comte Joseph de Maistre au clergé français..... 330 et 331
Son observation sur l'*Histoire de Bossuet*, par M. de Bausset.... 331 et 332
Ouvrages de M. de la Luzerne, évêque de Langres, peu sûrs pour la doctrine. Jugement qu'en porte le journaliste catholique Picot..... 332-334
Absence d'idées nettes et orthodoxes sur la nature humaine et la grâce divine, dans les écrits apologétiques de M. de la Luzerne, et dans les *Conférences* de l'abbé Frayssinous. Inconvénients de cette absence, ainsi que d'autres ouvrages des mêmes auteurs. 334-336
Influence fâcheuse des opinions antiromaines sur la marche du gouvernement des Bourbons vis-à-vis de l'Église et de son chef..... 336
Bonnes réflexions de Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux, sur ce sujet. 336 et 337
Lettre bien différente d'un autre prélat plus courtisan qu'évêque. 337 et 338
Les évêques de cour ayant refusé au Pape la démission de leurs sièges, il en naît un commencement de schisme sous le nom de *petite église*.... 338 et 339
Nouveau concordat du 25 août 1816, à l'occasion duquel Louis XVIII demande leur démission, non pas aux prélats anticoncordataires, mais aux évêques qui gouvernaient les diocèses en vertu du concordat de 1801 : motif pourquoi..... 339-341
Conduite diverse des évêques en cette occasion. Lettre vraiment épiscopale de l'archevêque de Bordeaux à Louis XVIII. 341 et 342
Les évêques de cour, non démissionnaires, écrivent enfin au Pape pour l'assurer de leur obéissance et s'excuser de leur résistance passée..... 342
Le concordat de 1816 n'est point exécuté. L'avocat Lainé, ministre de l'intérieur, s'érigeant en pape civil, ordonne aux professeurs de théologie la croyance des quatre articles de 1682. Lettre que lui écrit à ce sujet l'archevêque de Bordeaux..... 342 et 343
Le 11 juin 1817, autre concordat, qui rétablit celui de Léon X et de François Ier, et qui augmente la confusion dans les affaires ecclésiastiques de France, par l'impéritie du roi et des ministres..... 343 et 344
Remède provisoire que Pie VII apporte à ces incohérences du gouvernement français..... ..... 344 et 345
L'abbé Frayssinous publie ses *Vrais principes de l'Église gallicane*. Lettre

remarquable que lui écrit à ce sujet l'archevêque de Bordeaux. 345 et 346

Lettre du même archevêque à M. Duclaux, supérieur de Saint-Sulpice, sur l'injonction civile aux professeurs d'enseigner les quatre articles..... 346

Lettre analogue du même archevêque au cardinal de la Luzerne..... 347

Lettre du même à l'avocat Corbière, devenu ministre de l'intérieur.... 348

Notice biographique sur ce digne archevêque de Bordeaux..... 348-350

Apparition d'une croix à Migné, diocèse de Poitiers, à la fin d'une mission catholique. Enquête et procès-verbaux touchant le fait. Conséquences. 350-353

De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil, par l'abbé F. de Lamennais. Résumé de cet ouvrage..... 354 et 355

Il est déféré par l'avocat Corbière au tribunal de police correctionnelle, qui déclare *correctionnellement*, en 1826, que la déclaration de 1682 est une loi de l'État, malgré la charte, qui reconnaissait la liberté de tous les cultes. 355 et 356

Le même ouvrage est déféré par l'abbé Frayssinous à quatorze évêques de cour qui adressent leur déclaration doctrinale, non pas au Pape, mais au roi Charles X..... 356 et 357

Quel est, d'après l'interprétation de Bossuet et des quatorze évêques, le fond du premier article de la déclaration gallicane; et comment il sert à justifier le meurtre de Louis XVI, celui du duc d'Enghien et enfin l'expulsion de Charles X en 1830..... 357

Assertion aventureuse des quatorze évêques, relevée par un laïque, M. Henrion..... 357 et 358

Autre méprise de leur part..... 358

Les quatorze évêques étaient présidés par un nouveau cardinal. Zèle des cardinaux de la Restauration pour la restauration des études cléricales. 358 et 359

Le ministre du roi demande aux évêques des provinces de souscrire la déclaration de 1826. Grande diversité dans les réponses, que le journal officiel donne toutes pour des adhésions complètes. Réflexion d'un évêque à ce sujet. 359 et 360

M. Frayssinous s'élève à la tribune parlementaire contre la propagation des doctrines ultramontaines. A quoi il parut deux réponses : *Lettres d'un anglican à un gallican; Lettre d'un membre du jeune clergé à Mgr l'évêque de Chartres*..... 360

M. Frayssinous essaye de créer une nouvelle Sorbonne *pour être la gardienne des maximes françaises*. Inconséquences prodigieuses qu'il professe sur ces matières. Prétentions schismatiques de sa commission ministérielle. Son projet avorte. La France n'a pas une seule faculté canonique de théologie, et cela par suite de la répugnance de certains prélats à demander l'autorisation du successeur de saint Pierre. 360-363

Cette répugnance éclate d'une manière scandaleuse et plusieurs fois, dans l'interminable contestation entre l'archevêque de Paris, Hyacinthe de Quélen, et le grand aumônier de France, sur leur juridiction respective, juridiction dont le premier ne voulait pas reconnaître le Pape pour juge. 363 et 364

Mort de Louis XVIII.... 364 et 365

L'évêque Feutrier de Beauvais, ministre de Charles X, ôte, en 1828, aux évêques de France la liberté de confier l'enseignement des écoles ecclésiastiques aux hommes qu'ils jugeraient le plus à propos..... 365 et 366

Les évêques de France protestent contre cette persécution de leur collègue, mais finissent presque tous par ployer sous sa main impérieuse.. 366 et 367

Étrange superstition de légitimisme à cette époque..... 367 et 368

L'armée de Charles X fait la conquête d'Alger et de l'Afrique; Charles X est expulsé de Paris et de la France. 368

Le clergé et les fidèles de France consultent le Pape sur la conduite à tenir dans cette révolution soudaine, et s'en tiennent à sa décision. L'ultramontanisme n'est pas autre chose. 368 et 369

Correspondance de l'auteur de cette histoire avec M. de Haller, au sujet de sa *Restauration de la science politique*. 369

Avec le consentement de son évêque, il se réunit à M. l'abbé F. de Lamennais, alors persécuté pour la cause de l'Église romaine..... 369 et 370

En s'occupant de quelques petits écrits, il aperçoit le but précis et final

de ses études, et s'y applique sans relâche..... 370

En 1828, il refuse, et pourquoi, d'adopter et même d'écrire un plan combiné de philosophie et de théologie, dicté par M. F. de Lamennais, et se propose d'en combattre formellement la tendance..... 371 et 272

A quelle occasion et dans quel but fut composé l'ouvrage *Des rapports naturels entre les deux puissances d'après la tradition universelle*..... 372

Observations et anecdotes sur l'*Essai de philosophie catholique*, par M. F. de Lamennais..... 372 et 373

Occasion et but de l'opuscule *De la grâce et de la nature*..... 373

Quelle part l'auteur prit à la rédaction de l'*Avenir*..... 373

M. F. de Lamennais adopte en 1832 ses idées sur la grâce et la nature. 373 et 374

Ce que M. de Lamennais eut à souffrir de la part de certains amis de circonstances..... 374

Observations sur une censure de treize évêques..... 374-378

Occasion et but de *la Religion méditée*..... 378

Lettre de 1835 à M. F. de Lamennais sur ses *Paroles d'un Croyant* et ses *Troisièmes mélanges*..... 378-383

Les deux encycliques de Grégoire XVI sur ces matières. Lettre explicative du cardinal Pacca à M. F. de Lamennais. 383-385

Tous les anciens amis de M. F. de Lamennais se soumirent aux encycliques de Grégoire XVI, en particulier l'auteur de cette histoire... 385 et 386

Insoumission de M. F. de Lamennais à la seconde encyclique. Son caractère et causes de ses égarements, d'après l'*Ami de la Religion*..... 387

Révolution de 1830 dans les Pays-Bas; séparation de la Belgique d'avec la Hollande, occasionnée par la conduite déloyale et despotique de Guillaume de Nassau envers les catholiques belges, qui forment enfin un royaume à part. 388-390

Institution des Béguines, particulière à la Flandre et aux pays voisins. 390-392

Les Hollandais ne sont pas fâchés de leur séparation d'avec les Belges. Catholiques de Hollande plus nombreux qu'on ne pense. Leur gouvernement ecclésiastique..... 392-394

État du catholicisme dans le royaume de Hanovre..... 394 et 395

Les rois de Prusse seront punis par la Providence de leur conduite peu loyale envers l'Église catholique. Concordat longuement négocié, puis mal exécuté..... 395-397

Frédéric-Guillaume III et son fils, ayant épousé des femmes catholiques, les contraignent à l'apostasie. Ils emploient des moyens semblables pour pervertir les catholiques des provinces, et persécutent les protestants qui reviennent au catholicisme..... 397

Réponse du pape Pie VIII aux évêques de Prusse sur les mariages mixtes. 398-400

Au lieu de communiquer aux évêques la réponse du Pape, le gouvernement prussien, de concert avec l'archevêque Spiegel de Cologne, lui substitue une instruction anticatholique, que les évêques signent aveuglément. 400 et 401

Grégoire XVI s'étant plaint de cette convention clandestine, le gouvernement prussien et son ambassadeur soutiennent, par les plus impudents mensonges, que cette convention n'existait pas..... 401

L'évêque de Trèves, sur son lit de mort, ayant dévoilé au Pape toute cette trame d'iniquité, l'ambassadeur prussien assure que le nouvel archevêque de Cologne suivait cependant l'instruction désavouée par l'évêque de Trèves : ce qui était encore un gros mensonge. 401

Le nouvel archevêque de Cologne, Auguste de Droste-Vischering, n'ayant pas voulu exécuter la convention clandestine contrairement au bref du Pape, est persécuté, enlevé de son diocèse et emprisonné dans une forteresse, aussi bien que l'archevêque de Gnésen 401-403

La persécution contre les deux archevêques fidèles devient le salut de l'Église catholique en Allemagne. Écrits de Goerrès. Allocutions de Grégoire XVI. 403

Le nouveau roi de Prusse est obligé de cesser la persécution... 403 et 404

Ses vains efforts pour réunir entre eux les protestants de Prusse.... 404

Il se voit menacé sur son trône par la révolution protestante de 1830. 404-405

Le protestantisme se dissolvant lui-même, par un docteur protestant. Résumé de cet ouvrage. Parallèle entre le catholicisme et le protestantisme. 405-409

Bulle de Pie VIII pour organiser la province ecclésiastique du Rhin. Conduite peu loyale des princes. État déplorable du clergé de la province, notamment du Wurtemberg et de Bade. Commencement de régénération. 409-412

État du catholicisme dans le royaume de Saxe..... 412

Concordat de Bavière. Il est exécuté d'une manière assez loyale par le roi, qui finit par ternir sa belle renommée. 412-416

Situation religieuse de l'Autriche. 416

Révolution politique dans toute l'Allemagne. Tendance à l'unité. Réveil parmi les catholiques..... 416 et 417

État religieux de la Suisse..... 417

Lucerne et les articles de Baden, Uri, Schwitz, Underwald et Zug. 417 et 418

Glaris, Fribourg, Soleure. 418 et 419

Bâle, Schaffouse, Appenzell, les Grisons, Saint-Gall..... 419-421

Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Valais..... 421-423

Neufchâtel, Genève, Zurich. 423 et 424

Berne. Persécution contre les catholiques du Jura..... 424-428

Causes des malheurs de la Suisse : 1° de la part des catholiques. 428-430 2° De la part des protestants... 430

Annonce d'une ère de régénération pour la Suisse catholique, par la persécution suscitée contre l'évêque de Lausane et Genève, Mgr Marilley. 430 et 431

Série des événements qui ont amené cette crise..... 431 et 432

Conduite et lettre outrageuses du gouvernement révolutionnaire de Fribourg envers l'évêque de Genève. 432 et 433

Digne réponse du prélat.... 433-443

Le gouvernement révolutionnaire fait emprisonner l'évêque..... .. 444

De tous les pays du monde, le plus à plaindre, quant à son état religieux et moral, c'est la Russie, dont les quatre cinquièmes sont esclaves .. 444 et 445

Commencement du christianisme chez les Slaves ou Esclavons, par la prédication des saints Cyrille et Méthode, établis évêques par le pape Jean VIII. 445

Primauté du pontife romain reconnue par les Grecs au temps de Photius et de saint Ignace de Constantinople. 445 et 446

Cette même primauté reconnue et proclamée par les Russes..... 446

Témoignages de l'Église russe, cités en 1841 par l'archevêque Ruthène-uni de Léopol et de Halicz..... 446-450

L'antique métropole de Kiow persévère dans l'unité catholique..... 450

La métropole de Moscou, après avoir acheté d'un patriarche intérimaire de Constantinople la dignité patriarcale, en est dépouillée par Pierre Romanow, qui fonde l'église schismatique et la papauté russe..... 450 et 451

Le pape russe oblige ses évêques à condamner son propre fils, ensuite il remplace leur concile par un conseil que préside un colonel de cavalerie. 451 et 452

Valeur morale du clergé schismatique de Russie..... 452-454

État de dégradation des popes russes. Ses causes..... 454 et 455

Proclamations théâtrales du gouvernement russe sur l'instruction du clergé et du peuple..... 455 et 456

État religieux de la Pologne lorsqu'elle fut partagée entre la Prusse, l'Autriche et la Russie..... 456

Les souverains de Russie garantissent à leur portion de la Pologne catholique ses droits religieux. Comment ces souverains tiennent leur parole, notamment Catherine II..... 457-459

État du catholicisme dans la Pologne russe, sous Paul Ier et son fils Alexandre. Bulle de Pie VI pour en réorganiser les églises..... 459-461

État religieux de la Pologne proprement dite sous son dernier roi Stanislas Poniatowski. Quelle fut, depuis cette même époque, la situation de l'église ruthénienne-unie en Pologne. 461 et 462

Sort des diocèses du rit latin enlevés à la Pologne par le dernier partage. Bulle de Pie VI pour en régulariser le gouvernement..... 462 et 463

Funeste influence de Stanislas Bohusz, archevêque de Mohilow, moins pasteur du troupeau que loup ravisseur. 463 et 464

Nouvelle organisation ecclésiastique, par Pie VII, du nouveau royaume de Pologne, en 1818, sous l'empereur Alexandre..... 464
Particularité sur la mort de ce prince et de sa femme..... 464 et 465
Bouleversements révolutionnaires de l'empereur Nicolas Romanow dans les églises catholiques de Russie et de Pologne dont il organise la persécution dès son avénement au trône.. 465 et 466
En 1830, les Polonais prennent les armes pour maintenir leur antique nationalité; mais délaissés de l'Europe, ils succombent..... 466 et 467
Manifeste du pape Grégoire XVI sur le système de perversion de l'empereur Nicolas vis-à-vis des Polonais et des Russes catholiques..... 467
Observations sur un bref aux évêques de Pologne..... 467 et 468
Exposé que fait le pape des maux que l'Église catholique souffrait en Russie. 468 et 469
Le czar, secondé par trois évêques apostats, persécute les populations catholiques avec plus de violences et d'astuce. Constance héroïque de plusieurs de ces populations..... 469-475
Long martyre des religieuses basiliennes de Minsk et d'ailleurs, sous la conduite de l'abbesse Macrine. 475-485
Évasion de quatre d'entre elles, en particulier de l'abbesse, qui vient à Paris et à Rome dévoiler les mystères de la persécution moscovite.... 485-489
Passage de la famille d'Orléans sur le trône de saint Louis..... 489
Notice sur la princesse Marie d'Orléans, notamment sur sa mort édifiante. 489-491
Notice sur le duc d'Orléans, et sa mort tragique..... 491 et 492
Caractère du gouvernement de Louis-Philippe..... 492
Mort du duc de Bourbon. 492 et 493
Esprit du gouvernement de Louis-Philippe. L'abbé Guillon aumônier de la reine..... 493
Dernier entretien de Louis-Philippe avec l'archevêque de Paris, Denis Affre. 494-496
En février 1848, la famille d'Orléans, au comble de la prospérité, est expulsée de Paris et de la France, sans la préméditation de personne; tous les rois et les peuples de l'Europe en sont ébranlés. La seule Église de Dieu apparaît tranquille et confiante.

§ III.

DE 1848 A 1852. — L'ÉGLISE ET LE MONDE AU MILIEU DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

L'Église et le monde au milieu du dix-neuvième siècle.
Ce que c'est que l'Église et le monde. 496
Sommaire de leur histoire..... 496
Gloire toujours plus pure de l'Église romaine..... 497
Don des langues dans le cardinal Mezzofanti..... 497-499
Érudition prodigieuse du cardinal Mai..... 499
Grand nombre de saints en Italie depuis trois siècles..... 499 et 500
Vie du vénérable Gaspar de Bufalo. 500 et 501
Gloire de tout genre que Dieu accorde à l'Italie et à Rome, surtout depuis trois siècles..... 501-503
Quelle est la vraie société d'après Cicéron et d'après l'Église romaine. 503-506
Si le style de l'Église romaine diffère du style de Cicéron consul, législateur et philosophe..... 506
L'Italie, en avant pour le bien, en arrière pour le mal. L'abbé révolutionnaire Gioberti n'est qu'un pâle copiste du moine Luther..... 506-510
Ce qui se dégrade et se corrompt en Italie..... 510 et 511
Le Piémont gouvernemental et le Piémont catholique..... 511-513
Caractères des sociétés révolutionnaires, aussi bien que des schismes et des hérésies..... 513-515
Sociétés révolutionnaires d'Italie présidées par l'avocat Mazzini. Ses plans. 515-520
Commencement du pape Pie IX. 520 et 521
Joie universelle que cause son avénement à la papauté..... 521 et 522
Les révolutionnaires abusent de cette joie du peuple. Conduite regrettable du prince de Canino. Celle de l'aristocratie romaine n'est guère plus honorable. 522-524
Assassinat socialiste du comte Rossi,

ministre du Pape..... ... 524 et 525
Le Pape lui-même est assiégé dans son palais..... 525
Le Pape, délaissé de l'aristocratie romaine, est entouré des ambassadeurs de l'Europe catholique..... 525 et 526
État critique de l'Europe..... 526
Le comte de Spaur, ambassadeur de Bavière, annonce au roi de Naples que le Pape est à Gaëte. Conduite admirable du roi Ferdinand II..... 526-529
Fuite de Pie IX, de Rome à Gaëte. 529-535
La révolution romaine continue à copier les autres..... 536 et 537
Tout l'univers catholique s'émeut à la nouvelle des outrages et des maux qu'endure son père le Pape.. 537-539
Les puissances catholiques se concertent pour sa délivrance..... 539-541
Belle conduite de Ferdinand de Naples..... 541 et 542
Avénement de François-Joseph, empereur d'Autriche..... 542
Élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte..... 542 et 543
Expédition de l'armée française pour restituer Rome au Pape..... 544-551
Chute de Louis-Philippe causée par l'avocat Odilon Barrot, qui ne la voulait cependant pas..... 551 et 552
L'avocat Ledru-Rollin gouverne en dictateur. L'assemblée nationale est envahie par l'émeute. La chambre des pairs est remplacée par un atelier national d'ouvriers qui ne font rien, si ce n'est des émeutes et des barricades; au milieu de ces barricades expire l'archevêque de Paris. Gouvernement du général Cavaignac. Nouvelle constitution . 552-555
Élection de Louis-Napoléon Bonaparte, et comme député et comme président de la république..... 555-557
L'assemblée constituante remplacée par l'assemblée législative. Révolution avortée de l'avocat Ledru-Rollin. 557
Froissements entre le président de la république et l'assemblée législative. 558
Louis-Napoléon se concilie l'affection de la France dans ses voyages.
Germe de discorde implanté dans la constitution même. Message de Louis-Napoléon à la chambre Hostilité de la chambre contre le président de la république..... 563
Le 2 décembre, Louis-Napoléon supprime l'assemblée législative et en appelle au peuple français sur les bases d'une nouvelle constitution. Le peuple adopte ces bases..... 563-565
Voyages de Louis-Napoléon dans l'est et dans le midi. Son langage éminemment catholique. Partout il est salué empereur..... 565-568
Le sénat propose et le peuple adopte l'empire héréditaire par huit millions de voix..... 568-570
Paroles du gouvernement anglais à cette occasion..... 570-572
Réclamation de l'héritier de la troisième dynastie. Réponse qu'y a faite depuis huit siècles le président des électeurs de Hugues Capet, et après lui Bossuet, Fénelon et Châteaubriand, et Charlemagne avant eux..... 572-575
Réclamations des socialistes,.. 575
L'Allemagne catholique et l'Allemagne protestante. Différences de l'une à l'autre pour le fond de la doctrine. Les anarchistes ne font que tirer les dernières conséquences du protestantisme. 575-578
Révolution de 1848 en Allemagne. 578-581
Trois choses à distinguer en Allemagne. Le peuple catholique. Le docteur Busz. Association de Pie IX. Maison d'apprentis..... 581-584
Éducation cléricale. Ce qui y manque en Allemagne. Différence entre le prêtre catholique et le ministre protestant. 584-588
Ce que les nations chrétiennes sont dans l'Église catholique. Ce qui est à désirer en France et en Allemagne. 588 et 589
Ce que ferait aujourd'hui un nouveau Charlemagne..... 589-591
Concile de l'Allemagne catholique à Wurtzbourg..... 591 et 592
Disposition des Grecs de Constantinople..... 592 et 593
Nombre de catholiques parmi les Grecs de Syrie, de Palestine et d'Égypte. 593
État religieux des Arméniens. Héroïsme des Arméniens catholiques de Constantinople en 1829.... 593 et 594
L'archevêque arménien de Van se convertit de l'hérésie au catholicisme, et attire par son exemple un grand nombre de ses compatriotes.. 594-596
Les deux sortes de Syriens catholi-

ques..... 596
La nation chrétienne des Maronites. 597
Origine et religion mystérieuse des Druses..... 597 et 598
État religieux des Chaldéens. Grand nombre de conversions parmi eux. 598-605
Renseignements sur plusieurs chrétientés éparses en Orient..... 605-609
Inclination et tendance de bien des mahométans de Turquie et de Perse vers le catholicisme..... 609-611
Persuasion commune des Turcs que la fin de leur empire est proche, et que c'est aux catholiques à en recueillir les débris. Progrès du catholicisme à Constantinople et à Smyrne..... 611-615
Ce que le brahmisme et le bouddhisme de l'Inde ont de commun... 615 et 616
Ce que le brahmisme a de particulier. 616
En quoi le bouddhisme diffère du brahmisme. Emprunts qu'il a faits à l'Église catholique, dans les siècles passés, et facilités à le faire... 616 et 617
Évêchés catholiques dans le Tibet, l'Indoustan, le Bengale et l'île de Ceylan..... 617 et 618
Grand nombre de martyrs dans le Tong-King et la Cochinchine, pendant la persécution de Minh-Menh et de son fils..... 618-623
État religieux et martyrs de la Corée. 623-626
Martyrs de la Chine. État du catholicisme en ce pays..... 626-628
L'Angleterre fait la guerre à la Chine pour lui vendre du jus de pavots. Facilités plus grandes pour la prédication de l'Évangile..... 628-630
Le catholicisme dans les îles du grand Océan. — Dans l'Australie..... 630
Dans l'Océanie occidentale..... 630 et 631
Dans la Nouvelle-Zélande. 632-636
Dans l'île de Wallis ou d'Ouvéa. 636-640
Dans l'île de Futuna.... 640 et 641
Dans l'île d'Opoulou..... 641-644
Dans l'Océanie orientale, notamment dans les îles Gambier.. 644-647
Dans les îles Marquises, Taïti et Sandwich..... 647-651
État du catholicisme dans l'Amérique civilisée..... 651
Quelques Iroquois catholiques occasionnent des missions et des conversions sans nombre parmi les sauvages des Montagnes-Rocheuses, et jusque sur les bords de l'océan Pacifique, où le Pape établit plusieurs nouveaux diocèses. 651-655
Évêque catholique dans les Antilles Anglaises et Danoises. Dévotions des nègres affranchis pour bâtir des églises. 655-658
État du catholicisme en Afrique. 658 et 659
Conversion de Jacob Libermann, juif de Saverne, qui devient prêtre catholique et fondateur de la congrégation du Saint-Cœur de Marie, pour le service et le salut des âmes les plus délaissées, principalement des nègres d'Afrique. 659-668
Origine de la congrégation du Saint-Esprit. Fusion des deux congrégations en une. Mort de l'abbé Libermann. 669-672
Nouvelle mission de la Guinée. Excellentes qualités et dispositions des noirs d'Afrique. Ils ne demandent qu'à se convertir..... 672-677
Cette mission prend de nouveaux développements..... 677 et 678
État du catholicisme au cap de Bonne-Espérance, à l'île Maurice et à l'île Bourbon..... 678
État religieux de l'Éthiopie; ses tendances au catholicisme. Plusieurs peuplades chrétiennes découvertes par deux voyageurs français, les frères d'Abbadie..... 678-682
État du catholicisme en Égypte, à Tunis et à Tripoli..... 682
État religieux des juifs. Principes homicides de leur Talmud. Assassinat du père Thomas, capucin, et de son domestique par les principaux juifs de Damas..... 682-684
Conduite des juifs d'Europe à cette occasion..... 684 et 685
Évêque luthéro-calviniste à Jérusalem, ce qui provoque l'envoi d'un patriarche catholique..... 685
État du catholicisme dans les îles de la Méditerranée et dans les provinces illyriennes..... 686
État du catholicisme dans le royaume de Grèce..... 686 et 687
Coup d'œil des prophètes sur la conversion des nations infidèles et sur l'endurcissement des Juifs..... 687

Quartier des Juifs à Rome. Conversion d'Alfonse Ratisbonne... 687-689
Le collége de la Propagande. La fête des langues..... 689-691
Rome, centre vivant de l'unité catholique..... 691
L'Espagne et le Portugal s'y réconcilient..... 691 et 692
La Russie même vient de conclure avec Pie IX un concordat qui donne de meilleures espérances.... 692-697
L'Angleterre catholique n'est plus un pays de mission, mais une église ordinaire avec une hiérarchie complète. Daniel O'Connel meurt en allant à Rome en pèlerinage au nom de l'Irlande.. 697
Encyclique de Pie IX aux chrétiens d'Orient. Réponse qu'y fait le schisme grec et russe..... 697-703
Et les persécutions contre les plus fidèles enfants de l'Église, et même contre son digne chef, ne sont point un malheur pour ceux qui les souffrent, mais pour ceux qui s'en rendent coupables. 703 et 704
Et il est facile aux riches et aux souverains de changer les murmures populaires en bénédictions.

FIN DE LA TABLE DU VINGT-HUITIÈME VOLUME.

Corbeil, typogr. et stér. de Crété.

)LUME.

n allant à Rome en
e l'Irlande.. 697
IX aux chrétiens
'y fait le schisme
..... 697-703
contre les plus fi-
ise, et même contre
ont point un mal-
les souffrent, mais
endent coupables.
703 et 704
riches et aux sou-
s murmures popu-
ns.

UME.